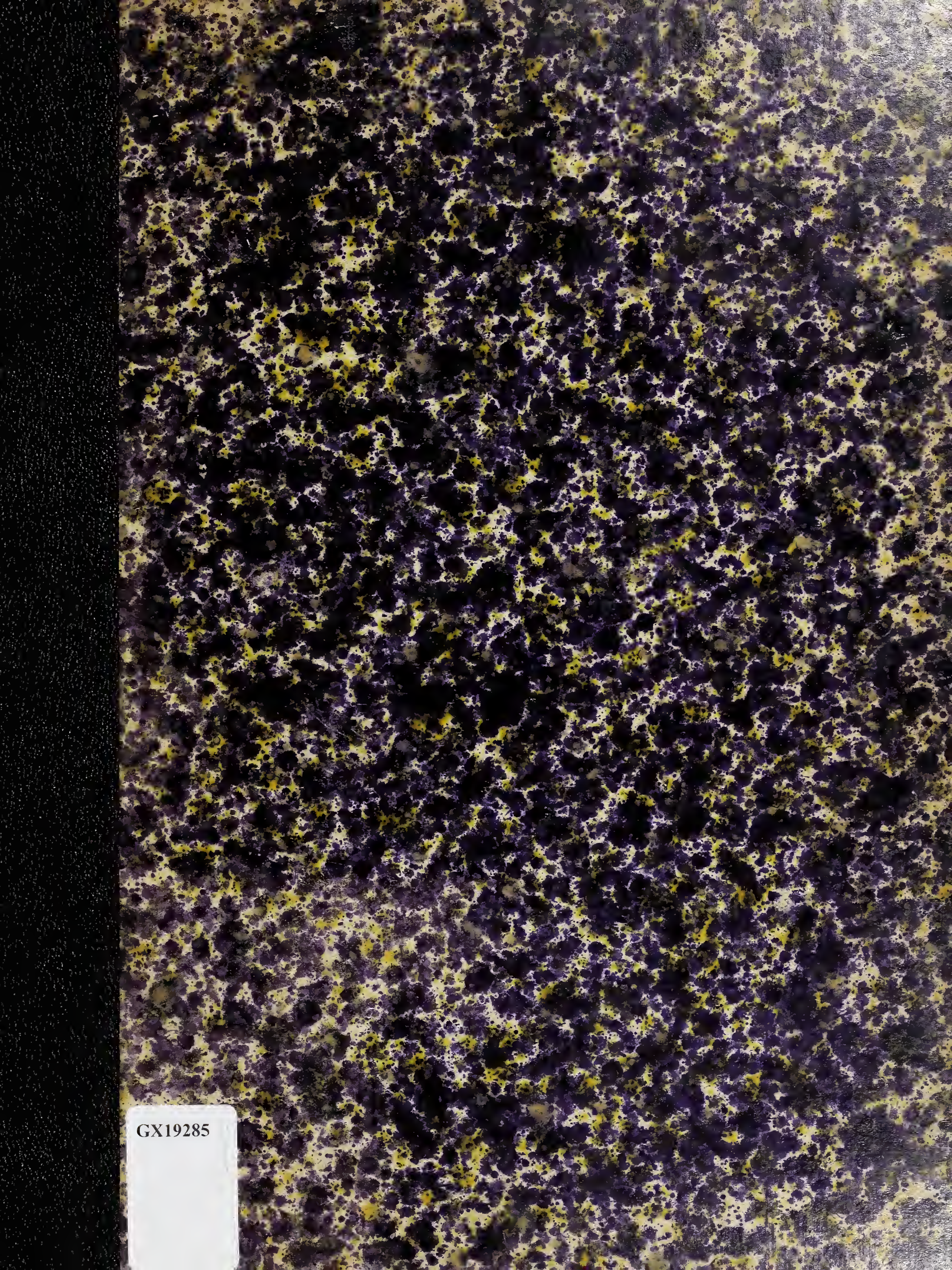
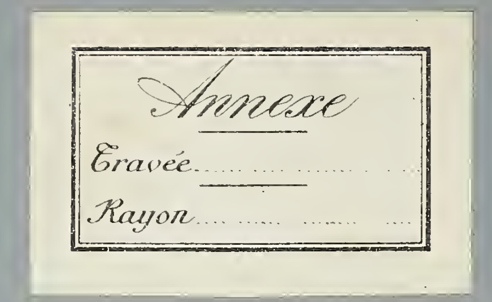



Annexe
Travée
Rayon

COLLECTION

DES

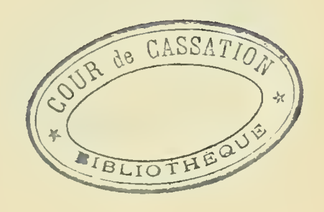
INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

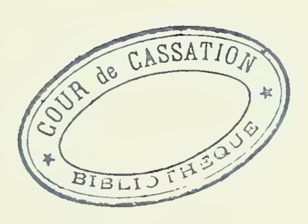
ARCHIVES HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR **Henri LORIQUET** ET **Jules CHAVANON**, ARCHIVISTES

HOSPICES DE SAINT-OMER





ARRAS
IMPRIMERIES LAROCHE, GUYOT ET RÉPESSÉ-CRÉPEL & FILS

1902



INTRODUCTION

Nous n'avons pas à faire ressortir l'intérêt des documents analysés dans cet inventaire pour l'histoire des anciens hospices de Saint-Omer. Sous le titre trop modeste de *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer...* (Saint-Omer, 1877, in-8° de 494 p.), M. Deschamps de Pas a publié une excellente étude dans laquelle il a utilisé toutes les pièces importantes des fonds répertoriés ici ; il a même transcrit quelques-unes d'entre elles en pièces justificatives à la fin de son livre.

Peut-être aussi est-il superflu d'ajouter qu'à beaucoup de points de vue, ces titres, comme tous ceux de même nature, constituent de précieuses sources de renseignements. Ce que l'histoire des mœurs, des institutions, des arts, de l'économie sociale, de la propriété, du commerce, etc., peut tirer des contrats divers et des séries de comptes conservés dans ces archives, on le devine à feuilleter seulement les pages du présent volume. Les baux successifs de nombreuses propriétés font connaître les variations du prix de la terre dans la région de Saint-Omer, et dans les autres lieux où les hospices de cette ville avaient des intérêts. Les donations et les testaments révèlent de curieux détails sur la fortune privée, les coutumes, la manière de vivre, de s'habiller dans les différentes classes de la société artésienne. Les pièces de procédure abondent en traits de mœurs typiques. Le prix des denrées, des objets de nécessité et des objets de luxe, de la main d'œuvre dans une foule d'industries, sont relevés dans les comptes qui sont aussi pleins de noms propres intéressants à recueillir. Plus d'un artiste de valeur y est inscrit : celui-ci était déjà connu, le nom de celui-là s'ajoutera désormais aux listes précédemment dressées. La description d'une œuvre accompagne parfois le nom de son auteur : nouveau profit. Enfin, parmi tous ces bienfaiteurs, ces administrateurs, ces hospitalisés mêmes (à l'époque des guerres par exemple), que de personnages notables à la biographie desquels les érudits locaux seront heureux d'ajouter un détail !

Ce n'est pas à ces découvertes qu'on s'attend à faire ici, comme dans tout inventaire d'archives hospitalières, que nous nous attarderons. Nous voulons attirer l'attention sur le fonds entièrement inédit de la *Table des pauvres de Saint-Sépulchre,* possédé par le même dépôt et que nous avons fait figurer à la suite des documents hospitaliers proprement dits. M. Deschamps de Pas l'a omis, à dessein peut-être puisque les tables des pauvres n'entraient pas dans son sujet. Tous les historiens de Saint-Omer, y compris Giry, ont parlé très brièvement de cette institution charitable particulière au nord de la France, croyons-nous, et ils en auraient mieux défini le caractère, s'ils avaient compulsé un ensemble de pièces comme celles dont on trouvera l'analyse à la fin de cet ouvrage.

Aucun fonds semblable, à notre connaissance, n'a jamais pris place dans un Inventaire sommaire d'archives hospitalières. Quelques articles du volume de cette collection consacré par M. Travers aux archives communales de Béthune intéressent trois tables des pauvres de cette ville, mais ils sont très courts et offrent peu de ressource pour déterminer la nature et le fonctionnement de l'institution. Les fonds analogues à celui que nous révélons, conservés à Arras et dans d'autres villes du nord, très anciens et très riches (1), sont restés inexplorés. C'est la première fois qu'on publie l'analyse de titres d'une table de pauvres remontant au XIIIe siècle et comprenant entre autres belles pièces, un cartulaire rédigé au XVe siècle, plein de renseignements précis et nouveaux sur la topographie de Saint-Omer de 1283 à 1456, avec tous les éléments suffisants pour établir la liste des échevins de cette ville pendant le même temps, une série de cueilloirs sur parchemin du XIIIe au XVe siècle (l'un d'eux est orné d'une peinture curieuse), un nombre respectable de comptes de 1451 à 1786, présentant malheureusement des lacunes et trop sommaires, pouvant suffire cependant à faire

(1) La *Pauvreté* d'Arras a des titres et des comptes remontant au XIVe siècle.

connaître la fortune de la table au cours de trois siècles. Ce sera une première et utile source à consulter pour l'historien de la charité qui voudra se documenter sur une sorte d'œuvre de bienfaisance d'une nature particulière et qui mérite d'être étudiée (1).

Les tables des pauvres sont les ancêtres éloignés des modernes bureaux de bienfaisance, en même temps que de ces œuvres secondaires nées il y a peu d'années et qui se développent constamment, crèches, fourneaux, dispensaires, etc., dont elles réunissaient toutes les attributions. On les désigne sous différents noms. Dans beaucoup de régions de l'Artois, notamment dans le pays de Lalleu, on les appelle ordinairement *pauvretés*, quelquefois *bourses communes des pauvres*, plus rarement *carités*, ou *fabriques des communs pauvres*, ou *tables des communs pauvres*.

A Saint-Omer, une table des pauvres existait dans chaque paroisse ; le curé, sans y occuper un rang officiel, exerçait une grande influence sur ces œuvres qui portaient le nom de son église et avaient pour ressort l'étendue même de sa paroisse. Pourtant, au point de vue de leur administration, les tables des pauvres étaient municipales. Le mayeur y présidait (cf. le préambule du cartulaire V, § 7, A 1, p. 38) ; les *tabliers* ou gens « ayans le gouvernement des rentes et revenus de la table » étaient sinon choisis parmi les échevins, du moins soumis à leur contrôle. Tous les actes où les intérêts de la table de Saint-Sépulchre sont en jeu, sont contresignés par trois ou quatre échevins en exercice. Les tabliers sont les mêmes à de longs intervalles, ainsi en 1318 et en 1332, ce qui donne à penser que leurs fonctions n'étaient pas annuelles et qu'ils étaient rééligibles ; les textes ne mettent pas ce point en lumière. Un receveur est préposé à la comptabilité et à la gestion du trésor.

Dans les pauvretés du pays de Lalleu, dont les archives, assez modernes mais intéressantes, sont conservées au dépôt départemental d'Arras, l'administration différait de celles des tables de Saint-Omer. Ce coin de terre, doué d'une sorte d'autonomie, petite province dans la grande province d'Artois, relevait féodalement de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. L'autorité seigneuriale du monastère avait pour représentant dans les pauvretés le *prévôt de Sailly* (2) qui formait avec le *bailli collecteur*, agent de l'avoué de Lalleu et les échevins respectifs des communautés d'habitants, l'administration supérieure. Ces dignitaires, chargés de traiter les questions difficiles et d'entretenir les relations avec les autorités provinciales, nommaient et contrôlaient les deux administrateurs ordinaires appelés *pauvrieurs*, *proviseurs*, *tabliers* ou *mambours*. A ceux-ci incombait toute la besogne courante : gestion des propriétés et des deniers, quêtes *(pourchas)*, recettes des rentes, paiement des dépenses, enfin et surtout distribution des secours aux pauvres au vu d'un ordre écrit des échevins ou quelquefois du curé. Ils rendaient leurs comptes solennellement, chaque année, en présence du procureur fiscal, et étaient responsables du déficit. Non seulement leurs fonctions, obligatoires sous peine d'amende, étaient gratuites, mais parfois elles leur coûtaient cher. On voit dans les comptes certains d'entre eux abandonner, à la fin de l'année, la créance provenant des avances qu'ils ont faites, en cours d'exercice, à la pauvreté dans le dénûment.

Autant qu'on peut en juger par l'étude sommaire qu'a faite M. l'abbé Rembert de certaines pauvretés disséminées dans tout l'Artois (à Dainville (3), Oisy-le-Verger (4), Vaudricourt (5), Frévent (6), etc.), les seuls administrateurs y étaient les échevins, assistés du curé. Un lieutenant représentait le pouvoir abbatial dans les communes relevant de Saint-Vaast, comme Dainville. Généralement, un receveur spécial s'occupait des finances, comme à Saint-Omer. En certains

(1) Dans le t. II du *Pas-de-Calais au XIX[e] siècle* (Arras, 1900, 4 vol. in-8°), M. Carlier, auteur de la notice sur les *Enfants assistés*, a donné quelques renseignements sur les tables des pauvres, d'après un mémoire de M. l'abbé Rembert sur ce sujet, couronné par l'Académie d'Arras en 1897 et resté manuscrit. Nous avons utilisé ce mémoire pour écrire cet essai. Il est regrettable que M. Rembert n'ait pas retouché et complété son étude trop sommaire et à peine rédigée, de manière à en faire un bon livre.

(2) Sailly-sur-la-Lys, canton de Laventie, arr. de Saint-Omer.

(3) Dainville, cant. d'Arras.

(4) Oisy-le-Verger, cant. de Marquion, arr. d'Arras.

(5) Vaudricourt, cant. d'Houdain, arr. de Béthune.

(6) Frévent, cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol.

endroits, à Lagnicourt (1), par exemple, un commis, nommé *pauvretier*, administrait sous la surveillance des hommes de fief composant le corps municipal qui le déléguaient dans cet office. Nous ne nous arrêterons pas à certaines différences de détail dans l'administration des diverses pauvretés, que M. l'abbé Rembert a notées mais qui ne pourraient être étudiées que dans un travail approfondi.

A Saint-Omer, les tables des pauvres étaient toutes plus ou moins riches. Celle de l'église de Saint-Sépulchre jouissait d'importants revenus. En parcourant l'analyse du cartulaire A. 1 et les articles de notre inventaire relatif aux titres de propriété, on sera frappé du nombre considérable de donations de tous genres, maisons, terres, argent, faites en faveur de cette œuvre charitable, assurément très populaire. La table a pignons sur rue dans tous les quartiers de la ville ; elle a du bien au soleil dans les environs et plus loin. Les obits multiples dont elle est chargée accusent les revenus fructueux que lui ont laissés les âmes pieuses. C'est la preuve que l'appel fait aux chrétiens en tête de certain registre B. 10 et que nous avons reproduit dans son pittoresque langage du XIVe siècle, était entendu.

La source des revenus des pauvretés du pays de Lalleu et de tout l'Artois est la même : la charité, soit qu'on la sollicite par des quêtes ou des requêtes, soit qu'elle se manifeste spontanément sous l'impulsion de la piété. Toutefois, ces institutions ne sont pas partout aussi riches qu'à Saint-Omer.

Dans le pays de Lalleu, les biens fonciers possédés par les pauvretés ne sont pas nombreux. Au XVIIe siècle, elles sont plus riches en capitaux qu'elles font fructifier par un moyen qui mérite d'être signalé : elles prêtent aux cultivateurs, se constituent en banques rurales, comme dit M. Rembert, à une époque où le nom même de ces établissements financiers est inconnu. On ne peut faire état dans la fortune des pauvretés de ce qu'elles recueillent, aux termes des règlements, à la mort des vieillards dont elles ont eu la charge ; c'est à peine si les effets et le maigre mobilier de ces indigents, vendus à l'encan, produisaient de quoi payer leur enterrement. Aux jours de détresse, les administrateurs convoquent en assemblée générale les habitants de la communauté et celle-ci s'impose extraordinairement. On s'adresse aussi, dans ce cas, aux Etats d'Artois, au Conseil provincial, aux grandes abbayes, etc. On organise des souscriptions ; les bonnes âmes s'engagent en émargeant sur les listes qui circulent, à donner telle quantité de pain au pauvre qui se présentera muni d'un billet délivré par les pauvrieurs. Les « quêtes de gerbes » et autres à l'église et à domicile se font régulièrement ; de plus, le curé nomme au prône tous les pauvres à soulager dans la paroisse.

Hors de Lalleu, les pauvretés artésiennes trouvent surtout leur subsistance dans le produit des fermages de leurs terres ; l'argent provenant de donations en espèces est rare dans leurs caisses et elles soulagent plus de misères avec des vêtements, du linge, des aliments, du blé et d'autres produits de redevances en nature, qu'au moyen d'aumônes pécuniaires.

La charité des tables et pauvretés. aussi bien à Saint-Omer que dans Lalleu et dans tout l'Artois s'exerce sur toutes les infortunes. On peut dire qu'aucune espèce de déshérités n'est exclue de son domaine. Les vieillards et les infirmes forment la plus nombreuse clientèle de ces institutions ; les veuves, les femmes en couches, les aliénés et surtout les orphelins sont également l'objet de leur sollicitude. D'ordinaire on n'attend pas qu'ils se plaignent pour les soulager : on les recherche. Par contre, certaines demandes de secours sont repoussées et l'on voit, fait qui paraît étrange aujourd'hui, les pauvres intenter une action judiciaire à la pauvreté qui les a éloignés. Pour être secouru, il suffit, en principe, mais il est nécessaire d'être domicilié dans la paroisse ou la communauté. Dans le pays de Lalleu, un homme se trouvant dans la plus grande gêne momentanée ne peut recevoir d'assistance s'il est propriétaire de la plus modeste masure ou du plus mince lopin de terre. Les secours se donnent à domicile, sauf quelques distributions à l'église ou à

(1) Lagnicourt, cant. de Marquion, arr. d'Arras.

l'hôpital. Les vieillards et les orphelins sont mis en pension chez des particuliers, et la conduite à leur égard de ceux qui les ont acceptés, est surveillée de très près. Le contrôle est tout à fait sévère quand les pensionnaires ont un enfant en bas-âge ou un nourrisson. M. l'abbé Rembert fait connaître le singulier moyen employé pour opérer ces placements de pauvres chez les habitants : on les mettait aux enchères. Le *moins* enchérisseur, celui qui réclamait la moindre indemnité à la pauvreté, prenait le malheureux sans foyer. Les adjudicataires fixaient leur chiffre d'après les services qu'ils pensaient pouvoir tirer de leur pensionnaire. Plus un pauvre était impotent, plus il coûtait à la pauvreté. Ingénieuse façon, on en conviendra, de suppléer au défaut d'hôpital dans les petites paroisses.

Une adjudication générale avait lieu chaque année, et des adjudications partielles quand il en était besoin.

Le service médical gratuit fonctionne sans interruption ; un médecin recoit un salaire annuel fixe pour soigner les pauvres chez eux, et les médicaments sont dispensés aux frais de la pauvreté qui envoie même des gardes-malades à domicile dans certains cas ; elle prend à sa charge les funérailles des plus dépourvus. Enfin, cela est important à constater, elle pourvoit à l'éducation des enfants. Au pays de Lalleu, notamment, comme à Saint-Omer, l'instituteur ordinaire de la communauté ou, plus souvent, un instituteur spécial reçoit une indemnité pour apprendre à lire et à écrire aux enfants indigents : la pauvreté a son école.

En dépit de l'organisation, somme toute excellente, de ces institutions et malgré le peu d'irrégularités révélées par les documents dans leur administration, les pauvretés périclitèrent dès le commencement du XVIIIe siècle. Sans doute, elles avaient fini par avoir trop de charges et, la misère augmentant en même temps que les ressources diminuaient, concordance fatale, la ruine les frappa. M. l'abbé Rembert a transcrit les doléances de la pauvreté de Laventie exposant aux pouvoirs publics sa pénurie, en 1701 : la plainte est navrante. Avouer sa propre misère, après avoir soulagé tant d'infortunes ! Le fait hélas ! est général à cette époque, et le cœur se serre de voir disparaître ces associations charitables confondues avec les communautés mêmes d'habitants et qui, mieux que toutes les ordonnances royales et les instructions d'intendants, enrayaient la mendicité....

Les titres analysés dans le présent inventaire et conservés par l'administration des hospices de Saint-Omer, qui a généreusement fait la plus grande partie des frais de rédaction et d'impression, ont été classés, il y a longtemps, par notre prédécesseur, M. H. Loriquet. C'est lui qui a arrêté l'ordre dans lequel sont présentés les divers fonds figurant dans ce volume, et la rédaction des articles était déjà assez avancée lorsque nous avons pris la suite du travail. Un premier fascicule consacré à l'hôpital Saint-Louis était imprimé ; six feuilles du deuxième, intéressant l'hôpital Saint-Jean, étaient tirées. Nous avons achevé le livre sans rien changer au plan adopté : il était trop tard pour cataloguer les fonds selon l'ordre d'ancienneté des établissements, comme il eût convenu. C'est pourquoi l'on trouvera, par exemple, la Maladrerie au troisième rang, alors qu'elle devait occuper la première place, et l'Hôpital général, au contraire, précédant les fondations charitables après lesquelles il devait venir. Cela n'aura sans doute que peu d'importance aux yeux des travailleurs. Ils ne s'attarderont pas davantage à regretter, croyons-nous, qu'on ait donné à chaque fonds une pagination propre ; la table générale, qui renvoie successivement pour chaque nom relevé, à toutes les parties de l'inventaire où il se rencontre, leur fera oublier les inconvénients de la division en fascicules. — L'auteur de cette table réclame l'indulgence pour les fautes d'identification de noms propres qui peuvent s'y trouver et s'excuse du peu de développement de la partie matières. L'administration qui avait fait entreprendre cet inventaire il y a plus de vingt ans, désirait, on le comprendra, quand nous avons repris le travail interrompu, le voir terminer rapidement, et elle a renoncé à nous donner le loisir de nous familiariser davantage avec la langue, l'histoire et la géographie du pays intéressé.

J. CHAVANON.

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

HOSPICES DE SAINT-OMER

HOPITAL SAINT-LOUIS

SÉRIE A.

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

A, 1. (Liasse.) — 12 pièces : 4 parchemin, 8 papier.

1280-1697. — Extrait authentique (XVIIIe s.) de plusieurs registres des archives de la ville de St-Omer, justifiant l'existence de l'hôpital de N.-D. de l'Écoterie et de celui de St-Louis. Cet extrait mentionne un registre des rentes de l'Écoterie en 1280 et un registre des rentes de St-Louis, commençant ainsi : « Che sont les rentes yrritavle que on doit a l'ospital de St-Loys. Premierement, me dame d'Arthois L sols de tournois sour le ruage de le ville, que on paie a le Toussains, et en avons lettres de sen grant seel, et le rechoit on du baillieu de Saint-Omer. » Il reproduit ensuite la charte par laquelle le magistrat de St-Omer, donnant suite à ses projets de 1416, réunit les biens (18 mars 1428) de l'hôpital St-Louis, dit du Cheval-d'Or et de l'hôpital de N.-D. de l'Écoterie (p. 1). — Arrêt (16 décembre 1695) du Conseil privé du Roi, pris en exécution des déclarations de mars, avril et août 1693, reprenant à l'Ordre de St-Lazare, les papiers de la Maladrerie de St-Omer qu'il pourrait posséder, et unissant les biens de celle-ci à ceux de St-Louis, à compter du 1er juillet dernier, à charge par l'hôpital St-Louis de fournir toutes les fondations et prières consenties précédemment, de ne rien changer à l'entretien et à la nourriture habituels, et d'installer dans la Maladrerie un nombre de lits correspondant aux revenus de celle-ci (p. 3). — Lettres patentes (juin 1696), obtenues par l'hôpital St-Louis, en conséquence de cet arrêt (p. 6). — Compte-rendu servi (9 août 1697) aux administrateurs de St-Louis, en exécution de l'ordonnance de l'Intendant, du 22 juillet, par Ansart, receveur des maladreries d'Artois, des recettes et des dépenses qu'il a faites pour la Maladrerie, depuis le 1er juillet 1695 (p. 10). — Note informe contenant l'indication des « bulles apostolicques et autres lettres en parchemin appartenantes à l'hospital de Nostre-Dame, dit de St-Louys au Brulle, touchant l'élection d'un confesseur, la célébration de la saincte messe, un clocher et une cloche à la chappelle, et les règles des sœurs dudict hospital, comme ont les at trouvés le 12me de novembre mil six cens quattre vint trois » : 1° bulle de Clément [VII ?] (14 février ....) vidimée le 30 mars 1421, permettant de faire dire la messe, de construire un clocher et d'y avoir une cloche, le droit de la paroisse réservé ; 2° *lettres* exemptant les sœurs de quelques droits de la paroisse (14 décembre 1415) ; 3° autres « touchant l'hospital » (17 septembre 1416) ; 4° lettres contenant « les règles que donnèrent MM. du Magistrat aux sœurs, l'an 1427, item l'économie laissée à leur bonne conduite, se réservant pourtant le gouvernement entière dudict hospital ; » 5° bulles de Martin V, du 7 novembre 1427, dont l'une accorde CXL jours d'indulgence en la fête de St-Louis et l'autre donne pouvoir de choisir un confesseur ; y sont jointes des

lettres du cardinal de Ste-Croix (31 août 1435), autorisant aussi à choisir un confesseur; 6° six bulles d'indulgence accordées à l'occasion des *réfections* à faire dans l'Hôpital; 7° lettres de Georges, évêque de Vicence, légat du Concile de Bâle, concernant l'élection d'un confesseur; autres du même, sur la messe, le clocher et la cloche; autres du même, concernant les « changements des pélerinages, jeusnes des sœurs, à cause d'une règle faicte par le curé; 8° bulle d'Eugène [IV] (Florence 1441), accordant pouvoir de choisir un confesseur, « avecq le vidimus du 14 de febvrier de la mesme année [1422]; » 9° deux lettres « concernantes quelque différent avecq le curé de St-Denis; » 10° « deux brevets concernant nostre bénéfice, de Gualere Bartholome. » Cette note contient encore une « réflexion du mesme jour sur la possession des sœurs : 1° les supérieure et sœurs sont en paisible possession de choisir confesseur pour elles seulement, qu'els présentent à monseigneur de St-Omer, pour obtenir son approbation; il leur administre le sacrement de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction; il lui appartient de vestir les novices et de les admettre ou recevoir leur formulaire de profession; 2° elles ont chappelle, clocher et cloche, elles font dire la messe, à laquelle elles sonnent, comme est de coutume; elles font chanter la grande messe en certaines festes, sur les sept heures, sans aucune difficulté du costé du curé; 3° elles sont enterrées en leur chappelle, par le confesseur ou autre prêtre, sans être obligez de représenter le corps à la parroisse, quoy qu'elles y deussent faire chanter un service à leur loisir » (p. 11). — Charte d'Eustache de Croy, seigneur de Ruminghem, Beaurains-la-Motte, Warnecque, gouverneur, capitaine et grand bailli des ville, château et bailliage de St-Omer, exemptant (15 mai 1581) les habitants de Pihen et de *Biencques* des « foulles, oppressions, mengories et logement » des gens de guerre, et défendant de leur enlever « harcquebouze, pistollés, espées, espieux, hallebardes, et autre baston de deffense, » dont ils pourraient s'être munis (p. 12).

SÉRIE B.

TITRES DE PROPRIÉTÉ ET DROITS UTILES

Titres de l'Écoterie, antérieurement à sa réunion. — Rentes.

B 1. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1288-1506. — Vente par Margrie, abbesse de *Bonam*, par son « lay avoei, » pour XXXVIII lb. de par. aux maïeur et échevins « de le halle de Saint-Omeir, aoes l'ospital de Nostre-Dame ou Brulle de ledicte ville, » de XV s. de par. sur une maison, *atout l'iretage*, où demeure Baudewins Blan Mantel, « a Haut-Pont, d'encoste le pont de fust, par d'amont le pont de piere ke li vile fist faire, » de XIII s. sur la maison et l'héritage de feu Wautiers Le Kerzere, et XXX s. sur une maison et héritage « ke Clais dou Molin est tenans deriere le grant maison de piere ki siet sour le plache devant Saint Bertin; » Jean (1) De le Court se porte pleige de cette vente; y assistent: Jean Wolveric, Willaumes Wasselin, Jean Suabel, Jean Lauman et Simon Wastel, échevins (1288 (2), « el mois de jenvier, le jour dou nouvel an ») (p. 1). — Vente aux mêmes, pour XVII lb. par. par Jean Le Bon et Kerstiene, sa femme, de CXV s. par. de rente annuelle dont LX s. sur la maison et l'héritage de Jean Moriaus, *li caucheteires,* « devant le fontaine en le Grosse rue, » et LV s. sur les maisons voisines appartenant à Jean Martel, *le caudronnier,* et Jean Le Caudronnier (19 décembre 1293). Échevins présents : Jean Wolveric, Willaume Wasselin, Philippe David, Simon Wasselin, Pierre de Saint-Omerglise et Simon Wastel (p. 2). — Bail à cense héritable par Jean Le Grave, procureur de « l'Escoterie ou Brule, » du consentement de Jean Bollart et Baudin de le Deverne, « souverains advouez d'icelle Escoterie, » à Ghilbert Le May, chaudronnier, d'une maison et un héritage « en le Grosse rue, » pour LX s. par. de rente, à payer en III termes, « si comme on paie rentes heritavles en le ville de Saint-Omer. » Cette maison doit, en cas de mort ou de vente, LX s. de relief à l'Écoterie (22 janvier 1403). Échevins présents : Willaume Foulke, Foulke de Rebeke, dit Hustin, Vincent Le Parmentier, Mikiel Gribedon, dit Le Caron, et Jaquemart Couders (p. 3). — Sentence des échevins, « es plaiz par nous teuus le lundi

(1) Suivant les habitudes typographiques de l'Inventaire sommaire, nous avons réduit à l'orthographe actuelle toutes les formes de prénoms qui ont pu y être ramenées sans préjudice pour les études philologiques; ainsi nous mettrons constamment: Jean pour Jehans, Jehan, Simon pour Symons, Symon; Jacques pour Jaque; Martin pour Martins, etc. Mais nous avons scrupuleusement conservé les autres, telles que Jaquemes, Willame, Wistaces, Ustaces, Tassart, Tassin, etc. etc.

(2) Nous adopterons d'une façon constante la réduction de la datation ancienne au style nouveau.

IX[e] jour de décembre l'an mil quatre cens et quinze, » rendue à la prière de François de Wincle, prêtre, procureur des « gouverneurs et aministreurs de l'ospital Nostre-Dame que on dist l'Escoterie ou Brule, » condamnant Vincent Stonin à payer LV s. par. de relief, pour une maison « en le Grosse rue, devant le pippe ou reng, » qu'il vient d'acquérir des héritiers de feu Jacques Lazin (p. 4). — Bail à cense héritable par Laurent d'Esquerdes et Simon de Lévin, avoués de « l'ospital ou Brulle, » avec l'assentiment du maïeur et des échevins, à Jean Le Chevalier, de *Blendeke,* d'une maison en la rue de l'*Orfaverie,* pour C s. de par., plus XXVI s. pour le fonds (14 novembre 1311). Échevins présents : Simon Wastel, Clai Capel, Brisse Bonenfant, Jakemes Douvie et Gilles de Lelinghem (p. 5). — Concession de ladite maison (12 septembre 1441), moyennant C s. par. annuels à Pierre Carette, procureur de l'Écoterie. Présents : Jean de Nielles, dit Mallemaison, « amman du marquiet en lieu du seigneur, » et comme échevins : Willame Craye, Pierre Lambert, Jean d'Elne, Chrestian de Cullans et Mathieu Olive. Mention faite que cet acte a été signifié aux doyen et chapitre de la collégiale de S[t]-Omer, en ce qui peut toucher la fabrique et les prébendes de la vicairie, et à Pierre de Wissoc, Walran de Fiennes et Jean de Wissoc, comme procureurs de madame de Saintus et des enfants de Nicole de Wissoc, et à Roul van Cappelle, « pour tant que à eulx et chascun d'eulx peult touchier » (p. 6). — Acte semblable au profit du même (9 juillet 1443). Présents : Jaquemart d'Éblinghem, comme « amman de messieurs doyen et capitele de le eglise collegial de saint Omer en Saint-Omer, » Jean Thumas, Jacques Sacquespée, Melcior de Le Vallée, Jean de Berthem et Jean Pate, échevins (p. 7). — Vente par Jakemes Moran et Agnès, sa femme, à Nicole du Barisel, « ou non et aloes del ospital de l'Escoterie ou Brule, » de VIII s. par. de rente héritable sur une maison, rue de la Madeleine, « estendant par deriere sour le fosse de le Chengle » (6 juin 1337) ; cette vente faite « pardevant eskevins du Coelhof : Gilles Le Potier, Brisse Fichau, Lambert Le Cuvelier, Jehan Hannekin et Willaumes Le Roy et Jehan du Four, ou lieu du signeur » (p. 8). — Vente faite (mai 1337) par Gilles Li Clers, de Serques, et Robine, sa femme, pardevant Pierre Lamman, maire des Francs-Alleux, Nicole Le Wale, seigneur de Avrehoud, et Adenouffle de Sainte-Audegonde, seigneur de Vert Rewart, chevaliers, échevins des Francs-Alleux, à messire Jacques Le Vasseur, chapelain et gouverneur et ministre de l'Écoterie, de XX s. par. de rente héritable au jour de S[t]-Michel, engageant pour garantie de celle-ci, aux mains dudit mayeur, « par rain et par baston, » V quartiers de pré en une pièce, sis « devant le moustier de Serques, » et une demi-mesure de terre joignant ce pré (p. 9). — Bail à cense héritable fait par Jakemes de Penes, gouverneur, Jean Lescot et Jean Dane, avoués de l'Écoterie, à Lambert Crommint, d'une maison en la rue de « Sauperwic, daval l'estote plache, » moyennant XVI s. par. de rente (20 mars 1339) ; pardevant Elnaud d'Elne, Jean Alein, Hues Batheman, Rasse du Bryart, Gilles de Villers, échevins (pp. 10-11). — Bail semblable par Jaquemes de Piesnes, gouverneur de l'Écoterie, à Jehan Le Pippre, d'une maison « en le Listerue, » pour L s. par. (28 février 1340). Échevins : Enlart d'Enle, Hue Batheman, Gilles de Vileirs, Ghérart Viviien et Mahieu Le Roy (p. 12). — Mise de fait (27 juin 1506) prise sur cette maison par Jacques de Faulkemberghe, receveur de l'Écoterie (p. 13). — Bail à cense héritable fait par Jakemes de Penes, gouverneur, Jean Dane et Symon de Wissoc, avoués de l'Écoterie, à Stas de Landrethun, de deux « maisonchelles...... par d'aval le moustier Saint-Sepulcre entre l'iretage Olivier d'Erkinde et l'iretage de la tavle des povres de Saint-Sepulcre, » moyennant XXVIII s. par. (6 décembre 1345). Devant les échevins Ghérart Vivien, Jean Langhardin, Vinchent Boullart, Clay Boullart, Mikiel Le Crok, (p. 14). — Bail à cense héritable consenti par Jean Hardi, gouverneur, Jean Dane et Simon de Wessoc, avoués de l'Écoterie, au profit de Chrestian Yvacques, d'une masure près de l'héritage de La Madeleine, moyennant IX s. par. (11 février 1353). Devant les échevins Willaume Sandre, Guillebert de Sainte-Audegonde, Jean David, Jean Wasselin et Lambert De le Court (p. 15). — Vente par Gilles Hanébaut à Tassart De le Haie, de XX s. par. de rente héritable, assise sur II maisons de la rue S[t]-Bertin, moyennant XIV deniers d'or à l'écu (27 septembre 1356). Échevins présents : Jean Dane, Jean Maran, Jean Le Cammat.., Bauduin Mainbode et Fleurens Wastel (p. 16).

B. 2. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1367-1386. — Bail à cense héritable consenti par Mahieu Le Grave, maître, Jean Lescot et Nicole Bollart, avoués de l'Écoterie, en faveur de Jaqueme Leurchon, d'une masure et dépendances, « en une ruelle par daval lau sire Lambert Gherebode soloit demourer jadis, » moyennant VIII s. par. de rente (15 janvier 1367). Échevins présents : Nicolle Bollart, Tassart De le Vinne, Jaquemart d'Ingligheem, Wuillaume Baron et

Jean Le Bissere (p. 1). — Bail semblable délivré par les mêmes à Pierre Le Pau, d'un héritage sis « en le plache des tisserans, » tenu jadis par Willaume Le Wilde, moyennant XLI s. par. (20 juin 1367). Échevins présents : Jean De le Court, Nicolle Bollart, Jaqueme de Leuvin, Jean Fouke du Brulle, Baudin Mainbode (p. 2). —Prise à bail par Mahieu Le Grave, maître de l'Écoterie, d'une maison « à Erbostade, » pour XVI s. par. (4 novembre 1367). Échevins présents : Jean Fouke du Brulle, Baudin Mainbode, Flourens Wastel, Willaume d'Asselle, Malin Langhardin, « et si fu Pierre Le Pape, comme aman du markiet en lieu du singneur » (p. 3). — Bail à cense héritable consenti par dame Marie, veuve de monseigneur de Watenes, par son avoué Jean Batemon, Simon Foulke et Mabille, sa femme, Mahieu Le Grave, maître, et Jean Lescot et Jaqueme de Leuvin, avoués de l'Ecoterie, en faveur de Pierre Laignel, d'un héritage « par damont le rue de l'Orfaverie, » moyennant LXXII s. par. (3 décembre 1369). Échevins présents : Jean De le Court, Addenoffle de Sainte-Audegonde, Jaqueme de Sainte-Audegonde, Tassart De le Vinne, Jean de Wissoc (p. 4). — Bail semblable, par Jean Du Mont, à Willaume Le Vries, « d'une pièce de terre mareske atoutes les yauwes qui y affierent, que on appelle Zevenskelewal...... gisant ou Westbrouc, en le singnerie du cappitle....., » pour XXIV s. II d. (17 juin 1371). Échevins du Chapitre : Jean Érenbout, dit Tollenare, Lambert Hanebart, Clay Coeboet, Henry Buc, Jean de Nielles, Jean du Ghere, Jean Labbé, aman (p. 5). — Don fait à l'Écoterie par Jaqueme Leurchon, d'une masure et son héritage, « gisans devant le petite estuve, en le Boem Straet ....., haboutant par derrière à le beke de le ville » (4 juillet 1372). Échevins présents : Jean d'Esperleque, Baudin Lomme, Tassart Baron, Jean Godermacht, Nicole d'Alekines (p. 6). — Bail à cense héritable de ladite maison, consenti par les mêmes maître et « advoez et gouverneurs, » en faveur de Loy Le Bart, moyennant VI s. par. (même date). Échevins présents : Tassart Baron, Jean Le Bizère, Jean de Culam, Jean Godermacht, Nicole d'Alekines (p. 7). — Bail semblable, consenti par les mêmes, en faveur de Mahieu Piperoen, d'un héritage « estans à Erbostade, » pour XVI s. par. (15 février 1375). Échevins présents : Jaqueme de Leuvin, Jean Bollart, Flourens Wastel, Jean Sobert, Mikiel Hapiet (p. 8). — Don fait par Baudin de Bouloigne et Margrie, sa femme, aux hôpitaux de la Madeleine et de l'Écoterie, de IIII s. de rente sur une masure, « en le ruelle de Lions, » suivant les dispositions testamentaires de feu Malin Langhardin (15 juillet 1376). Échevins présents : Jean Godermacht, Jean du Camp, Clay d'Alequines, Jean de Blendeke et Jean Le Broc (p. 9). — Don fait par Huon d'Estaples, dit Coopman, à Jean Le Grave, receveur de l'Écoterie, de V s. de rente pour ledit hôpital, sur une maison et héritage « en le Boketstraet, » à condition que ledit Huon prendra son pain à l'Hôpital (28 mars 1381). Échevins présents : Pierre De le Creuse, Willaume d'Assele, Willaume De le Lake, Mahieu de Saint-Pol et Mikiel Hapiete (p. 10). — Bail à cense héritable consenti par Baudin de le Deverne, Jean Le Broc, Jean Lucas, et leurs femmes Alis, Willemine et Maroie, Jean Le Grave, chapelain, « comme procureur de le maison de l'hospital de l'Escoterie ou Brulle, ou nom et pour le profit de le dicte maison, par l'assent et ottroy des souverains advoez de le ditte maison, » Jean Lettin, « tavliers de le tavle des povres de l'eglise Saint-Jehan en Saint-Aumer, ou nom et pour le profit de la dicte tavle, » en faveur de Jean Staucque, « couvreur de tieulez, » d'une maison « ou Bas Brulle, » pour XXVII s. VI d. par., avec une garantie de V francs d'or « du coing de France ; » cette rente répartie pour VIII s. à Baudin, XXXIII d. à sa femme, XI s. à Jean Le Broc, IV s. à Jean Lucas, VIII à l'Écoterie, XXI d. à la Table des pauvres de Saint-Jean (19 mai 1381). Échevins présents : Baudin de Bouloigne, Willaume De le Lake, Jean de Blendeque, Henri de Millam, Clay Florens et Clay Coenoet (p. 11). — Bail à cense héritable, consenti par Jean Le Grave, gouverneur et receveur, et les deux avoués Jean Lescot et Jaqueme de Leuvin, à Kerstiene, veuve de Jean de Langage, d'une maison et héritage « en la Neuve rue, pardessous Saint-Sepulcre, entre l'iretage le veve et les hoirs Estevene de Wissoc d'une par et le porte de Berghes d'autre part, » pour XV s. V d. et une poitevine par. de rente (6 juillet 1381). Échevins présents : Nicole de Wissoc, Engheran Platel, Willaume Kase, Willaume De le Lake, Jean Gobert et Mahieu de Saint-Pol (p. 12). — Échange conclu entre Simon Le Bouf, maître, Jean Lescot et Jacques de Leuvin, avoués de l'Écoterie, par lequel cet hôpital abandonne à Chrestien de Culam XX s. par. de rente sur une maison « estans ou Brulle, » contre III quartiers de blé et III parts d'un chapon de rente sur une pièce de terre « estant derriere l'abbeye des nonnains de Sainte-Clare » (1er février 1382). Échevins présents : Jean Lescot, Tassard du Fresne, Willaume Caese, Jean Nevelinc, Nicole de Wissoc (p. 13). — Bail à cense héritable consenti par Willaume Tac, maître, et Jean Lescot et Nicole de Wissoc, avoués de l'Écoterie, à Jean de Wissoc, rentier de la ville de Saint-Omer, au profit de celle-ci, d'une pièce de terre « avoec

tous les cateulx qui sus sont . . . . . , gisans par dela le Bomytour, dedens les murs de le ville, que on dit le court de Haveskerke. . . . . , » pour XXIV s. par. (30 décembre 1383). Échevins : Jacques de Sainte-Audegonde, seigneur Wistace De le Vonne, Lambert de Boulluingne, Enguerran Platel, Jean Boullard (p. 14). — Prise à bail par Willaume Tac, au nom de l'Écoterie, d'une maison sise « sur la riviere d'Arbostade, » pour XVI s. par. (17 février 1385). Échevins présents : Jean Bollart, Pierre De la Croese, Jean Le Broc, Clay Coenoet, Gilles de Faukenberghe (p. 15). — Bail à cense héritable par Willaume Tac, maître, Jean Lescot et Enguerran Platel, avoués de l'Écoterie, à Jean Moendrieu, d'une « pieche de terre maresque gisans ou Westbreuc, en un lieu dit le Haep, dehors le watreporte d'Arbostade, » pour V s. VI d. par. (24 novembre 1386). Échevins présents : Tassart de Morcamp, Jean Nevelinc, Nicole Dane, Jacques de Bettin et Willaume d'Assele (p. 16).

B. 3. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1391-1398. — Concession à Jean Le Grave, maître de l'Écoterie, au nom de l'Hôpital, par son avoué laic Chrestien Piet d'argent, de III *maisoncelles* sises l'une près de l'autre sur la place des Tisserands, « et che pour arrieraige de rente fonssiere de III sols par. par an, de deux ans arriere » (20 avril 1391). Échevins présents : Bade Le Bourt, aman du marché, Engueram Platel, Jean du Camp, Jean Goubert, Mikiel Hapiette, Jacques Wastel (p. 1). — Sentence des « dessevreurs jurez » de St-Omer, rendue à la requête de Jean Le Bouf, « maistre de la Maison-Dieu de l'ospital de l'Escoterie ou Brulle, » et de Jean Lescot et Jean Bollart, avoués dudit hôpital, par laquelle Robert Le Cluc est condamné à une rente de II s. vis-à-vis de l'Écoterie, parce que sa maison « estoit ediffiie trop avant sour l'heritage » de l'Hôpital et déversait ses eaux sur celui-ci (24 décembre 1391). « Dessevreurs » présents : Philippe de Faukemberghe, Gilles de Fauquemberghe, Hughe Crekele, Henry Chanien, Mikiel de Lille (p. 2). — Don à cense héritable par Jean du Pont et Robine, sa femme, à Jean Le Bouf, maître de l'Écoterie, du consentement des avoués Jean Lescot et Jean Bollart, au profit dudit hôpital, d'une masure « atout les cateux qui sus sont, » sise devant Sainte-Claire, moyennant V s. de rente, plus XI s. « qui yssent dudit hiretage pardeseure le rente devant dite » (30 juin 1393). Pardevant « eschevins de Saint-Aumer ou Coilhof, Nicaise Amoins, Chrestien Cauwelin, Jean Le Brasseur, Pieres David, Mikiel Hapiette » (p. 3). — Quittance délivrée par Jean du Pont à Jean Le Bouf, comme maître de l'Écoterie, de l'*assennement* que celui-ci avait promis de mettre sur une masure « gisans dehors le porte du Coilhof » (16 février 1394). « Pardevant eschevins de St-Aumer ou Coilhof, » Chrestien Cauwelin et Jean Coene (p. 4). — Bail à cense héritable, par Jean Le Bouf, maître, Jean Lescot et Jean Bollart, avoués de l'Écoterie, à Robert Folie, d'un *courtillet* « gisans d'aval Vinkebrouc, vers oest du kemin qui maine dudit Vinkebrouc as murs de le ville, » et d'une masure « a l'autre lez dudit kemin, » moyennant IV s. par. de rente (9 août 1394). Échevins présents : Willaume Caze, Mahieu de Saint-Pol, Mikiel Hapiette, Gilles de Fauquemberghe et Jean Le Paveur (p. 5). — Bail semblable, par Jean Le Paveur, procureur de l'Écoterie, et Jean Bollart et Baudin de le Devrene, avoués, à George Kebe, de « deux pieches de terre maresque et yauwe qui y affiert, gisans ou Hallincbrouc, » près du Langhetoc, du Zevenstelewael et de Chanteraine, moyennant XX s. par., « et doit ledit prenneur mettre sur ledit hiritage deux chens nefs plaines de terre en assennement, dedans II ans prochains venans . . . . . » (23 septembre 1394). « Pardevant le loi du capitle de Saint-Aumer ou Hallincbrouc ; » présents : Clay Coenoet, Jean Arnout, tanneur, Henri Buc, Jean Braut et Henry Colin, échevins ; Jean Le pau Clerc, aman (p. 6). — Bail semblable par les mêmes, à Clay Ghis et à Gilles Ghis, d'une « vuyde masure de vint et un pies ou environ de front..., gisans sur le petite Tennerie, entre l'iritage de le Table des povres de Sainte-Margrie d'une part et l'iritage de le Table des povres de Saint-Jehan d'autre part, » moyennant II s. par. de rente (25 octobre 1394). Échevins présents : Willaume Caze, Jean Nevelinc, Aliaume de Sainte-Audegonde, Mikiel Hapiette et Gilles de Fauquemberghe (p. 7). — Bail semblable d'une maison et masure sises « sur le Foullerie, desoubz le pont de le Calcplache, » pour LXX s. par. de rente, consenti à Jean Le Kesere par Jean Le Bouf, maître de l'Écoterie, et Jean Bollart et Baudin de le Devrene, avoués, Loy Pierlemps, prêtre, procureur des anniversaires de l'église St-Omer en St-Omer, et Clay de Campines et Pierre Le Caucheteur, tabliers de la Table des pauvres de Ste-Marguerite. Les anniversaires ont XI s. II d. et I maille par., l'Écoterie XXXIX s. II d. I maille, et la Table des pauvres XIX s. VII d. (10 mars 1395). Échevins présents : Jean Bollart, Jean Lescot, Willaume Folke, Jacques Wastel et Jean Le Paveur (p. 8). — Bail semblable consenti par les mêmes maître et avoués, et Chrestiene, veuve de Jean Sakespée, à Andrieu Le Houls, d'une maison sise en la rue de la Madeleine,

moyennant XXI s. par., dont l'Écoterie touchera XIV s. IV d. I maille et la veuve VI s. VII d. I maille (22 mars 1397). Pardevant les échevins « ou *Coïlhof* » : Nicaise Amoins, Chrestien Cauwelin, Lambert Plays, Pierre David et Jean Le Paveur (p. 9). — Bail semblable consenti par Jean Le Bouf, maître, Jean Bollart et Baudin de le Devrene, avoués de l'Écoterie, en faveur de Jean Roelpot, de deux maisons sises « en Olivierstraetkin, desoubz Saint-Sepulcre, » moyennant XIV s. par. de rente (23 mars 1397). Échevins présents : Jean de Nieles, Jacques Wastel, Jean de Serqus, Jean Le Paveur et Jacques de Landertun (p. 10). — Prise de possession par Jean Le Paveur, procureur de l'Écoterie, d'une masure et un *appentich* « estans en le Represtraet, faisant le touket de le Hanecocstraet, » moyennant III s. par. (4 mai 1397); « et fut criiet par trois cris sollempnelx es eglises, selonc le costume de le ville, pour che que on ne scut trouver partie; ad che faire furent eschevins de Saint-Aumer, sire Jehan Bollart, Jehan de Nieles, Jehan de Cassel, Jehan Widoit et Jaquemart Bazuel, et y fu Willame de Ghines comme aman du Hautpont, ou lieu du seigneur » (p. 11). — Échange consenti par les mêmes, avec Gilles de Rabodenghes, de X s. par. sur deux petites maisons au Bas-Brûle, contre X s. VI. d. par. sur une maison rue St-Bertin, devant l'âtre de St-Denis (12 août 1398). Échevins présents : Jean Maran, Willaume Folke, Jacques Wastel, Jean Le Paveur, Jacques de Landertun (p 12). — Bail à cense héritable, consenti par les mêmes à la ville de St-Omer, représentée par Pierre De la Creuze, rentier de ladite ville, d'une masure et une grange et le chemin qui y mène, le tout situé « en le court de Haveskerke, deriere le Bœmintour, » moyennant II s. par. de rente (17 novembre 1397). Échevins présents : Jean Bollart, Jean Lescot, Andrieu Caze, Mahieu de St-Pol, Jean Le Paveur (p. 13). — Bail semblable par les mêmes, à Jacques Yprelins, d'une maison et masure sises devant l'Écoterie, près de l'héritage de monseigneur de Matringhem, pour VIII s. par. (12 août 1398). Échevins présents : Jean Maran, Willaume Folke, Jacques Wastel, Jean Le Paveur, Jacques de Landertun (p. 14). — Échange consenti entre les mêmes et Clay de Wissoc, « fils sire Jehan, » de IV lb. X s. par. de rente dont LX s. sur la maison de Catherine Svardeghe, « estans en le Listerue, » et XXX s. sur une maison appartenant audit Clay, « estans entre deux portes du Hault-Pont, » contre IV lb. X s. dont XL s. sur deux maisons « estans ou Brulle, » et L s. sur II autres maisons « en le rue des Bouchiers, et est l'image Nostre-Dame en le masiere desdictes maisons » (13 octobre 1398). Échevins présents : Aleame de Sainte-Audegonde, Gilles de Faukemberghe, Willame Folque, Jean de Zercle, Jean Le Paveur (p. 15). — Bail à cense héritable par Jean Le Bof, maître, Jean Bollart et Baudin de le Devrene, avoués de l'Écoterie, à Willame Bels, d'une masure « gisans au bout de le Hanekoitstraet, entre l'eritage de l'eglise Sainte-Audegonde... et ledicte Hanekoitstraete, » moyennant III s. de rente et le paiement du « hofftegheIt qui en yst » (26 avril 1398). Échevins présents : Willame Beyart, Jeande Cassel, Jean de Zercle, Jean Ernoud, Jean Le Paveur (p. 16).

B. 4. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1400-1409. — Bail semblable par les mêmes, à Tassart Le Deckere, d'une maison et masure « en le rue Boulisienne, » pour XXX s. de rente (24 février 1400). « Chou fu fait et cognut bien et à loy pardevant le loy Alart Dane, en le rue Boulisienne, et y furent comme eschevins Brisse Dudael, Pierre de Couswade, Jean Le Kokenare, Danel Chauchelin et Wiit Warin, et y fu Mikiel Dudael comme amman » (p. 1). — Bail semblable par les mêmes, par demoiselle Maroie, veuve de Hue de Le Cappele et par Jean de Hallettes, à Jean de Diepe, de deux maisons « en le Grosse rue, » près de l'héritage « que on dist le Plouc, » et aboutissant par derrière « a une ruele qui maine de le ruele du Plouc al hospital Saint-Jehan, » pour LXX s. par. (25 juillet 1403). Échevins présents : Jean Bollart, Jacques Platel, Gilles de Fauquemberghe, Vinchent Le Parmentier, Clay Craylen (p. 2). — Bail semblable consenti par Pierre Jefroy et Ernoud de l'Église, prêtres curés de St-Denys, par Jean Le Grave, procureur de l'Écoterie et les avoués dudit hôpital, à Willame le Cardonnal, d'une « vuyde plache » faisant front sur la Grande-rue, près d'une masure nommée *Harpeluisporte*, pour XVIII s. par. de rente, dont VIII s. auxdits curés et X s. à l'Écoterie (13 novembre 1403). Échevins présents : Tassart de Morcamp, Jacques Platel, Simon De le Nasse, Clay de Campines, Mikiel Gribedon, dit Le Caron (p. 3). — Bail semblable par les mêmes maître et avoués de l'Écoterie, à Willame Wouters, d'une masure sise en la rue de la Madeleine, pour XIII s. par. (25 février 1404). Échevins du *Coïlhof :* Lambert Plays, Clay Le Coustre, Andrieu de Houls, Mikiel Leye, Ghilebert du Pont (p. 4). — Transport par Lambert Le Rovere, héritier en partie de feue Agnez Le Rovere, « qui fu sante et vefve de feu Jean de Sercus, » à Jean Le Bouf, maître de l'Écoterie, de V s. de rente sur une maison à *Erboustade* pour acquitter

« cuinc frans ou cuinc sols par. de rente par an, » que ladite veuve avait promis de payer audit hôpital, « quant elle accata sour iceli une prouvende emportant sa vie durant celle que iceli ospital a accoustume a vendre » (22 décembre 1404). Échevins présents : Mahieu de Saint-Pol, Gilles de Faukemberghe, Jean Le Maistre, Foulke de Rebeke, dit Hustin, Jaquemart Couders (p. 5). — Échange entre Baudin de le Deverne et Jean Le Bouf, prêtre, « comme advoue, » au profit de l'Écoterie, de XII s. par. de rente sur une masure « gisant empres l'estuve de bricques, sour le Tennerie, » et XVIII den. par. et un demi-chapon sur une pièce de terre située derrière Ste-Claire, appartenant à l'Écoterie, contre un courtil et une masure, « avoec tous les cateux qui sus sont tenans à chime et à rachine, dans la Neuve-rue, qui rapportent X s. et II chapons par an (10 janvier 1405). Échevins « ou Coilhof : » Lambert Plays, Mikiel Lee, Andrieux de Houlst, Ghilbert du Pont, Vincent Le Parmentier (p. 6). — Bail à cense héritable par Jean Le Bouf, maître, Jacques de Nortquelmez et Wistace de Morcamp, écuyers, avoués de l'Écoterie, à Jaquemart Couders, d'une maison « devant le putel du Brule, » pour V s. par. de rente ; ledit preneur devant en outre acquitter annuellement V s. III d. par. et II chapons et demi qui grevaient précédemment cette maison (14 juillet 1405). Échevins présents : Gilles de Faukemberghe, Willame Foulke, Jean Le Maistre, Mikiel Gribedon, dit Le Caron, Vincent Le Parmentier (p. 7). — Bail semblable par Jean Le Bouf, maître, et Wistace de Morcamp, avoué de l'Écoterie, à Willaume d'Avingnon, d'une maison, masure et courtil en *Levinstraet,* tenant par derrière à l'héritage de la Table des pauvres de Ste-Marguerite, pour XII s. par. de rente (27 septembre 1405). Échevins présents : Gilles de Faukemberghe, Mikiel Gribedon, dit Le Caron, Jaquemart Couders, Baudin Le Pap le jovene, Willame Jaquemins, peintre (p. 8). — Bail semblable par demoiselle Willemine Mainabourse, veuve de Varin de St-Martin, par Jean Le Bouf, maître, Wistace de Morcamp et Jean Maran, avoués de l'Écoterie, à Henri Stroibaut, « couvreur de tieulc, » d'une maison, masure et courtil en la rue du *Bas-Brule*, pour XXIV s. par. annuellement, dont XVII s. à Willemine, et VII s. à l'Ecoterie ; le preneur paiera en outre les VI d. et maille pour *Voetghelt* dont l'héritage est déjà chargé (2 juin 1406). Échevins présents : Jean Maran, Lambert de Bouloingne, Guilbert de Rexpoude, Jacques de le Deverne, Baudin Le Pap le jovene (pp. 9-10). — Bail semblable par les mêmes maître et avoués de l'Écoterie, à François Le Spriet, d'une maison sise au Brule, pour V lb. par., plus le voetghelt précédent (26 novembre 1406). Échevins : Jean Le Maistre, Vincent Le Parmentier, Jacquemart Couders, Pierre Joly, Baudin Le Pap le jovene (p. 11). — Bail semblable par les mêmes, à Robert Le Clut, d'une maison sise en la rue du Brule, pour XXXVI s. par. (11 septembre 1407). Échevins : Gilles de Faukemberghe, Jean Le Maistre, Vincent Le Parmentier, Jaquemart Couders, Willaume Jaquemins, peintre (p. 12). — Vente par noble homme sire Jacques de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Nortquelmes, noble dame madame Marie Ghierboide, veuve de feu monseigneur Jean de Wissoc, chevalier et seigneur de Le Hollande, par Nicase Le Mauwere, par Willame Foulque et sa femme, par maître Jean Le Bouf, prêtre et licencié ès-arts, avoué de l'Écoterie, par Baudin Hore et Jean de Haletes, *tavliers* de la Table des pauvres de St-Denys et de Ste-Aldegonde, avec l'assentiment de Jacques de Leuvin et Lambert de Bouloingne, avoués des Tables des pauvres de St-Omer, par Jacques de Ste-Aldegonde et Nicole de Wissoc, avoués de l'hôpital de N.-D. du Soleil « dehors le tour du Hault-Pont, » par ledit Nicole, comme avoué de Hanneque, Julien et Moieque, « enfans menredans » de Gilles de le Steenstraet, avec l'assentiment des « souverains advoez d'orphelins de le ville de St-Omer, » à Colart Le Fevre et à Jean Bris, d'une maison nommée *le Cokeroelle,* la masure, le cellier et tout l'héritage en *le Haulteliste-rue*, près de l'héritage de Jean Marcant, *orlogeur*, moyennant « VIIIxx couronnes, à compter vint grans acroupis pour cascune couronne, plus X lb. par. de rente payables V s. XI d. à Jacques de Ste-Aldegonde, LXXV s. I d. maille à la dame de Le Hollande, II s. XI d. m. à Nicase Le Mauwere, XIV s. II d. à Willame Foulque, XIV s. II d. à l'Écoterie, XXVIII s. V d. aux Tables de St-Denis et de Ste-Aldegonde, XLVII s. IV d. m. à l'hôpital du Soleil, XI s. X d. m. aux enfants susnommés ; et en outre de ces X lb., XX s. par. et III chapons de rente foncière. « Et a ledicte maison et heritage este criie es eglises par trois cris solempneux, comme il est accoustume en tel cas pour cause d'orphelins » (17 septembre 1407). Échevins : Wistace de Morcamp, Guilbert d'Yvergny, Jacques Craye, Willame Le Reude, Foulque de Rebecque, dit Hustin (p. 13). — Concession par les maître et avoués de l'Écoterie, Jean Le Bouf, Wistace de Morcamp et Lambert de Bouloigne, à Vincent Le Parmentier, pour XVI s. de rente au lieu de XX qu'il payait, précédemment, d'un « coulembier et courtillet joingnant l'un a l'aultre, qui sont ou pourprins et entre le maison et heritage de l'Escu de Flandres, estans en le rue du Brule as Carons ; » ce colombier tombait en

ruine et Vincent Le Parmentier ne consentait pas à le reprendre sans réduction (7 juillet 1408). Échevins présents : Gilles de Faukemberghe, Willame Foulque, Jaquemart Couders, Baudin Le Pap le jovene et Willame Jaquemins, peintre (p. 14). — Bail à cense héritable par les mêmes, à Jean Le Louddre, de II maisons « en le ruelle nommee Goedinstraeteque par d'aval l'eglise Saint-Sepulcre, » près l'héritage des pauvres de St-Sépulcre, pour VI s. par. (5 février 1409). Échevins présents: Gilles de Faukemberghe, Willame Foulque, Jean Le Maistre, Mikiel Gribedon, dit Le Caron, Willame Jaquemins, peintre (p. 15). — Bail pour les mêmes, à Jean Prélat, d'une maison « en le rue du Brule as Çarons, » pour XXXII s. de rente, plus XLVIII s. par. de voetghelt; « et est assavoir que le paroit qui est entre ledicte maison donnee a rente en alant de lere en une alee et le maison dudit Franchois Le Spriet est moitie à moitie; item le nockere de plonc qui est gisant entre l'eritage donne a rente et l'eritage dudit Franchois, les deux pars appartiennent à l'eritage donne a rente et le tierch audit Franchois et le retenue ensement; item le muret de bricques, qui est au bout derriere dudit heritage donne a rente, appartient seul et pour le tout a iceluy heritage; et est assavoir que toutes fois quil serra necessite de vuidier l'aisement de l'eritage donne a rente, l'eritage de le dicte Escoterie sera tenus de recevoir le matere tant qu'il soit vuidiet seulement; et incontinent qu'il serra vuidiet, l'eritage donne a rente est et serra tenus de le faire emmener a ses coux ; et doit ledit prenneur avoir ung essiau parmy ledit muret adfin que s'iauwe ait sen cours sour l'eritage de ledite Escoterie » (9 février 1409). Échevins présents : Wistace de Morcamp, Guilbert d'Ivergny, Jacques Craye, Jean Le Maistre et Jaquemart Couders (p. 16). — Quittance délivrée par demoiselle Willemine Mainabourse, veuve de Warin de St-Martin, et par Jean Le Bouf, maître de l'Écoterie, aux héritiers d'Henri Stroibaut, de « l'assenement » que celui-ci devait mettre sur une maison prise à rente en la rue du Bas-Brule (1er juin 1409). Échevins : Wistace de Morcamp, Foulque de Rebeque, dit Hustin (p. 17).

B. 5. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1410-1418. — Don par Jeanne Deux Sauls à François du Wincle, maître de l'Écoterie, au profit de cet hôpital, de XI s. VI d. par. de rente sur une maison sise devant l'âtre de l'église Ste-Marguerite (13 sept. 1410). Échevins : Guilbert de Rexpoude, Gille de Faukemberghe, Jean Le Maistre, Vincent Le Parmentier et Willame Jaquemin (pp. 1-2). — Reconnaissance pardevant les bailli et échevins de MM. du chapitre de St-Omer à Blandecques, par les héritiers de feu François Le Beyere [*sur la cote :* Amanuel de Waudringhem], qu'ils doivent VIII s. par. sur une pièce de terre de IV mesures, sise dans la paroisse de Blandecques (10 mai 1412). Pierre Wounnart, lieutenant du bailli, Jacques Chape, Miquiel Le Bourssier, Willame Bolquin, Miquiel Leghay, Clay Wounnart (p. 3). — Don par Baudin Wastel à François de Wincle, gouverneur de l'Écoterie, et à Wistace de Morcamp et Jean Le Hap, marguilliers de Ste-Aldegonde, de XXIV s. par. de rente, sur XXXVI s. qu'il possède sur une maison, « sour le plache des Tiscerans ; » l'Écoterie en aura XVI s., moyennant un anniversaire qu'elle fera célébrer pour l'âme de Jacques Wastel, père de Baudin : « lequel anniversaire doit estre une basse messe, et ara le prestre qui dira le messe II sols, item celi qui sonnera le cloque le vespree pour ledit anniversaire ara VI deniers ; item, seront 2 s. convertis en candeilles de chire pour offrir, item l'amman du Brule ara XII deniers et VIII eschevins de le vierscaire ou Brule aront cascun VI deniers, par ainsy qu'ilz voisent et soient à l'offrande de ledicte messe, et sera ledit amman tenus pour les douze deniers dessusdis de faire savoir asdis eschevins le vespree que on fera ledit anniversaire, et le surplus des XVI s. sera donne et distribue as povres gisans oudit ospital le jour dudit service, ou sour ung autre jour s'aucuns malades n'y sont. » L'église de Ste-Aldegonde recevra de son côté VIII s. pour faire célébrer un anniversaire pour Maroie de Cassel, mère de Baudin ; les marguilliers donneront XVIII den. au prêtre qui chantera la messe, VI den. à chacun *diaquene* ou *soubxdiaquene*, IV den. à chaque grand coûtre, II den. à chaque petit coûtre, VI den. « au fossier pour sonner les cloques le vespree, » VI chandelles d'un denier chacune qu'ils offriront à la messe (28 octobre 1412). Échevins présents : Gilles de Faukemberghe, Jean de Morcamp, Jacques de le Vacque-Straet, Jaquemart Bazuel, Vincent Le Parmentier, Willame Jaquemin, peintre (p. 4). — Bail à cense héritable consenti par François du Wincle, maître, Wistace de Morcamp et Lambert de Bouloingne, avoués de l'Écoterie, à Henry Maes, de II maisons en la rue du « Marquiet as pourchiaux, » pour LXVIII s. par. de rente (20 août 1413). Échevins présents : Jacques de Nortkelmes, Nicole de Wissoc, Simon De le Nasse, Jean Widoit, Jacques de Lattre (p. 5). — Don fait à François du Wincle, maître gouverneur de l'Écoterie, par Mathis Le Vinc, Catheline sa femme, Hanneque et Chretiene, enfants de feu Therry Thorins,

d'une maison, masure et courtil sur *l'Erbostat* (24 février 1414). Échevins présents : Guilbert de Rexpoude, Gilles de Faukemberghe, Vincent Le Parmentier, Jakemart Couders, Willame Jakemin, Jacques de Lattre (p. 6). — Don fait à l'Écoterie par Agnès, veuve de Martin Descamps, de v s. par. sur une maison sur la *Calcplache*, pour en jouir aussitôt le décès de Jean Le Grave, prêtre, son frère (2 mars 1415). Échevins présents : Jacques Platel, Guillebert d'Ivergny, Jaquemart Couders, Willaume Jaquemins et Jacques de Lattre (p. 7). — Bail à cense héritable, par François du Wincle, maître, Extasse de Morcamp et Lambert de Boullongne, avoués de l'Écoterie, à Antoine Loncle, d'une maison en la *Paiellestraet*, près de l'héritage de S[t]-Bertin, pour xiv s. vi d. par. (16 mars 1416). Échevins présents : Aleaume de S[te]-Aldegonde, Jean Le Reude, Jean de Houchin, Guillebert de Rexpoude et Baudin Ore (p. 8). — Bail semblable, par les mêmes, à Jacques de Lattre, de ii maisons « estans ou Brulle as carons, » pour lx s. par. et v den. de voetghelt (14 octobre 1416). Échevins présents : Guilbert de Rexpoude, Jacques de le Vaestraet, Vincent Le Parmentier, Pierre Joly, Gille Le Gay (p. 9). — Procès-verbal de mise en possession en faveur de Jean Le Foulon, prêtre, procureur de la Table des pauvres de S[te]-Marguerite, Wit Harinc, procureur de l'Écoterie, Willaume Musebecque, procureur de madame Marie Sporquin, veuve de Philippe de Willerval, en son vivant chevalier, seigneur de *Cottenes* et de Fruges, de vi s. ix d. par.. de viii s. iii d. par. et de vii s. par. en une maison sise sur l'*attre* de S[te]-Marguerite (19 juillet 1418). Échevins présents : Guilbert Bernart, Vincent Le Parmentier, Clai Craiebeen, Baudin Le Pap, Jacques Delattre ; Clay Maineboide, aman du fief de l'abbaye de S[t]-Bertin ; échevins présents à la signification faite le 6 février suivant : Jean de Cassel, Jacques de Vaestraet et Clay Craiebeen (p. 10).

B. 6. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1420-1431. — Bail à cense héritable, consenti par Pierre de le Heile à Tessart de Thienes, d'une place « vuide . . . sour le foulerie, » pour vii s. de rente (16 juin 1420). Échevins présents : Jacques de le Desverne, Mallin de Boulongne, Jacques de Latre, Gille Le Ghay, Jean de Hovelt (pp. 1-2). — « Sachent tout cil qui cest escript party verront ou orront que par les dessevreurs priseurs et partisseurs jurez de le ville de S[t]-Omer, ont este veues et avizees diligenment le nouvelle maison et hospital fait a pignon sur rue a l'ospital Notre-Dame que on dist l'Escotterie ou Brule, au coste nort de le cappelle d'icellui hospital, et le maison masure et heritage appartenant à Robert Le Cluit, boulenghier, joingnant audit coste nort de ledicte nouvelle maison . . . . » Ces priseurs jurés font l'estimation des servitudes créées par la nouvelle construction sur sa voisine, et, du consentement des avoués de l'Écoterie, abaissent à xxiii s. la rente de xxxvi s. que Robert Le Cluit devait sur sa maison : « moiennant que tous degous, yeavages, edificez et abouquemens doivent demourer en l'estat que a present sont edifiiez, tant d'un coste comme d'autre, et combien que la nocquiere de plonc pardevant dudit hospital rechoive l'yave de ledicte maison dudit Robert, du consentement d'iceulx advouez nient mains ledicte nocquiere appartient tout audit hospital, et n'y doit prendere ne mettre ycelluy Robert et aussy ne a il ne doit demander aucun droit ou mur dudit hospital ne empechier les veues d'icellui en aucune maniere, sauf que le queminee qu'il a fait faire contre ledit mur au lez de sedicte maison demoura a ses usaiges et en l'estat qu'elle est a present ; toutes voiez sy ainsy fust que ou temps avenir ledit Robert ou ses successeurs laissoient ycelle leur maison desqueiir et ruyner, l'avantaige qu'il a de ses yavez porter par ledicte nockiere et autrement sur et contre ledit hospital luy seroit oste et anulle ainsy que le coustume de le ville porte (17 juin 1420). *Dessevreurs :* Raesse de Hulst, Jean Le Maistre, Jean Pierlais, Clay Craybeen, Jacques d'Ardere, Renaud Poiret et Lorens Le Voghel (p. 3). — Bail à cense héritable, accordé par Mahieu Goumet, dit de Preutefain, procureur, Aleaume de S[te]-Aldegonde et Extasse de Morcamp, avoués *de le maison* de Sainte-Marie-Madeleine, et par Jacques Bertout, procureur, Lambert de Bouloingne et Guillebert d'Ivergny, avoués de l'Écoterie, à George d'Ailly, d'une masure sise dans la rue du Lion, pour viii s. par (15 avril *apprez Pasques,* 1422). Échevins présents : Jean de Houchin, Jacques de Beutin, Vincent Le Parmentier, Jacques de Lattre, Jean de Hovelt (p. 4). — Bail semblable consenti par Lambert de Boulongne ; « au jour mayeur de la ville de S[t]-Omer, » avoué de l'Écoterie, en faveur de Pris Mercans, de Salperwic, de iv mesures et demie de *terre maresque* en deux pièces, sises « en Salperwiicbrouch, en la seignourye de noble dame madame Margritte Bellards, dame de Waudringhem et de Nieles, » pour xii s. vi. den. par. (24 juin 1424) Échevins présents : Jean Le Donkre, Gilles Vlishier, Clais Willers, Willaume de Serkes, Pierre Margart et Baudin Kiebe (p. 5). — Procès-verbal de mise en possession de Hellins de l'Avenne, prêtre, procureur et receveur de

l'Écoterie, Jacques Venant, receveur de S[te]-Aldegonde, Mikiel Cadel, procureur de la veuve et des héritiers de Baudin de Bouloingne, d'une maison sise sur la place des Tisserands, à raison de XVI s. pour l'Hôpital, VIII sous pour S[te]-Aldegonde, XII s. pour les autres (12 juillet 1426). Échevins présents : Vincent Parmentier, Pierre Joly, Jacques Brethoeft, Laurens Le Fèvre, Jean Le Delf p. 6). — Pièce semblable de Hellins de l'Avenne, prêtre, procureur et receveur de l'Écoterie, au profit de cet hôpital, d'une maison en la rue du Brule, jadis occupée par Jean Warin, pour C s. par. de rente (17 février 1427). Échevins présents : Vincent Parmentier, Jean de Hovelt, Hue Pietavaine, Jean de Wisque, et Jean Le Delf; Collart Le Fèvre « amman du marquiet en lieu de seigneur » (p. 7). — Pièce semblable par le même, de II maisons « en le fresque poissonnerie, » précédemment occupées par Jean Loy de Barne, potier de terre, pour XXXI s. de rente, et bail à cense héritable delivré par ledit Hellin à Pierre Le Barreteur, avoué des enfants de Pierre Woutres, et à Jean Damart, avoué des enfants de Jean Neudins, « qui demeuroit ou Coollof » (16 février 1428). Échevins présents : Vincent Le Parmentier, Laurens Le Fèvre, Jean Le Delf, Gilles de Volwincove, Clay Le Diere, Martin de Northove, aman du Haultpont (p. 8). — Bail à cense héritable par Guilbert d'Ivergny et Guilbert de Rexpoude, mayeurs de S[t]-Omer et « aians le gouvernement » de l'Écoterie, à Gilles de Wintre, « comme plus offrant et derrenier encherissant, » d'une maison et héritage sur la rue du Brule, pour LX s. par. (19 février 1428). Échevins présents : Jacques de Beutin, Malin de Bouloingne, Jacques Le Reud, Tassart de Thiennez, Willaume Bourgois (p. 9). — Jugement (5 mai 1428) de l'Échevinage concluant à l'expertise nécessaire des « maison, masures et heritages que on dist l'estuve des femmes, ou coelhœf, » sur lesquelles le procureur de l'Écoterie réclame à Tassart Colpier, leur détenteur actuel, une rente annuelle (p. 10). — Bail à cense héritable consenti par Guilbert de Rexpoude, Jean d'Ardre, Loy Moisniel, Gilles Le Prevost et leurs femmes, Jacques Wasselin et Jacques Florens, marguilliers de l'église S[t]-Sépulcre, Tassart de Thienes et Jean Le Delf, *tavliers* de la Table des pauvres de S[te]-Marguerite, Jean Pollart, procureur de l'Abbaye de S[t]-Bertin, Herlin de l'Avesne, procureur de l'Écoterie, à Jean Descamps, d'une maison « estans en le rue des Bouchiers, qui solloient estre deux maisons, » pour IV lb. de rente annuelle dont X s. I d. maille appartiennent à Guilbert, II s. VI d. maille à Jean d'Ardre, V s. VIII d. à Loy, II s. VI d. maille à Gilles, VII s. IV d. maille au S[t]-Sépulcre, VII s. IV d. maille à S[te]-Marguerite. VII s. VII d. maille à S[t]-Bertin, IX d. paris. à l'Écoterie (22 mai 1431). Échevins présents : Nicolle de Wissoc, Vincent Le Parmentier, Clay Le Dieze, Folque De le Nesse, Pure Semel (p. 11).

Titres de l'hôpital du Cheval-d'Or, antérieurement à sa réunion. — Rentes.

B. 7. (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1382-1397. — Bail à cense héritable par « Katerine de le Fontaine, maistresse ad present de la Maison Dieu que on dist au Keval d'or, estans ou Bruile, » à Jean Le Gay, drapier, de V *maisoncelles* jointes ensemble, en la rue S[te]-Marguerite, pour VI s. de rente (20 juin 1382). Échevins de S[t]-Omer : Jean Lescot, Stassard de Morcamp, Baudin Wasselin, Baudin Lomme, Clay Coevoet (pp. 1-2). — Bail semblable par Jean Lauenzone, « maistres de l'hospital du Keval d'Or, à Willaume Brisse, d'une maison « en le Basse Liste Rue, » pour XXXVI s. (29 mars 1397). Échevins de S[t]-Omer : Mahieu de S[t]-Pol, Gilles de Faukemberghe, Willaume Folke, Jean de Ferques, Jacques de Landertun (p. 3).

Titres de l'hôpital Saint-Louis du Brule, après la réunion des deux hôpitaux qui précèdent. — Acquisitions.

B. 8. (Liasse.) — 8 pièces : 4 parchemin, 4 papier.

1746-1749. — *Audenthun; Zudausque; Salpervic.* — Achat (11 juillet 1746) par Marie-Augustine Nice, « mère supérieure de l'hospital de l'Escotterie au Brulle, dit St-Louis, » au nom de MM les gouverneurs et administrateurs dudit hôpital, à Pierre Du Camp, laboureur au Val d'Acquin, et Guillaume Du Camp, bailli du village de Quelmes, de XX verges de terre à labour, une demie mesure et un demi quartier de terre à labour et pâture, et une autre mesure de terre à labour à Audenthun, une mesure à Salpervic. une demie mesure et VIII verges dessous Leulinne, VI quartiers à La Jumelle, et une mesure sur Le Rat, tenue de la terre d'Ausque, pour la somme de Mcc lb. (p. 1). — Saisine accordée (10 février 1749) par le bailli de la seigneurie du bois en *Zut Ausque*, d'une mesure de terre à labour « séant sur le Rat » (p. 2). — Saisine accordée (28 juillet 1746) par Bernard-Joseph Allart, mayeur des Francs-Alleux de la châtellenie de St Omer pour le Roi, de XX verges de terre à labour à Audenthun, I autre mesure au même lieu, une demi mesure et un demi-quartier de pâture et de labour audit lieu, et une mesure à Salpervic (p. 3). — Saisine accordée (21 septembre 1746) par les bailli et hommes de fief de la seigneurie de La Jumelle, en Tilques, pour une demi-mesure et VIII verges à Leulinne, terroir de Zudausque, et VI quartiers à Zudausque (p. 4). — Estimation faite (3 octobre 1746 à CL lb. de la demi-mesure de terre sise à Leulinne et à CCC lb. des VI quartiers de terre sis sous Leulinne, bien relevant de la seigneurie de La Jumelle, pour en régler les droits seigneuriaux (p. 5). — Rapport et dénombrement servis (24 février 1747) par l'hôpital St-Louis à Charles Gaillot, seigneur de La Jumelle, de La Motte en Sambre, de la prévôté de Rebecq, et à messire Philippe-Charles de Harhies, chevalier de St-Louis, capitaine des grenadiers au régiment de Mailly, seigneur en partie de La Jumelle à cause de Jeanne-Florence de Croix, son épouse, qui a droit d'un quint en ladite seigneurie, des terres situées à Zudausques (p. 6). (Voir la suite d'Audenthun-Zudausque au B. 19, p. 32 et suiv.)

B. 9. (Liasse). — 108 pièces : 35 parchemin, 73 papier ; 8 sceaux.

1508-1781. — *Bientque.* — Saisine donnée (15 octobre 1508) par l'Écoterie, pour la vente faite par Jean Le Vasseur à Pierre Le Prévost, d'une pièce de terre à labour située à Bientque, « d'amont le bos de Biencques, » contenant V quartiers, chargée de VIII lb., vis-à-vis de l'Écoterie et vendue XI florins XII deniers (p. 1). — Saisine semblable (18 janvier 1576) pour la vente faite par Robert, Jacques et Jennot Adrien à François Alexandre, demeurant à *Coubronne*, paroisse d'Ecques, moyennant CL florins, « de XL gros de Flandre le florin, » de III mesures, I quartier et une demie verge de terre à labour sise au *Camp de le Court*, terroir de Bientque (p. 2). — Contrat de vente passé (10 décembre 1576) pardevant Noël de Crehen, « bailli des hospitaulx et Escotterie Sainct Jehan et Nostre-Dame au Brulle, fondée nouvellement en la ville et citté de Sainct-Omer, » par Jean Allixandre et Guillaume Flamencq, à François Cadart, moyennant LIV florins de Flandre, de III quartiers de terre labourable à Bientque ; l'acquéreur étant en outre tenu de VIII s. par. de rente foncière à la mesure (p. 3). — Vente par Extasse Caron, demeurant à Bientque, à Nicolas Breton (14 janvier 1585), de V quartiers de terre, « advestuz de blay verdt, » au *Camp d'Escotelle*, moyennant CLXV florins de prix principal, VII s. VI d. de denier à Dieu, pour une messe, XL s. pour un « cœuvre chief » à la femme du vendeur, et XL s. à celui-ci pour « ung chappeau de mis à prix » (p. 4). — État (1649) des terres tenues vicomtièrement de la seigneurie de Bientque par l'Écoterie, à cause de l'*ingression* de sœur Marie Du Crocq (p. 5). — Rapport et dénombrement servis (18 septembre 1781) au nom de l'Écoterie, par Joseph Dufour, receveur, à messire Joseph-Joachin-Charles Saudelin, chevalier, seigneur de Delettes, Avroult, Bientque, Pihem, Esquerdes, etc., des terres sises à Bientque (p. 6). — Plan et carte figurative (15 mai 1695) de la terre dite *le Camp de le Court*, située entre Herbelles et le bois de Bientque, tenue des deux hôpitaux de l'Écoterie et de St-Jean, d'après les mesurages de Pierre et Jean Blarel (p. 7). — Procès-verbal (1er mai 1756) d'arpentage dudit terrain, par P. Senlecq, géomètre et arpenteur juré au bailliage de St-Omer, à la requête de Verdevoy, receveur de l'hôpital St-Jean et de Dufour, receveur de l'Écoterie (p. 8). — Plan et carte figurative dudit terrain, dressé (10 mai 1756) par Pierre-François Senlecq (p. 9). — Rapports et dénombrements fournis (1596-1649) à l'hôpital de l'Écoterie par les tenanciers

cottiers de sa terre du camp Delecourt, à Bientque (pp. 10-76). — Quittance (20 août 1722) des dépens auxquels ont été condamnés les administrateurs de St-Louis et de St-Jean, par jugement des Président et Trésoriers de France, Généraux des finances, juges des Domaines et grands-voyers de la Généralité de Lille, pour la saisie faite les 9 et 10 juillet 1722, à la requête du Procureur du Roi, à cause du fief de CXXV mesures de terre à Bientque, tenu du Roi par son château de St-Omer (p. 77). — Acte de foi et hommage prêté (15 octobre 1722) au Roi par messire François de Valbelle de Fournes, vicomte de Marseille, évêque de St-Omer, messire Marc-Antoine de Fiennes, chevalier, sieur d'Enne, maïeur de St-Omer, gouverneurs et administrateurs de l'hôpital de N.-D. « de l'Escotterie au Brulle, dit de St-Louis, » et par messire Albert-Charles-Emmanuel-Joseph de Trasigny, vicomte d'Armuyden, etc., fondateur de l'hôpital St-Jean, pour les CXXV mes. de terre, sises à Bientque (p. 78). — Quittance (11 août 1723) de la somme de XI florins VI patars VIII d. à laquelle montent les frais du dénombrement de ce fief (p. 79). — État et quittance (26 août 1723) des sommes dues à François Van Oy, notaire et procureur à Lille, par lesdits administrateurs, au sujet des devoirs de vassalité rendus au Roi pour ce fief (p. 80). — Procès-verbal (27 septembre 1752) de saisie, opérée au nom du Roi, sur le fief susdit, pour faute d'avoir fait les devoirs d'hommes de fief (p. 82).— Déclaration (16 juillet 1772) par Jean-Jacques de Lenequesaing, écuyer, seigneur de La Pré et autres lieux, grand bailli héréditaire des bailliage, ville et châtellenie de St-Omer, de la vérification qui a été faite du dénombrement fourni par les administrateurs de St-Louis et de St-Jean et de sa conformité avec les précédents (p. 102). — Correspondance échangée entre M. Dufour, receveur de St-Louis, et M. Mauroy, procureur au Bureau des Finances de Lille, relativement aux faits qui précèdent.

B. 10. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1600. — « S'ensuit la grandeur et déclaration des terres nommé le Camp De le Court, contenant VI^xx^VI mesures et demy quatorze vergues et trois quartiers de vergue, au terroir de Biencques, que doibvent par chascun an huict solz par. de chacune mesure, asscavoir IIII s. par. à l'hospital Nostre-Dame de l'Escottrie au Brulle et IIII s. par. à l'hospital de Sainct-Jehan en ceste ville de Sainct-Omer, dont les noms et surnoms des tenans sont cy aprez déclarées, avecq renouvellement des listes et aboultz desdictez terres, et ce rechoivent lesdictes rentes présentement au terme de Noël; ensamble des aultres camp et terres reprinses en ce présent terrier » (f° 1).— « S'ensuit la déclaration de ceulx quy tiengnent les terres nommez le Camp des Cottelles, avecq renouvellement des listes et aboultz, que doibvent VIII s. VIII d. tournois de chascune mesure, et relief quant le cas y eschiet » (f° 22). — « S'ensuit la grandeur du Camp de Lomacques, séant et aboultant d'aval au grand chemin de Lœulinghe, contenant XX mesures III quartiers III verges et demie, et dont les noms et surnoms de ceulx qui les tiegnent s'ensuivent, et doibvent icelles terres VIII s. par. de la mesure, quy est au courant IX s. tourn. » (f° 34). — « S'ensuit la déclaration des noms et surnoms des tenans des terres du Courtil Braye, lequelz terres doibvent XI s. VI d. par. de chascune mesure, et y at quattre mesures de pattichs enclos de hayes, et se paient ce présentement au terme de Noël » (f° 39). — « Aultres quattre mesures trente vergues de pattichs jadis tout-enclos de hayes, arrentées par deffunct Baudrain de Poix à feu Pierre Le Pottier pour onze solz par. la mesure et unze deniers par. pour relief de chascune mesure, quant le cas y eschiet, et se nomme le Courtil Bray » (f° 40). — « S'ensuit la déclaration de XVI mesures de terre à labeur, nommée le Camp du Rietz, que tenoient par cidevant les vefve et hoirs de Jacquemart Le Wasseur, et aultres pour XVIII s. par. de la mesure, et XII d. par. de relief, pour chascune mesure, quant le cas y eschiet, et se paient présentement au terme de Noël » (f° 41 v°). — « S'ensuit la déclaration de deulx mesures de manoir non amazés, qui furent par cidevant à la vefve et hoirs Jehan Hapiette le josne, paiable au Noël, lesquelez deulx mesures doibvent relief tel que la rente, selon le raport fait du tamps de feu Jehan de Bambecque « (f° 44). — « S'ensuit la déclaration des noms et surnoms de ceux qui occupent le jardin hault nommée le manoir Jehan de Bambecque, contenant IX mesures et XL vergues, que doibvent XVI s. VI d. ob. tourn. de chascune mesure, ensamble les listes et aboultz, ainsy que cy aprez sera déclarée, et doibvent icelles terres relief tel que la rente » (f° 45). — « S'ensuit la déclaration de ceulx qui occuppent les terres du Camp de Willerval, que doibvent VII s. art. de chascune mesure » (f° 45 *bis*). — « S'ensuit la déclaration de ceulx quy tiegnent les terres du Quief d'Olliet, contenant XXXII mesures ou environ de terre tenans ensamble, que doibvent VIII razières II lotz de bled et III razières ung picottin et ung saultret d'avaine par chascun an, à la mesure de Housdain, et sont les II razières et demy, dicte mesure, VI quartiers et les II

partz de demy quartier, mesure de Sainct-Omer, à paier au terme de Noël, sur l'amende de III s. par.; sur lequel Quief monseigneur le Prévost de Sainct-Omer at la seigneurie fonsière pour passer les veritez et werps, et XII d. de rente fonsière que paient les tenans » (f° 53); la Table des pauvres de St-Jean en tient II mesures (4 novembre 1600).

B. 11. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1698. — Terrier des terres tenues de St-Louis et St-Jean, sises au Camp de le Court, à Bientque. Laurent Caron, prêtre, chapelain de Lumbres, I mesure; messieurs du chapitre de St-Omer, I quartier et demi.

B. 12. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

XVIIIe s. — Terrier en forme de cueilloir des terres tenues de St-Louis et St-Jean, au Camp de le Court, contenant CXXVII mesures XV verges et demie (1er quart du XVIIIe siècle).

B. 13. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

XVIIIe s. — Terrier semblable au précédent, pour le second quart du XVIIIe siècle.

B. 14. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

XVIIIe s. — Autre terrier pour le troisième quart du XVIIIe siècle. Les PP. Dominicains tiennent I mesure et V quartiers et demi; « M. le vicomte de Fruges doit à cause de sa terre et seigneurie de Biencques un canon et arrentement de XIII florins parisis, argent de Flandres, qui porte chaque année, au courant, XVIII lb. V s. VII d. obole. »

B. 15. (Liasse.) — 186 pièces : 34 parchemin, 152 papier.

1627-1780. — *Blaringhem.* — Achat par le sieur De Larre, chanoine de la cathédrale de St-Omer, à Madeleine de Navigher, veuve de Hubert du Moustier, d'une cense sise à Blaringhem, amasée de maison, granges, étables et autres édifices, contenant en jardins, prés, terres, etc., LXXVII mesures, pour VIIMVC lb. représentées par une rente annuelle de CCCLXXV lb. réalisable à la mort de ladite (5 mars 1697). Est joint l'acte de paiement (27 mars 1706) aux mains des héritiers de ladite (p. 1). — Saisine de la précédente vente, donnée (28 mars 1697) par Florent-François Bard, sieur de La Haye, bailli des terres de Bries, Jacques de Zeure, bailli admodiateur de la seigneurie de La Comté, et Jacques De Roo, bailli de la seigneurie de Crèvecœur-Blaringhem-Flandres (p. 2). — Vente (1er août 1727) par les demoiselles Lamoury, à l'hôpital de St-Louis, de la ferme susnommée, « moyennant la somme de trois mil sept cens seize escus deux tiers huit et trois dixiesme un marc de deniers principaux en espèce, cinquante livres pour estre employé en cent messes de *requiem*, soixante livres pour vins, vingt livres à la servante » (p. 3). — Prisée (28 septembre 1727) des terres de la cense du sieur Lamoury, avec les « secqs et verds catheaux » (p. 4). — Saisine de la vente précédente, accordée (4 octobre 1727) par les officiers de la seigneurie de Cohem (p. 5). — Saisine semblable, donnée (27 novembre 1727) par les officiers de la seigneurie de Crèvecœur-en-Blaringhem (p. 6). — Extrait des terres relevant (1732) de la seigneurie de Crèvecœur-Blaringhem (p. 13). — Rapport servi par l'Hôpital (5 juin 1734), à Jacques de Barally, seigneur de La Comté, au village de Blaringhem-Artois, pour XV mesures II quartiers XII verges et demie, acquises du sieur Lamoury en 1727 (p. 20). — Rapport servi par le même (19 mai 1722), à la seigneurie de Sacq-Espée, en Blaringhem-sur-Artois, pour une mesure IX verges de terres sises au Hamelet (p. 23). — Rapport semblable (14 août 1739), pour les terres-fiefs relevant de la seigneurie de Cohem, servi à Joseph-François-Marie de Saluces-Bernemicourt, marquis de Saluces, vicomte de La Thieulloy, baron de Fillièvres, à cause de très noble et très illustre dame Marie-Madeleine d'Héricourt, son épouse, baron de Canlers, seigneur d'Esmorval, Rebreuves, Estrées, Cohem, Blaringhem-Artois et autres lieux; ces cinq fiefs comprenant : le 1er, IX mesures III quartiers XX verges, nommé le fief du Hamelet; le 2e, à Widebroucq, IV mesures de prairie; le 3e, II mesures XVIII verges de terre; le 4e, IX quartiers; le 5e, au Hamelet du Pré, une demi-mesure (p. 24). — Rapport semblable servi au même (7 septembre 1739), pour les terres relevant en coterie de la seigneurie de Cohem, à savoir : VII quartiers VIII verges de terre à labour; VI quartiers de pré, au pré Le Fort, à Widebroucq; I mes. à labour à La Gave; XXX verges de pré, au pré De Ron et VII quartiers de *jardin pascis*, au même endroit; II mes. et demie et XVI verges de jardin; V quartiers et demi de terre à labour; III mes. III q. de terres à labour nommées La Couture; V quartiers de jardin; VIII mes. de manoir amazé; une demie mesure de jardin, au Gimay, et V quartiers à labour, au même endroit; un quartier de jardin. Quant aux terres tenues

« allengage commune loy, » elles comprennent X quartiers de terre à labour au Hamelet, une autre mesure à labour audit lieu, VI mes. XVIII verges, XI quartiers à labour, II mesures à labour, VII quart. XVIII verges à labour (p. 25). — Mesurage des terres sises à Blaringhem (14 mars 1635), vendues à Dlle Morandville, demeurant à Aire, par Jacques Vale, marchand d'Ypres, contenant XIII mes. I verge (p. 26). — Prisée de quelques parties d'arbres (5 janvier 1706), à Blaringhem, indivis entre l'hôpital St-Louis et Antoine Fertel, laboureur et échevin dudit lieu (p. 28). — Extrait (1708) du terrier des terres cottières tenues par M. le comte de Thiennes, Steenbecque et Blaringhem, à cause de cette dernière seigneurie (p. 29). — Extrait (1708) de terrier pour les terres tenues de la seigneurie de Crèvecœur-Blaringhem, appartenant à messire Jean Albert-Joseph de Buisseret, chevalier, comte de Thiennes, Steenbecque, Blaringhem, etc. (p. 30). — Achat (21 mai 1717) de III mesures III quartiers de terre labourable, à Blaringhem, pour la somme de DCCC lb. (p. 34). — Saisine (29 avril 1719) de ladite, accordée par les bailli et échevins de la seigneurie de Fontaine, dite Oudenfort Laeten en Blaringhem, que tient noble seigneur Florent-Joseph de Hoston, écuyer (p. 36). — Achat (18 mars 1719) de II mesures, au même lieu, pour CC lb. (p. 37). — Cession (6 mars 1719) par Jean-François Bourel, laboureur à Blaringhem, de II mesures de terre, au lieu et place d'une somme de CC lb. dont il est redevable à l'Hôpital (p. 38). — Rétrocession (7 février 1720) audit Bourel, sur sa demande, comme retrait lignager (p. 39). — Achat (17 avril 1720) d'une demi-mesure à Blaringhem, pour LXIII lb. XV s. (p. 40). — Saisine de cette acquisition (20 octobre 1723), tenue dans la seigneurie de Sac-Espée en Blaringhem (p. 41). — Achat (28 mars 1722) de II mesures, audit lieu, pour CCXCV lb. (p. 45). — Achat (5 mars 1723 de III quart. et demi de terre, audit lieu, pour LXXV lb. (p. 48). — Pièces relatives à un procès (1738) avec François de Buisseret, écuyer, seigneur de Blaringhem-Flandres, au sujet de VI mes. de terre que l'Hôpital y possède, lesquelles meuvent du prieuré de Cohem, aux Jésuites Wallons de St-Omer, et non dudit seigneur (pp. 49-53). — Achat (28 février 1743) audit lieu, d'une pâture de XI quartiers XXII verges, pour MCCCC lb. (p. 59). — Achat (29 mai 1745) d'une mesure et un demi quartier de terre à labour, audit lieu, pour CCCCLXXXV lb. (p. 63). — Acte de foi et hommage (5 septembre 1771), pour cinq fiefs tenus de la seigneurie de Cohem (p. 67). — Rapport (7 septembre 1771) pour les terres tenues en coterie de la seigneurie de Cohem (p. 69). — Rapport (même date) des terres tenues en fief de la seigneurie de Cohem (p. 70). — Relevé (1739-1771) des terres composant la ferme de Blaringhem (pp. 71 72). — Rapport servi (7 octobre 1775) à haut et puissant seigneur messire Pierre Sandelin, chevalier, comte de Chaumont, vicomte de Fruges, baron d'Elne, Hallines, seigneur d'Esquerdes, Wavrans, Lumbres, Bientque, Pihem, etc., à cause de sa baronnie d'Hallines, pour des terres sises « sur les campagne d'Hallinnes et en la vallée Clément (p. 73). — Rapport servi (6 septembre 1773) à Pierre-Antoine-François de La Pasture, chevalier, seigneur de Verchocques, La Rue, Auffretun, Viere, etc., pour III quartiers et demi de terre, à Blaringhem, tenus du fief de La Rue (p. 74). — Rapport semblable servi au même (12 août 1773) pour les terres faisant partie de « l'*allengage Ouison* » et mouvant de la seigneurie de Cohem; en tout XXVII mesures, à Blaringhem (p. 75). — Mémoire (avril 1774) des offres qui ont été faites au sieur Dufour, sur l'exposition en vente des terres situées à Blaringhem Flandres et à Nieurlet (p. 76). — Quittance (7 mars 1777) de Mme la comtesse de Fruges des arrérages de rentes foncières que lui paie l'Hôpital (p. 77). — État (18 juin 1777) des arrérages dus à M. le comte de Beaufort pour la seigneurie de Barbinghem (p. 78). — Correspondance (avril 1775 à mars 1776) relative à un droit d'indemnité à la charge de l'Hôpital, réclamé par le sieur De Cool, greffier du comte de Thiennes, pour les terres de Blaringhem (pp. 79 97). — Rapports servis à la seigneurie de La Carnoye, en Blaringhem-Artois, en 1719, 1722 et 1780 (pp. 99, 105, 106). — Constitution (27 janvier 1627) d'une rente de LXII lb. X s. au profit de Martin Thuillier, bourgeois de St-Omer, par messire Antoine de Lens, chevalier, seigneur de Hangreve, Bilques, etc., et de madame de Brias, sa femme, pour M florins qu'ils en ont reçus (p. 107). — Constitution (2 mai 1639) par Martin Thuillier, rentier à St-Omer, au profit de l'Écoterie, d'une rente héritière de XLI florins XII deniers, en échange d'une somme de DLXXIV florins XIII s. qu'il a reçue comptant de sœur Isabeau De Lattre, mère maîtresse dudit hôpital (p. 108). — Hypothèque prise (22 avril 1643) par l'Hôpital sur les terres des époux Thuillier, à Blaringhem, pour la sûreté de cette rente (p. 109). — Hypothèque semblable (11 mars 1661) sur les terres situées à Boisinghem (p. 110). — Id. (16 mars 1661) pour celles situées à Widebroucq (p. 111). — Id. (même date) pour les biens propres de Françoise Daman, femme de Thuillier (p. 112). — Déclaration (novembre 1644) des terres appartenant à M. Thuillier, au terroir de Blaringhem, hypothéquées pour XLI lb. I s. de rente dues à l'Hôpital

(p. 113).— Terres sur Widebroucq (1692), hypothéquées à ladite rente (p. 114). — Rapport servi (juillet 1727) par l'hôpital St-Louis à Jean-François du Fresne, seigneur de La Locque, au hameau de Widebroucq, pour VII quartiers et demi de terre à labour dont jouit l'Hôpital, à titre de créancier hypothécaire de Martin Thuillier (p. 115). — Extrait (sans date, même époque) du terrier des rentes foncières, appartenant à « noble et illustre seigneur messire François-Édouard de Flécin, chevaillier, marquis de Wamin, comte de Hartebois, viscomte de Warmoust, seigneur de Mazinghem, Fontenes, Saint-Martin-les-Hesdin, Lho Lhoat d'Arquengoud, » etc., pour les terres de l'Hôpital, relevant de la vierskaire royale de Widebroucq-Flandres (p. 116). — Contrainte prononcée par le Conseil d'Artois (10 décembre 1653) contre Martin Thuillier, pour le paiement des LXXXII florins II s. qu'il doit à l'Écoterie pour II années d'arrérages (p. 117). — Sentence du Conseil d'Artois (11 février 1656) ordonnant la vente par saisie des biens immeubles des époux Thieulier, sis à Blaringhem, en raison du non paiement par eux du CLXIV florins IV s. d'arrérages de rente héritière qu'ils devaient à l'hôpital de l'Écoterie (p. 119). — Mandement de comparution devant le Grand Conseil de Malines (4 septembre 1656), obtenu par l'Hôpital contre M. Thuillier (p. 120).— Mise au néant (6 avril 1658), par le Grand Conseil, de l'appel de M. Thuillier (p. 121). — Commission donnée (14 janvier 1659) par Jacques de Croix, chevalier, sieur d'Escoult, et Jacques de Vallehe, chevalier, sieur d'Arcquingoult, Esquarde, Liques, etc., gouverneurs de l'Écoterie, à Jean Brusset, receveur, de représenter l'Hôpital à la vente des immeubles de Thuillier, faite par le Conseil d'Artois, et de s'en porter acquéreur (p. 127). — État (22 janvier 1659) des biens saisis (p. 128). — Attestation donnée (février 1659) par des laboureurs de Blaringhem, que les terres vendues par le Conseil d'Artois au Hamelet sont bien celles reprises en l'hypothèque de Guillaume Bard, en 1653 (p. 129). — Distribution (5 février 1659) de la somme provenant de la vente Thuillier (p. 130).— Déclaration (octobre 1629) à la seigneurie de Cohem de la dîme du fief de Guimay, laquelle appartient pour deux parts à François Ogier, sieur du Bray (p. 131).— Extrait (s. d., vers 1629) du terrier de la seigneurie d'Outrebois, pour les immeubles occupés par les héritiers de Jacques Daman (p. 132). — Extrait (s. d.) du terrier de la seigneurie de Cohem en Blaringhem, pour le même objet (p. 133). — Extrait (juin 1659) du terrier de la seigneurie de Blaringhem, pour les immeubles occupés par M. Thuillier (p. 134). — Procuration donnée (23 octobre 1659) par les gouverneurs de l'Écoterie à Marie de Bonnehem, supérieure de l'Hôpital, pour accepter la déclaration de command faite par J. Brusset, receveur, qui a acquis au profit de l'Hôpital, des immeubles vendus récemment par le Conseil d'Artois pour M florins (p. 135). — Commission de curateur donnée (6 février 1666) à Marand Goblet, collecteur des tailles et centièmes de Blaringhem, sur la succession vacante de M. Thuillier (p. 145). — Attestation (26 mars 1666), par le curateur sus-indiqué, de la valeur des lettres du 4 mai 1653, par lesquelles Thuillier s'engage à indemniser Guillaume Bard de la caution qu'il a fournie pour lui IV ans avant, à lui rendre les CCCL florins qui lui ont été prêtés et DL florins pour les arrérages, enfin à mettre en gage ses biens pour cet objet. Achat par ledit Bard de ces terres hypothéquées (p. 146). — Demande en préférence (10 mai 1666) introduite par J. Brusset, receveur, selon l'ordre de son hypothèque, de la somme de CCLXXXVII florins XVI s. pour arrérages de XLI florins et I s. de rente créée par M. Thuillier au profit de l'Hôpital, de DLXXIV florins XIII s. pour le capital de cette rente et de XIII florins XVI s. pour les frais (p. 147). — Déclaration (s. d.) des biens de Thuillier, à Blaringhem, pour l'hypothèque prise par l'Écoterie sur eux (p. 148). — Avis donné (6 octobre 1667) par les mayeurs et échevins de Boisinghem à J. Brusset, receveur de l'Hôpital, que la distribution des deniers aura lieu le 20 courant (p. 149). — Demande (20 octobre 1667) introduite par les intéressés, tendant à ce que, vu la difficulté des temps qui empêchent de se transporter à St-Omer, la distribution des deniers ait lieu à Aire (p. 150). — Ordre (15 octobre 1671) du magistrat de St-Omer à Jean Lamoury, argentier de cette ville, de payer à Guill. Bart, héritier par sa femme du fils de Martin Thuillier, les XVIII florins XV s. pour une année de rente restant à rembourser (p. 151). — Quittance (31 mars 1683) remise à l'argentier de St-Omer par la veuve de Guill. Bart, de XI lb. IV s. IV d. pour une demie année d'intérêts d'une rente de XVIII florins XV s. qui restent à rembourser de LVI florins (p. 152). — Baux concédés par l'Hôpital (1696 et 1698), créancier hypothécaire de Martin Thuillier, à Philippe Vercuere, demeurant à Widebrouck, pour XII lb. annuelles, de VII quartiers de terre situés audit lieu (pp. 153-154). — Demande (6 septembre 1696) adressée au Magistrat par Dringbier, receveur de l'Écoterie, pour obtenir les comptes de Jacques Grard, échevin, établi curateur aux biens de Thuillier (p. 155). — Acquiescement (5 juillet 1697) des échevins (p. 156). — Reconnaissance (25 mars 1698) par le curateur de la succession Thuillier, de

l'obligation où est la succession de continuer de payer annuellement les arrérages de la rente de XLI florins XII deniers, au rachat de DLXXIV florins XXX s., créée par les époux Thuillier, le 2 mai 1639, au profit de l'Écoterie (p. 157). — Correspondance relative au procès qui précède (1556-1682). Vente (11 avril 1774) de X mesures de terre sises à Blaringhem par l'hôpital St-Louis à Dufour, greffier de la Chambre des Orphelins, pour IIMDCCL lb. (pp. 158-165). — Plans des terres de l'Hôpital, à Blaringhem (1774), montant à XIV mes. IX verges et demie (pp. 171 et 180).

B. 16. (Liasse.) — 151 pièces : 34 parchemin, 117 papier.

1327-1774. — *Blendecques.* — Procès-verbal de mesurage (19 juillet 1711), dressé par Noël Vigreux, arpenteur de Sa Majesté, à la demande de l'Hôpital, d'une pièce de terre de II mesures II quartiers V verges sise à Blendecques ; on y incorpore XX verges que le voisin s'était attribuées (p. 1).

Broucq. — Vente (20 octobre 1677) par Marie Van Difque, veuve de Maurice Verecken, demeurant à St-Omer, à maître Cornille de Bœukre, vice-pasteur de Ste-Marguerite, pour CCL florins, de XLVII verges de « terres maresques, » situées à l'Ostbroucq, au lieu dit Le Franquart (p. 2).

Capellebrouck. — Vente (3 septembre 1720) par Joseph Catrice, échevin des dix jurés pour la communauté de St-Omer, à Marie-Jeanne Annedouce, pour M lb., de III mesures et demie de terres à labour « séante au Vincle et paroisse de Capelle, pays de Langle » (p. 3).

Campagne-lez-Wardrecques. — Vente (1er juillet 1460) pardevant les mayeur et échevins des Francs-Alleux, par Willaume Le Marichal et Chrestienne Le Brune, sa femme, à Jean Le May, dit Agnieux, seigneur de Cramaisnil et de Cormettes, pour et au profit de l'Écoterie, pour la somme de XXIV lb., de V quartiers de terre, à Campagne-lez-Wardrecques (p. 4). — Rapport servi (6 mai 1716) par Marie-Thérèse Carton, veuve de Joseph Legrand, à Florent-Joseph de Hoston, écuyer, seigneur de Fontaines, Tatinghem, Campagne-lez-Wardrecques, etc., des terres tenues de la seigneurie de Campagne (p. 5). — Vente (17 avril 1747) par Louis Le Grand, négociant de St-Omer, à Pierre-François Quénivet, laboureur à Campagne, pour VIMCCCCXXXI lb. V. s., de XIII mesures et un demi quartier de terre à labour audit lieu (p. 6). — Revente (18 avril 1740) par P.-F. Quénivet à Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer, et messire Philippe-François de Coupigny, chevalier, seigneur de Noyelles, mayeur de St-Omer, administrateurs de N.-D. de l'Écoterie, pour VIMCCCCXXXI lb., V. s., des terres sus-indiquées (p. 10).

Delettes. — Vente (4 novembre 1567) par Benoît De le Voye, cordonnier, demeurant à St-Omer, à Philippe De le Rue, laboureur, demeurant à Delettes, pour LXXX florins, d'un jardin de III quartiers, sis audit lieu (p. 18). — Vente (6 octobre 1583) par Philippe Petit, « sergeant de bende au service de Sa Majesté soubz la charge de Monsieur de Mons, » à Pierre Clabaut, manouvrier, demeurant à Delettes, moyennant XL florins, d'une demie mesure de terre, à Delettes (p. 19). — Vente (6 octobre 1583), par le même, au même, pour XV lb., d'un demi-quarteron de pré, sis à Delettes (p. 20).

Ecques. — Achat par l'Hôpital (7 avril 1732), moyennant CCCC lb., de VI quartiers de pré situés à Ecques (p. 22).

Édequines, La Bruyère. — Vente (21 mai 1443) par Jehan d'Esperlecque aux exécuteurs testamentaires de Jacquemine Lucas, au profit de l'Écoterie, de V mesures III quartiers XXIII verges, situés entre Édequines et Woutardenghes ou près de La Bruyère, pour la somme de XX lb. pour chaque mesure (p. 23).

Éperlecques. — Vente (18 janvier 1415) par Maroie Roussel à Philippe de Sus-Saint-Léger, avoué de l'hôpital St-Louis « que on dist du Queval d'or, » au profit de celui-ci, de tous les biens sis à St-Omer et à Éperlecques, composant l'héritage de feue Paskine, veuve de Tassart Pourmoy, le tout pour C francs, à la condition que pendant X ans les revenus en seront distribués aux pauvres (p. 24). — Partage amiable (24 avril 1415) entre les trois héritières de Tassart Pourmoy d'une part, et les exécuteurs testamentaires de Pasquine et les ayants cause de Maroie Roussel d'autre part, des biens de la succession des défunts. Les héritières de Tassart auront les biens d'Éperlecques et l'Hôpital les biens de la banlieue de St-Omer (p. 25). — Rapport (9 janvier 1688) servi par Marie-Anne Branly, veuve d'Amadis Caulliez, à la collégiale de Fauquembergues, pour II mesures III quarterons de terres qu'elle tient d'elle, situés aux Campigneulles (p. 26).

Fasques. — Vente (18 mars 1689) par la même à l'Écoterie, pour se libérer de C florins des CL que représente la rente de X florins XIV s. III d. qu'elle a créée en faveur de l'Hôpital le 3 mars 1663, de VII quartiers de terre à labour sis à Fasques (p. 27). — Reconnaissance du même jour, par la même, qu'elle doit encore XXXVII lb. X s. (p. 28). — Bail de cette terre (27 octobre 1692) consenti à Guillaume Clairet, charpentier, demeurant à Gournay, moyennant VI lb. par an (p. 30).

Leulinghem. — Vente (18 novembre 1327) par Jean Le Bloude et Ghyle, sa femme, et Mais Le Kien, à Jakeme Le Pud, d'une pièce de marais «en le Hongherie,» trois pièces aussi de marais à Monkebreuc et une autre pièce, pour IX lb. V s. par. ; échevins présents : François Hangheboc, Gilles de Morcamp, Elnart d'Elne, Gérart Vivien et Jean Blanke (p. 31). — Vente (1er mars 1531) par la veuve de Martin De le Nort, brasseur à St-Omer, à Guillaume Bon Voisin, pour XIV lb. de gros, « six livres courans en Artois pour chascune livre de gros, » d'un manoir « amazé d'une maison, fourme, grange et estables, » contenant III quartiers, à Leulinghem, au lieu dit la Hongrie, ainsi que de la moitié de deux jardins, sis audit lieu, avec les droits que ladite vendeuse pouvait avoir « en la confrairie, carité et saulvegarde de Sainct-Hubert, dont les maisonnages estans sur ledit lieu » (p. 32).

Longuenesse. — Acquisition par l'Hôpital (19 janvier 1701), moyennant IIMCCL lb., de neuf mesures de terre à labour en I pièce, en aval du chemin de Blendecques, près de La Malassise ; « iceux deniers procédans, savoir douze cens cinquante livres restans de la fondation d'une couche à perpétuité par quelque charitable personne incognue dont les deniers sont venus audit hôpital par les mains de vénérable personne maître Charles Cadart, presbtre, curé du St-Sépulchre, et fondé le 16 décembre dernier pour une pauvre femme ou fille de l'aage de soixante huict à soixante neuf ans, à la réserve que pour la première fois la charitable personne auroit ordonné y estre receu pour la nommée Quintoise ; sept cens cincquante livres légatés audit hospital par sœure Isabeau Fonteines, religieuse en iceluy, à condition de jouir du cours d'icelle somme à concurrence de XXXII lb. X s. chacun an, sa vie durant, et après sa mort le produit et revenu de ladite somme estre employé à arder à faire arder une lampe continuellement avecq huille d'olive au devant du Vénérable, dans la chapelle dudit hospital, aussy bien qu'au pain et vins nécessaires pour la célébration des messes en ladite chapelle, etc..... » (p. 33).

Lumbres. — Rapport servi (12 mai 1723) au Roi par François de Valbelle, évêque de St-Omer, et Marc-Antoine de Fiennes, chevalier, sieur d'Enne, gouverneurs de l'Écoterie, pour un fief de VII mesures et demie situé au village de Lumbres et donné à l'Hôpital en 1447 par le sieur de Bambecque (p. 35). — Déclaration faite (29 octobre 1756) au Bureau de la Recette des casuel et enregistrement, en exécution des édits de décembre 1701 et 1727, du fief de VII mes. et demie, situé à Lumbres, et du fief du Champ De le Court, à Bientque (p. 38). — Foi et hommage rendus (28 décembre 1769) par Jean-Baptiste de Livray, chevalier, seigneur d'Omonville, maïeur de St-Omer, administrateur de l'Hôpital, aux Présidents et Trésoriers de France, Généraux des finances de la Généralité de Lille, pour un fief de VII mes. et demie à Lumbres (p. 39). — Déclaration des paiements que Guillaume Serbon a faits (1653-1685) sur les rendages de terre qu'il doit à sœur Jeanne Henneveux (p. 48). — Saisie (23 août 1650) par faute de paiement, sur la veuve de Guillaume d'Ausque, laboureur de Barlinghem, au profit de Charles Desmons et de sa femme, Anne-Bertine de Vargelot ; adjudication au profit desdits (20 janvier 1654), moyennant XCII florins, des trois mesures et trois quartiers saisis (p. 70).

Brouczeele. — Bail consenti (13 août 1621) à Claude Stienhavre et à sa femme Françoise de le Boo, demeurants à *Bruxellles*, de XXXVI mes. de terre à labour, sises à *Bruxelles* ou environ, par Charles de Vargelot qui les a acquises naguères de Rolland de le Boo, pour CL florins par an (p. 72). — Bail (2 mai 1646) par Dlle Anne de Vargelot à Jean Du Camp, demeurant à Noircarmes, de XVI mesures de jardins et terres labourables, situées sur Noircarmes (?) (p. 73).

Moringhem, Boidinghem. — Bail (30 janvier 1649) par Jeanne de Vargelot au même de XXXVI mesures aux terroirs de Boidinghem et Moringhem pour LXXXI florins annuels (p. 74). — Bail (7 février 1653) de Guillaume Serban, laboureur, demeurant à Guzelinghem, paroisse de Moringhem, au profit de sœur Jeanne d'Henneveu, religieuse à l'hôpital du Brulle, de XI mesures un demi quartier IV verges, pour 3 florins annuels de chaque mesure (p. 75). — Bail (8 février 1661) semblable par le même (p. 76). — Bail consenti (8 octobre 1659) par le sieur Desmons et Dlle Anne de Vargelot, sa femme, de II mesures trois quartiers de terre, à Moringhem (p. 77). — Bail consenti (14 mai 1661) par les mêmes, pour le même objet (p. 79). — Bail consenti (1er décembre 1665) par Jeanne de Vargelot, de XXXVI mesures de terre, à Moringhem, pour LV s. de chaque mesure (p. 80). — Bail consenti (28 décembre 1675) par les exécuteurs testamentaires d'Anne de Vargelot, de XXXVI mesures (p. 81). — Bail consenti (23 novembre 1676) par sœur Jeanne Henneveux, de XI mesures, demi quartier IV verges, pour « la somme de quinze florins par chascun an en temps de guerre et vingt florins par chascun an en temps de paix » (p. 82). — Bail consenti (9 décembre 1684) par les exécuteurs testamentaires ci-dessus, de XL mesures moyennant C lb. (p. 83). — Bail semblable du 7 mars 1694 (p. 84). — Bail semblable du 6 novembre 1700.

Cette pièce, qui terminait le dossier, porte au dos « anciens différends baux pour terres situées à Moringhem, provenant de la succession de la Dlle de Vargelot, veuve de M. Charles Desmons. Na. Il n'y a aucun bail accordé par MM. les administrateurs des hôpitaux de St-Louis et de celui de l'Hôpital général » (p. 85).

Nortop. — Vente (4 mars 1501) par Clay Ruwelz l'aîné et Amande de Ruminghem, sa femme, demeurants à Quelmes, à Nicaise Labite, échevin de St-Omer, de v quarterons de terre, sis à Nortop, tenus en coterie de M. de Rambures, par la seigneurie qu'il a en la paroisse de Leulinghem, pour xv lb. (p. 86).

Quelmes. — Vente au même (vers 1501) par Guillaume Ubentz et Chrestienne Du Bos, sa femme, de vi quartiers de terre sis à Quelmes, pour xv lb. (p. 87).

Quernes. — Rapport servi (20 novembre 1671) par Pierre-Jacques de Maranville, prêtre de St-Omer, seul héritier de ses parents, à messire J.-B. de Carnin, chevalier, baron de Lillers, seigneur de Quernes, Guarbecque, Nédonchel, Ligny, Boncourt, etc., de iii fiefs, La Cressonnière, Sahurelle, Hérenghuel (p. 88).

Quiestède. — Achat (2 juillet 1731) par l'Hôpital, moyennant c lb., de iii quartiers de terre à labour situés à Quiestède, tenus en coterie du seigneur de Renonville (p. 89).

Recques. — Vente (11 mars 1614) par Charles Gonaert, laboureur de Zegerscappele, à Philippe Pecqueur, marchand de drap de soie, bourgeois de St-Omer, moyennant xcviii lb., de iii quartiers de terre, sise à Recques, tenue de M. Hugues de Hauvre, à cause de Dlle Barbe de Lunne, sa femme, seigneur de Maerle et Milan (p. 92). — Baux (18 mai 1624 et 16 juin 1631) de cette terre (pp. 93-94).

Renescure. — Rapport servi (6 juin 1511) par Jean Bournel, chevr, seigneur de Boucoud et Jacques de Rebecque, écuier, seigneur de La Jumelle, maïeur de la ville de Saint-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à « très honnourée dame madame Guiotte de Brimeu, dame douaigière d'Esquerdes, aiant de présent le gouvernement, tuttelle et administracion de mademoiselle Anne du Bois, fille et seulle héritière de monseigneur Jehan, en son vivant seigneur du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes, » d'un fief tenu en franc-fief de la seigneurie d'Esquerdes, moyennant x lb. de relief (p. 101). — Extrait du terrier (1660) des terres, sises à Renescure, sous la seigneurie de Grand-Boval (p. 102). — Procès-verbal (1721) de mesurage des terres de l'Hôpital, à Renescure (p. 103). — Procès soulevé (1774) par Joseph Varlet, fermier, demeurant à Renescure, assisté de Joseph Ghys et de Jean-Baptiste Desoutter, contre l'hôpital de St-Louis, à propos de xv quartiers de bois sis à Renescure et à Outil, en Flandre, achetés par son père en mai 1720 du sieur Robert Le Vasseur, écuier, seigneur de Bambecque, et aujourd'hui détenus par l'Hôpital, bien qu'ils eussent dû entrer dans son héritage. L'Hôpital constate qu'il en jouit depuis 1719, mais avoue ne point avoir de titres (pp. 104-149). — Signification faite (18 décembre 1748) à l'Hôpital par Nicolas Taverne, écuier, seigneur de Renescure, à propos de deux pièces de bois sises à Renescure, aux lieux dits Winter Berg et Zegerscapel, que l'Hôpital possède sans titre (p. 150).

B. 17. (Liasse.) — 156 pièces : 16 parchemin, 140 papier.

1679 an V. — *St-Folquin.* — Prise à bail (15 avril 1679) de Jean de Lannoy, laboureur de St-Folquin, vis-à-vis de Jean Drincqbier, receveur de M. le comte de Lumbres, de « toutte une place et censse amazée de maison, grange et estable, contenante cent mesures ou environ, tant pastures que terres à labeur, » sises à St-Folquin, moyennant vcl lb. annuelles (p. 1). — Baux semblables (1685-1687), moyennant vic lb. (pp. 2, 4-5). — Vente (14 janvier 1698) par Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, maréchal de camp des armées du Roi, seigneur d'Austin, Gruson, Bléquin, etc., et dame Catherine-Cécile de Guernonval, demeurants au château d'Austin, châtellenie de Lille, à l'hôpital St-Louis, moyennant xvm lb. de la ferme sus-nommée (p. 6). — Bail consenti (16 janvier 1696) aux anciens fermiers, moyennant viic lb. (p. 7). — Saisine (22 janvier 1698) de la vente précédente (p. 8). — Legs de vmlxxxviii florins à l'Hôpital (sans date) par J. de Lannoy, chanoine de l'église cathédrale de St-Omer. Au dos, se trouve l'attestation (2 mars 1717) par la supérieure de St-Louis de l'emploi de cet argent à payer l'acquisition de la ferme « des Hauts Arbres » venant du comte de Lumbres (p. 13). — Pièces de procédure (1748) relative au paiement d'arrérages de rentes foncières, à la présentation des rapports et dénombrements, etc., réclamés des occupeurs des terres de l'hôpital St-Louis, relevant de Louis, chevalier, baron de Vorden, seigneur foncier et vicomtier du pays de Langle (pp. 14-24). — Poursuites (1760) concernant la terre et seigneurie de Mardichouque, séant en la paroisse de St-Folquin, qu'on prétend appartenir à St-Louis par les héritiers de Guernonval, et qui relève du Roi à cause de son ghyselhuis du pays de Langle (pp. 25-30).

Ste-Marie-Kerque. — Sentence du Conseil d'Artois (11

mars 1722) ordonnant la vente aux enchères, par suite de saisie réelle sur la curatelle du sieur Antoine-Jacob d'Aix, d'une ferme sise à Ste-Marie-Kerque; y jointe l'acquisition faite par Laurent Drincqbier, au nom de l'Hôpital, pour la somme de VIIIM lb. (p. 31). — Quittance délivrée (1730) par le receveur du seigneur de Bauprey pour les arrérages de rentes foncières dus par l'Hôpital sur les terres de Ste-Marie-Kerque (p. 40). — Rapport servi (s. d.) par l'Hôpital à messire Eugène-François-Dominique Des Wasiers, écuier, seigneur de Bauprey, Ste-Marie-Kerque, Lansbreigne, Hernesse, La Motte, Clairboudin, Escoutendom du pays de Langle, vicomte de St-Georges et autres lieux, pour quatre parties de fief situées à Ste-Marie-Kerque, contenant en tout XX mesures, VII quartiers et demi et XLIV verges (p. 42). — Vente (6 mars 1715) par Pierre de Weulf à Pierre Obin, moyennant CCXXX lb., de IX quarterons et demi de terre à labour, à Ste-Marie-Kerque (p. 50). — Vente (19 février 1727) par Jean-Baptiste Obin à Joséphine Crachet, supérieure de St-Louis, de II mesures et demie de terre à Ste-Marie-Kerque, moyennant CCCXII lb. X s. (p. 51). — Vente (10 janvier 1714) par Libert Delattre, échevin de St-Omer, à l'hôpital St-Louis, de III rentes, l'une de CCIII lb. II s. VI d., la seconde de XXXVII lb. X s., toutes deux constituées par François d'Aix, écuier, seigneur de Ligne, demeurant à Singhem, gouvernement d'Ardres, et la troisième de CCL lb. créée par François-Joseph de La Houssoye, écuier, sieur d'Avaux, demeurant à Rumauville, le tout moyennant la somme de XMVICXCVI lb. XI s. (p. 53). — Transport (4 avril 1722) au profit de Laurent Drincqbier, par les administrateurs de St-Louis, des deux premières rentes ci-dessus, pour la somme de VIMCCLXXI lb. XIII s., pour qu'il puisse payer l'acquisition de la ferme de Ste-Marie-Kerque (p. 54). — Demande adressée (21 brumaire an V) par Jean-Cornil Davron, cultivateur à Ste-Marie-Kerque, aux administrateurs municipaux du canton de St-Folquin, tendant à obtenir la reconstruction par leurs soins du pont qui donne entrée dans sa ferme, sous prétexte que l'état de ce pont va, sous peu de temps, combler le watergand. Réponse négative des administrateurs (p. 55). — Amortissement et francs-fiefs réclamés à l'Hôpital (1740), pour le Roi, à cause de la ferme de Ste-Marie-Kerque, contenant LX mesures. Une note indique que les droits furent payés, mais, qu'après réclamation, l'Hôpital en a été déchargé (pp. 56-64). — Rapports et actes de foi et hommage (1749-1750) servis au Roi, pour IX mesures de terre à Ste-Marie-Kerque, tenues du Roi, à cause de son ghyselhuis du pays de Langle (pp. 65-80). — Rapports et actes de foi et hommages (1730-1763) servis par l'Hôpital au seigneur de Ste-Marie-Kerque, pour VI fiefs tenus de lui, comprenant XXXVII mes., III quartiers, XLIV verges (pp. 81-98).

St-Momelin et Nieurlet. — Vente (14 juillet 1721) par le sieur Martin, marchand de St-Omer, au sieur Delpierre, de XIII mesures de terre, dont XII sises au bac St-Momelin et tenues en coterie de l'abbaye de St-Bertin, et I sur Nieurlet et tenue du comte de Nieurlet, et une autre mesure et demie tenue du même, au même endroit, le tout moyennant VIM lb. (p. 99). — Vente (8 août 1731) par l'acquéreur précédent à messire Philippe-Maximilien de Quernoval, chevalier, baron d'Esquelbecque, seigneur de La Comté et autres lieux, maïeur régnant, et messire Antoine-Joseph de Lens, chevalier, baron d'Halleine, maïeur précédent, gouverneurs de l'hôpital St-Louis, de XVI mesures et demie en plusieurs pièces, à St-Momelin et Nieurlet, moyennant VM lb. (p. 106). — Rapport servi (30 octobre 1734) à Houfride Cousin, religieux de St-Bertin, prévôt de la seigneurie vicomtière de St-Momelin, Hams et Ouwels (p. 109). — Rapport servi à M. Charles de Guerbode, abbé de St-Bertin; (cette pièce n'était qu'un projet et n'a pas été datée) (p. 110). — Rapport servi (s. d.) à messire Nicolas-Charles-François Alexandre, comte de Corswarem et de Nieurlet, etc. (p. 111). — Baux (1722 et 1745) de XIV mesures de terres sises à St-Momelin (pp. 112-113). — Plan (21 avril 1769) de la ferme de St-Momelin (p. 114). — Mesurage de la même (même date) par Bauduin Deneuville, géomètre et arpenteur juré, à St-Omer; la ferme comprend XVIII m. XX verges dont il faut déduire la pâture du sieur Catris, c'est-à-dire I mes. III q. VIII v., soit en tout XVI mes. I quart. XX verges (p. 115). — Plan (s. d.) informe de la même (p. 118). — Rapport servi (15 mars 1720) par le sieur Catris à la seigneurie de St-Momelin (pp. 119-120). — Mesurage de la ferme de St-Momelin (1748 et 1750) par Senlecq, arpenteur. La ferme contient XVI mes. XXXVI verges (p. 121). — Arpentage (11 mars 1768) du sieur Senlecq. La pâture Catris contient II mes. VIII verges et demie. Plan informe de la ferme (p. 122). — Autre plan informe (même date) (p. 123). — Contestations (s. d.) avec les héritiers Catris. Plan informe de la ferme (pp. 124-126). — Mesurages (1780-1781) de la ferme (pp. 128-129). — Extrait du cueilloir du comté de Nieurlet (1742) pour les terres de St-Louis (p. 130). — Affiche (1775) de la vente d'une portion des terres de Nieurlet (p. 131). — Demande (7-27 frimaire an V) introduite par l'Hôpital auprès des administrateurs municipaux de St-Omer pour obtenir

l'autorisation de détruire les bâtiments de la ferme de St-Momelin qui tombent en ruine, afin de pouvoir louer les terres. Visite des lieux par les experts. Conclusion de l'administration favorable à la mise en location des terres et à la démolition des bâtiments par l'hospice de la Fraternité (pp. 154-156).

B. 18. (Liasse.) 102 pièces : 39 parchemin, 63 papier.

1401-1753. — SAINT-OMER. *Rue du Bourcq.* — Acquisition (1er juillet 1738) par le sieur Jean Choquart, à Louis Bouveur, tuteur de Jeanne-Thérèse Habart, d'une maison sise rue du Bourcq, moyennant DCCCCL lb. (p. 1). — Cession faite (28 janvier 1747) de la précédente à l'hôpital St-Louis par l'acquéreur, au prix d'achat (p. 3).

Rue du Brûle. — Bail à censc héritable (18 février 1401) par Pierre de le Creuse et Leurense, sa femme, Clay de Wissoc et Jean de Wissoc, fils d'Estevene, sire Jacques de Wissoc, et Collarde de La Viefville, sa femme, sire Tassard de Morcamp et Agnès, sa femme, sire Jean Bollard et madame Jeanne de Wissoc, veuve de mons. Baudin, seigneur de Bocout, chevalier, et demoiselle Maroie Nevelines, veuve de David d'Avrehout, écuier, à Jaquemart du Castelet, d'une maison et héritage « estans ou Brule devant le bele crois, faissans le touquet de le rue qui maine du Brule as Carons vers St-Omer, » pour LXXVI s. par. de rente. Échevins présents : Jacques Platel, Willaume Foulque, Jean de Morcamp, Jean Widoit et Jean d'Arde (p. 4). — Vente (11 avril 1516) par Philippe Maton, prêtre, non bourgeois de St-Omer, à Loys Grigoire, bourgeois de cette ville, d'une maison sise « en le rue du Brulle aux Carons.... faisant front sur ledite rue du Brulle et par dérière au molin de Costvreloire, moyennant XXVIII lb. » Échevins présents : Nicolle de Pardieu, Jean Le Clercq, Jacques de Fauckuemberghe, Jacques Le Turcq (p. 5). — Vente (29 juillet 1544) par Guiselin Machon, bourgeois de St-Omer, à Jean de Heghes, aussi bourgeois, pour cent florins carolus d'or, de deux maisons situées en la rue du Brûle, avec cette clause que l'acquéreur laissera « à tousjours une allée de huict piedz francq de large pour par icelle allée aller, hanter et converser par lesdiz confrères [grandz arbalestriers] et aultres qui voldront fréquenter leur jardin à toutte heure qu'il leur plaira tant de jour que de nuyct » (p. 6). — Vente (12 décembre 1592) par Pierre et Leurens Carpentier à Florent du Tilloy, curé de St-Denis, d'une maison qui mène au jardin des arbalétriers, et d'un petit jardin, le tout pour CCC florins (p. 10). — Déclaration (15 décembre 1592) par l'acquéreur sus-nommé qu'il n'est que l'instrument d'un bienfaiteur anonyme qui donne cette maison à l'Hôpital pour y loger son chapelain, et transport de l'acquisition au profit de l'Hôpital (pp. 11, 12, 13). — Note relative à l'acquisition (7 mai 1707) par l'Hôpital de la maison nommée le Pignon-Blanc, dans la rue du Brûle, moyennant MCCCXX lb. (p. 16). — Vente (7 août 1738) par Jean-François Mille, curé d'Esquerdes, à Jean Chocquart, marchand de St-Omer, moyennant IVMDCC lb. d'une maison sise dans la rue du Brûle (p. 17). — Transport de cette acquisition (28 janvier 1747) au profit de l'Hôpital, représenté par Marie-Augustine Niepce (p. 20). — Vente (24 octobre 1743) par licitation, à la demande de François Théret, d'une maison située rue du Brûle. L'Hôpital s'en rend acquéreur pour IIIMDCCLV lb. dont IIMD sont fournies par une fondation de lit faite (6 juin 1743) par Jean-Jacques Marette, chanoine de la cathédrale (p. 21). — Vente (5 septembre 1749) par Antoine-Joseph Derond, maître d'école, et Jean-Baptiste Becquet, maître boucher « ambocq, » son beau-frère, au sieur Jean Cacré, d'une maison située rue du Brûle, contre l'hôpital St-Louis, pour IIIMCCXX lb. (p. 27). — Déclaration (29 septembre 1749) par l'acquéreur, qu'il a acheté pour l'Hôpital (p. 28). — Constitution d'une rente de V lb. (20 juillet 1719) au profit de Bauduin Quéval, prêtre, bachelier en théologie, par les époux Deron qui en ont reçu C lb. (p. 29).

Rue de l'État. — Vente (8 janvier 1551) par Allard Triboul, chirurgien à St-Omer, à sœur Marie Le Roy, maîtresse de l'hôpital de N.-D. de l'Ecoterie, moyennant XLV florins, d'une « maison et héritaige avec certain jardinet estant sur la rivière de l'Estat, tenant au nord à la rivière, à l'ouest et au sud à une maison et à un jardin déjà appartenant à l'Hôpital » (p. 38). — Vente (16 octobre 1548) à sœur Marie Le Roy par Jean Louchart, prêtre, chanoine de l'église collégiale de St-Omer, pour CXX florins karolus d'or, de III maisons tenant ensemble sur la rivière de l'État, aboutissant de trois côtés aux Béguines et d'autre à une ruelle (p. 40). — Vente (18 septembre 1658) par saisie sur Jean Séguier, ardoisier, à J. Brusset, receveur de l'Hôpital, d'une « vielle mazure ruinée » sise près de la rivière de l'État, pour L florins (p. 41). — Transport (24 septembre 1658) par ledit Jean Brusset, à sœur Marie de Bonnehem, de l'achat ci-dessus, moyennant LVII florins (p. 43). — Vente (20 février 1607) à maître Flourent Doresmieulx, écuier, conseiller de leurs Altesses, au profit de l'Hôpital, d'un héritage amasé de maison, granges et étables,

contenant III mesures, situé près du couvent Ste-Claire, faisant front à la rivière qui coule de l'État vers St-Bertin, tenant du dos au rempart, et borné par une ruelle qui mène au rempart et par le flégard St-Adrien, le tout moyennant IIMX florins et le paiement des rentes suivantes : XIV s. par. à l'église St-Denis, VI s. à la Table des pauvres de St-Jean, IV s. VI d. à celle de St-Sépulcre, IX s. à Ste-Aldegonde, V s. à la Table des pauvres de Ste-Marguerite, VI s. à celle de St-Martin, IV s. II d. à celle de Ste-Aldegonde et St-Denis, XX s. à la confrérie de « Monsieur Saint-Omer, » XX s. X d. aux Chartreux, XXXVI s. à M. de Noircarmes, LX s. à l'hôpital de l'Écoterie, IX s. à maître Jehan Brandt, IX s. à M. d'Esquerdes, VIII s. à Nicolas Aubron, XXVI s. à l'abbaye de St-Bertin, VIII s. aux héritiers Grisel (p. 44). — Déclaration (31 mai 1608) fournie par Floris Doresmieulx à Oudard de Lens, chevalier, sieur de Blendecques, Hallines, etc., ancien maïeur, et Gérard de Lens, sieur de Haultgreve, Bilque, etc., maïeur de St-Omer, administrateurs de l'Écoterie, de transport à l'Hôpital de l'acquisition précédente faite en son nom propre. Il en a reçu le montant des mains du sieur de Blendecques et d'Anthoine de Berghes, chevalier, seigneur de Boieffle, ancien gouverneur de l'Hôpital (p. 45). — Acte (29 janvier 1608) constatant que le curé de St-Denis a remis, pour être affectée à l'acquisition précédente, une somme de CCCC lb. qui lui a été confiée par une charitable inconnue, à charge d'avoir part aux prières de la maison (p. 53). — Pièces (1676 et 1715) concernant la restauration d'une muraille de cet héritage, sur le côté qui longe la ruelle du rempart (pp. 54-55).

Rue du Faucon. — Vente (29 mars 1725) par Robert Gordoit, bailli de Blendecques, à Marie Annedouce, pour IIMDC lb. d'un héritage comprenant grange, cour et eau, dans la rue du Faucon (p. 58).

Rue aux Pourceaux. — Vente (27 février 1684) par André Buidin à François Descamp, maître boucher à St-Omer, pour CCCLXXV lb., d'une maison et héritage sis en la rue aux Pourceaux (p. 61).

Jardin Saint-Adrien.— Vente (5 avril 1547) par Allard Triboult, maître chirurgien, à Denis de Bersaques, écuier, seigneur de Monnecove, ancien maïeur, et Jean du Tertre, écuier, licencié-es-loix, seigneur d'Esclemy, lieutenant du maïeur actuel, gouverneurs de l'Écoterie, d'un verger près du cimetière St-Adrien (p. 62).— Vente (8 mai 1596) par Jean Hatut à Pierre Escoubart, laboureur demeurant à Coyecques, bourgeois de St-Omer, pour CCXXX florins, d'une maison, jardin et héritage près du jardin de St-Adrien (p. 63).

Rue Sainte-Croix-Basse. — Vente (4 janvier 1666) par les héritiers de Paul Fontaine, prêtre, vicaire de la cathédrale, à Nicolas Saison, prêtre, bénéficier de ladite cathédrale, pour DCXXX florins, d'une maison, jardin et héritage situés en la rue Ste-Croix-Basse (p. 65). — Vente (16 décembre 1721) par Philippe Petit, maître cordonnier, au sieur Drincqbier, receveur de l'Hôpital, de la moitié d'un moulin à blé situé sur le bastion Ste-Croix et d'une maison et héritage sis en la rue Ste-Croix-Basse, au bas de la motte Sithieu, le tout pour IIMCCL lb. et adjudication de l'autre moitié au même prix (p. 66). — Transport (2 janvier 1722) par ledit acquéreur à l'Hôpital (p. 69). — Vente (13 mars 1736) par Nicolas Vigoureux, maître joueur de violon, au sieur Drincqbier, pour CCXXXII lb. d'un terrain vague nommé le grand St-Christophe, situé près de la motte Sithieu (p. 70). — Plan informe de ce terrain (p. 75).

Rue Saint-Sépulcre-Basse. — Vente (5 avril 1720) par Antoine Pruvost, bourgeois, maître boucher et tisserand à St-Omer, au sieur Drincqbier, pour MDCCCC lb. « en billets de banque, » de deux maisons et héritages, joignants ensemble en la rue de St-Sépulcre-Basse (p. 78).

La Madeleine. — Vente (12 mars 1723) par François Nicolle, prêtre, vicaire de Wizernes, Jean-Alexis Nicolle, maître des postes, Antoine Nicolle, marchand savonnier, etc., à Laurent Drincqbier, d'une pâture en II mesures III quartiers sise aux marais de La Madeleine, pour IIMDC lb. (p. 80). — Vente (19 juin 1737) par Guillaume François Maioul, greffier en chef du Conseil provincial d'Artois, à Louis Locquety, négociant à St-Omer, pour MCCC lb., de la moitié de III mesures de prairie qu'il possède par indivis avec l'Hôpital au marais de La Madeleine, près la porte de St-Michel dite du Brûle (p. 82). — Vente (3 septembre 1720) par Joseph Catris, échevin des dix jurés, à Marie-Jeanne Annedouce, pour MD lb., de la moitié d'une pâture sise au Zuinart, contenant III mesures (p. 90). — Acte (20 décembre 1720) par lequel ladite Annedouce subroge l'Hôpital dans ses droits (p. 91). — Vente (1er juillet 1740) par le sieur Locquéty à l'Hôpital, pour MCCC lb., de la portion qu'il a acquise en 1737 (p. 92).

Hautpont. — Vente (8 septembre 1432) par Lambert Le Chevalier à Robert Brissiot, prêtre, d'une maison sise au Hautpont, « sur le rivière ainsi que on va vers St-Bertin, » pour IX lb. Échevins présents : Tassart de Thiennes, Guilbert Bernart, Crissart Bériot, Jean de Delf, Gilles de Volquerincove (p. 98).

Hors la porte du Brûle. — Vente (18 juillet 1511) par Jean de Seninghem, écuier, à noble homme sire Jacques

de Rebecque, maïeur de St-Omer, gouverneur de l'Écoterie, au profit de cet hôpital, des trois quarts de VII quartefons de pré « gisans hors le porte du Brulle en la Nœufverue, » tenant au nord à l'hôpital de l'Écoterie et à l'est aux religieuses de Ste-Claire, pour XXXIII lb. (p. 99). — Bail (11 juillet 1571) à cense héritable consenti à Loys Bernier, greffier du bailliage de St-Omer, par Valentin Depardieu, chevalier, seigneur de La Motte, Bazinghem, etc., maïeur de St-Omer, et Antoine de Hanon, écuier, seigneur de Cahen, ancien maïeur, gouverneurs de l'Écoterie, de III mesures III quartiers de pré en la Neuve Rue, hors la porte du Brûle, pour V florins XIV patars (p. 100).

Hors la porte de Colhof. — Vente (8 décembre 1547) par Michel Le May à Nicolle Cochet, prêtre, pour sœur Colline Cochet, religieuse de l'Écoterie, de V quartiers de terre « listand zud à la grande rivière qui maisne es marez de La Magdaleine, hors la porte du Colhof, » pour LXIII florins carolus d'or (p. 101).

Hors la porte d'Aire. — Ordre donné (13 mai 1753) à l'Hôpital, en exécution d'une lettre de M. le comte d'Argenson, du 19 mars 1753, de couper et enlever tous les arbres lui appartenant à gauche de la porte et du chemin d'Aire et tout le long de la pâture (p. 102).

B. 19. (Liasse.) — 103 pièces : 41 parchemin, 62 papier ; 5 sceaux.

1483-1780. — *Serques* (voir aussi B. 16). — Donation (11 juin 1615) faite à l'Écoterie, en exécution du testament de Jehenne Bommele, veuve de Jacques Dourlay, du 30 mai 1611, de la moitié de XII mesures de terre au village de Serques, au lieu dit *le Hapecoustre*, entre le chemin de Bosquelare et celui de la Clinquette à Difque, le tout à charge d'un obit annuel (p. 1). — Rapport servi (15 mai 1564) par Jacques Dourlay, pour la terre précédente, à Charles de Lespinoy, seigneur de Lignes, conseiller du Grand Conseil de Gand (p. 2). — Rapport semblable servi (12 février 1688) par l'Hôpital à noble seigneur Oudart Lamoral de Labuissière, écuier, seigneur de Luscy, Gourgueson, Rampère, Bournoville, Monpas, Roquestoir, Domy, etc., et à noble dame Marie Jacquelinne de Welz de Guisnes, sa femme, vicomtesse de Sercques, dame de Lignes, etc. (p. 3). — Rapport servi (1719) par l'Hôpital à M. Guillaume Marcotte, écuier, conseilier secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de la vicomté de Serques, des seigneuries de Lignes, Hudde, Zudrove, Troyes, Loocres, Rocquetoir, du pays de Brédenarde, etc., et grand bailli héréditaire dudit pays, pour VI m. de terre à Serques (p. 4). — Prisée faite (1719) sur l'ordre dudit Marcotte, desdites VI mesures de terre, appartenant à l'Hôpital, tenues en fief de la seigneurie de Ligne (p. 4bis). — Rapport servi (1758) par François-Joseph de Brunes de Montlouet, évêque de St-Omer, et Gérard-François-Adrien de Harchies, chevalier, maïeur de St-Omer, administrateur de l'Écoterie, à Philippe-Alexandre Marcotte, pour les mêmes terres (p. 5).

Tilques. — Rapport servi (20 avril 1769) par l'Hôpital à messire Hyacinthe de Presle, écuier, seigneur de la Nieppe, etc., pour VI quartiers de terre à labour situés à Tilques, près la Longue Borne, acquis de Jacques-Joseph Delepierre le 8 août 1731 (p. 6).

Wardrecques. — Vente (28 février 1689) par messire Pierre-Gilles de Fiennes, chevalier, seigneur de Roud, etc., à l'hôpital St-Louis, de XXVII mesures et demie de terres et jardins sises à Wardrecques, moyennant IIIMDCCL lb., dont IIMCCL provenant de la fondation d'un lit faite par messire Jean-Charles de Longueval, mort évêque nommé de St-Omer, et MD lb. provenant d'une fondation semblable faite par M. Tachon, chanoine de la cathédrale (p. 7). — Vente (7 juillet 1731) par Philippe-Alexandre Prévost, bourgeois de St-Omer, à Georges Herman, laboureur de Campagne-lez-Wardrecques, pour MD lb., de XV quartiers de terre à labour en une pièce à Wardrecques (p. 8). — Déclaration (20 août 1731) de command de l'acquéreur au nom de l'Écoterie (p. 9). — Vente (22 août 1740) par Ph. A. Prévost, à l'Hôpital, pour MCCCXXXIX lb., de II mesures et V quartiers de terre à Wardrecques (p. 10). — Vente (18 juillet 1746) par messire Claude-François-Joseph des Wazières, chevalier, seigneur de Mussem, et consorts, pour IXMDCCCC lb., à Pierre-François Quénivet, laboureur à Wardrecques, de XXII mesures de terre sises à Wardrecques (p. 11).

Widebroucq. — Vente (18 septembre 1720) par Jacobus Le Grand à Philippe Du Crocq, de VII quartiers de terre sis au Widebroucq, pour DCCLX florins de Flandre (p. 20). — Cession (1er octobre 1720) faite à l'Hôpital par l'acquéreur précédent, des VII quartiers susdits, pour DCCXCVIII florins (p. 24).

Willerwa. — Vente (7 décembre 1564) par Jacques Forment, demeurant à Cléty, à Gilles Boullart, demeurant à Bientque, pour XIII florins, « monnoie de XL gros de Flandre le florins, » d'une demi-mesure de terre labourable sise *au Willerwa* [entre Cléty et Bientque] (p. 31).

Zudausque, Audenthun, Leulinne. — Arrentement (19 juin 1483) donné par Jean Hardebolle à Nicase de le Forge,

moyennant VIII lb. XVI s. p. annuels, d'un fief de XI quarterons XX verges de manoir amasé, près du chemin de Leulinne, et d'un autre fief de III mes. III quarterons X verges *de courteulx*, au même endroit (p. 32). — Vente (1er juillet 1614) à Jehan Grebet, pour DCI florins, de VI mes. de terre sises à Lœullinne, et d'un arrentement de VIII mesures et demie et V verges, sur saisie faite par le couvent de Ste-Claire, au nom de Antoinette du Ploich, religieuse dudit, contre Jeaan de Wignacourt, chevalier, seigneur de Flètres, en poursuite du paiement de CCCCXXVIII florins XI s. III d. pour dix années d'arrérages d'une rente de XLII florins XVII s. I d. constituée par Jehenne d'Audenffort, douairière de Flètres, et Robert de Wignacourt, seigneur de Fontaine, son fils, le 15 mars 1595, au profit de Jean du Ploich, prêtre, chanoine et archidiacre d'Artois, au diocèse de St-Omer. Déclaration (1er juillet 1614) de command par l'acquéreur en faveur de Philippe du Ploich, écuier, seigneur de La Bretaigne (pp. 33-34). — Vente (12 novembre 1688) par Antoine de Hanon, écuier, sieur de La Motte, et André-Omer de Hanon, écuier, sieur de La Capelle, son frère, *ambedeux* demeurant à Vaudringhem, à Louis Mille, bourgeois, mesureur de grains à St-Omer, de II mesures de terre à labour en une pièce, à Leulinne, paroisse de Zudausque, pour CXX lb. (p. 37). — Vente (19 septembre 1721) par François Mil, curé d'Esquerdes, à J.-J. Delepierre et Isabelle-Philippine Mille, sa femme, d'un manoir amasé de maison, chambre, grange, étable, etc., contenant III mesures et demie, à Leulinne, pour IIIm lb. (p. 42). — Plan (s. d.) informe de cette propriété (p. 44). — Rapport (26 juillet 1684) présenté pour ladite à Madame Adrienne-Thérèse de Wallehé, douairière de La Cousture et de Sautricour, dame d'Arquingout, de Premesart et de la vicomté de Sercques, Wavrin, Lespinoy, de La Court et seigneurie d'Escardes, et du Château-Jolie, etc. (p. 45). — Rapport (27 janvier 1729) semblable présenté à messire Édouard-François de Fléchin, chevalier, marquis de Wamin, seigneur de Leulinne, etc. (p. 54). — Vente (24 novembre 1721) par Pierre Canlers, laboureur à Longuenesse, et consors, à J.-J. Delepierre, de VI mesures aux terroirs d'Audenthun et de Leulinne pour MCC lb. (p. 56). — Vente (12 janvier 1722) par Ph.-Joseph Lampe à J.-J. Delepierre, pour MDCL lb. de XI quartiers de terre à labour tenus de la seigneurie d'Arquingoult, de I mesure tenue de la seigneurie de La Jumelle et de VI quartiers sur Audenthun (p. 60). — Vente (7 septembre 1723) par Eug.-Joseph Caucheteur, seigneur de Langle, à J-J. Delepierre, pour CCLXII lb. X s. d'une mesure X verges de terre à labour à Leulinne (p. 67). — Vente (6 novembre 1723) par Jean-François Lardeur, sieur de Wel, conseiller du Roi, garde-marteau en la Maîtrise des eaux et forêts de Tournehem, à J.-J. Delepierre, bourgeois de St-Omer, pour DCCCC lb., de VII quartiers et demi de terre à Leulinne, de VI quartiers à Zudausque, au lieu dit *le Masque*, d'une demi-mesure à Leulinghem et d'une autre demi-mesure entre Quelmes et Leulinghem (p. 70). — Vente (18 novembre 1723) par Eugène-Joseph Caucheteur, seigneur de Langle, à J.-J. Delepierre, d'un jardin de VII mesures à Audenthun, paroisse de Zudausque, nommé le Jardin Cappel, pour IIIMDC lb. (p. 76). — Bail (1er février 1726) consenti par Ant. Denis à J.-J. Delepierre, d'une demi-mesure à labour à Zudausque, au lieu dit *Le Masque*, pour XL sous (p. 77). — Vente (6 février 1726) par Antoine Denis, manouvrier demeurant à Hatsoet, paroisse de Zudausque, à J.-J. Delepierre d'une demi-mesure de terre à labour à Zudausque, pour III marcs d'argent (p. 79). — Vente (8 août 1731) pour 12000 lb. par J.-J. Delepierre à messire Philippe-Maximilien de Guernoval, chevalier, baron d'Esquelbecque, seigneur de La Comté, etc., maïeur, et messire Antoine-Joseph de Lens, chevalier, baron d'Hallines, maïeur précédent, administrateurs de St-Louis, d'un manoir amasé de maisons, étables, etc., au terroir de Leulinne, paroisse de Zudausque, contenant III mesures et demie, et en outre les terres qui suivent : la moitié de III quartiers de terre à Zudausques, entre Audenthun et le Petit-Estrehem, la moitié de V quartiers de terre audit lieu, une demi-mesure au lieu dit *le Masque*, un jardin de VII mesures à Audenthun, nommé le jardin Capelle, I mes. X verges à Leulinne, VII quartiers et demi audit lieu, VI quartiers au lieudit *le Masque*, une demi-mesure à Leulinghem, une demi-mesure entre Quelmes et Leulinghem, IV mes. à Leulinne et Audenthun, XI quartiers à Leulinne, I mes. audit lieu, VI quartiers près des haies d'Audenthun, II mes. à Leulinne, une demi-mesure à Quelmes, une demi-mesure dite *le Petit Jardin de Leulinne*, VI quart. au chemin vert de Salpervick, et enfin V quart. à *La Gloriette* (p. 80). — Rapport (11 juillet 1732) présenté par l'Hôpital à Charles de Prelle, écuier, seigneur de la Nieppe, etc., pour VI quartiers au terroir de Tilques (p. 90). — Rapport semblable servi (même date) aux « révérendes mère, ancille et religieuses Capucines, pour les terres de Leulinghem, au lieu dit *le Masque* (p. 91). — Rapport (12 avril 1735) semblable présenté à Maximilien de Pan, écuier, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur des terres et vicomté de Wisque Montigny, Rabodingue, de La

Gloriette, du Parcquet du Lavoir, d'Audenfort, etc., avocat au Parlement de Paris et échevin de St-Omer, pour les terres qui relèvent de lui (p. 92).—Vente (3 juin 1730) par Adrien Hannocq à J.-J. Delepierre pour ccclb. de III quartiers àlabour à Zudausques, entre Audenthun et le Petit-Estrehem (p. 101, serait à sa place normale après le nº 79). — Acte (18 février 1780) de remboursement, moyennant CXX lb., d'une rente de VI lb. III s. IX d. que St-Louis devait sur III mes. et dem. de manoir à Leulinne (p. 102).

Baux.

B. 20. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets.

XVIIIe s. — État des baux des biens de l'hôpital St-Louis, contenant la date, l'étendue de l'immeuble et la situation. Sept cent quarante-neuf numéros classés chronologiquement depuis 1457 jusqu'à 1780.

B. 21. (Liasse.)— 215 pièces : 20 parchemin, 195 papier; 1 sceau.

1553-1785. — SAINT-OMER. — *Rue des Baraques ou des Casernes-Saint-Venant.* — Baux (1690-1785) d'une maison située dans la rue des Baraques ou des Casernes-St-Venant, moyennant XX lb. en 1690, XVI lb. en 1700, XXII lb. X s. en 1722, XXXV lb. en 1731, L lb. en 1756, LVI lb. en 1762 et 1785 (pp. 1-15).

Rue Basse.— Baux (1697-1700) d'une maison sise dans la Rue Basse, pour L lb. (pp. 16-17).—Baux (1720-1777) d'une maison, sise dans la Rue Basse, pour CLXXXVII lb. X s. en 1720, CLXV lb. en 1750, CLXX lb. en 1759, CLXV lb. en 1774, CLXX lb. en 1777 (pp. 18-27). — Baux (1729-1785) d'une maison, sise dans la même rue, pour C lb. en 1729, LXXX lb. de 1739 à 1770, XC lb. en 1775 et 1784, CXX lb. en 1785 (pp. 28-35).

Rue du Brûle. — Bail (1648) d'une maison sise rue du Brûle, précédemment à usage d'hôtellerie, nommée *Le Paon*, pour LXII florins (p. 36). — Bail (1668) de la maison dite du *Petit Pan*, tenant d'un côté à l'Hôpital et d'autre au *Grand Pan*, pour XXXVI florins (p. 37). — Bail (1700) d'une « haubette ou petitte retraite joindante les greniers dudit hospital, » pour XV lb. (p. 38). — Bail (1706) d'une maison, sise dans la même rue, nommée *le Blanc-Pignon*, faisant le coin de la rue de l'État, pour LXXV lb. (p. 39). — Baux (1661-1785) de plusieurs maisons de la rue du Brûle, dont les loyers varient de XXXVI à LV florins et de LXII lb. à CLIII lb. (pp. 40-71).

Rue du Faucon. — Baux (1725-1780) d'une maison, située rue du Faucon, tenant d'un côté à une maison de l'Hôpital et par derrière à la maison de *la Platte-Bourse*, moyennant CXXV lb. en 1725, CXXX lb. en 1752, CXXV lb. en 1771 (pp. 72-79). — Baux (1729-1782) d'une maison sise dans la même rue, tenant d'un côté à l'Hôpital, d'autre faisant le coin de la place de l'État, moyennant CXX lb. en 1729, CXXV lb. en 1777, CXXX lb. en 1782 (pp. 80-83). — Baux (1735-1785) d'une maison, même rue, tenant par derrière à la pâture St-Adrien, pour L lb. en 1735, LII lb. en 1779, LX lb. en 1785 (pp. 84-92). — Bail (1738) d'une *petite maison*, située rue du Faucon, moyennant L lb. (p. 93). — Bail (1783) d'une maison, même rue, pour CIII lb. (p. 94).

Jardin Saint-Adrien. — Baux (1747-1768) d'une maison, même rue, près du Jardin St-Adrien, moyennant L lb. (pp. 95-97). — Baux d'une maison, dans la rue du Faucon-Basse, entre une maison de l'Hôpital et celle du *Plat d'Estain*, pour L lb. en 1738, LII lb. en 1760, LIV lb. en 1761, LII lb. en 1770 (pp. 98-104). — Baux (1746-1773) d'une maison, même rue, moyennant clb. (pp. 105-108).

Rue du Fil ou des Jésuites. — Baux (1726-1781) d'une maison située rue du Fil, du Filet ou des Jésuites, près du cabaret de l'*Horloge*, moyennant C lb. en 1726, CL lb. en 1738, C lb. en 1746, CX lb. en 1753 et 1781 (pp. 109-117).

Jardin et cimetière Saint-Adrien. — Bail (6 juillet 1618) d'une *maisonnette* et d'un petit jardin « prez le lieu et jardin de monsieur St-Adrien, » pour X florins (p. 118). — Bail (13 août 1621) semblable aux mêmes conditions (p. 119). — Bail (15 juin 1624) d'une maison, située au même endroit, pour VIII florins (pp. 120-121). — Bail (22 juin 1629) d'nne maison « séante proche la maison St-Adrien, » pour XII florins (p. 122). — Bail (9 juillet 1629) d'une maison « dépendante de St-Adrien, » pour XIX florins (p. 123). — Bail (6 mars 1632) de deux maisonnettes « aboutantes » au jardin St-Adrien, moyennant XXIV florins (p. 124). — Baux (1702-1728) d'une petite maison près du cimetière St-Adrien, moyennant XV lb. en 1702, XXII lb. X s. en 1723, XXIII lb. XV s. en

1728 (pp. 125-127). — Bail (1730) d'une maison bâtie sur le cimetière St-Adrien, pour L lb. (p. 128). — Bail (1730) d'une maison nouvellement construite, tenant par derrière au cimetière St-Adrien, et pardevant à la rue Neuve, pour L lb. (p. 129). — Baux (1730-1772) d'une maison bâtie sur le cimetière St-Adrien, tenant d'un côté à MM. du Magistrat, d'autre à l'Hôpital, pour L lb. (pp. 130-136). — Baux (1730-1783) d'une maison bâtie sur le cimetière St-Adrien, tenant d'un côté à l'Hôpital et d'autre au cimetière, pour LII lb. X s. en 1730, LX lb. en 1783 (pp. 137-144).

Rue Sainte-Claire. — Bail (1638) d'une petite maison, rue Ste-Claire « au devant des Barraques, pour XVI florins (p. 145).— Baux (1653-1662) d'une maison, rue Ste-Claire, pour IX florins (pp. 146-147). — Bail (1723) d'une maison située rue Ste-Claire, proche du jardin St-Adrien, pour XVIII lb. XV s. (p. 148).

Rue Sainte-Croix-Basse. — Baux (1738-1739) d'une maison située dans la rue Ste-Croix-Basse, pour LXXV lb. (pp. 149-150). — Baux (1744-1777) d'une maison, même rue, pour C lb. en 1744, XC lb. en 1768 et 1777 (pp. 151-155).— Baux (1744-1784) d'une maison, même rue, pour LX lb. en 1744 et LXI en 1784 (pp. 156-164). — Baux d'une maison, même rue, pour XL lb. en 1751, XLV lb. en 1760, L lb. en 1767, LVIII lb. en 1786 (pp. 165-169).

Derrière Sithieu. — Baux (1736-1783) d'une maison située rue Ste-Croix-Basse, vis-à-vis du rempart, derrière Sithieu, pour XXXVI lb. en 1736, XLII lb. en 1747, XLV lb. en 1774, L lb. en 1783 (pp. 170-176).

Sur le cimetière Saint-Denis. — Baux (1662-1670) d'une maison située sur le cimetière St-Denis, pour XIV florins en 1662, XII florins en 1670 (pp. 177-180).

Rue Saint-Sépulcre-Basse. — Baux (1722-1750) de deux petites maisons tenant ensemble, dans la rue St-Sépulcre-Basse, pour LXVII lb. X s. en 1722, LXXVII lb. X s. en 1750 (pp. 181-184). — Baux (1752-1781) d'une de ces maisons pour L lb. en 1752 et LI lb. en 1781 (pp. 185-190). — Baux (1752-1777) de la seconde de ces maisons pour XXXII lb. (pp. 191-194).

Près des Cordeliers. — Bail (1634) d'une « maisonnette avec jardinet, séante au boult de la houblonnière des pères Cordeliers, aboultante à la rive de Ste-Claire, » pour XIV florins (p. 195).

Près des moulins Saint-Bertin.—Bail (1706) d'une maison située près de Ste-Claire et d'une grange proche des moulins de St-Bertin, pour CLXXX lb. (p. 196).

Divers.— Baux (1743-1759) d'un moulin situé sur le bastion Ste-Croix et de la maison en dépendant, pour CCC lb. en 1743, CCCC lb. en 1759 (pp. 197-199).—Baux de LIV mes. XX verges de terre à labour au terroir de Ste-Croix-Neuve-Rue, moyennant XII lb. X s. en 1727, XI lb. V s. en 1736 et 1745, XI lb. X s. en 1751 (pp. 200-203).— Baux de II mes. LX verges de pâture, sises à La Madeleine, pour LXXV lb. en 1699 et XLV lb. en 1706 (pp. 204-205). — Baux de CCXIII ou CCXIV mes. de terres et pâtures, sises hors la porte St-Michel, provenant de la réunion de la Madeleine à St-Louis, pour MDCC lb. (1698). Dans ce bail sont aussi comprises une maison et une grange près du cimetière St-Adrien et une grange près des moulins St-Bertin (pp. 206-207). — Bail (1714) de XXVI m. de pâture et rietz près de La Payellette, provenant de la grande ferme de la Maladrerie, pour XXIV lb. (p. 208).—Bail (1698) de XII mes. I quartier et demi de pâtures, hors la porte St-Michel, pour CCCXXXV lb. (p. 209). — Bail (1630) de XXIII mes. de terre à labour, sises entre le mont de St-Michel et Ste-Croix, moyennant XXXIV rasières de blé et XXXIV florins d'argent (p. 210).—Baux de III mes. de terre et VII quartiers, situés hors la porte du Brulle, entre Ste-Croix et Neuve-Rue, pour VI lb. en 1553, XI florins en 1624, XXVIII florins en 1633 (pp. 211-213). — Bail (1630) de LXX verges de terres *maresques* en III pièces, « es maretz du Brulle vers le Meulledicq, » pour LV s. annuels (p. 214). — Bail (1671) de XXXVIII mes. et demie et LIV verges, sises à Ste-Marguerite, moyennant XXXVI s. par mesure (p. 215).

B. 22. (Liasse.) — 122 pièces : 18 parchemin, 104 papier.

1624-1776. — *Aire.* — Baux de XIV mes. moins I quartier, en plusieurs pièces, à Wattelot-lez-Pecqueur, pour LXX lb. en 1687, C lb. en 1695, CXXX lb. en 1739 et 1747, CXXXIV lb. en 1757, CXXXV lb. en 1766, CXCII lb. X s. en 1776 (pp. 1-7).— Baux de XIV mes. de terre sises au Hourlon, pour CXXV lb. en 1722, en 1724 C lb. pour trois ans et CXXV lb. pour les six autres, CXXX lb. en 1730 (pp. 8-10).

Arques. — Baux de V quartiers de terre, situés à Arques, au lieu dit Le Ponchel, moyennant V lb. en 1624, VII florins en 1663, III lb. XV s. en 1687, VI lb. V s. en 1686, XI lb. en 1699, XV lb. en 1769 (pp. 11-16). — Bail (1706) de III mes. et demie et I verge de terres sises à Arques, pour XXII lb. (p. 17).

Baudringhem. — Baux (1624 et 1634) de III quartiers et XLII verges de terre, à Baudringhem, moyennant IV florins (pp. 18-19). — Bail (1691) de XV mes. et I quartier de terres sises à Wintrebecq et de III quartiers XLV verges de terre à Baudringhem, pour CVII lb. XVI s. III den. (p. 20). — Bail (1698) de la dîme de Baudringhem, pro-

venant de la Maladrerie, moyennant c lb. (p. 21). — Baux de VII mesures de terre à Baudringhem, pour LXX lb. en 1744, pour LXXX lb. X s. en 1753 (pp. 22-23).

Bayenghem. — Bail (1698) de VII mesures de terre à Bayenghem, pour LXX lb. (p. 24). — Bail de la dîme de Bayenghem-lez-Seninghem, pour CLII lb. en 1698 (p. 25). —Bail de la dîme et de VII mes. de terre à Bayenghem, pour CCXXII lb. en 1698 (p. 26). — Baux des dîmes de Bayenghem, Seninghem et Vaudringhem pour CCCLX lb. en 1708, DCXL lb. en 1709 (pp. 27-28). — Bail des dîmes de Bayenghem, d'Haffringues et de Seninghem, pour DCL lb. en 1711 (p. 29).— Bail des mêmes dîmes et d'une grange près des moulins S[t]-Bertin, pour CCCCXCVI lb. en 1716. La grange ne fut pas prise (p. 30).

Bientques. — Baux de V mes. de terre, en V pièces, à Bientques, pour VII quartiers et demi de blé et XXX sous en 1624, pour III rasières de blé et L s. en 1626, en 1661 pour IX florins les III premières années et XI florins les III dernières, pour XV florins en 1665 (pp. 31-34).

Bilques. — Bail d'une demi-mesure XIX verges à Bilques, moyennant VIII *biguets* de blé en 1624 (p. 35). — Baux d'une mesure à Bilques, moyennant VIII lb. en 1633, V florins en 1664, XIII lb. XV s. en 1691, V lb. en 1696 et 1705, VI lb. XVII s. en 1723, IX lb. en 1757, XII lb. en 1766 (pp. 36-43).

Bainghem.— Bail (1660) de XIX mes. de terres à labour et jardins à Bainghem, moyennant III florins de chaque mesure pour la première année, III florins X s. pour les III suivantes et IV florins pour les II dernières (p. 44).

Blaringhem. — Baux de VII mes. I quart. III verges à Blaringhem, moyennant XLV florins en nov. 1663, en décembre 1663 moyennant XXIV florins la première année, XXXI florins X s. pour la deuxième, et XLIII florins X s. les autres, XL lb. en 1680 (le manoir est alors dit amasé) et 1685 (pp. 45-48). — Baux d'un manoir de XIII mesures, amasé de maison, granges et étables, à Blaringhem, pour VI florins la mesure en 1674, CXII lb. X s. en 1694, C lb. en 1703 et 1711 (pp. 49-52). — Bail de XIV mes. amasées, moyennant C lb. et CC gerbes de blé en 1717 (p. 53). — Baux de XV mes. amasées, moyennant CXX lb. en 1722, CXXV lb. en 1732 (pp. 54-55). — Baux de XVI mes. amasées, moyennant CXXV lb. en 1745, CL lb. en 1750, 1758 et 1768 (pp. 56-59). — Bail de XI mes. et demie, à Blaringhem, pour LXV lb. en 1720 (p. 60). — Baux de XVIII mes. de terre amasées, à Blaringhem, pour CLXXX lb. en 1743, CC lb. en 1753 et 1763, CCI lb. en 1771 (pp. 61-64). — Baux de XI quartiers XXII verges de terre à Blaringhem, moyennant XXXIII lb. en 1743 et 1752, XXX lb. en 1761, XXXI lb. en 1771 (pp. 65-68).

Ferme de Blaringhem. — Bail de LXXXI mes. de terre à Blaringhem, pour DCCCC lb. en 1725 (p. 69). — Baux de LXXXVI mes. I quartier et demi, audit lieu, pour XII lb. V s. la mesure en 1732, pour XI lb. V s. en 1741, pour DCCCCXCIV lb. en 1750, pour DCCC lb. en 1762 (il y a alors LXXXVII mes. et demie) et DCCCL lb. en 1770 (pp. 70-76).

Blendecques. — Baux de III mes. et demie de terre à Blendecques, moyennant IV rasières de blé en 1620, X florins en 1659, XXIX florins XVII s. VI den. en 1662, V lb. XII s. VI den. la mesure en 1686, XX lb. en 1691, XXII lb. X s. en 1697 et 1704, XXXV lb. en 1706, XVIII lb. en 1711, XXIV lb. en 1716, XXXII lb. en 1723, XXXVI lb. en 1759, XL lb. en 1767 (pp. 77-90). — Baux de XI quartiers de terre à Blendecques, pour XXVI lb. en 1699, XII lb. X s. en 1703, XX lb. en 1705, XXV lb. en 1714, XXIII lb. en 1720, 1737, 1746, 1752, XXIV lb. en 1760, et XXVI lb. en 1769 (pp. 91-100). — Baux de XXIX mesures de terre à Blendecques, pour CCXXV lb. en 1699, CLXXX lb. en 1704, CC lb. en 1714 (pp. 101-103). — Baux de XIX mes. et demie à Blendecques, pour LXXXIV lb. en 1699 et LX lb. en 1704 (pp. 104-105). — Bail de XXII mes. III quartiers et demi à Blendecques, pour LXXXV lb. en 1706 (p. 106). — Bail (1706) de VIII mes. audit lieu, pour LXX lb. (p. 107). — Bail (1704) de XII mes. I quartier et demi, audit lieu, pour CCCII lb. (p. 108). — Baux (1712) de III mes. I quartier à Blendecques, pour XII lb. X s. (pp. 109-110).

Boidinghem. — Bail (1697) de XVII mes. XXII verges à Boidinghem, pour CXX lb. (p. 111). — Baux de VII mes. à Boidinghem, pour LXXX lb. X s. en 1762 et LXXXVII lb. X s. en 1771 (pp. 112-113).

Bourecq. — Bail (1643) de III mes. et demie et V verg. au Cafort, terroir de Bourecq, moyennant XIV florins (p. 114). — Bail (1649) de IV mes. trois quart. de terre à Bourecq, pour XXX florins (p. 115).

Brouxolles.—Baux de LX mesures de terres à Brouxolles, pour CCXX lb. en 1721, CXC lb. en 1728, 1738 et 1748, CC lb. en 1755 et 1764 (pp. 116-121). — Bail (1773) de XXXIX mes. indivises entre l'Hôpital Général et S[t]-Louis, moyennant CCCXLI lb. V s., dont moitié pour chaque partie (p. 122).

B. 23. (Liasse.) — 146 pièces : 31 parchemin, 115 papier ; 4 sceaux.

1457-1775. — *Campagne-Wardrecques.* — Bail (23 juillet 1457) de V mesures III quartiers IV verges et demie de terre à Campagne-lez-Wardrecques, pour XXIII sous de la mesure, pour XXIV années (p. 1). — Bail (1561) de XXII mes. III quartiers à Wardrecques et Cam-

pagne, pour XXXVII lb. (p. 2). — Baux de XIV mes. III quartiers de terres à Fontaine-Mionne, paroisse de Campagne, pour VI lb. XVII s. la mesure en 1618, VI florins XVIII s. en 1626, LXXXVIII florins X s. en 1661 (pp. 3-5). — Bail (1628) de V quartiers de terre à Campagne, au lieu dit Winterbroucq, moyennant III quart. de blé (p. 6). —Baux de XVII mes. et I quartier de terres, sises à Wardrecques et Campagne, pour CXXXV lb. en 1703, CLXX lb. en 1758, CLXXVI lb. en 1767 (pp. 7-9). — Bail (1728) de VII mes. et demie de terre à Campagne-lez-Wardrecques, pour LXXV lb. (p. 10). — Baux (1745) de XIII mes. et I quart à Campagne-Wardrecques, pour CLVII lb. X s. (p. 11). — Baux de XII mes. et demie audit lieu, pour CL lb. en 1755 et 1764, CC lb. en 1773 (pp. 12-14). — Bail de V quartiers à Campagne-Wardrecques et de III quartiers XLV verges à Baudringhem, moyennant III florins XV s. pour les uns et XL s. pour les autres en 1667 et VII florins en 1669 (pp. 15-16).

Difque, Moringhem, Moulle. — Baux de XXVIII mes. III quartiers de terre à Difque, Moringhem et Moulle, pour IX lb. en 1569, pour LXXI florins en 1632, en 1648 XV florins la première année, XX flor. la deuxième et XXX flor. la troisième, XXVIII florins en 1660, XXX florins en 1665, LXX lb. en 1692, LXXV lb. en 1701 et 1715, LVIII lb. en 1716, LXII lb. X s. en 1723 et 1747, LXXX lb. en 1764, CCXXX lb. en 1773 (pp. 17-30).

Ecques. — Baux de VI quartiers de pré sis à Ecques, pour XX lb. en 1741, XVIII lb. XV s. en 1750, XIX lb. en 1758 (p. 31-33).

Édequines. — Baux de X mes. et demie XXIII verges de terre à Édequines et à *Le Couppe*, moyennant X rasières 9 biguets de blé en 1624, XIII rasières et demie en 1633, III florins la mesure en 1645, XXXV florins XV s. en 1648, XL florins VI s. III den. en 1660, VII florins la mesure en 1662, IV florins la mesure en 1668 (pp. 34-44).

Enguinegatte. — Baux de III mes. de terre à Enguinegatte, moyennant IV rasières de blé en 1632, XI lb. V s. en 1697, XVI lb. XVII s. VI d. en 1747, XXII lb. en 1754 et 1762, XXIV lb. en 1770 (pp. 45-50).

Étrehem. — Bail (1566) de VII mes. et demie de terre à Étrehem, moyennant V rasières de blé (p. 51). — Baux de XXIX mes. III quart. de terre, audit lieu, pour XX rasières de blé et XXX florins en 1617, pour XXVI rasières et XXXVI florins en 1626, CIV florins II s. VI d. en 1658, CLXXXV lb. XVIII s. IX d. en 1663, et en 1685 « cent trente livres trois sols faisante au cours de Flandre cent quastre florins deux sols six deniers » (pp. 52-56). — Baux de III mes. et demie de terre, audit lieu, à *La Selle* ou *Le Picquendal*, moyennant X quartiers de blé en 1624, VI florins et IV rasières en 1633, XIII florins II s. VI d. en 1663, XV lb. VI s. III d. en 1691 (pp. 57-60). — Bail (1643) de IV mes. III quartiers à *La Neuf-Rue* et de XII mesures à Étrehem pour XII et XX florins (p. 61). — Baux de III quartiers de terre à Étrehem, pour VI florins en 1663, et en 1685 « quatre livres sept sols six deniers au courant faisante au cours de Flandres trois florins dix sols » (pp. 63-64). — Baux de XXXIX mesures audit lieu, pour CXCV lb. en 1696, pour CLX lb. en 1706. Il y a alors XXXIX mes. et III quartiers (pp. 65-66). — Bail (1709) de XXXV mes. et demie de terre, audit lieu, pour CXLV lb. (p. 67).—Bail (1717) de III mes. de terre, audit lieu, pour XXV lb. X s. (p. 68). — Bail (1663) de VI mes. audit lieu, pour XXI florins (p. 69). — Bail (1663) de XIV mes. et demie de terre audit lieu, pour LXXIX florins XV s. (p. 70).— Baux de XX mes. et demie de terre, audit lieu, pour IV lb. de la mesure en 1708, pour X lb. en 1714, pour CLXXIV lb. V s. en 1721 (pp. 71-73).

Fasques. — Baux de V quartiers de terre à Fasques, pour VI lb. X s. en 1762, X lb. en 1772 (pp. 74-75).

Fléchinelle. — Baux de la dîme de Fléchinelle, pour CCC lb. en 1740, CCL lb. en 1745, 1748, 1751, 1754, CCCLXX lb. en 1757, CCCLXXV en 1760, CCCLXX en 1763 et 1766, CCCCX lb. en 1769, CLXX lb. en 1790 (pp. 76-87).

Gournay. — Baux de V quartiers de terre à Gournay, pour III lb. X s. en 1711, IV lb. X s. en 1728 (pp. 88-89).

Guzelinghem. — Bail (1685) de XI mesures, un demi quartier IV verges de terre à Guzelinghem, pour XXV lb. (p. 90).

Haffringues, Vaudringhem, Bayenghem. — Bail des dîmes d'Haffringues, Vaudringhem et Bayenghem, pour CCCLX lb. en 1707 (p. 91). — Baux des dîmes d'Haffringues, pour C lb. en 1698 (pp. 92-93).

Hallines. — Baux de III mes. de terre à Hallines, moyennant VII florins V sous en 1627, VI florins XVIII s. en 1661 et 1668, XX lb. V s. VI d. en 1693, XXV lb. en 1723 (il y a dès lors III mes. I quart.), XX lb. en 1747, XXIV lb. en 1757 et 1766, XXV en 1775 (pp. 94-104).

Helfaut. — Baux de VI quartiers XIX verges de terre à Helfaut, pour X lb. en 1699, XII lb. X s. en 1713 (pp. 105-106).

Herbelles. — Baux de IV mes. VIII verges et demie à Herbelles, pour X biguets de blé en 1626, XII florins en 1646, XIII flor. X s. en 1663, XIII lb. XV s. en 1684, XXV lb. en 1705, XX lb. en 1711 et 1717 (on compte dès lors XVIII verges), XXX lb. en 1723 et 1733, XXXII lb. X s. en 1741 (on compte IV mes. et demie), XL lb. en 1750 (on compte alors IV mes. et demie et XVIII verges) et 1759, XLI lb. en 1767 (pp. 107-120).

Houlle. — Baux de VI mes. de terre à Houlle, pour XXXV lb. en 1698, LXVIII lb. en 1709 (pp. 121-122).

Leulinghem. — Bail (1691) de XXIX mes. III quartiers à Leulinghem, moyennant CXXX lb. III s. (p. 123). — Bail (1691) de VI mes. audit lieu, pour XV lb. (p. 124). — Baux de XX mes. et demie de terre à Leulinghem, pour V lb. VI s. III d. de la mesure en 1699, pour VII lb. de la mesure en 1739 (pp. 125-126).— Bail (1737) de III mes. et demie, audit lieu, pour XXV lb. X s. (p. 127).

Leulinghem-Arquingoult. — Baux de VIII à IX mes. de terre à Arquingoult, paroisse de Leulinghem, pour XVII florins en 1663, XIV florins en 1672, XVI florins (XX lb.) en 1684, 1685 et 1693 (pp. 128-132). — Bail (1703) de XXXV mesures et demie audit lieu, pour CXX lb. (p. 133).

Leulinghem, Étrehem. — Baux de XXXIX mes. à Leulinghem et Étrehem pour CCXXXIV lb. en 1717 et 1727 (pp. 134-135). — Bail (1736) de LIX mes. de terre, aux mêmes lieux, pour CCCLVII lb. (p. 136). — Baux de LXIII mes. de terre à Leulinghem, Étrehem et environs, pour CCCLXXVIII lb. en 1745, CCCCXLI lb. en 1752, CCCCLXXII lb. X s. en 1761, DXX lb. en 1770 (pp. 137-140).

Leulinne. — Baux d'une ferme de XXXIV à XXXV mes., amasée de maisons, granges, étables, etc., à Leulinne, moyennant CCCL lb. en 1733 et 1745 (pp. 141-142). — Bail (1747) de V mes. III quart. XV verges et demie de terre à Leulinne, pour VIII lb. II s. VI d. de la mesure (p. 143). — Bail de XXXIV à XXXV mes., plus encore VI mes. nouvelles, audit lieu, pour CCCC lb. (p. 144).—Baux d'une ferme de XL mes., audit lieu,pour CCCC lb. en 1758 et 1767 (pp. 145-146).

B. 24. (Liasse.)— 108 pièces : 30 parchemin, 78 papier.

1545-1774. — *Longuenesse.*— Bail (1697) de XXXIX mes. III quart. IV verges à Longuenesse, pour CXL lb. (p. 1). — Bail (1698) de XII mes. et trois quarts, XVII verges audit lieu, pour XVIII lb. (p. 2). — Bail (1699) de XVIII mes. audit lieu, pour LXV lb. (p. 3).

Longuenesse, Wisques. — Bail (1699) de XVIII mes. III quart. de terre à Wisques et Longuenesse, pour CLXXXII lb. (p. 4).— Bail (1713) de XXI mes. à Longuenesse, pour LXXXV lb. X s. (p. 5). — Bail (1714) de III mes. de terre à Longuenesse ou Tatinghem, pour XXX lb. (p. 6). — Bail (1714) de III mes. de terre aux *Blancs-Monts,* à Longuenesse, pour IX lb. X s. (p. 7). — Bail (1700) d'une maison « en la Tenne rue basse,» et V quartiers de terre à Longuenesse (p. 8). — Bail (1701) de V quartiers de terre à Longuenesse, pour VIII lb. II s. VI d. (p. 9). — Baux (1757-1766) de LIV mes. XX verg. à Longuenesse, pour DCXXV lb. (pp. 10-11).

Les Bruyères. — Baux de XXIX mes. XVI verg. *aux Bruyères,* à Longuenesse, pour LXVII lb. X s. en 1697, LXXXV lb. en 1703 (pp. 12-13).--Bail (1702) de XVIII mes., audit lieu, pour LXVII lb. X s. (p. 14).

Lumbres. — Bail (1659) de II mes. et demie de terre, à Lumbres, pour XXVIII s. de la mesure les trois premières années, et XL s. les trois dernières (p. 15). — Baux de VII mes. et demie de terre, à Lumbres, pour IV florins carolus d'or X patars en 1545, XV florins en 1616, XXVII florins en 1624, LXXIII lb. en 1633, XLI flor. V s. en 1651, XXXIII florins XV s. en 1663, XXVI lb. V s. en 1666, XLV lb. en 1691, L lb. en 1698, XLII lb. en 1704, L lb. XII s. VI d. en 1710, LXXIII lb. en 1717, LXXVI lb. en 1727, VIII lb. X s. de la mesure en 1732 et 1741, LXIV lb. en 1749 et 1767 (pp. 16-34).

Moringhem.— Bail (1705) de XL mes. de terre, à Moringhem, moyennant IV florins X patars par mesure (p. 35). — Baux de XI mes. un demi-quartier, IV verges, audit lieu, pour XXXIII lb. en 1709, XXX lb. en 1716, XXVIII lb. en 1722 et 1747, XXXVI lb. en 1755 et 1764 (pp. 36-41). — Baux de III mes. I quartier de terre à Moringhem, pour XXII lb. en 1725 et 1732, XXV lb. en 1741 et 1751, XXVI lb. en 1750 (pp. 42-46). — Bail (1755) de XXVIII mes. III quartiers, audit lieu et environs, pour LXXII lb. X s. (p. 47).

Moringhem-Lieuze. — Baux d'un quartier de terre à Lieuze et au Calbert, terroir de Moringbem, pour X florins en 1663, XII lb. X s. en 1688 (pp. 48-49).

Nortdausques. — Bail (1661) de III mes. et demie de terre à Nortdausques, pour XVII florins X s. (p. 50). — Baux de II mes. I quartier de terre, audit lieu, pour XIV florins en 1662, XI florins en 1664 (pp. 51-52). — Baux de IV mes. I quartier de terre, audit lieu, pour XXVI florins en 1669, en 1685 XVII florins, « monnoie de Flandres, faisant au courant vingt et un livres cincq sols, » XX lb. en 1691, XXXI lb. V s. en 1697, XXXII lb. en 1705, VII lb. XVI s. de la mesure en 1724, VIII lb. de la mesure en 1730, XXXIV lb. en 1739 et 1747, XXXVIII lb. V s. en 1756 et 1765 (pp. 53-63). — Baux de III mes. I quartier de terre à Nortdausques, pour XVII lb. X s. en 1698 (pp. 64-65).— Baux de V mes. de terre et jardin à Nortdausques, pour XXX lb. en 1698, XXXII lb. en 1711 (pp. 66-68). — Baux de XXI mes. de terre, jardin, etc., à Nortdausques, pour C lb. en 1710 (pp. 69-70). — Bail (1774) de III mes. III quartiers XVI verges et demie de terre à Nortdausques, pour LX lb. (p. 71).

Pihem. — Baux de V mes. de terre à Pihem, pour

xxii lb. x s. en 1693, xxi lb. v s. en 1722 et 1746, xxiv lb. en 1755, xxx lb. en 1762, xxxvi lb. en 1769 (pp. 72-77).

Pont d'Ardres.— Bail (1705) de xxiv mes. et demie de terre au Pont d'Ardres, *Pont d'Ardene;* pour clx lb. (p. 78).

Quelmes.— Baux d'une mes. de terre à Quelmes, pour xi lb. en 1723, viii lb. xv s. en 1737 et 1747, ix lb. en 1751, ix lb. x s. en 1759 (pp. 79-83).

Quelmes-Zudausques. — Baux de ii mes. et demie de terre à Quelmes et Zudausques, pour xiv lb. en 1755 et 1767, xxx lb. en 1773 (pp. 84-86).

Quiestède. — Baux de iii mes. et iii quart. de terre à Quiestède, pour xiii lb. en 1745, xvi lb. en 1752 (pp. 87-88). — Bail (1767) de iii mes. iii quartiers de terre et vi quartiers de pré, audit lieu, pour xl lb. (p. 89).

Reclinghem. — Baux d'une demi-mesure et un *tierçon* de terre à Reclinghem, pour xxx s. en 1628, xxxv s. en 1663 et 1675, xxxvii s. vi d. en 1688 (pp. 90-93).

Renescure. — Baux de xv mes. de terre au *Mont d'Ableghem* à Renescure, pour xxiv lb. en 1563, xxx florins en 1570, lx s. de la mesure en 1607, ci (*sic*) florins en 1635, xv florins en 1651, xxii lb. x s. en 1697, xlv lb. en 1706, lvi lb. v s. en 1718, lxxv lb. en 1734 et 1743, c lb. en 1752, cxx lb. en 1764 (pp. 94-106). — Baux de iii quartiers de terre à Renescure, pour iii lb. en 1755 et 1766 (pp. 107-108).

B. 25. (Liasse.) — 125 pièces : 31 parchemin, 94 papier.

1566-1778. — *Seninghem.* — Baux de la dîme de Seninghem pour ccc lb. en 1695 et 1699, dcxxxii lb. et lxxx florins en 1702, ccc lb. en 1703, cxxxvii lb. x s. en 1706 (pp. 1-6). — Baux d'une ferme de lxxii mes. i quart. de terre à Seninghem, pour cccclxxxvi lb. iii s. ix d. en 1699, et pour iii lb. x s. de la mesure en 1709 (pp. 7-8).

Serques. — Baux de vi mes. de terre à Serques, pour xviii florins en 1659, xxiv fl. en 1661, 1668, 1686, xxxiii lb. en 1703, xlvii lb. en 1709, vii lb. iii s. de la mes. en 1716, vi lb. x s. de la mesure en 1722, xxxi florins iv patars en 1747, xlii lb. en 1755 et 1764, lxxii lb. en 1773 (pp. 9-20).

Setques. — Baux de iii mes. i quartier de terre à Setques, pour iii florins v s. de la mes. en 1660, pour iii flor. xii s. de la mesure en 1661, pour l s. de la mes. en 1668, pour x lb. iii s. i den. en 1686, pour xi lb. v s. en 1691 et 1707, pour l s. de la mes. en 1716, x lb. en 1722 et 1747, x lb. x s. en 1755 et 1765, xxi lb. en 1773 (pp. 21-32).

Saint-Folquin. — Baux d'une ferme amasée de c mes. à Saint-Folquin, au lieu dit Les Hauts-Arbres, moyennant dcc lb. en 1705, dccl lb. en 1714, dcc lb. en 1722 et 1727, dxxx lb. en 1732, dlxix lb. v s. en 1745, dccl lb. en 1758 et 1764 (on dit alors qu'elle a ciii mes. et demie), ml lb. en 1773 et 1774. Les iii mesures et demie supplémentaires sont situées au Wincle, paroisse de Capelle (pp. 33-45). — Baux de iv mes. et demie au Wincle-St-Folquin, moyennant xxxvi lb. x s. en 1756 et 1762, xl lb. en 1771 (pp. 46-48).

Sainte-Marie-Kerque. — Baux de xxi mes. de terre à Ste-Marie-Kerque, pour « cincq escalins » de la mesure (1691) pendant les iii premières années et « ung patagon » pendant les trois dernières, xxv s. de la mesure en 1696 (pp. 49-50). — Baux de xxiii mes. de terre, audit lieu, pour xlv lb. en 1696, xxvii lb. xv s. en 1698, lxxv lb. en 1704 (pp. 51-53). — Baux de x mes. de terre, audit lieu, pour l lb. en 1697, lxiii lb. en 1705 (pp. 54-55).— Baux de xx mes. de terre, audit lieu, pour lxii lb. en 1709, l lb. en 1719, xlv lb. en 1722 et 1737, xxxvi lb. en 1746, lxx lb. en 1768 (pp. 56-61). — Bail (1713) de ix mes. de terre à Ste-Marie-Kerque, pour lx lb. (p. 62). — Baux de la ferme de Ste-Marie-Kerque, pour ccv lb. en 1724 (l mes.), cclxii lb. x s. en 1734 (lii mes. et demie), cccxii lb. x s. en 1743 (lxii mes. et demie), cccl lb. en 1751 (même quantité) et 1760, ccccxcv lb. en 1768 (lxxxii mes. et demie) (pp. 63-68).

Saint-Momelin. — Baux d'une ferme de xiv mes. de prés, viviers et pâtures à St-Momelin, pour clxv lb. en 1746, clxviii lb. en 1756, 1765 et 1767 (pp. 69-72).

Saint-Nicolas. — Bail (1709) de ix mes. de terre à St-Nicolas, pour lx lb. (p. 73).

Tatinghem. — Baux de xxviii mes. iii quart. de terre à Tatinghem, pour xvii ras. de blé et xxxvi florins en 1617, xxvii ras. et xxxxii florins en 1635 (pp. 74-75). — Baux de xvi mes. de terre à Tatinghem, en 1566 et 1660 pour lxxx florins, lxx florins en 1669, lx florins en 1678 (pp. 76-79).—Baux de xlvi mes. et un quart de terre à Tatinghem, moyennant xxiii ras. de blé et lxxv florins en 1619, lxx florins en 1741, l florins en 1750, c florins en 1758 (pp. 80-84). — Bail de li mes. et demie de terre, audit lieu, pour cc florins (1663) (p. 85).— Baux de xlvi mes. et un quart. de terre, audit lieu, pour clv florins en 1673, cxx florins en 1679, clxxxii lb. x s. en 1685, ccxii lb. en 1706 (pp. 86-89). – Baux de lxiii mes. de terre audit lieu, pour ccccv lb. en 1717 et 1726, et ccccxx lb. en 1735 (pp. 90-92). — Baux de lxvi

mes., audit lieu, pour CCCCXL lb. en 1744, CCCCLXV lb. en 1752, DXV lb. VII s. VI d. en 1761 (pp. 93-95). — Baux de LXVII mes., audit lieu, pour DC lb. en 1770, DCC en 1778 (pp. 96-97). — Baux d'une demi-mesure et un demi-quartier audit lieu, pour VI *bighuetz* de blé en 1627, une demi-ras. de blé en 1635, XXX s. en 1646 et 1675, XL s. en 1669, XL lb. en 1721 (pp. 98-113). — Bail (1699) de V mes. de terre, audit lieu, pour XX lb. (p. 114).— Baux de XXVII mes., audit lieu, pour CL lb. en 1699, L lb. en 1712 (pp. 115-116). - Baux de XXI mes. III quart., audit lieu, pour LXXX lb. en 1706, LX lb. en 1712 (pp. 117-118). — Bail (1631) de XXVIII mes., audit lieu, pour XXXVII florins et XXVII ras. et demie (p. 119). — Bail (1684) de IX mes., audit lieu, pour IV lb. VII s. VI den. (p. 120).

Tatinghem, Blaringhem. — Bail (1693) de plusieurs parties de terre sur Tatinghem et Blaringhem (p. 121).

Tatinghem, Étrehem. — Bail (1635) de XXIX mes. III quartiers de terre sur Étrehem et Tatinghem (p. 122).

Tatinghem, Longuenesse. — Bail (1699) de XXI mes. de terre sur Tatinghem et Longuenesse, pour CXXV lb. (p. 123). — Bail (1714) de XXVIII mes. LXX verg. sur les mêmes communes, pour CCL lb. (p. 124). — Bail (1714) de XXXVIII mes. et trois quarts sur les mêmes, pour CCLV lb. (p. 125).

B. 26. (Liasse.) — 121 pièces : 9 parchemin, 112 papier.

1617-1778. — *Vaudringhem.* — Baux de la dîme de Vaudringhem, pour CXLI lb. en 1701, CXX lb. en 1711 et 1714 (pp. 1-3).

Wardrecques. — Baux de VIII mes. de terre à Wardrecques, pour XL florins en 1649, XXXII fl. en 1655, XXIV fl. en 1659, VIII fl. X s. de la mes. en 1663, VI fl. X s. en 1675, LX lb. en 1693, LXXV lb. en 1700, X lb. X s. de la mes. en 1710, VII lb. X s. de la mes. en 1716, LX lb. en 1722, LXX lb. en 1729, LXXX lb. en 1748 et 1758, XC lb. en 1767 (pp. 4-17). — Baux de XXII mes. un quartier X verges et demie de terre à Wardrecques, pour CCXXXI lb. en 1763, CL lb. en 1744, CCXXXI lb. en 1753, CCC lb. VII s. VI d. en 1772 (pp. 18-21).

Campagne-Wardrecques. — Baux de XVII mes. de terre à Wardrecques et Campagne, pour CXL lb. en 1710, VI lb. V s. de la mes. en 1716 et 1722, CXII lb. X s. en 1729, CXL lb. en 1740, CLXXIV lb. en 1757 (pp. 22-27).

Armbouts-Cappel. — Bail de IX mes. à *Warmouts-Cappel*, pour XXVII lb. en 1709 (p. 28).

Wavrans. — Baux de II mesures de terre à Wavrans, pour X lb. en 1714, XI lb. V s. en 1745, XII lb. en 1751, 1759, 1762, XIV lb. en 1771 (pp. 29-35).

Widebroucq. — Baux d'un manoir amasé de XXVIII mes. et un quart. de terre à Widebroucq, pour L s. de la mes. en 1680, CXXV lb. en 1686, XC lb. en 1695, CXXV lb. en 1699 et 1710, CXXXIII lb. en 1719 (XXX mesures), CCXXV lb. en 1727, CCC lb. en 1736, CCXL lb. en 1747 (XXXI mes. III q.), 1755, 1765, CCCLXXXI lb. en 1773 (pp. 36-47). — Baux de IV mes. un quart., au même lieu, pour XIII lb. XV s. en 1711 et 1720, XX lb. en 1745 (pp. 48-51). — Baux de VII quartiers de terre, audit lieu, pour XVIII lb. XV s. en 1718, XV lb. en 1727, XVIII lb. X s. en 1729, XVIII lb. XV s. en 1735 et 1745, XX lb. en 1753 et 1762, XXIV lb. en 1771 (pp. 52-59). — Bail de V quart. de terre à Widebroucq, pour X lb. V s. en 1720 (p. 60). — Baux de II mes. XVIII verges, pour XVIII lb. X s. en 1729, XVII lb. X s. en 1747, XXIII lb. XV s. en 1755 et 1765, XXX lb. en 1773 (pp. 61-65). — Baux de XVII quartiers de terre, audit lieu, pour XXIV lb. en 1757 et 1764, pour XL lb. en 1774 (pp. 66-68).

Wisques. — Baux de XVIII mes. III quart. de terre, à Wisques, moyennant X ras. de blé et XII florins en 1617, XII ras. III quartiers de blé et XII flor. XV s. en 1627, XCIII fl. XV s. en 1663, CLXXXVII lb. X s. en 1714, CL lb. en 1721, IX lb. de la mes. en 1741 et 1745 (pp. 69-75). — Baux de III mes. de terre, audit lieu, pour XXV lb. X s. en 1721, pour X lb. de la mes. en 1747 (pp. 76-77). — Baux de XXI mes. III quartiers de terre, audit lieu, pour CLXXVIII lb. XV s. en 1753 et 1763, CCXV lb. en 1771 (pp. 78-80).

Wizernes. — Baux de XI mes. et demie de terre à Wizernes, pour L lb. en 1689, LVI lb. V s. en 1696, LXXX lb. en 1730, 1737 et 1747, XCII lb. en 1751, C lb. en 1760, CX lb. en 1770 (pp. 81-88). — Bail (1698) de XXIV mes. de terre, audit lieu, pour CC lb. (p. 89). — Baux de XVII à XVIII mes. de terre, audit lieu, pour XXXVII lb. X s. en 1698, LXII lb. X s. en 1702, LI lb. en 1715 (pp. 90-92).

Wizernes et Longuenesse. — Bail (1705) de XXI mes. LXX verges, à Wizernes et Longuenesse, pour CC lb. (p. 93).

Zudausques. — Baux de I mes. de terre à Zudausques, pour LVI s. en 1630, III flor. X s. en 1664, V lb. XII s. VI d. en 1682, IV lb. I s. III d. en 1684 et 1692, IV lb. en 1705, XII lb. en 1774 (pp. 94-100).

Zudausques et Étrehem. — Bail (1697) de XXXVII mes. de terre sur Zudausques et Étrehem, pour V lb. de chaque mesure (p. 101).

Zudausques et Quelmes. — Bail (1747) de II mes. de terre sur Zudausques et Quelmes, pour XI lb. V s. (p. 102).

Localités diverses. — Bail (1710) de XXIV mes. et demie sur Wizernes pour CXXV lb., XIX m. et demie sur Blendecques pour L lb., II m. sur Blendecques pour XV lb.,

III mes. sur Hallines pour IX lb. (p. 103). — Bail (1714) de XIV mes. au Hourlon pour C lb., XXIX mes. sur Blendecques pour CC lb., XXVIII m. LXX v. sur Wizernes pour CCL lb., III m. un quart. XVIII verg. sur Arques pour XX lb., XXVIII mes. III q. sur Moringhem pour LXXV lb., XXVI mes. de pâture de la Maladrerie pour XXIV lb., XI mes. IX verg. sur Wizernes pour LXXX lb. (p. 104). — Bail (1722) de XX mes. sur Ste-Marie-Kerque pour XLV lb., XVII mes. XXII v. sur Wardrecques pour X ras. XII boisseaux, III mes. et un quart. sur Setques pour X lb., VI mes. sur Setques pour X lb., VI mes. à Serques pour VI lb. X s. l'une, XI mes. un quart. IV verg. à Moringhem pour XXVIII lb. (p. 105). — Bail (1721) d'une demi mes. un quart. à Tatinghem pour XL s., III mes. à Longuenesse pour X lb., XVIII mes. III q. à Wisques pour CL lb., XX mes. et demie à Étrehem pour CLXXIV lb., XI quart. à Blendecques pour XXIII lb., III m. à Wisques pour VIII lb. X s., une demi-mes. et un *tierchon* à Reclinghem (p. 106). — Bail (1704) des dîmes de Bayenghem, Haffringues, Vaudringhem, Seninghem et de terres à Seninghem (p. 107). — Liasse (1694-1716) de baux de diverses parties de terres, granges, maisons, sises en différents lieux (108-121).

Donations.

B. 27. (Liasse.) — 107 pièces : 52 parchemin, 55 papier ; 46 sceaux, 1 cachet.

1315-1722. — *Donation Du Fief.* — Don (18 octobre 1315) par Jean Du Fief, « pour Dieu et en almosne al eus de le capelerie del hospital Saint-Loys, seans en le rue Bouliziene, dehors les murs de Saint-Omer, » du tiers des revenus de IV maisons sises « en le Hedincstraet, » et du tiers de XXI s. par. d'une rente assise sur IV maisons « en le rue Coppin le Crepel. » Échevins présents : Lambert Wolveric, Clais Capel, Jake Donne, Simon de Leuvin, Willaume Delecourt (p. 1).

Donation Clemine. — Don par Clemine, veuve de Baudin Suont (21 septembre 1337), à l'hôpital St-Louis, d'une maison sise « en le Hedincstraet. » Échevins présents : Jean Dane, Gérard Vivien, Hue Bateman, Mahieu Leroi et Jean Le Kaumatre (p. 2).

Donation Delecourt. — Bail à cense héritable par Jean Delecourt, tanneur, et Martine, sa femme, à Baudin Le Dier, d'une pièce de pré sise au Hautpont (4 février 1365), « deriere les beghines de Malenant, » pour XL s. par. de rente. Échevins présents : Jaquemart d'Inghughem, Stassart Baron, Willaume Baron, Jean Le Bisers, Jean Godermacht (p. 3).

Donation de Longvillers. — Saisine accordée (3 mai 1411) par les échevins des Francs-Alleux, d'une donation, faite le 12 août 1409, par Jacquemine de Longvillers, veuve de mgr Jean de Ste-Audegonde, seigneur de Nortkelmes et de Wisque, à Jaquotin Muselet, fils de la fille naturelle de défunt mgr Jean de Longvillers, chevalier, seigneur d'Engoudessent, frère de la donatrice, de plusieurs rentes foncières et de D écus à prélever sur ses dispositions testamentaires, aussitôt sa mort, en raison des services que ledit Jaquotin lui a rendus (p. 4).

Donation Reux. — Achat par Philippe de Sus-St-Léger, avoué de l'Hôpital, au nom de celui-ci, à Maroie Roussel, héritière de feue Paskine, femme de Tassart Pourmoy, de tous ses droits à la succession de ladite Paskine (4 décembre 1415), moyennant que la jouissance des revenus de cette succession lui soit laissée durant X ans, moyennant aussi, après ce temps, son entretien à l'Hôpital ; cet achat fait avec C francs reçus en don de Jaquemine Reux (p. 5).

Donation de Bambecque. — Vente (22 septembre 1427) pour CX lb. à Jean de Bambecque, de St-Omer, par Jean Du Wal, d'une rente de XI lb. à servir audit Jean de Bambecque, ou à son frère Ancel, leur vie durant, sur un fief de XIV mesures situé près de « la cauchie Regnault, » en la paroisse de Wardrecques ; ladite rente rachetable à volonté par le vendeur pendant III ans (p. 6). — Saisine de la vente précédente, donnée (27 septembre 1427) par le bailli de la seigneurie de Wardrecques, pour noble homme Guillaume, seigneur d'Ostove et Offrethun, écuier, seigneur de Rout et de Wardrecques, par sa femme Jacquemine de Launoy (p. 7). — Achat par Jean de Bambecque (7 décembre 1428) du fief sur lequel était assise la rente à lui souscrite, pour « trois cens escus d'or que on dist couronnes, du cuing et forge du Roy nostre sire, de soixante huit ou marcq de Troyes, » (p. 8). — Signification faite (14 mars 1448) au duc de Bourgogne, à madame Jeanne de La Tremouille, dame d'Escœurdres, et au prévôt de la collégiale de St-Omer, par Guillaume Le Rat, lieutenant de monseigneur Jean Bastart de Renty, chevalier, seigneur de Cléty, garde

de la prévôté de Montreuil, de la mise de fait prononcée au profit des exécuteurs testamentaires de Jean de Bambecque sur tous les biens de la succession (p. 9). — Accord entre l'Hôpital et Guillaume, écuier, seigneur d'Ostove, etc. (19 septembre 1448), relativement à l'amortissement du fief, obtenu sur les instances de Jacques Muselet et d'Aleame de Rebecq, maïeurs de St-Omer et gouverneurs de l'Écoterie : « lesquelz leur ayent remonstré l'estat et affaires d'icelluy hospital, eux suppliant que, en faveur des povres menbres de Dieu, vaulsissent extendre leur grace et consentir audit hospital le don dudit fief et terres sortir effect ; sur quoy lesdis escuier et demoissele, deuement informés des administracions et opérations caritables qui se font et continuent de jour et de nuyct es povres menbres de Dieu carterières gesans et aultres estans et souwenans oudit hospital en diverses manières, désidérans l'augmentacion desdis administracions et opéracions et aussy le eslarguissement des biens pour souvenir aux nécessités des povres, moiennant le somme de sept vings et chinc frans monnoie d'Artois, trente deux gros nouvelle monnoie de Flandres pour le franc pour une fois et trente deux saulx et huit deniers parisis de rente hiretable en deux parties..... que lesdits exécuteurs ont cédé et transporté audit escuier et ses hoirs pour en joir hiretablement tant pour droitures de quint denier, relief, cambellage, comme aultres devoirs et redevabletés quelconques qui deues leur estoient et povoient estre » (p. 11). — Rapport et dénombrement servi par l'Hôpital à Guillaume, seigneur d'Ostove, etc. (19 mars 1449), pour le fief sus-nommé (p. 12). — Frais supportés par « noble seigneur Anthoine de Nédoncel, escuier, seigneur du Quesnoy, Drouvin, etc., mary et bail de noble damoiselle Jacqueline d'Ostove, damoiselle de Rout, Werdrecques, etc., » dans un procès (1577) contre l'hôpital de l'Écoterie pour la terre de Wardrecques (p. 13). — Quittance des droits de relief payés (6 avril 1588) pour ce fait, par « sœur Catheline Cleuet, mère maistresse de l'hospital de Nostre-Dame de l'Escotterie au Brusle » (p. 14). — Vente par Philippe-Robert-Joseph Le Vasseur, écuier, seigneur de Bambecque et autres lieux, demeurant à Racquinghem, pour CXCV lb. à l'hôpital St-Louis (22 août 1722), de V quartiers de terre à Renescure (p. 17).

Donation Testart. — Vente à Pierre Testart, prêtre à St-Omer, par Willaume Le Macequeliez, pardevant les officiers de la seigneurie de Marquettes (18 octobre 1457), appartenant à M. de Mametz, seigneur de Mametz, Anvin, La Prée, de VII quartiers et VII verges de terre, aux Essarts, moyennant XI francs de la mesure (p. 18). — Vente au même (10 février 1458), prêtre chapelain de l'hôpital de l'Écoterie, par Simon Bord, pardevant Jean Robes, maire, et Jean Ruite et Jean de Querscamp, échevins des Francs-Alleux, de V quartiers V verges, sur Campagne, moyennant XX lb. de la mesure (p. 19). — Vente audit, par Pierre Clays, de Wardrecques, en présence (4 avril 1458) de mgr Allard, seigneur de Rabodenghes, chevalier, et Guillaume de Rabodenghes, échevins des Francs-Alleux, de trois pièces de terre, l'une d'une mesure, la seconde de XL verges et la troisième de III quartiers et demi, sur Campagne et Baudringhem, moyennant XXVII lb. de la mesure (p. 20). — Vente audit, par Jean Dannet et consors, de IX quartiers et VI verges de terre, situés en la seigneurie de Marquettes, moyennant (4 juillet 1458) XIV francs de la mesure (p. 21). — Vente pardevant Pierre Merlin, « bailly de pourveues et discrètes mes dames abesse et convent de Bourbourg et bailly de honorable et sage Thomas Braquepot, » par Pierre Trubert (8 septembre 1458), audit, de V quartiers de terre, au Camp Ridel, à XXVI francs de la mesure (p. 22). — Vente pardevant Robert Ghiselin (même date), bailli de noble et puissant seigneur monseigneur de Cohen, Olehain et Marquillies, par ledit audit, d'une demi-mesure et XCVII verges, à XXVI francs de la mesure (p. 23). — Vente audit (15 mai 1459), par Ysabel Strippe, pour XVIII lb., de VI mesures III quartiers XI verges, « dont sont rabatues pour les quemins XVIII verges, soit VI mes. demie XVII verges.... aboutant west au quemin qui maine de Blendecque à La Cauchie Regnault» (p. 24). — Vente audit (10 janvier 1460), par Pierre Le Borgne, à XVIII francs et demi de la mesure, de XXXIV verges de terre, « deseure le marquais de Blesel » (p. 25). — Vente audit (10 février 1460), par Jeanne de Lisy, d'une maison sise au Brulle, pour XXX lb. Échevins présents : Jacques de Boulogne, Clay Robes, Pierre de Wisque, Hue de Ste-Audegonde, Jacques de Biaurains (p. 26). — Acceptation par les maire et échevins, « comme souverains advoez, » du legs que veut faire (11 avril 1461) Pierre Testart, « cappelain des hospitaulx Nostre-Dame que on dist l'Escotterie et de Saint-Loys, aultrement nommé au Queval d'Or, scituez en le rue du Brulle, » de XVI mes. de terre « à le fontaine Ayen, au dimaige de Campaigne, » avec XXXVI s. de rente assise sur III mes. XIII verges à Baudringhem, le tout rapportant annuellement XIV lb. X s., « pour convertir à l'usage et sustentacion des povres cartiez qui seront oudit hospital entre les jours de Pasques et de Toussains, » et pour faire dire par semaine une grand messe de Notre-Dame et célébrer solennellement les

cinq fêtes de la Vierge et les II fêtes de St Nicolas, il est entendu que l'Hôpital ne sera tenu de ces charges qu'au prorata des revenus de cette fondation. (p. 27).

Donation de Fauquembergues. — Legs par Jacques de Fauquembergues, à l'Hôpital (11 juin 1524), de III pièces de terre, « gisans desoubz le malladrie de Soiecque, » et tenues en cotterie du chapitre de St-Omer (p. 29).

Donation Mariette François. — Cession par Mariette François, âgée de LXXIII ans, à l'hôpital St-Louis (28 août 1554), pour y être entretenue le restant de ses jours, d'une demi-mesure et X verges près de Moulle, d'une demi-mesure VIII verges près d'Hautmont, de III quarterons au Mildeberch, d'une mesure V verges audit lieu et de VI quarterons en un enclos près la rue *du Wincq* (p. 30).

Donation De Zwarte. — Transport à l'hôpital de l'Écoterie par Jacques De Zwarte et Clay van Balleghem, maraîchers, de II pièces de terre *maresque,* sises à La Madeleine, en reconnaissance (1578) de l'admission qu'on a faite dans l'Hôpital de Ansel De Zwarte, âgé de LXVI ans (p. 31).

Donation de Wavrans. — Don par François de Waverans, et Claudine de Waverans, sa nièce, demeurants « à la cense de l'Espinoy, » à charge (6 août 1594) de l'entretien viager de celle-ci, de III mesures de terre à Wavrans (p. 33).

Donation Hapiette. — Donation par Adrienne Hapiette, veuve Hauwin, malade gisant (11 juin 1595) en l'hôpital de l'Écoterie, de II mesures de terre labourable à Coulomby, et d'une rente de XXX s., pour être entretenue durant le reste de ses jours dans ledit hôpital (p. 35).

Donation Marie Preudhomme. — Don par Marie Preudhomme, reçu (11 avril 1597) par messires Oudart de Lens, écuier, seigneur de Blendecques, maïeur régnant, et Antoine de Berghes, écuier, seigneur de Boiffles, maïeur de l'an passé, administrateurs de l'Hôpital, de IIII mesures et demie de terre à Herbelles, pour entretien viager (p. 36.)

Donation Bolart. — Don à l'Hôpital, en exécution (29 décembre 1598) des dernières volontés de Nicolas Bolart, « ceurher de la comté d'Arcques, » de V quartiers de terre à labour au *Ponchel,* à Arques (p. 38).

Donation Boistel. — Constitution par Gaspard Boistel et Jacqueline Sellier, sa femme, au profit de l'Hôpital, qui recevra Jeanne Sellier, sœur de Jacqueline, « débille d'esprit, » d'un capital (19 janvier 1601) de CC florins pour en acheter une rente (p. 39).

Donation Haututte. — Vente par dame Jacqueline Hennin, religieuse professe de St-Jésus en Bergues St-Winoc (10 novembre 1592), « résidente en ceste ville de St-Omer depuis les troubles olt environ quinze ans, » à Jacqueline Wautier, d'une maisonnette et *courcelle* sur le cimetière de St-Denis, rue Ste-Claire, pour CXXXII florins (p. 41). — Vente (7 décembre 1609) par J. Wautier à Josse Lemaître, du même héritage, pour CVIII florins (p. 42). — Don par Martine Haututte (16 juillet 1618), à l'Hôpital, pour y être entretenue durant sa vie, de l'héritage ci-dessus (p. 43).

Donation Meutin. — Don par Catherine Meutin, veuve de Jean Desmailletz, à charge (17 avril 1619) de son entretien viager, à l'hôpital St Louis représenté par Catherine Cleuwet, *mère* dudit, d'une demi-maison sise rue du Caltre (p. 45).

Donation Deffresnes. — Donation par Antoinette Deffresnes, à l'hôpital de l'Écoterie (9 août 1619), de VI florins VI s. qu'elle a hérités de sa sœur, LXXIX lb. VII s. VI d. qu'elle a tirés de la vente des effets de celle-ci, une demi-mesure et un tierchon de terre à Reclinghem, « avecq certain droict en la connine dudict lieu nommé Le Jonquoy, tel que d'herber une vache en quatre ans que l'on dict le piedt de veau, » IX florins de rente, VI autres florins de rente, enfin VIII lb. XIV s. VI d. de rente (p. 46).

Donation Richart. — Don par Marie Richart, à charge (12 mars 1620) d'entretien viager, d'une maison et héritage, sis rue du Filet (p. 48). — Titres de propriété (1681-1722) de cette maison (pp. 49-61).

Donation Semerpont. — Saisine accordée (13 juin 1620), par les officiers de la seigneurie de Bientque, à la donation faite à l'Hôpital par Yolente de Semerpont (31 mai), de plusieurs terres sur Leulinne (p. 62).

Donation Desmons. — Création d'une rente (25 juin 1626) de X florins XV s. par le sieur Desmons, notaire royal à St-Omer, au profit de l'Écoterie (p. 63).

Donation Cleuwet. — Constitution (24 avril 1629) d'une rente de IV florins X s., par sœur Catherine Cleuwet, « mère anchienne » de l'Hôpital, au profit de sa petite nièce, sœur Marie Happiette, dont elle veut reconnaître les bons offices (p. 68).

Donation Bauvin. — Extrait d'une délibération des religieuses de l'Écoterie en faveur de Marguerite Bauwin, l'admettant à la vêture et la dispensant du béguinage (16 juillet 1636), parce qu'elle « estoit intentionnée de donner audit hospital III mesures de bonne terres séantes à Enle, » et parce qu'elle « se présentoit volontairement d'adsister aux povres pestiferez estans au jardin de Sainct Adrien » (p. 69). — Lettres de la donation (29 mars 1639) susvisée (p. 70). — Don par la

même (16 septembre 1639) de III mesures de terre à Wavrans (p. 71). — Reconnaissance par les époux Beauwin (15 mai 1660) qu'ils doivent XL florins à Marguerite Bauwin (p. 73). — Partage amiable des biens (23 juillet 1671) de la famille Bauwin (p. 74).

Donation Roussel. — Don par Jean Roussel (25 août 1639), « soldat soubz la charge du sieur capitainne Vinet, estant en garnison en ceste ville de St-Omer, » pour reconnaître les soins dont il est l'objet, de II mesures de terre à Ricqbureulle (p. 76).

Donation de Hénin. — Vente à Adrien de Hénin, prêtre, chanoine de St-Omer (26 novembre 1629), par Jean Heveur, bailli d'Esquerdes, Marguerite Godart, sa femme, et demoiselle Jeanne de Robecque, veuve de François Godart, « maîtresse du Chevalier au Cigne, à St-Omer, » pour IIImCCCC florins, d'une maison, dite du Paon, en la rue du Brulle (p. 78). — Engagement pris par ledit chanoine (31 janvier 1632), de payer les IIm florins qui reviennent audit Héveur, en lui constituant une rente de CXV florins jusqu'au paiement total (p. 90). — Testament par lequel (19 septembre 1640), entre autres legs faits, M. de Hennin donne à l'Hôpital les maisons du Grand et du Petit Paon, pour, de leurs revenus, entretenir en l'Hôpital II prêtres ou vieux vicaires de la cathédrale, ou « pauvres chartriers ou chartrières ne pouvant par infirmité ou viellesse gaigner lur pouvre vie. » La collation de ces deux places sera au Chapitre, et, en cas où il y aurait difficulté à s'entendre sur l'exécution testamentaire, M. de Hennin donne ces maisons au Chapitre, pour y créer une maison pour les pauvres vicaires de la cathédrale ou les pauvres curés du diocèse (p. 98). — Supplique adressée à l'évêque de St-Omer, pour (1654) qu'il veuille bien faire donner suite au legs Hennin, et qu'il fixe pour l'Hôpital les charges résultant de ce legs (p. 103). — Achat par l'Hôpital à Libert Gallere, chanoine, conclu (7 juillet 1660) avec le chapitre de S-Omer, moyennant IImDCCC florins, des maisons du Grand et du Petit Paon (p. 105). — Bail par l'Hôpital (16 avril 1675), à Jacques Baudelet, « soldat de la compaignie de messieurs du Magistrat, » de la maison du Petit Paon, pour XXXVII florins par an (p. 107).

B. 28. (Liasse.) — 79 pièces : 32 parchemins, 67 papier ; 7 sceaux, 1 cachet.

1630-1775. — *Donation Pigace.* — Don par Jacqueline Pigace, d'une maisonnette, sise rue du *Fillé*, en reconnaissance (26 août 1656) des soins qu'elle a reçus dans l'Hôpital jusqu'aujourd'hui et qu'elle compte recevoir durant le reste de ses jours (p. 1).

Donation Henneveux. — Acte notarié par lequel (9 avril 1658) sœur Jeanne Henneveux, religieuse de l'Écoterie, réitère le don qu'elle a fait pour son *ingres* dans cet hôpital, de X mes. III quart. IV verg. à Guzelinghem, paroisse de Moringhem (p. 2).

Donation Queltre. — Don de CL florins (17 septembre 1659) par Marie Queltre, à charge d'entretien viager (p. 4).

Donation Michiels. — Extrait du testament de Nicolas Michiels, bourgeois, rentier à St-Omer, donnant (23 décembre 1660) à l'Hôpital IV mes. I quartier de terre à labour à Nortdausques, à charge d'un obit annuel (p. 5).

Donation Jeanne Preudhomme. — Testament de Jeanne Preudhomme, léguant (17 novembre 1667) à l'Hôpital la moitié d'une rente héritière de L lb. créée le 14 mars 1634, et XL florins à la chapelle dudit, pour un obit annuel (p. 9).

Donation Delemelle. — Donation faite à St-Louis (1671) par Françoise De le Melle, de St-Omer, de IV mes. I quart. au Widebroucq (p. 12).

Donation Tèvre. — Testament de sœur Adrienne Tèvre, léguant (25 novembre 1682) à l'Hôpital, moyennant une messe de *Requiem* annuelle, une lettre de rente de CC lb. en principal, que lui a laissée son oncle, Jacques Tèvre, pasteur de Guarbecques (p. 23).

Donation Fontaine. — Partage entre Jean Brusset, procureur spécial (14 juillet 1657) de sœur Isabeau Fontaine, religieuse de l'Hôpital, et les héritiers de Jossine Tavernier, apportant à ladite Isabeau une rente héritière de XIV florins V s. IX d., créée en 1630 au rachat de CC florins par Marand Fontaine à Jeanne Canneau, sa femme (p. 24). — Vente d'une maison et héritage, rue Ste-Marguerite, par Isabeau Fontaine, religieuse de l'hôpital St-Louis (9 mai 1681), à J.-B. Deulle, « machon de son stil, » moyennant une rente de XVIII lb. XV s. pour elle et une de XV s. pour la table de Ste-Marguerite, qui ne pourront être remboursées qu'après le décès de ladite Isabeau, au prix de CCL lb. (p. 26). — Don par ladite Isabeau (24 janvier 1687) à Adrienne Tèvre, mère maîtresse de l'Hôpital, d'une petite maison, « avecq les capitaulx deniers portans cent florins d'une rente héritière de sept florins II s. VI deniers obol, » pour fournir à la chapelle de l'Hôpital l'huile et le pain nécessaires (p. 27).

Donation de Bœukre. — Contrat de mariage (26 août 1678) de Louis Tonnoir et de Julienne Beukre (p. 28). — Werp d'une maison située à St-Omer, rue de la Clouterie, accordé à Louis Tonnoire, moyennant M florins

et le paiement de quelques rentes annuelles, dont VI florins VII den. à la table des pauvres de Ste-Aldegonde et de St-Denis. Éehevins présents (4 août 1640) : Pierre de Haffringues, lieutenant de maïeur, Louis de Labe, sieur de Crèveeœur, Guillaume Haffringues, Rugenne Caueheteur et François Pruvost (p. 29). — Cession de cette maison (1er avril 1669) par Marie Tonnoire, fille du préeédent, à son oncle, maître Cornille de Bœukre, viee-pasteur de Ste-Marguerite (p. 33).— Cession au même, par Jaeques Tonnoire, moyennant (13 décembre 1671) L florins, de sa portion de propriété sur eette maison (p. 35). — Achat de eette maison, sur la veuve de Louis Tonnoire et sur sa fille, Marie Tonnoire, par Nieolas Hardy, pour DL florins et le paiement (9 décembre 1672) de quelques rentes, dont IV florins au collège de St-Bertin (p. 36). — Cession faite (28 juillet 1684) au profit de Cornille de Bœukre, par demoiselle Marie Tonnoire, des biens qui lui reviennent de sa mère (p. 37). — Cueilloir des rentes appartenant (1690 ?) à l'Hôpital et venant de la donation Cornille de Bœukre (p. 39).—Comptes rendus (4 mars 1690) des dépenses faites par Guillaume Quentois, pasteur de l'église paroissiale de Ste-Marguerite, et Liévin Vivien, prêtre habitué de cette paroisse, exéeuteurs testamentaires de Cornille de Bœukre, des dépenses faites pour ses obsèques, ses dons, legs, ete. Testament (2 avril 1689) dudit Cornille de Bœukre ; il laisse à sa nièee, Julienne Beuckre, C florins et toutes les rentes dont le prix ne sera pas employé à fournir ses autres legs ; elle en jouira sa vie durant, pour après, ees dites rentes faire retour à l'hôpital St-Louis (p. 40).

Donation Delatour. — Rente d'une somme de L lb., erééé (15 avril 1698) par Jaeques Delatour, marchand à St-Omer, au profit de sire Ignaee-Dominique de Mametz, échevin de St-Omer, sur la maison du Blane-Pignon, qu'il lui a aehetée M lb. Seel aux reconnaissances de la Ville (p. 41).

Donation Delevante. — Convention entre l'hôpital St-Louis et les sieurs Bramme et Antoine Christophe, par laquelle (1707) eeux-ei s'engagent à verser annuellement à l'Hôpital XL lb. pendant la vie de Hélène Delevante, « fille imbécille d'esprit, » qui y est entretenue (p. 44).

Donation Guilluy. — Testament de Pierre-Philippe Guilluy, ehanoine de St-Omer, aux termes duquel (22 sept. 1710) CCC florins de Flandre sont attribués à l'Hôpital (p. 45). — Donation notariée par le même au même (14 janvier 1712), de tout ee qu'il a fourni de la main à la main, en sa vie, à la supérieure dudit (p. 46).— Convention (21 oet. 1713) entre les exécuteurs testamentaires de P.-Ph. Guilluy, ses héritiers, et Pierre Tissot, ehantre, ehanoine, vicaire général, et Alexandre-Julien de Guernonval, maïeur de St-Omer, administrateurs de l'Hôpital, relativement à l'emploi des fruits *post mortem* de la prébende dudit Guilluy (p. 47).

Donation Macquinghem. — Donation à messire Jullien de Guernonval, maïeur régnant, et messire Gilles de Lières, baron de Berneville, maïeur juré au eonseil, gouverneurs de l'Hôpital, par demoiselle Jeanne-Blanehe Maequinghem (12 septembre 1713), d'une somme de D lb., pour procurer à ehaque pauvre de l'Hôpital, tous les dimanehes de l'année, au repas de midi, une demi-pinte de forte bière (p. 48).

Donation Vandendrieche. — Création d'une rente (28 avril 1716) de C lb., sur la maison du Griffon, rue du Brulle, appartenant au sieur Vandendrieehe (p. 49).

Donation Goidoux. — Vente par Antoine Remond et François Collart, de Quelmes, à Valentin Goidoux (12 mai 1696), laboureur à Blendecques, pour XXXI lb. V s., de la moitié d'un terrain vague, proehe du lieu nommé l'*Estat* ou *Séminaire* (p. 51). — Vente au même (4 juin 1718) par François Courtin, doeteur médeein à St-Omer, et Guillain Hansoulier, maître boulanger, et autres, pour XXXI lb. V s., de la seeonde moitié de ee terrain (p. 81). — Donation par Robert Goidoux, bailli du village de Blendeeques, fils et héritier du préeédent, à l'hôpital St-Louis (7 juillet 1718), de la nue propriété d'une moitié de ee terrain, où ils bâtiront à frais eommuns (p. 53).

Donation Bin — Donation par Marie-Antoinette Bin, en faveur de l'Hôpital (10 juin 1720), pour reeonnaître les bons soins qu'elle en reçoit depuis longtemps, de VI quartiers de terre à Quiestède, une demi-mesure et un demi-quartier « au petit terrage de Rocquetoire, » une demi-mesure VIII verges de jardin à Coehendal, tenues de la seigneurie de Pont-à-Ham en Quiestède, enfin XI verges et un demi-quartier au même lieu (p. 55).

Donation Crachet. — Cession par Marie-Joseph Crachet, supérieure de l'Hôpital (16 juillet 172[illegible]), de II mesures et demie de terre qui lui appartiennent, à Blaringhem (p. 60).

Donation Balsa. — Acceptation par la supérieure de St-Louis des propositions de sœur Isabelle Balsa, religieuse, de donner (2 avril 1728) à l'Hôpital une somme de CCC lb. (p. 61). — Aehat par ladite sœur Balsa (20 juillet 1734), de VI quartiers de terres et de bois à Blaringhem, pour CL lb. (p. 62). — Donation de ees terres par ladite sœur (22 décembre 1735) à l'Hôpi-

tal (p. 64). — Reconnaissance (28 octobre 1737) par sœur Marie-Joseph Crachez, supérieure, qu'elle a reçu de sœur Élisabeth Balsa c lb., pour acquérir des terres à Leulinne (p. 65). — Testament de sœur Élisabeth Balsa (25 novembre 1750), léguant L lb. pour son enterrement, L lb. pour dire C messes, CC lb. pour l'église, à quatre sœurs chacune VI lb., aux autres sœurs chacune III lb., une rente de X lb. en faveur « des pauvres femmes et vieilles filles colloquées dans cet hôpital...., pour les cours estre employées en quelques douceurs pour leur estre donnés lorsqu'elles seront malades et transportés à leur infirmerie, » XXX lb. pour achat d'une pierre funéraire et VI lb. au curé de St-Denis pour sa recommandise (p. 66).

Donation Jannet. — Convention entre sœur Marie-Augustine Niece, supérieure de St-Louis, et Eustache Jannet, par laquelle (1743) celle-ci s'engage à entretenir Michel-François Jannet, « imbécille d'esprit, » pour DC lb. une fois payées, et la sixième partie d'une rente de M lb. assise sur une maison (p. 67).

Donation Varlet. — Donation par Marie-Jeanne Varlet, veuve de Jacques Settes, maître cordier (29 janvier 1743), d'une maison rue du Brulle, attenante par nord à l'Hôpital, aux conditions suivantes : qu'elle, donatrice, sera entretenue pour le reste de ses jours comme les religieuses et recevra CXXV lb. par an, qu'une même somme, après sa mort, sera fournie à sa fille, religieuse dudit hôpital, qu'après leur mort II pauvres, hommes ou femmes, âgés de LX ans, seront entretenus sur cette fondation, qu'enfin elles auront un obit annuel (p. 69). Titre de propriété (20 mai 1730) de cette maison (p. 72).

Donation Louy. — Vente par Antoine Bart et consors (22 février 1720), à Louis Louy, maçon à St-Omer, pour DCCL lb., d'une maison en la rue Ste-Croix-Basse (p. 74).— Don fait à l'hospice St-Louis par ledit Louis Louy, de la maison susdite, pour (18 juin 1745) en jouir après sa mort, à condition pour lui d'être entretenu durant le reste de ses jours par l'Hôpital (p. 76).

Donation Duchâteau.— Convention (28 décembre 1775) entre sœur Marie-Constance Marquant, supérieure de St-Louis, et Pierre-Joseph Duchâteau, natif de Campagne-lez-Wardrecques, par laquelle celle-ci s'engage à nourrir et entretenir celui-là sa vie durant, dans l'Hôpital, en raison des MD lb. qu'il a versées. Ledit Duchâteau se réserve de partir au bout de deux ans, en laissant CCL lb. de pension annuelle pour ces deux années, ou plus tard et en payant son nouveau séjour à raison de CXV lb. par an. Mention est faite qu'il quitta en 1776 et qu'on lui rendit MCCCCXL lb. (pp. 78-79).

B. 29. (Liasse.) — 126 pièces : 36 parchemin, 90 papier; 41 sceaux.

1584-1671. — DONATION DE MARANVILLE. — *Titres de Jacques de Maranville et de Jeanne Wallart.* — Constitution (31 octobre 1611) par Jacques de Maranville, âgé de XXV ans, d'une rente de LXII florins X patars, au rachat de M florins, au profit de Julien de Wavrans, son frère utérin, pour la portion appartenant à celui-ci, d'une maison que ledit Jacques veut acheter de Jacques de Broide, son grand-père maternel, pour s'y fixer après mariage (p. 1). — Testament (15 février 1651) de Jeanne Wallart, veuve en secondes noces de Jacques de Maranville, licencié ès-lois, demeurant à Aire, léguant tous ses biens à ses fils François et Pierre de Maranville, sauf « à chacun platelet d'icelle église » [St Pierre d'Aire] XX s., aux ouvrages XVIII florins, aux PP. de la Société de Jésus CC florins, aux PP. Capucins L florins, aux Pénitentes C florins, au couvent de la Présentation Notre-Dame VI florins, aux Sœurs Grises VI florins, aux Sœurs Noires VI florins, aux Sœurs Anglaises VI florins, à l'hôpital St-Jean-Baptiste XII florins, CC florins de rente pour érection d'une école dominicale à Aire, VI florins à chacune des paroisses de St-Martin, Blessy, Quernes, Verchin, etc. (p. 2). — État de la « portée de mariage » de Dlle Jeanne Wallart, résultant (s. d.) de son contrat (p. 3). — « Déclaration des terres de Cottenes et St-Hilaire, tenues (1652) de l'abbaye de Ham, appartenant à Dlle Jenne Wallart, vefve de Mre Jacques Maranville, demeurant en la ville d'Aire...» (p. 5). — « Terres cy-après declairées [au terroir de Beauvoir], appartenant à Mr de Maranville, tenues de Ham, provenantes de feue damoiselle Jenne Wallart, sa mère » (p. 6).

Titres de François de Maranville. — Testament de François de Maranville, prêtre, « frappé de la maladie contagieuse, » nommant (9 août 1651) exécuteur son frère Pierre de Maranville, fondant D messes, donnant la cense de Verchin à l'Hôpital, à la condition que, si son frère se marie ou prend « estat honnorable, » il aura, lui et ses enfants leur vie durant, le revenu de celle-ci moins C florins qu'y prendra l'Hôpital, léguant la moitié de ses manoirs, prés et terres de Blessy aux Jésuites d'Aire, aux mêmes conditions que ci-dessus, abandonnant tous ses autres biens, terres cottières, etc., à l'école dominicale fondée par sa mère sous la direction des Jésuites, enfin C florins à chacune des deux sœurs de l'Hôpital, Marguerite Bauwin et Jeanne Henneveu

qui le soignent, c florins de rente ou MD fl. une fois donnés à Jacques Martin, son serviteur (p. 8). — Acte d'approbation (3 avril 1655) de ce testament et de ses clauses, notamment de l'emploi des biens de Blessy et de Verchin, par P.-J. de Maranville, frère du défunt (p. 10). — Contrat de mariage de François de Maranville avec Barbe de Broide, par lequel (6 février 1584) celui-là apporte le fief et seigneurie de Maranville, consistant en IV lb. par. de rente foncière sur XXII mes. à Verchin qui appartiennent à J. de Maranville, son père, les dites XXII mesures, XXV mesures de terre à Verchin, tenues du sieur de Baillœul, X mesures avec ferme audit lieu, enfin MMDCCC florins; celle-ci apportait CC florins de rente héritière au rachat de MMM florins, et la cense de « Hinges ès-Calonne sur la Lys, » nommée Les Bradelles, contenant XL mesures (p. 11).

Titres de Pierre-Jacques de Maranville. — Premiers pourparlers (13 avril 1655) de P.-J. de Maranville, prêtre, à Aire, avec dame Marie de Bonnehem, supérieure de l'hôpital du Brulle, relativement à la donation qu'il veut faire (p. 12). — Procuration générale donnée (9 avril 1655) par ledit à Jean Hanicotte, pour le représenter en toutes choses (p. 13). — Donation entre vifs, de P.-J. de Maranville, prêtre d'Aire, actuellement à St-Omer, en faveur (23 juillet 1657) de l'hôpital du Brulle. Il donne à l'Hôpital : 1° une cense amasée à Widebroucq, de XXVIII mes. et demi-quartier ; 2° la moitié d'une cense amasée, à Blessy, de LIV mes. de prés et de labours, avec faculté de racheter pour MM florins l'autre moitié, donnée aux Jésuites d'Aire par legs de son frère ; 3° les fiefs de La Cressonnière, d'Hérenghuel et de Sabucelles, situés à Quernes, consistant en une cressonnière, II mes. III quartiers VI verges de terre à labour, et XVI mes. de même terre avec rentes foncières et seigneuriales ; 4° une maison avec héritage, sise à Aire, rue de St-Pierre ; 5° XXIV mes. et demie, XI verges à Lambres, dont XXI mes. et demie III verges de labour formant le fief de Framecourt, le surplus en cotterie ; 6° XIV mesures et un demi-quartier de terre à labour à Wattelau, paroisse de St-Pierre ; 7° XV mes. de même terre à *Cottenes* (Cottes) et *Fontenes* (Fontes) ; 8° XIII mes. II verges à labour, avec manoir amasé, et prés à Blaringhem ; 9° LXXXIV verges de pré, III quartiers à labour à Liestres ; 10° le fief du Camp Pourry, aux faubourgs d'Aire, tenu en franche sergenterie du Roi, à cause de son château d'Aire, consistant en III mes. de jardin, II autres mes. devant être incorporées aux fortifications, avec indemnité pour l'Hôpital ; 11° V mesures et demie de prés et jardins, même faubourg, entre le fief susdit et la Lys ; 12° IX mesures à labour sur Hinges et *Monbarnenson* ; 13° III fiefs et arrentements à Calonne-sur-la-Lys, avec rentes ; 14° LXXV florins de rente héritière, au rachat de MCC florins, créée au profit de ses père et mère, par Engrand Warin, bourgeois d'Aire ; 15° LVII florins II s. X d. d'une rente, au rachat de DCCC florins, créée au profit que dessus, par le sieur de Cohem ; 16° toutes les rentes et les arrérages qui lui sont dus actuellement ; 17° la rente viagère qui doit lui être servie sur la cense de Verchin ; 18° tous les meubles et ustensiles qu'il portera à l'Hôpital. Les conditions de cette donation sont : 1° Ledit de Maranville touchera annuellement CC florins ; 2° il sera « recheu audit hospital, placé, gisté, nourry, chauffé, servy et sollicité durant sa vie, selon sa condition et l'exigence de l'estat de sa personne, tant dispose que malade, auquel il plairat à Dieu le constituer, charitablement et avecq la promptitude requise, à quoy vacquera soigneusement l'une des sœurs dudit hospital que la mère d'icelluy pourra à ce commettre, le tout aux fraix et despens dudit hospital; » 3° on recevra également Anne Le Lœu, « fille dévote eagée de cincquante six ans, » sa vie durant ; au cas de décès dudit, celle-ci aura, sa vie durant, une rente annuelle de C florins ; au cas de prédécès de ladite, le donateur pourra en installer une ou plusieurs autres consécutivement, aux mêmes conditions ; 4° l'Hôpital devra recevoir et alimenter, leur vie durant, Marie et Antoinette Beccue, « pauvres filles valétudinaires, » ou d'autres, en cas de leur prédécès ; 5° III obits annuels seront dits pour ses parents et pour lui, et à ces obits on donnera une *récréation* de X florins aux pauvres de l'Hôpital ; 6° le donateur se réserve la faculté de tester jusqu'à DCCC florins. Suit la ratification de cette donation par les parties, après son entrée à l'Hôpital, le 13 septembre (p. 14). — Commission de mise de fait obtenue (26 septembre 1659) du Conseil d'Artois par l'Hôpital, sur les biens du donateur (p. 15). — Attestation (30 mars 1655) par sœur Marguerite Bauwin et sœur Jeanne Henneveux du legs de la cense de Verchin fait à l'Hôpital par François de Maranville, « peu avant sa mort advenue par la contagion en ladicte ville d'Aire, environ le XVe d'aout de l'an XVI^c cincquante et un, » et de l'approbation qu'y a donnée P.-J., son frère (p. 16). — Nouvelle commission de mise de fait, délivrée (18 octobre 1660) à l'Hôpital par le Conseil d'Artois, sur les biens du donateur (p. 17). — Procès-verbal de mise de fait (7 avril 1661) sur lesdits biens (p. 19). — Acte par lequel P. J. de Maranville, fils et héritier de Jacques et de Jeanne Wallart, pour accomplir la volonté de la défunte, du 15 février 1651, donnant CC florins de rente

au rachat du denier XVI, à prendre sur tous les biens qu'elle délaissera, pour l'érection d'une école dominicale des pauvres en la ville d'Aire, reconnaît (7 avril 1663) ladite rente exécutoire sur lui, tant pour DC florins d'arrérages que pour l'avenir (p. 21).

Procès et transaction de M. de Maranville avec l'Hôpital. — Lettres patentes de Philippe, roi d'Espagne, donnant commission (10 mai 1663) au Conseil d'Artois de prononcer la rescission, au profit de P.-J. de Maranville, de la donation « d'environ trois mille florins par an » qu'il a faite à l'Hôpital, « en sorte qu'il ne se trouveroit pas seulement énormément grevé, mais quy plus est, privé de tout son bien, quoy que d'ailleurs invalidement, pour ce que ledit hospital, si comme estant main-morte, seroit incapable d'acquérir et posséder lesdits biens, moins les féodaulx, desquelz néantmoings il se seroit emparé, et mesmes deffaillant d'accomplir les charges et conditions stipulées par ledit acte, joint que cette demeure audit hospital seroit insupportable audit suppliant, de quoy désirant le suppliant estre relevé et restitué en son entier » (p. 23). — Pièces d'un procès devant le Conseil d'Artois (1663-1664), entre P.-J. de Maranville et l'Hôpital, en raison du bail passé récemment pour la cense de Verchin, par le donateur, en dépit de la donation qu'il en a faite. M. de Maranville se plaint du renvoi des II pensionnaires qu'il avait introduites, du peu de soins dont il est l'objet; l'Hôpital réplique qu'il n'y a pas lieu d'être satisfait des CC lb. annuelles dues, à son insu, à l'école dominicale d'Aire, sur la donation de 1657, que le scandale des II personnes justifiait assez leur renvoi, qu'enfin M. de Maranville a toujours été l'objet de grands égards, malgré ses exigences croissantes (pp. 24-38). — Détail fourni par la mère supérieure des dépenses exagérées causées à l'Hôpital par M. de Maranville pour toutes ses fantaisies, depuis son entrée. Fort intéressant pour les mœurs de l'époque (p. 39). — Transaction (13 mai 1664) entre l'Hôpital et le donateur, pour terminer le procès relatif au fermier de Verchin et aux dissentiments des deux parties. Le donateur reprend tous les biens donnés, sauf la maison d'Aire, la cense de Widebroucq, les terres de Wattelau, celles de Blaringhem et celles de St-Martin-lez-Aire, mais il paiera en XVIII ans à l'Hôpital XXIVmm florins, abandonnant, jusqu'à entier payement, les revenus de ses biens. De son côté, l'Hôpital paiera à l'école dominicale d'Aire les CC florins annuels et les arrérages depuis la paix, avec faculté de tirer le prix du rachat de cette rente de la vente des immeubles susdits; il donnera aussi D florins une fois à P.-J. de Maranville pour arrérages, CD florins annuellement et son entretien, comme par le passé; Anne Leleu sera gardée aux mêmes conditions que précédemment; le donateur pourra tester jusqu'à DCCC florins (p. 58). — État des conditions nouvelles posées par le sieur de Maranville pour son service dans l'intérieur de l'Hôpital, sa table, son feu, son éclairage, son mobilier, la propreté de son appartement, etc. Entre autres choses, art. 3 : « touchant ma table, la mère sera oblégée, avant aller au marcher, de me demander ce que je désire ; » art. 9 : « la mère sera oblégée pareillement de faire faire un lict de cham, avecq un ciel, à ma volonté, avecque une teinture nouvelle et à la mode moderne, venant de Bruges ou de Gand ; » art. 12 : « l'hospital sera oblégée de donner milles florins pour mes funérailles...; » art. 16 : « l'hospital sera oblégée de faire une verrier avecque mes armes au milieu des doubles chassis du réfectoire, comme estant grandissime bienfaiteur des pauvres de l'hospital (p. 60). — Accord supplémentaire du sieur de Maranville avec la supérieure, pour les détails de service intérieur (même date) (p. 61). — Ratification notariée (8 avril 1665) de la transaction de 1664 (p. 62). — Hypothèque prise les 23 avril et 9 mai 1665 par l'Hôpital sur les biens du donateur (p. 63).

Biens de P.-J. de Maranville. — « Estat de déclaration particulière des biens tant mobiliars et immobiliars appartenants à M. Pierre-Jacques de Maranville, fils et héritier de feu Jacques et de damoiselle Jenne Wallart, sa femme, ensamble des arréraiges deubs à cause desdits imeubles, rendaiges des terres, rentes fonssières, comme des rentes à rachapt et aultrement, le tout jusques aujourdhui premier de mars XVIe cincquante. » (p. 64). — Création (5 décembre 1663) par Marie de Gleudels, au rachat de MDC florins au denier XV, d'une rente de CVI lb. XIII s. IV d. au profit de Jacques de Maranville (p. 67). — Notification à noble homme Dominique de Grenet, écuier, sr de Cohem (6 avril 1661), que, par donation de juillet 1657, l'Hôpital est propriétaire d'une rente de LVII florins II s. X d. créée au profit de Jeanne Wallart, mère du donateur, par Guillaume de Grenet et reconnue ensuite par Charles de Grenet, frère de celui-ci (p. 74).

Titres de Quernes. — Rapport et dénombrement servi (20 novembre 1671) par P.-J. de Maranville à noble seigneur, messire J.-B. de Carnin, chevalier, baron de Lillers, seigneur de Quernes, Guarbecque, Nédonchel, Ligny, Boncourt, etc., pour ses fiefs de La Cressonnière et de Sahucelles, sis à Quernes (p. 76).

Titres de Wattelau et Pecqueur. — Vente (22 mai 1618) par Jacques Martin à Jacques de Maranville, pour

MCC florins, de v mes. de terre à *Wasselau* (p. 78). — Offre faite (26 novembre 1665) par Jean Brusset, receveur de l'Hôpital, de relever, au nom de P.-J. de Maranville, un fief de *franque sergeantise,* dit Le Camp Pourry, contenant v mesures (p. 80). — Vente à Jeanne Wallart (1ers mars 1629) de IV mes. et demi-quartier, « près la Croix des Pesqueurs, » sur dame Marie de Zombergues, dame de Liestres, à la requête de Louis de Crecquy, chevalier, sieur du Vrélant, etc., tuteur des enfants de dame Jeanne de Bergues, sa femme, dame de Boiefſles, pour DCCCLXXV florins (p. 81).

Titres de Widebroucq. — Achat par J. de Maranville (12 mars 1614), à Pierre Strize, pour CC florins, de VI quartiers de terre à Widebroucq (p. 83). — Achat par Jeanne Wallart (2 avril 1627), veuve du précédent, à Marie Leroy, veuve de Charles de Faniers, de XI quartiers IX verges de terre audit lieu (p. 84). — Achat par la même (23 juin 1627), à Jean Jacob, d'une mes. II verg. et demie, audit lieu, pour XIV lb. (p. 88). — Achat semblable (6 août 1627), à Jacques Sauvage, bailli de Boisinghem, pour XVI lb. de la mesure, de VII q. XIX verges audit lieu (p. 95). — Achat semblable (même date), à Jean Delemelle, laboureur, de III mes. audit lieu, à XXII lb. de la mesure (p. 96). — Échange avec Jacques Sauvage, sus-nommé (27 avril 1627), de VII quartiers XVII verges et demie de terre contre VII autres quartiers, audit lieu (p. 97). — Saisine accordée à l'Hôpital (3 avril 1661) par le bailli de la *vierschaere* de Widebroucq, de la cense de Widebroucq, contenant XVII mes. I quart. et demi de terres à labour et III mes. de pré, donnée par M. de Maranville (p. 98).

Titres de Lambres. — Quittance de droits seigneuriaux, baux et autres actes relatifs (1641-1669) à la terre de Lambres (pp. 104-115).

Titres de Blaringhem. — Achat par Jeanne Wallart (10 septembre 1634) de XIII mes. I verge de terres à labour, à Blaringhem, à raison de CCCL florins (p. 116). — Saisines et actes divers relatifs (1635) à cette terre (pp. 117-126).

B. 30. (Liasse). — 34 pièces : 1 parchemin, 33 papier.

1681-1687. — DONATION DE MARANVILLE. — *Premier procès.* — Extrait de l'acte de décès (1er octobre 1680) de P.-J. de Maranville (p. 1). — Pièces relatives à la demande d'un curateur pour les biens qu'il laisse ; nomination de Pierre Dudal (5 juin 1682) pour remplir ces fonctions (pp. 2-10). — Procès par-devant le Conseil de St-Omer (1682-1687), entre l'Hôpital qui, n'ayant pas été payé des XXIVM florins promis par M. de Maranville, veut poursuivre ce payement sur les biens de sa succession, et les sieurs Gilles et Maximilien Le Day, demeurants au château de Nédonchel, et dame Marie-Marguerite de Wavrans, veuve de messire Jean-Robert Hannedouche, vivant chevalier, seigneur de Rebecque, qui se disent héritiers patrimoniaux de P.-J. de Maranville et ont fait acte d'héritiers en faisant abattre nombre d'arbres de la cense de Verchin (pp. 11-34).

B. 31. (Liasse.) — 120 pièces : 7 parchemin, 113 papier; 1 sceau.

1688-1711. — DONATION DE MARANVILLE. — *Deuxième procès.* — Pièces du second procès, relatif à la succession de Maranville. Les frères Leday et la dame de Rebecque ayant été évincés par une décision du Conseil d'Artois (10 février 1688) rendue au profit de Jacques Wallart, plus proche héritier, celui-ci vend la succession à Louis Wallart et Éloy Tresca, ses fils et gendre, pour MMM lb. Les nouveaux prétendants prennent alors mise de fait sur les biens personnels de Maranville et aussi sur ceux qui avaient été donnés par ledit sieur à l'Hôpital. L'Hôpital porte sa plainte en justice (31 janvier 1689) pour cette violation et se voit condamné par le bailliage d'Aire ; il en appelle alors au Conseil d'Artois, qui condamne (29 novembre 1697) les Wallart à payer les XXIVM florins dûs par la succession. Ceux-ci portent l'affaire au Parlement, mais, condamnés par arrêt du 7 septembre 1702 au payement intégral et aux trois quarts des dépens, ils abdiquent leurs prétentions le 27 mars 1703. Un sieur Maillet intervient alors, se disant héritier, et reprend le procès, mais il meurt heureusement et sa femme abandonne le tout à l'Hôpital, le 8 août 1710. Enfin un nouvel héritier se présente, Pierre Leclercq, demeurant à Ste-Isbergue, mais on l'écarte en lui fournissant son entretien à vie dans l'Hôpital, par contrat du 19 mars 1711.

B. 32. (Liasse.) — 115 pièces : 7 parchemin, 108 papier.

1591-1713. — DONATION DE MARANVILLE. — *Procès avec l'école dominicale d'Aire.* — Pièces du procès (1694-1713) avec l'école dominicale d'Aire. Dès le 21 avril 1695, l'école dominicale obtient une mise de fait sur les biens de l'Hôpital, pour se couvrir de la rente que celui-ci s'est engagé à payer par la transaction de 1664. Plainte de la partie lésée, au bailliage, car, dit-elle, la mise de fait doit frapper les biens de la succes-

sion et non les siens : en effet, l'Hôpital a payé, comme il s'y était engagé, tous les arrérages, depuis la paix des Pyrénées jusqu'au décès du sieur de Maranville; mais, comme à la date du 31 janvier 1689, il réclame aux Wallart les XXIV^{M} florins qui sont l'origine de cette charge, c'est bien aux Wallart qu'il appartient de payer dorénavant jusqu'au versement intégral des XXIV^{M} florins. Condamné par le bailliage d'Aire (20 oct. 1696) à servir les arrérages, l'Hôpital en appelle au Conseil d'Artois, qui condamne à son tour les Wallart au payement du principal et des intérêts. Mais, d'autre part, l'école dominicale a cédé, le 20 janvier 1694, aux Wallart, les XIII années d'arrérages, pour MMCC fl.; ceux-ci, à leur tour, transportent à Pierre Petit, le 13 août suivant, leurs revendications contre l'Hôpital et la cession de ces XIII années. P. Petit, reprenant l'affaire pour son compte, obtient, le 24 décembre 1696, une mise de fait générale et requiert la condamnation de l'Hôpital au payement des arrérages réclamés. De son côté, l'Hôpital, malgré la sentence du Conseil d'Artois du 29 nov. 1697, qui lui donne gain de cause, appelle au Parlement de la sentence du bailliage d'Aire (4 mai 1700) qui le condamne, et obtient un arrêt (7 sept. 1702) mettant en demeure les Wallart eux-mêmes de lui payer les XXIV^{M} fl., comme on l'a vu dans le procès précédent. Enfin, par un contrat du 3 juin 1713, l'école dominicale se reconnaît satisfaite de la somme de MMMM fl. que lui verse l'Hôpital, pour donner fin à cette affaire.

Fondations de lits.

B. 33. (Liasse.)—142 pièces : 4 parchemin, 138 papier ; 3 sceaux, 10 cachets.

1579-an XI. — *Fondation de Bersacques.* — Titres des fondations des lits dans l'Hôpital. « Copie tant du testament (12 novembre 1594) de feu messire Lowys de Bersacques, prebtre, doyen de l'église cathédrale de St-Omer, comme aussy des additions faictes au testament de messire Oudard de Bersacques, dernier pruvost de l'église lors collégiale de St-Omer, et grand aumosnier de l'empreur Charles Quinte, ensemble aussy la production de l'abre de Gilles Roels d'avecques damoiselle Margriette de Bersacques, sœur germaine dudit messier Oudard de Bersacques, par lequel apparoit estre producte Jehenne Reinghier f^{a} Andrieu, femme de Pierre Drinckebier et leurs enfans et ce pour proficter en besoing du contenu ès lettres de fondation. » Par ce testament, le donateur donne annuellement le vêtement, « une paire de soiller, une chemise et une paire de basse chauses,» à autant de pauvres qu'il aurait vécu d'années ; il fonde aussi des bourses d'étudiants. Le testament d'Oudard de Bersacques (14 décembre 1579) fonde aussi II bourses d'étudiants (p. 1) (1).

Fondation Desmons et de Vargelot. — Fondation d'un lit pour un pauvre de la paroisse de Ste-Aldegonde, par M. Charles Desmons, greffier principal de la ville de St-Omer, au moyen d'une somme de MDC florins, versée (31 août 1651, 20 mars et 23 avril 1664) tant en exécution des volontés de sa mère que pour son propre compte (pp. 2-6). — Compte (1699-1705) des revenus des biens de Mlle de Vargelot, veuve de Ch. Desmons (pp. 7-9). — Sentence de l'Échevinage contre la famille Vasseur, rendant (15 juin 1705) exécutoire la donation que M. Desmons a faite du tiers de ses biens en faveur de St-Louis (p. 11).

Fondation Matissart. — Testament de Jeanne Matissart, léguant (20 sept. 1678) la somme nécessaire à la fondation d'un lit dans un quelconque des hôpitaux de St-Omer (p. 12).

Fondation de Beauffort. — Ratification par Philippe-Louis de Beauffort, seigneur de Mondicourt, au moyen du transport sur l'Hôpital (21 septembre 1688) d'une rente de CXVI fl. III s. IV d., au rachat de MMC fl., créée par les États d'Artois au profit de Jérôme de France, protonotaire apostolique, prévôt de la collégiale d'Aire, du testament de son père, Robert, par lequel (30 septembre 1664) celui-ci a fondé un lit perpétuel, à la nomination de son héritier principal (p. 13). — Nominations à ce lit (1690-1778). Cachets armoriés des Beauffort-Mondicourt (pp. 14-19).

Fondation Robert. — Titres (1664-1779) de la fondation d'un lit faite (20 février 1676) par François Robert, échevin de St-Omer, au moyen d'une somme de MD florins (pp. 20-31).

Fondation de Longueval. — Engagement pris par l'Hô-

(1) Cette pièce semble égarée de son fonds, car on ne voit pas en quoi elle aurait trait à l'hôpital St-Louis.

pital (23 janvier 1688) d'entretenir perpétuellement le lit fondé par Jean-Charles de Longueval, évêque nommé de St-Omer, car il vient de recevoir de Jean-François Taffin, chanoine et chantre de St-Omer, son exécuteur testamentaire, les MMCCL lb. qui ont été léguées dans ce but (pp. 32-33).

Fondation Tahon. — Engagement semblable (5 octobre 1688-an XI) pour la fondation faite par François Tahon, chanoine, moyennant MD florins, « faisant au courant MDCCCLXXV lb. (pp. 34-37). — Titres concernant la fondation d'un lit de femme, par Marie-Jeanne Tahon, femme de Guillaume De Somer, échevin, par testament du 26 octobre 1698, et acceptation par l'Hôpital (13 janvier 1698) des MD florins y afférents (pp. 38-42).

Fondation inconnue.—Acceptation par l'Hôpital (16 décembre 1700) de MMD lb. données par une inconnue, par l'entremise de M. Cadart, curé de Ste-Aldegonde, pour la fondation d'un lit pour une femme de LXVIII à LXIX ans, et comptes d'emploi de ce capital (pp. 43-44).

Fondation de Blendecques. — Contrat de donation (22 septembre 1701) par messire Gilles-Othon de Lens, comte de Blendecques, baron d'Hallines, seigneur de Wizernes, etc., de V mes. III quart. de terre, à Blendecques et à Tatinghem, et d'une rente de LXXV lb. sur les États d'Artois, pour fondation d'un lit pour un homme de L ans et une femme de XL (p. 45).

Fondtaions Delarre. — Testament de Marie Delarre, fondant (5 octobre 1706) un lit pour une femme de LX ans environ, sur une maison en « la Tennerue Basse, » dont l'Hôpital entrera en possession à la mort de Blanche Maquinghem, et un second lit de femme, sur une somme d'argent indéterminée [qui monta à DCCCLXXV lb.], à provenir de la liquidation de sa succession (pp. 47-54).

Fondation inconnue. — Acceptation par l'Hôpital du don, fait (15 novembre 1709) par une pieuse inconnue, d'une somme de MMCXXV lb. pour fondation d'un lit. Note pour l'emploi de cette somme (pp. 55-57).

Fondation d'Avrecke. — Fondation d'un lit par Fr.-Louis d'Avrecke, écuyer, seigneur de La Mairie, demeurant à St-Omer, par une somme de MM lb., ladite fondation à la collation de la famille de Tramecourt (1er mai 1713). Nominations (1757 et 1760) par messire Antoine-François-Léonard de Tramecourt, chevalier, seigneur de Tramecourt, Werchin, Senlis, Viellebietz, Langle, Lacroix, La Vaucelle et autres lieux. Cachets armoriés (pp. 58-61).

Fondation Mille. — Don testamentaire par Jeanne Mille, d'une somme de MM lb. pour la fondation d'un lit (17 septembre 1717), et acceptation en conséquence par l'Hôpital, d'une somme de MDCCL lb. et d'une rente de XV lb. XII s. VI d. au rachat de CCL lb., que leur verse l'exécuteur testamentaire (17 mars 1719). Nominations (1752-1761). Cachet armorié du sieur Éloy Top, échevin de Bailleul (pp. 62-69).

Fondation Macquinghem. — Engagement pris par l'Hôpital (14 octobre 1720) de fonder, en exécution du testament de Blanche Macquinghem, un lit de femme, moyennant MM lb. qui lui ont été versées pour cela. Compte d'emploi de ce legs (pp. 70-71).

Fondation Labé. — Don de MM lb. par Pétronille Labé (17 janvier 1721), pour le lit d'une femme de L ans. Nomination en 1784 (pp. 72-75).

Fondations Girardotte. — Fondation d'un lit, pour une vieille femme (6 mai 1721) par Anne-Marie Girardotte, moyennant MMC lb. La nomination, qu'elle se réserve et après elle à Jacques-Augustin de Croisilles, sieur de La Blanche Motte, lieutenant-maïeur de St-Omer, et à ses héritiers, est, en 1768, à la dame Waleyns, douairière Van Outshoorn de Lassus. Compte d'emploi de ce don (pp. 76-81). — Fondation par la même (16 juin 1727), d'un lit en la « maison des Bleuettes, dit hôpital général, » pour une pauvre fille, moyennant MCCL lb. (p. 82).

Fondation Crépin. — Acceptation par l'Hôpital (13 août 1729) pour la fondation d'un lit pour femme de LIV ans, des MMD lb. que lui verse Robert Pagart, rentier, en exécution du legs (1er février 1725) de Marie-Françoise Crépin (pp. 83-90).

Fondations Stemer.— Fondation par Marie-Marguerite-Joseph Stemer (24 avril 1725), veuve de Josse Maes, moyennant MCCL lb., de deux obits annuels, d'une pinte de bière trois fois par semaine pour les hommes vieux, et d'une pinte pour les autres pauvres de l'Hôpital aux trois fêtes de Visitation, de Ste-Marguerite et de St-Joseph. Compte d'emploi (pp. 91-92). — Fondation par la même (8 mai 1727) d'un lit de femme de LX ans et de II obits, moyennant MMD lb. Compte d'emploi (pp. 93-94).

Fondation Danel. — Acceptation par l'Hôpital (21 novembre 1730) d'une somme de MCIV lb. et d'une rente de LXII lb. X s. représentant MCCL lb. de capital et CXLVI lb. d'arrérages, le tout faisant ensemble les MMD lb. léguées (30 sept. 1726) pour la fondation d'un lit de femme, par Jeanne-Françoise Danel. Compte d'emploi et nomination (pp. 95-100).

Fondation d'Arrest. Fondation par Antoinette-Lucie d'Arrest (30 janvier 1738), moyennant MMD lb., d'un lit pour une femme de LX ans. Compte d'emploi (pp. 101-103).

Fondation Hendricq. — Acceptation (25 juin 1738) par « haut et puissant seigneur messire Ferdinand-Octave-Joseph de Trazegnies, marquis de Trazegnies, prince de Rognion, comte de Fléchin et de Willemont, viscomte d'Armuyden et de Bilistin, marquis de Bomy, seigneur de Boncourt, Cuhem, Norrent, La Cousture, Agroussart, Wazier, St-Albin en Douay, Belle, Comte, Neullette, Petit Rœux, Hombourcq, La Herlière, baron de Billy, paire du Haynault, séneschal héréditaire du pays de Liège, mestre de camp de cavallerie au service de Sa Majesté très chrétienne et demeurant en son château dudit Bomy, fondateur, gouverneur et administrateur de l'hospital St-Jean-Baptiste en cette ville, » d'une fondation de lit de femme, faite, moyennant MM lb., à cet hôpital, par Isabelle Hendricq, veuve du sieur Dominique-François Pipelaert, dame de Pradelles, La Clittre et Barre. Généalogie des Pipelaert-Hendricq (pp. 104-105).

Fondation de Mullet. — Acceptation par l'Hôpital (4 septembre 1741) d'un don de MMD lb. fait par Marie-Claire-Thérèse de Mullet, douairière de Joseph-François de La Dienné, écuyer, seigneur de La Mayrie, à charge de la fondation d'un lit pour une femme de LX ans (p. 106).

Fondations Varlet. — Acceptation (29 janvier 1743) de la donation, faite par Jeanne Varlet, d'une maison attenante à l'Hôpital, à la condition de son entretien viager avec libre disposition d'une somme annuelle de CXXV lb. et de la fondation de deux lits de vieillards à partir de son décès et de celui de sa fille, religieuse dudit. Contestations survenues pour le droit de nomination (pp. 107-116).

Fondation Marette. — Acceptation par l'Hôpital (6 juin 1743), à charge de fonder un lit pour une femme de LX ans, de la paroisse de Ste-Aldegonde, d'une somme de MMD lb. que lui donne J.-J. Marette, chanoine de St-Omer. Compte d'emploi (pp. 117-121).

Fondations de Mus. — Don testamentaire (6 février 1744) par M. de Mus, chevalier de St-Louis, « directeur des fortifications d'une partie des places de Picardie et Artois, du costé de la mer, » résidant à St-Omer, d'une somme de VM lb. pour la fondation d'un lit d'homme et d'un lit de femme; acceptation, par l'Hôpital, dudit legs (23 juillet 1744). Compte d'emploi (pp. 122-126).

Fondation inconnue. — Acceptation (21 octobre 1749) du legs de MMCCC lb. fait par une personne pieuse, à charge de fondation d'un lit pour une femme de LX ans (pp. 127-128).

Fondation Enlart de Guémy. — Nominations faites (1754-1770) par M. Enlart de Guémy, à un lit pour une femme de LX ans, en raison de sa fondation du 5 mars 1754 (pp. 129-133).

États des fondations. — État des fondations faites à l'hôpital St-Louis jusqu'au 1er janvier 1755 (p. 134). — État des lits fondés, à la nomination de MM. les officiers municipaux, dont quatre lits fondés par M. Morionval, médecin, pour IV hommes (p. 137). — État comparatif des fondations et de leur revenu jusqu'en 1754 (p. 138). — État des fondations (12 août 1766) dont la nomination est aux administrateurs (p. 140).

B. 34. (Registre.) — In-f°, papier, 300 ff. ; aux armes de Valbelle.

1747. — « État des fondations faites dans l'hôpital de St-Louis pour y nourrir des pauvres ; par cet état on connoîtra les fondateurs et les charges auxquelles ils ont fait leurs fondations, les biens qu'ils ont donné et à quelles conditions ils ont été acceptez, etc. A la suite de ce premier état l'on trouvera l'obituaire de la maison, c'est à dire l'état des messes qui se doivent dire ou chanter dans la maison les jours auquelles elles doivent être célébrées et les conditions auxquelles messieurs les administrateurs se sont chargez de les faire acquiter exactement, etc. Ce présent livre a été écrit en 1747 et remis dans les archives de l'hôpital Saint-Louis le dix avril 1748. » Fondation de Bambecque, dont le revenu est de CCCC ou D florins et permet l'entretien de IV pauvres (f° 1). Fondation de Maranville, qui charge l'Hôpital de IV obits, mais permet au moins l'entretien de IV pauvres (f° 3). Fondations : Desmons (f° 5) ; Robert (f° 7) ; de Longueval (f° 8); de Beauffort (f° 9); Tahon (f° 10); Tahon-Desomer (f° 11); Quintoise (f° 12); de Blendecque (f° 13); inconnue (f° 14); de La Merye (f° 15); Jeanne Mille (f° 16); Macquinghem (f° 17); Labbé (f° 18); Girardot (f° 19); Danel (f° 20); Stemmeer (f° 21); Crépin (f° 22); d'Arrest (f° 24); de Mullet (f° 26); Marette (f° 28); de Mus (f° 29); inconnue (f° 30); Enlart (f° 31); Marie-Élisabeth (f° 32). — État des obits ou messes et autres fondations : Canteleu, IV messes (f° 200); Jean Le May, un *Salve* quotidien (f° 201); Pierre Tossart, une *récréation* pour les pauvres, aux jours de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de St-Martin (f° 202); Jacqueline Penel, I messe solennelle avec distributions (f° 203); Antoine Boutry, II obits (f° 204); Jacqueline Penel, II obits avec distributions (f° 205); Marie Delbecq, I obit (f° 206); Florent du Thilloy, MCCCC fl. pour II obits (f° 207); Isabeau Poulin I obit (f° 208) ; Jean Cuvilier, curé de St-Denis, I obit

avec distributions et *récréation* (f° 209); Marie-Madeleine Du Bur, un obit (f° 210); Nicolas Michiels, IV mesures de terre à Nordausques (1660), pour I obit à distributions (f° 211); Cornille de Beucre, vice-pasteur de Ste-Marguerite, I obit à distributions (f° 212); Anne et Marie-Madeleine de Renty, XX florins de rente pour la lampe du sanctuaire (f° 213); Austreberthe Le Cigne, I obit à distributions (f° 214); Isabeau De Lattre, I obit (f° 215); Jeanne de Wissocq, I messe (f° 216); Jean Lhoste, II messes (f° 217); Mme Cotelle, I messe (f° 218); Jean de Bambecq, I obit (f° 219); Jeanne de Canteleu, femme de Jacques de Fauquembergues, IV obits (f° 220); Hugues Mathieu et Catherine de Canteleu, sa femme, II obits (f° 221); office du St-Sacrement solennel, dont on ne connaît pas l'origine de fondation (f° 222); office solennel de Ste-Élisabeth, également sans origine connue (f° 223); Louchard, chanoine, CVIII messes par an (f° 224); offices solennels à toutes les fêtes de N.-Dame, également d'origine inconnue (f° 225); Cologne Leclercq (1554), I obit solennel à distributions (f° 226); Jacqueline Lefèvre, I obit solennel (f° 227); Jeanne Bommel, VI mesures de terres, pour I obit solennel (f° 228); Gilles-Augustin Becquet, chanoine gradué, I obit (f° 229); Anne-Bertine de Vergelot, l'entretien d'une religieuse (f° 230); Marie-Françoise Descourtieux, CCCC florins (1708), une demi-pinte de forte bière aux pauvres de l'Hôpital aux dimanches et aux fêtes (f° 231); Catherine-Thérèse Bailleul, CCL lb., I obit (f° 232); Marie-Marguerite-Joseph Stemmer, CCL lb. pour II obits, une pinte de bière, trois fois par semaine, aux hommes, et III pintes par an aux autres (f° 233); Michel Flandrin, chanoine, MD lb. pour un obit annuel et la pose d'une pierre sépulcrale (f° 234). — Table des fondations de lits (f° 294). — Table des obits et autres fondations (f° 296).

B. 35. (Registre) — In-folio, papier, 47 feuillets.

XVIIIe siècle. — Registre aux fondations de lits [comprenant XXXIII lits, provenant de donations pieuses, et XIII créés volontairement par l'administration de l'Hôpital] jusqu'en 1786.

Rentes.

B. 36. (Liasse.) — 200 pièces; 190 parchemin, 10 papier; 26 sceaux, 1 cachet.

1310-1528. — Bail à héritable cense (juin 1310) par Clais Mainart à Jean d'Aire, le Barbier, bourgeois de St-Omer, d'une maison, sise «au bout de l'Escucherie,» pour XIII s. parisis. Échevins présents : Mikiel Colzat, Jean Lodewenc, Gilles de Bouloigne, Clai Capel, Gilles de Lulinghem (p. 1). — Bail semblable (28 mai 1314) par Nicoles Le Wale, chevalier, sire d'Avrehout, à Gilles Loileslare, bourgeois de St-Omer, pour LXXV s. parisis, d'une maison, I échoppe et II maisonnettes, « sour le touket de le ruelete con dist Zurinstraetekin en le rue St-Bertin... » Echevins présents : Nicoles Capeel, Jakemes Douve, Gilles Putal, Antoine Cousin et Gilles de Lullinghem (p. 2). — Bail semblable (24 septembre 1324) par « Jehans d'Arkes, adont avoei de l'hospital St-Lois en le rue Bouliziene, » à Jean Le Vent, pour XII s. p. d'une maison « en le perroche St-Martin-dehors-les-murs, au bout de le ruele si comme on va vers les Boules. » Échevins « de le rue Bouliziene : Jehans Dakenbronne, Jehans Demerswale, Simon Colart, Pieres Dubuisson, Baudin Le Boujonnier, Baudin Willebus » (p.3). — Bail semblable (4 juin 1329) par Jakemars Du Wast, barbier, à Jean de Belverdur, pour VI s. par., de la maison précédente. Échevins de la rue Boulizienne : Rawel Le Col, Baudin Le Boujonnier, Wautier Labbei, Jean d'Akenbrone, Hue Ernouts, Jean Le Barbier (p. 4). — Bail semblable (5 juillet 1330) par Jean de Le Rochelle, avoué de St-Louis, à Clai de Bruay, de deux maisons en la rue Boulisienne, pour XXXV gros tournois vieux. Échevins de la même rue : Wautier Labbei, Jean d'Akenbronne, Clai Lefèvre d'Elne, Jean Lanc Been, Jean Dederit, Pierre de Zawinghem (p. 5). — Bail semblable (22 février 1333) par Jean du Belver Dur à Mikiel Le Vos, de la maison reprise au n° 3 précédent, pour VI s. p. Échevins de la rue Boulisienne : « en le seignourie Henri de Walon-Capelle, » Rawel Le Col, Wautier Labbey, Renier Coudscure, Hue Ernout, Jean de Le Dersele, Jean Le Barbier (p. 6). — Bail semblable (26 octobre 1333) par Jeanne, veuve de Jean Le Koc, à Boudin Sturline, avoué de St-Louis, pour XLVII s. par., de II maisons, « en le ruele ansi que on va de l'Olistraet sour l'aitre Saint-Jehan ». Échevins de St-Omer : François Hangheboc, Jean Wolveric, Simon Boin Enfant, Mahieu Le Roy, Andrieu de Blendekes (p. 7). — Bail semblable (8 mai 1334) par Jean de Holfort à Ysabel du Bos, pour X s. p., de II maisons et un jardin « joingnans l'un à l'autre en Lannoy serei le Waterporte joingnant

au fossei de le Ville. » Échevins de St-Omer : Jakeme Le Rovere, Jean de Bouloingne, Jean Blanque, Andrieu de Blendeque, Jean Le Cammakere (p. 8). — Bail semblable (3 septembre 1335) par Simon de Wierre, cordier, à Simon Lets, de IX s. IV d. de rente, de II maisons sises en la rue Boulizienne, sur la seigneurie d'Henri de Waloncapelle. Échevins de cette seigneurie : Wautier Labbei, Jean Hovet, Ansel Le Covreur, Clay de Bruay, Jean Dederic, Jean Le Barlion (p. 9). — Bail semblable (9 juin 1337) par Simon Lets, gouverneur de St-Louis, à Jean Le Lormier, d'Esperleke, d'une maison « devant le porte du Castel, en le rue si kon va vers l'Art,» pour XIII s. p. Échevins de la rue Boulisienne : « en le signourie Ghizelin de Fourmezele, » Raoul Le Coul, Wautier Labbei, Pierre Du Buisson, feivre, Jean de Le Dersele, Stas Vologhe, Jean Le Barbier (p. 10). — Bail semblable (15 mai 1339) de Jean de Bele Verdure à Simon Lets, pour VI s. p., de la maison reprise au n° 3. Ladite rente de VI s. devant être employée ainsi : « chuinc sols parisis par an, en fuille pour caufer les povres qui seront herbergiet oudit hospital, et douze deniers par an pour le luminaire desdis povres. » Échevins de la rue Boulisienne : Henri de Waloncapele, Hue Ernout, Ansel Le Covreur, Jean Houct, Pierre Du Buisson, Jean Le Makere, Jean Le Barbier (p. 11). — Renonciation par Clays de Bruay (19 décembre 1339) au bail qu'il a pris à Jean de Le Rochele, avoué de St-Louis, pour les maisons reprises au n° 5. Échevins de la rue Boulisienne : Raoul Le Coul, Jean de Kelmes, Stas Vologhe, Ansel Le Covreur, Pierre Dubuisson, Jean Le Barbier (p. 12). — Bail à cense héritable (11 mai 1340) par Cateline, veuve de Fouke Hanebart, à Willaume Huybert, dit de Rycote, de II maisons en la rue St-Bertin, pour LXII s. VI d. Échevins de St-Omer : Elnard d'Enle, Jean Lescot, Rasse du Briard, Jean Dane, Jean de Bolloigne (p. 13). — Bail semblable (2 novembre 1340) par Jean de Le Rochelle, *cordewaniers,* avoué de St-Louis, à Jean Godermacht, pour XXXVI s. p., de II maisons « estendant entre deus fosseis de le ville dusques à un petit fossei par derière. » Échevins de St-Omer : Mikiel de Lart, Jean de Millam, Baudin Le Bels, Stas Stove, Jean Le Lonc (p. 14). — Bail semblable (14 janvier 1341) par Simon Lets à Jean Hereman, de la maison reprise au n° 8, pour X s. p. Échevins de St-Omer : François Hanghebouc, Gilles Rauteel, Denis Dubroc, Willaume Toursel, Mahieu Le Roy (p. 15). — Bail semblable (13 avril 1342) par le même, avec le consentement de Jean Alein et Jean Mars, « souvrains advoes dudit hospital, » de II maisons en le Hedinstraet, pour LX s. p. à Jean Le Lonc. Échevins de St-Omer : Jean Hanghebouc, Adenouffle de Ste-Audegonde, Jean De le Court, Mikiel Del Art, Stas Stove (p. 16). — Bail semblable (8 mai 1346) par le même, Jean de Liudes et Jean Aleins, avoués, à Engerran de Hollefort, de la maison reprise au n° 3, pour VII s. p. « Chou fu faict bien et à loy, pardevant le loy Henri de Waloncapelle, en le rue Boulniziene. » Échevins : Raoul Le Coul, Pierre Du Buisson, Jean de Hamme, Jean Le Caudellier, Lambert Rikier, Jean Le Barbier (p. 17). — Bail semblable (21 nov. 1346) par les mêmes à Jean de Ris, dit de Bodinghem, d'une maison « gissans en le rue Boulliziene, en le singnerie Gilles de Le Jumelle, » pour XX s. p. « Pardevant le loy dudit Gille en le rue Boulliziene » : « Willaume Buisse, en lieu du singneur, » Jean de Kelmes, Jaqueme Polle, Baudin de Zerghelanc, Jean Le Cauderllier, Andrieu Brohebauc (p. 18). — Bail semblable (21 mars 1348) par Willaumes Le Capuseur, à Simon Let, de V s. p. de rente, sur une maison « en le Boukerie. » Échevins de St-Omer : Jean Alein, Jean de Bolloigne, Jean Dane, Henri Aubert, Mahiu Le Roy (p. 19). — « Che sont les rentes héritavles et masonnées de l'hospital Sainct Loys en le rue Bollisiene dehoirs Saint-Omer, commenchant à Noel lan XLIX,...— En le rue Coppin Le Crépel, devant le porte de Berghes,...— En le Reperstraet,...— Dehors le tour de Hautpont,...— En le rue Stenen Raghenolle,...— Alle Scotteplace en l'île,...— Sour le touket del Napstraet,...— En le ruele del l'Art,... — D'encoste le frumière d'Arenbostade,... — Derière le Chine,..— En le rue de demisele de Cormont,...— En le rue del Maselene... » (p. 20). — Bail à cense héritable (5 février 1352) par Lambert de Surkes et Jaquemes d'Ausque, dit Waymel, avoués des enfants dudit Lambert, « par l'assent des souverains advoez d'orphelins de la ville de St-Omeir, » à Jaqueme Ghodin, d'une maison « en le Salperwicstraet vers Arbostade, » pour XXXI s. Échevins de St-Omer : Tassart du Hoket, Andriu de Morcamp, Simon de Wissoc, Jean Maran, Baudin Mainboide (p. 21). — Bail semblable (18 mai 1353) par Simon Alout, gouverneur (?) de St-Louis, à Tristraen Ogier, d'une maison « outre l'Art, devant Loubel, » pour VI s. Échevins du chapitre de St-Omer : Stasart Renier, Clais d'Alekines, Lambert Hanebart, Jean Du Molin, Jean Carsteloit, Mikiel del Cromme, amman du seigneur (p. 22). — Bail semblable (12 septembre 1354) par les avoués de St-Louis, à Mikiel Havers, d'une maison, rue St-Bertin, « d'encoste le toucket de Scoeurewich, » pour XXII s. Échevins de St-Omer : Rasses du Briart, Adenofles de Ste-Audegonde, Baudin Wasselin, Henri Aubert, Sanders Slavertin (p. 23). — Bail semblable

(17 janvier 1355) par Andrius Kane et autres, à Baudin Coonmint, d'une maison « en Sauperwicstraet.... affrontant à le Scotplache, » pour VI s. Échevins de St-Omer : Jean Alein, Rasse du Briart, Jean Dane, Baudin Wasselin, Henri Aubert (p. 24). — Bail semblable (30 mars 1365) par Jean Folke et Jean Nevelinc, avoués de St-Louis, à Pierre Robes, d'une maison « en le rue St-Bertin, sous le touket de Scoourewic, » pour XXXIII s. VI d. Échevins de St-Omer : Willaume Batheman, Nicole Bollart, Tasse de Le Bonne, Lambert de Bouloigne, Baudin Mainboide (p. 25). — Bail semblable (29 sept. 1373) à Pierre Davits, pour X s., de la moitié d'une maison en la rue de la Madeleine. Échevins de St-Omer « ou Coelhof » : Jean Bruwart, Jean de Courtebourne, Jean Fichau, Nicaise Amours, Lambert Scoudich (p. 26). — Renonciation (2 mars 1376) de Pierre Robes à son bail, repris au n° 25. Il est dit que « le franc d'or compte pour vinte wit sols flamens. » « Pardevant partisseurs. de le ville de St-Omer » : Jacques de Gournay, Gherart Bone, Philippe de Faucomberghe, Hughe Crekel (p. 27). — Bail semblable (3 juin 1380) par Jean de Wissoc et Baudin Lomme, avoués de St-Louis, Andrieu Béghinard et Jean du Barisel, tabliers de Ste-Marguerite, Jean Slabbart et sa femme, à Jaqueme Le Beyere, *fresch pissonnier*, d'une maison et un pré « estans en le Fresque Pissonnerie...., dusques as fosseis de le ville, » pour LXXV s. p. Échevins de St-Omer : Nicole de Wissoc, Tassart du Fresne, Lorens Segard, Willaume d'Assele, Henri de Millam, Maihieu de St-Pol (p. 28). — Bail semblable (5 septembre 1381) par Jean Du Mont à Baudin Lomme, de XXIV s. II d., à prendre sur une mesure de marais « que on nomme Zevenschelewael. » Échevins du chapitre de St-Omer « en l'annoy » : Jean Éremboud, dit Le Tolnare, Jean Dey, Clay Coevoet, Jean Braut, Willaume Labbey; Jean Labbey, aman (p. 29). — Bail semblable (8 mai 1383) par Jean de Wissoc et Baudin Lomme, avoués de S-Louis, à Wyd Le Ledeghe, d'une masure, « en le rue Boulisienne, en le seignourie madame de Le Jumele....., aboutant par derrière a le chengle de le ville, » pour XXIV s. Échevins de cette seigneurie : Baudin Vierdinc, Cristiaen Lartizien, Philippe Frume, Baudin Le Cordier, Simon Mans, dit Le Feivre, Bernard Fiermarc, aman (p. 30). — Bail semblable (même date) par les mêmes et par Pierre Le Bouf et Jacques Hannebaert, tabliers de St-Martin-dehors-les-murs, à Wyd Le Ledeghe, d'une maison située près de la précédente, pour XVIII s. (p. 31). — Bail semblable (23 mai 1388) par les mêmes avoués, à Jean d'Esque, le jeune, d'une maison en la Fraîche-Poissonnerie et un pré, joint par ouest à « le chengle de le ville, » pour XLV s. Échevins de St-Omer : Baudin de Le Devrene, Willaume de Wissoc, Mikiel Happiette, Jean Le Broc, Clay Coevoit (p. 32). — Bail semblable (22 mai 1391) par Jean Lovre, Cristiaen Coline et Jean Coevoit, marguilliers de Ste-Aldegonde, « pour l'édiffiement de le tour de le dicte église, » à Jean de Wissoc, avoué de St-Louis, pour VIII lb. XIX s. VI d. par., sur une maison sise rue Ste-Croix, « par daval St-Christophele, faisant le touket du Malhof, » sur une maison « devant le Boucherie, » sur la maison « de le Blanche Kievre, » devant la Boucherie, sur la maison « du Cranekin, » sur le Grand Marché, sur la maison « de le Blanche Fleur de lis, » sur le même marché, sur une chambre de la maison « de le Nate, » audit marché, sur la maison « du Bars.... estans en le rue sire Symon Hoghe, » sur quatre maisons de la rue St-Bertin, dont II font « le touket de Leuliestraet. » Échevins de St-Omer : Willaume d'Assele, Jean Goubert, Mahieu de St-Pol, Jaqueme Wastel, Gilles Le Lonc (p. 33). — Bail semblable (1er janvier 1392) par Lotin Wasselin à Jean De la Haye, d'une maison en la Tenne Rue, pour VIII s. p. Échevins de St-Omer : Willaume Caze, Adenoffles Wasselin, Mahieu de St-Pol, Willaume Folke, Jean de Cassel (p. 34) — Bail semblable (22 septembre 1395) par Jean et Lambert de Wissoc, avoués de St-Louis, Jean du Barisel, tablier de Ste-Marguerite, Jean Le Bunelier, dit Dusolier, à Willaume Le Noir, pour XXXVII s. VI d., d'une maison et l'allée qui la longe en la Fraîche Poissonnerie. Échevins de St-Omer : Jacqueme de Nortkelmes, Jean Bollart, Jaqueme de Leuvin, Jean Lescot, Andriez Caeze (p. 35). — Bail semblable (14 avril 1397) à Jean de Wissoc, avoué de St-Louis, pour XXIV s. II d , du marais repris au n° 30. Échevins du chapitre de St-Omer « ou Hallincbrouc » : Jean Braut, Henry Buc, Clay d'Alekine, Robert Sentman, Jean Rawelin, « et à le senefiance par lieux empruntés » Henry Buc et Robert Sentman, « et y fu George Kiele comme amman ou lieu di signeur »(p. 36). — Reconnaissance par Daneel Chauselin (7 juillet 1396) de la rente de XX s. p. qui charge la maison qu'il habite, rue Boulisienne, sur la seigneurie de Jean de La Jumelle, écuyer, au profit de l'hôpital St-Louis. Échevins de cette seigneurie : Baudin Vierdinc, Jean Le Kokenare, Wid Warin, Clay d'Alekines, et Baudin Le Tour « comme esquevin emprunté » (p. 37). — Bail à cense héritable (10 octobre 1397) à Lambert Wouteron, par Jean de Serque et Ernoul du Dael, dit de Bartheme, pour X s., d'une maison « à Arbostade. » Échevins de St-Omer : Jean de Nieles, Willaume Bayart, Jean de Cassel,

Jacques Wastel, Jean Arnout (p. 38). — Bail semblable (20 janvier 1398) par Jean et Lambert de Wissoc, avoués de St-Louis, à Willaume Le Noir, pour XXII s. II d., du marais repris au n° 30. « Échevins du Chapitre « ou Hallincbrouc : « Jean Arnout, Jean Braut, Henri Buc, Clay d'Alekines, Robert Maus, Jean Rawelin (p. 39). — Bail semblable (22 juillet 1398) par l'hôpital St-Louis, les marguilliers de St-Martin, à Jean Le Gheis, d'une maison « derrière les Frères Précheurs, » pour XXI s. III d. « Pardevant le loy Alart d'Aire, en le rue Boulisiene ; » échevins présents : Clay d'Alekine, Jean de Bruges, Pierre de Couswade, Philippe Frume, Wiit Warin, Jean Busse (p. 40). — Bail semblable (21 décembre 1398) par Jean et Lambert de Wissoc, avoués de St-Louis, à « Symon de Wissoc, filz de feu Estevene de Wissoc, » de II maisons « en le Hedinstraet, » en échange de LXXV s. sur une maison « que on nomme à le noue... au bas Brulle, » près de celle d'Aleaume de Lonprey, écuyer, sur une maison « estans en le ruelle que on nomme de l'Estuve Godins, » près de la rivière, « aboutant par derrière à la Kebatstraet, » sur une maison « en le rue de l'Escucherie, » sur la maison « de le Nef qui est à Jean Kekin, capelier, estans en le rue du Haultpont, » sur la maison « de le Blanche Manche, estans en le rue de l'Orphaverie, » et sur la maison « du Fagot, estans en la Liste Rue ». Échevins de St-Omer : Mahieu de St-Pol, Gilles Le Louc, Jaqueme Wastel, Jaqueme de Landertun, Jaqueme de Le Vakestraet (p. 41). —Bail semblable (22 février 1400) par Lambert de Wissoc, avoué de St-Louis, Jean Arnout, maître, et Jacques de Nortkelmes, et Tassart de Morcamp, avoués de la maison de Ste-Marie-Madeleine, à Pierre Mélian, d'une maison sise rue de la Madeleine, pour XL s. Échevins de St-Omer « ou Coilhof » : Nicaise Amours, Lambert Plays, Clay Leconstre, Andrieu Le Houls, Mikiel Leye (p. 42). — Bail semblable (2 mai 1401) par noble dame Jeanne, veuve de Baudin, seigneur de Bouchourt, à Mikiel Hapiette, d'une maison « devant le Boucherie sur le Markiet... et le ruele de Lestmale, » pour V lb. XV s. Échevins de St-Omer : Jacques Places, Ghilebert Divrigni, Willaume Foulke, Ghilebert de Rexpoude, Folke de Rebeque, dit Hustin (p. 43). — Bail semblable (4 septembre 1402) par Clay Joyart, à Pierre Lips, d'une maison « au Bas Brule, derière le way, » pour XI s. X d. Échevins de St-Omer : Jean de Sainte-Audegonde, Aleaume de Sainte-Audegonde, Jean Maran, Ghilebert de Rexpoude, Willaume Folke (p. 44). — Bail semblable (18 juillet 1403) par Jean de Ste-Aldegonde et Tassart de Morcamp, avoués de St-Louis, Ghilbert d'Ivergny, un des gouverneurs de la confrérie de St-Omer, Marguerite de Rabodenghes, maîtresse, et Pérone de Campines, sœur du « tierch ordene » de St-Omer, Tassart de Wissoc, fils de feu Estevene, etc., à Andrieu Goigibœur, cuvelier, d'une maison, rue de l'Escucherie, pour XLVI s. Échevins de St-Omer : Simon de Le Nasse, Jacques Craye, Jean de Morcamp, Jean Widoit, Jaquemart Bazuel (pp. 45-46). — Bail semblable (4 avril 1406) par noble homme Willaume, seigneur de Waudringhem et de Nielles, chevalier, Jacques de Wissoc, fils d'Estevene, et autres, à « Micheline Haems, Marguerie Pauwels, Lizebette, femme Willaume Le Cardinal, Jehane, femme Jehan Le Wachter, Maroie, femme Tassard de Nielles, et Katerine, femme Simon Silvestre, prisoresses jurées de le ville, » d'une maison, derrière la Boucherie et devant l'âtre de Ste-Aldegonde, pour L s. Échevins de St-Omer : Lauwyn Le Covreur, David de Ste-Audegonde, Jean de Nielles, Robert Godermacht, Miquiel Grebedon, dit Le Caron, Jaquemart Couders, Clay Crayebien (p. 47). — Bail semblable (3 juin 1406) par Pierre Ritte à Jean Stevene, dit Machon, d'une maison « avecq un bloc à vernis..., en le Tane Rue..., aboutant par derière à l'iretage de le maison as Beguines, » pour LX s. Échevins de St-Omer : Jaquemart Bazuel, Jean Le Maistre, Jaquemart Couders, Pierre Joly, Willaume Jaquemins, peintre (p. 48).— Vente par Jacques de Moringhem (23 octobre 1409) mari de la veuve de Stevene dit Machon, à Tassart Pourmoy, de la maison précédente « avoec ung bloc pour estamper vernis appartenant à le dicte maison et y tenant à cleu et à keville, » pour « quarante couronnes d'or du cuing du Roy nostre seigneur. » Échevins de St-Omer : Guilbert d'Ivergny, Nicole de Wissoc, Vincent Flourens, Jaqueme Craye, Foulque de Rebeque, dit Hustin (p. 49). — Vente par noble dame Marie Gherboide (9 août 1408), veuve de feu noble homme msgr Jean de Wissoc, seigneur de La Hollande, chevalier, à Jaquemart Coppin, d'une maison « en le Coquinstraet, » contre l'héritage de la table des pauvres de St-Sépulcre et la rivière d'Arbostade, pour XL écus d'or du coin de France. Échevins de St-Omer : Guilbert Gamel, Guilbert de Rexpoude, David de Ste-Audegonde, Jacques de Le Desvrene, Willaume de Le Ñasse (p. 50). — Vente par Jean de Houchin et Yde de Sains, sa femme, à Wistace de Morcamp et Nicole de Wissoc, avoués de St-Louis (19 août 1408), de CX s. p. de rente, sur une maison nommée *La Fontaine*, en la rue du Brulle, pour C couronnes d'or du coin de France. Échevins de St-Omer : Loy Le Covreur, Guilbert de Rexpoude, Jean Widoit, Jacques de Le Vacquestraet, Baudin Le Pap, le jeune (p. 51). — Bail à cense héritable (12 juillet 1411)

par Catheline Le Reude et Jean Doctizelle, Pierre Boilevin, Tassart Lefèvre, tabliers de St-Denys et Ste-Aldegonde, « par l'assent et octroy de sire Lambert de Bouloingne et sire Jacques de Leuvin, souverains advoez des tavles des povres des églises de le ville de St-Omer,» Pierre de Rexpoude, procureur de St-Louis, à Georges Percheval, de II maisons « estans devant ung puch en le rue Saint-Bertin,» pour XL s. Échevins : Jaqueme Craye, Gilles de Faukemberghe, Willaume Foulque, Jean Le Maistre, Willaume Jaquemins, peintre (p. 52). — Vente par Willaume Le Prevost, d'Ecques, à sire Simon de Le Nasse (2 février 1412), « as vies de Tassin et Andrienet, ses deux enfans inlégitismes et au sourvivant de aux deux, » de XLVII s. IX d. de rente sur une maison, en la rue du Haut-Brûle, pour XX lb., « à compter vint grans acroupis pour cascune livre » (p. 53). — Vente semblable par le même (9 avril « après Pasques » 1412), au même, « après les vies de Tassin et Andrienet....., » de la même rente, pour XV francs, « sèze grans acroupis pour cascun franc. » Échevins : Guilbert de Rexpoude, Willaume Foulque, Jean Le Maistre, Jaquemart Couders, Jaques De Lattre (p. 54). — Procès-verbal de prise de possession par Nicole de Wissoc, avoué de St-Louis, et Jean Du Val, tablier de St-Martin (15 février et 23 mars 1414), de XVIII s. de rente foncière et de VIII s. de rente héritable, sur une masure de la rue Boulisienne, en la seigneurie de La Jumelle. Échevins de cette seigneurie : Wid Warin, Jean Le Coquenare, Gilles Cousin, Simon de Couchewaide, Willaume Du Croc (p. 55). — Bail à cense héritable (11 avril 1414) par Guillaume, seigneur de Vaudringhem et de Nielles, chevalier, Jeanne de Wissoc, veuve de Guy d'Ivregny, chevalier, par son avoué Clay de Wissoc, écuier, etc., à Thomas Gougibeur, d'une maison, en la rue de la Boucherie, « aboutans par derière aux murs du castel de St-Omer, » pour LX s. Échevins : Jacques de Le Desvrene, Clay Craiebien, Jean Le Maistre, Jaquemart Couders, Gilles Le Gay (p. 57). — Bail semblable (2 octobre 1420) de la dite Jeanne de Wissoc à Philippe de Sus-Saint-Légier, avoué de St-Louis, des XV s. p. quelle a droit de prendre sur la maison qui précède, moyennant une messe annuelle au jour de St-Jean-Baptiste. Échevins : Aleaume de Ste-Audegonde, Guillebert de Rexpoude, Jacques de Le Vacstrat, Jacquemart Couderc, Jean de Hovelt (p. 58). — « Che sont les rentes apartenans (1411-1414) à l'ospital Saint Lowy, estans en le rue Bouliziene, escrit par la main de Pieres de Rexpoude, re[ceveur] (?), le XIIe jour de desembre, l'an XIIII^c et XIIII ; » maisons : « de le Blanke Kievre, de l'ostel à le Nate, du Cranekin, de le Blanke Fleur de lys, de le N f, du Faghot, de le Blanke Manche en l'Orfaberie, de le N nneyn, du Bar, du Pot, » etc., etc. (p. 59). — Bail semblable (4 mai 1414) par Wistace de Morcamp et Nicole de Wissoc, avoués de St-Louis, et autres, à Jean de Rabodenghes, de la maison « de le Nonnain, en la rue du Bas-Brûle, pour XLVI s. p. Échevins : Jean de Nieles, Robert Gœdermacht, Jaquemart Bazuel, Jean Le Maistre, Vincent Le Parmentier, Clay Craibien, Baudin Le Pap le jeune, Willaume Jacquemins, peintre, Jacques De Lattre (p. 60). — Bail semblable (19 avril 1415) par Jaquemart Coppin à Flourens Du Gardin, d'une mesure « en le Coquinstraat, pour XXII s. Échevins : Aleaume d'Avrehoud, Vincent Flourent, Willaume Le Reude, Jacques Craye, Foulque de Rebeque (p. 61). — Prise à bail (25 juillet 1416) par Lux Vestenavent, Philippe de Sus-Saint-Léger, avoué du Cheval d'or, et autres, de II maisons près du Hautpont, pour X s. p. Échevins : Lambert de Boulongne, Guillebert de Rexpoude, Jacques de Beutin, Jaquemart de Basuel, Jaquemart Couders (p. 62). — Transport à l'hôpital St-Louis « que on dist du Queval d'or, » par Jeanne Vestenavent, sœur de l'Hôpital (16 août 1416), de la part qui lui revient dans les biens de ses parents et notamment la rente sus-mentionnée. Échevins : Jacques de Wissoc, Loy Le Covreur, Jean de Houchin, Baudin Ore, Jacques de Beutin (p. 63). — Bail à cense héritable (16 août 1416) par Thomas Vestenavent, Ernoul Le Milre, Jacques Le Cloetre, et Philippe de Sus-St-Léger, avoué de St-Louis (Cheval d'or), à Henri de Campines, d'une maison au Hautpont, pour LX s. Échevins : Jacques de Wissoc, Loy Le Covreur, Jean de Houchin, Baudin Ore, Jacques de Beutin (p. 64). — Bail semblable (20 décembre 1416) par Tassart de Morcamp et Nicolle de Wissoc, écuyers, avoués de St-Louis, Jean Wolvericq, tablier de St-Martin, à Jean Du Val, fèvre, d'un terrain sur la seigneurie de Jean de La Jumelle, pour XXXIII s. (p. 65). — Bail semblable (5 janvier 1399) par Hue d'Osterlinc à Tristraen Delois, parmentier, d'une maison au Hautpont, pour XXIII s. IV d. Échevins : Jean de Wissoc, Jaqueme de Leuvin, Guillebert d'Yvregny, Hue de Le Cappelle, Jaqueme Wastel (p. 66). — Don par Jean de Difque (20 décembre 1416), à Ph. de Sus-St-Léger, avoué de St-Louis (Cheval d'or), de VIII s. à prendre sur une maison, « pour contemplacion de le warde et carité que firent jusques à son trespas les soers dudit hospital à feue Katerine, jadiz vefve de feu Jaquemart Godele, » amie de sa femme. Échevins : Guillebert de Rexpoude, Baudin Ore, Jacques de Beutin, Jean Le Hai, Malin de Boulongne

(p. 67). — Bail à cense héritable (21 mars 1417) par Ph. de Sus-St-Léger, avoué de St-Louis (Cheval d'or), à Pietre Mans, dit Foyteman, de II maisons en la rue de Salpervic, pour XVIII s. Échevins: Vincent Flourens, Jean Widoit, Jean Le Maistre, Clay Crayebeen, Baudin Le Pap (p. 68). — Vente par Jean Le Scot, à Willaume de La Marlière (23 mai 1417), d'une maison « ou Coelhof..., faisant le touket de le ruelle nommée Missibruchg, » pour XXXVI écus. Échevins de St-Omer « ou Coelhof » : Miquiel Lee, Pasquin Hardepelsee, Winnoch de Le Aglise, Willaume Balizant, Guilbert Devergny (p. 69). — Bail à cense héritable (2 juillet 1417) par Ph. de Sus-St-Léger, avoué de St-Louis (Cheval d'or), à Robert Fleurs, de V maisons placées bout à bout, en la rue de Salpervic, pour LVII s. VI d. Échevins : Guilbert d'Yvregny, Simon de Le Nesse, Willaume Le Reude, Foulke de Rebeque, Jean Le Maistre (p. 70). — Bail à cense héritable (1er février 1419) par Jean Paliot à Leurens Le Fiel, d'une maison et appartenances en la rue de Saupruic, sur la rivière d'Erboustade, pour II s. Échevins : Extasse de Morcamp, Guillebert d'Ivregny, Nicolle de Wissoc, Vincent Flourens, Jean de Hovelt (p. 71). — Don à l'Hôpital (6 avril 1423), par Jean des Mares et Philippe de Sus-St-Léger, exécuteurs testamentaires de Jaquemart Copin, de XI s. p., sur un terrain « en le Coquinstret. » Échevins : Foulque de Rebecque, Jean Bollart, Baudin Le Pap, Vincent Le Parmentier, Jaquemart Couders. (p. 72).— Bail à cense héritable (17 septembre 1423) par Ph. de Sus-St-Léger, avoué de St-Louis (Cheval d'or), à Crestien Chappe, d'une maison « en le Tennerue, » pour LXX s. X d. Échevins : Guillebert Divregny, Nicolle de Wissoc, Foulque de Rebecque, Robert de Le Dessurene et D'Avrehoud (p. 73).—Vente par Jacques d'Éblinghem, bourgeois de St-Omer (17 novembre 1424), à noble dame madame Katherine de Cayeu, veuve de feu messire Thomas de Bauffremez, de la maison « au Coquelet, » pour IV lb. p. Échevins : Aleaumme de Ste-Audegonde, Guillebert de Respoude, Baudin Ore, Jacques de Beutin, Malin de Boulloingne (p. 74). — Vente par Guillaume de Le Baillerie (16 mai 1425), à Jean de Morcamp, taintelier, de XVIII s. de rente à prendre sur III maisons « estans sur le vieuze Winplache, » moyennant XVIII écus de Flandres de XXIV gros chacun. Échevins : Jean Widoit, Jaquequemart Bazuel, Guilbert Bernart, Pierre Joly, Tassart Baiart (p. 75). — Bail à cense héritable (1er novembre 1425) par Tassart de Thiennes, échevin, à Nicaze de Le Hofftee, de II maisons, sur la Foulerie, pour XLIV s. Échevins : Jean Widoit, Jean de Cassel, Jean Le Maistre, Pierre Joly, Tassart Baiart (p. 76). — Vente par monseigneur Colart de Commines, chevalier, seigneur de Runescure et de Watenes, et Katerine de Havesquerque, sa femme, et autres (22 avril 1426), à Willaume Craye, de LX s. V d. de rente à prendre sur la maison et hôtel du Singe, en la Liste Rue, sur une maison « en le Vaestraet, » et sur une maison du Vieux Marché, le tout pour LX écus d'or « que on dist couronnes de France. » Échevins : Guillebert de Rexpoude, Jacques de Le Desverne, Baudin Ore, Jacques de Beutin, Jean Le May (p. 77). — Vente par Willaume Craye à Jean de Bambecque (3 mai 1426), de LX s. V d. de rente, repris dans la pièce précédente, pour LX écus d'or. Échevins : Jacques de Le Desverne, Jacques de Beutin, Jacques Le Reude, Willaume Bourgois, Robert Godermacht (p. 78). — Transport par Katerine de Cayeu, veuve de Thomas de Bauffremez (9 avril 1427), à Philippe de Sus-St-Léger, avoué de l'hôpital St-Louis « que on dist au Queval d'or, situé en le rue du Brulle aux carons, » de la maison du Coquelet, sise dans cette rue. Échevins : Baudin Bourgois, Jean d'Esperlecque, Gilles Le Gay, Hue Piet-d'Avaine, Gilles Staboin (p. 79). — Procès-verbal de prise de possession (30 juillet 1427 et 4 janvier 1428) par Hellin de Lavenne, prêtre, « procureur et receveur des rentes appartenans » à St-Louis, d'une maison, sise derrière St-Bertin. Martin de Northouc, aman du Hautpont, Vincent Le Parmentier, Tassart Beyart, Hughe Piet-d'Avaine, Laurent Le Feivre, Jean Le Delf, Clay Le Diere, échevins (p. 80).— Vente par dame Ysabel d'Averhoud, veuve de Jean d'Engoudessent, chevalier (9 novembre 1427), à Jean de Bambecque, bourgeois de St-Omer, de IV lb. VIII s. IV d. de rente, sur des maisons sises dans les rues de St-Bertin, de Haute-Liste-rue, du Brûle, et ce pour XC couronnes d'or « du cuing et forge du Roy nostre seigneur, les soixante dix pesant ung marcq de Troyes. » Échevins : Folque de Rebeque, Baudin Le Pap, Vinchent Parmentier, Gilles Le Gay, Jean de Wisque (p. 81). — Bail à cense héritable (27 mars 1428) par l'avoué de St-Louis (Cheval d'or) à Quentin d'Aire, de la maison susdite, pour XXXI s. VII d. Échevins : Jean Le Pap, Vincent Parmentier, Jean de Wisque, Laurent Le Fèvre, Clay Le Diere (p. 82). — Mise en possession (20 avril 1428) de l'hôpital de St-Louis (Cheval d'or), par les exécuteurs testamentaires de maître Jean de Sangatte, d'une rente de X s. « En le court dudit monseigneur le prevost [de Sainct-Aumer], à Serques, pardevant Jean De le Court, bailli, Ghis de Host, Brisse Staes, Jean Le Clerc, Gilles Le Clatre, Jacques Garde, échevins d'icelluy monsieur le prévost » (p. 83).—Vente par Jean de Bambecque, à Mme Ysabel d'Averhoud (26 août 1428)

de XXXIX s. IV d. de rente « moyennant XXXIX salus d'or et VIII solz. » Échevins : Jean Le Hap, Malin de Bouloingne, Jacques Le Reude, Tassart de Thiennes, Willaume Bourgois (p. 84). — Bail à cense héritable (23 novembre 1428) à Henry Mausenne, par noble dame Jeanne de Wissoc, veuve de msgr de Bochout et noble dame Ysabeel d'Averhout, veuve de msgr de Bracxem, d'une maison « en le ruelle du Houzeel, » pour XII s. de rente. Échevins : Aleaume de Ste-Audegonde, Guilbert de Rexpoude, Jacques de Beutin, Jacques Le Reude, Pierre Joly (p. 85). — Vente par Manuel de Waudringhem, écuier, à Pierre de Mussem, bourgeois (8 décembre 1428), de XXVI s. VIII d. de rente sur un manoir de IX mesures « à le Cauchie Regnault... en le seignourie de Willaume d'Ostove, escuier, » (à Wardrecques). Bailli de cette seigneurie : Simon Foeemol, Willaume Le Neve, maïeur, Jean Paielle, Jean Le Way, Jean Bollart, Simon Ferfague, Pierre Rost, Simon Boidin, échevins (p. 86). — Mise en possession (23 décembre 1428) de Hellins de Lavenne, receveur de l'Écoterie, de II maisons, « estans a l'oposite du putel qui est devant ledit ospital....., aboutans par dérière au cours de l'eawe du moulin que on dist Coustverlore, » pour XXXVIII s. par. Publication faite par Colart Le Fèvre, « comme aman du marquié en lieu de seigneur, » Vincent Parmentier, Hue Pietavaine, Jean d'Éblinghem, Jehan de Hovelt, Jehan de Wisque (p. 87). — Bail à cense héritable (15 octobre 1430) par Hellin de Lavenne, procureur, Guilbert d'Ivergny et Jaque de Le Deverne, avoués de l'Écoterie, à Henri du Broeuc, « comme au plus offrant et derrenier renchierisseur » d'une maison en la ruelle St-Denis, pour XXI s. de rente par. Échevins : Jehan Le Hap, Malin de Boullongne, Vinchent Parmentier, Tassart Baiard, Jean Du Val (p. 88). — Bail semblable par les mêmes (même date) à Pierre Horart, d'une maison « devant le putel ou Brule, » pour XX s. (p. 89). — Bail semblable par les mêmes (3 février 1431) à Simon Du Gardin, des II maisons, reprises au n° 94, pour XXXVII s. p. Échevins : Wistace de Morcamp, David d'Averhoud, Baudin Bourgois, Foulque de Le Nesse, Lambert de Crombeque (p. 90). — Reconnaissance (25 avril 1431) par Ysabel de Le Haye, veuve de Godefroy Du Moulin et autres, qu'ils tiennent IV manoirs en la rue de la Madeleine, « dehors le porte du Colhoof.... aboutans par derière au Chingledic, » pour XX s. de rente à cense héritable de St-Louis, « dont présentement ont cause l'ospital Nostre-Dame et l'ospital Saint-Louys dit du Queval d'or, assis en le rue du Brule. » Échevins de St-Omer « ou Coolhof » : Baudin Bourgois, Robert Faille, Flourens Le Wute, Willame Le Clerc, Laurent de Goessele (p. 91). — Bail à cense héritable (14 juillet 1431) par les procureur et avoués de l'Écoterie à Jeanne Davie, de la maison reprise au n° 96, pour XXIX s. VI d. Échevins : Baudin Le Pap, Baudin Bourgois, Vincent Parmentier, Gilles Le Gay, Willaume Craye (p. 92). — Bail à cense héritable (2 octobre 1431) par Legier Boterpot à Jean De le Tour, de II mesures de marais, « en le seignourie de noble dame Marguerite Bollarts, dame de Waudringhem et de Nielles, gisans en Salperwich, » pour XII s. Échevins de cette seigneurie : Clay Scolin, Gilles Blissier, Clay Bune, Tryer Trepelrose, Willaume Le Pape; Pierre Mergart, aman (p. 93). — Vente par Jacques d'Éblinguehem à Jean de Bambecque (30 décembre 1431), de XXXII s. de rente sur une maison, rue du Brûle, pour XXXII lb. X s., « telle monnoie que un salut d'or compte et a value pour vinte quatre sols. » Échevins : Nicole de Wissocq, Jacques Lescot, Alleame d'Audenfort, Alleame de Rebecque, Foulque de Gonesse (p. 94). — Bail à cense héritable (4 mai 1432) par Tassart de Thiennes à Willame de Leulimille, bourgeois de St-Omer, d'une maison « sur le petite Tennerie, » pour II s. p. Échevins : Pierre de Morcamp, Robert Godermacht, Guillebert Bernart, Jean Le Delf, Clay Diere (p. 95). — Bail semblable (25 juin 1432) par Jean Pucheel et Robert Beaugheulle, tabliers de Ste-Marguerite, à Jean Smalvoet, d'une maison sise sur l'âtre Ste-Marguerite, pour X s. IX d. Échevins : Tassart de Thiennes, Gilbert Barnaert, Tassart Bayaert, Jean Le Delf, Gilles de Volcrinchove (p. 96). — Vente par Aleaume de Le Nesse, bourgeois, à sire Robert de Le Cuisine, prêtre (5 juillet 1432), de XLVII s. IX d. de rente, sur une maison de la rue du Haut-Brûle, pour L lb. Échevins : Gilles Staboem, Vinchent Parmentier, Jean de Hovelt, Jean de Blinghem, Jean Vinchent (p. 97). — Vente par les héritiers de Willaume Dugardin à Jean de Bambeque (30 octobre 1432) de LV s. X d. sur plusieurs maisons, pour LIV couronnes d'or « les soixante huit faisant le marc. » Échevins : Jean Le May, Victor de Wissoc, Guillebert Bernard, Folque de Le Nesse, Clay Widoit (p. 98). — Don de Nicole de Wissoc et Jaquemine de Sainte-Audegonde, sa femme, demoiselle de Nieuerlet, à l'hôpital de l'Écoterie (6 mai 1433), de XIII s. VI d. sur une maison de la rue du Brûle, joignant « par derière au fregart selon les murs de le ville, » en compensation de la moins value subie par une rente de L s. qu'il avait échangée antérieurement avec l'Écoterie. Échevins : Jaques Lescot, Baudin Le Pap, Pierre de Mussem, Folque de Le Nesse, Jean Du Val (p. 99). — Bail à cense héritable (22 novem-

bre 1433) par Jean Mainabourse, *caucbeteur,* marguillier de S[te]-Aldegonde, et Hellin de Lavenne, prêtre, procureur de l'Écoterie, à Gilles Tabbart, d'une maison sur la place des Tisserands, pour XXI s. p. Échevins : Nicole de Wissoc, David d'Averhoud, Baudin Le Pap, Jean Du Val, Jean de Maneville (p. 101).— Don (26 février 1437) de XXXII francs à Jacques de S[te]-Audegonde, bâtard de Nortquelmes, par Jean Coquillart, chantre et chanoine de S[t]-Omer, Leurens Couders et Pierre de Croix, exécuteurs testamentaires (s. d.) de Jacques Couders, prêtre, en compensation de la moins value subie par une maison achetée jadis à ce dernier (pp. 102-103). — Vente aux enchères (16 juillet 1437), par noble homme monseigneur Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilques, chevalier, bailli de S[t]-Omer, « comme sires, par constraincte de loy et pour aconplissement de justice,» à Tassart de Thiennes, échevin de S[t]-Omer, d'une maison et jardin, « en le Grosse Rue, emprez le Pippe... aboutant par derière au presbitaire de l'église saint Denis, » pour XL lb., « à convertir ycelle somme ou paiement et acquit dudit Zeghere [le Drawelare] envers ledit sieur Baudin, et es loiaux coustemens mis et encourus en ceste vente et exécution. » Échevins « en halle » : Nicole de Wissoc, Jacques Lescot, David d'Avrehoud, Baudin Le Pap, Alleame d'Audenfort, Alleame de Rebeque (pp. 104-105). — Bail à cense héritable (12 août 1437) à Zeghere le Drawelare, de la maison précédente, consenti par Tassart de Thiennes, échevin, pour XL s. Échevins : Baudin Le Pap, Baudin Bourgois, Nicole Widoit, Silvestre Claissoenne, Ernoul Le Prevost (p. 106). — Vente par Loy De le Pierre à Tassart de Thiennes (19 août 1437), de IV lb. V s. de rente, sur une maison « en le Grosse Rue, » pour « dix sept deniers parisis chascun denier. » Échevins : Nicole de Wissoc, Baudin Le Pap, Baudin Bourgois, Clays Widoit, Mathieu Olive (p. 107). — Mise en possession (20 août 1437) de Pierre Carette, procureur de l'Écoterie, d'une maison « en le ruelle du Cisne, sur le Grant Marquiet, » pour XII s. X d. Échevins de S[t]-Omer : Jean de Wisque, Willaume Craye, Jean de Maes, Jean Dantart, Mathieu Olive, Jacques Venant et Lyonnel le Witte, receveur des tables des pauvres de S[te]-Aldegonde et S[t]-Denis et de S[t]-Sépulcre (p. 108). Don par Robert de Le Cuisine, prêtre, vicaire en l'église de S[t]-Omer, à l'Écoterie (22 septembre 1437), de IV lb. XVIII s. V d. de rente, sur une maison de la rue du Haut Brûle ; une moitié de cette rente servira à célébrer chaque quinzaine une messe pour le donateur et ses parents, et le reste sera employé à la discrétion des administrateurs. Échevins : Jacques Lescot, David d'Averhoud, Baudin Le Pap, Jean d'Esperlecque, David d'Ardre (p. 109). — Bail à cense héritable (28 août 1438) par Pierre Carette, procureur, Jacques de Beutin et Jacques Lescot, maïeurs, avoués de l'Écoterie, à Jean d'Esperlecque, échevin, de « quatre legres, avec le terre maresque y appartenant, » derrière l'Hôpital, pour X s. p. de rente. Échevins : Willame Anesart, Jean de Wisque, Jean d'Éblinghem, Jean de Faukemberghe, Julien, d'Audenfort (p. 110). — Vente par Loys Émond (24 septembre 1438) à Maroie et Jeanne Tassarde, d'une maison de la rue S[te]-Croix, « aboutant par derrière à le Motte Chastellaine que on dist le Bourgh, » pour XXVII lb. Échevins : Victor de Wissoc, Hughe, Piedaveine, Jean de Faucquenberghe, Jacques Saquespée, Pierre Lambert (p. 111). — Transport par Jean d'Éperlecque, échevin, et Jeanne de Rexpoude, sa femme, à Pierre Carette, procureur de l'Écoterie (19 octobre 1438), de L s. de rente foncière qu'il a sur une maison « en le Vinquebrouc, » en échange de X *maisoncelles* « estant derière le Bomitour... et par derière à le rivière qui maine au Vinquebrouc. » Échevins : Jean de Northoud, Hue Pietavaine, Pierre Lambert, Jean de Faukemberghe, Julien d'Audenfort (p. 112). — Reconnaissance (4 mars 1439) par Willaume Carré et Willemyne Le Mol, sa femme, par-devant les échevins des Francs-Alleux, Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilques, chevalier, et Robert De le Motte, écuyer, d'une rente d'un quartier de blé à prendre sur V quartiers de terres, entre Leulinghem et Étrehem (p. 113). — Vente par Jeanne de Waverin, dite du Pen (17 mars 1439), à Jean de Bambecque, de VII lb. de rente sur la maison nommée « l'Hostel au Cherf,» sur le Marché et devant la Boucherie, pour LXVII lb. Échevins : Alleame d'Audenfort, Jean d'Éblinghem, Jean Le Caucheteur, Crestiaen de Cullem, Jacques Goegibeur (p. 114). — Vente au même (31 mars 1439) par Jean de Blinghem, de XXXII s. de rente sur une maison de la rue du Brûle, pour XXX lb., « quarante gros nouvelle monnoie de Flandres pour le livre. » Échevins : Jean d'Esperlecque, Aleame d'Audenfort, Jean de Hovelt, Hue Piet-d'Avaine, Jean de Wisque (p. 118). — Vente par Crestiaen Picqueboine, bourgeois, à Maroie et Jeanne Tassarde (6 mai 1439), de IV lb. de rente sur une maison de la rue du Brûle, « aboutant par derière à le rivière qui maine du Bomitier à l'Estat. » Échevins : Jean d'Esperlecque, Pierre Lambert, Matthieu Olive, Jean le Clud, Cristiaen de Cullem (p. 119). — Don par Jean Staubaut, bourgois, à George de Morcamp et Pierre Carette, pour l'Écoterie (23 juin 1439), d'une rente de VII s. à prendre sur une maison du Bas-Brûle, « aboutant par derière à

le rue des Nollars. » Échevins : Nicole de Wissoc, Pierre Semmel, Jean d'Éblinghem, Pierre Lambert, Jean Vincent (p. 120).— Bail à cense héritable (4 avril 1440, « le IIIe jour d'avril, nuit de Pasques, après cherge bénit, l'an mil quatre cens et trente neuf ») par Pierre Carette, procureur et receveur, Jacques de Beutin et Jacques Lescot, avoués de l'Écoterie, à Julien de Le Hofstede, prêtre, dc II maisons sur la rivière d'*Erboustade,* pour XVI s. Échevins : Alleame d'Audenfort, Nicole Widoit, Jacques Saquespée, Lambert d'Esperlecque (p. 121). — Bail semblable (12 juin 1440) par Abel Du Broucq, à Simon Maguel, d'une maison de la ruelle St-Denis, pour VII s. de rente. Échevins : Jacques dc Beutin, Jean Le May, Jean de Northoud, Willaume Craye, Pierre Lambert (pp. 122-123). — Vente par Legier Butterpot à Jean de Brabant et Tryer Trepelrose, avoués de Pérote Trepelrose (24 juin 1440), de VI s. p. de rente, sur les terres reprises au no 100, pour X lb. de XL gros de Flandre. Échevins de la « seignourie de noble dame madame Marguerite Bollarts, vefve de feu monseigneur Guillaume, en son vivant chevalier,... seigneur de Waudringhem et de Nielles.., audit lieu de Sauperwicbrouc : » Jean Lc Veltre, Cristoffle de Kerscamp, Clay Buc, Tryer Trepelrose, dit Le Mattere, Willaumc Scitte, Martin de Northove, aman (p. 124). — Don par Willaume Du Val, bourgeois, à l'hôpital de l'Écoterie (17 janvier 1441) de XV s. de rente sur une maison « estans dehors le porte de Mallevault, à le potterne, » afin de participer aux prières et bonnes œuvres de l'Hôpital. Échevins : Alleame d'Audenfort, Jacques de Beutin, Jean d'Éblinghem, Jacques de Flourens (pp. 125-126). — Mise en possession (16 juin et 2 août 1441) de Walleran de Fienez, pour lui-même, et de Pierre Carette, procureur de l'hôpital de l'Écoterie, pour ce dernier, de la maison « du Cardinal, » en le Grosse Rue, » pour LXI s. IX d. par. Échevins : Jean d'Éblinghem, Folque de Le Nesse, Jean du Val, Gilles Baron, Cristian du Cullam (p. 127). — Werp consenti par-devant les maieur et échevins de St-Omer (21 février 1442) à Jean de Bambecque, acquéreur de la moitié de IV lb. XIX s. de rente sur la maison du Camp, sur la rivière d'État, et de la moitié de LX s. IX d. de rente sur la maison du Saumon, sur le Grand Marché, moyennant L lb. X s., par Jean de Dieppe et Baudin Le Foulon, saisis pour dettes (p. 128). — Werp accordé (12 avril 1442) par « noble homme monseigneur Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, chevalier, conseillier et chambellan de nostre très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoingne, contc de Flandres et d'Artois, et son bailli de Saint-Aumer, comme sires, par constrainte de loy, et pour acomplissement de justice.... Par-devant échevins de St-Omer en halle » : Jacques de Beutin, Mallin de Boullongne, Gilles Staboin, Victor de Wissoc, Jacques de Mussen (p. 129). — Transport fait à l'Écoteric (18 janvier 1443) en vertu du testament de sire Tassart de Tiennes, échevin, par Louis Pierlamps, prêtre, Philippe de Sus-St-Léger, Jean Spollart et Robert Duval, ses exécuteurs testamentaires, de XXXI s. VI d. sur une maison « entre deux portes du Haultpont... aboutant... zut à le maison de l'Eschequier et par derière a le Vrauweroscudicq, » XLVIII s. sur une autre maison, au même lieu, II s. sur une maison de la Petite Tannerie, X s. sur une maison « en l'Isle, » XLIX s. sur une maison sur la Foulerie, IV lb. V s. sur une maison de la Grande Rue, XL s. sur une maison qui joint par derrière le presbytère St-Denis, XXV s. sur une maison « en le Tenne rue, » IV s. II d. sur XI verges de terre « au Hemphoucq, » XX s. sur un marais « au Beghinstroem, » XLII s. sur I mesure et demie de terre, hors la porte du Hautpont, XXXVI s. « sur trois waels... sur l'Arcstroem, dessoux le prévosté de St-Aumer, » XV s. VII d. sur des marais joignants « west sur le rivière entre deux cringhes, » XV s. VI d. sur XII livres de *terre maresque,* en un lieu nommé « le Ramemersech, » VI s. sur d'autres marais, III livres et I quart de marais joignant « nort sur le rivière de Lotestelrels, » la moitié de II maisons « en le Vrauweroscustraet, entre deux portes, » XV s. de II gros de flandres le sou, sur VIII mesures de terre « au Viesmoutier, » le tout à charge de quelques rentes viagères. Échevins : Baudin Bourgois, Guérard Le Merchier, Jean d'Éblinguehem, Pierre Le Covreur, Victor De le Becque (p. 130). — Transport par Beatrix Le Reude, veuve de Clay Scollin (11 juillet 1443), au profit de Betrison Scollin, sa nièce et filleule, de XVI s. de rente sur divers héritages. Cette rente, dit une note mise au dos de l'acte, fut cédée à l'Écoterie par Jacques de Fauquembergues (p. 131). — Vente par Jean Berton, bourgeois, à Jean de Bambecque (19 août 1443), de XXXI s. et XVII s. de rente sur une maison de « le Tenrue, au dessoubz le Belle Croix, » moyennant « pour chacun douze deniers par. XIV solx courant et ung ridre d'or que on dist Phelipus sur tout. » Échevins : Jacques Flourens, Guérard Le Merchier, Matthieu Ollive, Pierre Lambert, Jacques Gougibeur (p. 132). — Bail à cense héritable par l'Écoterie (11 septembre 1443), Walleran de Fiennes, écuyer, et autres, à Jean Hure, d'une maison de la Grande Rue, joignant celle *du Cardinal,* pour LXIV s. II d. Échevins : Alleame d'Audenfort, Jacques de Beutin, Jacques Gougibuer, Jean Duval, Jean

de Berghem (p. 133). — Bail sembable par les mêmes (29 janvier 1444) à Tassart du Sautoir, d'une maison qui « fu tout partie de le maison et hostel à l'enseigne du Cardinal, que on soloit nommer l'ostel du Plouc, pour IV lb. p. Échevins : Guillebert Loncle, Pierre Lambert, Jean Du Val, Mathieu Olive, Melchior De le Valée (p. 134). — Mise en possession (19 février 1445) de Leurent Bloucrocq, procureur de l'Écoterie, d'une maison « séans au les nort de le rue St-Bertin, » pour XX s. de rente. Échevins : Jean Duval, Pierre Lambert, Martin Hourdais, Étienne Beaufilz, Jean Cocquillan (p. 135). — Transport à l'hôpital de l'Écoterie (21 juin 1445) par Abel Du Breuc, d'une maison qui avait été donnée à cense héritable pour VII s. en 1440 et qui est aujourd'hui ruinée. Échevins : David d'Averhoud, Baudin Bourgois, Aleaume d'Audenfort, Nicole Widoit, Jacques de Beutin, *le jone* (p. 136). — Bail à cense héritable (10 juin 1445) par les avoués de l'Écoterie, David d'Averhout et Jean Le May, et par Jean Spollart, à Jean Le Pap, « pottier de terre, » de II maisons sises « en le Brauwe Rozestraet, dehors le porte du Hault Pont, » pour XVII s. p. Échevins : Baudin Bourgois, Jean de Dieppe, Guerard Le Merchier, Tassart de Bresmes, Jean Du Val (p. 137). — Vente judiciaire (15 février 1447), à Jean de Bambecque, de XXIV s. de rente héritable sur une maison sise « ou Marquié au bestes, » pour XII lb. Échevins : Jacques Lescot, Baudin Bourgois, David d'Ardre, Nicole Widoit, Jean de Dieppe (p. 138). — Mise en possession (9 juin 1447) de Leurens Bloucrocq, procureur de l'Ecoterie, d'une maison « estans au leez nort de le rue du Vieux Brulle, faisant toucquet au leez oest de le rue des Haultes Liches, » pour XI s. X d. Échevins : Pierre Lambert, Jean de Faukembergue, Jean Le Caucheteur, Jean de l'Eaue, Jean Craye (p. 139). — Vente pour XXXIV lb. de gros, par Jeanne d'Averhoud à Jean de Bambecque (28 août 1447) de XII lb. VI s. II d. maille poitevine et demi-poitevine par. de rente, sur les immeubles qui suivent : une maison de la rue St-Bertin, sur une place et un colombier de ladite rue, sur la maison *du Griffoen* en la rue du Brûle, sur la maison dite *le Rastel*, « faisant toucquet du Brûle aux Carons et du Hault Brûle, » sur une maison sise au coin de la rue de l'*Estmal*, nommée *la Roze*, sur une autre maison de la même rue, sur une « vide place, » sise aussi dans la même rue, « faisant front sur le rue de Lermite, » sur une maison du Reperstraet, appartenant à l'hôpital de Steenworde, sur une maison sise sur la rivière d'Erboustade, sur une maison des sœurs du Tiers-Ordre, sur une maison de la rue « qui dessent de lattre Saint-Jean en le rue de l'Eschequier, » sur une maison de la rue St-Bertin « faisant toucquet sur le rue du Cappellet, » sur une maison de la rue de l'*Escucherie*, sur la maison de « le Natte, » dans la rue du Brûle, sur un *lieu* de la rue de la Madeleine, sur une maison de la rue St-Bertin au coin de celle des *Haultes Liches*, sur une maison du Hautpont, sur une maison de la rue de la *Cleuterie*. Échevins : Alleame de Rebecque, Jean Du Val, Jean Vincent, Robert Craybeen, Estevene Beaufils (p. 140). — Rapport servi par Jacques Morisse (9 décembre 1448) au procureur de l'Écoterie, des rentes dont est chargée une maison du Haut-Brûle (p. 141). — Échange consenti (20 janvier 1448) par Alleame de Rebecque, maïeur, et Jacques Muselet, ancien maïeur, avoués de l'Écoterie, à Gilles Robins, bourgeois de St-Omer, de XXXVI s. de rente héritable que l'Hôpital possédait sur une maison sise en dehors de la porte du Hautpont, nommée *le Pot*, contre XXXVI d. que ledit Gilles percevait sur VI pièces « de terres maresques et trois wals,.... au lieu qu'on dist le reep nommé le Colne...., sur le rivière nommée Bachterhaghe...., au cul du wincle...., au slapere....» Échevins : Jean Loste, Jean Du Val, Hector De le Becque, Jean de Berghem, Melchior De le Vallée (pp. 142-143). — Déclaration de prise à bail à cense héritable et perpétuelle (16 octobre 1449) par Jean Le Vasseur, demeurant à Bilques, d'un manoir sis à Bientque, appartenant à l'Écoterie, pour reconnaître certaines obligations qu'il a à l'Hôpital (p. 144). — Bail à cense héritable (23 octobre 1449) audit Le Vasseur, par Laurent Bloucrock, procureur et receveur de l'Écoterie, de « ung mannoir amazé de maison manable, grange et estable tout enclos de hayes, avoec le boz marien qui sus est tenant à chime et à rachine, contenant ledit mannoir noef mesures et quarante verghes de terre ou environ...., estant ledit mannoir en le ville de Biecquenes, » pour VI lb. XIII s. de rente annuelle, « à paiier sept saulx monnoie courante pour six saulx parisis. » Bailli et échevins de l'Écoterie (p. 145). — Bail semblable accordé par les gouverneurs de l'Écoterie (14 avril 1450) à Jean Le Turcq, « marchant de poisson de mer, et bourgois » de St-Omer, d'une maison de la rue du Brûle, sur l'Estat, pour XXIX s. VI d. Échevins : Jacques Flourens, Guérard Le Merchier, Tassart de Bresmes, Julien d'Audenfort, Jean de Manneville (p. 146). — Bail semblable par les mêmes (18 juin 1451) à Enlard Le Bouvier, le jeune, d'une maison de la rue de « l'Orfaverie, » pour LXIV s. p. Échevins : Baudin Bourgois, Nicole Widoit, Julien d'Audenfort, Jacques Hulle, Martin Hourdain (p. 147). — Bail semblable (28 novembre 1452) par Alleame de Rebecque, ancien maïeur, et

Jacques Muselet, maïeur actuel, gouverneurs de l'Ecoterie, à Martin Le Cardinal, d'une maison « faisant front en le Tenne Rue à l'opposite de le Belle Croix, » pour XXII s., à la condition que le preneur « peut et porra, toutes et quantes foix qu'il lui plaira, raccater quatre solx par paiant seize deniers pour le denier parisis. » Échevins : Gilles Statboin, Victor de Wissoc, Guilbert l'Oncle, Baudrain de Clarques, Henri De la Tour (p. 148). — Bail à cense héritable (19 février 1453) par Alleame de Rebeque, maïeur actuel, et Jacques Muselet, ancien maïeur de St-Omer, avoués de l'Écoterie, Jean de Diepe, échevin, et Ysabel de Ste-Audegonde, sa femme, Jacquemart du Taillich et Jean de Gerigni, tabliers de Ste-Aldegonde et de St-Denis, à Thomas De le Vallée, d'une maison, « laquelle nagaires fu applicquié aux estuves, lors appartenante à Nicase Picquet et Jeanne de Mussem, sa femme, estans par daval l'attre de l'église du Saint-Sépulcre, en le ruelle nommée Calchovestraetque, » joignant au nord la rivière d'Erbostade et aboutissant par derrière au Coquinestraet, pour LX s. de rente. Échevins : Tassart de Bresmes, Jean de Maes, Melchior De le Valle, Michel Cauwe, Simon Le Covreur (p. 149). — Bail semblable, par les mêmes (20 juin 1453), au profit de l'Écoterie, à Jeanne de Lisy, d'une maison du Brûle, sise devant l'Hôpital, pour IV s. p. Échevins : David d'Ardre, Nicole Widoit, Julien d'Audenfort, Jean de Leaue, Jacques Gougibuer (pp. 150-151). — Bail semblable (26 janvier 1454) par Jacques Muselet, maïeur, et Jean de Dieppe, ancien maïeur, « à ceste cause aians les bail, garde et gouvernement de l'Ospital Nostre-Dame qu'on dist l'Escotterie ou Brulle aux Carons, » à Jean Podequeur, de deux maisons, pour XVIII s. Échevins : Gilles Staboin, Victor de Wissoc, Nicase Le Blond, Lambert De le Neuverue, Wautier Brunet (p. 152). — Transport à l'Écoterie (24 mars 1455), en exécution d'une clause du testament de Jean de Bambecque, bourgeois de St-Omer, par Jean Lavisse, chanoine de St-Omer, Jean de Northoult et Robert Du Val, ses exécuteurs testamentaires, de XL s. VI d. sur la maison du Singe en la Liste Rue, XIII s. VII d. sur une maison du « Vaecstraet, devant le Foucon, » XXX s. IV d. sur « le cabaret du Saulmon, séans sur le Grant Marquiet, » VIII lb. sur la maison « du Cherf, estans sur le Grant Marquiet devant le Boucherie, » XIX s. sur deux maisons « en le rue de l'Escucherie, devant l'Eschequier, » XII s. III d. sur une maison appartenant jadis aux *priseresses* de la ville, devant Ste-Aldegonde, XI s. VIII d. sur II maisons « en le rue du Cange, » IV s. sur « une cuzine et estavele de quevaulx estant en le ruelle de le Lombardie.... joingnant zut aux seurs de le Lombardie, » XLIX s. VI d. sur la maison du « Campion, estant sur l'Estat, » LXXII s. sur une maison et un jardin « sur le vieux Estat, » XXXI s. sur une maison de la Tannerue, XXIV s. sur deux « maisonchelles estans ou Marquiet des bestes à corne, » XL s. sur la maison de la *Fauchille* en la rue du Brûle, XVII s. VI d. sur une maison de la rue St-Bertin, devant l'église St-Denis, XI s. VIII d. sur une place et un *collombier* de la rue St-Bertin, XXV s. sur la maison du Griffon, rue du Brûle, III s. III d. sur la maison du *Rastel*, XXIX s. sur la maison de « le Rose, faisant le toucquet de le ruelle de l'Estival devant l'église de Sainte Audegonde, » VI s. sur une maison de cette ruelle, XVIII s. sur une place vide de cette ruelle, X s. sur une maison de « Reperstraet, au leis zut de le rue, appartenant aux seurs de l'ospital de Steenforde, » III s. I d. sur une maison sur l'Erbostade, XVI s. et un chapon sur une maison et *cambre* des sœurs du Tiers-Ordre, IV s. VI d. sur une maison de la « ruelle qui descend de l'attre Saint Jehan en le rue de l'Eschecquier, » XVIII s. sur une maison de la rue St-Bertin, « au leis zut de le rue, faisant le toucquet de le rue du Cappellet, » XXV s. sur une maison rue de l'Escucherie, XVII s. sur une maison du Brûle, « au leis oest de le rue nommé Le Natte, joingnant zut à le hiretage du Queval d'Or, » XVIII s. sur une maison et un manoir de la rue de la Madeleine, IV s. VI d. sur une maison « faisant le toucquet de le ruelle des Haultes Liches, faissant front en le rue de Saint-Bertin...., west à le ruelle des Haultes Liches, » II s. VIII d. sur une maison du Hault Pont, XV s. sur une maison « de le Vaestraet, » le tout, à charge de payer IV rasières de blé à Pyronne de Le Hoyville, sa vie durant. Échevins : Julien d'Audenfort, Aleame Gamel, Robert Craybeen, Wautier Brunet, Martin Hourdain (p. 154). — Bail à cense héritable (20 avril 1455) par Jean de Dieppe, maïeur, et Jacques Muselet, ancien maïeur, gouverneurs de l'Écoterie, à Gilles Musebegue, d'une maison rue St-Bertin, pour XX s. Échevins : Nicole Widoit, Alleame Gammel, Robert Crayben, Melchior De le Vallée, Pierre de Wisque (p. 155). — Bail semblable (30 août 1455) par Pasquier Testart, de St-Omer, à Ernoul de Savoie, de terres sises à Blessy, pour XII s. de rente ; ledit bail passé par-devant Jean Wallart, lieutenant de Robert Dantan, prévôt de l'évêque de Thérouanne, David de Bourgogne, pour les village et terroir de Blessy (p. 156). — Vente (28 février 1456) par le frère Pasquier Testart, « religieux non profez des Frères du Tierch Ordre de saint Franchois en ceste dicte ville, » à Pierre Testart, prêtre de St-Omer, de IV francs et demi de rente, de XXXII gros

chacun (p. 157). — Attestation de ladite vente (3 mars 1456) par Robert Dantan, prévôt de Blessy, pour David de Bourgogne, évêque de Thérouanne, Thomas de Ste-Croix, prévôt de Marquettes, pour l'abbaye de St-Jean-au-Mont, et Jacques Hanon, lieutenant de Jean Le Tellier, bailli de Marquettes, pour le seigneur de Mametz (p. 158). — Bail à cense héritable (2 février 1457) par Jean de Le Dieppe et Henri de Le Tour, maïeurs actuel et ancien de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, Jean Le Vos et Johannes Clais, tabliers de Ste-Marguerite, à Baudin Le Biedere, d'une maison près du marché aux porcs, pour XXVII s. Échevins présents : David d'Ardre, Nicole Widoit, Julien d'Audenfort, Michel Cauwe, Jean Eghele (p. 159). — Bail semblable (9 mars 1459) par Jean Colpier, bourgeois de St-Omer, à Marguerite Le May, pour XI s., d'une maison « scituée en l'Appetstraet. » Échevins présents : Tassart de Bresmes, Jean de Maneville, Alleame Gammel, Jacques de Rebecque, Jean de Mussem, Jacques de Beaurain (p. 160). — « Je, Leurens Bloucrok, recepveur des rentes et revenues appartenant à l'ospital Nostre-Dame, que on dist de l'Escotterie ou Brulle, certefie estre vray que Jaquemine de Garneville, seur résidente à l'ostel dudit Hospital, a congnut en ma présence avoir eu et recheu de Jean van den Hille, cuzinier de Saint-Bertin, le somme de chincquante chinc saulx monnoie courante, tant mains que on luy poet debvoir de son fief que le dite Jacquemine a gisant en le parroisse de Spicquere pour les despoilles d'aust en l'an de LVII et de chincquante huit. Tesmoing mon signe manuel chymys le vinchintisme jour de juillet en l'an mille quate cens et chincquante neuf, Bloucrok (avec paraphe). » Papier (p. 161). — Vente par-devant les maïeur et échevins des Francs-Alleux (23 juin 1460), par Catherine Bloucrocq, veuve de Gilles Boits, de Baudringhem, à l'Écoterie, de XLV s. de rente, moyennant L francs et X s. reçus du seigneur de Cramaisnil, cité plus bas (p. 162). — Procuration donnée (9 juillet 1460) par-devant Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, par les III fils de feu Gilles Bouyc, de Vaudringhem, habitant Aulnoy, près Bondy, à Pierre Widelaine, d'Esque, pour reconnaître en leur nom une rente de XL s. parisis constituée par leur mère Catherine sur un manoir sans désignation, au profit d'un « certain homme d'église duquel ilz ne scevent de présent le nom, demourant à La Cotterié » (p. 163). — Vente par-devant Jean Robes, Jean de Le Neufverue et Jean de Querscamp, maïeur et échevins des Francs-Alleux (16 mars 1461), par Jean Foetemol et Lamyne Le Neve, sa femme, demeurants à Vaudringhem, à l'hôpital de l'Écoterie, d'une rente de XIV s., à convertir en pitances pour les pauvres, moyennant XI lb. XVI s. qu'ils ont reçus de Jean Le May, dit Agnieux, seigneur de Cramaisnil et de Cormettes (p. 164). — Bail à cense héritable (16 décembre 1461) par Jacques d'Averhout, maïeur actuel, et Aleame de Longprey, ancien maïeur de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à Matthieu Olive, de III *maisoncelles*, rue de Salperwic, pour XXX s. p. Échevins : Jacques Fleurens, Jean de Le Dieppe, Jean Loste, Jacques de Rebecques, Lambert d'Esperlecques (p. 165). — Bail semblable par les mêmes (19 décembre 1461), à Chrétien Meze, pour XVI s. VI d., d'une maison et *ung ouvroir*, dans la rue de Salpervic. Échevins : Émond d'Elne, Jacques Flourens, Jean Lost, Baudrain de Clarques, Jacques Goegibeur (p. 166). — Vente par-devant les maïeur et échevins des Francs-Alleux (23 février 1462) par Engheran Du Breucq, de Difque, à Jean Le May, seigneur de Cormettes, ci-dessus nommé, de X lb. p. « monnoie réal de la forge du roy nostre seigneur » de rente, pour le prix de 180 lb. (p. (167). — Bail à « héretable rente » (1er septembre 1466) par Aleame Ghamel et Jean de Dieppe, maïeurs de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à Olivier Bissot, d'une maison sise dans une ruelle, derrière l'hôtel de feu Jacques Lescot, pour XVI s. Échevins : André Anisse, Julien Travers, Jacques Gougibur, Allard Avesart, Clay Staboin (p. 168). — Jugement de l'Échevinage (9 mars 1467) sur une discussion intervenue entre le Chapitre et l'Écoterie, décidant que cette dernière a droit à V s. de rente sur une maison du Bequetstraet, mais qu'elle ne peut prétendre au paiement d'aucun arrérage (p. 169). — Bail à héritable rente (12 avril 1467, aprez Pasques »), à Laurent Bloucrocq, au profit de l'Écoterie, p. III s. un denier maille, d'une « wide place » située devant l'âtre de Ste-Marguerite, par Jean Le Bos, l'aîné, et Colart Semel, tabliers de Ste-Marguerite, et Jean Hanicque, procureur de noble dame Marie Doresmeaux, veuve de mgr Guillaume de Donqueuvre, dit Le Brun, chevalier, seigneur de Firiesnes et de Vy. Échevins : Jacques Flourens, Jean Loste, Lambert d'Éperlecque, Julien d'Audenfort, Jean de Berquem, Gilles de Cauchy (p. 170). — Attestation par David Le Burrier, prévôt de Montreuil (26 juillet 1470), d'une obligation donnée, par-devant Charles et Guillaume Du Crocq, auditeurs royaux établis à Montreuil et à St-Omer par le bailli d'Amiens, par Jean de Salins, « seigneur de Villiers Robert et de Nevy, maistre d'ostel de madame la ducesse de Bourgoingne, mary et bail de damoiselle Péronne de Lattre, paravant femme de feu Jehan de Champmergy, » à l'hôpital de l'Écoterie, pour le paiement de DCLXXXII lb. d'arrérages provenant d'une

rente de XXV couronnes d'or, assise sur la seigneurie de La Porte, échue audit hôpital par la succession de Jean de Bambecque, et due par Jean Quieret, dit Boyt, chevalier, seigneur dudit lieu (p. 171). — Procès-verbal de bornage (9 juin 1471) d'un jardin et de II *maisoncelles* par Jean de Le Steghelle, maître charpentier de S[t]-Omer, Jean Le Meldre, François Du Mont, Martin Sterbecque et Guillaume Des Mares, « dessevreurs priseurs et partisseurs jurez des hiretaiges de la ville de S[t]-Aumer, » à la requête de Jean Bitrel, receveur des rentes de S[t]-Bertin, et Willequin Navaret, procureur de Robert de Cours, dit Morlet (p. 173). — Mise de fait, en faveur de Jacques Pontaigne, receveur et procureur de l'Écoterie, au nom de cet hôpital (30 août 1475), de la maison dite Louange-Notre-Dame, en la rue des Bouchers, signifiée à madame d'Édequines et aux exécuteurs de son mari, à Pierre Reuchon, receveur de S[t]-Bertin, et à Ernoul Lippins, receveur de S[t]-Sépulcre. « Fait par Folque du Taillich, comme aman d'illecq, et Gille de Cauchy, Clay Stabbon, Clay Yplincq, Clay d'Estienbecque et Folque Semel, comme eschevins de le vierschaire (p. 174). — Bail à cense héritable (9 août 1480) par Nicolas d'Averhoud et Julien d'Audenfort, lieutenant de messire Jacques de Ghistele, chevalier, seigneur de La Motte, maïeurs de S[t]-Omer, avoués de l'Écoterie, à Grégoire Le Bourgois, prêtre, d'une maison « scituée en le rue par laquelle on va de l'églize Sainte-Audegonde sur l'attre Saint-Omer, » pour II s. de rente. Échevins : Jean d'Enle, Jean Courteheuse, Clay Staboin, Gilles Wiernet, Jean Beurset (p. 175). — Bail à cense héritable (25 novembre 1493) par Jacques de Rebecque, écuyer, maïeur de S[t]-Omer, et Jean Walleur, « en l'an passé eschevin et lieutenant de maïeur et pour cest an juré au conseil de la Ville, » avoués de l'Écoterie, à à Guiot De le Rue, d'une maison de la rue de la Madeleine, pour XXIV s. de rente. Échevins : Jean de Poix, Simon Le Lardeur, Jean Brarpot, Jean Posel, Jacques Le Vasseur (p. 176). — Reconnaissance par Folque de Le Breghe (6 juillet 1494) d'un accord passé entre lui et Jacques de Rebecque, avoué de l'Hôpital, aux termes duquel la rente de XLIV s. II d. qu'il devait sur des marais « gisans derrière le Fresque Poissonnerie, » sera réduite à XXVIII s. (p. 177). — Vente par Jacques de Rebecque, maïeur actuel, et Jean Walleux, maïeur ancien de S[t]-Omer, avoués de l'Écoterie (10 décembre 1497), et Antoine Wallehet, à Robert du Locquin, pour XX francs, d'une maison sise sur l'Estat. Échevins : Hoste Le Mesemacre, Julien de Griboval, Nicole Baillenguier, Baudin Le Pap, Jean Brunet (p. 178). — Vente par-devant Jacques Fernagut, bailli de noble homme Jacques d'Ostove (5 novembre 1499) pour sa terre et seigneurie de Wardrecques, Jean Gougibus, maïeur, Pierre Clay, Willaume Mas, Willaume Le Bloecre, Jean Le Neve, Marcquet Rose, échevins de ladite seigneurie, par Bertin Le Mire, d'Arques, à Jeanne Le Mire, sa sœur, maîtresse de l'Hôpital, de XXXIII s. de rente héritable, assis sur : 1° une mesure de terre et XVI verges « gisant au serviche Bourguignon, » 2° trois quartiers et demi de pré « gisant au serviche Rache, » 3° trois quartiers « en la seigneurie d'Allewaigne, au serviche Wolricq, aboutant vers solel à le becque du Docquendal, aboutant vers mer à le voiette qui va de Hazequegrave à Baudringuem, » le tout pour la somme de XXXIII francs et demi, au denier seize. Signé Gilles d'Ostove (p. 179). — Vente par Jean De le Nesse (27 juillet 1500), à Louis et Jacques de Rebecque, maïeurs de S[t]-Omer, avoués de l'Écoterie, pour XIV deniers du denier de rente, de XL s. VII d. de rente héritable, dont XXVI s. III d. sur la maison « de le Blancque Connievre, scituée devant les bouchers, » joignant au nord la maison du *Noir Mouton* et au sud celle de la *Double Croix*, IV s. IV d. sur une maison du Hautpont, XII d. sur une maison sise « sur le rivière qui fleue de le Fresque Poissonnerie en le grant rivière du Hautpont, » IX s. sur une mesure et LXXXIV verges de marais, « gesans au vincle, allencontre de Sabbesstroeet. » Échevins : Lyon Le Rappere, Guillaume Caurel, Nicaise Labitte, Guillaume Cocquillan, Jean Brunet (p. 180). — Vente par Guillaume de Doncquerre, bourgeois de S[t]-Omer, et Marie De le Dieppe, sa femme, à Jacques de Fauquembergues (23 février 1502), de XI s. VI d. sur une maison, au bout de l'Escucherie, pour X lb. VII s. Échevins : Pierre de S[t]-Amand, Baudin Le Pap, Jean Caillette, Jean Rulz, Vincent de Longhenesse (p. 181). — Mise de fait signifiée (31 juillet 1503) à Jean De le Barre, maraîcher, sur V livres de marais occupées par lui, à la requette de Jean de Le Nesse. « Fait par Jean Le Witte de Cappon, lieutenant de Mahieu de Cassel, amman du Haultpont, en le présence de Jehan Rielz, Jehan de Le Hare, Pierre Drieux, Charles de Poix et Vincent de Longhenesse, eschevins des vierscaires de le ville de S[t]-Omer » (p. 182). — Vente à Pierre du Vroilant, dit Aendeque, bourgeois de S[t]-Omer (31 juillet 1504), par la veuve et les enfants de Clay Le Clut, de XLI s. X d. de rente, assis sur une maison de la *Tanne rue bas*, moyennant XII deniers du denier. Échevins : Jean de Clarques, Alleame de Mussem, Ernoud de *Salperwiicq*, Jacques Le Turcq, Jean du Buisson (p. 183). — Vente par l'acquéreur susnommé (14 août 1504), à Jean Le Clercq,

bourgeois de St-Omer, de la même rente, aux mêmes conditions. Échevins : « sire Loys de Rebecque, maïeur, maistre Alleaume de Mussem, lieutenant, » Antoine Walhey, Guillaume de Condettes et Guillaume Mondrelax (p. 184). — Vente par Chrétien Gadifer, bourgeois de St-Omer, à Jacques de Fauquembergues, receveur de l'Hôpital (29 octobre 1504), de x s. de rente sur une maison de la rue Ste-Croix, pour xiv deniers du denier. Échevins : Louis de Rebecque, Alliame de Mussem, Baudrain du Lonprey, Julien de Griboval et Jacques Le Turcq (p. 185). — Don par Jean Mahieu, « espicier de monseigneur le prince de Castille, » pour le salut de ses père et mère Hughes Mahieu et Jeanne de Fauquembergues, à Jacques de Fauquembergues, receveur de l'Écoterie (27 juin 1505), de vi s. de rente sur la maison de « le Pouloncbe, estant audit Brûle, devant le Blancq Lévrier, » et sur une autre, sise « au toucquet de le rue de Boullongne, pour deux messes de requiem par an. Échevins : Jean de Poix, Jean Tielz, Jacques Le Turcq, Guillaume de Condettes (p. 186). — Mandement de Louis Peppin, maître ès-arts, lieutenant de Jean Reez, maïeur des Francs-Alleux (11 juillet 1508), « au premier sergant à cheval de ladite chastellenie, » de signifier aux détenteurs la main mise par l'Hôpital et par les chapelains des chapelles de « Notre-Dame dessoubz le dossal et de St-Blasne » de l'église de St-Omer, sur un manoir « gisans à Walspit, » et sur d'autres terres (p. 187). — Procès-verbal dressé (14 juillet 1508) par Pierre Chavellin, sergent à cheval du bailliage, de la signification qu'il a faite à monseigneur du Vrollant, en son château du même nom (p. 188). — Procès-verbal de main mise (11 juillet 1510) sur un manoir sis à Walspet, et autres biens, signifiée à Collin de Tienbronne, « en parlant à son carton » (p. 189). — Vente par Jean de Seninghem, écuyer, et Catherine Du Bos, sa femme, à Jacques de Rebecque, écuyer, maïeur de St-Omer, avoué de l'Écoterie (16 mai 1511), pour clxxxvii lb. xii s., des rentes qui suivent : xxxvi s. sur la maison du *Pélican*, sur l'Erbostade, ix s. sur une autre maison sur la même rivière, vi s. x d. sur des héritages sis en la ruelle qui mène de cette rivière aux murs de la dicte ville, xii s. ix d. sur une maison de la *Place des Tanneurs*, xxiv s. sur une maison de la même place, xiv s., iii s. ix d., iii s. i d., ii s. x d. sur des maisons de la *Tannerue*, vi s. ix d. et vi s. ix d. sur des maisons de la rue de *Cleuterie*, xv s. et xii s. sur des maisons de la *Liste rue*, iv s. x d. sur la maison de « le Vingnette, sur le Grant Marchié, » iii s. ix d., vi s. iii d., ii s. ix d. sur des maisons du Grand Marché, iii s. et demi poitevine sur un jardin de la ruelle *des Lions*, v s. vii d. sur la maison nommée *le bacque*, même ruelle, ix s. sur une maison de la *Tennerue bas*, xv s. sur une maison située vis-à-vis l'âtre de Ste-Marguerite, xxi d. sur la maison des frères de Le Scelle, iii s. ix d. sur une maison de la rue de *l'Avaine*. Échevins : David d'Audenfort, Nicolas Boullengier, Claude de Moronval, Jacques de Faucquemberghe, Mahieu Le Caucheteur (p. 190). — Bail à cense héritable (26 janvier 1511) par Jean Du Prey, tablier, et Guillaume Lengaingne, marguillier de l'église St-Michel, à Guiot De le Rué, de cinq quarterons de marais, sis à La Madeleine, pour xxxii s. (p. 192). — Vente (27 janvier 1523) par ledit Guiot des dites terres à Oudart Crapet, bourgeois de St-Omer, pour xxxiv lb. viii s. Échevins : Jean de Crecq, Jean Tassart, Jean Le Blocq, Jean Barisel, Jean De le Voie (p. 193). — Bail à cense héritable (12 août 1514) par Louis de Rebecque, maïeur actuel, et Jacques de Rebecque, ancien maïeur de St-Omer, à Guillaume Viconte, prêtre, pour xlviii s. et ii *glines* de rente, d'une maison sise sur l'âtre de Ste-Marguerite (p. 197). — Procès-verbal de mise de fait, au profit de Simon de Fromantel, receveur de l'Écoterie (1er décembre 1515), sur une place vague de la *petite Tannerye*, pour arrérages d'une rente de ii s. assise sur cet immeuble. En présence de Mahieu du Leart, amman du Hautpont, et des échevins Denis Machue, Tassart Selinghe, Jacques Le Turc, Jean de Mussen, Nicolas Guiselin (p. 198). — Bail à cense héritable (5 décembre 1517) par les avoués de l'Écoterie, Guillaume d'Averhoud, seigneur de Cormettes, maïeur actuel, et Jacques de Rebecque, ancien maïeur, à Mahieu Boutry, bourgeois de St-Omer, d'une maison « qui fut a feue madame de Longheval », en la rue St-Bertin, pour xl s. annuels : Échevins : Pierre Caucheteur, Jacques Le Turcq, Charles De Poix, Jacques de Faucquemberghe, Simon de Fromantel (p. 199). — Échange consenti (4 janvier 1528) par Jacques de Rebecque, seigneur de La Jumelle, maïeur de St-Omer, et Robert d'Ablain, seigneur de Romblay, ancien maïeur, avoués de l'Écoterie, de viii s. de rente assis sur iv mesures de terre du dimage de Blendecques, contre viii s. de rente de Philippe de Rebecque, seigneur de Blendecques, sur une maison de la *Tanne Rue*. Échevins : Jean de Guisnes, Ernoult de Boullongne, Pierre Delf, Guillaume de Bieumont, Michel Heblaincq (p. 200).

B. 37. (Liasse.) — 159 pièces : 113 parchemin ; 46 papier ; 24 sceaux.

1536-1636. — Reconnaissance (28 septembre 1636)

par Pierre Michault, chanoine de St-Omer, qu'en raison de l'acquisition qu'il a faite de la maison du Cheval d'Or, en la rue du Brûle, il doit payer l'année suivante CCXVI lb. X s., et qu'il crée pour le restant des DCXXXIII lb. une rente de XIX lb. XV s. (p. 1). — Jugement rendu par le Magistrat (12 septembre 1554), condamnant Guillaume Deletombe, propriétaire de cette maison, à passer reconnaissance de cette rente et à en payer les arrérages (p. 2). — Création par-devant Pierre des Essars, lieutenant du bailli de Thérouanne, et les échevins d'icelle, par Denis de Caffiers, « mortepaye de la garnison de Thérouanne et Péronne, » en faveur de Jean Gandoul (21 juin 1540) qui leur a prêté CXL lb. VI s. pour payer une dispense pour la cure de Brimeux, d'une rente de VIII lb. XV s. V d. sur trois maisons de St-Omer, dont l'une « où pend pour enseigne le Chyne, séant en la rue saincte Omerenghe » (p. 3). — Vente (20 mars 1548) par Baudin Cartier, bourgeois de St-Omer, à Jean Thibault, aussi bourgeois, d'une maison de la rue de l'Orfévrerie, pour C florins carolus d'or. Échevins : Denis de Bersacques, sieur de Monecove, Antoine Daens, Louis Thellier, Jean Breton (p. 4). — Vente (14 janvier 1551) par Pierre Camp, tisserand de drap, à sœur Marie Le Roy, maîtresse de l'Écoterie, pour cet hôpital, d'une maison et héritage sur la rivière de l'État, pour XXXVI florins, à charge de V s. V d. de rente à l'église St-Jean, V s. III d. à la veuve de Jean Le Brun, X s. pour un obit, XII d. pour l'annoncer et XII d. aux pauvres (p. 5). — Création (31 janvier 1561) par Denis-Bernard Carton, au profit de Nicolas, André et Tassart Le Leu, d'une rente de XL patars, pour se libérer de la somme de XXXII lb. qu'il leur doit pour l'achat d'une maison dite le *Blancq Bourq*, en la ruelle de l'*Agnel* (p. 6). — Création (6 novembre 1567) par Jacques de Mametz, couvreur, au profit de l'Hôpital, dont il a reçu XXVIII florins, d'une rente de XL patars, sur une maison de la *Tenne-Rue* (p. 7). — Vente (1er juillet 1568) par Marie de Waveran, maîtresse du couvent de l'Écoterie, ayant droit de Louis de Rebestien, et agissant avec le consentement de Antoine de Hanon, écuyer, sieur de Cahem, et Wallerand Decroix, écuyer, sieur de Lespignoy, maïeurs, gouverneurs de l'Hôpital, à Louis Pottier, teinturier, de la moitié d'une maison de la rue du Mortier, moyennant XXV florins payables au denier seize en une rente de XXXI s. III d. Échevins : Jean du Chocquel, Pierre Pigouche, Guillaume de Canteleu, Jean Meurille, Georges Nonnart (p. 9). — Création (25 septembre 1568), par l'Hôpital, moyennant XXI florins versés par Jacques de Bur, receveur, à Pierre Jourdain, d'une rente de XXX s. sur la maison que ce dernier habite rue Ste-Croix (pp. 10-11). — Sentence du Magistrat, déclarant (28 mars 1607) qu'une maison de la rue Ste-Croix, « hors de la ville, » appartenant à Jacques Tassart, est bien chargée de XXX s. de rente vis-à-vis de l'Hôpital (p. 12). — Hypothèque accordée (16 mars 1571) par le bailli de la terre de Bientque, pour l'Hôpital, des terres du *Camp des Cottelles*, en sûreté d'une rente de VI florins créée par Eustache Charon, au profit de Jean Le Brun, moyennant une somme de LXXXIV florins (p. 13). — Création (30 août 1571) par Guillaume Boullart, de Bientque, au profit de Guillemette de Cocquempotte, d'une rente de L s., pour une somme de XL florins qu'il en a reçue (p. 14). — Création (22 avril 1572 « après Pasques ») par Louis Pottier, bourgeois de St-Omer, au profit de Jacques Le Clercq, « escrauvette » du Magistrat, pour une somme de XCVIII florins, d'une rente de LX patars sur une maison de la rue du Marché aux Pourceaux (p. 15). — Sentence du Magistrat, déclarant (2 décembre 1598) cette lettre de rente exécutoire sur Noël de Thienbronne, occupeur de ladite maison (p. 16). — Création (12 décembre 1576) par Jean Réant, « cousturier, » demeurant à St-Omer, au profit de sœur Marie de Wavrans, maîtresse de l'Écoterie, d'une rente de XLVII patars VI d., sur une maison de la rue « de St-Bertin hault, au devant de la belle croix, » et sur celle où pend « le mortier et pestel d'or, » moyennant une somme de XXXVIII florins qu'il en a reçue (pp. 17-19). — Création (1er avril 1581) par Georges Valon, de Ste-Marie-Kerque, et sa femme Jeanne Audenoet, au profit de Martin de Tilly, chanoine-chantre de St-Omer, d'une rente de VI lb., sur un manoir amasé contenant XVIII mesures de terre, audit lieu, pour LXXXIV lb. qu'ils en ont reçues (p. 20). — Hypothèque accordée (26 avril 1581) en conséquence par les « eschevins et cœurhiers du Roy nostre sire de son pays de Langle, membre de la comté d'Arthoys » (p. 21). — Transport (4 juin 1590) par Suplice Duprey et Robert Louchart, chanoines, exécuteurs testamentaires dudit Martin de Tilly, de la rente susdite à l'Hôpital, auquel celui-ci l'a laissée (p. 22). — Reconnaissance (26 juillet 1603) de cette rente par Charles Deruys, laboureur, mari et bail d'Adrienne Walon (p. 23). — Sentence des échevins et cœurheers du pays de Langle, déclarant (4 juillet 1626) exécutoire au profit de Jean Liot, receveur de l'Hôpital, contre Henri Woutz, détenteur actuel des terres de Ste-Marie-Kerque, les lettres de rente sus indiquées et le condamnant à payer LXXII lb. d'arrérages (p. 24). — Sentence semblable (21 février 1629) contre Robert Marotte, propriétaire actuel (p. 25). — Vente par saisie, au profit de l'Hôpital

(23 juin 1676), des dites terres, pour se couvrir d'un paiement de D florins (p. 26). — Don (17 février 1585) par Robert Baccre, bourgeois de St-Omer, à l'Hôpital, pour y être entretenu à vie, de tous ses biens, notamment la moitié d'une maison de la rue Ste-Claire, par-devant Walerand de Croix, sieur de Warigny, Hugues de Hauteclocque, échevins entrants, Charles Regnault, Éloy de Haultefœuille et Jacques de Bersacques, échevins des vierscaires (p. 28). — Bail à rente héritable consenti (28 août 1585) par Catherine Cleuet, maîtresse, et Allard Pruvost, receveur de l'Hôpital, à Jullien de Lobel, soldat de la compagnie du Magistrat, pour III fl. XV s., d'une maison de la rue des Veaux, léguée par Robert Baccre (p. 29). — Reconnaissance (3 janvier 1605) par Guillemette Chrestien, veuve du précédent, de la rente susvisée (p. 32). — Reconnaissance semblable (10 mars 1623) par Noël Viron, soldat de la compagnie du Magistrat (p. 33). — Reconnaissance semblable (20 mars 1626) par Jacques Merlens, charpentier (p. 34). — Transport (1er mars 1586) par les exécuteurs testamentaires de Jacques Malebrancque,, échevin, à l'Hôpital à qui celui-ci en a fait don, d'une rente de LXXII s. VI d. sur une maison sise sur l'*Erbostat* (p. 35). — Création (19 mars 1588) par Jean De le Nort, laboureur à Wisque, au profit de l'Hôpital, d'une rente de XII florins, pour une somme de CXCV florins qu'il a reçue d'Allart Pruvost, receveur, ladite rente hypothéquée sur terres à Leulinghem et Étrehem (p. 37). — Transport (8 juillet 1589) à l'Hôpital, par les exécuteurs testamentaires de Jean Le Ketere, d'une rente de XVIII s. sur la maison *de l'Espée*, en la place du Hautpont, et X s. sur une maison de la Tennerue (p. 40). — Cession faite à l'Hôpital (18 juillet 1589), en conformité du testament de Jean Le Ketere, d'une rente de XXX s., sur une maison située sur la *rivière de la Tennerie* (p. 41). — Création (24 juillet 1589) par Martin Bissart, « bocquillon, » demeurant à Arques, en faveur de Jacques Martel, d'une rente de VII florins, en paiement d'une maison achetée XCVIII florins (p. 42). — Cession (2 avril 1590) de la rente sus visée, à l'Hôpital, par Sicille Andrieu, veuve de Maximilien Servais, pour être entretenue sa vie durant (p. 46). — Création (9 juillet 1591) par Nicolas Fiollet, d'Enguinegatte, en faveur de Battazart de Ligny, bailli de l'abbaye de St-Augustin, moyennant DL flor., d'une rente de XXV florins. Cette rente fut donnée à l'Hôpital par M. de Maranville (pp. 47-52). — Création (26 novembre 1591) par Étienne de Beauvais, laboureur à Bientques, d'une rente de III florins X s. V d. demi-pitte, au profit de Simon Bauchamp, « marissal » à St-Omer, ladite rente assurée par hypothèque sur le *Camp de le Court* (p. 53). — Sentence du Magistrat, condamnant (29 novembre 1600) au paiement de LX s. d'arrérages et d'une rente de XII s., François Coucke, propriétaire d'une maison, séant sur la Tannerie, qui est chargée vis-à-vis de l'Hôpital (p. 54). — Reconnaissance (7 décembre 1600) par les occupeurs du *vivier de l'Escoterie*, sis au Westbroucq, que ce vivier est chargé d'une rente de XX s. vis-à-vis de l'Hôpital (p. 55). — Sentence du Magistrat, condamnant (22 janvier 1601) les héritiers de Josse Verbrigghe en XXXV s. I d. d'arrérages et XIV s. annuels dûs à l'Hôpital sur CXX verges de terres *maresques* (p. 56). — Vente (22 mai 1601) par Jean de Zeure, laboureur de Renescure, moyennant XVIII florins, à Robert Vasseur, « chauctier » et bourgeois de St-Omer, d'une maison en la rue du Marché aux Vaches, chargée de plusieurs rentes, dont III florins vis-à-vis de l'Hôpital (p. 57). — Reconnaissance (20 mai 1602) par la veuve d'Agnieulx De le Zoide, de Blendecques, envers l'Hôpital, d'une rente de XV patars, assise sur III quartiers de terres audit lieu (p. 58). — Reconnaissance (7 octobre 1609) par Jean Laurens, de Blendecques, d'une rente de XVIII s. II d. due à l'Hôpital, pour V quartiers de terres audit lieu (p. 59). — Reconnaissance (27 février 1603) par Philippe Ydier, vis-à-vis de l'Hôpital, d'une rente de XVI s., sur des terres à Zutquerque (p. 60). — Reconnaissance (6 juin 1609) par la succession Gilles de May, vis-à-vis de l'Hôpital, de la rente précédente (p. 61). — Reconnaissance (20 mai 1604) par la succession Jean Queval, vis-à-vis de l'Hôpital, d'une rente de IX biguets de blé, due sur une terre de II mesures à Bilques (p. 62). — Cession (6 septembre 1605) par Catherine Andrieu, à l'Hôpital, d'une rente de XVIII florins XV s. sur les États d'Artois. Cette rente fut remboursée en juillet 1617 (p. 64). — Reconnaissance (12 septembre 1605) par Charles Couvreur, d'une rente de LX s. III d. et IV *glines*, vis-à-vis de l'Hôpital, pour un jardin à Blendecques (p. 65). — Reconnaissance (4 octobre 1606) par la veuve de Nicolas Berquem, vis-à-vis de l'Hôpital, d'une rente de IV livres sur une maison située devant la Boucherie (p. 66). — Reconnaissance semblable (3 juillet 1646) par le fils du susdit, de la rente susvisée (p. 67). — Création (1er octobre 1609) par Noël Du Saultoir, charpentier à Setques, en faveur de Gilliette Du Saultoir, sa nièce, d'une rente de IX florins (p. 68). — Sentence du bailliage de St-Omer, déclarant (29 avril 1631) exécutoires ces lettres au profit de l'Hôpital, qui les a reçues de ladite Gilliette (p. 69). — Transport (18 décembre 1609) par les héritiers d'Adrien Aroult, à Jacqueline Wallart, pour se libérer de MDCCXL florins

XI s. qui lui sont dus, d'une rente de LXIV florins XXXVII s. (p. 70). — Création (23 janvier 1610) par Philippe de Palme, seigneur de Campagne, demeurant à St-Omer, Clays et Gilles Baillart, demeurant à Zutquerque, au profit de l'Hôpital, pour la somme de CCC florins qu'ils en ont reçue, d'une rente de XXI florins VIII s. VI d. (p. 71). — Création (24 avril 1612) par Jean Poiry, laboureur à Delettes, d'une rente de XI fl. XVI s. III d. pour se libérer des CLXV florins qu'il a reçus de l'Hôpital, provenant : C florins de feue Jeanne Foulon, religieuse de l'Hôpital, L fl. du don de Marguerite Cleuet et XV fl. VI s. fournis par le receveur (p. 75). — Hypothèque prise à ce sujet (17 octobre 1613) sur des terres à Delettes et environs (p. 76). — Reconnaissance (6 février 1612) d'une rente de XII flor. X s., vis-à-vis de l'Hôpital, par Antoine Joiel, Jean de Magny, de Renty, pour une somme de CLXXV florins, montant de la donation faite audit hôpital par Jacqueline Le Febvre (p. 80). — Hypothèque (23 décembre 1621), puis mise à bail (1656) des terres de Renty (pp. 81-85). — Création (21 mai 1613) par Philippe Cadart, d'Étrehem, paroisse de Remilly-Wirquin, d'une rente de VII fl. II s. X d., avec hypothèque sur ses terres, en faveur de Péronne Pépin, qui lui a prêté C florins (p. 86). — Création (18 novembre 1614) par Arthus Villain, de Cléty, au profit d'Antoine Alexandre, d'une rente de VII fl. II s. X d., pour une somme de C florins qu'il en a reçue, avec hypothèque sur ses terres du *Camp de Willerval* (p. 87). — Hypothèque accordée (27 mai 1614) par par les officiers de la seigneurie de Bientque, en raison d'une rente de X fl. XIV s. créée par Baudin Simon au profit de Guillaume Dolley, bourgeois brasseur de St-Omer (p. 88). — Création (7 mai 1616) par Pasquier Beugiez, cabaretier à Nédon, au profit de Jean Leleu, d'Aire, d'une rente de VIII fl. X s. V d., pour une somme de CXX fl. qu'il en a reçue (p. 89). — Hypothèque accordée (21 mai 1618) par les officiers de la seigneurie de Bientque, à la sûreté d'une rente de IV florins X s. créée par Baudin Bauchant, de Bientque, en faveur de Jacques De Lattre (p. 91). — Hypothèque semblable (8 février 1618) par les mêmes, pour une rente de XV florins créée au profit de Michel Beccu, bourgeois de St-Omer, par Pierre Vasseur (p. 92). — Autre (même date) par les mêmes, pour une rente de la même somme, créée par le même au profit d'Adrienne Davary (p. 93). — Création (21 octobre 1584) par François Choquel, de Boidinghem, au profit d'Antoine Du Chastel, de St-Omer, pour une somme de C fl., d'une rente de VII fl. II s. V d. (p. 94). Sentence du Magistrat, déclarant (24 octobre 1601) ces lettres exécutoires contre Jean Liot et consors, au profit d'Antoine Du Castel (p. 95). — Transport (27 avril 1602) par Enguerran Louchart, exécuteur testamentaire de Robert Ducastel, vice-curé de St-Denis de St-Omer, à l'hôpital de l'Écoterie, de la rente susdite (p. 96). — Sentence du Magistrat, déclarant (24 janvier 1628) exécutoires lesdites lettres contre les différents occupeurs de la maison de la rue de La Vacquerie, sur laquelle cette rente est assise (p. 97). — Hypothèque mise (9 mai 1623) par les officiers de la seigneurie de Bientque, sur certains biens audit lieu, pour sûreté d'une rente de XLII florins XVII s. III d., créée par Toussaint Ernoult, en faveur de Jean Gilloc, brasseur à St-Omer, dont ils ont reçu DC florins (p. 106). — Transport (9 août 1623) par maître Jean Péru, « presbtre escottier au clos de l'église cathédralle de St-Omer, » d'une maison de la rue St-Bertin, à Marand Fautrel, curé de Loison, pour DCXXX florins, dont DC affectés au rachat d'une rente précédemment consentie à la Compagnie de Jésus (p. 107). — Création (17 novembre 1623) par Guillaume Testart, laboureur à Bellefontaine, d'une rente de XVIII florins sur ses terres, au profit des Pénitentes de St-Omer (p. 108). — Reconnaissance de ladite rente (9 janvier 1629) par Antoine Palfart, de Reclinghem (p. 110). — Création (8 juillet 1624) par Vincent Bombert, laboureur d'Audinghem, en faveur de l'Hôpital, qui lui a prêté CL florins, d'une rente de X flor. XIV s. VI d. (p. 112). — Vente (27 juillet 1624) par Philippe-Octave de Cupere, écuyer, sieur de Drincham, Boclaere, etc., à Guislain Le Duc, de II maisons à Bourbourg, pour IIIMDCCC florins, dont une partie payée comptant, et les MDC autres transformés en une rente de C florins (p. 115). — Création (11 septembre 1625) par Françoise Blarville, veuve de Jean Sergent, en faveur de sa fille Adrienne, d'une rente de VII fl. II s. X d., pour C florins qu'elle en a reçus (p. 116). — Création (15 novembre 1625) d'une rente de LXIX florins XII s. VI d. par la ville de St-Omer, au profit de l'Hôpital, pour les MCXIV florins que celui-ci lui a prêtés (p. 118). — Testament (23 décembre 1624) de Marand Feutrel, ancien curé de Loison, demeurant à St-Omer (p. 119). — Création (3 octobre 1626) en faveur de Jean Fautrel, de St-Omer, par Jacques Faucquet, d'Embry, d'une rente de L florins XIV s. IV d., pour une somme de DCCLXXX florins qu'il en a reçue (p. 120). — Transport (1er septembre 1639) par Marguerite Carpentier, veuve dudit Fautrel, à l'Hôpital, qui l'accepte comme pensionnaire à vie, de la moitié d'une maison de la rue St-Bertin, de la moitié d'une rente de XIV florins V s. IX d. restant de la rente créée par Jacques Fauquet, et de la moitié de XXI flor. VIII s. IX d. d'une autre rente

(p. 122). — Création (8 février 1627) par François Cocquerel, de Coyecques, et consorts, au profit de l'Hôpital, d'une rente de VI florins, pour une somme de LXXXIV florins qui leur a été avancée (p. 123). — Hypothèque prise (9 février) sur les biens de Coyecques, pour sûreté de cette rente (p. 124). — Rente de XIV florins V s. IX d. créée (16 juin 1628) par Guillaume Lay, de Racquinghem, en faveur de l'Hôpital, pour une somme de CC florins qu'il a reçue de Marie Tappe, supérieure dudit (p. 125). — Reconnaissance (25 septembre 1647) de ladite rente par Robert Chermeur, héritier dudit Lay (p. 126).— Hypothèques prises en 1658 et 1659 (pp. 127-128). — Création (22 janvier 1630) par Jean Focquet, d'Arques, en faveur de l'Hôpital, d'une rente de XXI florins XVI s., pour la somme de CCXCVI florins qu'il en a reçue (pp. 131-132). — Création (11 mars 1630) par Marand Fontaine, « porteur au sacq, » et consorts, en faveur de Jossine Tavernier, d'une rente de XIV fl. V s. IX d., pour CC florins qu'ils en ont reçus (pp. 133-135). — Création (28 novembre 1630) par André d'Arcques, chapelain de Ste-Marguerite, et Martin d'Arcques, son frère, bourgeois de St-Omer, en faveur de l'Hôpital, d'une rente de VII florins XIV s. V d., pour CVIII flor. IV s. VI d. qu'il en a reçus (pp. 136-139). — Testament (9 juin 1637) de Jeanne Andrieu, veuve de Lambert Hochart, laissant MC florins aux Carmes de St-Omer, II^M fl. aux Brigittines de Bruxelles, CCL florins aux Clarisses de St-Omer, CC fl. aux Jésuites de la même ville, etc. (p. 140). — Rente (1er février 1631) de XIV fl. V s. IX d. créée au profit de l'Hôpital, par André de Hallines, de Renty, qui en a reçu CC florins (pp. 144-150). — Création (12 avril 1631) par Guillaume Flamen, d'Éperlecques, en faveur de l'Hôpital, d'une rente de XXII fl. XVI s. XI d., pour la somme de CCCXX florins qu'il en a reçue (p. 151). — Procès-verbal (11 janvier 1633) de mainmise sur les biens dudit Flamen (p. 153). — Reconnaissance (16 novembre 1650) de ladite rente, par Jean Everard, héritier dudit (p. 155).— Reconnaissance semblable (28 mars 1670) par Jacques Louette, bourgeois de St-Omer, curateur aux biens de la succession Flamen (p. 156). — Hypothèque accordée (21 juillet 1631) par Hubert Du Ploich, bailli de Cléty pour l'abbé de St-Jean-au-Mont, sur les biens de Jean Perdu, « covreur d'estrain, » en sûreté d'une rente de VII fl. II s. X d., créée par celui-ci au profit de sœur Marguerite Du Bur, religieuse de l'Écoterie (p. 158). — Création (5 décembre 1631) par Pierre Blaret, demeurant « aux fauxbourgs haults de Théroannes, » au profit de sa sœur Marguerite, d'une rente de XII florins, pour CLXVIII fl. qu'il en a reçus (p. 159).

B. 38. (Liasse.)—145 pièces; 66 parchemin, 79 papier; 27 sceaux, 13 cachets.

1610-1700. — Création (5 décembre 1632) par Fremin Le Roy, marchand, de Bellefontaine, paroisse de Mencas, en faveur de Jeanne De Lautel, de St-Omer, d'une rente de XIV flor. V s. IX d., pour CC florins qu'il en a reçus (p. 1).— Testament (7 juin 1636) de Jean Caulier, *vice-pasteur* de St-Denis, de St-Omer, « présentement infecté, » fondant différents obits et messes, voulant « que le jour de son service soit fait ung bancquet à ses parens et amis, » donnant à l'église St-Denis pour un obit II mes. et demie de terre à Campagne-Wardrecques; à Jeanne de l'Hostel, sa servante, « ung lict estoffé avec le lict de champ quy est en la chambre haulte, » et en outre quatorze années « de son loyer et service, à l'advenant de vingt quattre florins par an, saulf que sur ce sera déduict la somme de trente florins que luy at esté payé à bon compte; » à sœur Marie Bonnehem, religieuse de l'Écoterie, une rente de XVIII florins, créée à son profit par Jean Le Roi, pour ladite rente faire retour à l'Hôpital; à Anne Caulier, sa sœur, MDC florins, à sa servante et à Marie-Jeanne Willierca, « filloeulle de confirmation dudit testateur, » sa maison d'habitation et son jardin, à titre viager, sauf en cas d'entrée en religion de ladite Willierca; à son neveu Robert Cousin, la moitié d'un fief consistant en X ras. et demie de blé sur XLII ou XLIII mesures à Esquerdes, sauf, en cas de décès sans postérité dudit, ledit fief faire retour à la pauvreté de La Bassée ; à Marguerite Humet, VI florins ; à Jean-Baptiste Legay, son filleul, XX florins, « pour une vasselle ; » VI florins à chacun des quatre ordres mendiants de cette ville ; VI florins à Jean-Baptiste Le Roy, son filleul, XV florins à Pierre Bontout, d'Ypres ; X fl. à Jean Cohéritier, de Donlieux près d'Estaire (p. 4). — Transport (6 août 1636) par les sœurs dudit Jean Caulier, sur Jeanne Delautel, en paiement de ses gages et en remboursement de certaines avances, de la rente de XXI fl. VIII pat. VII d. créée par Hector Le Roy (p. 5). — Convention (23 juin 1640) entre l'Hôpital et Jean Clément, vice-pasteur de St-Denis, exécuteur testamentaire de Jeanne de l'Hostel, par laquelle cette dernière laisse (9 octobre 1639) à l'Écoterie une somme de MCC florins, pour en jouir à compter de la prise d'habit de Jeanne Willercat, nièce de ladite de l'Hostel : étant entendu que si ladite Willercat, qui n'a que XII ans, n'entrait pas comme religieuse à l'Écoterie, il serait payé à l'Hôpital C florins pour chacune des années qu'elle y serait restée ;

pour ce faire ledit exécuteur a versé ccc florins à Isabeau Delattre, supérieure, en plus des c florins précédemment remis à Philippe Guilluy, receveur, puis transporté à l'Hôpital une rente de xiv fl. v s. ix d. à Mesnil-Boutry, une autre de xxi fl. viii s. ix d. à Bellefontaine, une autre de xiv fl. v s. ix d. à Mencas, et une de vii fl. ii s. x d. à Bellefontaine (p. 7). — Titres relatifs (4 juin 1633-16 mai 1659) à la rente de vii fl. ii s. x d., créée par Firmin Leroy, au profit de Jeanne Delautel (pp. 14-23). — Création (20 juin 1633) d'une rente de vii fl. ii s. x d. en faveur de l'Hôpital, par Barbe Darcques, de St-Omer, à la condition d'être entretenue dans celui-ci pour le reste de ses jours (p. 24). — Création (13 août 1633) par Georges Sausse, bailli de MM. les évêques de St-Omer et de Boulogne, en leur seigneurie de St-Martin d'*Ardenghen*, en faveur de l'Hôpital, d'une rente de xiv fl. v s. ix d., pour cc lb. qu'il en a reçues (p. 25). — Reconnaissance (10 juin 1650) par Nicolas Sausse, brasseur à St-Omer, fils du précédent, de la rente ci-dessus (p. 26). — Création (1er mars 1634) par Antoine Palfart, en faveur de l'Hôpital, d'une rente de xxxi lb. i s. ii d., pour ccccxcvi lb. xix s. viii d. qu'il en a reçus (p. 30). — Hypothèque prise (3 mars 1634) sur des biens à Reclinghem, pour sûreté de cette rente, par le bailli de la seigneurie dudit nom, appartenant à noble sieur Adrien Desplanques (p. 31). — Création (14 mars 1634) par Védaste-Philippe De Poix, écuyer, seigneur de Scadenbourg, Dublecq, Campagne, etc., et demoiselle Jacqueline Coudenhove, sa femme, au profit de Jean Hanon, naguère échevin de la ville, d'une rente de l florins, pour dccc florins qu'ils en ont reçus (p. 33). — Transport (13 octobre 1663) de ladite rente, au profit de Jean Tèvre, maître chapelier à St-Omer, par Jean Dewoorm et Guillaume Vernalde, tuteurs des enfants de Jean Hanon, « à son trespas procureur pensionnaire de ceste ville (p. 34).— Mise de fait (1668) sur les biens de Vaast-Philippe De Poix, obtenue du Conseil d'Artois par ledit Tèvre (pp. 35-38). — Reconnaissance (21 mars 1673) de ladite rente par Philippe-Lamoral Depoix, fils de Vaast-Philippe (p. 39). — Autre reconnaissance (12 juillet 1675) par Antoine de Poix, prêtre, écuyer, seigneur de Campagne, tuteur d'Antoine-François de Poix, écuyer, sieur de Scadembourg, au profit de sœur Marie-Anne Tèvre, religieuse de l'Écoterie, fille de Jean Tèvre (p. 40). — Autre reconnaissance (20 mars 1680) par Jean Depoix, écuyer, seigneur de Scadembourg, Campagne, etc., capitaine de cavalerie en garnison à Courtray, fils et héritier de Védaste-Philippe, au profit de Cornille Delepierre, maître cordonnier à St-Omer, de Marie-Thérèse Tévève, sa femme, et de Marie-Anne Tévève, novice des Ursulines de St-Omer (p. 41). — Transport (1er décembre 1681) par Marie-Anne Tèvre, religieuse non-professe des Ursulines, au cas où elle fera profession, de sa moitié de la rente ci-dessus, en faveur de sa sœur mariée p. 44). — Transport (16 novembre 1682) de toute la rente susvisée, par Cornille Delepierre et Marie-Thérèse Tèvre, au profit de l'Hôpital, pour une somme de dcxxvii lb. i s. iii d. qu'ils ont reçue d'Adrienne Tèvre, supérieure de St-Louis (p. 45). — Reconnaissance (28 octobre 1699) de ladite rente vis-à-vis de l'Hôpital, par Jacques Gaverlot, « escrauwette » du Magistrat, curateur aux biens délaissés par Jean Depoix (p. 49). — Transport (24 mars 1692) d'une rente de xxi fl. v s. par Adrienne Tèvre, « mère mentruelle de l'hospital de Nostre-Dame de l'Escotterie au Brulle dit St-Louis, » au profit de Marie-Marguerite-Ursule, religieuse novice de cet hôpital, sa petite nièce, « appelée au monde » Marie-Marguerite Delepierre (p. 50). — Hypothèque (15 juin 1635) accordée par les officiers de la seigneurie de Bientque, en sûreté d'une rente de x fl. xiv s. iii d., consentie au rachat de cl florins par Philippe Cappin, au profit de Denis Leborgne (18 novembre 1634), marchand brasseur à St-Omer (p. 51).— Rente (15 juin 1635) de xxxi lb. v s., créée par la ville de St-Omer au profit de Josse Le Maistre et Anne Tronquel, sa femme, demeurants à l'Écoterie, pour ladite rente, à leur mort, faire retour à l'Hôpital (p. 52). — Rente (8 mai 1623) de xxxvii lb. x s., créée par la ville de St-Omer, au profit de l'Hôpital (p. 53). — Création (20 avril 1635) par Jacques Legay, cordonnier à Wavrans, au profit de Marie Caron, de St-Omer, pour cc florins qu'il en a reçus, d'une rente de xiv florins v s. ix d. Il est dit, au dos, que cette rente fut ramenée à x fl. viii s. vi d. par remboursement partiel le 25 octobre 1651 (p. 54).—Reconnaissance de la même rente, à cette dernière date, par David Le Febvre, de Wavrans, à Pierre Gambier, mari de ladite Caron (p. 55). — Contrat passé (18 février 1636) avec l'Hôpital, par Marguerite Béhelle, portant transport sur celui-ci, pour tout le temps que ladite Marguerite y vivra, d'une rente de xxx florins (p. 57). — Vente (19 août 1636) par le Magistrat, après criée et « subhastation, » à la requête de Jean de Rebergue, « bourgrave de ceste ville de St-Omer, » à Jean Gueuilliart, tanneur, d'une maison sur la rivière des tanneurs et une *maisonnette*, pour ii^m cclxxx florins, à charge d'une ancienne rente de lxx s. xi d. vis-à-vis de l'Hôpital, et viii s. iv d. à la Table de St-Sépulcre (p. 58). — Transport (5 février 1640) à Marie Godart, pour son mariage, d'une rente de lxii lb. x s.

créée par le chanoine Hainin (p. 59). — Reconnaissance (17 janvier 1643) par Catherine Fournier d'avoir reçu la somme de CCXXXVII florins, pour ce qui lui revient du partage du 11 janvier 1638. Y jointes deux quittances de rente, délivrées par l'Hôpital à Julienne Bœucre, veuve de Louis Tonnoire, pour des maisons sises rue de l' « Hœuille » et rue de la Clouterie (pp. 60-62). — Sentence du Magistrat, condamnant (23 septembre 1643) Charles Seguier à payer à l'Hôpital les arrérages d'une rente de XL s., qui grève la maison qu'il occupe en la Tennerue-Basse (p. 63). — Sentence semblable (même date), condamnant Antoine Biron à payer les arrérages d'une rente de XXVIII s. VI d., assise sur une maison de la rue St-Bertin, « prez le puichs au devant des Cordeliers » (p. 64). — Autre du 29 juillet 1644, contre Adrienne Harache, pour une rente de LXIV s. XV d. assise sur une maison de la Grosse-Rue, « faisant le toucquet de ladite rue, conduisant en la ruelle des Tisserans, aultrement des Chevaux » (p. 65). — Distribution du prix d'une maison vendue (17 mars 1644) à la requête de Marie de Tramecourt, abbesse et religieuse du couvent de Ste-Claire Urbaniste de cette ville, aux différents créanciers. L'Hôpital figure pour les arrérages d'une rente de VI s. (p. 66). — Procès intenté (1644-1649) par l'Hôpital, contre Charles-Bernard Le Clercq, relativement aux arrérages d'une rente de XXX s. III d., assise sur une maison de la place du Haut-Pont, nommée la Marmine (pp. 67-72). — Vente judiciaire (12 juillet 1646) d'une maison de la rue des Tanneurs, ruinée par la guerre, appartenant à Martin Serpiers, et chargée de XX s. III d. de rente vis-à-vis de l'hôpital St-Jean, de XVIII s. vis-à-vis de St-Louis et de XVIII s. vis-à-vis de la Table de Ste-Marguerite et de IX s. vis-à-vis de l'église de St-Sépulcre (p. 73). — Sentence du Magistrat [condamnant (28 novembre 1646) Jean Joyeux, pour les arrérages d'une rente de XIV s. VIII d., assise sur la maison de la Licorne dans la Tenne-rue-Haute, près du Mouton d'or (p. 74). — Autre, condamnant (24 juillet 1647) Jacqueline Pietersonne, pour les arrérages d'une rente de V s., d'une maison sise sur l'État (p. 75). — Autre, condamnant (m. d.) Ignace Rutteau, notaire royal, pour les arrérages d'une rente de XX s. par. sur la maison du « Rouge-Chevalier » devant la Boucherie, faisant le coin de la rue de l'Ermite (p. 76). — Autre (16 octobre 1647), contre les enfants de Jean Boningue, pour les arrérages d'une rente de III s. IX d. sur une maison du Grand Marché, dite les *Trois Estieres* (p. 77). — Autre (4 décembre 1647) contre Jacques Gilliocq, marchand brasseur, pour les arrérages d'une rente de XV s. sur la maison nommée « le Hollande » (p. 78). — Autre (11 décembre 1647) contre Nicolas Lardinois, pour arrérage d'une rente de III fl., assise sur une maison de la Grosse-Rue (p. 79). — Reconnaissances (10 octobre 1648 et 31 octobre 1673) par Pierre Caudron et Gillet Massemin, bourgeois de St-Omer, de la rente de XXV s. qui grève une maison de la Grosse-Rue, au profit de l'Hôpital (pp. 80-81). — Sentence du Magistrat (14 avril 1649) contre Nicolas Marcotte, pour les arrérages d'une rente de XXX s. assise sur la maison du « Petit Heren, » en la rue de l'État (p. 82). — Autre (28 avril 1649), contre Bartolome Caron, pour les arrérages d'une rente de III fl. IV s., sur une maison de la rue du Heaulme (p. 83). — Reconnaissance (11 septembre 1650) par Joachim Vandiens et Castiaen Berteloit, « maresquiers demeurans en Lizelle et bourgeois de ceste ville, » d'une rente de VII s. VII d., sur une maison de la rue de l'État (p. 84). — Reconnaissance (26 octobre 1650) par François Fosse, couvreur de tuiles, bourgeois, d'une rente de X s. due à l'Hôpital sur une maison de la rue du Filé, « au devant de l'église des PP. Jésuites » (p. 85). — Transport (17 mai 1651) par Marie-Anne Du Poncel, fille infirme demeurant à l'hôpital de l'Écoterie, en faveur de cette maison, d'une rente de VII fl. II s. X d., créée par Marand Youckere, laboureur d'Éperlecques (pp. 86-88). — Création (17 décembre 1653) par Cornille de Bœuckre, vice-pasteur de Ste-Marguerite, au profit de sa nièce Jeanne de Bœuckre, qui va « recepvoir en brief le voil et couvrechief » dans l'Écoterie, d'une rente de XIV fl. V s. IX d. (p. 89). — Conclusions de l'Hôpital (16 mars 1655) contre Jean Verbregues et consorts, comme détenteurs d'une maison située « sur la Ghiere » et de terres maresques, chargées de LXV s. de rente (p. 90). — Sentence du Magistrat, condamnant (14 juillet 1655) les héritiers d'Hubert Doncquere pour la même rente (p. 91). — Vente judiciaire (27 avril 1655) à Pierre Nepveur, sur Gilles de Brier, de la maison des « Sept Étoilles, » en la Tenne-Rue-Basse, au coin de la rue de l'Avoine, chargée de XXXIII s. IX d. aux Chartreux, XX s. aux vicaires de St-Omer, III s. I d. à l'Écoterie et XXXV s. à l'hôpital St-Jean (p. 92). — Sentence du Magistrat (14 juillet 1655) contre Jacques Marissal, pour arrérages d'une rente de XX s. assise sur la maison de « La Grande Natte, » qu'il occupe (p. 93). — Autre (28 juillet 1655), condamnant Gabriel Leprêtre, docteur en médecine, Henri Hubert de Haze, contrôleur des fortifications à St-Omer, et autres, à payer les arrérages d'une rente de XV s. qui grève une maison qu'ils occupent dans la rue des Bouchers (p. 94). — Autre (31 mai 1656), contre Jeanne Monclin, pour une rente de XXI s., assise sur un jardin

« en la Repestraeten » (p. 95). — Autre (20 juin 1657), contre Thomas Chevalier, pour une rente de XXI s. p., sur une maison de la rue du Brulle (p. 96). — Autre (11 juillet 1657), contre Marie Fossé, veuve de Noël Du Pond, pour XXXV s. III d. qui grèvent une maison de la rue du Brulle, « nommée jadis le Hazebroucq, quy fut cy devant la maison du refuge de St-Augustin » (p. 97). — Création (11 mai 1662) au profit de l'Écoterie, par Nicolas Zeutin, portier des portes de St-Sauveur, à St-Omer, d'une rente de VI fl. VII s. IX d., pour une somme de LXXXIX florins qu'il en a reçue (p. 98). — Jugement (23 juillet 1664) et mise de fait par les officiers de St-Pol, à la requête de Catherine Thellier, contre Marie Thellier, pour sûreté d'une rente de XXIV lb., créée le 5 juillet précédent (pp. 99-109). — Création (29 décembre 1666) par Hubert Le Grave, marchand graissier à St-Omer, au profit de Cornille de Bœucre, pour C florins qu'il en a reçus, d'une rente de VII fl. II s. VI d. Il est dit, au dos, que ledit de Bœukre a cédé la moitié de celle-ci (23 avril 1683) à Jean Loocq (p. 110). — Remboursement (15 juin 1673) par Adrienne Tèvre, supérieure de l'Écoterie, aux marguilliers de St-Denis, d'une rente de XIV s. p. sur le grand jardin de l'Hôpital, près St-Adrien et Ste-Claire, et d'une autre des deux tiers de L s. sur une autre maison (p. 111). — Rente de LXII fl. X s., créée par le Magistrat (8 février 1675) au profit d'Anne-Bertine de Vargelot (p. 112). — Transport de ladite rente (17 janvier 1680) à l'Hôpital, par les exécuteurs testamentaires (p. 113). — Extrait du testament (28 mars 1675) de celle-ci (p. 114). — Rente de XLV fl. XV s. créée par le Magistrat (28 août 1675), au profit de l'Hôpital (p. 115). — Rente de L florins créée par le Magistrat (29 octobre 1675), au profit du même (p. 116). — Rente de LXXXI fl. V s., créée par le même (10 septembre 1676), au profit du même (p. 117). — Rente de L flor. créée par le même (14 juillet 1676), au profit du sieur Pierre Duval, marchand brasseur (p. 118). — Autre rente de L florins (30 janvier 1677), du même au même (p. 119). — Transport (9 octobre 1682) par ledit Pierre Duval, de ces deux rentes, à l'Hôpital, pour IIM lb. (p. 120). — Quittance (23 juin 1678) de remboursement aux tabliers de la paroisse de St-Martin, par l'Hôpital, d'une rente de VI s. assise sur une maison et une pâture, près du jardin de St-Adrien (p. 121). — Autre des tabliers de St-Jean (m. d.), pour une rente de V s. sur un héritage près du jardin de St-Adrien (p. 122). — Reconnaissance (27 juillet 1679) par Jean Ruteau, « pasteur de Sainct-Martin-au-Lart, » et J.-B. Robert, exécuteurs testamentaires d'Antoinette Selinguart, d'une rente de VI s. IX d. due à l'Hôpital, sur une maison de la rue de la Clouterie (p. 123). — Reconnaissance (11 novembre 1690) par les héritiers Winocq, d'une rente de XI lb. XIV s., constituée par Jean Bertoloet, au profit de Julienne de Boeukre, le 3 décembre 1679 (p. 124). — Création (30 janvier 1680) par Marie Van Difque, veuve de Maurice Vereecke, au profit de Cornille de Boeukre, d'une rente de VII lb. XVII s. VI d., pour CXXV lb. qu'elle en a reçues (p. 125). — Sentence du Magistrat (20 décembre 1684) contre Guillaume Flamen, relativement aux arrérages d'une rente de XXVIII s. VI d. qui grève sa maison de la rue St-Bertin, près du puits et vis à-vis des Récollets (p. 126). — Reconnaissance (10 juillet 1684) par François Thiret, laboureur, au profit de l'Hôpital, d'une rente de XXXI s. III d. assise sur une maison de la rue du Brulle (p. 127). — Création (26 janvier 1610) par François De Zuart et autres laboureurs de Zutkerque, en faveur de l'Écoterie, d'une rente de XVIII flor., pour CCLII florins qu'ils en ont reçus (p. 128). — Reconnaissance de ladite rente (20 février 1663) par Nicolas De Zuart (p. 129). — Autre (7 décembre 1686) par Charles De Zuart (p. 136). — Création (28 février 1686) par François Ramoleur, maître tailleur d'habits, à St-Omer, d'une rente de XXXI lb. V s., au profit de l'Écoterie, pour DCXXV lb. qu'il en a reçues. Ladite rente fut réduite le 10 octobre 1696 au capital de CI lb. XVII s. IX d. (pp. 137-138). — Sentence du Magistrat (30 mars 1694) contre Pierre Villain, pour arrérages d'une rente de L s. assise sur une maison de la Grosse-Rue, appelée Le Porcq (p. 141). — Création par le Magistrat (7 avril 1695), pour le rachat de l'office de greffier, d'une rente de D lb. au profit du sieur de Maucler, maïeur de cette ville (p. 142). — Cession de cette rente (4 août 1700) à l'Hôpital, pour un capital de XIM lb. (p. 144). — Cession par l'Hôpital (4 février 1698) à Nicolas Gobert, clerc de la paroisse d'Alembon, pour DC lb., d'une rente de XXIII lb. VIII s. IX d. (p. 145).

B. 39. (Liasse.) — 169 pièces : 9 parchemin, 160 papier ; 3 sceaux.

1657-an IV. — Sentences (1701-1709) du bailliage de St-Omer, du Conseil d'Artois et du Parlement, contre Jean Cailly, maître charpentier à Bayenghem, pour reconnaissance d'une rente de VII fl. II s. X d. créée par Marand Jonckheere, laboureur à Éperlecques (pp. 1-12). — Transport (28 février 1704) par Marie-Philippe de Fiennes, vicomtesse de Fruges, dame d'Esquerdes, Bientque, Pihen, Wavrans, etc., à Jean Poot,

bourgeois de St-Omer, de toutes les rentes qu'elle possédait à Bientque et Pihen, pour cccc lb. qu'elle en a reçues (p. 13).— Procès contre les héritiers de Jean Neveu (1707), en reconnaissance d'une rente ancienne de de III florins III s. VI d., affectée sur une maison de la rue du Mortier d'or ou Leestraete, tenant par derrière au jardin des *arquebalestriers ;* rente venant de la Maladrerie (pp. 14-26). — Procès (1709-1710) contre Nicolas Riquewart, sayeteur à St-Omer, pour une ancienne rente de XV s. sur la maison du Mont-Hulin, séant sur la place de l'Officier,et incorporée depuis « dans la nouvelle Place au bois,pourquoi cette rente est actuellement due par la Ville » (pp. 27-31). — Procès (1706-1710) contre Bernard Lefebvre et Pierre Boulanger, pour une rente de XV s. affectée sur la maison du Mont de Cassel, dans la Grosse-Rue-Basse, qu'ils sont condamnés à payer (pp. 32-42). — Sentence du Magistrat, condamnant (28 mars 1710) Robert Wacquet, maître charpentier, au payement de XXVI années d'arrérages d'une rente de X s., dont est chargée une maison de la Reperstraete (pp. 43-47). — Arrêt du Conseil d'État, autorisant (23 juin 1711) M. l'intendant Bernage à créer, au profit de la ville de St-Omer, IIMCXCVIII lb. XII s. de rente, pour libérer Sa Majesté des XXXVIIIMDCCXXXVII lb. qui ont servi à payer la garnison de St-Omer pendant le quartier d'hiver de 1708 et 1709 et des intérêts de cette somme. Enregistrement dudit (26 août 1711). Reconnaissance par Pierre Gruyn, garde du Trésor Royal, de la rente de IIMCXCVIII lb. concédée à la ville de St-Omer, pour sa créance de XLIIIMDCCCCLXVII lb. (m. d.). Imprimé (p. 48).— Création par la ville (5 décembre 1711),en faveur du sieur Catris, d'une rente de VIII lb. X s. III d. (p. 49). — Transport par celui-ci (2 juillet 1720), de la rente susdite, à l'Hôpital St-Louis, pour CCXVII lb. VII s. (p. 50). — Certificat notarié du 28 mars 1719, attestant que Pierre Druez et sa femme ont remboursé à l'Hôpital la rente de XLVI lb. qu'ils avaient créée le 7 mars 1713 (p. 51). — Transport (1er février 1722) par le sieur Burette, en faveur de l'Hôpital, de deux rentes créées par le sieur Bellanger les 24 décembre 1714 et 17 février 1718, l'une de IX lb. XVI s., l'autre de III lb. XV s. (pp. 52-56). — Transport à l'Hôpital (28 avril 1716), par Jean Drincqbier, « ancien greffier du crime, » d'une rente de C lb. due sur la maison du Griffon, en la rue du Brulle (p. 57). — Bail de cette maison (13 juin 1713) pris audit Drincqbier, par Jean-Dominique Vandendriesche, bourgeois, maître chirurgien de St-Omer, moyennant CL lb. (p. 58).— Instance (1719) contre Jacqueline Joly, en payement d'arrérages et en reconnaissance d'une rente de IX s. IX d. sur la maison du Trou-Glissoir, sise en la rue du Vieux-Brulle, audevant des Ursulines (pp. 59-63). — Création (12 novembre 1726) par George Tourelle, maître meunier, à St-Omer, au profit de Thomas Sergeant, chanoine, sieur de Campagne, d'une rente de IX lb. VII s. VI d., moyennant CL lb. (1er septembre 1701). Transport de celle-ci à l'Hôpital (pp. 64-65). — « État des héritages tenus de la seigneurie de Blaringhem, sous l'allengage de l'Espinette ou du Grand Fossé, lesquels doivent chacun an, au terme de St-André, un picotin d'avoine, mesure de St-Omer, et trois deniers obol flandre de suitte sur chacune mesure, ledit état dressé suivant le mesurage et plan figuratif faits par maître Antoine Cadart, arpenteur juré d'Artois, en 1733. » Ces XXXVI mesures I quart. V verges et demie produisaient X s. VII d. et II rasières I quartier et un cinquantième de rasière (pp. 66-70). — Procès (1749) contre Adrien Capelin, marchand épicier, rue du Brulle, pour en obtenir les arrérages et la reconnaissance d'une rente de XXX s. due à l'Hôpital (pp. 71-74). — Instance (1747) contre Jacques Caboche, bourgeois de St-Omer,pour arrérages et reconnaissance d'une rente de III lb. XVIII s. IX deniers sur la maison des Trois Agaches, en la Tenne-Rue (pp. 75-83). — Instance semblable (1748) contre Nicolas Monsigny, régisseur de la cantine à l'eau-de-vie, pour une rente de XVIII s. affectée sur une maison du quai des Tanneurs, précédemment à Jacques Robins (pp. 84-86). — Modération accordée (17 juillet 1750) au sieur Denis, pour les arrérages d'une rente de III florins VII s. VI d. affectée sur une maison de la rue du Commandant, près de la « Fontaine des six Pipes » (pp. 87-88). — Procès (1657-1748) contre François Le Roux, chaudronnier, pour obtenir paiement des arrérages et reconnaissance d'une rente de XXXVI s. sur sa maison du Pélican, rue des Tanneurs, près de la brasserie du Loup, et faisant face à la rivière (pp. 89-92). — Création (4 novembre 1748) par Gilbert Delepierre, échevin des vierscaires, au profit de l'Hôpital, d'une rente de XXX s. sur une maison située vis-à-vis l'abreuvoir de St-Bertin (p. 93). — Procès (12 décembre 1749) contre Antoine-François Pottier, charpentier à St-Omer, à la suite duquel il est condamné à payer les arrérages et à fournir reconnaissance d'une rente de XXIII s. IV d., sur une maison appelée jadis La Collecte, et aujourd'hui l'Imparfaite, au coin de la Grosse-Rue, vers la rue du Mortier (pp. 94-110). — Reconnaissance (19 mai 1749) par Marie-Françoise Derond, d'une rente de XXX s. sur une maison de la rue du Brulle, vis-à-vis de l'Hôpital (pp. 111). — Procès (1750) contre Pierre Merlot, maître graveur, pour en obtenir la reconnaissance et les arré-

rages d'une rente de XI s. VIII d. provenant de la fondation de Bambecque, et affectée sur une maison de la rue des Cuisiniers (pp. 112-118). — Vente (1752-1753) de la maison de Guillaume Delpierre, échevin décédé, et distribution de ses biens, dans laquelle l'Hôpital reçoit les arrérages d'une rente de XXV s. affectée sur cette maison, reprise au n° 93 (p. 119). — Avis de paiement semestriel envoyés (1760-1777) de Paris, au receveur de l'Hôpital, Dufour, des arrérages dûs à St-Louis, pour une rente sur les aides et gabelles (pp. 120-153). — Contestations (1768-1774) avec le sieur Lemaire, receveur des douanes du Roi, relativement à différentes rentes dûes par l'Hôpital au Domaine, savoir XXXVI s. IX d. et VII chapons, pour l'Écoterie, V d. et I chap. et demi concurremment avec La Madeleine, VI d. pour un bâtiment près du flégard, et XVIII patars pour IX mesures de terre (pp. 154-164). — Délibération prise par MM. Joachim-François-Mamert de Conzié, évêque de St-Omer, Emmanuel-François-Joseph Le Sergeant, écuyer, seigneur du Plouyck, Isbergue, Acq, Audrehem, Rebergue, etc., mayeur, et Jean-Baptiste de Lieurray, chevalier, seigneur d'Omonville, ancien mayeur, administrateurs de St-Louis, par laquelle (26 avril 1773) mettant à exécution l'autorisation royale du 12 février 1772 accordée à l'Hôpital, d'emprunter XXV^M lb., ils créent une rente de CCCXX lb. au profit des religieuses de Ste-Marguerite, qui leur prêtent VIII^M lb. Deux quittances de IIII^M lb. chacune, fournies (1776) par Marie-Bertine Verfleux, prieure, contre le remboursement qui lui en est fait (p. 165). — Autre délibération semblable, créant (m. d.) une rente de CLX lb., au profit de l'Hôpital Général qui a prêté une somme de IIII^M lb. Quittance (27 avril 1775) de M. Caboche, directeur dudit Hôpital, de la somme susdite (p. 166). — Quittances délivrées au receveur de St-Louis (1775 et 1776), pour une rente de XVI lb. IV s. dûe aux enfants Pariset (p. 167-168). — « État des rentes dûes (25 plairial an IV) par la Nation à l'hospice des Infirmes, dit de la Fraternité, établi en la commune de St-Omer, département du Pas-de-Calais, ci-devant hôpital de St-Jean, et des ci-devant hôpitaux de St-Louis et des Apôtres en ladite commune, réunis audit hospice » (p. 169).

B. 40. (Liasse). — 136 pièces : 43 parchemin, 93 papier ; 22 sceaux, 3 cachets.

1424-1825. — Acte passé (14 février 1424) par devant Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Bilque, bailli de St-Omer, entre Jean Du Wal, bourgeois de St-Omer, et Jean Le Wauwere, de La Cauchie-Regnault, par lequel ce dernier prend à bail, moyennant VII francs, le manoir du Wal, séant à ladite Cauchie-Regnault, paroisse de Wardrecques (p. 1). — Création (14 octobre 1425) par monseigneur Pierre de Pois, dit Le Baudrain, chevalier, seigneur de Bomy, *Bonmy*, seigneur de Bientques, *Biequenes*, par sa femme madame Enmelot de Montbertaut, en faveur de madame Jeanne de Wissoc, veuve de messire Guy d'Ivregny, et de Philippe de Sus-St-Léger, pour et au profit des hôpitaux de St-Jean et de St-Louis, d'une rente de L lb. partageable par moitié, à prendre sur CXXV mesures de terre sises à Bientques, aux lieux dits Heurtette et Vieux Prés, et ce pour DCCC lb. (pp. 2-3). — Quittance (27 octobre 1425) de Pierre Dessinges, receveur de St-Omer, des X lb. qu'il a reçues de Jeanne de Wissoc et de Philippe de Sus-Saint-Léger, pour le quint denier de l'achat qu'ils ont fait (p. 4). — Pouvoirs donnés (25 septembre 1434) par Jacqueline de Garneville, sœur de l'Écoterie, à Herlin de Lavenne, chapelain dudit Hôpital, de vendre en son nom, pour L lb., à Jacques Muselet, bourgeois de St-Omer, ses manoirs et rentes de Crayewic, en la châtellenie de Bourgbourg (p. 5). — Contrat de ladite vente (15 octobre 1434), en flamand, montant à LXVI mesures de terre, par devant les cœurheers de Bourbourg, Jacques de Ghier, Jean Sirwillais, Jacques Malin, Jean Bouderanne, Jean Rapegher (pp. 6-7). — Amortissement de ladite terre (26 janvier 1438) par Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, de Couversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, de Fiennes, châtelain de Lille, mari de Jeanne de Bar, comtesse de Marles et de Soissons, dame d'Oisy et de Dunkerque (p. 9). — Don (26 avril 1438) par Jacques Muselet, et sa femme Jeanne Le Pan, de son acquisition de Crayewic, à l'Hôpital, en aumône (p. 10). — Saisine (30 avril 1438) par les cœurheers de Bourbourg, d'où il appert que Jacques Muselet a donné ses terres à bail, à Diedrich Willemssone, moyennant une rente de III lb. VI s., et transporté celle-ci à Pierre Carette, receveur des hôpitaux de l'Écoterie et de St-Louis « que ont dist le Cheval d'or » (p. 11). — Même acte, mais spécifiant (m. d.) XXXI lb. de rente et non III lb. VI s. (p. 12). — Vente (17 novembre 1654) par adjudication publique, de la ferme de Crayewic, alors ruinée, et de ses LXXVII mesures, moyennant XXXVII florins de la mesure, à messire Philippe-Charles de Mattance, chevalier, seigneur de Tilleghem, chacune desdites mesures chargées de IX s. de rente vis-à-vis de l'Écoterie (pp. 18-19). — Vente (18 novembre 1458) par Pierre Doctizelle à Pierre Testart, chapelain de l'Écoterie, de trois parts des LII sous

de rente affectée sur IV mesures de terre à Baudringhem, paroisse de Campagne-lez-Wardrecques (p. 20). — Reconnaissances (2 janvier 1599, 11 juillet 1614) par Jeanne Castian, de Baudringhem, d'une rente de XXXIX s., assise sur X quartiers de jardin, audit lieu (p. 21-22).—Reconnaissances semblables par Michel Chrétien (31 août 1624) et Jean Robert et Mathieu Chermeux (12 janvier 1650) (pp. 23-24). — Bail à rente héritable (13 janvier 1470) par Alleame Gamel et Julien d'Audenfort, mayeurs de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à Jean Dalle, bourgeois de St-Omer, de III mesures de terre sises à Moulle, moyennant III s. parisis de la mesure (p. 25). — Bail à rente héritable (12 août 1515) par Louis et Jacques de Rebecque, mayeurs de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à Jacques Légier, de III mesures de terre au Blanc Mont, près des Chartreux de cette ville, moyennant LX s. de rente (p. 26). — Condamnation rendue (19 septembre 1554) par l'Échevinage, contre Antoine Légier, pour paiement des arrérages et reconnaissance de la rente susdite (p. 27). — Condamnation semblable (12 mai 1574), contre Jacques Wendin (p. 28). — Autre (21 octobre 1594), contre Antoine Andrieu et Claude Herman (p. 30). — Autre (12 avril 1595), contre Antoine Andrieu (p. 31).—Autre (30 octobre 1600), contre Pierre Andrieu, fils de celui-ci (p. 32).—Bail à rente (20 janv. 1526) devant les échevins des Francs-Alleux, par Jeannet Sersimon, de St-Omer, à Jean Tricquet, dit de Moringhem, de VII quartiers de terre, au Colbrech, une demi-mesure de courtil, et un quartier de terre, le tout sis à Moringhem, moyennant II rasières de blé (p. 33). — Reconnaissance (30 mai 1567) par Pasquier Tricquet, laboureur demeurant au Yeuzène, paroisse de Zudausques, de ladite rente, en faveur de Jacques d'Escalles, fils de Robert d'Escalles, à qui Jeannet Sersimon l'a transportée (p. 34). — Subrogation donnée (9 novembre 1590) par ledit Jacques d'Escalles, au receveur de l'Écoterie, dans tous ses biens particuliers de Moringhem et dans la rente susdite, dont il a fait don à l'Hôpital, pour y être reçu, lui et sa femme, leur vie durant (p. 35). — Condamnation (4 mai 1599) à reconnaître ladite rente, rendue par Nicaise de Bersacques, écuyer, sieur d'Arquinghoult, lieutenant du grand bailli de St-Omer, contre Robert Troussel, mari de la veuve de Pierre Tricquet (p. 38). — Reconnaissance (23 novembre 1619), par Isabeau Tricquet, de ladite rente (p. 39).—Reconnaissance semblable (22 juin 1624), par Pierre Crasset, laboureur demeurant à Lyeuwezelen, paroisse de Moringhem (p. 40). — Reconnaissance (8 mars 1551) par le procureur de Denis de Bersacques, écuyer, seigneur de Monnecove, feu mayeur de St-Omer, et par Jean du Tertre, écuyer, seigneur d'Esclemy, lieutenant de mayeur, tous deux avoués de l'Écoterie, du « baillement à réméré » de II mesures de jardin sises à Wardrecques, consenti à Pierre Mas, habitant dudit lieu, moyennant LX s. annuels, et saisine accordée à Agnieux Chocquel, mari de sa veuve (p. 41). — Reconnaissance baillée (29 juillet 1600) à François Maes, pour la même terre (p. 42). — Jugement rendu (12 juin 1657) par le bailliage de St-Omer, contre ledit occupeur, le condamnant à payer à l'Hôpital les arrérages qui lui sont dus (p. 43). — Procès (1749) contre Jacques Robin, pour le même objet (pp. 46-49). — Bordereaux de créances hypothécaires sur ces biens, des 18 thermidor an XIII, 28 juillet 1815 et 14 juillet 1825 (pp. 50-52). — Bail à rente héritable, par les gouverneurs de l'Écoterie, à Jean de Zonmere, maçon, pour XXX patars annuels (1er août 1571) d'une maison que Adrien de Berghes a léguée à l'Hôpital (p. 53). — Rente de XII lb. II s. VI d. due par Jacques Caron, depuis le mois de mai 1514, sur LXVI mesures de terre sises à Crayewicq, et léguées à l'hôpital St-Louis par Jacques Muselet, qui les avait acquises de Jacqueline de Gerneuille en 1434 (pp. 54-64). — Reconnaissance (8 juillet 1600) par Pierre Haussolier, laboureur de *Lœullinghem-lez-Étrehem*, d'une rente de XXIV s. I d. qu'il doit à l'Hôpital, sur II mesures III quart. de jardin à Étrehem (p. 65). — Reconnaissance semblable (14 avril 1638) par Barbe de Molle, veuve de Jacques Le Clercq (p. 66). — Procédure (1649) contre Jacques Le Clercq (pp. 67-75). —Procédure (1749) contre André Cappel et Guillaume Monbailly (pp. 76-80). — Arrentement consenti par l'Hôpital à Roland De le Bove, de Brouxolles, paroisse de Boidinghem, moyennant L lb., de XXXVI mesures de terre audit lieu, indépendamment (24 septembre 1603) des VI rasières de blé dues à l'abbaye de Licques (p. 81). — Rapport et dénombrement baillés (10 septembre 1609) par Roland De le Bove (pp. 82-84). — Reconnaissance par les occupeurs actuels (9 décembre 1654) d'une rente de X biguets d'avoine due au baron de Licques sur une mesure de terre sise à Leulinne, appartenant à Mlle de Vargelot (p. 85). — Reconnaissance semblable (12 mai 1656) de II rasières III quartiers de blé dus aux religieux de Licques, sur XXXVI mesures de terre sises à Boidinghem et appartenant à la même personne (p. 86). — Rapport et dénombrement servis le 31 mai 1674 aux officiers des Franc-Alleux, par ladite dame, pour XXXVIII mesures de terre à Brouxolles. Mesurage à l'appui, fait en 1622 (pp. 87-88). — Rente de LXXI florins VIII s. VI d. consentie par Oudart de Lens, chevalier, seigneur

de Blendecques, Hallines, etc., mayeur précédent, et Gérard de Lens, seigneur de Handgreve, Bilques, mayeur actuel de St-Omer, gouverneurs de l'Écoterie, à messire Antoine de Berghes, chevalier, seigneur de Boieffles, et à Lamoral d'Audenfort, pour une somme de M florins que l'Hôpital en a reçu pour aider à l'acquisition d'une maison et d'un grand jardin près le jardin St-Adrien (29 janvier 1608). On trouve au dos le remboursement de celle-ci au mois de septembre suivant (p. 89). — Reconnaissance par Robert Simon, d'Heuringhem, d'une rente de VII biguets de blé qu'il doit à l'Hôpital, sur une demi-mesure XIX verges de terre sises au Padehoucq, audit lieu (15 juillet 1592) (p. 90). — Reconnaissances semblables par *Baulduwin* Castien, laboureur à Bilques (1er avril 1604), et par Jacques Feuwe, tisserand et boucher, audit lieu (27 avril 1619), de la rente susdite (pp. 91-93). — Vente devant les échevins des Francs-Alleux, par Jacques Tricquet, à Pierre Crasset, moyennant LXVI florins, d'une moitié d'un manoir de VII quartiers, sis à Guzelinghem, à charge d'une rasière de blé due à l'Hôpital (30 mai 1622) (p. 94). — Vente par les héritiers Carpentier à maître Floris du Tilloy, curé de St-Denis, pour CCC florins (12 décembre 1592), d'une maison en la rue du Brûle et d'un petit jardin, auxquels on accède par le jardin des Arbalétriers (p. 95). — Concession faite par l'Hôpital, au nouveau possesseur de ce terrain, Robert Le Jay, teinturier, d'un petit jardin annexé à la maison du chapelain dudit hôpital, moyennant VI florins de rente annuelle (3 juin 1632) (pp. 96-99). — Concession de ladite rente par l'Hôpital (11 octobre 1644) au chapelain, Jacques Caron, en reconnaissance de ses bons services (pp. 100-101). — Brevet de chapelain délivré par l'Hôpital, à Libert Galere, chanoine de la cathédrale, en considération de tout ce qu'il a fait pour la restauration des bâtiments servant aux sœurs de réfectoire et de dortoir (23 juillet 1664). Y joints les pouvoirs à lui donnés (28 juillet) par Ladislas Jonnart, évêque de St-Omer (p. 104). — Arrentement consenti à Laurent Hapiette, maréchal à Étrehem, par Antoine de Héricourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Canlers, baron de *Beaumez*, mayeur de St-Omer, et Jean de Héricourt, écuyer, seigneur de *Lohes*, Senescauville, aussi mayeur, tous deux administrateurs de l'Écoterie, (5 janvier 1635), de V quartiers de jardins à Étrehem, pour VI quartiers de blé (p. 105). — Contrat d'arrentement montant à une demi-rasière de blé blanc, souscrit par messire Charles-Louis-Alexandre, marquis de Beauffort et de Mondicourt, ancien député pour le corps de la noblesse des États d'Artois, à Emmanuel-François-Joseph Le Sergeant, écuyer, seigneur du Plouich, Isbergue, Acq, etc., mayeur de St-Omer, et Jean-Baptiste de Lieurray, chevalier, seigneur d'Omonville, ancien mayeur, administrateurs de l'Écoterie, pour deux portions de terre à lui cédées par l'Hôpital, sur le terroir de Blaringhem (11 octobre 1771) (pp. 106-109). — Lettres de prêtrise de Pierre-Jacques de Maranville (12 avril 1653) accordées par Charles van den Bosch, évêque de Bruges, avec dimissoires (9 avril) de Christophe de France, évêque de St-Omer (pp. 110-111). — Bail concédé à Jean Caroulle, de Remilly-Wirquin, par l'Hôpital, de II mesures et demi-quartier de terres labourables à Bientques (1er février 1680), pour XVIII lb. II s. VI d. (p. 112). — Déclaration des terres qu'Anne de Vargelot tient foncièrement de l'Hôpital, au terroir de Bientques (XVIIe siècle) (p. 113). — Déclaration de terres du Camp de le Court tenues de l'Hôpital (XVIIe siècle) par Jacques Alexandre, bailli d'Herbelles (p. 114). — Déclaration des terres appartenant à Julien Alhoye, au même lieu (p. 115). — Notes diverses (XVIIe et XVIIIe siècles) concernant des rentes appartenant à l'Hôpital (pp. 116-136).

B. 41. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets ; papier.

1635. — « Coeulloir des rentes fonssières et vicontières deues à l'hospital de Nostre-Dame de l'Escotterie au Brusle, en la ville de St-Omer, par divers tenanciers, à cause de leurs terres séantes au terroir de Biennecques, paroisse de Pihem, et pays aux environs, escheues au Noël XVIc trente cincq et les années suivantes pour Jean Brusset, receveur dudit hospital » (fo 1). — « Rentes de bled et avoine pour les terres tenues du quief Dolliet, au terroir dudict Biencques, quy doibvent audict hospital du Brusle ung quartier de blé et six lots d'avoine par an de chascune mesure, à la mesure de Houdain, quy se payent au Noël, sur amende de III s. parisis » (fo 36). — Table des tenanciers (fo 46).

B. 42. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets ; papier.

XVIIIe siècle. — « Cueilloir des rentes fonsières et anciennes dues à l'hôpital de St-Louis et à la fondation de M. de Bambecque, dans ledit hôpital à St-Omer. » Hôpital St-Louis, maison rue du Brûle, no 65 : XXV s. VI d. par. — St-Louis, rue du Brûle, maison 64 : XXV s. VI d. — Rue du Brûle, maison du *Pignon Blanc* : XXXIII s. VI d. — Rue du Brûle, *Ville de Lille* : XIII s. X d. — Rue du Brûle, maison 63 : XXX s. — Coin de la rue des

Cazernes et de celle des Riches Claires, maison et jardin n° 9 : VII s. et I chapon. — Le séminaire de St-Omer, II héritages à lui incorporés, XVI s. XI d.— Sur la rivière de l'État, maison n° 16 : VII s. VII d. — Rue du Faucon, *Le petit Hareng*, n° 23 : XXX s. — Même rue, près le *puteau* de l'État, n° 25 : VIII s. VI d. — Rue du Brûle, maison n° 11 : XII s. VI d. — Rue St-Bertin, au coin de la rue du Catre, maison n° 66 : III s. — Grosse-Rue, maison du *Cardinal*, n° 12 : XLVI s. VIII d. — Même rue, maison n° 13 : XXXVII s. IX d. — Même rue, n° 24 : X s. Rue du Poirier, *le Poirier*, n° 79 : XVIII s. — Grosse-Rue, n° 33 : III lb. — Rue des Épéers, n° 7 : III lb. IV s. — Rue du Filet, n° 9 : III lb. — Même rue : n° 7 : X s. — Rue Ste-Croix, *l'Arbre d'or*, n° 6 : XLIII s. — Grosse-Rue, n° 42 : L s. — Rue St-Bertin, n° 73 : XXVIII s. VI d. — Rue St-Bertin, *la Croix*, n° 75, au coin de la rue de l'Œuil : XXI s. VII d. — Rue des Filets, n° 15 : XV s. — Grosse-Rue-Haute, n° 16 : XXV s. — Grosse-Rue, n°s 17-18 : III lb. — Hurache, curé de Quelmes, maison n° 75, Grosse-Rue : III lb. V s. — Rue du Brûle, n° 27, maison et saline : XXXV s. III d. — Près la Petite Place, *au Mont d'or*, n° 1 : XI s. VI d.— Rue du Damier, n° 20 : III flor.— Grosse-Rue, au coin de la rue qui conduit à celle du Damier, n° 48 : XXIII s. IV d. — Rue du Brûle, n° 22, jardin dépendant de la maison du chapelain, et tenant au refuge St-Bruno : VI fl. — Jacques Decque, manufacturier en drap, Grosse-Rue-Basse, n° 26 : VIII s. — Même rue, n° 37 : XI s. VI d. — L'Hôpital Général, pour une maison située sur la rivière de la Foulerie ou des Salines, n°s 22 et 23, tenant à *la Ville de Menin* et à la ruelle qui conduit au rempart : IV s. VI d. — Rue du Cabliau, *brasserie de St-Sébastien*, n° 18 : IV s. — Les Dominicains, *la Place au Bois*, n° 22 : VI s. — Les religieuses de Ste-Marguerite, pour II maisons incorporées : XXXII s. X d. — Rue du Four, jardin et ouvroir, ci-devant à usage de potier, n° 5 : XXX s. VI d. — Rue des Tanneurs, n° 59, *la Baleine* : XII s. — Place du Haut-Pont, n° 30, brasserie *Hollande* : XV s. — Tenne-Rue, n° 107 : XXII s. — Tenne-Rue-Basse, n° 99, anciennement *ville de Dunquerque* : VII s. VI d. — Fraiche Poissonnerie, une maison « aboutant oest au Singledicq, west à une rivière » : XIV s. — Sur la rivière de la Foulerie, anciennement *brasserie de St-Nicolas*, n° 7 : XIX s. — Sur la Ghyere, maison n° 242 : III fl. V patars. — Place du Haut-Pont, *l'Épée*, n° 9 : XVIII s. — Rue des Tanneurs, n° 17 : III fl. XII patars VI d. — Charles-Henri-Grégoire Thellier, avocat, rue du Sépulcre, n° 30, *le Sépulcre* : XII s. — Tenne-Rue, n° 150, *le Chapon bleu* : III s. — Deschamps de Pas, conseiller au Bailliage, Tenne-Rue-Haute, n° 8 : XL s. — Laurent-Joseph Cuvelier, avocat et procureur du Roi, syndic de cette ville, Liste-Rue-Basse, n° 41 : XL s. — La maison du Bon-Pasteur : XXI s. — Rue des Bouchers, n° 34, tenant aux administrateurs de la confrérie de la Trinité : II fl. X patars IV d. — Rue des Tanneurs, n° 20 : XVI s. — Tenne-Rue, n° 130 : VIII s. — Le Magistrat de St-Omer, *le Mont Hulin*, démoli pour agrandir la Place au Bois : XV s. — Rue du Tricballe, n° 21, maison et tannerie dite *le Lévrier blanc* : XV s. XI d. — Tenne-Rue, n° 111, *le Faucon rouge* : XV s. — Rue des Bouchers, II maisons, n°s 88 et 87, dont celle-ci aux confrères de la Trinité : XV s. et I chapon. — Tenne-Rue, n° 131 : *les trois Agaches* : III lb. X s. — Liste-Rue-Basse, n° 67, au coin du flégard des Dominicains : XXXVI s. — Rue des Bouchers, n° 19, XV s. VI d. — Tenne-Rue, *les trois Martelets*, n° 137 : XXV s. — Même rue, n° 128 : XL patars. — Tenne-Rue-Basse, n° 62, tenant à St-Louis : XLI patars. — Rue du Mortier, n° 13 : XXXI patars III d. — Rue des Corroyeurs, n°s 20-21 : XXX patars. — Tenne-Rue, n° 117 : X s. — Grande-Place, n° 8, *le Château de Versailles* : XXIV s. — Rue Ste-Croix-Basse, terrain vague dit *le Grand-St-Christophe* : X s. — Louis-Adrien-Emmanuel Caron, avocat, maison sur le Marché aux Poissons, n° 12 : XX s. — Marché aux Poissons, n° 20 : *la Chevrette* : XV s. — Grande Place, n° 32, *la Grue* : XXIV s. — Liste-Rue-Haute, n° 97, *le Fagot* : II s. VI d. — Marché aux Poissons, n° 15, IV florins. — L'abbaye de St-Bertin, maison de son grand bailli, séant en *la Polstraten* : XIV s. — Rue St-Bertin-Basse, n° 14 : XXIII s. VII d. — Vis-à-vis l'abreuvoir St-Bertin, n° 2 : XXIV patars.—Le chapelain de la chapelle de St-Jérôme, en la cathédrale, une mes. de terre, hors la porte Ste-Croix : V s. VI d. — Blendecques, III quart. de terre : XV patars; V quartiers au *Mont-Collaud* : XVI patars III d. — Bilques, I mes. XXXIX verges, au *Padou* : XIV biguets de blé ; le marquis d'Houchin, pour II mes.: IX biguets de blé. — Hallines, le comte de Sebourg, I mes.: IX s. — Serques, III mes. I quart. listants à la rue du *Vieux-Bilcoupe* : I ras. de blé ; III mes. et VII mes. III quart. à *Zudrove*, traversés par la rue du *Kaissenart* : III florins. — Baudringhem (paroisse de Campagne-Wardrecques), III mes. « aboutant d'occident à la chapelle à deux œufs » : XXXIX patars. — Aire, maison sur le Marché : XXVI s. VIII d. (fol. 1 et suiv.). — « Sensuit » les rentes dues à la fondation du sieur Jean de Bambecque. Quiestède, III mes. et demie et VII verges : L s. — L'hôpital St-Louis, pour la dame de Séricourt : LIV s. — Wardrecques, Charles de Lannoy,

chevalier, II mes. de jardin, « occupées par Jean-Jacques Robin, listant d'orient à lui-même, d'occident aux héritiers de Jean Robin, aboutissant du côté de midi aux dames de Blondecques, et nort à la becque venant de la fontaine de la Cloche Borgne » : III florins. — Le domaine du Roi : XX s. et X flor. X patars. — L'impôt des brais, en cette ville : I lb. XII s. IX d. — Les États d'Artois : XLI patars VII d.— Place du Haut-Pont, nº 12, *la Marminne* : XXX s. III d. — Tenne-Rue, nº 172, *la Licorne* : XIV s. VIII d. — Beltrémieux, avocat, maison nº 27, rue des Tanneurs. — Étrehem, II mes. III quart.: XIV s.—Devant la Boucherie, nº 20, *la blanche Chevrette*: XXVI s. III d. — Rue des Clouteries, nº 31 : XIII s. VIII d. — Rue des Cuisiniers, nº 14. — Rue de l'Écusserie, nº 117 : V s. III d. — Rue du Brûle, nº 66, *la Faucille*.— Devant la Boucherie, nº 13 : XXIX s. — Même endroit, nº 16, pour l'incorporation d'une petite maison de la rue St-Éloy : XVIII s.—Même endroit, nº 15, *le Barillet d'or*, pour le même motif : VI s. — Rue de Represtraten, nº 16 : X s. — Rue « qui conduit de l'église de St-Jean à la rue de St-Momelin, nommée à présent rue du Lion-Blanc, » V maisons : IV s. VI d.—Rue des Tanneurs, nº 17 : III s. I d. — Devant la Boucherie, nº 25 : VIII lb. — Lambert, curé de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, pour sa maison située devant la chapelle de St-Éloy : IX s. VIII d. —Tenne-Rue-Basse, nº 74 : XXXI s. — Maison devant l'hôtellerie du *Damier*, nº 4 : VII s. — Rue du Damier, nº 5 : III s. — Rue de St-Bertin, nº 67, vis-à-vis le collège anglais, au coin de la rue du Catre : V s. X d. — Rue St-Bertin, nº 68 : V s. X d.— Même rue, nº 8, au coin de la rue du Chapelet : XVIII s. — Près la porte du Haut-Pont, *les Trois Rois*, nº 24 : II s. VIII d. — Rue des Clouteries, nº 11, *Ville de Mons* : XV s. — Rue des Tanneurs, nº 80, *le Pélican* : XXXVI s. — Même rue, nºs 20-21 : XV s. VI d. — Tenne-Rue, nº 124, devant les Capucins : XIV s. — Même rue, nº 46 : III s. IX d. — Même rue, nº 67, *les sept Étoiles* : III s. I d. — Même rue, nº 22, actuellement *le Nom de Jésus* et précédemment *le rouge Bœuf* : II s. VI d. — Rue de la Clouterie, Nicolas-Marie Bonnier, marchand chamoiseur, nºs 22-23 : XIII s. VI d. — Grande Place, nº 6, *la grande Vigniette* : IV s. X d. — Grande Place, nº 32, *la Grue* : X s. III d. — Grande Place, nº 21 : II s. IX d. — Grande Place, nº 8, *le Château de Versailles* : III s. — Grande Place, nº 10, *la double Croix* : V s. VII d. — Grande Place, nº 15 : III s. IX d. — Grosse-Rue-Basse, nº 3 : XV s. — Rue des Tanneurs, nº 5, maison, jardin et ouvroir : III s. IX d. (fol. 46). — Table (fol. 71).

Ventes, Cessions, Échanges, etc.

B. 43. (Liasse.) — 64 pièces : 10 parchemin, 54 papier; 6 sceaux.

1395-An III. — Vente par messire Fr. de Valbelle de Tourves, évêque de St-Omer, et Michel de Roussé, chevalier, seigneur marquis d'Alembon, baron d'Ermelinghem, connétable héréditaire du comté de Guînes, mayeur de St-Omer, Gilles-François de Lières, chevalier, baron de Berneville, ancien mayeur, administrateurs de l'hôpital St-Louis, à Nicolas Gallet, sieur de Santes, trésorier et échevin d'Aire, d'une maison sise à Aire, rue de St-Omer, ruinée par le siège, provenant de M. de Maranville, moyennant MVIIIc LXXV lb. qui serviront à rembourser l'école dominicale de cette ville de la rente de CCL lb. à elle due par l'Hôpital (21 juillet 1711). Signatures autographes (p. 1). —Bail de la dite (14 juillet 1711) au sieur Chrétien-Charles Gazet, bourgeois d'Aire (p. 2).— Testament (24 août 1774) d'Isabelle-Ernestine-Christine Liot de Guzelinghem, demeurant à St-Omer, rue du Chevalier-Rouge, portant, outre des donations aux pauvres d'Éperlecques et au Bon-Pasteur de St-Omer, celle faite à l'hôpital St-Louis de V mes. I quart. de terre à labour à Bayenghem-lez-Éperlecques, I mes. de terre à Éperlecques et V quart. de terre audit lieu, et nommant pour exécuteur testamentaire Charles-François de Gennevières, chevalier, seigneur de La Vasserie, paroisse de Lapugnoy (p. 5). — Cession desdites terres (1er mai 1776) à Nicolas-Ferdinand-Joseph Liot, écuyer, seigneur de Guzelinghem, pour MCCCCL lb. (p. 6). — Vente par les héritiers de Jean et Pierre De le Faux (10 janvier 1562), à Noël de Crehen, pour XXXV florins XVII patars VI d., de VII quartiers de terre située au Camp des Cottelles, à Bientques (p. 7). — Échange entre Marie-Augustine Nièce, supérieure de l'Écoterie, et Simon-Gabriel Le Febvre, bailli de Blaringhem-Flandres, par lequel (27 juin 1748) celui-ci cède à l'Hôpital I mes. IV verg. de terre, *à l'Épinette*, contre V quartiers qu'il en reçoit (p. 8). — Autorisation donnée (4 mars 1776) au receveur de l'Hôpital, par l'abbé d'Aumale, vicaire général, et M. de Wisque, mayeur de St-Omer, administrateurs, de vendre les terres de

Blaringhem-Flandres, pour en tirer xiv^m^dccxxx lb. (p. 9). — Vente du même jour, au profit des demoiselles Le François, pour le prix donné ci-dessus (p. 10). — Bail à rente héritable consenti (17 juillet 1493) par Jean Pille à Pierre Le Pruvost, de Bientques, de vi quartiers de manoir amasé, tenus du fief Doliet, à Dohem, pour lxxii s. de rente (p. 12). — Vente par Jean Lardeur à Philippe Ernoul, maraîcher demeurant *au Nart*, pour cl florins (11 avril 1601), d'une demi-mesure viii verges de jardin amasé à Hallincbrouc (p. 13). — Échange consenti (5 mai 1638) entre Martin Le Sot et Jean Le Febvre, de quelques terres à Hallines, contre d'autres sises à Bilque (p. 14). — Ventes par adjudication (1698 et 1699), par les administrateurs des biens de la maladrerie de St-Omer, des fosses de Houlle, propres à l'extraction de la marne (pp. 15-16). — Arpentages desdites (m. a.), à la requête desdits administrateurs (pp. 17-18). — Plan desdites fosses, informe, sans date (p. 19). — Vente par Guillaume de Roquetoire, *Rouquestoir*, à Baudin Penel (27 mai 1430), de tous ses droits sur v quartiers vi verges, séant à Marquettes et Mametz (p. 20). — Vente faite en présence du bailli de madame de Mametz, veuve de Guislain de La Viéville, chevalier, « en ledicte ville d'Aire, comme terre empruntée et... prestée » par le lieutenant du bailli d'Aire (26 janvier 1433), par Jean Le Vasseur à Pierre Dannet, pour xxxviii francs xvi « grans patars » de capital et un demi-muid de blé de rente viagère, d'un fief et héritage contenant un manoir amasé d'une mesure et un demi-quartier, une demi-mesure de terre labourable sise aux *Bruyères*, un quartier et demi de terre sis aux *Vanchaux*, xvi autres verges de terre et un terrage à prendre sur des terres de Marquettes (p. 21). — Délibération des administrateurs de St-Louis (1er juin 1556) de mettre en vente iv mesures xxiii verges de terre sises à Moulle, en raison de la détresse où les guerres ont mis l'Hôpital (p. 22). — Vente par les administrateurs de St-Louis, MM. Maximilien-Louis-Joseph de Pan, écuyer, seigneur de Wisques, etc., et Emmanuel-François-Joseph Le Sergeant, écuyer, seigneur du Plouich, Isbergue, Acq, etc., « conjointement » Joachim-François-Mamert de Conzié, évêque de St-Omer, « actuellement absent, » à Joseph Varlet, de Renescure, de iv mes. iii quart. xix verges de bois taillis et riez, sis aux terroirs de Renescure et d'*Outil*, pour dcxiii lb. vi s. (5 avril 1774) (p. 24). — Vente par Nicaise et Clay Zenneke, à Bazin Le Chevalier (8 août 1395) du quart des héritages « enterement demourez du formort de feu Loy Le Rain, et de ceux gisans hors de l'esquevinege, » moyennant xv francs. Échevins présents : Jean Bollart, Tassard de Morcamp, Gilles de Faukembergues, Jacques Wastel, Jean de Zercle (p. 25). —Vente judiciaire (12 août 1662) par Viccart Petit, bailli de St-Omer, à Jean Bruchet, « échevin des dix jurés pour la communauté de cette ville, » d'une maison sise rue Ste-Marguerite, pour cc florins, en présence d'Allard Parisis, lieutenant de mayeur, de Guislain Pruvost, Eustache Dubois, Jacques Manessier et Jean Ogier, échevins (p. 26).— Déclaration de Jean Brusset, remettant (16 août) à Isabeau Fontaine, religieuse de l'Écoterie, la maison qu'il vient d'acquérir en son nom (p. 27).—Vente aux enchères, par l'Hôpital, d'une maison sise rue du Brûle, nommée le Blanc Pignon, et d'une autre sise Tenne-Rue-Basse (26 mars 1720), pour mcxxv lb. celle-ci, et ii^m^c lb. celle-là (p. 28). —Ventes d'herbes (1774 et 1775) des pâtures de l'Hôpital, situées près de la porte St-Michel (pp. 30-37). — Prisée par experts de trois maisons appartenant à l'Hôpital et démolies par ordre du Roi pour construire en leur place un quartier d'hôpital pour les militaires de la garnison, portant (3 novembre 1682) ml lb. pour la première, dcccl lb. pour la seconde et mcc pour la troisième (p.38). — Mesurage, par Jean-Louis Chipart, arpenteur de la province, d'une partie de prairie située près la porte St-Michel, appartenant à l'Hôpital et incorporée aux fortifications de St-Omer, laquelle s'est trouvée avoir iii mes. xl verges xcii pieds carrés ; estimation (12 octobre 1752) de ladite pâture à mmmccccix lb. iii s. i d. (p. 39). — Lettre de la supérieure de l'Hôpital à M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, pour (16 novembre 1752) obtenir paiement des terres reprises ci-dessus (p. 44). — Réponse de l'Intendant, M. d'Aligre (31 décembre), faisant connaître à Enlart, son subdélégué, que le ministre paiera au cours de l'année prochaine (p. 45). — État des titres justifiant (21 mars 1756) la propriété de l'Hôpital sur les terres sus-nommées (p. 49). — Quittance délivrée (3 novembre 1756) par Joseph Dufour, receveur de St-Louis, à Jean Lemaistre, trésorier général des fortifications, pour le paiement desdites terres (p. 62). — Ordonnance de MM. des États d'Artois (1er avril 1776) au sieur Cauwet de Baly, receveur général des impôts, de payer à l'hôpital St-Louis la somme de l lb. v s. iii d., pour xviii verges ccxxx pieds de terre appartenant audit hôpital et incorporées à la nouvelle chaussée d'Hesdin à St-Omer (p. 63). — État des biens immobiliers vendus par l'État au district de St-Omer, provenant de l'hôpital St-Louis, situés à St-Omer et à Aire, du 27 vendémiaire au 28 ventôse an III, pour une somme de cclxxxvi^m^ccccxxx lb. (p. 64).

Amortissements, Franc-Fief, Nouvel Acquêt, etc.

B. 44. (Liasse.) — 182 pièces : 7 parchemin, 175 papier ; 3 sceaux, 2 cachets.

1428-1777. — Vidimus par le Magistrat de St-Omer (16 septembre 1436) d'une charte de Philippe, duc de Bourgogne, amortissant (31 décembre 1428) la donation de XXV lb. de rente faite à l'hôpital St-Jean par Jeanne de Wissoc, et celle de XXV lb. faite à l'hôpital St-Louis par Marie Gobert, Agnès Gondisseur et Tassie Rogier, laquelle rente totale de L lb. sise à Bientques et achetée à Baudrain de Poix, chevalier ; y joint dans le même vidimus la quittance de C salus d'or délivrée auxdites dames par Guy Guilbaut, conseiller et gouverneur général de la dépense ordinaire et extraordinaire du duc (pp. 1-3). — Déclaration baillée (17 février 1517) à Jacques d'Ongnies, seigneur d'Estrées, écuyer, conseiller et chambellan du Roi et son bailli d'Aire, et Antoine de Waudripont, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel, tous deux commissaires aux nouveaux acquêts des « gens d'église et non nobles » du comté d'Artois, par les administrateurs de St-Louis, des rentes qu'ils ont acquises dans les quarante dernières années ; au dos, quittance de LXXVI lb. I s. IX d. délivrée à l'Hôpital par Gordian Guilleman (22 mars 1517), conseiller du Roi, « son receveur d'Artois, au quartier de St-Omer (p. 4). — Quittance délivrée (20 juillet 1683) par Gédéon Du Metz, garde du Trésor Royal, d'une somme de CCCI lb. payée par l'Hôpital pour différentes terres et rentes (p. 5). — Déclaration (14 octobre 1681) de ces terres sises à Setques, Blaringhem, Crecques, Nortdausques, Guzelinghem, Ligny, Maisnil-Boutry, Floyecques, Blendecques, Hallines, Arques, St-Omer (p. 7). — Déclaration (s. d.) des nouveaux acquêts faits par l'Hôpital depuis 1680 jusqu'en 1695 (p. 8). — Déclaration (s. d.) semblable pour les acquêts compris entre le 1er janvier 1681 et le 31 décembre 1695 (pp. 9-10). — Quittance délivrée (15 mars 1704) par Pierre Gruyn, garde du Trésor royal, d'une somme de MDCCCXVII lb. VII s. X d. pour des biens acquis dans les vingt dernières années (p. 11). — Quittance délivrée (22 novembre 1707) par René Grelet, sous-fermier des droits d'amortissement, etc., des provinces de Flandres, Hainaut et Artois, de XCIII lb. XV s. pour les acquêts faits depuis le 1er janvier 1700 (p. 15). — Amortissement réclamé à l'Hôpital, pour une rente héritière de XXVIII lb. II s. VI d. constituée par Bernardine Piers en 1706 et une autre de XXV lb. provenant de la fondation Guislain François en 1707. Quittance (20 mars 1717) d'une somme de XXXVIII lb. X s. payée pour l'amortissement de cette dernière (pp. 16-17). — Décharge obtenue (14 juillet 1733) de M. Chauvelin, intendant, pour la rente de XXVIII lb. ci-dessus, comme ayant été créée au profit des religieuses et non au profit de l'Hôpital (pp. 18-27). — Amortissement de la ferme de Ste-Marie-Kerque acquise en 1722, obtenu le 30 décembre 1727, pour une somme de DC lb. (pp. 28-30). — Amortissement (7 février 1735), pour une somme de CL lb., des MM lb. léguées à l'Hôpital par Jeanne Mille en 1717 (pp. 31-34). — Amortissement (1732) des LXXII mesures de terres achetées à Blaringhem des Dlles Lamoury (p. 35). — Amortissement payé (3 juin 1750) et acte de foi et hommage fait au Roi (24 avril 1777), à cause de son heureux avènement à la couronne, pour un fief de IX mesures de terres situé au pays de Langle, et saisi (20 décembre 1731) pour non payement des droits (pp. 36-51). — Amortissement (28 août 1732) obtenu pour CCLXXII lb. XI s. des XVI mesures de terres acquises à Zudausques en 1731 de Jacques-Joseph Delpierre (pp. 52-62). — Quittance (4 septembre 1733) d'une somme de IX lb. V s. à laquelle l'Hôpital avait été condamné par le subdélégué de Béthune (p. 63). — Amortissement réclamé (1733-1738) à l'Hôpital pour une rente héritière de C lb. créée par A.-F. Le Mercier (pp. 64-75). — Même réclamation (6 septembre 1736) pour une rente de X lb. constituée en 1718 par Pierre Duquesnoy (p. 76). — Estimations et quittance (21 juillet 1736) du receveur de M. de Buisseret, seigneur de Thiennes et Steinbecque-Blaringhem, d'une somme de CCCLXIV lb. XI s. VIII d. pour les terres de l'Hôpital sises à Blaringhem-Flandres (pp. 77-93). — Amortissement demandé et quittance (26 juin 1737) d'une somme de CCVI lb. XI s. pour la fondation Danel, s'élevant en capital à MMD lb. (pp. 94-108). — Amortissement pour DLXXVII lb. XVI s. (4 décembre 1737) de plusieurs terres acquises à Zudausques de Jacques-Joseph Delpierre (pp. 109-111). — Amortissement (10 mars 1739) obtenu pour CCCLXXI lb. XI s. d'un moulin à vent situé sur le rempart, près de la porte Ste-Croix, et d'une maison acquise (1721) dans la rue de ce nom (p. 112). — Amortissement (5 mai 1739) pour CCXLVII lb. XVI s. d'une maison construite à neuf, dans la rue des Jésuites (p. 113). — Amortissement réclamé à l'Hôpital pour III maisons et pour une rente héritière de XXVII lb. (1731-1740) (pp.

114-127). — Amortissement réclamé et quittance reçue (19 juillet 1740) d'une somme de ccccxliv lb. à compte de celle de mmccl lb. représentant une année et demie de revenu de la ferme des Hauts-Arbres, à St-Folquin (pp. 128-135). — Amortissement réclamé (1739) pour iv mesures de terre sises à Nortdausques (pp. 136-143). — Amortissement réclamé et quittance délivrée (18 avril 1742) par Noël-Albert Palisot, chevalier, seigneur d'Athies, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois de Flandres, Artois et Cambrésis, d'une somme de ccccl lb., pour une dîme située à Fléchinelle, acquise en 1740 des héritiers De Pottre (pp. 144-148). — Amortissement réclamé puis remis (1739-1741) des xxviii mesures de terre sises à Moringhem et Difque (pp. 149-158). — Amortissement réclamé et quittance (1739-1749) de lxxviii lb. ii s. vi d. pour x mesures de terre à Ste-Marie-Kerque, acquises en 1725 (pp. 159-168). — Amortissement réclamé pour une maison, rue du St-Sépulcre, et deux maisons, de la Tenne-Rue-Moyenne, et quittance (23 mars 1753) d'une somme de cccclxviii lb. xv s. (pp. 169-182).

B. 45. (Liasse.) — 205 pièces : 3 parchemin, 202 papier ; 2 sceaux, 2 cachets.

1724-1786. — Amortissement réclamé puis remis à l'Hôpital (1740), pour iii mesures de terre à Blendecques (pp. 1-8). — Amortissement demandé puis remis (m. d.) pour xi quartiers de terre, à Blendecques, acquises du comte dudit lieu (pp. 9-13). — Id. pour vii mesures iii quartiers de terre à Moringhem (m. d.), occupés par la veuve Fasquel (pp. 14-17). — Amortissement demandé (m. d.) pour vii mesures et demie de terre à Lumbres (pp. 18-22). — Requête présentée (vers 1741) à M. l'intendant Chauvelin, pour remise d'amortissement de plusieurs terres (p. 23). — Amortissement demandé (1741-1744) pour des terres sises à Heuringhem, Moringhem et Ste-Marie-Kerque, acquises en 1723 et 1724 (pp. 24-31). — Amortissement demandé puis remis (1741-1744), pour des terres sises à Bilques, Blaringhem, Cormettes, acquises en 1723 (pp. 32-43). — Amortissement demandé et quittance (27 octobre 1741) pour vi quartiers de prés sis à La Madeleine (pp. 44-52). — Quittance (14 novembre 1743) de l'amortissement de ii mesures iii quartiers de terre audit lieu (pp. 53-56). — Amortissement demandé et quittance fournie (27 juin 1743) pour v maisons reconstruites à neuf, sises à St-Omer, près le jardin de St-Adrien (pp. 57-69). — Amortissement demandé et quittance (14 avril 1744) pour une maison, rue du Brûle, cédée à l'Hôpital par Marie-Jeanne Varlet, le 29 janvier 1743 (pp. 70-72). — Id. pour une maison (m. d.) sise dans la même rue, acquise le 7 août 1738 de M. Jean-François Mille, curé d'Esquerdes (pp. 73-75). — Id. (m. d.) pour la fondation de M. De Mus, citée plus haut (pp. 76-78). — Id. (1739-1745) pour iii mesures iii quartiers de terre, à Wardrecques, pour la fondation Marcotte, et pour ii petites maisons construites à neuf, près la porte Ste-Croix (pp. 79-92). — Quittance (février 1745) des droits d'amortissement d'une maison rue du Brûle, acquise (?) en 1743 (p. 93). — Amortissement demandé et quittance (9 octobre 1747) pour xxii mesures de terre acquises à Wardrecques en 1746 (pp. 94-103). — Contrainte du 10 février 1747 pour le paiement de mdcccclxxx lb. vi s. d'amortissement pour la cession de plusieurs maisons faite à l'Hôpital par le nommé Choquart (p. 104). — Amortissement réclamé et quittance obtenue (15 décembre 1747) pour xviii mesures de terre achetées en 1744 à Blaringhem (pp. 105-111). — Demande en remboursement de frais payés en double pour amortissement introduite par l'Hôpital contre le sieur Guitton, et restitution par ce dernier (19 avril 1748) d'une somme de clxv lb. vi s., sur ordonnance de l'Intendant (pp. 112-113). — Quittance obtenue (19 avril 1748) pour les droits d'amortissement de iii mesures de terre acquises à Wardrecques en 1740 (p. 114). — Amortissement réclamé et quittance obtenue (19 avril 1748) pour ii mesures iii quartiers de pâture sise à La Madeleine et acquises en 1724 (pp. 115-121). — Extraits (1703-1748) des comptes des receveurs de l'Hôpital relativement à la maison qui sert de demeure au chapelain et qui, conséquemment, n'est d'aucun rapport (p. 122). — Amortissement demandé et quittance obtenue (25 avril 1748) par l'Hôpital pour la ferme de Leulinne, et pour iv mesures audit lieu acquises de Pierre Ducamp (pp. 123-124). — Quittance (m. d.) pour une mesure de terre acquise le 9 mars précédent à Blaringhem-Flandres (p. 125). — Amortissement demandé et quittance (9 juillet 1749) d'une petite maison neuve près la porte Ste-Croix, achetée en 1747 (pp. 126-130). — Id. du 20 septembre 1749, pour vii quartiers de bois acquis par donation d'une religieuse en 1735 (pp. 131-133). — Id. (m. d.) pour ii mesures 1/4 de terre à Blaringhem, i mesure 1/2 de man., ii mesures d'herbages et ii mesures à labour audit lieu (pp. 134-136). — Mémoires présentés à l'Hôpital (1749) par son receveur, Jacques-Joseph Dufour, lui exposant les prétentions des fermiers de l'amortissement sur différentes acquisitions (pp. 137-141).

— Réclamations du fermier de l'amortissement (1749), pour ses frais de poursuite desdits droits sur plusieurs acquisitions récentes (pp. 142-143). — Amortissement réclamé pour une rente de XXVII lb. créée en 1738 par Marguerite Lefèvre, veuve de François Dewisme; renonciation à celle-ci par l'Hôpital, par acte notarié du 23 juin 1749 (pp. 144-146). — Amortissement réclamé à l'Hôpital (1750) pour L lb. de rentes foncières assises sur CXXV mes. de terre à Bientque et acquises en 1725; l'Hôpital répond que ce droit a été racheté par les États d'Artois le 1er mai 1708 et qu'il s'agit d'un acte du 14 octobre 1425 dont l'amortissement est payé depuis longtemps (pp. 147-148). — Amortissement demandé et quittance (25 novembre 1750) pour une rente héritière de XX lb. créée par Guislain Dervaux (pp. 149-150). — Id. (1er octobre 1750), pour les MM lb. données par Jeanne-Blanche Macquinghen en 1719 (pp. 151-158). — Id. (20 juin 1751), pour une mesure et un demi-quartier de terre à labour sise à Blaringhem, acquise en 1748 (pp. 159-161). — Quittance du 24 juillet 1750, pour l'amortissement d'une maison sise rue du Brûle et achetée en 1749 (p. 162). — Amortissement demandé à l'Hôpital pour la dîme de l'Épinoy, acquise en 1740; décharge obtenue par celui-ci, en prétendant que cette dîme n'est autre que celle de Fléchinelle, amortie en 1742 (pp. 163-168). — Amortissement réclamé (1747-1751), pour une prétendue donation de plusieurs maisons à Aire, faite par un sieur Choquart; l'Hospice a renoncé à tous droits sur cette donation, par acte notarié du 23 juin 1749 (pp. 169-173). — État des frais (1751) de plusieurs amortissements dont l'Hôpital a été déchargé, à charge d'en payer lesdits frais (pp. 174-176). — Ordonnance rendue sur l'une des deux requêtes jointes, qui décharge (6 octobre 1751) l'Hôpital des droits d'amortissement pour plusieurs terres à Bilques, *Cormelle*, Ste-Marie-Kerque, Blendecques, Moringhem, St-Folquin, Lumbres, maison à St-Omer, etc., en payant toutefois les frais, ce qui fut fait le 17 décembre (p. 177). — Amortissement demandé à l'Hôpital et dénié par celui-ci (1752), pour la maison occupée par son chapelain, M. Portois (pp. 178-182). — Quittance (6 mars 1754) du droit d'amortissement pour la fondation d'un lit de femme, faite par M. Enlart, subdélégué de l'Intendant (p. 183). — Déclaration faite au bureau des Domaines (29 octobre 1756) par l'Hôpital, pour deux fiefs, l'un sis à Lumbres, l'autre au Camp De le Court (p. 184). — Avis et consultations (1758-1759) concernant le droit d'indemnité prétendu par M. le marquis de Licques, à la charge de l'hôpital St-Louis, pour deux pièces de terre tenues en roture de la seigneurie d'Audenthun (pp. 185-191). — Mémoires présentés par l'Hôpital relativement aux droits d'amortissement ou d'indemnité prétendus par plusieurs seigneurs pour des terres sises à Audenthun, Zudausques, Leulinne, La Jumelle, etc. (pp. 192-194). — Quittance (4 juillet 1763) au bas d'une autorisation de M. Lauretan de Cauchy, mayeur de St-Omer, un des administrateurs de St-Louis, de la somme de MDCCCCXXXV lb. XV s. délivrée au sieur Boidin, receveur de M. Deswazières, seigneur de Ste-Marie-Kerque, par le sieur Dufour, receveur de St-Louis, pour le droit d'indemnité d'une ferme amasée de maison, cave, granges, étable et boulangerie, contenant XXXVII mes. III quart. et XLIV verges de terre, situées au terroir de Ste-Marie-Kerque, acquise par l'Hôpital le 22 avril 1722, le tout tenu en fief dudit sieur, à cause de ses seigneuries de Ste-Marie-Kerque et La Hernesse, droit dû pour XL années échues en 1762 (p. 195). — Amortissement demandé pour II maisons de la Tenne-Rue-Basse dont les droits avaient été payés en 1753, et pour une maison, rue St-Bertin, qui n'appartient pas à l'Hôpital (pp. 196-197). — Quittance des CLX lb. payées (27 janvier 1767) à Eugène-François-Dominique Deswazières, écuyer, seigneur de Bauprey, Ste-Marie-Kerque, Clairboudin, Lansbrighe, etc., demeurant à Wervicq, pour V mes. de terre tenues de sa seigneurie (p. 198). — Quittance du 2 juillet 1773, d'une somme de LV lb., pour droit d'indemnité de VI quart. de terre, sis à Tilques, relevant de la seigneurie de La Nieppe (p. 199). — Notes relatives (1786) aux droits dus au Roi pour les terres de Lumbres (pp. 200-202). — Mémoire présenté par les administrateurs de l'Hôpital (XVIIIe siècle) à M. de Cauchy, relativement aux nouveaux acquêts (p. 203). — Déclaration du Roi (21 novembre 1724) qui règle le droit d'indemnité à lui dû par les ecclésiastiques et gens de main-morte, pour les acquisitions qu'ils font dans l'étendue des seigneuries ou justices royales (p. 204). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant (19 juin 1745) les droits d'amortissement, francs-fiefs, etc. Imprimé à « St-Omer, chez D. Fertel, rue des Épeers, 1746 » (p. 205).

Procès.

B. 46. (Liasse.) — 127 pièces : 35 parchemin, 92 papier ; 11 sceaux.

1602-1700. — *Procès Bindre-Hambitte.* — Reconnaissance (20 mai 1602) par Gilles Bindre, de Blendecques, d'une rente de XVI s. III d., sur des terres audit lieu, due à l'hôpital de l'Écoterie ; assignation (23 juin 1648) par Gilles de Lières, bailli de St-Omer, et condamnation (5 avril 1650) de Jacques Le Bindre, fils du précédent. Nouveau procès entamé (26 avril 1700) contre Jean Hambitte, propriétaire actuel desdites terres, pour XXIII années d'arrérages (pp. 1-8).

Procès Rycquebusch. — Jugement sur compromis, rendu (24 janvier 1648) au Conseil de Malines, condamnant Henri Rycquebusch, tant en son nom privé que comme tuteur de Jean Le Gay, de payer à l'Hôpital XL lb. de gros, dans les six semaines, pour résiliation du bail passé en 1644, par son père, de XV mes. de terre à Renescure ; commission exécutoire du 5 août 1650 (pp. 9-10).

Procès Carouille. — Mathieu Carouille et consorts ont vendu (19 février 1635), à Hélène Dufour, héritière de P. Hausoulier, une rente de XX florins XIII s. qui passe ensuite à Jacques Marcotte (20 mars 1638), receveur de la baronnie d'Enle, puis à l'Hôpital (19 mai 1638). Celui-ci obtient d'abord (16 mars 1645) une mise de fait sur les biens des Carouille, puis (11 mars 1649) une sentence du Conseil d'Artois déclarant la lettre de rente exécutoire sur les héritiers, enfin une mise de fait (juin 1649) sur ces derniers, Eustache et François *de Le Caroulle*, à Lillers. Mais, l'Hôpital ayant appris (1659) qu'Eustache Carouille, « lequel ils ont veu résider et vendre venel audit Lillers, passées quelques années, » a disparu « environ le mois de mars de l'an 1655..... avecq les Lorrains quy estoient lors de garnison audict Lillers, quy se seroient quelques temps après joincts à l'armée franchoise, » sans qu'on l'ait revu depuis, fait condamner (14 mai 1660) la curatelle à rapporter les CLXXXIII florins I s. IV d. qui restent à rembourser, en vertu de la lettre de rente de 1635 (pp. 11-85).

Procès Caucheteur-Dausque. — Mise de fait pratiquée (24 avril 1651) à la demande d'Eugène Caucheteur, comme héritier d'Antoine Cappet, contre Jacqueline d'Ausques, de St-Martin-*du-Lart*, et son mari, Antoine Fouache, en sûreté d'une rente de VII florins II s. X d., constituée jadis par ladite Jacqueline au profit dudit Antoine ; renseignements sur les terres des Dausques, sises à Tilques, « au lieu nomé à XX mesures, environ les Longues Borgnes ; » reconnaissance (août 1664) par frère Jacques d'Ausques, « présentement hermitte à Wisques, et cy devant nommé Mathieu, » héritier des sus-nommés, qu'il doit aux héritiers Caucheteur CXII florins et V ras. de scourgeon pour arrérages des rendages des terres louées par ses auteurs ; procès entre lesdits héritiers et le même, « présentement (10 mai 1667) hermitte à Blendecq » ; procuration donnée aussi par lui « présentement (20 avril 1667) hermitte à l'hermitaige de Comte » (pp. 86-114).

Procès Dufour. — Reconnaissance (20 mai 1602) vis-à-vis de Michel Becue, receveur de l'Hôpital, par Charles Pottier et Marguerite Pisson, héritière de Jean Pisson, demeurant « en la contée d'Arcques, » qu'ils doivent à l'Hôpital une rente de XIV patars VII d. et IV poules, sur des terres à Blendecques. Sentence du bailliage de St-Omer (28 mars 1657), disant ces lettres exécutoires contre Valentin Dufour, héritier (pp. 115-120).

Procès Bellenger-Buscot. — Une rente de XXXVII lb. X s. a été créée (7 juin 1681) par Antoine Bellenger, de Bayenghem-lez-Herbinghem, au profit de l'Hôpital qui lui a versé DC lb., soit CCCC florins, provenant pour CLXXXVII lb. X s. de la fondation d'obit du chanoine Charles-Augustin Becquet. Pour poursuivre le paiement des arrérages, Denis Bazin, receveur de St-Louis, fait saisir et vendre (1689) les biens de Bellenger qui sont acquis par Jean Buscot, laboureur à Cohem, pour MMD lb., et se fait remettre la somme de DXCVI lb. I s. X d., pour se couvrir du capital et des arrérages. Buscot réclame alors une diminution du prix d'adjudication auprès du bailliage de St-Omer. Condamné les 16 mars et 14 novembre 1690, puis appréhendé au corps, par sentence des Vierscaires, du 29 décembre 1691, il appelle au Conseil d'Artois qui confirme les décisions précédentes par un arrêt du 23 juillet 1693. Il en appelle alors au Parlement en 1698. On n'a pas la décision finale (pp. 121-137).

B. 47. (Liasse.) — 257 pièces : 23 parchemin, 234 papier ; 5 sceaux.

1695-1720. — *Procès Govart.* — Jacques-Antoine et Marie Govart, de La Panne, paroisse de Nortdausques,

ont créé (15 avril 1690), au profit de l'Hôpital, moyennant MDCXXV lb., une rente de LXXXI lb. V s. Ce dernier, poursuivant le paiement des arrérages qui lui sont dus, obtient du bailliage de St-Omer une contrainte (8 mars 1695) contre ceux-ci, puis (21 mars) une saisie sur leurs terres (XXI mes.), enfin une vente judiciaire (26 janvier 1703). Govart appelle alors au Conseil d'Artois qui le déboute (14 février 1704), et encourt une nouvelle sentence du bailliage (27 mars 1710) l'obligeant à quitter ses biens et à payer DCCCC lb. XV s. d'arrérages. Fort de cette sentence, l'Hospice met à bail les terres de Govart, mais celui-ci vient troubler cette jouissance en coupant les arbres, puis en chassant le fermier. L'Hospice demande de nouveau l'expulsion de Govart, et ne rentre dans son argent qu'en 1720, par la vente desdits biens (pp. 1-33).

Procès Lassay. — Marie-Jeanne Lassay s'étant opposée à une saisie pratiquée par l'Hôpital sur la maison de Jérôme De Roo, son mari, qu'elle dit lui appartenir, se voit déboutée (17 mai 1696) de sa demande par le bailliage de St-Omer et condamnée aux dépens (pp. 34-37).

Procès Lhoste. — L'Hôpital ayant opéré (13 décembre 1696) une saisie féodale sur III quartiers VII verges de terres situées au *Champ de l'Hommage,* dont François-Jacques Lhoste, écuyer, sieur de Cléty d'Aval, etc., est seigneur, celui-ci intenta au Conseil d'Artois un procès que l'Hôpital perdit. Dossier incomplet (pp. 38-73).

Procès Pagart. — Pierre Hermel, bourgeois de St-Omer, avait droit à une part dans une rente de XI fl. VIII s. VI d. créée (22 mars 1608) par plusieurs personnes. A son tour, celui-ci avait créé (30 juin 1636) envers Louis de Roupy, bourgeois, une rente de XXV florins que son fils Thomas, soldat du capitaine Wintrefelt, reconnaît (3 juin 1642). La veuve de Louis de Roupy, Cornille Vromelinck, réclame auprès du Conseil d'Artois l'exécution de ces lettres et obtient (16 novembre 1660 et 8 mars 1661) des mises de fait sur Bartholomé Hermel, vice-pasteur de St-Denis, tuteur des enfants de Thomas, puis (13 décembre 1679) la reconnaissance gracieuse de cette rente par les héritiers de Martin Hermel. A la vente des biens Hermel, J.-B. Pagart, bourgeois de St-Omer, achète (janvier 1667) pour DCCCLXX florins, « un estat d'huissier d'armes extraordinaire de Sa Majesté, à St-Omer, » et V mes. de fief, pour se couvrir d'une portion de sa créance sur les biens Hermel. Mais l'hôpital St-Louis est, lui aussi, créancier; il s'adresse à l'Échevinage, le 23 septembre 1697, pour ce partage des biens, et obtient (14 mars 1698) une sentence en sa faveur. Pagart, qui se croit lésé, en appelle au Conseil d'Artois (mai 1698), pendant que l'Hôpital obtient une deuxième sentence de l'Échevinage, le 6 juin. L'Hôpital ouvre alors un nouveau procès, au Conseil d'Artois, contre Pagart, en remboursement des CCIII florins XVIII s. qui restent dus de sa reddition de compte, comme receveur de la Maladrerie, qui était à l'origine (1680) de MMMXVIII florins XI s. VIII d. Le Conseil d'Artois met au néant (24 octobre 1701) l'appel de Pagart; quant à la décision dernière, relative à la reddition de compte, elle manque au dossier (pp. 74-210).

Procès de La Tour-de Fiennes. — L'hôpital St-Louis a acquis une ferme, dans le pays de Langle, de dame Catherine-Cécile de Guernonval, femme de Maximilien de Fiennes, comte de Lumbres, maréchal de camp. Un procès lui est alors intenté (février 1698) par Julien-Joseph de La Tour, comte dudit lieu, « pour remettre en cotte et ligne » cette ferme, qui est « des propres » de la dame susvisée. De son côté, dès le 20 février 1698, Joseph de Fiennes, fils du précédent, et abbé de Notre-Dame d'Human, intervient pour le même objet. Dossier très incomplet (pp. 211-229).

Procès avec St-Bertin. — L'hôpital de l'Écoterie ayant fait des acquisitions de biens sur les terroirs d'Arques, d'Herbelles et autres dépendants des seigneuries de l'abbaye de St-Bertin, celle-ci l'assigne (1698) à comparaître par-devant le Conseil d'Artois, pour acquisitions induement faites. Incomplet (pp. 230-233).

Procès Deremetz. — Pierre Deremetz, ancien conseiller du Roi au bailliage de St-Omer et grand bailli de St-Bertin, devait à l'Hôpital XIII années d'arrérages d'une rente de XXXVI patars, assise sur une maison de la Listerue, faisant le coin du flégard menant aux PP. Dominicains. L'Hôpital obtient contre lui (28 novembre 1710) une contrainte à fournir reconnaissance de ladite rente et à en payer les arrérages. Deremetz fait alors (23 février 1711) opposition à l'exécution de cette sentence, et détermine l'Hôpital à accepter les conditions qu'il lui a proposées antérieurement de lui rembourser cette rente; mais une sentence du 15 mai 1711 le déboute de ces prétentions (pp. 234-242).

Procès Derond. — Joseph Derond, praticien, devait XVI années d'arrérages d'une rente foncière de XXX s. assise sur une maison de la rue du Brûle. L'Hôpital obtient contre lui une condamnation (28 octobre 1718) de l'Échevinage, à payer les arrérages réclamés. Le Conseil d'Artois, auquel ledit Derond porte sa plainte, confirme (21 juin 1720) la sentence précédente et force celui-ci à fournir une reconnaissance de ladite rente (pp. 243-257).

B. 48. (Liasse.) — 258 pièces : 5 parchemin, 253 papier ; 3 cachets.

1719-1775. — *Procès Prime-Vasseur.* — L'hôpital St-Louis réclame (8 février 1719), par-devant le bailli d'Aire, à Marie-Anne Prime, XXXVIII années d'arrérages d'une rente de XX s. assise sur la maison qu'elle habite, sur le marché d'Aire. Jean-François Vasseur, propriétaire de la maison, intervient alors, prend fait et cause pour ladite dame, déclare qu'il n'a jamais payé de rente foncière qu'au prince de Robecq, pour sa vicomté d'Aire, et fait assigner ce dernier en déclarant qu'il paiera à celui que le tribunal désignera. Une sentence du 1er mars 1719 renvoie le prince de Robecq de l'assignation donnée contre lui et poursuit le procès entre les deux intimés précédents. Y jointes : 1° Sentence (15 décembre 1621) du bailliage d'Aire déclarant exécutoire contre P. Bourgeois, occupeur actuel, une lettre de reconnaissance du 1er février 1528 de la rente de XVII s. IX d.; 2° vente par Jacques Dudesne, chapelier, présentement à l'abbaye de Ham, à Jeanne Fardel, veuve de J.-F. Vasseur (22 avril 1679), pour DXXXI lb. et le remboursement (CCCCXVI lb. V s.) d'une rente des pauvres d'Aire, d'une maison sise sur le marché de cette ville (pp. 1-62).

Procès Bouvart-Defrance. — Nicolas Marischal et Pierre Bouvart, laboureurs à Esquerdes, et autres, ont (4 novembre 1587) créé, pour CCX florins, une rente de XV fl. au profit de Jacques Lesaige. De leur côté, les exécuteurs testamentaires de Lesaige ont (14 novembre 1601) transporté cette rente à l'hôpital de l'Écoterie. L'Hôpital obtient (15 mars 1689) du bailliage de St-Omer, contre plusieurs et notamment contre les enfants de Jeanne Bouvart, une sentence en reconnaissance de rente ; il poursuit la même reconnaissance contre Jacqueline Defranee, femme en premières noces de Jacques Bouvart. Les défendeurs veulent alors porter l'affaire devant la justice d'Esquerdes et obtiennent dans ce sens l'intervention du seigneur de Fruges et Esquerdes. Mais le bailliage, par une nouvelle sentence, amène ladite Defrance à verser à l'Hôpital (30 août 1720) XVIII florins XI patars IX d. pour les arrérages (pp. 63-75).

Procès du Domaine. — L'Hôpital ayant omis les devoirs de vassalité dus au Roi pour le relief d'un fief de VII mesures 1/2, sis à Lumbres (donation Bambecque, 1447), est condamné par défaut par le Bureau des Finances de Lille (8 novembre 1731), puis aux dépens (17 janvier 1732). Ayant omis de nouveau ces devoirs, l'Hôpital est condamné de nouveau (17 octobre 1752). Enfin il fait par procureur (15 juillet 1769) les foi et hommage, entre les mains des Trésoriers de France. Une note donne à entendre que l'homme vivant et mourant nommé à cette occasion fut la sœur Jeanne-Claire Judas, dite sœur Marie-Élisabeth (pp. 75-96).

Procès Vanhoutsorn. — Marie Delarre avait intenté un procès (1704), par-devant le Conseil d'Artois, à Antoine-François Vanhoutsorn, écuyer, sieur de Lassus, pour sûreté d'une hypothèque prise sur La Malassise, près St-Omer, appartenant à Nicolas Mantel. Substitué à celle-ci, par testament du 5 octobre 1706, l'Hôpital déboute (15 octobre 1725) le sieur Vanhoutsorn, par une sentence du siège échevinal, de ses prétentions dans la répartition des deniers provenant de la vente de ladite maison. Néanmoins une autre sentence (14 décembre) ayant admis celui-ci à s'opposer à l'arrêt précédent, le procès va se dérouler devant le Conseil d'Artois (1736 et années suivantes) (pp. 97-219).

Procès Richard-Delpierre. — Oudart Richard, grand portier de l'abbaye de St-Bertin, avait légué (21 avril 1705) à Marie Delarre la généralité de ses biens comprenant notamment une maison sise vis-à-vis l'abreuvoir de St-Bertin, dont Marie Hochedé, veuve dudit Richard, était propriétaire pour moitié et usufruitière pour le reste. Le 5 octobre 1706, Marie Delarre lègue, à son tour, ses biens à l'hôpital St-Louis et aux Bluets, à concurrence d'une somme totale de MMMDCCL lb., pour le surplus être attribué à l'hôpital premier nommé. L'Hôpital, apprenant que les héritiers Oudart Richard intentaient (1739) un procès à Guilbert Delepierre, veuf de Marie Hochedé, pour obtenir son désistement de la jouissance de ladite maison, demande à l'Échevinage (27 décembre 1740) que le désistement soit au contraire prononcé à son profit. Mais, le 24 janvier 1741, une transaction est passée entre Guilbert Delepierre et les héritiers Richard, par laquelle ces derniers abandonnent, pour D lb., audit Delepierre, leurs droits à la jouissance susdite. Y joints : 1° testament d'Oudard Richard (21 avril 1705) ; 2° testament de Marie Delarre (5 octobre 1706) (pp. 220-253).

Procès de Fruges. — Désistement (1777) d'André-François-Marie Le Grand de Castelle, d'une assignation lancée contre l'Hôpital, pour le faire intervenir dans l'affaire des mouvances réclamées par la douairière de Fruges, sur des terres sises à Pihem et à Bientques (pp. 254-258).

B. 49. (Liasse.) — 103 pièces : 1 parchemin, 102 papier ; 2 cachets.

1705-1750. — *Procès de Worden-de Croix.* — L'Hôpital ayant acquis du comte de Lumbres deux fiefs sis à St-Folquin, contenant XIII mesures de terre, Marie-Catherine de Croix, veuve de Michel-Ange, baron de Worden, seigneur vicomtier du pays de Langle, réclame (3 octobre 1705) de ce fait le paiement du droit d'indemnité de mainmorte. L'Hôpital offre de payer comme droit unique et une fois pour toutes le tiers du prix d'acquisition ; il est maintenu dans cette prétention par une sentence du Magistrat (12 avril 1706). Sur l'appel introduit par la dame de Croix, le Couseil d'Artois condamne (5 août 1707) l'Hôpital à payer le droit seigneurial tous les XL ans et à fournir homme vivant et mourant. Celui-ci, mécontent, s'adresse au Parlement, qui confirme (26 août 1710) l'arrêt du Conseil d'Artois. Le 17 janvier 1711, une contrainte décernée par Mme de Croix l'oblige au paiement d'une somme de DCCCCXLIII lb. IX s. IX d. Dénombrements servis pour les fiefs susvisés à Ch. de Créquy (1560), seigneur de Rouvrel, pour ses enfants; à Guillemette de Coucy (1619), « comtesse douairière de Solre, baronne d'Estonne, dame de Chemery, Vriginne-au-bois, Sanche-la-Besage, » comme tutrice de Ch.-Cl. de Croy, deuxième fils de son mariage avec Ph. de Croy, comte de Robecq, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, du pays de Langle, de Fauquembergues ; au baron de Lumbres (1676), à cause de sa femme, fille de Julien de Guernoval, seigneur de Bléquin, héritier de Ph. de Guernoval ; à Michel-Ange de Worden (1692-1704), vicomte du pays de Langle (pp. 1-68).

Procès Deswasières. — Fr.-Eug.-Dom. Deswasières, écuyer, seigneur de Beauprey, Ste-Marie-Kerque, Lansbrigghe, etc., prétend (15 juillet 1749) que de sa seigneurie de Lansbrigghe dépendent III fiefs, ayant appartenu jadis à Robert de Croix, seigneur de Buserique, puis au sieur Gozet, échevin de St-Omer, et cédés par les héritiers de ce dernier (30 août 1725) à l'hôpital St-Louis. Depuis la St-Jean 1731, aucun droit seigneurial ne lui a été payé. L'Hôpital, de son côté, prétend que les terres en question étaient réputées tenues en cotterie de la seigneurie de Buserique, et que, dans tous les cas, c'est non à lui mais à J.-B. Gozet, *pain d'épicier*, P. Druetz, *pain d'épicier*, et Izabelle Gozet, sa femme, Nicolas Vaillant, *tabacquier*, et M.-Françoise Gozet, sa femme, qu'il faut s'en prendre (19 août 1749). Le Magistrat tranche le différend en attribuant (13 août 1750) aux Gozet et à l'Hôpital une part dans les droits à payer (pp. 69-103).

B. 50. (Liasse.) — 169 pièces : 3 parchemin, 166 papier ; 3 cachets.

1747-1776. — *Procès Broigne-Boidin.* — Guillaume Broigne a cédé, du consentement de l'Hôpital (24 mars 1724), le bail conclu (24 juillet 1722) avec ce dernier, de C mesures de terres sises à St-Folquin, moyennant DCC lb. annuelles. Mais le cessionnaire, Pierre Trucquenart, laboureur à Vieille-Église, ayant laissé en retard MMIX lb. d'arrérages, l'Hôpital obtient des échevins et cœurheers du pays de Langle une hypothèque sur V mesures de terre appartenant à Charles Trucquenart, caution de Pierre (29 novembre 1747). Il met également opposition au payement par Marie-Adr. Soirte des rendages qu'elle doit à celui-ci pour terres sises à St-Folquin, l'assigne (10 et 22 mars 1751) devant les échevins de Langle, mais se désiste (17 juillet) de cette prétention. En retour, il réclame des mêmes échevins l'autorisation d'exploiter une mise de fait sur les biens de J.-B., Omer et Pierre Boidin, petits-fils de Guillaume Broigne qui s'était porté caution de Pierre Trucquenart. Le 23 septembre 1775, Nicolas-Joseph Rouillart, cabaretier à Vieille-Église, se porte caution pour l'exploitation d'une mise de fait sur les biens des frères Boidin (pp. 1-28).

Procès Guilbert-Lanvin. — Noël Guilbert, curateur de la dame Lanvin, veuve de Michel Verrier, médecin à St-Omer, a placé cette femme à l'hôpital St-Louis, il y a cinq ans, parce qu'elle était faible d'esprit, moyennant une pension annuelle de CCL lb. Depuis ce moment, il n'a rien payé de cette pension et se refuse à fournir à l'Hôpital les MCCL lb. échus au 26 avril 1752. Celui-ci obtient du Magistrat une sentence (13 février 1754) condamnant L. Guilbert à payer les MCCL lb., plus CCL lb. pour l'année 1753, plus enfin les intérêts à ce jour et les dépens (pp. 29-63).

Procès Legrand-Drincqbier. — Le dernier compte rendu (1747) par Laurent-Joseph Drincqbier, qui fut pendant nombre d'années receveur de St-Louis en même temps que greffier du crime de la Ville, se soldait par un excédent de recettes de XV^M DCCCXXIX lb. XIV s. VI d., qui se réduisit par la suite à VIII^M DCXXXVI lb. XIV s. VI d., par le versement de plusieurs acomptes. L'Hôpital poursuit contre Albert-Guillaume Legrand, tuteur des enfants de Drincqbier, la restitution de cette somme aug-

mentée de quelques omissions de recettes qui la portent à XI^{M}CCCCLXVIII lb. VI s. VIII d., et obtient du Magistrat (2 août 1754) une sentence à son profit, portant payement de cette somme, des intérêts et des dépens (pp. 64-74).

Procès Duport-Outrebon. — Thérèse Outrebon a déposé jadis, entre les mains de la supérieure et des religieuses de St-Louis, des objets précieux et notamment une somme de cinquante mille livres, pour être, après sa mort, restitués à son fils présentement absent ; telle est la thèse invoquée par Jeanne-Françoise Duport, veuve de François Laisné, qui se dit arrière-nièce de ladite Thérèse, pour obtenir, à titre d'unique héritière, restitution du dépôt. Les religieuses opposent qu'elles n'ont point connaissance d'un dépôt semblable, et que d'ailleurs ce serait aux héritiers de la dépositaire et non pas à la communauté qu'il conviendrait de s'attaquer, car... « ce sont des filles qui se livrent au soulagement des pauvres et des malades, et à qui, en considération de ces soins, les administrateurs de l'Hôpital font fournir les alimens ; elles n'ont aucuns biens qui leur soit commun, elles n'en ont même aucune régie ni administration, tous les biens de cet Hôpital appartiennent aux pauvres et aux infirmes, ce sont les administrateurs qui les régissent, qui les afferment, qui en font recevoir les revenus par un séculier ; ce sont ces mêmes administrateurs qui font pourveoir cette maison de toutes les choses nécessaires aux pauvres, aux malades et infirmes qui sont colloqués dans cet Hôpital et même à ces filles ; ce sont les administrateurs qui font payer toutes les dépenses par leur receveur, c'est à ces mêmes administrateurs seuls à qui les comptes se rendent à l'intervention du procureur de Roi sindicq de la même ville ; ces filles tiennent encore au monde, elles jouissent et disposent en particulier à leur gré des biens que chacune d'elles a portée dans cette maison, chacune d'elles est sujette à ses dettes particulières, elles héritent de leurs parens et ceux-cy leur succèdent ni plus ni moins que dans le monde... Jusques à 1675, ces filles ne faisoient aucuns vœux ; pour lors on leur a fait faire des vœux simples de chasteté et d'obéissance et nullement de pauvreté ; ces vœux ne sont que pour autant qu'elles restent dans la maison et il y en a plusieurs qui en sont sorties pour rentrer dans le siècle, dès lors elles ne doivent plus l'obéissance qu'elles ont promis, on ne scait pas même si elles sont encore tenues à celui de chasteté, cependant la vérité est que quelques unes ont pris des dispenses pour se marier... » Le bailliage de St-Omer se déclare (8 août 1754) compétent et invite la demanderesse à justifier ses prétentions dans la quinzaine, à défaut de quoi elle sera condamnée aux dépens. Françoise Duport appelle de cette sentence au Parlement de Paris et se voit condamnée par lui (18 juillet 1759) à XII lb. d'amende et aux dépens (pp. 75-101).

Procès Decupper. — Pierre De Cupper occupe, sur la Fraiche Poissonnerie, une maison et V livrées de terre chargées de XIV s. par. de rente annuelle vis-à-vis de l'hôpital St-Louis. Celui-ci réclame, le 27 juillet 1758, XXXIX années d'arrérages, soit XXXVIII lb. VII s. IX d., et obtient du Magistrat (20 juillet 1759), contre le susnommé, payement de ces arrérages et des dépens (pp. 102-112).

Procès de Fruges. — M. le comte de Fruges, seigneur d'Esquerdes, réclame (1759) de l'Hôpital, pour un fief de XV mesures de terres sis à Renescure et mouvant d'Esquerdes : 1° rapport et dénombrement avec nomination d'homme vivant et mourant, parce que ce fief « doit X lb. parisis de relief, autant d'ayde quand le cas y echet, et XX s. par. de cambellage, service de plaid en la cour d'Esquerdes, etc. ; » 2° paiement du relief dû par la mort de Drincqbier, receveur de St-Louis ; paiement d'un droit d'indemnité, sur le pied du cinquième denier de la valeur actuelle du fief. Il s'appuie sur deux dénombrements antérieurs. Il réclame en même temps les arrérages d'une rente de X s. I d. sur une maison avec jardin sise rue St-Adrien. L'évêque de St-Omer, administrateur de l'Hôpital, insiste pour qu'on règle ces deux affaires au plus tôt. Rapport et dénombrement baillé par Jean de Bambecque à Bernard de Châteauvillain, chevalier, seigneur de Thy et de Marigny, comme mari et bail de Jeanne de Rey, dame de Rey et d'Esquerdes, dudit fief sis à Renescure (24 août 1433). Extrait de la « déclaration des hommes de fiefs et nobles tènements tenus de hault et puissant seigneur messire Guislain de Fienne, chevalier, vicomte de Fruges, seigneur d'Esquerdes, baron d'Enne, etc., à cause de ses terres et seigneuries d'Esquerdes, Enne, Wavrans, Lumbre, Rihotte, Bienques et quint de Dennebrœucq. » Déclaration faite en la chambre des plaids de Renescure (28 avril 1772) par Jacques-Joseph-Nicolas Taverne de Monthiver, écuyer, seigneur de Renescure, déclarant « avoir autrefois réuni à sa table et domaine de ladite seigneurie de Renescure une mesure et demi de terre à labour situé en cette paroisse, dans le Brecvelt, tenu et mouvant de ladite seigneurie de Renescure, sous le nom des Schotiers de St-Omer. » La suite de ces affaires (1759-1772) manque au dossier (pp. 113-127).

Procès Vandembosque. — Sommation faite (7 février

1763) à la supérieure de St-Louis, par Jacques Vandembosque, fermier du don gratuit, de payer dans les vingt-quatre heures XCVII lb. IV s. pour CLXVI tonnes de forte bière encavées depuis le 1er août 1760 jusqu'au 31 juillet 1761. Protestation de la supérieure, A. Nièce, qui fait remettre au demandeur des copies de l'arrêt du Conseil d'État de 1760 et des marchés conclus en 1755 et 1761 avec les Intendants, MM. de Beaumont et de Caumartin, pour les soldats reçus à l'Hôpital. Copie de l'arrêt du Conseil d'État acceptant (3 avril 1760) l'abonnement au don gratuit proposé par l'Artois (CCCM lb.) et permettant en conséquence d'asseoir sur tous les habitants, privilégiés ou non, à l'exception des hôtels-Dieu et hospices, XV deniers au pot de vin et II den. au pot de bière, en plus des droits existants. Le procès n'eut pas de suite (pp. 128-130).

Procès Petit de Cocquel. — Sommation faite (24 mars 1767) par L.-J.-É. Petit de Cocquel, conseiller du Roi et procureur au Bailliage, et sa sœur, M.-A.-Fr. Petit de Cocquel, comme seuls héritiers de la sœur Cécile Bonvalet, pour obtenir la succession de celle-ci en meubles, or, argent monnayé, et tableaux de famille. Les religieuses déclarent que les meubles et vêtements appartiennent de droit à l'Hôpital, que les CVII lb. laissées par la défunte ont été employées pour les services funèbres de celle-ci, et que les tableaux ont été rendus précédemment à ceux qui les avaient confiés à ladite sœur. Suivent les quittances d'honoraires de Leclercq, curé de St-Denis, Nicolas Pauchel, *clochemant* de la même paroisse, P. Parenty, « prêtre et vicaire d'Ames, » Delabarre, syndic des Récollets, H.-F. Godefroy, *missaire* des Frères-Prêcheurs (pp. 131-141).

Procès du Domaine. — Réclamation (1768) du sieur Boussemart, receveur des domaines du Roi, tendant à faire payer par l'Hôpital XXX lb. VI s. pour l'enregistrement, contrôle et extrait des biens tenus en cotterie du Domaine. La fin de l'affaire manque (p. 121).

Procès Lefebvre-Du Prey. — L'Hôpital possède à Blaringhem : 1° une mesure et un demi-quartier au champ Du Prey, tenue en cotterie de la seigneurie du Prey, 2° III mesures de manoir amasé, tenues de la seigneurie [jadis prieuré] de Cohem, 3° VII quart. et demi de mêmes terres. Simon-Gabriel Lefebvre, sieur du Prey, fermier général de la seigneurie de Cohem, réclame (1768) pour le premier lot huit années d'arrérages de rentes foncières et un droit d'indemnité pour quarante années, et pour le deuxième lot la même indemnité. L'Hôpital consent à payer les rentes, mais repousse l'indemnité comme réclamée à tort. Extraits des terriers des seigneuries de Cohem et du Prey, et dénombrement fourni (1699) par le receveur Drincqbier, pour l'Hôpital, à Ignace Deslion, recteur du collège wallon, à St-Omer, des terres sises à Blaringhem (pp. 143-154).

Procès Walleyns-Vanhoutsorn. — Contestations (1773-1776) entre Fr.-Bernard Walleyns, sieur de Brocus, et dame Vanhoutsorn, sa tante, à propos du droit de nomination au lit fondé par Anne-Marie Girardotte (pp. 153-159).

Procès Varlet-Ghys-Desoutter. — Les sieurs Varlet, Ghys et Desoutter se prétendent (1774) propriétaires, par achat de Robert Le Valleur, écuyer, seigneur de Bambecque, de pièces de terre sises à Renescure, dont l'Hôpital dit être en possession depuis quelques années. La solution du procès manque (pp. 160-166).

Procès Verron. — Réclamation par l'Hôpital (15 mars 1774) à Herman-Joseph Verron, notaire à St-Omer, de XII années d'arrérages d'une rente ancienne de I lb. IV s. et d'une autre rente de III s. dues par ce dernier sur une maison de la Grand'Place appelée *le Château de Versailles*. La fin manque (pp. 167-169).

B. 51. (Liasse.) — 223 pièces : 25 parchemin, 198 papier ;

1576-1697. — *Procès de Croy-de Bernemicourt,* etc. — Arrêt du Grand Conseil de Malines portant contre Eustache de Croy, seigneur de Ruminghem, La Motte-Warnecque, Wizernes, Le Hamel, Forestel, etc., gouverneur de St-Omer, et Louise de Ghistelles, sa femme, condamnation volontaire en reconnaissance d'une rente de CL florins qu'il a constituée, le 26 juillet 1576, en faveur d'Antoine de Boutry, sieur de Semelingues, en paiement de plusieurs sommes à lui avancées s'élevant ensemble à MMCCCII fl. XVI s. VI d. (18 novembre 1577) (pp. 1-2). — Vidimus de ce contrat par le magistrat de St-Omer (17 juillet 1595) (p. 3). — Commission exécutoire (1er mars 1586) du Grand Conseil de Malines contre Eustache de Croy, comte du Rœulx, pour rente non payée à Ant. de Boutry (p. 4). — Transport (12 janvier 1595) par les exécuteurs testamentaires d'Antoine de Boutry, au profit de l'Hôpital, d'une rente de L florins sur celle de C fl. [les autres L fl. attribués à l'hôpital St-Jean] due audit défunt par le comte du Rœulx, et ce aux charges suivantes : 1° que II obits annuels seraient célébrés dans la chapelle de l'Hôpital (II tabliers de St-Denis y assistant moyennant II s. chacun), pour ladite rente faire retour à la table de St-Denis en cas de non décharge des obits pendant II ans ; 2° que les administrateurs laisseraient placer dans la chapelle un tableau

relatant la fondation (pp. 5-6). — Hypothèque prise (17 mars 1598), pour sûreté de la rente ci-dessus, sur les biens d'Eustache de Croy, sis à Bevere, Verbrouck et Calloo en Flandre (p. 7). — Sentence du Grand Conseil de Malines, qui déclare (9 juin 1601) exécutoire au profit des administrateurs de St-Louis, contre Eustache de Croy, comte du Rœulx, la condamnation du 18 novembre 1577 par laquelle celui-ci reconnaissait ladite rente (p. 8). — Arrêt du Grand Conseil (25 mai 1619) rendu au profit des administrateurs, relativement aux terres citées plus haut. Flamand (p. 9). — Ajournement (23 avril 1629) au Grand Conseil contre le sieur de Provèle, le vicomte de La Thieulloye et leurs frères et sœurs, héritiers de Louise de Ghistelles, pour reconnaître exécutoire, sur les biens de ladite dame, l'hypothèque prise en sûreté de la rente Boutry appartenant aujourd'hui aux hôpitaux de St-Louis et de St-Jean (p. 10). — Assignations des sieurs de Provèle, demeurant à La Comté (11 mai), Pierre Varandoucq et Antoine de Jonge, de Nieukerque, et Josse Vercanteren, de St-Nicolas (19 mai), acheteurs ou occupeurs des biens hypothéqués (pp. 11-12). — Procuration donnée à Jean Robelin, procureur au Grand Conseil de Malines (12 octobre 1630), par Jean de Ghistelles, chevalier, sieur de Provène, La Comté, Oppinghem, etc., et Charles de Bernemicourt, chevalier du Conseil d'Artois, vicomte de La Thieulloye, sieur de Douvrin, Frévin, etc., gouverneur des ville et châtellenie de Bailleul en Flandre, époux de Marie de Ghistelles (p. 16). — Procuration des autres intimés cités plus haut. Flamand (p. 17). Mémoire présenté (1630) par Lamoral d'Audenfort, écuyer, seigneur de La Potterie, etc., mayeur de St-Omer, comme gouverneur de St-Louis, et Roland de Croix, écuyer, seigneur de La Movardrie, ancien mayeur, gouverneur de St-Jean, joint à lui Martin de Wissoc, chevalier, seigneur de Bomy, comme fondateur dudit hôpital, contre le sieur de Provène et consors, contenant l'historique du procès (p. 18). — Requête des administrateurs (1633) tendant à produire une quittance [y jointe] du 14 mai 1629 qui témoigne de l'acquit de la rente susvisée, et à la communiquer à la défense (pp. 23-24). — Sentence provisionnelle du Grand Conseil, rendue (11 septembre 1638) au profit des administrateurs contre Jean de Ghistelles, Charles de Bernemicourt et consors, condamnant ceux-ci à payer les arrérages de la rente de c florins échus depuis la quatrième années *du redicquement* de la terre hypothéquée, et aussi à indemniser les possesseurs de celle-ci (p. 26). — Ordonnance du maître des Requêtes de l'Hôtel, Jean de Wachtendouck (20 janvier 1639) infirmant la sentence du 11 septembre et assignant les parties à comparoir dans la quinzaine, attendu que les hôpitaux « ont bien besoing du leur, nottament en cest guerre contre la France » (p. 30). — Dires des intimés (15 avril 1639) : « le dicaige du polder de Beverenbroeck » n'a été achevé qu'en 1620 et non en 1619, de sorte que n'ayant perçu les fruits qu'en 1621, on ne peut devoir la rente qu'à partir de 1625 (pp. 32-33). — Réponse des demandeurs (21 mai) (p. 34). — Ordonnance aux parties (30 juillet 1639) « de se rencontrer de plus près au regard du temps de l'achèvement des redicquemens, » et accordant aux demandeurs les exécutoires par eux requises pour les arrérages échus de 1625 et des années suivantes (p. 37). — Acte notarié (3 août) par lequel Louis Hourdel, procureur pensionnaire de la ville de St-Omer, et Adrien de Wavrans, argentier de celle-ci, certifient la solvabilité de Philippe Guilluy, receveur des hôpitaux de St-Omer (p. 38). — Requête des administrateurs (septembre 1639) à fin de mise à exécution de l'ordonnance du 30 juillet et de la sentence provisionnelle du 11 septembre 1638 (p. 39). — Mandement (9 septembre) de mise à exécution desdites (p. 41). — Fragment de généalogie des De Croy-de Ghistelles (p. 43). — Réponse des demandeurs aux défendeurs qui invoquent l'inondation des terres hypothéquées et la prescription (p. 44). — Ordonnance aux défendeurs (16 septembre 1644) de payer par provision les v années d'arrérages échus (p. 51). — Attestation (18 septembre) des « dyckgrave et jurés de Beverenbroeck », donnant l'époque exacte du *redicquement* (p. 53). — Ajournement (22 décembre) contre Marie de Ghistelle, veuve du vicomte de La Thieuloye, et Jérôme Carriez, mari de Florence de Markais, veuve du sieur de Provène (p. 55). —Commission (18 novembre 1656), sur requête du sieur d'Arquingoult, mayeur de St-Omer, au nom des hôpitaux, tendant à reprendre le procès contre les intimés précédents, le baron d'Esclebecque et Albert-Dominique de Ghistelle, et les assignant au Grand Conseil à Malines (p. 63). — Commission semblable (10 mars 1666), sur requête de Jean d'Havrecq, écuyer, sieur de La Rue, et Jacques de Croix, chevalier, sieur d'Escoult, mayeurs de St-Omer, administrateurs des hôpitaux de St-Louis et de St-Jean, portant assignation à Malines contre le baron d'Esclebecq, mari de M. de Ghistelle, fille du sieur de Provène, contre François de Bernemicourt, vicomte de La Thieuloye, et contre les héritiers des autres intimés (p. 66). — Nouvelle mise de l'affaire (juin 1876) au rôle (p. 95). — Commission d'ajournement (18 janvier 1677) contre les intimés (p. 100). — Requête des administra-

teurs tendant à obtenir à la Cour un nouveau commissaire (1681), en remplacement du conseiller sieur de Wachtendoucq, promu à l'évêché de Namur et mort peu après archevêque de Malines. Apostille désignant (1683) le conseiller Colin (p. 116). — En 1697, les administrateurs et leurs agents d'affaires s'écrivent des lettres aigres-douces pour connaître où en est l'affaire, dont la suite se perd (p. 123).

B. 52. (Liasse.) — 122 pièces : 3 parchemin, 119 papier; 1 cachet.

1741 - 1745. — *Procès Lartisien.* — Isbergue Lartisien est entrée à St-Louis comme religieuse en 1726. En 1741, à la suite de quelques contrariétés, elle rentre dans la vie civile. Mais, comme elle a versé jadis des frais d'entrée, elle actionne l'Hôpital devant le Conseil d'Artois en restitution desdits frais. Le procès est renvoyé, le 12 octobre 1742, devant l'échevinage de St-Omer. D'après Isbergue Lartisien, chaque fois qu'une religieuse quittait l'Hôpital, il était d'usage de lui remettre la somme versée à son entrée, la communauté n'étant pas autorisée par lettres-patentes et ne pouvant recevoir de dots. De leur côté, les religieuses soutiennent : 1° que l'usage de rendre les sommes versées lors de l'entrée dans le couvent n'existe pas; 2° que les hospitalières de St-Louis ne sont pas une communauté de filles ne possédant rien en propre et fournissant une dot qui profite à la communauté, à charge par elle de les nourrir; que lesdites religieuses font seulement le vœu d'obéissance pour le temps qu'elles restent dans la maison, d'où elles peuvent sortir; qu'elles ont des biens personnels et peuvent hériter; qu'elles payent seulement une somme pour l'année de leur noviciat pour leur premier habillement et pour les dépenses qu'elles trouvent bon de faire à leur réception pour traiter leurs parents; que ladite somme a donc été dépensée pour ladite Lartisien; 3° que ladite Lartisien ne fournit aucune justification de son versement; 4° qu'en produirait-elle une, il ne saurait y avoir de recours contre la communauté, qui ne possède aucun bien en commun. Les religieuses s'appuient, en outre, sur un arrêt précédent (22 avril 1677), qui a confirmé et étendu les privilèges des communautés religieuses. Malgré les quittances fournies par ladite Lartisien, l'une de CXXV lb. XII s. VI d. « pour sa première année de noviciat » (28 avril 1727), l'autre de DL lb. « pour son habillement » (19 avril 1728), l'Échevinage déboute la demanderesse (23 octobre 1743) de ses prétentions. Isbergue Lartisien en appelle alors au Conseil d'Artois (1743), en faisant assigner solidairement les administrateurs de l'Hôpital. Elle prétend avoir servi, durant 14 ans, les malades, et n'avoir quitté ceux-ci qu'en raison des sévices de la nièce de la supérieure qui lui a caché un jour ses vêtements et son linge et l'a mise à la porte à coups de balai. Elle ajoute que les religieuses n'ont jamais été autorisées ; qu'au début elles étaient de simples servantes à gages, préposées par les administrateurs au soin des malades ; que leur condition est toujours demeurée la même, bien qu'on les ait revêtues d'un habit de religieuse; que, n'étant pas autorisées à recevoir des dots, elles le sont moins encore à les retenir ; qu'on ne lui a fourni que de rares vêtements et qu'elle n'a jamais traité aucun parent. Mais, voyant la tournure du procès, la demanderesse déclare (5 avril 1745) abandonner sa plainte et payer les dépens.

SÉRIE B (SUPPLÉMENT).

B. 53. (Liasse.) — Pièces : parchemin, papier, sceaux.

1455-An V. — Rapport et dénombrement servis par l'Hôpital (26 août 1775) à messire Pierre Sandelin, chevalier, comte de Chaumont, vicomte de Fruges, baron d'Enne, seigneur d'Esquerdes, Wavrans, Lumbres, etc., à cause de sa seigneurie d'Esquerdes, pour une pièce de terre sise à Renescure (p. 1). — Acceptation (13 février 1783) par MM. d'Aumale, vicaire général, et le chevalier de Harchies, administrateurs de St-Louis, d'une donation de M livres, à charge d'entretien viager, faite par Marie Féderic, veuve de Jean-Baptiste Gaquer, de Glominghem, paroisse de Rincq (p. 2). — Acceptation par-devant notaires (2 juillet 1783) de la donation de MCC livres faite pour entretien viager, par Marie Isabelle-Alexis Marrois, « à la charge de par elle travailler, au profit dudit hôpital, soit à filer ou autres ouvrages qui pourront lui être ordonnés par la supérieure, sans que pour cette raison elle puisse exiger aucuns salaires »

(p. 3). — Bail (20 novembre 1778) à André-Joseph Martel, d'Hallines, de XI mes. de terres sises à Wizernes, aux lieux dits *la vallée de le Couppe, le chemin d'Esquerdes, le rouge Homme, le chemin du Brulle*, pour CLXV lb. (p. 4). — Bail des mêmes terres (10 février 1787), pour CXCVIII lb. (p. 5). — Bail semblable (15 vendémiaire an V) à Joseph Delevart, de Wizernes, pour CCCXXX lb. (pp. 7-11). — État des terres sises à Difques, sur lesquelles repose la rente de IV lb. parisis créée (23 avril 1455) par Enguerrand du Brœucq, au profit de la chapelle de St-Blaise, de la cathédrale de St-Omer (p. 12). — Attestation par plusieurs villageois (7 décembre 1675) que les terres de Difques et Moringhem ont été en friche de 1635 à 1647, en raison de la guerre (p. 13). — Décision capitulaire (3 janvier 1676) exemptant l'Hôpital des arrérages dus jusqu'en 1663, mais réclamant le prochain paiement des XII dernières années; quittance (21 janvier) par Georges Manier, receveur des chapelles de N.-D.-sous-le-Doxal et de St-Blaise, de CVIII flor. qu'il a reçus d'Adrienne Tièvre, maîtresse de l'Hôpital, pour XII années d'arrérages d'une rente de IX florins due à ces chapelles (p. 14). — Inventaire des fondations pieuses et de bienfaisance faites à St-Louis (XVIIIe s.). Informe (p.15).— Bail par adjudication (23 thermidor an III) d'une maison de la rue du Brulle, de l'hôpital de la Fraternité, au loyer de CD lb. (pp. 16-17). — Ordonnance de dom Loys de Benavides, Carrillo et Toledo, marquis de Fromilta et de Caracena, comte de Pinto, du Conseil d'Etat du Roi, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne, etc., défendant (15 mars 1664) de faire paître ou de passer sur les remparts des villes fortifiées, en raison des dégâts qui en résultent (p. 18).

B. 54. (Registre.) — In-folio ; 33 feuillets, papier.

XVe siècle. — CARTULAIRE DE L'ECOTERIE. — Bail à cense héritable (15 octobre 1430) par Hellin de Lavenne, gouverneur de l'Écoterie, Guilbert d'Ivergny et Jacques de Le Deverne, souverains avoués d'icelle, à Henri Dubrœuc, plus offrant, d'une maison de la rue St-Denis, pour XXI s. parisis annuels. Échevins présents: Jean Le Pap, Mallin de Boulloingne, Vincent Parmentier, Tassart Baiard, Jean Du Val (fol. 1). — Bail semblable (14 novembre 1311) par Laurent d'Esquerdes et Simon de Leuvin, avoués de l'Hôpital, à Jean Le Chevalier, de Blendecques, pour C s. parisis, d'une maison de la rue de l'Orfaverie. Échevins : Simon Wastel, Clay Capelle, Brisse Bon Enfant, Jacques Danvie, Gilles de Lelinghem (fol. 2). — Échange consenti (12 août 1398) par Jean Le Bouf, prêtre, maître de l'Ecoterie du Brulle, de l'aveu de Jean Bollard et Baudin de Le Deverne, avoués, en faveur de Gilles de Rabodenghes, de X s. de rente assis sur II maisoncelles du Bas-Brulle, contre X s. VI d. de rente, assis sur une maison de la rue St-Bertin, devant l'âtre St-Denis. Échevins : Jean Maran, Willaume Folke, Jacques Wastel, Jean Le Paveur, Jacques de Landertun (fol. 3).— Donation faite à l'Écoterie (22 septembre 1437) par Robert de Le Cuisine, prêtre, vicaire en l'église de St-Omer, de IV lb. XVIII s. V d. parisis de rente héritable payable aux termes de Noël, Pâques et St-Jean, sur une maison « au nort costé de le rue du Hault Brulle, » chargée de XXX s. envers l'église St-Denis et de XVIII d. maille parisis et « une maille tournoise » envers la confrérie de St-Omer, à charge de fonder sur la moitié de ladite rente une messe par quinzaine à dire dans l'Hôpital, pour le repos de l'âme du donateur, et de faire sur l'autre moitié une distribution aux pauvres dudit Hôpital. Échevins : David d'Averhoud, Baudin Le Pap, Jean d'Esperlecque, David d'Ardres (fol. 4). — Werp par Louis Pierlamps, prêtre, Philippe de Sus-St-Legier, Jean Spollart et Robert Du Val, exécuteurs testamentaires de Tassart de Thiennes (18 janvier 1443), en faveur de Pierre Carette acceptant au nom de l'Écoterie, des rentes suivantes : XXXI s. VI d. par. de rente sur une maison sise entre les deux portes du Hautpont et aboutissant par derrière à la Brauwerosendicq; XLVIII s. sur une maison au même lieu; II s. sur une maison sise sur la petite Tannerie; X s. sur une maison « en Lizelle, » tenant par derrière « au fossé de le ville » ; XLIX s. sur une maison sise sur la Foullerie, tenant par derrière « aux liches »; IV lb. et V s. sur une maison de la Grosse-Rue, tenant par ouest à Jean Le Vasseur, « vairier »; XL s. sur la maison de feu Zegere Le Drauwellaire, tenant par derrière au presbytère de St-Denis ; XXV s. sur une maison de la Tennerue ; IV s. II d. sur XI verges de terre « au Kemphoucq »; XX s. sur « terre maresque et eauwes gisans west au Beghinstrom... et nort à le commune pasture de ladite ville »; XLII s. sur une mesure et demie de terre et d'eau hors de la porte du Hautpont, tenant au sud « au fossé de Malevaut »; XXXVI s. « sur trois wals » dits le long, le large et le petit « maran », sis tous trois « sur l'Artstrom, desous le prouvosté de Saint-Aumer »; XV s. VII d. « sur IV pièces de terre maresque et le moitié d'un wal, » tenant d'ouest « sur le rivière entre deux cringhes » ; XV s. VI d. « sur XII livres de terre maresque que tient présentement Chrestien Duys... gisans hors de Malevault en lieu nommé

le Ramemersch » ; la moitié de XII s. sur eaux et terres maresques tenant de nort à la rivière de Lotestekels ; la moitié de II maisons « estans sur le Brauwerosenstraiet, entre deux portes » ; la moitié de XXX s. « de II gros de Flandres le sold, » sur VIII mes. de terre sises « au viès moustier, » pour en jouir après la mort de Alleame de de Morcamp, religieux de St-Bertin; le tout à charge de deux petites rentes viagères. Échevins : Baudin Bourgois, Guérard Le Merchier, Jean d'Emblighem, Pierre Le Covreur, Ectoir de Le Becque (fol. 5). — Cession à l'Écoterie, par Willame Du Val, bourgeois de St-Omer, de XV s. de rente héritable... Pièce incomplète, sans date (fol. 7 v°). — Échange conclu (20 janvier 1449) par les maïeurs Alleame de Rebecque et Jacques Muselet, avoués et gouverneurs de l'Écoterie, avec Gilles Robins, bourgeois de St-Omer, de XXXVI s. par. de rente héritable, assis sur une maison dite « le Pot, » en dehors du Hautpont, contre une rente de même valeur assise sur VI pièces de terre maresque et III *wals*, le tout gisant « au lieu que on dist Le Reep nommé Le Colve, » ou « sur le rivière nommé Bachterhagghe, » ou « au cul du Wincle, » ou « au lieu nommé Le Slapere. » Échevins : Jean Loste, Jean Du Val, Ector de Le Becque, Jean de Berghem, Melcior de Le Valée (fol. 8). — Échange conclu (19 octobre 1438) entre Jean d'Éperlecque, échevin de St-Omer, et Pierre Carette, procureur de l'Écoterie, d'une rente foncière de L s. par. sur la maison de Jean de le Pierre, « fruittier, estans en Vincqbrouch, » tenant à l'ouest à « le rivière qui vient du Bomitour, » contre « X maisoncelles dont les VIII joingnent l'un à l'autre derière le Bomitour, » tenant par derrière à la rivière qui mène au Bomitour. Mayeur autorisant l'échange ; comme avoués de l'Écoterie : Jacques de Beutin et Jacques Lescot. Échevins : Jean de Northoud, Hue Pietavaine, Pierre Lanbert, Jean de Fauquemberghe, Jullien d'Audenfort (fol. 9). — Bail à cense héritable (9 juillet 1360) d'une maison du Vincquebrouc, à Vincent Coenart, par Michel Stivelghier, *maistre* de l'Écoterie, avec l'autorisation des avoués Nicole Bollart et Jean Lescot, par Simon Hannart et Willaume De Lattre, tabliers de Sainte-Aldegonde et de St-Denis, par Nicoles Wichart et Clay Le Coustre, tabliers de St-Sépulcre, moyennant X s. par. dont III s. IV d. pour l'Écoterie, III s. IV d. pour les tables de Ste-Aldegonde et St-Denis, III s. III d. pour la table de St-Sépulcre (f° 10). — Bail à cense héritable, « le quatreime jour d'avril, nuit de Pasques après cherge bénit, l'an mil CCCC trente neuf » (1440), par Pierre Carette, receveur de l'Écoterie, et les mayeurs Jacques de Beutin et Jacques Lescot, avoués de l'Hôpital, à Julien de Le Hofsade, prêtre, plus offrant et dernier enchérisseur, de « XV maisoncelles toutes joignans l'un à l'autre, ensamble une placette et gardin... en Vincquebrouch..., faisant front sur le rivière qui maine vers l'Estat, » moyennant XX s. par. de rente. Échevins : Baudin Bourgois, Alleame d'Audenfort, Nicole Widoit, Jacques Saquespée, Lambert d'Esperlecque (f° 11). — Bail semblable dans les mêmes conditions (28 août 1438), par les mêmes, à Thomar Le Moine, d'une maison et héritage au Vinquebrouc, pour IV lb. VI d. par. Échevins : Willame Havesart, Jean de Wisque, Jean d'Enblighem, Jean de Faucquemberghe et Julien d'Audenfort (f° 12). — Bail à cense héritable (13 décembre 1399) à Pierre Gallaut, par Clay de Wissoc, fils de Jean de Wissoc, et Jean Le Bouf, maître de l'Écoterie, avec l'assentiment des avoués Jean Bollart et Baudin de Le Devrene, d'une masure dite « Le Vel » qui a de front, sur la rivière, L pieds et VIII *pauch*, LXXI pieds sur la rue, XLVII pieds vers nord et LXX pieds vers est, pour XIV s. par. et II chapons. Échevins : Jacques de Nortkelmes, Jean de Wissoc, Hue de Le Capelle, Jacques Wastel, Jean Le Paveur (f° 13). — Bail semblable (2 juillet 1401) à Jean Wylant, par Jean Le Bouf, prêtre, maître de l'Écoterie, et les avoués Jean Bollart et Baudin de Le Deverne, de II maisons au Bas-Brulle, « faisant le touket de la rue des Hautes-Liches, » pour XXXIII s. IV d. par. de rente. Échevins : Jean Bollart, Mahieu de Saint-Pol, Jacques Wastel, Jacquemart Bazuel, Jean Picotin (f° 14). — Werp par Enlart d'Enle, bourgeois de St-Omer, à Jacques de Penes, gouverneur de l'Écoterie, et à Jean Danne et Simon de Wissoc, avoués du même hôpital (29 juin 1341), de XVII d. par. sur une maison dite « Le Nonne, » sise au Brulle. Échevins : Denis Drubroet, Willame Toursel, Jean Maran, Gérart Vivien, Mahieu Le Roy (f° 14 v°). — Werp par Jeanne Wolvric, (« el mois d'avril, le samedy apreis le jour de Pasques » 1318), aux avoués de l'Hôpital, Laurent d'Esquerdes et Clay Capel, de VII lb. II s. par. sur des maisons de la rue Simon Hogghe (plus tard rue du Fil), de la Grosse-Rue et au Vincquebroucq. Échevins : Brisse Dane, Jean De le Court, Gilles de Leulinghem, Jean Boulan, Willame Garnezay (f° 15). — « Pandinghe » (hypothèque) mise (1414) par François du Wincle, maître et procureur de l'Écoterie, sur une maison de la rue Simon Hoghe, pour X s. de rente foncière qui étaient assis sur celle-ci. Échevins présents : Jean Le Maistre, Jacquemart Couders, Willame Jaquemins, *painctre*, Jacques de Lattre et Gilles Le Gay. « Et y fu Jehan de Rebedenghes comme aman en lieu de singneur..., et à le senefiance furent

lesdis Jehan Le Maistre et Gilles Le Gay comme eschevins et ledit aman » (f° 16). — Jugement du Magistrat de St-Omer rendu (9 décembre 1415) en faveur de l'Hôpital, condamnant Vincent Stouin à payer LV s. pour le relief de II maisons de la Grosse-Rue (f° 17). — Bail à cense héritable (31 juillet 1409) à Laurent Le Cammacre, « hucier, » par Jean Le Bouf, maître, et Wistace de Morcamp et Lambert de Boulloingne, avoués de l'Hôpital, de II maisons de la Grosse-Rue, pour XLII s. IX d. par. Échevins : Guilbert d'Yvergny, Simon de Le Nasse, Jean de Nielles, Robert Godermacht, Jacques Bacquestraiet (f° 18). — Bail semblable à Willaume Le Cardonval (13 novembre 1403) par Pierre Jefroy et Ernoud de Léglize, prêtres, curés de St-Denys, et Jean Le Grave, prêtre, procureur de l'Écoterie, à lui joints les avoués Jean Bollard et Baudin de Le Deverne, d'une « vuyde plaiche sur la Grosse-Rue tenant à une masure nommée Harpeluisporte, » pour XVIII s. par. dont VIII sous pour lesdits curés et X s. pour l'Écoterie. Échevins : Tassart de Morcamp, Jacques Platel, Simon de Le Nasse, Clay de Campines, Mikiel Gribedon dit Le Caron (f° 19). — Bail semblable (20 juin 1367) à Pierre Le Pau, par Mahieu Le Grave, maître, et Jean Lescot et Nicolle Bollart, avoués de l'Écoterie, d'une maison et courtil « par derière lau les lices soloyent estre, » en la place des Tisserands, pour XLI s. par. Échevins : Jean De le Court, Nicolle Bollart, Jacques de Leuvin, Jean Fouke du Brulle et Baudin Maineboide (f° 20). — Prise de possession (28 avril 1391) par Jean Le Grave, prêtre, maître de l'Hôpital, de III maisoncelles, sises sur ladite place, moyennant III s. par. de rente foncière. Échevins : Engeran Platel, Jean du Camp, Jean Goubert, Mikiel Hapieette, Jacques Wastel, « et y fu Bade Le Brouc comme aman du marquiet ou lieu de singneur » (f° 21). — Bail à cense héritable, par adjudication (22 novembre 1433), à Gilles Tabar, par Jean Mainebourse, « caucheteur, mariglizier » de Ste-Aldegonde, et Herlin de Lavenne, prêtre, procureur de l'Écoterie, pour XXI s. par., d'une maison et jardin de la place des Tisserands. Échevins : Nicole de Wissoc, David d'Averhoud, Baudin Le Pap, Jean du Val, Jean de Maneville (f° 22). — Prise de possession (9 juin 1447) par Laurent Bloucrok, procureur de l'Écoterie, d'une maison de la rue du Vieux-Brulle faisant le coin de la rue des Hautelisses. Échevins : Pierre Lambert, Jean de Fauquembergues, Jean Le Caucheteur, Jean de Leauwe, Jean Craye, et Jacquemart d'Éblinghem comme aman du Brulle (f° 23). — Quittance délivrée (15 juillet 1448) par Guillebert Loncle, receveur de la collégiale de St-Omer, agissant au nom de Simon de Luxembourg, prévôt d'icelle, à Laurent Bloucrok, receveur de l'Écoterie, d'une somme de XI lb. par., pour le relief d'un fief sis à Bientques, *Biecquenes*, tenu jadis par Jean de Bambecque (*ibid.*). — Procès-verbal (16 juin 1387) de délimitation, *dessoure*, du mur, *masière*, d'une maison sise près de l'Écoterie, faite par les *dessevreurs* jurés de St-Omer, Gilles des Bares, Philippe de Fauquembergues, Miquiel Hapiette, Ghérard Bone, Hue Le Crequel, Thomas Pierlay et Jean Le Paveur, entre Jean Cappel, prêtre, chantre de la collégiale de St-Omer, et Robert Le Clut (f° 24). — Bail à cense héritable, sur un colombier et *courtillet* de la rue du Brulle, abaissé de XX à XVI s. par., par Jean Le Bouf, Wistace de Morcamp et Lambert de Bouloigne, maître et avoués de l'Écoterie, au profit de Vincent Le Parmentier, en raison de l'état de ruine dudit colombier (7 juillet 1408). Échevins : Gilles de Fauquembergues, Willame Folque, Jaquemart Couders, Baudin Le Pap, le jeune, Willame Jaquemins (f° 25). — Bail à cense héritable (3 novembre 1423) par Lambert de Boulloingne et Guilbert d'Ivergny, avoués de l'Écoterie, à Pierre Laban, bourgeois de St-Omer, d'une maison sise derrière le Bomitour, pour VIII s. par. Échevins : Folque de Rebecque dit Hustin, Jacques Lescot, Baudin Le Pap, Robert de Le Deverne, Jean Widoit (f° 26). — Saisine accordée à l'Écoterie des L sous de rente foncière que Jean de Bambecque lui avait donnés par testament sur des terres sises à Quiestède, *Quizestède*, par le bailli de Jacques de Croix, écuyer. « Chou fu fait et passé pardevant le bailly et hommes cerquemannans dudit Jacque de Croix, et y fu comme bailly Leurens Perdu et comme hommes cerquemannans Pierre Dufour, Robert Martel, Pierre Trumerel et Jaquemart Monnart; che fu fait à le Cauchie Renault, comme en terre empruntée à Willame d'Ostove, singneur d'Ostove, singneur dudit lieu, le dixisme jour de féverier, en l'an de grâce mil quatre cens et quarante huit, » 1449 (f° 26). — Bail à cense héritable (7 octobre 1383) par Willamme Tac, maître de l'Écoterie, et les avoués Jean Lescot et Nicole de Wissoc, à Jean de Wissoc, rentier de la ville de St-Omer, au profit de celle-ci, d'une pièce de terre « aveuc tous les cateulx qui sus sont..., que on dit le court de Haveskerke, entre l'éritaige dudit hospital et le rivière de le ville... par delà le Boumytour, » pour XXIV s. par. annuels. Échevins : Jacques de St-Audegonde, Wistace de Le Bonne, Lambert de Bouloingne, Feran Platel, Jean Boulart (f° 27). — Bail semblable (17 novembre 1397) à Pierre de Le Creuse, rentier de St-Omer, au profit de cette ville, par les maîtres et avoués de l'Écoterie, Jean Le Bouf, Jean Bollart

et Baudin de Le Deverne, d'une masure et grange sises à l'endroit visé plus haut, pour II s. de rente. Échevins : Jean Bollart, Jean Lescot, Andrieu Caze, Mahieu de St-Pol, Jean Le Paveur (fº 27 vº). — Bail semblable (9 août 1394) à Robert Follie, par Jean Le Bouf, Jean Lescot et Jean Bollart, maître et avoués de l'Écoterie, d'un « courtillet... gisans d'aval Vinckebrouc, » tenant au « kemin qui maine dudit Vincquebrouch as murs de le ville, » pour IV s. de rente annuelle. Échevins : Mahieu de St-Pol, Mikiel Hapiette, Gilles de Fauquembergues, Jean Le Paveur (fº 28). — Bail semblable (15 avril « après Pasques » 1422) à Georges d'Ailly, par Mahieu Grumet, dit Prestefain, Aleame de St-Auldegonde et Eustache de Morcamp, procureur et avoués de La Madeleine, et Jacques Bernout, Lambert de Boulloingne et Guilbert d'Yvregny, procureur et avoués de l'Écoterie, d'une masure de la rue du Lyon, pour VIII s. par. Échevins : Jean de Hucbin, Jacques de Beutin, Vincent Parmentier, Jacques de Lattre, Jean de Hovelt (fº 29). — Werp par Maroie et Jeanne Tassarde, en faveur de l'Écoterie, d'une rente de LX s. assise sur une maison de la rue du Brulle, tenant par derrière à la rivière qui mène du Bomitour vers l'État, pour ledit Hôpital en jouir après leur mort, à charge 1º de distribuer aux malades III lots de vin et de la chair de mouton aux jours de Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et Toussaint, 2º de faire dire III messes annuelles pour les âmes des donatrices, 3º d'entretenir de XII lots d'huile la lampe qui brûlera de jour et de nuit « en le capelle dudit hospital devant le benoît présieux corps de nostre signeur Jhésus-Crist lequel a esté et repose d'ancbinetté depuis le fondacion dudit hospital en icelle capelle » (6 avril, « avant pasques, 1440 » [1441]). Échevins : Jean d'Éperlecque, Folke de Le Nesse, Jean d'Enblighem, Jean de Fauquembergue et Jean d'Elne (fº 30). — Bail à cense héritable (2 décembre 1385) par plusieurs personnes, y compris Willame Tac, maître de l'Écoterie, Jean Lescot et Jean Bollart, avoués dudit hôpital, d'une maison sise sur la rivière de la ville, pour L s. par. Échevins : Jean Bollart, Pierre de Le Croese, Jacques de Lovin, Jean Goubert, Gilles de Fauquembergues (fº 32). — Amortissement (Bruges, 31 décembre 1428) de L lb. de rente appartenant par moitié aux hôpitaux de St-Jean et de St-Louis. Pièce incomplète du commencement (fº 33).

SÉRIE C.

CULTE : FONDATIONS PIEUSES; MESSES ET OBITS.

C. 1. (Liasse.) — 32 pièces : 11 parchemin, 21 papier ; 7 sceaux.

1307-An II. — Accord (1er mars 1504) entre l'Hôpital et Jean Flameng, vice-curé de St-Denis, aux termes duquel ce dernier se désiste de ses prétentions à donner au chapelain de St-Louis son autorisation pour célébrer les fêtes dans la chapelle de l'établissement, à condition que, dorénavant, les offices ne se feront pas pendant la grand'messe de sa paroisse ; il reconnaît en outre qu'il a eu tort en troublant les fêtes de Ste Élisabeth et de St Nicolas (pp. 1-3). — Transaction semblable (9 mai 1504) avec Jean de Bersacques, curé d'une des portions de St-Denis, sur le même sujet (p. 4). — Vente (4 novembre 1545) par Jean Le Bon, laboureur de Radinghem, et Adam Caulier, à Philippe Delepierre, bourgeois de St-Omer, d'une maison, moyennant XX florins carolus d'or, à charge par l'acheteur de payer X s. annuellement pour un obit qui se dit en l'église St-Jean-Baptiste pour Michel Montacq (p. 5). — Remboursement (9 juillet 1590) par Catherine Cleuwet, supérieure de l'Hôpital, aux marguilliers de St-Jean-Baptiste, de la rente que celui-ci leur servait, en raison de l'acquisition ci-dessus, pour l'obit Montacq (p. 6). — Fondation par Jean Louchart, chanoine-chantre de St-Omer (15 février 1555), de II messes hebdomadaires à perpétuité, dans l'hôpital St-Louis, assises sur une rente de XII florins à lui due par Philippe de Bersacques pour une moitié et par Dewavrans, laboureur de Pihem, pour l'autre moitié (p. 7). — Acceptation de la fondation ci-dessus (22 février 1555) par les avoués de l'Hôpital, qui y voient un moyen de « tenir les sœurs plus subjectes à la sollicitude des malades et leur oster les occasions de hanter parmy la ville soubz prétex (*sic*) d'aller oyr messe que doresavant elles auront par chacun jour de la sepmaine fondées en leur dicte chappelle » (p. 8). — Transport par Christophe de France, évêque de St-Omer (14 août 1640), au profit et à la charge de l'hôpital de l'Écoterie,

« in oratorio nosocomii Scoterie, » de certaines fondations religieuses appartenant précédemment à la Maladrerie, aujourd'hui ruinée, « ratione totalis ruine et eversionis a culmine ad fundamentum usque.... parvaque affulgente spe restaurationis. » Ces fondations consistaient en : 1° Quatre messes hebdomadaires fondées par la Maladrerie, en reconnaissance des largesses du seigneur Thibaut, et déchargées jadis par Thibaut, feu curé de Pihem, chapelain de la Maladrerie, qui recevait pour elles la nourriture de la maison avec les confrères et VI lb. pour ses vêtements sacerdotaux ; 2° deux obits fondés par Claire de Condette, femme de Ch. de Poix, sur XVI s. et VIII d., et rappelés par des lettres du 20 mars 1562. Ce transport contient un vidimus de la première fondation par Albert de Pienne et Pierre Dousters, maîtres, *provisores*, de la Maladrerie (décembre 1307). Sceau de l'Évêque (p. 9). — Testament de Isabeau De Lattre, religieuse non professe et mère maîtresse de N.-D. du Brûle (St-Louis), choisissant (avant le 2 août 1646) sa sépulture chez les Dominicains, auxquels elle laisse XX florins, à charge d'un service au jour de son enterrement ; donnant aux hôpitaux de St-Louis et de St-Jean à chacun XII florins pour le dîner des religieuses et des « pauvres viagers » au jour de son service ; laissant II patacons pour être partagés entre les religieuses de St-Louis; demandant C messes aussitôt son trépas; demandant en outre XII obits mensuels à chanter par le père confesseur, avec rétribution de XX s. chacun ; léguant I patacon à la religieuse qui la gardera dans sa maladie et XL sous à chacune des chapelles des hôpitaux de St-Louis et de St-Jean et à celle de Notre-Dame-des-Miracles « sur le Marchié »; donnant à St-Louis « sa salière d'argent à trois piliers » qu'elle a héritée de ses parents; léguant viagèrement à son frère Robert de Lattre, dominicain, toutes ses lettres de rente, pour celles-ci faire retour par moitié à St-Louis et à St-Jean à la mort dudit religieux, à charge pour chacun hôpital d'un obit annuel célébré par le père confesseur; choisissant pour exécuteurs testamentaires Jacques Caron, pasteur de Tournehem, confesseur de St-Louis, et Philippe Guilluy, échevin de St-Omer. Cette religieuse avait dans son coffre cent six florins et « quatre jacobus nouviaulx et dix-sept patacons, » faisant en tout CCXIII livres ; ses titres de rente étaient de III fl. XI s. III d., avec hypothèque sur la maison de Jacques Matenare, bourgeois et « verrier de stil, » IV fl. V s. VIII d. sur Pierre Baussart, charpentier demeurant à Glin, paroïsse de Dennebrœucq, VII fl. II s. X d. sur Jean d'Upen, bailli de Dennebrœucq, III fl. XI s. VI d. sur Marguerite Dubois, de Wismes, X fl. XIV s. III d. sur Jean Micquignon, de Wavrans, IX fl. sur Martin Serpietre, tanneur à St-Omer. Titres de ces rentes (1626-1669) (pp. 10-16). — Concession faite par le Magistrat (12 décembre 1657) d'une somme de L florins une fois prélevée sur les revenus de La Madeleine, de VI ras. annuelles de blé et de la jouissance d'une rente de VI fl. sur une *grangette* dépendant de la maison du chapelain, à Jacques Caron, chapelain de l'Écoterie, ancien curé et doyen rural de Tournehem, en considération de ses XX années de fonction et comme compensation de la cure de La Madeleine qu'on lui avait fait espérer en récompense « des services par lui rendus tant audict hospital que à celuy de Sainct-Jean-Baptiste, en divers voiaiges tant à Bruxelles que allieurs, affin de le faire payer des fraiz exposés en la noriture et sollicitation des soldats blessés et malades durant le siège que ceste ville a souffert en lan mil six cens trente huict et aussy ès siège et resiège de la ville d'Aire et celluy de La Bassée, ayans lesdits hospitaux perchu par ses bons debvoirs et diligences la somme de quinze mil florins et plus à diverses fois » (p. 17). — Testament d'Anne-Bertine de Vargelot (28 mars 1675), veuve de Charles Desmons, greffier principal de la ville de St-Omer, demandant 1° un service solennel, « accompaigné de seize torses portées par autant de pauvres fils ou filles revestus de cincq quartiers et demy d'estamet noire chacun, » suivi d'une distribution de X ras. de blé, « scavoir en chasque église paroissialle de ceste ville demy rasière, aux couvents des PP. Dominicains, Récollects, Capucins, Carmes, des pauvres Clairisses, Pœnitentes, Sœures noires, Sœurs grises, Repenties, et aux deux hospitaulx de ceste ville chacun un quartier, aux prisonniers des prisons du chasteau et de ceste ville aussy chacun ung quartier... III rasières à la table des pauvres de St-Sépulcre, » etc., 2° XXX messes au jour de son enterrement, à raison de VIII s. chacune, avec don de XL florins « pour récréation à MM. du Magistrat, » 3° M messes aussitôt son trépas, dont C aux Dominicains, C aux Récollets, C aux Capucins, L aux Récollets de Renty, L aux Carmes, L aux prêtres séculiers de St-Omer, L à Fauquembergues ou à St-Martin d'Hardinghem où sa sœur Jeanne est inhumée, C à l'hôpital St-Louis, C à celui de St-Jean, C aux PP. Wallons, toutes à la rétribution de VI. s.; donnant X s. à « chasque platelet ou pourchas de la paroisse où elle décèdera, X s. à chacune des confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Adrien, de St-Roch, de St-Thibault, de N.-D.-du-Rosaire, du Nom-de-Dieu, de St-Pierre martyr, de St-Joseph, de St-François, de St-Bertin, XL s, pour un obit de la confrérie du St-Sacrement, L flor. à

Françoise-Aldegonde Hendricq, veuve de Hubert Bourgeois, greffier du crime, « à charge de rendre un coffre bendé de fer pour donner à maistre Joseph Hanon, greffier dudict crime ; » affectant à la fondation de II lits à St-Jean et d'un lit à St-Louis une somme de MMD fl., en cas de non exécution des conditions dudit legs fait à diverses personnes de sa famille ; affectant semblablement aux pauvres de St-Louis MDC florins, et XVIII mes. de terre à Cléty, en cas de non exécution des legs qui en sont faits; laissant à l'Hôpital une rente de LXII flor. X s. « affectée sur l'impost de XVIII pattars nouvellement assis sur les brayes de ceste ville, » pour en jouir III ans après son trépas, pour l'entrée et admission d'une sœur audit hôpital à perpétuité ; donnant au collège des PP. Wallons CCC florins et aux Pénitentes (Capucines) sa « meilleure robe de poux de soye, pour orner de doeuil le tabernacle » ; consacrant une rente de XXVIII flor. XII patars à l'apprentissage de II enfants, pour après la mort de ceux-ci ladite rente servir à augmenter la fondation de M. Dubur; laissant à Jean de Woosque, greffier pensionnaire d'Ypres, un reliquaire représentant N.-D.-du-Rosaire, et à la sœur de celui-ci une « croix de diamand, » et nombre d'objets précieux et d'autres sommes d'argent à divers parents ; léguant un tiers du reste de ses biens, tous legs servis, « pour mettre une image de sainte Anne, ma patronne, en la chapelle dudict hospital et fonder à perpétuité en la chapelle dudit hospital du Brusle une messe solemnellement chantée le jour de Ste Anne..., » etc., et un autre tiers aux pauvres de la Ville ; réclamant « une pierre de bleue marbre » sur son sépulcre, en mémoire d'elle et de son mari. A citer encore : « Je donne audict hospital du Brusle ma scribanne d'esbenne, enrichie d'ivoire et de bois de serpent, pour estre mise dans le réfectoire dudict hospital ; item audict hospital du Brusle deux bacqués de grés bleue, l'un enthier estant encore dans la cave de ma maison, et l'aultre cassé estant dans la cuisinne de derrière où l'on met les cendres » (pp. 18-21). — Donation (16 juillet 1706) par Marie-Françoise Descourtieux, à l'Hôpital, d'une somme de MCCCXXVII lb. XVI s. III d., pour acquérir des biens dont le revenu servira, durant les IV premières années, à l'achat d'ornements pour la chapelle, et à rétribuer II obits annuels à perpétuité (p. 22).— Autre donation de la même (18 mai 1708) aux sœurs Marie-Joseph Crachet, supérieure, Jeanne-Françoise Pruvost, *mère-marthe*, et Marie-Austreberthe Le Cigne, *ancienne*, de tout l'or et l'argent qu'elle possède, pour en acheter du bien qui augmentera les ressources de l'Hôpital (p. 23). — Testament de la même (13 octobre 1708) demandant à être enterrée à Ste-Aldegonde, après un service accompagné d'une distribution de IV rasières de blé aux pauvres ; voulant autant de messes qu'il se présentera ce jour-là de prêtres en sa paroisse pour y toucher X patars de rétribution ; voulant en outre CD messes à VII patars ; consacrant XII florins à des distributions immédiates aux nécessiteux de sa paroisse et CCC florins aux pauvres ménages de celle-ci, « sans qu'il en soit rien délivré à l'Hôpital général ; laissant à chacun des couvents des Carmes, des Dominicains, des Récollets, des Capucins, XII florins de récréation, pour un service, la même somme à chacun des hôpitaux de St-Jean et de St-Louis, VI fl. aux Clarisses, VI fl. aux Repenties, pour le même objet, XII fl. aux pauvres de l'Hôpital général, « II patacons de quarante huit patards chacun » à la confrérie de la Trinité, en l'église Ste-Marguerite, XV patards à chacune des confréries des Trépassés, du Rosaire, de N.-D.-de-Bonne-fin, du Scapulaire, de l'Ange-Gardien, du Cordon, de St-Thibaut, de N.-D.-des-Douleurs et de St-Éloi de Béthune, CD florins à l'hôpital St-Louis, pour acheter des rentes qu'on distribuera aux pauvres en une demi-pinte de forte bière à chaque dimanche, et « pardessus ladite somme sera encore fourny aux pauvres femmes et filles qui seront colloquez audit hôpital chacun une chemise ; » à Josse Lefebvre, « deux surplis, l'un de Cambray et l'autre de toille, étant tous deux garnyes de dentelles, » etc., etc. (p. 24). — Acceptation (11 avril 1713) par François de Valbelle de Tourves, évêque de St-Omer, Alex.-Julien de Guernoval et Gilles de Lières, baron de Berneville, mayeurs de St-Omer, de la fondation de Anne-Marie Girardot, consistant en une messe basse le mardi de chaque semaine, assise sur une somme de DL lb. (p. 25). — Donation (30 janvier 1718) de CCCLXXV lb., par Jeanne-François-Prévost, *mère-marthe* de St-Louis, pour être employées au remboursement de la rente due à l'école dominicale d'Aire, à condition qu'elle touchera, sa vie durant, une rente de XVIII lb. XV s., et aura droit, après sa mort, à un obit solennel, de même que sa sœur Jeanne-Thérèse recevra, sa vie durant, VI lb. V s. par an (p. 26). — Fondation (17 mars 1719) d'un obit solennel à perpétuité, par la sœur Catherine-Thérèse Baillioeux, moyennant CCL lb. qu'elle a remises à la supérieure, M.-J. Crachet (p. 27). — Fondation (31 décembre 1741) par Marie-Joseph Vandalle, religieuse de St-Louis, d'un obit à perpétuité, sur une somme de C lb. qui, durant sa vie, lui procurera IV lb. de rente annuelle (p. 28). — Fondation (30 août 1742) par Marie-Barbe Picavet, religieuse et mère-marthe de St-Louis, d'une messe basse

suivie d'un *De Profundis*, sur une somme de CXXV lb. qu'elle a versée à la supérieure (p. 29). — Fondation (m. d.) par Marie-Austreberthe d'Avroult, religieuse de l'Écoterie, de IV messes basses avec prône, tenture noire et *De Profundis,* pour le repos de son âme, sur la somme de CXLIV lb. qu'elle a versée à la sœur Nièce, supérieure (pp. 30-31). — « Inventaire (18 germinal an II) des effets, dans la chapelle de l'hôpital de St-Louis à St-Omer, » dit hospice des Infirmes et de la Fraternité (p. 32).

SÉRIE D.

INVENTAIRES.

D. 1. (Registre.) — In-folio : 199 feuillets, papier.

1813. — « Inventaire des titres de l'hôpital ci-devant Saint-Louis, en la ville de Saint-Omer ; 1813. » Rédigé dans l'ordre alphabétique, et ne faisant point distinction entre les titres de l'Écoterie, ceux du Cheval d'or et ceux de St-Louis.

SÉRIE E.

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

Délibérations.

E. 1. (Registre.) — In-folio : 15 feuillets, papier.

1699-1711. — Délibération du 12 mai 1699, portant que la déclaration du Roi du 12 décembre 1698 ne regarde pas l'Hôpital, puisqu'il possède déjà un règlement d'administration, à l'exécution duquel on tiendra la main. L.-Alphonse de Valbelle; de Fiennes, seigneur de Bientques; Léon de Maucler; Girardot (fo 1). — Délibération du même jour, portant : 1° que le présent registre aux délibérations sera paraphé et les délibérations signées des membres présents; 2° que le receveur n'effectuera de paiements que sur mandats visés d'un des mayeurs; 3° qu'une délibération autorisera tous ouvrages, baux, acquisitions, etc.; 4° que le receveur présentera ses comptes à la vérification tous les mois, et qu'il fera approuver dans les trois premiers mois de l'année les comptes définitifs de l'année précédente ; 5° « qu'il sera faict choix d'un lieu comode à l'hospital où seront mis par ordre les tiltres et papiers concernant ledit hospital, et depuis ce lieu a esté choisy dans la chambre des hostes, a esté dit que l'armoire sera placé depuis la cheminée jusques au fond de la chambre, aura de profondeur toutte l'espesseur de ladicte cheminée, fermera à deux clefs dont l'une sera gardé par monsieur le mayeur régnant et l'aultre par le mayeur anchien » ; 6° qu' « il sera faict un inventaire desdicts tiltres et papiers sur lequel seront adjoustez les comptes quy seront rendus à l'advenir et les actes nouvaux concernans ledit hospital faict à faicts qu'ils s'en feront, et seront lesdictz comptes et actes remisés ès archives dudit hospital » ; 7° qu'on fera connaître au procureur de la Ville que les règlements ci-dessus ont été pris non pas en exécution de l'ordonnance du Roi, mais parce qu'ils « sont conformes à la justice et à la raison » (*ibid.*). — Délibération du même jour, relative au procès Pagart alors engagé devant le Conseil d'Artois (fo 2 vo). — Délibération (26 mai 1698) portant : 1° qu'un procès sera intenté au sieur Rosny, fermier du sieur de Senlis, qui s'est emparé d'une terre à Tatinghem, appartenant à l'Hôpital ; 2° qu'on s'occupera du bail de deux maisons de la rue du Brulle, qui arrive à échéance ; 3° qu'on rebaillera aussi une dîme de Seninghem, appartenant à la Maladrerie ; 4° qu'on repavera la Maladrerie et qu'on remettra des vitres aux fenêtres pour la rendre habitable suivant sa destination ; 5° qu'on essaiera de

rebailler XXXVIII verges de marais demeurées sans profit depuis de longues années, en raison de l'inondation. De Fiennes ; de Valbelle (f° 3). — Délibération (9 juin 1699) portant : 1° qu'on entendra dorénavant les comptes de la fondation de Bambecque ; 2° qu'on procédera à l'arpentage des marais ci-dessus, pris à bail par Robert Dupond et qu'on recherchera à leur sujet les anciens baux de la Maladrerie (f° 3 v°). — Délibération du 8 avril 1699, portant qu'on prêtera à la Ville VI^M lb., pour l'aider à restituer à M. de Bientque « pareille somme qu'il avoit presté à ladite ville pour la réunion de la charge de mayeur ». Alphonse, évêque de St-Omer ; De Lens (f° 4). — Délibération (20 novembre 1699) relative : 1° à des contestations élevées entre l'Hôpital et l'abbaye de Beaupré ou de Marquettes, sur les terres de Widebroucq ; 2° aux rentes de Besinghem (f° 4 v°). — Délibération (19 août 1700) portant que, pour obtenir remboursement du capital et des intérêts d'une somme de MC lb. due par le Magistrat, l'Hôpital prendra, à dire d'experts, VI mes. LXVIII verges de terres voisines de celles de l'Hôpital, près de La Malassise, et réclamera le reste en argent. A. de Valbelle ; de Fiennes-Biencque ; de Lens (f° 5). — Délibéré (4 août 1700) de prêter à intérêt à la Ville la somme de XI^M lb. qu'elle doit à M. de Bientque pour remboursement des échevins (*ibid.*) — Décidé (16 octobre 1705) d'acheter aux curés de Ste-Aldegonde et de St-Sépulcre, pour III^M CCX lb., une maison située près de la Maladrerie. A. de Valbelle ; le comte de La Tour (f° 5 v°).—Délibérations (16 octobre et 7 décembre) relatives à l'affaire de Worden. — Délibéré (13 mars 1711) de mettre en rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris la somme de XXI^MCCCCXCV lb. II s. VII d., dont la sœur Marie-Josèphe Crachet avait fait prix pour l'entretien des soldats malades jusqu'en décembre 1710 et dont elle ne peut obtenir paiement jusqu'à la paix. De Berneville ; L. de Lattre ; Év. de St-Omer (f° 6). — Délibéré (m. d.) de vendre deux maisons de la rue du Brulle et de la Tenne-Rue-Basse, pour pouvoir payer les XIII^M lb. environ qu'on doit au boucher et aux brasseurs (f° 7). — Délibéré (m. d.) qu'on fera pour les archives une armoire à deux clefs, comme il a été dit plus haut (*ibid.*). — Acte donné (31 mars 1711) de la vente des deux maisons sus-visées, au prix de MCXXV lb. l'une et MMC lb. l'autre (f° 7 v°). Le fragment de registre ne va pas plus loin.

E. 2. (Registre.) — In-folio ; 171 feuillets écrits, papier.

1747 - An V. — « Registre aux délibérations de Messieurs les administrateurs de l'hôpital St-Louis, en la ville de St-Omer, commencé le trente-un juillet mille sept cent quarante-sept ; avant ce jour, 31 juillet 1747, MM. les administrateurs n'avoient tenu note de rien, et parce qu'il étoit très souvent incommode d'ignorer ce qui avoit été réglé dans les temps précédens et les raisons pour lesquelles de certains usages étoient introduits dans la maison, Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle, évesque, et M.....(blanc)..... ont imaginé dans cet an d'avoir un registre où seroit exactement écrit ce qu'ils auroient réglé et ordonné pour le plus grand bien de cet hôpital ; à St-Omer, le 31 juillet mille sept cent quarante sept. » — Provisions de receveur de l'Hôpital données (31 juillet 1747) à Jacques-Joseph Dufour, en raison de la démission du sieur Drincqbier, par J.-Alph. de Valbelle et Ph.-Fr. de Coupigny-Noyelles, administrateurs. Caution fournie par le sieur Drincqbier, pour son successeur (f° 1). — Élévation (m. d.) de XXV à XXX lb. par an de la somme accordée à chaque religieuse pour son entretien (f° 2). — Remise à la supérieure (31 décembre 1750) d'une somme de MMDCCXXV lb. provenant du remboursement de trois rentes, en attendant le remploi d'icelle. Le marquis de Beauffort de Mondicourt (*ibid.*). — Demande au Roi (24 octobre 1771) d'autoriser l'Hôpital à emprunter XXV^M lb., tant pour fournir les XVIII^MCXLIII lb. de dettes que pour fournir aux besoins actuels, en raison des conditions désavantageuses dont on a pu négocier les effets royaux qui ont soldé la subsistance des soldats pendant les guerres dernières. François, év. de St-Omer ; Le Sergeant, mayeur ; Delieurray d'Omonville (f° 2 v°). — Remploi (3 novembre 1771) des fonds provenant de terres de l'Hôpital incorporées aux fortifications et de ventes ou de remboursements, à acquérir des terres à Wardrecques (f° 3). — Demande au Roi (14 novembre 1771) de confirmer l'établissement de l'Hôpital et les acquisitions faites depuis 1638 jusqu'à l'édit d'août 1749, parce qu'il est à craindre que des contestations ne viennent à surgir plus tard, en raison de l'absence de tous titres anciens dans les archives (f° 4). — Autorisation (m. d.) de vendre des arbres sur Widebroucq (f° 4 v°). — Règlement (21 décembre 1771) concernant la régie des biens et revenus, tant par la supérieure que par le receveur de l'Hôpital, afin de remédier aux abus précédents provenant de la régie directe de l'hôpital militaire par la supérieure, régie qui a entraîné de gros mécomptes, et de la réception par celle-ci directement des pensions à vie de certains particuliers. On décide ce qui suit : 1° Le receveur rendra tous les ans, ou au plus tard tous les deux ans, ses comptes ; il recevra « comme

ci-devant le sol de la livre de sa recette effective, pour lui tenir lieu de tous appointemens, droits, vacations, frais de voyages, etc., et fournira à ses frais les comptes en double exemplaire, reliés ; 2° la recette des biens de l'hôpital bourgeois sera désormais distincte de celle de l'hôpital militaire, celui-ci ne possédant d'ailleurs aucun bien ; 3° les religieuses ne sont dans cette maison que pour servir les pauvres, elles y ont seulement la nourriture et l'entretien, lequel entretien leur est fourni par une somme qui leur est distribuée à cet effet ; elles n'ont d'ailleurs aucun autre droit sur les biens de l'Hôpital » ; 4° tous les revenus de l'Hôpital seront portés en recettes par chapitres séparés, même figurant seulement pour mémoire, comme il arrive pour les coupes de bois, consommées dans la maison ; 5° le receveur fera un état en double pour les archives et pour la supérieure de toutes les fondations, des biens attachés à chacune d'elles et des titres des fondateurs à détenir les lits pour leurs candidats ; 6° « la supérieure fera la recette des sommes payées pour le traitement des soldats malades, ainsi que des pensions, dons, aumônes et sommes autres que celles provenantes des biens ordinaires de l'hôpital bourgeois » ; 7° à 10° elle tiendra un journal de sa recette et de sa dépense, en dressera mensuellement l'état, pour être approuvé par les administrateurs, et fournira quittance de toutes ses dépenses supérieures à XII lb. ; 11° elle ne pourra contracter ni dette ni emprunt sans l'aveu des administrateurs ; 12° aucun pauvre ne sera reçu pour de l'argent sans l'autorisation de ceux-ci, qui emploieront cet argent au mieux des intérêts de la maison ; 13° la supérieure n'aura point à payer les réparations des bâtiments qui seront décidées par les administrateurs, après s'être entendus avec celle-ci ; 14° la gestion de la supérieure se bornera à l'administration économique et domestique et à la perception des sommes payées pour les troupes et autres mentionnées en l'art. 7 » ; 15° elle ne pourra admettre aucun pauvre, sans que les lettres de nomination des patrons soient visées par les administrateurs ; elle donnera avis des vacances aussitôt qu'elles se produiront, en indiquant la nature de la fondation, l'âge, le sexe et autres qualités requises pour l'obtenir ; 16° « la supérieure donnera tous ses soins pour que chacune des religieuses veille avec la plus grande économie à la partie dont elle sera chargée ; elle s'en fera rendre un compte fréquent, et dans le cas où elle reconnoîtroit quelque abus notable, elle en instruira MM. les administrateurs ; elle n'oubliera point et rappellera souvent à ses religieuses qu'elles ne sont que les administratrices du bien des pauvres et qu'elles seront responsables devant Dieu du tort qu'ils pourroient souffrir par leur négligence ou par leur peu d'économie ; elle leur représentera qu'elles ne pourroient, sans prévarication, disposer en faveur de personne des effets et denrées appartenant à l'hôpital militaire ainsi qu'à l'hôpital bourgeois ; elles n'oublieront point que ces deux administrations n'en font qu'une, puisque la dépense est nécessairement commune, et qu'elles ne peuvent disposer de rien sans l'autorisation de MM. les administrateurs. » Ce règlement est précédé de considérants fort intéressants (f° 5). — Délibération (26 avril 1773) relative à l'usage qu'on fera de la somme de XXVᴹ lb. que le Roi a permis d'emprunter (f° 8 v°). — Acceptation (m. d.) d'un don de M lb. que Constance Marquant, supérieure de St-Louis, désire faire à la maison, et fondation de II messes annuelles pour ladite supérieure et pour sa sœur, en remerciment de ce don (f° 12 v°). — Création (m. d.) d'une rente de CCCXX lb. au profit du couvent de Ste-Marguerite, d'une rente de CLX lb. au profit de l'Hôpital général, XVI lb. IV s. au profit des héritiers Pariset, toutes personnes ayant prêté de l'argent à St-Louis précédemment (f° 14). — Renvoi de François Moronval (5 mai) comme n'ayant aucune des qualités requises pour profiter de la fondation faite (11 septembre 1726) par Pierre Moronval (f° 16 v°). — Lettre du duc d'Aiguillon (9 avril 1774)) portant que l'évêque de St-Omer peut se faire représenter par un vicaire-général dans le bureau d'administration de St-Louis (f° 17). — Lettre du même à l'évêque de St-Omer, l'avisant de cette décision (f° 17 v°). — Commission donnée par Joachim-François-Mamert de Conzié (29 mars 1772) à M. l'abbé d'Aumale, pour être son représentant à St-Louis (f° 18). — Acceptation (7 janvier 1775) de P.-Fr. Lebrun, pour être soigné à l'Hôpital, moyennant une somme de DCCCC lb. qu'il a payée comptant (f° 19). — Élévation (20 décembre 1775) de XXX à L lb. de la somme payée à chaque religieuse pour son vestiaire annuel (f° 20). — Acceptation (23 décembre) de P.-J. Duchâteau, pour être admis dans l'Hôpital, moyennant MD lb. qu'il a versées. Une note porte qu'il partit le 26 mars suivant et qu'on lui remboursa MCCCCXL lb. (*ibid.*). — Fixation (m. d.) à CL lb. annuelles des honoraires de Me Antoine-Bruno de Rycq, médecin de la communauté et de l'Hôpital, qui était précédemment payé à la visite (f° 20 v°). — Délégation donnée (20 juillet 1775) à M. d'Aumale, comme précédemment, par Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, évêque de St-Omer (f° 21). — Acceptation d'un titulaire (15 février 1776) pour le lit fondé (5 février) par Marie-Thérèse-Joseph Walleyns, douairière d'Antoine-François

Vanhoutsoorn, écuyer, seigneur de La Malassise (f° 21 v°). — Cession (1er mai 1776) à Nicolas-Ferdinand-Joseph Liot, écuyer, seigneur de Guzelinghem, pour MCCCCL lb., en exécution de l'édit d'août 1749 et de l'ordonnance du 26 mai 1774, de V mes. I quartier de terres à labour sises à Éperlecque et à Bayenghem, que la demoiselle Liot de Guzelinghem avait, par son testament du 24 août 1774, léguées à l'Hôpital (f° 22).—Délibération relative (4 août 1777) à des difficultés au sujet du Camp De le Court et de la terre de Bientques (f° 22 v°). — Renvoi d'Adrienne Dally, veuve de Nicolas Corbeau (8 octobre), qui, « lorsqu'elle sortoit de cet hôpital, y revenoit très souvent yvre et insultoit la religieuse directrice et les femmes de la chambre où elle habitoit » (f° 24). — Admission (9 février 1778) de Fr.-J. Le Clercq dans l'Hôpital, moyennant MCC lb. une fois payées (f° 25). — Admission (12 février) de Abraham Jacquart, moyennant une pension annuelle de CL lb. que paiera le chapitre de St-Omer (f° 25 v°). — Admission (15 avril) de M.-J.-Aug. Videlaine, moyennant MC lb. (f° 26). — Admission (m. d.), moyennant la même somme, de P.-J. Briche qui, malgré l'excellent certificat fourni par Me Gillocq, curé de Delettes, fut renvoyé douze jours après, pour habitude d'ivresse (f° 26 v°). — Admission (m. d.) de Ant.-Aug. Belguise, pour la même somme (f° 27). — Restitution (20 novembre) d'une somme de D lb. aux héritiers dudit Belguise, décédé le 28 juillet suivant (f° 27 v°). — Admission de J.-Philippe Tartarre (m. d.), moyennant M lb. (f° 28). — Admission, pour la même somme (5 mai 1779), de Fr.-J. Béharel (f° 29). — Règlement général du 13 novembre 1779 : 1° quand il y aura plus de C malades dans l'hôpital militaire, il sera payé aux deux chirurgiens aides-majors, en plus des XLII lb. que chacun touche mensuellement, la moitié des salaires accordés par le Roi pour ses soldats; 2° l'apothicaire tiendra registre de ses fournitures et de ses dépenses ; 3° le receveur encaissera lui-même les sommes reçues du Roi pour l'hôpital militaire, et en dressera un compte de recettes et de dépenses ; 4° le receveur fera lui-même les achats des grosses denrées, blé, bois, charbon, vin, mais dans le temps que les administrateurs indiqueront ; 5° la viande du moins continuera d'être payée par mois, sur les certificats de la supérieure visés par l'administration ; 6° le receveur fera de suite l'inventaire des grosses provisions de la maison et l'état des dettes actives et passives ; 7° la sœur directrice de l'Hôpital continuera de fournir l'état mensuel des journées de malades, et la supérieure celui des dépenses de menu détail, beurre, poissons, œufs, etc.; 8° les administrateurs se réuniront tous les mois, le troisième jeudi, vers dix heures du matin. Règlement pour les hommes ou les femmes qui jouissent des fondations faites à St-Louis. Ils se lèveront à six heures, été comme hiver ; ils feront la prière en commun, à six heures et demie, chaque sexe dans son réfectoire, sous la surveillance des religieuses ; ils se rendront de là à la chapelle pour entendre la messe ; ils rentreront au réfectoire pour y déjeuner et ensuite vaqueront chacun aux travaux d'intérieur auxquels on les occupe ; tous les exercices communs seront présidés par une sœur ; le dîner est à dix heures trois quarts ; en seront privés ceux qui, ayant obtenu de sortir, ne seront pas rentrés à l'heure ; même règle pour le souper qui est à cinq heures ; privation de bière pour ceux qui manqueront à la prière ou à la messe sans permission ; privation de sortie pendant huit jours à tous ceux qui sortiront sans permission ; défense de porter dans sa chambre aucune nourriture et d'y introduire aucun étranger ; ceux qui, ayant eu la permission de sortir, rentreront ivres, seront privés de boisson et de sortie pendant quinze jours et porteront pendant cette quinzaine « un habit particulier » ; les récidivistes seront renvoyés ; on peut sortir aux dimanches et aux fêtes de huit heures au dîner, et du dîner au souper ; avec permission spéciale on peut dîner et même souper en ville ces jours-là, à condition de rentrer pour la prière du soir ; l'emport de vivres ou autres objets hors de la maison est puni du renvoi immédiat ; ce règlement sera affiché dans les réfectoires et lu deux fois par mois par les sœurs aux hommes et aux femmes. Alexandre, évêque de St-Omer ; D'Wisqne, mayeur ; Lesergeant, mayeur ancien (f° 29 v°). — Admission de Jean Robitaux, ancien cuisinier du Séminaire pendant XVIII ans (16 décembre 1779), moyennant CC lb. de pension annuelle servie par M. Coyecque, président dudit Séminaire (f° 33). — Rachat d'une rente de VI lb. III s. IX d. sur Leulinne (17 février 1780), moyennant le prix de CXX lb. accepté par les intéressés, bien qu'au denier vingt cette rente fût remboursable par CXXIII lb. XV s. (f° 33 v°). — Droit d'indemnité (m. d.) de LXXX lb. payé pour des terres de Blaringhem, et réduction de ce droit pour l'avenir à XXX s. annuels (*ibid.*). — Admission gratuite (m. d.) de Marguerite Dumont (*ibid.*).— Admission (28 février) de Henri de La Rue, pour DCCC lb. (f° 34). — Autorisation (16 mars) au receveur de payer le droit d'indemnité et de relief, pour XIII mes. de terre, fiefs situés à St-Folquin (f° 34 v°).— Admission (20 avril) de dame G.-Fr. Tartarre, moyennant DCCCC lb. (f° 35 v°) — Admission, pour MCCC lb. (16 septembre) de M.-C.-

Br. Saison (f° 36). — Admission gratuite de M.-A. Dehenne, veuve de Ch.-F., ancien chaudronnier de la maison (16 novembre), en raison des services de son mari (*ibid.*). — Admission gratuite (30 novembre) de Marie-Françoise Copin (f° 36 v°). — Autorisation donnée (m. d.) à la supérieure d'accepter la prorogation jusqu'à nouvel ordre, aux termes de la lettre de l'Intendant (24 novembre), des marchés conclus pour le traitement des soldats malades (f° 37). — Soumission (m. d.) pour trois nouveaux mois, en conséquence de l'autorisation précédente, par la supérieure, Claire Saison, la directrice, Louise Sette, et les sœurs Marie-Constance Marquant et Geneviève Hurtrel (f° 37 v°). — Autorisation donnée (5 mars 1781) à la supérieure de traiter pour un an avec le boucher, Théodore Widehem, au prix de VI s. la livre (f° 37 v°). — Admission de A.-L. Merlin et de J.-Jos. Lebrun (23 avril), moyennant DCCCC lb. chacun (f° 38). — Élévation (14 août) de L à LVI lb. du vestiaire de chaque religieuse (f° 39). — Autorisation donnée (16 janvier 1782) à la supérieure de faire des représentations à Mgr le marquis de Ségur et à M. l'Intendant, à l'occasion du nouveau traité à faire avec le Roi pour les soldats malades, en raison de l'augmentation de personnel que ce service nécessite. On demandera au Roi XXV s. par mois, pour chacun des lits au-delà des LXX fournis par la Ville, un infirmier pour XV malades, un apothicaire pour L malades, et un portier, la nourriture de chacune de ces personnes sur le même pied que celle des soldats malades, soit XIX s. VI d., la nourriture des officiers sur le pied de XXXIX s., la suppression du sergent de planton, etc. D'Aumale; de Harchies, mayeur de la ville de S[t]-Omer (f° 39 v°). — Autorisation donnée (5 mars 1782) à la supérieure, Bernardine Duquesnoy, de traiter avec le boucher pour un an, au prix de V s. XI d. la livre, poids de marc (f° 40 v°). — Admission, pour MDCCC lb. (20 juin), de Ph.-A. Tal (f° 41). — Autorisation donnée (22 juin) à la supérieure de traiter de l'hôpital militaire, du 1[er] juillet 1781 au 30 juin 1793, avec M. de Raismes Dezéry, commissaire des guerres au département de Béthune et S[t]-Venant, et par intérim à Aire et S[t]-Omer, en vertu d'ordres du Ministre du 29 mai dernier, à lui adressés le 11 juin par M. Raudin, commissaire ordonnateur du département (f° 41 v°). — Acceptation (22 juin 1782) par la supérieure, du traité nouveau conclu avec le Roi (*ibid.*). — Autorisation donnée (25 juillet) à la supérieure de mettre en adjudication au rabais la bière de l'Hôpital, à savoir : 1° la première, de deux tiers de forte et un tiers de petite bière, 2° la seconde, moitié bière forte et moitié petite bière, 3° la troisième, toute petite bière (f° 42). — Admission de A.-Fr. Tal (3 août), pour MMM lb. (*ibid.*). — Admission, pour M lb. (3 janvier 1783), de M.-Jeanne Leleu, sur la présentation de la supérieure et de la sœur Cécile, « préposée à la pharmacie » (f° 42 v°). — Acceptation (29 janvier) de DCCCCLXXXIII lb. III s. IV d. en paiement de fermages arriérés de terres à S[t]-Folquin (f° 43). — Autorisation donnée (28 mars) à Bernardine Duquesnoy, supérieure, Geneviève Huleux, Marie-Élisabeth Judas, Constance Marquant, sœurs anciennes de l'Hôpital, de traiter directement avec l'Échevinage des conditions de vente de CLIII fournitures complètes de soldats et d'une portion de châlits (f° 44). — Admission (13 février) de Marie-Marguerite Fédericq, moyennant M lb. (*ibid.*).— Admission (5 juin), pour MCC lb., de Marie-Isabelle-Alexis Marois (f° 44 v°). — Admission (17 juillet) de Marie-Paschale Boitelle, pour DCCL lb. (*ibid.*). — Fixation des appointements du chapelain (9 août) à CCC lb., au lieu de CCL, et suppression des portions de viande, pain, vin, etc., qu'il touchait en différentes fêtes de l'année, suivant un ancien usage (f° 45).—Admission par charité et pour cause d'infirmité d'yeux (23 août), de Marie-Joseph Roufmanne, qui sort de la Maladrerie après guérison (f° 45 v°). — Ouverture (13 novembre) d'un des lits fondés par Marie-Jeanne Varlet, par suite du décès de la sœur Louise Sette (f° 46).— Admission, moyennant MM lb. (9 décembre), de Marie-Joseph Devaux (f° 46 v°). — « Ayant considéré que le nombre des religieuses nécessaire au service de l'Hôpital ne peut point être fixé et arrêté d'une manière certaine et déterminée, attendu que les circonstances de l'âge, des forces et de la capacité desdites religieuses peuvent sans cesse varier et exiger qu'elles soient en plus grand ou moindre nombre, selon les tems et les besoins divers ; craignant d'un autre côté que, par la facilité qui seroit laissée auxdites religieuses d'augmenter leur nombre à leur gré ou de recevoir parmi elles des filles ou trop âgées ou d'une complexion trop délicate pour être utilement employées à leur essentielle destination qui est de servir les malades, cette maison ne se trouvât surchargée de membres inutiles, ce qu'une administration économique et sage ne peut point tolérer ; à quoi voulant pourvoir, et pour ne laisser rien de ce qui peut intéresser le bien de cette maison à des vues et des arrangemens arbitraires ; nous avons délibéré et résolu que nulle personne ne pourra être à l'avenir admise à commencer son noviciat en vue de faire profession religieuse dans cette maison, que préalablement il n'ait été par nous discuté et jugé si les besoins de la maison exigent de nouveaux sujets, et,

en outre, que la postulante ne nous ait été présentée au Bureau » (15 janvier 1784). Alexandre, évêque de St-Omer ; chevalier de Harchies ; D'Wisque (f° 47).— Commission donnée (15 février) par Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères-Chalabre, évêque de St-Omer, à l'abbé Benoît Rollet, son vicaire général, pour le représenter au bureau de l'Hôpital (f° 47 v°). — Admission (22 mai) de Étienne-Joseph Lemaire, pour M lb. (f° 48 v°). — Autorisation au receveur (18 août) d'acquérir du sieur Pellet de Norsart une rente de CC lb. sur les casernes de la ville (f° 49). — Admission (25 septembre) de Marie-Madeleine Joly, pour MCCCC lb. (*ibid*). — Admission (2 novembre) de Marie-Marguerite Dumet, pour XII lb. X s. par mois (f° 49 v°). — Admission (14 mai 1785) de Bauduin de Lohem, pour M lb., et de L.-J. Desmarthe, pour MD lb. (f° 50 v°).— Admission (13 juin) de Anne-Josèphe Loize, de Blendecques, pour CL lb., vu sa pauvreté (f° 51 v°). — Autorisation à la supérieure (5 août) de donner au rabais l'adjudication des bières (*ibid.*). — Admission de J.-J. Cadart, de Cléty (5 août), pour MD lb. (f° 52). — Admission gratuite (m. d.), à titre de charpentier de la maison chargé de faire toutes réparations, de P.-Fr. Decque, de Cappelle-Broucq, âgé de XLIX ans, qui a servi en la même qualité dans l'abbaye de Clairmarais durant X mois ; on lui donnera à chaque repas une pinte de bière tiercée et XXX s. par mois pour ses menus plaisirs. Signature dudit charpentier (f° 52 v°). — Admission (12 janvier 1786) de Marie-Berthe Soudeman, de Blangy, à entrer en noviciat (f° 53). — Admission de Thérèse-Josèphe de Canlers, de XXXIX ans, atteinte de paralysie (20 janvier), pour M lb. (*ibid.*). — Admission (17 mars) de G.-B. Gavrel, pour DCCC lb. (f° 53 v°). — Admission de Marie-Madeleine Halluin (4 avril), pour MCC lb., et de J.-P. Paulet, pour MDCCC lb. (f° 54). — Affectation d'une somme de XIV^M DCCCXXXII lb. qui se trouvent en caisse (15 avril) à des achats de rentes, soit sur les Aides et Gabelles de France, soit sur les États d'Artois, ou autres, qui serviront à ouvrir deux nouveaux lits (f° 55). — Autorisation (m. d.) au receveur de recevoir le remboursement de menues rentes affectées sur des maisons et des terres, pour en faire le remploi (f° 56). — Ouverture (17 avril) des deux lits fondés l'avant-veille (*ibid.*). — Admission (5 mai) de Marie-Barbe Féron, pour C lb. par an (f° 57). — Admission (28 août) de Charles Paris, moyennant DCCC lb. et la fourniture d'un trousseau composé « de trois habits, d'une capotte, de vingt-quatre à trente chemises, de son lit composé de deux matelats, d'une pailliasse, de deux couvertures et de trois paires de draps, » qui demeurera à l'Hôpital après son décès (*ibid.*) — Admission (4 septembre) de Marie-Josèphe-Bernarde Du Buisson, moyennant CCC lb. annuelles et l'entretien que paiera son mari, P.-Fr. Briche, qui « a été autorisé, par sentence du siège échevinal de cette ville » (30 août), à placer sa femme tombée en démence, « dans telle maison qu'il jugeroit à propos » (f° 57 v°). — Admission (29 janvier 1787) de Valentin Adrien, moyennant M lb. (f° 58). — Admission de Gérard-François Lejosne (14 février), moyennant CL lb. annuelles que paiera son frère François-Philippe, avocat en cette ville (f° 58 v°). — Autorisation donnée à la supérieure (28 février) de traiter avec le boucher Widehem, sur le pied de VII s. la livre (f° 59). — Nomination (5 mai) de P.-Fr.-J. Dufour, en qualité de receveur, sur la demande de son père, J.-J., qui se retire, vu son grand âge : « lui donnant pouvoir de recevoir tous les biens et revenus dudit hôpital, des reçus en donner quittance, payer les rentes seigneuriales, foncières et anciennes redevances ; mais, à l'égard des gros achats, le paiement devra être précédé de notre autorisation, comme il se pratique depuis quelques années; ne pourra ledit receveur louer et affermer les biens immeubles ni contraindre par voie de justice les fermiers et autres débiteurs que de notre consentement; lui attribuant pour droit de recette le vingtième denier, au moyen duquel droit il ne pourra répéter les frais de voyage relatifs à sa régie ni ceux de son compte qu'il devra nous rendre tous les deux ans ; il ne pourra non plus exiger aucun droit de recette des deniers provenant du traitement des soldats malades en cet hôpital ; et, pour sûreté de sa régie, il sera tenu de donner une bonne caution qui sera solidairement obligée avec lui » (f° 59 v°). — Acceptation d'une augmentation de XL s. sur la tonne de bière, soit XIII lb. X s., depuis le 20 décembre dernier jusqu'en octobre prochain (5 mai), sur la représentation qu'a faite Mathieu-Joseph Delpierre, brasseur, « que depuis son entreprise commencée le 5 août 1785 pour le terme de trois années, il est survenu une augmentation si grande dans le prix du scourgeon et du houblon qu'il ne peut continuer son adjudication sans essuyer une perte trop considérable » (f° 60). — Admission (23 novembre) de Robert-Joseph Lurant, pour MDCC lb. (f° 60 v°). — Admission (3 décembre) de Marie-Philippine Cerisier, pour DCCC lb. (f° 61). — Admission (19 décembre) de Jacques Delhay, pour MD lb. (*ibid.*). — Admission (16 février 1788) de Jeanne-Marguerite Danel, pour remplir un lit vacant. Rollet, vicaire général ; le chevalier de Lauretan (f° 62). — Admission (18 février) de Simon Loquel, pour MCCC lb.

(*ibid.*). — Autorisation donnée à la supérieure, sœur Thérèse Denuncq (21 mars), de traiter avec le boucher sur le pied de VII s. III d. la livre (f° 62 v°). — Admission (4 juin) de J.-Fr. Matton, pour MDC lb. (f° 63 v°). — Admission de P.-Fr. Canlers (22 décembre), pour DCCC lb. (f° 64). — Admission (21 janvier 1789) de Valentin-Joseph Declety, d'Arques, pour MD lb. (f° 64 v°). — Admission (4 mars) de Marie-Marguerite Alexandre, pour M lb. (f° 65). — Renvoi du sieur P.-Fr. Decque, charpentier de la maison (14 mars), qui rentrait très-souvent ivre, et son remplacement par P.-J. Pruvost, âgé de 35 ans, de Blaringhem, qui sera logé et nourri dans la maison, et recevra comme gratification annuelle la somme de L lb., à charge « qu'il s'entretiendra, suivant ses offres, d'habillemens, de linges, bas et chapeau » (f° 65 v°). — Admission de Chrétienne-Thérèse Demol (21 mars), pour MCCCC lb. (f° 66). — Admission de Jeanne-Josèphe Brunet (11 mai), pour MCCCC lb. (f° 66 v°). — « Il nous a été représenté que le sieur Delbour, médecin demeurant en cette ville, exigeoit les honoraires des visites qu'il avoit rendues extraordinairement à sœur Austreberthe Delgéry, religieuse de cet hôpital, pendant sa dernière maladie, indépendamment de celles que lui rendoit le sieur Goddet, médecin abonné de cette maison ; qu'un second médecin, appellé par une religieuse, pourroit devenir une surcharge pour l'Hôpital, ce qu'en notre qualité nous désirons éviter dans les circonstances présentes ; et voulant anéantir toutes difficultés avec ledit sieur Delbour ....., et prévenir aux conséquences qui pourroient en résulter à l'avenir, nous avons bien voulu, pour cette fois-ci seulement (4 novembre), consentir qu'il sera payé audit sieur Delbour la somme de soixante-douze livres (*ibid.*). — Admission d'Augustine-Joseph Beaumont (m. d.), pour MCC lb. (f° 67). — Admission de Marie-Thérèse Bouquillon (26 décembre), pour MCCCC lb. (*ibid.*). — Admission (1er mars 1790) de Anne-Marie Jacquet, âgée de 23 ans, à charge de C écus par ans et son entretien complet. Cette délibération, comme les suivantes, porte pour en-tête : « Extrait du registre aux délibérations de la municipalité de la ville et cité de St-Omer, » et est signée par le greffier de celle-ci, Du Broeucq (f° 67 v°). — Admission (10 mars 1790) de Guillaume Sadet, pour MDCCC lb. (f° 68). — Admission (7 mars 1792) de Ch. Duchâteau, « ancien domestique du sieur Willin, greffier d'Inghem, » pour MCC lb. (f° 68 v°). — Requête d'Albertine Vandalle (10 décembre 1792) exposant qu'elle a été placée dans l'Hôpital il y a XVI ans, en raison de sa cécité, que les XC lb. de sa pension annuelle ont été payées jusqu'ici par M. Lefebvre, et qu'elle quitterait à regret un asile que l'émigration de son bienfaiteur ne lui assure plus ; admission de celle-ci par charité. H.-B. Delattre, maire, A. Lequien, Caron, A.-J. Legrand, C. Dacquin, Bécourt, Eudes, Constant Caffiéri, Deschamps, Dufour, A. François, N. Royer, Caron (*ibid.*). — Élection des administrateurs de l'Hôpital (18 décembre) : L. Decque, Aspelly père, Caffiéri-Masse, C. Dacquin, Marcotte-Thellier, Delespine et de Renty (f° 69). — Installation de ceux-ci (21 décembre) devant les hospitalières assemblées, Augustine Duquesnoy, Marie-Adrienne Denuncq, Deruelle, Marie-Philippine Willin, M.-Claire Demay, Amilie Pinset, Courbet, Marie-Anne Hermary, Isabelle Permeke, Rosalie Lagniez, Philippine Paulguer, Euphrosine Robbe, Marie-Louise Hanicot (f° 69 v°). — Élection de la supérieure Marie-Adrienne Denuncq (m. d.), par les religieuses assemblées, en présence des administrateurs (f° 70). — Vérification de la caisse de la supérieure, où se trouvaient MDXXV lb. en assignats qu'elle demanda à conserver pour la dépense intérieure (26 décembre), et apposition de scellés sur le coffre des fonds de réserve dont le sieur Dufour, receveur de l'Hôpital, possédait la deuxième clef (f° 70 v°). — Vérification de ce coffre, en présence de la supérieure et du sieur Dufour (27 décembre), où se trouvaient XIMDCCLXIII lb. X s. provenant du traitement des soldats malades. Augmentation sur les frais d'entretien de chaque religieuse, portée de LVI à C lb., en raison du changement de leur costume (f° 71). — Admission de Marie-Françoise Lefebvre, âgée de XXIV ans, comme sœur hospitalière (9 février 1793), en raison des XV mois qu'elle a passés au service des malades. Admission au même titre et pour les mêmes raisons, de Marie-Jeanne-Rosalie Acar, âgée de XXV ans (f° 72). — Admission de Marguerite Macrel (6 février) à un lit vacant, moyennant la somme de M lb. (f° 73). — Admission à entretien viager de Véronique de Hurtevent, ci-devant religieuse converse des Clarisses de St-Omer, qui demande à remplir les fonctions d'hospitalière, à condition qu'elle paiera CL lb. de pension annuelle (f° 73). — Admission de Marie-Françoise Caron (20 mars), moyennant MD lb. (f° 74 v°). — Nomination d'Ant.-Joseph Lévêque, prêtre, aux fonctions de chapelain de l'Hôpital (27 mars), aux appointements de CCC lb., et en la jouissance du logement ordinaire, en remplacement de Josse-François Beltrémieux, récemment décédé. Nomination du même aux fonctions d'aumônier des militaires malades, « fonctions qu'il est nécessaire de suivre exactement, » sauf pour lui à se pourvoir des émoluments attachés à cet emploi (f° 75). — Augmentation du

prix de la bière, sur la demande de Delpierre, brasseur (16 mai) ; la bonne bière sera payée XXI lb. et la petite bière III lb. X s., et ce jusqu'au premier octobre prochain. Augmentation de IX à XV s. de la livre de viande, sur la réclamation de Widehem, boucher (f° 75 v°). — Admission de Fr.-J. Blanpain (12 juin), moyennant M lb. (f° 76). — Nomination de Jacques Lemoine (m. d.), charpentier provisoire de la maison, en remplacement de P.-J. Pruvost) « étant tombé au sort pour former le contingent que cette ville doit fournir des trois cents mille hommes demandés dans la République » (*ibid.*). — Admission (m. d.) de Marie-Joseph Bayart, moyennant CCXL lb. annuelles (*ibid.*). — Décision prise de faire enlever (m. d.) à Herbelles, dans les bois de la maison, les arbres nécessaires à fournir le gros bois dont celle-ci a besoin (*ibid.*). — Admission (19 juin) de J.-Ph. Carpentier, moyennant MCDL lb. (f° 77). — « Cejourd'hui, treizième jour du second mois de la deuxième année de la République française, une et indivisible, les administrateurs de l'Hôpital Républicain, ci-devant St-Louis, d'après les demandes du commissaire des guerres, Bellannoy, de l'évacuer pour le service des vénériens et galeux, vu que ledit hôpital est fondé pour y retirer et nourrir un grand nombre de pauvres, et vu qu'il est de leur devoir de régir les biens de cette maison suivant l'intention des fondateurs, arrêtent qu'ils abandonnent audit commissaire le terrein et bâtiments appartenant à la Nation, se réservant le surplus pour remplir l'objet de charité dont ils sont les administrateurs ; arrêtent au surplus qu'il ne lui sera cédé aucun meuble appartenant à cette administration qu'au préalable il n'en ait payé le montant d'après l'inventaire estimatif, lesquels fonds à provenir de ladite cession devant être employés à l'amélioration du traitement desdits pauvres. Arrêtent en outre qu'il sera donné communication de la présente délibération à la Municipalité, pour la faire suivre, suivant la hiérarchie des pouvoirs de la République française, une, indivisible et impérissable, et au commissaire chargé de la police des hôpitaux de cette place... » (f° 77 v°). — Délibération prise le 20 brumaire an II, « sur la position très embarassante que présente le remplacement subit des hospitalières de cette maison, attendu qu'elles n'ont pas prêté dans le temps le serment exigé par la loi..., le concours pour ce remplacement, anoncé et publié à différentes fois dans toutes les rues de cette ville, n'offrant que des citoyennes insuffisantes et dont les qualités morales ne concourent pas avec les vues bienfaisantes de nos législateurs ; » il est décidé que, le marché conclu pour l'hôpital militaire se trouvant annullé par la déchéance des hospitalières qui l'ont passé, le citoyen Bellannoy « seroit prévenu de prendre tous les moyens qui seroient en son pouvoir pour assurer dès demain la continuation du service des militaires malades, en les retirant soit dans les bâtiments appartenant à la Nation incorporés dans ladite maison, soit dans l'hôpital ambulant de St-Bertin ou au ci-devant Séminaire, lui déclarant au besoin l'impossibilité notoire des administrateurs à le faire continuer » ; il est également décidé qu'on s'en tiendra à la délibération du 13 courant « pour la conservation des bâtiments appartenant audit hôpital et notamment de la cuisine pour l'usage des vieillards... des deux sexes, qui y remplissent des fondations instituées depuis très longtemps (f° 78). — Nomination de Pierre-François-Joseph Dufour (22 frimaire) comme receveur (f° 79). — Autorisation donnée (25 frimaire) à celui-ci d'envoyer au liquidateur général à Paris les titres des rentes dues par les Aides et Gabelles, par la ville de St-Omer, ou par des particuliers, notamment les émigrés Marc, ci-devant St-Pierre, N... d'Inglevert, et la nommée Sandelin, ci-devant de Fruges, pour le tout être liquidé conformément aux décrets de la Convention (*ibid.*). — Transport, dans les locaux de la Municipalité (7 nivôse), du coffre où se trouvaient renfermées les sommes provenant des pensions viagères, « déplacement occasionné par le déménagement de tous les meubles, effets et ustencils dudit hôpital ordonné par les autorités constituées et supérieures, l'ayant choisi et destiné pour y recevoir et traiter les galeux et vénériens de l'armée du Nord » (f° 79 v°). — « Après lecture de la délibération de la commune de St-Omer, portant qu'attendu que tous les effets des hôpitaux dits de St-Jean et de St-Louis sont confondus, les administrations de ces deux maisons se réuniront et n'en formeront plus qu'une seul pour régir provisoirement tout ce qui peut être avantageux et utile au bien des pauvres, » les administrateurs de St-Louis et de St-Jean, réunis ensemble, ont décidé (24 nivôse) 1° « que les vieillards de St-Louis seraient transportés dans la maison dite des Repenties, et que les femmes seraient reçues à St-Jean avec les titres et papiers concernant l'administration de St-Louis ; 2° qu'ils ne formeraient plus qu'un corps d'administration composé de XII membres, gérant les fondations réunies ; 3° que cette maison nouvelle porterait le nom d'Hospice de la Fraternité, et que les séances du bureau se tiendraient dans une salle de l'aile gauche de St-Jean ; 4° que le sieur Dufour serait nommé secrétaire du nouvel hospice ; 5° que le citoyen Caulier serait nommé directeur de cet hospice, avec, « pour adjoint, la

citoyenne Didaveris, son épouse » ; 6° que les sieurs Dufour et Senlecq seraient continués dans leur charge de receveur, « sans entendre pour cela une divisibilité des biens, lesquels ne formeront qu'une seule et même masse »; 7° qu'il y aurait séance du bureau le quintidi de chaque décade, et qu'à chacune d'elles on nommerait « un ou deux administrateurs pour visiter les malades et infirmes, recevoir leurs plaintes, s'il en existoit, et surveiller la gestion desdits directeurs et pourvoir aux besoins extraordinaires desdits valétudinaires et réparations nécessaires de la maison... »; 8° qu'on adresserait à la Municipalité une pétition tendant à obtenir l'autorisation de percevoir de deux fermiers XXIV ras. de *scorion* que ceux-ci doivent à titre de rendage, et ce pour fournir les bières dont il est urgent de pourvoir la maison (f° 80).— Nomination des sieurs Liénard, Descamps et Aspelly, en qualité de médecin, de chirurgien et d'apothicaire de l'Hospice (25 nivôse), aux traitements de CL lb. pour le médecin et C lb. pour le chirurgien (f° 81 v°). — Décision prise (m. d.) de réclamer au citoyen Bellannoy, commissaire des guerres, et au citoyen Melot, directeur de l'Hôpital Républicain, un loyer annuel de MMMM lb. pour cet hôpital (*ibid.*). — Autre décision du même jour, tendant à ne plus recevoir de militaires galeux dans l'hospice de la Fraternité, puisqu'il y a un hôpital spécial, et à refuser les gens envoyés par la Municipalité qui ne seraient pas munis de passeports et d'attestation de pauvreté (*ibid.*). — Vente de deux vaches et d'un baudet (*ibid.*). — Décision prise (5 pluviôse) de remettre à la Municipalité le soin de poursuivre : 1° la demande de loyer qui a été présentée au citoyen Bellannoy et rejetée par lui; 2° la reddition de comptes de Bocquet, ci-devant receveur de St-Jean; 3° celle de Augustine Campagne, supérieure du même hôpital. La Municipalité sera priée en outre de faire connaître si les administrateurs peuvent : 1° nommer parmi eux un directeur de l'Hospice, en remplacement du sieur Caulier qui se retire; 2° pourvoir au remplacement des lits fondés qui viennent à vaquer (f° 82 v°). — Décision prise (m. d.) de reviser le compte de tous les lits viagers, et de rembourser tous ceux qui n'ont pas été entièrement payés (*ibid.*). — « Sur le rapport qui a été fait à l'administration qu'on auroit trouvé un sac de toile portant pour étiquet : *Bulles accordées par notre saint Père le Pape* et autres titres qui regardent l'hôpital de St-Louis, tant pour l'établissement de la chapelle que pour y renfermer le Saint-Sacrement; que ledit sac ayant été déposé sur le bureau, ouverture en a été faite; on y a trouvé une infinité de parchemin, du sceau, et autres vieux papiers désignés dans une epsèce d'inventaire trouvé avec lesdites pièces; l'administration a délibéré (15 pluviôse) que tous ces hochets inventés par le fanatisme pour tromper la crédulité du peuple et sous-tirer son argent seront remis par le secrétaire entre les mains de la commune de cette ville, pour par elle décider dans sa sagesse le sort d'iceux » (f° 84). — Restitution (m. d.) de MD lb., pour Val.-J. de Cléty, qui n'est pas entré à l'Hôpital comme il y avait été admis le 21 janvier 1789 (f° 84 v°). — Décision prise (m. d.) d'aviser aux femmes folles dont le voisinage tumultueux est gênant pour les voisins et pour les vieillards de la maison (f° 85). — Décision prise (m. d.) d'appeler au bureau toutes les femmes valides de l'Hospice, pour leur rappeler qu'elles doivent rendre service chacune dans la mesure de ses forces (*ibid.*). — Autorisation donnée (25 pluviôse) au receveur Senlecq de payer au receveur de l'imposition foncière de cette ville CLIV lb. XV s. V d., pour l'imposition foncière du ci-devant hôpital St-Jean pour l'année 1792 (f° 85 v°). — Fourniture (m. d.) de plomb et de bacs à salpêtre au sieur Decque, salpétrier, pour une indemnité qui sera à convenir (f° 86). — Rapport (m. d.) du citoyen Deschamps, tendant à payer à la Ville les pensions des quatre folles de l'Hospice, telles qu'elles ont été reçues jadis, pour celle-ci les placer dans tel établissement qu'elle jugera convenable (*ibid.*). — Comparution des femmes valides de l'Hospice (m. d.) qui promettent aux administrateurs de rendre des services à la maison, selon leurs forces et leurs aptitudes (f° 86 v°). — Départ volontaire (5 ventôse) des sœurs Rosalie Acart, M.-Claire Demay, M.-Rosalie Laniez, religieuses de St-Louis, qui se jugent inutiles aux besoins de la maison et offrent leurs services pour l'avenir en cas de besoin (f° 89). — Remerciements de l'administration à ces trois sœurs (m. d.) qui recevront chacune, outre ses effets propres, XVI lb. XIII s. IV d. pour deux mois de traitement annuel et XXV lb. « par forme de dédomagement pour les peines quelles se sont donné tant de jour que de nuit lors du déménagement et translation du ci-devant hôpital de St-Louis et de l'intérest quelles ont souffert personnellement lors de ce même déménagement » (f° 89 v°).— On avait décidé précédemment de faire vendre aux enchères et sur place, les bois d'Herbelles qu'on n'a pu faire venir, en raison du manque de voiture, et qui sont journellement pillés et volés, pour le prix de la vente servir à acheter le bois à brûler dont le besoin est très urgent; mais le sieur Decque, salpétrier, ayant mis en réquisition tous ces bois dès que la vente en fut affichée, il est convenu (m. d.) qu'on fera récla-

mer par la Municipalité une indemnité légitime (*ibid.*). — Félicitations adressées par les administrateurs (9 ventôse), sur le rapport de la citoyenne Didaveris, directrice, aux femmes valides de l'Hospice, en raison des soins qu'elles donnent à la maison aux lieu et place des sœurs qui sont parties, et promesse de leur donner mensuellement quelques gratifications (f° 90 v°). — Traité passé avec P.-J. Courden, gardien de la *Geôle* et maison d'arrêt de cette ville (m. d.), suivant l'autorisation de la Municipalité (8 ventôse), pour la garde et l'entretien des quatre folles, moyennant DCCCC lb. annuelles (*ibid.*). — Nomination des citoyens Deschamps et Marcotte (10 ventôse), pour représenter l'administration de l'Hospice à l'inauguration du Temple de la Raison (f° 91). — Protestation portée par-devant la Municipalité (15 ventôse) contre le sieur Decque, qui prétend enlever pour sa fabrique les cendres de l'Hospice, tandis que ce dernier en a un besoin urgent pour ses lessives (f° 91 v°). — Renvoi de la question (m. d.) par la Commune au District (f° 92). — Abandon de III rasières de cendres au sieur Decque (*ibid.*). — Abandon de l'église des Repenties (m. d.), par l'Hospice, moyennant XXX lb. par mois, au sieur Cathoire, pour y établir sa forge de cloux pour la marine de Dunkerque (f° 92 v°). — Gratification de XV lb. accordée (m. d.) au vieillard Habart, pour les soins qu'il a donnés au déménagement des meubles de l'hôpital St-Louis dans l'hospice actuel (f° 93).—Lecture donnée (24 ventôse) de l'arrêté du District du 1er ventôse qui ordonne la réunion des différentes maisons de charité et de la délibération de la Municipalité du 17 du même mois qui porte nomination des administrateurs nouveaux de la Fraternité qui suivent : Pley père, Maximilien Broucq, Vandembosche père, Deschamps, Le Ducq père, Aspelly, Leverd, tourneur, Loisel père, Buffin de Chosal, Lambert-Cadet, Caffiéri-Masse, Eudes, notaire (f° 93 v°). — Élection par ceux-ci (m. d.), du citoyen Deschamps, comme président, et du citoyen Dufour, comme secrétaire greffier (f° 94). — Décision prise (m. d.) que le président demeurera en fonctions durant trois mois consécutifs, et, qu'en son absence, il sera suppléé par le doyen d'âge (f° 94 v°). — Extrait du registre aux arrêtés du District (1er ventôse) : « Art. 6. Toutes les maisons de charité, de bienfaisance et d'instruction de la ville de St-Omer, à l'exception de la maison de Ste-Anne dans laquelle logent des filles qui ont donné une somme en y entrant, seront réunies en trois établissements : l'un sera destiné à l'instruction de la jeunesse indigente, le second sera destiné aux secours à accorder aux pauvres malades, le troisième sera consacré à donner retraite aux vieillards pauvres et infirmes ; Art. 9. La maison ci-devant dite St-Jean et celle dite du Repentir formera un établissement pour les vieillards des deux sexes pauvres ou infirmes ; en conséquence, ceux placés actuellement à l'Hôpital général, ceux connus sous la dénomination d'Apôtres et ceux du ci-devant hôpital de St-Louis y seront réunis. Il en sera de même des femmes qui étoient ci-devant placées audit hôpital St-Louis. Cette maison portera désormais le nom d'hospice des Infirmes. Il y aura aussi une administration pour cette maison qui présentera le nombre de personnes nécessaires pour le service d'icelle ; Art. 12. Il sera nommé douze administrateurs à chacun des trois établissements. Les pouvoirs leur seront déterminés. Ils ne pourront être choisis dans les corps constitués « pendant la durée du gouvernement provisoire » (f° 94 v°). — « Bureau d'administration de l'Hospice des vieillards indigents et infirmes, nommé par le conseil général de la commune de St-Omer par délibération du dix-septième jour de ventôse deuxième année républicaine : les citoyens... (les mêmes qu'au f° 93 v°)... Cette administration embrasse les soins à donner aux vieillards et vieilles femmes placés ci-devant à l'Hôpital général, à la maison dite des Apôtres, au ci-devant hôpital de St-Louis et à celui ci-devant nommé St-Jean » (f° 95).—Présentation (25 ventôse), par J.-J.-J. Couvreur, filetier, d'une lettre de l'administration municipale le nommant (24 ventôse) administrateur de l'Hospice des Infirmes, dit de la Fraternité, en remplacement de Leverd, qui a donné sa démission. Installation dudit Couvreur (f° 95 v°). — Décision prise (m. d.) de donner à tous les hommes une pinte de bière au dîner, les jours de décadi et de quintidi, et aux femmes une pinte au même repas, les décadis seulement, « laissant à la prudence du citoyen Caulier, directeur, d'augmenter ladite portion soit pour les infirmes, convalescents ou autres circonstances particulières » (f° 96). — Réclamation « déposée dans le sein paternel de la Commune » (m. d.), au sujet des bois de l'Hospice réquisitionnés par le sieur Decque. Envoi du sieur Dufour audit Decque, pour lui réclamer le prix du plomb fourni (f° 96 v°). — Nomination de commissaires (m. d.) pour faire l'inventaire des meubles du ci-devant hôpital St-Louis, pour cet inventaire joint à celui de St-Jean donner l'état complet du mobilier de l'Hospice actuel (f° 97). — Décision prise (m. d.) de siéger tous les quintidis (*ibid*). — Évaluation (28 ventôse) de la dépense de bois annuelle à XLV *sommes*. Désignation du citoyen Caulier, pour se rendre à Herbelles et évaluer, avec le maire de cette commune,

le bois qui a pu échapper aux vols (f° 97 v°). — Évaluation dudit bois à XIII voitures à quatre roues. Prise en considération (5 germinal) d'une proposition de la Municipalité tendant à faire admettre à un lit le citoyen Brisbout, laquelle proposition ne saurait être admise immédiatement, pas plus que les trois précédemment soumises, en raison des XX demandes et plus qui sont parvenues à l'administration elle-même, qui répondent à des besoins très urgents et qui n'ont pu être agréées faute de vacances et surtout faute de ressources (f° 99). — Installation (15 germinal) du citoyen E.-J. Danel, charpentier, nommé administrateur (3 germinal) en remplacement du sieur Buffin (f° 100). — Décision prise (15 germinal) d'ouvrir les coffres provenant de St-Louis, pour se mettre en mesure d'envoyer au District les objets du culte provenant de l'ancienne chapelle que réclame l'administration départementale (*ibid.*). — Attribution (18 germinal) aux femmes valides de l'Hospice des gratifications qui leur avaient été promises pour les services qu'elles rendraient à la maison (f° 101). — Renvoi à la Municipalité (m. d.) du soin de choisir l'emplacement le plus favorable à la reconstruction du moulin de Ste-Croix dont le Génie, par l'organe des citoyens Lawreyns, ingénieur en chef, et Baudry, agent de la Commune, demande l'enlèvement comme nécessaire à la défense de la place (f° 101 v°). — Acceptation (25 germinal) d'une somme de CCLIV lb. XIX s. payée par le citoyen Melot, pour une partie de mobilier laissée à la jouissance de l'hôpital militaire par l'ancienne administration de St-Louis (f° 102). — Acceptation des services des citoyens Sellier et Lefebvre (m. d.), vieillards de l'Hospice, qui s'offrent à être portiers dudit hospice (*ibid.*) — Pourvoi de l'administration auprès de la Municipalité (m. d.) pour obtenir le paiement des loyers de l'Hôpital républicain et d'une maison de la rue de la Fraternité-Basse qui provient de l'hôpital des Apôtres et qui est occupée actuellement par le Comité de surveillance de la Commune (f° 102 v°). — Décision prise (5 floréal) de porter à la Municipalité de nouvelles doléances au sujet des bois d'Herbelles dont on a récemment encore volé trois charretées et dont le maintien sur les terres du fermier de l'Hospice entrave les travaux agricoles. Décision prise également de faire le recensement de tous les bois de l'Hospice (f° 103 v°). — Renvoi à la Municipalité (m. d.) du soin de décider auquel des deux hospices de la Bienfaisance ou de la Fraternité incombe le paiement d'une dette de CXXVI lb. XII s. réclamée par la veuve Cocquelin, pour viande livrée en 1793 aux ci-devant Apôtres, en raison du refus opposé à celle-ci par le citoyen Lanosse, directeur de la Bienfaisance, successeur du citoyen Caron. Renvoi également à celle-ci de la décision à prendre vis à-vis du citoyen Lévêque, qui, en raison de la suppression de tout culte extérieur, ne peut jouir plus longtemps de la maison qui lui était accordée à titre d'habitation et qui, cependant, ne peut en être évincé équitablement sans être prévenu quelque temps à l'avance. Décision prise d'étudier un règlement nouveau à soumettre à la Municipalité (f° 104 v°). — Discussion (8 floréal) des articles de ce réglement (f° 106). — Condamnation de la femme Alexandre (15 floréal) « à faire publiquement, au réfectoire, des excuses à la citoyenne Caulier du despect qu'elle lui marqué, et... des excuses au citoyen Deschamps sur sa désobéissance envers lui en qualité d'administrateur », à peine, pour ladite Alexandre, d'être congédiée en cas de récidive (f° 106 v°). — Rejet (m. d.) d'une demande du citoyen Lefebvre, maçon, tendant à obtenir paiement d'une somme de CXV lb. V s. pour travaux faits à la maison des Apôtres, malgré le refus subi précédemment par celui-ci auprès du citoyen Lanosse, directeur de la Bienfaisance (f° 107 v°). — Rejet semblable (25 floréal) d'une demande de la veuve Audry, pour travaux de plomberie, attendu que les nochères qu'elle a fournies n'ont été placées que sur les ordres du District et pour remplacer celles de plomb qu'on avait réclamées au profit de la Nation (f° 108 v°). — Dispositions prises (m. d.) pour renouvellement de baux (f° 109). — Autorisation donnée au receveur (5 prairial) de payer aux percepteurs de Leulinghem-lez-Etrehem et de Zudausques l'impôt foncier dû sur les biens de l'Hospice sis dans ces communes. Nomination du citoyen Dubois, « chirurgien aide-major de l'hôpital dit de la Montagne, » pour remplacer provisoirement, dans les fonctions de chirurgien, le citoyen Descamps. Fixation du traitement du boulanger de la maison à CVIII lb. (f° 109 v°). — Il est résolu (15 prairial) « que les citoyens commissaires de décade se rendroient à l'hospice dans un des jours les plus prochains pour, soit au réfectoire ou autre lieu de rassemblement, représenter aux citoyennes colloquées en cet hospice combien sont injustes, indécentes et calomnieuses les plaintes qu'on affecte de répandre sur les qualités et quantités des subsistances de l'Hospice, d'après tous les efforts que fait l'administration pour les rendre heureuses et pourvoir à leurs besoins; que si quelqu'unes d'elles ont à se plaindre, elles doivent suivre le mode indiqué par le règlement en se plaignant aux commissaires de décade qui en feront part à l'administration, qui seule est compétente pour leur rendre

justice » (f° 110). — Résolution (19 prairial) de siéger le quintidi et le nonidi de chaque décade. Demande de x rasières de *scorion* adressée à la Municipalité, moyennant paiement par l'Hospice, pour servir à faire les XL tonnes de petite bière nécessaires à l'alimentation de celui-ci, et qu'aucun brasseur ne peut fournir faute de grain. Renvoi pour examen du compte des médicaments fournis par l'apothicaire Lamoury à l'ancien hôpital militaire et à l'ancien hôpital St-Louis. Mise à la suite du rôle, d'une demande de lit, par la Société populaire, pour le citoyen Charles, membre de la section E (f° 110 v°). — Nouvel appel à la Commune (25 prairial) relativement au paiement du loyer de la maison des Apôtres occupée par le Comité de surveillance dont l'Hospice est, à tout instant, mis en demeure de payer les travaux de réparation, tandis qu'il n'en perçoit aucun revenu et qu'il ne sait même si la maison lui a été adjugée. Demande adressée audit Comité de surveillance révolutionnaire, « pour le prier de permettre au citoyen Aspelly de conférer » avec Constance Demay, ci-devant directrice de St-Louis, « en présence d'un membre dudit Comité ou de tel autre commissaire qu'il lui plaira nommer, » pour obtenir d'elle des renseignements au sujet des médicaments visés plus haut. Ouverture, en présence d'un membre du même Comité, « d'une armoire dans laquelle se trouvaient des serviettes arrêtées à la porte de cette maison il y a quelques mois. » Paiement à la citoyenne Delahaye des médicaments fournis au ci-devant hospice de St-Jean (f° 111 v°). — Commission donnée au citoyen Dufour (5 messidor an II), de faire la recette pour le ci-devant hospice St-Jean, en raison de l'arrestation du sieur Senlecque. Élection (m. d.) du citoyen Pley, comme président, pour les trois mois (f° 114). — Demande adressée au Conseil général de la Commune (9 messidor) pour qu'il obtienne de la citoyenne Constance Demay, ex-supérieure incarcérée, les renseignements nécessaires au paiement de la créance de l'apothicaire Lamoury (f° 114 v°). — Autre demande, tendant à faire fixer une indemnité raisonnable de transport aux gens qui ont amené à l'Hospice le lait des vaches prises à l'ennemi, ceux-ci réclamant presque la valeur du don qu'on a voulu faire aux infirmes (f° 115 v°). — Lettre adressée aux administrateurs de l'hospice de la Bienfaisance (15 messidor) pour obtenir paiement du quartier de pension dû pour les vieillards reçus à la Fraternité (f° 116). — Rappel à ce sujet (25 messidor) (f° 117). — Autorisation donnée au sieur Caulier, directeur de la Fraternité (29 messidor), de recevoir DCCLXXXVII lb. X s. du citoyen Lanose, directeur de la Bienfaisance, pour le premier quartier susvisé (f° 117 v°). — Remise par Marie-Claire Demay (5 thermidor) des portions d'archives qu'elle avait conservées (*ibid.*). — Rappel adressé (m. d.) à la Municipalité, au sujet des lettres précédentes restées sans réponses (f° 118 v°). — Demande adressée à la même (9 thermidor) pour savoir si l'administration de la Fraternité peut continuer à poursuivre d'elle-même la rentrée de l'actif de l'Hospice et à se charger des paiements à faire (f° 119). — Autre lettre (15 thermidor) dans le même sens (f° 119 v°). — Lettre adressée (16 thermidor) à l'agent national du district de Bergues, pour empêcher la vente de biens appartenant à l'ancien hôpital militaire de St-Louis (f° 120). — Requête adressée (15 fructidor) à la Municipalité pour qu'elle remédie à la situation du receveur Dufour, que le sieur Germain, percepteur de Tatinghem, vient de faire saisir dans ses meubles personnels, en laissant garnison à domicile, pour un payement de CXCI lb. V s. VI d. dû par l'Hospice à la Nation (f° 121 v°). — Plainte adressée (m. d.) à la Municipalité, à propos de vols de lingerie et de vaisselle commis à plusieurs reprises dans l'intérieur de l'Hospice et signalés par le directeur Caulier (f° 122 v°). — Enquête faite auprès du personnel assisté de l'Hospice, par des représentants de la Municipalité (22 fructidor), au sujet de la conduite du directeur Caulier et des administrateurs, suivie du renvoi de la femme Loyer, qui avait porté sur ceux-ci des plaintes injustes (f° 123 v°). — Démission du citoyen Caulier, renvoyée (26 fructidor) par les administrateurs à la Municipalité, pour en statuer ; ils accompagnent ce renvoi de l'éloge du directeur et de la directrice et parlent de leur impuissance à remédier au désordre de la maison (f° 126). — Installation (11 vendémiaire an III) du citoyen Brasseur, comme directeur de la Fraternité (f° 127). — Liquidation de la créance Lamoury (15 vendémiaire) et du traitement Caulier (f° 127 v°). — Nomination du citoyen Senlecque fils, comme secrétaire de l'Hospice en remplacement du sieur Dufour (f° 128 v°). — Autorisation demandée (19 brumaire) à la Municipalité d'autoriser de confier à une main étrangère les fonctions de secrétaire, personne ne pouvant les remplir parmi les administrateurs (*ibid.*) — Plainte adressée à la Municipalité (6 frimaire) contre le sieur Cathoir, chargé de la clouterie pour la marine de Dunkerque, qui a failli incendier l'Hospice, la veille, pour n'avoir pas exécuté les clauses de la concession qui lui a été faite de l'église des Repenties (f° 130). — Refus des sieurs Dufour et Senlecque (27 frimaire) de reprendre les places de receveurs qui leur avaient été confirmées le 16 brumaire ; les administrateurs portent le fait

à la Municipalité, en la priant d'aviser à cette situation et d'autoriser le directeur à toucher les reliquats de comptes de ces deux agents (f° 131 v°). — Nomination (1er nivôse) du sieur Lanosse aux postes de receveur et de secrétaire (f° 132 v°). — Acquiescement donné (7 nivôse) par la Municipalité à la lettre du 27 frimaire (*ibid.*). — Installation du sieur Lanosse (f° 133). — Refus des administrateurs de payer à la Municipalité (19 nivôse) CCCCLXXV lb. que celle-ci réclame pour du scourgeon fourni jadis à l'Hospice; celui-ci étant à la même époque et depuis créancier de la Ville pour une somme bien autrement considérable (f° 133 v°). — Décision prise (25 nivôse), devant l'urgence des besoins de la Fraternité, d'employer aux nécessités de cet hospice les fonds qui rentreront, « à la charge par la Municipalité de remplacer lesdits fonds par ceux qui lui rentreront des secours qui seront envoyés pour ledit hospice (f° 135).— Remplacement de cinq lits de femmes vacants (f° 136). — Prise en considération (25 pluviôse) d'une demande du citoyen Capelle, marchand savonnier, d'acquérir des bacs en pierre de Marquise, inutiles à l'Hospice et qui se trouvent dans sa cour (f° 136 v°). — Prise en considération (m. d.), avec renvoi à la Municipalité pour aviser aux moyens, d'une demande d'augmentation formulée par le gardien de la maison d'arrêt, pour l'entretien de deux folles que l'Hospice y a colloquées (f° 137). — Représentations envoyées (m. d.) à la Municipalité qui a nommé à une vacance, sans prendre l'avis des administrateurs (f° 137 v°). — Mission donnée au citoyen Brasseur (5 ventôse) d'aller toucher chez le sieur Legrand, payeur de la Guerre, à St-Omer, une somme de XVIM lb. de secours provisoires accordée par le Comité de Secours Publics à l'hospice de la Fraternité (f° 138). — Abandon des trois bacs mentionnés plus haut, au sieur Capelle (15 ventôse), pour CCC lb. (f° 138 v°). — Représentations adressées (25 ventôse) à la Municipalité, au sujet des militaires galeux qu'on envoie journellement à l'Hospice, bien qu'il y ait un hôpital militaire spécialement affecté à cette maladie (f° 139 v°). — Autres, concernant les vols de palissades de la pâture de La Madeleine; la Municipalité décide d'enlever le reste de la palissade et de creuser un fossé pour la remplacer (*ibid.*). — Pourvoi à des lits vacants (f° 140 v°). — Nomination (21 germinal) du citoyen Crépin, comme administrateur, en remplacement du sieur Deschamps, actuellement maire (f° 141 v°). — Pourvoi à un lit de femme vacant (f° 142). — Nomination du sieur Damane médecin (5 floréal), pour remplacer le citoyen Liénard, qui a été appelé aux hôpitaux, « près les armées » (f° 142 v°). — Remplacement en assignats, sur l'ordre de la Municipalité (12 floréal), des XM lb. qui se trouvaient en numéraire dans les caisses de l'Hospice (f° 143). — Pourvoi à un lit vacant (f° 143 v°). — Achat de XL quintaux de farine de riz (25 prairial) pour en faire, avec de la farine de grains, le pain de l'Hospice (*ibid.*). — Injonction donnée (15 vendémiaire an IV) aux fermiers de l'Hospice, d'avoir à payer la moitié de leur fermage en blé (f° 144 v°). — Pourvoi à un lit vacant (f° 145). — Nomination du citoyen Deschamps, homme de loi (5 frimaire), pour remplacer le sieur Crépin, nommé officier municipal (*ibid.*). — Pourvoi à un lit vacant (f° 145 v°). — Demande adressée à la Municipalité (18 frimaire) de faire rendre à l'Hospice une maison sise rue du Marché aux Herbes, qui vient des biens de l'hospice des Apôtres, les hospices étant rentrés dans l'administration propre de leurs biens par la loi du 2 brumaire qui rapporte celle du 23 messidor dernier; avis favorable (21 frimaire) de la Municipalité (f° 146). — Pourvois à des lits vacants (fos 147 et 148). —Représentations à la Municipalité (10 pluviôse), contre l'administration de la Guerre qui frustre l'Hospice de ses droits à la jouissance des maisons de St-Louis et des Repenties dont celle-ci ne fait plus usage (f° 148 v°). — — Vente de vieux effets (25 pluviôse) pour subvenir à la détresse de la maison (f° 150).— Pourvois à des places vacantes (f° 150 v°). — Remontrances adressées à la Municipalité (4 floréal), au sujet de présentations faites par elle, sans prendre l'avis des administrateurs; exposé de la détresse de la maison (f° 151). — Liquidations de fermages échus (15 thermidor) (f° 152). — Achat en espèces métalliques (5 fructidor), de promesses de mandats, pour acquitter les contributions foncières des terres de l'Hospice (f° 153). — Loi du 16 vendémiaire an V qui conserve les hospices civils dans la jouissance de leurs biens et règle la manière dont ils seront administrés (f° 153 v°). — Nomination par la Municipalité (4 brumaire) des sieurs Broucq, Danel, Charpentier, Vandembosch, Fossier, Lachelin et Robert Lafitte, comme administrateurs de la Fraternité, d'après la nouvelle loi (f° 155). — Installation des susdits (15 brumaire) et nomination des sieurs Broucq et Lafitte comme président et secrétaire (f° 156 v°).— Délibération prise (20 brumaire) d'abattre les arbres de la pâture de La Madeleine et de la partager en deux pour y avoir une vache de plus durant l'été (*ibid.*). — Résiliation de bail obtenue du locataire de la pâture existant près des fortifications (m. d.), pour celle-ci être aménagée soigneusement pour fournir du foin durant l'hiver (f° 157).

— Vente au fermier Castière d'une maison sise à St-Momelin (7 brumaire), vu son état de délabrement, et location à celui-ci des deux mesures de terre restant de quatorze que l'Hospice y possédait et que le district de Bergues a vendues (f° 157 v°). — Estimation de celle-ci (8 frimaire) à CCCLXXX lb. (f° 158). — Pourvois (16 frimaire) à six lits vacants (f° 158 v°). — Nomination (26 frimaire) du sieur Eustache Lejosne et de sa sœur comme directeur-économe et directrice de l'Hospice, en remplacement du sieur Brasseur, décédé ; le directeur aura CC lb. et la directrice C lb. de traitement (f° 160 v°). Installation (29 frimaire) desdits (f° 161). — Liquidation du compte Brasseur (m. d.), d'accord avec la citoyenne Liber, sa fille (f° 162). — Pourvoi à un lit vacant (1er nivôse), en faveur de Jeanne Maroy, sage-femme jurée, âgée de LXXIV ans (f° 162 v°). — Mise aux affiches (16 nivôse) de la vente des bâtiments et de la location des terres de St-Momelin, l'affaire précédente n'ayant pas été conclue (f° 164). — Pourvoi à un lit vacant (f° 164 v°). — Nomination d'une infirmière, Marie-Catherine-Joseph Denunck, âgée de XLII ans (3 nivôse), pour soulager les autres qui sont surchargées (f° 165). — Pourvoi à deux lits vacants (f° 165 v°). — Décision prise (20 pluviôse) de vendre les arbres des fermes de St-Folquin et de Ste-Marie-Kerque (f° 166). — Pourvois (12 ventôse-1er floréal) à onze lits vacants (f° 166 v°). — Installation (12 floréal) de Dupont-Sevan, Coolen, Vantroyen, notaire, Eustache Danel et Robert Laffitte, comme administrateurs des quatre hospices réunis, en remplacement des quatre commissions administratives précédentes (f° 171). — Le registre s'arrête à cet acte.

E. 3. (Liasse.) — 123 pièces : 4 parchemin, 119 papier.

1462-1793. — RÈGLEMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'HÔPITAL. — Note informe (XVIIIe s.) concernant la réunion de l'Écoterie (17 septembre 1416) à l'hôpital de St-Louis du Cheval d'Or, la bonne réputation des religieuses de cette dernière maison fondée par Mahaut, comtesse de Flandres, l'administration qui en a été dévolue, à une date qu'on ne peut fixer, à l'évêque de St-Omer, par une lettre de cachet, etc. (p. 1). — Règlement donné aux sœurs de St-Louis (18 juillet 1696) par L.-A. de Valbelle, évêque de St-Omer, à l'issue d'une visite qu'il leur a faite : 1° Elles ne pourront soigner des malades en ville plus d'un mois dans la même maison ; 2° elles ne pourront donner ces soins hors de la ville ; 3° elles ne peuvent sortir seules, et doivent rentrer dans la journée ; 4° le couvent et les salles de malades seront nettement séparés, la visite des malades ou des sœurs ne pouvant d'ailleurs avoir lieu que du consentement de la supérieure ; 5° personne ne peut coucher dans la maison, même parent proche ou ecclésiastique ; 6° personne ne peut manger dans la maison ; les sœurs ne peuvent manger en ville, sauf au cours de leur service ; 7° la supérieure fera tenir un compte de toutes les branches de recettes ou de dépenses, pour le rendre en janvier de chaque année devant les six sœurs plus anciennes de la maison ; 8° on tiendra dorénavant deux registres détaillés, un pour l'entrée et sortie des malades civils ou militaires, l'autre pour les morts de l'Hôpital certifiées par deux témoins (p. 2). — Mémoire rédigé en 1779 par l'abbé de Fabry, pour l'évêque de St-Omer, relatant la fondation de l'Écoterie par Mahaut, comtesse d'Artois, en 1269, pour L malades ; celle de St-Louis, vers 1270, par Jean d'Arques, brasseur ; la donation (1320) de L s. tournois à prendre sur le rouage de St-Omer, à ce dernier hôpital ; son brûlement par les Anglais, en 1412 ; l'entrée de ses religieuses dans la maison du Cheval d'Or, que la veuve de Jean de La Fontaine leur avait donnée en 1376 ; le remplacement des religieuses de l'Écoterie par celles de St-Louis, en 1427 ; la bulle de Martin V (1427), portant indulgence plénière pendant VI jours de l'année, accordée à l'hôpital du Cheval d'Or ; les bulles de priviléges de 1415, 1416, 1421, données à l'Écoterie et à St-Louis ; les lettres patentes de 1695 et 1696 portant réunion des revenus de la Maladrerie à ceux de St-Louis, avec le refus que firent les religieuses de cette dernière maison de faire le service de l'autre ; le nombre de ces religieuses, tenu ordinairement à XXIV, dont une supérieure et une directrice ; leur noviciat de XV mois, avec dot d'entrée de D à DC lb. ; leur règle exigeant journellement la récitation des prières, du petit office et des vêpres, et les dimanches les vigiles des morts pour les fondateurs d'obits ou autres bienfaiteurs ; le culte dans la chapelle, par un chapelain et l'aumônier des troupes ; les XXXIII lits fondés à perpétuité, pour hommes et femmes de LX ans d'âge ; les XXXIV lits de charité entretenus volontairement par le Magistrat et l'Hôpital ; l'inhumation des religieuses, d'abord dans leur chapelle, actuellement dans un petit cimetière y joint ; l'inhumation des malades dans le cimetière de St-Denis ; celle des militaires dans celui de St-Adrien ; l'administration, confiée à l'évêque et aux deux mayeurs de St-Omer ; le confesseur des religieuses et le chapelain, choisis par l'évêque ; le receveur nommé par les administrateurs ; la reddition des comptes chaque année, au plus tard tous les deux ans ; la reddition

des comptes de la fondation de Bambecque tous les quatre ans; les recettes s'élevant à XIVMCCCCLVIII lb. VI s. IV d., fournies par des rentes, XIX maisons, IV fermes, un moulin, les dépenses montant à XIVMDCLIV lb.; la pâture de IV mes., près de St-Adrien, appartenant aux religieuses, plantée en partie de légumes et de simples de pharmacie, le reste servant aux vaches de l'Hôpital et au blanchiment du linge; les II mes. de pré, situées près de la porte St-Michel, fournissant aux mêmes religieuses le foin de l'année; la pharmacie, fondée depuis IX ans et soldant en bénéfice son entretien, etc., etc. (pp. 3-4).

États des biens. — États de situation des biens et revenus de l'Hôpital et renseignements divers fournis à l'Intendant, pour les années 1749, 1752, 1753, 1769, 1771, 1779 (pp. 5-67). — Délibération du 27 août 1771, tendant à obtenir l'autorisation de combler les dettes de l'Hôpital en vendant les rentes constituées par les États de la province, représentant un capital de XVMCLVII lb. X. s. III d. (p. 68). — Délibération des 11 et 24 octobre 1771, tendant à demander l'autorisation de faire un emprunt de XXVM lb., pour acquitter les dettes de XLIIIMDXVIII lb. XIX s. I d. qui ont été faites, en raison 1° des pertes subies par l'Hôpital dans ces dernières années, 2° du prix des denrées, 3° de l'entretien des soldats. Il ne reste à toucher actuellement que XXVMCCCLV lb. XV s. VI d. (p. 71). — Délibération du 3 novembre 1771, stipulant le remploi immédiat, en achat de terres à Wardrecques, des IXMCCCCLV lb. XVI s. III d. provenant de différentes rentrées (p. 72). — Délibération (4 novembre) portant que, les titres primitifs de l'Hôpital faisant défaut dans les archives, on demandera au Roi « de vouloir confirmer l'établissement dudit hôpital, et, au besoin, le créer et instituer de nouveau, de confirmer pareillement toutes les acquisitions par lui faites tant en fonds, maisons, qu'en rentes sur particuliers, avant la publication et enregistrement de l'édit du mois d'août 1749, pour en jouir par ledit hôpital, ainsi que de ses autres biens. » Projet de lettre à ce sujet (pp. 73-75). — Délibération du 18 décembre 1771, portant que, la mère Nièce étant morte, l'administration ne fournira dorénavant aux religieuses les fonds destinés soit à leur entretien, soit à l'entretien des soldats pour lequel elles traitent directement avec Sa Majesté, que sur justifications détaillées de l'emploi de ces sommes (p. 76). — Lettres patentes autorisant (1772) l'emprunt de XXVM lb. Instructions données au receveur de l'Hôpital pour cet emprunt : 1° on créera CCCC lb. de rente au profit des religieuses de Ste-Marguerite, pour une somme de VIIIM lb.; ° on pourra trouver IVM lb. à l'Hôpital général, 3° MCCCL lb. sur l'école dominicale de St-Omer; 4° MMM lb. sont dues à M. Le Sergeant qui les a prêtées le 7 novembre pour payer une partie de la créance du boucher; 4° CC lb. d'un nommé Jean-Joseph Pariset, de « Saint-George de Berne, en Savoie, » employé des États, à St-Omer (pp. 77-80). — Enregistrement des dites lettres patentes (2 mai 1772) au Conseil supérieur d'Arras (pp. 81-82). — Remplacement en assignats (13 floréal an III) de XM lb. qui se trouvaient en numéraire dans les caisses de l'hospice de la Fraternité (p. 83). — Allocation de XVM lb. à l'hospice de l'Humanité, XXXVMDCCCXL lb. à celui de la Fraternité, XXVIIIMDCCCXXVIII lb. à celui de la Bienfaisance, MCC lb. à celui de Ste-Anne, par le Comité de Secours publics (pp. 84-89).

Exemptions d'impôts. — Vidimus par Jacques de Villiers de Lisle-Adam, prévôt de Paris, d'une lettre de Louis XI (6 juin 1462) étendant aux nobles et aux gens d'église le droit d'aides établi sur les boissons vendues au détail (p. 90). — Note concernant l'exemption des droits sur la bière et le vin dont jouit (1678) l'Hôpital (p. 91). — Exemption de droits obtenue (1690) sur la bière consommée par les soldats malades (p. 92). — Exemption accordée par les États (1709) des droits sur les eaux-de-vie, à raison d'une consommation de X pots par an (p. 93). — Exemption des fermes de la bière et du vin obtenue des États (1751) par les Jésuites, les Dominicains, les Carmes déchaussés, les Chartreux, les Récollets, les Capucins, les Frères de la Doctrine chrétienne, les religieuses de St-Jean-Baptiste, les Conceptionnistes, les Sœurs Grises, les Sœurs du Soleil, de Ste-Catherine de Sion, du Repentir, les Capucines, les Clarisses, les Urbanistes, les religieuses de l'hôpital St-Louis, à raison seulement de leur consommation personnelle (pp. 94-99). — Demande de décharge semblable adressée (1763) aux États, afin d'exempter de l'impôt du vingtième les terres de l'Hôpital (pp. 100-109).

Batiments et mobilier. — Ordonnance du Magistrat (1591) à Jean de Le Née, Étienne Pingrenon et autres, d'avoir à remédier à la fosse d'aisance de leurs habitations qui donnent sur St-Adrien et qui gênent considérablement l'hôpital St-Louis (pp. 110-111). — Autorisation donnée à l'Hôpital (1703) d'élever un bâtiment autour du rempart (pp. 112-114). — Ordonnance du Magistrat (m. d.) aux héritiers Pagart, relativement aux eaux de leur maison qui gênent parfois la maison voisine et l'Hôpital (p. 115). — Autorisation donnée à l'Hôpital de construire deux maisons, sur un terrain qui lui appartient, en prenant huit ou neuf pieds sur la voie publique pour se mettre à l'alignement du Séminaire

(p. 116). — Correspondance de MM. d'Argenson, d'Aligre, intendant, et de Fourcroy, ingénieur du Roi à St-Omer, relativement aux réparations sollicitées (1751) par l'Hôpital pour les bâtiments servant à l'hôpital militaire (pp. 117-121). — Autorisation donnée (1763) par le Magistrat, à l'Hôpital, de faire écouler les eaux d'une maison de la rue St-Sépulcre-basse, dans un égoût voisin (pp. 122). — « Inventaire des effets, ustensiles et meubles estimés à l'Hôpital militaire et civil républicain dit St-Louis, du 4e jour et clos le 14e du 2e mois de la 2e année républicaine, une, indivisible et impérissable, vulgaire le 4e 9bre 1793 » (p. 123).

Comptes de l'Hôpital St-Louis.

E. 4. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1470-1471. — Compte de Mahieu Dupré, receveur de l'Écoterie (Noël 1470 à Noël 1471), présenté à Alleaume Gamel et Julien d'Audenfort, mayeurs, en présence de Hue d'Ollehain, Guillebert Loncle, Nicole d'Avrehoud, échevins, le 27 octobre 1472. — Recettes. Rentes héritables de l'Écoterie : CIV lb. XVIII s. I d. et XIII chapons et demi ; autres, III lb. II s. III d.; autres, VIII lb. VIII d. et I quartier de blé ; autres, XVII lb. XII s. — Rentes héritables de St-Louis : XL lb. VI s. IX d. et I chapon ; autres, *sur terres maresques :* V lb. XVII s. et X picotins de blé et demi. — Rentes du Cheval d'Or : XI lb. XIX s. II d.; autres, XXV lb. — Rentes données à l'Écoterie par Tassart de Thiennes : XIV lb. XVII s. — Rentes Jean Le Boin : XI lb. XI s. I d. — Autre rente Tassart de Thiennes : VII lb. III d.; autre : XVII s. IX d. — Louages de maisons : XIII lb. XII s. XI d. — Rentes de blé : V ras. III quartiers et demi. — Recette des blés en louage : CLXXXIV rasières VI picotins et demi. — Recette totale : CCLXV lb. IV s. II d. par. et CLXXXXI ras. III picotins de blé et XIV chapons et demi. — Dépenses : Rentes héritables dues : XII lb. IV s. VII d. demi-obole. — Rentes viagères : X lb. — Messes et anniversaires : III lb. XIII s. VIII d. — Pensions et salaires : XLIX lb. — Provisions de l'Hôpital : un tonneau d'huile, VIII lb.; VI ras. de sel, IV lb. XII d.; CC livres de chandelle, VII lb. X s.; provisions ordinaires, LXXXIX lb. XI s. VIII d.; « dix-sept cens de bos nommé pacques, » LI lb.; II tonneaux de « herencq caqué, » y compris le brouettage, VI lb. I s. VI d.; II *meezes de herencq soir*, VI lb., « tannage de deux dos appartenans aux maistresse et serœurs dudit hospital et lesquelz elles ont employé et usé come elles ont acoustumé fere, » etc., XIV s.; XXXII lots de vin à III s. et XX lots à II s. VI d., soit VII lb. VI s.; épices, XII lb.; somme totale : CLXXXXII lb. IV s. II d. — Blé : CLXXXXI ras. et I picotin. — Ouvrages. Pavage de la cuisine du chapelain IV s.; terre et sable, IV s. — Une corde pour la cloche de la chapelle, V s. — Huit mille de tuile, X lb. VIII s. — « Au coppeur de bos, pour avoir coppé.... deux milliers de pacques, » XL s. — Dépense commune. Au fossoyeur, du 11 mai à Noël, pour CXII grandes fosses à II s., et XXXVIII petites à XII d., au cimetière St-Sébastien : XIII lb. II s. — Aux *escarwettes*, « pour avoir esté par pluiseurs fois... visiter ledit hospital de l'Escotterie, adfin de éviter les débas et rébellions des povres passans, » XII s. — Nattes pour l'ensevelissement des morts, XIX s. — Dîner et souper de redditiou du compte annuel du receveur, VI lb. XVI s. — Salaire de copie en double dudit compte, XL s. — Dépeuse totale : CCLXXVI lb. VII s. III d. par. — Recette pour le *Cantuaire* d'un *Salve* fondé par Jean Le May : VI lb. XIX s. et VI ras. III quart. III picotins de blé. — Dépense : XIV lb. VII s. II d. demi-obole.

E. 5. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1492-1493. — Compte rendu par Jacques de Fauquemberghe, à Jean, seigneur d'Oignies, et Jacques de Rebecque, mayeurs de St-Omer, avoués de l'Hôpital, le 24 septembre 1494. — Recettes. Rentes héritables, XC lb. X s. III d. et XIII chapons ; autres, LIII s. III d.; autres, VI lb. VIII s. IV d.; autres, d'un manoir de Craiewicq, IX lb. XV s. VI d. — Rentes de St-Louis, XXX lb. XVIII s. IX d. I chapon ; autres, LXXII s. X d. et X picot. et demi de blé ; autres, X lb. III s. I d. — Louages de terres à Bientque, VI lb. V s. — Rente Tassart, XI lb. VIII s. VI d.; autre, VII lb. III s.; autre, XVII s. IX d. — Louage de maisons, LII s. VII d. — Rentes héritables, acquises par les avoués de l'Hôpital, VII lb. XV s. XI d. — Rente héritable de blé, III ras. et demie. — Louage de terres, VII lb. VII s. X d. et LXXVIII ras. II biguets et un tiers de lot de blé, I ras. de pois. — Recette totale : CLXXXXVI lb. XVI s. IV d. par. et XCII ras. IV biguets II lots et un tiers de blé, I ras. de pois et XIV chapons et demi. — Dépenses. Rentes héritables : X lb. XVI s. III d. — Rente viagère : X lb. — Messes et anniversaires : LXXVI s. VIII d. — Pensions, gages et salaires. Au receveur, XXV lb.; à Bertrand Bacheler, chapelain, VIII lb. — Provisions : LVII lb. XIX s. III d. — Aux sœurs du Cheval d'Or, XI lb. — Une rasière de sel, XXIX s. — Chandelles et torches, LXXV s. VI d. — Une rasière de sel, XIX s. — Cervoise, IV lb. —

Une rasière de sel, XIV s. VI d. — Beurre et une grasse vache de Crayewiic, XI lb., etc. — Ouvrages. Clefs, serrures, etc., XVIII s. — Huit journées de charpentier, XXVI s. — Clefs, etc., XII s. — Réfection d'une maison, XXXII s. — Une civière pour porter les corps en terre, XXIV s. — Un couvreur de tuiles, son compagnon et un valet, pour une journée, X s. — « A Jehan du Bos, voirrier, pour avoir fait des voirières et rassis aucunes vielles voirières et remis un nouveau plons pour l'ospital du Queval d'Or, » XXXIV s. IV d. — Au maçon, XIX s. X d. — Réfection du dortoir et charpente des *Vinges*, et une auge, V lb. VI s. — « Assellcs achetées au marchiet par le cappelain dudit hospital pour les couches du dortoir dudit hospital, » XLVII s. VII d. — Dépense commune. *Escarwettes*, XII s. — Copie du compte, XL s. — Frais d'actes divers. — Quatre douzaines de nattes pour les morts de St-Louis et du Cheval d'Or, XLVI s.—Rentes aliénées « pour les affaires dudit hospital, au rachat du denier douze, » XX lb. VII s. X d. — Rente héritable à Adrien de Wissocq, VI lb. — Remises de ce compte, IX lb. XIII s. IX d.—Audition dudit, LXXII s.—Dépense totale, CCL lb. XIV s. VI d. par.

E. 6. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1546-1547. — Compte rendu par Pierre de Coubronne à Jean d'Heuchin, seigneur d'Étaples, et Denis de Bersacques, seigneur de Monnecove, mayeurs de St-Omer, pour un an courant de St-Michel à St-Michel, le 29 décembre 1547, « les XX s. par. évaluez à XXII s. VI d. courans de XL gros de Flandre la livre » (1). — Recettes. Rentes héritables, LXXXIV lb. XII s. IX d. et XIII chapons ; autres, LXXI s. III d.; autres, VI lb. XVII s. IV d. et un quartier de blé ; rentes à Crayewicq, XII lb. II s. VI d.; autres, XXXV lb. III s. I d. et I chapon ; autres, C s. X d. et X biguets de blé ; autres, X lb. XVII s. XI d.; autres, XXV lb. IV s. — Rentes Tassart de Thiennes, XIV lb. XIV s.; autres dudit, VII lb. IX s. III d.— Location de marais, LX lb. IX s. — Rente provenant de la vente d'une maison du Cheval d'Or, XIX lb. XV s.; autre rente, VI lb. XV s. — Recettes de blé, CVIII s. XI d. et XI ras. I quart. — Terres louées, LXXIII lb. X s. X d. et CVIII ras. III big. II lots de blé. — *Salve Regina* de Jean May, dit Agnieulx, X lb. XI s. et V quart. de blé.— Rente Pierre Tassart, XXI lb. I s. — Rentes Jacques de Fauquembergues, VI lb. XV s. I d. et IV gélines. — Remboursements de rente par les Frères Mineurs, VII lb. X s. — Recette totale, CCCLXXXX lb. III s. V d., monnaie courante, et CXXI ras. de blé. — Dépenses. Rentes héritables, VII lb. VI s. III d. — Messes et anniversaires, CIX s. VI d. — Salaires. Au receveur, XXVI lb.; au chapelain, XXIV lb. — *Salve Regina*, IV lb. X s. — Provisions, CCLXXXXIX lb. XIV s. — Visites du maître chirurgien, Alard Triboul, C s.—Grains, CXVII ras. VI biguets de blé. — Ouvrages, LX lb. XIV s. I d. — Audition du compte, VIII lb. IX s.—Dépense totale, CCCCLXXVIII lb. V s. II d. et CXVII ras. VI big. de blé.

(1) A partir de cet article, les évaluations seront données en *monnaie courante* et non plus en *parisis*.

E. 7. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1548-1549. — Compte du même, rendu à François d'Ococh, seigneur de Lohes, et Jean de Guînes, gouverneurs de l'Hôpital. — Total des recettes, CCCXCIX lb. III s. II d. et CXXI ras. II biguets et II lots de blé, XIV chapons, IV gelines. — Dépenses. Provisions, CCIX lb. III s. —Vin, VI lb. VIII s. VI d. — Bière, XXIV lb. IV s. — Quatre mille cent fagots, LVIII lb. XVI s. — Dépense totale, CCCCLXXX lb. XI s. VII d. et CIII ras. VI biguets de blé.

E. 8. (Registre.) — In-folio ; 47 feuillets, papier.

1550-1551. — Compte de Robert Slinghe, pour un an commençant à St-Jean-Baptiste, présenté à Antoine d'Ausque, seigneur de Floiecques, et Jacques d'Heuchin, écuyer. — Recette totale, CCCLXXXXIV lb. I s. VIII d., CXXXIV ras. I quartier, III biguets I lot et III pintes de blé, XIV chapons et IV gelines. — Dépenses. « A Adrien Thomas, voirier, pour avoir remplommé et mis à point la grande verrière en la chapelle dudit hospital et refaict la lanterne de voirre en icelle chapelle, » V lb. X s. — « A sœur Mariette d'Ausque a esté délivré tant en pourres, roisins corintes, succre, annis, pain blancq, chaer, pouletz et vin pour le dingner de Messieurs, lorsque Pierre de Coubronne a rendu son dernier compte, » IV lb. XI s. III d. — « Pour ung lot de vin bastart, pour le jour du Jœudy absolut, audit hospital, » VIII s. — Grains, CXXI ras. XI big. I lot III pintes de blé. — Dépense totale, CCCCXXVIII lb. V s. II d. et CXXI ras. XI big. I lot et III pintes de blé.

E. 9. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1551-1552. — Compte du même receveur, rendu aux mêmes administrateurs. — Total des recettes, CCCCLVI lb. I s. VIII d. et CXXXIV ras. I quartier III biguets I lot III pintes de blé, XIV chapons et IV gelines. — Dépenses. Beurre, CLXXVIII *pierres* et III livres pour LI lb. XVI s. XI d. — Façon de XLVIII *pierres* de chandelle, LIV s. VI d.

— Petits « sorlers » d'été, IV lb. X s. — Grands souliers « à double summelle, » V lb. X s.— « Pour avoir fait escripre et mettre en boes le contenu des pardons donnés audit hospital par les saints pères papes de Romme, » XIII s.—Raccommodage des souliers des pauvres, XLVI s. — Grains, CXXIV ras. IV big. II lots II pintes et un tiers de blé. — Dépense totale, CCCCXXV lb. V d. et CXXIV ras. I quart. II lots II pintes de blé.

E. 10. (Registre.)—In-folio ; 49 feuillets, papier.

1552-1553. — Compte du même, présenté à Antoine d'Assignies, seigneur d'Allouagne (*Alleuwaingne*), et Antoine d'Ausques, gouverneurs de l'Hôpital. Recette, CCCLXXXXVII lb. X s. XI d. et CXXXIV ras. et plus de blé.— Dépense, DXXIV lb. IX s. et CIX ras. XIII big. II pintes de blé. — A Josse Juvenis, chapelain, pour le service divin de l'année, XXIV lb. — A François Ledent, « maistre serurgien de la ville de St-Omer, » V lb. — Pour *récréations* des sœurs et des malades aux jours de l'Assomption, de St-Louis, de Pâques et de Pentecôte, X lb. XII d. — Vin pour le jour de Pâques et vin *bastart* pour le Jeudi-Saint, XIV s. VI d.— Verrière, dans la chambre du chapelain, XVIII s.

E. 11. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1553-1554. — Compte semblable présenté par le même à Antoine d'Ausques, seigneur de Floiecques et Jean du Tertre, seigneur d'Esclimy. — Recette totale, DCXXVI lb. VI s. X d. et CXXXV ras. et plus de blé.—Dépense totale, CDLXXXIX lb. XII d. et CXVII ras. et plus de blé. — XXIV tonneaux de petite bière, XIV lb. XIV s. — « Ung bancq pour taillier chaer, » XX s. — « Une treille de fer pour mettre à un soupiracq du chelier, » pesant XXI lb. et demie à XII d. la livre, soit XXI s. VI d. — Rehaussement du mur de l'Hôpital qui donne sur le rempart.

E. 12. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1554-1555. — Compte du même, présenté à Wallerand de Croix, écuyer, seigneur de Lespinoy, et Antoine d'Ausques, gouverneurs. Recette totale : DLXXI lb. X s. VIII d. et CXXXV ras. XIII big. II lots de blé. — Dépense totale : CCCCXLII lb. XI s. XI d. et CLXXV ras. VI big. I lot III pintes de blé.

E. 13. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1555-1556. — Compte du même, présenté à François de Heuchin, écuyer, seigneur d'Estaples, et Jean du Tertre, écuyer, seigneur d'Esclimy. — Recette totale : CCCCXXX lb. XIV s. VII d. et CXXXVI ras. XIV big. II lots de blé. — Dépense totale : CCCCXLIX lb. XIII s. V d. et CXIII ras. XI big. de blé. — « Au chapellain et ses compaignons, pour avoir chanté premières et secondes vespres les nuictz et jour du sainct sacrement et saincte Élizabette de Hoogrie et la meesse esditz jours à diacre et soubzdiacre, » XIV s. — Ferry de Boyaval, nouveau chapelain, XXIV lb. — « A sire Jean Caruel, prebtre, pour avoir dit et célébré une meesse chascun dimenche avecq yauwe benoitte pour donner aux povres cartriers, » V lb. IV s. — Lots de vin pour les récréations. — Trois vaches grasses pour la provision de l'Hôpital, XCIII lb. X s. — Sel, VI lb. — Trente-une tonnes de petite bière, XVIII lb. XIX s. IX d.—Vin, LXX s.— « A Guillaume Gautran, crachier, a esté paié pour avoir livré cincquante et une pierre de chandeilles au lieu de LI pierre de sieu qu'il avoit receu venant des grasses vaches que l'on auroit tué pour la provision dudit hospital, XV d. pour fachon de chacune pierre, monte icy LXIII s. IX d. » — A Jean Pol, verrier, pour verrières en la chambre du chapelain, XII s.

E. 14. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1558-1559.— Compte du même, présenté (2 avril 1560, « 1559 avant Pasques ») à François du Wez, sieur dudit lieu, et à Antoine d'Assignies, chevalier, seigneur d'*Allewaigne* (Allouagne), gouverneurs de l'Hôpital, mayeurs de St-Omer. Incomplet du premier feuillet. — Recette totale : DCCCLXXX lb. VIII s. et CCLXXIIII rasières III biguets de blé.— Dépense totale : DCCCCLII lb. VIII s. X d. et CCLXXXIIII ras. III big., etc. — « Terres et héritaiges en demaine appartenant audit hospital que tiennent et occupent les sœurs d'icelluy pour nourriture de leurs vaches. » — A Ferry de Boyaval, chapelain, pour son service de l'année, XLVIII lb. — Au chirurgien, Jean Hanon, X lb. — Obits et fondations religieuses payés à Jean Caruel, Pierre Renache. — « A la maîtresse dudit hospital a esté délivré par cedit recepveur, selon que avoient acoustumé faire les recepveurs par avant luy, de quinze jours en quinze jours XXV s. courans....., » XXXVIII lb. XV s. — « Récréation des sœurs et povres malades dudit hospital au jour St-Loys, Toussains et

Pentecouste, » en boucherie, x lb. v s. — A Jean Dorvart, marchand de Furnes, pour III vaches pour la provision de l'Hôpital, LXXV lb. — Provision de beurre, LXXXIV lb. XII s. IX d. — Quinze cents petits fagots, LXIII lb. XV s. — Six cents gros fagots, XXV lb. X s. — A Jean Pol, verrier, pour travaux de son état, XVIII s. « A Andrieu Le Clercq, merchier, a esté paié pour ung thonneau de aigre de bierre..., » V lb. VI s. — « Ung beniau de morte cauche, » X s. — « A Noël Quaresme, chavetier, pour avoir refaict les sorlés des sœurs et povres, » VI lb. VIII s. — « A la boucherie a esté paié le nuict de Pentecouste, pour mouton, viau et bœuf, » LIIII s. — Trois vaches pour la provision, achetées à Pietre Van Hoghuewene, marchand de Dunkerque, LXXIIII lb.

E. 15. (Registre.) — In-folio ; 41 feuillets, papier.

1560-1561. — Compte présenté le 14 janvier 1562 à Fr. du Wez, et à Nicolas de Cornhusc, mayeurs. Incomplet des deux premiers feuillets. — Recette totale : CCCCXXIII lb. I s. IX d. et CXIX ras. de blé. — Dépense totale : DXVIII lb. XV s. V d. et CXIII ras. — A Antoine Petit, prêtre et chapelain de l'Hôpital, XXIIII lb. — « A sire Piere Regnace, à présent chappelain dudict hospital, pour avoir chanté chacun jour le *Salve regina,* » XXX s. — « Pour six sommes et ung quart de glaues pour provision dudict hospital, » XVII lb. X s. — Trente-six tonneaux de bière, XXII lb. XII d. — A Jean Bellengier, cuvelier, pour réfection de saloirs et de cuves, IV lb. XI s. — Réfection des combles, X lb. — Épiceries, telles que « huille, compotes, figues, roisins, » XII lb. XVII s. II d. — Remboursement à Robert Slinghes, ancien receveur, du reliquat de son compte, C lb.

E. 16. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1563-1564. — « Compte IIIIme que faict et rend Allard Ogier » à Wallerand de Croy, écuyer, seigneur de l'Espinoy, et Antoine d'Assignies, chevalier, seigneur d'Allouagne, mayeurs. — Recette totale : CCCCXXXIIII lb. XIX s. et CXIX ras. de blé. — Dépense totale, CCCLXXXXIX lb. V s. VI d. et CLII ras. de blé. — Au chapelain Antoine Petit, pour son service de l'année, XXIV lb. — Rétributions diverses à Pierre Renache, autre chapelain, et à Robert Le Pippre, prêtre. — Petits souliers, IV lb. X s. — Grands souliers, V lb. X s. — Trente-un tonneaux de bière à XII s. III d. — Vin, LII s. VI d.

E. 17. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1564-1565. — « Compte premier que faict et rend Jacques Du Bur, » receveur de l'Hôpital, à Antoine de Hanon, écuyer, seigneur de Cahem, et Wallerand de Croix, écuyer, seigneur de l'Espinoy, mayeurs. — Recette totale, CCCCXXVIII lb. VIII s. XI d. et CXIX ras. de blé. — Dépense totale, CCCCXXXVII lb. III s. V d. et CXII ras. — A Nicole Tartare, chapelain de l'Hôpital, XXX s. — A Andrieu Leclercq, « plusieurs partie d'eschopprie, huilles, chires, fighues, rozins....., » XX lb. VIII s. IX d. — « Pour le jour St-Loys, » II lots de vin à VI s., XII s. — Onze lots et demi d'huile de navette, pour la provision de l'Hôpital, IV lb. X s. VII d. — Cinquante-trois livres de houblon, VIII lb. V s. VII d. — « Pour grain bregiet qu'il a convenu avoir pour ledit hospital, » XVIII lb. XIII s. — « A Jehan Merlencq, cuvellier, pour une cuve à usage de brasseur, » VI lb. VIII s. VI d. — Réfection de « la basse chambre des passans, » IV lb. VII s. VI d. — « A Jehan Quognet, pour avoir widier ladicte basse chambre et faict la fosse pour mectre les immundices, » VII lb.

E. 18. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1565-1566. — Compte du même, rendu à Antoine de Hanon, mayeur, et à Claude Andrieu, lieutenant de mayeur. — Recette totale, CCCCLXIII lb. VII s. III d. et CVI ras. — A Antoine Petit, gages annuels avec augmentation temporaire, XXIX lb. IV s. — Récréation des sœurs et des pauvres aux fêtes de St-Louis, Ste-Élisabeth, St-Martin et nuit de Pentecôte, VI lb. V s. — Trente-une pierres de beurre à VII s. — Escourgeon à brasser, VI ras. à XLVI s., XIII lb. XVI s. — Six ras. du même, à XXXVI s., X lb. XVI s. — « A Gilles de Marty, brasseur de l'Estoille, a esté paiet pour avoir breisgiet ledict soucrion, au prix de trois solz la rasière, » XXXVI s. — Houblon, à III s. I d. la livre, VII lb. XIX s. XI d. — « Pour cincq clavières de glaues... » au prix de XLVII s. la somme, LVIII s. IX d. — « A Noël Caresme, pour rataconnaige de solliers des sœurs et povres..., » IV lb. III s. — « A Mahieu de Portre, pour droghues et oinmens livrez audict hospital pour guarir ung filz mallade, a esté paiet XXX s. » — Quattre *asselles*, XV s. X d.

E. 19. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1566-1567. — Compte du même, présenté aux

mêmes. — Recette totale, ccccxlvi lb. x s. iv d. et cxx ras. de blé. — Dépense totale, ccccxlii lb. vii s. x d. et cxix ras. — A Antoine Petit, chapelain, xxix lb. iv s.

E. 20. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1567-1568. — Compte du même présenté à Antoine de Hanon, écuyer, seigneur de Cahen, et Wallerand de Croix, mayeurs de S[t]-Omer, administrateurs. — Recette totale : ccccxlviii lb. vi s. v d. et cxx ras. de blé. — Dépense totale : cccclxxvii lb. xviii s. i d. et cxx rasières. — « Au vintier du chapitle, pour vin par luy livré pour la provision des messes dudit hospital, » v lb. iii s. ix d.

E. 21. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1568-1569. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : ccccli lb. xiii s. xi d. et cxx ras. — Dépense totale : cccclxiii lb. xi s. iii d. et le blé ci-dessus. — « A l'aman du Brulle, sept eschevins des vierschaires, assavoir audict amand xii d. et à chascun eschevin vi d. » — Jean Pottier, chirurgien. — Antoine Petit, Robert Le Pippre et Jean Harduin, chapelains.

E. 22. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1569-1670. — Compte du même, rendu à Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, et Antoine de Hanon. — Recette totale : ccccliiii lb. xii s. v d. et cxx rasières. — Dépense totale : dlxxvi lb. xii s. et le blé.

E. 23. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte du même, rendu à MM. Flour de Fiennes et Carré. — Recette totale : dxxiii lb. i s. et cxxv ras. — Dépense totale : dxlvi lb. xix s. et cxxv rasières.

E. 24. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte du même. — Recette totale : cccclxiii lb. i s. et cxxv ras. — Dépense totale : cccclxxxvi lb. ii s. xi d. et le blé. — « Pour chincq clauwières de glauwes à lxiiii s. la somme, » iv lb. — « Estat et renseing en brief que faict et rend Jacques Du Bur, recepveur de l'hospital de l'Escoterie de Nostre-Dame au Brulle, des rentes apartenant audit hospital à cause de l'ospital de S[t]-Adrien et des Béghines, et ce pour deux ans fines et escheux la veille de S[t]-Jehan-Baptiste xv[c]lxviii et lxix » : xiiii lb. iv s. vi d.

E. 25. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1573-1574. — « Dixiesme et dernier grand compte de l'Escoterie au Brulle rendu par les vefve et hoirs de feu Jacques Du Bur, pour l'an fini lxxiiii exclud, » présenté à Valentin de Pardieu et Flour de Fyennes. — Recette totale : ccccl vii lb. i s. et cxxvi ras. — Dépense totale : dxxxvii lb. xvii s. vi d. et le blé. — « Pour ung escot fait à la bouteille, a esté paié par ordonnance de monsieur de La Rue et Denis Carré la somme de lxv s. — « Une demie rasière de poix acheté pour la provision de la maison, » lv s.

E. 26. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1577-1578. — « Compte iiii[e] et dernier que faict et rendt Jehan Cabaret, » aux échevins F. de Ricaumetz, J. de Francqueville, Antoine Du Bos, P. Le Porcq et Jean Visse. — Recette totale : cccclxviii lb. vii s. ix d. et cxxx ras. — Dépense totale : cccclxiv lb. vii s. ix d. et cxiv ras. — Guillaume de Candas, Théry Le Roy et Philippe Ogier, chapelains, Jean Pêtre, chirurgien. — Grands et petits souliers, xv lb. — « Item, pour le mouton du jour de Noël, lxx s. Pour le mouton du jour de Pasques, iv lb. v s. Pour le mouton du jour de Pentecouste, iv lb. Pour le mouton du jour de S[t]-Loys et S[te]-Elizabet, récréation ausdictes sœurs... » — « A Jehan Hugues, poisonier, pour l'achapt faict d'ung tonneau de heren au caresme, » xii lb.

E. 27. (Registre.) — In-folio ; 41 feuillets, papier.

1578-1579. — « Compte premier que faict et rend Allard Pruvost, recepveur, » à D. de Croix et Louis Brusset. — Recette totale : ccccxc lb. ix s. et cxxx ras. — Dépense totale : dlxi lb. xix s. ix d. et le blé. — Une rasière de pois, viii lb.

E. 28. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1579-1580. — « Compte second » d'Allard Pruvost, rendu aux mêmes. — Recette totale : ccccxc lb. ix s. v d. et cxxx ras. — Dépense totale : dcxl lb. i s. xi d. et le blé. — Le tonneau de harengs, xviii lb.

E. 29. (Registre.) — In-folio ; 45 feuillets, papier.

1580-1582. — « Compte troisiesme et quatriesme » d'Allard Prevost (*sic*), rendu à Wallerand de Croix et P. Adrian. — Recette totale : DCCCCLXXXVI lb. IV s. VII d. et CCLXI ras. — Dépense totale : XV^c^XIX lb. IX s. V d. et CCLXI ras. — Gages de receveur, LXXII lb. — Guillaume de Candas, Jean Flatrel et Philippe Ogier, chapelains. — Mouton de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de St-Louis, XII lb. pour deux années, à chacune de ces fêtes. — Deux tonneaux de harengs, XXVII lb. — Pour V porcs, LXXXII lb.

E. 30. (Registre.) — In-folio ; 45 feuillets, papier.

1582-1584. — « Compte cincquiesme et siziesme, » d'Allard Pruvost, rendu aux mêmes. — Recette totale : XII^c^XVIII lb. XVII s. VI d. et CCLXII ras. — Dépense totale : XV^c^XXIIII lb. XI s. V d. et CCLXI ras. — Mouton des jours de fêtes, XIII lb. pour deux années, à chaque fête. — Cinq porcs, LXXXVII lb. VII s. VI d.

E. 31. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1584-1586. — Comptes septième et huitième d'Allard Pruvost, rendus à Antoine de Bergues et Oudart de Lens. — Recette totale : XIX^c^XXIX lb. XVII s. VIII d. et CCLVII ras. de blé. — Dépense totale : XVI^c^LIII lb. IX s. V d. et CCLXVII ras. — Guillaume Canliers (Candas ?) et Philippe Ogier, chapelains. — Quatre rasières de pois, XXXIX lb. — Six porcs, CXVII lb. — Quatre tonneaux de harengs, LXXIII lb.

E. 32. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1586-1588. — Comptes neuvième et dixième d'Allard Pruvost, rendus à Flour de Fiennes et Antoine de Bergues. — XIV^c^LXXXIII lb. II d. et CCLVII ras. — Dépense totale : MMCXXIV lb. IX s. IX d. et le blé. — Jean Lefèvre, licencié ès-arts, et Philippe Ogier, chapelains. — Six porcs, CXXII lb. — Trois tonneaux de harengs, XLIX lb. XI s. — Simon Haultoie, chirurgien.

E. 33. (Registre.) — In-folio ; 87 feuillets, papier.

1589-1591. — Comptes douzième et treizième d'Allard Pruvost, rendus à Antoine de Bergues et Eustache de La Viesville. — Recette totale : MMVI^c^LXVI lb. XVIII s. VI d. et CCLXVII ras. — Dépense totale : MMVI^c^XXIII lb. XI s. et le blé. — Jean Lohier, aide-chapelain. — Huit moutons, XLIX lb. — Rente non perçue, « pour la maison du Noble, hors du Haultpondt, laquelle a esté abattue et desmollie par ordonnance de son Alteze pour la sceureté et fortification de la ville, avec plusieurs aultres maisons hors dudict Haultpondt. » Sept autres maisons sont dans ce cas. Les vingt registres précédents mentionnent que ces maisons ont été « appliquées au rempart. »

E. 34. (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

1591-1593. — Comptes quatorzième et quinzième du même rendus, à Eustache de La Viesville et Flour de Fiennes. — Recette totale : MMCXXXIII lb. XIX s. XI d. et CCLXIII ras. — Dépense totale : MMCCCCXVI lb. IX s. II d. et le blé. — Antoine de La Croix, chapelain, Florent Turbet et Jean Lohier, prêtres. — Six vaches, CCCX lb. — « A Loys Marcotte, capitaine de Tournehem, » pour la provision de fagots en 1591, XV^c^ fagots à XI florins le cent, CLXV lb., et en 1592, MM fagots à XI fl. X patars, CCXXX lb. — Dix moutons, LXVIII lb. — Six porcs, CXVIII lb. — Nouvelle cuve pour la brasserie, « servant à brasser la bière convenable, » XLVII lb.

E. 35. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1593-1594. — Compte seizième du même receveur, rendu à Antoine de Bergues et Oudart de Lens. — Recette totale : XI^c^LXIX lb. II d. et CXXXIV ras. — Dépense totale : XIX^c^XXXVIII lb. VI s. et le blé. — « A maître Anthoine de La Croix, prebtre, auquel MM. du Magistrat de ceste ville, avecq les dix jurez pour la communaulté, ont, le XXVe de mars IIII^xx^ et douze, conféré l'estat de chappelain ou *pater* de cest hospital de l'Escotterie-Nostre-Dame-au-Brulle pour le deservir par prouvision, tant qu'il leur plaira, luy ayans accordé en tous gaiges d'argent, pour célébrer messe chacun jour audict hospital, chanter vespres et *Salve* aux jours accoustumez et faire tout ce qui dépend de son office audict hospital, la somme de quatre-vingts florins chacun an au lieu des gaiges que l'on estoit accoustumé payer et passer soit pour les fondations ou aultrement, et ce pardessus trois rasières de bled et ung cent de fagotz chacun an, lesquelz bled et fagotz se livrent de la provision dudict hospital, avecq la demeure en la maison appartenant à icelluy hospital ; partant, icy pour une année enthière desdictes gaiges d'argent escheue la veille Sainct-Jehan-

Baptiste xv^{c}iiii^{xx} quatorze, la somme de iiii^{xx} lb. » — Cinq moutons, xl lb. x s. — Trois porcs, liii lb. — Deux tonneaux de harengs, xxxiv lb. — Trente-huit lots de vinaigre, iii lb. xvi s. — Douze lots de miel, vii lb. x s. — Antoine Obert, chirurgien, xviii lb.

E. 36 (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

1594-1596. — « Compte premier et deuxiesme que faict et rend Enguerand Louchard, receveur, » aux mêmes.—Recette totale : mmvi^{c}xi lb. xix s. v d. et cclxvii ras. — Dépense totale : mmvi^{c}lv lb. xix s. x d. et le blé. —Antoine de La Croix, chapelain ; Jean Vallée, Antoine de Moronval et Jean Lohier, prêtres chargés d'une partie du service religieux. — Au receveur, « pour se avoir transporté à Werdrecque pour fere veu de lieu, affin de voir si la tempeste et foudre de ciel avoit ainsi endommagé les grains come les dismeurs affermoient, suplié luy estre passé lx s. »

E. 37. (Registre.)— In-folio ; 71 feuillets, papier.

1600-1601. — Compte cinquième de Michel Becue, présenté à Eustache de La Viesville et Oudart de Lens. — Recette totale : mccccLxxii lb. ix s. iv d. et cxxxiv ras. — Dépense totale : mdccccxxi lb. vi s. ii d. et cxxvi ras. — Trois vaches grasses, clxviii lb.

E. 38. (Registre.)—In-folio ; 104 feuillets, papier.

1601-1602. — Sixième compte de Michel Bécue, présenté à Gérard de Lens, écuyer, seigneur de Hangrene, Bilque, etc., mayeur de St-Omer, et Charles de Brigodde, lieutenant de mayeur de l'an passé.—Recette totale : mcccxv lb. v s. xi d. et cxvi ras. — Dépense totale : xvi^{c}xlix lb. vi s. et cxvii rasières. — Gages de Nicolas César, auquel le Magistrat « at conféré l'estat de *pater* ou chapelain de cest hospital, » lxxx lb. — Mentions fréquentes de maisons abattues pour les besoins de la défense.

E. 39. (Registre.)—In-folio ; 104 feuillets, papier.

1602-1603. — Compte du même, rendu à Oudart de Lens et Antoine de Bergues. — Total des recettes : xv^{c}lxiii lb. xviii s. xi d. et cxxv rasières de blé. — Dépense totale : ii^{m}x lb. iii s. i d. et cxv ras.— Un mille de *guiollets*, xxii lb. x s.

E. 40. (Registre.)—In-folio ; 116 feuillets, papier.

1603-1604. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Total des recettes : xvii^{c}xiii lb. vii s. i d. et cxiii rasières. — Total des dépenses : xvii^{c}lvii lb. iii s. xi d. et cix rasières. — Antoine Ducastel, chapelain nommé le 15 mai 1603, par démission de Nicolas César. — Un bœuf gras, lxiii lb.

E. 41. (Registre.)—In-folio ; 116 feuillets, papier.

1604-1605. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : xiv^{c}xxii lb. viii s. v d. et cxiii ras. — Dépense : xv^{c}xxxvi lb. ix s. et lxxxvii ras. — Deux vaches grasses, xcvi lb. — Des remises fort importantes sont faites sur les recettes, comme dans les comptes précédents, en raison des immeubles abattus.

E. 42. (Registre.)—In-folio ; 117 feuillets, papier.

1605-1606. — Compte dixième de Michel Becue, rendu aux mêmes. — Recette totale : xiv^{c}xx lb. xviii s. ii d. et cvi ras. — Dépense totale : xv^{c}lxxviii lb. i s. vii d. et cxvi ras. — Jean Latteur, prêtre, remplace Jean de Honcourt, comme aide-chapelain. — Dépense de la mère maîtresse, pour les besoins quotidiens, vii^{c}xxxiii lb. xvi s. — Dons faits à l'Hôpital : cxl lb.

E. 43. (Registre.) — In-folio ; 112 feuillets, papier.

1606-1607. — Compte du même, rendu à Oudart de Lens et à Gérard de Lens. — Recette totale : xiv^{c}liv lb. ix s. iii d. et cxi ras. — Dépense totale : xvi^{c}xxxiv lb. xiii s. ix d. et cx ras. — Trois vaches grasses, achetées à la foire de St-Michel, clxxi lb.

E. 44. (Registre.) — In-folio ; 118 feuillets, papier.

1607-1608. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : xvi^{c}xv lb. xiv s. xi d. et cx ras. — Dépense totale : xix^{c}ii lb. ii s. viii d. et cxvii ras. — Une vache grasse, lvii lb. — Deux autres, lxxviii lb. — Six cents ardoises, x lb. xvi s. — « Soixante-douze baugues d'estrain pour recouvrir les granges, » liv s.— « Aux couvreurs d'estrain, pour iii journées, à raison de xiv s. chacun jour, » xlii s.

E. 45. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1608-1609. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XV^c^IV lb. IX d. et CXII ras. — Dépense totale : XVI^c^III lb. XIX s. VII d. — Trois vaches grasses, CXLIV lb. — Réparations aux murs de l'Hôpital. — Briques, à XVIII s. le mille.

E. 46. (Registre.) — In-folio ; 138 feuillets, papier.

1609-1610. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XIV^c^LXXVIII lb. V s. VIII d. et CXII ras. — Dépense totale : XVI^c^LXXXV lb. XIII s. V. d. et CXVIII rasières.

E. 47. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

1610-1611. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XIV^c^LXXXVII lb. III s. XI d. et CXXXII ras. — Dépense totale : XVI^c^LXX lb. VII s. VIII d. et CXXXVIII ras. — Quatre vaches grasses, CCIV lb.

E. 48. (Registre.) — In-folio ; 148 feuillets, papier.

1614-1615. — Compte premier de Jean Liot, fils de Jean, rendu à J. Haynin et Gérard de Lens. — Recette totale : XVI^c^XXXII lb. XI s. VIII d. et CXXI ras. — Dépense totale : XVIII^c^VIII lb. XVIII s. X d. et CXX ras. — Jean Latteur et Nicolas Lescuier, prêtres ayant aidé aux offices et fondations. — Trois vaches grasses, CXLIV lb. — Commission de receveur donnée audit Jean Liot, par François de Hanon, écuyer, seigneur de Bavincove, mayeur de St-Omer, et Philibert du Plouich, écuyer, seigneur de La Bretaigne, ancien mayeur, gouverneurs de St-Louis, en remplacement de Michel Becue, qui a démissionné en raison de sa longue maladie (24 septembre 1614).

E. 49. (Registre.) — In-folio ; 146 feuillets, papier.

1616-1617. — Troisième compte de Jean Liot, rendu à Philibert du Ploich et François de Hanon, gouverneurs de l'Hôpital. — Recette totale : XV^c^LXXV lb. XVII s. I d. et CXXI ras. — Dépense totale : XVII^c^ lb. VIII s. II d. et CXVI ras. — Seize cents gros fagots, à XI lb. X s. le cent. — A la sœur Catherine Cleuet, mère maîtresse, pour dépenses ordinaires, IX^c^ lb.

E. 50. (Registre.) — In-folio ; 149 feuillets, papier.

1617-1618. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XV^c^LXVI lb. XV s. XI d. et CXXIII ras. — Dépense totale : XVIII^c^XIX lb. VIII s. VI d. et CXVI ras. — Dépenses de la mère maîtresse : MXVII lb. X s.

E. 51. (Registre.) — In-folio ; 147 feuillets, papier.

1618-1619. — Compte du même, rendu à MM. de Hanon et Haynin. — Recette totale : XVI^c^LXXXV lb. II d. et CXXIII ras. — Dépense totale : XVII^c^LXXVIII lb. VIII s. VII d. et CXXXIV ras. — Au receveur, la façon de son compte en double, à raison de II s. du feuillet, XXIX lb.

E. 52. (Registre.) — In-folio ; 146 feuillets, papier.

1619-1620. — Compte du même, rendu à MM. du Plouich et de Hanon. — Recette totale : XVI^c^LIV lb. XVI s. IV d. et CXXXIV ras. — Dépense totale : XVIII^c^XV lb. XI s. V d. et CXXXI rasières.

E. 53. (Registre.) — In-folio ; 141 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte du même, rendu à MM. du Plouich et Haynin. — Recette totale : XVIII^c^LXII lb. IX s. V d. et CXXXVIII ras. — Dépense totale : XVIII^c^LXXXIX lb. XVII s. IV d. et CXLVII rasières.

E. 54. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1621-1622. — Compte du même, rendu à MM. Haynin et de Hanon. — Recette totale : XVII^c^VII lb. XVIII s. VI d. et CXXXIX ras. — Dépense totale : XIX^c^XLIV lb. XV s. XI d. et CXXX rasières.

E. 55. (Registre.) — In-folio ; 143 feuillets, papier.

1622-1623. — Compte du même, rendu à MM. du Plouich et de Hanon. — Recette totale : XVI^c^XCIX lb. VI s. VII d. et CXXXIX ras. — Dépense totale : II^M^XXXVI lb. XIV s. VI d. et CLXIII ras. — Deux tonneaux de harengs, XLVII lb. X s. — Jacques Dericq et Nicolas Lescuier, prêtres adjoints.

E. 56. (Registre.) — In-folio ; 145 feuillets, papier.

1623-1624. — Compte du même, rendu à MM. Haynin et du Plouich. — Recette totale : XVII^c^XIX lb. XI s. VII d. et CXLI ras. — Dépense totale : II^m^LI lb. III s. IV d. et CXXXIII ras. — Trois bêtes grasses, CLXVIII lb. — « Sœur Marie Tape, mère maistresse dudict hospital, esleue en la place de sœure Catherine Cleuet. » — Dépenses de la maison, MXXXII lb. — Consommation de beurre, CXLIII lb. VII s.

E. 57. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1624-1625. — Compte du même, rendu à Roland de Croix et.... (lacération des derniers feuillets)... — Recette totale : XVI^c^XCV lb. XIV s. VII d. et CXLI ras. — Dépense totale : XVIII^c^LXXXVIII lb. XVIII s. II d. — Bêtes grasses, achetées à la foire de St-Remi.

E. 58. (Registre.) — In-folio ; 164 feuillets, papier.

1625-1626. — Compte du même, rendu à Roland de Croix et J. Haynin. — Recette totale : XVI^c^XXII lb. VII s. XI d. et CXLI ras. — Dépense totale : XIX^c^XXXIX lb. III s. VII d. et CXXX ras. — Nicolas Lescuier et Robert Garin, prêtres adjoints.

E. 59. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1626-1627. — Compte du même, rendu à Roland de Croix. — Recette totale : XVIII^c^LXVII lb. IX s. IV d. et CLIX ras. — Dépense totale : XIX^c^XVIII lb. X d. et CXLIII rasières.

E. 60. (Registre.) — In-folio ; 169 feuillets, papier.

1627-1628. — Compte du même, rendu à Lamoral d'Audenfort et Roland de Croix. — Recette totale : XVIII^c^LXXI lb. X s. XI d. et CLVII ras. — Dépense totale : XIX^c^XXIX lb. XV s. et CXLII rasières.

E. 61. (Registre.) — In-folio ; 169 feuillets, papier.

1628-1629. — Compte du même, rendu à R. de Lens et Lamoral d'Audenfort. — Recette totale : XVIII^c^LXXXVII lb. XII s. VI d. et CLXXVIII ras. — Dépense totale : XIX^c^LXVII lb. XVI s. II d. et CLIX ras. — Un bœuf gras, acheté à St-Remi, LXXII lb. — « A Loys Liot, greffier du Gros, pour avoir grossoyé les lettres de recognoissance » d'une rente, X s. — « A Jehan Minart, messager ordinaire allant de ceste ville en celle d'Arras, pour le port et rapport des lettres de constitution » de rente susvisées, VIII s. — « A Anthoine Michel, greffier du livre des Orphelins, pour le gros des lettres d'hypotecque jadis prinse pour sceureté de VII lb. de rente...., » XV s.

E. 62. (Registre.) — In-folio ; 165 feuillets, papier.

1629-1630. — Compte du même, rendu à Roland de Croix et R. de Lens. — Recette totale : XVIII^c^LXIII lb. X s. VI d. et CLXXXV ras. — Dépense totale : XIX^c^XXXIII lb. V s. CLXVII ras. — Richard Faille et Nicolas Lescuyer, prêtres adjoints. — Deux vaches grasses, CXXXVIII lb.

E. 63. (Registre.) — In-folio ; 141 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte du même, rendu à Lamoral d'Audenfort et Roland de Croix. — Recette totale : XVIII^c^XC lb. II s. VI d. et CLXXXVI ras. — Dépense totale : XIX^c^LII lb. XV s. XI d. et CLXXVI ras. — « A Philippe Le Saige, procureur de cette ville et de cest hospital, pour sa pension de l'année de ce compte, XXIV s. »

E. 64. (Registre.) — In-folio ; 157 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte du même, rendu à Antoine de Héricourt et Lamoral d'Audenfort. — Recette totale : XIX^c^LXIII lb. XII s. II d. et CLXXIX ras. — Dépense totale : XIX^c^LXXXIX lb. I s. X d. et CLXXI rasières.

E. 65. (Registre.) — In-folio ; 159 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte du même, rendu à Antoine et Jean de Héricourt. — Recette totale : XIX^c^LXII lb. XI s. VI d. et CLXXIV ras. — Dépense totale : XVII^c^LXXXVIII lb. XII s. VIII d. et CLXXXIII ras. — MM. N. Lescuier et Martiny, prêtres adjoints. — « A sœure Loyse du Chastel, ayant avecq sœure Marie Hapiette, relligieuses de cest hospital, venu demander à ce compteur quelque argent pour subvenir aulx nécessité de la maison, par cherge monsieur le mayeur, at esté payé, par sa quictance du dixième de décembre XVIe trente-cincq, la somme de XX lb. X s. »

E. 66. (Registre.) — In-folio ; 127 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte vingt et unième du même, rendu à MM. R. de Lens et R. de Beauffort. — Recette totale : XVIII^c^XXXIX lb. XVII s. IV d. et CLXXIV ras. — Dépense totale : MMCCCXX lb. IV s. VI d. et CXLVII ras. — Trois vaches grasses, CCIV lb. — Autres vaches achetées par la sœur Jeanne Morcamp. — « A sœur Marie Sauvin, par provision pour lors mère maistresse dudict hospital... ; à sœur Jehenne Morcamp, constitué depuis supérieure dudict hospital par MM. du Magistrat, at esté payé la somme de... » La dernière quittance de celle-ci est du 11 octobre 1636. — « A sœur Isabeau Delattre, mère maistresse dudict hospital, at esté payé la somme de cent florins icy, par sa quictance en datte du quattrième d'apvril XVI^c trente-sept. » — Antoine Du Chastel, chapelain.

E. 67. (Registre.) — In-folio ; 182 feuillets, papier.

1635-1637. — « Compte premier et second que faict et rend Philippe Guilluy, receveur des rentes et revenus appartenans à l'Hospital... pour le temps de deux ans..., » à Jacques de Croix et R. de Beauffort. — Recette totale : MMDXLIX lb. III s. V d. et CCV ras. — Dépense totale : MMMCCCLXXVIII lb. VI s. XI d. et CCV ras. — « A maistre Jacques Caron, presbtre, pasteur de Tournehem, refugié en ceste ville, pour la guère, admis par MM. du Magistrat des deux années et dix jurez pour la comunaulté de ceste ville en la plache dudict Du Chastel, pour déservir ladicte office de chapelain dudict hospital, pour en jouir par provision et tant qu'il plaira à mesdits sieurs du Magistrat, aux droicts y appartenans, comme appert par acte du XXVe jour d'apvril XVI^c trente-sept..., » pour deux mois, XIII lb. VI s. VIII d. — Nicolas Lescuyer, Antoine Laguèze et Marc Petit, prêtres adjoints. — Isabeau de Latre, mère maîtresse. — Liquidation du compte de l'ancien receveur.

E. 68. (Registre.) — In-folio ; 183 feuillets, papier.

1637-1639. — Compte du même, rendu à J. de Croix et R. de Beauffort. — Recette totale : MDXC lb. I s. VI d. et LXXXVI ras. — Dépense totale : VIII^c^LXIV lb. VI s. X d. et LXXXVI ras. — « A sœur Isabeau de Lattre, à présent deffunct, vivante mère maistresse de cest hospital..., » selon sa quittance du 26 mars 1643, XXX lb.

E. 69. (Registre.) — In-folio ; 287 feuillets, papier.

1641-1651. — « Compte quatriesme et dernier que font et rendent George et André Guilluy, enffans héritiers de Philippes, vivant receveur...,» à J. de Croix et R. de Beauffort. — Recette totale : VI^M^DCCCCXXXIII lb. VII s. III d. et XCIII ras. (La recette de blé est comptée par an). — Dépense totale : VII^M^CCXLII lb. XVII s. II d. et XCI ras. — Sœur Marie de Bonnehem, mère maîtresse de l'Hôpital, quittance du 19 avril 1647. — « A sœur Adrienne Thève, mère-marthe dudit hospital, at esté payé par lesdicts compteurs, pour l'absence de ladicte mère maistresse, la somme de vingt-trois florins, par sa quictance du XXe novembre 1652..., » XXIII lb. — « Item lesdictz compteurs font mise de vingt-huict florins, pour l'achapt d'une aulbe de Cambray, par ledict feu recepveur, pour cest hospital, et de trente-cincq solz pour deux mayns de fleurs de soye, une boëtte de satin rouge à mettre hosties avec quelque dentelle, le tout achepté par ordonnance de ladicte feue mère, par ledict feu recepveur, à la vente du sieur chantre Guilluy, icy ensemble, XXIX lb. XV s. » — Encaissement de fonds par les sœurs Marguerite Bauvin et Marie Dinnart, religieuses de l'Hôpital, « en l'absence de sœur Marie de Bonnehem, mère maistresse moderne. » — Demande des héritiers Guilluy sus-nommés, tendant (4 mai 1647) à obtenir une récompense pour les bons et difficiles services rendus par leur père dont la gestion a été constamment enrayée et rendue impossible par la guerre et la désolation de la contrée, aux termes d'un mémoire que celui-ci a laissé entre les mains des gouverneurs de l'Hôpital. On leur accorde le onzième denier des recettes en argent des dix années de ce grand compte et des quatre années précédentes, et quelques avantages sur le blé, le tout ensemble montant à MCXXXI florins XVII s.

E. 70. (Registre.) — In-folio ; 276 feuillets, papier.

1659-1669. — » Compte deuxiesme que faict et rend Jean Brusset, recepveur...,» rendu à MM. de Lens, comte de Blendecques, et A. de Fiennes. — Recette totale : XX^M^DCCIV lb. IX s. VII d. — Dépense totale : XXII^M^DCCLXXI lb. III d. — « A vénérable personne maistre Libert Gallère, chanoine de la cathédrale de St-Omer, admis... en la plache dudict feu maistre Jacques Caron, à cause du trespas d'icelluy advenu le 29 de may 1663..., par acte du (*blanc*) de juin 1663..., CCCCLXXX lb. » — Sœur Marie de Bonnehem ; sa dernière quittance est

de mars 1668. — « A sœur Adrienne Tèvre, mère-marthe dudict hospital, pour l'indisposition de ladicte mère maistresse.....; » quittances d'avril, mai et juin 1668. — Quittance de Marie de Bonnehem, du 6 juin 1668.— Quittance d'Adrienne Tèvre, « pour l'absence de ladite mère maistresse.....; » juillet 1668. — « A ladicte sœur Adrienne Tèvre, mère maistresse dudict hospital.....; » quittance d'octobre 1669, et toutes les autres depuis, la sœur M. de Bonnehem étant dite défunte.

E. 71. (Registre.) — In-folio ; 312 feuillets, papier.

1669-1685. — « Compte troisiesme et final de feu sire Jean Brusset, vivant eschevin à son tour de cette ville et receveur des rentes et revenus appartenans à l'Hôpital.....; » rendu à MM. A. de Fiennes et de Lens, comte de Blendecques. — Recette totale : XXV^{M}CCV lb. XVII s. VIII d. — Dépense totale : XXX^{M}DCCXCIII lb. XVIII s. VII d. — « A vénérable personne maistre Charles-Augustin Becquet, presbtre, chanoine de ladite cathédralle, confesseur et chapelain dudit hospital, en la place et pour le trespas dudit sieur Galère, at aussy esté paié, pour six années de pareille retenue, escheues le dernier de décembre XVI^{C} septante-nœuf, CCCCLXXX lb. » — Adrienne Tèvre, mère maîtresse.

E. 72. (Registre.) — In-folio; 287 feuillets, papier.

1685-1689. — « Compte premier et final de feu Denis Bazin, vivant des dix jurez pour la communaulté de ceste ville et cité de St-Omer, et recepveur..., » rendu par les tuteurs de ses enfants à MM. Jean d'Avrech, seigneur de Senlis, et de Maucler. — Recette totale : VIII^{M}CCCXLV lb. XI s. II d. — Dépense totale : X^{M}CCXXIV lb. XVI s. IX d. — La mère maîtresse paye les chapelains sur les sommes qui lui sont remises, comme elle paye déjà depuis quelque temps toutes les autres dépenses. — Sœur Adrienne Tèvre, mère maîtresse.

E. 73. (Registre.) — In-folio ; 226 feuillets, papier.

1689-1694. — « Compte premier de Jean Drincqbier, greffier des Orphelins de la ville de St-Omer et recepveur....., » rendu à... (*les derniers feuillets manquent*).— Dernière quittance de la sœur Adrienne Tèvre, 21 mars 1693. — « A sœur Augustine Descourtieux, mère-marte, et pour l'indisposition de ladite mère....., » quittance du 24 mars 1693. — « A sœur Marie-Joseph Crachet, présentement mère supérieure dudit hospital....., » quittance du 1er mai 1693.

E. 74. (Registre.) — In-folio ; 253 feuillets, papier.

1694-1697. — Compte du même, rendu à MM. de Fiennes-Biencque et de Maucler. - Recette totale : XV^{M}LXXXVI lb. III s. XI d. — Dépense totale : XV^{M}DCCCLIX lb. IX s. VIII d. — Sœur Marie-Jeanne Lefebvre, sacristine de l'Hôpital. — « Pour un exprès envoyé à Audruicq porter la demande dudit hôpital....., » XVI s.

E. 75. (Registre.) — In-folio; 177 feuillets, papier.

1697-1698. — Compte du même, rendu à MM. L.-Alphonse, évêque de St-Omer, et de Fiennes-Biencque. — Recette totale : XI^{M}CCXCII lb. III s. XI d. — Dépense totale : VI^{M}DCCXXV lb. XII s. XI d. — « Au sieur Courtin, administrateur de l'Escolle dominicale d'Aire, at esté payé la somme de cent florins Flandre, à compte des arrérages de la rente héritière de deux cens florins par an en quoy cest hospital se trouve obligé, à cause des biens venans du sieur de Maranville... » — « Au père Parmentier, jésuitte, at encor esté payé la somme de cent florins, Flandre aussy, à compte des arrérages de ladicte rente..... »

E. 76. (Registre.) — In-folio ; 133 feuillets, papier.

1699.— « Compte quatriesme de Jean Drincqbier..., pour une année quy a commencé au premier jour de janvier mil six cent quattre-vingt-dix-nœuf jusques et compris le dernier décembre de ladite année....., » rendu à L.-A., évêque de St-Omer, et à MM. de Lens et de Fiennes-Biencque. — Recette totale : IV^{M}CCCXLIV lb. II s. I d. — Dépense totale : VI^{M}XXXIII florins VII s. III d. — Sommes fournies à la supérieure pour l'entretien des malades et des religieuses, IV^{M}DCCCXXXII lb. Dans cette somme se trouve compris le service du culte et des fondations pieuses.

E. 77. (Registre.) — In-folio ; 117 feuillets, papier

1700. — Compte du même, rendu à l'évêque de St-Omer et à M. de Lens.— Recette totale : IV^{M}CCCCXXXVIII lb. III s. X d. — Dépense totale : IV^{M}DCCXI lb. VIII s. I d — Sœurs Austreberthe Le Chygne et Marie-Ursule Delepierre, celle-ci nièce et légataire de l'ancienne supérieure, Adrienne Tèvre.

E. 78. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1701. — Compte du même, rendu à M. de Fiennes-Biencque. — Recette totale : IV^M^DCCCXXXVI lb. I s. X d. — Dépense totale : VI^M^DXV fl. II s. IV d. — « A laditte mère maîtresse a été furny la somme de mil livres courant, pour être employé au payement tant du nouveau réfectoir, chambres pour y loger les pauvres d'augmentation, que pour leurs accommodemens et meubles nécessaires, suivant mandat du 15 décembre et quittance....., » VIII^c lb. — A la sœur Marie-Jeanne Lefebvre, sacristine, pour achat d'huile d'olive, pour l'entretien de la lampe fondée devant le Saint-Sacrement par dame Philippe-Eugénie de Renty, vivant épouse du seigneur de Bientque, XX lb.— « A Henry Demarte, fermier des terres de cet hôpital au village de Nordausques a été déduit, sur son rendage cy-devant, la somme de XX florins Flandre pour la moittié du marlage étant à la charge de cet hôpital, d'avoir par iceluy marlé les quatre mesures qu'il tient...., XX lb. »

E. 79. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1702. — Compte du même, rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. le comte de La Tour et R. Desomer. —Recette totale : IV^M^DCCLXXXVII lb. XI s. IX d.—Dépense totale : V^M^DCXLVIII lb. XVI s. X d. — M. Courtin, chapelain de l'Hôpital.

E. 80. (Registre.) — In-folio : 129 feuillets, papier.

1703-1705. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XVI~M~DCLXII lb. I s. — Dépense totale : XVIII^M^DCCCLXIII lb. XIX s. IV d. — Déduction pour *marlage* à des terres de Difques remboursé par moitié au fermier, VI lb. X s. — Même cas, pour des terres de Blendecques. — Part de l'Hôpital dans le curage du Mardicq, pour la ferme de St-Folquin, XVIII lb.

E. 81. (Registre.) — In-folio ; 143 feuillets, papier.

1706-1708.— Compte du même, rendu à MM. le baron de Berneville, L. Delattre et R. Desomer. — Recette totale : XIII^M^DCLXI lb. XI s. IV d. — Dépense totale : XV~M~DXI lb. IX s. VI d. — Continuation des grandes restaurations entreprises dans la ferme de St-Folquin les années précédentes. — « Audit Nicolas Fossée [maistre masson], tant pour la cave nouvelle ou ravallement fait à la ferme de St-Folquin que pour une porte cochère à laditte ferme, affin de renfermer icelle des trouppes de passage quy y entroient continuellement allant à Gravelines ou en venant.... CCXIV lb. »

E. 82 (Registre.) — In-folio ; 392 feuillets, papier.

1709-1717.— « Compte et estat dixième que fait et rend Marie-Anne Bazin, veuve immiscé ès-biens de Me Jean Drincqbier, ancien greffier du crime de la ville et cité de Saint-Omer...., » rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. de Fiennes, baron d'Enne et de Croisilles. — Recette totale : XLV~M~CCCCLXXXIII lb. XVIII s. VIII d. — Dépense totale : XXXVIII~M~DCCCCXIX lb. VII s. XI d. — « A sœur Marie-Angélique Quétrer, abbesse des Urbanistres, en cette ville de St-Omer...., » XL s. de rente. — Réparation de digues à St-Folquin, les deux tiers à la charge de l'Hôpital, X lb. XIII s. IX d. — Sœur Marie-Jeanne Houcart, sacristine. — « Au sieur Ruffin, receveur du chien d'avoine, a esté payé XLII sols Flandre pour les années 1705, 1706 et 1707 dudit chien d'avoine, dont les terres de cet hôpital, situées à Moringhem, sont chargé.... » — Autres paiements du même genre au même, et à son successeur Carlier. — Réduction de fermage de XII lb. accordée (1711) à Louis Bouré, fermier de Blaringhem, pour avoir sauvé la maison qu'il occupait que l'ennemi voulait démolir, lors du siège d'Aire. — Marnage de III mesures de terre à Leulinghem, III lb. XV s. Article reporté au compte suivant. — « A la comptable, pour son tantiesme de recette, tel que le vingtiesme denier des sommes portée en la recette ci-devant.... II~M~CCXLIX lb. VI d. » — Rédaction du présent compte, XLV lb. — Jacques Foucau, bailli de l'Hôpital au terroir de Bientque, à XL patars l'an, XVIII lb. — *Ligature* du présent compte et de son double, XXXII s.

E. 83. (Registre.) — In-folio ; 197 feuillets, papier.

1718-1719. — « Compte et estat onziesme que font et rendent Marie-Théreyse Drincqbier, veuve de Charle Vankempen, et Laurent Drincqbier, greffier criminel de la ville de St-Omer, » héritiers de Jean Drincqbier, à l'évêque de St-Omer et à MM le baron d'Enne et le comte de Diéval, mayeurs. — Recette totale : XIV^M^DII lb. XV s. I d.—Dépense totale : XXIII^M^XXVIII lb. XIII s. III d. — « Au révérend père Laignel, procureur des Jésuittes wallons...., » XVII lb. XVIII s. IV d. pour IV années de rente foncière. — Au sieur Ducrocq,

notaire et greffier du Gros en cette ville, pour actes notariés et pour grosses, XXVI lb. XIV s. — Réduction de LV s. III d. à Guillaume Broigne, fermier de St-Folquin, « pour vingt-trois gluis pour couronner l'estable qu'on a couvert de zusquembart. » — A la supérieure, sœur Marie-Joseph Crachet, pour l'entretien des malades et des religieuses, XIXMCCCCXX lb. XIV s. IX d.

E. 84. (Registre.) — In-folio ; 161 feuillets, papier.

1720-1721. — « Compte et estat douziesme et final, » rendu par Laurent Drincqbier à l'évêque de St-Omer et à MM. Julien de Guernonval, chevalier, et Marc-Antoine de Fiennes, chevalier, baron d'Enne. — Recette totale : XIMDCXLVII lb. XIV s. III d. — Dépense totale : XMDCCCLXXI lb. V s. I d. — Marnage de IV mes. de terre appartenant à l'Hôpital. — Dépenses de la maison, dont les deniers ont été fournis à la supérieure, IXMDLXII lb. VI s. IX d.

E. 85. (Registre.) — In-folio ; 153 feuillets, papier.

1722-1725. — Premier compte de Laurent Drincqbier, comme receveur de l'Hôpital, rendu à MM. Philippe-Maximilien Lequien de Guernonval, chevalier, baron d'Esquelbecq, marquis de La Comté et à l'évêque de St-Omer, « F.-A. de Valbelle, episcopus Audomarensis. » — Recette totale : XXIMDCCLXXXV lb. XIV s. I d. — Dépense totale : XXIMLXXI lb. XI s. IX d. — « A dom Louis-Joseph Maes, coadjuteur de la Chartreuse » du Val de Ste-Aldegonde, XXXI lb. IX s. VII d., pour VII années d'arrérages de rentes diverses. — Marnage en divers endroits. — A Antoine Debrosse, maître maréchal, XXII florins pour avoir ressoudé le grand fer du moulin de Ste-Croix. — Au sieur Delcroix, marchand à St-Omer, CCXL florins, pour livraison d'une meule de moulin. — L'arbre du moulin, CXX lb. ; sa façon, XXVIII lb. XVI s. ; corde servant de frein, II lb. VIII s. — Dépenses de la maison, XVIMCCXCVIII lb. XVI s. III d. — Reliure du compte, en double exemplaire, I lb. XII s.

E. 86. (Registre.) — In-folio ; 129 feuillets, papier.

1726-1729. — Compte du même, rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. Cajetan de Thiennes, et Ph.-Max. de Guernonval. — Recette totale : XXVIIMCLXXXVII lb. II s. III d. — Dépense totale : XXIIMDCII lb. VI s. X d. — Un chapitre de recettes, pour toutes les fondations faites dans le temps de ce compte. — Sœur Élisabeth Balsa, sacristine, en remplacement de Marie-Anne Houcart décédée, dont la dernière quittance est du 7 janvier 1727. — « A sœure Marie-Barbe Picavet, mère-marthe de cet hôpital, a esté payé XXIV florins..., pour avoir fourny CLX florins provenans des deniers qu'elle a amassé provenant des graisses de sa cuisine...., pour estre employé par les mères-marthe à l'entretient des effets de ladite cuisine. » — Dépense de la maison, XVIIMXII lb. IV s. VI d. — Exécution du fermier de St-Folquin qui ne payait pas ses fermages et avait tenté de vendre sous main son cheptel vivant. — Remises de fermages, à Ste-Marie-Kerque, pour inondations.

E. 87. (Registre.) — In-folio ; 176 feuillets, papier.

1730-1733. — Compte du même, présenté à l'évêque de St-Omer et à MM. Ch.-Ant. de Beauffort, chevalier, marquis de Mondicourt, et Cajetan de Thiennes. — Recette totale : XXXMDCCLXXVIII lb. XIV s. X d. — Dépense totale : XXVIMDCCXXXIX lb. XV s. III d. — Rente de XXXII lb., pour l'entretien des effets de la cuisine, comme au compte précédent.

E. 88. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1734-1737. — Compte du même, rendu à l'évêque de St-Omer et à messire Ph.-Fr. de Coupigny-Noyelles, chevalier, mayeur en exercice. — Recette totale : XXXMCCCCLXXXVII lb. XVII s. I d. — Dépense totale : XXIMDCCLVII lb. VI s. IV d. — Paiement de rentes foncières aux RR. PP. Vincre et Dubrulle, du Collège wallon de St-Omer ; quittances de 1737 et 1745. — Paiement semblable au P. Jean Baptiste Huleux, procureur des Chartreux. — Dépense de la maison, fournie à la supérieure, XVIMDCCCXXXV lb. V s.

E. 89. (Registre.) — In-folio ; 220 feuillets, papier.

1738-1745. — « Compte final que fait et rend le sieur Laurent Drincqbier, greffier criminel de la ville de St-Omer » et receveur de l'Hôpital, rendu aux mêmes. — Recette totale : LXIVMDCCCCLXVI lb. VIII s. — Dépense totale : LXVIIIMDXLVII lb. XII s.

E. 90. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1746-1747. — « État final que fait et rend..... *comme plus haut.* » — Recette totale : VMDCCCXIX lb. XIV s. VIII d. — Dépense totale : VMDCCII lb. VII s. VIII d. — A

la sœur Marie-Augustine Nièce, supérieure, IIIMDCCCCXXI lb. X s. IX d.

E. 91. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1746-1748.— Compte premier de Jacques-Joseph Dufour, receveur de l'Hôpital, rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. Ch.-L.-Al. de Beauffort-Mondicourt, et Ph.-Fr. de Coupigny-Noyelles. — Cinq chapitres de recettes pour les rentes foncières ou anciennes assises sur des maisons ou des héritages relevant des paroisses : St-Denis, DXVII lb. XV s. VIII d. et III chapons ; Ste-Marguerite, CCXLVII lb. VII s. I d. ; St-Sépulcre, CCCLXIX lb. IX d. et III chapons ; Ste-Aldegonde, CCCCXXX lb. XIV s. X d.; St-Jean, X lb. XIX s. VII d. — 6me chapitre : rentes de la banlieue, XCIV lb. VII s. VII d. — 7me chapitre : rentes sises dans la circonscription du bailliage, DLXII lb. II s. I d. — 8me chapitre : rentes dont le lieu de situation relève d'autres juridictions, CXLIV lb. II s. IV d. — 9me chapitre : rendages des maisons et d'un moulin dans la ville, IIIIMCLXIV lb. VIII s. — 10me chapitre : rentes héritières dues par des particuliers, IIMDCCI lb. XIX s. I d., dont dame Marie-Madeleine d'Héricourt, dame de Canlers, veuve de Joseph-François-Marie de Saluces-Bernemicourt, chevalier, marquis de Saluces, seigneur de Douvrin. — 11me chapitre : rentes assignées sur les domaines du Roi, CCXV lb. X s. — — 12me chapitre : rentes héritières sur la Ville, MCCCCLXIX lb. XI d. — 13me chapitre : rentes sur les États, MMDCXXXIII lb. IX s. IX d. — 14me, 15me et 16me chapitres : rendages de terres et censes, VIIIMCCXXII lb. V s. VI d. ; IIIIMDCCXII lb. IX s. VII d. ; IIIIMDCCCCL lb. II s. IX d. — 17me chapitre : nouvelles acquisitions en terres et en rentes héritières, CCCCLVIII lb. XIII s. — Recette totale : XXXIMDCCCCVII lb. V s. IX d. — Deux chapitres de reprises : VMDCCCXIX lb. XIV s. VIII d. et IIMCCXIV lb. X s. IV d. — 1er chapitre de dépenses : charges foncières de l'Hôpital, Xe denier, frais de marnage et travaux aux bâtiments, VIIICXLVI lb. VI s. IV d. — 2me chapitre : rentes foncières et anciennes redevances, DXCIII lb. XVIII s. X d. — 3e chapitre : droits d'amortissement et d'indemnité, droits seigneuriaux, frais de procédures, voyages et autres débours, IIMLVIII lb. XIII s. VII d. — 4me chapitre : deniers fournis à la supérieure et à quelques religieuses, XIXMCCLXXIV lb. IX s. VI d. — 5me chapitre : droit de recette du comptable et frais divers de l'audition du compte, MCCLVIII lb. XVII s. — Dépense totale : XXXIIMLXVI lb. X s. IV d.

E. 92. (Registre.) — In-folio ; 129 feuillets, papier.

1749-1753. — Compte de J.-J. Dufour, rendu à l'évêque de St-Omer, François-Joseph de Brunes de Montlouët, et à MM. Gérard-François-Adrien de Harchies, et Philippe-François-Joseph d'Audenfort, mayeurs. — Recette totale : XLVIMDCCCLXXVIII lb. XV s. IV d. — Dépense totale : XLVIIMIII lb. XII s. I d. - A la sœur Gaverlot, supérieure de l'hôpital de St-Jean, CXXII lb. XIII s. IV deniers de rente des Aides et Gabelles. — Demande de gratification d'une somme de LXXX lb. formulée par le receveur, pour avoir fourni l'état des biens de la maison (1749 et 1752), sur l'ordre du Garde des sceaux (7 août 1753). — Dépense de la maison, XXXVIIIMCCCLXVII lb. XI s. IV d.

E. 93. (Registre.) — In-folio ; 111 feuillets, papier.

1754-1760. — Compte troisième du même, rendu à l'évêque et à messire Louis-Joseph de Lauretan, chevalier, seigneur de Cauchie, mayeur en exercice. — Recette totale : LXXXVIIMDLXXXIV lb. V s. X d. — Dépense totale : LXXXVIIMDCCCXIX lb. VIII s. VI d. — Marie-Constance Marquant, sacristine. — Marie-Françoise Binet, mère-marthe.

E. 94. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1761-1768. — Compte du même, rendu à l'évêque Joachim-François Mamert de Conzié, et aux mayeurs Emmanuel-François-Joseph Le Sergeant, écuyer, seigneur du Plouich, et Jean-Baptiste de Lieurray, chevalier, seigneur d'Omonville. — Recette totale : CIIMCCCXLV lb. II s. VII d. — Dépense totale : CVMCCCXXXIX lb. IX s. VIII d. — Dépense de la maison, LXXXIXMCCCXXI lb. — Sœur Marie-Louise Sette, « directrice pour la partie concernant les soldats malades qui entrent en cet hôpital. »

E. 95. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1769-1770. — Compte du même, rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. Maximilien-Louis-Joseph Depan, écuyer, seigneur *d'Wisque*, et Ém.-Fr.-J. Le Sergeant, mayeurs. — Recette totale : XXVIIMDCCCXLVIII lb. V s. — Dépense totale : XXVIMDCCCXXXII lb. XII s. VI d. — Sœur Constance Marquant, supérieure, sœur Louise Sette, directrice.—Dépense de la maison, XXIIIMCCCXXVIII

lb. v s. III d., dont XIIIMCCCCI lb. XVII s. IX d. pour l'hôpital militaire.

E. 96. (Registre.) — In-folio; 62 feuillets, papier.

1771-1772. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XXVIIIMDCCXCVI lb. VIII d. — Dépense totale : XXVIMDCCLXXXI lb. XII s. III d. — Dépense de la maison, XVIMCCXXXIV lb.

E. 97. (Registre.) — In-folio; 45 feuillets, papier.

1773. — Compte du même, rendu à l'évêque, Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, et aux mêmes mayeurs. — Recette totale : XVMCXLII lb. IX s. VIII d. — Dépense totale : XVMDCCLXXXIX lb. VII v d.

E. 98. (Registre.) — In-folio; 48 feuillets, papier.

1774-1775. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : XXXVMDCCLXXXIV lb. VII s. II d. — Dépense totale : XXXIVMDCCCCLX lb. III s. VII d.

E. 99. (Registre.) — In-folio; 54 feuillets, papier.

1776-1779. — Compte du même, rendu à l'évêque Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères-Chalabre, et aux mayeurs Gérard-François-Adrien de Harchies, chevalier de St-Louis, lieutenant des Maréchaux de France, et Max.-L.-J. Depan d'Wisque. — Recette totale : LXIIIMCCCXLIV lb. VII s. I d. — Dépense totale : LXIXMLXXII lb. II s. III d.

E. 100. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1780-1781. — Compte du même, rendu aux mêmes. — Recette totale : CXIVMDCXIX lb. — Dépense totale : CIXMCLVII lb. — Agnès Hanicot, « directrice des pauvres vieilles femmes, » pour douceurs auxdites femmes, XX lb. — Détails de la dépense de gros bois et fagots. Scourgeon et blé. Vin, VIIIMDLIX lb. VIII s. IX d. Bière, VIIMDCCCXV lb. I s. Viande, XXXMDLVIII lb. VII s. X d. Sel, CCCCLVII lb. X s. Une balle de houblon, CXXXII lb. XV s. Charbon, MCXVI lb. VIII s. IX d. Huile de colza, CCCCXXVI lb. Chandelles, LXXII lb. XVIII s. VI d. Rédaction de l'inventaire de la pharmacie, par le sieur Aspelly, XLII lb. Charbon de Mons fourni par le sieur Martel, droguiste, CCCCLV lb. XVI s. III d. — MM. de Rycke, médecin de St-Louis et de l'Hôpital militaire; Goddetelled, médecin de ce dernier hôpital; André, chirurgien-major; Lassere, Régent, Boudeville et Lucas, chirurgiens aides-majors; MM. Tresse, Fourcroy, Debette, Brugnières, Barboille, Fivry, Verly, Duroch, chirurgiens; MM. Martelle, Delbour, Aspelly, apothicaires. — Sœur Bernardine Duquesnoy, supérieure.

E. 101. (Registre). — In-folio; 64 feuillets, papier.

1782-1786. — Compte onzième et final de Jacques-Joseph Dufour, rendu à l'évêque de St-Omer et à MM. Pierre-Louis-François de Lauretan, chevalier de l'ordre de St-Lazare, et Gérard-François-Adrien de Harchies, chevalier de St-Louis, mayeurs. — Recette totale : CXCVIIMCCCCXCIV lb. VI d. — Dépense totale : CXCIXMXXV lb. VII d. — « A M. Thélu, négociant à Dunkerque...., pour les aprovisionnements de charbon d'Angleterre, genièvre d'Hollande, sucre et autres, en l'année 1784, cy MDCCCLVII lb. XIV s. III d. » — Carlier, apothicaire à Dunkerque, fourniture de sel d'Ipsom. — Sœurs Duquesnoy et Denuncq, supérieures. — Bois; blé; bière; viande; vin; braise.

E. 102. (Registre.) — In-folio; 42 feuillets, papier.

1787-1793 (?). — « Compte que rend Pierre-François-Joseph Dufour, receveur de l'hospice des Infirmes dit de la Fraternité, en la commune de St-Omer, des biens et revenus du ci-devant hôpital de St-Louis réuni en celui des Infirmes, à compter de l'année mil sept cent quatre-vingt-sept. » — Recette totale : CXCIIMDCCCCXXIII lb. XV s. V d. — Dépense totale : CXCMCCLXXXV lb. V s. VII d. — Les recettes ne comprennent pas les droits seigneuriaux divers, ceux-ci ayant été supprimés. — Dépense de bière, blé, bois, chaudronnier, couvreur, chaufournier, impôt foncier, lin, main-d'œuvre, maçon, meunier, pâtures, rentes héritières, rentes foncières, rentes léguées, serrurier, viande, vin, vingtièmes et centièmes. — Remboursement d'avances à Thérèse Denuncq, ancienne supérieure, VIIIMCLIII lb. V s. — Gratification au sieur Delbour, apothicaire, pour les « peines extraordinaires qu'il s'est données, pendant la durée du camp, » CXLIV lb. — Cote-part de l'Hôpital, pour la garde nationale, LX lb. — Beltrémieux, décédé chapelain de l'Hôpital. — Une rasière de sel, XXX lb. — Frais du déménagement de l'hôpital St-Louis, pour faire place aux galeux et vénériens. — Appointements du citoyen Caulier, directeur. — Descamps, chirurgien. — « Cinquante flacons de vin de Bourdeaux, première

classe, » fournis par Predhomme, tonnelier, LXXXII lb. XII s. VI d. — Vestiaire et gratifications aux sœurs Constance Demay, Louise Lagniez, Rosalie Accas, Agnès Hanicot,... Denuncq, Philippine Willin, Duquesnoy, Desruelles, Courbet, Isabelle-Thérèse Persmeck, Marie-Anne Hermary.

Comptes de la fondation de Bambecque.

E. 103. (Registre.) — In-folio; 18 feuillets, papier.

1552-1553. — [Troisiesme] « compte que faict et rend Robert Slinghe, recepveur des rentes et revenues que feu Jehan de Bambecque, par son testament, devis et ordonnanche pour dernière volonté, a ordonné en pure aulmonsne et charité à l'ospital Nostre-Dame de l'Escottrie au Brulle, en la ville de St-Omer, — pour icelles rentes, revenues et prouffit estre distribuées, par les commis à l'administration et distribution dudict hospital, aux povres malades gisans au lict et qui sourviennent en icelluy hospital, à leurs plus grandes nécessités comme en potaige, fouille, bruvaiges et aultres réfections les plus nécessaires depuis le jour de Toussains jusques au jour de Pasques et non en aultre tamps, parmy ce que lesdits administrateurs de ladicte aulmonsne seront tenus une fois l'an rendre juste compte par foy et serment pardevant eschevins de ladicte ville jusques au nombre de cincq et pardevant deux premiers curés, l'ung de l'église de Ste-Auldegonde et l'autre de St-Denis en ladicte ville ; lesquelz eschevins, pour ouyr le compte et le adfirmation, auront XX s. courans, et lesdicts curés chascun IIII s. à prendre sur lesdictes revenues ; et aussy a ordonné que ledit hospital, pour retenue ou aultrement emploier à l'entertènement d'icelluy hospital, soit paié sur lesdictes revenues LX s. p. parmy ce que ledict hospital sera en cherge perpétuellement de faire dire et célébrer ung obiit à vigilles et commandaces et une messe de *Requiem* à notte, chascun an, en le capelle dudict hospital, pour les âmes de luy et de ses bienfaicteurs, et le presbtre quy dira la messe sera tenu de dénonchier, luy revestu, à l'entrée de sa meesse, que l'on vœulle prier à Dieu qu'il face miséricorde à son âme et pour tous ses bienfaicteurs, et de dire le *De Profundis* et le *Pater nostre,* lequel obiit et serviche il a ordonné estre faict à tel jour qu'il trespassa, quy fut le IIIIe jour de décembre en l'an mil IIII^c et XLVII, ou au plus prouchain jour après que faire se porra ; et avecq ce, que à ladicte mésse, aulx frays dudict hospital, soit offert une chandeille de demye livre de chire à l'autel, et avecq ce une livre de chandeilles à l'offrande avecq XIII deniers en argent, comme toult est contenu en une clause et extraict dudict testament, — et ce pour ung an entier commenchant au jour St-Jehan-Baptiste XV^c cincquante et deux includ et finant à pareil jour mil cincq cens cincquante et troys exclud ; et se faict le présent compte, les XLV gros de Flandre pour vingt soubz parisis, requérant par cedict recepveur que, sy aulcune chose y estoit à croistre ou diminuer, le tout soit amendé, protestant de faire mise de ce qu'il aura paié et remise de ce qu'il n'aura receu ; » rendu à Antoine d'Assignies, mayeur, Jean Remi, vice-curé de Ste-Aldegonde, Antoine Meliot, vice-curé de St-Denis, Jacques de Heuchin, Jean de Hanne, P. Le Vasseur, Jean du Tertre, échevins. Signatures autographes. — Recette totale : CXC lb. V s. IV d. et VIII ras. de blé et VI ras. d'avoine, provenant de biens sis à Bientques, Renescure, Quiestède, Wardrecques, Lumbres, etc., de rentes dues par plusieurs personnes, etc. — Dépense totale : CCLXVII lb. III s. VII d., V quart. de blé et II ras. d'avoine ; soit : bœuf et mouton, XXXIII lb. XVIII s. VI d.; huile de navette « pour apointier la viande en caresme, » et pour la lampe, VII lb. X s. III d.; III tonneaux de harengs à IX florins la tonne; IV lots de vin, pour le jour de Ste-Élisabeth, XXII s.; II rasières de pois « pour potaige, » IV lb. VIII s.; abattage de VI vaches et VII porcs, à IV s. de chaque vache et II s. de chaque porc, par Jean de Monecove, boucher, XXXVIII s.; « espisseries, huiles, compottes, figues, roizins, succre, » etc., XV lb. VIII s.

E. 104. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1554-1555. — Cinquième compte de R. Slinghe, rendu à Wallerand de Croix, mayeur, Louis de Salpruycq, Jean du Tertre, Ant. Baillet, Jean Prévost, échevins, Guill. Robert, vice-curé de Ste-Aldegonde. — Recette : CXCIII lb. IV s. VI d. — Dépense : CCXLVII lb. V s. V d.

E. 105. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1557-1558. — Huitième compte de Robert Slinghe

— Recette : ccxv lb. viii s. iv d. — Dépense : cli lb. v s. vi d.

E. 106. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1563-1564. — Compte du receveur, Alard Ogier. — Recette : cxcv lb. iv s. viii d. — Dépense : cxxviii lb. v s. ix d.

E. 107. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1564-1565. — Compte du receveur, Jacques Dubur. — Même recette. — Dépense : cxlvi lb. i s. iii d.

E. 108. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1565-1566. — Compte du même. — Recette : cxcv lb. — Dépense : clxix lb. ii s. vii d.

E. 109. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1566-1567. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : clvi lb. v s. v. d.

E. 110. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1567-1568. — Compte du même. — Recette : cxciv lb. xiii s. vi d. — Dépense : clx lb. ii s. ii d.

E. 111. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1568-1569. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : cxxxii lb. xvii s. vii d.

E. 112. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1569-1670. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : ccv lb. xviii s.

E. 113. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : clxv lb. ix s. vii d.

E. 114. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : cliv lb.

E. 115. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1572-1573. — Compte du même.

E. 116. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1573-1574. — Compte du même.

E. 117. (Registre.) — In-folio ; 21 feuillets, papier.

1577-1578. — Compte de Jean Cabaret, receveur des rentes de Bambecque. — Recette : cciii lb. xix s. iii d. — Dépense : xcvi lb. x s. xi d. — Les recettes sont dès lors comptées en monnaie courante et les dépenses en monnaie tournois.

E. 118. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1578-1579. — Compte d'Alard Pruvost.

E. 119. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1579-1580. — Compte du même.

E. 120. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1581-1582. — Compte du même. — Recette : ccccvii lb. xviii s. vi d. — Dépense : lxxx lb. iii s. v d.

E. 121. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1582-1583. — Compte du même. — Même recette. — Dépense : lxxii lb. iii s. v d.

E. 122. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1585-1586. — Compte du même.

E. 123. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1586-1588. — Comptes neuvième et dixième d'Alard Pruvost.

E. 124. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1589-1591. — Comptes douzième et treizième du même. — Recette : dlxxii lb. viii s. i d. — Dépense : lv lb. xi s. vi d.

E. 125. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1591-1593. — Comptes quatorzième et quinzième du même. — Recette : CCCCLXX lb. XV s. II d. — Dépense : LIX lb. XI s. VI d.

E. 126. (Registre.) — In-folio ; 41 feuillets, papier.

1593-1594. — Compte seizième du même. — Recette : CCXXIV lb. XIX s. VII d. — Dépense : XLIX lb. XIX s. IX d.

E. 127. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1596-1598. — Premier et deuxième comptes de Michel Becue.

E. 128. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1598-1600. — Troisième et quatrième comptes du même. — Recette : CXXVI lb. XIII s. III d. — Dépense : XXXII lb. V s. V d.

E. 129. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1600-1601. — Cinquième compte du même.

E. 130. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1601-1602. — Sixième compte du même.

E. 131. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1602-1603. — Septième compte du même.

E. 132. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1603-1604. — Huitième compte du même.

E. 133. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1604-1605. — Neuvième compte du même.

E. 134. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1605-1606. — Dixième compte du même. — Recette : CCI lb. XVII s. XI d. — Dépense : XLVIII lb. VIII s. IV d.

E. 135. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1606-1607. — Onzième compte du même.

E. 136. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1607-1608. — Douzième compte du même. — Recette : CCII lb. VI s. — Dépense : XLV lb. X d.

E. 137. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1608-1609. — Treizième compte du même.

E. 138. (Registre.) — In-folio ; 57 feuillets, papier.

1609-1610. — Quatorzième compte du même. — Recette : CLXXXIX lb. VII s. VI d. — Dépense : XLV lb. XIII s. II d.

E. 139. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1610-1611. — Quinzième compte du même.

E. 140. (Registre.) — In-folio ; 62 feuillets, papier

1611-1612. — Seizième compte du même.

E. 141. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1612-1613. — Dix-septième compte du même. — Recette : CCXLIX lb. X s. VII d. — Dépense : XLVI lb. XIX s. II d.

E. 142. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1613-1614. — Dix-huitième compte du même.

E. 143. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1614-1615. — Compte premier de Jean Liot. — Recette : CCXLIX lb. X s. VII d. — Dépense : LX lb. XVIII s. VIII d.

E. 144. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1615-1616. — Deuxième compte du même.

E. 145. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1616-1617. — Troisième compte du même. — Recette : CLXXXVIII lb. V s. XI d. — Dépense : XLVII lb. VII s. VII d.

E. 146. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1617-1618. — Quatrième compte du même.

E. 147. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1618-1619. — Cinquième compte du même. — Recette : CCXVII lb. I s. VII d. — Dépense : L lb. III s. VI d.

E. 148. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1619-1620. — Sixième compte du même.

E. 149. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1620-1621. — Septième compte du même. — Recette : CCXXIX lb. I s. VII d. — Dépense : LXVI lb. XVIII s. VI d.

E. 150. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1621-1622. — Huitième compte du même.

E. 151. (Registre.) — In-folio ; 68 feuillets, papier.

1622-1623. — Neuvième compte du même. — Recette : CCXXVI lb. XVII s. III d. — Dépense : LI lb. II s.

E. 152. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1623-1624. — Dixième compte du même.

E. 153. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1624-1625. — Onzième compte du même. — Recette : CCXXIX lb. I s. VII d. — Dépense : LXIV lb. III s.

E. 154. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, papier.

1625-1626. — Douzième compte du même.

E. 155. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, papier.

1626-1627. — Treizième compte du même. — Recette : CCXLI lb. I s. VII d. — Dépense : LIII lb. XIX s.

E. 156. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1627-1628. — Quatorzième compte du même.

E. 157. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1628-1629. — Quinzième compte du même. — Recette : CCXLVIII lb. XIX. s. V. d. — Dépense : LI lb. XI s. IV d.

E. 158. (Registre.) — In-folio : 77 feuillets, papier.

1629-1630. — Seizième compte du même.

E. 159. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1630-1631. — Dix-septième compte du même. — Recette : LVIII lb. II s. VI d. tournois ou CCXLVIII lb. XI s. VII d. monnaie courante. — Dépense : LIV lb. II s. X d. tournois.

E. 160. (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

1631-1632. — Dix-huitième compte du même.

E. 161. (Registre.) — In-folio ; 73 feuillets, papier.

1632-1633. — Dix-neuvième compte du même. — Recette : CCCVIII lb. V d. — Dépense : LVII lb. X d.

E. 162. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1633-1634. — Vingtième compte du même.

E. 163. (Registre.) — In-folio ; 73 feuillets, papier.

1634-1635. — Vingt-unième compte du même.

E. 164. (Registre.) — In-folio ; 81 feuillets, papier.

1635-1636. — Premier et deuxième comptes de Philippe Guilluy.

E. 165. (Registre.) — In-folio ; 89 feuillets, papier.

1637-1639. — Troisième et quatrième comptes du même.

E. 166. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1639-1641. — Cinquième et sixième comptes du même.

E. 167. (Registre.) — In-folio ; 143 feuillets, papier.

1641-1651. — Compte de Georges et André Guilluy. — Recette : VIIIcXXIII lb. X s. tournois. — Dépense : CLI lb. VIII s. X d.

E. 168. (Registre.) — In-folio ; 121 feuillets, papier.

1651-1659. — Premier compte de Jean Brusset.

E. 169. (Registre.) — In-folio ; 136 feuillets, papier.

1659-1669. — Deuxième compte du même.

E. 170. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1659-1663. — Même compte, incomplet.

E. 171. (Registre.) — In-folio ; 118 feuillets, papier.

1669-1685. — Troisième compte de feu Brusset, rendu par Isabelle Desmons.

E. 172. (Registre.) — In-folio ; 124 feuillets, papier.

1685-1689. — Compte premier et final de Denis Bazin. — Recette : DCLXXV lb. II d. — Dépense : CV lb. XV s. Ces deux chiffres sont en monnaie courante.

E. 173. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1685-1689. — Liquidation du compte de Denis Bazin, rendue par J.-Ant. Legrand, bailli de la ville et comté d'Arques.

E. 174. (Registre.) — In-folio ; 133 feuillets, papier.

1689-1694. — Premier compte de J. Drincqbier.

E. 175. (Registre.) — In-folio ; 117 feuillets, papier.

1694-1697. — Deuxième compte du même. — Recette : DCCCCLXXXIV lb. VII s. — Dépense : MDLI lb. II s. IX d.

E. 176. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1697-1698. — Troisième compte du même. — Recette : CCCCLXXXIX lb. XVI s. — Dépense : CCCXLIX lb. X s. Dernier compte ayant pour point de départ la St-Jean.

E. 177. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1699. — Quatrième compte du même ; du 1er janvier au 31 décembre.

E. 178. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1700. — Cinquième compte du même.

E. 179. (Registre.) — In-folio ; 21 feuillets, papier.

1701. — Sixième compte du même.

E. 180. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1702. — Septième compte du même. — Dépense : XXXI florins VI d. — Recette : CCCIII florins I s. VIII d.

E. 181. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1706-1708. — Neuvième compte du même.

E. 182. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1709-1719. — Dixième compte du même.

E. 183. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1720-1721. — Onzième compte du même.

E. 184. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1722-1725. — Premier compte de Laurent Drincqbier. — Recette : MXXXVII lb. XVII s. IX d. — Dépense : CLX lb. XI s. VI d.

E. 185. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1726-1729. — Deuxième compte du même.

E. 186. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1730-1733.— Troisième compte du même. — Recette : en argent, MCXXXVII lb. XV s. IX d.; en blé, XXXII ras. VIII biguets ; en avoine, XX rasières, IV big. III lots. — Dépense : en argent, XC lb. VI s.; en blé, XXXIII ras. III big.; en avoine, XXI ras. IV big. II lots.

E. 187. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1734-1737. — Quatrième compte du même.

E. 188. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1738-1746. — Cinquième compte du même.

E. 189. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1747-1748. — Premier compte de Jacques-Joseph Dufour.

E. 190. (Registre) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1749-1753.— Deuxième compte du même. — Recette : MDCCCVIII lb. III s. — Dépense : MDCCCCXV lb. IX s. VI d.

E. 191. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1754-1760. — Troisième compte du même.

E. 192. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1761-1768. — Quatrième compte du même.

E. 193. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1769-1772. — Cinquième compte du même.

E. 194. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1773-1776. — Sixième compte du même. — Recette : MMCCCLXXVI lb. XVI s. V d. — Dépense : MMCCCLXII lb. XIII s. VI d.

E. 195. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1777-1782. — Septième compte du même.

E. 196. (Registre) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1783-1786. — Huitième compte du même. — Recette : III^M^CCCLXXXVII lb. XV s. — Dépense : IV^M^CCCCXXXI lb. XI s. III d.

E. 197. (Registre.) — In-folio ; 5 feuillets, papier.

1787-1793.— Compte de P.-Fr.-J. Dufour.— Recette : IV^M^XLII lb. VI s. III d. — Dépense : CCII lb. VI s.

SÉRIE F.

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

F. 1. (Liasse.) — 12 pièces : 1 parchemin, 11 papier.

1564-1780. — Nomination par l'Échevinage (10 novembre 1564) de Jacques de Saulty et Jacques du Bur comme procureurs de l'Écoterie, avec plein pouvoir de représenter cet hôpital en toutes causes judiciaires et aussi de « poursieuvir, recevoir et faire venir ens..... tout le bien et revenu temporel appartenant audict hospital..., par louaiges de terrest, cense, rentes comme aultrement, du receu en faire et baillier quictance... que nous tenons pour aussy bonnes et vaillables comme sy nous meismes les avions faictz et bailliéz en personnes, à la cherge de par ledict Jacques du Bur, et comme il a promis faire, rendre compte par chascun an de sa recepte et mise..... » (p. 1). — État des arrérages dus par Guillaume Le Roi (1556) pour V mesures de terres qu'il occupe à Houlle et Moulle, dressé par Robert

Slinghe, receveur de l'Écoterie (p. 2). — Quittance fournie (26 mai 1690) par Isabelle Desmons, à la supésieure Adrienne Tève, des sommes restant dues par l'Hôpital à son mari, receveur défunt de l'Hôpital (p. 3). — Loi du 16 vendémiaire an V, qui règle la manière dont les hospices seront désormais administrés (p. 4). — Délibération de l'administration municipale nommant (4 brumaire an V) les citoyens Broucq, Danel-Charpentier, Vandembosche, Fossier-Lachelin et Lafitte administrateurs de l'hospice de la Fraternité, conformément à la loi précitée, et en remplacement des administrateurs précédents. Procès-verbal d'installation (p. 5). — — Approbation par la même assemblée (27 frimaire an V), de la nomination qui a été faite par les administrateurs du citoyen Eustache Lejosne, comme économe-directeur, et de sa sœur comme directrice de l'Hôpital (p. 6). — « État des religieuses qui composent la communauté de l'hôpital de St-Louis, à St-Omer [vers 1780], leurs noms de religion, de famille, leur lieu natal, âge et ancienneté dans laditte communauté :

Sr M.-Constance Marquant, mère-maîtresse, native de St-Omer, âgée de 79 ans, de religion 58.

Sr M.-Alexis Choquart, native d'Aire, âgée de 74 ans, de religion 53; maîtresse des vieillards.

Sr M.-Agnès Hanicot, native de Fontaine-le-Boulant, diocèse de Boulogne, âgée de 76 ans, de religion 52; maîtresse des femmes.

Sr M.-Claire Saison, native d'Aire, âgée de 64 ans, de religion 43; maîtresse des novices et sacristaine.

Sr M.-Augustine Saison, native d'Aire, âgée de 61 ans, de religion 41, en second aux vieilles femmes.

Sr M.-Louise Sette, native de St-Omer, âgée de 53 ans, de religion 38, directrice.

Sr M.-Geneviève Huleux, native de Laeire, diocesse de Boulogne, âgé de 50 ans, de religion 29, mère-marthe.

Sr M.-Adrienne d'Épinoy, native de Cambray, paroisse de St-Martin, âgé de 49 ans, de religion 28, portière et assistante aux salles de Notre-Dame et St-Louis.

Sr M.-Élizabeth Judas, native d'Aire, paroisse de St-Pierre, âgé de 46 ans, de religion 27, en second pour les vieux hommes et les soldats blessés.

Sr Bernardine Duquesnoy, native de Renty, diocesse de Boulogne, âgé de 41 ans, de religion 22, infirmière des sœurs et maîtresse de la salle de St-Charles.

Sr Anne-Bertine Willin, native d'Inghem, diocesse de St-Omer, âgé de 39 ans, de religion 19, pharmacienne.

Sr M.-Philippine d'Athuel, native de St-Venant, âgé de 38 ans et demie, de religion 17, réfectoirière et maîtresse de la salle de St-François.

Sr Anne-Marguerite De Ruelle, native d'Avion, diocesse d'Arras, âgé de 34 ans, de religion 15, oratoirière et maîtresse de la salle de St-Julien.

Sr M.-Austreberthe Delgéry, native de la paroisse de de St-Pierre-aux-Liens en Ligny-lès-Aire, diocèse de St-Omer, âgé de 33 ans, de religion 13; directrice en second et maîtresse de la salle de St-Sauveur.

Sr M.-Cécille Leleu, native d'Inghem, diocèse de St-Omer, âgé de 30 ans, de religion 10; en second pour les salles des malades.

Sr M.-Thérèse de Nuncq, native de Norrent, diocesse de St-Omer, âgé de 31 ans, de religion 7 ans.

Sr M.-Constance de May, native de Noyelles-sous-Bellonne, diocesse d'Arras, âgé de 29 ans, de religion sept.

Sr M.-Pétronille Celers, native deVerchin, diocesse de Boulogne, âgé de 27 ans, de religion cinq.

Sr M.-Josèphe Perret, native de Séninghem, diocesse de Boulogne, âgé de 21 ans, de religion trois.

Sr M.-Françoise Courbet, native d'Humières, diocesse de Boulogne, âgé de 21 ans, de religion deux.

Sr M.-Florence Robbé, native d'Helfaut, diocesse de St-Omer, âgé de 19 ans, novice » (p. 7).

Billet de mort ainsi conçu : JÉSUS-MARIA-LUDOVICUS. L'an de grâce 1678, le 16 de Mars, en l'Hospital NOSTRE-DAME DE SAINT-LOVYS au Brusle en la Ville de Saint-Omer, est décédée notre bien-aymée sœur, SŒUR MARIE JEANNE DE SAINTE CATHERINNE DE SIENNES, ditte WILLERCA ; estant du Tiers-Ordre de Saint Dominique, administrée des SS. Sacrements de nostre Mère la Sainte Église, et eagée de 51 ans, après avoir servy l'espace de 35 les malades jusques au plus pauvres et abandonnés ; sans intérest et sans relasche, mais avec un soin merveilleux, un travail continuel et un zèle indicible ; consommé de charité, elle nous fut ravie en peu de jours. Pour l'Ame de laquelle nous requérons humblement les prières de vostre sainte Communauté. » — Inventaire fait à l'Hôpital (20 et 23 avril 1693) par J.-B. Girardot, avocat et procureur pensionnaire de la Ville, et Jacques Cardocq, greffier principal, après la mort d'Adrienne Tève, mère-maîtresse, en présence d'Augustine Descourtieux, mère-marthe, d'Élisabeth Fontaine et Austreberthe Le Cigne, « anciennes et discrettes dudit hospital. » Dans un grand coffre se trouvaient les archives de la maison, et un plus petit coffre contenant LIX titres, quittances, etc., plus une somme de IXMLXI lb. X s. Prise en charge (24 avril) par Marie-Josèphe Crachet, mère-maîtresse, des objets et sommes sus-visés (p. 9). — Inventaire semblable fait (19 et

20 mai 1738) à la mort de ladite Crachet, par Thomas-Joseph Enlart, avocat au Conseil d'Artois, procureur syndic de la ville, et Alexis-Joseph Lecoingne, avocat au Conseil d'Artois et greffier principal de cette ville, en présence de Marie-Barbe Picavet, mère-marthe, Marie-Augustine Niepce, Louise Delobel et Élisabeth Balsa, religieuses. Une armoire renfermait les archives de la maison. Un grand coffre contenait dans plusieurs sacs une somme de XIIIMDCLXXXVI lb. XIV s. VI d. Prise en charge par M.-Aug. Niepce (28 mai), nommée la veille mère-maîtresse, desdits objets et sommes, et de quelques autres sommes qu'elle a retrouvées depuis (p. 10). — Élection de ladite sœur Nièce, comme supérieure, en présence de l'évêque de St-Omer, Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, du mayeur en exercice, Charles-Antoine de Beauffort, chevalier, marquis de Mondicourt, du mayeur juré au conseil de la Ville, Cajetan de Thiennes, chevalier, comte de Thiennes, du curé de St-Denis, François Leclercq, et du greffier principal, Joseph Le Coingne, en remplacement de M.-J. Crachet, morte le 18 mai à minuit. Le vote, qui a eu lieu au réfectoire, appelle successivement toutes les religieuses : Marie-Barbe Picavet, mère-marthe, native de Norrent, âgée de 57 ans, de religion 46 ; Catherine-Thérèse Bailleul, de St-Omer, 85 ans, de religion 58; Marie-Louise Delobel, de Lille, 73 ans, de profession 49; Marie-Catherine Marck, de Mariembourg, 83 ans, de religion 47; Marie-Bernardine Nièce, de St-Omer, 50 ans, de religion 31 ou 32; Élisabeth Balsa, d'Aire, 54 ans, de religion 32 ; Dominique Delattre, *d'Hennes,* 53 ans, de religion 29 ; Marie-Augustine Nièce, de St-Omer, 47 ans, de religion 28 ; Marie-Austreberthe d'Averoud, de Guarbecques, 50 ans, de religion 28 ; Marie-Jeanne Arnoult, de St-Omer, 42 ans, de religion 20 ; Marie-Constance Marquant, de St-Omer, 37 ans, de religion 17 ; Marie-Joseph Vandal, de St-Omer, 40 ans, de religion 17; Marie-Françoise Binet, de Fauquembergues, 36 ans, de religion 16 ; Marie-Céline Bonvalet, de St-Omer, 32 ans, de religion 14 ; Marie-Angéline Hanicot, de Fontaine-lez-Boulans, 38 ans, de religion 14 ; Marie-Alexis Chocart, d'Aire, 33 ans, de religion 13 ; Marie-Agnès Hanicot, de Fontaines-lez-Boulans, 34 ans, de religion 12 ; Marie-Isbergue Lartisien, de Robecques (diocèse de Boulogne), 35 ans, de religion 12 ; Jeanne-Françoise Quignion, de Bruxelles, 24 ans, de religion 7 ; Marie-Antoinette Goidou, de Blendecques, 23 ans, de religion 5 ; Marie-Claire Saison, d'Aire, 23 ans, de religion 1 an (p. 11). — Extrait de la délibération des administrateurs, du 31 juillet 1747, portant qu'à partir de janvier prochain les sœurs recevront pour leur vestiaire XXX et non plus XXV lb. annuelles (p. 12).

F. 2. (Registre.)— In-folio; 82 feuillets, papier.

1669-1793. — « Registre servant pour marquer les noms des bourgois et bourgoise quy sont entré et mort dans l'hospital de St-Louis, depuis le premier de novembre mil six cens soizante-nœuf, » jusqu'au 21 juin 1793.

SÉRIE G.

HOPITAL MILITAIRE DE SAINT-OMER.

G. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1788. — Ordonnance du Roi (26 février 1777) concernant les hôpitaux militaires et réglant les différentes attributions du personnel de ces établissements. Imprimé, in-folio (p. 1). — Loi du 5 mai 1792, relative aux hôpitaux sédentaires et ambulants qui doivent être établis pour le service des armées. Ces hôpitaux recevront les militaires de tous grades et les citoyens attachés au service des troupes et ce aux frais de l'État (p. 2). — Règlement des hôpitaux militaires (1er septembre 1788), fixant les formalités de la réception des malades, leur transport d'un hôpital dans un autre, l'armement, l'habillement, l'argent et autres effets des soldats à leur entrée ou à leur sortie des hôpitaux, les fournitures, le service de santé, le régime des malades, les médicaments, les maladies vénériennes, les eaux minérales, la salubrité des hôpitaux, le feu et la lumière, la police, les testaments des malades ou blessés, la sortie de l'hôpital, les morts et leur sépulture, les attributions des commissaires ordonnateurs des guerres chargés de la police dans les hôpitaux militaires, les fonctions des aumôniers, le rôle des officiers de santé

dans les hôpitaux auxiliaires, les devoirs des servants, les cours de médecine et de chirurgie, théoriques et pratiques dans les hôpitaux de Metz, Lille, Strasbourg et Toulon, l'assemblée générale des officiers en présence de l'administration, les fonctions de chirurgiens-majors, des aides et élèves-chirurgiens des régiments, la comptabilité dans ces divers établissements. Imprimé, in-folio (p. 3). — « Traité du général des Hospitaux, 1746, » contenant les conditions générales à remplir par les entrepreneurs adjudicataires pour le traitement des soldats (p. 4). — « Tarif de la solde réglée aux troupes de Sa Majesté, tant françoises qu'étrangères, en garnison et en campagne, et de la retenue à faire sur lesdites troupes, pour les journées du traitement des malades et blessés dans les hôpitaux du Roy » (1er mai 1747); on y trouve la nomenclature du personnel des régiments des gardes françaises et suisses, infanterie française, Royal-Artillerie, Génie, Royal-Lorraine et Royal-Barrois, Royal-Wallon et Boufflers-Wallon, Fusiliers de montagne, Grenadiers royaux, troupes Boulonnaises, compagnie de Dreux, compagnie d'Arquebusiers d'Aygoin, Invalides, Arquebusiers de Grassin, Volontaires royaux, Dragons, Chasseurs de Fischer, Fusiliers de La Morlière, Volontaires de Gantés, Hussards, Cantabres volontaires, Fusiliers-guides, compagnie de Croates, Bretons volontaires, Suisses, Grisons et Allemands, Royal-Italien et Royal-Corse, Royal-Écossais, régiments irlandais Bulkeley, Clare, Dillon, Roth, Berwick et Lally. Gendarmerie, Chevaux-légers, cavalerie française et étrangère, Filtzjames, Royal-Allemand, Rosen et Nassau-Saarbruck, Carabiniers, compagnie de Rosemberg, Volontaires de Saxe, Canonniers de la marine, Volontaires de Lancize (p. 5). — Tarif semblable (1er août 1757), où l'on rencontre en outre les milices du Roussillon, Béarnaises et Gramontaises, compagnie de Montboissier, compagnies des bas-officiers de Toucheronde, du Miny, Châtillon, Dumont, Chérier, Passy, St-Roman, Goirand, Bruchet, d'Apremont et de l'Arzillier, Volontaires de Flandres et de Hainaut, Volontaires de Dauphiné, régiment étranger de Beyerle, Volontaires de Schomberg, régiments de Bouillon, Royal-Deux-Ponts, Vierzet et Horion, Mousquetaires de Wurtemberg (p. 6). — Même tarif, du 10 août 1758, où sont mentionnés en outre les Volontaires étrangers de Clermont-Prince, les Volontaires d'Alsace (anciens Beyerlé), le régiment de cavalerie liégeoise de Raugrave, la cavalerie légère de Corse, les Volontaires de Schomberg (p. 7). — Supplément à ce dernier tarif (25 août 1761) où l'on trouve en outre les Volontaires d'Austrasie et de Soubise, les compagnies franches de Cambefort et de Monet, les Chasseurs à pied de Poncet, de Berchiny et de Chamborant, les régiments d'Anhalt, de La Marck, Royal-Suédois, Royal-Bavière (p. 8). — Tarif semblable, du 26 février 1777, comprenant en outre les Carabiniers de Monsieur, etc. (p. 9). — « Modèle du compte général en deniers de la gestion de l'économe de l'hôpital [militaire de.....], pour 17... » (p. 10).

G. 2. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 2 sceaux.

1642-1793. — Convention intervenue entre Isabeau de Lattre, supérieure, Marie Dienuart, Marguerite Bauwin, religieuses de l'Écetterie, J. Caron, chapelain dudit hôpital, Marie Deremetz, supérieure de l'hôpital St-Jean, et Gilles Poncheau, doyen de la collégiale de St-Pol, chapelain dudit hôpital, d'une part, et Carlos de Mendivil, commissaire de la Contadorie, d'autre part, aux termes de laquelle (26 juillet 1642) les malades ou blessés venant du siège d'Aire seront reçus dans les deux hôpitaux précités au même prix de journée, XII s., qui avait été arrêté en 1638 avec M. Claudio de Léon, lors du siège de St-Omer, et qui fut payé « au camp de Boisinghuem, durant le siège de la ville d'Aire » (p. 1). — Marché conclu (1er septembre 1714) par Marie-Joseph Crachet, pour nourrir et solliciter les soldats, cavaliers et dragons, malades et blessés, pendant les quatre premiers mois de l'année 1714 jusqu'aux deux premiers de l'année 1716. Pour IX s. par jour et par homme, on donnera à chaque soldat III bouillons, une livre de viande : bœuf, veau et mouton, une livre et demi de pain *bis-blanc,* de la petite bière, de la *ptisanne* en quantité suffisante ; de la bouillie aux œufs, des œufs et pruneaux à ceux qui ne pourront manger de la viande ; de plus on blanchira leur linge, et l'on fournira la lumière, le feu et la vaisselle (p. 2). — Marché semblable (18 septembre 1731) au précédent, pour les années 1732-1734, à raison de XI s. par jour, dont VI d. pour fourniture de chemises et de bonnets. Les religieuses seront tenues d'assister aux visites des médecins et chirurgiens. Elles auront un infirmier pour XXX malades, dont la nourriture sera comptée sur le même pied que pour ceux-ci (p. 3). — Renouvellement du marché précédent, pour les années 1732, 1733, 1734 (4 novembre 1734), malgré les remontrances de la supérieure tendant à obtenir VI d. de plus par homme, en raison du vin qu'on lui fait fournir (pp. 4-7). — Renouvellement du marché (1741); il y aura un garçon chirurgien par L malades, suivant la décision de M. d'Angervilliers (p. 8). — « Conditions sous lesquelles les hospitalières de la ville de..... se sont

obligées envers nous, Jacques-Bernard Chauvelin, intendant en Picardie et Artois, stipulant pour Sa Majesté, en conséquence des ordres à nous adressés par M. le comte d'Argenson, ministre et secrétaire de l'État de la Guerre, le 24 avril 1746, de fournir pendant trois années consécutives qui commenceront le 1er janvier 1747 et finiront le dernier décembre 1749, les alimens, remèdes, chemises, bonnets et coeffes de nuit, robbes de chambre, ustenciles, et toutes choses généralement quelconques pour les nourritures, traitement et médicaments des soldats, cavaliers et dragons, malades, blessés et vérollés qui seront envoyés dans ledit hôpital pendant le cours des dites trois années, et aux officiers d'infanterie, cavalerie et dragons, gardes du corps, gens d'armes, chevaux-légers de la garde et mousquetaires, qui se rendront dans ledit hôpital..... » Cahier de charges extrêmement intéressant (p. 9). — Nouveau marché du 4 février 1747, pour 1747, 1748, 1749, sur le pied de XIV s. VI d. pour le soldat et XXIX s. pour l'officier, en temps de guerre, XIII s. VI d. pour le soldat et XXVII s. pour l'officier en temps de paix (p. 10). — Engagement souscrit par les religieuses (3 novembre 1749) pour trois années, du 1er janvier 1750 au 31 décembre 1752, à raison de XV et XXX s. en temps de guerre, XIV et XXVIII s. en temps de paix, VI s. à la sortie de chaque soldat convalescent, XL s. par chaque enterrement, etc. (p. 11). — Mémoire présenté (22 juin 1750) par les hospitalières au Magistrat, pour justifier les CCCLXXV lb. qu'elles en reçoivent annuellement, soit : pour blanchissage de CCXVI paires de draps, à II s., CCLIX lb. IV s.; pour IV paillasses neuves par an et CCLX gerbes de paille pour les paillasses et traversins, L lb.; pour raccommodage de draps, couvertures, paillasses, traversins, châlits, LXXV lb.; soit au total CCLXXXIV lb. qui ne couvrent pas les frais de rebattage des matelas qu'on peut évaluer à CCCLXII lb. (p. 12). — Nouveau marché (5 octobre 1752), pour les années 1753, 1754, 1755 (p. 13). — Cahier des charges de l'entreprise des hôpitaux militaires. Imprimé, suivi du marché conclu (18 octobre 1755) par les religieuses de St-Louis, pour 1756-1761 (p. 14). — Nouveau marché (11 août 1761) pour les années 1762 à 1770, à raison de XVI s. des soldats et XXXI s. des officiers, etc. (p. 15). — Extrait de la répartition faite par l'Intendant de Flandre et Artois (30 mai 1762) des fonds qui seront payés par à-comptes aux entrepreneurs des hôpitaux militaires sur leur service de 1759, soit aux religieuses de St-Omer la somme de IIIIMDCCXXII lb. II s. pour les mois de septembre, octobre et novembre, et MCCCXLIV lb. V s. VIII d. pour à-compte de décembre (p. 16). — Lettre du même, annonçant (m. d.) qu'à partir du 1er mai 1762, les troupes composant les armées du Haut et Bas-Rhin seront à la solde de campagne, et ordonnant que les retenues pour journées d'hôpital soient faites sur ce pied à compter de la même époque (p. 17). — Requête de la supérieure, adressée au Magistrat, tendant à obtenir CCCLXXV lb. pour l'entretien des soldats pendant l'année 1770. Copie d'un mémoire de la même, d'une somme de DCCXCII lb. due pour VI femmes imbéciles placées à St-Louis par la Ville (p. 18). — Marché conclu (26 décembre 1770) pour l'entretien des soldats et officiers, de 1771 à 1779, à raison de XIX et XXXIX s. en temps de guerre, et XVIII et XXXVI s. en temps de paix. Renouvellement du même marché (26 novembre 1779) pour 1780 (p. 19). — État dressé par la sœur M.-A. Delgéry, d'une somme de DCCL lb. (10 août 1784) due par Sa Majesté, pour la location de C lits et des fournitures y afférentes, pendant les six derniers mois de 1784 (p. 20). — Lettre du maréchal de Ségur, à M. Esmangart (30 juillet 1785), blâmant le personnel des hôpitaux de la négligence et de la malpropreté qu'on lui a signalées. Il menace de punitions sévères ceux qui contreviendraient dorénavant aux règlements, défend de mettre coucher les hommes deux à deux, sauf les vénériens et galeux, et donne des instructions relatives au paiement des sommes dues aux entrepreneurs particuliers des hôpitaux militaires ou aux administrateurs de ceux de charité pour le supplément des journées des soldats qui y ont été traités (pp. 21-22). — État dressé par la sœur Delgéry, approuvé par le commissaire des guerres à St-Omer, Boilleau (10 juillet 1785), des sommes dues par l'État aux religieuses de St-Louis, pour une année de loyer (XIIc lb.) des bâtiments occupés pour le service de l'Hôpital militaire (p. 23). — Mémoire, par la même (10 août 1785), d'une somme de DCCL lb. pour la location des C lits, durant les six premiers mois de 1785 (p. 24). — Marché passé (11 décembre 1788) pour un an entre les religieuses de St-Louis et les conseils d'administration des régiments de Provence et de Royal-des-Vaisseaux, pour le logement, les aliments et les fournitures des soldats malades en 1789 (pp. 25-26). — Mémoire (s. d.) présenté par les administrateurs de St-Louis sur le projet du Roi de résilier, au 1er janvier 1789, l'entreprise des soldats malades. L'Hôpital en éprouverait un tort considérable, puisqu'il a dépensé, pour assurer ce service, VIMDCCCCXVIII lb. XV s. d'achats de lits, VIM pour la pharmacie, IIIIMCCXXX lb. pour achat de bois, « du charbon d'Angleterre », etc., etc. Enfin dix reli-

gieuses se trouveraient sans emploi qui n'avaient été prises que dans ce but spécial (pp. 27-28). — Délibération (4 janvier 1789) du conseil d'administration du régiment de Royal-des-Vaisseaux, acceptant les propositions des religieuses de fournir les médicaments, linges de pansement et charpie, moyennant IV s. par journée d'hôpital (p. 29). — Marché passé (22 janvier 1790) avec le conseil d'administration du régiment de Provence, pour ses malades, durant l'année 1790, à raison de XXII s. VI d. par journée, toutes fournitures comprises. Conditions admises par les religieuses pour ce marché. Signé : de Langlade, capitaine, et Barroux, quartier-maître-trésorier du régiment; Marie-Thérèse Denuncq, supérieure, et Marie-Constance De May, directrice; Boilleau, commissaire des guerres (pp. 30-31). — Marché de trois, six ou neuf années, à partir du 1er janvier 1791, au prix de XXII s. en temps de guerre comme en temps de paix (22 février 1790). Approbation de ce marché par les officiers municipaux membres du bureau, administrateurs de l'Hôpital; signée de Cardevacque, le chevalier de Rose, B. de Lattre, le chevalier de Lauretan, maire de St-Omer (pp. 32-33). — Lettre de M. Du Portail, ministre de la guerre, à M. Boilleau (2 mars 1791), approuvant le marché ci-dessus (pp. 34-35). — Lettre du même au même (7 juillet), lui laissant le soin de statuer, s'il y a lieu, et après avoir pris auprès de la Municipalité les renseignements nécessaires, sur la plainte des religieuses au sujet du retard dans le paiement de la location des lits (p. 36). — Lettre du même au même (20 novembre), ordonnant de se conformer au règlement provisoire de la même année qui veut que les gardes nationales volontaires soient reçues dans les hôpitaux, comme les troupes de ligne. La retenue à faire sur la solde serait de VI s. pour tous les grades (p. 37). — Procès-verbal (1er décembre 1792) de l'inspection de l'Hôpital militaire de St-Omer par les inspecteurs généraux Pierre Groffier et Claude Boyer, chirurgiens des armées de la République et membres du Comité de santé, Bertrand Pelletier, docteur en médecine, membre du Collège de pharmacie de Paris, en présence des citoyens Alb.-J. Legrand, Ch.-Augustin Damart, commissaires de la Municipalité, J.-N. Leroux, commandant militaire, J. Briancourt, commissaire des guerres, J. André, chirurgien-major, et Constance De May, supérieure (p. 38). — Envoi par M. Briancourt (12 septembre 1792), à la supérieure, des tarifs et feuilles de retenue pour journées d'hôpital (p. 39). — Lettre du ministre de la guerre Pache (24 décembre), au commissaire ordonnateur de la XVIe division militaire, annonçant qu'à partir du 1er janvier 1793, la masse d'hôpital, fixée par la loi du 11 février 1791 à XV lb. par an et par homme, restera entièrement à la charge de l'État, etc., etc. (p. 40). — Lettre des hospitalières (25 décembre) au Ministre, demandant qu'une indemnité leur soit accordée pour fourniture de vin et de bière, faite sur l'ordre des chirurgiens-majors et en dehors du cahier des charges souscrit (p. 41). — Lettre du ministre de la guerre, au commissaire-ordonnateur de la XVIe division, ordonnant (30 décembre) de porter désormais sur le billet de sortie d'hôpital les à-comptes et secours reçus par les soldats antérieurement à leur entrée (p. 42). — Lettre du même au même (6 janvier 1793), pour la régularité des billets d'entrée et de sortie et pour la discipline et l'ordre dans les hôpitaux (p. 43). — Lettre du commissaire-ordonnateur-adjoint du ministre de la guerre Manchon, à la citoyenne directrice (3 mars 1793), accusant réception de la demande introduite par celle-ci le 25 décembre dernier (p. 44). — Lettre de M. Briancourt à la supérieure (7 mars) l'avisant qu'il a demandé au ministre que la journée soit portée à XXIVe s. pour la raison ci-dessus (p. 45). — Lettre du même à la même (11 mars), disant qu'elle n'est pas recevable à réclamer VI s. des malades qui sortent en convalescence et XL s. des enterrements, ces clauses ne figurant pas sur le marché intervenu (p. 46). — Autre lettre, engageant (13 mars) la supérieure à adresser au Ministre une nouvelle réclamation pour obtenir une augmentation de II s. par journée (p. 47). — Lettre des supérieure, directrice et hospitalières, au commissaire des guerres (s. d.), au sujet du trop bas prix convenu en 1791, en raison de la cherté excessive des denrées. Le vin, qui coûtait CXL lb., coûte actuellement CCCCL et D lb.; la viande est passée de VII s. VI d. à XVII s. VI d., et toutes les denrées de même. Il conviendrait donc de payer XLIV s. de la journée (p. 48). — Lettre des hospitalières au Ministre exposant leur situation (18 mars 1793); bien que le marché de 1791 ne stipulât que la bière comme boisson, on a distribué du vin à tous les malades, sur l'ordre des inspecteurs généraux qui ont d'ailleurs promis une indemnité; si cette indemnité n'était pas accordée, les religieuses se verraient dans l'impossibilité de continuer. Attestations des majors et des officiers municipaux (p. 49). — Lettre de M. de Briancourt (24 mars), informant qu'il a transmis la réclamation ci-dessus et qu'il maintiendra le traité existant relativement à la viande, pourvu que celle-ci soit de première qualité (p. 50). — Lettre du même (16 mai) réclamant des pièces justificatives des dépenses (p. 51). — Lettre adressée (28 mai) par les hospitalières

aux citoyens Carnot et Duquesnoy, représentants de la Nation près des armées du Nord et des Ardennes, les suppliant de prendre en considération la pétition précédente; le service est devenu impossible, parce que les créanciers se refusent à fournir, l'Hôpital ne pouvant faire face à sa dépense (p. 52). — Lettre des représentants Lesage-Senault et Carnot au citoyen Olivier, commissaire-ordonnateur (13 juin), recommandant de veiller avec soin à la radiation immédiate des contrôles des hommes morts à l'Hôpital, et de remettre immédiatement dans les arsenaux leurs effets d'armement et d'équipement (p. 53). — Nouvelle lettre de la supérieure (s. d.) au Ministre, réclamant avec instance l'indemnité promise par les inspecteurs pour le vin qui est distribué au lieu de bière (p. 54). — Nouvelle lettre de la supérieure au Ministre (15 juin), rappelant les nombreuses réclamations relatives à l'obtention d'une indemnité pour le vin qui a été fourni en dehors du contrat. Elle demande également de faire porter à XLIV s. le prix de la journée, vu la cherté des denrées, ou à XXXVI s., vin non compris (p. 55). — Lettre de M. Briancourt, enjoignant (16 juin) à la supérieure d'avoir à établir ses feuilles de journées d'après les prix portés sur le marché qui la lie vis-à-vis de l'administration militaire (p. 56). — Lettre des administrateurs et du directeur de l'Hôpital militaire (16 juin) au Ministre, réclamant aussi l'augmentation de la journée sur le pied de XLIV s., vin compris, ou XXXVI s. vin non compris (pp. 57-58). — Nouvelles instructions de M. Briancourt (19 juin) pour l'établissement des feuilles de journées (p. 59). — Lettre du receveur Dufour, adressée à M. Briancourt (20 juin), faisant connaître que, dans les conditions actuelles, il est impossible de continuer le marché conclu (p. 60).

G. 3. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1754 - 1793. — Plaintes de la supérieure et des hospitalières de St-Louis (9 décembre 1792) adressées à l'administration municipale, contre deux sœurs qui ne veulent « plus se soumettre ni connoître aucune subordination, se répandant en invectives et en mauvais propos devant les supérieure et autres. » — Denuncq, supérieure, Bernardine Duquesnoy, Anne - Marguerite Deruelle, Constance Demay, Catherine Pinset, Anne-Bertine Willin, Joseph Permeke, Marie-Anne Hermary, M.-Louise Lagniez, Françoise Courcy (?) (p. 1). — État des gages et nourriture du portier et des infirmiers de l'ambulance des Sans-Culotte qui ont fait le service de l'Hôpital Républicain (1er novembre 1793), depuis le 21 octobre dernier : XCIX journées à une lb. soit XCIX livres; certificat de la directrice Constance Demay et du commissaire des guerres Dumont (p. 2). — Note signalétique sur P.-Fr. Doncre, infirmier, entré le 8 octobre 1785 (p. 3). — Demande de deux infirmiers supplémentaires, introduite (21 septembre 1793) par la directrice Constance Demay et le commissaire Dumont (p. 4). — Lettre du commissaire-ordonnateur-adjoint de la XVIe division, avisant (25 pluviôse an II) la supérieure qu'il demande au commissaire des guerres Bellannoy des éclaircissements sur les gages et la nourriture des infirmiers (p. 5). — Lettre accompagnant (9 juin 1792) l'envoi fait par M. Briancourt, à la supérieure de St-Louis, d'un exemplaire de la loi relative aux hôpitaux sédentaires. La supérieure continuera d'avoir la direction de l'Hôpital, mais elle sera comptable envers les régisseurs. Les officiers de santé seront les sieurs Biron, André, Lenoir et Guinet (p. 6). — Liste des servants (21 décembre 1793) envoyés à l'Hôpital Républicain (p. 7). — Ordre signifié de Morin-la-Montagne (St-Omer), le 14 du 2me mois de la 2me année de la République, une, indivisible et impérissable (4 novembre 1793), par l'un des directeurs d'hôpitaux ambulants, au citoyen Gosseau, portier de l'Hôpital Républicain, d'avoir à cesser ses fonctions le même soir, ainsi que tous les infirmiers de la division de St-Bertin, après avoir pris un exeat de la directrice et avoir prévenu le citoyen Dubois, chirurgien, qui pourvoiera à l'occurence. Ils se rendront le lendemain de bonne heure, à l'abbaye ci-devant de St-Bertin, aux ordres du citoyen Sanson, directeur de l'hôpital des Sans-Culotte (p. 8). — État des dépenses faites (juillet 1754) par la supérieure, en toiles et laines, pour les LXXII lits anciens fournis par la Ville, et pour les XIX nouveaux : DCCCX lb. XVIII s. — (p. 9). — Billet de sortie de l'Hôpital (1763), de Jean Talbot, dit Lafleur (p. 10). — État des denrées fournies par l'hôpital des Récollets de St-Omer (1788), à XLII hommes évacués sur Bergues, Aire et Calais, montant à XXXII lb. XVI s. III d., à rembourser par l'Hôpital St-Louis. Quittance du sieur Sallambier (p. 11). — État de journées d'hôpital (s. d.), montant à XXXIV^M DV journées, soit LX^M CDXVI lb. (p. 12). — État de ce qui reste dû à l'hôpital (s. d.) pour vin donné aux malades, frais d'imprimés, blessés de l'armée du Nord et infirmiers, montant à XI^M DCCLXXXVI lb. XVIII s., depuis le mois d'octobre 1791 jusqu'au mois d'avril 1793 (pp. 13-14). — Dépenses de funérailles de J.-P. Bonnet, officier au 67e régiment d'infanterie, mort le 17 septembre 1793 (p. 17). — Gages payés aux portier et infirmiers de l'ambulance des Sans-Culotte qui ont fait, en

1793, le service de l'Hôpital Républicain (p. 18). — Certificat fourni par Constance Demay (2 frimaire an II), pour le sabre du citoyen Jean Rousseau qui a été égaré. Ordre du sieur Bellannoy d'en fournir un autre (p. 19). — Autorisation donnée par les administrateurs de l'Hôpital Républicain, les sieurs de Lespine et de Renty, de payer XXX lb. au sieur Cobert, pour quinze jours de travail employés à dresser des états des soldats malades (p. 20). — Quittance fournie aux administrateurs (4 novembre 1793), par les héritiers de J.-B. Toupenas, décédé à l'Hôpital (p. 21). — Achat par l'Hôpital (3 juillet 1782), moyennant VIMDCCCCXVIII lb. XV s. payables en neuf années, de lits et fournitures de lits actuellement existants dans l'Hôpital, dans les salles Notre-Dame, St-Louis, St-Charles, St-François, St-Julien, St-Sauveur, du Calvaire et salle des galeux, appartenant précédemment à la Ville (p. 22). — État des armes des militaires décédés (25 septembre 1793) à l'Hôpital (p. 23).

G. 4. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1788-1793. — État d'évacuation (20 septembre 1788) sur Aire, de VIII soldats des régiments d'Aunis, duc d'Angoulême, Boulonnois, signé par la sœur Delgery et l'abbé de Briancourt (pp. 1-2). — Évacuation (m. d.) sur Calais, de II soldats des régiments de Conty et Royal-Auvergne (pp. 3-4). — Évacuation sur Bergues (m. d.) de IV soldats des régiments de Vintimille et Chasseurs-des-Évêchés (pp. 5-6). — Évacuation (22 septembre) sur Aire, de VII soldats des régiments du duc d'Angoulême et de Boulonnois (pp. 7-8). — Évacuation (m. d.) sur Calais, d'un soldat du régiment Dillon (p. 9). — Évacuation (m. d.) sur Calais, de XI soldats des régiments de Flandres, Colonel-général, Condé et Vintimille (pp. 10-11). — Évacuation sur Calais (24 septembre) de X soldats des régiments Dillon (pp. 12-14). — Évacuation (7 août 1793) sur Amiens, de XLVII soldats appartenant à différents régiments (p. 15). — Évacuation de XLVI soldats (11 septembre 1793) sur l'hôpital de....: (*en blanc*) (p. 16). — Évacuation sur Hesdin (29 septembre), de XXIX soldats (p. 17). — États de journées de malades depuis le mois de janvier 1791 jusqu'en septembre 1793 (pp. 18-26). — « État des journées de canonniers, bombardiers et mineurs qui restoient à l'hôpital du Roy de St-Louis, à St-Omer..... » (la date n'est pas indiquée (p. 27). — États des hommes du 12me régiment d'infanterie, reçus à l'Hôpital, pendant les trois premiers mois de 1793 (p. 28). — État des XX Hollandais réfugiés (4 février 1788) malades, reçus à l'Hôpital dans la salle St-Julien (p. 26). — État des XII Hollandais, malades à l'Hôpital, le 18 février suivant (p. 30). — État des journées d'hôpital des Hollandais réfugiés, malades; pour février 1788, LXVI journées soit LXXII lb. XII s. (p. 31). — État d'invalides entrés à l'Hôpital (1792), pour la pension militaire annuelle de CCXXXIV lb. XVI s. VI d. Signé : M. Constance (p. 32).

G. 5. (Registre.) — In-folio; 145 feuillets, papier.

1784-1793. — « Registre aux dépôts.» — Registre concernant les deniers provenant de traitement des soldats malades et autres causes, déposés au coffre à deux clefs reposant à l'hôpital de St-Louis, tant par la supérieure dépositaire d'une clef que par le receveur dudit hôpital, chargé de l'autre clef, le tout par ordre de MM. les gouverneurs et administrateurs dudit hôpital. — Reçu du sieur Legrand, trésorier (16 juillet 1784) XXVIMCCIII lb. XVIII s. X d. On y prélève XLIX lb. VI s. pour XXVII jours de pension de M. Stuart, ancien capitaine au régiment Écossais d'Ogelvy, jusqu'au 27 mars 1782, jour de son décès. — Autres sommes reçues à diverses époques. — Vérification de la caisse par les administrateurs (27 décembre 1792). — Décharge donnée au receveur Dufour, sur sa demande, des sommes en caisse. Il remet sa clef à ceux-ci (15 vendémiaire an II). — Dépôt (12 nivôse an II) d'une somme de XVIIIMDCCLI lb. VIII s. provenant de la cession de fournitures et effets à l'Hôpital Républicain (fos 1-4).

« Argent retiré du coffre par le receveur de l'Hôpital, pour subvenir aux charges, » du 16 juillet 1784 au 3 ventôse an II (fos 70-72).

« Argens retiré du coffre par la supérieure de l'Hôpital, pour subvenir aux dépenses des nourritures, etc., » du 24 novembre 1784 au 13 prairial an III. — Achat de drogues pharmaceutiques, à Dunkerque (août 1788), IIIM lb. (fos 120-123). Le reste du registre est demeuré blanc.

FIN

ARRAS, IMP. DE LA SOCIÉTÉ DU PAS-DE-CALAIS, P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR, RUE D'AMIENS, 41 ET 43.

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

HOSPICES DE SAINT-OMER

HOPITAL SAINT-JEAN

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION. — CONFIRMATIONS. — PRIVILÈGES. ETC.

H. A. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1408-1730. — Acte de fondation par Marie Gherboits, dame de Le Hollande, veuve de Jean de Wissoc, de l'Hôpital Saint-Jean de Saint-Omer (25 mai 1408). Copie sur papier, collationnée le 24 septembre 1546, par Mathieu Maton et Jean Doestremoulle, notaires impériaux.

« A tous ceulx quy ces présentes lettres verront ou orront, Maïeur et eschevins de la ville de Sainct-Omer, salut. Sçavoir faisons à tous présens et advenir que, au jour de huy, en le halle et eschevinaige de le ditte ville, pardevant nous sont venu et comparu nobles et discrettes personnes madame Marye Gherboits, dame de Le Hollande, vefve de feu noble homme monseigneur Jehan de Wissoc, jadis chevalier, seingneur dudict lieu de Le Hollande, Jacques de Wissoc, escuier, seingneur de Tannay, et damoiselle Collarde de La Viexville, sa femme, Nicolas de Wissoc, escuier, seingneur de Le Nieuwerleet, damoisele Jacquemine de Saincte-Aldegonde, sa femme, maistre Jehan de Wissocq, doien et chanone de Thérouenne, maistre Anthoine de Wissocq, licencié en loys, madame Jehane de Wissoc, vefve de feu monseingneur Guy de Bourberch dit d'Yvregny, jadis chevalier, Baudin du Breucq, escuier, et damoisele Maroie de Wissoc, sa femme, enfans et héritiers dudit feu chevalier et de ladicte dame.

« Lesquelz, en la présence de Nous, pour ce principaulment assamblés, dirent et recongnurent que comme lesdis conjoins, chevalier et dame, au vivant dudit deffunct, aux meux de dévocion pour le salut de leurs âmes et de leurs bienfaiteurs, eussent intencion, vollenté et propos de fonder, construire et ordonner en ladicte ville de Sainct-Aumer, ou nom et en l'onneur et ramembranche de Dieu et de monseingneur sainct Jehan-Baptiste, une maison et Hospital pour rechevoir, couchier, herbergier et alimenter les povres membres de Nostre-Seingneur, et icelle maison et Hospital eust ledict deffunct commenchié à fonder et y ordonner pluseurs rentes, revenues et possessions, mais à son vivant, par la vollenté et plaisir de Nostre-Seingneur qui le prinst et fist finer sa vie, ne le peut parfaire ne accomplir, et de puis sondict trespas ladite dame en poursiévant et entretenant le très grand désir, propos, affection et vollenté qu'ilz avoient au vivant du dit feu à le fondation et dotacion dudit Hospital, dont elle estoit et est aincoire acertenée, ait tout fait, pourchassé

et traveillié que ledit Hospital, à l'aide de Nostre-Seingneur, a esté et est acompli, construit et ordonné en le Liste-Rue, en le paroiche de Sainct-Sépulcre, entre le maison et héritaige de le Gayole vers oest, d'une part, et une ruelle vers west, d'autre part, aboutant par derrière as héritages desdictz fondeurs. Et contient ledit Hospital, maison et héritage et appendances en front devant quatre-vins-wit piés et noef pauchs ou environ, et de par front zut, alant vers nort par damont sur ledicte ruelle, cent ung piet et demi, item de par front emprés ledicte Gaiole, mouvant de nort vers zut, quatre-vins piés et trois pauchs ou environ, et a de larghe derrière dudict Hospital quatre-vins-quatorze piés et noef pauchs ou environ.

« Et icelluy Hospital fondé, douwé et y applicquié pluseurs rentes et revenues, pour icelles doresenavant demourer propre héritage et demaine dudit Hospital. De laquelle fondation, dotacion, valleurs des rentes, possessions et revenues y appartenans, des charges dont ledit Hospital est chargiés, aveuc la manière de l'ordonnance dudict Hospital la déclairacion s'enssieut :

Et premièrement soixante-sése livres trois solz wid deniers parisis, noef cappons et demi et une gline, demie rasière de blanc seil et dix solz d'esterlins d'Engleterre de rente, chascun an, appartenans audit Hospital, assennés sur les abous et assennemens chy apréz dénommés ;

Est assavoir quattre livres parisix de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et masure et sur trois cheliers et sur tout l'iritaige et appartenanches quy y affiérent, ainsy comme tout se pourporte et extend, en laquelle demeure ad présent sire Jacques Platel et quy jadis fu à feu sire Jehan Dane, estans ou Bas-Brulle, entre l'iritage Allard Dane d'un costé, et d'autre aboutant par derière aux héritages quy furent jadis à feu maistre Guy Ponche et qui de présent est à sire Jacque Craye et à l'iritaige des hoirs feux Jehan Lucas et se femme ;

Item, quarante-sept solz parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison, héritage et appartenanches, qui fu à feu sire Willaume Caes, estans sur le rivière de l'Estat, au lés vers zut, entre l'iritage medame de Nortquelmes vers west, d'une part, et une wide plache appartenant à monsieur de Waudringhem vers oest, d'autre part, aboutant par derrière à le rivière du Vieux-Estat ;

Item, quarante solz trois deniers poitevine parisis de rente par an, héritablement, assennés sur le maison ténement et courtil du Po[r]cq de mer appartenant à sire Vinchent Flourens, estant et faisant front en le Grosse-Rue au lés vers nort, entre l'iritage Jehan de Warcheville et sire Jacques de Noircarmes vers west d'une part, et l'iritage Sandre Drincquebier vers oest d'aultre part, aboutant par derrière à l'iritage Pierre Knappegoet ;

Item, cincquante-cincq sols trois poitevines parisix de rente par an, héritablement, assennés sur une maison, ténement, héritage et appendances appartenant à sire Jacque Vye, prestre, faisant front sur le Plaeche Chastellaine au lés vers nort, entre une wide plache appartenant au conte d'Arthois vers oest d'une part et l'iritage du Capitle de Sainct-Omer vers west d'aultre part ;

Item, chincquante-cincq solz parisix de rente par an, héritablement, assennés sur le maison du Flavel appartenant à le vefve Adriaen, fieux Jacque, et sur tout l'iritaige quy y affiert estant sur le rue du Brulle d'amont devant la maison de le Garbe, entre l'iritage de ledicte dame de Le Hollande appellée le maison Sainct-Martin vers oest d'une part et l'iritage Jehan Pollart, cangeur, vers west d'autre part, aboutant par derrière à l'iritage Aleame de Long-Prey, escuyer ;

Item, cent dix-huyct solz parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison appartenant à Jehan Pollart et par avant à feu Lambert de Wissocq, estans sur le Vieux-Marquiet, au lés vers zud entre l'iritaige dudit Pollart con dist l'hostel Sainct-Jorge, vers west, [et] l'iritaige Jehan Brixe, pourpoinctier, vers oest, aboutant par derrière à l'iritaige monseigneur le prévost de Sainct-Omer ;

Item, quarante-ung sols six deniers parisis de rente par an, héritablement, assennés sur trois maisoncelles, héritaiges et appartenanches joingnans ensemble appartenans à Willaume Couders, escuier, en le rue du Castel, au lés vers west, entre l'iritage Clay de Le Mer vers nort d'une part et l'iritaige Jehan Couppiole vers zut d'autre part, aboutant par dérière à l'iritaige de le ville ;

Item, quarante-six solz six deniers parisix de rente par an, héritablement, assennés sur le maison et chelier David Roudel et sur tout l'iritage qui y affiert estans sur le Grand-Marquiet, entre le halle des cordewaniers et l'iritaige de le ville vers west et l'iritage Jehan Palioit, faisant le toucquet de le rue que on dist le Baestraet vers nort, aboutant par derrière à l'iritaige dudit David ;

Item, cincq sols parisix de rente par an, héritablement, assennés sur le maison et héritage de le Trompe, appartenant à Willaume de Le Hoffeede, estant et faisant front sur le rue au Haut-Pont, entre l'iritage de le maison que on dist le Barisel appartenant au dict Willaume vers west d'une part et l'iritage que on dist le maison de l'Espée appartenans à icelluy Willaume vers oest d'autre part ;

Item, quarante sols six deniers parisix de rente par an, héritablement, assennés sur le maison, chelier de l'Escotequin quy fut à Simon de Kendale appartenant à le femme Willaume de Nortscot, estans sur le Grand-Marquié au lés vers nort, faisant le toucquet vers oest de le ruelle du Chine, entre l'iritaige de le maison que on dist le Cranequin où demeure ad présent Clay Dane, aboutant par dériére as héritages dudit Cranecquin et le maison quy fu Crestian Lartisien dit de Le Cappelle ;

Item, quatre livres parisix de rente par an, héritablement, assennés sur le maison, chelier et hiritage du Bleu-Cappelet estans sur le Grand-Marcquiet, joingnans à le maison qui fu au dit Simon de Quendale, entre l'iritage de ledicte maison du Cranecquin vers oest d'une part et le maison qui fut au dit Simon vers west d'aultre part, aboutant par derrière à le maison qui fut icelluy Simon ;

Item, dix-huyct sols parisix, ung cappon et demi et une gline de rente par an, héritablement, assennés sur le maison de le Canne, le masure et hiritage d'icelle appartenant à messire Franchois de Wisque, chevalier, estans en le Tennerue vers nort, devant le maison de le Rouge-Manche, entre une wide plache appartenant audit chevalier vers west et l'iritaige Jehan Guehers quy fu à feu Gilles de Le Steenstraet vers oest, aboutant par derrière à l'iritage des prébitères de Sainct-Sépulcre ;

Item, sése sols parisix, deux cappons et demie rasière de blancq seil de rente par an, héritablement, assennés sur une maison appartenant as hoirs de le vefve de feu Jacque Le May et sur tout l'iritage qui y affiert faisant front sur le dite Tennerue au lés vers nort, entre l'iritage Jehan Palioit vers vest et l'iritage sire Guilbert de Reppoude vers oest, aboutant par derrière à l'iritage Tristraen Le Blienghere ;

Item, quarante-deux sols parisix de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenans à sire Pierre du Poil, prestre, estans ou Marcquet-aux-Pourchiaux au lés vers nort, entre l'iritaige des enffans de feu Jehan de Bœnthun vers west et l'iritage Jehan Pollart vers oest, aboutant par derrière à l'iritage Jehan de Barthenne ;

Item, quinse sols parisis et deux cappons de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et héritage appartenans à Jehan Pauwels, tisserant, estans sur l'attre Sainct-Jehan, au lés vers nort entre une wide plache qui fu à Estevène de Wissocq vers oest et l'iritage dudit Jehan Pauwels vers west, aboutant par derrière à l'iritage de l'abbaye de Le Cappele et de le vefve et hoirs Jehan Derquindre ;

Item, quarante-cincq sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant à Willaume Baron, tancturier, estans et faisant front sur le rue de l'Eschequier, entre l'iritage Jehan de Mons, brasseur, vers nort, et une allée appartenant au dit Willaume, par lequelle on va vers le rivière, aboutant par derrière à l'iritage d'icelluy Willaume ;

Item, quinse sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant à Coppin Wasselin, fil de feu sire Baudin, estans devant le putel de Sainct-Bertin au lés vers nort, entre l'iritage Jehan de Liauweline vers oest et l'iritage Willaume de Sainct-Omer vers west, aboutant par derrière à l'iritage Willaume Baron ;

Item, dix-sept sols six deniers parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant à le vefve et hoirs de feu Gilles de Rabodenghes, faisant le toucquet de le Knappestraet, entre l'iritaige desdicts vefve et hoirs dudit feu Gilles de Rabodenghes vers zut et le rue du Bas-Brulle vers nort, aboutant par derrière à le Béghinstraet ;

Item, dix-huict sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant à Jaque Ferrant, faisant le toucquet de le Winplache sur le rivière vers oest, entre l'iritaige de le vefve et hoirs de feu sire Jehan Le Brocq vers west, et vers zut à le rivière quy vient de Winquay en le Foullerie ;

Item, douse sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenans à Lambert de Morcamp, dit Ector, estans en le Mollinstraet, devant le maison nommée Le Belle, entre l'iritage dudit Lambert que on dist le maison du Regnart vers nort et l'iritage Jorge Cappe vers zut, aboutant par derrière à l'hiritage dudit Lambert ;

Item, douse sols parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant

audit Jorge Cappe, estans en le dicte Mollinstraet, entre l'iritage dudit Lambert vers nort et zut, aboutant par derrière à l'iritage des hoirs feue medame de Watènes et dudit Lambert ;

Item, dix sols d'esterlincs d'Engleterre et cincq sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage nommée le Vannequin d'Or, qui fu à feu Jehan de Coiecque et à présent à Jehan Wernier, estans sur le Grand-Marcquiet about de le Baestraet, entre l'iritage Leurens Le Cocq vers zut et l'iritage de le Ville vers nort, aboutant par derrière à l'iritage Jehan de Bruges, tavernier ;

Item, soixante-noef sols quatre deniers parisis dé rente par an, hiritablement, assennés sur trois maisons, hiritages et appartenanches d'icelles, joingnans ensemble, le première quy est vers oest appartenant à Jehan Coevoet, le seconde nommée à l'Escu de Flandres et le tierchs nommée le Coevoet, appartenant à Guy Pollart, estans sur le Grant-Marquiet, entre l'iritage Jehan Le Sauvaige vers oest et l'iritaige de feu sire Eustasse de Morcamp vers west, aboutant par derrière à le maison et hiritage que on dist à le Monnoie, à l'iritage Clay de Herbele et à une allée commune quy est à le Ville ;

Item, quarante et ung sols deux deniers parisis de rente par an, héritablement, assennés sur les maisons, eschoppes et héritage quy sont as hoirs dudit feu sire Eustasse de Morcamp, faisant front l'une partie sur le Grant-Marquiet, entre l'iritage dudit Guy Pollart nommée le Coevoet vers oest et faisans le toucquet de le rue du Change vers west, aboutant par derrière à ledicte maison nommée le Monnoye ;

Item, quatre livres parisis de rente par an, héritablement, assennés sur le maison et hiritaige de le Couppe, estans sur le Grant-Marquiet, entre l'iritage de le maison de le Rouge-Clef devers zut d'une part et l'iritage de le maison de le Vigne devers nort d'autre part, aboutant par derrière à l'iritage de le Ville ;

Item, quatre livres dix sols parisix de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage quy fu à feu Henry Bonne, et est ad présent à Willaume Le Cardinal, et sur deux eschoppes joingnans par d'aval, estans en ledicte Grosse-Rue, entre l'iritage de le maison du Plonc appartenant oudit Willaume vers west et l'iritage Miquiel Le Groete et le vefve maistre Jehan Desclimeu vers oest, aboutant par derrière à une petite ruelle quy maine de le rue du Plonc au dit hospital Sainct-Jehan ;

Item, quarante-wit sols parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenant à l'Escotterie ou Brulle, estans en le rue du Brulle entre les hiritages Franchois Lespriet et de ledicte Escotterie ou Brulle vers nort et l'iritaige d'icelle Escotterie tout du long vers zut, aboutant par derrière à l'iritage de le Ville ;

Item, trente sols parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage que on dist à l'Angèle, estans en le rue du Brulle, entre l'iritage Clay Le Reude vers zut et l'iritage de le maison et hospital du Cheval d'Or vers nort, aboutant par derrière à une rivière ;

Item, soixante sols parisix de rente par an, hiritablement, assennés sur deux maisons, une allée et une petite maisonchelle estans derrière icelles deux maisons estans ou Coilhof, entre l'iritage quy fu Collard Le Scoom vers zut et l'iritage Franchois de Le Marlière, dit de Poix, vers nort, aboutant par derrière à l'iritaige de le Ville, et le dicte maisonchelle estans sur une ruelle derrière les dictes deux maisons, entre l'iritage dudit Franchois d'une part et lesdictes deux maisons d'autre part, aboutant par derrière as héritages de le vefve et hoirs Jehan de Le Rue ;

Item, dix sols parisix et deux cappons de rente par an, héritablement, assennés sur ung courtil et héritage gisans en le Noeferue, dehors le porte du Coilhof, entre l'iritage Jehan Finart vers west et l'éritage Hue Cocquillan vers oest, aboutant par derrière à l'iritage des hoirs de feu sire Baudin de Le Desvrène ;

Item, soixante sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenans à Willame Lauwers, estans en le Grosse-Rue, entre l'iritage dudit Willame vers oest et l'iritage Jehan Poulle vers west, aboutant par derrière à l'attre Sainct-Denis ;

Item, cincquante sols parisis de rente par an, héritablement, assennés sur deux maisons et masures et sur tout l'iritage quy y affiert joingnans ensemble, appartenans à Jehan Poulle et Jehane Le Carouve, estans en le dicte Grosse-Rue, entre l'iritage dudit Willame Lauwers vers oest et Miquiel de Malevaut vers west, aboutant par dérière à l'iritaige de l'église Sainct-Denis ;

Item, quarante-deux sols dix deniers parisix de rente par an, héritablement, assennés sur une maison nommée Sainct-Jorge appartenant à Clay Le Reude, estans en le dite Grosse-Rue entre l'iritage des Chartroux vers west et l'iritage Estevène de Wissocq que

on dist au Vosquin vers oest, aboutant par derrière à l'iritage medame de Cotènes ;

Item, trente sols parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et héritage appartenant à Pierre Zernappegoet, estans en le Basse-Liste-Rue entre l'iritage et grange dudit Nicollas de Wissoc vers oest et l'iritage dudit Pierre vers west, aboutant par derrière à l'iritage dudit Porc de mer ;

Item, vint sols parisix de rente par an, hiritablement, assennés sur le maison et hiritage nommée le Chuynne, appartenant à Jehan de Boullongne, estans en le Liste-Rue entre l'iritage de le vefve et hoirs maistre Pierre de Tourchy vers west [et] l'iritage Jehan du Mont vers oest, aboutant par derrière à l'iritage dudit Jehan de Boullongne ;

Item, trente solz parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur une maison et hiritage appartenans à Denis Courtehaine, estans sur l'attre Sainct-Jehan entre l'iritage Robert Demoulle, tisserant, vers oest d'une part et l'iritage Jehan Sohier vers west d'autre part, aboutant par derrière à l'iritage Thumas de Surques, dit Thers ;

Item, vint sols parisis de rente par an, hiritablement, assennés sur quatre maisons joingnans ensemble, les trois vers oest quy furent à feu sire Jehan Maran et le quatrisme vers west à le vefve et hoirs Ricart d'Arlem, et sur tout l'iritage quy y affiert, estans en le Tennerue entre l'iritage des Eschoppes appartenant as enffans de feu Estevène de Wissocq que on dist à le Porte de Watènes vers oest et l'iritage Guillaume Voet, poissonnier, vers west, aboutant par derrière à l'iritage de le dicte Porte de Watènes ;

Et dix-huit sols parisix et deux capons de rente par an, héritablement, assennés sur une maison et sur tout l'iritage quy y affiert nommée à l'Arbalestre, appartenant à le vefve et hoirs de feu Jacques Wastel, estans ou Brulle d'amont, faisant le toucquet d'une ruelle nommée le Lombardie vers west et l'iritage sire Jacque Platel vers oest, aboutant par derrière à l'iritage du Blancq-Lévrier.

Lesquelles maison et rentes desusdictes le dite dame vefve dudit feu monseingneur de [Le] Hollande, par sen advoé Jehan de Wissocq, filz Jehan, et du consentement et accord de tous ses enffans dessus nommés, a laissié, cédé, donné, transporté et werpy du tout bien et à loy au dit Hospital, et en fu saisy et advestu bien souffissamment et à loy Jehan Massenier, ad présent gouverneur et maistre eslut pour et au prouffict dudit Hospital, et renoncha ladicte dame par son dit advoé à tout le droit que elle et sesdictz enfans et hoirs y pooient jamais demander, au prouffict dudit Hospital, sur le fourme et conditions dont chy après sera en ordenne faicte déclairacion.

« Est assavoir que au dit lieu et Hospital dessus déclairié seront receu, couchié, logié et herbergié de nuit toutes manières de povres gens quy s'i vauldront logier et herbergier, ou cas touttesfoys qu'ilz y viengnent de boin heure. Et n'y devront estre receu ny logié deux nuictz de route et enssieuvans. Lesquelz povres, depuis le nuict de le Toussains jusques au jour de Quaresmeaux, seront cauffé et auront du pain, du lart, du pottage, du seil, de le boullie, des hérens au jour de poisson, et des candeilles chascune nuict, au frait dudit Hospital. Et seront tenus de eulx deslogier et partir dudit Hospital lendemain de le nuict que logié y aront esté, dedens heure de prime ou assés tost après.

Et est fondée oudit Hospital une cappéle quy sera desservie par ung cappelain qui en icelle sera tenus de célébrer et dire messe chascun jour et de faire sonner à heure compétente le clocque quy pour ce y est ordonnée. A laquelle cappelle sera et est ordonnée la somme de vinte-six livres parisis, monnoye du Roy, et demi cent de fussées chascun an, avecq le cambre derrière l'autel de ledicte cappelle quy pour ce est ordonnée deseure le cambre des femmes. Lequelle somme de vinte-six livres parisis dessusdis sera paié, délivrée et baillyé au capplain ou capplains quy diront et céléberont le serviche divin en le dite cappéle, de mois en mois, par équale porcion.

Item, que oudit Hospital aura ung maistre commis et ordonné par la dicte dame tant que elle vivra, et, après son décès, par l'aisné hoir et par l'aisné mayeur de ledite ville ensemble, et de lors en avant à tousjours par le premier de nous mayeur et le aisné et plus prochain hoir marle du lignage ydonne, ensemble, et non l'un sans l'aultre. Lequel maistre recepvra les rentes et revenues appartenans oudit Hospital, paiera le dit capplain, sera tenus de ouvrir et clore les huys, recepvoir et administrer les povres, garder et maintenir les biens dudit lieu, estoremens et utensilles d'ostel dont il y a présentement vingt-six lis, estoffés chacun lit de travessain, de calit, de deux paires de lincheux, d'une kieutepointe et d'une charge.

Item, s'enssieuvent les aournemens de le cappelle. Est assavoir quattre nappes d'autel, deux canevaichs

à mettre sur l'autel dessoux les nappes, ung callice d'argent doré pesant deux mars, deux estoffemens de revestures et aournemens de prestre, ung noef messel à l'usage de Thérouuenne, deux paires de courtines d'autel, une paire pour jours sollempnels et l'autre paire commune, deux autres courtines à mectre devant le table, une pour quaresme et l'autre pour carnage, aveuc ampoles, benotier et autres utensilles appartenans audit autel.

Item, est le cuisinne estoffée d'une grande caudière machonnée à un fournel, quatre pos de keuvre, deux grans et deux petis, chincq paiéles d'arain, trois grandes et deux petites, un grant caudron fontich, ung bachin creux, ung lavoir de keuvre à deux pipos pendant à une kaisne, avœuc autres estoremens nécessaires à le cuisine, tables, hestaux et nappes pour les povres prendre leur repas.

De touttes lesquelles choses ledit maistre sera tenus de rendre compte chascun an à ledicte dame, sa vie durant, et, après son décès, au prochain hoir, tel que dit est, et aisné mayeur de nous comme advoés dudit Hospital. Lequel maistre ara le cambre desseure le vaute derrière, demy cent de fussées pour son ardoir, ou autre bois à le valleur, et trois rasières de blé à le mesure de Sainct-Aumer souffisant à brasser et à semer par chacun an.

Et est assavoir que ledit aisné maieur et ledict aisné hoir ydoine, pour tous temps advenir, porront mettre et instituer tel capplain à tel temps que bon leur samblera pour desservir ledite cappele et y faire et célébrer le service divin, et pareillement institueront et destitueront quant bon leur samblera le maistre dudict Hospital.

« Et, pour ce que ce soit mémoire perpétuelle que ladite dame, enfans et aisné hoir dessus dicts avœuc l'aisné mayeur soient advoé et ayent du tout le gouvernement et administration dudict Hospital, pooir et auctorité de faire et instituer capplain et maistre tel et à tel temps que bon leur semblera, et générallement du tout le régiment sur ledit Hospital, comme seingneur et advoé d'icelluy, le maistre dudit Hospital sera tenu chascun an, au jour Sainct-Jehan-Baptiste, en le cappéle Sainct-Jehan japiéchà fondée par ledit feu en l'église Sainct-Auldegonde, à l'eure de messe quy se dira en ledicte cappéle, faire porter et paier deux paons marles ayans chascun d'iceulz paons unes paternostres d'ambre au col atout un escu armoé des armes dudit feu et de ledite dame et une bourse où il ara vint sols parisix quy seront présentés et paiés l'un à ledite dame, enfans ou ainsné hoir ydoine et l'aultre à l'aisné et premier de nous mayeur, par lesquelz vint sols paiant lesdis paons seront rendus et rapportés, et se payeront as despens dudit hospital.

Et d'abondant recongnurent lesdis enfans aveuc ladicte dame, pour tant que à chascun pooit touchier et à leurs hoirs, que tous les lieux, maison, rentes et hiritages dessus dis ilz avoient donné, et les guerpirent et délaissèrent perpétuellement pour ledit Hospital à en ordonner par la manière dessus dicte, en renonchant chascun de eulx par leurs foy et sermens à jamais aller contre et à touttes dispensations, grâces et autres drois quy porroient valoir à eulx et à leurs successeurs au contraire. Et sy promirent eulz et chascun de eulx, et mesmement ledite dame par son dit advoé, et lesdictes damoiselles auctorisiés de leurs dis maris, laquelle auctorité elles rechurent aggréablement, de toutes les coses dessus dictes parvenir, les tenir fermes et estables et de quictier et garandir toutes les rentes, maison et héritages dessus déclairiés pour et au pourfit dudict Hospital et à en ordonner comme dessus, sans quelconcque empeschement, par le jugement de le loy de le dicte ville, en nous humblement suppliant que ce vaulsissons confiermer et approuver pour tant qu'il touchoit nous et ladite ville. En obtempérant à laquelle requeste, considérans le affection et devocion desdis fondeurs, et désirans le provision des povres membres de Dieu aux choses dessus dictes, Nous, sauve les droix de nous et de ladite ville et d'auteruy en toutes choses, nous somes consentis libéralment et d'un commun accord, pourveu que lesdictz hiritages, rentes, hospital et maison seront et demouront taillables et justichables à le loy de ledite ville, comme hiritage de bourgois, et en tant qu'il nous puet touchier des condicions dessus dictes, nous avons emprins et emprendons la charge, et avons ordonné noble homme Jacques de Saincte-Auldegonde, escuier, seingneur de Nortquelmes et de Wisque, premier et aisné mayeur, et aussy ses successeurs aisnés maieurs de ladicte ville, pour le querque, gouvernement et seignourie et administracion dudit Hospital par le forme dessus touchié ; lequel Jacque promist d'en faire son debvoir en sen temps et de garder, soustenir et mainctenir les drois dudit Hospital, les rentes et revenues y appartenans aux frais d'icelles revenues, comme vray, léal gouverneur et administreur aveucq lesdis enfans et aisné hoir. Et n'est mie à oublier que ledit Jehan Mas-

senier, maistre et gouverneur dudict Hospital, et les aultres maistres et gouverneurs quy seront pour le temps advenir, seront tenus de paier sept sols et six deniers parisis de rente par an, hiritablement, quy yssent de le maison et hiritage dudit Hospital.

« Et pour ce que les choses dessusdictes soient et demeurechent fermes et estables à tousjours mais, Nous, Alleame de Saincte-Auldegonde, escuier, Lambert de Boullongne, mayeurs, Loy Le Covreur, Guilbert de Reppoude, David de Saincte-Auldegonde, Jacques de Le Desvrene, Willame de Le Nasse et Baudin Oere, eschevins de ledicte ville de Sainct-Aumer pour le temps, Jacques de Saincte-Auldegonde, escuier, seingneur de Nortquelmes et de Wisque dessus nommé, Eustasse de Morcamp mayeurs, Jaques de Lémon, Jacque Platel, Guilbert d'Yvregny, Simon de Le Nasse, Vinchent Flourens et Foulque de Rebecque dit Hustin, eschevins de l'année passée, maistre Jehan Carpentier et maistre Jehan Maran, conseilliers de le dicte ville de Sainct-Aumer, pardevant que toutes les choses dessusdictes furent faictes, passées, werpies et recongnues bien et à loy, en confirmacion et approbacion d'icelles, avons à ces présentes lettres faict mectre le seel aux causes de ledicte ville de Sainct-Omer. Faictes et données le venredy vingt-cincquisme jour du mois de may, l'an de grâce mil quatre chens et huit.

« *Signées sur le reploy :* Y. Copin, *et seellées soubz double keuwe d'un seel en cire verd auquel estoit empraint l'immaige monseigneur sainct Omer et au contre-seel les armes d'Artois.*

« *Collacion faicte aux lettres originalles trouvées concorder à ceste copie, quy estoient saines et entières en escripture, saing et seel, et ce à la requeste de Anthoine d'Audenfort, seingneur de Tatinghen, pour le présent aisné hoir des fondateurs dudit Hospital, par nous Mathieu Maton et Jehan Doestremoulle, nottaires impériaulx, le XXIIIIe jour de septembre XV^c quarante-six ; tesmoings :*

M. Mathon, J. Doestremoulle » (p. 1).

Extrait informe d'un jugement déclarant (15 février 1730) que l'administration de l'Hôpital St-Jean appartient conjointement aux sieurs de Trazegnies et de Guernoval, « en leurs qualités respectives d'aisné mâles descendant des sieur de Wissocq et dame de Gherbode, son épouse, et d'ancien mayeur de la ville de Saint-Omer.

En conséquence ne seront faits aucuns actes ny prises aucunes délibérations concernant ledit Hôpital sans la participation l'un de l'autre.

Permettons audit de Treizignies de se qualifier fondateur dudit Hôpital, et, en cette qualité, sera nommé le premier dans tous lesdits actes et délibérations, les signera le premier, recevra aussi le premier l'hommage qui se fait le jour de Saint-Jean-Baptiste, et aura la droite dans la ditte cérémonie et autres assemblées, et ledit de Guernonval la gauche, sans néanmoins aucune distinction des sièges qui seront placés dans la même ligne.

Ordonnons que la messe dudit jour de St-Jean-Baptiste sera commencée à l'heure dont lesdits de Treizignies et de Guernoval conviendront, sans que l'un puisse la fixer sans la participation de l'autre, et que durant laditte messe seront portés deux paons masles dans la forme prescritte par l'acte de fondation et présenté par le receveur, en la présence de la supérieure ou de la mère-marthe, en cas de maladie ou autre empêchement de laditte supérieure.

S'assembleront lesdits de Treizignies et de Guernonval, suivant leur consentement, une fois chacun mois, au jour et heure dont ils seront convenus, pour régler les affaires dudit Hôpital, et même plus souvent, si le cas le requiert, de quoy ils seront avertis par la supérieure ou le receveur ; auquel effet ledit de Treizignies sera tenu d'élire domicil en la ville de St-Omer.

Et, faisant droit sur les plus amples conclusions du procureur général, ordonnons qu'en cas d'absence dudit de Treizignies ou dudit de Guernonval aux assemblées, celuy qui sera présent ne pourra rien régler sans la participation de deux échevins qui seront commis à cet effet par le corps des échevins de la ditte ville.

Et, sur les autres demandes et prétentions des parties, les mettons hors de cour. Néantmoins seront tenus lesdits de Treizignies et Guernonval de faire, dans six mois, tels réglemens qu'ilz trouveront convenir pour le bon ordre et administration des biens et revenus dudit Hôpital, sinon, ledit temps passé sans y avoir satisfait, autorisons l'un d'eux de se retirer vers les mayeur et échevins, pour y estre pourvu conjoinctement avec luy, et adjugeant le proffit du deffaut contre Jacques Varrons et les supérieure et religieuses dudit Hôpital » (p. 2).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

II. B. 1. (Liasse.)— 49 pièces: 2 parchemin, 47 papier; 1 cachet.

1713-an IV. — SAINT-OMER. — *Flégard de la Liste-Rue.* — Procès intenté (1742) par Toussaint Wattringues, contre les religieuses de l'Hôpital St-Jean, en payement de LXV lb. IX s. VI d. restant dus d'une somme totale de CXV lb. XIV s. qu'on lui doit pour la construction (1740) d'une grand'porte qui ferme le flégard de l'Hôpital dans la Liste-Rue. L'Hôpital a bien tiré quittance (3 février 1741) des XX lb. qui constituaient sa quote-part dans la dépense qui incombait à tous les riverains du flégard ; mais, devant le refus de ceux-ci, c'est sur lui que le fournisseur se retourne, et c'est contre lui que prononce le Siège échevinal de St-Omer, les 23 février 1742 et 13 mars 1744. L'Hôpital est soutenu d'abord par Ferdinand-Octave-Joseph, marquis de Trazegnies et de Bomy, comte de Fléchin, vicomte d'Armuyden, seigneur de Norrent, Agronsart, La Couture, etc., agissant comme fondateur et administrateur, puis par Philippe-Albert-Joseph, du même nom, qui soutiennent que les religieuses ont payé leur dû et qu'au surplus le flégard n'a été fermé « que sur les poursuittes et par les ordres du sieur Chevreuil, petit-bailly de cette ville ; cette porte n'a esté faitte en second lieu que pour servir de clôture à un flégard qui appartient à cette ville, flégard que l'on n'a imaginé de fermer que pour la seureté publicque, que parce que l'on a remarqué qu'estant ouvert il s'y passoit une infinité de choses contraires au christianisme, contraires aux bonnes mœurs, flégard qui pouvoit servir de réceptacles aux vols et aux voleurs, flégard enfin qui servoit de champ de bataille à tous ceux qui avoient quelques desmesléz, quelques querelles ensemble ; s'il est vray aussy qu'il n'ayt esté fermé que pour le repos, la seureté, la tranquilité et le bien publicq, c'est nécessairement à la Ville et non point à des particuliers qui sont voisins de ce flégard à payer à Wattringues le prix de la porte que ce particulier a faitte pour y servir de clôture... » On en appelle en 1747 au Bailliage de St-Omer des sentences du Siège échevinal. Le procès n'était pas terminé en février 1748 (p. 1-25).

Bâtiments de St-Louis. — Délibération du 23 nivôse an IV (13 janvier 1796), tendant à mettre en location, au profit des infirmes, de plusieurs salles disponibles du ci-devant Hôpital de St-Louis et du ci-devant couvent des Repenties ; Pley, Vandenbosche, Maxen Broucq, A. Becquet, E.-J. Danel, P. Loisel, D. Laloyaux (p. 26). — Bail du 2 pluviôse an IV (22 janvier 1796) « de la partie des bâtiments au midy du ci-devant Hôpital St-Louis, consistant dans le ci-devant quartier des hommes, la basse-cour et la partie au midy sur la rue de la Gloire, tenant d'un côté à la veuve Varlet, de l'autre à la chapelle ; 2° de deux caves ; 3° du ci-devant parloir du ci-devant couvent des Repenties avec les places au-dessus situées en cette commune, Litte-Rue-Haute, consistant en deux places, sans comprendre le grenier ». Adjudication du n° 1 à J.-Ph.-Fr. Ridoux, manufacturier à St-Omer, pour DCXX lb. ; les deux caves des Repenties, le parloir et la chapelle, « à l'exception du toxale que les requérants se réservent de démonter à leur gré », pour CCCC lb. à Denis Morvillon, marchand à St-Omer (p. 27). — Lettre du citoyen Faudier, directeur de l'Hôpital de l'Humanité, faisant connaître au citoyen Dupont, de Lens, directeur principal des Hôpitaux (4 pluviôse an IV-24 janvier 1796), que, sans l'en avoir prévenu en aucune façon, « les administrateurs de l'Hôpital civil viennent de louer la partie de l'Hôpital républicain « qui comprend la grande porte d'entrée, le corps de garde, le logement du garde-magasin et portier, le magasin au bois, le bureau des entrées, la chambre de garde des chirurgiens et une salle que l'on appellait la Montagne, ainsi que les appartemens supérieurs, en un mot tout le quarré des bâtimens qui lient la cour d'entrée » (p. 28). — Lettre de M. Warméjanville, commissaire des guerres, protestant (6 pluviôse an IV) contre ce projet, en considération des effets militaires qui se trouvent actuellement dans ces bâtiments (p. 29). — Autorisation donnée (12 pluviôse) par la Municipalité de St-Omer aux administrateurs de l'Hospice des Infirmes de passer outre aux réflexions ci-dessus, en raison de la loi du 2 brumaire dernier qui réintègre les hospices et maisons de bienfaisance dans leurs biens (p. 31).

Maisons diverses. — Quittance du receveur général

des domaines et bois de Flandres, Artois et Cambrésis, M. Noël-Albert Palisot, chevalier, seigneur d'Athies (25 août 1752), d'une somme de XC lb. payée par les administrateurs de l'Hôpital, pour le droit d'amortissement « d'un quartier de maison dans leur clôture », qu'ils ont mis dans le commerce suivant le bail qu'ils en ont passé à sœur Isbergue, religieuse audit couvent, au rendage de LX lb. (p. 32). — Quittance du même (m. d.), d'une somme de LX s., pour l'amortissement d'une cave faisant partie de la clôture, mise dans le commerce par bail passé à Koch Dourlens, négociant à St-Omer (p. 33). — Bail d'une maison et dépendances sises à St-Omer, rue du Gouvernement, précédemment occupée par M. Decauchy, avocat et Subdélégué de l'Intendance, donné pour D lb. à Amé-Joseph Lenglart, seigneur de Drionville, et ses sœurs (6 février 1782), à la requête de haut et puissant seigneur Gillon-Charles-Adrien-Joseph, marquis de Trazegnies et de Bomy, maréchal des camps et armées du Roi, fondateur, gouverneur et administrateur de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste, représenté par Phil.-Ignace Bosquet, son receveur « et dudit Hôpital » (p. 34). — Bail par les administrateurs de l'Hospice des Infirmes, dit de la Fraternité (4 messidor an II-22 juin 1794), des immeubles suivants : 1° maison, rue de Lille, n° 20, pour DLV lb., à H.-Fr.-T. Libersart ; 2° maison, même rue, n° 68, pour CCCCV lb., à Fr.-J. Dupuis, cordier à St-Omer, occupeur précédent ; 3° maison, même rue, n° 69, pour DII lb., à Nic.-J. Réveillon, marchand, occupeur précédent ; 4° maison, même rue, n° 36, pour CXXX lb., à Bertin Lambecq, passementier ; 5° maison, rue du Bourg, n° 24, pour CXXX lb., à Ph. Neuville, boucher ; 6° maison, rue des Tentures, n° 38, pour CV lb., à Marc-Jos. Fournier ; 7° autre, rue des Barraques, n° 6, pour CLX lb., à J.-Fr.-J. Bocquillon, boulanger ; 8° maison, rue de la Fédération, n° 60, pour CCCXLVI lb., à L.-J. Delannoy, marchand ; 9° maison, rue Basse-de-la-Bienfaisance, n° 8, pour C lb., à René Lucas, faiseur de bas (p. 35). — Bail spécial (m. d.) pour la maison de la rue des Barraques (p. 36). — Bail (27 messidor an II-15 juillet 1794), pour XC lb., à Nicolas Roland, d'une maison et héritage, rue Basse-des-Sans-Culottes, n° 8 (p. 37). — Bail (14 frimaire an V-4 décembre 1796), pour CCL lb., à Henri Libersart, d'une maison sise rue de Lille ; « le preneur entretiendra en bon état les vitres de ladite maison et places indépendantes, ainsi que le secret de la pompe, pour à sa sortie laisser le tout en pareil bon état » (p. 38).

Terrains des glacis. — Bail (24 mars 1775) à Nic.-Martin Dervar et J.-Al. de Hydtspotter, pour CCCC lb., de IX mesures XLV verges de pâture sises sur les glacis de la ville, et tenant au chemin des Chartreux. — Baux semblables (1783 et 1793) pour CCCCL et CCCCLX lb. (p. 39-41).

Pâtures de La Madeleine. — Quittance de III lb., pour amortissement (24 mars 1717) de XII verges III quart. de pâture « proche la porte du Brûle », acquises de Fr. Mamet le 21 décembre 1713 (p. 42). — Quittance (14 septembre 1724) d'une somme de VIII lb. XVI s. II d. payée par l'Hôpital, sur ordonnance de l'Intendant du 8 mai, à la requête de « Michel Foucault, fondé de procuration de Frédéric Sold, fermier général des droits et revenus attribués à l'Ordre militaire de St-Louis », pour le terrain ci-dessus repris (p. 43). — Baux (15 mars 1783 et 26 janvier 1793), pour trois, six ou neuf ans, pour CL lb., à P.-J. Courdent, geôlier des prisons de la ville de St-Omer, de III mes. XVII verges de pâture « proche la porte de Brûle.... au lieu nommé La Magdelaine » (p. 44-46). — Désistement (20 brumaire an V-10 novembre 1796) de ce dernier (p. 47). — Pourvoi (25 ventôse an III-13 février 1795) des administrateurs de l'Hospice de la Fraternité auprès du conseil général de la commune, pour obtenir l'autorisation de remplacer par un fossé la palissade qui existe autour de la pâture de La Madeleine, dont on vole tous les jours les bois (p. 48). — Représentations adressées (15 prairial an III-3 juin 1795) par les mêmes au même, contre le projet d'adjudication de la pâture de La Madeleine qui nourrit « les vaches qui procurent une partie de la vie des vieillards et infirmes qui se trouvent dans l'Hospice, par le lait qu'elles donnent, qui, coupé avec l'eau, sert à tremper leur pain et fournit leur boisson, surtout dans cet instant où elle se trouve d'une chèreté excessive » ; Crépin, Maxen Broucq, P. Loisel, Vandembossche, Laloyaux, E.-J. Danel (p. 49).

H. B. 2. (Liasse) — 42 pièces : 5 parchemin, 37 papier.

1508-1796. — *Arques.* — Bail de III mesures XCVII verges prises en VII mesures XXXII verges de pâture sises à Arques, près du canal du Couchant (23 juin 1781), accordé par Ph.-Ign. Bosquet, receveur de l'Hôpital, à J.-Fr. Teneur, laboureur d'Arques, pour CLIII lb. — Bail à J.-A.-J. Faucqueur, maître éclusier

à-Arques (26 juin 1781) des III mesures XXXV verges qui font le complément de cette pâture, pour CIII lb. — Bail aux mêmes, pour CCLXIV lb. (5 août 1791), par M. Gillion-Charles-Adrien-Joseph de Trazegnies, maréchal des camps ès-armées de France, demeurant ordinairement à Bomy (p. 1-3).

Bléquin. — Arrentement perpétuel donné (14 février 1688) par Pierre Carton, échevin, receveur de St-Jean, à Fr. Thuilier, laboureur de Boncourt (dépendance du Mont-Hulin) : 1° d'un manoir amasé de II mesures, « d'amont à la grande rue » ; 2° III quartiers de terre à la ruelle de Ripemont ; 3° une mesure de terre « aboutant vers midy au chemin de Senlecque », le tout moyennant un canon de XIV lb. rachetable sur le pied de CCL lb. — Procès intenté par-devant le bailliage de St-Omer, par les administrateurs de l'Hôpital et le receveur P.-Fr. Verdevoye (1765), pour tirer des héritiers Thuillier une reconnaissance de l'arrentement précédent et les arrérages qu'ils ont cessé de payer en 1752, montant actuellement à CCLXXXIII lb. XVI s. VI d. Y jointe la reconnaissance (28 janvier 1767) par Michel Clabaut, fils de feu Christophe, et de Marie-Fr. Thuillier, pour lui et les autres héritiers ; de même, généalogies de ces familles et état de ce que ces héritiers doivent encore en 1778 (p. 4-11).

Campagne-lez-Wardrecques. — Bail de « deux fourches de dixme champêtre avec la dîme de sang, qui se coeuillent et lèvent au village et terroir dudit Campangne à la concurrence d'un tiers à l'encontre des autres décimateurs », consenti pour trois ans (16 juin 1781), à Cl.-J. Sellier, laboureur à Campagne-Wardrecques, pour MCCC lb. payables aux deux termes de la St-Martin d'hiver et de Noël. — Bail au même, pour trois nouvelles années, au même prix (3 juin 1784). — Bail au même (27 juin 1787), pour MD lb. — Bail à Marie-Anne-Joseph Hermant, veuve dudit (17 juillet 1790), « pour la récolte prochaine de cette année seulement », moyennant MCC lb. payables à la Saint-Martin prochaine. — Note (XVIIIe s.) relative aux dîmes de laine et d'agneaux irrégulièrement payées par dès bergers de Baudringhem et de Campagne (p. 12-16).

Crecques. — Quittance (20 août 1747) de CCCCXV lb. d'amortissement payées par l'Hôpital, pour XXX mesures de terre sises à Crecques, achetées le 1er juin 1724 (p. 17).

Éperlecques. — Baux de trois ans consentis à G.-J. Féron, laboureur d'Éperlecques (5 juillet 1783, 23 juin 1786, 11 juillet 1789), de « trois fourches de dixme champêtre qui se coeuillent et lèvent au canton de Westrove », sur la paroisse d'Éperlecques, pour DCCCL lb. annuelles. — Note sur les dîmes d'Éperlecques (XVIIIe s.) divisées en trois cantons, Vestrouve, Staden et Hellebroucq, et un dimeron appelé Lulem (p. 18-21).

Fillièvres (?). — Note (XVIIIe s.) sur une terre à labour de IX mesures tenue par les religieuses de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste, du fief Fillièvres appartenant à l'église de Fauquembergues (p. 22).

Longuenesse. — Note (s. d.) priant Mlle Legrand de faire rechercher le plus tôt possible « les baux que Fayolle a passé au proffit de l'Hospital pour les terres qu'il occupe à Longuenesse... ; il s'agit de recouvrer une demy-mesure de terre, pourquoy il y a procès, et l'on craint la perte faute de représenter les baux ; elle doit en avoir deux quy n'ont jamais esté remis à Varon... » (p. 23).

St-Martin-au-Laërt. — Baux consentis à H.-G. Chabé, marchand de St-Omer, pour CC lb. (24 mars 1775) ; à Lambert Pénin, laboureur de St-Martin-au-Laërt, pour CCLX lb. (30 avril 1784) ; au même, bourgeois de St-Omer, pour le même prix (23 juin 1787) ; à François Chermeux, cultivateur à St-Omer, pour CCCCX lb. (1er février 1793), de V mesures de pâture sises à St-Martin-au-Laërt, au lieu dit Baillart (p. 24-27).

Ste-Marie-Kerque. — Demande de Jeanne-Joseph-Françoise Ruffin, veuve en premières noces de P.-J. Stoclin, et en secondes noces de François Honoré, tendant (29 ventôse an IV-19 janvier 1796) à obtenir des administrateurs de l'Hospice de la Fraternité un nouveau bail, car « accablée de malheurs et de maladie, elle a perdu toute la récolte en bled qu'elle devoit faire l'année dernière, à cause de la grande gelée qui a régnée si longtems et que, faute de domestiques, elle a aussi perdu ses foins ; elle a récolté un peu de scourgeon qui lui sert de nourriture et à sa famille composée de quatre enfants dont l'aîné n'a que dix ans ; on lui a enlevé un cheval, en vertu de réquisition, il y a deux ans, et, deux jours après, elle en perdoit un autre, ce qui l'a singulièrement dérangée dans l'ordre de ses affaires, avec d'autant plus de vérité qu'elle n'a reçu que depuis quatre mois le prix du cheval requis, DCC lb. en assignats » (p. 28).

Warnecque. — Notes (1777, 1783) sur la ferme de Warnecque, appartenant à l'Hôpital (p. 29-30).

Wizernes. — Bail de II mesures de pré, sises à Gondardaine, « paroisse de Wizernes », pour XLVIII lb., à Martin-Alex. Dermenghem. — Bail semblable (28 décembre 1790), pour CIV lb. à Bernard-Alex. Dermen-

ghem, et J.-Alex. Delannois, chaufournier (p. 31-32).

Divers lieux. — Quittance de MCCLXX lb. V s. IX d. délivrée par Gédéon du Metz, conseiller du Roi, garde de son Trésor royal, en décharge (31 décembre 1683) du droit de nouvel-acquêt 1° des propriétés suivantes: une mesure de terre à Bilques, VII mes. un quartier de terre et III mes. un quart. de pré à Longuenesse, II mes. XII verges de pâture « au terroir de Pont d'Ardennes », IV mes. de terres à *Nortausque*, II mes. de terre à Moulle, VI mes. de terre à *Houves*, X quartiers de terre à Éperlecques, une petite maison à St-Omer, « près le jardin de St-Adrien », XVIII mes. de terre « au terroir de La Motte-Warnague » (Warnèque? sur Merck-St-Liévin), X mes. et un demi-quartier de terre et jardin à Serques, X mesures à Avroult ; 2° des rentes ci-dessous : XXXV florins XIV s. IX d., dus par les héritiers de Jean du Chocquel ; VII fl. II s. X d., dus par les héritiers d'Antoinette Habart ; XXI fl. VIII s. VI d., dus par les héritiers de Marguerite Vandosme; XII fl. X s., dus par les héritiers de Julien Légier; XXI fl. VIII s. II d., dus par Vaast Delet ; XLII fl. XVII s. III d., dus par Jean de Coppehem ; III fl. XI s. VI d., dus par François-Bernard Lefebvre; XVIII fl. XVII s. VIII d., dus par Jean Rœudre ; XCII fl. XVII s. I d., dus par les héritiers de Jean de Henrick ; XXXV fl. XIV s. IV d., dus par le moulin de Lombardie; XXV fl., dus par Philippe Mamés; VII fl. II s., dus par Léger de Lannoy; XIV fl. V s. IX d., dus par les héritiers de Mathieu Hermel; XLII fl. XVII s. III d., dus par le sieur du Boulart ; XXVIII fl. II s. VI d., dus par Jean Luc; XXI fl. VIII s. VI d., dus par Liévin du Metz; XX fl., dus par Jacques Cousin; LXXXVII fl. XVII s., dus par Jacques de Croix; VII fl. II s. VI d., dus par Légier de Lannoy; XII fl., dus par Marand Fromentel ; XXXI fl. V s., dus par François Jacquemont ; XXV fl., dus par Simon du Chastel ; XIV fl. VI s., dus par Jean Thuillier et consors; XII fl. X s., dus par Jeanne Balenghem; X fl. XIV s. IX d., dus par Jean Jolly; XII fl. X s., dus par Antoine de Boncourt ; XV lb. XII s. VI d., dus par Jacques Vieillart ; XV lb. XII s. VI d., dus par Jean Boutillier ; XV lb. XII s. VI d., dus par Marc et Antoine Senlec ; XVIII lb. XV s., dus par Marie-Joseph de Balenghem ; XLVI lb. XVII s. VI d., dus par Vincent et Philippe de Wavrans ; XV lb. XII s. VI d., dus par François et Jacques Desplanques, et enfin XXXIX lb. I s. III d., dus par Pierre Bailly (p. 33). — Quittance de DCXCII lb. III s. VI d. (15 mars 1704) délivrée par Pierre Gruyn, garde du Trésor royal, aux religieuses de l'Hôpital St-Jean-Baptiste, pour droit d'amortissement ou de nouvel-acquêt (p. 34). — Bail général passé (31 décembre 1712) par-devant M. le baron de Berneville, administrateur de l'Hôpital, des terres ci-après : 1° XXVI mes. XXXVII verges de terre à labour, sur Tatinghem, pour CXL lb. ; 2° III mes. I quartier de terre sur Longuenesse, pour XX lb. ; 3° X mesures de terres et jardin sur Setques, pour XXVI lb. V s. ; 4° VI mes. de terre sur *Houve*, paroisse de *Remilly-Wilquin* ; 5° XI mes. et quelques verges de terre sur la même paroisse, pour XXXVI lb. ; 6° II mes. de pré au *Pondardaine*, paroisse de Blendecques, pour XXIV lb. ; 7° IX quartiers de terre sur Racquinghem, pour XV lb.; 8° II mes. de terre « proche les marlières de Moulle », pour XV lb., X s. ; 9° V mes. III quart. de terre à Estrehem, pour XXX lb. (p. 35). — Commandement (1729) de Fr.-Ign. Canin, receveur des domaines à St-Omer, pour paiement de droits seigneuriaux, etc., dus pour un fief de CXXV mesures de terre sises à Bientque, indivises avec l'Hôpital St-Louis, et pour un autre fief de LXXXII mes. de pré sis hors la porte Ste-Croix, tenant aux fossés de la ville de St-Omer, « aboutant de midy aux fief et seigneurie de La Palme » (p. 36). — Quittance donnée (13 octobre 1508) à Robert Wallehe, Antoine Le Gay et Jean de Le Haye, cautions de Jean Ricquelin, receveur de l'Hôpital, par Philippe de Rebecque, seigneur de Blendecques, « en l'an passé maïeur de ladicte ville de St-Omer, pour cest an juré au conseil d'icelle, à ceste cause gouverneur de l'Hôpital St-Jehan en icelle ville, et Liévin de Rebecque, seigneur de Becquestraet, aisné hoir fondateur et gouverneur dudict Hospital », d'une somme de CX lb. XIII s. VI d. dont ledit receveur était demeuré redevable au moment de son décès (p. 37). — Récépissé donné (31 janvier 1716) à Anne-Thérèse Hellemans, veuve du receveur Pierre Carton, par le sieur Varons, nouveau receveur, des baux de l'Hôpital qui lui ont été remis (p. 38). — Récépissé semblable donné (26 février 1737) à la même, par le même, d'un « petit livre in-quarto couvert en parchemin, intitulé *Cœuilloir des rentes anciennes dues par diverses maisons en la ville de St-Omer à l'Hospital de St-Jean-Baptiste en ladite ville, servant pour le sieur Pierre Carton, receveur dudit Hospital* » (p. 39). — Autre récépissé du 18 juillet, de « deux anciens cœuilloirs pour la recette des rentes anciennes dues à l'Hospital de St-Jean, l'un commençant 1676 et l'autre pour 1694 ou 1695, tous deux couvert de parchemin jaune et cottés QQQ » (p. 40). — « État des redevables à l'Hôpital St-Jean-Baptiste à St-Omer, au dix may 1777 » (p. 41). — « Relevé des arrérages et sommes dues à l'Hôpital de St-Jean-Baptiste à St-Omer, échue compris 1781 » (p. 42).

DONATIONS. — FONDATIONS PIEUSES.

H. B. 3. (Liasse.) — 8 pièces : 3 parchemin, 5 papier.

1637-1679. — *Donation Jeanne de La Folie.* — Testament de Jeanne de La Folie, fille à marier (12 décembre 1647), stipulant son inhumation dans l'église des Dominicains de St-Omer, devant la chapelle du Rosaire, où son corps « serat porté avecq convoy ordinaire de mon église paroissialle à la sortie d'icelle quy serat rencontré par celuy des révérends Pères Prescheurs, selon que se praticque en tel cas » ; fondation d'un obit solennel dans l'église des Frères-Prêcheurs, « avec chantuaire d'une litanie de Nostre-Dame-de-Lorette quy se chanterat par les religieux dudict couvent » ; legs de IX florins à la chapelle de N.-D.-du-Rosaire de cette église ; legs de III florins à la Confrérie de N.-D.-de-la-Charité de l'église Ste-Marguerite ; décharge immédiate de D messes à VI s. chacune, dont C à l'abbaye de Clairmarais, CC chez les Frères-Prêcheurs, CL chez les Pères Récollets et L chez les Carmes, « au plus-tost, sans entremise ny délay, y emploiant le plus de religieux que faire se pourat » ; donation aux Dominicains, aux Récollets, aux Capucins, aux Carmes, aux Sœurs-Noires, aux Repenties, aux Hôpitaux de l'Écoterie et de St-Jean, « à chacun ung quartier de bled, en pain ou en nature, à leur choix » ; dons à divers, notamment à Cornille de Bœuckre, vice-pasteur de Ste-Marguerite ; legs à Antoine et Gilles de La Folie, ses neveux : « ung quint datif de tous mes fiefs, de quelle espèce et nature ils soient », avec trois années des revenus de ces fiefs et trois années également des revenus de tous ses autres biens, de même ses terres de Wizernes et une rente de XXIV florins à elle due par Jean Corde, naguère échevin, mais ce legs n'aura d'effet qu'au décès de son frère dom Mathieu de La Folie, religieux de Clairmarais, qui en aura la jouissance viagère ; legs à Anne Liot, sa cousine, d'un arrentement sur Morquines, consistant « en IX florins de canon annuel, un bacoge de foing ». Codicile du 13 décembre 1647 modifiant deux ou trois points de la dotation (p. 1).

Donation Antoinette Cassel. — Testament d'Antoinette Cassel, veuve d'Antoine Le Roy (21 janvier 1653), stipulant inhumation dans la chapelle N.-D. de l'église St-Denis, avec distribution de IV rasières de blé converties en pains ; décharge de CCCC messes à VII s. ; « à chacun pourchas de madicte paroisse cincq solz, sauf cestuy de Nostre-Dame auquel je donne vingt solz » ; « sy veux et ordonne que pour la décoration du cœur de la dicte église soient faictz et construictz deux grandz chandeliers d'airain à piédestal pour poser audevant du grand autel d'icelle église, samblables à ceux de l'église paroissialle de Ste-Aldegonde » ; don « à la Confrérie de Miséricorde allendroict des âmes du purgatoire en ladicte église de Ste-Aldegonde », III florins ; XXX florins aux P. Capucins ; L florins à Notre-Dame-des-Miracles sur le Grand-Marché, « pour estre emploiéz à la construction d'un nouveau tabernacle pour y poser l'image de ladicte Vierge » ; XXV florins aux Clarisses ; « aux religieuses de l'Hospital de St-Jan, à chacune d'icelle dix solz, vingt solz à la mère, et à chacun pauvre dudict Hospital cincq solz » ; L florins à Antoinette de Lattre et à Antoinette Faulquonier, ses deux filleules ; VI florins à chacun de ses autres filleuls et filleules ; « à Catherine Patte, pauvre buresse », XII fl. ; « à Marie Malines, pauvre fille valétudinaire demeurante chez père Cauderon », VI fl. ; le résidu de tous ses biens meubles et immeubles, tous legs et dettes acquittés, à Marguerite Tacon, fille à marier, sa cousine, « à condition touttefois qu'aprèz le trespas d'icelle Tacon seront prins et en préciput mille florins sur les plus clairs et apparans biens qu'elle délaissera, pour la fondation d'ung lict à perpétuité dans ledit Hospital de St-Jan, à la collation de la mère dudict Hospital, pour une pauvre anchienne femme ou servante, donnant d'abondant à sœur Aldegonde Tacon, aussy ma cousinne, hospitalière d'iceluy Hospital, la somme de cincquante florins une fois » ; exécuteurs testamentaires, Pierre d'Affringues, échevin, et Eustache Marsilles, naguère échevin. Ce testament est passé en présence de Vincent Godin, bourgeois de St-Omer, et de « Jacques Passeleur, estudiant ès-cas de conscience » (p. 2).

Donation Marguerite Tacon. — Donation par Marguerite Tacon, célibataire (28 mai 1658), pour remplir les dernières volontés de sœur Aldegonde Tacon, sa sœur, hospitalière de St-Jean, à la sœur... Deremetz, mère de cet Hôpital, d'une rente de XVII florins XVII sous II d., au rachat de CCL florins, constituée jadis par

Louis-François Dauchel, écuyer, seigneur d'Enquin, au profit de ladite Aldegonde. L'Hôpital en jouira après sa mort ; L s. serviront à dire V basses messes pour les donatrices ; L s. serviront à acheter des cierges de cire pour brûler sur les autels de St-Joseph, de Ste-Anne et de St-Onuphre ; X s. « pour les peines de la sacristine », XX s. au receveur, XXVII s. II d. pour ses droits de recette, X florins pour l'infirmerie des religieuses, et à celles-ci XX s. à dépenser à leur convenance. On trouve au dos le reçu donné à Marguerite Tacon (12 juillet 1672) pour le versement des CCL florins de remboursement, par Isabelle Dufresne, mère-maîtresse de l'Hôpital (p. 3). — Testament de la même (11 août 1679) portant : inhumation dans l'église des Ursulines, et, pour cet objet, don de C florins ; décharge de CC messes, à VII s. l'une, dont XV chez les Sœurs-Noires, XV au Jardin-Notre-Dame et pareil nombre chez les Dominicains, les Récollets, les Capucins, les Carmes, dans la chapelle de N.-D.-des-Miracles et dans celle de l'Hôpital St-Jean, et les LXXX dernières « à l'aultel prévilégé des Trespasséz en l'églize paroissiale de Saincte-Aldegonde » ; V s. à chacun des *pourchas* de la paroisse de son décès ; une rente foncière de XX s. sur la maison Allart Parisis, au côté nord de la Liste-Rue-Haute, pour II messes de *requiem* annuelles ; à la Confrérie des Trépassés de cette église, XXX florins ; « aux relligieuses et pauvres dudict Hospital de St-Jean en ceste ville, la somme de quinze florins, pour récréation le jour de son enterrement » ; aux Dominicains, aux Récollets et aux Carmes, X florins à chacun, pour un obit ; de même XV florins chez les Capucins ; L florins aux Jésuites ; VI florins à chacune des Confréries de la Très-Sainte-Trinité et de Notre-Dame-de-Charité dans l'église Ste-Marguerite ; III florins à la chapelle Ste-Anne de la même église ; à Notre-Dame-d'Heureux-Trépas, en l'église de Ste-Aldegonde, X fl. ; à Notre-Dame-des-Douleurs de la même église, V fl. ; à la chapelle de Notre-Dame, à St-Denis, X fl. ; à la Confrérie de la Sainte-Famille-de-Jésus de la même église, V fl. ; à la Confrérie de St-Michel archange, à St-Denis, III fl. ; à la Confrérie de N.-D.-des-Miracles, sur le Marché de St-Omer, XV fl. ; à la Confrérie du Très-Saint-Sacrement de l'autel, de St-Sépulcre, X fl. ; « aux Soldallitéz des églizes de Saincte-Aldegonde et St-Denis », à chacune VI fl., « pour estre employéz à leur décoration et entretènement » ; à la Confrérie de N.-D.-du-Saint-Rosaire, X fl. ; aux Confréries de St-François et St-Joseph, à chacune III fl. ; « aux relligieuses Sœurs-Noires de ceste ville, à présent Conceptionnistes », XII fl., pour une *récréation* au jour de son enterrement ; « aux relligieuses de l'Hospital de l'Escotterye en ceste ville et aux pauvres d'icelluy Hospital », XII fl., pour une *récréation* ; X fl. à la chapelle du Jardin-Notre-Dame ; dons divers à des cousines et filleules et aux servantes des Ursulines. Exécuteurs testamentaires : Pierre Carton, échevin, et Jacques Cardocq, procureur et greffier de la Subdélégation de l'Intendance (p. 4).

Donation Charles Aubron. — Acceptation par la supérieure de l'Hôpital St-Jean, d'une fondation de III messes, à XII s. l'une (18 juin 1637), faite par Charles Aubron, prêtre, licencié en droit, moyennant la donation testamentaire qu'il a faite dans ce but d'une somme de CCXX lb. Une rente de XIV lb. V s. IX d. créée (10 février 1634) au profit dudit Aubron par Antoine de Neuville, Jeanne Piers, veuve de Georges de Neuville, et Guillaume de Neuville, de Zutkerque, représentera cette donation et sera employée, suivant le vœu du donateur, « en récréation, moictié pour les sœurs dudit Hospital et l'aultre moictié pour les habitans et personnes lors y logées ». Acceptation contradictoire des héritiers de Charles Aubron dénommés avec leurs qualités (pp. 5-6).

Donation Jean Davary. — Testament de Jean Davary, prêtre, chapelain de l'Hôpital St-Jean (13 octobre 1638), portant inhumation dans la chapelle de la Trinité de l'église Ste-Aldegonde, distribution de vêtements à IV pauvres étudiants, distribution de pain aux pauvres ; dons divers en messes ou en argent aux Capucins, à la cathédrale, à St-Bertin, aux Cordeliers, aux Frères-Prêcheurs, aux Carmes, aux Chartreux, à N.-D.-des-Miracles, à la chapelle N.-D.-de-Foi de l'Hôpital St-Jean, aux Jésuites et à leur Sodalité de Notre-Dame. « Je donne et légatte à l'Hospital St-Jehan la somme de vingt-cincq florins pour une fois, à charge que incontinent mon trespas me soit chanté audict Hospital ung service solempnel, et la reste soit emploié à donner le mesme jour une bonne récréation aux sœurs et aux pauvres, vœullant que tous ceulx de la maison aient ung pain blancq et du vin ». Il donne de même L flor. de rente sur Nicolas de Fléchin et sa femme, Adrienne de Ligny, Charles de Fléchin, chanoine, chantre de Notre-Dame de St-Omer, et Anne de Fléchin, sa sœur, « à charge et condition que Gabrielle Loy, ma servante, incontinent apprèz mon trespas, serat recheue audict Hospital pour y estre logée, nourrie et sollicitée le reste de sa vie, et vœullant qu'apprèz son trespas ledict

Hospital soit oblegié à perpétuité me faire chanter annuellement en leur chapelle deux obits sollempnelz à diacre et sous-diacre, l'ung le jour de Sainct-Jehan-Chrysostome et l'aultre le jour de l'octave de Sainct-Jehan-Baptiste ; vœullant aussy qu'à chacun jour des deux obitz ledit Hospital soit oblegié de donner une bonne récréation aux sœurs et pauvres de la maison et que chacun ait un pain blancq et du vin ; vœullant et ordonnant aussy que ceste mienne donnation avec lesdictes charges soit au plustôt que faire se pourra couchée et inserrée aux comptes dudict Hospital..... » Il donne encore une rente de xxv fl. à l'église de Ste-Aldegonde, « ou à son défaut à l'église paroissialle de Sainct-Martin », pour vi obits annuels et « deux messes sollennelles avecq procession et son d'orgues ». Dons divers d'argent et de meubles à sa sœur Anne, à sa servante et à divers, « saulf que mes haultes chausses, bas de chausses et pourpoinctz seront donnés à quelques pauvres estudiants, ne vœullant point qu'ilz soient exposéz en vente. Je donne à sœur Marie De Remetz, mère de l'Hospital Sainct-Jehan, ung tableau de Saincte-Marie-Magdelainne paint à l'huille, et toutes les imaiges de taille-douce quy serront trouvées en ma maison, pour les distribuer à sa discrétion tant aux sœurs qu'aux pauvres dudict Hospital. Je donne et légatte à l'autel de Nostre-Dame-de-Foy audict Hospital dix florins ». Dons de meubles et de livres à divers, notamment à Antoinette Grain, sœur du régent du Collège de St-Bertin (p. 7). — Abandon (27 octobre 1638) par Anne Davary, sœur du précédent, veuve de Géry de Villers, en faveur de son fils, de tous les legs à elle faits par son frère (p. 8).

FONDATIONS DE LITS.

H. B. 4. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 cachet.

1638-1803. — *Fondation Louise Aubron.* — Acceptation (13 janvier 1638) par la sœur Marie Deremetz, mère-maîtresse, sœur Marie Lemaître, sœur-marthe, et les sœurs anciennes, d'une somme de MDCCC florins versée par Gilles Gilleman, écuyer, sieur de Mussem, et Jean Desmazières, écuyer, sieur de Sarteau, exécuteurs testamentaires de demoiselle Louise Aubron, femme de Guillaume Dewincq, sieur du Ploich ; cette somme placée à rente fournira « deux couches à perpétuité, pour deux personnes, l'une pour un anchien homme, qui sera appellé le lit de St-Loys, l'autre pour une femme ou fille, en les chambres des malades, qui sera appellé le lit de Notre-Dame » ; les lits seront à la collation de la famille Aubron (p. 1). — Nomination d'une titulaire du lit de femme (9 avril 1780) par les familles de Croisilles de La Proye, Taffin de Hupy, Lemaire de Florenville et de Harchies, et protestation (12 janvier 1791) par Mademoiselle Marie-Louise de Croisilles de La Proye, contre toute nomination qui n'émanerait pas d'elle, « attendu que les dites collations et nominations ont toujours été faites par l'aîné des descendans du sieur François Duval de La Cressonnière et de la dite Marie Aubron, son épouse, depuis des lignes faillies des demoiselles Jeanne et Françoise Aubron, sœurs de Louis Aubron, fondatrice des dits lits, en la personne du sieur Silvin-Joseph de Gonzal, dernier décédé des dites lignes, duquel de Gonzal ledit sieur François Duval de La Pierre en a été l'héritier féodal, suivant le partage fait entre lui et ses cohéritiers le 17 mars 1700 » (p. 2). — Lettre des administrateurs des Hospices à Mademoiselle Taffin-Dehuppy, à St-Omer (29 germinal an XI-19 avril 1803) : « L'arrêté du 1er Consul du 20 fructidor an X accordait III mois aux fondateurs de lits dans les Hospices pour faire leurs réclamations et représenter leurs titres. Nous vous engageons, quoique le délai soit expiré, à vous mettre promptement en règle, si vous voulez jouir de vos anciens droits » (p. 3).

Fondation I.-Fr.-J. De Pan. — Quittance délivrée (1738) par J.-B. Leblanc, fermier des droits d'amortissement et de franc-fief à St-Omer, à Marie-Angélique de Pan, veuve d'Éloy-Alexandre de Beauvois, sieur de Séricourt, d'une somme de CXXIII lb. XV s., « à cause de MM. lb. une fois payées et léguées audit Hospital par Mr Ignace-François-Joseph de Pan, avocat et pensionnaire, par son testament du 16 décembre 1712, pour fondation d'un lit dans le susdit Hôpital, pour y être reçu un pauvre à perpétuité, et ce qui a esté accepté par lesdits administrateurs par acte du 25 juin dernier » (p. 4).

Fondation Anne-Françoise Vandembosche. — Acceptation (25 juin 1738), par le marquis de Trazegnies,

comme administrateur de l'Hôpital St-Jean, d'une somme de MM lb. versée par R.-Aug. Lefrançois, lieutenant particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de St-Omer, et J. Vanecchout, échevin des dix jurés, exécuteurs testamentaires de Anne-Françoise Vandenbosche qui, par son testament du 30 mai 1729, a fondé un lit « pour une pauvre femme ou fille y être reçu à perpétuité et y être nourrie et sollicitée..., » à la nomination des héritiers de ladite du côté maternel. — Ratification de cette fondation (23 août 1738) par messire Cajettan, comte de Thiennes, seigneur de Lô, etc., « ancien mayeur de cette ville et en cette qualité gouverneur et administrateur de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste » (p. 5). — Quittance (29 septembre 1738) du droit d'amortissement de cette fondation (p. 6-7).

Fondation Fr.-M. De Mus. — Extrait du testament de messire François-Mathieu De Mus, chevalier de l'Ordre de St-Louis, « directeur des fortifications d'une partie des places de Picardie et Artois du costé de la mer », résidant à St-Omer, fondant (6 février 1744): 1° « dans l'Hôpital de St-Louis en cette ville deux places, l'une pour un pauvre homme, et l'autre pour une pauvre femme ou fille, pour y estre collocqués et nourris la vie durante de chacun d'eux et à leur décès être remplacés par d'autres pauvres hors d'état de gaigner leur vie, et cela successivement et à tousjours, et à nommer pour la première fois par la supérieure dudit Hôpital, et ensuitte ceux qui serons remplacés pour la première fois par le directeur des fortifications résident en cette ville ou l'ingénieur en chef, s'il ne s'y trouvait point, et en après alternativement, par ladite mère supérieure, directeur des dites fortifications ou l'ingénieur en chef, s'il ne s'y trouve, et pour lesquelles fondations exécuter à perpétuité il vient d'être fourny les sommes et deniers tels qu'ils se donnent pour pareilles fondations ... ; » 2° « et à mêmes conditions, nominations et autorisation, il fonde encore une place dans l'Hôpital de St-Jean-Baptiste en cette ville, pour une pauvre femme ou fille y estre collocquée et nourrie, comme il a ordonné à l'esgard de celles fondées à l'Hôpital de St-Louis... » (p. 8). — Autorisation donnée par Ferd.-Oct.-Joseph de Trazegnies, marquis de Trazegnies et de Bomy, comte d'Armuiden, de Fléchin et de Villemont, seigneur de Boncourt, Cuhem, Norrent-Agronssart, La Couture, Conte, Neulette, St-Albin-en Douai, prince des francs-fiefs des Rognons, sénéchal héréditaire du pays de Liège, pair de Hainaut, baron de Silly, etc., maître de camp de cavalerie au service de S. M. Très Chrétienne, à Philippe-Alexis Galliot, receveur de l'Hôpital St-Jean, d'accepter (25 juillet 1744) la fondation que va faire, pour M. de Mus, son exécuteur testamentaire Ch.-Fr. Varlet, ingénieur ordinaire du Roi, à St-Omer, et à cet effet recevoir les MMD lb., « prix convenu pour l'acceptation de la fondation dudit lit ». Cachet du marquis de Trazegnies (p. 10). — Acceptation de la fondation De Mus (3 août 1744) en ce qui touche l'Hôpital St-Jean, par les administrateurs et par les sœurs Julienne Henry, mère-supérieure, Marie-Claire Barbœl, mère-marthe, et Jeanne-Françoise Gaverlot, religieuse (p. 11). — Lettre du marquis de Trazegnies (25 juillet 1744) adressée au receveur, à propos de cette fondation : « Lorsque cette affaire sera finie et la somme de deux mille cinq cens livres payé, vous mettré cette somme dans le coffre à trois clefs, dont vous en garderés une, et vous ne toucherez à cet argent pour quel cause et raisons que ce puisse être, voulant qu'il soit employéz à cours de rente ou acheter du bien ; vous n'aurrez qu'à faire vos diligences pour trouver à le placer, et quand vous aurez l'occasion vous me le marquerez » (p. 12).

Fondation Moronval. — Cession à l'Hôpital (25 juin 1738), par le sieur Vannechoute, notaire, qui l'avait achetée (22 mars 1736) aux fins de fournir la fondation de « deux lits de pauvres filles ou femmes » faite par le sieur Gabriel Moronval, médecin à St-Omer, d'une rente de LXXX lb., au capital de MDC lb., possédée précédemment par Cl.-Ant. Masse, négociant et échevin de St-Omer, qui l'avait acceptée (27 janvier 1736) du sieur Al.-Jos. Perriquet, comme soulte du paiement d'une maison de la Tenne-Rue achetée par ce dernier le 11 janvier 1731. Procès intenté par-devant l'Échevinage de St-Omer, par Ferd.-Oct.-Jos. de Trazegnies, administrateur de l'Hôpital St-Jean, et Ph.-A. Galliot, receveur du même établissement (29 juillet 1746), contre le sieur Lemaire, occupeur de cette maison hypothéquée à la sureté de la rente susdite. Reprise du procès (mars 1750) contre J.-J. Penant, marchand de St-Omer, nouvel occupeur de la maison, qui, de son côté, a créé (29 novembre 1732) une rente de C lb. au profit de J.-Ch. Surelle, aman des amanies du Roi, qui lui a avancé une somme de MM lb. Intervention de J.-Fr. Perriquet, pupille de Al.-Jos. Perriquet (30 décembre 1751), qui est créancier (28 novembre 1746) sur son tuteur d'une rente de XXXV lb., au capital de DCC lb., assurée sur la même maison. Condamnations du sieur Penant à passer reconnaissance (14 mai 1751), à l'Hôpital et à la veuve Surelle des rentes susvisées, et (13 octobre 1752) à payer à l'Hôpital les arrérages qui sont dus (p. 13-59).

RENTES DIVERSES.

H. B. 5. (Liasse.) — 88 pièces : 6 parchemin, 82 papier ; 1 cachet.

1695-1793. — « Receu de Mre François Carton, payeur des rentes assignées sur les domaines du Roy, la somme de LXII lb. X s., pour une année de rente de pareille somme assignée sur l'impost au quartier d'Ipres escheue le dernier décembre XVIe quatre-vingt quatorze, deue à l'Hospital de St-Jean de St-Omer, laquelle somme ledit Carton a payé sur une quittance de Jean Van Cruyce, fondé de procuration de Sr Pierre Carton, receveur dudit Hospital; fait à Ipres, ce 17 may 1695, comme mère dudit Hospital : *Sœur Nicolle Wetsoinne, supérieure* » (p. 1). — Notes relatives à une rente de XXXI lb. V s., au capital de D lb., créée le 22 février 1706, sur J.-B. Robilliart ; réclamations de droits d'amortissement (1710). Déclaration de la supérieure, Isabelle Dufresne, que l'Hôpital n'a fait, depuis le 1er janvier 1702, aucune opération sujette à ces droits, sauf la rente susvisée (28 mai 1710). Quittance d'une somme de VII lb. XII s. VII d. (14 septembre 1724) payée par l'Hôpital, sur ordonnance de l'Intendant, à la requête de Michel Foucault, fondé de pouvoir de Frédéric Sold, fermier général des droits et revenus attribués à l'Ordre militaire de St-Louis. Nouveaux avertissements. Quittance du sieur Hattevielle, receveur des droits d'amortissement dans la province d'Artois (28 novembre 1733), d'une somme de XLVI lb. XVII s. VI d. pour l'amortissement de la rente Robilliart (p. 2-19). Reconnaissance par François de Lières, baron de Berneville, seigneur d'Isbergue, etc., ancien maïeur de St-Omer, d'une rente de LVI lb. XVI s. III d. créée sur lui (21 mars 1713) pour la somme de MCCL lb. qu'il a reçue d'Isabelle Du Fresne, supérieure de l'Hôpital. Demande d'amortissement adressée à ce dernier (28 avril 1715), pour XII verges trois quarts de pâture, sises près de la porte du Brûle, acquises de Fr. Marmet, le 21 décembre 1713, pour XXXVIII lb. III s., et pour la rente de Lières constituée la même année. Avis de paiement d'une somme de LXXXVIII lb. I s. VIII d. d'amortissement pour les acquisitions susvisées, et saisie (1716), pour refus de paiement, des objets suivants, chez les religieuses de St-Jean : « dans la cuisine, une crimallie, deux chaudron, quatre marmitte, quatre douzaine d'assiette, une douzaine de plat, une dresse, une table ; dans une chambre donnant sur le jardin, deux grandes tables, six bans, un coffre » (p. 20-23). — Reconnaissance par Fr. Bourdrel, laboureur au Choquel, paroisse de Glominghem (1er mai 1715), d'une rente de LX lb. sur lui créée, pour MCC lb. qu'il a reçues de l'Hôpital. Avis de paiement d'une somme de XC lb. pour l'amortissement de cette rente, et saisie (1719) à ce sujet. Quittance (16 août 1719) du paiement de ces droits. Autre quittance (14 septembre 1724), sur ordonnance de l'Intendant (p. 24-28). — Partage des biens (1727) entre les enfants de Pierre Duquesnoy, bailli du village de Rebecq, et de Marie-Thérèse Hauchel. Reconnaissance (19 mai 1728) par Philippe Parent, laboureur du Choquel, paroisse de Glominghem, et Fr.-Th. Duquesnoy, sa femme, héritiers dudit Pierre, d'une rente de LXX lb., au rachat de MCCCC lb., créée par lui (18 juin 1718) et ramenée (7 octobre 1720) à XLII lb. Hypothèque sur les biens de ces derniers, prise (24 novembre 1736) à la diligence de Gilles Meuriche, grand bailli de la vicomté d'Aire, Blessy, Blessel, Flamenchon et autres lieux. Quittance des droits d'amortissement de cette rente, délivrée (2 juin 1738) par J.-B. Leblanc, fermier des droits d'amortissement, francs-fiefs et usages des provinces d'Artois, Flandre et Hainaut. Nouvelle hypothèque prise (16 juillet 1742) pour l'Hôpital, par J.-B. de Canlers, bailli de la terre de Mametz. Procès intenté devant le Conseil d'Artois par les administrateurs de l'Hôpital (juillet 1749), dont Albert-Philippe-Joseph de Trazegnies, contre J.-Fr. Boyaval, laboureur de Marthes, et Marie-Marg. Duquesnoy, sa femme, et contre Joseph d'Arcq, laboureur de Cohem, et Marie-Louise Duquesnoy, sa femme, héritiers des précédents, pour obtenir une nouvelle reconnaissance de cette rente, procès qui était encore pendant en 1751 (p. 29-57). — Contrainte du 22 février 1736, pour XX lb. XII s. VI d. d'amortissement dus pour une rente de XII lb. VII s. VI d. constituée (19 mars 1735) par P.-Fr. Holquin (p. 58). — Note relative à une rente de CCC lb., au rachat de VI M lb. créée le 13 août 1738 au profit de l'Hôpital, par André-Joseph Fauconnier, négociant de Dunkerque, et reconnue par sa femme Marie-Adrienne Pruvost, le 7 février 1743, contenant : 1° un acte de remboursement de IV M lb. du 13 mars 1754 accepté par le receveur P.-

Fr. Verdevoye, et par Jeanne-Françoise Gaverlot, supérieure, sœur Marie-Claire Barbouel, *mère-marthe*, sœur Marie-Louise Duflos, *discrette ;* 2° un acte de remboursement de MM lb., du 13 septembre 1765, accepté par le même receveur et par sœur Thérèse François, supérieure, Marie-Anne Fiolet, *mère-marthe*, et sœur J.-Fr. Gaverlot, ancienne supérieure (p. 59-60). — Avertissement (31 août 1750) d'avoir à payer une somme de XCIX lb. VI s. de droits d'amortissement, pour une rente de LX lb. créée (23 décembre 1738) par J.-B. Bayart, laboureur à Zudausques, au profit de l'Hôpital (p. 61). — Avertissement semblable du 7 septembre 1752, pour une somme de LXVI lb. VI s. due pour une rente de XL lb. créée (29 septembre 1745) par Jean Dubois (p. 62). — Avertissements (20 novembre 1749 et 1er mai 1750) d'avoir à payer XLI lb. XI s. d'amortissement pour une rente de XXV lb. créée (8 mai 1748) par Bernard Blanpain, laboureur à Laires (p. 63-64). — Avertissement du 1er mai 1750 de payer CLXXXII lb. XVIII s. VI d. d'amortissement, pour une rente de XXIII lb. créée (13 août 1748) par Marie-Madeleine Bèze, veuve de Jacques Leviaz, et pour une autre rente de LXVII s. créée (1er mars 1749) par Antoine-François Vanoutsorne, écuyer, sieur de Lassus (p. 65). — Quittance de CLXXXV lb. de droits d'amortissement délivrée (30 juin 1751) pour la location d'une cave sous le couvent des religieuses, au sieur Dourlent, négociant à St-Omer, moyennant XL lb. annuelles, pour une rente de XLV lb., au capital de MCM lb., créée (19 mars 1748) par Cl.-Jos. Chauvreul, écuyer, sieur de *Vandaran ;* pour une rente de XXX lb., au principal de DC lb., créée (16 mars 1748) par Jean Delattre. Quittance de CXXV lb. pour ces deux rentes, délivrée (25 août 1752) par Noël-Albert Palisot, chevalier, seigneur d'Athies, receveur général des domaines et bois de Flandre, Artois et Cambrésis (p. 66-67). — Quittance (m. d.) de CCXXIX lb. X s., pour l'amortissement d'une rente de XXIII lb. créée (23 mai 1749) par P.-Fr. Allèche, d'une rente de XC lb. créée (30 juillet 1745) par Ch. Gaillot, et d'une rente de XL lb. créée (29 septembre 1745) par Fr. Dubois (p. 68). — Notes relatives à une rente de l'Hôpital sur les aides et gabelles de France, portant anciennement sur un capital de XXIIIM XX lb., réduit aujourd'hui (1784), par l'édit de 1764, à XVIM CXXV lb. et fournissant jadis une rente de CCCCIII lb. II s. VI d. aujourd'hui tombée à CCCLXXVI lb. V s. I d. (p. 69-70). — Note (XVIIIe s.) sur les rentes Glorian, Lohem, Fayolle, Hendricq et Alis (p. 71). — Correspondance échangée entre le receveur de l'Hôpital, Bosquet, et le sieur Planquette, d'Arras (1788-1791), avec comparaison de ce qu'elles comportaient en 1781 (p. 72-78). — Correspondance adressée au receveur (novembre 1792-janvier 1793) par M. Cauwet, receveur général des ci-devant États d'Artois, concernant la liquidation des rentes dues par les États à l'Hôpital St-Jean, l'ignorance où l'on est de ce que deviendront les rentes sur les casernes, la nécessité pressante de fournir au directeur général de la Liquidation l'état complet des rentes de la maison (p. 79-84). — Correspondance du sieur Lallart, également receveur général des ci-devant États d'Artois (février-mars 1793), pour d'autres rentes sur les dits États (p. 85-88).

H. B. 6. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1760-1787. — « Cœuilloir pour percevoir les anciennes redevances dues à l'Hôpital St-Jean-Baptiste, à St-Omer, par plusieurs maisons situées en laditte ville ».

Paroisse Ste-Aldegonde. — Maison de la *Tête-d'Or*, sur le Grand-Marché, II lb. XVI s. XI d. ; — Maison du *Chapelet-Rouge*, tenant d'un côté à la précédente, d'autre à la *Grue* et faisant face au Grand-Marché, V lb. XII s. VI d. ; — Maison des *Armes du roy d'Espagne*, à l'entrée de la rue des Clouteries, IV lb. V s. ;— Autre maison, au coin de cette rue, au midi, VII s. ; — Maison du *Pied-de-Bœuf*, à usage de boulangerie, sur le Grand-Marché, IV lb. XVII s. VI d. ; — Maison de la *Verde*, au coin de la rue des Cuisiniers, II lb. XVII s. VIII d. ; — Maison sur le *Viel-Marché*, tenant à l'*Aigle-d'Or*, XVI s. X d. ; — Maison de l'*Arbalète*, tenant au flégard conduisant aux écoles des Ursulines, I lb. V s. III d. et II chapons ; — Maison du *Petit-Poignart*, en la Liste-Rue-Haute, VIII lb. X s. II d. ; — Deux maisons de la rue des Clouteries, II lb. XV s. X d. ; — Maison au coin de cette rue, tenant à celle de la *Balance*, III lb. XIII s. X d. ; — Maison de la *Double-Croix-Noire*, au Grand-Marché, et une autre située au flégard voisin dit Rue de la Vache, IV lb. X s. V d. ; — Maison située au-devant de la chapelle de St-Éloi, I lb. IV s. XI d. ; — Maison incorporée dans la caserne d'infanterie, I lb. XIII s. IX d. ; — Maison sise rue de Ste-Croix-Haute, tenant à celle du *Verd-Tapis*, I lb. XIX s. IV d. ; — Maison de la *Tête-d'Argent*, même rue, XV s. V d. ;— Maison des *Trois-Étriers*, sur le Grand-Marché, te-

nant à celle des *Trois-Pourchelets*, où pend pour enseigne le *Duc de Bourgogne*, XIV s.

Paroisse St-Sépulcre. — Maison en la Liste-Rue-Haute, VIII s. III d. ; — Maison du *Pélican*, à Ignace-François-Liborel, procureur au Bailliage, même rue, près de la *Petite-Vignette*, I lb. VIII s. I d. ; — Maison appartenant à Mathieu Ringo, dans la rue du Chevalier-Rouge, XVI s. X d. ; — Autre, même rue, tenant au cabaret du *Chevalier-Rouge*, XVI s. X d. ; — Maison en la Liste-Rue-Basse, à Charles-Dominique Devissery de Boisvallé, II lb. II s. II d. ; — Maison de la Tenne-Rue-Haute, près de la *Flèche-d'Or*, I lb. VIII s. I d. ;— Maison de la *Caüe*, en la Tenne-Rue-Haute, et une autre faisant partie de la précédente, ayant issue sur la rue du St-Sépulcre dite rue de l'Anguille, II lb. IV d. et II chapons ; — Maison du *Morieu*, en la Tenne-Rue, au coin de la rue de l'Écritoire, I lb. I s. I d. ; — Maison des *Sept-Étoiles*, en la Tenne-Rue-Basse, au coin de la rue de l'Avoine, II lb. IX s. III d. ; — Maison voisine, tenant par-derrière à celle de la *Cloche*, II lb. IX s. III d.; — Maison de la *Flèche-d'Or*, dans la Tenne-Rue-Haute, près de celle des *Armes d'Autriche*, VIII s. V d.; — Quatre petites maisons en la rue des Tanneurs, tenant par-derrière au rempart, II lb. II s. II d.

Paroisse Ste-Marguerite. — Maison de la *Trompe*, sur la place du Haut-Pont, tenant d'un côté à l'*Épée* et d'autre à celle de la *Ville de Bourbourg*, et une autre maison, incorporée à celle-là, et nommée *Les Étuves*, II lb. IX d. et demi ; — Maison de la *Fin de la Guerre*, en la Grosse-Rue-Basse, devant le cimetière Ste-Marguerite, II lb. II s. II d. ; — Maison de la *Loye*, au long de la rivière d'Aa, au coin sud de la rue de la Loye, I lb. I s. I d. ; — Maison de la *Lune*, près de la place du Haut-Pont et faisant le coin de la rue conduisant à l'*Asne-Aveugle*, V lb.

Paroisse St-Jean-Baptiste. — « Maison à usage de manufacture de drap, qui étoit cy-devant à usage de brasserie, nommée le *Vinquay* », à la veuve de Pierre Ricouart, marchand manufacturier, tenant d'un côté à la rivière d'Aa, d'autre à la brasserie du *Lion-Blanc*, I lb. VIII s. I d. ; — Maison et brasserie *St-Jean*, dans la rue de la Pecquerie, aujourd'hui du Lion-Blanc, IV lb. IV s. IV d. ; — Maison faisant le coin de la rue du Lion-Blanc, du côté de St-Bertin, tenant à la rivière, III lb. VII s. VIII d. et deux poules ; — Maison faisant face au pont de St-Bertin, tenant à la suivante, I lb. VIII s. I d.; — Brasserie de *St-Momelin*, au sieur Guffroy, I lb. I s. I d

Paroisse de St-Denis. — Maison de la Grosse-Rue, à J.-Fr. Bocquillion, en deux parties, VI lb. V s. II d.;— Maison de la *Verde-Treille*, même rue, tenant de midi au cimetière St-Denis, IV lb. IV s. IV d.; — Autre, même rue, III lb. X s. III d. ; — Autre, même rue, tenant à la *Ville de Gravelines*, X s. VIII d.; — Maison du *Renard*, même rue, au comte d'Houchin, III lb. XV s.; — Maison sise rue du Damier, tenant à celle du *Chat-Dormant*, I lb. IX s. VI d.; — « Monsieur de Percheval, par achat de messire Louis-Eugène-Marie, comte de Beaufort, lui par succession de messire Christophe-Louis de Beaufort, comte de Croix, son père, pour sa maison nommée l'*Hôtel d'Euon*, située sur la place d'Euon, anciennement le Marcher-aux-Chevaux, provenant auparavant de Monsieur de Croix d'Euon, tenante vers midy à la maison du *Bluet*, doit pour ancienne redevance, chaque année, audit Hôpital, au jour de St-Jean-Baptiste, quarante sols Flandre, parisis, faisant. argent de France réduit au courant, cy II lb. XVI s. III d.; »— Maison de l'*Agneau-d'Or*, en la rue Ste-Croix, XIV s.;— Maison voisine, XV s. V d.; — Maison de l'*Arbalète*, à présent la *Queue de Vache*, dans la rue St-Bertin, « au coin de la rue conduisant au Collége des soit disans Jésuittes », IX lb. II s. IX d.; — Maison « cy-devant à usage de salinne », près de la rivière de l'État, tenant de midi à la rivière de Ste-Claire, III lb. VI s. I d.; — Maison de Valentin Vanechout, au coin de la rue du Val, sur la rivière de Ste-Claire, faisant face à la porte d'entrée des dames de Ste-Claire, IX s. X d. et demi et un chapon ; — Le même, pour une autre maison sur la rivière de l'État, VII s. I d. et un demi-chapon; — « Maison faisant le coin du cotté de septentrion, pour aller aux religieuses Ursulines », XV s. V d. et demi ; — « Le sieur Pierre-Joseph Butay, marchand brasseur, fils d'Antoine et damoiselle Austreberte Delattre, fille de Pierre, paravant le sieur de La Cressonnière, pour sa maison à usage de cabaret, où pend pour enseigne l'*Image de Ste-Claire*, faisant le coin de la rue du Val, conduisant le long d'un côté du pavillion de St-Venant, et faisant face derrière le Collége des Père Écossois-Anglois, tenant d'un côté à la rue du Val.... » XVI s. X d.; — Maison sur la rivière de l'État, près de celle de Valentin Vanechout, VII s. I d. et un demi-chapon.

Table alphabétique des possesseurs de maisons grevées de rentes vis-à-vis de l'Hôpital.

H. B. 7. (Registre.) — In-folio; 38 feuillets, papier.

1757-1783. — « Registre des fermages ». — Cl.-André Lardeur, laboureur à Tatinghem, pour XXVI mes. XXX verg. de terre labourable sur Tatinghem et St-Martin-au-Laërt, par bail du 13 février 1773, CCCCL lb., et CC lb. de pot de vin. — G.-J. Danel, laboureur à *Ste-Croix-Nœufrue*, paroisse de Tatinghem, pour VII mes. I quartier et demi de terre, par bail du 10 avril 1773, C lb. — Fr.-Ch. Dazin, clerc laïc à Longuenesse, pour XI quart. sur cette paroisse (13 février 1773), L lb. — Jacques Demarthe, maréchal-ferrant à St-Martin-au-Laërt, pour V mes. de pré audit lieu (1770), CLVI lb. — L.-J. Éloy, de la même paroisse, pour une maison et II mes. de pré et terre audit lieu (1770), CXX lb. — J.-B. Rolland, laboureur à Setques, pour X mes. (1770) de terre, XLII lb.; autre bail (1775), pour XC lb. — P. Fr. Colombé, de Remilly-Wirquin, pour VI mes. de terre sises à Ouve (1766), XXIV lb.; autre bail (1777), pour XXXVI lb. — P.-Fr. Ducrocq, du Plouich, paroisse de Wavrans, pour XXVIII mes. XV verges de terre à Remilly (1773), CC lb. — Ad. Jolly, laboureur de Merck-St-Liévin, pour une maison et ferme de LXIX mes. de pré et terre (1771), D lb. — Ad. Mametz, d'Avroult, pour X mes., audit lieu d'Avroult (1772), L lb. — P.-Fr. Duisant, de St-Martin-d'Hardinghem, pour LXXIX mes. de pré et terre et une ferme audit lieu (1772), D lb. — Ph. Crépin, de Rély, pour VI mes., audit lieu (1765), LVI lb. — J.-B. Boulet, de Vaudringhem, pour VI mes. de terre, audit lieu (1774), LIV lb. — Pierre et Jacques Jolly, d'Heuringhem, pour VII mes. et demie et XVI verges de terre sur Heuringhem et sur Bilques (1770), XCVI lb. — Marie-Catherine Deruminghem, pour II mes. de pâture au *Pont-a'Ardaine,* paroisse de Wizernes (1773), XLII lb. — Ferd. Bourgois, bailli de Bomy, pour la ferme de Rupigny et CXXVI mes. de prés, bois et terres labourables (1769), DC lb.; autre bail (1777), DCCXXV lb. — J.-J. Fichaux, laboureur à Houlle, pour une demi-mesure sur Moulle (1768), L s.; autre bail (1776), V lb. — Pierre Lornier, de Nortdausquès, pour V mes. de terre (1766), XXXVII lb.; autre bail (1774), LXVI lb. — Adr.-J. Fauqueur, éclusier à Arques, pour III mes. XXXV verg. de pâture pris en VII mes. XXXII verges (1773), CII lb. XIX s. VI d. — J.-Fr. Teneur, d'Arques, pour III mes. XCVII verges de pâture, faisant suite à l'article précédent (1773), CXX lb. VI d. — Antoinette-Gertrude Lefebvre, de Racquinghem, pour IX quartiers de terre (1768), XXIII lb.; autre bail (1775), XXXVI lb. — Pierre Douas, de Renescure, pour IV mes. (1768), L lb.; autre bail à Jacques Verborgh (1775), LXIX lb. — André-Joseph Leclercq, de Robecq, pour un manoir *amasé* de VII mes., au terroir de St-Venant (1771), CX lb. — J.-B. Bodel, de *Robecq-lès-Amuzoires*, « proche St-Venant », pour XIV mes. de manoir et pré *amasé* et VIII mes. I quartier de terre audit lieu (1772), CCCC lb. — Cl.-J. Sellier, de Campagne-lez-Wardrecques, pour « deux fourches de dîmes champêtre avec la dîme de sang qui se cœuille au village et terroir de Campagne » (1772), M lb. — G. Féron, d'Éperlecques, pour les droits de dîme appartenant à l'Hôpital (1775), DCCCLI lb. — Liévin Périn, maréchal à Étrehem, pour V mes. III q. audit lieu (1773), LX lb. — P.-Fr. Bertin, d'Enguinegate, pour XI mes. et demie de terre sur Crecques (1770), CL lb. — J.-J. Masset, de Mametz, pour XVIII mes. de terres et prés, sur Crecques (1770), CCL lb. — Luc Waille, *ménager* à Bomy, pour un manoir *amasé* à Bomy (1757), XXIV lb. — Adr. Viscart, ménager au Moulin-le-Comte, pour XV quart. de terre à St-Quentin (1768), XL lb.; autre bail (1775), LXXII lb. — Monsieur Decauchy, avocat, pour une maison sise à St-Omer (1773), CCCC lb. — Martin Darvar, à St-Martin-au-Laërt, pour IX mes. XLV verges de pâture sur les glacis de la ville, tenant au chemin des Chartreux (1775), CCCC lb. — B. Dessein, manufacturier, demeurant au Haut-Pont, pour III mes. XVII verg. de pâture près de la porte du Brulle (1775), CXX lb. — Maison du sieur de Mombines, à St-Omer. — MM. Broucq, négociants à St-Omer, pour un hangard dans le jardin de l'Hôpital (1778), XXVII lb. — C. Sellier, de Campagne, pour « les deux fourches de dixme » (1781), MCCC lb.

H. B. 8. (Registre.) — In-folio : 92 feuillets, papier.

1472-1793. — « Cœuilloir de recette des biens et revenues de l'Hôpital St-Jean-Baptiste en la ville de St-Omer, dressé par Philippe-Ignace Bocquet, receveur dudit Hôpital, en l'année 1783, pour percevoir les revenues de ladite année et celles suivantes, ensemble les reprises porté au compte rendu par ledit Bocquet, pour neuf années échues, compris 1782 ».

Baux des biens fonciers. — Cl.-A. Lardeur, de Tatinghem, pour XVII mes. XXX verges audit lieu et IX mes. sur *St-Martin-au-Nart* (1782), CCCCL lb. et CC lb. de pot-de-vin; bail de 1790, DC lb. et CCC lb. pour le vin. — G.-J. Danel, pour VII mes. I quartier et demi

sur Wisques (1782), c lb. — Ch. Dazin, pour xi quartiers sur Longuenesse (1781), lv lb. ; autre bail (1789), cx lb. — H.-G.-J. Chabé, marchand à St-Omer, pour v mes. de pâture situées « *au Nart* », près de St-Omer, au lieu dit *Le Boillart* (1775), cc lb.; autre bail (1784), cclx lb. — L.-J. Éloy, pour ii mesures de terre et pâture, au Nart (1780), cxx lb. ; autre bail par Fr.-J. Éloy, au décès du précédent (1784), c lb. — J.-B. Rolland, pour x mes. sur Setques (1784), xc lb. — P.-Fr. Coulombé, laboureur, demeurant à *Hecbreucq*, paroisse d'Ouve, pour vi mes. sur Ouve (1777), xxxvi lb.; autre bail (1786), pour xlii lb. — Marie-Liévine Vilquin et Ch.-Ant. Ducrocq, son fils, au Plouich, paroisse de Wavrans, pour xxviii mes. moins quinze verges sur *Remilly-Wilquin* (1783), clxxiv lb. ; autre bail (1791), cc lb. — Adr. Mametz, d'Avroult, pour x mes. audit lieu (1781), lx lb. ; autre bail (1790), lxxii lb. — Ad. Jolly, de Merck-St-Liévin, pour une ferme édifiée sur lxix mesures de terres et prés audit lieu (1781), d lb., « avec l'obligation en outre par ledit Jolly d'acquitter les centièmes et toutes les autres charges desdits biens, mesmes les rentes fonsières et seigneurialles, de faire deux journées avec son chariots attelés de quatre chevaux, comme aussi de fournir chaque année soixante-quinze gluys de la grosseur de seize à dix-huit paume, pour être emploïé aux grosses réparations » ; autre bail (1790), d lb. et xii ras. de *scorion*, mesure de St-Omer, et les conditions précédentes. — P.-Fr. Duisant, à St-Martin-d'Hardinghem, pour toute une ferme *amasée* contenant lxxix mes. et demie et iii verges, audit lieu (1781), d lb. et un cent de *gluis* et ii journées de charroi ; autre bail (1790), mêmes conditions, plus xii ras. d'escourgeon. — Ph. Crépin, de Rély, pour vi mes. audit lieu (1774), xc lb. ; autre bail (1783), xcvi lb. — J.-B. Boulet, de *Floyecques*, paroisse de Vaudringhem, pour vi mes. audit lieu (1783), lvii lb. ; autre bail (1791), lxiii lb. — A. Jolly, d'Heuringhem, pour vii mes. et demi et xvi verges de terre et pâture sur Heuringhem et Bilques (1779), cviii lb. ; autre bail (1789), cxx lb. — M.-A. Deruminghem, de *Gondardaine*, paroisse de Wizernes, pour ii mes. de pré sur ce terroir (1782), xlviii lb. ; autre bail (1790), liv lb. — Ferd. Bourgois, fermier au hameau de Rupigny, paroisse de Bomy, pour une ferme érigée sur cxxvi mes. de terre, prés, etc., sur Rupigny (1786), dccxxv lb. et lxxv gluis.— P. Lornier, à Nortdausques, pour v mes. audit lieu (1782), lxxv lb. — Ad.-J. Faucqueur, maître éclusier à Arques, pour xxxv verges de pâture (1781), ciii lb. — J.-Fr. Teneur, fermier à Arques, pour vii mes. xxxii verges audit lieu (1781), cliii lb. — Antoinette-Gertrude Lefebvre, à Racquinghem, pour ix quart. de terre (1785), xlviii lb. — J. Verborgh, meunier et fermier à Renescure, pour iv mes. de terre (1782), lxxv lb. — J.-B. Bodel, laboureur aux Amuzoires, paroisse de Robecq, pour une ferme amasée avec xxix mes. sur les Amuzoires, Robecq et St-Venant (1783), dc lb. ; autre bail (1790), dcxlviii lb. — Cl. Sellier, de Campagne-Wardrecques, pour les dîmes visées plus haut (1781), mccc lb. — G.-J. Féron, d'Éperlecques, pour les dîmes de Westrohove (1783), dcccl lb. — L. Périn, d'Étrehem, pour v mes. de terre (1781), lxx lb. ; autre bail (1790), lxxviii lb. — Honoré Broucquart, de Crecques, pour xi mes. et demie (1779), ccxii lb.; autre bail (1788), ccxxv lb. — P.-A. Faucon, meunier à Crecques, pour xviii mes. de terres et prés (1779), cccxv lb.; autre bail (1788), cccxxx lb. — L. Wail, manouvrier à Bomy, pour une petite maison et un quartier de terre sur le rietz de Bomy (1783), xxiv lb. — A. Viscart, de Moulin-le-Comte (1785), pour vii quart. et demi de terre sur St-Quentin, lxxxiv lb. — A.-J. Lenglart de Drionville, de St-Omer, pour une maison de la rue du Commandant (1782), ii lb.; autre bail (1788), même prix. — M. Darvar et autres, pour xlv verges de pâture sur les glacis, entre la porte du Brulle et le bastion de Ste-Croix (1783), ccccl lb. — P.-J. Courden, geôlier à St-Omer, pour iii mes. xvii verges de pâture près de la porte du Brulle (1783), cl lb. — N. Vasseur, clerc de la paroisse de Moulle, pour iii mes. un quartier de terre audit lieu (s. d.), un arrentement de v quartiers de blé. — F.-J. Desplanques, pour iii quart. viii verges de manoir à Arques, arrentement de x lb. — Bernard Latalian et autres, pour v mes. iii quart. de manoir sis à Bléquin, xii lb. x s.

Rentes (f° 29). — Rente sur les États d'Artois, par contrat du 20 juillet 1627, lxviii florins iii s. réduits à lx lb. xii s. — Autre rente semblable, lxiv lb. — Autre, à la date du 6 juin 1618, l florins réduits à xliv lb. viii s. x d. — Autre, en date du 1er septembre 1607, lxxxvii fl. x s. réduits à lxxvii lb. xv s. vi d. — Autre, du 28 juillet 1525, cédée (20 août 1613) par les exécuteurs testamentaires d'Isabelle d'Isenghem, xlii lb. réduites à xxxvii lb. vi s. vi d. — Autre, du 3 août 1616, léguée par Marguerite Gavelle (2 octobre 1616), « à la charge d'emploïer chaque année ladite rente, savoir vingt florins à l'entretient et décoration de la chapelle de la Ste-Trinité en l'église de St-Sépulcre en

cette ville, et les cinq florins restant délivré à la portière de cet Hôpital pour qu'elle ai soin de faire dire les prières ordonnées par la testatrice aux pauvres ». — Autre rente de L lb. sur la vie de sœur Françoise Gaverlot, « laquelle rente, suivant la résolution de l'assemblée générale des États tenue en 1713, a été réduite, du consentement des Administrateurs, au denier vingt à toujours..., » soit xxv lb. — Autre rente sur les États, LXII lb. x s. — Autres rentes de CCCLXXV et XCIII lb. xv s. sur les impôts et casernes de St-Omer, fournies par les exécuteurs testamentaires de demoiselle Claire Créquy, qui a légué par testament (12 décembre 1682) à l'Hôpital la somme de VIM florins, « pour la fondation de cinq lits dont les lettres sont reprises au compte deuxième du sieur Carton ». — Rente de CXXV lb. sur les impôts et casernes (27 septembre 1674), transportée à l'Hôpital par les demoiselles J.-Fr. et J.-Ald. Vandenbocque, « pour remplir le pieux dessein de demoiselle Marie-Thérèse Vandenbocque, à son décès veuve du sieur Eustache Hanon..., et ce pour fonder en cet Hôpital un lit à perpétuité qui sera remplie par une pauvre femme ou fille hors d'état de gagner sa vie, ce qui a été accepté par MM. les Administrateurs sous les conditions énoncées en l'acte de délibération couché au registre du 21 août 1715 ». — Rente de CXX lb. sur les casernes de la ville d'Aire, transportée au profit de l'Hôpital par Fr. Billau, chanoine de St-Pierre, et J.-H. Vasseur, notaire, exécuteurs testamentaires de Anne Debeugin. — Rente de XCII florins I s. sur la ville de St-Omer, restant d'une plus importante créée en 1635, et réduite (9 février 1720) à LXXIII lb. XII s. — Rentes sur le domaine de Sa Majesté : 1° de VI fl. x s., créée par la Ville, à la réquisition du duc de Bourgogne, le 9 mai 1472 ; 2° de XXX patars, créée par le grand bailli de St-Omer le 16 août 1596 ; 3° de III florins, créée le 15 mai 1472 ; ces trois rentes réduites (édit de janvier 1716) à VIII lb. xv s. — Rente de III fl. II patars et demie, « faisant partie de plus grosses sommes dont le surplus appartient à diverses particuliers, suivant les lettres données par l'empereur Charles-Quint en la ville de Bruxelles, le 18 janvier 1554 », II lb. x s. — Autre rente, sur le domaine, de XVII fl. XVII s. VI d., « créée au profit dudit Hôpital par les mayeurs et échevins de St-Omer, à la réquisition du Roi Catholique, le 15 novembre 1625 », XIV lb. VI s. — « Les quatre membres de Flandres doivent à cet Hôpital une rente portant cy-devant en cours annuel cinquante florins, créée par les officiers des quatre membres de la ville d'Ypres, le dix may 1569, au capital de huit cents florins, hypotecquée sur les biens et revenues desdits quatre membres, employé pour les cours dans l'état de 1712, au chapitre des rentes assignés sur l'impôt au département de ladite ville d'Ippre, n° 294, laquelle a été réduite sur le pied du denier vingt-cinq en exécution de l'édit du mois de janvier 1716 et ne porte plus chaque année que quarante livres, monnoye de France ». — Rente due par Marie-Anne-Joseph Lévêque, du *Manil-Dohem*, reconnue exécutoire par Antoine Lohem (1er février 1718), réduite à trois pour cent (18 juillet 1741), IX lb. — Rentes héritières dues par P.-J. Decauchy, avocat à Arras, comme héritier de son frère, avocat à St-Omer, l'une de CXXV lb. réduite à LXIII lb. (27 mars 1715), l'autre de LIV lb. XVI s. IX d. (20 septembre 1718) réduite à XXXII lb. XVII s. VII d. — — Rente de LX lb. créée le 6 septembre 1720, due actuellement (vers 1778) par Boderlot, cy-devant meunier à Pernes, acquéreur du moulin de Torchy, hameau de Créquy. — Rentes héritières de XLV (1er juillet 1717) et XV lb. (9 août 1719), dues actuellement par Fr. Saison, comme acquéreur du cabaret de l'*Hermitage*, sis rue St-Bertin, au coin de la rue du Collège français. — Rente de LX lb. due par J.-J.-O. Quendal, curé de Bilques (1783). — Rente de XXIII lb. due (17 mai 1749) par J.-Fr. Alles et autres, de Bayenghem. — Rente de XXV lb. créée (18 mai 1748) par B.-Fr. Blanpain, de Laires. — Rente sur les États d'Artois (16 juillet 1757), XXX lb. — Autre de CCCC lb., sur les mêmes, créée au profit du marquis de Trazegnies (9 août 1779), vendue par lui à l'Hôpital (1er juillet 1783) pour XM livres. — Contrats et obligations des 7 février 1753 et 24 août 1766 du sieur de Mombynes.

Recette extraordinaire. — Versement de CCCC lb. (23 mars 1787), acompte de la dot de sœur Joséphine Carlier, religieuse professe à l'Hôpital. — Versement de la veuve Marie-Thérèse Lemaire, suivant convention du 4 janvier 1787, « pour être nourry, logé et allimenté audit Hôpital », MD lb. — Versement de CCC lb. (5 avril 1790), pour solde de la dot de sœur Joséphine Carlier.

Le registre est incomplet d'un tiers au moins des feuillets.

H. B. 9. (Cahier.) — In-folio ; 5 feuillets, papier.

Vers 1792. — « État des revenus annuels de l'Hospice de la Fraternité établi en la commune de St-Omer ».

Baux, venant à échéance de 1793 à 1805. — Tatinghem, XXVI mes. XXX verges, DC lb. et XVIII lb. pour la dîme. — Wisques, VII mes. un quartier et demi, CLXX lb. — Longuenesse, XI quartiers, LXVIII lb. — St-Martin-au-Laërt, X quartiers, C lb. — Setques, X mes., CXL lb. — Ouve, VI mes. — Remilly-Wirquin, XXVIII mes. moins XV verges, CC lb. — Avroult, X mes., LXXII lb. — Merck-St-Liévin, LXIX mesures, D livres. — St-Martin-d'Hardinghem, LXXIX mes. et demie III verges et un tiers, D lb. — Rély, VI mesures, CXX lb. — Vaudringhem, VI mes., LXIII lb. — Heuringhem, VII mes. II quartiers XVI verges. — Wizernes, II mes. de pré, LIV lb. — Bomy, ferme de CXXVI mes. — Houlle, demi-mesure de terre. — Nortdausques, V mes., CXXX lb. — Racquinghem, IX quartiers, LX lb. — Renescure, IV mes., LXXXVII lb. — Robecq, etc., XXIX mes. I quart., DCXLVIII lb. — Étrehem, V mes. III quart., LXXVIII lb. — Crecques, XI mes. et demie, CCXXV lb.; XVIII mes., CCCXXX lb. — St-Quentin près d'Aire, VII quartiers et demi. — St-Omer, près de la porte du Brulle, III mes. XVII verges, CL lb. — Même ville, hangard, rue de la Constitution, XXVII lb. — Terroirs de Ste-Croix-Malassise et Verde-Écuelle, LII mes. XII verges, MCC lb. — Tatinghem, LXXVII mes. et la dîme, DCCCCI lb. VIII s. — Wisques, XXI mes. III quartiers et la dîme, CCCXL lb. — Wizernes, XI mes. IX verges, CCCXXX lb. — Blendecques, III mes. et demie, LXXV lb.; XI quartiers, III razières de blé. — Cinq quartiers de terre non désignés, XXXVII lb. X s. — Bilques, I mes., XXI lb. — Blaringhem, ferme de LXII mes. et demie de manoir, jardin, pâtures, prés, bois et terres, DCCCXI lb.; XVI mes. de terre à labour, CCLXXII lb. — Difques, XXVIII mes. et III quartiers, CCCXV lb. — Enguinegate, III mes. et la dîme, LVII lb. — Hallines, III mes. III verges et la dîme, XXIX lb. — Zudausques, II mes. et demie et la dîme, XL lb.; IV mes. I quartier, VI quintaux de blé; IV mes. et demie, IV rasières et demie de blé roux. — Moringhem, XI mes. XVI verges et demie, LXXII lb. — Nortdausques, IV mes., LXXV lb. — Pihem, V mes., IV rasières de bon blé. — Moulle, VI mes., CXXIV lb. — Setques, II mes. III quartiers VII verges, XXVI lb. — Wardrecques, XVII mes. XXII verges, CCCLX lb. — St-Folquin, ferme de CIII mes. et demie, MCCCL lb. — Pecqueur-lez-Aire, XIII mes. III quartiers, CCLXIV lb. — Boidinghem, XXXIX mes., DXLVI lb., moitié pour cet Hospice, moitié pour celui de la Bienfaisance. — St-Martin-au-Lart, une mesure de terre indivise par moitié avec l'Hôpital susnommé, XVII lb. — Campagnette, II mes., XX lb. — Cinq mesures un quartier non désignés. — Ste-Marie-Kerque, ferme de LXXXII mes., CIV quintaux de blé. — St-Momelin, II mes. — Leuline, ferme amasée contenant CIII mes., MD lb. — Wardrecques, VII mes., CXII lb.; XXII mes. un quartier une verge et demie, DCCXII lb. — Blaringhem-Artois, XVII mes., CCXI lb. XIII s. VI d. — Gournay, V quartiers, XI lb. X s. — Blaringhem, III mes. — Wardrecques, XII mes. et demie, CCLXXXVIII lb. — Renescure, XV mes. et la dîme, CCCXV lb. — Racquinghem, VIII mes. — Lumbres, VII mes. et demie et la dîme, CII lb.

Rentes. — N. Vasseur, à Houlle, arrentement de V quartiers de blé. — Fr. Desplanques, à Arques, arrentement de X lb. — Les héritiers Lataillant, à Bléquin, arrentement de XII lb. X s. — Dix rentes sur les ci-devant États d'Artois, DCCCXXVI lb. XII s. X d. — Trois rentes sur les ci-devant casernes de St-Omer, DXCIII lb. XV s. — Une rente sur les ci-devant casernes d'Aire, CXXV lb. — Rente sur la ville de St-Omer, LXXIII lb. XII s. — Rente sur les ci-devant domaines, XL lb. — Rente de J. Maillart, au Maisnil-Dohem, IX lb. — La citoyenne Degouve, veuve Decauchy, d'Arras, deux rentes de LXIII lb. et XXXII lb. XVII s. VII d. — Rente Moulard, du moulin de Torchy, LX lb. — Rente de XLV lb. due par Fr. Saison, cabaretier à St-Omer. — Rente due par Quendal, ci-devant curé de Bilques, LX lb. — La rente Butay a été remboursée. — Deux rentes de XI lb. V s. et XXVIII lb. II s. VI d. sur Ant. Tavernier, cultivateur à Fauquembergues, et autres. — Rente de IV lb. XIII s. sur Fr.-L. Pruvost, de Seninghem. — * Rente de C lb. due par Marcq, dit ci-devant de St-Pierre. — * Rente sur les ci-devant aides et gabelles de France, CCCLXXVI lb. V s. I d. — Rente de XVI lb. sur J.-B. Dervaux. — * Trois rentes : LV lb. XIV s. sur le ci-devant quart des grandes fermes; XXVI lb. XII s. et III lb. II s. VI d., sur les ci-devant fiefs et aumônes du domaine. — * Pierre Sandelin, dit ci-devant de Fruges, rente de XXV lb. — * Rente de XXXIV s. due par la ville de St-Omer, affectée sur les ci-devant aides d'Artois. — * Rente de D lb. due par la ville de St-Omer. — * Vingt-cinq rentes dues par les ci-devant États d'Artois, MMDCXXIII lb. XVII s. IX d. — * Rente sur l'hôtel de ville de Paris, CCCLX lb. X s. — Rente de L lb. sur une maison de la rue Blanche-Manche (7 décembre 1778). — Les titres de toutes les rentes * ont été envoyés au directeur général de la Liquidation, pour être inscrites au grand-livre.

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES.

H. E. 1. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets écrits sur 106, papier

24 décembre 1792-16 juillet 1793. — « Registre aux mémoriaux et délibérations relatifs aux biens et régime de l'Hôpital de St-Jean en cette ville de St-Omer ». — Procès-verbal de l'installation (24 décembre 1792) par le maire, les officiers municipaux et le conseil général de la commune de St-Omer, des citoyens Philippe-Henry Leroy, notable, Louis-Joseph-Auguste Deschamps, notable, Bernard-Joseph Delattre, négociant, André-Joseph Becquet, notable, Louis-Joseph Piers, juge de paix, élus par le conseil général de la commune (18 décembre) administrateurs de l'Hôpital St-Jean, en présence des religieuses assemblées, « avec injonction auxdites hospitalières ici présentes de les reconnoître en leurs dites qualités, ce qu'elles ont déclaré accepter et ont signé, sauf Marguerite Bridel, qui a déclaré ne pouvoir écrire ni signer pour cause de viellesse ; *signé :* Marie-Jeanne Campagne, Marie-Cécile Hochart, sœur Beauricher, Augustine Joly, Hélène Caudron, Caroline Roche, Catherine Beauvois, Scolastique Baupain, Henriette Milliot, Marie-Catherine Pruvost ; et attendu la déclaration desdites hospitalières que cinq d'entre elles sont absentes et occupées à veiller des malades en ville, et que Marie-Claire Legrand n'a pu comparoître pour cause d'infirmité, avons chargé lesdits Administrateurs de leur faire part de ladite installation et proclamation et de recevoir leur acceptation..... » (f° 3). A la demande des Administrateurs « considérant que le premier de leurs devoirs et soins est de rassembler les titres et papiers concernants les droits et biens de ladite maison, pour en être sur le champ fait état et inventaire », la citoyenne Augustine Campagne, supérieure, fait la remise (8 janvier 1793) des titres et papiers existants dans la maison. Après avoir reconnu « que les plus essentiels et les plus précieux ne s'y trouvoient pas, tels que ceux de la fondation primitive, dotation, donnations, acquisitions, et notament les contrats de rentes affectées sur les ci-devant province et États d'Artois », et reçu la déclaration du sieur Bosquet, receveur, qui a déclaré « qu'ils avoient toujours été en la possession de Charles-Gilion de Trasegnies, cy-devant administrateur dudit Hôpital et actuellement émigré, que ces titres et papiers étoient en dépôt au château de Bomy, demeure ordinaire dudit Trazignie..... » et se trouvent maintenant sous scellés, on décide de demander au District la levée de ces scellés et la remise de ces papiers à l'Administration hospitalière (f° 4). — Le citoyen Louis-Joseph Piers (m. d.) est choisi comme secrétaire des délibérations (f° 5).

« Tableau de l'état de la Maison et Hôpital de St-Jean-Baptiste en la ville de St-Omer.

» On croit que cette maison a été fondée vers l'an 1408, par Jean de Wissocq, qui a été aux croisades de la Terre-Sainte et qui fut mayeur de cette ville.

» L'origine de cette maison étoit un Hospice pour y recevoir les pauvres pélerins, à qui on donnoit la panade.

» Les Hospitalières ont à leurs soins plusieurs peauvres femmes, qui occupent des lits fondés par différens bienfaiteurs. Ces femmes sont nourries, couchées et soignées, tant en saneté qu'en maladie, et y sont pour la vie.

» Lesdites Hospitalières exercent encore leurs soins charitables, en gardant les malades en ville ; elles tirent dix sous de rétribution par jour, dont la moitié est pour celle qui garde le malade et l'autre doit tourner au proffit de la maison.....

» L'une desdites filles étoit Supérieure, dont la nomination appartenoit à M. Charles de Trazignies, dernier Fondateur. Une autre fille étoit Économe, nommée communément Mère-Marthe ; elle étoit nommé par le même.

» Le 24 décembre 1792, toutes lesdites Hospitalières assemblées ont procédés par scrutin, conformément à la loy, à l'élection d'une nouvelle Supérieure ou Économe, en présence de la municipalité et notabilité de la ville

de St-Omer. Le résultat du scrutin a donné pour Supérieure, qui a été proclamée au même instant et installée dans ses fonctions, Augustine Campagne, ci-devant Supérieure.

» Lesdites Filles Hospitalières étoient, audit jour 24 décembre 1792, au nombre de dix-sept, savoir :

	Noms.	Age.	Entrée.
1.	Catherine LEGRAND, de Matringhem, jubilaire infirme,	79 [ans].	61 [ans].
2.	Cécile BRIDEL, de Vincly, infirme,	71 —	48 —
3.	Julienne HOCHART, d'Erny-St-Julien, infirme,	60 —	42 —
4.	Marie-Françoise BEAURICHE, de Warne-Roquetoire,	60 —	40 —
5.	Augustine CAMPAGNE, de Molinghem, supérieure,	52 —	34 —
6.	Brégitte JOLY, d'Heuchin, mère-marthe,	47 —	24 —
7.	Ferdinande BEAUVOIS, d'Inguinegatte,	40 —	23 —
8.	Reine DESMARAIS, de Bomy,	51 —	19 —
9.	Caroline ROCHE, de L'Hotinghem-en-Boulonnois,	39 —	18 —
10.	Émélie MILIOT, de Dohem,	40 —	15 —
11.	Philippine CARDON, de St-Hilaire,	39 —	15 —
12.	Eugénie BLANPIN, de Bomy,	33 —	11 —
13.	Albertine CARON, de Phihem,	31 —	9 —
14.	Pauline PRUVOT, du Biez,	31 —	9 —
15.	Louise DUFRESNE, de Cappel,	30 —	9 —
16.	Joséphine CARLIER, de Merc-St-Liévin,	29 —	7 —
17.	Adélaïde CLEUET, de Fléchin,	26 —	6 —

» Ces Filles Hospitalières ont donné, pour entrer dans la maison, une somme quelconque, de 1,000, 1,200 lb. ou autre, plus ou moins forte. Elles sont nourries et logées, et n'ont de rétribution annuelle que chacune une pièce de trois livres ; la Supérieure a quelquefois le triple ou quatrude (*sic*), ce qui étoit à la disposition du cy-devant Fondateur.

» Elles ont encore, par une fondation faite par une d'entre elles, chaqu'année, six aulnes et un quart de toille, pour leur usage particulier.

» Il y a encore dix-neuf Lits fondés par différens particuliers. Il y avoit encore un plus grand nombre, mais l'insuffisance de la fondation primitive l'a fait réduire. Tels sont ceux existans.

Première salle.

Lits.	Noms des fondateurs.	Noms des pourvues.
1.	M. Charles PIES, de Lillers.	Antoinette Tartarre, d'Herbelles.
2.	La SUPÉRIEURE et M. DE VAUX alternant.	Margueritte Walté, de St-Omer.
3.	La MUNICIPALITÉ de St-OMER.	Marie Ducrocq, de St-Omer.
4.	M. DE PAN-MONTIGNY.	Anglique Montagu, d'Arques.
5.	Mme DE HUPY, de St-Omer.	Louise Cavinie, de St-Omer.
6.	M. LEFRANCOIS-DUCLERCQ.	Élisabeth Vacquet, de St-Omer.

Deuxième salle.

1.	Mlle DESCAMPS, dite D'INGLEBERT.	Louise Buel, de St-Omer.
2.	M. PELET.	Marie-Anne Déglise, de St-Omer.
3.	La MUNICIPALITÉ DE St-OMER (fondation de M. DE MORONVAL).	Marie-Anne Moronval, de Fruges.
4.	M. DANTHIN-DEFONTAINES, d'Aire.	Louise Vandenbroucq, d'Aire.
5.	M. TITELOUZE DE BALINGHEM.	Marie-Antoinette Lozeingot, d'Enghuin.
6.	Mme DE HUPY-TAFFIN, de St-Omer.	Célestine Deligny, de Bomy, fondé pour homme.....
7.	M. TITELOUZE-BALINGHEM.	Rose Massemin, de St-Omer.

Lits.	Noms des fondateurs.	Noms des pourvues.
8.	M. Lefrançois-Duclercq.	Philippine Dhénin, de Fruges.
9.	M. Titelouze-Balinghem.	Pétronille Dehelle, veuve Gagneur, d'Herdeghem.
10.	M. Titelouze-Balinghem.	Catherine Jennequin, de St-Omer.
11.	M. Titelouze-Balinghem.	Isabelle Margez, de Wavrans.
12.	M. de Tramecourt.	Magdelaine Montchaux, de Verchocq.
13.	M. Pelets.	Catherine Martel, de St-Omer.

» Il y a encore trois Lits occupés par trois pensionnaires qui ont donné de l'argent pour les occuper pendant leur vie, savoir : Marie-Thérèse Rault, d'Audincthun ; Pétronille Blondel, de Dunkerque ; Thérèse Lemaire, de Bilques ; un domestique jardinier, aux gages de cent livres, qui fait les gros ouvrages et commissions au dehors ; deux servantes....., et un peauvre homme recueilli sur la rue et nourri par charité. Récapitulation des commençaux de la maison : Filles Hospitalières, 17 ; peauvres femmes, 19 ; pensionnaires, 3 ; domestiques, 3 ; un peauvre, 1 ; [total] : 43 personnes.

» Il y avoit un Chapelain dans la maison et aux gages de deux cents [livres], pour la décharge des messes. Il faut avoir recours aux titres, pour savoir si ces messes se disent pour la décharge de quelques fondations, ou pour la comodité particulière des Filles Hospitalières ; dans l'un comme dans l'autre cas, elles ne peuvent être actuellement déchargées que par un prêtre constitutionel, conformément à l'arrêté du Département du Pas-de-Calais du 15 décembre 1792.

» Il y a encore plusieurs messes et obits, qui se déchargent par les prêtres habitués de la paroisse du St-Sépulchre, sur laquelle se trouve placée ladite maison et Hôpital de St-Jean-Baptiste. Ces décharges de messes et fondations peuvent porter chaque année 32 à 34 lb., ce qui sera vérifié par les comptes à rendre par le citoyen Bocquet, receveur actuel des biens et revenus de ladite maison.

» Il a été fait inventaire par les Administrateurs, les 15 et 22 janvier 1793, de tous généralement les meubles et effets de ladite maison, ainsi que des papiers de peu de conséquence qui se sont trouvés, etc., etc..... » (fo 5 vo).

État des biens et revenus de la maison et Hôpital de St-Jean-Baptiste en la ville de St-Omer (les mêmes qu'au registre précédent, sauf quelques variantes dans le montant des baux). Arrentements (id.). Rentes (id.); rentes foncières affectées sur le camp Delecourt, à Bientques, environ L lb., indivises par moitié entre les Hôpitaux de St-Jean et de St-Louis (fo 8). — Injonction à la Supérieure (5 février 1793) de tirer au plus tôt du District un récépissé pour l'argenterie de la chapelle qu'elle dit lui avoir remis (fo 13). — « Considérant que lors de l'inventaire des meubles et effets dudit Hôpital, le 15 janvier dernier, la citoyenne Augustine Campagne, dépositaire élue de ladite maison, auroit déclaré n'avoir en sa possession aucuns titres et papiers concernans ledit Hôpital autres que ceux de peu de conséquence qu'elle a représenté, qu'elle ignoroit entre les mains de qui ces titres et papiers pouvoient être déposés, qu'ils n'existoient pas même dans la maison lorsqu'elle fut nommé supérieure dudit Hôpital, qu'elle a entendu dire qu'il en existoit au cy-devant château de Bomy ; que le citoyen Bosquet, receveur des biens et revenus de ladite maison, demeurant actuellement en la ville d'Aire, auroit déclaré verbalement qu'il n'avoit en sa possession que quelques comptes rendus par ses prédécesseurs et des baux qui devoient servir à former son compte, ensemble un contrat de rente de dix mille livres en capital, que pour tous les autres titres et papiers il les croyoit déposés au cy-devant château de Bomy par ordre de Charles-Gillion de Trazignie, dernier successeur des fondateurs et dernier administrateur dudit Hôpital actuellement émigré, qu'il les croyoit sous les sellés apposés par les commissaires du district de St-Omer » ; l'Hôpital, après avoir fait constater, le 5 février, « qu'il n'a été trouvé aucun titre, papier et documens appartenans audit Hôpital sous les scellés apposés audit château de Bomy » ; que le sieur Bos

quet n'a encore rendu aucun compte de la fin de sa gestion et paroît rechercher tous les moyens dilatoires propres à écarter ce devoir ; que l'absence de titres et la non reddition des comptes empêchent l'Administration de faire valoir les droits et les biens qui lui sont confiés, prie (5 mars 1793) la municipalité de forcer le sieur Bosquet à s'exécuter (f° 13 v°). — Révocation du sieur Bosquet (6 mai), lui défendant de s'immiscer désormais dans la régie et la recette, sans préjudice de « la demande formée à la charge dudit Bosquet, tant pour l'obliger à rendre compte qu'en remise des titres et papiers qu'il peut avoir en sa possession appartenans audit Hôpital... » (f° 15 v°). — Nomination d'un nouveau receveur, L.-Fr.-J. Senlecque fils (m. d.), sous les conditions suivantes : « Savoir, ladite commission sera révocable à volonté par lesdits Administrateurs ; à la charge encore par ledit Senlecque de donner pour sûreté de sa gession bonne et solvable caution à l'appaisement de l'Administration, et de la renforcer même au besoin sur la simple réquisition des Administrateurs ; ne pourra payer aucune somme sans y être autorisé ; ne pourra faire aucun voyage que sous la même autorisation ; moyennant quoy ledit receveur aura pour droit de recette huit deniers de la livre des sommes effectives qu'il aura reçu, sans autre chose prétendre » (f° 16). — Pétition de la municipalité de St-Omer au District, représentant que le sieur Bosquet « doit onze années de régie des biens qu'il a fait dudit Hôpital et dont il n'a pas encore rendu compte, quoiqu'il en ait été requit plusieurs fois et qu'il a même été cité au Bureau de Conciliation de cette ville, où il n'a cherché qu'à éloigner cette demande parce que son intention n'est pas de le rendre ; ce Bosquet étoit encore chargé des anciens titres et papiers concernant ledit Hôpital ; le District en a remis plusieurs, mais les principaux, tels que contrats de rentes et titres de fondations sont ou cachés ou égarés ». L'Hôpital voudrait être autorisé à se pourvoir au Tribunal du district. Autorisation du District (5 juin) et du Directoire du département (17 juin) dans ce sens (f° 17). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, le seize juillet, les administrateurs commissaires de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste assemblées ont arrêté que la somme de cincq cent quatre-vingt-dix livres touchée par le citoyen Senlecque, receveur dudit Hôpital, pour indemnité et pour une partie de pâture prise dans la Magdelaine et incorporée dans les ouvrages de la ville, restera entre les mains dudit receveur jusqu'à ce qui soit ordonné sur la destination de ladite somme. Ainsi fait les jour, mois et an que dessus. Deschamps, P.-H. Leroy, B.-J. Delattre, Piers ainé » (f° 18). Le reste du registre est demeuré blanc.

H. E. 2. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

8 ventôse an II-27 frimaire an IV. — Arrêté de la municipalité de St-Omer (8 ventôse an II) estimant, sur le rapport que le citoyen Ghys lui a remis de sa mission à l'Hôpital de la Fraternité, que les bois provenant d'Herbelles attendus par cet établissement sont nécessaires à sa consommation. Supplément d'enquête demandé par le District à ce sujet (p. 1). — Sur délibération de l'Hospice des Infirmes, dit de la Fraternité, la municipalité décide (26 ventôse) qu'elle écrira au District pour arrêter la réquisition mise par le citoyen Decque sur les bois d'Herbelles et les faire transporter à l'Hôpital (p. 2). — Déclaration des mesureurs, estimant à x sommes de gros bois les ressources de chauffage restant assurées à l'Hôpital dans ses magasins (p. 3). — Sur déclaration du citoyen Caulier et de son épouse, directeurs de l'Hôpital, « que depuis la réunion des deux ci-devant Hôpitaux de St-Louis et de St-Jean la consommation du bois nécessaire pour ledit Hospice, tant pour la cuisine, boulangerie, lescive presque journalière, chauffage des infirmes et vieillards des deux sexes, peut aller à trois sommes par mois, ce qui feroit trente-six sommes par an ; à laquelle il faut encore ajouter neuf sommes aussi par an et ce à raison d'un quart d'augmentation, attendu que d'aprés le plan formé par la commune de cette ville arrêté et approuvé par le District, on doit encore transférer dans l'Hospice des Infirmes tous les vieillards connus ci-devant sous le nom des Apôtres et tous ceux qui se trouvent actuellement colloqués dans l'Hôpital général, laquelle translation nécessitera encore une augmentation de service ; dans ce nombre sont compris le bois nécessaire pour les cinq ou six grandes lescives, sans y comprendre les fagots, ce qui feroit pour le tout une consommation annuelle de quarante-cinq sommes », l'Administration de l'Hospice décide (28 ventôse) d'envoyer Caulier à Herbelles pour y faire évaluer la quantité de bois restant depuis qu'une partie a « été volée par des malveillants ». Rapport de Caulier (5 germinal), évaluant à XIII voitures à quatre roues le bois disponible à Herbelles. Arrêté du District levant (12 germinal) la réquisition dont ce bois

était frappé, et invitant le citoyen Decque à s'en procurer ailleurs (p. 4-5). — Plainte de l'Hospice, qui d'une part ne peut plus se fournir de viande chez Widehem, mis en état d'arrestation, et d'autre part, ne peut obtenir cette fourniture du citoyen Lemaire auquel il s'est adressé. Ordre du District à ce dernier d'avoir à fournir la viande demandée, « pourvu que le service militaire pour lequel il est emploi n'en souffre pas » (p. 6). — « Citoyens. L'état de pénurie où se trouve l'Hospice des Infirmes me force à me retirer vers vous. Depuis huit jours, la maison est sans beurre. Rien de plus triste que de voir distribuer le souper aux vieillards des deux sexes. Ils prennent leur pain, le retournent de tout côté, se regardent et fondent en larmes. Dans ces douloureuses circonstances, je ne puis que me jetter dans le sein paternel de la municipalité. Citoyens municipaux, la plus grande économie est à l'ordre du jour. Je ne puis avoir que la moitié des provisions de viande nécessaire à l'Hospice chaque décade; point de poisson, point d'œufs, point de légumes. Si je n'ai pas un peu de beurre, ils sont réduits exactement au pain sec. Je ne demande du beurre que pour le soir, et à midi quand ils n'auront rien autre chose à manger. Citoyens municipaux, à ce qu'il vous plaise permettre au soussigné de s'aboucher avec un baloteur qui puisse fournir à l'Hospice une quantité convenable de beurre ; Caulier, directeur de l'Hospice des Infirmes ». La municipalité décide (9 floréal) « que le beurre ou les œufs qui arriveront en cette commune pour l'approvisionnement de l'Hospice des Infirmes seront déposés à la municipalité, pour par les agens dudit Hospice être enlevés sur une autorisation du directeur ou de l'Administration » (p. 7). — Lettre du citoyen Deschamps s'excusant auprès de ses confrères de l'administration de l'Hospice des Infirmes de ne pouvoir assister à leur réunion, requis qu'il est « d'aller apposer des scellés chez les parens d'un de nos défenseurs de la Patrie », et leur donnant pour la municipalité un projet de lettre réclamant le trimestre échu de pension qui revient à la maison (Cf. *Invent. de l'Hospice St-Louis*. E. 1, f° 116.) (p. 8). — « Séance du premier fructidor, 2e année républicaine, à laquelle était présent le Représentant du peuple Florent Guyot. On consulte le Représentant sur la marche que doivent tenir les Administrations des Hospices de bienfaisance, dont les biens sont déclarés nationaux. Il dit que le vœu de la Convention est qu'aucun malheureux ne puisse souffrir de l'exécution de ses décrets, et qu'attendu que les secours qu'elle accorde aux indigens ne sont pas encore déterminés et en activité, les Administrations des Hôpitaux doivent régir comme par le passé sans néanmoins pouvoir vendre ni alliéner » (p. 9). — Demande adressée par le citoyen Antoine-Joseph Brasseur, directeur de l'Hospice de la Fraternité, tendant à obtenir XLV rasières de scourgeon, « afin qui puisse faire brasser de la bierre pour survenir aux besoin de cet Hospice » qui manque absolument de boisson. La commune accorde (14 vendémiaire an III) vingt rasières (p. 10). — Note : « Municipalité de St-Omer ; Districq de St-Omer ; Département du Pas-de-Calais. Hospice des Viellards infirmes dit de la Fraternité ci-devant l'Hôpital de St-Jean en cette commune, y joint les viellards de deux sexe de l'Hôpital ci-devant de St-Louis, les Appôtres, les Viellards de la Bienfaisance, tous réunis audit Hospice de ci-devant St-Jean-Les Repentie faisant ensembles le nombre de cent trente personnes, pour lesqu'elle il est nécessaire d'une somme de quinze mille livres pour les trois premier mois de l'an 3, pour acheter les pain, viande, beure, légummes, boissons, et payer médecins, chirugiens, médicaments et blanchissache, sans conter les bois, fagots, charbons et braises que l'Hospice a sa provision pour cette année. Fait à St-Omer, ce 14 vendémiaire an 3. Certifié sincerre et véritable par le directeur soussigné ; signé Brasseur. Vu et aprouvé par les Administrateurs dudit Hospice, ledit jour, mois et an que dessus ; signé Broucq, Loisel, Pley, Becquet, Aspelly, Hancquier, Walleux et Danel » (p. 11). — Les citoyens Hémart et Pley fils, commissaires délégués par la municipalité pour « se transporter en cette Hospice pour se concerter avec l'Administration sur le traitement à accorder au citoyen Caulier et son épouse, directeurs cy-devant de cet Hospice, ensemble la fixation des pensions des enfans dudit Caulier dont ils seroient obligés de tenir compte à l'Hospice sur leurs traitements », fixent le traitement à DCCC lb. pour le sieur Caulier, et à CCCC pour celui de sa femme, enfin à CCCC lb. la pension de leurs deux enfants (15 vendémiaire). Approbation de la municipalité, le 21 suivant (p. 12). — Lettre des Administrateurs au sieur Senlecq (6 brumaire an III), l'avisant de sa nomination comme secrétaire de l'Hospice de la Fraternité. Lettre de celui-ci déclinant (5 (*sic*) brumaire) l'offre qui lui est faite (p. 13-14). — Délibération du conseil général de la commune de St-Omer (16 brumaire) autorisant l'Hospice de la Bien-

faisance, qui est « à la veille de manquer des objets les plus essentiels », à percevoir les revenus échus pour l'année 1794, sauf le remboursement à l'État, s'il y a lieu. Y jointe la consultation de Fl. Guyot relevée plus haut (p. 15). — « Aux citoyens Administrateurs du District de St-Omer ; le directeur de l'Hospice des Infirmes ditte de la Fraternité en cette commune. Expose que les personnes qui sont logés dans cette Hospice sont sans boisson, qu'il ne leur reste pour toute ressource que de l'eau. Cependant, citoyens Administrateurs, vous êtes persuadés que, dans un âge aussi avancés que le sont les infirmes et malades, il leur est impossible d'en boire sans qu'ils s'exposent à des accidens qui pouroient les conduire au tombeau. Le marché aux scourgeons de cette commune n'étant pas assés fourni pour que l'exposant en sa qualité puisse en acheter sans faire murmurer le peuple, il demande que vous en mettiez en réquisition dans les communes environnantes environ vingt à vingt-cinq rasières, pour pouvoir faire faire de la petite bierre, boisson qui leur est salutaire. Il est persuadé que l'Administration ne lui refusera pas cette foible nourriture pour des infortunés qui n'ont que cela pour toute subsistance. Brasseur ». On lit en marge cette apostille : « Les Administrateurs du District de St-Omer requièrent le citoyen H.-G. Chabé, cultivateur à St-Martin-au-Laërt, de fournir à l'Hospice de la Fraternité de St-Omer la quantité de vingt quinteaux de scourgeon pour la boisson dudit Hospice, sy nécessaire aux veillards y contenus ; le tout à compte du contingent civile, sur la décharge qu'il représentera ; en Directoire, le 28 brumaire, 3e année républicaine ; Carpentier, Deroot » (p. 16-17). — Mesures prises (6-12 frimaire) pour garantir l'Hospice de la Fraternité contre les incursions des vagabonds et les chances d'incendie qui pourraient résulter de l'installation de la clouterie du citoyen Cathoir dans l'ancienne chapelle des Repenties (p. 18). — Commission donnée (7 nivôse) par les Administrateurs de l'Hospice de la Fraternité au citoyen Lanose l'aîné, « pour recevoir ce qui est dû audit Hospice pour l'année 1794 (v. st.) et les reliquats de 1793 (v. st.) », et au citoyen Brasseur, directeur dudit Hospice, « pour recevoir les reliquats des comptes des anciens receveurs » (p. 19). — Différend de ce dernier avec les receveurs Dufour et Senlecq (p. 20).— Avis négatif de l'Hospice relativement (19 nivôse) au déplacement et au remplacement du moulin de Ste-Croix (p. 21-22). — Décision prise par l'Administration de l'Hospice (25 pluviôse) pour vendre à son profit « des bacs de pierre dite de Marquise » qui se trouvent dans la cour, sont inutiles au service et que le citoyen Capelle, marchand savonnier, désire employer à la manutention du savon (p. 23). — Avis donné par la municipalité (26 pluviôse) à l'Administration de la Fraternité, qu'un secours semestriel de 16,000 lb. vient de lui être accordé par les Commissaires des secours publics. Suit ce postscriptum : « Vous devrez comprendre dans vos tableaux les personnes qui sont placés chez le citoyen Barrière, afin qu'elles participent aux bienfaits de la Nation. Tumerel, secrétaire ». Autre avis portant que le citoyen Legrand, payeur de la guerre à St-Omer, est nanti de ladite somme. Délégation donnée (5 ventôse) à cet effet au citoyen Brasseur, par les Administrateurs Deschamps, P. Loisel, Becquet, J.-C.-J. Hancquier, J.-F.-J. Walleux, Pley, Maximilien Broucq, Couvreur, Laloyau, S. Aspelly (p. 24-26). — L'Administration ayant proposé au choix de la municipalité les citoyens Crépin, Lejosne et Dufour pour remplacer le citoyen Deschamps devenu maire de St-Omer, celle-ci nomme (21 germinal) le citoyen Crépin (p. 27). — Nomination semblable (17 fructidor) du citoyen Lambert cadet (présenté avec Deschamps et Lejosne), en remplacement du sieur Crépin devenu officier municipal. — Non-acceptation de ce dernier dont les loisirs se trouvent déjà absorbés par « la mission dont il est actuellement chargé par le Directoire du District près le citoyen Gosse, receveur, pour la numération des assignats démonettisés » (p. 28-30). — Nomination du citoyen Deschamps, homme de loi, en remplacement du sieur Crépin, par la Municipalité de canton (5 frimaire an IV), sur la proposition des Administrateurs (p. 31). — « L'an quatrième de la République française une et indivisible, le dix-huit du mois de frimaire, dix heures du matin, les Administrateurs de l'Hospice des Infirmes dit de la Fraternité établi en la commune de St-Omer, assemblés extraordinairement ; considérant que d'après la loi du 2 brumaire qui rapporte celle du 23 messidor dernier, les hospices et maisons de charité sont rentrés dans l'exercice et administration de leurs biens ; que la vente faite d'une grande partie des biens de cet Hospice rend presque nuls les moyens de le faire subsister, malgré les foibles secours qu'il a obtenu de la Nation. Ses charges sont augmentées par la réunion de tous les infirmes des autres maisons de charité quoique ses revenus soient diminués, soit par les biens

qu'on leur a retenu sans indemnité, soit par une infinité de rentes dont ils n'ont pu être payé par la Nation, soit enfin par des engagements que l'Hospice avoit contracté avec d'autres qu'ils n'ont pas rempli. C'est de cette manière que onze ou douze vieillards composant ci-devant l'Hospice des Apôtres ont été reçu dans l'Hospice de la Fraternité; les revenus de cette maison ne consistoient qu'en rentes sur la Nation et autres maisons de mainmorte pour lesquelles on n'a jamais pu toucher un sol, et pour seul bien immeuble une maison sise en cette commune, rue du Marché-aux-Herbes, dont l'Hospice n'a jamais pu toucher aucun loyer parce que les Comités s'en sont emparés et après eux des instituteurs; le jardin, la cave sont loués sans que les Administrateurs ayent eu aucune connoissance ni participé à aucun de ces traitements qui naturellement devoient les regarder; il y a plus, c'est qu'on a forcé l'Hospice à acquiter le montant des réparations, malgré les représentations des Administrateurs. Que les Administrateurs croiroient manquer aux devoirs les plus essentiels, s'ils ne faisoient tout ce qu'il est en leur pouvoir pour rentrer dans la plénitude des biens affectés à l'Hospice. Pourquoi ils arrêtent que la municipalité sera invité de prendre en sa sagesse tous les moyens possibles pour faire évacuer cette maison, cave et jardin, par ceux qui les occupent injustement au préjudice des pauvres, propriétaires d'iceux, et contre la disposition de la loi du 2 brumaire dernier. Cette mesure est d'autant plus pressante qu'il faut que la municipalité somme ces particuliers avant le 4 nivôse prochain, pour les forcer à déguerpir pour le 12 pluviôse suivant (Chandeleur prochaine, v. st.), sauf à prendre les mesures les plus efficaces pour procurer à l'Hospice le payement des loyers de ladite maison qui sont dus nécessairement à cette Administration... » Vandenbosche, E.-J. Danel, Maximilien Broucq, Becquet, Laloyaux, Loisel, Couvreur, Pley. Arrêté de la municipalité autorisant l'Administration hospitalière (21 frimaire) « à faire évacuer ceux qui seront sans baux, et à prendre les mesures nécessaires pour faire rentrer les arérages » (p. 32-33). — Demande adressée par l'Administration à la municipalité (25 frimaire an IV) tendant à ce qu'il soit pris par elle des mesures « pour faire régner l'ordre dans cette maison », vu « qu'ayant enjoint au nommé Carpentier, comme le plus valide dudit Hospice, de coucher dans la place des plus invalides de la maison, à effet d'avertir les infirmières au cas d'accident pendant la nuit », celui-ci a déclaré ne vouloir point se soumettre à ce service. Prenant en considération les observations du citoyen Carpentier, la municipalité invite les Administrateurs de l'Hospice des Infirmes « à charger les plus valides à rendre service aux infirmes et alternativement » (p. 34).

BATIMENTS. — MOBILIER.

II. E. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 2 plans.

1778. — « État estimatif pour la restauration de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste en la ville de St-Omer, relativement au plan projeté. Premièrement, le quartier face à la cour, composant au rez-des-chaussée une cuisinne, les offices, vestibul, appartement pour la supérieure et le reffectoire ; au premier étage, un d'ortoire de neuf chambres ; et, au second, un d'ortoire de dix chambres ; une fournerie dans le souterrein ayant accès par la cuisinne, par un escalier en maçonnerie, dont une partie sera séparrée pour un magazin de provision de charbon et de braize... Secondement, la partie face à la rue composant, au rez-de-chaussée, la chapelle, la sacristy, sal pour les vielliarts, vestibul, brasserie et chambre pour la portierre ; au premier étage, salles pour les femmes, vestibul et oratoire, et, sous la chapelle, une sal souttereinne pour les passants... Troisièmement, autre quartier composant au rez-de-chaussée une chambre d'hotte et un parloire ; et, au premier étage, une infirmerie et une chambre d'hotte... » Ce devis, du maître charpentier Walleux, monte (12 février 1778) à XXIII M DCXLII lb. — Autre état estimatif (23 avril), montant à XXII M DCCCCLXV lb. — Demande adressée à l'Intendant, aux termes du règlement du 21 janvier 1738, par sœur Thérèse François, supérieure de l'Hôpital, tendant (avril 1778) à obtenir l'autorisation de reconstruire les bâtiments

de l'Hôpital qui « menacent une ruine prochaine ». Suivent : 1° le consentement du directeur des amortissements, Blanchon (1er mai), subordonné à la justification par les religieuses, dans la huitaine, qu'elles ont payé le droit d'amortissement du fonds de l'Hôpital, ou « qu'elles le possédent avant 1681 » ; 2° l'autorisation (3 mai) de l'Intendant de Caumartin. — « État général de la dépense pour la reconstruction de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste, en la ville de St-Omer » (2 juin), montant cette fois à XXVIIM CCCCXXI lb. X s. — Plan par terre du projet général de reconstruction des bâtiments. — Autre plan (m. d.), donnant la disposition et les coupes en long et en large d'une partie des annexes.

H. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 6 feuillets, papier.

1793. — Inventaire du mobilier de l'Hôpital. — « L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le deuxième de la République, le quinze janvier, nous Philippe-Henry Leroy, Louis-Joseph-Auguste Deschamps, Bernard-Joseph Delattre, André-Joseph Becquet et Louis-Joseph Piers, administrateurs assemblés de l'Hôpital de St-Jean en cette ville de St-Omer, avons procédé à l'inventaire et d'escription des meubles et effets appartenans à ladite maison, en présence et intervention d'Augustine Campagne, supérieur de la même maison, laqu'elle nous a promis de le représenter fidellement sur son âme et consience, ainsi qu'il suit :

» Nous nous sommes transporté en la chapelle ou oratoire de la maison ayant issue sur la rue : Une autel, devanture et tapis, quatre chandeliers de cuivre, chandelier ou candélabre, un ciboir de vermeil dans le tabernacle, quatre petits bouquets, trois branches et une petite (?), un bancs de communion, deux prie-Dieu, une clochette, deux bacqués de bois et un marchepied, une chaire de vérité et un confessionale avec rideau, deux douzaines de chaises, un petit rideau de soie à une croissée, un bénitier de cuivre.

» De là, nous sommes passé da la sacristie, où nous avons trouvé un prie-Dieu, un fauteuil de natte, un missel, une armoire à tiroir, un chadellier de bois, une fontaine de plomb, bacque annimau (?), une petite table, marchepied, porte-manteau, cincq cadres, un miroir, deux pulpitres, armoire ou commode où sont les ornements et un dessus à trois armoirette, un livre pour les messes de *requieme* ; un ornement complet de satin blanc rebroché galonné de soie jaune ; item, un autre ornement complet de damas noire galonné de soie blanche, chasube, manipule et étolle et voile de calice blanc bordé d'or et argent ; item chasube verte étoppe (?), manipule, étolle et voille de calice de même couleur, bordé d'argent faux ; item chasube violette, manipulle, étolle et voille de calice bordé en argent faux ; avec la bourse, quatre valences (?) rouge, blanche, noire et bleu ; une chappe de satin blanc broché ; item une chasube rouge et deux bourses ; deux chasubes noires et vertes de velour et soie et une bourse ; calice, patenne et culière de vermeille ; burette et assette d'étain ; huit aubes, tant bonnes que mauvaises ; trois surplis, deux de toille et un de Cambray ; six nappes d'autel et autres menucies.

» De là, nous sommes passé dans la salle des peauvres femmes, où nous avons trouvé quatorze couches avec leurs rideaux appartenantes aux différentes fondations, ladite supérieure nous ayant déclaré que les litteries appartiennent aux peauvres femmes admises audit Hôpital.

» Nous sommes passé dans la seconde chambre des peauvres femmes, où nous avons trouvé huit couches avec leurs rideaux et les litteries appartenantes aux dites femmes ; deux couches pour les servantes, dont les litteries appartiennent aux dites servantes ; item, un Criste et autres petits tableaux.

» De là, nous sommes passés dans un cabinet ayant vu sur la cour, où nous avons trouvé une table, une petite armoire et cincq chaisses ; un tableau en forme d'armoirette.

» De là nous sommes passé dans la cuisine ayant vu sur la cour et dépanse, nous avons trouvé les effet suivans : deux armoires, deux tables, une chaise de bois et quatre autre chaisses nattées, un bouilliot pour faire la souppe, trois crémaillières, deux chenets de fer, deux paires de pincette et une péle à feu, un tournebroche et ses poids, une rotissoire et une broche, deux boulloir, deux grilles, une bacinoire, sept réchaux de cuivre anciens, deux pots de fer, deux marmittes, deux petit chaudrons de cuivre, quatre casseroles de cuivres, trois douzaines d'assiettes d'étaing, douze plats grands et petits, deux chadeliers d'étaing, deux chandeliers de bois et un cadre, une partie de potterie à usage de la cuisine et autres menussie appartenantes à la cuisine.

» De là, nous sommes passé dans le réfectoire : deux tables, douze chaisse et pulpitre et un livre pour la lecture de la table, deux chenet de fer, une paire de

pincette et pelle à feu, quatre tableaux, un bas de buffés, quatre bancs, trois douzaines de serviettes et huitte nappes, une partie de verres et autres menussie.

» De là, nous sommes passé dans une salle appellée chambre de hote : huit chaisses, une table, un bas de buffet, une paire de vieux rideau, chenet, pincette et pelle à feu de fer, deux tableaux.

» De là, nous sommes passé dans une second salle dite de la supérieure : deux chenets, pincette et pelle à feu, un bas-buffet, dix chaisses, une table, deux mauvais rideaux, deux tableaux, une tapisserie de papiers.

» Dans le petit cabinet : une garde robbe où sont renfermés une partie de papiers, un petit buffé scellé dans le mur et un coffre.

» De là, nous sommes dessendu dans les salles des passans.

» Dans celle des femmes : trois châlits, trois paillaces, trois traversins, quatre couvertures, un banc.

» Dans la salle des hommes : quatre châlits, quatre paillage, quatre traversins, huit couvertures, une table, trois bancs, deux chaisses et autres menussie.

» Dans le vestibule : une armoire, échelle et une bierre.

» Dans la burrie : cincq grandes cuves cercléz de fer, sept moyennes cuves, quatre chantiers, un passoir, deux cent cinquante flacons de vin ou environs da la cave, pour la consommation ordinaire de la maison.

» Dans la cave : quinze pièces grandes à la bierre, dont six remplies de bierre pour la consommation, deux longs chantiers, une partie de petite bierre, un bacque de pierre de taille, un bacque de plomb à l'huille, une partie de cuves et autres menussie.

» Dans la boulangerie : un pétrin, deux tables, pelles, fourgons et autres ustencils de la boulangerie.

» Dans un petit caveau : six pots de gréz, dont quatre remplie d'oiselles sallées, trois pots au beurre contenants six pierres ou environs pour la consommation, une partie de petites cuves et autres menussie.

» Sur l'escallier de la cuisine : une poële à frire, un breau et autres menus effets.

» Dans le buchet : deux sommes de gros bois ou environs, huit cents ou environs de gros fagots, buche, rateau, arrosoire de tolle, échelles et autres ustensils de jardin.

» De là, nous sommes passé au second étage, dans une pièce appellée infirmerie : une armoire, une table, trois chaisses, trois lits garnis de rideaux de serge vertes, quatre petits tableaux.

» Dans une place appellée garde-meubles : quatre chandeliers de fers, candélabre pour y mettre un tour à usage des morts, deux devantures d'autel.

» Au doxal ou tribune de la chapelle : deux tableaux, un banc de communion.

» Dans le grenier : une provision de bled assez considérable, que ladite supérieur a déclaré avoir été mis par ordre de la municipalité, une partie d'ardoises, de vieux fer et bois, six razières de bled appartenantes à la maison et pour sa consommation.

» Plus, ladite supérieure a déclaré appartenir quarante-deux paire de drapts appartenantes à la maison et à usage des vielles femmes et de l'Hospice.

» Plus, a déclaré que tous les meubles et effets qui sont dans les chambres des filles et citoyennes hospitalières leur appartient, ainsi que leur service, serviettes et drapts.

» Ainsi fait les jour, mois et an que dessus. *Signé* : Deschamps, P.-H. Leroy, A.-J. Becquet, B.-J. Delattre, Piers ainé, sœur Augustine Campagne ».

Un petit reçu, annexé à cette pièce, est ainsi conçu : « Je soussigné, membre composant le Comité de surveillance, avons enporté au Directoire du district de St-Omer, les ornemens, linges servant au ci-devant culte, suivant l'inventaire de ce jour. St-Omer, le 23e jour du mois frimaire, l'an seconde de la République françoise, une, indivisible et imperrissable. *Signé*: Duclos ».

« L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le deuxième de la liberté, le vingt-deux janvier, nous administrateurs assemblées de l'Hôpital de St-Jean en cette ville de St-Omer, et par suitte du procès-verbal du quinze du même, avons procédé à l'inventaire et descriptions des effets, titres et papiers trouvés en ladite maison, en présence de la citoyenne Augustine Campagne, supérieur de ladite maison ainsi qu'il suit :

» Ladite Campague nous a déclaré qu'on a omis dans le procès-verbal précédent certains effets qui ne se sont pas trouvés sous la main pour être inventoriés, lesquels elle nous a représenté pour être inventoriés, dont la déclaration s'ensuit :

» Dans l'infirmerie : un bris-vent, une petite table, un marchepied, un balais de crins, un bassin de fayance, un Christ et deux saints.

» Dans le corridor : une pendule à poid, une Vierge, un Christ et un marchepied.

» Dans le garde-meuble : trois tabourets, un chaisse,

deux pulpitres, une houssoir, un balais de salle et autre petit balais.

» Dans [la] tribune de la chapelle : trois tableaux, un reverbert, une platine de cuivre, un chandelier ou candalabre de bois, platine de cuivre.

» Dans les greniers : un bultoire et un bacque, cent flacons de verre et une trentaine environs de grosses bouteilles vuides, quinze livres ou environs de caffé.

» Dans un petit parloir : un buffet, une table, un tableau.

» Dans un petit bâtiment du jardin : huit razières ou environs de charbon de faulx, une trentaine de razière de braise.

» Dans un autre petit bâtiment : deux brouettes, un chevalet, un grand banc et trois petit, une scie.

» Dans le pouille-aillé, seize poulles et quatre cocqs.

» Dans le jardin : trois sommiers, quatre échelles, une partie de vieux bois de charpente.

» Dans la chambre de la supérieure : trois chandeliers de cuivre.

» Plus, ladite Campagne a été déclaré que l'argenterie de la chapelle ou oratoire a été transporté au District de cette ville et que les Administrateurs sont encore en retard d'en donner décharge à ladite supérieur ; que le surplus, comme les vasses sacrés, ont été représentés et repris au premier procès-verbal.

» Plus, ladite Campagne a déclaré n'avoir en sa possession ny or, ny argent et assignats qui puissent appartenir à ladite maison ou Hôpital ; qui n'est pas même à sa connoissance qu'il en existe autre part, sinon quelques argent qu'elle tient entre ses mains pour la dépense courante, dont elle rendra compte.

» Ladite Augustine Campagne a déclaré qu'il n'y a aucune argenterie appartenante à la maison, et qu'elle n'en a jamais vu.

» S'ensuit les titres qu'on nous a représentés et qui sont les seuls qui se trouvent dans la maison :

Compte d'Enguérant Louchart, de 1596.

Autre de Jean Liot, de 1617.

Autre de Jacques........, de 1655.

Une fargue d'autres comptes des épocques de 1472, 1473, 1474, 1475, 1476 et 1477.

Fargues d'anciennes quittances.

Manuel couvert de parchemin josne, concernant la dépense de la maison, depuis 1668 et suivans.

Une grosse fargue de papiers, qui nous a paru être des quittances anciennes.

Un in-quarto de parchemin josne, ayant servi à la dépense de la maison, commençant en 1653.

Une fargue de papiers concernant des muniments d'anciens comptes.

Autre pareille fargue de muniments de compte de feu le sieur Verdevoye, pendant le tems de sa gession.

Autre fargue de différens comptes, de 1531 et années suivantes.

Et finallement un gros pacquet d'ancienne procédure et autres papiers de peu de conséquence, qui tous ont été déposés dans une armoire qui se trouve dans le petit cabinet joignant la chambre de la supérieur.

» Ainsi fait les jour, mois et an que dessus. *Signé* : Deschamps, P.-H. Leroy, A.-J. Becquet, B.-J. Delattre, Piers aîné, sœur Augustine Campagne, supérieure ».

« L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, 2e de la République françoise, le seize juillet, les administrateurs commissaires de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste assemblés ont procédé à la vérification de titres et papiers retirés du dépôt de l'Administration du District de St-Omer, laqu'elle les avoit retiré des mains de Philippe-Ignace Bosquet, cy-devant receveur de ladite maison, demeurant en la ville d'Aire, et pour lesquels titres lesdits Administrateurs ont donné leur décharge le trois juin dernier.

» Après laquelle vérification ont arrêté qu'ils seroient inventoriés à la suitte de l'inventaire fait le vingt-deux janvier dernier, et seroient déposés aux archives de cette maison, pour y avoir recours au besoin. Desquels titres la déclaration s'ensuit :

» 1. Compte rendu par le nommé Larsé, à Gillon de Trazeignies, comme administrateur de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste, le 5 novembre 1773, pour 1768 compris 1772, cotté audit inventaire fait par commissaire du District, sous la lettre *C*.

» 2. Compte rendu par ledit Larsé, audit de Trazeignies, en sa dite qualité, des biens dudit Hôpital, et ce pour l'année 1773, cotté audit inventaire *D*.

» 3. Compte rendu par le nommé Verdevoy, ancien receveur dudit Hôpital, audit de Trazegnies, en sa prétendue qualité d'administrateur, le 16 mars 1756, pour les années 1747 compris 1752, cotté *G*.

» 4. Compte rendu par le même, le 17 avril 1770, pour les années 1753 compris 1767, cotté *H*.

» 5. Deux lettres du District de St-Omer, addressés à la supérieur dudit Hôpital de St-Jean-Baptiste, à

effet de l'obliger à rendre compte de son administration, cotté *2 A*. Nota qu'une de ces lettres est jointe aux pièces du procès en reddition de compte formée contre Bosquet.

» 6. Un registre couvert en parchemin josne, contenant le compte rendu par ledit Bosquet audit de Trazegnies, le 25 aoust 1783, à compter du trois octobre 1774, cotté au 2e inventaire du commissaire de Districtcq, cy *A*.

» 7. Un contract de rente, portant au capital la somme de dix mille livres, aux cours annuels de quatre cent livres, créé au proffit dudit Trazegnies, par contract du neuf avril 1779, et par lui cédé audit Hôpital par acte du 1er juillet 1783, cotté *B*.

» 8. Deux baux passés au proffit du nommé François-Joseph Clay, demeurant à St-Martin-au-Lart, l'un du 2 mars 1784 et l'autre du 20 décembre 1791, cotté *C*.

» 9. Acte portant convention entre ledit de Trazegnies et Thérèze Raux, pour par elle être reçue audit Hôpital, cotté *D*.

» 10. Registre couvert de papiers blanc, intitulé : Registre de recette et de dépenses de l'Hôpital de St-Jean, cotté *F*.

» 11. Item, un autre registre intitulé : Registre des fermages, repris sous le no 3, cotté *G*.

» 12. Un registre sans couvercle, commençant par ces mots : Seigneurie Delecourt, en la paroisse de Pihem, cotté *H*.

» 13. Un registre intitulé : Terrier en forme de ceuilloir des terres tenues de deux Hôpitaux de St-Louis et de St-Jean-Baptiste en la ville de St-Omer, cotté *I*.

» 14. Item, un autre registre couvert en parchemin josne, intitulé : Terrier des rentes fonsières dues aux deux Hôpitaux de St-Jean et de St-Louis, cotté *L*.

» 15. Item, un autre registre sans couvercle, intitulé : Terrier en forme de coeuilloir et cotté *M*.

» 16. Procès-verbal d'arpenteur et plan concernant les terres sujettes aux rentes fonsières dues aux deux Hôpitaux, du 1er may 1756, [cotté] *N*.

» 17. Autre registre couvert en parchemin josne, intitulé : Registre de recette des biens et revenus de l'Hôpital de St-Jean-Baptiste, en la ville de St-Omer, dressé par Philippe-Ignace Bosquet, [cotté] *O*.

» 18. Registre couvert de parchemin josne, intitulé : Coeuilloir pour percevoir les anciennes redevances dudit Hôpital de St-Jean-Baptiste, cotté *Q*.

» 19. Une liasse de différens baux, au nombre de 60, passé au proffit de différens particuliers, pour les biens appartenant audit Hôpital, [cotté] *R*.

» 20. Copie du récépissé du trois juin dernier; y joints différentes pétitions et extraits de délibérations du District de St-Omer en une seule liasse, pour y avoir recours au besoin.

» Tous lequels titres et papiers ont été mis au dépôt et laissé à la garde de la citoyenne Augustine Campagne, dépositaire de ladite maison.

» Ainsi fait les jour, mois et an que dessus. *Signé* : Deschamps, P.-H. Leroy, B.-J. Delattre, Piers aîné, Augustine Campagne, supérieure ».

H. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1427-1430. — « Compte de le rechoepte dez ventez et revenuez appartenans à l'Ospital Saint-Jehan en Liste-Rue, pour les termez du Noël IIIcXXVII, Pasques et Saint-Jehan XXVIII, et ausy des misez faictes pour ledict Hospital oudit tans, ycelluy compte fait et rendu par sire Nicole de Wissoc, advoé dudict Hospital, et comme aisné hoir de le ligne monseigneur de Le Hollande, son père, en sen vivant chevalier, fondeur dudict Hospital, et sire Wistace de Morcamp comme aisné maïeur de le ville de Saint-Omer ». — Paroisse Ste-Aldegonde. Rentes diverses sur III *maisonchelles* de la rue du *Castel*; sur la maison du *Scotquin* sur le *Grant-Merquiet*; sur la maison du *Cappellet*, qui tient à la précédente ; sur la maison du *Vanequin d'Or*, au coin de la *Vacquestraet*, « X s. d'esterlins d'Engleterre qui valent I noble et demi d'Engleterre, extimé pour chest an LX s. par. » ; maison du Saumon, sur le *Merquiet à poisson* ; autres maisons sur le Grand-Marché et sur le « Cange, devers le cappelle Nostre-Dame » ; maison de *St-Jorge*, près de celle dite de l'Église d'Or, sur le Grand-Marché ; maison « sur le place Castelaine » ; maison de l'Arbalète, au Haut-Brûle ; maison du Paon, « en le Vacquestraet ». — Paroisse de St-Sépulcre. Rentes sur les maisons de l'*Espaignart* et du *Chewinc*, en la Haute-Liste-Rue ; maisons « en le Mollinstraet » ; maisons et maisoncelles dans la Basse-Liste-Rue et dans la Tenne-Rue ; maison nommée « le Cane, devers le Rouge-Manche »; maison sur l'*Erbostade*, près des Béguines. — Rentes sur la paroisse St-Denis. Maisons du Cardinal, de St-George, du Porc-de-Mer, de l'Arbalète, du *Flayel*, de l'Annonciation, dans la Grosse-Rue, sur l'Atre-St-Denis, sur le Marché-aux-Brebis, sur la Place-aux-

Tisserands, en l'*Escucherie*, dans la rue St-Bertin, au Brûle. — Rentes sur la paroisse Ste-Marguerite. Maisons de *le Trompe*, du *Déable* et autres, sur le *Merquiet-as-Porchiaux*, sur le *Winplache*, dans la Tennerue « dessous la Belle-Crois », sur l'Erbostade. — Paroisse St-Jean. Maisons diverses, sur l'*Atre-St-Jehan*, sur la rue de « l'Eschequier près du Winquay»; autres « devers le putel Saint-Bertin », sur la rivière de l'*Estat*, en la rue du *Vel*; autre « au touquet de le Cucepstraet ». — Paroisse St-Michel. Maison « faisant front au Coelhoef »; autre située « en le Neufrue, dehors le porte du Coelhoef ». — « Trois pièche waignable, gisans en le perroche de Moulle ». — Total des rentes, CXXI lb. III s. courants. — « Item s'enssuient les misses faictes pour ledit Hospital ou tamps devant dit et jusques au Noël IIIIcXXVIII, ycelluy terme eschus, et en ce sont comprins les frés des povrez jusques au premier jour de quaresme oudit an XXVIII ». — « A sire Baudin Tassoul, prestre et capellain de l'Ospital Saint-Jehan en le Liste-Rue, pour avoir célébré cascun jour messe oudit Hospital, pour le Noël XXVII et Saint-Jehan XXVIII, pour cascun terme XVI lb., valent à monnoie courant XXXVIII lbz. VI s. VIII d. Item, audit sire Baudin, pour avoir canté vespres oudit Hospital, pour I an finant au Noël IIIIcXXVIII, icelly enclus, XX s. par. valent à monnoie courant XXIII s. IIII d. » — A Christiaen Helleman, meunier, « pour X ras. de blé à XVIII s. le razière, pour les povrez, depuis le Toussains trésy au premier jour de Quaresme qui fu en février IIIIcXXVIII, parmy Ie rasière de brassin, valent IX lb. » — « A Jehan Le Milre, maistre dudit Hospital », et à sa femme VI ras. de blé à XVIII s. — A la *mesquine*, IV rasières; « item, pour le service de le meschine, lequel service est converty as seurs et à leur pourfit, pour I an et IIII mois commenchans le premier jour de may l'an XXVII et finant le premier jour de mars l'an XXVIII »; X lb. XIII s. IV d. — A Jean Le Storin, brasseur, « pour faire le bréz », II s. — A Jean Staez, fournier, « pour quirre IX ras. de blé et pour tercheul », XLIX s. VI d. — « S'enssuient les fréz pour le jour Saint-Jehan-Baptiste d'estey, quant offry le paons. Primes, pour lez vesprez III s. Item, pour joins et ramonner ledite capelle, IIII s. VI d. et lez cappeux de rosez, II s. Item, pour le messe et pour le canteurs pour orguellez et pour vespres, IX s. Item, as deux advoéz, pour recevoir les paons, XL s. Item, pour les porteurs desdiz deux paons, II s. Item, à Jehan de Wissoc, recheveur, et à Jehan Le Milre, maistre dudit Hospital, pour I pot de vin, III s. Item, audit Jehan, pour VIII boursettez du tamps passé, IIII s. » — « Item, à May de Marcqdicque, pour Vc de fussées à LIIII s. le cent, est assavoir à Jehan, maistre de l'Ospital, III quarterons, et au prestre demi-cent, valent tout XIIII lbz. XVII s. » — Pour la *mannage*, XVI s. VI d. — Pour couper et fendre ce bois, XII s. — Aux Chartreux, VIII s. XI d., pour la rente qui leur est due. — « Pour IIIc de roussel, et le carriage, XLVIII s. » — Quatorze livres de cire, et façon de celle-ci, XLII s. » — « Pour lez sermons du Quaresme », XV s. — « Pour ramons », VI s. — « Pour le service du jour St-Jehan-Décollace, VIII s. » — « Pour une messe le jour des Amez, III s. »— « Pour pain à célébrer messe, III s. » — « Pour toille à faire pluseurs lincheux », VI lb. — « Pour VII perres (pierres) de candelles, XXVIII s. » — « Pour XIIc de hérens, LII s. » — Quatre porcs, VII lb. VI s.; aux bouchers qui les tuèrent, V s. — Une rasière de sel, XVI s. — Un pot de beurre, XXII s. VI d. — « Pour fustalle de bos », V s. — A Renaut Poret, charpentier, bois fourni et journées « pour le cambre du prestre ». — Trois rasières de pois, à XVIII s. — Un quartier de fèves, V s. — Trente aunes de « blancquet pour faire serguez », à IV s. l'aune; teinture des dites, XXX s. — « Pour ung vieux foiewel. VI s. VI d.; pour une lanterne, XXI d. » — « Pour XIII nattez pour couvrir les povrez », XVIII s. III d. — Deux petits bassins d'airain, VIII s. VI d. — Une corde pour le puits, XVIII d. — « Pour couvrir par plusieurs fois ledit Hospital, XXIIII s. » — Journée d'un charpentier et d'un maçon « pour faire I huis », VII s. VI d. — Au receveur, pour un an, LX s. par., soit LXX s. courants.— A Michel le cuvelier et à Jean Cocquempot, *fèvre*, fournitures diverses.— « A celly qui escript ledit livre, VIII s. » — Recette totale, CXXI lb. III s. — Dépense totale, CXLI lb. IV s. II d. « Ledit compte fait et passé le XIIe jour de juing l'an IIIIc et XXXI, présent sire Vitasse de Mortcamp, ancien maïeur de St-Omer, sire Nicole de Wissoc, ma dame de Bécourd, monseigneur le doyen de Terewayne A. de Wissoc... » Signatures de J. de Wissoc, N. de Wissoc, A. de Wissoc.

« Chy s'enssuient lez recheuptes pour l'Ospital de Saint-Jehan en le Liste-Rue faites par Madame de Bécoud, commenchant le jour des Quaresmiaulx, second jour de march en l'an quatre cens et vingt-noef et finant au jour dez Quaresmiaulx ensuiant, et osy pour lez mises à cely jour commenchant et finant comme desus ». — Sermons du Carême, XV s. — « Pour VI cens de rosel, III fl., et pour le cariaige », VIII s.

— Cinq cents *fussées*, IX lb. et le charroi XV s. Pain à chanter, XII d. ; *ramons*, VIII s. — « Pour sept livres de cire et pour le baston de le torse, XIX s. » — Honoraires de Baudin Tassoul, chapelain, XXXII lb. par., y compris XX s. « pour les vespres qui se cantent par ledit cappellain cascun samedy en le capelle dudit Hospital ». — « Pour le service le jour Saint-Jehan-Baptiste, qui se fait en l'église Sainte-Audegonde », un lot de vin au curé pour les premières vêpres, VI gros. — « Pour le fossier d'icelle église », IV s.; pour la grand-messe, V s. ; pour les chantres et le *organiste*, VII s. ; pour III chapeaux de fleurs, II s. ; offrandes de la grand-messe, XL s. ; aux valets qui portent les paons, II s. ; item, pour deux bourses, lez quellez on offre aveuc lez pans à le messe dessus dicte », XVIII d. ; item, au varlet monseigneur l'abbé de Saint-Bertin qui livra lez dis pans que on offre, VI s.... » — « Item, pour lez mesquines dudit Hospital, pour le terme de le Saint-Jehan-Décolasse et le march ensuivant, III ras. de blé, cascune rasière à XXVIII s., vallent IIII lb. VIII s. » — Diacre et sousdiacre à la messe célébrée en la chapelle, à la Décollation de St-Jean, III s. — « Pour IX ras. de blé converti en pain pour les povres et pour une rasière en brés », à XXVIII s. l'une. — Porcs, pois, chandelle, paille, pain à chanter, etc. — « Pour un soufflet, poterie et fustaillerie, VII s. VI d. » — « Item, au cuvelier, pour cuvettez et chercles, XII s. » — « Pour toille à faire lincheux, une livre de gros ». Incomplet.

H. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1429-1431.— « Compte de le rechoepte dez rentez et revenuez appartenant à l'Ospital Saint-Jehan en le Liste-Rue de Saint-Aumer, pour les termez du Noël IIIIcXXIX, Pasquez et Saint-Jehan XXX, et ossy dez misez faitez pour ledit Hospital oudit tamps; yceluy compte fait et rendu par Madame de Bécoud, aisné fille de monseigneur de Le Holande, en son vivant chevalier, fondeur dudit Hospital ». Total des rentes assises sur des maisons des paroisses Ste-Aldegonde, St-Sépulcre, St-Denis, Ste-Marguerite, St-Jean et St-Michel, CII lb. III s. et demi denier par., IX chapons et demi et III *glines*, estimés XXI s. VI d. ; V quartiers de blé estimés « à XXVIII s. la rasière », XXX s. par. ; soit réellement CIV lb. XIV s. VI d. et demi. — Dépenses prises des Quaresmiaux. A Nicole de Wissocq, pour la fin de ses comptes, XXVII s. IV d. monnaie courante. — Sermons du Carême, XV s.— Dépenses diverses, comme au compte précédent ; chantres et organiste, paons et chapeaux de fleurs, boursettes, etc. — Jean de Wissocq, receveur, et Jean Le Milre, maître de l'Hôpital. — *Loyer* de la servante, « lequel est converty as sœrs dudit Hospital ». — Total de la dépense : CXXI, lb. I s. VII d., monnaie courante, valant en parisis, « à compter les sept pour VI », CIII lb. XV s. VIII d. — Compte semblable pour les termes de Noël 1430, Pâques et St-Jean 1431. Total de recette : CIV lb. XVI s. par., y compris les chapons, poules et blé. — Dépenses. « Paiiet à Willaume Peudesens, sergant de Saint-Aumer, pour le visitacion qu'il fist al Hospital, XX s. » — Au chapelain, XXXVII lb. VI s. VIII d. — « Paiiet pour lez sermons qui se font tous lez venredis du Quaresme, XV s. » — « Paiiet pour le cangaige du viés estaint del Hospital, X s. VI d. » — « Au carpentier, pour faire lez calis et almairez dez sœurs dudit Hospital, XIII s. IX d. » — « Pour sargez vermellez et blanquez couvreturez, XLVIII s. » — Pour XXIIII toises de corde, VI s. » — « Paiiet à Jehan Le Milre, maistre dudit Hospital, et à se femme, pour le terme du Noël, l'an XXIX et le Saint-Jehan XXX, six ras. de blé, cascune rasière à XXVII s. », VIII lb. II s. — « Pour le loiier de le mesquine converty as sœurs dudit Hospital, pour le terme du Marc et de le Saint-Jehan-Décolasse ensuivant, VIII lb. » — « Item, as dessusdites sœurs, pour ledit termez, III ras. de blé à XXVII s. le ras. », IV lb. XII d. — « Pour terchoel, pour braser de le boulie pour lez povrez, XXX s. » — Corde pour la cloche, VII s.— « Toille à faire lincheux », VI lb. — Neuf *pierez* de chandelle, XXXVI s. — Dix-sept cent cinquante harengs, IV lb. XVIII s. VI d.; trois rasières de pois, « pour lez povrez faire du potaige », à XVIII s., LIV s. — « Pour XII nattes à couvrir lez povres », XVII s. VI d. — Pour une torse, I grant chierge pour le capelle dudit Hospital», etc., XXV s. — « Pour I cendrier à couler le buée », IV s. — « Pour le terchoel et fourniaige du pain dez povres, pour le yver, depuis le Tous-Sains jusquez as Quaresmiaux », LXIX s. — « Pour XV ras. de blé, pour faire le pain dez povrez, en ce comprins le brais, à XXVIII s. le ras. », XVII lb. V s. — « Pour le faichon de une ras. de brais comprins ou blé dessusdit, II s. — « Pour XVIII annez de drap pour faire sargez, cascune anne à IIII s. », III lb. XII s. — « Misez pour ledit Hospital le jour Saint-Jehan, quant on offre lez paans en le capelle Saint-Jehan à Sainte-Aldegonde », XIII s., dont III « pour III coristez qui cantèrent à ledicte messe ». — « Paiiet à Jehan Coquempot, fèvre, pour férurez à une caudière, cleus et cliquez », XIX s. — « Paiiet au cuvelier, pour

toute l'année », XXXII s. — « Item, pour lez offrandez as deux advoés dudit Hospital, est assavoir le aisné hoir venant de le coste et ligne dez fondeurs dessusdits et le aisné maïeur de le ville de Saint-Amer, auxquels à le grant-messe en le dicte capelle sont offers deux paons aveuc patrenostez et boursettez », XL s. ; « item, pour lez dictez deux boursettez, esquellez sont mis lez dittez offrandez que on offre as dis advoés », XVIII d. — « Au fossier de le dicte église, pour sonner », IV s. — Salaire du receveur, IV lb. XVIII s. IV d. — Total des dépenses : CXLVII lb. I s. XI d., valant en parisis CXXVI lb. I s. VIII d. — « Fait et compté à l'ostel de le dite dame, présent monseigneur le maïeur sire Vitasse de Morcamp, sire Nicole de Wissoc, maistre Jehan de Wissoc, doien et canoine de Terewayne, ledite dame de Beucoud et maistre Anthoine de Wissoc ; fait le second jour d'octembre lan mil CCCC et XXX deulx ; J. de Wissoc, A. de Wissoc ».

H. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1431-1432. — Compte de la même. — Rentes diverses sur les paroisses de Ste-Aldegonde, de St-Sépulcre, de St-Denis, de Ste-Marguerite, de St-Jean, de St-Michel, et sur celle de Moulle. — « S'ensievent lez misez faictez pour ledit Hospital oudit temps commenchant as Quaresmiaux quatrime jour de mars en l'an XXXI dessusdit ». Pour les sermons de chaque semaine du carême, XV s. — « Pour deux cens de rosel et pour le cariage, XXI s. » — Messe quotidienne et vêpres du samedi, à Baudin Tassoul, chapelain, XXXVII lb. VI s. VIII d. — A Jean Le Milre, maître de l'Hôpital, et à sa femme Isabelle, blé à eux fourni, XII lb. — « Bos pour faire entrerains », et journées de charpentier, IX lb. VII s. — « A Renault Porette, pour une traille faite au-devant de le cappelle de l'Hospital, de son bos, X lb. » — « Pour I pot de bure pesant X pièrez, XXV s. » — « Pour I cent de pesac à mettre en lis dez povres, X s. » — « Pour XI quart. de pois, pour le potaige dez povres, à XXIIII s. le rasière », III lb. VI s. — « Pour trois pourchaux, et pour le salaire du bouchier qui lez tua, aveuc le gluy, et ossy pour demy-boef et pour I piet de boef, X lb. X s. — Deux milliers de harengs, à V s. le cent ; X pierres de chandelle, XVI rasières de blé pour le pain et une rasière pour le brais. Salaire du boulanger, *fournier*. — « Pour XLIX aunes de sargez de poil, pour faire dez couvreturez as lis dez povres, LXX s. » — Pour I pot de coivre, pour tenir tous jours del yaue caude pour lez povrez laver », pesant XIX lb., à V gros la livre, XLVII s. VI d. — « Pour I drap de pairement, pour mettre devant le otel de le cappelle del Hospital, VI s. VI d. » — Luminaire de la chapelle, XLVII s. III d. — Toile « pour faire lincheux pour les povrez », I lb. — Frais de la solennité de la Décollation de St-Jean, X s. — De même, pour « le jour des Ames », V s. — « Au voirrier, pour refaire les vérières del Hospital », XLVIII s. — Fourniture de *cleus lattrés*, *cleus lucrés*, *brugères*, *doublez lucrés*, *cleus planquerés* ; verges de fer pour les verrières ; serrures « al huis de le trelle » ; « trois grans lachéz pour ledit huis » ; raccommodage de deux *rostiers* ; « pour deux orellez à I sillot, et pour refaire le caine dez seaux du puich » ; « pour deux hoquéz de fer pour fremer lez ferenestez des vérièrez » ; « pour fustaillerie et poterie ». — « A Robin, le clerc Philippe de Sus-Saint-Légier, pour faire une chartre pour l'escange de le rente des Chartreux, II s. » — Dépenses du jour de l'offrande des paons « en le cappelle de St-Jehan, en ledicte église de Ste-Aldegonde ». — « A Jaquemart Courteville, plommier, pour sauder lez plommées de ledicte cappelle de St-Jehan, en le église de Sainte-Aldegonde, XL s. » — « A Wisoc, recepveur dudit Hospital, pour I lot de vin audit jour St-Jehan », II s. VI d. — Au même, pour son salaire de l'année, IV lb. XIII s. IV d. — Ce compte n'a pas été mis en forme définitive, les totaux de recettes et de dépenses manquent notamment, ainsi que le visa de clôture.

H. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1435-1436. — « Compte de le recepte des rentes et revenues appartenans à l'Ospital Saint-Jehan en le Liste-Rue, fait par sire Nicole de Wissoc, ainsné fil de feu monseigneur de Le Holande, en son vivant chevalier et fondeur dudit Hospital, pour les termes de Noël, l'an mil IIII^c^ et trente-chuincq, Pasques et Saint-Jehan-Baptiste, l'an mil IIII^c^ et trente-six, et avec ce de aultres nouvelles revenues pour ledit terme de Saint-Jehan-Baptiste oudit an XXXVI. C'est assavoir des dismes d'Esperlecque, Campaignes et Werdrecque, de XXXVIII lb. sur le terre de Biequènes et XL s. sur terres à Hellefault acquises et données par feu Madame de Bourcoud, fille desdits fondeurs, et aussi des mises faictes pour ledit Hospital depuis le XVIIIme jour de may oudit an XXXVI, auquel jour Madame de Bouchoud qui paravant avoit eu le gouvernement dudit Hospital

ala de vie à trespas ». — Recette totale, y compris ces nouveaux revenus, CLXVIII lb. I s. VIII d. — Dépenses. « Et primes, à sire Jehan Doem, prestre, qui a canté messe en l'enfermerie dudit Hospital, que fonda ladicte dame de Bouchoud, à dire chacun jour messe, et pour ce donna XXXII lb. monnoie courant..., » XIX lb. XVIII s. — A Gilles de Thielt, prêtre, qui a suppléé ce dernier depuis le 9 septembre jusqu'au jour de Noël exclus, IX lb. VI s. VIII d. — « A maistre Adam Le Tieullier, maistre des Boins-Enfans, pour avoir dit et canté le messe en le cappelle devant, oudit Hospital », du 9 mai à Noël, XX lb. — « Pour rencauchier toute le masière en le ruelle vers west, aland depuis le touket sur le rue jusques à le nouvelle enfermerie, et faire une maison à deux enclastres pour les malades édyos, et aussy une establette aux pourceaulx, et faire plusieurs aultrez ouvrages nécessaires en plusieurs lieux... » Salaires de Jean Le Dundre, *foueur*, Jean Stalin, Lux Miquielzoene, Hue Le Vaasseur, Jean Revel, maçons, Ghis Proussart, Jean Teuzèque, Jean Le Wale, manouvriers. Chaux, sablon, briques, gonds, ferrailles, *buillons* fournis, amenés ou portés par Tassart du Saultoir, Chrestien Misplebolle, Jean Le Veltre, Jacques de Boulloingne, Jaquemart Pelphe, Jean de Cokempot, Pierre Sclutteboursc, Guillaume Hacque. Salaires de Tassart Le Paintre, Noufle Fichau, Jean Le Paintre, couvreurs et manouvrier qui ont mis en œuvre les tuiles fournies par George de Wissoc. — « Pour une chévière, pour porter les mors trespasséz oudit Hospital à Saint-Sébastien entérer, VIII s. » — A Jean Le Milre, « qui estoit garde dudit Hospital », pour le terme de St-Jean, III rasières de blé à XVI s., XLVIII s. — « A monseigneur de Waudringhem, come chevalier des Frans-Aleux, pour avoir seellé une lettre touchans audit Hospital », IV s. — « Pour plusieurs frais faiz par ledit Jehan Le Milre en son vivant..., » V lb. VII s. — « A Jehan, faiseur de sarges, pour deux sarges pour l'Ospital devant..., » XX s. — « A Noffle de Kerscamp, pour toille rouge à faire I paille atout une croix dessus, pour mettre sur les corps trespasséz, quant on les porte entérer à Saint-Sébastien, et pour le fachon, en tout LXXV s. — « A Katerine, maistresse dudit Hospital, comme il appert par I escript, de plusieurs mises qu'elle a faicte..., » V lb. II s. — « Pour le messe du jour Saint-Jehan-Décolace, en l'enfermerie », VI s. VIII d. — « Pour une laye où on a mis tous les amortissemens dudit Hospital, en le trésorie de le Ville, au mois d'octobre l'an XXXVI, VI s. — A Philippe de Sus-Saint-Léger, « pour avoir fait deux vidimus desdits amortissemens, ung salut d'or » (XXIII s. VI d.) ; « pour une lettre de grace et I de *debitis* pour le gouverneur dudit Hospital, envoié querre en septembre », XXVI s. VI d. — « Pour pesach à faire les lis oudit Hospital », VI s. — Deux rasières de pois, pour les pauvres, en octobre 1436, XL s. — « A le vefve Jehan Le Milre, qui fu gouverneur dudit Hospital, pour deux provendes de poix pour se pencion », II s. VI d. — « A Jehan Robaisse, fournier, pour III quartierz et I picotin de blé cuit en pain, pour Mayèque qui gist au lit oudit Hospital », XIV s. Fourniture de X ras. I quart. de *tiercheul* par le même, XLI s. — « Item, aux IIII soers qui sont oudit Hospital, VIII rasières à XVII s., VI lb. VI s. — « Pour les povres passans qui ont eu chacun jour à soupper oudit Hospital, depuis le Toussains oudit an XXXVI jusques au Noël ensuivant..., V rasières de blé cuit en pain..., » IV lb. VI s. — Un quartier de sel, fourni par Mahieu Pol, VIII s. — « A Yvain du Molin, paintre, pour avoir paint et réparé le portal dudit Hospital..., » X lb. — A Jean de Wissoc, « qui a reçeu les rentes dudit Hospital », XVIII s. — « Pour porter en terre Jean Le Hocquère, qui trespassa le nuit de Noël, et pour une messe que on dist pour l'âme de lui », VII s. — « Mises faictes pour le nuit et le jour Saint-Jehan-Baptiste, en le cappelle fondée en l'église de Sainte-Audegonde par feux Monsieur Jehan de Wissoc, chevalier, seigneur de Le Holande, et Madame Marie Gherboede, se femme, et fondeurs dudit Hospital, quand on offre les paons aux advouéz dudit Hospital, est assavoir sire Nicole de Wissoc, comme ainsné hoir, et sire Jacques de Le Desverne, come ainsné maieur de le ville de Saint-Aumer, à chacun d'eulx XX s. par., sont XLVI s. VIII d. » Salaire des curés, sous-diacres, *chanteurs*, sonneurs, etc. Mises totales, CIIII^{xx}V lb. XI s. VIII d.

II. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1436-1437. — Compte du même, pour les termes de Noël 1436, Pâques et St-Jean 1437. — Rentes diverses. « Autre recepte faicte par ledit sire Nicolle au prouffit dudit Hospital... ; primes, de Madame de Santes, par les mains de Aleaume de Longpré, son receveur, pour X ras. de blé et VIII mes. de bos coppé par elle donnés audit Hospital, à les prendre et avoir pour chacun an..., » XIV lb. ; « de sire Waleran, canonne de l'église de Saint-Aumer, pour et ou nom

de un nomé Ferrant, plommier, serviteur de monseigneur de Croy, qui en cedit temps ala de vie à trespas oudit Hospital », xii lb. ; « de Robin de Le Fontaine, qui pendant ce temps y trespassa pareillement », v lb. vii s. ; « des exécuteurs de feu maistre Gam[and] ? Ponche, qui par ycelli testament les avoit donné audit Hospital », lx s. ; « de le vefve Jehan Le Milre, pour donner aux povres oudit Hospital », vi lb. Recette totale, cclvi lb. xvii s. v d. — Mises. Frais du culte ; « à sire Gilles de Thielt, prestre cappellain de le cappelle en l'enfermerie derrière ledit Hospital », pour un semestre, xvi lb. ; « à maistre Adam Le Thieulier, cappellain de le cappelle devant », aussi pour un semestre, xvi lb. — « Item, est vray que Madame de Le Hollande fonda à dire, par chacun an, en le cappelle dudit Hospital, une messe pour les âmes de Vincent de Wissoc, son fil, et de son varlet, qui trespassèrent ou voiage de Jhérusalem, et ordonna pour chacune messe iii s. ; et, pour ce que l'année passée ladite messe fu oublié, on en a fait ceste année dire deux, et pour ce ycy, vi s. » — « Donné aux Cordeliers, en pitanche pour les sermons qui par chacun venredi de Quaresme sont fais oudit Hospital, xv s. » — « Aux cappellains qui ont dit les iii messes ordonnées par madicte dame de Boucoud à dire oudit Hospital, par chacun an, pour les âmes de feux ses trois marys, et, pour ce que l'année passée elles furent oubliés à dire, elles ont esté toutes dictes à présent, pour ce yci, xii s. » — « Au cappellain qui a canté vi messes pour l'âme d'un nomé Ferrant dont cy-dessus est faicte mencion, xii s. » — « A Jaquemart, varlet dudit Hospital, pour se pencion d'un an commenchant à l'aoust l'an xxxvi et finant à l'aoust l'an xxxvii, iiii lb. » — « Reffeccion de le vigne dudit Hospital...;...listes, fourques et perches emploiées esdictes vignes... ; » xxxii s. — « Pour refère l'esseau venant des celiers dudit Hospital jusques en l'esseau de le ville..., » lx s. iii d. — « Pour avoir fait une puchine en ledicte enfermerie, et pour avoir amendé une queminée en le cuisine », ix s. vi d. — « Audit Jaques d'Ardre, pour avoir fait ung piller de blanque pierre ou cellier du millieu des trois celiers oudit Hospital, pour soustenir le vaulte qui en avoit grant besoing..., » xxxiv s. vi d. — « A Regnault Baudin, quarlier, pour iiii^xx et xii parpains emploiés oudit piller », xliv s. — « A l'Ospital du Soleil, pour xv^c blanques briques, xxxiii s. ; à Jehan Boys, maronnier, qui amena par eaue lesdictes briques, xviii d. » — « A Jaquemart Pelfe, plonmier, pour xliiii lb. de nouveau plonc qui a esté emploié en le reffeccion de l'esseau estant en le court dudit Hospital, xx s. ; à Regnauld Poret, carpentier, pour deux casses de bos emploiés oudit esseau, xii s. ; à Pierre Sluteboursse, pour grans lachés et aneaux servans ausdictes casses, xii s. ; à maistre Jehan du Mont, paveur de cauchie, qui par vii jours a vaquié à repaver ce qu'il avoit convenu despaver en le rue au-devant dudit Hospital pour lesdits esseaux, pour chacun jour iii s., sont xxi s. » — « Autres mises, tant pour le provision dudit Hospital, des serviteurs et servitresses d'icelli, come pour les povres gens qui y sourviennent... ; pour une fillate de hérenc, ou Quaresme derrain, xviii s. ; pour une rasière de blanc seel, xxxii s. » — *Fusées* et bois pour le chauffage. « Pour i^c de fusées délivrées oudit maistre Adam Le Tieulier, qui de son droit en a par chacun an demicent, et ce pour les ans xxxvi et xxxvii, xlviii s. Pour x potz de burre et pour iiii^xx et xv livres de froumage, pour le provision dudit Hospital », xii lb. x d. — « Bailliét à Katerine, servitresse et maistresse, et à Jaquemart, valet dudit Hospital, pour les provisions d'icelli, pour ledit an, oultre et pardessus viii lb. que leur bailla maistre Adam Le Tieulier dessusnomé, pour une sienne niéce qui y trespassa, xxiiii lb. vii s. » — « Pour une vaque et le char de le moictié d'une vaque, rabatu le cuir d'icelle vaque, vii lb. xii s. » — « Pour figues, hérens, composte et miel dispensé oudit Quaresme l'an xxxvi, xxxiiii s. iii d. » — « Pour aidier les povres venans audit Hospital de pain, depuis le Toussains oudit an xxxvi jusques au Quaresme ensuivant, leur a esté baillié en pain trois rasières de blé à xii s... » — « A Ysabel, vefve de feu Jehan Le Milre, qui fu maistre dudit Hospital, pour le moictié de se pencion d'un an dudit terme de Noël l'an xxxvi, vi quart. de blé à xxii s. le rasière... » — « A Jaquemart, varlet dudit Hospital, pour se prouvende d'un an de trois rasières de blé..., lxxviii s. — « Pour xxv rasières de blé dispensées oudit Hospital, pour les serviteurs et maisnies d'icelly, à xxxiiii s. le rasière... » — « Pour le vin des messes chantées ès cappelles dudit Hospital, pour ledit an, xl s. » — « A Jehan de Wisque, brasseur, pour vi tonneaulx de cervoise pour ledit an, à x s. le tonnel... » — « A Louys Lehere, pour cires ouvrées par lui livrées pour lesdites cappelles dudit Hospital, pour ledit an, xliii s. ix d. » — « A Miquiel du Four, cuvelier, pour ouvrages de son mestier de cuvelerie, xvi s. » — « A Jehan Rabache, fournier, pour xv rasières de tercheul, à vii s. le rasière... ; » au

même, « pour le pain de Maiéque, pour femme impotente gesant oudit Hospital, xxx s. » — « Pour demie rasière de seel accatée le IIIe jour de décembre oudit an xxxvii, xiiii s. » — « A Jehan Le Pric, pour demi-quartier de fèves et pour v fourques servans aux vignes dudit Hospital, v s. v d. » — « Audit Jehan Le Pric, pour le rente à lui deue pour le moictié du gardin estans derrière ledit Hospital, qui soloit appartenir à Olivier Le Bavelare, lequel le bailla à rente audit Pric, et depuis le a ledit Pric baillié audit sieur Nicolle, au prouffit dudit Hospital, pour xxxiii s. par. de rente hiretable... » — Dépenses du culte pour la fête de St-Jean et l'offrande des paons. — « A Jaquemart d'Offretun, pour avoir renouvellé les abouts des rentes hiretables appartenans audit Hospital estans en ladicte ville de Saint-Aumer, en avoir mis par escript yceulx abouts..., » xx s. — « A Jehan de Wissoc, pour avoir fait la recepte desdites rentes hiretables en ladite ville, iii lb. parisis, qui valent à monnoie courante iii lb. xiii s. iii d. » — « Audit sieur Nicolle, pour avoir fait la recepte desdites nouvelles acquestes, et fait la despence dudit Hospital dont mencion est faicte cy-dessus, et pour ses paines et travaulx, viii lb. » — « A Robinet Moedreloiz, pour le faichon de ces présens comptes, xx s. » — Mises totales, cclv lb. x s. i d. — « Ce compte a esté passé par monseigneur le maieur, sire Jaques de Le Desverne, et maistre Anthoine de Wissoc, présent Thomas de Fervacles et Robin Moedreloiz, le xviie jour de mars l'an mil iiiic et xxxviii. *Signé*: A. de Wissoc ; Jaque de Le Deverne ».

H. E 10. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1439-1440. — « Compte de la recepte des rentes et revenues appartenans à l'Ospital Saint-Jehan en le Liste-Rue, faicte par Thomas de Fervacles, commiz au gouvernement de ladicte recepte et despence dudit Hospital par noble homme sire Nicole de Wissoc..., pour les termes de Noël l'an mil quatre cens et trente-noef, Pasques et Saint-Jehan l'an mil iiiic et quarante... » — Recette des diverses rentes, y compris celle de la maison « de *Le Gaiolle* joingnans audit Hospital ». — Recette extraordinaire : « Item, par les mains dudit seigneur Aleaume de Rebecque, pour avoir fait reffectionner les bors des chelliers qui avoient esté rompus de nuit par aucuns joenes gens qui furent contrains à ce reffaire, xxv s. ». Don de Michel Laillier, pour un service chanté qui fut l'origine d'un procès à Thérouanne. « Du testament de feu monseigneur de Crévequeur, par lui donné audit Hospital en omosne et receu par les mains de le femme sire Jacques Muselet, xxx s. ». Dons testamentaires : de Pierre Semel, v s. ; de Tassart de Thiennes, xl s. ; de Denis de Wissoc, xii s. ; de Jacques de Le Desvrene, v s. ; de Jaquemart Amouret, ii s. ; de Jacques Brethoft, ii s. ; de Pierre de Mussem, xx s. ; de Jean Despiez, ii s. ; d'un des enfants Kenappegout, ii s. « Item, receu de le vente d'une cotelle qui fu à le femme dudit Jaques Amouret, xxvi s. ; de ce a esté paié, par le main de le maistresse dudit Hospital, aux curéz x s., au fossier, iiii s., pour le pelle ii s., et à celle qui vendi le cotelle ii s.. ainsi ne demeure que viii s... » Sommes restant net du don testamentaire de Jean Pollet, défalcation faite de sa pension et de ses dettes. « Item, des officiers de monseigneur le chancellier de France, a esté receu xxx s. » — Dépenses. Traitements des chapelains Gilles de Thielt et Jean Du Biez. « Pour une messe dicte le jour de Saint-Jehan-Décollace..., en l'enfremerie dudit Hospital, est assavoir pour lesdits prestres iii s. et pour ung pot de vin envoyé au général qui avoit preschié, iii s. vi d. » — Pensions du valet de l'Hôpital, Jean Le Potier, et de Katerine Kernisse, maîtresse de l'Hôpital, notamment « pour les menus suffrages » avancés par celle-ci. — Dépenses de bouche pour les serviteurs, servantes et pauvres hébergés. Cent de hareng « soir et blanc » acheté le premier jour de Carême, vi s. Demi-tonneau de « hérent blanc » acheté le samedi suivant, xxxii s. « Pour iiic de soret accaté pour le provision d'icellui Hospital, à v s. le cent ». — « Aux Cordolliers et Jacobins, pour six sermons que ilz ont faiz par six venrediz, en Karesme, oudit Hospital, en pitanche, xv s. ». — Deux rasières de sel, à xxii s. Dix-huit « sas de carbon, » à xxvi d. l'un. « Deux pourceaulx mesgres accatéz pour le provision dudit Hospital, ou mois d'avril..., » lvi s. « Pour une vacque accatée par le maistrese dudit Hospital à son beau-frère à Meureville, lequelle fu mise en seil pour le proufit d'icelluy, ou mois de may derrain passé, dont le scieu et les deniers de le pel furent emploiéz à faire candeilles pour ledit Hospital, et pour yci vii lb. Item, pour une génisse accatée... le premier jour d'octobre..., » v lb. iv s. — Provision de beurre, sept pots successifs contenant en tout lxv *pierres*, à des prix variant de ii s. à ii s. vi d. la pierre. Fromage acheté à la Saint-Michel, « à xxv s. le poise », xviii s.

IX d. — « Cent et demi de hérenc frèche de Boullongne, accaté le XXII[e] jour d'octobre, à six solz le cent ». — Trois rasières de pois, « pour distribuer aux povres depuis le jour de Toussains jusques aux Karesmeaulx, chascune vesprée, en le forme accoustumée », à XIV s. l'une. — Deux rasières d'avoine et trois quartiers d'orge « pour maulre, tant pour les pourceaulz comme pour le coulombier », XXIII s. — Huit rasières de *tiercheul* fournies par Simon Passavant, fournier, « pour fère les brassins et autres neccessitéz..., » LI s. — Vingt-huit tonneaux de XVI lots de cervoise fournis par Broyart Lambert, brasseur, V lb. III s. VIII d. — A Denis Le Grave, tisserand de toile, pour deux pièces de toile, l'une de LVI aunes à IV d., l'autre de LXV aunes à III d., XXXV s. ; plus, L aunes de fine toile à X d., XLI s. VIII d. — Pour XIX aunes de *blanquet*, achetées « en le feste derrainement passée, pour faire saiges pour ledit Hospital », à VI s. l'aune, V lb. XIV s. ; « à Oste Le Mezemarre, tainturier, pour avoir taint ledit blanquet vermeil..., » à XII d. l'aune, XIX s. — Lettres *de debitis* obtenues quand « monseigneur le chancelier de France fu venu en ce païs », contre les débiteurs de l'Hôpital tant du ressort du bailliage qu'en dehors de celui-ci. — « A sire Jehan Droin, pour les IIII messes par lui célebrées en le cappelle Saint-Jehan-Euvangeliste derrière », de la fondation de Madame de Boucoud, VIII s. — Fourniture de huit ras. de blé par Nicolle de Wissoc, gouverneur de l'Hôpital, à XXII s. la rasière, dont IV pour la pension de Jean Le Potier et IV pour la provision de la maison, VIII lb. VIII s. — Luminaire, moutarde, pain à chanter, etc., fournis par Vincent Stonin, VII lb. I s. III d. — « A Anthoine Gortsenne, pour IX[c] de pavement de Hollande, dont l'alée qui fu faicte en l'année passée a esté pavée », IX lb. — Travaux à l'étable à porcs et à la cuisine ; façon d'une « petite fenestre de plastre qui a regart de le cambre de le maistresse à l'uis de l'Ospital devant » ; réfection des « esseaulz du chellier qui estoient rompus » ; réfection de couches disjointes ; travaux de plomberie sur les toits. — « Pour perches d'aune... emploiées ès vingnes dudit Hospital » ; façon d'une civière, d'un bac à porcs, etc. — Frais de la nuit et du jour S[t]-Jean-Baptiste : « pour cellui qui jua des orguenes, XII d. ; pour cellui qui souffla, VI d. ; pour joings, VI d... » — A Jean de Wissoc, pour avoir fait la recette des rentes héritables, IV lb. XIV s. IV d. ; à Thomas de Fervacles, pour avoir fait la recette des nouvelles acquisitions et fourni les dépenses, VIII lb. ; au même, pour façon du présent compte, XL s. — Recette totale, CCCVIII lb. XIV s. V d. Dépense totale, CCLXXXIV lb. XI s. X d. Compte « ouy et clos par sire Nicole de Wissoc, gouverneur dudit Hospital, et par maistre Anthoine de Wissoc, son frère, le XX[e] jour de février l'an mil CCCC et quarante. *Signé* : N. de Wissoc ; A. de Wissoc ».

II. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1441-1442. — Compte de Thomas de Fervacles. Rentes héritières et autres, tant en argent qu'en « blé qui a esté receu tant du moulin scitué sur le Lart » que du fermier Pierre Le Lardeur, etc. — Recette extraordinaire. « De Willame et Hue Du Pire, condempnéz par monseigneur le chancellier de France, pour offence que ilz avoient faicte, en le somme de X lb. monnoie royal, moictié à l'Escoterie ou Brulle, et moictié à cest Hospital, dont mencion est faicte ou compte de l'année passée et n'en fu fait compte alors pour ce que ilz orront terme de paier et pour ce yci..., » V s. XII d. — Par testament de Noffle Le Rude, LX s. : Baudin Ore, IV s. ; demoiselle du Vroillant, IV s. ; Guislain de Warneston, XX s. ; demoiselle d'Éperlecques, XX s. ; Jean de Lestlune, IV s. ; Malin de Boullongne, XX s. — Autres dons : « De ung apprentiz taneur, par le main Gilles Olive, et disoit que c'estoit pour Pierres de Le Droguerieuse, X s. Du testament de le femme qui fu sire Guillebert de Rexpoude (?), furent encores bailliéz XX s. qui, par l'ordre d'elle, furent distribuéz aux malades par le maistresse... De le demisele d'Esperlecque..., fu semblablement distribué aux malades... De Jehan de Hesdineul, pour le franquise de son mestier de taneur, X s. De sire Jacques Musellet a esté, ou pour aucun qui ce a ordonné à bailler, venans de certainnes rentes viagières, données à distribuer par lui XXVI s. VIII d. ou à le maistresse, à convertir aux povres selonc l'intencion du donneur et en récréacion... De Jaquemart de Mussem dit Oste, obligié par lettres roiaulz envers les gouverneurs dudit Hospital en le somme de L fl. pour les biens de Aigneron de Mussem, se sereur, rendue à l'Ospital Saint-Jehan, lesquelz se debvoient paier moictié de ladite some à le Saint-Miquiel que on dira l'an MCCCCXLIII et l'autre moictié en l'an MCCCC et XLIV..., » acompte payé par ledit Jacquemart, antérieurement à l'échéance du premier terme, XII lb. — Recette totale, CCLXXXV lb. XII s. XI d. — Dépense. Gages des chapelains Gilles du

Thielt, Jean du Biez et Jean Doom. — Gages de Jean Le Potier, serviteur, et de Catherine Kernisse « ayans le gouvernement oudit Hospital ». — Harengs blancs et saurs pour le Carême. — « Aux Cordelliers et Jacobins, pour six sermons que ilz ont faiz par six vendrediz de Karesme, oudit Hospital, en pitance, en la forme accoustumée », xv s. — Achat de deux pourceaux maigres, xl s., sel, *paques*, charbon. — Pour xxi aunes de *blanquet*, à viii s. l'aune, « qui ont esté emploiéz à faire six cotelles où il y a capperon tenans à cote, lesquelles cotelles servent aux malades dedens l'Ospital à les vestir pour leurs neccessitéz et garder de froidure, et fu ce fait selonc l'intencion et voulenté dudit feu sire Nicole de Wissoc », viii lb. xviii s. vi d. — « A Jehan Husque, dit Hurtère, pour le fachon desdites vi cotelles de blanquet..., » xxii s. « A Robert Le Brodeur, pour le fachon de six croix noires attachiées et bordées de noir ausdiz habiz, iii s. » — « Audit Jehan Le Hurtère, pour xxxi lb. demie de laine cappellère emploiée à faire grises saiges pour les povres, x s. vi d. Au tisteran qui fist lesdictes saiges, viii s. » — « A Péronne, vefve de feu Casin Laban, en son vivant tisteran de toilles, pour par son filz avoir tissu c et xli aulnes de toille pour ledit Hospital, à iii d. courans l'aune, par marchié fait à elle par Katerine, maistresse de l'Ospital..., » xxxv s. iii d. — « A Élizabeth, fenme Woultre Van Alpe, blanqueresse de toilles, pour avoir blanqui c et lvi aulnes de toilles, à ii s. l'aune... » — « Pour les iii quars d'une beste accatée et employé pour le despence dudit Hospital, le xxviie jour d'avril l'an xlii..., » lxvi s. iii d. « Pour char accatée pour ledit Hospital et des maisnies d'icellui, le xvie jour d'aoust », xxvii s. « Pour char accatée le xxve jour de septembre ». x s. « Pour une beste accatée en le feste Saint-Miquiel..., pour le provision dudit Hospital, dont le cieu et les deniers de le pel ont esté convertiz en candeilles », vii lb. — Achats de beurre et de fromage. — Avoine et orge pour les pourceaux. — « Deux rasières de poix accatéz xviii s. le rasière, tant pour ledit Hospital comme pour les passans... » — « Pour ung cent de fenne de pesach, à mettre ès litz, et accaté par le maistresse », xii s. — « Pour nattes à couvrir les povres de nuit », xii s. — « A Jehan Rabaiz, fournier, pour xi rasières iii quart. de tercheuil que il a délivréz pour brasser les boulies dudit Hospital, à v s. le rasière », lviii s. ix d. « Audit Rabaiz, pour cuisage de x rasières de blé, pour les passans », xx s. — « A Jehan du Moulin, pour xxxi boctes d'estaques et de verghes, et pour viii c. de petites harchelles qui ont esté employées ou gardin dudit Hospital..., » xxxviii s. — Six *tonnellés* de bière fournis par Hugues Pietdavaine, brasseur, de Noël à mars, à iii s. viii d. l'un. — Trente-quatre *demiz-tonneaulz* de bière à vii s. vi d. l'un, fournis depuis mars par le brasseur Jacques Vincent. — Pain à chanter, épices, etc., chez la veuve de Vincent Stomin. — Achat de huit rasières et demie de blé, à xx s. l'une, pour parfaire ce qui a manqué de cette denrée. — Paiement de xxxviii s. vi d. à Jean Le Priit, pour la rente qui lui est due « pour le moictié du gardin estans derrière l'Ospital ». — Messe chantée du « jour des Ames », iii s. — Paié à Robert Moedreloiz, receveur des rentes de la ville, pour le moulin du Lart, xi s. viii d. — « Pour ceulx qui portèrent entérer Jehenne trespassée à l'Ospital, et estoit une que Madame de Bécoud avoit receue », v s. — « Autre despence faicte par ledit Thomas de Fervacles. pour et à cause des povres passans et autres qui viennent gésir oudit Hospital, par l'ordonnance de maistre Anthoine de Wissoc, gouverneur d'icelli Hospital, commenchant le nuit de Noël l'an xli, jusques aux Quaresmeaulx ensuivant, pour ce que ou compte précédent n'en fu compte ; ausquelz povres est baillié chacune nuit et à chacun d'eulz ung pain de denier, une escuelle de potage, aux jours de char, char, et aux jours de pisson, pisson, sel, candeilles, boullie et feu... ; pour pisson accaté pour eulz le samedi xiiie jour de janvier, iii s...; item, les xixe et xxe jours dudit mois de janvier, aussi pour pisson à saler, v s. vi d. Pour xxxvii lb. de fromage, à ii d. obole le livre, vii s. vi d. ; item, pour le merquedi derrain jour dudit mois de janvier, en ung cent et demi d'oefz, viii s. ; item, le samedi iiie jour de février ensuivant, pour oefz, v s. ; item, pour lx petiz pains blans de denier bailléz et distribuéz le nuit des Roiz aux povres et en récréation, v s. ; item, pour xx lotz de cervoise pour lesditz povres et malades, distribuéz le nuit des Roiz, v s. » ; au total, xxxix s. — Autres dépenses en poisson et harengs ; « pour une flecque de vieux lart », xviii s. ; « pour char accatée le nuit de Noël, xviii s. vi d. ; pour iii fromages pesans iiii^{xx}xiii lb., à iv d. le livre, xxxi s. » ; au total, vii lb. i s. iv d. — Grange construite sur les ordres d'Antoine de Wissoc, « assise entre les deux Hospitaulz » ; travaux divers de maçonnerie, charpente, serrurerie, couverture ; achats de matériaux, notamment xvi^{c} de lattes achetées « au jour de samedi, jour de marchié », cix lb. xvi s. xi d. — Dépense totale, iii^{c} xlii lb. xvi s.

VI d. — Recette totale, CCLXXXV lb. XII s. XI d. Ledit compte « ouy, cloz et passé par maistre Anthoine de Wissoc, gouverneur dudit Hospital, et par sire Jaques de Beutin, aisné maieur de ladite ville de Saint-Aumer, le derrain jour de janvier l'an mil IIII^c et quarante deux. *Signé* : A. de Wissoc, Ja. Beutin ».

II. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1442-1443. — Compte du même. — Rentes héritables dues par Will. Bacheller, J. Stoudeman, J. Le Moisne, E. Le Vasseur, E. Beaufilz, L. Le Hart, J. Tassart, N. de Kerscamp, J. de Boullongne, fils de Malin, L. Pierelemps, L. Le Cocq, J. de Dieppe, J. Cornehotte, G. Le Rool, J. de Ste-Audegonde, A. Poret, B. Scauke, J. de Waigneville, Ch. de Quienville, J. Cayer, D. Daverhoud, J. de Mussem, V. Hellinc, G. de Gringny, J. Musellet, J. Godermacht, L. du Puich, M. Lippins, Ch. de Culam, Cl. De le Croix, Cl. De le Pierre, P. Dessinges, G. d'Ollehain, E. Le Bloc, W. Le Maistre, W. Daghe, J. Ferrant, P. De Croix, J. du Castellet, Jean de Wissoc, fils d'Étienne, T. Malleghier, B. Le Raet, R. Therri, H. Schilt, J. Brethof, H. Cloqueman, tisserand, J. de Runescure, P. Galand, Ch. Charles, J. Le Bailli, la veuve de J. de Le Desvrene ; au total, XCIX lb. VI s. V d. « avaluéz à monnoie courante à CXV lb. XVII s. V d. — Rentes de blé, XXXI ras. et I quart. — Revenu des nouvelles acquisitions de Madame de Boucoud, CXXIII lb. I s. II d. — « De maistre Florens Flori, médecin, pour le maison de le Gayole, que il tient à rente héritable, joingnant ladicte maison audit Hospital », VIII lb. III s. IV d. — Recette extraordinaire : don de Jacques Muselet, XXVI s. VIII d. « Des biens de une femme gesant malade à l'Ospital, que on disoit estre de Bourbourg, de une coroye d'argent qui fu vendue, présent sire Jehan du Biez, LIX s. De le vente d'une robe sengle sanguine et une bleue, qui furent et appartinrent à ladite femme, XL s. ; et si demoura à l'Ospital ung buffet et deux huchettes ». Autre don de J. Muselet, pour distribution, et comme venant d'un des chanoines de l'église de St-Omer, XXVI s. VIII d. Autre don de J. Muselet, XL s. Des testaments de Guy du Psaultoir, IV s. ; de la mère de la femme de J. Spollart, II s. ; de la dame Sgraven, VI s. ; de J. Pigouche, VIII lb. ; de Michel Kiewe, II s. ; de Jeanne Neuduis, II s. ; de la veuve de J. Danman, XII d. « Item, fu receu de le main Philippe de Sus-Saint-Légier, des biens de ung nommé Pierquin de Le Vate, qui se estoit absentéz de ceste ville et avoit délaissié son enfant sans garde, et par Messieurs envoyé oudit Hospital la somme de XLVI s. qui par lui furent bailliéz au prouffit dudit Hospital ; mais certain temps après ledit Pierrequin revint quiére son enfant, et lui furent rendus et de ladite somme XXII s. VI d., ainsi ne demoure au prouffit dudit Hospital que XXIIII s. » ; au total, XXIII lb. XVI s. IV d. — Somme totale de recette, CCLXX lb. XVIII s. III d. — Dépenses. Gages des chapelains G. du Thielt, J. Du Biez, J. Doom. — Gages du serviteur, J. Le Potier. — Gages et remboursement d'avances, à Catherine Kernisse. — Sermons de Carême. — « Ung caque de hérenc blanc » pour le Carême, IV lb. VIII s. Deux pourceaux ; deux rasières de sel ; bois, *gloes* et charbon. — Quarante demi-tonneaux de *cervoise*, de XXXIX lots chacun, XL lb. IX s. — Dépense de viande, fraiche et salée, pour les pauvres, les sœurs et les serviteurs ; provision de beurre, harengs frais, fromages, œufs, blé, pois, pour le même usage. — « Pour une rasière d'orge et une rasière d'avoine, par Jehan Le Potier, pour mettre sus les pourceaulz, et pour les coulons et poulez », XVI s. VI d. — « A Willame Laban, tisteran de toilles, pour le tissage de VI^xx et XVIII aulnes de toille qu'il a livrées tissues audit Hospital, les XXV aulnes à VII d. l'aune et les C et XIII à III d. l'aune... » — « A Élizabeth Woultrez, pour avoir blanqui C et L aulnes de toilles qui bailliéz lui ont esté par le maistresse dudit Hospital, ceste présente année », XXIII s. — « A frére Carle Scherpel, pour tissage d'un doucq que le maistresse a fait faire aveuc le femme de Lambert de Crombecque, ouquel doucq le maistresse a eu porcion pour faire cauches aux enfans et autres leurs neccessitéz », XIV s. — « A Péronne Machonne, vefve de feu Jehan Miquiel, pour V aulnes de griset que elle bailla et délivra en l'année passée à le maistresse d'icellui Hospital, pour vestir aucunes des sereurs..., » XL s. — « A Marguerite Riquebart, Liégoise, qui fu mesquine à feu sire Nicole de Wissoc, pour une demie-rasière de blé que deue lui estoit d'arrérage, pour ce que on ne pooit avoir blé que à dangier..., » X s. — Cuisson de *tiercheul* et de blé pour les pauvres, V lb. IV s. — Ouvrages de cuvelerie et XIX lots de vinaigre, IV lb. XI s. IV d. — Réparation des « hasins et perches » et des supports de voiles du moulin du Lart. — Travaux divers de charpente, notamment « pour avoir fait le siège des sereurs estans en l'église de St-Sépulcre... » — Frais

d'un procès soutenu par l'Hôpital, contre Nicole de Kendale, « pour une alée que a applicquiée ledit maistre Nicole à son héritage, lequel alée est des appartenances de ladite maison des Pourceaulz », propriété de l'Hôpital, VI lb. I s. VI d. — Dépense totale, CCLXVIII lb. XVII s. V d. « Ce compte fu ouy et passé par maistre Anthoine de Wissoc, gouverneur dudit Hospital, et par sire Jaques de Beutin, aisné maieur de ladite ville de Saint-Aumer, et présent sire Victor de Wissoc, le XI[e] jour de février l'an mil IIII[c] et XLIII. *Signé* : A. de Wissoc ; Ja. Beutin ».

H. E. 13 (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1443-1444. — Autre compte du même, pour les termes de Noël 1443, Pâques et S[t]-Jean 1444, passé devant les mêmes, le XXVIII janvier 1444 (1445). — Recettes extraordinaires. Deux dons de sire Jacques Muselet, III lb. VI s. VIII d. Dons testamentaires de Péronne, veuve de Robert De le Becque, X s. ; de Madame de Flecquières, LX s. ; de Jean de Libessart, XII s. ; de Jean Du Mont, IV s. ; de sire Robert de Le Cusine, VI s. De Jacquemart Loste, de Thérouanne, « pour le parpaie de le moitié de L frans en quoy il est obligié..., » XIV lb. XVI s., le reste n'ayant pas été immédiatement poursuivi « pour éviter le destruction dudit Jaquemart ». — Dépenses. Gages de Gilles de Thielt, « cappellain en l'enfermerie de derrière », et de Jean Dubiez, « cappellain de le cappelle de devant ». Messe de *S[t]-Jehan de Coliace*, dite à l'infirmerie ; honoraires des prêtres et « ung pot de vin pour cellui qui dist la messe ». Honoraires des IV messes dites, sur la fondation de la dame de Boucoud, par Jean Doom, « en le cappelle Saint-Jehan-l'Euvangéliste derrière », VIII s. — Pension annuelle du serviteur, Jean Le Potier, VI lb., plus IV rasières de blé. — Sermons de Carême des Cordeliers et des Jacobins, XV s. — Un « caquet de hérenc blanc », pour le Carême, XXXII s. ; « six cens de hérenc sor », XXXVI s. — Deux pourceaux à engraisser, LIV s. — Deux rasières de sel, XXXIII s. — « A Gilles Robins, par le main de Pierres de Le Nesse, mari et bail de Ysabel Robins, fille dudit Gilles », vente d'un millier de bois, XXII lb., qui a été charrié pour XXV s. et coupé pour XV s. — Vingt-un sacs de charbon, acheté le 15 juillet, à II s. IV d. le sac. — A Jacques Vincent, brasseur, XL tonnelets de bière, de XL lots chacun, à IX s., pour la provision annuelle. — Dépense de viande pour le personnel et pour les passants, VI lb. XVI s. « Item, pour deux bestes à corne accatéez à le feste Saint-Miquiel, dont l'une a esté présentement mise en seel et l'aultre les sereurs dudit Hospital gardent jusques au Noël ensuivant, et ont lesdiz seureurs emploié le cyeu à faire candeilles avœuc le cieu accaté pour provision, dont mention sera cy-aprèz faitte, et le pel converti en le fachon d'icelles et en cieu de mouton, l'une desquellez bestes cousta V lb. IV s. et l'aultre LXX s... » — Dépense de beurre, XI lb. X s. VI d. — Au fromager, Jean Le Vinc, « pour une poise de formage de deux deniers le livre, XX s. Item, pour ung fourmage de vinte-six lb., à II d. ob. le livre, V s. IV d. ; item, pour ung aultre fourmage, quatre solz dix deniers ; item, pour ung formage de XXI lb., à II d. maille le livre, IV s. IV d. ; item, pour ung formage de XVI lb., à II d le livre, deux sols huit deniers...., » au total, XXXVII s. II d. — Douze cents de harengs frais achetés en octobre à Chrétien Le Caron et Arthur de Morcamp, à III et IV s. le cent. — Dix-huit rasières de blé, à XV et XIV s. — « Deux rasières d'avoine de six solz le rasière, et une rasière et demie d'orge, de IX s. le rasière, pour gouverner les pourceaulx et une beste à corne qui a esté oudit Hospital puis le Saint-Miquiel derrain passé jusques au Noël ensuivant, et pour une carrée de fain de huit solz..., » XXXIII s. VI d. — Deux rasières et demie de pois, à XII s. l'une. — « A Marguerite De le Fosse, Liégoise, pour deux rasières de blé à elle deubz par don à elle fait par feu sire Nicole de Wissoc, à le prendre sur le moulin du Lart, sa vie durant..., » XXVIII s. — A Jean de Runescure, *eschopier*, pain à chanter, épices, moutarde, etc., VI lb. XV s. — « A Oste Le Decquere, bouchier, pour XXVIII pierres et demie de cieu de bœuf pour faire candeilles..., » à II s. la pierre. — Blanchissage de CX aunes de toile en VI pièces, « dont les trois estoient de lin et les aultres estoient d'estouppes..., » par Jeanne Zedewalle, veuve de P. Monnart, XVIII s. VIII d. — Quinze rasières de « thercheuil à faire les brassins..., » à IV s. l'une ; « cuisage de XIV rasières de blé, pour les passans et aultres..., » à II s. — A Jaquemart Zewale, tisserand, confection de LXIII aunes de toile, « de trois deniers l'aulne, et LI aulnes à IV d. l'aune... » — « Pour despens faiz pour le moulin scitué sur le Lart, lequel fu à feu sire Nicole de Wissoc, duquel appartient moittié audit Hospital et l'aultre moittié à ses héritiers ; duquel moulin l'abre portant les volans et les volans de ceste saison par porreture et vens ont esté abbatuz, et pour

le remettre en estat a cousté, comme par les partiez mises en deux foilles de papier veuz au compte, la somme de xxxviii lb. ix s. ii d., est à le part de l'Ospital, xix lb. iv s. vii d. — A Michel Dufour, cuvelier, Will. Hanique, serrurier, et Jean Aguilette, couvreur, ouvrages de leur métier. — Une journée et demie de travail, à iv s., à Jean de Cornehotte, charpentier, pour « remettre l'aissil de le cloque ». — Pour lin vendu par le même, « et estoit lin creu », xxxviii s. — « Bottes d'estacques de verghes, pour les vingnes... » — « Pour le messe cantée le jour des Ames, iii s. — Frais d'un procès contre maître Nicole de Quendalle qui fut gagné en Halle échevinale et dont est appel au Parlement. Démarches diverses ; notamment « pour la lettre recongnute par les procureurs des parties, le procèz clos et sellé pour envoyer à Paris, estre leurs seaulx et avoir passé le procèz, que on dist euvangélisier soubz le seel de monseigneur le bailli, iv s. » — « Payé à sire Gilles Staboin et sire Victor de Vissoc qui, le vi[e] jour de may l'an mil quatre cens et quarante-quatre, vaghèrent à quérir en le Trésorie le contre-partie de le carte-partie mise en preuve de le partie de l'Ospital, pour ce que partie le avoit dénié estre passée vallablement se il ne apperoit de contre-partie, et y vaghèrent par plusieurs fois et plusieurs clers..., » v s. « Item, le xxii[e] jour de may ensuivant, à exyber ladite contre-partie qui fu trouvée en l'ostel de madamoiselle de Dieppe aveuc les aultres, et y alèrent deux eschevins qui le apportèrent et fu collacionnée, présent procureur des partiez pour sire Villame Craye et Northoud, et pour l'acte, v s. — Recette totale cclxxi lb. xvi s. viii d. — Dépense totale, cclxviii lb. vii s. vi d.

II. E 14. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1444-1445. — Compte du même, « ouy, cloz et passé par nous Anthoine de Wissoc, gouverneur dudit Hospital, et Jaques de Beutin, aisné mayeur, le v[e] jour du mois de may l'an mil quatre cens et quarante-six...;» avec signatures. — Recette totale, cclxiii lb. xvi s. viii d. — Recette extraordinaire comprise dans le chiffre précédent, xiv lb. xiv s. viii d. Par Jacques Musellet, « de don de sire Jehan Godriot », iii lb. vi s. viii d. Dons testamentaires, de la veuve Pierre Semel, iv s. ; de la veuve Mahieu Prestrefain, iv s. ; de monseigneur de Monchy, xl s. ; de madame de Sainte-Audegonde, xxxii s. ; de Marguerite Claiz, veuve de Jehan Lescot, maraicher, xx s. ; d'Agnès de Sangatte, viii s. ; « du prieux des Chartroux, par le main sire Jehan Dubiez », xx s. ; « de Robert De le Becque, pour leur mestier de taneur, est assavoir Colinet Semel et Coppin Deleauue », xx s. ; de Jacquemart Loste, « dit de Mussem », acompte sur son dernier paiement, iv lb. — Gilles du Thielt, Jean Du Biez et Jean Doom, chapelains. — Serviteur, Jean Le Potier. — Catherine Kernisse, « ayans le gouvernement des povres oudit Hospital ». — Harengs, pourceaux, sel, bois et fagots. — Quarante-quatre et demi tonnelets de bière, de xxxvii lots et demi chacun, à ix s. le tonnelet. — Beurre ; « item, pour une demie-waghe de fromage », xii s. — Chair : une demi-bête, « mise en seel », achetée à Martin Riez, boucher, le 26 juin, xxxii s. ; une autre, achetée le 26 août, xxxiv s. « Pour une vaque et ung bouvet accatéz en le feste de Saint-Miquiel, pour le despence des maisnies et passans oudit Hospital, et furent les peaulz et cieu convertiz par le maistresse dudit Hospital en candeilles, pour lesdites deux bestes..., » viii lb. xvi s. vi d. — Huit rasières de blé, achetées de janvier à septembre, trois à xii s. et cinq à xiv. — Cinq autres, « accatées et dispensées pour les passans », de septembre à Noël, trois à xvi s. et deux à xxviii s. — A Gillèque Le Heere, une rasière d'avoine achetée en mars, « pour le coulombier, volille, etc. », vi s. Au même, vi quartiers d'orge et une rasière d'avoine livrés, de la S[t]-Michel à Noël, « pour pourcheaulz et autres bestes », xviii s. « Pour iii quart. de panmelle, pour ledit Hospital, pour paons, coullons, poullaille..., » achetés en juin, vi s. — « A Jehan Le Priist, pour deux rasières de poix à lui accatéz, pour potages des maisnies et passans..., » xxxii s. « A lui, pour ung chent de feurre de pesach, pour les liz..., » viii s. — A Willaume Du Breuc, tisserand, tissage de cxliv aunes de toile de lin et d'*estouppes*, à iv d. l'une. Au même, tissage de xlvi aunes de toile de lin à viii d. l'une, « et lxiii aulnes de sournappes de iii d. l'aune...,» xliv s. v d. — A Jaquemart Zewalle, tisserand, tissage de l aunes de toile à ix d. — A Élisabeth Van Alque, « blanquiseresse de toilles », blanchissage de cc aunes, xxxii s. — « A Miquiel Du Four, cuvellier, pour ouvrages de son mestier, vin esgre..., » lxvi s. i d. — Brassin de tiercheuil, iv lb. — Cuisson de vi ras. de blé, pour les passants et autres, xii s. — A Gilles Haniers, pour avoir reffait et mis en nouveau mortier le cloquier dudit Hospital, lequel estoit en ruyne et aventure de cheoir, ouquel cloquier, tant pour hourder,

déshourder et machonner », il a passé avec un aide six jours à IV s. l'un ; à son fils, III journées à III s., passées « tant audit cloquier comme à rencauchier les pillers de l'alée qui est entre les deux combles ». — « A Jehan Le Flameng, d'Aire, pour le voiture de V quart. de prunes amenées par lui à l'Ospital, et les envoya le sereur de le maistresse, V s. » — A Jean de Wissoc, qui a fait la recette des rentes dans la ville, VI lb. — A Th. de Fervacles, pour sa recette des nouvelles acquisitions, VIII lb. Au même, pour façon des présents comptes en double, XL s. — Dépense totale, CCXXX lb. IV s. V d.

H. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1449-1450. — Compte du même « Thomas de Fervacles, commis au gouvernement de la recepte et despence d'icelluy Hospital par honnourable et sage maistre Anthoine de Wissocq, licencié ès-lois naguaires alé de vie à trespas, en son vivant gouverneur d'icelli Hospital, aveuc luy sire Alleanme de Rebecque, aisné maïeur de ceste ville ; lequel compte s'est fait au jour déclairié en le fin de ce présent compte (4 décembre 1451) pardevant George de Wissocq, escuier, seigneur de Nieuerleet, fil aisné de feu sire Nicole de Wissocq qui fu fil de feu monseigneur de Hollande en son vivant chevalier et fondeur d'icelluy Hospital, commis ad ce par maistre Jehan de Wissocq, doyen de l'église de Térouane, aveuc ledit sire Alleanme, aisné maieur... » — Recette totale, CCLXXI lb. XIII s. I d. — Rentes héritables sur les paroisses de Ste-Aldegonde, St-Sépulcre, St-Denis, Ste-Marguerite, St-Jean. — Revenus en blé. De Stas Le Hurdère, pour III pièces de terre labourable, sur Moulle, tenues de monseigneur de Rabodenghes et contenant respectivement une mesure XIV verges, un quartier, trois quartiers : V quartiers de blé. — « De Pierres Le Lardeur, ad cause de certaines terres baillées par monseigneur de Xanctes pour le parvénement du testament de feue madame de Boucoud, et selonc le teneur de ses lettres, lesquelles terres sont deux mesures trois quartrons quinze vergues de terre gésans à Westrediic, sur le chemin qui maine de Tatinghem à Quelmes, alistans oest à le terre Robert Craybeen, west aux terres des Chartroux, zut aux religieux de l'église de St-Bertin, nort audit chemin de Quelmes ; item une autre pièce contenant sept mesures de terre tenues du corps de la ville de Saint-Aumer, alistans zut à le terre qui fu et appartint à Jehan de Wissoc, demourant à l'Escu-de-France, en le Tenne-Rue, et à le terre de Jaques Craye, aboutans oest à le terre maistre Jehan de Wissoc et à celle de maistre Anthoine de Wissoc, et west aux hiretiers Jehan Galbart, et lesquelles terres icellui censsier dist que il les a à tenir encores... an pour dix rasières de blé... » — « Du maulnier du moulin sur le Lart, nommé Lambert d'Estaples, qui avoit prins ledit moulin à XXXVII rasières de blé et les livrer audit Hospital, en ont esté receues par ceulx dudit Hospital et par ledit maulnier livrées jusques à XXV rasières seulement, et par ce en est demouré debteur de XII rasières, pour lesquelles recouvrer le procureur dudit Hospital a mis en cause à la court espirituelle de Thérouane ledit Lambert, et fait la poursuitte Robert du Mont, procureur audit lieu... » — « Aultres revenues acquestées par laditte dame de Boucoud au prouffit dudit Hospital... » De Guérard Le Vasseur et Jaquemart Claiz, censiers des dîmes de *Campaignes-de-Wardrecque*, pour les termes de Noël 1449, Pâques et St-Jean 1450 (2e année) XXXIII lb. De Jean Reuse, dit Le Zaghere, pour la dîme d'Éperlecques (2e année), XXXIX lb. De Pierre de Poix, « sur sa terre de Biéquenes, qui doit XIII lb., » XV lb. III s. IV d. — « Aultres revenues de terres acquestées par laditte dame de monseigneur Le Baudrain de Poix, de sa terre de Biéquenes, la moittié de chincquante livres parisis, qui monte XXV livres parisis deubz audit Hospital St-Jehan et les aultres XXV livres parisis à l'Ospital du Queval d'Or, que on paie à trois termes en l'an, est assavoir Noël, Pasques et St-Jehan-Baptiste, à chacun desdits termes le tiers, desquelles terres et des noms de ceulx qui les tiennent la déclaration est cy-après spécifiée et doivent les tenans relief aux hospitaulz à mort et à vente et d'autre quelconque marchié XII deniers de chacune mesure... » — Revenus sur Helfaut, XLVI s. VIII d. — Revenu de la maison de La Gayole, située en la Liste-Rue, VIII lb. III s. IV d. — Recette extraordinaire. Dons testamentaires : de Jacques de Brabant, XX s. ; de... de Bambecque, XX s. « Des tanneurs, pour ung nommé de Divion, pour son mestier », X s. « De ung nommé Galoiz Godel qui, du consentement et ordonnance de maistre Anthoine de Wissocq, en l'année passée, fu en aumoisne et par carité receu oudit Hospital en considération que il estoit demouré en ceste ville impotent, malade et du tout débilité de membres, povre sobre et simple homme, lequel garde

les huys de l'ostel, a esté receu de ses biens et par la main de ung sien frère prestre, nommé sire Pierres Godel, la somme de xxiv lb. courans... » — Dépense totale, ccc lb. xviii s. x d. — Gages des chapelains Nicole De le Ruelle, Jean Du Biez, Jean Doom. — « A Jehan Le Potier, naguaires trespassé, et Robert Picavet, auquel pour le trespas dudit Potier appartenoit les guages que tous deux prenoient pour leur pension..., » vi lb. — « A Katherine Quernisse, sereur dudit Hospital, pour les menus suffrages et aultres menues despenses qui se font en la sepmaine, comme de chars, lets, ramons, solers as enfans et sereurs et aultres choses..., et aussi pour les nécessitéz des gésines et povres gesans au lit..., » xxvi lb. — Dépense « pour hérenc, bos, seel et brasseur. Pour ung caque de hérenc prins à Clay Le Hap, pour la despence tant des passans come pour le vivre des maisnies dudit Hospital », lxiiii s. « Item, encoires audit Clay, pour deux cens dudit hérenc, pour ce que il estoit failli avant que le Caresme fini », xviii s. « A Arthur de Morcamp, pour viii^c de soret prins à lui pour le despence dudit Quaresme, et pour les passans auparavant dudit Quaresme..., » lvi s. « Item, pour ung frayel de figues accaté pour le despence dudit Hospital pour le Quaresme..., » xxii s. — « Item, pour ung millier de hérenc nouvel, l'un demi-millier accaté à Franchois de Poix et l'autre à Jehan Le Maistre », à v s. le cent. « Item, pour un psaumon salé accaté en Quaresme... pour les serœurs..., » v s. A J. Vincent, brasseur, xlviii tonnelets de bière, de xxxviii lots chaque, à iii d. le lot, « et pour xlviii caudrons de drasque, à vi d. le caudron... » — Dépense de blé et autres grains, xxi lb. vii s. — Dépense « de chars. A Martin Riez, pour chars à lui prinses par demis-bestes en l'an de ce présent compte..., » iv lb. xviii s. « Item, pour deux grans pourceaux mesgres, à mettre sus, prinses à ung nommé Jehan Bernoet, marchant de pourceaulx demourant en le rue des Pourceaux », xlv s. « Item, pour ung pourcel prins en paiement à ung nommé de Mauméz, qui debvoit à l'Ospital », xl s. « Item, pour ung bouvet à mettre sus, achetté le pénultième jour de septembre, en le feste », lxiv s. « Item, pour un bouvet et une petite génisse prinse en paiement de Jehan Reuse dit Le Zaghere..., » iv lb. xvi s. « Item, pour une vacque prinse audit Le Zaghere, et est encores en estre en pastures à Nieuerleet..., » lvi s. — Dépense de beurre et fromage, xv lb. i s. viii d. — « A Jehan Selingue, espissier, pour avoir livré ceste année finie au Noël l'an mil iiii^c et chincquante, audit Hospital, le luminaire pour les deux cappelles, come torches, cherges, pain à canter, espisseries, moustardes et aultres menues choses..., » viii lb. xiv s. x d. — A Jean Rabache, fournier, tiercheuil pour les brassins, et cuisson de blé pour les passants, vi lb. xii d. — « Pour nattes à couvrir les povres par nuit, ix s. » — « Pour xii lots d'oeulle, dispenséz audit Hospital, pour l'enfermerie de desrière, où sont les gésines et malades pour le nuit, pour chacun lot ii s. » — A Villame Du Broeucq, *tistran* de toile, tissage de lxvi aunes à iv d. l'une, « par descharge de l'année passée » ; puis, une pièce de lii aunes au même prix ; puis lxiii aunes, « et fu en tiretaine pour revestir les enfans dudit Hospital » ; puis une pièce « de queuvrequiés, de xliv aulnes, à vi d. l'aune... » — Blanchissage de ces toiles, xxxii s. — « A ung qui est varlet des poissonniers et placqueur, pour taillier les vingnes de l'Ospital », iv s. — « Pour contribucion faicte au chastel, et en fu collecteur Willame de Rabodenghes..., » xvi s. — « Pour feurres à mettre ès licts, prins à Le Magdelene », xvi s. — « A Jehan Drinquebier, briseur de bos, pour ung grand noc à pourcheaulz de vii piéz lont... » — « A Jehan Van den Busche, pour perches de vignes, estaques et autres menues choses employées ou gardin dudit Hospital..., » xxi s. x d. — « A Willame Estévenart et Henri de Le Naque (*sic*), carpentiers, pour iv jours que ilz ouvrèrent au moulin sur le Lart, en le sepmaine péneuse..., » xvi s. « Audit Estiévenare, pour relever le mabre dudit moulin, pour demie journée, ii s. — « A Jehan de Cornehotte, carpentier, pour viii journées que il a vaguié ou mois de mars... à refaire les vingnes, par le commandement de maistre Anthoine de Wissoc, de carpentage de bos de flote, à iii s. vi d. le jour. — « A Jehan Stasin, pour planchons de flote, et en y avoit xxxii, pour assir les vingnes de devers le costé du Priic..., » lxviii s. — « A Jehan Blonmart, pour avoir remis et rejoint le templure de le pierre de dessoubz du moulin sur le Lart..., » xxii s. — « Item, pour les terres du moulin sur le Lart, pour le département de Lambert de Staples, qui avoit laissié ledit moulin vague, et fu recriié et prisie faicte pour les meubles qui demourèrent en estre et demoura en arriérage..., » iv s. — « Item, pour le decay ou diminucion de le rente du Flayel, en le rue du Brulle, qui par fu de meschief fu arse, et est demourée audit Hospital pour lv s. par. de rente fonsière par mise de fait..., » lxiv s. ii d. — « A David de Wissoc, pour avoir faitte la recepte des rentes de ceste ville..., » vi lb.

II. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1450-1451. — Compte du même, arrêté le « VIII[e] jour de mars, avant Pasques », l'an 1452, par Georges de Wissoc et Aleanme de Rebecque, mayeur ainé de la ville, gouverneurs de l'Hôpital. — Recette extraordinaire. Dons testamentaires d'Antoine de Wissoc, XX s. ; de Pierre Godel, d'*Hougvigneul-lèz-S*[t]*-Pol*, frère de Jean dit Galoiz Godel, pour le testament de son père, LX s. ; de Godriot, IV lb. ; de Laurent Griette, testament de son père, VI lb. « De une nommée Barbelle, qui du temps de maistre Anthoine de Wissoc fu receue à l'Ospital, moiennant que ung sien oncle demourant à Bergues, nommé Jehan Wastoen, debvoit paier à l'Ospital XLVIII lb. pour une foiz, laquelle Barbelle est nouvellement trespassée..., » XLVIII lb. — Recette totale, CCXCVIII lb. V s. II d. — Dépense. Gages de Jean Du Biez et Nicole De le Ruelle, chapelains de devant et de derrière, et de Jean Doom. — Dépenses diverses de bouche, etc. « Item, a esté paié le XVIII[e] jour d'octobre l'an que dessus, par le main dudit Robert Picquavet, pour l'erbage d'une vaque qui avoit esté prinse à ung nommé Jehan Reuse dit le Zaghere, de Esperlecque, en paiement, et en fu fait compte en l'année précédente, lequel herbage fu paié à ung homme de Nieurlet, XXX s. — Fourniture d'épiceries de Jean Selinghe, « moustardes, sausses et autres mesmes choses comme chucre, prunes, etc., » IV lb. XI s. III d.; « et pour XI[c] de pain à canter messe, à VIII d. le cent », VII s. IV d. ; et pour XXIV lb. et III quartrons de cire, à III s. la livre, « et pour le fachon de deux torches, pour chacune torche XII d., » LXXVI s. III d. — Tissage de toile, tiretaines, couvrechefs, etc. — « A Noffle d'Erkindre et son compaignon, tailleur des vingnes de l'Ospital, pour le taille par eulz faicte, IIII s. — « Pour IX pières de cieu de mouton prinses à ung nommé Vregarde, boucher, pour mettre ledit mouton avec le cieu de l'Ospital », XVIII s. — « A Jehan Rabaiz, fournier, pour le cuisage de IX rasières et I quartier de pain, XIX s. VI d. ; item, pour XX rasières et demie de tercheuil, à V s. le rasière, monte chinq lb. XII d. ; item, pour blant pain à détail pour les malades, XXII s., et ledit tercheuil pour les bouilliées qui se dispenssent en l'ostel, comme il appert par tailles et quitances », VII lb. IV s. — Dépenses d'ouvrages. « A Clay Vanderwecht, voirier, pour avoir ouvré de son mestier de voirrier, et a fait XXIIII rattes, pour chacun ratte VI d., valent XII s. Item, encore estouppé XXV demiz-rattes, pour chacune demi-ratte IIII d., valent VIII s. IV d. Item, estouppé XXIII listelles, pour chacune listelle III d., valent V s. IX d. Item, pour avoir prins V vieuses panelles, les replombé, ressaudé et relavéz, pour chacun panel IV s., valent XX s. » — Réfection de « l'estre, reppavé le cuisine et déplastré le gheule du four... » — « A Jehan Van den Busque, pour XII bottes d'estaques et XI bottes de veignes, à XII d. les estaques et X d. les veignes..., XXI s. — Remplacement de la *pierre* du moulin du Lart, achetée chez Jean Le Clud, XXX lb. — « A Jehan Hure, cordier, pour deux cordes livrées pour ledit Hospital, pour le moulin sur le Lart, l'une des cordes à lever le pière dudit moulin sur ledit moulin, du pris de XLIIII s. ; l'autre et seconde corde à lever les sacs amont ledit moulin, du pris de XVII s. VI d..., » LXI s. VI d. — « A Hughe Blondel, machon, pour avoir dréchié le lit et fait le treu de ladicte pière de moulin assise audit moulin..., » XV s. — « A Pierre Billetault, maulnier, pour avoir batu et roýé le pières de moulin affin de le faire maulre le blé, où il vagha pluseurs journées et y employa pluseurs hostilz comme marteaulz..., » XXVII s. — « Item, pour despens faiz à le coquereulle, le pière assise et amenée, pour tous les compaignons .., » VIII s. — « A Pierres Boyvin, fèvre, pour avoir fait le petit fer dudit moulin et l'aissil dudit moulin, XXIIII s., et pour ung nouvel férement et remanbré une cuingnie, » III s. — « A Jehan Capet, plonmier, pour avoir mis XXXII lb. de plont en tavle sur le moulin sur le Lart, et pour le fachon d'une cloque à éawe rose..., » XXIII s. X d. — « S'ensuit l'ouvrage fait audit moulin sur le Lart, par Jehan Blonmart... Pour avoir prinse au Haultpont ladite meulle de molin et, à forche de engiens et de gens, mise icelle meule du lieu où elle estoit ou batel, et dudit batel tirée hors atout ses cordes, le conduit au moulin et deschergié du car, le apprestée à son droit sur le lieu pour le lever... ; item, pour assir ladicte meulle, fu fait ung bauch alant desoubz les meules traverssant ledit moulin, et deux postelles soustenans ledit bauch et une partie de le tamplure dudit moulin, deux gantiées respondans à une seelle croisie pour tourner le meulle quant on le bat, et tout ce du bos dudit Blonmart, de honmel et de kesne... ; item, pour avoir mis audit moulin VIII nouveaulz fuseaulz de merlier en le vieuse tourte et quatre quevilles de merlier... ; item, pour reffaire le haizin et une encavechure ou petit bout de l'abre, livré le bos de ladite encavechure, ung hurtoir de merlier et trois pièches

de costeréz... ; item, pour une tourte nouvelle toute estoffée du bos dudit Blonmart, est assavoir de honmel et de merlier... ; item, pour deux aiselles Danemarche mise en le goutière où le ferme passe... ; item, pour une rencauchure nouvelle... ; item, pour rehauchier l'archure, une encavestrure de tortu bos et six croustes droites... ; item, pour une grosse aiselle Danemarche, pour couvrir le culat et trois costréz... ; item, pour mettre et assir ladite aisselle, rehaziner... ; item, pour un hanghelle pour soustenir le keue et le montée dudit molin... ; item, pour reffaire avant que le nouvel frain fust trouvéz ou faiz, ledit Blonmart a livré une croube de kesne... ; item, en ladite saison et année présente, icellui Blonmart a fait audit molin ung nouvel frain pour ce que l'autre estoit rompu, a livré le bos, est assavoir une aisselle de honmel de XXXIIII piéz de long et I bauch où l'un bout se tient, et encores une pièche de honmel à l'autre bout, de XVIII piéz de long... ; item, pour III pas de montée bas de cueur de kesne, III s. ; item, pour une bote de haizin, deux solz... ; » somme, LXXI lb. II s. X d. — « Aultre despensse ; est assavoir que apréz le trespas de feu maistre Anthoine de Wissoc et avant ce que l'admortissement fust impétré et que le possession des préz fust baillié par les officiers de monseigneur le duc, des préz donnéz par ledit feu audit Hospital, pour ce que le recepveur prétendoit à mectre la main aux émolumens estans sur lesditz préz et gardin, il fu délibéré par les gouverneurs de faire halloter lesdits haloz qui estoient à touser, et pour le fachon desdits haloz qui furent aumoins les fagoz mis audit Hospital, fu paié à Gilles Le Borgnère, pour dix journées que il y ouvra, à III s. le jour..., » XXX s. — « Pour le perfection du compte de David de Wissoc et Melcior de Le Valée, qui estoient différens, à cause de le recepte des rentes de ceste ville que chacun d'eulz prétendoit à recepvoir et avoir les gaiges, et ne pooit-on avoir fin de compte, car l'un avoit receu et aussi avoit fait l'autre, et, pour en avoir fin, furent assembléz en l'ostel sire Aleame de Rebecques, où estoient sire Jehan Loste, sire Julien d'Audenfort, sire Nicase Leblont, et autres, ou traictié en fu ait... » — Dépense totale, CCCXXVII lb. XVI s. IV d.

H. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1452-1453.— Compte du même, passé « par-devant George de Wissoc, escuier, seigneur de Nieurleet, fil aisné de feu sire Nicole de Wissoc, qui fu fil de feu monseigneur de Le Hollande, en son vivant chevalier et fondeur dudit Hospital, ad ce commiz par maistre Jehan de Wissocq, doien de l'eglise de Térewane, et sire Jehan de Dieppe, aisné maieur de la ville de Saint-Aumer..., gouverneurs de l'Hôpital, le 17 juillet 1455 ». — Mêmes rentes sur maisons et biens-fonds.— « Aultre nouvelle recepte des gardins, préz et enclos scituéz dehors le porte de Saincte-Croix, entre les bors des fosséz de ceste ville de Saint-Aumer et le monastère et encloz des Frères-Mineurs d'icelle ville, donnéz audit Hospital par feu maistre Anthoine de Wissoc, et iceulz préz louéz aux personnes et ès sommes qui s'enssuivent..., » XLIX lb. XV s. III d. — Recette extraordinaire. Des héritiers de Jaquemine Le Bailleue, femme de Jaquemart Le Vasseur, VI s. IX d. de relief. « De Bertin Le Cordier et Mahieu Badane, maistres des potiers de terre, pour ung nouveau maistre nommé Martin De le Droguerreuse..., » VI s. VIII d. — Recette de blé, XLV ras. I quartier. — Dépenses diverses. « A la dicte Katerine Kernisse, pour les menuz suffrages et despences qui se font chacune sepmaine, tant pour gésines, maisnies, malades, ainssi et en la forme accoustumée, comme par elle et sa taille il est apparut », XX lb. — « Item, paié à Katelote, le nuit de le Toussains, pour hérent acheter, I quart de noble, XII s. III d. » — « Pour ung frayel de figues et I de raisin..., » XXXVI s. — Achats de blé et autres grains... ; « item fu délivré à madamoiselle de Seninghem, à Jehan Rabaiz, par Thomas de Fervacles, en l'acquis dudit Hospital, IIII rasières de blé que ceulz de l'Ospital avoient eu et prins du blé d'icelle damoiselle durans les maladies dangereuses qui y couroient, et fu paié et rendu par icellui Thomas, à le requeste d'icelle maistresse de l'Ospital, à IIII s. le rasière, pour ce yci, LVI s. » — « A Maroye Tassarde, à ce temps demourant à l'Ospital, à laquelle dès le IIIIe jour de novembre l'an mil IIIIc et XLVII, du consentement des gouverneurs alors, avoit esté receue pour avoir sa demeure en icellui Hospital, comme plus à plain est contenu en ses lettres, par ce que elle avoit baillié pour l'accat du moulin la somme de cent livres courans, et pour autres affaires, comme par les comptes rendus il appert. Néantmoins icelle Maroye, pour aucunes causes et considéracions qui ad ce le ont meu, s'en est volue deppartir dudit lieu et aler ailleurs et demourer en sa franchise, comme elle estoit avant ce que elle y entrast; et pour ce, du consentement de George de Wissoc et

Aleanme de Rebecque, ou nom que dessus, tant à l'instance d'elle comme de maistre Pierres Le Fort, chanoine de St-Aumer, à qui elle disoit estre parente, et de Guillebert Loncle, et par le conseil de monseigneur maistre Jehan de Wissoc, doien de l'église de Térewane, fu fait traittié et accord à elle tel qui s'ensuit : Est assavoir que elle, chacun an, ara et prendra sur ledit Hospital, à trois termes en l'an, à chacun desdiz termes le tiers de quatre lbz., monnoie courante, d'une part, et trois rasières de blé aussi bon que de le disme de Saint-Aumer, d'autre part... ». — « Pour deux rasiéres de poix délivrées audit Hospital pour le despence et provision d'icellui. à xiiii s. le rasière, sont par certitude, xxviii s. » — « Pour une vaque achetée à le feste saint Miquiel, à ung nommé Simon Nazart, demourant au chastel de Cohem, ou marchié», iv lb. — Dépense de beurre pendant l'année : achat spécial « en le feste saint Miquiel : ii pots de xvi pierres et demie, à ii s. iv d. l'une ; un pot de xi pierres et i lb. au même prix ; un autre de xii pierres, à ii s. iii d. la pierre, « et ii d. ob. au poix » ; un autre de xiii pierres et demie, à ii s. iii d. ; enfin, du fromage, pour xvi s. — « Pour xve de pain à canter messe, à viii d. le cent», x s. « A Katerine, femme Willame Du Breucq, tisteran de toilles, pour ouvrages de son mestier de tistie. pour l'impotence de son mari..., » viii lb. xvi s.— « A Casin Biterel, coppeur des vignes dudit Hospital, pour jour et demi que il vagha et coppa lesdictes vignes dudit Hospital », iv s. — « Cuisage de ix rasières de pain brun, de ii s. le rasière, pour le fait des passans qui ont chacun ung pain en la forme accoustumée, » xviii s. — « Pour vi lotz d'oelle prinses pour les neccessitéz dudit Hospital et pour le luminaire de le nuit...», xxxii s. — « Pour les despens faiz par conmandement à aler aveuc maistre Jaques Pissis, Chartroux, alant à Térewane devers monseigneur l'Évesque, son official et les conseilliers de la court, et assister à sa personne, pour les Hospitaulz de la ville, adfin de avoir grâce de eslire places à faire chacun en son lieu cimitière, ausquelz Hospitaulz fu ce accordé pourveu que les lieux fussent veuz, etc. ; yci, pour la despence à la porcion dudit Hospital, xvi s. iii d. » — « A Miquiel Du Four, cuvellier, pour ouvrages de son mestier, est assavoir pour deux sillotz au puch, iiii s. ; pour une cuvette à deux oreilles, ii s. vi d. ; pour iiii chercles mis en ung tonnel à saller, xii d. ; pour ung tonnel à vergus, ii s. vi d. ; pour une cuve ronde, iiii s. ; pour ung couvercle à ung tonnel à pain, et rappoinctier, xviii d. ; pour avoir mis en plusieurs tonneaulz et tonnellés cxlvii clerques (*sic*), à ii d. le pièche, xxiiii s. vi d. ; item, par taille, xv bouteilles de vin esgre contenant lot et demi le pièche, monte xxii lotz et demi, à xii d. le lot... ; item, a esté déduit pour ceste année, après le wecte, pour le coppe et intérestz des haloz estans à l'opposite des Cordelliers, vi s. » — « A Martin Le Cardinal, pour visiter les passans, depuis le Toussains jusque aux Karesmeulz, adfin de éviter les débatz et noises que souvent les passans y font..., » xvi s. — « A Jehan Aguillecte, couvreur de tieules, pour ii journées lui iiie, et visitèrent ledit Hospital. devers le gardin Robert Du Val, et de derrière aussi devers les vignes... » — Suite des travaux au moulin du Lart, *verghes* et *contrelates* posées. — Travaux de couverture à une maison de la *Wenreplache*. — Réfection de « le portellecte de derrière » de l'Hôpital. — « Pour les despens du disner, quant le compte de l'an lii fu rendu », xx s. — « A sire Pierres Pauchet, chanoine de l'église de Saint-Aumer, pour et ou nom dudit Hospital, qui sont tenus à tousjours, au terme de le Toussains, à le fabrique de l'église de Saint-Aumer paier xii lb. monnoie courans, à cause du don fait par ledit feu maistre Anthoine de Wissoc de ses préz scituéz emprèz et dehors le porte Saincte Croix, pour célébrer messes en se cappelle..., » xii lb. — « A Melcior De le Valée, pour la recepte qu'il a faicte des rentes de ceste ville », vi lb. — Façon de ce compte, en double, xl s.

II. E. 18. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1453-1454. — Compte du même, vérifié par les mêmes le 1er juin 1459. — Recette extraordinaire. « Vente d'une rente de blé et pois sur Wizernes, appartenante à Jaquemine Le Hanc, vefve de feu Baudin Le Ketelaire, anchiene povre femme et débilitée de ses membres, et les donna en son vivant par parolles, au mieulx que elle peut..., » xviii lb. ; « receu de Ydron, une des femnes, et de ses biens, lequelle est à l'Ospital pour une foiz », vi lb. — Dépense. « A Jehan Inghelart, serviteur dudit Hospital, pour une année qu'il a servi ledit Hospital..,» vi lb.— Katerine Kernisse, maîtresse de l'Hôpital. — Pension de Marie Tassarde. — Achat, pour iv lb., d'une « bête à corne envoyé à Georges de Wissocq, en ses pâtures». — « A Casin Bittrel, coppeur des vignes dudit Hospital, pour

son occupation à les copper, où il vagha jour et demi et plus à les relever, etc., v s. » — « Pour le tainture de xxvii aulnes de drap vermeil, pour sarges, a esté paiet xii d. pour aulne... » — « Pour Grielle Berwoet, qui se départi dudit Hospital et en fu déboutée par l'ordonnance des gouverneurs, de madame de Xsanttes et autres, et s'en devoit aller à Vallenchiennes, pour son voiage..., » xxiv s. ; « item, pour ce qu'elle retourna et ala à Lile, où elle fu rechupte à l'Ostel-Dieu-le-Conte,pour iii journées de cheval fu paié ix s.» — « A Gilles Gérin, pour avoir viseté les passans audit Hospital, pour éviter noises en la fourme accoustumée..., » xvi s. — « A le vefve Jehan Drincquebier, pour lattes et pour hazin par elle délivrées pour le molin sur le Lart, pour les volans d'icelli reffère..., » x s. — Recette totale, cccviii lb. — Dépense totale, cclxxxvii lb. xvii s. xi d.

II. E. 19. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1454-1455. — Compte du même, rendu le 1[er] juin 1459 aux mêmes, gouverneurs de l'Hôpital. — Recette extraordinaire. « Par le conseil et consentement de George de Wissoc et sire Jacques Muselet, gouverneurs dudit Hospital, une nommée Jehenneque Le Wintre, ignoscente, et à la requeste de Xrestienne de Le Cousture, dite Drinquebier, vefve de feu Guerrard Le Winctre, en son vivant demourant à Gravelingnes, fu receue audit Hospital, pour y avoir son vivre et gouvernement, pour lequel gouvernement avoit la vie durant d'icelle Jehenneque, elle bailla et délivra pour une foiz la somme de xc lb. courans, à convertir ès affaires d'icellui Hospital...» — « Receu de Franchois Le Secq, de Menreville, qui ot espousée le sereur de Marrine, par don par elle, femme dudit Franchois, audit Hospital, par son testament, à convertir à le maison nouvellement faitte ou gardin », xviii lb. — « Est assavoir que à la recepcion Jehenneque, ignoscente, dont en ladite recepte extraordinaire est faitte mencion, fu par ses amis promis et enconvens, aveuc ladite somme par elle paié au prouffit dudit Hospital, de lui paier, rendre et livrer par chacun an, en icellui Hospital, sa dicte vie durant, et d'en faire sceureté et sceur ossenne, de trois rasières de blé, et de laquelle sceureté sera cy après et ès comptes subséquens faitte sera mencion ». — Dépense. « A Casin Biterel, coppeur des vignes dudit Hospital, pour avoir coppé lesdictes vignes, iiii s. » — « A Martin Le Cardinal, pour avoir visité ledit Hospital, les passans qui se y loogent de nuit, adfin de esquiefver noises et débas », xvi s. — « A Jehan Cappet, plonmier, pour avoir reffait ung bénitoir au bout de l'alée vers le cappelle, reffait le pichine de le cappelle S[t]-Jehan de devant, une cloque à yavve rose, et pour ung plommet de vi lb. gesant pour l'uys des estuvez, pour tout ix s. » — « Despence extraordinaire faicte en l'an de ce compte, à cause et pour une grant cambre faitte ou gardin, pour loogier les malades de maladiez périlleuses et dangereuses ». — Dépenses nouvelles au moulin ; journées d'ouvriers occupés à « reffaire et rassir nouvelles listes aux vignez, estaques et braconnées... » — Dépense totale, ccclxxviii lb. iv d.

II. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1455-1456. — Compte du même, rendu aux mêmes, le 1[er] juin 1459. — Recette totale (sans recette extraordinaire), cclxxiv lb. — Dépense. « A sire Simon de Lauches, prestre, vice-gérent du Sépulcre en ladite ville, xxiiii s. qu'il avoit prestés à ledite Katerine pour les affaires dudit Hospital, lesquelz lui ont estés rendus... » — Blé reçu par la maîtresse de l'Hôpital, xlv ras. i quartier. — « Au censier de le maison de Le Madeleine, pour une beste à corne à lui accatée... pour le pris de ciiii s., de laquelle beste fu délivrée à le maîtresse, pour la despence dudit Hospital, la moictié, cy pour icelle moictié ensemble pour le cuir et le scieu dont ledite maistresse fist son prouffit, lxiiii s. ». Pour l'abattage, iv s. — « A Marine, maistresse dudit Hospital, en deniers à elle bailliés et délivréz pour accater burres pour la provision dudit Hospital », xii lb. xvii s. vi d. — « A Willame Du Preuc, tisteran de toilles, pour le tissage de lx aunes de nappes, une pièce de toille finne de iii[xx] vii aunes, une autre pièce de tiretaine de lxiii aunes et une autre pièce de toille pour lincheux, de lx aunes..., » cx s. vi d. — « A frère Andrieu Le Castelain, frère du Tiers-Ordre, pour avoir tissu pour ledit Hospital certaine quantité de toille..., » lxvii s. — « A Gillet, sergent escharwette de la ville, pour son sallaire d'avoir visité ledit Hospital et les passans qui se y logent de nuit, afin de eschiever noisses et débas..., » xvi s. — « Pour le coppie des lettres de l'accat des préz fait par maistre Anthoine et des seuretéz des douaires, pour sur ce

avoir collacion à s'en aidier, à l'encontre de Jehan Du Breucq dit Brisegand, mari et bail de la vefve qui fu Jehan de Saincte-Audegonde, oucquel lesdits préz avoient esté tendans à avoir et prendre douaire sur lesditz préz, II s. » Voyage de Thomas de Fervacles à Montreuil, à ce sujet. Don à Brisegand, pour compensation, VII lb. IV s. — « A ung manouvrier, pour son salaire d'avoir taillié les vignes dudit Hospital », V s. — Dépense totale, CCLXX lb. I s. III d.

II. E. 21. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1456-1457. — Compte du même, rendu aux mêmes, le 1er juin 1459, « à ce présente Madame de Santes ». — Recette extraordinaire. « De Colart Roussel, frère de Thomasse Roussel, lequelle en l'an de ce compte alla de vie à trespas oudit Hospital, auquel en son vivant elle donna ung petit lieu séant à le Croix-Maresse, à Havesquesque, ou pour ce une livre de gros, cy pour ledit petit lieu contenant environ ung quartier de terre délaissée audit Colart pour en faire son prouffit, ledite livre de gros qui valent VI lb.» — Recette totale, CCXC lb. — Dépense. « A sire Jehan Du Biés, à son trespas cappellain de le chappelle de devant dudit Hospital, au paiement de XXXII lb. par an ; pour le desserte de ledicte cappelle depuis le Noël mil IIIIc LV jusques au mois de février ensuivant qu'il ala de vie à trespas ; et oultre, pour pitance faicte au couvent des Frères-Mineurs, pour les messes par eulz célébrées en ledite cappelle depuis le trespas dudit feu sire Jehan Du Biéz jusques à la retenue de sire Pierre Malebrancque, cappellain commis ou lieu d'icelli, qui fu le XVIIIe jour d'avril audit an mil IIIIc LVII..., » X lb. « Audit sire Pierre Malebrancque, pour le desserte de ledite cappelle depuis sa dite retenue jusques au Noël l'an LVII », XXII lb. — A sire Nicole De le Ruelle, « pour le desserte de le cappelle de derrière..., » XXXII lb. — Messes supplémentaires de Jean Doom, VIII s. — Gages du serviteur Jean Inghelart, jusqu'à son décès. — Sermons des Jacobins et des Cordeliers, pitances à ceux-ci, et II s. VI d. par sermon aux Jacobins, « par les mains de sereur Katerine », XV s. — « A Marine, pour deux rasières de fèves qu'elle avoit accaté au marquiet, XXXII s. » — Dépense de chair. « A Marine, le premier jour de le francquefeste de l'an de ce compte, pour accater une vacque..., » VI lb. ; à elle, à le Saint-Martin ensuivant, pour une autre vacque », CIV s. ; « à elle, ancores, pour une vacque amenée de Menreville, VII fl. IIII s. valent CXVI s. » ; à la même, « pour III pourceaux mègres qu'elle a accaté..., » LX s. — Dépense de beurre et fromage avancée par « Marine, maistresse dudit Hospital », XII lb. XVI s. — Chez J. Selinghe, épicier, achat de « frut de quaresme ». — « A frère Andrieu Le Castelain, procureur des Frères du Tiers-Ordre, pour toilles qu'il avoit tissues audit Hospital..., » XXXIII s. — Gages de Martin Le Cardinal. — Dépenses diverses : arbre de moulin remplacé ; réfection de la *croisure* de celui-ci. — « Au receveur de ce compte, qu'il a rendus et paiés, de l'ordonnance de George de Wissoq, à ung nommé Castellet qui les avoit prestéz à ung disner, IIII s. VI d. » — Dépense totale, CCXL lb. IV s. IV d. — Le receveur reste redevable de XXV lb. XIII s. XI d. constituant l'écart entre la dépense et la recette ; « de laquelle reste, en regard aux services fais par feu Thomas de Fervacles, par le temps de XX ans ou plus qu'il s'est entremis des affaires dudit Hospital, remonstréz par sa vefve, et pour le perte que elle et ses enfans pourroient avoir eu en ce que par son trespas ilz ne ont peu ne sceu recouvrer descharge ou déclaracion de plusieurs paiemens par lui fais pour ledit Hospital, pour les allouer en la despence de ce compte, par ce que obstant sa maladie qui fu grande et par long temps il n'en fist aucun enseignement comme ilz dient, a esté quicté et remis ausditz vefve et enfans dudit feu XIII lb. XIII s. XI d.. ».

II. E. 22. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1457-1458. — Compte du receveur Pierre Lambert, clos par Georges de Wissocq et Jean de Dieppe, maïeur de St-Omer, gouverneurs, le 22 juillet 1460.— Recette totale, CCXCV lb. X s. — Dépenses insérées sans ordre, bout à bout. « A Katerine Kernisse, sereur dudit Hospital, pour les menues souffrages et despences qui se font chacune sepmaine..., par le taille de ledite Katerine rendue par le maistresse mise ou lieu de ledite Katerine », XIV lb. — Façon d'une fenêtre donnant sur le jardin, XXXIII s. — « Item, pour copper et lier les vingnes..., » XII s. — « Item, pour rozel bailliet à Marrine..., » XXXVI s. — « A Gille Garin et May Delavesne, pour avoir visité ledit Hospital, pour mettre les povres à paix..., » XVI s. — « Item, pour une mesquine qui servi ou temps de le pestilence oudit Hospital, XXX s. » — « Item, à Willanme Delegarde, bouchier, tant pour char de mouton comme beuf frecq

et pour char donné en pitance aux Frères-Meneurs quant on fist le service de Marrine..., » v lb. xvii s. — « A Miquiel Hurtevent, boullenghier, pour tercheul et cuisage de pain, v lb. vi s. — « Item, à une femme, pour médechiner Marrine, par l'ordonnance dudit Jorge ». — Dépense totale, ccLx lb. xix s. viii d.

II. E. 23. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1459-1460. — Compte du même, rendu le 12 mai 1461, à Georges de Wissoc, seigneur de Nieurlet, et Aleame de Lomprey, maïeur de St-Omer, gouverneurs de l'Hôpital. — Recettes diverses. « Recepte de rente hiretable à rachat acquise de partie des deniers donnéz audit Hospital par feu maistre Jehan de Wissoc, à son trespas doien et chanonne de Téroane. Est assavoir: de Willame de Buymont, duquel George de Wissoc, pour et au prouffit dudit Hospital a achecté xv lb. par., monnoie de Flandres, de rente hiretable à rachat, à payer... » — Recette totale : cccxi lb. x s. x d. — Dépenses. 1° Rentes héritables, xvii lb. iv s. vii d. — 2° Salaires de chapelains et autres charges ordinaires, LXXX lb. xii s. Quatre messes annuelles célébrées par Jean Doom dans la chapelle de derrière de l'Hôpital, suivant l'ordonnance de « feue Madame de Becoud, fonderesse de ladite chappelle... » — « A Jehan Dawet, valet et serviteur dudit Hospital aux gaiges de vi lb. l'an, cy pour ung tiers d'an qu'il se parti d'icelli Hospital..., » xL s. — « A Pierre Dupont, serviteur et valet, ou lieu dudit Jehan Dawet... » — Sermons des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs, xv s. — 3° Dépense pour l'office de la nuit et du jour de saint Jean-Baptiste, dans l'église de Ste-Aldegonde, LX s. — « Au jueur d'orgues, xviii d. et au souffleur vi d. — A Gorge de Wissoc, ainsné successeur desdits fondeurs, et à sire Jehan de Diepe, ainsné maïeur, à eulz présenté à l'eure de l'offrande de ladite messe, en deux boursettes pendues au col de deux paons portéz à ledite offrande, à chacun d'eulz xx s., sont xL sol. par. qui valent xLv s. Pour deux boursettes, et pour joings et herbe verde esparsse en ledite cappelle... s. — A deux hommes qui portèrent lesditz paons après le recepveur de ce compte qui fist lesditz présens, xii d. » — 4° Gages, xvi lb., dont vi à Melchior De le Vallée, « recepveur des rentes hiretables », et x pour les gages du receveur Pierre Lambert. — 5° « Despence de deniers pour pluseurs parties paiés pour la despence de bouche des maistresses, sereurs et autres serviteurs dudit Hospital, tant bleds et autres grains, comme chars, burre et autres provisions. » Blé, vii rasières achetées au marché, à diverses époques de l'année, ix lb. xvii s. — Deux rasières de pois, à xx s. l'une, et « deux razières ung provènde de petites fèves, à xvi s. l'une. » — Viande prise « aux Quaresmeaux », xii s. ; viande de bœuf et de mouton, à Pâques, xL s. ; « audit Guillame De le Garde, pour une vacque maigre qu'il délivra, mise à l'erbage, iv lb. ; pour l'erbage de ledite vacque, xxx s. » ; viande prise le 16 juin, vii s. vi d. ; viande prise le 17 juillet, et le 22 juillet, vi s. ; pour un bœuf acheté à la fête de saint Michel, cxii s. ; viande du 16 août, xii s. vi d., et du 18 septembre, vii s. — Trois pourceaux gras, en hiver, xi lb. ; trois pourceaux maigres, en avril, moins la peau des précédents comptée xv s., xxv s. — Beurre et fromage, xvi lb. vi s. v d. — Harengs ; « ung tonnel de harencq caqué prins ou Quaresme », iv lb. vi d. ; un « demi-millier de harencq sor », xlii s. ; « viic de harens frés accatéz par le maistresse dudit Hospital, le viiie jour de novembre l'an Lx, au pris de v s. le cent ». — « A Estienne Dartey, pour ung frayel de figues qu'il délivra ou Quaresme..., » xxvi s. ; au même, « pour ung touppequin de roisin par lui délivré oudit Quaresme », xviii s. — Trois rasières de sel, à xxi s. — Quatre-vingt-quatre demi-tonneaux de bière et Lxviii chaudrons de drèche, xxxv lb. vi s. — « Tercheul et cuisage de pain », Lxiii s. vi d. au total pour ce 5e article, cv lb. ii d. — 6° « Deniers délivréz pour subvenir à autres menus affaires et aux necessitéz de povrez malades gesans oudit Hospital. A ledite maistresse dudit Hostal, pour employer en ce que dit est..., comme il appert par le taille qu'elle en a rendue à l'audicion de ce compte, » vii lb. — 7° « Despence pour fuille..., » Lxi lb. x s. Pour im de bos que on dist pacques, par lui délivréz audit Hospital, en l'esté l'an Lix..., » xxix lb. — 8° « Despence pour cires et espisseries. » Vingt-cinq livres et demie de cire ouvrée en torches et chandelles, pour le culte, à iii s. la livre ; huit cents de pain à chanter, à viii d. ; « et pour pluiseurs manières d'espisseries, tant pourées, moustardes, comme autres, » Lx s. iv d. ; total de l'article, vii lb. iii s. — 9° « Ouvrages et reffections fais ès maisons et édeffices dudit Hospital. » « A Jehan de Cornehotte, carpentier, pour v jours que en l'an de ce compte il a vacquié à refaire les vignes dudit Hospital, au pris de iii s. le jour... » — Amélioration des fossés des prés de l'Hôpital, L s. ; nouveaux travaux au moulin : fourniture d'*aleunelles* et d'une bande de fer pour les lier.—

10° « Despence conmune. A Guillame d'Audenfort, recepveur de Saint-Aumer, pour le relief deu par le trespas de feu sire Thomas de Fervacles, à cause d'un fief qui se comprent en VI^xx V mesures de terre gesans à Biencquenes, appartenans moictié audit Hospital et l'autre moictié à l'Ospital de l'Escotterie, duquel fief ledit feu avoit esté baillié homme vivant et desservant, etc., X lb., et pour le cambellage, XX s., dont ledit Hospital de l'Escotterie a paié moictié.. ». — « A Willame De le Garde, pour VI pierres de scieu de mouton à lui prins, à faire candeilles, au pris de XXVI d. le pierre. » — « A Miquiel de Haudicourt, tisteran de toille, » pour plusseurs pièces, LXVIII s. VI d. — « Pour le louage de la terre en quoy le maistresse dudit Hospital pour l'an de ce compte a fait semer du lin, » XXVII s. — « Pour III^c de rosel..., » XL s. — « A Gilles Gérin et May De Lavenne, escarwettes de la ville, que accoustumé leur est donner pour ce que chacune sepmaine ilz viseitent et tiennent à paix les povrez oudit Hospital, » XVI s. — « Pour demi-cent de pesag prins pour les sereurs dudit Hospital, » IV s. — Frais de procès. — Déduction de recettes non perçues, pour maisons demeurées vides l'une par mort du preneur, l'autre « parce que ledit homme s'est rendu fugitif. » — Achat d'un bouc, V s. — Frais de voyage du receveur et du valet, pour poursuivre des recettes, VIII s., total de l'article, XXIV lb. XIX s. I d. — 11° « Delivrance de bléz, cappons et *glines*, » XLIII ras. et I quart. de blé, IX chapons et demi et III *glines*. — Dépense totale, CCCLVIII lb. VIII s. IX d. — Le compte se termine par un état annexe des recettes et des dépenses acquises dont les écritures n'ont pas été passées ou dont le compte n'a pas encore été présenté, notamment VI lb. d'une « rente viagère achectée sur frère Rolant de Louvain, prieux de l'Ospital de Watenes... »

II. E. 24. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1460-1461. — « Compte Pierre Lambert, commis à la recepte et despense des deniers de l'Ospital Saint-Jehan fundé en le Liste-Rue, en la ville de Saint-Aumer, et ce pour ung an entier commenchant au jour de Noël l'an mil IIII^c LX inclus et finant au jour de Noël l'an mil CCCCLXI exclus, » clos le 6 avril 1461 « avant Pasques, par George de Wissocq, écuyer, seigneur de Nieuwerleet et sire Alleame de Lomprey, maïeur aîné. » — Recette totale : III^c XXI lb. VI s. VII d.; XL ras. XIV picotins de blé ; IX chapons et demi et III gelines. — Dépense. 1° En rentes héritables, LIII s. — 2° « Salaires de cappellains, et autres charges ordinaires, » LXXVIII lb. V s. Chapelains, Pierre Mallebrancque et Nicole De Le Ruelle. Autre chapelain, Jean Doom. Gages de Pierre Du Pondt, serviteur, à VI lb. l'an. « Aux Frères-Précheurs et Frères-Mineurs lez cette ville, pour les sermons par eulx fais par chascun venredi de Quaresme..., est assavoir ausdits Prescheurs pour chascun sermon, comptant II s. VI d., et aux Frères Mineurs en pitance le valeur de II s. VI d., aussi de chascun sermon. » Rente de blé à Marie Tassarde, VI lb. X s. — 3° Dépense de l'office de la nuit et du our saint Jean-Baptiste, en l'église Ste-Aldegonde, LX s. — 4° « Gaiges. » A Melcior De le Vallée, receveur des rentes héritables, VI lb. A Pierre Lambert, ses gages, X lb. — 5° Dépense de bouche. Neuf rasières de blé, achetées le 10 mars 1460 (v st.), IX lb VI s.: autre rasière, achetée le 2 janvier, XVI s. Six rasières de pois, XLVIII s. Sept quartiers de fèves, à XII s. la rasière ; trois quartiers de vesces à X s. la rasière. Achat d'une vache, à la S. Michel, CXII s.; une autre, le 2 novembre, CXIII s. Trois pourceaux maigres à engraisser, LVI s. Beurre et fromage. Harengs frais, caqués et saurs, Deux rasières de sel, XXXII s. Quarante-sept demi-tonneaux de cervoise et XXVI chaudrons de *dragues*, XVII lb. IX s. « Tercheul et cuisage de pain, » LXI s. VI d. — 6° « Deniers délivréz pour subvenir à autres menues affaires et aux nécessitéz des povres malades gesant audit Hospital... ; en deniers baillés à sereur Magritelle, avant son partement, LX s.»; argent avancé à la mère maîtresse, pour la dépense, VII lb. X s. — 7° « Despense pour fuille...» ; XXXIV lb. I s. VIII d. — 8° Cire et épiceries. — 9° « Ouvrages et reffection fais ès maisons et édeffices dudit Hospital ». Réparations au moulin. Couverture du toit de l'Hôpital. Travaux au jardin et aux vignes. « Paiet à ung wydeur de pryvées, IX lb. II s. ». Remplacement de la chaîne du puits, XLV lb. de fer à XII d. la livre. — 10° Dépense commune. Toile et blanchissage de toile. Gages des *escarwettes*. « Pour I^c de pesag prins par les sereurs..», VIII s. « Pour une bleue sarge délivrée à le dite maistresse... », XVIII s. ; « pour deux aultres sarges », XVI s.etc.,etc.— 11° Délivrance des « blez et cappons ».

II. E. 25. (Registre.)— In-folio ; 20 feuillets, papier.

1461-1462. — Compte du même, rendu le 3 mai 1463, par devant Georges de Wissoc, seigneur de

Nieurlet, , et Aléame de Lomprey, maïeur aîné de la ville. — Recettes diverses. « De Clay Le Brime, pour le moulin sur l'Art, qu'il a loué III ans pour XL rasières de blé...» — « Des amis et parens Jehenne Le Wintre, d'Esperlecques, retenue pour demourer oudit Hospital, pour son ignorance, moiennant IIII^{xx}X lb. paiés comptant audit Hospital... » — « Recette d'autre rente hérétable accatée de partie des deniers donnéz audit Hospital par feu Maistre Jehan de Wissoc, à son trespas doien et chanonne de Térouenne..; De Willame de Buymont, duquel George de Wissoc, pour et au prouffit dudit Hospital a achecté XV lb. monnoie de Flandres de rente héritable à rachat...; de VI lb. de XL gros de Flandres la livre acquises à sire Rolant de Louvain, religieux de l'Hospital de Watenes, à paier moictié au Noël et moictié à le Saint-Jehan-Baptiste, qu'il a ordonné prendre sur Baudin Xrestien, demourant à Esperlecque, fermier d'un war et pesquerie que ledit hospital de Watenes a audit lieu de Watenes... » — Recette totale : CCCII lb. X s. I d., LVI rasières III quart. de blé, IX chapons et demi et III poules. — Dépenses diverses. Gages de Pierre Malebrancque et Nicolle de le Ruelle, chapelains de devant et de derrière, et de J. Doom, prêtre chargé de desservir les fondations de « Madame de Bécond, fonderesse de ledite chapelle [de derrière] ». — Gages de Pierre du Pont, valet et serviteur, VI lb.— Solennité de la fête de S[t] Jean-Baptiste ; offrande présentée à George de Wissoc, successeur du fondateur de l'Hôpital, et à Al. de Lomprey, maïeur aîné de la ville, « en deux bourssectes pendues au col de deux paons.. , joings ès herbe verde esparesse en ledite chapelle...» Fèves, pois, seigle, blé, grains divers pour la maison et pour les pourceaux. — Achats de viande chez Willaume de le Garde boucher, vache achetée à la S. Michel, VI lb. XVI s. Autre, achetée « à le feste de Seninghem, » VI lb. Trois pourceaux maigres, à engraisser, LXIII s. etc.— *Pierres* de beurre, beurre *en pots* et *en tyne*. — « Deniers délivréz pour subvenir aux autres menus affaires et aux nécessités des povres malades gesans oudit hospital : à sire Aleame de Lomprey, qu'il avoit presté et délivré à sereur Margueritelle qui fut maîtresse dudit Hospital... » — Travaux de charpente au moulin. Fourniture de lattes par Guill. Colne, « briseur de bos ». Chêne acheté au marché, « pour fère une nouvelle porte au gardin que a ledit Hospital dehors le porte Sainte Crois, joingnant les Frères-Mineurs.» Nouvelle roue pour le moulin ; autres travaux, pendant lesquels celui ci « ne molut que à demi-voille ». Chêne acheté « pour les vignes d'icelli Hospital ». — Dépenses communes. « A ung manouvrier, pour avoir tousé les haloz des préz », derrière la porte S[te] Croix. — Travaux au jardin. — Tissage et blanchissage de toiles.— « A Gilles Gérin et à May de Lavenne, escarwettes de la ville, pour avoir visité les povres dudit Hospital, pour les tenir en paix, » XVI s. Achat de toiles pour la maison. — « A le maistresse dudit hospital, que lui a délivret George de Wissoc, en le feste l'an LXII, pour accater *couvertons* (?) pour les povres, » XII lb. — Dépense totale : CCCXI lb. VI s. IV d., LVI ras. III quartiers de blé, IX chapons et III poules.

II. E. 26. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier

1462-1463. — Compte du même, rendu le 3 mai 1464 aux mêmes. — Recettes diverses : 1° Rentes héritables sur plusieurs maisons dans la rue du « Castel »; sur celle du *Scotquin*, estans sur le Grant-Marquiet, faisant touquet de le rue du « Chyne » ; sur celle *du Cappelet*, qui joint à la précédente ; sur celle du *Vanequin d'or*, qui joint à celle de *le Boutaille ;* sur celle du *Saulmon*, aussi sur le Grand-Marché, « joingnans west à le Halle des Cordewaniers » ; sur trois maisons sises devant la chapelle du Grand-Marché, dont l'une appelée l'*Escu de Flandres* et une autre nommée *le Coeboet* ; sur des maisons et échopes « faisant le touquet de le rue du Cange, vers le Grant-Marquiet, sur celle « nommée à *l'enseigne saint George*, estans sur le Viez-Marquiet,au léz zut joingnant west à l'*Egle d'or* »; sur une maison de « la Place chastellaine »; sur la maison « de *l'Arbaleste*, estans en le rue du Hault-Brulle, joingnans, oest à le maison de *le Garbe*, west à une allée estans entre ledite maison et le maison Willame Fasselin »; sur la maison « de *l'Espaignart*, estant en le Haulte-Listerue, joingnant west à le maison du *Fagot...* »; sur la maison « de *le Chuyne* » ; sur une maison « estans en le Molinstraet » ; sur une autre « en le Basse-Liste-Rue » ; sur IV maisons en le Tenne-Rue ; sur une autre « estans sur la rivière de l'Estat,au lez vers nort emprès le couvent des Béghines»; sur la maison du *Cardinal* et II maisons « joingnans d'aval tout devant le maison de *le Rose*, en le Grosse-Rue » ; sur celle du *Bayart*, même rue ; sur plusieurs maisons « faisant front sur l'Attre-Saint-Denis » ; sur la maison du *Porc-de-mer* ; sur des maisons de la

Place des Tisserands et de la rue de l'Escucherie ; sur la maison de *l'Arbaleste*, estans en le rue Saint-Bertin, faisant touquet de le ruelle Saint-Denis » ; sur la maison « du *Flayel*, estant ou Hault-Brulle » ; sur celle de *l'Annonciation Nostre-Dame*, dans la rue « du Brulle-aux-Carons » ; sur une autre, même rue, « joingnant à la porte de l'Eschequier »; sur une autre, même rue, « séant devant le lanterne » ; sur une maison de la rue de l'Estat ; sur une maison « estans ou Marquiet aux pourceaux, au lez nort joingnant oest à une allée appartenant aux sereurs de Sion... »; sur une maison occupée par le prévôt de Watten, « faisant touquet de le rivière, en le rue de le Winplache » ; sur la maison « de *le Trompe*, au Haultpont, joingnant oest à le maison de *l'Espée* »; sur « le maison et estuves que on dist *à l'enseigne du Déable*, estans sur la rivière d'Erboestat, au lez west joingnant zut au putel de la ville » ; sur une maison de l'Atre-St Jean, appartenant à Jean de Wissoc, fils d'Etienne ; sur une maison « estans en le rue de l'Eschequier, de léz le Wincay » ; sur une maison « faisant le touquet devers le putel St-Bertin ; sur trois maisons joingnant l'une à l'autre, noumées *le Vel*, estans sur le rivière d'Erboestat »; sur une maison « faisant le touquet de le Kempstraet, au léz oest joingnant zut à l'église Saint-Jehan », sur des maisons « faisant front ou Coelhof » ; sur un « courtil estans en le Neuve-Rue, dehors le porte du Coelhof, au lez zut joingnant west aux gardins et maisons qui furent maistre Jehan Coquillan ». — 2° « Recepte de vente et louages de bléz », notamment « des amis et parens de Jehanne Le Wintre, d'Esperlecque, receue jà piéça pour demourer oudit Hospital, moiennant IIIIxx x lb. paiés comptant audit hospital rendus par le compte fini LV et III ras. de blé l'an, à paier au Noël..» — « Le XXVe jour de mars l'an mil IIIIc LXIII, fut receue en cest Hospital Willemine, fille Chrestien Gherbarts, bourgois de Saint-Aumer, pourveu que ledit Chrestien et Clare Willers, se femme, se sont submis de furnir audit Hospital la vie durant de leur ditte fille trois rasières de blé bon et suffisant chascun an au jour de le Chandeleur, premier terme au jour de le Chandeleur mil IIIIcLXIIII, et de le vestir et caucher les vies durans des dits Chestien et sa femme ». — « Item, le IXe jour d'avril ensuivant après Pasques, l'an LXIIII, fut semblablement receue pour demourer oudit Hospital Bazille de Grigny, fille de feu Jehan de Grigny, de Térouenne, parce que Monsieur Alart, seigneur de Rabodenghes, bailli de Saint-Aumer, a promis de rendre et délivrer au prouffit d'icelli Hospital trois rasières d'olle chascun an au jour de le Chandeleur, premier à le Chandeleur LXIIII, et de vestir et habiller ladicte fille jusqu'à ce qu'elle sera receue sereur vestue en icelli Hospital ». — 3°-6° Deniers provenant des dîmes de Campagne, Wardrecques, Eperlecques, des rentes sur Bientque et Helfaut, dons de Mme de Bécond. — 7° Deniers provenant de la location du jardin et des prés situés au dehors de la porte Ste Croix, « entre les rivières des fosséz de la forteresse de la Ville et l'enclos des Frères-Mineurs, donnéz audit Hospital par feu maistre Anthoine de Wissoc, à son trespas chanonne de l'église Saint-Aumer, en Saint-Aumer, « lesdits gardin et préz bailliés à louage aux personnes cy-après declairées, pourveu que les tenans doivent entretenir hayes et fosséz, les rejecter, mener et espendre la terre sur les dictz préz et terres toutesfois que besoing sera... » — 8° Deniers provenant d'une rente sur la maison de *le Gaiolle*, dans la Liste-Rue. — 9° Rente héritable achetée en partie des deniers donnés à l'Hôpital « par feu maistre Jehan de Wissoc, à son trespas doien et chanonne de Térouenne », l'une d'elle sur « frère Rolant de Louvain, relligieux de l'Hospital de Watènes, pour un war et pesquerie que ledit Hospital de Watènes a audit lieu de Watènes...» — 10° Recette extraordinaire provenant du legs de sire Nicaise Stakeron. — Recette totale en argent CCCLXXIII lb. II s. IX d. — Dépense. 1° Rentes héritables. — 2° Salaires de chapelains et autres charges ordinaires. Pierre Malebranque et Nicolle de le Ruelle, chapelains, et Jean Doom, autre chapelain. Aux Frères-Prêcheurs et aux Frères-Mineurs, pour les sermons des vendredis de Carême. « A Maroie Tassarde, laquelle, par certain traictié à elle fait, prent sa vie durant sur ledit Hospital..,» v lb. x s. — 3° Dépenses pour l'office de St Jean-Baptiste en l'église Ste Aldegonde. — 4° Gages des receveurs Melcior de le Vallée et Pierre Lambert. — 5° Dépense de bouche. VI quartiers « de grandes fèves, » à III et IV s. Orge « pour engraisser les pourceaux,» XII s.« Cuisage de VI rasières I quartier de pain brun pour les povres qui sourviennent en icelli Hospital, à II s. le rasière. » — 6° Deniers délivrés à la maîtresse de l'Hôpital « pour subvenir aux autres menus affaires et aux nécessités des povres malades gesans oudit Hospital,» IX lb. XI s. II d. — 7° Bois et charbon. « Pour IIII sacs de carbon,» XI s. — 8° « Cires, espisseries et fruis de Quaresme ». — 9° « Ouvrages et reffeccions necessaires fais ès maisons et édiffices dudit Hospital ». — 10° « Despense com-

mune. » « A ung manouvrier pour... avoir fait le gardin... », XXIIII s. VI d. — 11° « Délivrance de bléz, chappons et glines ». — Dépense totale en argent : CCLXXXIII lb. I s. X d.

II E. 27. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1463-1464. — Compte de Willaume Delegarde, rendu le 16 octobre 1466 à Jean de Dieppe, maïeur aîné, et Jean de Wissocq, « ainsné hoir masle de lignage de ceulx de Wissocq », avoués de l'Hôpital. Dépense. « Délivré à la dicte maistresse, pour ung enfant que elle a mis à nourriche, XXX s. » — Réparations au moulin. — Payé à Allart Le Cras, briseur de bois, « pour XII aisselles pour faire bancques devant les lis des mallades, XII d. le pièche... » — « A ung manouvrier, pour avoir fait le gardin dudit Hospital, coppé et lyé les vignes d'icelli gardin », XX s. VI d.— « A Nicase Olive, tanneur, pour avoir tanné deux cuirs de vacque, pour tacquoner les sollers », XVI s.— « Pour revestir Jehenne Lostizière, fille Jehan Lostizière, demourant oudit Hospital », VI lb.

II. E. 28. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1464-1465.— Compte du même, « oy cloz et passé, en le maison de Robert du Val, le second jour de juillet mil IIII[c] et LXVII, par maistre Jehan de Wissocq ainsné hoir mâle du linage de ceulx de Wissocq, et monseigneur le maïeur sire Jehan de Dyeppe, ainsné maïeur de la ville de Saint-Aumer, commé advoéz dudit Hospital.» — Recettes diverses. « De Chrestien Guerbart, à cause de sa fille et nommée Willemine et à le vie d'elle, pour lesdictz termes, III termes, III ras. de blé.» — « De Monsieur le bailli de Sainct-Aumer, pour une nommée Basille de Gringni, pour lesdicts termes. » On a ajouté, en marge, ces mots : « Rien n'en a esté receu pour ceste année, ne les années précédentes, et est ledicte fille partie dudict Hospital, et pour ce n'en soit plus mis en compte ». — « De Pasquier Van Coolne, pour le moulin sur l'Art qu'il a loué trois ans durant..., pour l'an de ce présent compte, XXXVIII rasières de blé. » — Recette totale : CXLVI lb. XII s. IV d. par., plus CXLII lb. XV s. VI d. courants : « montèrent lesdictes deux parties CCCVII lb. XIV s. IV d. oboles courans » ; VII ras. III quart. de blé ; III ras. de pois ; IX chapons et demi et III gelines.— Dépenses : 1° Rentes héritables, XIV lb. XIX s. VII d. ob. courants.— 2° Salaires de chapelains, etc. LXXV lb. VII s. — 3° Office de nuit de la saint Jean-Baptiste, LX s. — 4° Gages du receveur, XVIII lb. — 5° Dépense de bouche : fèves, pois, « grains de pourceaux » vaches et porcs, beurre, harengs frais, caqués et saurs, sel, bière, pain « pour les passans », LXXVIII lb. VIII s. III d.— 6° Argent mis à la disposition de la mère maîtresse, XIV lb. — 7° Bois et charbon, XLIV lb. V s.— 8° Cire, épicerie, « fruis de Quaresme », notamment « ung fraiel de figues accatté au marchié, » XXIII s. et « ung topquin de rosins », XI s., en tout VIII lb. XI s. IX d. — 9° Ouvrages divers : « pour avoir refait les degrés dudict Hospital », VI s. Au charpentier qui au refait le molin de l'Art », V journées à IV s. « A ung fèvre demourant au Virovincq, nommé Simon Guerbart, pour refaire le fer tournant et le achirer », VIII s. Salaire du couvreur, X jours à IV s. et de son valet, X jours à II s,; au total, XIV lb. IX d. — 10° Autre dépense. « A ung manouvrier, pour en l'an de ce compte avoir fait le gardin, coppié (*sic*) et lié les vingnes dudict Hospital, » XX s. Achat de toile. Gages des « escarwettes de la ville ». Achat de vinaigre, de tuiles, de briques, de cuir « pour tacquonner les sollers ». Au total, XVIII lb. XIV s. VIII d.— 11° Autres dépenses. « A Cateline, vefve de feu Clay de Le Vech, voirier, pour avoir reffait certaines fenestres de voire oudict Hospital, » XL s., « A maistre Jehan Pensille, pour avoir mesuré les prés hors le porte Saincte-Croix », VIII s.— 12° « Mises de blés, cappons et gelines », LV ras. et III quart. de blé, III ras. de pois.— Dépense totale : CCXCI lb. XV s. cour. ; LV ras. et III quart. de blé ; III ras. de pois ; IX chapons et demi et III gelines. Signatures de J. de Wissoc, et J. de Dieppe.

II. E. 29. (Registre.)— In-folio ; 17 feuillets, papier,

1465-1466. — Compte du receveur Willame de le Garde, rendu le 21 juillet 1468, en la maison de Robert du Val, à Clay de Wissocq et au maïeur aîné Jean de Dyeppe, montant en recette d'argent, à CCXCVIII lb XIV s. IV d. et en dépense, à CCCI lb. II d.— Pension de Jeanne de Wintre, d'Eperlecques, III ras. de blé annuelles, outre les XC lb. versées à son entrée. — Don testamentaire de Nicaise Staqueron, du tiers de ses biens consistant en une rente de LXXX lb. « que doit la ville de Hesdin, à cause de rente viagère que ledit feu avoit sur ledite ville et en une autre rente de VI lb. II s. VI d. due par Jean Le Cloppère.» — Pierre Mallebrancque et Nicolle de le Ruelle, chapelains des chapelles de devant et de derrière.— Gages de P. Goubelet, « varlet et serviteur dudit Hospital, » VI lb. — Offrande des paons ;

« joins ès erbe verde esparse » dans la chapelle, ce jour-là ; gages des hommes qui « portèrent lesdits pans après le recepveur de ce compte qui fist ledit présent » — Gages du receveur. XVI s.; pour ses comptes établis en double exemplaire, XL s. — La rasière de « grans fèves », XXIV s. ; la ras. de pois, XVI s. ; la ras. de « grains de pourceaux », VIII s.— Deux vaches « accatté au marchié », XII lb. X s. — « Une tine de bure accatté au may, contenant VIII pierres », XVIII s. — « Chincq tines de bure accaté en le ville de Bergues St-Winnocq », VII lb. VI d.— Fromage « accatté pour les seurs » XXXII s. — A Willame Clien, charpentier, « pour avoir ouvré ung pont ès prés derrière les Frères-Meneurs ». — Pour reffaire les degrés du molin sur l'Art», pour « assurer les vergues et ventre dudit molin », pour reffaire le viéz tourtele dudit molin », pour placement d'« ung frain de molin », pour « faire ung entrebue », pour « avoir reffait les quatre haises », pour « avoir fait et livré une nouvelle tourtele à IX fezilles, XL s. ; pour « une corde servant audit molin pour sacquier les sacqs à mont » ; pour « une autre corde à tirer et ramouvoir le pierre dudit moulin » pour « ung fer nommé hène mis en le quewe de l'arbere tournant ».— Réfection d'un mur de brique, « lequel fu queu oudit Hospital », LVII s.; deux milliers de briques y employés, à XVII s. le millier. XXXIV s. — « Pour ung cuir pour tacquonner les sollers, et pour le conrage », XXX s. — « Pour deux cens bottes de pesach, pour les lis des passans prins à le grange de le disme, à VIII s. le cent.» — « A une povre femme, lequelle dist avoir fait certain labeur par son mary ou gardin dehors le porte Ste Croix pour les osières », X s. — Coupe des « hallos sur le drève dehors le Porte Ste-Croix », V s.

H. E. 30. (Registre.)— In-folio ; 17 feuillets, papier.

1466-1467. — Compte du même, rendu le même jour et par les mêmes personnes que le compte précédent, montant en recette à CCXCVIII lb. XVIII s. IV d. et en dépense à CCCXIV lb. IV d. — Une rasière de grosses fèves, XX s. ; II rasières de pois, à XIV s. ; IV rasières d'orge à VIII s., « pour encraissier les pourchiaux ».— Viande de bœuf et de mouton, fournie par W. de Le Garde, boucher, VI lb. VIII s. ; II vaches achetées au marché, XII lb. XVI s. ; III pourceaux maigres à XXI s. — CLXXXIII pierres de beurre, achetées en différentes fois pour XXII lb. XVIII s. ; fromage, XL s. — Harengs frais, LV s.; un tonneau de « harencq quaqué », LXVI s.; huit C de « harencq sor », LVI s. — Trois rasières de sel, à XII s. VI d. — Restaurations diverses au moulin. « Verghez, harsellez et bos pour lez vignez » etc. — « Pour le manouvrier qui a coppé et reloiet les vignez dudit hospital », XX s. — A Mahieu Daudricourt, tisserant, pour avoir tissu les toille dudit hospital », XLIII s. IV d. — « Pour I cuir tané, pour refaire lez solers et taconner, parmy le conrage », XXXII s. — « Pour I chent et demy de pesach prins à le grange de le disme, pour les lis des passans, à VIII s. le cent...» — « Pour X los d'oeulle », XX s. — « A Liévin Cadel, cloqueman, pour avoir fait des fosse de cheux qui ont trespassé audit hospital, qu'on a porté à Saint-Sébastien, pour chacune fosse, II s., dont il en y a chinquante, valent V lib. — Blé fourni par Chrétien Guerbart, « à cause de se fille nommée Willemine, à le vie d'elle », et par les « parens et amis de Jehenne Winterbere ».

H. E. 31. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1467-1468. — Compte du même, rendu à Nicolas de Wissocq, et à Alleaume Gamel, maïeur aîné de Saint-Omer, le 22 juin 1470, montant en recette à CCXCVIII lb. XIV s. IV d., et en dépense, à CCC lb. V s. III d. — Rentes de blé. « Willame Clier, carpentier, a prins le mollin sur l'Art trois ans durant, pour XXXVI rasières de blé chascun an, dont le première année commenche le premier jour de may l'an LXVII... » — A noter cette réflexion placée en regard de la fondation de IV messes de Mme de Bécoud, que devait desservir le prêtre Jean Doom, et qui avait été délaissée depuis plusieurs années : « Soit entretenue ledicte fondation et les dictes messes célébrées doresenavant selon icelle et aussy les messes que ont esté délaissiés ; et répondre au compte ensuivant ». — Deux vaches achetées « en le feste de Sainct Aumer, qui coustérent XII lib. VI s. » — « Pour III pourcheaulx magres, à XX s. le pièche à Lauwardaige, XII d., sont LXI s. » — six sacs de braise, à XII d. ; huict sacs de charbon, à II s. IX d. — « A Willame Clier, pour avoir vacquié I jor, luy deusime, avoecq ses engiens, pour redrechier le mollin », XII s. — Au même, « pour reffaire le reue et pour reffaire les azis dudit molin, et pour reffaire le queuet de l'arbre tournant », à III s. VI d. le jour, XVII s. VI d. — A Mahieu Dambricourt, tisserand de toile, pour œuvres de son métier, LXV s. VI d. — A Robert Moedreloix, receveur des rentes appartenant à la ville de Saint-

Omer, pour la façon des comptes de l'Hôpital des années 1462 et 1463. — Au même, pour la rente due à la ville pour le moulin de l'Art, durant les années 1458 à 1463, IIII lb. X s. Recette totale, CCXCVIII lb. XIV s. IV d.; dépense totale, CCC lb. V s. III d.

H. E. 32 (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1468-1469. — Compte semblable, rendu par le même aux mêmes (m. d). Rentes héritables sur des maisons habitées par Willaume Bacheller, Jaquemart Scouteman, Jacques Le Moisne, Jean de Mussem, Allard de Monneville, Jean Le Vasseur, Jean de Saint-Amand, Willaume Recq, Jacques de Boullongne, Louis Pierlamps, Laurent Le Cocq, Jacques Strippe, Jean de Cornehotte, Philippe de Cocquempot, Jacques Quiefdeber, Renault Poret, Jean du Prey, Jeanne Cauwelins, Clay d'Esperlecques, Jean Cayer, Julien de Le Hostende, Willaume Courteheuse, Valentin Hellincq, Brice Le Reude, madame de Beauvoir, Jean Godermacht, Thomas Geffroy, Michel Lippins, Julien d'Audenfort, J. de Lomprey, Étienne Le Caron, Clay Dessinges, Hue d'Ollehain, Pierre de Morcamp, Willaume Le Maistre, Jean Beroel, Jean Stassin, Jaquemart du Castellet, Jean de Wissocq, Tassart Maleghier, Barthélemy Le Rat, Robert Therry, Henri Stilt, Jacques Bréthof, Hector Cloqueman, Pierre Gallant, Chrétien Charles, Jean Le Bailly, Jacques de Le Desverne, etc., etc. A propos de la rente foncière d'Agnieux Le May, donnée à charge d'un *Salve Regina* qui doit être chanté tous les samedis dans la chapelle « devant » dudit Hopital, on note ceci en marge : « Ne soit plus mis en compte pour ce qu'il a esté trouvé que l'abbout est tellement diminué que la rente de l'Ospital que est le desrainière en l'assignation ne puet estre furnie ; et ne soit point chanté le *Salve* à la charge de l'Ospital. » Rente viagère sur la ville d'Hesdin, léguée par Nicaise Stachron. « Pour une pierre de molin, qui fut en pièches et fut uzée et mis jus, et vendue au profit de l'Ospital : XLV ». Recette totale, CCCLXVII lb. IX s. IV d. — Dépense. « A sire Baudin de Werquin, pour avoir celebré XXIV messes qui ont esté dellaissiés VI ans durans », XLVIII s. — Achat de denrées : petites fèves à XII s. la rasière ; grosses fèves, à XX s. ; pois, à XVI s.; « Grain de pourcheaux », à VIII s. — Viande de bœuf et de mouton ; pourceaux maigres, à XIX s. l'un. — « Pour burez prins par pluiseurs à le vefve Jehan Blancquart, par le maistresse et sereurs », CLX pierres, à XXV d. l'une. — « Pour frommaige prins à Jehan Kelvaire par lesdictes sereurs », XXXII s. — Harengs frais achetés en plusieurs fois, XL s. ; « ung tonnel de hérencq cacqué, achetté au marchié à double rongne », IV lb. XII s. ; « VI cens » de harengs saurs, à IX s. le cent. — Trois rasières de sel, « prins au Haulpont », à XIII s. VI d. l'une, partage compris. — « A Miquiel Hurtevent, pour X ras. et I quart. de tercheul », à V s. la rasière, » et pour avoir cuit IV ras. III quart. de pain brun pour les passans », à II s. la rasière, LIX s. IX d. — « Pacques » à LVIII s. le cent; « fagos acatéz au marquiet », à XI s. le cent; « rosel » à XIV s. le cent; III sacqs de gros carbon », à II s. IX d. l'un. — Réfection des IV volants du moulin et « X hasis tous nouveaux » ; pièces de bois « pour frumer la nouvelle pierre du molin ens.» — Pour le manouvrier qui fet le gardin dudict Hospital, pour ce et pour taillier et reloyer les vingnes », XVI s. — « Dix lotz d'ole prins à l'ostel Jehan des Marés », à II s, VI d. l'un. — XXIX rasières de chaux, à VIII d. l'une. — « Ung friel de fighes et ung touppet de rosin, accaté à Pierre Noël », XXXIII s. — « Paiet à le maistresse, pour reffaire une estable de pourceaulx et pour ung nouvel auge de pourceaux », XX s. — « Payet à celli qui fondy le clocque », LXVIII s. — « Pour une pierre de molin acquatté à Jehan Stassin », XXIV lb.— A Alleaume Hewincq, qui mist le pierre au battel et ammena le pierre au Wincay », XII s. ; « pour les winstoidiés, pour avoir ouvré ledicte pierre au Wincay VIII s. et pour loyer le pierre sur le car », II s. ; à Pierre Willemer, « carton, pour avoir ammené ledicte pierre de Wincay jusques au molin sur l'Art », VIII s. ; à Joires Frohart, mannier, pour avoir ordonné ledicte pierre et appointiet, L s. ; « à Jehan Le Bliecq, fèvre, pour avoir défait le grand fer du molin con nomme le patte et pour avoir refait le petit fer du molin et pour avoir refait les laches du molin...», LX d. ; à Jean Videlaine, « pour une cuve pour mettre otour de le pierre du molin », XXIV s. — Dépense totale, CCCXXI lb. V s. IV d.

H. E. 33. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1469-1470.—Compte rendu par le même, « en l'Ostel Robert du Val », en présence des mêmes N. de Wissocq et A. Gamel, « appellé ad ce ledict Robert du Val et aultres qui pour ce sont à appeler », le 15 janvier 1471 (1472). — Recette totale, CCXCVIII lb. XV s. IV d. en argent, plus les rentes ordinaires en nature : LV ras. III quart. de blé, III ras. de pois, X chapons, II poules. — Dépense. Une vache, « achettée à Seninghem ;

VI lb. V s. VI d. ; pourceaux maigres à XVI s. l'un. — Beurre fourni par Jacques Le Quevach, CXVII pierres, à XXV d. l'une ; une « tine de bure achettée par le maistresse au merchié, pesant VIII pierres et III lb. à II s. la pierre » ; une autre, de XX pierres et demie, à II s. la pierre ; une autre, de XXI pierres, « prins à Berghes », à XXVIII d. la pierre ; « une poisse de frommaige, de vingt solz ». — Un tonneau de hareng caqué « et demi mèse de herencq sor », achetés à David de Wissocq. — Trente-neuf demi-tonneaux de cervoise, à XXI s. l'un dans l'autre ; XXXVIII « caudrons de dracque », à 6 d. l'un. — X ras. de « tercheul », et « cuite de VI ras. III quart. de pain ». — A Gauwain Brisse, « serrurier », clous, ferrailles, et « autres choses de son mestier », XXIX s. III d. — « Pour ung fréel de fighes et pour I topquin de roisin », XXXVII s. — Réfection d'un fer de moulin, VI s. — Dépense totale, CCLVIII lb. I s. — Observations des vérificateurs du compte.

II E. 34. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1470-1471. — Premier compte de Pierquin Darry, receveur de l'Hôpital, rendu devant les mêmes, le 24 mars 1471 « avant Pasques » (1472). — Contestation avec Robert du Val, au sujet d'une rente prétendue sur la maison « nommée la Gayolle », dans la Liste-Rue, dont il est propriétaire ; il rachète cette rente pour CXXXVII lb. X s. — Reliquat du compte du dernier receveur, versement par lui fait, XXXIV lb. XIII s. V d. — « Des exécuteurs du testament de feue Madame Jehenne de Wissoc, dame de Naus, par les mains de Jacotin Pontaigne », VI lb. — Total de la recette : CCCXV lb. VIII s. XI d. — Dépense. A Pierre Le Gay, valet de l'Hôpital, « auquel Messieurs les gouverneurs ont ordonné pour ceste année seulement, pour le drap d'une robe », XLVIII s. — « Pour cincq bigghes de fèves », V s. I d. ; une rasière de pois, XVI s. ; quatre rasière de grain de pourceaux, XXXII s. — Viande de mouton et de bœuf, fournie comme précédemment par Willaume de le Garde ; autre, achetée par le receveur lui-même, « pour le provision d'icelluy [hospital] ». — Une vache, achetée à la Saint-Michel, VII lb. — Trois pourceaux maigres, « achettéz aux marchans venant du butin de Picquiny », à XII s, l'un. — Beurre acheté « à la feste de Berghes, par la femme Jehan Kelvare » ; autre, acheté à son mari directement. — A Boid Moyfait et Gherquin Woutersome, escarwettes, pour avoir visetté les passans venant de nuyt audict hospital », XVI s. — Réfection de la couverture en tuiles de la chapelle de derrière. — A Gilles Charles, « briseur de boz », V bottes de lattes, à II s. l'une. — « A Willay Le Hocq et Staes Chocquet, pour VI jours et demy qu'ils ont vaghué pour tonser et fagotter les hallos et sauchs estans desrière les Frères Mineurs, et pour avoir coppé pluiseurs perches et aussy avoir planté LXXXIX plantes de sauch et les avoir armé de ronsses, « pour chascun jour V s. ». — Réfection du cellier. — « Au curé de Campaignes, pour avoir crié par III dymenches continuelz les dismes quy se baillèrent de nouvel », III s. De même, au curé d'Eperlecques. — « Pour une plancque mise au fossé desrière les Frères Mineurs, achettée par Pierre Willemer », IX s. — Harengs frais pour les sœurs, XX s. — « A Jehan Cornehotte, carpentier, pour avoir fait ung ostevent en le chambre des hommes », IX s. — « Despence de grain et plume : à le maistresse dudit Hospital, a elle délivré à pluseurs et diverses fois, tant par les mains de Jehan Le Lardeur, Chrestien Gherbart et des parens de Jehanne Le Wintre, comme par Guérard le Flameng, censier du molin sur l'Art, et autres, LV rasières, III quart. de blé, III rasières de poix, X chappons, II glines ». — « Despence pour achat de rente... A sire Nicolas de Wissoc, la somme de CVII lb. X s., de XL gros, pour VII lb. X s. par. de rente hiretable à lui achetée à tous raccas, à paier chascun an, au pénultime jour de janvier, premier an de paiement eschéant au pénultime jour de janvier qui sera l'an mil CCCCLXXI »... — Dépense totale, CCCCLXXXVIII lb. I s. VI d.

II. E. 35. (Registre.)— In-folio ; 16 feuillets, papier.

1472-1473. — « IIIe compte » du même, rendu le 22 septembre 1474, à Nicole de Wissoc, et sire Julien d'Audenfort maïeur aîné de St Omer, « en l'ostel dudict sire Nicole, à ce appeléz Pierre de le Nesse, clerc principal de ladicte ville, Robert Meudrelois et aultres ». — Rente donnée par feu Pierre Malbrancque, ancien chapelain. — Rente de II rasières de blé, sur les héritiers de « feue Marye de Wissocq, à son trespas vefve de feu Pierre de Séninghen », qui les a données. — Recette totale, CCLXXXV lb. VII s. — Dépenses pour sallaires de chappelains... ; à sire Nicolle de Le Ruelle, en son vivant chappelain de la chappelle de devant du dict hospital, et à sire Amant Le Maistre, commis par provision ou lieu de feu sire Nicole..., XXXII lb. ; à sire Jehan du Maisnil, prestre chappellain de le

chappelle de derrière dudict hospital, pour parellement chascun des jours de l'an de ce compte y avoir célébré messe..., XXXII lb. ; ... à sire Baudin de Werquin, prestre, pour quatre messes par lui célébrées en le dicte chappelle de derrierre, « assavoir les XVe, XVIIIe jours de may, le jour saint Jehan-Baptiste et le XVe jour de juilet... » — A Père Le Gay, varlet dudict hospital, à lui ordonnée une robbe, comme en l'an précédent », XLVIII s. — Mort de Marie Tassarde, « laquelle par certain traittié à elle fait, prent sa vie durant sur ledit Hospital, aux termes des premiers jours d'avril, aust et décembre, IV lb. courans et III rasières de blé... » — Dépenses ordinaires de l'office de nuit et de jour de la Saint-Jean-Baptiste en la chapelle St Jean de l'église Ste-Aldegonde ; boursettes offertes à Nicole de Wissoc, fils aîné du fondateur, et à « Aleame Game », maïeur aîné de la ville ; « joings et herbes verde esparsse en ledicte chappelle... » — Gages de Pierquin Darry, receveur, XVI lb. ; « pour le fachon de ce compte fait en double ès ans précédens », XV s. — Trois rasières « de soucrion, pour encrassier les pourchaux », XXXVIII s. VI d. ; XIII « bignes et demi de poix, à XXVIII s. le rassière, font XXIII s. VI d. » — A Jean Le Pape, boucher, fourniture de bœuf et de mouton pendant l'année, VII lb. IV s. ; « item, le nuit de Pasques, pour char, II s. , une vache, achetée à la St-Michel, VI lb. ; III porcelets à XV s. — Achats de beurre ; « pour le pesaige » de chaque « tine », II d. — « A Miquiel Hurtevent, fournier », cuisson de V rasières et I quart de pain, à II s. la rasière ; pour VII rasières et demie « de tercheul », à V s. l'une. — Une rasière de « caulx, pour recouvrier le maison Bernout », III s. IX d. — Achat de gros bois et de fagots. « Item, II^c de fusées livrées par Jehan Ha[n]icle, lesquelles ont estées données pour Dieu audict Hospital »... ; coupe et charroi de ce bois, X s. ; deux voyages du receveur « qu'il fist à la forest, pour acheter lesdictes fagos, II s. VI d. ; III sacs de charbon, à II s. IX d. le sac ; IV sacs de braise, à XV d. — A Baudin Manegond, cires, épices, etc. ; « VII^c de pain à quanter », III s. VI d. ; « item, pour espisses, moustardes et pluiseurs aultres chosses à lui prinsses pour les affaires des sereurs malades et aultres dudict Hospital, LXVIII s. II d. ; et pour reffaire le chandelle de sire Pière Mallebrancque, IIII s. » — Réparations au moulin ; voyage du charpentier à Ruminghem, pour acheter les chênes nécessaires qui plus tard furent revendus à la ville et à des particuliers. — Au manouvrier qui a travaillé au jardin « et reloiet les haies », XXI s. — Audict Jehan, pour avoir livré II benellées de caux audict molin, et pour ce que ledict Hannicque devoit livrer audict Hospital II^c de pasques qui estoient données audict Hospital et délivra II^c de fussées, et pour l'amendement lui fut rabatu lesdictes deux benellées de caulx, pour ce néant ». — A Mahieu Dambricourt, « tisseran de toilles, pour le tissaige de pluiseurs pièches de toilles », XLII s. VI d. ; pour le « blancquisaige de la dicte toille », XXI s. III d. — « A Boid Maufait et Ghuerque Woutersone, escarwettes, pour leur sallaire d'avoir venu, par tous les sepmainnes dudict an durant, au dict Hospital, viseter les passans, comme est acoustumé », XVI s. — A Jean Boidin, charpentier, « pour avoir fait ung petit pont aus préz derrière les Frères Mineurs, et livré VI croustes et ung gistiau », IX s. — A Pasquier Le Ploutre, « pour pluiseurs ouvraiges de cuvélerie et pour XIV boutelles de vin aigre » LV s. — Réfection de « le croisie du mollin » ; journées de maçon « pour faire les fosses pour fonder ledicte machonnement et pour oster les vieux abloucquemens de le dicte croisie » ; journées de « soieurs d'ais » ; charroi « de trois gros quesgnes qui fut querquiet au dehors de le porte du Haultpont » ; transport de chênes au moulin « pour faire les abloucquemens » ; « pour une journée d'un homme, pour fendre le vieux bos des abloucquemens dudict mollin », II s. VI d. — A Antoine Boutrellier, « vorrier, pour avoir mis LIII losengues de voire à pluisseurs frenestres dudit hospital, pour chascune losengue VI d., et ung nouveau penyau de III s. VI d. ». — « Item, pour le unyversaire de feu sire Père Malebrancque, pour le messe II s., pour diacre et soubdiacre, chascun VI d., et pour deux chantres, chascun VI d., et pour coppons pour aler à l'offrande, IX d., et pour l'aman du Haultpont, XII d., et pour VI eschevins, chascun VI d., et pour le varlet dudict Hospital, pour aller segnifiier audict aman et eschevins le jour dudict unyversaire, XII d. ». — A Jean Cappet, « pour avoir refait deux paielles à yaue rosse et refait une pippe à une cappe à yaue rosse, et pour avoir fait une nouvelle pippe à le péchine de le cappelle de devant », XIII s. XI d. — « Au receveur de ce compte, pour la despence de bouche d'un disner fait en l'ostel dudict sire Nicole de Wissoc, à le renddicion du compte de l'an précédent », XXX s, III d. ». — « Pour une corde pour ledict mollin, pour tirer les sacs amont, pesant X lb. à X d le lb. sont VIII s. III d. ». — « Pour pezaic, pour mettre aux lis dudict hospital, » VIII s. — Pour V quartros de

pierres pour faire le fondement dudict mollin, à XLVI s. le cent, sont LVII s. VI d. » ; un millier de briques « pour faire le fondement dudit mollin », XVI s. ; autre achat de MDCCCL briques. — Payé « pour une mainmise sur le maison Willame Bernoud, pour arriéraige de rente de ung an : pour l'aman, II s., pour V eschevins, V s. et pour le registre, XII d. ». — A Jean Desmarés, « crassier », livraison de XX lb. de chandelle à IX d., IX lots et demi d'huile à II s. et II lots d'huile à II s. III d. — A Jacques de Bergues, « pour avoir fait le criée du mollin », III s. ; à Oultre de le Vort, « avoir mis en escript ledicte criée », XII d. — « Au clercq d'Esperlecque, pour avoir publié les dismes » du lieu, appartenant à l'Hôpital. — Dépense totale, CCLXXX lb. VIII s. VIII d.

II E 36 (Registre). — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1473-1474. — Compte du même, rendu à Nicole de Wissoc et à Guillaume d'Audenfort, maïeur aîné de la ville, le 10 juillet 1475. — Recettes diverses comme dans les comptes précédents, CXXXVI lb. XII s. VI d. — Dépenses. Chapelains : Amand Le Maistre et Jean du Maisniel, pour le devant et le derrière ; Baudin de Lannoy, prêtre, desserviteur des messes de fondation. — Une rasière de blé, XXVI s. VI d. ; « item, pour XV bignes de fèves pour les povres passans », XIV s. ; pour une vache achetée à la St-Michel, « IX frans, qui sont VII lb. IIII s. » ; « pour ung tonnel de hérenc quaqué double ronne, acheté au marchié pour la despence de la maistresse et sereurs dudict hospital, « à V frans VI s., sont IIII lb. VI s. » ; XXIV tonneaux de cervoise, à XX s. ; VI ras. et demie de pain, pour les passants. — A J. Gowalle, « brisseur de bos », CCCC « de berques », une botte de lattes et « quatre aisselles ». — Quatorze cents pains à chanter, et « IIC de petiet pain ». — Réfection d'un pan de mur de l'hôpital et d' « une vaulte à une fernestre estant audict mur » ; de même, « pour refaire le chambre sire Amand ». — Travaux de couverture en « estrain » aux batiments de l'hôpital ; réfection d' « ung volet à coulons » et de l'étable à porcs. — Diner de la reddition de comptes. — Un cent de « pezac », X s. — Pour « demi-cent de vert rozel, pour recouvrir ledict hospital », IV s. ; chaux pour le même usage ; enlèvement et transport des anciennes tuiles. — Bois de chauffage des chapelains. — Dépense totale, CCLXXX lb. VIII s. III d.

II. E. 37 (Registre) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1474-1475. — Compte présenté par le même receveur, le 9 juillet 1476 et entendu le même jour, par les mêmes personnes qu'au compte précédent. — Rente donnée par le chapelain Malebranque sur des « terres maresques » sises au Coestrebbart, au Stixboetersbroucq, au Putleghere, au Rozehof, au Magrelant. — Recette totale, CCLXXXVI lb. IX s. — Jean Faille, chapelain supplémentaire. — « Pour IIII c de hérens frés », à V s. III d. et « pour deux cens » à IIII s. III d. — VII rasières de pain pour les pauvres passants. — Couverture du dortoir, en tuiles. — Réfection du four » « ung quartron et demi de quariaulx, pour refaire l'estre dudict four ». — A Jean Cappet, plombier, « pour avoir refait une clocque à yaue rosse », XVIII d. — « Pour une balanche, pour peser le frine, quant on le raporte du molin », XVIII s. — A Jean le Wiet, « marisal, pour avoir rachéré le fer du molin qui ceurt sur le paille », VIII s. — Pour une journée d'un placqueur, pour refaire le chambre sire Amand », III s. ; « pour une benellée de rouge terre, XII d., et pour une benellée de savelon, XII d. ». — « Pour faucquier et aydier à fener le foin du prey que soulloit tenier Quevelaire », XX s. ; « pour faire porter ledit foin hors de l'eaue », V s. ; pour le faire mettre en mulles », XII d. — « Paiet au Princhе pour ung calit, lequel fut soiet, et fait pluisseurs asselles, lesquelles ont esté emploiéz et misses contre ung mur en le cambre des povres, pour sauver les lis qui se pourissoient dudit mur », XVIII s. — « Pour une journée d'un pyonnier, pour faire trencquys aux préz dudit tiersptal, pour escouler l'eaue hors du prey », III s. — Dépense totale, CCLXVI lb. XIV s. VIII d.

II E. 38. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1475-1476. — Compte du même, rendu le 22 juillet 1479. — Rentes héritables dues par Gilles Le Grave, Jean du Quesne, Allart de Monneville, Jean Le Vasseur, Jean de Canteleu, Jean Le Clercq, Jean Franchois, prêtre, Guillaume de Donquerre, Jean Cornehotte, charpentier, sire Philippe Le Boullenguier, Jeanne De Lattre, Jean Du Prey, Jeanne Cawelinc, Clay d'Eperlecque, Jean Craier, Staes Rubestien dit Le Flagoleur, Jean de Fontaines, Jacquemart de Saint-Asseu, monseigneur De Le Motte, Guerard Le Strude, « cordevanier », Thomas Geffroy, Jean Le Moeutre, « chavetier », Philippe d'Averhoud, monsei-

gneur du Frénoy, Jean Du Bond, arbalétrier, Louis Tyman, Hue d'Olehain, Jean le Boucq, feu Jehan Stassin, feu Jacquemart Castelet, Jean de Wissoc, Jacques Robes, « tisterau de draps », Jacques Saradan, feu Robert Therry, Jacques de Brédenarde, parmentier, sire Fremin Emelin, Marant d'Esquire, Pierre Galant, Étienne Han, fournier, Jean Lepin, feu Jacques de Le Desverue, sur diverses maisons, notamment celles-ci : du *Stoquin*, du *Cappelet*, du *Vanequin* d'or, du Saulmon, du Noir lion, du *Coevoet*, de l'*Enseigne* St-Georges, de l'*Arbalestre*, de l'*Espagnart*, de *Le Chaine*, de La Bourse, de « *Le Casse*, du Bayart, du Port (*sic*) de mer, de l'Annonciation Notre-Dame, et d'autres non nommées, dans la rue *du Bel*, dans la rue du Brulle, « ou lés zut devant la lanterne », « en le Nœuverue, dehors le porte du Coelhof ». A noter : « le maison et estuves que on dit à l'Enseigne au dyable, estant sur le rivière d'Erbostat, au léz zut. — Rentes sur Moulle, à Tatinghem, à Helfaut. — « Recepte d'aultre rentes hiretables achetées de partie des deniers donnés audict Hospital par feu maistre Jehan de Wissoc à son trespas, doyen et chanoinne de Térouenne » ; ces rentes, l'une sur les héritiers de Will. de Buymont, l'autre sur « frère Roland de Lannoy, religieulx jadis gouverneur de l'ospital de Watenes », ne sont portées que pour mémoire. — Rente de LX s. donnée par « sire Nicolle de Wissoc et mademoiselle Ysabel d'Enle, sa femme », pour la « convertier en pitance aux povres chartrées, aux jours que cy-après s'ensièvent : primes, au jour Sainct-Jehan-Décolassé, au jour de le Toussains, Noël, Pasques et Pentecouste, à chascun d'iceux jours X s. ; et entre le Noël et les Quaresmieux, en carbon et brèses pour bachinner et rescoffer les lis des povres chartrés, X s. ». — Recette totale, CCXCIV lb. VIII s. — Dépense. Jean Faille, desserviteur des messes de fondation. — Une rasière « de soille, pour encrassier les pourchaux », IX s. VI d. ; une rasière de « petit blé », pour les mêmes, X s. — « Délivré le jour Sainct-Jehan Décolacé aux povres chartriés ung quartier de mouton de VII s. et ung lot de vin de III s. ; item, délivré au jour de le Thoussains, en pitanche, auxdictes povres chartriers, ung quartier de mouton, et en vin, X s. ». — A Willaume Clier, charpentier, « LII quevilles misses en le rœulle du molin » ; « IX fuseaux mis à une lanterne viéze » ; « pour refaire le boxalier et une poulie pour tirer le frain amont » ; pour « les quatre haizins » des volants. — « Pour le journée d'un manouvrier, pour aler à Watenes, avoec le receveur dudict Hospital, pour viseter une meulle de molin se elle estoit bonne », II s. ; pour ung batel pour avoir mené ledict receveur et manouvrier, à Watenes, et pour leur despens et pour le vin du marchant de ledicte meulle », IV s. VI d. ; pour « le dicte moeulle prinse audict Watenes, et pour le tonlieu audict Watenes », XXX lb. V s. ; pour « ung batel, pour amener ledite moeulle de Watenes au Wincay de Saint-Aumer, et pour le mettre audict bastel à ses periclz et aventures », XII s. ; aux « winclokres, pour tirer ledite moeulle hors du batel et le mettre sur le car », VIII s. ; « pour le loier sur le car », II s. ; à Pierre Willemer, pour les avoir mené du Wincay au moullin », VI s. ; « à ung mangnier, nommé Anthoine, pour avoir batu ledicte moeulle et atrabbé, et le mettre à point et le livré, courant XL s. ». — Plantation de XCV « plantes d'halos » derrière les Frères Mineurs. — « A Jehan Ries, sergent à vergue, pour avoir ségnefiet à Jullien Blondel qu'il allast veir meseurer les prés qu'il avoit prins à rente estans derrière les Frères Myneurx », XII d.; à l'arpenteur, IV s. — Dépense totale, CCCXIX lb. X s. XI d.

II. E. 39. (Registre). — In-folio ; 21 feuillets, papier.

1476-1477. — Compte du même. Pas d'indication de recettes et de dépenses totales, ni de mention d'audition du compte. — Dépense. « Pour les trois quartiers d'un boeuf d'Engleterre, acheté en le feste Saint-Micquiel », V lb. XVII s. VI d., « pour ung mouton acheté sur les rues, IX s., et pour le tuage IX d. ; vendu le pel et le sieu, III s. VI d., sont pour ledit mouton, VI s. III d. Pour une vache grasse achetée « en le feste de Bailloeul », V lb. XV s. Autres achats de char fresque », faits « en le boucherie ». — « Item, aujour de no ducasse, en char », XVIII s. — Item, une truye et sept petits pourcheles », LXIIII s. — « Pour XVIII C de frez hérens, lesquelz furent sallêz et mis en ung tonnel pour le Quaresme pour le provision des soeurs, à IIII s. le cent ». — « Pour trois rayes », III s. VI d. ; pour trois autres, II s. IX d. — A Jacques Le Boursier, cuisson de IV rasières et demie « de petit pain pour les passans », à II s. la rasière. — « Pour l'anniversaire sire Pierre Mallebrancque », IX s. — Délivré en pitance, le jour Saint Jehan-Décolacé, aux povres chartriers, un quartier de mouton, VI s., et en vin, IV s. ». — Même dépense aux jours de Toussaint, Noël, Pâques et Pentecôte. — « Carbon et brèse, pour

reschoffer et bachiner les lis des povres chartriers, entre le Candeler et les Quaresmaulx », LX s. — Réparations au moulin. — « Délivré à le maistresse dudict Hospital, quand elle fu mallade, pour avoir aulame doucheur, à deux fois, VIII s. VI d. ». — « A soeur Mariette Griette, rendue audict hospital Saint-Jehan, pour aller au service de Lourens Griette, son frère, VIII s. » Démarches pour recueillir à Merville la succession échue à celle-ci, de ce fait, et pour lui faire faire son testament. — Requête adressée aux mayeur et échevins de St-Omer, « pour le molin qui voloient mettre jus et aporter en le ville ». — « Ouvraiges des manouvriers qui ont abatu et fendu les arbres et hallos des preis d'entre les Frères Mineux ». — « Journées des pionniers qui ont fait les fosséz autour du mollin sur le Narte. — Vente de ces bois à divers, notamment à « maistre Enguéran, le bourrel de le ville ».

II E. 40. (Registre). — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1512-1513. — Compte présenté par Jean Ryckelin, receveur, à Jean Bournel, chevalier, seigneur de Bouchuert et Jacques de Rebecques, écuyer, seigneur de La Jumelle, gouverneurs de l'Hôpital St-Jean, le 14 mai 1516. — Rentes héritables. Bertraem Quiesne, maison du *Tobbequin*, « à présent nommée *Le Teste d'or*, sur le Grand Marché, au coin de la rue du Cygne ; André de Laisnoy, maison du *Bleu Cappellet*, près de la maison de *Le Grue*, aussi sur le Marché ; Jean Le Way, maison du Vanequin, près de la maison de *Le Bouttaille*. x « estrelincx d'Engleterre qui ont esté piécha appreschiés à LX s. VI d. p. Guillaume et Alleames Le Clercq, maison du *Saulmon*. Veuve Colard de Sainct-Amant, maisons du *Piet de bœuf* et du *Noir lyon* ; Jean Le Clercq, maison « foisant le toucquet du *Caingne*, joignant oest à le maison du *Piet de bœuf* » ; Jean Polliet, maison au Vieux Marché, près de celle de *St-George* ; Nicolas Siredieu, maison « sur le Place Chastellaine » ; monseigneur de Northoudt, maison de l'*Arbalestre*, « estant au Hault-Brulle » ; Nicolas Ghuizelin, maison de l'*Espaingnart*, « en le Haulte Liste-Rue » ; Jacques du Bois, « huchier », maison du *Cigne*, en la Liste-Rue ; Jean Le Vasseur, maison « en le Molinstraet » ; Alleames du Prey, maison de la Basse-Liste-Rue, près d'une grange nommée *Le Bourse* ; Pierre Delobbel, au lieu de Mme de Bernissart, maison de *Le Canne*, dans la Tenne-Rue ; les hoirs Laurent Billon, maison dans la Grosse-Rue ; Jean Le Febvre, maison du *Beyard*, même rue ; Philippe de Baziemont, maison du *Poorcq de mer*, même rue ; Jean Delattre, maison sur « le Marchiet à vacques » ; Mariette Coullarde, maison sur la Place des Tisserands ; les hoirs Jacques Harpoul, maison en la rue de l'Ecusserie ; Robert Darthe, maison de *l'Arbalestre* « faisant le toucquet de le ruelle Sainct-Denis, estant en le rue de Sainct-Bertin » ; Guillaume Noormant, maison au Haut-Brulle ; les hoirs de Jean Béharel et de Wallerand Haze, maisons « au Brulle-as-Carons » ; les hoirs Baudin Brunet, maison de *l'Angèle*, au même lieu ; les hoirs Jean Gougibeur, maison au même lieu, tenant « à une wide plaice de l'appartenance de la maison de *l'Esquequier* » ; Alleaume de Mussem, maison « au Vieu-Brulle, au lez zud, devant le lanterne faisant toucquet d'une ruelle qui maisne vers l'Estat » ; David du Wael, dit Rivière, maison « sur l'Estat, de présent faict à usaige de sorissoir » ; Alleaume de Mussem, maison « faisant toucquet de le Kempstraet » ; Gilles Bast, maison « au Marchiet des Pourceaux, au lez nort, joignant oest à une allée comune » ; Antoine Leurs, « refrodeur de caulx », maison « scitué en Lizèle dedens la ville, faisant toucquet de le rivière de Winplaice » ; Guillaume Le Chevalier, maison de « *Le Trompe* joignant à le maison de *l'Espée*, du costé d'embas... » ; Guillaume Navaret, maison « et estuves où pend pour ensaingne sainct Micquiel, jadis noumée le Diable, scitué sur le rivière de l'Erbostad, au lez west » ; Michel Roez et Jacquemine de Vaulx, maisons « sur l'attre de Sainct-Jehan » ; la veuve Willaume Van Etten et Ysabeau Hurtevent, maisons de la rue de l'Échiquier, l'une « nommée *Sainct Christophle*, estant au lez oest de ladicte rue faisant le toucquet d'une allée qui maisne à le maison Nicolas Érembault ; Alleaume du Brœucq, « maison faisant toucquet de la dicte rue de l'Esquequier, faisant front sur le rue de Sainct-Bertin » ; Willame Pinchon, « au lieu de Freminos Potentier, cuisinier de Sainct-Bertin, pour une maison et chelier estant devant le lieu où solloit avoir ung puteyl estant en ladicte rue de Sainct-Bertin » ; Simon Hanche, maison « estant au Brulle, faisant toucquet de le rue du Vael » ; les hoirs sire Benoit de Foresmoustier, prêtre, jardin sur la Neuve-Rue, « dehors le porte du Brulle » ; les hoirs Pierre de Lobbel, au lieu de Arnoul Durel, « huchier, pour une maison estant en le rue de Laingniel, en allant de le Tenne-Rue envers Sainct-Sépulcre ». Somme de ces rentes : XCVI lb. I s. II d. p., X chapons à II s. l'un, et

II « glines » de II s. — Rentes données à l'Hôpital par feu Pierre Mallebrancque, ancien chapelain dudit. Baudin Berteloit, « pour II lb. de terre maresque gisant nort de le rivière de Costuerloren », VI s. par. ; du même, pour « II lb. de terre estant en Lesquiefbroucq », VI s. ; du même, pour « XV vergues de terre gisans au lieu nommé le Prieleghere », tenant de « nort à le petitte rivière nommée Costervaert », IV s. VI d. ; de Baudin Flandrin, pour II lb. de terre « gisant au Costervaert », VI s. ; de Jean Havers pour II pièces de terre « gisans au Rozchof, sur le Ulète », IV s. ; de George Baron, pour XII verges de terre « gisant au lieu nommé Magrelant», tenant d'un côté « au Grand Vivier », III s.; soit XXIX s. VI d. — Rentes de blé sur divers, notamment sur Guillaume d'Esquières, « pour le molin de Rozendal, jà piécha bailliet à rente, à cry et renchier, parmy payant chescun an audict Hospital XVI rasières de blé, à paier de sepmaine en sepmaine, selon le contenu de l'arrentissement des lettres » ; au total, XI lb. par., XXXVII rasières de blé et IV rasières de pois. — Dîmes de Campagnes, Wardrecques et Eperlecques, CIV lb. — Rentes de Madame de Bécond, sur « Biencques-lez-Pihem », XIII lb., prises sur les hoirs de messire Jean du Bois, chevalier, seigneur d'Esquerdes. — Rentes de feue Madame de Bécoud et de feue Marie d'Engoudessent, XXV lb. p. dues par divers, à Cléty. — Autres rentes données par Mme de Bécoud, sur Helfaut, XL s. — Location des prés situés hors la porte Ste Croix, XXXVIII lb. — Rentes léguées par feu Jean de Wissoc, dues par les hoirs Guillaume de Bruymeur, et par Robert Delaisnoy « relligieulx et jadis gouverneur de l'Ospital » ; néant. — Rentes « assignéez sur le quart de monseigneur, qui se prend de la demaisne de ceste ville de Sainct-Omer et sur le corps et communaulté d'icelle ville », dont une partie « donné par feu Nicollas de Wissoc et sa femme, pour distribuer aux povres mallades cartrières six fois en l'an, à chascune fois X s. courans par an, assavoir à le Candellier, Pasques, Pentecouste, Sainct-Jehan Décollacé, Toussains et Noël » ; IX lb. XVI s. — Rentes acquises par l'Hôpital, sur les maisons de *Ste-Barbe*, de *l'Ancre*, du *Cherf volant*, de *Le Loo*, dans les rues de l'Ermite, Grosse-Rue et Sainte Croix, au Bas-Brulle, « en le Bocquerie », au Hautpont et à Wardrecques, IX lb. XVII s. IV d. par. et XXIV s. courants ; l'une d'elles sur la maison de la veuve de « Baudin Yvain painctre », dans la Tenne-Rue. — Recette des « drois et eschéances des rellief du Camp de le Court, de Biencques » ; néant pour cette année. — Location d'une maison sise « sur le Plaice des Tisserans, là où on tient à présent le « Marchiet des chevaulx », XL s. — Recette des rentes données et légatées par deffunct messire Anthoine de Wissoc, fils Victor, licencié es loix et en décret, pour estre emploié et converty en pitances tant pour les sœurs comme pour les cartrières audict Hospital, à trois jours sollempnelz en l'an, assavoir au jour du Sacrament, Sainct-Jehan-Baptiste et à Nostre-Dame my aoust, à chascune fois X s. courans, qui seront délivré à la maistresse dudict Hospital et comme par la cartre en date du XXIIe jour d'apvril XVe trois appert, et ladicte cartre mis au coffre » : sur « Anthoine de Lenzeulx, brodeur, pour se maison estant en l'Escucerie », XIX s. VI d. ; sur Pierre du Chelier, pour sa maison de *le Teste d'argent*, même rue, XI s. III d. — Recette « de VI lb. VII s. p. de rente, y comprins III cappeaux de rozes comptées à V d. p. de rente acquises aux vefve et hoirs de feu Guillame Doncqueurre, au denier XVI telle rente teyl denier... », sur divers, et sur des « terres estant dehors le porte Boullizienne, nommé Rozehof » et sur « une motte de molin estant sur le Nart » ; CXIV s. IV d. p. — Rentes de XXX et de IX. s. p. léguées par feu Robert Lambert, ancien chapelain de l'Hôpital, « pour faire dire et célébrer II obits et une messe à l'onneur de Dieu et de monseigneur sainct Jullien, chescun an, cantantes », celle de XXX s. due par les tabliers de la table des pauvres de Sainte Marguerite, pour II maisons de la Grosse Rue-d'embas. — Rentes données par Martin de Wissoc, « l'un des gouverneurs dudict Hospital, pour le remboursement de XX s. de rente reçus de David d'Audenfort le jeune, au denier douze, et de XII s. VIII d. de rente et III chapeaux de roses reçus de Monseigneur d'Ongnies, au denier seize ; XXII s. VIII d. — Recette totale : CCCXLIV lb. XI s. II d. parisis, XXXVII ras. et demie de blé, IV ras. de pois. — Dépenses diverses. En rentes héritables, XIII lb. II s. VI d. Pour salaire de Nicole de Croustes, chapelain de la chapelle St Jean l'Evangéliste, et Enguerrand de Le Potterie, chapelain de la chapelle St-Jean-Baptiste ; pour les messe de la Décollation de S. Jean et des Morts dites par les curés du Saint-Sépulcre ; pour les sermons des Frères Prêcheurs et Mineurs ; pour l'obit de Robert Lambert ; pour les douceurs données aux pauvres six fois l'an, comme il est dit ci-dessus, suivant le legs de Nicolas de Wissoc ; pour celles données trois fois l'an, suivant le legs d'Antoine de Wissoc, etc., etc., LXXVI lb. XIII s. X d. —

Frais des offices du jour de saint Jean Baptiste, en l'église Sainte-Aldegonde, LXIII s. ; offrande des paons « prins et presté » par le portier de Saint-Bertin, aux gouverneurs de l'Hôpital, Martin de Wissoc, « escuier, aisné hoir marsle successeur desdicts fondateurs et sire Jehan Bournel, chevalier, seigneur de Boncourt, aisné maïeur de Sainct-Omer ». — Frais de la messe de *Requiem* de Pierre Mallebrancque, y compris « ung cherge de chiere pesant III lb., qui se allume une fois la sepmaine, à teyl jour que le jour saincte Katherine et aultres jours sollempnelz que doibt estre allumés et mis au chandellier en la chapelle devant ». — Gages du receveur, XIX lb. VI s., y compris XXIV s. pour la pension de Renauld Du Collet, procureur de l'Hôpital. — Dépenses de la maison. Viandes, beurre et fromage, sel et graisse, cervoise, tercheuil, lin et laine, cire et épiceries, bois et charbon, hareng « loccatre » et hareng « soir » ; avances à la « maistresse, sœur Mausette », pour les besoins de l'intérieur, CLXXXVIII lb. IX s. IX d. — Ouvrages et réfections de bâtiments, notamment, « au petit gardin, allencontre des lavries ». A Robert de le Pierre, « paingtre..., pour avoir painct la cappelle de monseigneur sainct Jehan Baptiste..., de coleur du bois, comme le nouvel ovraige... » v lb. A « Guillames d'Aboval, huchier..., pour avoir fait une columbe et candélabres de bois et deux angèles » en la même chapelle, XVI lb. Au jardinier qui a « mis à point et reloyet les vingnes », XVI s. A « Pierres Pietdauwe, serrurier..., pour pluiseurs desrées de son mestier... », v. lb. III s. En tout, XXXIV lb. I s. — Dépenses diverses. Abattage des bêtes par le boucher ; à la maîtresse et aux sœurs, « pour leur leyt d'un an entier fini au desrenier jour de septembre », IV lb. XVI s. ; à Jean De le Haye, « esquelwette, pour son labeur et sallaire que messeigneurs les gouverneurs luy donnent par an, pour visiter ledict Hospital, scavoir s'il y a aucuns povres rebellans ausdictes sœurs, XVI s. ; « pour avoir faict tacconner les sollers desdictes sœurs d'un an entier fini aujour de le Sainct-Micquiel..., XVI paeres sollers à XXI d. la paere », XXVIII s. — A Baudin du Brœucq et consorts, dîmeurs de Campagne-lez-Wardrecques, modération de XVI lb. XIII s. IV d., accordée pour le terme de la Saint Jean Baptiste 1513, « veu et considéré le grant perte qu'ilz ont eu de l'armée des Englectz estant au siège devant Théroanne ». — « A sœur Collette Coap, maistresse de l'Ospital du Solleyl au dehors le Haultpont, a esté paié pour soubvenir aux affaires et neccessittés qu'ilz ont soubtenu au moyen des malades de peste qui ont esté ammenés oudict Hospital... », XII lb. — A Lambert de Barquem, Gilles le Lardeur et autres huchiers, v s., pour « avoir prisiet une columbe et candelabres de bois » relevés ci-dessus. — A Maistre Jacques Cauwelin, « sirugien de ladicte ville », C s. — Dépense totale : CCCLXXXI lb. XVI s.

Quittance du chapelain Nicolle des Croustes (4 février 1514).

II. E. 41. (Registre.) - In-folio ; 28 feuillets, papier.

1513-1514. — Compte du même, de Noël 1513 à Noël 1514, rendu à Jean Bournel et Jacques de Rebecques, gouverneurs de l'Hôpital, le 13 mai 1516.— Recette totale, CCCXLIV lb. XI s. II d., XXVII ras. et demie de blé, IV ras. de pois. Deux bêtes grasses achetées « en la francque feste » de Saint-Omer, XIX lb. XVI s. ; une autre, achetée « à le Sainct-Martin d'iver », X lb. V s.; deux pourceaux maigres, en février, XLVIII s. ; un pourceau gras, VI lb. X s. — A Ysabeau Hurtevent, veuve de Lambert Vincent, à XV s. l'un ; deux autres tonneaux, « prins ailleurs que à l'ostel de la dicte vefve, à cause que l'on doubtoit que la peste oeult esté à son dict hostel », LX s. — Sœur Mausette Le Coincte, maîtresse ; sœur Pironne Laigaice, religieuse. — Réfections à la toiture « de la cambre des cartrières envers l'ouvroir » ; de même, « recouvert sur l'ouvroir, revisitté sur la chambre de peste, dortoir, et en pluiseurs aultres lieux nécessaires », VIII lb. XIV s. — Jacques Caulin, chirurgien de la ville. — Dépense totale, CCCXCIX lb. IX s. VI d.

II. E. 42. (Registre.)— In-folio ; 31 feuillets, papier.

1514-1515. — « XII[e] » compte du même, présenté à Jean Bournel, seigneur de Boncourt, et Guillaume d'Avrehoud, seigneur de Cormettes, le 5 mai 1519. — Recette totale, en argent, DXXX lb. XIX s. II d. — A Jean de Honvault, « pour sa pencion de procureur », XXIV s. — Un tonneau « de harencq loccatre, V[e] de sorret, et du poisson de mer », X lb. XIV s. — Sommes diverses remises à la mère maîtresse par le receveur, par sa femme, par son « valton », par sœur Mariette, pour la dépense ordinaire, CCVII lb. VIII s. II d. — Réfections à la couverture de tuile, « sur le comble devant la chambre de le vielle mère, au dortoir, comme sur l'ouvroir ». — A Jean Gowale, charpentier, « pour avoir faict les appoyes au gardin et estacques », XIV s. — « Ung ferioeul » fourni à la maîtresse, Mausette

Le Coincte, par Georges Micquiel, chaudronnier, LXX s. — Payé au même, « pour quatre boittes (ce sont des bottes) de woerles, pour le couvreur d'estrain ». — Payé au tisserand de drap, pour « le tondaige et pour le bucaige de XVI aunes de griset et pour ung petit blancquet », LVIII s. — Pour le grain des pourceaux, acheté au marché, IV lb. — Pension du chirurgien, Jacques Caulin, C s. — « A esté paiet par feu Martin de Wissoc, en son temps l'un des gouverneurs dudict Hospital, à la femme de Charles de Le Creuze, VI aunes demi de camelot noir, IIII annes (*sic*) et demi de bougran et XII aunes de vert ruban, pour une casure », C s. ; pour la façon, X s. — Dépense totale, en argent, DXIX lb. XVIII s. IV d. — Signature du receveur et des mayeurs : « J. Ryckelin, Jehan Bournel, G. de Avroud ».

H. E. 43. (Registre.)— In-folio ; 28 feuillets, papier.

1516-1517. — « XIIII[e] » compte du même, rendu aux mêmes, le 15 avril 1521 « aprèz Pasques ». — Parmi les rentes créées par feu Martin de Wissoc, l'une est assise sur « ung mannoir non amasé estans dehors le porte de Lizèle, oultre la rivière de la Garitte », sur des « terres maresques gisans sur la Brède de Micquem » et « au lieu nommé le Zeecquèle ». — Recette totale, en argent, CCCCXIX lb. VI s. I d. — Sel acheté « en la feste de sainct Omer, au Haultpont », à XV s. VI d. la rasière. — Un tonneau « de harencq loccatre, de Nieuport ». — Mausette Le Coincte, maîtresse de l'Hôpital. — Achat de hareng, pour l'Avent, XL s. — Restaurations de toiture « sur le colonbier et poullier », etc., etc. — Tissage de XX aunes de grosse toile, à IV d. l'une, et XXX aunes de « délyé toille », à XV d. l'une. — Dépense totale, en argent, CCCLIII lb. V d.

H. E. 44. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1517-1518. — XV[e] compte du même, rendu aux mêmes, le 15 avril 1521 (bon). — Recette totale, en argent, CCCLXXI lb. XVI s. I d. — Sire Antoine de Wissoc, l'un des chapelains, au lieu de Enguerrand Potterie, décédé. — Adam de Lavaisne, prêtre. — Dépense totale, en argent, CCCLV lb. X s. XI d.

H. E. 45 (Registre.)— In-folio ; 30 feuillets, papier.

1518-1519. — XVI[e] compte du même, rendu aux mêmes, le 1[er] juillet 1521. — Recette totale, en argent, CCCXCI lb. XIV s. — Sel acheté « en la francque feste de Saint-Omer, au Haultpont, à ung estraingue marchant », à XXV s. VI d. la rasière, portage compris. — Deniers délivrés à la mère maîtresse et aux sœurs, pour les dépenses de la maison, CCXXIII lb. VII s. II d., dont XVI s. « le XXIIII[e] jour de septembre XV[c]XIX, par les mains de ma femme, quant elles estoient enfectées de la maladie de peste ». — Achat, pour XXIV lb., d'une rente de XXXII s. payable le 19 mai de chaque année, sur des biens sis à Coyecque, « deseure le vael Sainct-Pierre », appartenant à Jean Brunet, de Ponthus. — Travaux au colombier et à l'étable à porcs. — Réfections à la toiture de la chapelle de devant et à la chambre des chapelains. — Tissage de CXX aunes de toile, LXXII s. — Funérailles de la sœur Jeanne de Colomby, XXXII s. — Tissage et « buccaige d'un petit drap », XXXVI s. — Dépense totale, en argent, CCCC lb. I s. IV d.

H. E. 46. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1519-1520. — XVII[e] compte du même, rendu aux mêmes, le 1[er] juillet 1521. — Recette totale, en argent, CCCLXXI lb. XIV s. — Deniers délivrés à la maîtresse, par le receveur, par les mains de divers, notamment des sœurs Tassie, Liève et Mariette. — « A la dicte [mère maîtresse sœur] Mausette [Le Coincte], a esté achetté, par commandement de messire Guillaume d'Averoud, seigneur de Cormectes, l'un des gouverneurs de l'Ospital de Sainct-Jehan, à cause qu'elle fut mise en abit laye, une paere de poynyetz, ung gorgias et une paere de cauches, paiet XXII s. ; à elle, pour avoir faict taindre noir ung abit gris de III aunes, une coste de trois aunes, qui font VII annes, à III s. l'aune, font XXI s. ; à elle, pour taynct une cotte de blancquet de III aunes, tanné, pour ce paiet V s. ; à elle, pour ung autre abit de IIII aunes, a esté paiet à taindre VII s. ; à Jehan Cochart, parmentier, pour le fasson de deux cottellettes parmi les boers, V s. de chacune cotte ; à Olivier Rucart, a esté paiet pour six aunes de soye, pour doubler sa noire robbe, à V s. l'aune ; audit Olivier, pour VI quartiers demi ostade, a esté paiet, pour doubler ses manses IX s. ; pour deux aunes et demi de bourdure pour sa dicte robbe, paiet V s. ; pour toille à doubler sa dicte robbe V s. ; et, pour le fasson d'icelle robbe. paiet audict parmentier, VII s. ; à trois saiges femmes, qu'ilz visitèrent ladicte Mausette, paiet, par commandement de mondict seigneur de Cormectes, XII s. ; le XXVI[e] jour d'aoust, audict an XV[c] XX, après la dicte visitacion, a esté paiet, par commandement de

mondict seigneur, au *Piet de bœuf*, là où furent Messieurs de la ville, au desjuner, XIII s. VI d. ». — Réfection des chalits de l'Hôpital. — Dépense totale, en argent, CCCLXXVI lb. II s. XI d.

II. E. 47. (Registre.) — In folio ; 30 feuillets, papier.

1520-1521. — XVIIIe compte du même receveur, rendu, le 12 octobre 1524, à Rollant Bournel, « seigneur de Boincourt, de Le Hollande et de Moulle, etc., aisné hoir masle (*sic*) du fondateur dudict Hospital, et sire Jacques de Rebecque, seigneur de Le Jumelle, aisné maïeur, gouverneurs et advoéz dudict Hospital ». — Nouvelle location des dîmes de Campagne, pour six ans, à raison de LXI lb. payables en trois termes, Noël, Pâques et Saint-Jean, par Oudart Le Follon et Guillaume Le Smyt, dudit lieu. — Location semblable des dîmes de Westrove, à Éperlecques, pour la même durée, à raison de LXIV lb., par Gautier de Bersacquelz. — Rollant de Lannoy, « relligieux et jadis gouverneur de l'Ospital de Watenes ». — Rente de XXX s. provenant du legs du chapelain Robert Lambert, sur sire Pierre Hernu et sire Glaude (*sic*) Danois, prêtres, pour II petites maisons jadis appartenant à feu sire Ant. de Noyelles, religieux d'Anchin, et auparavant aux Tabliers de Sainte-Marguerite. — Recette totale, en argent, CCCLXXVI lb. IV s. IX d. — Sœur Tassette, maîtresse de l'Hopital. — Vingt-quatre tonneaux de cervoise, à XVI s. l'un. — Achats de lin et de laine, XVII s. — « A Marcquet Querton, carpentier, a esté paiet, pour une ballance de quoy les dictes sœurs poesent leur farine et blé qu'ils envoient au mollin, XVI s. ; à Guillames Danel, a esté paiet, pour une corde mis en quatre pour ledicte ballanche, VIII s. ». — Tissage de C aunes de toile, XXXIX s. — Pierre du Thilt, doyen de chrétienté. — Remise de XLVI lb. XII s. de rentes sur divers, « pour cest an, à cause de la ghuerre ». — Dépense totale, en argent, CCCXCV lb. IX s.

II. E. 48. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1521-1522. — Compte du même, rendu aux mêmes le même jour. — Rente sur Micquiel Tieullier, paintre pour une maison sise « en le Molinstraet. — Nouvelle location de XXV mesures et XIII verges de terres sises à Tatinghem, pour neuf ans, à raison de XII lb. XIV ras. de blé et IV ras. de pois à payer au terme de Noël, par Jean Le Cuppere et Laurent de le Nort, censiers audit lieu. — Recette totale, en argent, CCIII lb. — Payé à Ansel Torion et Simon de Miraumondt, « couvreurs de tieuwelz, » XV s. IX d., pour travaux « sur le maison de lepeste, » comme sur l'ouvroir, grange et allée. — Remises de diverses rentes, à cause des guerres, à plusieurs. — Dépense totale, en argent : DXXVII lb. VII s. V d.

II. E. 49. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1522-1523. — XXe compte du même rendu, le 5 octobre 1527, à Rolland de Thiembronne, dit Bournel, seigneur de Boincourt, de Moulle, etc., « aisné hoir masle du fondateur dudict Hospital », et sire Robert d'Ablain, ainé maïeur, gouverneurs. — Rentes sur des maisons occupées par Pierre-Alexandre, l'un des curés de St-Sépulcre, Jacques Du Bos, huchier, Michel Tieullier, peintre, Jean Le Mey, curé de Bollezeelle. — Recette extraordinaire : « De Jehan Le Joisne, exécuteur de feu sire Nicolle des Croustes, en son temps cappellain de l'Ospital de Sainct Jehan, a esté, par l'ordonnance et exécucion dudict feu, pour emploiier en une verrière, a esté receu VIII lb. courans ». — Recette totale, en argent, CCCLXXII lb. IV s. IX d. — — Dépenses. Payé à Nicolas Scelinghe, argentier de la ville, « pour une motte de molin estant sur le Nort, et de présent mis à néant et à platte terre par Messieurs de la dicte ville, à cause de la guerre », XXII s. VI d. — Jean Ragot et Ant. de Wissoc, chapelains. — Sœur Marie Wallecque, mère-marthe. — Gouverneurs : MM. de Gapannes et Jacques de Rebecques. — Achats de laine, réduits à IV lb., « à cause du maulvais temps et guerre ». — Sœur Mariette, « marte ». — Deniers donnés à la mère maîtresse, pour les affaires de la maison, nourriture, etc. CLXXIX lb. III s. IV d. — Travaux de maçonnerie ; cheminée construite « en la maison des malades, où solloit estre l'ouvroir » : réfection de « le gheule du puichs » ; ouverture d' « ung nouvel huis », et « retouppé le viel » ; réfection des « aistres du refroittoir et de la cuisine » et des « sièges au jardin » ; quatre cent et demi de carreaux « mis en la dicte chambre des malades », à X s. l'un ; achat de briques « de Hollande », à XX s. le mille, et de blancque brique », à XLIV s. — A Dédériicq Collecque », V lb. X s. « pour avoir faict une verrière... par manière d'un épitaphe », selon les intentions du chapelain, feu Nicolle Des Croustes. — Aux soeurs, « pour leur leyt d'un an entier », IV lb. XVI s. — Service funèbre de sœur « Margot Anseil, fille de feu Chrestien Anseil, par-

mentier », XXVI s. — Service semblable de sœur Adrienne, XXIV s. — A Jean Wynnel, de Cassel, V lb. II s., pour les deux voyages par lui faits « en court, cuidant obtenir au pourfict dudict Hospital une confiscation, pour la grant perte à cause de la ghuerre que avait eut le dict Hospital, ce qu'il n'a poeult obtenir ». — Remises diverses à des fermiers, en raison de la guerre, LXXXVI lb. IV s. VI d. — Dépense totale, en argent, CCCCXXXIII lb. VIII s. V d.

II. E. 50. (Registre.)— In-folio ; 28 feuillets, papier.

1523-1524. — XXIe compte du même, rendu aux mêmes le même jour. — Andrieu de Noiroys, « fauconnier de Sainct-Bertin ». — Martin de Winocq, poissonnier, — Feu sire « Benoid de Foresmoustier, presbtre ». — Location des prés dehors la porte Ste Croix, à Jean de Blancquemains et Jean Tassart, « pour et au nom de Baudin Heuweur », pour le tamps et espace de douze ans durans, bon tamps maulvais tamps, sans quelque contredit, pour le pris et somme de XXVI lb. courans payable à la Sainct-Martin d'hiver. — Recette totale, en argent, CCCLXIV lb. IV s. IX d. — Supplément payé à chacun des chapelains, calculé « à II s. la messe », en raison de la faiblesse de leur salaire ; soit pour deux mois et dix-neuf jours, VII lb. XVIII s. pour chacun. Augmentation semblable pour leur chant des vêpres ; pour le même temps, VIII s. VIII d. à chacun. — Même réduction que l'année précédente, sur les achats de laine et de lin, à cause de la guerre. — Construction de « deux huis au chelier sur la Liste-Rue, audict Hospital, lesquelz sont encassillés enaguilliés à collumbes par deseure, et deux foeulletz qui frumment les dictz huis par dedens le chelier ». — A Dédericq Collèque, verrier, pour IX pieds de verre à II s. VI d. le pied mis à ung cassis en la chambre de peste », XXII s. VI d. — Remises faites en raison de la guerre, LXXI lb. XII s. — Dépense totale, en argent, CCCCIII lb. II s. IV d.

II. E 51. (Registre.)— In-folio ; 29 feuillets, papier.

1524-1525. — XXIIe compte du même, rendu le même jour, aux mêmes. — Rentes sur divers, notamment sur Denis Geordaen, tailleur d'images, pour sa maison « et estuves estant au Haultpont, où pend pour ensaingne le sainct Micquiel, estant sous le rivière de l'Erboostat, au lez west ». — Recette totale, en argent, CCCLXIV lb, IV s. IX d. — Gages de chaque chapelain, XXXVI lb. — « Ausdictz cappelains a esté acordé par nouvelle ordonnance faict par mesdicts seigneurs les gouverneurs, qu'ils averont chascun par an, pour chanter chescune sepmaine, au jour du samedy, et aussy de délivrer le vin et pain à célébrer leur messes, et le clercq pour aidier à dire lesdictes vespres et messes, XX s. chascun ». — « A sire Jehan Ragot, presbtre, a esté paiet à Jacques de Bersacques, pour demi-cent de paques, ordonné par les gouverneurs dudict Hospital, pour leur confessions et visytacions qu'ils sont acoustumé faire aux povres dudict Hospital », XLV s. ; de même, pour son collégue Antoine de Wissocq. — A ung bouschier de Hesdin, pour avoir achetté une beste à le Toussains, avecques maistre Jehan Jonglet, chanoine de St-Omer, XIV lb. courans, est icy pour la moittié, VII lb. ». — « A ung marchant de St Pol », à la Noël, pour un pourceau maigre, V lb. VI s. — Achat de IX lots et demi d'huile de « noirre et blancque zeepe » ; façon de XXXIV pierres de chandelle, à XXII d. l'une. — « Hérencq locatte, de Dunkerque ». — Remises faites à plusieurs fermiers, « à cause de la ghuerre et maulvais tamps et que les terres sont aincoires à ruyne et non labouréz », LXXVII lb. XXII s.— Dépense totale, en argent, CCCCXVIII lb. XVI s. X d.

II. E. 52. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1526-1527. — Compte du même, rendu le 17 février 1531 à Rolland de Thiembronne et Jean Le Bourguignon, « pour l'an passé lieutenant du maïeur de la ville de St-Omer, pour et en l'absence de sire Robert d'Abbellain, aisné maïeur d'icelle ville », gouverneurs de l'Hôpital. — Rentes acquises des deniers de plusieurs remboursements, assises sur les pièces de marais qui suivent : 1° III quartiers de terre tenant au Croomhacq ; 2° III quart. III verges, listant au Langheclus ; 3° XXXII verges listant à la Madeleine ; 4° VII verges tenant à la Madeleine et au Croomhacq ; 5° XVIII verges, dites le Wildebroucq, tenant « à une rivière commune nommée le Wildebroucq ; 6° XX verges listant au Wingart ; 7° LV verges, dites le Popelieresticq, tenant au Milledicq, au Zolhof et à la Madeleine ; en tout LXX s. de rente. — Recette totale, en argent : CCCLI lb. IV s. IX d.— Sœur Mariette de Gringny, *alias* : Mère Mariette de Gringny. — Seize tonneaux de « seingle cervoise », à XVI s. l'un. — « A Mansart Arnoult, a esté achetté ung tonneau de ghyspe, pour le Caresme », VII lb. — Deniers remis à la mère maîtresse ; pour les fêtes de

Noël, xxviii s. vi d.; « le nuict de Pasques », xxv s, ; « le nuict de le Pentecouste », xxviii s.; « le nuict de sainct Jehan-Baptiste, pour soubvenir aux affaires du jour de sainct Jehan, pour leur récréation », xxiv s.; de même, le nuict de sainct Jehan Decollace », xxx s.; « le nuict de le Toussains », xxvi s. — Remises faites à divers, soit pour le compte de cette année, soit pour les précédents, en raison des désastres de la guerre ou de ce que le blé « a esté engelé ». — Dépense totale, en argent, cccxcviii lb. x s. ii d.

II. E. 53. (Registre.) – In-folio ; 34 feuillets, papier.

1528-1529. — Compte du même rendu, le 8 février 1532, à Rolland de Thiembronne, et Ant. du Metz, seigneur de Ponches, maïeur. — Rentes sur divers notamment Jacques Balin, chirurgien, Adrien Rommele, prêtre, Gilles Le Vincq, « cuisinier de mondict seigneur de Sainct-Bertin ». — Recette totale, en argent, ccclxxxi lb. xiv s. iii d. — Antoine Cocquillan, argentier de la ville. — Sœur Jeanne Du Crocq, « à présent mère dudict Hospital ». — Deniers délivrés à « sœur Mariette de Gringni, mère dudict Hospital » ; « le nuict de nouvel an, pour récreacion du nouvel an »; xx s ; « le jeudi absolut, pour ses pasques », xxx s.; « à la dicte mère, pour faire son pélerinage à Nostre-Dame, à Messines », lxvi s. — « A la dicte mère et sœurs, par ordonnance faict par MM. les gouverneurs de baillier ausdictes sœurs, chascun mois en l'an, pour soubvenir aux affaires dudict Hospital », xxx s. par mois. — Pavage de l'ouvroir et du four, ccciii quart. de « carreaux plommés, à x s. le cent. — Réfection de « le buise du caudron de quoy on brasse le bolye ». — A Julien Daucart, chaudronnier, v lb. viii s., « pour nouveau caudrelais qu'il a chaingiet à la dicte mère sur pluiseurs vieu caudrelais ». — Réfection de plusieurs verrières par le verrier Dederiicq, iv lb. xviii s. — Paiement de v tonneaux de bière fournis « du tamps sœur Tassie lors maistresse » et dont le compte n'a pas été réglé. — A Pierre du Saultoir, « a esté paiet, pour avoir faict ung estat et ordonnance desdictes sœurs et de avoir rédigié par escript, par ordonnance de mosseigneur de Boncourt, l'un des gouverneurs », xxvii s. vi d. — « Pour ung paon achetté par ledict Hospital, que l'on présente chescun an, à l'offrande, au jour de sainct Jehan Baptiste, en la chappelle Sainct-Jehan-Baptiste, à Saincte-Auldegonde », xxii s. vi d. — Dépense totale, en argent, cccxl lb. i s. vii d.

II. E. 54. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1529-1530. — Compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. — Rentes sur divers, notamment sur Jean Kruit, « maresquier ». — Recette totale, en argent, cccli lb. xv s. — A sœur Jeanne Du Crocq, mère de l'Hôpital, deniers fournis, « pour ung an entier commenchant au premier jour de jenvier xve xxix et finant audict premier jour de jenvier xve xxx », à xxx s. par mois, xviii lb. — Aux sœurs, « pour faire leur pottaige d'un an entier, et pour les povres sourvenans », iv ras. de pois. — Dépenses de l'audition du compte de l'année et de celui de l'année précédente, lvi s., dont x s. à chaque gouverneur et viii s. à chacun des deux clercs ; « et pour la despence de bousche faict durant l'expédicion desdictez deux comptes, y comprins x s. que l'on est accoustumé donner aux sœurs, pour leur récréacion », vii lb. x s. — Dépense totale, en argent, cclxxxviii lb. xv s. x d.

II. E. 55. (Registre.)— In-folio ; 33 feuillets, papier.

1530-1531. — Compte du même, rendu aux mêmes, le 5 juillet 1533. — Recette totale, en argent, cccli lb. xv s. ii d. — Les paons sont présentés à Roland de Tiembronne et à sire Robert de Belain, seigneur de Romblay, « aisné maïeur de Sainct-Omer », gouverneurs de l'Hôpital. — Sœur Antoinette, « mémarte ». — Au charpentier, Jacques Cayer, pour « avoir mis et retourné une montée, laquelle estoit par dedans le refroitier, remis dehoirs affin de aller par aultre voie au dorthor », iv lb. — Corde « pour sonner la cloche audict hospital », à xv d. la lb. viii s. ix d. — Dépense totale, en argent, ccxcix lb. i s. vi d.

II. E. 56. (Registre.)— In-folio; 36 feuillets, papier.

1532-1533. — « Compte que faict et rend Jacques Lartisien, curateur commis aux biens délaissiés par le trespas de feu Jehan Ricquelin, en son vivant recepveur de l'Hospital Sainct-Jehan estant en le Liste-Rue, en la ville de Sainct-Omer... », le 18 février 1535, à Jean de Honvault, « au nom et par la cherge de messire Rolland de Thiembronne, chevalier, seigneur de Boncourd, aisné hoir masle descendu du fondateur dudict Hospital », et à « monseigneur Loys de Renty, seigneur de Coeurlu, aisné mayeur de la dicte ville ». — Chapelains : Jean Ragot, Jean du Crocq et Jean du Pré. —

Sœur Jean Du Crocq, maîtresse ; sœur Antoinette, mère-marte. — Payé à Jean Pigouche, maçon, pour avoir rompu une fenestre en la chapelle monseigneur Sainct Jehan Evangéliste », XVI s.— Payé au charpentier, pour « plancques de cœur de quesne de IX pietz de long et XI paulx de large, parmy avoir mis en œuvre et plané, comme il appartient, à la verrière en la chappelle derrière », XVIII s. — « Pour avoir fait oster et remis la montée quy estoit en ladicte chapelle derrière en la chambre des hommes », XLIV s. — « A Dericq Folque, « pour avoir faict à ladicte fernestre une vérière contenant L piés de voire ou environ, parmy le vieulx voire quy restoit », VI lb. I s. — Blé délivré à la mère maîtresse, pour les besoins de la maison, II rasières par mois. — Subsides « imposés par l'Empereur », XXX lb. V s., « pour la moictié à quoi ledit Hospital a esté taxé par monseigneur l'archevesque de Palerme, commissaire en ceste partie ». — Dépense totale, en argent, CCCLXXXIX lb. XVI s. X d. — Règlement définitif du compte du receveur défunt et prise en charge du nouveau receveur.

Ce compte présente de curieuses annotations des gouverneurs. On observe notamment au receveur qu'il conviendra 1° de renouveler les désignations des rentes foncières ou des baux de terres qui en sont grevées et des individus qui les payent ; 2° de payer en espèces les chapons et poules et de les compter au pied de III sous ou XVIII deniers au lieu de II sous ou XII d. la pièce ; 3° de rechercher dans les archives, « le coffre », de l'Hôpital les titres des rentes qui sont en souffrance ; 4° de faire venir le bailli du camp de Le Court, pour savoir « comment il est institué et s'il joyt desditz droicts [seignouriaux] ou non » ; 5° de rectifier son total des recettes en argent qui est en réalité de CCCLX lb. XV s. I d. et non de CCCLXXV lb. I d., comme il l'a écrit ; 6° de supprimer les XII deniers donnés annuellement à l'aman du Hautpont, pour « aller à l'offrande » de la messe anniversaire de Pierre Malebrancque, vu qu'il n'assistait pas à ce service ; 7° de rayer le compte du « crassier, de l'épicier, du verrier et du serrurier », parce qu'on n'a pas retrouvé la quittance de la fourniture de chandelle.

H. E. 57. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1533-1534. — Compte de Gauvain de Beaurain, receveur de l'Hôpital, présenté par Adrienne de Wissocq, sa veuve, et Liévin de Rebecque, seigneur de Becquestraeten et de Heuringhem, « advoé » des enfants dudit feu receveur et approuvé par de Thiembronne, et Louis de Renty, aîné maïeur de St-Omer, le 3 juillet 1536. — Recette totale, en argent, CCCCXXI lb. X s. III d. — Jean Ragot et Jean Du Prey, chapelains. — Dépense totale, CCXCIV lb. IV d.

H. E. 58. (Registre.)— In-folio ; 36 feuillets, papier.

1534-1535. — IIe compte du même, rendu le même jour, comme dessus. — Recette totale, en argent, CCCLXX lb. XI s. I d. — Ouvraiges et reffections nécessaires faictz audict hospital, ensamble pour une nouvelle chambre faicte audict hospital, selon la devise et ordonnance de messieurs les gouverneurs. — Dépense totale, en argent, CCCXCVII lb. X d. — Liquidation du compte de la veuve Gauvain de Beaurain. Elle trouva dans la caisse de son mari et versa « en une bourse, au coffre de l'Hospital », les espèces d'or suivantes : « II nobles à la roze, à XV s. pièce ; ung angelot, de LXXII s. ; douze escus soleil, à XLVI s. VIII d. pièce ; ung escu Karolus, de XLV s. ; deux ridders de Gheldres, à XXVIII s. pièce ; un rampant de Gheldres, de XXVI s. ; et, en onzains de France, XI s. ; sont ensamble ces parties L lb. courans ». Comme complément elle verse XX lb. X s. II d. et est déclarée quitte (18 janvier 1541).

H. E. 59. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1536-1537. — IIe compte de Jean Le Vasseur, rendu le 19 août 1539, à Liévin de Rebecque, seigneur « de Bextraet, aisné hoir masle descendu du fondateur dudict Hospital », et Philippe de Rebecque, seigneur de Blendecques, aîné maïeur. — Rentes sur divers, notamment sur l'abbé de St-Jean-lez-Thérouane, « pour une maison estant sur l'altre de Sainct-Jehan, au lez zut ». — Recette totale, CCCLXII lb. IX s. VI d. — Robert Baron, argentier de la ville. — Jean Ragot et Augustin Andrieu, chapelains. Fourniture de bière : VI tonneaux à XVI sous et IX à XIX s. « y comprins la crue ». — « A Pierre De Le Motte, huchier, pour ung porgé par lui fait et livré à l'enfermerie dudict hospital », LXX s. — A Pierre Le Rappe, « paintre, pour, syevant l'ordonnance de Messieurs de Boncoud et Curlu, gouverneurs d'icellui Hospital, avoir painct de nouveau le devanture dudict hospital », VIII lb. — A la mère maitresse fourniture de CC fagots, à L s. le cent, sur l'ordre

de « monseigneur de Curlu, ad présent deffunct, en regard à la despence qu'il lui a convenu faire en baillant bois pour subvenir aux Allemans et aultres personnes estans malades audict Hospital durant l'an de ce compte et que le camp estoit devant la ville de Thérouane, à quoy n'estoit possible furnir du bois ordinaire à elle livré », services funèbres de divers, notamment des sœurs Marie et Péronne Portère. — Dépense totale, en argent, CCCXXIX lb. V s.

H. E. 60. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1537-1538. — IIIe compte du même, rendu le même jour, aux mêmes Liévin de Rebecque, « seigneur de Rebecque (*sic*), seigneur de Becquestraet et de Heuringhem », et Philippe de Rebecque « seigneur de Blendecques et de Halines ». — Recette totale, en argent, CCCLXI lb. I s. VI d. — Les paons sont offerts aux gouverneurs Victor de Wissocq, écuyer, et Louis de Renty, aîné maïeur. — Dépense. « A l'apoticaire, pour avoir livré toutes les espices, moustarde et aultres saulsses... », VIII lb. — Un tonneau de hérencq blancq, pour la provision du Karesme », VIII lb. ; « pour le hérencq soir », XLVIII s. ; « pour le hérencq qu'elles ont eu pour l'Advent », XXXII s. ; « pour poisson de mer qu'elles ont eu durant ledict Karesme », XXIV s. — A la mère maitresse, pour les besoins de la maison, à raison de XXX s. par mois, XVIII lb. ; à la même, « pour mieulx se pourveoir des choses servans à la provision de la dicte, oultre et par-dessus l'ordonnance, attendu la chierté du temps, luy a esté payé, par ordonnance de monseigneur de Curlu, l'un des gouverneurs », XII lb. — « Au receveur de l'Empereur au quartier de Sainct-Omer, luy a esté payé, pour ung bauwert que doibt chacun an ledict Hospital..., à cause d'un pré gisant hors de la porte Saincte-Croix, la somme de XXI s. t., pour XXVIII ans d'arriéraiges dudict bauwert vallissant et estimé chescun bauwert VIII d. », XX s. — Au receveur, « pour les dilligences par lui faictes à recouvrer les rentes en Lizelle, en dangier d'estre perdues par ce que avoient esté remises par passé dix ou douze ans, joinct les frais qu'il luy a convenu suporter », IV lb. — « Pour la despence de bouche faicte durant l'expédition de ce compte et de deux autres comptes des ans précédens, comprins X s. acoustuméz donner aux sœurs et quartriers à la reddicion de chescun compte, qui ne sont couchiés ès deux comptes précédens », VII lb. X s. — Dépense totale, argent, CCCXL lb. I s. X d. — Y jointes les quittances signées de Jacques De Clois, « briseur de bois », du marchand de « pacques », Gautier de Bersacques, du plombier, Jacques Mannaert, du charpentier Mathias Du Bos, du couvreur, Michel De le Zoede ; du brasseur, Antoine Zurliers, de Gilles Gilleman, receveur de l'Empereur, et cet ordre de payement : « Recepveur, on vous ordonne que, pour soubvenir à la nécessité des povres de l'Hospital Sainct-Jehan, considéré la grande chierté qu'il faict de toutes chozes, vous leur donnés, oultre la commune ordonnance, douze livres courans, pour acheter leurs provisions à ceste feste, et il vous sera aloué en voz comptes. Faict ce XXVe jour de septembre l'an XV^c XXXVIII. *Signé* : Loys de Renty ». 11 pièces.

H. E. 61. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1538-1539. — IVe compte du même, rendu le 18 janvier 1541, à Liévin de Rebecque, et Denis de Bersacques, seigneur de Monecove, aîné maïeur. — Rentes ordinaires sur divers. « Recepte de vingt six solz parisis de rente, légatéz par deffunct Victor de Wyssocq, à son trespas aisné hoir du fondateur d'icellui Hospital : sur Jean Lenglés, cuisinier, pour sa maison située sur le marché, tenant au Nord « à Sainct-Andrieu » ; sur les hoirs Simon Cauwel, pour sa maison de la rue de « le Vacque, prèz le Haulte-Maison » ; sur Jean Tassart, pour sa maison sise « au Colhof, faisant coing de le ruelle nommée le Pont l'Evesque » ; sur les « religieuses du Tiers-ordre sur l'attre Saincte-Marguerite, pour leur maison estant sur ledict attre ». — Recette totale, argent, CCCLXV lb. XII s. III d. — Louis Le Clercq, argentier de la ville. — Dépense. « A maistre Allard Triboul, pour sa pention et retenue du chirurgien dudict Hospital, pour l'an de ce compte, par l'acord, adveu et ordonnance des gouverneurs », L s. — « Pour paier l'apoticaire dudict Hospital, les espices, droghes, moustarde, que l'on y a du », VIII lb. — Distributions, au jour du service de Victor de Wissocq, XXIV s., dont X s. pour la « récréacion » des malades et VI s. pour celle des sœurs. — Travaux à la charpente de la cloche, XXVIII s. — A Jean Guiselin, « pour une somme de gèces (?) que a eu ladicte maistresse audict, montant, par marchié fait par elle, à la somme de XL s. VI d. — « A maistre Allard Triboult, a esté la somme de XXV s., baillié par ordonnance de mesdicts sieurs les gouverneurs, pour avoir sané et

gary Jacques de Salperwycq estant griefvement bleschié et navré audict Hospital ». — Dépenses annuelles ordinaires : Deux vaches grasses XXIV lb. ; viande fraîche pour les malades, LX s. ; deux porcs maigres, XL s., un porc gras, LXX s. ; beurre et fromage achetés à la Saint-Michel, X lb. ; beurre acheté en mai, XL s. ; graisse à chandelle et huile, XL s. ; sel, XLVIII s. ; lin et laine, IV lb., etc. Par ordonnance spéciale des gouverneurs, plusieurs de ces sommes sont augmentées, en raison sans doute de la cherté des vivres : pour les vaches grasses, en plus, VI lb. ; pour les beurres et fromages, XL s. ; pour les lins, XL s. ; pour les laines, XL s. — « A Guillaume Hochedé, escarwette de la ville et varlet dudict Hospital, pour ses gages, XVI s. — Dépense totale, en argent, CCCXV lb. XV s. VII d.

II. E. 62. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1540-1541. — VIe compte du même, rendu le 8 mai 1543 à « noble homme Anthoine d'Audenfort, seigneur de Tatinghem, aisné hoir masle descendu du fondateur dudict Hospital », et Denis de Bersacques, seigneur de Monnecove, aîné maïeur. — Rentes sur divers, notamment Pierre de Haffrenghes, Simon de (*sic*) Malbrancque, Jean Liot, « monseigneur d'Aussy, à cause de son abbaye de La Chapelle », Nicolas Baron, apothicaire, Francois de Molebecque, brodeur, Jean Diricq, « bougonnier », Jean de Bouvigny, « cousturier », Robert du Hermel, serrurier, etc. — Recette totale, en argent, CCCLXV lb. X s. IV d. — Paons offerts à Liévin de Rebecque, et Denis de Bersacques. — Deniers attribués pour l'acquisition des vaches grasses, XXX lb. ; pour le beurre et le fromage, XII lb., et de même pour les autres articles dont les prévisions de dépense ont été augmentées dans le compte précédent. — Jean Doestremoulle, « procureur de la ville de Sainct-Omer et dudict Hospital », ses gages, XXIV s. — André Le Roux, « escarwette de la ville, valet dudict Hospital ». — Démontage et remontage de la cloche qui était cassée, et réfection du mouton, L s. — « A Nicolas Morée, pour avoir refait la dicte cloche, pesant trois cens cincquante livres, et livré aucunes matières », XII lb. XIX s. ; « à Andrieu Bissot, pour avoir livré aucun estain à la mère maistresse, pour affiner et emploier à la dicte cloche », XLIV s. VI d. — Jean Le Moir, « plommier », travaux de soudure aux nochères, X s.— Dépense totale, en argent, CCCXXXIV lb. XV s. I d.

II. E. 63. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1541-1542. — VIIe compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. — Rentes sur divers, notamment « monseigneur Charles Du Bois, seigneur d'Esquerdes et de Biencques ». — Recette totale, en argent, CCCLXXXIII lb. XII s. IX d., y compris XVIII lb. versées par les héritiers du receveur Richelin. — Dépenses. A Mathias Du Bois, charpentier, « pour avoir une roue sur laquelle on a fondé le puich fait de nouveau audict hospital », XXXIX s. ; maçonnerie de ce puits, XXI lb. XIV s. ; fourniture de briques blanches, à XLV patars le mille ; à Jean Pigouche, maçon, « pour avoir fait la vaulte du puich dudict Hospital à glacis, et fait les eschiaulx autour du plomb depuis ledict puich jusques en la cuisine », VII lb. — « A Nicolas Morée, fondeur, pour avoir livré audict Hospital une chantepleure », L s. — Dépense de l'année, en blé, XXXVI rasières, au lieu de XXIV. — Le compte portait en recette XII lb. seulement, au lieu de XXIV dus par les fermiers des prés de la porte Ste-Croix, « au moien des ruynes tant des ouvraiges, fosséz, comme la guerre et retraicte des povres gens quy envoient leurs bestes paissans lesdicts préz ». Les gouverneurs, vérifiant le compte, biffent la recette et enjoignent de réclamer la totalité du fermage. — Même opération au sujet des XXXII lb. X s. reçus de Gautier de Bersacques « pour autant que le camp des Franchois ont ruyné et destruit tout le pays » au lieu des LXV lb. qu'il devait pour la dîme de Campagne-lez-Wardrecques. — Dépense totale, en argent, CCCCLVI lb. VI s. I d. — « Aprèz la rendicion de ce compte, le receveur a remonstré que des VII^xx VI lb. XIX s. VI d. qu'il debvoit par la fin et clôture de son compte fini au Noël XV^c XL exclud, il y en avoit LX lb. haulte monnoie ; requérant que le frait d'icelle somme portant dix florins lui soit défalquié sur le restant de ce présent compte ». Aucune mention de réponse à cette réclamation.

II. E. 64. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1542-1543. — VIIIe compte du même, rendu aux mêmes, le 27 octobre 1545. — Rentes sur divers, notamment Guillaume Le Raet, sayetteur, Jean Du Bos, parcheminier. — Recette totale, en argent, y compris CI s. II d. versés par la succession Richelieu, CCCLXX lb. XII s. — Les paons sont offerts à MM. A. d'Audenfort, et Jean de Heuchin, seigneur de Staple, aîné maïeur.

— Sœur Antoinette, mère-marthe. — « A Noël de Clarques, pour avoir livré audict Hospital le nombre de CL pierres tiréez hors la carrière de Leulinghem, et amenéz audict lieu, pour faire la fondation du puich, au pris de XVIII d. chascune pierre ». — « A François Spaniolle, pour avoir porté à la court à monseigneur le chanchelier de l'Ordre les besongnes pour avoir quictance des impostz bailliés par messieurs maïeurs et eschevins de la ville de Sainct-Omer », III s. — Dépense de blé, III rasières par mois. — Remises faites en raison de la guerre, LXX lb. IV s. III d. — Dépense totale, en argent, CCCXCVI lb. VI s. X d.

II. E. 65. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1543-1544. — IXe compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. Incomplet du milieu et des derniers feuillets. — Rentes sur divers, notamment sur la maison *de l'Arbalète*, en la rue St Bertin, au coin de la rue de Mesghem, et sur une autre « que on souloit nommer les Estuves de l'Angèle, sur la rivière des Taneurs » et sur d'autres « faisant toucquet de le rue du Val, sur la rivière » ou sur le Vieux-Brulle. — Recette totale, en argent, CCCLXV lb. X s. VII d. — Mêmes gouverneurs que dans le compte précédent.

II. E. 66. (Registre.) — In-folio; 24 feuillets, papier.

1544-1545. — Xe compte du même, rendu le 21 décembre 1546 à « monseigneur de Tatinghem, et messire Jehan du Tertre, escuier, seigneur d'Esclémy, lieutenant de maïeur de l'an passé... » — Rentes sur divers, notamment les échevins P. de Haffrenghes et Jean Le Febvre, Pierre Max, tisserand de draps. — Rente de II rasières de blé et XXX patars, sur l'église de Tatinghem, créée par Liévin et Philippe de Rebecques, gouverneurs (24 janvier 1539). — Rente de II rasières de blé et XXXII sous, sur Jean de Cocquempot, laboureur à Wizernes, créée par les mêmes le 21 décembre 1538. — Rente de IV lb. sur le chapelain J. Ragot, sur terres sises au village de Gournay, créée par MM. de Boncourt et de Curlu, le 28 avril 1536. — Rente de II ras. de blé sur Jean de Le Haie, sur terres à Blaringhem, créée par les mêmes le 13 janvier 1536. — Recette totale, CCCLXI lb. XII s. IX d. — Jean Ketele, argentier de St-Omer. — « Despense pour les services des relligieuses de ladicte maison, trespassées de la peste durant l'an de ce compte... ; aux curéz de l'église Saint-Sépulchre, pour le service de la sœur maistresse et trois aultres relligieuses, a esté paiet, pour chascun d'iceulx services, XXIV s. ; à sire Bertin Le Febvre, presbtre et recepveur de ladicte église Sainct-Sépulchre, a esté paiet XX s. pour le pellère de ladicte église ». — Dépense de blé, XXXVI rasières. « A esté encoire délivré six rasières de blé, pour leurs affaires et nécessité des malades estans en plus grand nombre qu'ilz ne souloient estre ». Allocation supplémentaire, en argent, pour les mêmes motifs, VII lb. II s.

II. E. 67. (Registre.)— In-folio ; 26 feuillets, papier.

1545-1546. — XIe compte du même, rendu à Antoine d'Audenfort et à Denis de Bersacques, le 12 mai 1547. — Recette totale, en argent, CCCLXI lb. XII s. IX d. — Paons offerts à MM. de Tatinghem et du Tertre. — Trois rasières de sel, « pour saller leur vache », LXXIX s. — « Aux curéz de l'église Sainct-Sépulchre, pour les services par eulx faictz de cincq relligieuses dudict Hospital trespassées durant la peste en la ville, pour chascun XXIV s. » ; « droix de peldre, pour chascune sœur, V s. — Allocation supplémentaire versée au chapelain Augustin Andrieu, « pour distribuer aux relligieuses dudict Hospital, durant le temps et fortune de la peste », XXXVI lb. — Autre allocation supplémentaire versée à la mère maîtresse, en plus des XVIII lb. habituelles, « pour subvenir à leurs affaires et nécessitéz », XII lb. — En plus des XXXVI rasières de blé habituelles, allocation supplémentaire de VI rasières, « pour subvenir aux affaires desdictz malades estans en plus grand nombre qu'il ne sont accoustuméz. — « Et pour aucunes nécessitéz qui sont survenues aux sœurs et malades notoires à messieurs les gouverneurs », VII lb. II s. — Remises de rentes ou fermages non reçus, pour diverses raisons, notamment pour l'abandon du fermier des près de Ste-Croix, qui « s'est rendu en fuitte ». — Dépense de bouche de la reddition du compte, C s. — Dépense totale, en argent, CCCCXV lb. III s. I d.

II. E. 68. (Registre) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1547-1548. — XIIIe compte du même, rendu à MM. de Audenfort et du Tertre, le 6 février 1550. — Rentes sur divers, notamment sur Nicolas Baron, apothicaire, pour sa maison « faisant le toucquet de l'Esboutemantelstraet » ; sur N. Petit, pour une maison

de la Tenne-Rue-basse, « faisant toucquet de la rue de l'Aveine, devant Nostre-Dame-du-Mortier » ; sur Pierre Courtin, couturier, habitant au coin de la rue de l'Ecusserie et du « Viel-Brulle » ; sur Gilles des Granges, pour une maison sise « au devant de la chappelle Sainct-Eloy, près l'église Saincte-Aldegonde ». — Rentes données par feu Martin de Wissocq, « en récompense » d'autres qui avaient été « donnéz par ung nommé Rozehof » ; suit la désignation de terres sises « hors la porte de Lizèle, oultre de le ghere », « sur le vriede de Molren », en « le Zebèle ». — Recette totale, en argent, CCCLXIV lb. VI s. IX d. — Mêmes suppléments de dépenses que dans le compte précédent, pour le « très grant nombre » des malades. — J. Duidreman, « clercq de l'argenterie de la ville » ; P. de Saloméz, « greffier principal de la ville ». — La rente de XLVI s. VI d. sur la maison du Saumon, dont la recette n'a pu être faite une seule fois dans les treize années d'exercice du présent receveur, est rayée d'office par les gouverneurs, quant aux XXXIV lb. actuellement dues. — Dépense totale, en argent, CCCXXIV lb. XIII s. I d.

H. E. 69. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1548-1549. — XIVe compte du même, rendu le même jour, aux mêmes. — Recette totale, en argent, CCCLXIX lb. II s. IX d. — Pierre Du Bos, argentier de la ville. — Olivier [....] et J. Ragot, chapelains. — Paons présentés à « monseigneur de Tatinghem, aisné hoir et aisné maïeur de ladicte ville ». — Robert Du Buir, procureur de la ville et de l'Hôpital. — Mêmes augmentations de dépenses, pour les mêmes motifs. — On poursuivra « en halle », Gilles Peppin, pour ses arrérages de la maison du Saumon. — Dépense totale, en argent, CCCXLV lb. X s. X d.

Y jointes les quittances signées de l'apothicaire Alard Triboult, du couvreur, du marchand de bois et du charretier, du brasseur, des curés de St-Sépulcre. Huit pièces.

H. E. 70. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1551-1552. — Premier compte de Jacques Duval, receveur de l'Hôpital St-Jean, rendu à Ant. d'Audenfort, seigneur de Tatinghem, et « Antoine d'Ausque, escuïer, seigneur de Floiecques, en l'an passé maïeur... » le 8 mai 1554. — Rentes sur divers, notamment sur maître Charles Piers, chanoine, « pour sa maison sur la Planche chastellaine », « sire Henry Vincque, presbtre, curé de Racquinghem », « monseigneur Euxtasse de Fiennes, seigneur d'Esquerdes ». — Recette totale, en argent, CCCLXXXVII lb. XV s. VII d. — Olivier Truffault, l'un des chapelains. — Paons offerts à MM. de Tatinghem et J. de Heuchin. — Pour les besoins ordinaires de la maison, XVIII lb. ; allocation supplémentaire, « pour emploier et aider à entretenyr les affaires de la dicte maison, consecanment le luminaire audevant du Sainct-Sacrement » XII lb. ; autres dépenses, de chandelles, sel, lin, laine, charbon, braise, drogues et épices, harengs, etc., en bloc, LIX lb. XII s. François Le Dent, sa pension de chirurgien, L s. — Allocation supplémentaire de blé, VI rasières, à ajouter aux XXXVI rasières habituelles, « pour le grant nombre des mallades et paouvres survenans illec ». — « Au mois d'aoust dudict an XVcLII, fut descouvert et recouvert de nouveau le grant comble estans au-dessus de la vaulte, là où l'on met le bois des soeurs et par dessus est leur grenier au blé nomé la grande salle, audict Hospital », détails de ces travaux. — Dépense totale, en argent, CCCCXXVI lb. I s. III d.

H. E. 71. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1552-1553. — Deuxième compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. — Rentes sur divers, notamment J. Prevost, parcheminier, J. Dourlay, saïetteur, la veuve Jean Danel, « saige-femme », Cl. Doublet, parmentier, Nicolas Poullain, « pâtissier de Sainct-Bertin », J. de Wert, « faiseur de batteaux » ; R. Du Hamel, maison « devant le Belle Croix, en la Grosse-Rue, préz du *Porcq de mer*. — Recette totale, en argent, CCCLXXXVII lb. XV s. VII d. Le receveur est prié de faire diligence pour faire rentrer la somme de CXXXIII lb. XIV s. I d. qui est due par son prédécesseur. — Paons offerts à MM. de Tatinghem et d'Ausque. — Dépense totale, en argent, CCCLXXIX lb. XIV s. VI d.

H. E. 72. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1553-1554. — Troisième compte du même rendu à « George de Beaurains, seigneur de Boevroeulles, aisné hoir descendant des fondateurs », et Ant. d'Ausque, seigneur de Floiecques, ancien maïeur, le 21 juillet 1556. — Recette totale, en argent, CCCXIV lb. VII s. VII d., dont CVI lb. XIV s. VII d. restant dus par le receveur

précédent. — Jean Le Normant, receveur de l'Empereur au quartier de St-Omer. — Dépense totale, en argent, CCCCXIV lb. XVI s. VI d.

II. E. 73. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1554-1555. — Quatrième compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. — Rentes sur divers, notamment sur Jean Le Febvre, « lieutenant de monseigneur le bailly du chasteau de Sainct-Omer ». — Recette totale, en argent, CCCLXXXIX lb. III s. IX d. Nouveau délai à l'ancien receveur pour payer son arriéré. — Les noms des gouverneurs ayant reçu les paons sont demeurés en blanc dans l'article du compte. — Jean Hannon, chirurgien de l'Hôpital. — Travaux à la toiture « du grant comble des mallades, vers le gardin de derrière », à celle de l'ouvroir et à celle du dortoir. — Remises accordées sur les recettes prévues, CXI lb. XVII s. IV d. ; notamment, 1° LXXXII lb. XVIII s. VI d. que les redevables des terres de Bientque refusent de payer, « tant à raison des deffences à eulx faictes de par La (*sic*) Majesté de non labourer, comme aussy ilz ne ont peult jouir pour la guerre et camp à Thérouane patent et nottoire à ung chascun », ce pourquoi on est en procès au château de St-Omer ; 2° les héritiers de Mahieu Le Blocq, d'Helfaut, ont vu aussi leur « héritaige et amazement brullé et consomméz par le feu par les guerres dernières » ; 3° les locataires du prés de Ste-Croix n'ont pu « jouyr d'icelluy, pour la grosse multitude des bestes des païsans icy reffugiés... » ; 4° les héritiers de J. Brunet, à Ponches-lez-Coyecque « se sont expatriés » pendant les guerres, et les terres sont demeurées abandonnées. Etc., etc. — Dépense totale, en argent, CCCCLXXXVII lb. XIII s. I d.

II. E. 74. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1555-1556. — Premier compte de Jean Perrin, rendu à G. de Beaurains et à Wallerand de Croix, écuyer, seigneur de l'Espinoy, ancien mayeur, le 26 juillet 1557. — Recette totale, en argent, CCCCXVI lb. II s. IX d. — Service de Vincent de Wissocq, IV s. — Quatre messes d'anniversaire de Mme de Boncourt, VIII s. — Sermons des vendredis de carême, XV s. — Paons offerts à G. de Beaurains et Ant. d'Ausque. — Les XXXII s. dus par les héritiers Brunet sont rayés du compte, parce qu'on n'a rien reçu en raison de la guerre, « obstant que l'on n'y pœult comunicquer et que le village de Ponces où les héritiers Jacques Brunet quy le doibvent sont demourans, est ruynés » — Dépense totale, en argent, CCCCLXXXIII lb. X s. VI d.

II. E. 75. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1556-1557. — Deuxième compte de Jean Perrin, rendu à G. de Beaurains et Jean Le Pruvost, lieutenant du maïeur de la ville de l'an passé, « et pour cest an juré au conseil d'icelle » le 24 février 1557. — Rentes sur divers, notamment Michel d'Haffrenghes, et sur Jacques Prévost, brodeur. — Recettes non faites, soit en raison de la stérilité du temps soit « ad cause de la guerre, ruyne et désolacion dudict lieu de Ponces où le camp de Théroanne s'est assamblé ». — Recette totale, CCCCXXIX lb. XIIII s. IV d. — Le service de Vincent de Wissocq disparaît des comptes. — Les sermons de carême, payés V s. par la mère maîtresse, ne sont conservés au compte que pour mémoire. — Paons offerts à G. de Beaurains et W. de Croix. — L'indication relative au grand nombre des malades n'est pas maintenue, mais la dépense en blé atteint XLIII rasières. — Dépense totale, CCCLXXI lb. VIII s. VI. d.

II. E. 76. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1557-1558. — Troisième compte du même, rendu le 6 avril 1559 ; « aprèz Pasques ». — Recette totale, en argent, CCCCLIII lb. XV s. IX d. — Olivier Truffault et Nicole De le Porte, chapelains. — Comme l'an dernier on n'a rien reçu des rentes assignées sur terres sises à Gournay, « obstant que ledict lieu, estant au delà du chasteau de Renty, n'est de seur accès et ne se y est peu conversé ». — Les anniversaires de Mme de Boncourt, payés VIII s. par la mère maîtresse, directement, n'entrent plus dans le compte du receveur que pour mémoire. — Dépense totale, en argent, CCCLXXVII lb. XVII s.

II. E. 77. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1558-1559. — Premier compte de Guillaume Castellain, présenté à « Anthoine de Gomez, escuier, seigneur du Long Jardin, aisné hoir descendant des fondateurs, messire Anthoine d'Assignies, chevalier, seigneur d'Allewaingne, Wamnes, etc. », maïeur de l'an passé, le 22 octobre 1560. — Rentes sur divers, notamment sur Arthur d'Averoult, Philippe de Fiennes, seigneur de Bientque. — Recette totale, en argent,

CCCLXIX lb. X s. IX d. — Baudin Caze, chapelain de l'Hôpital, ses gages, L lb. — Paons offerts à Antoine de Gomez et à Hercule de Reversé, lieutenant du maïeur de l'an passé. Les VI sous pour « may, jons et aultres verdures pour espandre » dans la chapelle de St-Jean-Baptiste de Ste-Aldegonde, sont désormais payés directement par la mère maîtresse et ne figurent plus dans les comptes du receveur que pour mémoire. — Jacques de Saulty, procureur de la ville et de l'Hôpital. — « Paiet à Jacques Nennès, sergant à verghe, pour avoir adjourné et insigniés et faict assavoir à Jehan Perrin, naguère receveur dudict Hospital, présentement demourant à Fauquemberghe, que à l'instance d'iceulx gouverneurs il a esté adjourné à son domicille », XLV s. — Dépense totale, en argent, CCCCXIII lb. XV s. VI d. — « Deppuis la clôture du présent compte, sur la requeste faicte par le[s] tenans des terres du camp de le Court, à Biennecques, en considéracion de la povreté des tenans en quoy ils sont escheuz à l'occasion des guerre et aussy que les terres sont scituées à une lieue préz de Thérouane et que, durant les guerres, estoit déffendu de labourer à une lieue prèz de la dicte ville de Thérouane, leur a esté quicté, pour les dix années d'arriéraiges des rentes qu'ilz doibvent audict Hospital », à raison de VIII s. de la mesure, qu'ils seraient libérés vis à vis de lui, en payant seulement deux années, à la St-Jean-Baptiste 1562, mais que les retardataires payeraient la totalité ; seuls, J. Lagache et N. Alexandre « pour ce qu'ilz sont plus povres que les aultres », payeront une seule année.

II. E. 78. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1560-1561. — Troisième compte du même rendu à « Nicolas de Le Cornehuse, escuïer, seigneur de Zudhove, en l'an passé maïeur en ceste ville de Sainct-Omer, et pour cest an juré et conseil d'icelle... seul, au deffault de l'aisné hoir descendant des fondateurs de cest Hospital », le 5 mai 1562. — Recette totale, en argent, CCCLXIX lb. X s. IX d. — Paons offerts à Ant. de Gomez et au maïeur de l'année. — M. de Fiennes, seigneur de Bientque, a déclaré au receveur « qu'il n'a poinct moyen de payer » ; on dépêche un sergent à cheval pour le faire ajourner au Château de St-Omer, en payement de ses VI années d'arriéré. Mêmes démarches contre plusieurs autres redevables. — Dépense totale, CCCXXXVIII lb. VI s. III d. — « Pour le deppôt volontaire que Guillaume Castellin a faict de l'estat de receveur de cest Hospital et la remise qu'il en a faict à la disposition des gouverneurs d'icelluy, Allard Ogier en a esté pourveu aux gaiges accoustuméz, à la charge de recevoir et faire venir ens, au prouffict de cest Hospital, tous les grains et argent que les sœurs solloient recepvoir du passé, moyennant huyt livres que luy a esté accordé, du consentement des sœurs, par chascun an, oultre et pardessus les gaiges et sallaires ordinaires. Faict audict Hospital, le chincquiesme jour de may XVcLXII ». — « Deppuis l'arrest et clôture de ce compte, a esté délivré à Jacques de Saulty, procureur de cest Hospital, certain estat rendu par Jehan Perrin, portant IIIIxxIV lb. II s. IV d., que doibt ledict Perrin dacté du XIIe jour de décembre LX. Saingné : De Gommez, Assignies, et dudict recepveur, et à Allard Ogier, recepveur moderne, le bail de la disme de Campaingnes ès Werdrecques, pour s'en aydier à se faire paiier des prendeurs ».

II E. 79. (Registre.) — In-folio ; 37 feuillets, papier.

1561-1562. — Premier compte d'Allard Ogier, présenté à « Fréderiicq de Wissocq, chevalier, seigneur de Bomy, La Cousture, Helly, etc., aisné hoir descendant des fondateurs » et Fr. du Wez, écuyer, seigneur dudit lieu, Quier... », etc., maïeur de l'an passé. — Recette totale, CCCLXIX lb. I s. II d. — Paons offerts au seigneur de Bomy ci dessus et au « maieur dudict an ». — Prévision, pour acquisition de III vaches grasses, à XXIV lb. l'une, « pour la provision dudict Hospital » LXXII lb. — Pour les nécessités de la maison XX lb. ; pour les « provisions les plus nécessaires », XLVII lb. — Dépense « pour avoir opposé, par ce recepveur, à la vendition de la seigneurie de Biencques », XII s. — Gages du receveur, XXIV lb. — Dépense totale, CCCLXXI lb. XIV s. I d.

II E. 80. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1562-1563. — Deuxième compte du même, rendu à Antoine d'Assignies, chevalier, seigneur d'Allouagne, Wasnes, etc , « pour l'absence et représentant la personne de messire Fédéricq de Wissocq », et Wallerand de Croix, maïeur de l'an passé, le 18 mai 1564. — Recette totale, CCCCXX lb. IX s. V d. — Dépense totale, CCCLXXXVIII lb. III s. VI d.

II. E. 81. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1563-1564. — Troisième compte du même, rendu

à Wallerand de Croix, aux lieu et place de Fr. de Wissocq, et à Ant. d'Assignies, ancien maïeur, le 26 juin 1565. — Recette totale, en argent, CCCXCII lb. IX s. IV d. — Gages du chapelain unique, Josse Bultel, XLVIII lb. — Prévision pour l'achat des trois vaches, LXXV lb. — Bière, XXIII tonneaux, à XII s. ; pour l'impôt, III s. IX d. par tonneau. — A la mère maîtresse, pour la dépense de la maison, CLXVI lb. XIV s. VI d. — « A la garde de la chambre des malades », X s. — Dépense totale, en argent, CCCCLXIII lb. IX s. VIII d.

II. E. 82. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1564-1565. — Quatrième compte du même, rendu à « sire Anthoine de Hanon, escuier, sieur de Cahen, maïeur de ceste ville, pour l'absence et représentant la personne de messire Fédericq de Wissocq », et W. de Croix, maïeur de l'an passé, le 28 mai 1566. — Recette totale, en argent, CCCXCVIII lb. VII s. — Supplément au chapelain : « en gratuit, en considération qu'il faict grans debvoirs, et sans tirer à conséquence » XL s. — Payé à Ch. du Mont-St Eloy, grand conseiller de Malines, « pour solliciter les affaires dudict Hospital, touchant la rente de monseigneur de Biencques », XLII s. ; « à son serviteur, pour solliciter et ramentevoir audict conseillier et doubler les lectres originalles », XXII s. ; dépenses de bouche du receveur, dans son voyage de Malines, XXIV s. — Prévision pour l'achat de deux vaches grasses, LXX lb. — Dépense totale, en argent, CCCCXXIV lb. I d.

II. E. 83. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1565-1566. — Cinquième « et dernier » compte du même, rendu à Wallerand de Croix, maïeur, aux lieu et place du fondateur, et Ant. de Hanon, ancien maïeur, le 27 avril 1567. — Recette totale, CCCCXX lb. VII s. — Même allocation supplémentaire au chapelain. — Prévision pour III vaches, LXVI lb. — Un cent de « bourrées », XLII s. — Voyage d'Anvers à Malines, pour l'affaire de Bientques, XII s. — Dépense totale, en argent, CCCXLIV lb. VIII s. IV d.

II. E. 84. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1567-1568. — « Compte deuxiesme et dernier que faict et rend Robert Duval, recepveur... », à Frédericq de Wissocq, fondateur, et à Ant. de Hanon, maïeur de l'an passé, le 12 septembre 1569. — Recette totale, CCCCXIX lb. XVII s. — Achat de trois vaches, à la foire St-Michel, deux à XXX florins la pièce, la troisième pour XXII lb. — A la mère maîtresse, pour les dépenses de la maison, en plusieurs fois, XCVIII lb., XLVI rasières de blé et IV ras. de pois. — Dépense totale, CCCCIII lb. I s. I d. — « A esté ordonné à Loys Dubur, recepveur présent, de faire paier les chapons et gelines en plume ; le XIIe jour de septembre XVcLXIX ». — Inscription d'un nouveau chapitre sous ce titre : « Aultres remises des rentes sur maisons et héritaiges estans au Colhof, que ce dict receveur n'a sceu recepvoir à cause du démollissement desdicts héritaiges et que les rentiers auroient abandonné leur fons », LXXV s. ; le terrain de l'une de ces maisons « estant pour le présent applicquié à la [construction de la] nouvelle porte du Brulle ». Quittances signées du maître de la fabrique de l'église cathédrale, du marchand de bois, de l'ancien receveur, A. Ogier, du chapelain, J. Bultel, de l'argentier de la ville, B. du Chocquel, du brasseur, du procureur et de l'« escarwette ». 9 pièces.

II. E. 85. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1568-1569. — Premier compte de Louis Du Bur, rendu à « François de Wissocq, seigneur de Herly, frère du seigneur de Bomy, pour l'empeschement d'iceluy seigneur », et à Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, maïeur, le 29 mai 1571. — Ordre donné au receveur de refaire le bail des prés de la porte Ste-Croix. — Recette totale, CCCCXIX lb. IV s. VI d. — « A maistre Jehan Pottier, chirurgien dudict Hospital, pour deux années de gaiges escheux au jour de Noël XVc soixante noeuf, à raison de cincq florins », X lb. — A la mère maîtresse, pour les trois vaches, XCVIII lb. ; pour la dépense de la maison, LXXIX lb. VIII s. VI d. — « A ce recepveur, pour ung voiaige faict vers la personne du seigneur de Bomy, fondateur, pour soy trouver aux comptes », X s. (La dépense a été rayée par les gouverneurs). — Remise de rentes « sur maisons et héritaiges estans au Colhof, que cedict compteur n'a sceut recepvoir durant l'an de ce compte, à cause du demolissement des dictes héritaiges et que les rentiers auroyent abandonné leur fons », IV lb. VII s. — Dépense totale, CCCCLII lb. XI s. X d.

II. E. 86. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1569-1570. — Deuxième compte du même, rendu aux mêmes, le même jour. — Moitié du moulin

« de Curlu ». — Recette totale, CCCCXXIII lb. XVII s. — Pour trois vaches, CVII lb... — Deniers versés à la mère supérieure, XCIII lb. I s. VI d., « en ce comprins le braich par elles employé à brasser leur bier du temps de ce compte avoecq trois rasières de blé ». — Jean Pottier, III mois de gages, XXV s. ; Olivier Dericq, demi-année de gages, L s. — Après l'article de LX s. pour dépense de bouche de l'audition des comptes, il est dit : « Passé, attendu la cherté du temps ; ne soit plus fait icelle despence, sans en délibérer premier ». — « Mises pour le desbours faict par ce compteur de centiesme denier, ainsi qu'il apartient », LX lb. XIV s., pour l'ensemble des chapitres de recettes mentionnés au dit compte. — Deniers employés « à l'édiffication de la brasserie dudict Hospital », LX s. Mention déjà reprise sur le compte précédent. — Dépense totale, CCCCLXXXVII lb. XIV s. IV d.

H. E 87. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1570-1572. — Troisième compte du même, pour deux années, rendu le 24 février 1573 à Frédéric de Wissocq et à Ant. Hanon, maïeur de l'an passé. — Boursettes de soie, XIV s., au lieu de IV s., prix précédent. — Recette totale, en argent, DCCCXLIV lb. IV s. III d. — Dépense totale, DCCCXXII lb. III s.

H. E. 88. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1574-1576. — Premier compte de Jean Cabaret, pour deux années, rendu le 28 janvier 1578 à Frédéric de Wissocq, fondateur, et à François de Cornhuse, « représentant et au lieu du mayeur de ceste ville de l'an passé ». — Rebail de la dîme de Wardrecques, aux mêmes fermiers, pour C lb., IV rasières et demie de blé et II pourceaux gras, au lieu de LXXX lb. IV ras. et demie de blé et une demie rasière de pois. — Dîme de Westove, LXXII lb. par an. — Nouvel article de recette : « Don gratuit faict par messieurs maïeur et eschevins de cette ville », versé par Philippe Le Porcq, argentier de la ville, pour deux ans, LIV lb. — Recette totale, en argent, DCCCCLXXXIV lb. V s. X d. — Prix des boursettes, XVI s. — Payé à Louis Du Bur, receveur précédent, pour clôture du compte qu'il a rendu, XVIII lb. IV s. VI d. — Gages de Jean Pètre, chirurgien, pour ses gages d'un an, V lb. — Dépense totale, MXIV lb. XIX s. VI d.

H. E. 89. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1576-1577. — Compte « troisième et dernier » rendu pour un an, par le même, le 26 novembre 1579, à Flour de Fiennes, maïeur de l'an passé, et « Jehan de Brandt, licencié ès-loix, ayant pooir par la missive de messire Julian de Wissocq, chevalier, seigneur de Bomy, aisné hoir descendant des fondateurs, en date du XV d'octobre dernier, en ce nom gouverneurs de l'Hospital et maison de S[t]-Jehan, et ad ce appellé maistre Guillaume Van Dolre, aussi licencié ès-loix, au conseil de mondict sieur de Bomy, et aultres que sont à appeller ». — Don gratuit, payé par Jean de Balinghem, argentier de la ville, XXVII lb. — Paons offerts à Frédéric de Wissocq, gouverneur. — Trois vaches, LXXVIII lb. — Dépense totale, CCCCXXXI lb. X s. I d.

H. E. 90. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1577-1578. — Premier compte d'Allard Pruvost, rendu aux mêmes, le même jour. — Rien reçu comme don gratuit. — Recette totale, CCCCLXXIIII lb. III s. V d. — Paons offerts à Fréderic de Wissocq (?) — Trois vaches, CX lb. — Dépense totale, CCCCLIX lb. XVI s.

H. E. 91. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1580-1582. — Quatrième et cinquième comptes du même, rendu à Julien de Wissocq, fondateur, et à Wallerand de Croix, ancien maïeur, « le dernier jour de mars XV[c] octante trois, selon la reformation du calendrier ». — Don gratuit de la ville : XLVI lb. XIX s. la première année et XXX lb. la seconde. — Recette totale, pour les deux ans, MXXXVIII lb. IV s. XI d. — Paons offerts à Frédéric de Wissocq. — Dépense totale, XII[c]LIV lb. XII s. III d.

H. E. 92. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1582-1584. — Sixième et septième comptes du même, rendus, le 6 avril 1585, à Julien de Wissocq, et à Flour de Fiennes, écuïer, seigneur de La Rue, maïeur de l'an passé. — Rentes sur divers, notamment sur la maison de Simon Boudenot, prêtre, au Marché-aux-Chevaux. — Don gratuit de la ville, versé par l'argentier, Jean Villain, CCC lb. ; quant au don des années précédentes, LVII lb. XII s., il a été versé par le receveur à la mère maîtresse. — Recette totale, XIV[c]LX lb.

IV s. — Argent versé à la mère maîtresse, LXXX lb. pour une vache et la nourriture de deux autres ; CIV lb. pour les provisions de la maison ; pour IIMDCCCCIII fagots, à XIII s. le cent, CCCLXXVII lb. VII s. VI d. ; pour les dépenses mensuelles de la maison, à raison de XII lb. par mois, CCLXXXVIII lb. — Réduction sur le fermage des prés, « pour cause des troubles des Franchois ». — Dépense totale, XII^eLXXIII lb. XIX s. VIII d. — Note des gouverneurs, lors de l'audition du compte : « soit au prochain compte faict recepte de six florins de rente légatéz par feu monsieur le chantre maistre Martin de Tilly, en faveur de son filleul monseigneur Martin de Wissocq [fils de Julien] ; item. de quatre livres dix solz de rente donnéz par Marie Poullain, vefve de Jehan Martin ».

II. E. 93. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1584-1586. — Huitième et neuvième comptes du même rendus, le 28 avril 1587, à J. de Wissocq et à Oudard de Lens, écuyer, seigneur de Blendecques, Hallines, etc., maïeur de l'an passé. — Don gratuit de la ville, CC lb., « employéz en linge et couverture pour les pauvres dudict Hospital ; item, XXXVII lb., en don gratuit, la veille des Roix XV^eLXXXVI, aussy employéz par la mère à la nécessité de la maison ». — Recette totale, XII^eLVI lb. VII s. — Deux vaches, en 1585, CLXXIV lb. ; deux autres, en 1586, CXX lb. X s. — La mention du chirurgien manque, comme dans les comptes précédents. — Création d'une rente de LXV s. au profit de l'Hôpital, sur P. Cuvelier, bourgeois de St-Omer, demeurant à Blendecques. — Dépense totale, XIII^eXXV lb. XIX s. III d.

II. E. 94. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1586-1588. — Dixième et onzième comptes du même, rendus le 10 juillet 1589, à J. de Wissocq et à Flour de Fiennes, maïeur de l'an passé. — Don gratuit de la ville, LVII lb. En marge, les gouverneurs notent ceci : « Passé pour mémoire, apréz que la mère a déclaré avoir employé ces dons d'aulmosne aux nécessitéez de la maison ; et at esté ordonné à la dicte mère de retenir pour l'advenir copies autenticques des ordonnances que Messieurs [du Magistrat] baillent desdictz dons gratuits, pour les rapporter et enseigner à la rendition du compte, pour plus grand renseing desdictz dons ». — Recette totale, XI^eXXVIII lb. XIII s. II d. — A propos des messes d'anniversaire fondées par madame de Boncourt, qui ne sont plus indiquées que pour « renseing », les gouverneurs décident « que sera doresenavant continué de célébrer une messe annuelle à l'intention de la fondation, au XXIVe jour de juillet, à commencher au XXIVe de ce présent mois... » — Relativement aux sermons, en regard desquels on écrit néant, on note : « Se payent par la mère, partant icy mémoire ». — Dépense totale, XI^eLXV lb. IV s. II. d.

II. E. 95. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1588-1590. — Douzième et treizième comptes du même, rendus le 16 juillet 1592 à J. de Wissocq et à Antoine de Berghes, seigneur de Boyeffle, maïeur de l'an passé. — Rentes sur divers, notamment sur la maison du Rouge Chapelet, sur le Grand-Marché, appartenant à « Jehan Wellemackere, librarie » ; sur celle de « Le Blanche Nostre Dame, au Viel-Brusle, en la rue du collège de Sainct-Bertin, préz la brasserie des Cordeliers » ; sur un jardin « estant en la Nœufve-Rue, où at esté édiffié une nouvelle maison hors de la porte du Brusle, au léz nort, possédée par Louis Bernier, ad cause de damoiselle Marie de Foresmoutier, sa femme, fille et héritière de feu Jacques de Foresmoutier, paravant sire Benoit de Foresmoutier, et précédentement les sire d'Embry et d'Oignies » ; sur des terres de Pierre Monstrelet, qui succéde à Magrin Monstrelet figurant dans les comptes précédents. — Jean De le Pouve, curé de Sainte-Croix. — Jean Bonvoisin, receveur des impôts d'Artois au quartier de St-Omer. — Don gratuit, accordé par la ville, « sur requeste présentée à mesdictz sieurs par la mère maistresse et religieuses dudict Hospital aux veilles des Roix..., pour ayder à substenter les povres et aultrement audict Hospital », LX florins versés par Denis de Wavrans, argentier de la ville. « Don d'aulmosne », obtenu également par la mère maîtresse : XXXV et XL lb. reçues de Charles Le Chevalier, receveur de la Madeleine. — « De Jehan Werbier, receveur de la Table des povres de Saincte-Aldegonde et Sainct-Denis, a esté receu, pour lesdictes deux années de ce compte le nombre de douze rasières de bled, que messieurs les commis et entremeteurs de la dicte Table ont donné à cest Hospital ». — Reçu de Ph. de Fiennes, seigneur de Bientque, pour XI années d'arrérages, par sentence du bailliage de St-Omer du 24 mai 1590, CLX lb. XVII s. VI d. — Recette totale, XIV^eXCVII lb. XVI s. III d. — Gages du chapelain Josse Bultel, LIV lb. pour « ung an seullement, pour estre icelly Bultel devenu

malade et chartier pour le jord'huy et nourry en cest Hospital ». — A « frère Pierre de Croix, prieur des Jacopins, pour durant l'an IIIIxx dix de ce compte avoir envoié, tous les jours d'ung an durant parfaict des deux ans de ce compte, ung de ses religieux dire la messe en cest dict Hospital et oyr en confession touttes les sepmaines les mère et religieuses dudict Hospital », xc lb.

II. E. 96. (Registre.) — In-folio ; 47 feuillets, papier.

1588-1590. — Double du précédent.

II. E. 97 (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1590-1592. — Quatorzième et quinzième comptes du même, rendus le 26 août 1593 à J. de Wissocq et à Flour de Fiennes, seigneur de la Rue, subdélégué par lettres de Eustace de la Viefville, maïeur de l'an passé. Revenus de diverses maisons. Somme, CLXXII l. VIII s. p. — Rentes données par feu « Pierre Mallebrancque en son temps chapelain dudict hospital qui se paient au jour St Michiel ». Somme, LIX s. p. — Recette des blés « tant en rentes que terres et rendaiges de mollin. Somme, XXXV s. t., 80 rasières de blé et 8 de pois. — « Dixmes dudict hospital données et légatées par madame de Bomy » et autres dîmes. Somme, VIcXII s. t. et 10 rasières de blé. — Rentes acquises par madame de Boncourt sur sa terre de Vencques-lez-Pihen : XXVI l. X s. d'une part et LV l. III s. VI d. d'autre part. — Louage des prés, L l. — Rente due par la ville « sur le quars du roy » XIX l. t. — Revenus de plusieurs maisons à Saint-Omer. Somme, XIX l. XVIII s. VIII d. p. — Rentes acquises par les gouverneurs de l'hôpital avec des remboursements. Somme, LXI s. VI d. — Rentes léguées par divers et menues recettes. — Dons gratuits par les maïeur et échevins. Somme, IIIcXXXVIII l. — Recette totale, XVIc IIIIxx lb. VIII s. II d., 103 rasières de blé, 8 rasières de pois et 12 rasières de charbon. — Rentes payées par l'hôpital à cause des fiefs et terres qui lui appartiennent. Somme, XXIIII lb. I s. VI d. — Gages du chapelain et frais de services célébrés par les curés du St-Sépulchre CIIIIxxIIII lb. XIX s. — Services à l'église Ste-Aldegonde le jour de la St Jean-Baptiste, VII lb. XVIII s.— Dépenses faites en exécution du testament de feu Pierre Malbrancque : services religieux, etc., VIII s. — « Provision et vivres des religieuses » VIIIcXXX lb. — Salaire du receveur, frais d'audition du compte, etc. Somme totale des dépenses, XVcIIIIxxIIII lb. I s. XI d.

II. E. 98. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1592-1594. — Seizième et dix-septième comptes du même, rendu le 6 avril 1595 à J. de Wissocq et à Antoine de Berghes, seigneur de Boyeffle, maïeur de l'an passé. — Les chapitres sont dans le même ordre et sous les mêmes rubriques que dans le précédent article. — Rentes sur diverses maisons, notamment celles de « la teste d'or », du « mannequin », du « pied de bœuf », du « petit espaignart », du « fagot », de « la pomme d'or », de « l'aigneau d'or », de « l'arbalestre », etc. — Recette totale, XIXcXLV lb. XIX s. t., 107 rasières de blé, 8 rasières de pois et 12 rasières de charbon. — La plupart des dépenses, en dehors de l'acquittement de quelques rentes, sont relatives à des services religieux et aux frais qu'ils entraînent : « à l'organiste et soufleteur pour lesd. ans III s. t. » ; — « a M. Julien de Wissocq, seigneur de Bomi, descendu du fondateur dudit hospital et mons. le Maïeur, anchien gouverneur dudit hospital, at esté offert les deux paons et les deux boursettes de soye en chascun desquelles y avoit XX s. t... III lb. ». — Dépense totale, XVIcIIIIxxIX lb. XVI s. XI d. t. — « Au regard du bled, poix et charbon les mises sont semblables à la recepte ».

II. E. 99. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1594-1596. — Premier et deuxième comptes rendus le 28 décembre 1596 par Enguerrand Louchart à Oudart de Lens, seigneur de Blendecques, maïeur de l'an passé. — Au chapitre des droits seigneuriaux : « Ordonné de faire exacte recherche des droix et reliefz pour en faire renseing au prouffict de l'hospital... » Recette totale, XVIIIcIIIIxxXIII lb. XV s. III d., 105 rasières de blé, 8 rasières de pois et 6 rasières de charbon. — Dans les dépenses pour obits et anniversaires : « Et pour ung cherge pesant trois livres qui se allume une fois la sepmaine aux jours sollennel, mis au grand chandelier de fer en ladite chappelle St Jean. . » — Dépenses pour « la provision et vivres des religieuses. » « Payé à la feste St Michiel XVcIIIIxx quinze pour deulx grasses vachez au pris de dix-sept livres de groz et demi les deux... » — Dépense totale, XVIIIcXXI lb. IX s. XI d.

II. E. 100. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1596-1597. — Troisième compte du même, rendu le 19 mai 1598 à Julien de Wissocq et Oudart de Lens, écuyer, seigneur de Blendecques, maïeur de l'an passé. — Au chapitre des dons gratuits : « De messieurs mayeur et eschevins de la ville de St Omer a esté accordé en don d'aulsmone la somme de cincquante florins pour estre convertis en achapt de bled à cause de la cheresse et que ledict hospital estoit chargé de bon nombre de pauvres, tellement que sans l'assistence de nosdicts seigneurs estoit possible (*sic*) de y subvenir. » — Recette totale, IX^cLXV lb. VII s. VII d., 47 rasières de blé, 3 rasières de pois, 12 rasières de charbon. — Dépense totale, XII^cLV lb. XVIII s. V d. — « Partant est deub au compteur pour plus avoir payé que reçeu II^cIIII^xxX lb. IX s. X d. Mais il doibt par la clotture du compte précédent LXXII lb. V s. III d. Demeure donc au compteur pour plus avoir payé que reçeu II^cXVIII lb. IIII s. V d... ».

II. E. 101. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1599-1600. — Troisième compte de Baudouin Peltier rendu le 16 juillet 1601 à J. de Wissocq et Antoine de Bergues, maïeur de l'an passé. — « Aultre recepte à cause de soixante solz de rente donné à cest hospital par deffuncte soeur Anne de Haultefeuille, relligieuse aud. hospital à charge d'ung obyt annuel qui se doibt célébrer en icelluy hospital à diacre et soubzdiacre le lendemain du jour St Anne, auquel obyt doibt estre évocqué le plus proche parent s'il est en la ville résident. A luy doibt estre payé allant à l'offrande II s., demourant le surplus au prouffict d'icelluy hospital. Et sy lad. rente se remboursoit, les deniers se doibvent incontinent emploier pour l'entretènement d'icelle fondation suyvant les lettres de lad. fondation passées soubz le seel aux recongnoissance le VIe de mars XV^cLXVI. » — Autres recettes de rentes données par Martin Pinchon, prêtre et chanoine de la cathédrale de St-Omer, par défunte sœur Marie Crecquèle, par feu Antoine de Boutry et Jacqueline Boultz, sa femme, etc. — Recette totale, VII^cLXXVIII lb. III s. XI d., 43 rasières et demie de blé, 4 de pois et 6 de charbon. — Dépense totale, VII^cLXXVIII lb. IIII s. XI d.

II. E. 102. (Registre.)— In-folio ; 50 feuillets, papier.

1600-1601. — Quatrième compte du même rendu le 30 juillet 1602 à J. de Wissocq et Oudart de Lens, maïeur de l'an passé. — Recette totale, VII^cXLIIII lb. IIII s. IX d., 43 rasières et demie de blé, 4 rasières de pois, 6 rasières de charbon. — Dépense totale, VII^cIIII^xxVIII lb. III s.

II. E. 103. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1601-1602. — Cinquième compte du même rendu le 19 mai 1604 à J. de Wissocq et Gérard de Lens, maïeur de l'an passé. — Parmi les recettes de rentes sur diverses maisons : « De Jehan de Cocquempot au lieu de Mahieu Le Febvre pour sa maison où solloit pendre pour enseigne St Vaast, présentement la Noire Double Croix en la rue de le Vacque près la haulte maison. » — Recette totale, VIII^cLXXIII lb. VI s. VI d., 44 rasières de blé, 3 de pois et 8 de charbon. — Dépense totale, VIII^cXXXII lb. V s. V d.

II. E. 104. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1602-1603. — Sixième compte du même rendu le 19 mai 1604 à J. de Wissocq et Gérard de Lens, maïeur de l'an passé. — Recette totale, VIII^cLV lb. VI s. t., 46 rasières et demie de blé, 4 de pois et 8 de charbon. — Débours faits par la mère maîtresse : « Pour avoir furny le sacq à Jacques Darthé, payé au greffier Vargelot, comprins la sommation, XXIII s. — A maitre Gray pour opposition faicte sur les maisons s^r Enguerand de Wancay... II s. » — « Amaitre Nicollas Castellan pour la mieulx praille de la rente par luy transportée aud. hospital au lieu et pour le rembours de VIII lb. de rente par chacun an sur les héritiers de feu Mons. de Monnecove... XL s. » — « A Me Flour Doresmieulx pour avoir aussy esté à l'audition desd. comptes VIII s. » — Dépense totale, VII^cLXX lb. XIIII s. IX d. t.

II. E. 105. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1603-1604. — Septième compte du même, présenté, le 26 juillet 1606, aux gouverneurs de l'Hôpital, Julien de Wissocq et Oudart de Lens, maïeur de l'an passé : «... dix chappons, qui ont este receuz, et se passent, pour l'an de ce compte, a deux solz par. sans préjudice ny le thirer en consequ[ence]... ». — Au chapitre des droits seigneuriaux : « Aulcuns droix ny reliefz ne sont escheus ny venus a cognoissance durant l'an de ce compte... ». — Dons gratuits des maïeur et échevins :

les mêmes que l'année précédente ; des gouverneurs de la « malladrie », par l'entremise de Philippe Follie, receveur, L l. — « To[ta]lis somme de recepte, au par., porte a CXLIII l. XVIII s. par., qui vallent, au tournois, CLXI l. XVII s. IX d. t. ... ». — Recette totale : VIIIᶜXLII l. X d. ob. tourn., XLVI rasières et demie de blé, IIII rasières de pois et huit rasières de charbon. « Soit au compte prochain faict recepte des rentes acquises, tant des deniers remploiéz, pour les rembours receus, que d'aultres deniers, procédéz des dons obtenus sur les comptes des fortifications et aultrement. » — Parmi les dépenses : « A Jacques Dausque, pour cincq années de XXXIX s. IIII d. ob., par chascun an, assignez sur une maison quy fut a Pierre Roullepot, à present aplicqué à usaige de grange aud. hospital, escheuz à la Sᵗ-Jehan-Baptiste 1604 ; payet la somme de IX l. XVI s. X d. ob. t. » — « A Mᵉ Jehan Davary, chappellain dud. hospital a esté payé, pour ung an de pension, à V s. chascune messe, comprins ung cent de fagotz, la somme de Iᶜll l. t. » — « A Nicaise Quiérewalle, pour vente et délivrance de noeuf centz et cincq fagotz a raison de unze florins le cent, et trois cens de bourrées, a sept florins dix solz chascun cent, font icy la somme de Iᶜxxiii l. » — « A Omer Chrestien, recepveur commis du centième et aux cheminées, payét... la somme de VIII l. XIIII s. VI d. — A Mahieu Fernagut, recepveur commis au villaige de Campaigne lez Werdrecque, pour deulx fourcques de dixme appartenant aud. hospital, luy at esté payé la somme de noeuf livres dont les fermiers auroient déduict aud. rendant compte a l'advenant d'ung tierch, icy III l. — Aud. Fernagut, pour le demy et quart accordé depuis à leurs Altezes par les Estatz d'Arthois, auroit esté deduict ausd. fermiers a l'advenant d'ung tierch... » — « A Michiel Berrue, recepveur du guet... ». — « A Soeur Margherite Doublet, mère maitresse..., pour trois crachieres achetéz à la Sᵗ Michiel 1604, luy at esté furny... IᶜXXXII l. — A lad. mère pour les refections des couvertures qu'il at convenu faire en lad. maison, durant lad. année, payét LXXIII l. » — A la mère, pour subvenir aux nécessités de l'hôpital, CXXXIIII l. XVI s. VI d. — Somme totale des « mises et remises, en argent, VIIIᶜXXVIII l. V s. VI d. ob. pite tourn. — Au regard des grains la mise est pareille a la recepte et, en ce reguart, quicte. — Et la recepte d'argent porte VIIIᶜXLII l. X d. ob. tourn. Partant, doibt ce compteur, pour plus avoir receu que payé, en argent, XIII l. XV s. III d. ob. pite tourn. — Sy doibt par la clotture du compte précédent la somme de IIᶜXXVI l. XVIII s. VIII d. t. — Pour tout qu'il doibt, en argent, pour ce compte et le précédent, IIᶜXL l. XIII s. XI d. ob. pite t. — Oy, clos, arreste et par le compteur accepté, le XXVIᵉ jour de juillet seize cens et six, pardevant messrs. les gouverneurs soubzsignez : Julien de Wissocq, Oudart de Lens. »

H. E. 106. (Registre.) — In-folio ; 57 feuillets, papier.

1604-1605. — Huitième compte du même, présenté, le 26 juillet 1606, aux gouverneurs de l'Hôpital, Julien de Wissocq et Oudart de Lens, maïeur de l'an passé. — « La *Teste d'Or* sur le grand marchié, tenant, d'une liste, à Jehan Crousel, d'aultre, à la ruelle menant du marchié au chasteau... ». — « Maison du *Pied de Boeuf*, tenant d'une liste, a la maison des archiducqz, nommée la maison du roy...». — « La *Verde Maison*, faisant le coing de la rue du Change...». — « ... Maison au Viel Brusle, joignant west a monsr. de Wendeville, seigneur de Mamez... ».— « De Daniel Peru, fournier, pour sa maison nommée l'*Agneau d'Or*, en la rue de l'Escucherie... ». — « De Guillaume de Scodt... pour sa maison nommée l'*Angel*, au Brusle bas... ».— « De monsieur Guislain de Fiennes, chevalier, visconte de Fruges, seigneur dudict Biencques... ». — « Vingt mesures de preys... présentement occupées par la mère et relligieuses dudict hospital pour la nourriture de leurs vaches et aultrement... ». — Reliefs et droits seigneuriaux « Aulcuns droix ny reliefz ne sont escheus, du moings venus a cognoissance... ».— « De Philippes Widebien... six livres... assignéz sur trente six mesures de terres prinses en cincquante huict mesures prèz Moncqueboeure, pays de Langle, dont les listes et aboultz sont reprins es lettres de constitution de ladicte rente passées pardevant bailli et eschevins de la Srie que messrs. de Sᵗ Bertin ont a Moncquebeure...».— « Du corps et communaulté de... Sᵗ-Omer, sur les impostz des fortifications at esté acquis... XII l. XI s. VI d. ob. de rente... ». — « Anthoine de Haulteclocque, naguerres maieur d'Aire...».— Dons gratuits des maïeur et échevins de la ville, XXV l. et VIII rasières de charbon ; des gouverneurs de la maladrerie, par l'entremise du receveur, Philippe Follie, XL l. — Recette totale : VIIIᶜLV l. X d. ob. t., plus, XLVI rasières de blé, IIII rasières de pois et VIII rasières de charbon. — Dépenses : pour « fagotz, bourrées et aultre gros bois... IᶜXXI l. XV s. t. ». — A la mère Marguerite Doublet, en quatre fois, quatre cent quatre livres. — Au compteur, « pour sallaire d'avoir...

faict venir ens deulx cens florins, pardessus les six cens livres de revenues portés par son premier compte duquel il avoit sallaire de quarante livres... requiert, tant pour l'année de ce compte que cestuy rendu le jour d'hier, a raison du xe denier, la somme de x l. t. » « Habeat dix florins, tant pour ce compte que pour le passé, à charge de s'acquiter de son debvoir, en conformité du pouvoir qu'il at par escript... et à cherge aussi de faire venir ens ce qui poeult estre deub d'arriérages des grains, et faire wider les procès ou causes intentées pour les rentes couchées en remises, et, sy à l'advenir la recepte augmente, y sera prins regard tel qu'il convient. » — Total des mises et remises VIII^c^XXXV l. VIII s. III d. ob. pite. t. « Oy, clos, arresté et par le compteur accepté... le joeudi, XXVIIe jour de juillet, seize cens et six... »

A la suite du compte, se trouve un état de divers travaux et améliorations dont l'hôpital a bénéficié depuis 1573. « Soeur Marguerite Doublet, mère de l'hospital... désirant renseigner les ouvrages et grandes commodités faictes audict hospital depuis l'an quinze cens soixante-treize, d'aultant que l'heritage en est de beaucoup eslargy et regrandy, n'aiant toutteffois, pour cest effect, riens esté prins du revenu ordinaire, ny couché ou alloué es mises des comptes dudict hospital a faict recoeuller et coucher par escript ce que s'ensuyt :

Premierement, que, en l'an quinze cens soixante-quattuorze, at esté ediffié, tout de nouveau, le réfectoire, à cause qu'il estoit fort petit, vief et caducq ; et s'extendoit en longueur, depuis le costé de la cuisine, thirant vers le jardin de Ph[i]l[ipp]es Maton, de environ vingt sept piedz ; au lieu duquel at esté faict le nouveau réfectoire, s'extendant, en longueur, depuis le costé de zud, où est presentement la nouvelle montée pour aller au dortoir, jusques au boult noort, du costé de la brasserie, où est ediffié la nouvelle cheminée, a laquelle sont posez les armories de Messire Jullien de Wissocq, chevalier, seigneur de Bomy, et de Madame Marie de Flechin, sa compaigne : ayant ledict nouveau réfectoire presentement longueur de cincquante deux piedz ou environ, entre les murailles ; pour laquelle reediffication, at convenu faire fonder de nouveau les deux murailles de ladicte longueur : scavoir, celle du costé de l'heritage dudict Philippes Matton, et celle du costé de la cuisine et court, devant la nouvelle despence. At aussy convenu faire deux nouveaulx planchages, pour accomoder le dortoir deseure ledict refectoire, auquel dortoir at aussy cheminée nouvelle, allencontre de celle du refectoire, avecq une chambre pour servir d'ouvroir. Ladicte montée nouvelle, large et bien accomodée avecq fenestres et cassis nouveaulx, remplys de belles voirières. Ensemble les aultres choses necessaires pour accomoder [et] agencir le tout, sy comme une garde-robbe, tables, bancqz et sieges d'allemarche [bois du Danemark] allentour du refectoire, et une aultre garde-robbe au dortoir. Et a le tout cousté la somme de douze cens florins, voires plus. » — Acquisition, le 14 avril 1600, de « Franchois Gaultran, Sr de Blanchemotte, et de Marie Gaultran, sa soeur », d'une « belle maison, jardin et heritage, pour regrandir ledict hospital (allendroit et contre la vielle maison, ediffiée, doiz a longtemps, pour se rethirer en temps de malladie contagieuse)... Et a la maison dudict Gautran esté démolye et abbatue, pour faire bastir et édiffier une estable nouvelle, tant pour les vaches que une beste chevaline, les veaulx et porcqz ; ayant le surplus de l'héritage esté accommodé à ragrandir le jardin, contre et tenant ladicte maison servant en temps de mal contagieux ; pour lesquelles estables ediffier, at este payé : asscavoir, a Alexandre Le Neu, machon, pour sa manoeuvre, la somme de soixante noeuf florins, y comprins quelques journées qu'il aulroit vaqué et esté employé a besoigner en choses audehors desdictes ouvrages ; à Philippes Lansel, carpentier, pour avoir livré le bois desdictes estables, en longuer de quarante et huict piedz, et quinze piedz de large, avecq ung appentis, pour le dracquier, et la fachon de mettre le tout en oeuvre, a esté payé la somme de cent et cincquante florins ; à Jehan Dermesen, couvreur de thieulles, at esté payé la somme de vingt florins ; et à Pasquier de Crépy, pour avoir livre les thieulles, cappes et vanneaux de ladicte estable, at esté payé soixante dix florins et dix pattars : revenans lesd. parties à III^c^IX l. X s. » — Autre acquisition, le 22 mars 1600, des héritiers de Pierre Roulpot, de « deux petittes maisonnettes scituées en la Grosse Rue, tenants west une aultre maison... présentement occupée en louage par Anthoine de Haultoie, routtier et machier de messieurs du chapitre, et d'aultre costé oest a la ruelle quy conduisoit de la Grosse Rue au jardin dudict hospital », moyennant deux cent cinquante florins, « et le cincquiesme jour de mars seize cens et deux, at esté encoires acquis une petite maison et heritage, scituée en ladicte ruelle au lez west, quy fust appartenant a deffunct Anthoine Oudart et Marguerite Le Hardy, sa femme », moyennant cinquante six florins. Ces maisons ont été démolies et,

du consentement de messieurs du Magistrat, « at esté bastie et errigée une grange, avecq une bonne forte porte, par moyen desquelles grange et porte, at esté clos ladicte ruelle, quy conduisoit de la Grosse Rue a l'hospital, lequel, par ladicte cloture, demeure garrandi et asseceuré contre les larrons et malvoeullans, lesquelz avoyent grand accès par ladicte ruelle. » Pour l'exécution de ces travaux, il a été payé : à Mathieu Hermel, maçon, CXIX florins, « et depuis, audict Hermel, pour deux murailles qu'il at encoires faict, l'une contre le jardin du routier et l'aultre pour la clotture du petit jardin de Gérardyne Le Wittre, vefve de Charles Boudenot, at esté payé la somme de soixante deux florins, à cherge de livrer le mortier pour lesdictes deux murailles ; à Philippe Lansel, pour avoir faict et livre tout le bois, pour le comble de ladicte grange, avecq huys, fenestres et la porte, a esté payé ... deux cens florins ; a Jehan Dermensen .. soixante cincq florins » ; et à Pasquier de Crépy, « pour livrison de thieulles, cappes et vanneaux... », LX florins, XII sols ; à Pierre Tonnoire, « pour les ancres, serures, cloux, lachetz et aultres ferailles qu'il at livré, pour ladicte porte et grange », XXX florins VII sols VI deniers ; à la « vefve Jérôme Ricquart... pour plusieurs parties de cloux qu'elle at livré », XIV florins VII patards. — La même année 1600, a été faite « une despense (servant pour mettre le laict) en la court, devant le réfectoire ; et est l'entrée de ladicte despense prinse par la cuisine. Sy est icelle despense vaulsée, avecq une chambre deseure, ou y at trois lictz pour accommoder les servantes. Ont aussy esté faictz deux murailles, pour ragrandir la chambre des passans et les enfermer sur la salle. At encoires esté faict une grande fernestre sur le flegart, pour avoir ayr en la chambre des passans. Pourquoy at esté payé : à Mathieu Hermel, machon, cincquante florins ; à Philippes Lansel, carpentier, pour le bois qu'il at livré pour le comble d'icelle despence, avecq les sommiers pour vaulser, livrer les huys, fernestres et cassys, ensemble ung grand huys sur la court, et accommoder ladicte despence de gauthiers pour mettre les *telles...* », XXXVI florins X sols ; au serrurier, IX florins ; à Jean Cahier, « pour lattes », VI florins ; à Jean Dermensen, « couvreur de thieulles, tant pour sa mainoeuvre que livrison », XVII florins VIII sols. « Sy at esté payé, tant à Adolf Carpentier que à Flour Martel et Jehan Martel, pour caulx et sablon qu'ils ont livré, employéz esdictz domages », CXXII florins X patars. — « Ont aussy esté faictz, en la chambre des passans, unze couches nouvelles, tant pour hommes que pour femmes, dont le bois at esté donné par Monsr. l'Abbé d'Auxy. » — Acquisition, le 21 novembre 1600, de Gérardine Le Wittre, veuve de Charles Boudenoot, d'une « maison, jardin et héritage, scituée en ladicte ruelle, au lez oest, tenant nort au jardin à herbe dudict hospital, zud à une petite maisonnette, appartenant à la table des pauvres de Saincte Aldegonde et Sainct Denys... laquelle maison est fort commode audict hospital, pour y loger aulcunes personnes, quand l'occasion se présente ; ayant esté payé pour ledict achapt... deux cens cincquante florins, et depuis, pour une couche, six florins ». — Acquisition (22 août 1602) d'une « aultre petite maison, et héritage, scituée au lez oest, en ladicte ruelle quy conduisoit de la Grosse Rue au jardin dudict hospital... ayant appartenu a Jacques de Hazembourg et Jehenne du Val, dict [*sic*] Louffette, sa femme,... le tout pour agrandissement, augmentation et commodité très nécessaire dudict hospital, et ce, par moyen de la fondation faicte... par messire Simon Boudenot [22 août 1602]... En laquelle maison ont esté faictz aulcuns ouvrages fort nécessaires pour le mettre en estat suffissant, ayant le tout porté, tant en deniers paiez aux machons que carpentiers, à la somme de huict florins ou environ. — Et au mois de juing dudict an mil six cens et deux, Thomas Ghys et Jehenne *as escaches*, sa femme, auroient quicté, cedé et résigné, au prouffict dudict hospital, le droict qu'ilz avoient de povoir ériger une chambre sur ladicte ruelle conduisant de la Grosse Rue au jardin dudict hospital, ensemble aussy accordé et consenty de faire clorre et boucher pour tousjours, certain huys par lequel ledict Ghys avoit entrée du costé west en ladicte ruelle, servant pour wider la basse chambre commune entre iceluy Thomas et la maison de Augustin Quetelare ; mesmes, ledict Thomas et sa femme se sont submys de laisser wider ladicte basse chambre par l'huis quy sert ordinairement pour entrer et sortir en leurdicte maison. Le tout moiennant six florins une fois que la mère at payé et furny audict Thomas et que at esté faict, dressé et eslevé, aux despens dudict hospital, ung pignon de bricques, contre la maison dudict Ghys, laquelle estoit pour la pluspart seullement close d'achelles ; et que, aussy aux despens dudict hospital, at esté mys et assis ung nouveau cassis de bois sur front de rue, en ladicte maison, et que icelle at esté recouverte de nouveau, du costé vers l'hospital, après y avoir faict aulcunes

nouvelles ramures, lattes et aultres choses nécessaires, et faict couvrir et accommoder l'esseau servant pour laisser couller les eauwes procédans tant de la courchelle desdictz Thomas et sa femme que dudict Quetelare; aiant aussy esté emprins de payer par ledict hospital, en l'acquict et descherge de la maison dudict Thomas et sa femme, à tousjours, huict solz dix deniers parisis de rente, que leur dicte maison debvoit à la ville de St Omer, première année eschéant au jour de sainct Jehan mil six cens et trois ; lesquelz ouvrages, faictz en la maison dudict Thomas, poeuvent avoir porté à la somme de [un blanc], et sont comprins en ce que at esté payé aux machons, carpentier et couvreurs ès articles reprins cy devant. — Et, comme les tabliers des pauvres des églises de Saincte Aldegonde et Sainct Denys ont une petite maisonnette en ladicte ruelle, au lez oest, aultreffois occupée en louage par Magrite *boiteuze*, tenant noord à la maison et héritage que ledict hospital at acquis le XXIe de novembre mil six cens, de Guerardyne Le Wyttre, zund à une aultre maison et héritage, que ledict hospital at acquis, le vingt deuxiesme d'aoust mil six cens deux, de Jacques de Hazembourg, ladicte mère at tellement faict vers lesdictz tabliers, pour avoir moien de tenir tousjours ladicte porte close et serrée, que iceulx tabliers ont accordé audict hospital, en louage, ladicte petite maison, moiennant soixante solz chascun an ; et pour ce que icelle maisonnette estoit en fort pauvre estat, les parois d'argille et le tout fort deschalabré, ladicte mère, du sien accord et consentement desdictz tabliers, at faict mettre en bon et suffisant estat ladicte maisonnette, pour quoy elle a payé : à Mathieu Hermel, machon, suyvant son billet, comprins livrison de bricques et mortier, et d'avoir pavé ladicte maison, la somme de trente quattre livres ; et à Guillame Moncke, carpentier, douze livres cincq pattars, lesquelles sommes se rabatteront et rethireront sur le louage. — Pour subvenir au paiement de tous lesquelz achaptz et ouvrages, pardessus bon nombre de chaulx et sablon que messieurs du Magistrat de la ville de Sainct Omer ont donné audict hospital, la mère d'iceluy hospital a receu de messire Jullien de Wissocq, chevalier, seigneur de Bomy, et de madame Anthoine de Wissocq, sa soeur, abbesse du couvent de Bourbourg, hoirs des fondateurs d'iceluy hospital, la somme de sept cens florins. — At esté vendu, par ladicte mère et religieuses, certaine petite maison et héritage, scitué près la grange du seigneur de Noircarmes, icelle maison donnée à cest hospital par Philippes Gautran, en son vivant m^re portier de la porte Boullizienne, pour avoir sa demeure et nourriture audict hospital, où il est décédé ; ladicte vente faicte à Charles de Lattre, recepveur dudict seigneur de Noircarmes, le XVIIIe de may mil et six cens, moiennant la somme de cent quatre vingtz dix florins. — Une aultre petite maison et héritage, scituée sur la chimentière de Sainct Sépulchre, donnée à cest hospital, par dame Marguerite Baston, depuis vendue a Andrieu de la Chappelle, moiennant la somme de cent trente cincq florins. — Une aultre maison, scituée sur la chimentière de St Denis, donnée a cest hospital par Jacqueline [.....], icelle maison depuis vendue à Josse Le Maistre, moiennant la somme de cent et huict florins. — Et le surplus qu'il a convenu avoir pour sattisfaire ausdictes ouvrages, est procédé du gaing et prouffict que ladicte mère et religieuses ont faict par leurs labeurs et industrie. — Ceste déclaration at esté exhibée et communiquée à messieurs les gouverneurs de l'hospital de St Jehan, le vingt-sixième de juillet seize cens et six, aprèz l'audition du compte dud. hospitale, et ordonné estre joinct a icelluy compte, moy présent comme greffier principal de St Omer : Vargelot. »

Suit un « Inventoire des ornemens et aultres meilleurs moeubles, servans tant pour la chapelle que aultres commoditéz de l'hospital de St Jehan en la ville de St Omer, selon le recoeul que en at faict faire soeur Marguerite Doublet, mère dudict hospital, environ le Noël de l'an mil six cens et quattre. Primes :

Ungne chasule de vlour cramoisy, parcidevant achetée en la vente des biens moeubles du seigneur de Nieuwerlet, sur laquelle sont les armories de Halewin escartelées avec Latrimouille.

Ungne aultre chasule de damas figure d'or cramosy, venant des fondateurs dudict hospital.

Ungne aultre de camelot noir, servant pour l'office des trespasséz.

Ungne aultre de satin blancq royé d'or, donnée par madame de Norem, avecq ses armories.

Depuis que le nouvel usaige de Rome at esté ordonné estre observé par decha, at esté faict ungne chasule de vlour noir avecq l'effroy de vlour cramosy.

Ungne aultre de dama violet.

Ungne aultre de caffa blancq.

Ungne aultre de camelot rouge.

Ungne aultre de satin de Bruge vert, donnée par le chappelain Mre. Anthoine Martin.

Ung drap d'autel de drap d'or.

Ung aultre de velour noir.

Ung aultre de vlour cramosy, avecq le nom de Jésus environné d'ung solleil d'or, et deux images St Jehan et Ste Barbe : le tout donné par madamoiselle de Fiennes, vefve de monsieur de Haurel.

Ung aultre de satin blancq royé d'or, donné par madame de la Tramerie.

Ung aultre de diverses couleurs, avecq des oiseletz.

Ung aultre de tapisserie.

Ungne chappe de satin cramosy, l'offroy de vlour cramosy, brôdé de thoille d'or.

Deux tuniques de caffa cramosy, données par feu sr. Jehan de Silly, religieux de St Bertin.

Deux tuniques de caffa blancq.

Deux noires pour l'office des trespasséz.

Ung calice d'argent doré, donné par le fondateur, monsieur de Bomy, auquel at esté donné pour changer ung petitte calice rompue (*sic*) par anchienetté, venant des premiers fondateurs.

Ung calice d'argent pour s'en servir journellement, donné par mre. Paul Turbet, vice-curé de l'esglise St Sepulchre, avecq ungne boite de corporal de satin cramosy.

Ung reliquierre d'argent, avec ung cristal et des dignitéz.

Ung plat d'argent, pesant dix unces, donné par soeur Maicke, la moictié, et soeur Marie Denys.

Deux pintelettes d'argent.

Ung chapelet long de pater nostres d'argent, avecq ungne poire d'argent doré, pendant au boult, donné par Marie Doublet à la Vierge Marie.

Ung aultre, de coral, avec des grains d'argent, donné à St Anne par ladicte Doublet.

Ung long chappelet de coral.

Ung chappelet de cristal.

Ung aultre chappelet de gros coral, avecq ungne image et enseignes d'argent doré.

Six vachelles d'argent, les piedz boullonnez.

Six cuillières d'argent.

Deux sallières d'argent.

Ung gobelet d'argent.

Ungne garderobe, achetée par la mère soeur Marguerite Doublet.

Avecq deux beaux chemineaux d'arain fontys.

L'an seize cens et cincq, soeur Lamberde de Sailly, mère Marte audict hospital, a donné ungne couppe d'argent doré pour ung vasseau servant au vénérable St Sacrement, au dessus de laquelle couppe, il y at ung cristal, avecq ung croissant, pour y mectre et poser le corps domini, ladicte couppe vallissant cent soixante cincq florins seize solz.

Cest Inventaire at esté exhibé par soeur Margrite Doublet, mère de l'hospital de St Jehan, le XXVIe de juillet seize cens et six, aprèz l'audition du compte dudict hospital, et ont les gouverneurs ordonné icelle inventoire estre joinct audict compte, tesmoing : Vargelot. »

H. E. 107. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1605-1606. — Neuvième compte du même, présenté, le 17 décembre 1607, par « damle Barbe Matton, vefve de deffunct Bauduin Peltier..., adsistée de mre Enguerand Louchart, tuteur et advoé des enfans dud. feu Peltier, et de Jehan Liot, en l'an passé eschevin de ceste ville, parent et au conseil de ladicte vefve, a messire Anthoine de Berghes,... en l'an passé maieur de ceste ville, en ce nom advoué et gouverneur de l'hospital de St Jehan, en absence de l'aisné hoir du fondateur, qui ne s'est présenté,... ». — Maison de Nicolas Lucas « en la Tenne-Rue bas, ayant pour enseigne les *Sept Estoilles*, devant le *Mortier d'Or*... »; — « ...deux maisons... au devant la chimentière de Ste Marguerite... ». — « Rue de la Vaque ». — « Jacques Walleux, sr. de Bonegan, doibt six florins de rente... au rachapt de quatre-vingtz quatre flor. procédans : scavoir, cincquante huict flor. dix solz, que révérend père en Dieu, Adrien Poullain, abbé d'Auxi, avoit furni en prest à messrs. du Magistrat de St Omer, pour subvenir aux bledz livréz au siège de Calais, en XVc quatre-vingtz seize, dont ledict sr. abbé at faict don à cest hospital... ». — Jean Valcque et Anne de Cassel, sa femme : « paravant vefve de Jehan Pipelart... » — Quant à la fondation de feue Jacqueline Le Febvre, « à son trespas, femme de Franchois Febvin et précédentement vefve » de Robert Ancquier : « Icy, pour cinq mois huict jours de rate de temps, escheuz au noeufiéme de mars seize cens et six, auquel jour ladicte rente at esté remboursée, la somme de V l. IX s. VIII d. t. », et, en note : « A prouffict quand à la rate de temps, attendu le rembours notoire ; et sont les deniers remployéz, avecq encoires cent florins de don faict à l'hospital par messrs. des trois estatz de ceste ville, pour les terres perdues et applicquées ès fosséz de la ville, et ce, au denier seize, sur les estatz d'Arthois », par lettres du 12 sept. 1606, portant la rente à XVII l. III s. IX d. par an. — « ...Lettres d'hypotèque prinse pardevant Anthoine Fouille, bailli, et les

hommes de fiefz de la seigneurie du Montghillain...». — Maison de la veuve Pierre Constant « en la Tennerue hault, ou pend pour enseigne l'Allemande... » ; — «... le quart des assis que les archiducqz d'Austrice, comtes d'Arthois, ont droict de prendre en ladicte ville... » ; — « ... lettres d'hypotèque passées pardevant les justices des vierch[air]es de Verrebroucq, Kieldrecht et Calloo... (7 mars 1578)... toutes lesdictes lettres comprinses en certain coyer de vidimus... ». — Rente due à l'hôpital par « Légier Hanot, aman de la comté d'Arcques... sur certain manoir et hèritage scitué audict Arcques... », par suite du don de Adrien Poullain, abbé d'Auchi « ... pour par ledict hospital en joyr après le trespas de Marie Caron (femme de Pierre Vallière) et non devant... », à charge d'un obit annuel « et faire chanter la collecte *Deus qui inter apostolos*, etc. et qu'audict obyt sera distribué à chascune religieuse et à chascun cartrier et malade ung pain de douze deniers... ; pour consuivir paiement de laquelle rente, ledict Vallière auroit intenté cause au baill[iag]e de St Omer, en laquelle cause sont entréz, après le trespas d'icelle Marie Caron, la mère et religieuses... par vertu de quatre deffaultz, les lettres de ladicte rente ont esté déclairées executoires contre ledict Hanot (24 avril 1607)... avec condition de despens, dont ledict Hanot s'est porté pour appell[ant] au conseil d'Arthois, où la cause est indécise. » — Fondation de Simon Boudenot, chapelain et vicaire en la cathédrale de St-Omer. — Gilles Boye, marchand de draps, bourgeois de la ville. — Don testamentaire de Jean du Bur, échevin de la ville (décédé le 18 août 1602), à charge, pour les religieuses, de dire chaque vendredi, en leur chapelle, le « pseaulme de *De profundis* avecq l'oraison *Fidelium Deus*, etc., pour les âmes de tous fidelz trespasséz... Icy pour deux années escheues à la Chandelier... ». — « Boncaddel Marissal et Marie Meisque, sa femme, demeurans en la Grosse Rue hault, à la caution de Allard Merleng, demeurant en la Tennerue, obleisgéz chascun pour le tout, par lettres... reposans es mains de soeur Margte Doublet... doibvent trente et ung flor. de rente... au rachapt de quatre cens trente-quatre florins, iceulx trente et ung flor. transportéz à cest hospital par... Marg^te^ Doublet, comme a elle apparten[ant], tant de son chef qu'ayant droict, par transport d'Allard Doublet, son frère, dem[eurant] en Lorayne, héritiers en ceste partie de deffuncte Marie Doublet, fille de Claude... » De ce transport résulte que, sur ces quatre cent trente-quatre livres, deux cent trente flor. six sols IV deniers proviennent du rembours, par Gilles Boye, le 10 mars 1605, des XVI l. XIII s. IV d. de rente données par J. du Bur ; et deux cents flor. de la donation faite à l'hôpital « par messeigneurs les députéz des trois estatz de ceste ville, sur requeste présentée le XXIIe jour de mars seize cens et cincq, assembléz a l'audition du compte des fortifications, en récompense des héritages que cest hospital a perdu, prins pour ralargir les fosséz de ladicte ville, entre la porte de Ste Croix et le mollin de Lombardie, à cherge expresse de les constituer en cours de rente... ». — Don testamentaire d'une rente de XVII l. XVII s. II d. ob., par « Marie de Le Loc... femme dudict Jehan du Bur », aux mêmes charges que celui de Jean du Bur ; cette rente est due par « Denys Domin, censier de la maladrie, et Marie Lardeur, sa femme, avecq Engrand Domin et Marie de Hoeuble sa femme... ». — Don testamentaire fait (27 avril 1602) par Jeanne Andrieu « à son trespas, femme de Nicolas Ganele, luy vivant escuyer sr. Engreuppe » de « toutte la maison, censse, mannoirs amaséz de maison, chambres et aultres édifices de bricques, avecq tous les catheulx et moeubles estans de la compréhention de la censse de Rupigni, jardins..., preys flottichz,... pour en joyr et profficter par ledict hospital aprés le trespas de... Marg^te^ Ganele, et non anchois... ». — Jeanne du Celier, veuve de Jean Damis, « à son trespas bourgeois et hoste du Noir Mouton », est reçue a l'hôpital, pour y être nourrie le reste de ses jours, « ayant a son entrée payé et fur[n]y ès mains de la mère cent et cincquante florins en deniers clers... », et autres donations. — Dons gratuits : des maïeur et échevins « pour l'année qu'ilz ont esté au Magistrat, depuis le jour des Roys mil six cens cincq », XX l. t., plus VIII ras. de charbon ; des gouverneurs de la maladrerie, XL l. t. — Recette totale : IX^c^XXX l. XII s. II d. t., XLVI ras. et demie de blé. IV ras. de pois et VIII ras. de charbon. — Jacques Decroix, « escuyer, sr. d'Estraselles ». — « A la mère... et à la sachristine... ; aux aultres religieuses, en nombre de noeuf... ». — Dépenses faites pour l'obit fondé par Simon Boudenot : le fondateur, « encoires vivant, at adsisté audict obyt... ». — Mathieu de Vargelot, greffier principal de St-Omer. — A « Jacques de Sannoix, marchand bourgeois de... St Omer », pour trois cent trente quatre « bourrées, à six livres dix solz le cent, et trois sommes demye et trois quartz de glauwes, à semblable prys la somme... », LII l. XIIII s. t. — A Jean de Ligny, « aussy marchand et bourgeois... pour ung

mil de fagotz... à raison d'unze florins le cent », cx l. t. — A Sœur Marguerite Doublet, pour l'achat de deux « crachières » à la St Michiel seize cens six », c l. t. — A la même, pour les nécessités de l'hôpital, en trois fois, clvi l. ii s. t. — A Michiel Becue, receveur du guet, pour « une année du guect » de deux maisons, xxx s. — Au compteur, « pour sallaires et gaiges extraordinaires, attendu l'augmentation de la recepte », xii l. t. — Gérard Aubron, procureur de la ville. — Sommes encore dues à l'hôpital, « suyvant le coeuilloir de feu Baulduin Peltier » : le nouveau receveur est chargé de les faire rentrer, moyennant six florins qu'il reçoit des compteurs. — Total des mises et remises : viiᶜiiiiˣˣvi l. vi d. pite. t. « Sy doibt ledict feu pour la clotture du compte précédent iiᶜlx l. vi s. vi d. ob. t. »

H. E. 108. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1606-1607. — Premier compte de Michel Becue, présenté le 15 octobre 1608 à Oudart de Lens, maïeur de l'an passé, et à ce titre avoué et gouverneur de l'hôpital, en l'absence de l'aîné des héritiers du fondateur. — Aman Ganet, bourgeois de St-Omer. — Maison de « *l'Asne aveugle* ». — « ... Surplus desdictz lxxi s. vi d. de rente encoires à recouvrer et incertaine, pour estre ledict Ganet en décadence de moyens bien nottoire... ». — Dons gratuits : des maïeur et échevins, x l. t. et viii ras. de charbon ; des gouverneurs de la maladrerie, xl l. t. — Recette totale : « viiiᶜlxiii l. xi s. x d. courr[ants] », xlvi ras. et demie de blé iv ras. de pois et viii ras. de charbon. — Marie de Wyssocq, « vefve douagière du seigneur de la Tramerie ». — Acheté à « Franchois Gilliers, marchant bourgeois de... St-Omer... ung mil de gros fagotz, à dix livres dix solz chascun cent ; item, quattre cens de bourrées, à huict livres dix solz chascun cent ; et dix sommes de glauwes à six livres dix solz chascune somme... ». — A Guillame Bauwin, marchand boucher et bourgeois, pour une vache grasse, « à la feste de St-Michiel », xlviii l. t. — A la mère, pour les nécessités de l'hôpital, cclxi l. i s. xi d. ob. t. — Au compteur, pour avoir « mis et formé » le présent compte et pour « le double d'icelluy », xiii l. t. : « passé pour cent trente foeulletz..., à ii s. du foeullet... ». — A « celle ayant cherge de l'enfremerie », x s. — « Sallaires et gaiges extraordinaires du compteur, attendu l'augmentation de la recepte », xii l. t. — Total des mises et remises : viiiᶜiiiiˣˣxv l. xi s. ix d. ob., xlvi ras. et demie de blé, iv ras. de pois et viii ras. de charbon.

H. E. 109. (Registre.) — In folio ; 73 feuillets, papier.

1607-1608. — Deuxième compte du même, présenté le 6 octobre 1609, aux gouverneurs, Martin de Wissocq et Gérard de Lens, « escuier, sr. de Haugréné, Bilques, etc. », maïeur de l'an passé. — Maison située « hors le Hault-Pond, prez l'Espinette, comme l'on vat aux faiseurs de basteaux... ». — Constitution, au profit de l'hôpital, de « soixante et unze solz tourn. de bonne et franche rente », due par « Gilles Reaulme, bourgeois, maresquier, demourant en Lizel, hors la ville,... à la caution de Guill[ame] Sarre, aussy bourgeois, et faiseur de bateaux... », au rachat de l flor. qu'ils ont reçus de la mère « et que luy at esté mis en mains par don pieux faict par damoiselle Marie Six, pour avoir célébrée une messe chascun an... à son intention... ». Don de « trois cens flor. monnoie courant en Arthois » par « quelcque personne pieuse, pour estre empliez a l'intention et au prouffict dudict hospital... ». — Don de sept cens flor. par « damoiselle Barbe de Fiennes, vefve du seigneur de Haurecq. . pour estre participante aux prières, suffrages et oraisons quy se font en icelluy hospital, et à l'intention d'avoir à tousjours, par elle, et, après son décés, par ses enffans, leur vye durant, la dénomination et présentation d'ung pauvre pour occuper ung lict audict hospital, bien entendu que ladicte dénomination se debra faire d'ung pauvre naturel de ses (*sic*) pays..., lequel pauvre sera... audict lict et plache vacante, nourry, entretenu et sollicité..., estant ledict lict présentement occuppé (et que ladicte damoiselle a dénommé) par Mariette Le Gay. . ».— Pierre Hernel, bourgeois, « marchand detailleur de drap ». — Dons gratuits : des maïeur et échevins, ix l. t. et viii ras. de charbon ; des gouverneurs de la maladrerie, iiiiˣˣ l. t.— cxliii l. xviii s. par. valant « en courrant » : clxi l. xvii s. x d. — Recette totale : mlvi l. x s. x d., xlvi ras. et demie de blé, iv ras. de pois et viii ras. de charbon. — Achat de 1050 gros fagots, à onze livres le cent ; de 668 « bourrées », à neuf livres le cent ; de « six sommes de glauwes de grys boys », à six livres dix sols la somme ; de « deux sommes et une clavière et demy quartier de glauwes de chesne », à cinq livres la somme ; et de « ung quartron de seiches bourrées de cincquante solz ».— Achat à « Jehan Dekere marchant... à Hazebroucq... de trois vaches grasses à la foire de St Michiel... », cxlvii l. xv s. t. — A la mère, xxv l. pour achat de « grains brasiet ».— A la même, diverses sommes, s'élevant au total à trois cent soixante-huit

livres, six s et sept d. t., pour les « nécessitéz de l'hospital... et subvenir à la nourriture des povres... » A la même, XXXI l. t. « empliéz en labouraige de terre ». — « Sallaires et gaiges extraordinaires » du compteur, XVI l. t. — Pour les « gros » de cinq lettres de constitution de rente, V l. II s. VI d. ; pour deux « passemens d'hipotecque pardevant eschevins de ceste ville, comprins les minutes et sallaires du procureur, XXII s. ; pour le gros d'un transport, XXV s. ; pour le gros d'une « recognoissance exécutoire », XV s. ; pour l'obligation de « cent livres que doit J. Wellart, par transport de Madame de la Tramerie », X s. ; pour le gros d'un bail, X s. ; pour la copie de la criée de la vente du moulin de Rozendal, V s. — Au compteur « pour ung voiaige faict à Hesdin pour adviser de thirée paiement de nottable somme d'arriérages... et dont le tout a esté faict venir ens », LX s. t. — Diverses « mises pour aulcunes parties de centième payez par les censsiers et fermiers de cest hospital... ». — Total des mises et remises : XII^{c}IIII^{xx} l. XII s. ob. t., XLVI ras. et demie de blé, IV ras. de pois et VIII ras. de charbon.

H. E. 110. (Registre.) — In-folio , 76 feuillets, papier.

1608-1609. — Troisième compte du même, présenté, le 28 septembre 1610, à Martin de Wissocq et Oudart de Lens, maïeur de l'an passé. — Recette de divers reliefs. — Recette de CCCIV l. XVIII s. II d. pite tourn. « que debvoit damoiselle Barbe Maton, vefve de feu Baulduin Peltier... pour le reliqua du compte par elle rendu [1607]... ».— Dons gratuits : des maïeur et échevins, VI l. t. et VIII ras. de charbon ; des gouverneurs de la maladrerie « quinze rasières de bled, au lieu d'argent, en considération de la courtresse du revenu ordinaire des bledz dudict hospital ». — CXLI l. V s. IX d. ob. par. valant CLVIII l. XIX s. t. — Recette totale : XIII^{c}VI l. VIII s. t., LXI ras. et demie de blé, IV ras. de pois et VIII ras. de charbon. — A Me J. Davary, chapelain de l'hôpital « ... cent quarante livres tourn. pour tous gaiges de l'an de ce compte, et que at esté nouvellement accordé audict Davary, sur requeste et remonstrance par luy faict à messeigneurs les gouverneurs et administrateurs de cest hospital, que les gaiges précédens n'estoient suffisans pour sa nourriture et honneste entretenement, ce que considéré et aultres raisons posez par ladicte requeste, avecq aussy qu'y faict debvoir soy trouver audict hospital tous les samedys et festes pour ouir les confessions tant des religieuses que malades, ensamble qu'il faict la prédication, tous les dimanches, au matin, et des festes principalles... pour l'instruction spirituelle et consolation des povres, malades et chartriers... lesdictz seigneurs, après avoir ouy la mère et principalles religieuses, luy ont accordé ladicte somme..., le tout par forme de provision et tant que aultrement sera ordonné...». — Achat de mille gros fagots, à onze livres le cent, et de quatre cents « bourrées », à neuf florins le cent. — A « Clays de Clercq..., marchand..., à Hazebroucq,... cent et six livres dix pattartz, pour vente... à la mère... de deux grasses vaches, à la foire de St-Michiel... ». — A la mère, LIV flor. pour une vache grasse achetée à la foire de Bergues-St Winocq, « à le St-Luc ». — A la mère, en plusieurs fois, CCXIII l. X s. t. — A la même, LV l. XVI s. VI d. t., pour louaige des terres que ledict hospital tient de ladicte ville... ». — Au compteur LXV l. I s. VI d. t. « Messieurs sont convenus avecq le compteur pour droict de recepte, à raison du quinzième denier du florin... et, au regard du bled, pour l'advenir, à quatre pattartz de la rasière ». — Au compteur, en qualité de receveur du guect ordinaire, pour trois années du « guect de deux maisons appartenans à cest hospital », IIII l. X s. t. — « A Bon Cadel Marissal... six florins, pour diverses partyes d'ouvraiges de son stil... » — Au compteur, XLV s. pour quatre ans et demi du guect d'une maison. Remise de L flor. pour une année de rente due par la « dame douaigière et héritière de feu le seigneur comte de Rœulx,... de laquelle rente on ne scait thirer paiement, en tant que la maison mortuaire et biens dudict feu sont encoire litigieux, et prétend ladicte dame douaigière (par bénéfice de prince) surceance de paiement des rentes et aultres debtes par elle créés avec ledict feu seigneur son mary, conformément à la requeste par elle présentée à leurs Altezes en leur Conseil privé, y aiant pour apostille sur le contenu en icelle : soit monstré aux créditeurs ; non encoire widé... ». — Au compteur, pour avoir fait « venir ens divers arrérages », VI l. t.— Pour le « gros » d'un bail, XV s. ; pour le gros du contrat de la cédition dudict bail au prouffict de cest hospital », X s. — Pour lettres de décret de « la mise de faict intentée sur la maison de Josse Wellart, en asseurance de cent florins... », XVI s. ; — « gros » d'un contrat passé par Marguerite Semachien, « collocquié en cest hospital, contenant cédition de tous ses biens », XV s. ; copie du « werp de la maison que Marg^{te} Peppin at trans-

porté à cest hospital », v s. — Total des mises et remises : xi^c^lxii l. i s. v d. ob. pite. t., lxi rasières et demie de blé, iv ras. de pois et viii ras. de charbon.

II E. 111. (Registre.) — In folio ; 84 feuillets, papier.

1609-1610. — Quatrième compte du même, présenté, le 17 août 1611, à Martin de Wissocq et Gérard de Lens, maïeur de l'an passé. — Donations diverses, l'une procédant de « l'employ faict en cest hospital de Marand Bernard, fils d'Ericq, maresquier, auquel il est décédé ». « Pieter Vannabeele, hostelain, tenant venel audict lieu ou est pour enseigne *L'Obeau* ». — « Par lettres de contract passé par Marand Bernard..., en pappier ; les cryées et demeuréz des héritages vendus et les lettres de constitution de ceste rente aussy en pappier... Le tout rendu au compteur auquel il at esté ordonné de prendre hipotéque par mainassise sur les héritages desdicts Gervois Treunet et ses coobleigiez, actendu que leurs biens et héritages sont scituez hors du Chingledicq ». Recette de xiii l. t. « à quoy porte le demeure de la vente faicte à la scelle, signé Gérard de Lens, d'une piéchette de terre maresque... scituée au lieu nommé l'Oosterwatere, tenu de la seigneurie de Percheval... ». — « Terres maresques... séans au lieu nommée Cacsparen au Westbroucq, tenu de messrs de Chapitre de St-Omer, à cause de leur seigneurie de Hallinebroucq... » — « Nœuf verges de terre herbaige... » — « ... Terres maresques nommé *Le Bras*, séans en Lizelbroucq. » — Pièce de terre « maresque, au Calmoere ». — Terre « broucquaille ». — « Quant à aulcunes aultres partyes de biens mœubles délaissiez par ledict feu Bernard, sy comme accoustremens et aultres petitz mœubles de maisnage, la mère maistresse at le tout envoié querre hors de la maison dudict feu, et le tout faict ammener en cest hospital. » — Maison en la rue de « l'Huille... listant... aux aians cause de la vefve Robert du Val, mesureur, aboultant parderière à l'escolle commune de ceste ville... ». — Les deniers provenant de la vente de cette maison clx flor. monnaie d'Artois, plus treize sous par. de « rente anchienne, denier à Dieu et droix ordinaire[s]... » ont été employés aux réparations des « couvertures nécessaires de la maison ». — Don gratuit : des maïeur et échevins, xii l. t. et viii ras. de charbon. cxli l. v s. ix d. par. valant clviii l. xviii s. xi d. ob. monnaie courante. — Recette totale : xi^c^xlv l. xiiii s. x d. (monnaie courante), lxii ras. ii quartiers et ii « bignetz » de blé, iv ras. de pois et viii ras. de charbon. — ii sols par. valant ii s. iii d. tourn. — Au chapelain, pour les raisons alléguées au compte précédent, cxl l. t. — Gros fagots à onze florins le cent, « bourrées », à neuf florins le cent. — lxiii l. xiii s. pour « certain nombre de glauwes et chocqueletz ». — A un marchand d'Hazebrouck, pour une vache grasse, à la foire St Michel, xlviii l. t. ; autre vache grasse, lvi l. ii s. t. — A la mère, clxii l. xii s. ix d. t., sans compter lxiii l. xvi s. iii d. t., pour des terres que l'hôpital tient de la ville, et x l. t. pour paiement de deux sommes de « glauwes ». — « Aux administrateurs des tables des pauvres des esglises de Ste Aldegonde et St Denis..., soixante florins, pour la vente, cédition et transport faict par lesdictz tabliers et administrateurs (soubz le bon plaisir de messieurs du Magistrat de ceste ville) de certaine maisoncelle... » — Vanost, chanoine, receveur de la Confrérie de St-Jean en l'église cathédrale de St-Omer. — A « Anthoine Pruvost, sr. de Percheval... trois deniers, tant pour une année de rente fons[iér]e et sérieuse de deux partyes de terre maresque... que pour le relief d'icelles... ». — François Lucas, prêtre, licencié en théologie, doyen de l'église cathédrale de St-Omer, et, en 1610, doyen de la confrérie de St-Jean l'Evangéliste, de cette église. — Au compteur, à raison du quinzième denier pour la recette d'argent, et de quatre s. par rasière, pour la recette des grains : lxxv l. x s. vi d. t. — « A Bon Cadel, marissal, de son stil,... vingt sept livres deux solz, six deniers tourn., pour diverses parties d'ouvraige de son stil... » — xlv s. t., moitié de iv l. x s., pour une commission exécutoire « levée au Grand Conseil de Mallines, à la cherge de feue Madame la douairière de Rœulx, pour estre paié des arriérages de cincquante livres de rente deubz à cest hospital, moictié de cent livres, allencontre de l'hospital de l'Escottrie au Brulle, laquelle commission n'at peu opérée, obstant la maladie et mort de ladicte dame advenue paravant avoir esté mise en exécution... » xvii s. vi d. t. pour le « gros » d'nn contrat de rachat, xi s. pour un contrat d'hypothèque. — Dame « Loyse de Gystelle, vefve douairière » du comte de Rœulx. — Antoine Daens, écuyer sr. du Parcquet. — Tiers du centième, accordé en 1610. — Total des mises et remises : xii^c^xxvii l. iiii s. ob. t. lvi ras. et i quartier de blé, ii ras. et i quart. de pois, viii ras. de charbon.

II. E. 112. (Registre.) — In-folio ; 109 feuillets, papier.

1614-1615. — Compte premier de Jean Liot,

présenté le 2 avril 1618, à Martin de Wissocq, assisté de « maistre Jehan Le Maire, escuiez licentié es droictz advocat au Conseil d'Artoys », et à François de Hanon, écuyer, sieur de Bavincove, maïeur de l'an passé. — Denis de la Force, sergeant à cheval du bailliage de St-Omer. — Chapons « receus suivant l'ordonnance du compte rendu pour l'an xvie et unze... à quatre solz paris. le chappon » ; « glinnes », à II s. p. chacune. — « Jehan Bouchier, drapier drapant, bourgeois de ceste ville... » — Acquisition par les gouverneurs de l'hôpital d'une rente de LXXXVII flor. x s., monnaie d'Artois « sur les impostz des fortifications de ceste ville de St Omer et sur tous les aultres biens, rentes et revenus, avecq le corps et communaulté d'icelle... » au rachat quatorze cents flor. « ... le tout conformément aulx lettres pour ce despeschez... en datte du IIIe de may xvie et unze... contenant clause de promesse de faire avoir aulx mère et relligieuses de cest hospital aultres lettres obligatoires sur touttes les personnes et biens de bourgeois, manans et habitans, corps et communaulté de ladicte ville... lesdictz quattorze centz florins donnez en pure aulmosne et charité à cest hospital par feu vénérable personne Adrien Poullain, abbé d'Auxy... ».— Donations et transports divers en faveur de l'hôpital. — Mre Josse Carré, « licentié es loix, conseillier des Archiducqz du bailliaige de St-Omer ». — Rente de XLII l., laissée à l'hôpital par Jacqueline Van Iseghem, pour être employée annuellement « en achapt de lictz, linchoeulx, couvertoirs et chemises, pour la commodité des pauvres... » : les plus « anchiens héritiers » ou, à défaut d'eux, le curé de la paroisse de St-Denis auront à vérifier l'emploi de cette rente. — CXXXVIII l. XVII s. IX d ob. paris. valant, « au courant », CLVI l. V s.— Total de la recette : XIIIeXXIII l. XV s. IIII d. t., LXII ras, II quart. et II big. de blé, IIII ras. de pois, et VIII ras. de charbon. — « Ordonné que, pour l'advenir, le compteur exhibera les quitances du pasteur et aultres ayans célébré les messes et obitz... ; avecq certifficat d'avoir faict et célébré lesdictes messes et obitz. » — Monsieur de Bavincove, ancien maïeur. — A « deffuncte Marguerite Doublet..., « neuf cent trente livres, dont cent pour l'achat de deux « bestes grasses... à la feste de St Remy ». — Jean Le Rœudre, receveur du guet. — Maison appartenant à l'hôpital, occupée par Jean Davarry, chapelain de l'hôpital. — A Anselme Mouille, collecteur du centième « pour deulx demy centièmes accordez es ans xvie douze et xvie treize et pour aultre tiers accordé l'an xvie quattorze, enssemble pour pluiseurs sommations faictes audict Davary... ». — A Sébastien de Saulty, greffier du « gros », pour le « gros de six livres de rente... », xv s. — A Adrien Deslions, procureur postulant au Conseil d'Arthois, pour le « taxé donné au prouffict dudict hospital, allencontre de Pierre Lombart » x l. XIIII s. y compris XXIIII s. pour le salaire de l'huissier. — Au compteur « pour soy avoir transporté, par cherge de messeigneurs les gouverneurs, à Baillœul, vers Monseigneur le comte de Rœulx... auquel voyaige y auroit employé deulx journées de cheval..., pour ses vacations, IIII l. ».— Total des mises et remises, XIIIeLXI l. II s. VII d. ob. pite. t., LXII ras., IIquart. et II big. de blé, IIII ras. de pois et VIII ras. de charbon. — A la suite de ce compte, « copie du pooir dudict Jehan Liot, compteur ».

II. E. 113. (Registre) — In-folio ; 111 feuillets, papier.

1615-1616.— Deuxième compte du même présenté aussi le 2 avril 1618 à Martin de Wissocq et à François de Hanon. — A la suite du premier article de recette : « Ordonné à ce compteur de renouveller par ce chapitre et aultres suivans de ce présent compte les noms des redevables propriétaires des héritaiges qui doibvent rentes, comme aussy de renouveller les listes et aboutz lorsque le changement y eschiet et de continuer pour l'advenir selon qu'il est expressément chargé par son pooir ». — A l'article « des rentes acquises d'aulcuns rembours... », les donateurs nommés et qui fournissent la matière d'un paragraphe sont les suivants : la veuve Jean Martin, maître Martin Thilly, Jacques Mallebrancque, Jean Le Quettre, Jacques Poullain, Pierre Méliot, l'abbé d'Auxy, Marguerite Nicaise, sœur Anne de Hautefeuille, Josse Bultel, la veuve Robert, Antoinette Carlier, la veuve Allart Pruvost. — Autres donateurs nommés plus loin : Aingnieulx du Prey, sire Simon Boudenot, Jean du Bur et sa femme, Jeanne Andrieu, veuve de Nicolas Gavelle, Marie Six, Barbe de Fiennes, Jeanne Backre, Jacques du Bois, la demoiselle Pauline, Jacqueline Van Heyghem, Nicolas Daens, etc. Total de la recette : XIIIeIX l. XIII s. V d. ob. t. LXII ras. II quart. et II big. de blé IIII ras. de pois et VIII de charbon. — Total des mises et remises : XIIIeXX l. XV s. I d., LXII ras. II quarts II big. de blé, III ras. de pois, VIII ras. de charbon.

II. E. 114. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1616-1617. — Troisième compte du même pré-

senté le 5 août 1620 à Martin de Wissoc et Jean de Haynin, maïeur de l'an passé. — « Preys appartenans audict hospital scituéz hors la porte de Sainct Croix de ceste ville de St Omer. » — Total de la recette : x^c^xxxiii l. iiii s. xi d., xlvii ras. dix bignetz de blé, iiii ras. de pois. — A la suite d'un article de dépenses pour la célébration de certains offices : « ordonné de continuer les prières et de satisfaire à l'intention des fondateurs et bienfaiteurs ». — « Grains livréz audict hospital pour la despence d'icelluy durant l'année de ce compte..... xlvii ras. dix bignetz de bled, iiii. ras. de pois. » — Total des mises et remises : xiiii^c^lxxvii l. vi s. iiii d. ob. tourn., xlvii ras. x big de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 115. (Registre.) — In-folio ; 114 feuillets, papier.

1617-1618. — Quatrième compte du même présenté aussi le 5 août 1620 à Martin de Wissocq et Jean de Haynin, maïeur de l'an passé. — « Les pères de la Compagnie de Jésus par achapt du vicomte de Fruges pour leur maison scituée au Brulle..... » — Débiteurs nommés : François de Haffrenghes, François du Val, sieur de la Cressonnière, Jacques Walleux, sr de Bonnegain. — Total de la recette : xiii^c^iiii^xx^vii l. xiii s. x d. t. xlvii ras. 10 big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xiii^c^lxviii l. v. d. t., xlvii ras. x big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 116. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1618-1619. — Cinquième compte du même présenté le 12 septembre 1622 à Martin de Wissocq et Philbert du Ploich, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xiii^c^iiii^xx^ l. xiii s. viii d. t. xlvii ras. x big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xiii^c^li l. xix s. vii d. t. xlvii ras. x big. de blé, iiii ras. de pois. — Ce registre ne contient, de même que la plupart de ceux qui suivent, ni articles nouveaux, ni mentions à signaler. Seuls, les totaux des sommes reçues ou dépensées varient légèrement et méritent d'être relevés pour faire connaître le budget de l'hospice.

II. E. 117. (Registre.) — In-folio ; 114 feuillets, papier.

1619-1620. — Sixième compte du même présenté aussi le 12 septembre 1622 à Martin de Wissocq et Philbert de Ploich, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xiii^c^iiii^xx^xv l. xiii s. viii d. t. xlvii ras. x big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xv^c^xxxvi l. xi s. iii d : t. xliii ras. x big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 118. (Registre.) — In-folio ; 112 feuillets, papier.

1620-1621. — Septième compte du même présenté le 23 juillet 1623 à Martin de Wissocq et François de Hanon, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xiiii^c^xxxvi l. i s. viii d. ob. t., xlviii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xiii^c^lxiii l. ix s. vii d. t. xlviii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 119. (Registre.) — In-folio ; 114 feuillets, papier.

1621-1622. — Huitième compte du même présenté aussi le 23 juillet 1623 à Martin de Wissocq et François de Hanon, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xiiii^c^lxxiii l. x s. vi d. t., xlviii ras. de blé ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xiiii^c^xli l. vii s. iii d. xlviii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 120. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1622-1623. — Neuvième compte du même présenté le 25 octobre 1627 à Martin de Wissocq et Roland de Croix, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xiiii^c^lxx l. iii s. xi d. t. xlviii ras. de blé ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xiiii^c^xxviii l. xix s. viii d. ob. t. xlviii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 121. (Registre.) — In-folio ; 112 feuillets, papier.

1623-1624. — Dixième compte du même présenté aussi le 25 octobre 1627 à Martin de Wissocq et Roland de Croix, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xvii^c^xlv l. xiiii s. t. id. de blé et de pois. — Total des mises et remises : xvii^c^iiii^xx^viii l. i s. iiii d. ob. t. id. de blé et de pois.

II. E. 122. (Registre.) — In-folio ; 122 feuillets, papier.

1624-1625. — Onzième compte du même présenté encore le 25 octobre 1627 à Martin de Wissocq et

Roland de Croix, maïeur de l'an passé. Total de la recette : xvii^{c}xxi l. vi s. v. d. t., id. de blé et de pois. — Total des mises et remises : xvii^{c}xlv l. xiiii s. t. id. de blé et de pois.

II. E. 123. (Registre.) — In-folio ; 135 feuillets, papier.

1625-1626. — Douzième compte du même présenté le 5 novembre 1629 à Martin de Wissocq et Roland de Croix, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xvii^{c}iiii^{xx}xvi l. xv s. iii d. t. liiii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xvi^{c}v l. iiii s. i d. t. id. de blé et de pois.

II E. 124. (Registre.) — In-folio ; 137 feuillets. papier.

1626-1627. — Treizième compte du même présenté aussi le 5 novembre 1629 à Martin de Wissocq et Roland de Croix, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xviii^{c}liiii l. xvi s. vii d. ob. t. liiii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xix^{c}xlviii l. xiii s. vii d. id. de blé et de pois.

II. E. 125. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1627-1628. — Quatorzième compte du même présenté le 26 septembre 1631 à Martin de Wissocq et Robert de Lens, seigneur de Blendecques, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xviii^{c}xxxiii l. xvi s, vi d. t. liiii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xvi^{c}iiii^{xx}iiii l. vii s. ii d. t. id. de blé et de pois.

II. E. 126. (Registre.) — In folio ; 130 feuillets, papier.

1628-1629. — Quinzième compte du même présenté le même jour à Martin de Wissocq et Robert de Lens, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xix^{c}liiii l. ix s. v d. id. de blé et de pois. — Ce compte comprend un article de dépenses de plus que les précédents, relatif aux frais de constitution d'une rente et à un procès. On y lit : « Au messager d'Arras pour le port et le rapport des lettres de constitution de dix livres quattre solz de rente... viii s. ». — « Au messager de Malinnes pour le port et le rapport de lettres et pacquetz tant de ceste ville audict lieu que dudict lieu en ceste ville concernant le procès intenté au Grand Conseil » contre les héritiers de la comtesse de Roeulx. Total des mises et remises : ii^{M} cix l. viii s. iii d. t. liiii ras. ii quart. ii big. de blé, iiii ras. de pois.

II. E. 127. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

1629-1630. — Seizième compte du même présenté le 28 septembre 1633 à Martin de Wissocq et Lamoral d'Audenfort, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : xix^{c}iiii^{xx}xvi l. iiii s. v d., lix ras. x big. de blé, iiii ras. de pois. — Total des mises et remises : xix^{c}xii l. x s. x d. ob. t., id. de blé et de pois.

II. E. 128. (Registre.) — In-folio ; 143 feuillets, papier.

1630-1631. — Dix-septième compte du même présenté aussi le 28 septembre 1633 à Martin de Wissocq et Lamoral d'Audenfort, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : ii^{M} iii^{c}lxxiii l. xvi s. iii d. lxx ras. x big. de blé, iiii ras. de pois. — Dans les dépenses : « Aulx pères et relligieux de l'ordre de St Dominicque pour leur sermon de chascun vendredy de caresme qui souloient estre faict chacun an audict hospital et dont par cy devant se payoit quinze solz et d'aultant que lesdictz sermons ne se font plus... Mémoire ». — Total des mises et remises : ii^{M} vii^{c}li l. ii s. viii d. ob. tourn., id. de blé et de pois.

II. E. 129. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

1631-1632. — Dix-huitième compte du même. Le paragraphe relatif à la présentation fait défaut comme dans les registres suivants. — Total de la recette : ii^{M} li l. xv s. iii d. ob. tourn. id. de blé et de pois. — Aux dépenses : « A Anthoine de Senicourt, recepveur du guet avant ceste ville at esté payé trente solz pour une année du guet de trois maisons appartenans audici hospital... xxx s. ». — « A deulx hommes pour leurs peines et vagations d'avoir soy transporter, sçavoir l'ung au villaige d'Esprelecque et l'aultre au villaige de Campaingne et Werdreck pour yllecq faire publier le rebail des dixmes appartenant audict hospital au terroir desdictz lieux, at esté payé comprins les droix des chergans desdictz lieux... xxvii s. ». — Total des mises et remises : ii^{M} ii^{c} ii l. iii s. xi d. t. id. de blé et de pois. — A la fin : « Oy, clos et arresté et par le rendant compte accepté par devant messeigneurs les gouverneurs de cest hospital soubsignéz le xve jour de décembre xvi^{c} trente cincq ».

H. E. 130. (Registre.) — In-folio ; 131 feuillets, papier.

1632-1633. — Dix-neuvième compte du même. — Total de la recette : II^{M} III^{c}XLII l. XVII s. VI d. ob. t., id. de blé et de pois. — Total des mises et remises : IIXMXXVII l. X d. t. id. de blé et de pois. — Compte arrêté le même jour, que le précédent.

H. E. 131. (Registre.)—In-folio ; 132 feuillets, papier.

1633-1634. — Vingtième compte du même présenté le 26 mars 1639 à Gabriel de Wissocq et Robert de Beaufort, chevalier, seigneur de Mondicourt, maïeur de l'an passé. — Total de la recette : II^{M} IIII^{c}XXV l. XV s. II d. id. de blé et pois. — Total des mises et remises : II^{M} III^{c}XIX l. X s. IX d.

H. F. 132. (Registre.) — In-folio ; 115 feuillets, papier.

1635-1636. — Vingt-deuxième compte du même rendu le 4 juillet 1645 par les héritiers de Jean List à Robert de Lens, chevalier, seigneur de Blendecques, et Jacques de Croix, seigneur de Bomy, maïeur de l'an passé. — Recette totale : XI^{c}XXIIII l. IX d. t. — Somme totale des mises et remises : XI^{c}XXVI l. III s. VI d. — Un article supplémentaire fait connaître que les héritiers donnent à l'hospice trois cents florins pour que les comptes soient apurés sans discussion, les prétentions de l'une ou l'autre partie, s'il y avait désaccord, pouvant donner lieu à de longs procès.

H. E. 133. (Registre.) — In-folio ; 157 feuillets, papier.

1636-1637. — Premier compte de Philippe Guilluy rendu le 7 juillet 1644 à Robert de Lens et Robert de Beaufort, seigneur de Mondicourt, maïeur de l'an passé. — En tête copie du pouvoir donné au nouveau receveur. Cet acte de nomination contient toutes les conditions imposées au titulaire, notamment : rendre compte annuellement « par dedans cincq mois après l'eschéance de chacun compte et payer le relicqua touttes et quantes fois que requis ou sommé en sera ». Au dessous, cette note : « Ce présent compte s'acceptera et s'arrestera au reguard dudict Guilluy sans préjudice néantmoins et cest hospital enthier contre les hoirs du feu receveur Liot, lesquels l'on n'a point exculpé, ny exculpe point des debvoirs incombans à le cherge dudict feu Liot ». — Recette totale : II^{M} IIII^{XX}II l. V s. IX d. ob. t., LIIII ras. de blé et III ras. et demie de pois. — Somme totale des mises et remises : III^{M} II^{c}XXXIX l. XI s. I d. ob., et autant de blé et de pois qu'à la recette.

H. E. 134. (Registre.) — In-folio ; 121 feuillets, papier.

1637-1638. — Deuxième compte du même rendu les 29 et 30 octobre 1647 à Robert de Lens et Jacques de Croix, maïeur de l'an passé. — Compte incomplet s'arrêtant avant la somme des recettes.

H. E 135. (Registre.)— In-folio ; 156 feuillets, papier.

1638-1640. — Troisième et quatrième comptes du même rendus aux mêmes les 12, 15, 18 et 20 décembre 1647. — Recette totale : II^{M} III^{c}VIII l. XI s. VIII d. LVI rasières de blé et III ras. de « scorion ». — Somme totale des mises et remises : II^{M} VIII^{c}IIII^{XX}VI l. I s. et autant de blé et de scorion qu'à la recette.

H. E. 136. (Registre.)— In-folio ; 181 feuillets, papier.

1641-1643. — Sixième et septième comptes du même rendus le 3 septembre 1648 à Gabriel de Wissocq et Robert de Beaufort, maïeur de l'an passé. — Recette totale : XVI^{c}XXIX l. VII s. II d. et XXXII rasières de blé. — Somme totale des mises et remises : XI^{c}IIII^{XX}XIIII l. XVIII s. VIII d. et autant de blé qu'à la recette.

H. E. 137. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1645-1647. — Dixième et onzième comptes du même rendus les 28 et 29 juillet et le 15 septembre 1650 aux mêmes.— Recette totale : II^{M} CIII l. VIII d. t. et XXXII rasières de blé. — Somme totale des mises et remises : II^{M} IIII^{c}XLI l. XIIII s. V d. et autant de blé qu'à la recette.

H. E. 138. (Registre.)— In-folio ; 218 feuillets, papier.

1647-1648. — Douzième compte du même rendu le 1er octobre 1650 aux mêmes. — Recette totale : IX^{c}LI l. XVIII s. VI d. XVI rasières de blé. — Somme totale des mises et remises : MIII^{c}XVIII l. VIII d. XVI ras. de blé.

H. E. 139. (Registre.) — In-folio ; 185 feuillets, papier.

1648-1651. — Treizième, quatorzième et quinzième comptes du même rendus par ses héritiers

es 7, 22 et 26 mars et le 29 mai 1653 aux mêmes. — Recette totale : iii^{M} iiii^{c}iii l. xii s. iiii d. et xlviii rasières de blé. — Somme totale des mises et remises : ii^{M} vi^{c}liii l. xii s. ix d. — Dans une note finale, les héritiers du receveur demandent que le droit de quinzième denier qui s'accordait aux receveurs précédents en temps de paix, même lorsque les revenus se percevaient facilement, soit augmenté en considération des difficultés que la guerre actuelle apporte à la gestion des deniers de l'hospice.

H. E. 140. (Registre.) — In-folio ; 197 feuillets, papier.

1651 1652. — Premier compte de Jean Oger, rendu les 1er et 2 décembre 1659, à François-Antoine de Wissocq, chanoine de la cathédrale et doyen de la collégiale de St-André à Hildesheim, représentant Gabriel de Wissocq, et Jacques de Walche, seigneur de « Racquingoult », maïeur de l'an passé. — Recette totale : ii^{M} vi^{c}liiii l. viii s. iii d. et xviii rasières et demie de blé. — Somme totale des mises et remises : iii^{M} vi^{c}xxviii l. xvi s. i d. — A la fin du registre, pouvoir du nouveau receveur suivi de cette modification : « Mais comme ce compteur auroit remonstré à Messieurs les gouverneurs et administrateurs dudict hospital qu'il luy estoit impossible de bien et deubement exercer sa recepte aux gages du quinziesme denier pour la fatigue et vacquation qu'il y escheoit, lesdicts sieurs gouverneurs et administrateurs luy auroient accordé verbalement, après la closture du compte que les hoirs de feu Philippes Guilluy ont rendu en l'an 1655 le dixiesme denier de tout ce qu'il aurat reçeu et à la suitte de ce luy en passe l'acte suivant ». — Et l'acte suit.

H. E. 141. (Registre.) — In-folio ; 284 feuillets, papier.

1652-1659. — Deuxième compte du même, rendu du 27 juin au 13 juillet 1662, à Gabriel de Wissocq et Jacques de Wallehe. — Recette totale : xviii^{M} ii^{c}xxxix l. xvi s. x d. — Somme totale des mises et remises : xx^{M} xlix l. viii s. x d.

H. E. 142. (Registre.) — In-folio ; 237 feuillets, papier.

1659-1662. — Troisième compte du même rendu en 1665 aux mêmes. — Recette totale : viii^{M} clvi l. xiii s. ii d. — Somme totale des mises et remises : vii^{M} xx l. iv s. i d.

H. E. 143. (Registre.) — In-folio ; 247 feuillets, papier.

1662-1665. — Quatrième compte du même rendu du 5 au 14 juin 1669 aux représentants de la dame douairière de Bomy, Jean de Havrel de la Rue et J. de Haffreingues. — Recette totale : vi^{M} vi^{c}iiii^{xx}vii l. v s. vii d. t. — Somme totale des mises et remises : vi^{M} iii^{c}lx l. viii s.

H. E. 144. (Registre.) — In-folio ; 430 feuillets, papier.

1665-1673. — Cinquième compte du même rendu en 1674 aux représentants de la dame de Bomy, Octave Joseph de Trarsegnies, vicomte d'Arminde, et J. de Havrel de la Rue. — Recette totale : xv^{M} ii^{c}lxiiii l. xii s. — Somme totale des mises et remises : xvi^{M} v^{c}iiii^{xx}xv l. ix s. vi d. — A la fin, procuration de Jean Oger à Gilles Oger, gradué en droit, pour le représenter à la reddition du compte.

H. E. 145. (Registre.) — In-folio ; 204 feuillets, papier.

1673-1674. — Sixième compte du même rendu en 1676 aux mêmes par demoiselle Marguerite Bayart veuve de Jean Oger. — Compte incomplet s'arrêtant avant la somme des recettes.

H. E. 146. (Registre.) — In-folio ; 269 feuillets, papier.

1674-1675. — Septième compte du même rendu à la même date que le précédent et aux mêmes par Marguerite Bayart. — Recette totale : ii^{M} iii^{c}xxix l. xiii s. i d. xvi ras. de blé et viii chapons dont 2 à vi s. et 2 à viii s. la pièce. — Somme totale des mises et remises : xii^{c}iiii^{xx}xi l. vi s. viii d. ob.

H. E. 147. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1670-1675. — « Compte, estat et renseing dernier que fait et rend damoiselle Marguerite Bayart, vefve de Jean Ogier, vivant recepveur de l'hospital de St Jean en la ville de St Omer... cestuy icy se rendant seullement pour un chappitre de menues rentes qu'elle n'avoit renseingnée par son compte septième et final de lad. entremise... » Recette totale : iii^{c}xli s. viii d. par. — Somme totale de dépense : ii^{c}xxi l. vii s.

H. E. 148. (Registre.) — In-folio ; 269 feuillets, papier.

1675-1683. — Premier compte de Pierre Carton

rendu le 21 juillet 1685 à Octave Joseph de Traregnies et Albert Caucheteur, lieutenant de maïeur de l'an passé. — Recette totale : xxxiii^{M}v^{c}xxi l. xi s. vii d. — Parmi les dépenses, aux articles 11 et suivants : « ...Pour la part deub par cest hospital dans la couverture... du coeur de l'esglise de Campaigne... xv s.» « A Jacques Collart, menuisier, pour avoir travaillyé de son mestier au coeur de l'esglise dudict Campaigne et livré quelcque partye de bois... pour livreson de croix... de tout quoy il en est deub par cest hospital la moityt... vi l. xiii s. v d. ». — Série de mentions analogues concernant le choeur de l'église de Campagne-lès-Wardrecques, et autres relatives au « coffre où reposent ordinairement les rembours des rentes de cest hospital ». — Somme totale des mises et remises : xxvii^{M}viii^{c}lxix l. ii d.

H. E. 149. (Registre.) — In-folio ; 183 feuillets, papier.

1683-1688. — Deuxième compte du même rendu le 10 avril 1690 à dame Octavie Anne Françoise de Wissocq, mère et procuratrice spéciale de Albert Louis Antoine Guislain de « Trésegnies », et à Alexis de Fiennes, ancien maïeur de St Omer. — Recette totale : xxix^{M}ii^{c}iiii^{xx}x l. xvi s. x d. — Somme totale des mises et remises : xxvi^{M}iii^{c}lxxiii l. iii s. vii d.

H. E. 150. (Registre.) — In-folio ; 173 feuillets, papier.

1688-1693. — Troisième compte du même rendu le 11 août 1694 à la même et à Jean de Havrech, ancien maïeur. — Recette totale : xxiii^{M}clxxiiii l. xviii s. xi d. — Somme totale des mises et remises : xxv^{M}v^{c}xxviii l. xviiii s. ii d. — Quelques mentions de travaux exécutés à un moulin ne sont pas sans intérêt. On les trouve à la dépense.

H. E. 151. (Registre.) — In-folio ; 114 feuillets, papier.

1693-1696. — « Compte et estat que fait et rend Pierre François Martin, bourgeois demeurant en la ville d'Aire et substitué de sire Pierre Carton, receveur des biens et revenus afférans à l'hospital de St Jean Baptiste en la ville de St Omer... » Rendu le 3 juillet 1697 aux mêmes que le précédent compte.— Recette totale : xviii^{M}ix^{c}lxxviii l. iiii s. ii d. — Somme totale de dépense : xviii^{M}ii^{c}xxix l. ix s. x d.

H. E. 152. (Registre.) — In-folio ; 109 feuillets, papier.

1696-1698. — Cinquième compte de Pierre Carton rendu le 11 août 1699 à Monseigneur Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de St-Omer, Guislain de Trésignies et Guillaume de Fiennes, ancien maïeur. — Recette totale : xiiii^{M}iii^{c}xxxiii l. vii s. vii d. — Dans les dépenses, nouvelles mentions de travaux à l'église de Campagne-lès Werdrecques. — Somme totale de dépense : xxi^{M}vii^{c}lxxviii l. xiii s. vii d.

H. E. 153. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1698-1699. — Sixième compte du même rendu le 25 octobre 1700 aux mêmes. — Recette totale : xxxii^{M}xiiiilv l. xii s. viii d. — Somme totale de dépense : xxxi^{M}ciiii^{xx}xiii l. viii s. xi d. — Dans ce registre et les suivants les titres des chapitres et les divisions des recettes sont autres que dans les articles précédents. Les revenus dans la ville, notamment, sont divisés par paroisses.

H. E. 154. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1700. — Septième compte du même rendu le 2 août 1701 aux mêmes. — Recette totale vi^{M}ix^{c}lxiii l. xiii d. — Dans les dépenses : « A Philippes Belanger payé deux livres pour avoir livré un frin pour le moulin de cest hospital... x l. ». — Somme totale de dépense : v^{M}v^{c}x l. viii s. ii d.

H. E. 155. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1701. — Huitième compte du même rendu le 27 octobre 1702 à Guislain de Tresignies et Guillaume de Fiennes, ancien maïeur. — Recette totale : vi^{M}ii^{c}li l. xi s. iiii d. Dans les dépenses : « A Michel Lamoury, pottier, payé deux cens quinze florins Flandres pour livreson de carreaux pour les paremens des deux chambres audit hospital ». — « A Mathieu Damien, maistre feronnier, pour plusieurs ouvrages de son stil faits tant audit hospital qu'au moulin du Rosendal payé septante deux florins sept sols Flandres ». — Somme totale de dépense vii^{M}iii^{c}lviii l. vi s. i d.

H. E. 156. (Registre.) — In-folio ; 62 feuillets, papier.

1702. — Neuvième compte du même rendu le

31 août 1703 rendu à Mgr de Valbelle et Joseph de Lens, ancien maïeur. — Recette totale : v^{m}ix^{c}ii l. iii s. iv d. — Somme totale de la dépense : iii^{c}xxi l. xii s. iii d.

H. E. 157. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1703. — Dixième compte du même, rendu le 22 juin 1707 à Mgr de Valbelle et à Jean Cardon, ancien maïeur. — Recette totale : v^{m}vi^{c}lvii l. xviii s. viii d. — Somme totale de la dépense : iiii^{m}vii^{c}lxxxviii l. xvi s. viii d.

H. E. 158. (Registre.) — In-folio ; 73 feuillets, papier.

1704-1705. — Onzième compte du même, rendu le 14 novembre 1708 à Guislain de Trésignies et François de Lierre, baron de Berneville, ancien maïeur. — Recette totale : x^{m}iiii^{c}xli l. xvi s. ix d. — Mentions de divers travaux au moulin de Rosendal. — Somme totale de la dépense : vii^{m}vii^{c}xxxi l. xiii s. x d.

H. E. 159. (Registre.) — In-folio ; 89 feuillets, papier.

1706-1707. — Douzième compte du même rendu le 6 août 1709 aux mêmes. — Recette totale : xi^{m}v^{c}iii l. xiiii s. viii d. — Somme totale de dépense : ix^{m}iii^{c}lxxii l. xix s. v d.

H. E. 160. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1708. — Treizième compte du même rendu le 20 mai 1710 aux mêmes. — A la recette : « Casernes d'Aire. Maître François Billion, prestre, chanoine de la collégiale de St Pierre d'Aire et Jean Henry Vasseur, notaire royal et eschevin de lad. ville, en qualité d'exécuteurs testamentaires de damoiselle Anne de Beugin ont transporté au proffit de cet hospital, comme il est plus au long au compte deuxiesme de ce receveur, la somme de cent florins Flandre de rente chacun an assignées sur l'entremise des casernes de ladite ville d'Aire... ». — Recette totale : v^{m}iiii^{c}lxxv l. vi s. i d. — A la fin des mises : « Le comptable vous représente, Messieurs, qu'il at esté obligé de soustenir procès contre feu Monseigneur l'evesque de St Omer au parlement de Paris, ensuitte des ordres de vos prédécesseurs et de Monsieur le vicomte d'Arminden (*sic*) pour tâcher d'empescher que ledit seigneur evesque n'eust en inspection des comptes, ny intervenne en l'administration de cest hospital et comme il n'at peu avoir raison de feu Monseigneur l'evesque, auquel il at fait cognoistre à sa dernière maladie par Monseigneur Tissot, son confesseur, qu'il l'avoit frayé de beaucoup, il vous requiert, Messieurs, d'avoir esgard à ses debvoirs etc... Il luy at esté aussy ordonnée, Messieurs, de faire copie de la fondation de cest hospital, laquelle n'estoit pas lisible pour son ancieneté ; pour la copie de laquelle il vous requiert de luy passer, attendue la longueur du temps qu'on at employé pour la copier ». — Somme totale de la dépense vii^{m}viii^{c}xxxii l. ii s. ii d.

H. E. 161. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1709-1712. — Compte rendu le 20 juillet 1714, par les héritiers de Carton à Ferdinand-Octave-Joseph de Trazegnies et Alexandre-Julien de Guernonval, ancien maïeur. — Recette totale : « vingt deux mil cincq cent dix noeuf livres, noeuf sols, noeuf deniers obol ». — Somme totale de dépense : « quinze mil trois cent quattre vingt trois livres, deux sols, quattre deniers ». — A ce registre est joint un compte supplémentaire de recettes de quelques feuillets, sans intérêt particulier. — Depuis la fin du xviie siècle, les sommes totales des recettes sont inscrits en lettres et en chiffres arabes à la manière actuelle.

H. E. 162. (Registre.) — In-folio ; 104 feuillets, papier.

1713-1714. — Compte rendu le 4 juillet 1715 par les mêmes aux mêmes. — Recette totale : 13136 l. 16 s. 8 d. — Somme totale de la dépense : 13065 l. 15 s. 5 d.

H. E. 163. (Registre.) — In-folio ; 85 feuillets, papier.

1714-1718. — Compte de Jacques Vorons, rendu le 8 juillet 1726 à Joseph de Trazegnies, assisté, en l'absence du « procureur pensionnaire de cette ville », d'Alexandre Marissal, avocat. — Recette totale : 22353 l. 7 s. 11 d. — Somme totale de dépense : 22164 l. 3 l. 10 s.

H. E. 164. (Registre.) — In folio ; 148 feuillets, papier.

1718-1724. — Deuxième compte du même, rendu le 26 juin 1727 aux mêmes. — Recette totale : 34702 l. 19 s. 6 d. — Somme totale de la dépense : 26026 l. 17 s. 6 d.

H. E. 165. (Registre.) — In-folio ; 127 feuillets, papier.

1724-1726. — Troisième compte du même, rendu le 26 mars 1740 par ses héritiers à Joseph de Trazegnies, assisté de Me Claude-Anne de Mombynes, avocat au parlement de Paris. — Recette totale : 12898 l. 6 s. — Somme totale de la dépense : 7684 l. 6 s. 3 d.

H. E. 166. (Registre.) — In-folio ; 117 feuillets, papier.

1727-1730. — Quatrième compte du même, rendu le 29 mars 1740 par les mêmes aux mêmes. — Recette totale : 23649 l. 14 s. 7 d. — Somme totale de la dépense : 19665 l. 3 s. 2 d.

H. E. 167. (Registre.) — In-folio ; 302 feuillets, papier.

1741-1746. — Compte rendu le 25 octobre 1747 par les héritiers de feu Philippe-Alexis Galliot, jadis receveur de l'hôpital, aux mêmes. — Recette totale : 55455 l. 9 ob. — Somme totale de la dépense : 56266 l. 10 d. 1 ob.

H. E. 168. (Registre.) — In-folio ; 170 feuillets, papier.

1747-1752. — Compte rendu le 16 mars 1756 par Pierre-François Verdevoye à Joseph de Trazegnies seul, en l'absence de l'ancien mayeur. — Recette totale : 57420 l. 1 d. 1 ob. — Somme totale de la dépense : 68139 l. 10 s. 10 d.

H. E. 169. (Registre.) — In-folio ; 245 feuillets, papier.

1753-1767. — Compte du même rendu le 13 avril 1768 au même. — Recette totale jusqu'en 1765 inclusivement : 130111 l. 3 s. 4 d. et pour 1766-1767 : 12514 l. 15 s. 9 d. — Somme totale de dépense : 140314 l. 14 s.

H. E. 170. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1768-1772. — Compte rendu le 5 novembre 1773 par Philippe-Louis-Guislain Delarsé au même. — Recette totale : 53305 l. 11 s. 7 d. — Somme totale de la dépense : 50730 l. 11 s.

H. E. 171. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1773. — Compte du même, rendu le 3 octobre 1774 au même. — Recette totale : 19120 l. 2 s. — Somme totale de la dépense : 15565 l. 14 s. 6 d.

H. E. 172. (Registre.) — In-folio ; 110 feuillets, papier.

1774-1782. — Compte rendu le 25 août 1783 par Philippe-Ignace Bosquet au marquis de Trazegnies. — Recette totale : 109674 l. 13 s. 7 d. — Somme totale de la dépense : 109290 l. 14 s. 2 d.

H. E. 173. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

An III-an IV. — Compte rendu le 17 germinal an v par Nicolas-Joseph Lanose, receveur de « l'hospice de la Fraternité, aux citoyens membres composant la commission » de cet hospice. — Malgré sa date, ce compte est, dans l'ensemble, assez semblable aux précédents. — Recette totale : 24978 l. 10 s. 11 d. en assignats et 11548 l. 11 s. 6 d. en numéraire. — Dépense totale : 24277 l. 3 s. 11 d. en assignats et 11462 l. 10 s. en numéraire.

H. E. 174. (Registre.) — In-folio ; 9 feuillets, papier.

An V. — Compte du même, rendu le 26 floréal an v. — Recette totale : 6762 l. 4 s. 6 d. — Dépense totale : 6332 l. 1 s. 9. d. — Ce compte est très abrégé. La dépense comprend un seul chapitre, et la recette quatre.

H. E. 175. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

An III-an V. — Pièces justificatives des comptes. — Ordres de paiements, mandats, quittances, trois assignats de cinq livres.

H. E. 176. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1714-1742. — Pièces diverses. — Compte de liquidation de la recette du sieur Carton, receveur de l'hospice (1714-1736). — Procès-verbal de vérification du numéraire en caisse (18 juin 1742).

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, Etc.

II. F. I. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1787-an V. — Personnel des religieuses. — Pétition des hospitalières de St Louis, détenues, pour obtenir la remise de leurs biens meubles déposés à l'hospice de la Fraternité (an II). — Etat des meubles et effets remis auxdites religieuses (thermidor an II). Admission comme infirme de la sœur Louise Hanicotte, âgée de 91 ans, ancienne hospitalière (an III). — Malades. — Pièces relatives à l'admission d'un certain nombre de malades (1787-an V). — Requête du sieur Courden, concierge d'une des maisons d'arrêt, pour obtenir une augmentation de salaire pour l'entretien des deux folles enfermées dans ladite maison (an III).

SÉRIE H

PAPIERS ET CORRESPONDANCES DIVERSES NE RENTRANT PAS DANS LES SÉRIES PRÉCÉDENTES

II. H. I. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 1 parchemin.

1665-1791. — Papiers de familles. — Vente de blé et scorion après le décès de François De le Mort, à Estrehem (3 août 1665). — Ventes, baux, testaments et autres actes et correspondances intéressant les familles de Bellemare et Corniquet de Villers.

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

HOSPICES DE SAINT-OMER

III. — LA MADELEINE OU MALADRERIE

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

III. A. 1. (Liasse) — 17 pièces: 2 parchemin, 15 papier.

1296-1763. — Robert II, comte d'Artois, confirme les acquisitions faites par l'hôpital de la Madeleine et les biens donnés en aumône à cet établissement en divers lieux : Seninghem, Racquinghem, Saint-Omer, Oye, Roquetoire (*Rokestor*), etc., et fixe les redevances qui seront versées par l'hôpital à ses châteaux de Saint-Omer, de Merck et d'Aire, pour avoir le droit de jouir paisiblement de ces possessions 1296 (n. s.) mars, p. 1). — Vidimus de lettres royaux de Jean II qui renonce, à l'exemple de ses prédécesseurs et des comtes d'Artois, à placer un religieux hospitalier à la tête de la Maladrerie à l'occasion de son avènement (1350, 28 octobre-7 novembre, p. 2). — Requête de la sœur supérieure Marie-Anne Moreau, adressée aux députés ordinaires pour leur réclamer l'exemption des fermes de l'eau-de-vie, de vin et de bière (6 avril 1745, p. 3). — Pièces produites à l'appui de cette requête : extraits des registres aux adjudications des fermes des États d'Artois qui constatent l'exemption accordée aux sœurs jusqu'à concurrence d'une consommation déterminée (1711-1745, p. 4-7). — Les députés ordinaires des États d'Artois fixent le nombre de pièces de bière et de vin que les diverses communautés de Saint-Omer pourront consommer sans payer de fermes (20 septembre 1751, p. 8). — Nouvelle requête par Duvivier, receveur de l'hôpital, réclamant une exemption plus considérable. Il appelle de la décision des députés à l'Assemblée générale des États. En marge : « Néant sur les deux premiers chefs, et pour ce qui est de l'eau-de-vie il y est pourvû par la résolution de l'Assemblée générale de 1740. Fait en l'Assemblée générale des États d'Artois convoquée au huit novembre mil sept cent cinquante-un. De Rochefort, par ordre » (p. 9). — Lettre de l'abbé d'Auchy, Frevier, à l'hôpital, lui écrivant que la décision des États est irrévocable et qu'il ne peut en rien en modifier l'exécution (25 février 1752, p. 10). — Pièces diverses relatives à l'exemption du vingtième denier accordée à l'hôpital par les États d'Artois à diverses reprises (1753-1773, p. 15-18).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

III. B. 1. (Liasse.) — 44 pièces : 7 parchemin, 37 papier.

1208-1781. — **Legs et donations.** — Extrait du testament de Barlot (28 juin 1742), chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, donnant à la Maladrerie une somme de cinq cents livres (p. 1). — Donation (janvier 1231) par Marguerite de Bergues, à l'hôpital de la Madeleine, du moulin à eau situé sur son domaine. Signataires de la charte : « Sire Eustace de Blendeke le chevalier, et sire Waittier ses nies, sire Boidin Tornoi le chevalier, Will. Spannol, Lorens de Billeke et Eustace ses sergans ». (p. 2). — Pièces de comptabilité relatives à la donation (6 décembre 1723), par le chanoine Boucher, à la Maladrerie, du tiers de ses biens meubles (p. 3-10). — Compte de succession contenant le testament (13 juillet 1766) par lequel le chanoine de Carnin de Lillers, archidiacre d'Artois, donne à la Maladrerie la moitié de ses meubles (p. 11). — Testament (17 avril 1781) et pièces y relatives de Bertin-Maximilien-Joseph Decroix, avocat à Saint-Omer, qui laisse 7,500 l. à trois établissements, dont la Maladrerie (p. 12-14). — Pièces relatives à l'amortissement d'une rente de trente-une livres 5 sols donnée par Gabriel Gaillet en 1717 (p. 15-18). — Donation (juillet 1208) par Gerbod, abbé de Saint-Welmer, de tout ce qu'il possède à Seninghem (p. 19). — Legs de 8 l. 5 s par Pierre de Ghœnt (1349), dans un vidimus du 29 janvier 1447 (p. 20). — Legs (28 septembre 1740) de 100 livres de rente par Melle Hendricq, veuve de Pipelart, et pièces y relatives (p. 21-26). — Legs (28 octobre 1727) par Thomas-Louis Liot, doyen de la cathédrale de Saint-Omer, de la moitié de ses meubles (p. 29-30). — Legs (21 mai 1717) par Louis Losvelde, chanoine de Saint-Omer, de 2,000 l. (p. 31-32). — Legs (16 décembre 1721) par Nicole Louchiez, veuve de Charles-Antoine Denis, d'une maison sise sur la Grand-Place, à Saint-Omer (p. 33). — Legs (8 novembre 1773) par François Merlin, avocat, de 200 l. (p. 34). — Charte par laquelle B. de Merles (avril 1218) fait abandon de ses prétentions sur une terre sise près de l'hôpital de la Madeleine qu'il déclare appartenir à cet établissement (p. 35). — Donations par Jean, seigneur de Seninghem, de : 1° (janvier 1235) deux mesures de terres « qui gisent après le Buisson desus Waterdale » ; — 2° (mars 1270) une rasière de blé à tirer du moulin « Malbrenc » pour entretenir une lampe devant l'image de sainte Madeleine ; — 3° (avril 1296) sept quarterons de terre à Seninghem (p. 36-38). — Legs (1er juin 1720) par le chanoine Tissot, archidiacre d'Artois, de 1,000 l. de principal et de 50 l. de revenu (p. 40-43). — Acte reproduisant la donation (2 juin 1745) de 2,300 l. par demoiselle Verbier (p. 44).

III. B 2. (Liasse) — 27 pièces : 3 parchemin, 24 papier.

1720-an III. — **Fondations de lits.** — *Fondation Delcarette-Cuinghem.* — Acceptation (22 avril 1729) par Mgr de Valbelle, évêque de Saint-Omer, Joseph de Lens, maïeur de la ville, Julien de Guernonval, ancien maïeur, d'une somme de deux mille livres versée par Alerain Delcarette, dame Marie-Alexis de Cuinghem, son épouse, et demoiselle Marie-Thérèse de Cuinghem de Quincour, sœur de celle-ci, pour fondation d'un lit destiné à un pauvre. En quadruple expédition, avec quittance signée de la sœur Colombe, supérieure de l'hôpital (p. 1-4). — *Fondation Jeanne Depresle.* — Copie du testament (5 janvier 1746) par un article duquel Marie-Jeanne Depresle « dite Compère », donne à la Maladrerie une somme de deux mille cinq cents livres pour fondation d'un lit qui devra toujours être occupé par un pauvre malade (p. 5). — Pièces relatives aux droits d'amortissement et francs-fiefs dûs à cause de cette fondation (p. 6-7). — *Fondation Anne-Marie Girardot.* — Acceptation (29 novembre 1723) par Mgr de Valbelle, Joseph de Lens et Julien de Guernonval, d'une somme de deux mille livres versée par Anne-Marie Girardot, pour fondation d'un lit. Double expédition (p. 8-9). — Pièces diverses de procédure (1758-1765), condamnations, contraintes, quittances relatives au paiement de droits entraînés par la fondation d'un lit faite le 22 septembre 1732 par le chanoine Hiecq (p. 10-19). — *Fondation Le Clercq.* — Acceptation (22 avril 1749) par Mgr de Valbelle et Philippe-François de Coupigny, maïeur de Saint-Omer, d'une somme de deux mille cinq cents livres versée par François Le Clercq, curé de la paroisse de Saint-Denis, à Saint-Omer, pour fondation d'un lit pour un pauvre de Saint-Omer (p. 20). — Pièces relatives aux droits à payer pour cette donation : mémoire non signé

(s. d.) sur la dispense de payer les droits d'amortissement et francs-fiefs accordée aux hôpitaux (p. 21-22). — *Fondation Louis Nolle.* — Acceptation (17 septembre 1732) par Mgr de Valbelle et Maximilien de Guernonval d'une somme de trois mille livres donnée par Louis Nolle, chanoine de Saint-Omer, pour fondation d'un lit (p. 23). — *Fondation Stemmer.* — Acceptation (12 janvier 1720) par Mgr de Valbelle et Marc-Antoine de Fienne, maïeur de Saint-Omer, d'une somme de dix-sept cents livres donnée par messire Stemmer, curé de Longuenesse, pour fondation de deux lits (p. 24). — Extrait du testament de Stemmer (p. 25). — Demande adressée (29 messidor an III) à la Maladrerie par les officiers municipaux de la commune de Longuenesse d'admettre une malade de cette localité en considération du legs Stemmer (p. 26). — Réponse (s. d.) de l'hôpital à la commune de Longuenesse, déclarant que la Maladrerie, ne jouissant plus des biens attachés à cette fondation, ne peut plus en observer les prescriptions (p. 27).

III. B. 3. (Liasse.)—114 pièces : 7 parchemin, 106 papier, 1 plan.

1301-1793. — Biens en général. — *Blendecques.* — Sentence (18 décembre 1301) du magistrat de Saint-Omer qui attribue à la Madeleine une terre située *entre deux ponts* à Blendecques et soixante sous de rente dont Jean Lecoq, prêtre d'*Olfrethun* lui contestait la propriété. « En l'an de grasce mil trois chens et un le lundi devant la feste Saint Thomas l'apostle el mois de décembre » (p. 1). — Acte (16 novembre 1413) par lequel la Maladrerie donne à bail, pour vingt livres de rente par an, à Pierre Brehel, un moulin à eau situé à Blendecques (p. 2). — Demandes en modération de loyer (1543-1679) adressées aux administrateurs de la Maladrerie par les fermiers de Blendecques dont les noms suivent : Jacques Robbie, Gilles Buidre, Tummerel, Joachim Pativier, Pierre Chocques, Guillaume Some, Baudouin Bouveur, Jacques Danel, Mathieu et Jacques du Bos, Georges Delattre, Pierre Lestrange, Pasquier du Pond, Robert Beclin, Antoine Chambre, Jacques Lemol, Charles Molle. Une mention en marge de ces demandes atteste que toutes ces demandes ont été favorablement examinées (p. 3-21). — Série de baux (1724-1793) d'une terre de huit mesures à Blendecques, consentis par la Maladrerie à Jean-Francois Geudin, puis à sa veuve Jeanne-Françoise Limousin, enfin à son fils Joseph pour un loyer annuel dont le taux s'élève graduellement de cent sept à trois cent quatre-vingt-quatre livres (p. 22-30). — Série de baux (1751-1785) d'une terre de neuf mesures trois verges, à Blendecques, consentis par la Maladrerie successivement à Robert Goidon et à François Limousin pour un loyer annuel dont le taux s'élève graduellement de cent cinquante à deux cent dix-sept livres (p. 31-35). — Série de baux (1718-1793) d'une terre de seize mesures 34 verges, à Blendecques, consentis successivement à Jean-Alexis Nicole, Antoine Delezoide, Jean-Baptiste Cadet, Pierre-Antoine Delezoide pour un loyer s'élevant graduellement de deux cent dix-huit livres à mille quatre livres 17 sols 3 deniers (p. 36-44). — Pièces d'un procès soutenu (1793) par la Maladrerie contre Deguillage et Trevielle, ses fermiers d'une terre de 23 mesures 1 quartier, à Blendecques (p. 45-53). — *Difques.* — Arrentement (4 mars 1515) de terres sises à Difques et appartenant à la Maladrerie, consenti par Louis de Rebecque, maïeur, et Jacques de la Jumelle, ancien maïeur, à Nicolle Goffette, conseiller principal de Saint-Omer (p. 54). — Arrentement des mêmes terres (12 février 1599) renouvelé par les maïeur et échevins de Saint-Omer (p. 55). — Pièces diverses relatives à une réclamation sur la jouissance de ces terres par les héritiers de Goffette (p. 56-62). — *Esquerdes.* — Pièces relatives à un procès intéressant six mesures de terre situées à Esquerdes et appartenant à François Sanne et Louis Wintrebert, et chargées d'un arrentement de cinq quartiers de blé au bénéfice de la Maladrerie. — Reconnaissances de l'arrentement de 1702 à 1778 (p. 62-68). — Autres pièces : significations, mémoires, jugements, etc. (p. 69-112). — Plan de 1770 (p. 113).

III. B. 4. (Liasse.) — 165 pièces : 11 parchemin, 154 papier, 2 sceaux.

1197-1793. — Biens en général (suite). — *Helfaut.* — Pièces de procédure (1601-1629) relatives à des poursuites exercées par la Maladrerie contre Maxime Tartare pour l'obliger à payer une rente de trois quartiers de blé assignée sur une terre d'Helfaut appartenant à l'hôpital (p. 1-8). — Reconnaissances (12 décembre 1613 et 12 juin 1665) d'une rente d'une rasière de blé au profit de la Maladrerie et affectée sur onze quartiers de terre situés à Helfaut (p. 9-10). — Demande (vers 1700) en réduction de loyer de ces terres d'Helfaut, adressée aux administrateurs de la Maladrerie par les tenanciers Guillaume Le François (p. 11). — *Longuenesse.* — Pièces de procédure (1793) relatives

à des poursuites exercées par la Maladrerie contre Théodore Gaspard Cousin pour le paiement de 1,410 l. qu'il doit pour six années de loyer d'une pâture de cinq mesures trois quartiers, à Longuenesse (p. 13-21). — Sommation (fin 1793) à Jacques-Philippe Bomy de payer le loyer d'un manoir amasé de deux quartiers et demi situé à Longuenesse et appartenant à la Maladrerie (p. 62). — *Moulle.* — Bail (14 septembre 1773) de trois mesures 85 verges de terre à rietz situées à Moulle consenti par la Maladrerie à Omer-François Querquant, ménager à Éperlecques, pour 24 l. de loyer annuel (p. 23). — Poursuites (1777-78) contre le même pour défaut de paiement dudit loyer (p. 24-31). — *Nortdausque.* — Série de baux (1718-1771) d'une terre située à Nortdausque consentis par la Maladrerie à Henry de Marthes, Jean Plet, Jean-Baptiste Verva, pour un loyer annuel variant de sept à trente-neuf livres (p. 32-37). — *Pihen.* — Arrentement (29 juin 1399) de onze quartiers de terre à Pihen par la Maladrerie à Simon Thibault, moyennant six quartiers et demi de blé (p. 38). — Reconnaissance (11 février 1574) du susdit arrentement (p. 39). — Mémoire (12 juillet 1641) des gouverneurs de la Maladrerie relatif aux propriétés de Pihen (p. 40). — *Roquetoire.* — Déclaration (16 mai 1665) des terres possédées à Roquetoire par la Maladrerie (p. 41). — *Saint-Martin-au-Laërt.* — Contrat d'acquisition (26 juin 1734) par le sieur Barraby, greffier de la chambre des orphelins de Saint-Omer, pour le compte de la Maladrerie, d'un tiers d'une pâture de six mesures située à Saint-Martin-au-Laërt, et pièces diverses se rapportant audit contrat (p. 42-48). — Contrat d'acquisition (29 août 1734) par l'évêque de Saint-Omer, au nom de la Maladrerie, des deux autres tiers de la susdite pâture, et pièces diverses se rapportant à cet achat, et notamment au retrait féodal exercé dans la circonstance (p. 49-61). — Série de baux (1733-1787) de la même terre consentis par la Maladrerie à divers fermiers et mémoires relatifs à cette possession (p. 62-75). — Deux liasses de quittances relatives aux revenus de la terre de Saint-Martin-au-Laërt. — Autre liasse de quittances délivrées par le receveur de la chapelle Sainte-Élisabeth pour le cens d'un canon perpétuel dû à cette chapelle (p. 76-100). — *Seninghem.* — Ratification (5 mai 1231) par Pierre, évêque de Thérouanne, de la vente faite par Christine de Seninghem à la léproserie de Saint-Omer de cinq mesures onze verges et demie de terre situées à Seninghem (p. 101). — Bail (1er mars 1418 n. s.) consenti par « Ernoul du Bale » sa femme et sa mère, à la Maladrerie de tout ce qu'ils ont dans la paroisse de Seninghem pour vingt-quatre livres par an (p. 102). — Confirmation (7 mars 1418) du même acte par le bailli de Saint-Omer (p. 103). — Bail (4 décembre 1344) des terres, maisons, etc., que la Maladrerie possède à Seninghem, consenti à plusieurs (p. 104). — Bail des mêmes biens (2 décembre 1385) consenti à « Pietres Pfilmon » moyennant 16 livres par an ; toutes les charges d'entretien sont pour le preneur (p. 105). — Baux analogues (1560-1569) consentis à divers particuliers (p. 106-107). — Déclarations (avril-novembre 1648) de l'état du domaine de la Maladrerie à Seninghem par les échevins de cette commune (p. 108-109). — Procès-verbal (16 juin 1778) dressé par Jean Baudouin de Neuville, arpenteur, de la division en quatre cantons du domaine de Seninghem (p. 110). — Procès (1784-1791) de la Maladrerie avec Jacques Delahaye, son fermier de Seninghem (p. 111-113). — Procès (1787-1791) de la Maladrerie avec Joseph Faine, Pierre Delengaigne et Jeanne Hanscote pour le paiement du loyer de Seninghem (p. 114-117). — Autre procès (1758-1760) entre la Maladrerie et le sieur Bayart pour le paiement du loyer d'une terre de 18 mesures à Seninghem. Dossier volumineux dont beaucoup de pièces sont en plusieurs exemplaires ou n'offrent aucun intérêt (p. 118-158). — *Tatinghem.* — Mise en adjudication (22 septembre 1494) du bail de vingt-quatre mesures 13 verges de terre appartenant à la Maladrerie (p. 159). — *Vaudringhem.* — Engagement (1197-1747) par Walo, châtelain de Columbi, en présence de Lambert, évêque de Thérouanne, des autels de Vaudringhem, « Harfrerdinges et Baingehem », pour 100 marcs 12 esterlins, aux frères de la Madeleine, à condition qu'il pourra les racheter dans le délai de deux ans (p. 160). — Procès (1793) entre les administrateurs de la Maladrerie et François Bailly, leur fermier à Vaudringhem (p. 161-164). — *Wizernes.* — Procès (1775) entre la Maladrerie et la dame Brogniart pour 16 mesures 16 verges de terre que l'hôpital possède à Wizernes (p. 165).

III. B. 5. (Liasse.) — 126 pièces : 17 parchemin, 109 papier.

1407-1787. — Biens en général. — *Saint-Omer et Lysel.* — Bail (7 août 1407) d'une maison située rue de l'Orfèvrerie consenti par Jean Maran et Aélis Ponche à François Spranque, cordonnier (p. 1). — Copie de quatre baux (1429-1453) consentis par Lambert Pontaigne, procureur de la Maladrerie, de maisons situées

en la Tenne-Place et sur la rivière d'Erbostadt (p. 2). — Mise de fait (17 août 1480) par Laurent Lepape, procureur de la Maladrerie, d'une maison située à la Fraîche-Poissonnerie (p. 3). — Bail de la même maison (17 décembre 1484) à Jean Willers pour 48 s. de rente annuelle (p. 4). — Bail (27 janvier 1497 n. s.) d'une maison sise rue du Brulle, consenti par Pasquier Povillon, procureur de la Maladrerie, à Jean Le Quettier pour 60 s. de rente annuelle (p. 5). — Bail (21 octobre 1501) de quarante-neuf verges de terre situées à la porte du Brulle, consenti par Povillon à Jean Pigace pour 24 sols de rente annuelle (p. 6). — Quittance (12 novembre 1532) de cent livres payées par le receveur de la Madeleine pour l'achat d'une maison et de cinq mesures de terre près de l'hôpital, et quittance des droits seigneuriaux (p. 7-8). — Bail (6 juillet 1540) d'une maison sise rue de Lœulle, consenti par François de Coulomby, receveur de la Maladrerie, à Jean Ducrocq, curé de la Maladrerie, pour 60 s. de rente annuelle (p. 9). — Bail (31 janvier 1541) d'une « vielle et caducque grange » située Grosse-Rue, consenti à Georges Blondel, horloger, par les administrateurs Denis de Bersacques, seigneur de Monnecove, Lieuvin de Rebecque, seigneur de Berquestraet, Antoine Gonche et Pierre Dudam, chanoines de Saint-Omer, et Nicolas Slinghe (p. 10). — Bail (18 juin 1543) de deux maisons sises rue du Barissel ou de la Blanche-Manche, consenti par François de Coulomby à Jean Roulpot pour 4 livres de rente annuelle (p. 11). — Bail (même jour) d'une maison sise au Coelhof consenti par le même à Bernard Dupré pour 20 sols de rente annuelle (p. 12). — Condamnation (13 septembre 1589) de Jean Vasseur, héritier du locataire de la susdite maison à payer douze années d'arrérages de la rente annuelle (p. 13). — Quittances (1567-1568) délivrées aux administrateurs de la Maladrerie par Claude Andrieu d'une maison nommée le Cheval-d'Or, située au Brulle, actuellement l'hôpital (p. 14-15). — Contrat d'achat (1er mai 1597) par la Maladrerie d'une maison attenante à celle de l'hôpital pour trois cents florins (p. 16). — Procès-verbal de la visite (20 mai 1772) de la maison du Cheval-d'Or par les « dessevereurs, prisseurs et partisseurs d'héritages jurez de la ville et cité de Saint-Omer » (p. 17). — Contrat d'acquisition (18 septembre 1671) par la Maladrerie d'une maison située près le cimetière Saint-Adrien et baux et mémoires (1713) relatifs à cette maison (p. 18-25). — Certificat de démolition (1696) d'une maison située à Lysel et appartenant à la Maladrerie (p. 26). — Contrat d'achat, saisine, quittances du droit d'amortissement (1735) de la maison nommée le Petit-Griffon, et copie de l'obligation de 130 l. par an qu'a l'hôpital envers Catherine Sailly à cause de cette maison (p. 27-33). — Baux (1740-1777) de ladite maison à divers particuliers moyennant un loyer variant de 220 à 250 livres (p. 24-42). — Pièces (1741-1770) relatives à la mitoyenneté de certaines maisons du Brûle avec l'hôpital (p. 43-44). Procès (1735) soutenu par la Maladrerie contre Dominique Mayant pour le paiement du loyer d'une maison sise rue des Moulins-de-Saint-Bertin (p. 45-46). — Titres d'acquisition (1655) par l'hôpital d'une grange située près les susdits moulins (p. 47-63). — Pièces relatives à la construction (1740) de trois petites maisons sur l'emplacement de cette grange (p. 64-70). — Série des baux (1679-1787) de la grange puis des maisons qui l'ont remplacée, consentis à divers particuliers (p. 71-94). — Quittances relatives aux mêmes propriétés (p. 95-126).

III. B. 6. (Liasse.) — 154 pièces : 11 parchemin, 143 papier.

1504-1793. — La Madeleine : cense, marais et pâture. — Bail (10 décembre 1558) de la maison, terre et dépendances de la Madeleine, consenti par les administrateurs de la Maladrerie à Charles Lardeur, pour 114 l. 13 patars de loyer annuel (p. 1). — Autre bail (23 février 1623) des mêmes biens à Pierre Marsille (p. 2). — Bail (25 novembre 1504) de six parts de marais (*six pièces de terre maresque*) situées à la Madeleine consenti par Charles Depoix, receveur de la Maladrerie, à Jean Delewitte pour 32 sols de loyer annuel (p. 3). — Bail (25 novembre 1504) de trois autres parts de marais au même lieu (p. 4). — Bail (26 mars 1785) d'une pâture située au marais de la Madeleine par les administrateurs de la Maladrerie à Théodore-Gaspard Cousin pour 235 livres de loyer annuel et pièces de procédure (1785-an II) relatives au non paiement de ce loyer (p. 5-15). — Liasse volumineuse de baux (1538-1793) relatifs à différentes pièces de terre situées au marais de la Madeleine (p. 16-96). — Procès-verbaux (1591-1750) de mesurage de plusieurs portions de marais à la Madeleine (p. 96-100). — Bail et pièces de procédure (1777-1781) intéressant une pâture de six mesures au lieu dit Lampernesse et dépendant de la Madeleine (p. 101-104). — Baux (1718-1790) de trente mesures et plus de terre situées « près les fortifications du costé de la porte du Brulle » dites « fortifications de Notre-Dame-de-Grâce » (p. 105-115). — Procédure (1779-1787)

contre Dallongeville, fermier, pour le paiement du loyer de 24 mesures de pâture (p. 116-123). — Procès-verbaux (1711-1750) de mesurage et estimation de quatre mesures 59 verges de terre prises au marais de la Madeleine et incorporées dans les fortifications de Notre-Dame-des-Grâces (p. 124-133). — Titres (1734-1770) concernant le remboursement de ces terres, et notamment arrêts du Conseil (1767-1769) et lettres patentes (23 mai 1770) en ordonnant le paiement (p. 134-154).

III. B. 7. (Liasse.) — 68 pièces : 13 parchemin, 55 papier.

1403-1755. — **Rentes.** — Mandement (16 mars 1403 n. s.) de Charles VI, roi de France, au prévôt de Montreuil, de contraindre les héritiers de Guillaume Dupont à acquitter la rente de 25 couronnes et 202 écus de la forge royale dûs par celui-ci à la Maladrerie (p. 1). — Contrat (20 mars 1438) passé entre l'abbaye des Dunes et la Maladrerie, par lequel les religieux s'engagent à payer à l'hôpital une rente de 18 livres parisis, monnaie de Flandre, pesant 9 florins, au lieu de lui fournir 360 livres de beurre (p. 2). — Pièces diverses (1698-1758) relatives au paiement de la susdite rente (p. 4-7). — Accord (7 février 1720) entre la Maladrerie et la ville de Saint-Omer pour la réduction de deux rentes de 1482 et de 1521 possédées par l'hôpital sur les revenus de la ville (p. 8-10). — Contrat (1525) entre Thomas Liot et Nicolas Erembaut sur deux rentes dues à la Maladrerie et assises l'une sur un manoir à Blendecques, l'autre sur une maison de la rue des Pourceaux (p. 11). — Acquisition (5 novembre 1546) par la Maladrerie, d'une rente annuelle de 29 sols, à Paul Stigre, pour la somme de 26 florins ; la rente est assise sur une maison du Vieux-Marché (p. 12). — Transport (28 octobre 1554) par le chanoine de Poix à la Maladrerie, de dix-sept rentes anciennes assises sur diverses terres et maisons en extinction d'une dette de 210 florins contractée par le père dudit chanoine, receveur de l'hôpital, envers cet établissement (p. 13). — Transport (30 mai 1562) par Philippe de Heuchin, seigneur d'Étaples, à Oudart Bart, de 40 l. 2 s. 5 d. de rente assise sur plusieurs maisons (p. 14). — Remboursement (4 août 1570) par le chapitre de Saint-Omer de la moitié d'une rente assise sur quatre mesures de terre à Longuenesse (p. 15). — Titres (1613-1699) d'une rente de 45 patars assise sur un manoir et 12 mesures de terre à Steenne (p. 16-20). — Titres (1619-1637) d'une rente de 14 florins 10 s. 7 d. transportée à la Maladrerie par le sieur Corailles pour éteindre une dette de 232 livres (p. 21-22). — Remboursement (3 octobre 1600) d'une rente non déterminée due par les Clarisses (p. 23). — Reconnaissance (15 juillet 1663) par les religieuses de Blendecques, de trois rentes dues par elles à la Maladrerie (p. 24). — Reconnaissance (2 mars 1666) au profit de la Maladrerie, par Frédéric de Wintrefeld, d'une rente d'une rasière de blé à prendre dans cinq quartiers de terre dépendant du château du Blanc-Bourg à Blendecques (p. 25-27). — Titre (1675) d'une rente assise sur une maison de la rue de Loeuille, à Saint-Omer (p. 28). — Pièces (1736) relatives au paiement d'une rente de 50 livres transportée à l'hôpital par le sieur Barraby (p. 29-30). — Reconnaissance (21 mai 1748) d'une rente de 21 livres constituée à l'hôpital par Pierre-François Beaussart (p. 31-32). — Titres (1738-1741) constitutifs d'une rente de cent quinze livres cédée à l'hôpital par les États d'Artois (p. 33-37). — Correspondance (1760-1775) relative à la susdite rente (p. 38-56). — Requêtes diverses (1514-1678) pour rembours de rentes et remises d'arrérage, quittances, etc. (p. 57-68).

III. B. 8. (Liasse.) — 43 pièces : 4 parchemin, 39 papier.

1543-1775. — **Procès.** — Pièces relatives à des poursuites exercées par la Maladrerie contre des fermiers ou des crédi-rentiers. A citer parmi les noms des poursuivis : le collège de Saint Omer, la veuve Peuvrelle, Marc Berthelot, Philippe Pipelart et Jean Danel, Martin Degrave, Delaulne, diacre du diocèse de Coutances (pour la dîme de Bayenghem), J.-F. Hanquier, la veuve Dubois de Percheval, François Brasseur, Mathieu Massier, Jean Pigne, Van Ecout, Aman Vivien, Bertin Wilquin, etc. (p. 1-43).

III. B. 9. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1564. — « Déclaration, terres, recoeul et renseing de tout le bien et revenu, terres, rentes et héritaiges, preys, jardins, censses et maisons appartenans à la maison et hostel Dieu de la Magdeleine, hors la porte du Brulle, lez ceste ville de Saint-Omer, contenant la grandeur, scituation, listes et aboultz tant des terres et héritaiges bailliez en loaige que de ceulx sur lesquelz les rentes héritables et acachapt de ladicte maison sont assignées et hipotecquiés, avec les jours et termes qu'elles escheent et se paient, ensemble les noms et

surnoms des redebvables, le tout sellon que cy aprèz se trouvera estre particullièrement reprins et déclairé. Faict et achevé par Jacques de Gand, l'aisné, maître et receveur de ladicte Magdelaine. » — 1° Rentes assignées sur des maisons de la ville, dans les paroisses de Saint-Michel, Sainte-Aldegonde, Sainte-Croix hors la ville. — 2° Rentes et rachats divers. — 3° Rentes acquises par Antoine d'Audenfort et Jacques de Heuchin à Antoinette Le Pruvost et Pierre Danel. — 4° Rentes « assignées sur plusieurs terres maresques ». — 5° Rentes et héritages dans et hors la banlieue : paroisse Saint-Michel, Longuenesse, Arques, Racquinghem, Werdrecques, Wizernes, Gondardenne (*Gondardenghes*), Blendecques, Aire, Rocquetoire, Nattoy, Fauquembergues, Serques, Tilques, Disque, Langle, etc. — 6° Rentes en Flandre : Bremerch, Renescure, etc. — 7° Rentes en blé. — 8° Louage des terres.

III. B. 10. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1697-1718. — Autre cueilloir des biens et revenus de la Maladrerie. Les articles sont analogues à ceux qui figurent dans le précédent registre, mais sont suivis de mentions relatives à la recette. — Au f° 114 : « Censes, terrier et dismes appartenans à ladite Maladrye des lieux cy après déclarés ». Les lieux désignés sont les mêmes aussi que dans B. 9.

III. B. 11. (Registre.) — In-folio ; 167 feuillets, papier.

1744. — « Nouveau coeuilloir de la grande cense de la Maladrie. » — Le registre, outre le cueilloir proprement dit, semblable aux précédents, contient, à la fin, des mémoires de frais pour établissement de quittances.

III. B. 12. (Registre.) — In-folio ; 224 feuillets, papier.

1747-1771. — Cueilloir, précédé d'un répertoire alphabétique incomplet des noms de personnes figurant dans le registre. En marge de chaque article, mention des sommes acquittées avec la date du versement.

III. B. 13. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1770-1792. — Cueilloir semblable au précédent avec répertoire alphabétique des noms de personnes et de lieux qui y figurent. Registre de comptabilité tenu avec soin : le verso donne la désignation des domaines grevés de redevances et le recto l'énumération détaillée des recettes, le tout plus clairement que dans les registres de même nature.

III. B. 14. (Registre.) — In-folio ; 188 feuillets, papier.

1787-1791. — Cueilloir qui est le double du précédent pour l'époque qu'il intéresse.

III. B. 15. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1792-1793. — Suite des précédents registres, aussi bien tenu mais qui ne paraît pas terminé.

SÉRIE C

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES EN GÉNÉRAL. — CHAPELLE, AUMONERIE, CIMETIÈRES, NÉCROLOGE, OBITUAIRES, ETC., ETC.

III. C. 1. (Liasse.) — 13 pièces : 6 parchemin, 7 papier.

1207-1775. — **Chapelle et cure.** — Autorisation donnée (30 août 1435) par le cardinal légat, Nicolas, aux administrateurs de la Maladrerie d'ouvrir une chapelle aux lépreux de cette maison (p. 1). — Convention (11 septembre 1623) entre le Magistrat de Saint-Omer et la Maladrerie sur la nomination à la cure de la Madeleine : le maïeur et les échevins présenteront le titulaire, l'évêque le nommera, le titulaire sera révocable, il donnera dans la chapelle tous les sacrements y compris le mariage, on pourra établir des fonts baptismaux dans cette chapelle, etc. (p. 2). — **Fondations d'obits et de messes.** — Pièces (1562) relatives à la fondation de deux obits par Claire de Condette, veuve Depoix (p. 3-5). — Copie du testament (1706) et codicile (1710) de Marie Delane qui fonde une messe à dire tous les lundis (p. 6). — Acte semblable (1722)

par Guerbois, prêtre (p. 7). — Fondation (1724) de deux messes par la veuve Maës et la veuve Beauvois (p. 8). — Fondation (décembre 1207) de quatre messes par semaine par Thibaut, curé de Pihem (p. 9). — Fondation (1720) d'une messe par semaine par le chanoine Tissot (p. 10). — Requête présentée (1775) par Duvivier, receveur de la Maladrerie, à l'évêque, pour lui demander la réduction du nombre des messes fondées, les revenus laissés pour acquitter ces fondations étant devenus insuffisants, et acquiescement (1776) de l'évêque Jean-Auguste de Chastenet de Puységur (p. 11-12). — **Cloches.** — Requête adressée (juin 1709) à l'évêque de Saint-Omer par les religieuses de la Maladrerie, pour obtenir que la cloche de la Porte-Neuve de la ville, qui n'y est d'aucun usage, soit affectée au service de leur chapelle. L'évêque consulte le Magistrat et la requête est exaucée en août 1710 (p. 13).

SÉRIE D

INVENTAIRES.

III. D. 1. (Registre.) — 63 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Inventaire sans date, mais assurément de la deuxième moitié du XVIe siècle, où les titres sont relevés par propriétés de la Maladrerie. Celles-ci se succèdent dans le même ordre que dans les cueilloirs. Le registre est intitulé : « Inventaire des tiltres et lettriaiges appartenans à la Maladrerie dict (*sic*) la Magdelaine lez la ville de Sainct-Omer ».

III. D. 2. (Registre) — 14 feuillets, papier.

1686. — « Inventaire et description de tous et chacuns les papiers et tiltres et enseignemens qui ont esté trouvéz appartenir à la Maladerie de la Magdelaine et reposans ez archives de la ville et cité de St Omer... » — Le plus ancien titre mentionné dans cet inventaire où il n'en est relevé qu'un petit nombre, est de 1609. — A la fin, procès-verbal constatant que « Claude Glinel, préposé à la garde des archives des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre Dame de Montcarmel et de Saint Lazare de Jérusalem... » a remis à Julien Lagan, représentant la Maladrerie « tous les titres et pièces concernant la Maladrerie de Saint Omer qui avoient été remis à M. Varnier, lors garde des archives dudit ordre de Saint Lazare ».

III. D. 3. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1719. — « Inventaire des papiers trouvés dans l'armoire de la Maladerie de cette ville le treize juin mil sept cens dix-neuf. » — Il ne s'agit que de quelques pièces relevées aussi dans les précédents inventaires.

III. D. 4. (Registre.) — 8 feuillets, papier.

Vers 1793. — « Déclaration et inventaire des compte rendus par les receveurs de l'hôpital de la Maladrerie qui se trouvent aux archives dudit hôpital. » — Les comptes énumérés dans ce registre vont de 1427 à l'an II. On peut en extraire la liste des receveurs entre ces deux dates : Lambert Pointaigne (*sic*), Jean Helge, Laurent Lepape, Pasquier Povillon, Charles Depoix, François de Colomby, Jean Levasseur, Jacques Duval, Jacques De Gand, Mathieu Baillet, Charles Lechevalier, Philippe Delafolie, Antoine Le Wilhe, François Schatté, Jean-Baptiste Pageot, Jacques Doncqhier, Jacques Barraby, Pierre-Joseph Duvivier, François Duvivier.

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÉGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

III. E. 1. (Registre.) — In-folio ; 6 feuillets, papier.

1767-1790. — **Délibérations.** — Copie des pouvoirs transmis par l'évêque de Saint-Omer à l'abbé d'Aumale pour qu'il le représente dans l'administration des hospices (25 juillet 1774), et participation à la pose d'une pierre sépulcrale dans l'église de Lillers sur le tombeau de l'ancien doyen, bienfaiteur des hospices

(f°s 1-2). — Résolution d'agrandir la chapelle et de charger de l'exécution du projet M. Millon (f° 2). — Offre d'une somme de 145 livres par demoiselle Lesergent pour éteindre une rente ancienne de trois livres 6 sols (f° 3). — Fixation du salaire du chirurgien de l'hôpital à 150 l. (f° 30). — Nomination d'un aumônier avec 300 l. d'honoraires (f° 4). — Augmentation de l'indemnité d'entretien aux sœurs qui auront chacune 72 l. par an au lieu de 60 (f° 4 v°).

III. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 93 feuillets, papier.

1792-1797. — **Délibérations.** — Nomination des administrateurs et de la supérieure des sœurs le 30 décembre 1792 (f° 1). — Plusieurs adjudications des biens en janvier 1793 (f° 2). — Don de trente livres de gratification aux « filles de charité », 5 février 1793 (f° 3). — Démission de l'aumônier Joseph Lévêque, 22 février 1793 (f° 4). — Installation de nouvelles infirmières, laïques, 3 frimaire an II (f° 4). — Installation d'une nouvelle commission administrative, 23 ventôse an II (f° 8). — Nomination d'une nouvelle directrice, la citoyenne Deroo, et récolement, à cette occasion, des objets portés à l'inventaire, germinal an II (f°s 12-13). — Inventaire des effets de la maison du Bouillon, la réunion de cet hôpital à la Maladrerie ayant été effectuée, 18 germinal an II (f° 14). — ... « Il s'est introduit dans cet hospice un enfant sans parents qui est attaqué de la galle, ce qui est contagieux et pourrait propager cette maladie, il sera demandé à la municipalité le renvoie de cette enfant et d'informer où on pourrait le placer » (f° 16). — Déclaration (7 germinal an II) signée du citoyen Pascal Baude, boucher, par laquelle « il annonce qu'à commencer du premier floréal il lui sera impossible de fournir la viande à cette maison par l'impossibilité où il est de se procurer des bestiaux ; qu'il pourrait continuer si on pouvait avoir des réquisitions du directoire du district ». On décide de prendre « tous les moyens possible pour que cette hospice ne soit pas privé de viande et les malades de bouillion » (f° 17). — « Arresté (28 germinal an II) qu'on ne délivrera plus de bouillons aux malades externes que sur les billiets des médecins ou des chirurgiens » ; on les engagera à n'en délivrer qu'avec économie (f° 17). — Le citoyen Pahier médecin de la maison « a dit que la portion entier pour un malade sera de quatre once de viande, la demie portion de deux once, le quart de portion ne sera qu'un morceau de pain dans le bouillion, et suppression de collaction pour les malades à la diette » (f° 18). — Le receveur Duvivier fera l'inventaire des titres et papiers provenant de la fondation du Bouillion, décision du 3 floréal an II (f° 18). — Une pétition est adressée (4 floréal an II) à la commune pour que « la directrice soit authorisé au deffaut de viande de donner alternativement un jour du bouillion de viande et l'autre jour du bouillion de pain et de donner une réquisition pour avoir des légumes et des œufs » (f° 19). — Pétition à la commune pour lui demander d'interdire le dépôt d'immondices le long du mur de l'hôpital, 28 fructidor an II (f° 26). — Pétition des administrateurs pour être autorisés à garder un lieutenant-colonel invalide dont la pension est devenue insuffisante, « aujourd'huie que les objets de première nécessité sont à un prix excessive » (f° 30). — Le Conseil général de la commune ayant fixé le traitement des infirmières à 170 l. et leur ayant supprimé le café, celles-ci font connaitre (15 frimaire an III) aux administrateurs leur résolution de se démettre de leurs fonctions, plusieurs communes voisines, et notamment Boulogne, leur offrant 350 l. (f° 33). — Le citoyen Delattre prête deux mille francs à l'hospice qui est dans le besoin, 27 prairial an III (f° 45). — Nombreuses délibérations depuis ventôse an III sur le défaut de ressources de l'hospice. Au 18 messidor an III, l'établissement a trente mille livres de dettes, malgré toutes les économies réalisées dans sa gestion (f° 46). — Délibération du Conseil général (18 messidor) de la commune qui prend les mesures pour remédier à cet état de choses (f° 48). — Envoi de l'état des comptes de l'hospice à la commission de secours publics du département pour obtenir une subvention, 1er vendémiaire an IV (f° 54). — Quittance de 88,381 l. 10 s. accordés à l'hospice par le département. Répartition de cette somme entre les créanciers, fournisseurs de tout ordre (f° 55). — Nouvelle demande de subvention au corps municipal pour payer le personnel, nivôse an IV (f° 58). — Dans les délibérations de l'an IV, l'hospice porte le nom d'*Hôpital de l'Humanité*. — Une même délibération (11 germinal an IV) porte la mention du don de 218,739 l. 5 s. à l'hospice par le département et celle d'une pétition au corps municipal pour obtenir le droit de vendre divers effets pour subsister, tant sa détresse est grande (f° 60). — Réunion extraordinaire des administrateurs (6 prairial an IV) pour « dresser un tableau en gros des besoins qu'éprouve ledit hospice » (f° 61). — Les administrateurs de l'hospice étant réduits au nombre de six, l'administration du canton leur en adjoint un septième et décide qu'il n'y a pas lieu de remplacer les autres membres (f° 64). — Décision

(14 floréal an v) de la municipalité dissolvant les commissions des divers hospices de Saint-Omer et réunissant l'administration de tous dans les mains d'une seule commission de cinq membres (f° 73). — *Passim*, nombreuses délibérations relatives à des changements dans le personnel qui semble très mobile depuis l'an II.

III. E. 3. (Liasse.) — 7 pièces : 3 parchemin, 4 papier.

XIIIe siècle-1797. — Règlements. — Règlement (XIIIe siècle, s. d.) curieux qui « s'arrête successivement, comme la règle canoniale et les règles monastiques, à toutes les étapes de l'année ecclésiastique avec ses fêtes, ses vigiles, ses abstinences, et y indique le mode de vivre qu'elles comportent. Il règle ainsi l'entrée, *estoffement*, du malade dans la maison, sa mort, sa succession et ses funérailles, les legs faits à la Maladrerie et quelques détails de la vie en commun » (1) (p. 1). Autre règlement « proposé par les administrateurs le 14 germinal an II, adopté par le Conseil général de la commune le 27 germinal suivant avec les modifications en marge ». — Délibération du Conseil général du 18 messidor an III « portant de grands changements sur un autre règlement proposé par l'administration le 23 prairial précédent ». Ces changements portent surtout sur l'admission des malades qui est soumise à de rigoureuses conditions (p. 2). — « S'ansieut che que les ladres de la Magdalainne, lès la ville de Sainct Ommer doibvent avoir par an pour leur provende en argent, en blé, en fagos et en autres choses comme cy après est déclarié pour eus et pour leurs mesquines ». Les sommes ou provisions à recevoir sont déterminées pour chaque terme de l'année, lequel correspond à une fête religieuse. Document sans date, mais du XIVe siècle (p. 3). — « S'enssuit ce que les lépreux de la Magdelainne lez Sainct Omer doibvent avoir par an pour leurs prébendes en argent, en bled, en fagotz, et des aultres choses comme cy après est déclairé pour eulx et leurs meschines ». Document (1600) analogue au précédent, mais plus développé (p. 4). — Extraits de procès-verbaux des délibérations relatifs à des nominations et installations (1792-an v) d'administrateurs (p. 5-7).

(1) Ainsi s'exprime M. Loriquet en tête de l'édition qu'il a donnée de ce texte important (*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, Saint-Omer 1884, t. VII, p. 347). — Les deux règlements qui suivent ont été publiés par M. Deschamps de Pas, *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer*, p. 30 et suivantes, Saint-Omer, in-4°, 1877.

III. E. 4. (Liasse.) — 28 pièces : 2 parchemin, 26 papier.

1534-an IV. — Administration : Pièces diverses. — Quittance (10 mai 1534) de la somme de 273 l. du poids de 40 gros, délivrée à la Maladrerie par le collecteur général du subside accordé par le pape à l'empereur et levé sur le clergé pour repousser les Turcs (p. 1). — Pièces relatives à la levée (1668) de 3,500 l. de rente pour subvenir aux besoins des pestiférés : délibérations, approbation du gouverneur général d'Artois (p. 2-5). — Création (1668) d'une rente de 80 florins, au capital de 1,440 fl. au profit du chanoine Michel (p. 6-7). — Création (1668) d'une rente de même valeur au profit de la fabrique de Sainte-Aldegonde (p. 8-9). — Création (5 avril 1669) d'une autre rente de 58 fl. au capital de 940 fl. au profit des échevins commis aux pauvres de la Fondation du chanoine Vanos (p. 10-11). — Série d'états de situation générale des biens de l'hospice de 1752 à l'an IV (p. 12-25). — Instruction (1778) concernant l'admission des domestiques à l'hospice (p. 26). — Estimation et ventes (1638) de vieux plomb et de fer provenant de démolition (p. 27). — Demande (1757) de coupes de bois (p. 28).

III. E. 5. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1697-an V. — Bâtiments et mobilier. — Lettres, devis et mémoires relatifs aux travaux faits à l'hospice de 1697 à 1699 (p. 1-6). — Toisé de travaux faits en 1723 (p. 7). — Demande d'autorisation de construire et toisé des travaux faits en 1767 (p. 8-9). — Plans et correspondance relatifs aux travaux faits en 1777 (p. 10-13). — Demande, enquête et plans (1752) relatifs à la construction d'une saline derrière l'hôpital par le sieur Moriencourt (p. 14-17). — Affaire de mitoyenneté (1777) entre l'hospice et le sieur Tartas (p. 18). — Inventaires des meubles et ustensiles de l'an II à l'an V (p. 19-23).

III. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 211 feuillets, papier.

1417-1426. — « Compte de la recepte des revenus appartenans à le maison de le Magdalaine lez Saint-Omer estans au gouvernement d'icelle ville, et de la despence qui en a esté faicte pour l'an commenchant à

le Saint Jehan Bapt. l'an mil IIII^c et XVII inclus, et finant à le Saint Jehan Bapt. l'an mil IIII^c et XVIII exclus, rendu par Mahieu Grumet dit de Prestesain, receveur et procureur d'icelle maison, lors advoez seigneurs Jacques de Saint Audegonde, seigneur de Nortquelmes, de Wisque et Aleaume de Sainte Audegonde, et est faicte plainière déclaracion de toutes les parties et tenemens au compte de l'an précédent. » — Les recettes sont dans l'ordre suivant : rentes héritables par paroisses, à Saint-Omer ; — rentes de terres maresques ; — revenus en Artois hors de la ville ; — rentes en Flandre ; — censes et louages hors de Flandre ; — recettes de grains ; — recette extraordinaire. — Somme des recettes en argent, 559 l. 11 s. 1 d. — Dépenses : rentes héritables ; — dépenses pour les ladres ; — provendes portées dehors ; — dépenses pour ouvrages ; — dépenses communes ; — dépenses pour voyages, écritures et prêts ; — dépenses diverses. — Somme des dépenses en argent, 498 l. 17 s. 9 d. — « Ce présent compte a esté clos et passé par sire Eustace de Mercamp et sire Guillebert Dyvregny à ce commis de par mess. maïeurs et eschevins de le dicte ville de Saint-Omer et par lesdiz advoez de le dicte maison, présens les frères demourans en ycelle, est assavoir Jaquemart le Fèvre et Tassart du Bos le XVIIIe jour de may l'an mil IIII^c et XIX. » — Compte du même (1418-1419) rendu, le 30 juillet 1420, devant les mêmes. — Somme des recettes, 527 l. 14 s. 11 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Andrieu Woulrie, paintre, pour avoir repaint lesd. ymages de l'Annonciation, pour avoir paint l'image de le Magdalaine delez, au dessus de lad. entrée... ». — « A Rogier pour avoir couvert de dat et de glin sur les allées des malades par V jours... X s. » — « Dépense pour le fait des guerres. Pour la porcion de le maison à cause des maisons qu'elle a à Séninghem là où les Englès furent, et se composèrent à eulz les bonnes gens de led. ville à certaine somme pour raccater que leurs maisons ne fussent point arses. » — Somme des dépenses, 544 l. 19 s. 2 d. — Compte du même (1419-1420) rendu le 12 juin 1422, à Jean de Heuchin et Guillebert de Rexponde. — Somme des recettes, 335 l. 4 s. 5 d. — Somme des dépenses, 315 l. 11 s. 6 d. — Compte du même (1419-1420) rendu le 12 juin 1422, devant les mêmes. — Somme des recettes, 676 l. 2 s. 8 d. — Somme des dépenses, 671 l. 5 s. 2 d. — Compte du même (1421-1422) rendu le 18 août 1424. — Somme des recettes, 448 l. 6 s. 4 d. — Aux dépenses communes : « Pour quatre mars d'argent à quoy le maison fu assise de prester à le ville pour délivrer les mars d'argent accordéz au roy pour mélioracion de monnoies, XXXVI moutonceaux d'or valent à le monnoie de compte chascun mouton XVIII s. VIII d. — Somme des dépenses, 301 l. 10 s. 10 d. — Compte du même (1422) rendu le 19 août 1424, devant Jacques de le Devesne et Baudin Ore. — Somme des recettes, 544 l. 17 s. 4 d. — Somme des dépenses 549 l. 17 s. 2 d. — Compte du même (1423) rendu le 27 novembre 1427, devant Nicole de Wissocq et Baudin Ore. — Somme des recettes, 695 l. 10 s. 9 d. — Somme des dépenses, 664 l. 11 s. 6 d. — Compte du même (1424) rendu, le 4 décembre 1427, aux mêmes. — Somme des recettes, 684 l. 16 s. 7 d. — Somme des dépenses, 602 l. 7 s. 4 d. — Compte du même (1425) rendu le même jour à Baudin Ore et Pierre de Mussent. — Somme des recettes, 691 l. 17 s. 4 d. — Somme des dépenses 899 l. 3 s. 5 d. — Compte du même (1426) rendu, le 26 février 1428, devant les mêmes. — Somme des recettes, 588 l. 6 s. — Somme des dépenses, 471 l. 11 d.

III. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1427. — Compte rendu par « Mahieu Grunet dit de Prestesain, pour lors maistre et administrateur des biens d'icelle [Magdelaine] et aveuc luy commis Lambert Pontaigne pour faire se recepte et subvenir à tous les affaires de le maison », devant Baudin Ore et Pierre de Mussent, le 30 mai 1427. — Les recettes sont très abrégées dans ce compte et ne portent que sur quelques rentes héritables et sur les grains. Somme, 466 l. 9 s. — Somme des dépenses, 588 l. 17 s. 3 d.

III. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1428. — Compte du même, rendu le 19 août 1429, devant Eustache de Morcamp, Nicole de Wissocq et Baudin Ore. — Somme des recettes, 730 l. 6 s. 10 d. — Aux dépenses ordinaires : « Pour cangier les deux ampoulettes qui servent à l'aultel de lad. église qui estoient touttes rompues et froissiés, 2 s. 6 d. ». — Somme des dépenses, 737 l. 13 s. 5 d.

III. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1429. — Compte du même, rendu le 16 août 1431 aux mêmes. — Somme des recettes, 860 l. 10 s. 2 d. — Aux dépenses pour voyages : « Pour ung aultre

voiage fait par led. recepveur le lundi de Pasques de l'an de ce compte aud. lieu de Terrouene devers le prioux de l'abbie de Saint Augustin pour savoir quant il mouveroit pour aler à Romme, adfin de par luy envoier les instrumens et mémoires chy après déclairés pour empétrer au Saint Père le Pape que le *curia animarum*, une fois baillier par Monss. de Terrouane au cappellain de le dicte maison, peust durer tout le temps que yceluy capellain seroit deservant en icelle maison comme par anchienes bulles pour ce envoiées par instrument de vidimus... ». — Somme des dépenses, 536 l. 10 s. 1 d.

III. E. 10 (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1430. — Compte du même, sans mention de reddition. — Somme des recettes, 971 l. 9 s. 1 d. — Somme des dépenses, 929 l. 13 s.

III. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1432. — Compte du même, rendu le 10 septembre 1433 devant Nicole de Wissocq, Pierre de Mussent, et Jacques de le Deverne. — Somme des recettes, 786 l. 5 s. 2 d. — Au dépenses pour ouvrages : « A Andrieu Woultre, paintre, pour sen sallare de avoir aud. an de ce compte par marquiet fait en tasque paint le dicte table d'aultel et rewarny le grant ymage et le tabernacle de le cappelle Marie Magd. pour tout... XL s. ». — « Item à Guilbert Le Paintre, nattiier, pour avoir fait et livré aud. an servans en iver au coer de l'église de le dicte maison en lieu de gluy que on y soloit mettre, le valeur de VIII^c et L piés de nattes de soile au pris de 1 d. ob. le piet pour ce paiet... C s. » — « Item à Hannin Pierlay entailleur d'images pour sen sallare de avoir tailliet, fait et livré de sen bos pour servir en le dicte église les ouvraiges qui s'enssuivent : premiés, trois voies à double bachicolemens entailliés servans autour le grant aultel pour pendre les draps de parement aux haultes solempnités que led. recepveur y a pour ce fait faire et donnés en l'onneur de Dieu ; item, 1 chyboire à VI costez bachycolés et soustenu en air par deux angeles, à mettre ens continuelement le Saint-Sacrement qui repose en le dicte église ; item, à cascun costé dud. aultel sur le derrière 1 nouvel angèle tailliet sur colombes nouvelles, et rehauchiet et réparée le table dud. aultel de une nouvelle voie entaillié à manière de feuilles d'aubespine et encore deux aultres voies pellés pour tenir liiées les quatre colombes d'iceluy aultel pour tous lesd. ouvraiges et les estoffes paiet par marquiet fait en tasque par avant... XIIII l. » — Somme des dépenses, 570 l. 15 s. 9 d.

III. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, papier.

1433. — Compte du même, rendu le 8 août 1435. — Somme des recettes, 957 l. 3 s. 5 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « Item à Andrieu Woultres, voirrier pour une nouvele voirrière de blanc voirre qu'il ouvra et assist oud. an de ce compte au costé du grant aultel de l'église et pour avoir paint et coulouré 1 grant ymage de Saint Ladre dont le taille d'icely avoit esté donnée à le maison, et pour avoir de tout poins mis jus et remis en nouveau plonc et rassis le voirre du grant O au deseure dud. grant autel, et pour avoir paint le cambre hault où demeure led. recepveur tout de blanc et verdes branques de vigne, pour tout ce paiet à lui... 9 l. 6 d. — « It. à frère Jacques Bollart, prestre, pour son sallare de avoir mis jus, recolé, reloiiet, recouvert et rabilliet de toux poins le grant légendier de ledicte église et y avoir rescript de nouvel pluseurs feulles qui estoient ben et usé par pourreture, pour ce paiet... 72 s. » — Somme des dépenses, 858 l. 3 d.

III. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1435. — Compte du même, rendu le 13 août 1437, à Nicole de Wissocq, Jacques Lescot et Baudin le Pape. — Somme des recettes, 764 l. 4 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « It. à Jaque Le Clerc, escripvain et loieur de livres demourans au devant de le rue du Plonc en le Grosse Rue pour avoir mis jus, recolé, refait et renluminé comme besoins estoit l'un des demi tamps de messel de l'église de le maison et avoir livré les estoffes et y escript et adjousté et en nouvelle estoffe de aucuns offices qui y falloient, la valeur de deux grans kayers... LV s. ». — Somme des dépenses, 720 l. 16 s. 10 d.

III. E. 14. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1436. — Compte du même, incomplet, ne contenant que les recettes. — Somme des recettes, 694 l. 12 s. 5 d.

III. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1439. — Compte du même, rendu le 7 août 1441, devant Jacques de Beutin et Jacques Lescot. — Somme des recettes, 973 l. 14 s. 6 d. — Aux dépenses extraor-

dinaires : « It. pour le porcion de led. Magd. de l'escripture et fachon des deux lettres en faittes, l'une scelés desd. abbé et couvent que a led. Magdelaine et l'aultre pour estre scelée au nom de led. maison du scel de le ville que emporta led. maistre pour led. abbie, lesquels deux lettres coustèrent à fourmer et grosser en latin notablement comme sont, comme certiffia led. maistre 20 s., pour ce ichy pour le moittié x s. ». — Somme des dépenses, 770 l. 2 d.

III. E. 16. (Registre.) — In-folio; 112 feuillets, papier.

1445-1446. — « Compte des rentes et revenues de l'église et maison de Saincte Marie Magdelainne leis Sainct Aumer, receptacle et mansion fondés et ordonné jadis par carité et aumones de bonne gens pour les ladres bourgois de le dicte ville, et de la desspensse en faitte pour l'an commenchans au Noel inclus mil IIIcXLIIII, finant au Noel exclus mil IIIc et XLV, rendu par Lambert Pontaigne, commis de par la loy de le dicte ville, à qui en appartient pour la communité desdicts bourg. le général et soupvrain gouvernement, as receptes et gouvernemens particulers desdictes église et maison, lors advoes dudict lieu de par la dicte loy honorables et pourbeux Jacque de Beutin et Jacque Lescot ainés, maieurs de la dicte ville. Et se fait ce présent compte et ravalue par tous les sommes dont les parties sont au parisis, tant ès receptes comme ès mises à livres et à sols corant marcandement en Artois, est assavoir deux gros de Flandres pour XII d. et XL gros pour le livre qui fait XX sols courant. » — Rentes héritables assignées sur maisons de la ville relevées par paroisses : Saint-Michel, Saint-Denis, Saint-Jean, Sainte-Marguerite, Saint-Martin-en-l'Ile, Saint-Sépulcre, Sainte-Aldegonde, Sainte-Croix, Saint-Martin dehors les murs. Somme, 120 l. 16 s. 4 d. — Recettes « de louages de maisons ». Somme, 30 l. 18 s. 6 d. — Rentes « de terres maresques ». Somme, 16 l. 8 s. 7 d. — Autres rentes héritables hors de la ville, dans la banlieue et ailleurs : Longuenesse, Arques, Racquinghem, Verdrecques, Wizernes, Gondardenne, Blandecques, Aire, Roquetoire, Natoy, Isques, Fauquembergues, Leulinghem, Quelmes, Serques et Tilques. Somme, 53 l. 4 s. 3 d. — Rentes en argent de Flandre. Somme, 13 l. 19 s. 2 d. — Recette des terres du pays de Langle. Somme, 8 l. 14 s. 6 d. — Autres recettes d'argent. Sommes diverses. — Ventes de blé, d'avoine, de fèves, de pois, de beurre. — Arrérages de rentes. — Recettes de grains. — Somme totale des recettes : d'argent, 973 l. 1 s. 8 d. ; de blé, 323 rasières, trois quarts ; d'avoine, 56 ras. 9 picotins ; de pois, 3 ras. ; de fèves, 1 ras. ; de fagots, 5.203 quart. ; de beurre, 45 pierres. — Dépenses ou mises. — Rentes héritables. Somme, 14 l. 17 s. 6 d. — Provendes d'argent aux lépreux. — .... « Item pour certaine pitance que ont ordinairement de anchiene coustume lesd. ladres pour le ole des lampes que on y soloit alumer du vespre en leur maisons... que on leur paie ordinarement à le Toussains pour convertir en telle lumière que leur plest ». — « Item pour eulx faire barbiier et rere, leur est accoustumé de paier et livrer ordinairement par an, pour partir entre eulx en commun quelque nombre que soient qui se font reire ou barbiier 4 s. moitié au Neel et moitié à la S. Jehan... ». Somme, 128 l. 17 s. 8 d. — « Pour aultres provendes, débites et aumosnes ». Somme, 81 l. 5 s. — « Mises pour ouvrages, labeurs et matières pourvues et fais et paiés pour et au proffit de la maison... » — « Primes pour ce que en l'église de le dicte Magdelainne ne avoit point de coupe pour mettre, reposer et porter à communier le Saint Sacrement de l'aultel forz certain viés vaisselet de blanc os sur un piet de kouere, iceli vaissele non révérend couvert nefvemant comme appartenoit à le digne hostie ; en fu fait un nouvel d'argent et dorey par dedens, ouvrey, assis et saudey sur ledit viés piet de kouere, netiié et redoré et livrey parfait à le Pasque de l'an de ce compte, et ce par Jemin de Leaue, orfevre, auquel fu paiet pour l'argent, faiçon, or et dorure comme par quittance signée par luy chy rendue appert 7 l. 15 s. 6 d. » — Dépenses pour travaux de terrassement et matériaux de construction. — Somme, 389 l. 19 s. 9 d. — « Mises pour communs usages. » — « Pour le ferrage du queval dud. receveur... 40 s. » — Somme, 38 l., 19 s. 2 d. — Mises ordinaires. Somme, 10 l. 6 s. 4 d. — « Mises pour pencions, vages et sallares que le maison doit ordinairement par an as gouverneurs, ministres et serviteurs d'icelle ». Somme, 38 l. 9 s. 2 d. — Dépense des grains : blé, 423 ras. 2 quart. ; avoine, 48 ras. 10 picot. ; fèves, 1 ras. ; pois, 3 ras. ; beurre, 45 pierres ; fagots, 3 milliers et un quartron. — Ce compte fut rendu le 12 septembre 1446. A la suite, comptes particuliers de diverses dépenses et déclarations d'arrérages. — Somme totale des recettes : 973 l. 1 s. 4 d. — Somme totale des dépenses : 710 l. 9 s. 6 d. — Compte de Noël 1445 à 1446 rendu par le même aux mêmes. — Même disposition que le précédent et que les suivants ; les sommes sont à peu près les mêmes aussi. — Aux ouvrages : « Item pour l'escripture et

faiçon de tous poins, sans l'estoffe, de 1 nouvel missel nécessaire à l'église de ledicte maison par l'usure du viéz, etc. Parfait en l'an de ce compte en deux livres comme marcandé en fu dès l'an précédent à Ernoul le Feuvre, escripvain, pour le somme de 10 l.... ». — « A esté ossy paié par led. Lambert recepveur che qui s'enssuit : primes pour le vin du marquiet au dîner en l'ostel dud. Ernould au marcander x s., et à une aultre journée depuis que led. Ernould vint à le Magdelainne taillier l'estoffe dud. missel, présent frère Jehan Tibaut l'escripvain des frères mineurs et le cappellain de le maison, pour le vin y but par eulx tous, 7 s. ; et pour le cuir de le couverture dud. missel et le serure et cloaus que led. Ernould ne devoit livrer et pour courtoisie que demanda au livrer lesdicts livres et pour certaines escriptures que y avoit escript oultre convenence, pour tout 50 s. » — Somme totale des dépenses en argent : 694 l. 16 s. 6 d. — Somme totale des recettes : 1,126 l. 4 d.

III. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1447. — Compte du même dont les premiers feuillets manquent. — Somme des recettes en argent, 696 l. 18 s. 7 d. ; en blé, 315 ras. 16 picot. ; en avoine, 35 ras. et demie ; en pois, 3 ras. ; en fèves, 1 ras. ; en fagots, 6,200 ; en beurre, 22 pierres et demie. — Somme des dépenses en argent, 444 l. 15 s. 9 d. ; en blé, 259 ras. 9 picot. ; en avoine, 47 ras. 10 picot. ; en fèves, 1 ras. ; en pois, 3 ras. ; en beurre, 22 pierres et demie ; en fagots, 3 milliers. — A la fin des dépenses extraordinaires le receveur présente une requête, assez longuement énoncée et en termes curieux, pour demander qu'en raison de son âge et de ses infirmités corporelles, on lui adjoigne un commis qui le pourrait remplacer après quelques années.

III. E. 18. (Registre.) — In folio ; 54 feuillets, papier.

1449. — Compte du même, rendu le 29 mai 1453, à Alleaume de Rebecques et Jacques Muselet, maïeurs. — Somme des recettes en argent, 675 l. 10 s. 6 d. ; en blé, 321 ras. 6 picot. ; en fèves, 1 ras. ; en pois, 3 ras. ; en avoine, 34 ras. ; en fagots, 3,400. — Somme des dépenses en argent, 482 l. 5 s. — Les dépenses en nature sont équivalentes aux recettes.

III. E. 19. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, papier.

1450. — Compte du même rendu aux mêmes. La date de reddition manque avec le dernier feuillet. — Somme des recettes en argent, 548 l. 18 s. 6 d. ; pas de changement dans les recettes en nature. — Aux dépenses pour communs usages : « Pour le vin des portiers du Coelhof au jour de le Magdalaine comme accoustumé est, 3 s. ». — « Pour les watringhes de IX mesures de terre... » — Aux dépenses extraordinaires : « Pour les despen s de bouche et de queval en hosteleries dehors de tous les louages faitz par led. receveur et ses messages dud. an de ce compte par tout dehors... ». — « A maistre Guillaume de Paradis et à maistre Flourens Flory, medichins, pour le pencion annuelle à eulx deue par le ville à cause de leur retenue dont pleut, passé a IX ou X ans, à nosseigneurs les maïeurs de le dite ville chargier led. Magdalaine par tant de tamps que bon semblera as advoez et gouverneurs d'icelle, est assavoir chacun VI l. cour. pour ce... XII l. » — Somme des dépenses en argent, 530 l. 13 s. 8 d. Rien de changé aux dépenses en nature.

III. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 53 feuillets, papier.

1451. — Compte du même, rendu le 29 mai 1453 à David Dard et Julien d'Audenfort. — Les localités de Flandre dans lesquelles l'hospice touche des revenus sont : Volkerinkhove, Cappelle-Brouck, Pitgham, Zuydpeene (*Zutpene*), *Kienville*, Morbecque, Cassel, Staple, Bavinchove, Renescure, Buysscheure, Steenbecque, Steenvorde (*Stenfort*), *Boullizelle*, *Soiercappelle*, Ledringhem, Rubroucq, *Nieverlet*, Lederzeele (Ledresselle). — Recette de louages à Seninghem, Bainghem, Haffrenghes, Waudringhem et Quiestède. — Somme des recettes : 541 l. 15 s. 4 d. — Aux dépenses pour travaux : « A Willame de Remuese, revendeur de pierres de Brebant, pour deux croisures de fenestres et VII aultres pierres pour fenestres non croisiés et pour gons... ». — Aux dépenses pour communs usages : « Pour le vin que sont accoustumé de avoir chascun an ceulx qui portent et distribuent as poures de le ville les méreaulx de le fleur des quaresmeaux et des fèves de le Toussains... III s. ». — « A ung clerc flamenc hautans oud. an aveuc led. cappellain pour avoir estoffé, escript et notté le nouvel oud. an en ung des livres de l'église de le maison tout l'office de le Visitacion Nostre Dame à Sainte Élizabeth, fu paiié par led recepveur 12 s. » — Somme des dépenses : 638 l. 14 s. 6 d.

III. E. 21. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1452. — Compte du même, rendu le 21 août 1453 aux mêmes. — Somme des recettes, 537 l. 9 s. 11 d. —

Aux dépenses pour ouvrages : « A Lambert Terquespée placqueur et couvreur de rosel... ». — A Willame Pigache, bennelier, pour sablon et autres mattères... ». — Aux dépenses pour communs usages : « Item pour riffles, escuffars et 1 louchet et corbet pourveux au lonc dud. an... ». — « It. pour oingt de porc à oindre les clocques, kariot, bennel, tumereaux et brouettes et pour ramons pour l'esglise et pour les greniers au lonc dud. an, 4 s. » — Aux dépenses extraordinaires : « Item pour les despens de bouche et de queval de le journée que led. recepveur cevaulcha de requief aud. lieu de Terrewanne avant le VIIe jour de ledit monicion pour satisfaire de led. amende et frés ». — Somme des dépenses, 607 l. 3 s. 3 d.

III. E. 22. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1453. — Compte du même, rendu le 20 août 1454, à Nicaise Leblont et David Dard. — Somme des recettes, 555 l. 11 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jehan Martinz entailleur d'ymaiges pour ung ymage de Marie Magdelaine IIII piés de lonc estans en un tabernacle, estoffé de thube, bachicolée de pilers et pignacles et d'huysseries tout entailliés comme appartient ; et pour deux ymages d'angeles estans et sus haultes rondes colombes assises en terre sur gros trenchens du cuer de quesne, tout livré et assis par luy au hault aultel de lad. église en hiver apprès Noel, commenchement de l'an de ce compte, et ce par marquiet fait à luy... 7 l. ». — Aux dépenses pour communs usages : « Pour les kanettes de le crayme accoustumée de envoier et laissier au nom de led. maison as deux advoes d'icelle et au clerc de la ville chacun an à le nuit S. Jehan lesquelz kanettes coustent communément IIII d. le pièce, pour ce 12 d. ». — Somme des dépenses, 533 l. 9 s. 10 d.

III. E. 23. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1454. — Compte du même, rendu le 23 octobre 1455, devant Jean de Dieppe, Guillebert Loncle, Julien d'Audenfort, Jean de Manneville, etc. — Somme des recettes, 570 l. 16 s. 2 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Pierre Hebbinc, du Haultpont, ouvrier de battelerie pour un sallaire et les estoffes de avoir rapontié et relevé de tous poins le grant battel de led. maison et tout repoyé de nouvel, 56 s. ». — Aux dépenses extraordinaires : « Pour les despens du disner fait ou nom de lad. maison le XXe jour d'aoust l'an de ce compte à l'ostel de feu mons. le maïeur sire Jaque Miselet pour et ad cause des reddicion et audicion du compte de l'an précédent ou suivent... ». — « Pour les gourreaulx accoustumés de donner et envoier chacun an le nuit de Sainte Marie Magdelaine ou nom de led. maison as deux advoes d'icelle ad cause de le feste et sollempnité du jour, est assavoir à chacun 1 gourrel, pour ce, comme accoustumé est, de pour ce en livrer au boulenghier qui les ordonne et cuit de se plus fine fleur 1 quartier quant est as oez et burre dont on estoffe lesd. gourreaulx, che est accoustumé de livrer et donner à led. maison par le femme dud. recepveur, et partant de ce pour le présent, néant ». — Somme des dépenses, 511 l. 17 s. 6 d.

III. E. 24. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1455. — Compte du même, rendu le 17 novembre 1456 aux mêmes. — Somme des recettes, 567 l. 12 s. 7 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « Pour le soyage de II^c IIII^{xx} et XIII piés d'esquartelages, de postellaiges de quesne et d'aultre bos et d'aez de sauchz qui avoient tout en led. maison et pour XV fentes d'aez d'Alemarche soyés en et pour les affaires de led. maison... ». — « It. pour deux nouvelles avant reuwes bastardes faitz et mis à la carette à quattre reuwes de led. maison et pour tous aultrez refections, utensiles de caron fait et mis az d. cariot et bennel oud. an de ce compte comme par quittance cy rendue appert, 28 s. » — Somme des dépenses, 564 l. 8 s.

III. E. 25. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1456. — Compte du même, rendu le 7 novembre 1457 à Tassart de Bresmes, Julien d'Audenfort, Jacques de Rebecque, échevins, Guillebert Loncle et Jean Widoit, échevins de l'an passé. — Somme des recettes, 507 l. 8 s. 4 d. — Aux dépenses pour communs usages : « A la vefve de feu Robert Faille du Coelhof pour 68 l. et 3 quarterons de cire ouvrée en torsses, cierges et candeilles de toutes manières pour le divin office de l'église de led. maison par tout l'an entier de ce compte... » — « Pour un grand eschuffart à espuchier eauwes... » — Somme des dépenses, 599 l. 16 s.

III. E. 26. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1457. — Compte du même, rendu le 13 février 1458, aux mêmes. — Somme des recettes, 654 l. 14 s. 8 d. —

Aux dépenses pour ouvrages : « Jehan de le Barre, cueilleur et pareur de rosel à couvrir demourant dehors le Hautpont pour xxxv et demi de garbes de rosel qu'il avoit au lonc des saisons de l'an de ce compte cueillie et livré pour le proffit, garnison et affaires de ladite maison de le Magdelaine ès mares et autour des aunoyes, eaues et fosseuz d'icelle au pris et marquiet fait par avant à luy de III s. le cent... ». — « A Tristan Marin nettyeur d'aesement pour avoir vuidiet et nettiiet ung grant aesement servans à le maison des ladres en commun tant pour les hommes comme pour les femmes qui estoit tout remply par ce que long temps n'avoit esté vuidiet, qu'il Tristan et 1 sien compaignon vuidèrent en l'an de ce compte comme par quittance cy rendue appert... LXX s. ». — Aux pensions, gages et salaires : « A maistre Eustace le Vasseur médecin pour se pension annuelle de venir à la Magdelaine toutes foiz que besoinz est comme soloit faire maistre Guillaume de Perade pour aidier à visiter, esprouver et jugier aveuc lesd. ladres les supeçonnés estre entechus du mal de mezelerie comme accoustumé est, pour an XL s. ». — Somme des dépenses, 566 l. 13 s. 11 d. et demi.

III. E. 27. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1463. — « Compte Nicaise Le Blont de toute la recepte et despence qu'il a fait des rentes et revenues de l'églize et mason de le Magdelaine qu'on dist le Maladrie des bourgois de la ville de St Omer, commenchant icelluy au jour St Miquiel mil IIIIc et LXII incluz et finant le jour St Miquiel l'an mil IIIIc et LXIII excluz. » — Somme des recettes, 660 l. 18 s. 2 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Henry Hubert pour avoir mis à point et relyé les vignes de led. Magdeleine comme accoustumé est, 14 s. ». — Somme des dépenses, 607 l. 13 s. 8 d. — Compte rendu le 17 septembre 1465 devant Alleaume Garnel et Guillebert Loncle.

III. E. 28. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1464. — Compte rendu par Jean Egle le 20 mai 1465, devant « Julien Dondeffort et Guilbert Loncle ». — Somme des recettes, 496 l. 4 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jehan Martin, entretailleur, pour le fachon et taille d'une ymage de le Magdelaine en pierre mise et assize en le chappelle, du costé de le nef vers zut, pour ce... 4 l. 16 s. — A Pierre Pol, paintre, pour avoir paint led. ymage de pluiseurs couleurs et de sond. mestier repairé led. chappelle, pour ce 6 l. 12 s. ». — Somme des dépenses, 565 l. 1 d.

III. E. 29. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1466. — Compte du même, rendu le 22 février 1467 devant Jacques de Croix, Guilbert Loncle, Jacques de Rebecque, Julien d'Audenfort et Porrus Daverhoud. — Somme des dépenses, 507 l. 15 s. 7 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Symonnet le Vasseur a esté paiet par led. recepveur pour avoir coppiet en pappier ung vieulx contes escript en parchemin de datte commenchant à la S. Jehan Baptiste l'an mil IIIIc et seize inclus et finant à le S. Jehan Baptiste l'an XVII exclus... XII s. ». — Somme des dépenses, 559 l. 16 s. 11 d.

III. E. 30. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1467. — Compte du même, rendu le 26 novembre 1467 devant « Julien Doudeffort, Bauderan de Clarques et Porrus Daverhoud, eschevins ». — Somme des recettes, 465 l. 10 s. 3 d. — Nombreuses mentions de travaux de démolition de la vieille église et de reconstruction d'une nouvelle. — Somme des dépenses, 736 l. 14 s. 6 d.

III. E. 31. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, papier.

1468. — Compte du même, rendu le 13 décembre 1468 aux mêmes. — Somme des recettes, 496 l. 6 s. 9 d. — Continuation d'importants travaux à l'église. — Aux dépenses pour ouvrages et matières : « Pour trois ormaulx de voires et une custode pour regarder les ormes de cheux qui se font esprouver en l'ostel de led. Magdelaine, II s. VI d. ». — Somme des dépenses, 669 l. 11 s. 10 d.

III. E. 32. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1469. — Compte du même, rendu le 15 février 1470 aux mêmes et aux autres échevins non désignés. — Somme des recettes, 479 l. 16 s. 7 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « Pour deux bastons à faire deux esperges à getter eaue benoite, XVIII d. — Somme des dépenses, 543 l. 14 s. 5 d.

III. E. 33. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1470. — Compte du même, rendu le 13 août 1471 devant Jacques Queresdeber, Jacques de Rebecque, Porrus Daverhoud, Hue Doleham, Jean de Northoud et Guilbert Loncle. — Somme des recettes, 661 l. 3 s. 7 d. — Somme des dépenses, 566 l. 6 d.

III. E. 34. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1471. — Compte du même, rendu le 22 octobre 1472 aux mêmes. — Somme des recettes, 627 l. 19 s. 6 d. — Somme des dépenses, 457 l. 8 d.

III. E. 35. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1472. — Compte du même, rendu le 8 février 1473, toujours au maïeur et aux échevins. — Somme des recettes, 684 l. 3 d. — Somme des dépenses, 524 l. 6 s.

III. E. 36. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1480. — Compte rendu par Laurent le Pape, le 18 décembre 1421. — Somme des recettes, 385 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses, 549 l. 15 s. 10 d. — Ce compte et les suivants vont d'une Saint-Michel à l'autre.

III. E. 37. (Registre.) — In-folio ; 240 feuillets, papier.

1481-1485. — Comptes rendus par Laurent le Pape. — **1481.** Somme des recettes, 512 l. 19 s. 3 d. — Somme des dépenses, 465 l. 2 s. 6 d. — **1482.** Recettes, 749 l. 15 s. 10 d. — Dépenses, 733 l. 4 s. 8 d. — **1483.** Recettes, 619 l. 12 s. 11 d. — Dépenses, 771 l. 16 s. 6 d. — **1484.** Recettes, 413 l. 19 s. 3 d. — Dépenses, 489 l. 16 s. 8 d. — **1485.** Recettes, 638 l. 2 s. 2 d. — Dépenses, 518 l. 16 s. 10 d.

III. E. 38. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, papier.

1486-1488. — Comptes rendus par le même. — **1486.** Recettes, 690 l. 3 s. 6 d. — Dépenses, 493 l. 4 s. 1 d. — **1487.** Recettes, 696 l. 6 s. 10 d. — Dépenses, 572 l. 6 s. 7 d. — **1488.** Recettes, 1,150 l. 12 s. — Dépenses, 1,019 l. 9 s. 7 d.

III. E. 39. (Registre.) — In-folio ; 285 feuillets, papier.

1489-1493. — Comptes rendus par Pasquier Povillon. — Les premiers de ces comptes partent du 1er mars de chaque année, les autres de la Saint-Michel. — **1489.** Recettes, 367 l. 12 s. 2 d. — Dépenses, 346 l. 5 s. 5 d. — **1490.** Recettes, 309 l. 2 s. 3 d. — Dépenses, 307 l. 5 s. 7 d. — **1491.** Recettes, 620 l. 8 d. — Dépenses, 600 l. 8 s. 6 d. — **1492.** Recettes, 700 l. 1 s. 1 d. — Dépenses, 692 l. 3 s. — **1493.** Recettes, 680 l. 8 s. 6 d. — Dépenses, 646 l. 6 s. 9 d.

III. E. 40. (Registre.) — In-folio ; 274 feuillets, papier.

1495-1503. — Comptes rendus par le même. — **1495.** — Recettes, 719 l. 18 s. 4 d. — Dépenses, 576 l. 5 s. 8 d. — **1496.** Recettes, 685 l. 13 s. 9 d. — Dépenses, 585 l. 17 s. 10 d. — **1497.** Recettes, 738 l. 8 s. 1 d. — Dépenses, 808 l. 13 s. 9 d. — **1498.** Recettes, 775 l. 6 s. 9 d. — Aux dépenses pour travaux : « A Mansart le maistre, orfevre, pour par luy avoir esté vendu et livré une relicque de cœuvre doré de fin or, et ce pour porter le Saint Sacrement de icelle église.. L s. — A sire Pierre Alexandre, chapelain de ladicte Magdelaine pour avoir fait begnir à Mons. de Gibelle ung croissant d'argent doré pour porter led. St Sacrement, lequel sert à lad. relicque cy dessus, pour ce 6 s. ; — it. pour avoir fait begnir aud. Gibelle une casure, estoille et fagnon, pour ce 3 s. t. ; — it. ung tabernacle de cœuvre à mettre une lampe devant led. S. Sacrement, pour ce 7 s. ». — Dépenses, 617 l. 19 s. 6 d. — **1503.** Recettes, 856 l. 1 s. 11 d. — Dépenses, 671 l. 18 s. 3 d.

III. E. 41. (Registre.) — In-folio ; 220 feuillets, papier.

1504-1509. — Comptes rendus par Charles de Poix. — **1504.** Recette, 795 l. 17 s. 7 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Pierres Le Sieurre, entailleur d'ymaiges, pour par luy avoir fait un crucifix de bois pour l'église de lad. Magdelaine estoffé d'ung mont de Calvaire et deux ymaiges l'un de Notre Dame et l'autre de St Jehan, lesd. ymaiges de le haulteur troix à quatre piés, et le ymaige de Dieu qui pend en la croix de IIII à cinq piés de haulteur, et la croix de VIII à IX piés, pour ce... IX l. ». — Dépenses, 541 l. 12 s. 3 d. — **1505.** Recette, 844 l. 14 s. 9 d. — Aux dépenses extraordinaires : « A Ernoul Bièrop, pesqueur, pour le sallaire de luy, de ses compaingnons, de avoir pesquiet ès viviers de le Magdelaine le XIIIe jour de Mars an de ce compte... XL s. ». — Dépenses, 818 l. 19 s. 8 d. — **1506.** Recettes, 812 l. 16 s. 1 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jehan Frient, fondeur de cœuvre demourant à Brughes, lequel a vendu ung petit chandeller de cœuvre à troix branques pesant

cent vingt deux livres au pois dud. Brughes, qui presentement est assis en l'église d'icelle Magdelaine qui, à II s. IX d. le livre monte à seize livres quinze s. six deniers ». — Dépenses, 666 l. 18 s. 6 d. — **1507.** Recettes, 830 l 1 s. — Dépenses, 878 l. 14 s. 4 d. — **1509.** Recettes, 783 l. 14 s. 2 d. — Dépenses, 879 l. 10 s. 5 d.

III. E. 42 (Registre.) — In-folio ; 181 feuillets, papier.

1510-1514. — Comptes rendus par le même. — **1510.** Recettes, 725 l. 12 s. 1 d. — Dépenses, 788 l. 4 s. 1 d. — **1511.** Recettes, 813 l. 12 s. 7 d. — Peintures au calvaire ci-dessus mentionné. — Dépenses, 600 l. 8 d. — **1512.** Recettes, 866 l. 17 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Denis Jourdan entertailleur d'ismaige a esté paié pour avoir fait et entretailliet ung ysmaige de le vierge Marye de quatre piés de haulteur avecques ung piet de entretaille, le tout de quesne, la somme de LXVI s. ». — Dépenses, 1,071 l. 19 s. 8 d. — **1513.** Recettes, 824 l. 12 s. 7 d. — Peintures à la statue susdite. — Dépenses, 712 l. 2 s. 7 d. — **1514.** Recettes, 993 l. 16 s. 9 d. — Dépenses, 884 l. 4 s. 5 d.

III. E. 43. (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1515-1519. — Comptes rendus par le même. — **1516.** Recettes, 830 l. 1 s. 10 d. — Dépenses, 1,166 l. 18 s. 2 d. — **1517.** Recettes, 934 l. 17 s. 3 d. — Dépenses, 755 l. 19 s. 3 d. — **1518.** Recettes, 871 l. 9 s. — Dépenses, 8,508 l. 1 d. — **1519.** Recettes, 746 l. 12 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Guillaume de Fretin, orffebvre, luy a esté paié pour avoir fait de nouvel unc plateau de le viesse plateau servant au bon calisse de l'église que le curé luy avoit fait faire pour ce que led. vielz plateau estoit fendu et rompu... XLI s. VI d. » — Dépenses, 840 l. 19 s. 3 d.

III. E 44. (Registre) — In-folio ; 242 feuillets, papier.

1520-1524. — Comptes du même. — **1520.** Somme des recettes, 858 l. 9 s. 3 d. — Aux dépenses extraordinaires : « A Anthoine Delenzeux, brodeur, a esté paié par marchié fait par Mess. les advoez d'icelle maison de la Magdelaine de faire, livrer et estoffer d'offroirs à une casure de fille d'or et soye de Paris, deux tunicquelz, une cappe avecq le cappron dorure selon le patron que l'on luy avoit baillié, taillié et cousé iceulx ornemens, fait les estolles et fanons et le tout estoffé bien et deuement selon led. marchié, pour tout a esté paié la somme de LXIII l. cour. — Item pour avoir livré plusieurs reubans de soye, franches de vermeille soie... ». — Somme des dépenses, 664 l. 11 s. — **1521.** Somme des recettes, 948 l. 17 s. 9 d. — Au même Delenzeux « pour avoir couvert trois cousines d'autel pour l'église d'icelle Magdelaine de velours viollet led. semé de fleurs de lys d'or de Paris à l'un costé, c'est asavoir sur led. velours. Item pour avoir livré le taffetaf viollet pour recouvrir iceulx cousines à l'autre liez et fait troix boistes, les deux d'argent et l'autre d'or pour tout... ». — Somme des dépenses, 833 l. 11 s. 10 d. — **1522.** Somme des recettes, 1,024 l. 3 d. — Somme des dépenses, 877 l. 18 s. 11 d. — **1523.** Somme des recettes, 813 l. 3 s. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jaquemine Wan Ethen faiseres de capiaulx pour avoir fait six cappiaulx de fille de vermeille soye affin de plus longhuement durer et pour avoir renouvellé les aultres cappiaulx de fleurs pour le jour de la Magdelaine ceste an... XX s. ». — Somme des dépenses, 786 l. 13 s. 3 d. — **1524.** Somme des dépenses, 863 l. 7 s. 10 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Anthoine de Boulnas, orffèvre, luy a esté paié pour avoir fait une relicque pour porter le Saint Sacrement pesant onze onches et XVIII esterlins, de troix gelles d'argent, les deux venant de Jehan Relz et ung aultre de Josse Delebecque, comme appert par sa quittance CIX s. 3 d. ». — Somme des dépenses, 603 l. 7 s. 10 d. Ce dernier compte est en double.

III. E. 45. (Registre.) — In-folio ; 171 feuillets, papier.

1526-1529. — Comptes du même. — **1526.** Somme des recettes, 962 l. 15 s. 3 d. — Somme des dépenses, 976 l. 7 s. 3 d. — **1527.** Somme des recettes, 884 l. 16 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,047 l. 18 s. 4 d. — **1528.** Somme des recettes, 926 l. 13 s. 8 d. — Somme des dépenses, 920 l. 5 s. 5 d. — **1529.** Somme des recettes, 979 l. 17 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,419 l. 14 s. 11 d.

III. E. 46. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1530-1534. — Comptes du même. — **1530.** Somme des recettes, 1,082 l. 14 s. — Somme des dépenses, 1,711 l. 3 s. 5 d. — **1531.** Somme des recettes, 1,034 l.

19 s. 10 d. — Somme des dépenses, 945 l. 2 s. 10 d. — **1532.** Somme des recettes, 1,055 l. 7 d. — Somme des dépenses, 1,091 l. 7 s. 2 d. — **1534.** Somme des recettes, 1,001 l. 9 s. 10 d. — Somme des dépenses, 637 l. 17 s. 6 d.

III. E. 47. (Registre.) — In-folio ; 251 feuillets, papier.

1537-1543. — Comptes rendus par François de Coulomby. — **1537.** Somme des recettes, 973 l. 17 s. 11 d. — Somme des dépenses, 679 l. 1 s. 9 d. — **1538.** Somme des recettes, 1,129 l. 12 s. 9 d. — Somme des dépenses, 625 l. 2 s. 5 d. — **1540.** Somme des recettes, 1,019 l. 2 s. 5 d. — Somme des dépenses, 748 l. 12 s. 2 d. — **1543.** La somme des recettes manque. — Somme des dépenses, 624 l. 8 s. 9 d.

III. E. 48. (Registre.) — In-folio ; 147 feuillets, papier.

1548-1550. — Comptes rendus par Jean Levasseur. — **1548.** Ce compte est le quatrième de Jean Levasseur, les trois premiers manquent. — Somme des recettes, 795 l. 15 s. 2 d. — Somme des dépenses, 894 l. 19 s. 9 d. — **1549.** Somme des recettes, 927 l. 7 s. 5 d. — Somme des dépenses, 891 l 9 s. 3 d. — **1550.** Somme des recettes, 963 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,144 l. 17 s. 3 d.

III. E. 49. (Registre.) — In-folio ; 211 feuillets, papier.

1552-1556. — Comptes rendus par Jacques Duval. — **1552.** Somme des recettes, 1,040 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 926 l. 9 s. 11 d. — **1554.** Somme des recettes, 1,033 l. 7 s. — Dans les dépenses extraordinaires, mention de démarches faites à Bruxelles, à Cambrai et à Arras pour présenter « requeste à l'empereur ad ce qu'il luy plaît prendre ladicte maison et pourprins de ladicte Magdelaine hors la ville en sa tuition et saulvegarde specialle contre les logemens, grandz degatz et endhomagemens que y faisoient journellement les gens de guerre de sa Majesté, de pied et de cheval, tant espaignolz, allemans que aultres ». La reine renvoie le messager de Bruxelles à Cambrai où le sire de Bugnicourt, gouverneur d'Artois, examinera la requête. Las d'attendre en cette dernière ville la solution de l'affaire, le messager remet son affaire aux mains d'un secrétaire, puis il va à Arras où la Cour doit séjourner. — Somme des dépenses, 1,153 l. 3 s. 2 d. — **1555.** Somme des recettes, 841 l. 5 s. 4 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « Pour avoir faict nettoyer la maison du recepveur de ladicte Magdelaine hors la ville, de hault en bas, les granges et estables d'icelle estans plaines d'infection, fiente, littière et ordure plus de deux pietz de hault, les paroix derrachées et dégastées par l'ordure desd. Espaignolz y ayans faict seconde foys leur hospital durant l'hiver dudict an LIIII... ». — Somme des dépenses, 1,170 l. 19 s. 2 d. — **1556.** Somme des recettes, 861 l. 8 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,053 l. 16 s. 10 d.

III. E. 50. (Registre.) — In-folio ; 183 feuillets, papier.

1557-1559. — Comptes rendus par Jacques de Gand. — **1557.** Somme des recettes, 821 l. 12 s. 3 d. — Somme des dépenses, 946 l. 14 s. 3 d. — **1558.** Somme des recettes, 906 l. 9 d. — Aux dépenses extraordinaires : « A Me Pierre Beugin, deux chirurgiens, chincq ladres et aultres accoustumez d'estre aux espreuves de aulcun suspect de la lèpre pour avoir espreuvé Jehan Siredien, bourgeois de la ville, aux despens de la maison... 42 s. ». — Somme des dépenses, 849 l. 16 s. 9 d — **1559.** Somme des recettes, 968 l. 8 s. 4 d. — Somme des dépenses, 879 l. 11 s. 1 d.

III. E. 51. (Registre.) — In-folio ; 274 feuillets, papier.

1560-1564. — Comptes rendus par le même. — **1560.** Somme des recettes, 1,909 l. 7 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,415 l. 7 s. 1 d. — **1561.** Somme des recettes, 1,097 l. 9 s. 3 d. — Somme des dépenses, 876 l. 17 s. 7 d. — **1562.** Somme des recettes, 1,167 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,478 l. 16 s. 4 d. — **1563.** Somme des recettes, 1,364 l. 4 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,032 l. 3 s. 2 d. — **1564.** Somme des recettes, 1,102 l. 13 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,267 l. 8 s. 10 d.

III. E. 52. (Registre.) — In-folio ; 192 feuillets, papier.

1565-1569. — Comptes rendus par Mathieu Baillet. — **1565.** Somme des recettes, 1,134 l. 8 d. — Somme des dépenses, 752 l. 16 s. 9 d. — **1566.** Somme des recettes, 906 l. 14 s. 5 d. — Somme des dépenses, 1,482 l. 7 s. — **1567.** Somme des recettes, 1,087 l. 10 s. 3 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jehan Cornuet, paintre, pour avoir hamendé aulcunes couleurs et nettoier les trois imaiges de dessus la table d'ostel en

l'église de ladicte Magdelaine avecq aussi les quattres angeles et les coulombes lesquelles estions (*sic*) touttes froissées de mener en la ville... xxxii s. ». — Somme des dépenses, 901 l. 18 s. — 1568. Somme des recettes, 1,029 l. 15 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,215 l. 3 s. 10 d. — 1569. Somme des recettes, 1,171 l. 2 s. 2 d. — Aux dépenses extraordinaires : « A frère Pierre Witeffèvre (?) de l'ordre St Dominicque a esté paiet par ordonnance sur requeste luy paier pour aller estudier à Paris en don d'aulmosne, vi l. ». — Somme des dépenses, 908 l. 7 s. 2 d.

III. E. 53. (Registre.) — In-folio ; 267 feuillets, papier.

1571-1576. — Comptes du même. — 1571. Somme des recettes, 1,271 l. 3 s. 11 d. — Somme des dépenses, 962 l. 11 s. — 1572. Somme des recettes, 1,194 l. 2 s. 10 d. — Somme des dépenses, 771 l. 14 s. 8 d. — 1573. Somme des recettes, 1,439 l. 6 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,568 l. 3 s. 9 d. — 1574. Somme des recettes, 1,303 l. — Somme des dépenses, 1,521 l. 16 s. 3 d. — 1575. Somme des recettes, 1,242 l. 8 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,835 l. 3 s. 2 d. — 1576. Somme des recettes, 1,255 l. 8 s. 10 d. — Somme des dépenses, 1,853 l. 13 s. 8 d.

III. E. 54. (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1577-1580. — Comptes rendus par Charles Le Chevallier. — 1577. Somme des recettes, 1,235 l. 18 s. 5 d. — Somme des dépenses, 2,127 l. 5 s. 6 d. — 1578. Somme des recettes, 1,221 l. 5 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,267 l. 12 s. 2 d. — 1579. Somme des recettes, 1,236 l. 14 s. 9 d. — Somme des dépenses, 1,551 l. 11 s. 3 d. — 1580. Somme des recettes, 1,224 l. 10 s. 5 d. — Somme des dépenses, 1,722 l. 18 s. 5 d.

III. E. 55. (Registre.) — In-folio ; 218 feuillets, papier.

1581-1585. — Comptes du même. — 1581. Somme des recettes, 1,178 l. 9 s, 11 d. — Somme des dépenses, 1,683 l. 18 s. 6 d. — 1582. Somme des recettes, 1,152 l. 2 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,247 l. 11 s. 12 d. — 1583. Somme des recettes, 1,124 l. 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,351 l. 15 s. 9 d. — 1584. Somme des recettes, 1,197 l. 17 s. 7 d. — Somme des dépenses, 2,051 l. 19 s. 5 d. — 1585. Somme des recettes, 1494 l. 8 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,477 l. 5 s.

III. E. 56. (Registre.) — In-folio ; 189 feuillets, papier.

1586-1589. — Comptes du même. — 1586. Somme des recettes, 2,111 l. 17 s. 11 d. — Somme des dépenses, 1,649 l. 13 s. 9 d. — 1587. Somme des recettes, 2,550 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,895 l. 13 s. 8 d. — 1588. Somme des recettes, 3,304 l. 18 s. 11 d. — Somme des dépenses, 1,544 l. 2 s. 4 d. — 1589. Somme des recettes, 2,243 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,220 l. 2 s. 11 d.

III. E. 57. (Registre.) — In-folio ; 268 feuillets, papier.

1590-1594. — Comptes du même. — 1590. Somme des recettes, 2,493 l. 18 s. 8 d. — Somme des dépenses, 3,261 l. 11 s. — 1591. Somme des recettes, 2,512 l. 9 s. 11 d. — Somme des dépenses, 2,333 l. 1 s. 3 d. — 1592. Somme des recettes, 2,242 l. 11 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,076 l. 7 s. — 1593. Somme des recettes, 2,255 l. 10 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,308 l. 14 s. 6 d. — 1594. Somme des recettes, 2,594 l. 6 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,877 l. 3 s. 4 d.

III. E. 58. (Registre.) — In-folio ;

1595-1599. — Comptes du même. — 1595. Somme des recettes, 2,439 l. 18 s. 10 d. — Somme des dépenses, 1,612 l. 8 s. 1 d. — 1596. Somme des recettes, 2,388 l. 2 d. — Somme des dépenses, 1,535 l. 1 s. 10 d. — 1597. Somme des recettes, 2,147 l. 7 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,789 l. 18 s. 10 d. — 1598. Somme des recettes, 2,030 l. 18 s. 13 d. — Somme des dépenses, 1,939 l. 11 s. 6 d. — 1599. Somme des recettes, 1,955 l. 19 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1877 l. 2 s. 7 d.

III. E. 59. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1600-1602. — Comptes du même. — 1600. Somme des recettes, 1,974 l. 3 s. 11 d. — Somme des dépenses, 1,247 l. 17 s. 2 d. — 1601. Somme des recettes, 2,100 l. 11 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,525 l. 4 d. — 1602. Somme des recettes, 2,101 l. 11 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,180 l. 14 s. 2 d.

III. E. 60. (Registre.) — In-folio ; 273 feuillets, papier.

1603-1605. — Comptes de Philippe de La Folie. — 1603. Liquidation des comptes de gestion de Charles Le Chevalier, présentée en 1607. — Somme

des recettes, 989 l. 3 s. 11 d. — Somme des dépenses, 666 l. 2 s. — Autre liquidation des mêmes comptes présentée en 1609. — Somme des recettes, 374 l. 8 s. 6 d. — Somme des dépenses, 669 l. 11 d. — Compte annuel. — Somme des recettes, 1,904 l. 5 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,702 l. 6 s. 8 d. — Provision de la charge de receveur accordée à Philippe de La Folie avec les conditions de sa recette et ses droits. — **1604.** Somme des recettes, 2,112 l. 5 s. — Dépenses, à Jehan Rogier, tailleur d'images, pour avoir fait une vierge Marie et une sainte Anne, 4 l. ; — à Philippe de Croix, peintre, pour avoir peint « une vierge Marie, une sainte Anne et les deux bastons des bannières et les six couppes des bastons », 4 l. 11 s. — Somme des dépenses, 2,170 l. 11 s. 2 d.— **1605.** Somme des recettes, 2,016 l. 1 s. 9 d. — Somme des dépenses, 1,775 l. 15 s. 1 d.

III. E. 61. (Registre.) — In-folio ; 279 feuillets, papier.

1606-1609. — Comptes du même. — **1606.** Somme des recettes, 2,002 l. 6 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,611 l. 19 s. 6 d. — **1607.** Somme des recettes, 1,693 l. 6 s. 11 d. — Dépenses, à Jehan Doscot, peintre, pour avoir peint l'image de « monsieur St Lazare avecq les armes de Leurs Altezes et une saulve garde en desoubz », 70 s. — Somme des dépenses, 1,815 l. 2 s. 2 d. — **1608.** Somme des recettes, 2,018 l. 11 s. 2 d. — Somme des dépenses, 2,007 l. 12 s. 10 d.— **1609.** Somme des recettes, 2,040 l. 1 d. — Dépenses, à Jehan Sauvin, fondeur de cloches « pour avoir augmenté 3 livres de métal à la cloche de la porte de ladite Magdeleine au pris de 20 solz la livre et 40 solz de fachon pour ladite cloche », 6 l. — Somme totale des dépenses, 1,995 l. 3 s. 1 d.

III. E 62. (Registre.) — In-folio ; 327 feuillets, papier.

1610-1614. — Comptes du même. — **1610.** Somme des recettes, 1,979 l. 3 s. 1 d. — Somme des dépenses, 2,057 l. 13 s. 11 d. — **1611.** Somme des recettes, 2,033 l. 10 s. 10 d. — Somme des dépenses, 1,789 l. 8 s. 7 d. — **1612.** Somme des recettes, 2,020 l. 5 s. — Somme des dépenses, 2,110 l. 11 s. 5 d. — **1613.** Somme des recettes, 2,013 l. 12 s. 9 d. — Somme des mises, 2,625 l. 3 s. 8 d. — **1614.** Somme des recettes, 1,956 l. 17 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,925 l. 8 s. 6 d.

III. E. 63. (Registre.) — In-folio ; 336 feuillets, papier.

1615-1619. — Comptes du même. — **1615.** Somme des recettes, 2,018 l. 6 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,899 l. 18 s. 9 d. — **1616.** Somme des recettes, 2,077 l. 11 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,874 l. 15 s. 5 d. — **1617.** Somme des recettes, 2,149 l. 19 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,854 l. 19 s. 7 d. — **1618.** Somme des recettes, 2,305 l. 19 s. 10 d. — Somme des dépenses, 1,779 l. 2 s. 3 d. — **1619.** Somme des recettes, 2,088 l. 2 s. 10 d. — Somme des dépenses, 2,313 l. 7 s. 6 d.

III. E. 64. (Registre.) — In-folio ; 324 feuillets, papier.

1620-1624. — Comptes du même. — **1620.** Somme des recettes, 2,166 l. 7 s. 6 d. — Dépenses, à Gilles Petit, orfèvre pour avoir « racoutré la montre d'argent quy sert pour le St Sacrement, pour avoir resoudé la croix de deseure quy estoit rompue et pour avoir remis des espingles d'argent », 26 s. — Somme des dépenses, 2,108 l. 6 s. 8 d. — **1621.** Somme des recettes, 1,986 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,742 l. 17 s. 6 d. — **1622.** Somme des recettes, 2,944 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,238 l. 11 s. 7 d. — **1623.** Somme des recettes, 3,314 l. 15 s. 5 d. — Dépenses, à Jehan le Cointe, peintre, pour avoir peint les treilles de fer et fenêtres de la maison du Cheval-d'Or, 7 l. 12 s. — Somme des dépenses, 3,179 l. 17 s. 2 d. — **1624.** Somme des recettes, 2,979 l. 2. s. 5 d. — Somme des dépenses, 2,544 l. 12 s. 2.

III. E. 65. (Registre.) — In-folio ; 268 feuillets, papier.

1625-1628. — Comptes du même. — **1625.** Somme des recettes, 2,904 l. 13 s. 2 d. — Somme des dépenses, 3,126 l. 7 s. 9 d. — **1626.** Somme des recettes, 3,217 l. 11 s. 3 d. — Dépenses, à Alard Obrel « pour avoir faict des fons pour baptiser les enffans, enssamble la clotture de bois, et pour avoir réparé la table d'hostel », 80 l. — Somme des dépenses, 2,410 l. 1 s. 5 d. — **1627.** Somme des recettes, 3,043 l. 9 s. 3 d. — Dépenses, à Jacques Dausque, orfèvre, « pour avoir livré la guerniture d'ung baton et croissan d'argent pour donner la comunion aux malades, ou pestiferez, enssamble pour l'extrême-onction », 57 s. — Somme des dépenses, 3,940 l. 19 s. 9 d. — **1628.** Somme des recettes, 3,304 l. 15 s. 3 d. — Dépenses, à Symphorian Machue, marchand de drap de soie, pour avoir livré à sœur Marie-Denis, religieuse à l'hôpital St-Jean, plusieurs « aulnes

de taffeta cramoisy pour des gourdines à l'église de la Magdeleine », 109 l. 18 s. 3 d. ; à Pierre du Ponchel, peintre, pour avoir peint le « repositoire du Vénérable Saint Sacrement et aulcunes imaiges en ladite église », 20 l. — Somme totale des dépenses, 2,843 l. 18 s.

III. E. 66. (Registre.) — In-folio ; 239 feuillets, papier.

1629-1632. — Comptes du même. — 1629 Somme des recettes, 2,870 l. 19 s. 10 d. — Somme des dépenses, 3,274 l. 10 s. 1 d. — 1630. Somme des recettes, 2,962 l. 15 s. 10 d. — Somme des dépenses, 3,548 l. 14 s. 4 d. — 1631. Somme des recettes, 3,472 l. 12 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,278 l. 17 s. 11 d. — 1632. Somme des recettes, 3,422 l. 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 3,672 l. 15 s. 5 d.

III. E. 67. (Registre.) — In-folio ; 269 feuillets, papier.

1633-1636. — Comptes du même. — 1633. Somme des recettes, 3,429 l. 10 s. — Somme des dépenses, 3,555 l. 11 s. 8 d. — 1634. Somme des recettes, 3,380 l. 2 d. — Somme des dépenses, 3,659 l. 14 s. 2 d. — 1635. Somme des recettes, 3,568 l. 7 s. 8 d. — Dépenses, à un certain peintre d'Aire pour avoir peint et « racommodé la sauve garde de la Magdeleine », 5 l. — Somme des dépenses, 4,079 l. 10 s. 8 d. — 1636. Somme des recettes, 3,278 l. 9 s. 8 d. — Somme des dépenses, 3,926 l. 14 s. 7 d.

III. E 68. (Registre) — In-folio ; 236 feuillets, papier.

1637-1643. — Comptes de Antoine le Wittre. — 1637. Somme des recettes, 2,992 l. 9 s. 8 d. — Dépenses, « A Flourent Hovelle capitaine du fort de Tattinghem lui a été payé par ordonnance de Mons. de Blendecq du 18e d'octobre 1637 la somme de 60 l. pour être distribués à ceux quy ont tenu fort audict Tattinghem en considération de ce qu'ils ont rescours la cloche de ladicte Magdeleine sur l'ennemy françois, 60 l. ». — Somme des dépenses, 3,161 l. 16 s. — 1638. Somme des recettes, 3,737 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,907 l. 17 s. 11 d. — 1639-1642. Somme des recettes, 2,113 l. 18 s. 8 d. — Dépenses ; en regard du chapitre 1er ; mises et payments pour rentes diverses à cause des terres et héritages appartenant à la Madeleine, on lit ceci : « Sera prins esgard à l'advenir quelle modération le Roy accordera pour les rentes à raison de la présente guerre... ». — Somme des dépenses, 2,719 l. 5 s. 2 d. — 1643. Somme des recettes, 1,148 l. 5 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,893 l. 2 s. 1 d.

III. E. 69. (Registre.) — In-folio ; 237 feuillets, papier.

1644-1647. — Comptes du même. — 1644. Somme des recettes, 2,076 l. 19 s. 11 d. — Dépenses, à Nicolas de Haffringhe, maître peintre pour avoir fait le plan de l'enclos de la Madeleine, 48 s. — Somme des dépenses, 945 l. 1 s. 8 d. — 1645. Somme des recettes, 1,598 l. 1 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,638 l. 17 s. 11 d. — 1646. Somme des recettes, 1.424 l. 7 s. 7 d. — Somme des dépenses, 981 l. 19 s. — 1647. Somme des recettes, 1,509 l. 11 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,014 l. 9 s. 8 d.

III. E. 70. (Registre.) — In-folio ; 263 feuillets, papier.

1648-1651. — Comptes du même. — 1648. Somme des recettes, 1,581 l. 11 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,268 l. 9 s. 11 d. — 1649. Somme des recettes, 2,079 l. 6 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,381 l. 1 s. 3 d. — 1650. Somme des recettes, 1,983 l. 17 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,112 l. 10 s. 6 d. — 1651. Somme des recettes, 2,204 l. 14 s. 10 d. — Somme des dépenses, 1,109 l. 13 s. 6 d.

III. E. 71. (Registre.) — In-folio ; 335 feuillets, papier.

1652-1656. — Comptes du même. — 1652. Somme des recettes, 2,339 l. 15 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,351 l. 11 s. 7 d. — 1653. Somme des recettes, 2,147 l. 6 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,905 l. 2 s. 6. — 1654. Somme des recettes, 2,457 l. 11 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,148 l. 7 s. 2 d. — 1655. Somme des recettes, 2,511 l. 11 s. 3 d. — Somme des dépenses, 449 l. 3 s. 6 d. — 1656. Somme des recettes, 2.512 l. 11 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,879 l. 3 s. 7 d.

III. E. 72. (Registre.) — In-folio ; 319 feuillets, papier.

1657-1661. — Comptes du même. — 1657. Somme des recettes, 2,599 l. 12 s. 2 d. — Dépenses, « à Germain Chocquel poure soldat de messieurs aiant été blessé faisant sa fonction... x florins ; sy at encoire esté paié audit Germain Chocquel la somme de VIII florins pour l'aider aux grands frais et interrests par luy supportéz

au moïen de la grande blesse qu'il at... VIII florins » ; à Augustin Razoir, aussi blessé, VIII florins. — Somme des dépenses, 2,549 l. 2 s. 5 d. — **1658.** Somme des recettes, 2,400 l 12 s. 7 d. — Somme des dépenses, 2,187 l. 2 s. 3 d. — **1659.** Somme des recettes, 2,419 l. 15 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,821 l. 18 s. 3 d. — **1660.** Somme des recettes, 2,257 l. 15 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,213 l. 18 s. 5 d. — **1661.** Somme des recettes, 2,336 l. 17 s. 8 d. — Somme des dépenses, 3,407 l. 13 s. 3 d.

III. E. 73. (Registre.) — In-folio ; 289 feuillets, papier.

1662-1665. — Comptes de François Schotte. — **1662.** Somme des recettes, 2,496 l. 17 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,865 l. 17 s. 7 d. — **1663.** Somme des recettes, 2,705 l. 11 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,412 l. 2 s. 6 d. — **1664.** Somme des recettes, 3,237 l. 17 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,018 l. 1 d. — **1665.** Somme des recettes, 3,338 l. 8 s. 7 d. — Somme des dépenses, 2,222 l. 4 s.

III. E. 74. (Registre.) — In folio ; 343 feuillets, papier.

1666-1669. — Comptes du même. — **1666.** Somme des recettes, 3,268 l. 8 s. 6 d. — Dépenses, « à Benoist Heurbelt, bastonnier, at esté payé la somme de 6 florins pour les bons debvoirs par luy rendus à conduire les brinbeurs estrangers de ceste ville... VI l. ». — Somme des dépenses, 3,621 l. 17 s. 8 d. — **1667.** Somme des recettes, 4,883 l. 9 s. 6 d. — Dépenses, « à Berton Dannel Me paintre » 5 florins ; pour un mois de gages à ceux commis à porter les pestiférés, 24 l. ; même somme payée à ceux « commis à aairer et nettoyer les maisons des pestiférés infectées et abandonnées ». — Somme des dépenses, 5,410 l. 18 s. 9 d. — **1668.** Somme des recettes, 6,352 l. 17 s. 11 d. — Dépenses, à Me André Nœux, « chirurgien admis pour penser les pestiférés... », 72 florins pour un demi-mois de gages. — Somme des dépenses, 5,668 l. 5 s. 2 d. — **1669.** Comptes de sire André Loman, tuteur des enfants mineurs et héritiers de François Schotte. — Somme des recettes, 3,017 l. 5 s. 11 d. — Somme des dépenses, 3,465 l. 19 s. 4 d.

III. E. 75. (Registre.) — In-folio ; 321 feuillets, papier.

1670-1674. — Comptes de Jean-Baptiste Pagart. — **1670.** Somme des recettes, 3,195 l. 9 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,386 l. 15 s. 11 d. — **1671.** Somme des recettes, 2,810 l. 2 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,682 l. 1 s. 1 d. — **1673.** Somme des recettes, 2,168 l. 11 s. 2 d. — Somme des dépenses, 2,693 l. 11 s. 6 d. — **1674.** Somme des recettes, 2,806 l. 5 s. — Somme des dépenses, 3,022 l. 14 s. 10 d.

III. E. 76. (Registre.) — In-folio ; 320 feuillets, papier.

1675-1678. — Comptes du même. — **1675.** Somme des recettes, 2,399 l. 14 s. 10 d. — Somme des dépenses, 2,419 l. 18 s — **1676.** — Somme des recettes, 2,561 l. 4 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,261 l. 17 s. 11 d. — **1677.** Somme des recettes, 2,413 l. 7 s. — Somme des dépenses, 1,882 l. 15 s. 4 d. — **1678.** Somme des recettes, 2,380 l. 7 s. 9 d. — Somme des dépenses, 1,981 l. 9 d.

III. E. 77. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1688-1692. — Comptes rendus par Antoine Blocquet. — Les comptes inscrits dans ce registre et les suivants commencent et finissent à la St-Jean-Baptiste. Les trois cahiers qui composent ce registre sont reliés dans l'ordre suivant : 1° compte des années 1690 et 1691 ; 2° compte des années 1688 et 1689, rendu par Joseph Tresca, marchand à St-Omer, placé là avec intention pour compléter la comptabilité de Blocquet ; 3° compte pour l'année 1691-1692 par le même Blocquet. — Tous ces comptes sont beaucoup moins détaillés que ceux qui s'arrêtent en 1678 et les subdivisions y sont moins nombreuses, quelquefois même les recettes et les dépenses seulement sont distinctes, sans que chacune de ces catégories soit divisée en chapitres. — **1688-1689.** Somme des recettes, 6,677 l. 3 s. 3 d. — Somme des dépenses, 6,854 l. 15 s. 1 d. — **1690-1691.** Incomplet : ni somme de recettes, ni somme de dépenses. — **1691-1692.** Somme des recettes, 3,205 l. 8 s. 5 d. — Somme des dépenses, 3,961 l. 5 s.

III. E. 78. (Registre.) — In-folio ; 94 feuillets, papier.

1688-1693. — Comptes rendus par le même. — Ce registre contient le double du compte de 1688-1689 figurant déjà dans l'article précédent et le complément des années 1690 et 1691 dont le compte se trouve aussi en partie dans l'article précédent. — **1692-1693.** Somme des recettes, 3,961 l. 5 s. — Somme des dépenses, 3,205 l. 8 s. 5 d.

III. E. 79. (Registre.) — In-folio ; 155 feuillets, papier.

1695-1698. — Compte rendu par Jean Drincqbier. — Retour à la méthode par chapitres très détaillés des anciens comptes. En tête de ce registre, le comptable a transcrit les lettres patentes du roi unissant la Maladrerie à l'hôpital Saint-Louis. — Somme des recettes, 12,438 l. 8 s. 9 d. — Somme des dépenses, 8,280 l. 10 s. 9 d.

III. E. 80. (Registre.) — In-folio ; 95 feuillets, papier.

1699. — Compte du même. — Somme des recettes, 5,172 l. 17 s. 9 d.— Somme des dépenses, 3,875 l. 1 s. 5 d.

III. E. 81. (Registre.)— In-folio ; 80 feuillets, papier.

1701. — Compte du même. — Somme des recettes, 6,016 l. 18 s. — En tête du chapitre de la dépense pour ouvrages, compte-rendu d'une adjudication de travaux de maçonnerie. — Somme des dépenses, 6,733 l. 10 s. 8 d.

III. E. 82. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1702-1705. — Compte du même. — Somme des recettes, 22,684 l. 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 19,219 l. 6 s. 2 d.

III. E. 83. (Registre.) — In-folio ; 129 feuillets. papier.

1706-1708. — Compte du même. — Somme des recettes, 16,399 l. 11 d.— Aux dépenses pour ouvrages : « Audit Bretant pour avoir peint la robbe d'aultel et tout la devanture d'icelluy... XIII l. X s. ». — Somme des dépenses, 22,949 l. 7 d.

III. E. 84. (Registre.) — In-folio ; 309 feuillets, papier.

1709-1717. — « Compte que fait et rend Marie-Anne Bazin, veuve immissé ès biens de Jean Drinqbier vivant recepveur de la Maladrye... ». — Somme des recettes, 48,585 l. 17 s. 7 d. — Aux ouvrages : « A Anthoine Mathyssens, maistre paintre demeurant en cette ville a esté payéz la somme de trente nœuf livres pour la façon d'un tableau pour le maistre hostel de l'église d'Haffringues y compris le voiage qu'il y a deub faire suivant sa quittance icy. » — Nombreuses dépenses de toutes sortes pour cette église dans ce compte. — Somme des dépenses, 49,338 l. 6 s. 6 d.

III. E. 85. (Registre.) — In-folio ; 130 feuillets, papier.

1718-1720. — Compte rendu par les héritiers de Jean Drinqbier. — Somme des recettes, 19,820 l. 19 s. 10 d. — Aux dépenses pour ouvrages : « A Jacques Sailly, cabarettier, a esté payéz nœuf livres pour trente pots de bierre pour les enchérisseurs des terres de la Maladrye... ». — Somme des dépenses, 20,772 l. 12 s. 1 d.

III. E. 86. (Registre.) — In-folio ; 91 feuillets, papier.

1721-1724. — Compte rendu par Jacques Barraly « greffier de la chambre orphelinne de cette ville en qualité de tuteur de Louise Barraly, vivant aussy greffier de lad. chambre et receveur de cette maladrie... ». — Somme des recettes, 26,019 l. 16 s. 7 d. — Nouvelles dépenses pour l'église d'Haffringues : canons pour l'autel, blanchiment du chœur, table d'autel, étoffe pour les ornements, etc. — Somme des dépenses, 14,757 l. 14 s. 1 d.

III. E. 87. (Registre.) — In-folio ; 121 feuillet, papiers.

1725-1728. — Compte du même. — Somme des recettes, 27,253 l. 14 s. 3 d. — Somme des dépenses, 18,298 l. 7 d.

III. E. 88. (Registre.) — In-folio ; 123 feuillets, papier.

1729-1732. — Compte du même. — Somme des recettes, 39,739 l. 2 s. 5 d. — Somme des dépenses, 47,025 l. 7 s. 4 d. — « Ainsi le comptable peut avoir plus payé que reçu à boni de la somme de 5,286 l. 4 s., mais le comptable par son dernier compte devoit 8,955 l. 14 s., ainsi il devra seulement la somme de 3,669 l. 9 s. 1 d. »

III. E. 89. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1733-1736. — Compte du même. — Somme des recettes, 28,377 l. 19 s. 1 d. — Dans ce compte, nombreuses dépenses de procédure au Conseil d'Artois et de frais de contrats. — Somme des dépenses, 29,571 l. 1 s. 9 d.

III. E. 90. (Registre.) — In-folio ; feuillets,115 papier.

1737-1740. — « Compte, état et renseing que font et rend (*sic*) les sieurs Jean-François Hurache, greffier

de la chambre des orphelins de cette ville de Saint-Omer, mary et bail de damoiselle Marie Alexandrine Barraly et Antoine Joseph Gautran, receveur des États d'Artois au département de cette ville, mary et bail de damoiselle Marie Anne Louise Barraly, icelles fille et petite fille et héritières du feu S[r] Jacques Barraly... ». — Somme des recettes, 28,884 l. 11 s. 4 d. — Somme des dépenses, 32,721 l. 11 s.

III. E. 91. (Registre.) — In-folio ; 121 feuillets, papier.

1741-1743. — Compte des mêmes. — Somme des recettes, 22,435 l. 17 s. — Somme des dépenses, 30,704 l. 5 ob. — A la fin du registre règlement du compte des héritiers de Barraly.

III. E. 92. (Registre.) — In-folio ; 75 feuillets, papier.

1744. — Compte rendu par Marie-Alexandrine Barraly, veuve de Jean-François Hurache, tutrice de ses enfants mineurs. — Une explication est donnée au commencement du registre sur le rôle joué ici par Marie Barraly. — Somme des recettes, 11,979 l. 7 s. 8 d. — Somme des dépenses, 4,336 l. 4 s. 6 d.

III. E. 93. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1745. — « État final que fait et rend damoiselle Marie Alexandrine Barraly en sa qualité de veuve du sieur Jean François Hurache... » — Ce compte est en forme très abrégée : la comptable ne fait qu'y noter si les recettes et dépenses qui figurent dans le précédent registre ont été ou non effectuées. — Somme des recettes, 4,467 l. 16 s. 4 ob. — Somme des dépenses, 4,804 l. 4 s. 7 ob.

III. E. 94. (Registre.) — In-folio ; 92 feuillets, papier.

1745-1746. — Compte rendu par Joseph Duvivier, marchand. — Somme des recettes, 16,864 l. 30 s. 6 d. — Somme des dépenses, 15,747 l. 12 s. 1 d.

III. E. 95. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets, papier.

1747-1749. — Compte du même. — Somme des recettes, 25,003 l. 4 s. 11 d. — Tout un chapitre est consacré aux « dépenses extraordinaires faites pour le cœur de l'églize d'Haffringues ». — Somme des dépenses, 24,586 l. 17 s. 2 d.

III. E. 96 (Registre.) — In-folio ; 141 feuillets, papier.

1750-1754. — Compte du même. — Somme des recettes, 39,814 l. 13 s. 5 d. — Somme des dépenses, 37,404 l. 13 s. 11 d. — Les comptes redeviennent sommaires.

III. E. 97. (Registre.) — In-folio ; 103 feuillets, papier.

1755-1758. — Compte du même. — Somme des recettes, 46,970 l. 6 s. 4 d. — Somme des dépenses, 47,783 l. 5 s. 9 d.

III. E. 98. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

1759-1763. — Compte du même. — Somme des recettes, 43,662 l. 19 s. 4 d. — Somme des dépenses, 44,856 l. 7 s. 10 d.

III. E. 99. (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1764-1767. — Compte rendu par François Duvivier. — Somme des recettes, 63,215 l. 4 s. 2 d. — Somme des dépenses, 52,345 l. 3 s. 7 d.

III. E. 100. (Registre.) — In-folio ; 124 feuillets, papier.

1768-1769. — Compte du même. — Somme des recettes, 10,824 l. 14 s. 10 d. — Somme des dépenses, 9,588 l. 16 s. 1 d.

III. E. 101. (Registre.) — In-folio ; 182 feuillets, papier.

1770-1772. — Compte du même. — Somme des recettes, 32,552 l. 7 s. 8 d. — Aux dépenses, beaucoup d'achats d'ornements et d'objets destinés au culte. — Somme des dépenses, 34,528 l. 14 s. 4 d.

III. E. 102. (Registre.) — In-folio ; 122 feuillets, papier.

1773-1774. — Compte du même. — Somme des recettes, 24,109 l. 9 s. 5 d. — Aux dépenses, frais considérables pour réparations aux chœurs des églises de Quiestède, de Vaudringhem et d'Haffringhes. — Somme des dépenses, 19,984 l. 14 s. 2 d.

III E. 103. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1775-1776. — Compte du même. — Somme des recettes, 26,762 l. 9 s. 8 d. — Somme des dépenses, 20,244 l. 2 s. 8 d.

III. E. 104. (Registre.) — In-folio ; 187 feuillets, papier.

1777-1778. — Compte du même. — Somme des recettes, 28,402 l. 16 s. 5 d. — Somme des dépenses, 36,563 l. 7 s. 4 d.

III. E. 105. (Registre.) — In-folio ; 163 feuillets, papier.

1779-1781. — Compte du même. — Somme des recettes, 45,101 l. 10 s. — Somme des dépenses, 34,051 l. 6 s.

III. E. 106. (Registre.) — In-folio; 137 feuillets, papier.

1782-1783. — Compte du même. — Somme des recettes. 31,135 l. 15 s. 11 d. — Somme des dépenses, 23,305 l. 10 d.

III. E. 107. (Registre.) — In-folio ; 133 feuillets, papier.

1784-1787. — Compte du même. — Somme des recettes, 62,788 l. 11 s. 3 d. — Somme des dépenses, 63,399 l. 11 s. 6 d.

III. E. 108. (Registre.) — In-folio ; 147 feuillets, papier.

1788-1790. — Compte du même. — Somme des recettes, 50,041 l. 17 s. 4 d. — Somme des dépenses, 48,875 l. 3 s. 7 d.

III. E. 109. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier.

1791-1792. — Compte du même, très abrégé. — Somme des recettes, 67,905 l. 3 s. 11 d. — Somme des dépenses, 34,265 l. 18 s.

III. E. 110. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

An II-an V. — Comptes du même. — **An II.** Somme des recettes, 56,222 l. 6 s. — Somme des dépenses, 43,493 l. 16 s. 4 d. — **An III.** Somme des recettes, 58,410 l. 4 s. 8 d. — Somme des dépenses, 58,328 l. 6 s. 8 d. — **An IV.** Somme des recettes, 4,434 l. 16 s. — Somme des dépenses, 4,015 l. 10 s. — **An V.** Somme des recettes, 5,399 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 4,563 l. 13 s. 3 d.

III. E. 111. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1693-1696. — « Compte que fait et rend à Monseigneur Hierome Bignon, chevallier, conseiller du roy en ses conseils... Jean François Ansart, receveur général des malladeries de ladite province d'Artois, de ce qu'il a reçeu de celles du diocèse de Saint-Omer pour le tiers de l'année 1693, suivant l'édit de Sa Majesté du mois de mars précédent, ce qui estoit deub des autres deux tiers ayant esté payé... » — Les maladreries mentionnées dans ce compte sont celles de Saint-Omer, Chocques, Lillers, Thérouanne, Saint-Venant. — Compte semblable pour les années 1694, 1695 et 1696.

III. E. 112. (Registre.) — In-folio; 60 feuillets, papier.

1693-1696. — Double du registre précédent.

III. E. 113. (Registre.) — In-folio ; 176 feuillets, papier.

1711-1740. — « Livre de dépenses de la Maladrerie. » — Simple énumération des sommes versées chaque jour pour les dépenses de l'établissement. — Récapitulations mensuelles.

III. E. 114. (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1741-1779. — Livre faisant suite au précédent et absolument semblable à lui.

III. E. 115. (Registre.) — In-folio ; 79 feuillets, papier.

1780-1793. — Registre semblable aux précédents mais contenant de plus les totaux des recettes mensuelles.

SÉRIE F.

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

III. F. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1712-an IV. — Service médical et Religieuses. — Autorisation donnée (1er mars 1712) à Louis, chirurgien, à la demande de la sœur Marie de Carabel, supérieure des religieuses de la Maladrerie, de soigner les malades de cet hôpital (p. 1). — Demande d'une place de chirurgien adressée (17..) aux administrateurs de la Maladrerie par Jean Baptiste Joseph Descamps (p. 2). — Nominations (ans II et III) d'hospitalières et décisions augmentant leurs honoraires ou leur accordant des gratifications (p. 3 14). — Extraits des registres de délibérations (an II-an IV) relatives à la nomination de directrices laïques de l'hôpital (p. 15 17).

III. F. 2 (Liasse.) — 2 pièces : 1 parchemin, 1 papier, 1 sceau.

1557-1705. — Personnel assisté. — Certificat délivré par les administrateurs de l'hôpital (18 novembre 1557) attestant que les médecins et chirurgiens ont examiné un nommé Jean Siredieu et l'ont trouvé « tomber en une espèce de lèpre nommée lephanthiasis non du tout encoires formée... estre seulement entachié d'une seiche gratte qu'il pœult avoir gaignée par poureté et sobre traictement et que pourtant ne faict présentement à jugier séparable de la conversacion du peuple sain, fors pour quelque espace de temps pendant lequel par bon régime et traictement polroit estre restitué en convalescence et bonne disposition... » (p. 1). — « Calendrier contenant le nombre des pauvres qui ont esté admis à l'hospitalle de la Maladrie de jour en jour selon les billets de leurs pasteurs lesquels ont esté secouru de remède et noriture nessessaire pendant l'année commencée au 1er janvier 1705. » (p. 2.)

III. F 3 (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1732-1758. — « Estat des malades qui ont esté resçus dans la salle des hommes de l'hospital de la Maladerie depuis le mois d'avril 1732. » — En marge est la date de sortie ou de décès.

III. F. 4. (Registre.) — In-folio ; 170 feuillets, papier.

1758-1773. — « Estat des malades qui ont esté reçus dans la salle des hommes... depuis le mois de juillet de l'année 1756, commencés par moy sœur Marie Élisabeth Agnès Leroux indigne fille de la charité, servante des pauvres malades depuis trois ans à Saint-Omer, je prie le Seigneur de m'y lasser encore bien des anné pour ma sanctification. » — Registre en tout semblable au précédent.

III. F. 5. (Registre.) — In-folio ; 210 feuillets, papier.

1773-1788. — Registre faisant suite aux précédents.

III. F. 6 (Registre.) — In-folio ; 170 feuillets, papier.

1739-1777. — Registre d'entrée des malades : femmes.

III F. 7. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1778-an V. — Registre faisant suite au précédent.

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

HOSPICES DE SAINT-OMER

IV. — HOPITAL GÉNÉRAL

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

IV. A. 1. (Liasse.) – 27 pièces : 4 parchemin, 23 papier, 1 sceau.

1324-1773. — Don fait (10 mai 1324) par messire Jean dit Densart, chevalier, sire de Simencourt, aux Bons-Enfants de la ville de Saint-Omer, d'une maison sise devant l'âtre de l'église Saint-Sépulcre (p. 1). — Lettres (15 mars 1325) du Chapitre de Saint-Omer commettant l'administration de la maison des Bons-Enfants au Prieur des Chartreux du Val de Sainte-Aldegonde (p. 2-3). — Cession de la maison du refuge desdits Chartreux à l'Évêque de Saint-Omer pour y établir un hôpital (12 août 1699, p. 4-5). — Délibération du Magistrat de Saint-Omer (8 mars 1701) consentant à prendre annuellement sur les deniers des fondations de la Bourse commune des pauvres des paroisses de la ville la somme de 2,000 l. au profit de l'Hôpital Général qui va être créé (p. 6). — Lettres patentes de Louis XIV (fév. 1702) portant l'établissement en la ville de Saint-Omer de l'Hôpital Général dans la maison dite le Refuge des Chartreux ou Collège des Bons-Enfants et réunion des hôpitaux des Bluets, des Bluettes, de Sainte-Anne à ce nouvel hôpital. « Les Directeurs de cette maison auront soin non seulement des pauvres qui y seront enfermés, mais ils veilleront à bannir de la ville toute mendicité et à pourvoir en même temps à ce que les pauvres ménages qui n'on de quoi subsister suffisamment chez eux puissent être secourus des aumônes de l'hôpital » (p. 7). — Copies, l'une manuscrite, l'autre imprimée, de l'acte précédent (p. 8-9). — Enquête de *commodo vel incommodo* (21 avril 1702) ordonnée par le Parlement sur l'établissement de l'Hôpital Général. — Procès-verbal dressé par le Lieutenant général au bailliage de Saint-Omer. Entendus comme témoins, le Prieur de la Chartreuse du Val Sainte-Aldegonde en sa qualité d'administrateur de la maison des Bons-Enfants, le Chapitre de la cathédrale, administrateur de la maison des Bluets, les échevins de la ville, les administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne, sur l'opportunité de l'établissement de l'Hôpital Général et la réunion à cette maison des hôpitaux cités ci-dessus. — Les Chartreux de Sainte-Aldegonde, les Bluets et les échevins donnent

leur consentement ; le Chapitre de Saint-Omer promet de contribuer avec la moitié des aumônes de son église à l'établissement du nouvel hôpital, mais on pose comme conditions que les étrangers à la ville seront exclus de l'hôpital ; de plus, les échevins font remarquer qu'on ne peut confondre les biens des Bluets et de l'Hôpital Sainte-Anne avec ceux de l'Hôpital Général sans blesser les volontés des fondateurs ; les administrateurs de ce dernier hôpital protestent contre ce projet de réunion. Diverses objections sont soulevées ; qui des Mayeur et échevins ou du Lieutenant général sera administrateur de l'Hôpital (p. 10-12) ? — Autre procès-verbal au même sujet où sont les témoignages d'échevins et de notables de la ville, Charles Hourdel et Jacques Lecomte, anciens conseillers au bailliage de Saint Omer, Robert-Augustin Le François, avocat au Conseil d'Artois, Charles Taffin, sieur de Vigry. Ils sont d'avis que l'établissement de l'Hôpital Général sera très utile et avantageux à la ville (p. 13-17). — Arrêt du Parlement convoquant en la Cour du Procureur du Roi, le Magistrat de la ville et le Lieutenant général pour y juger leur différend au sujet de l'administration de l'hôpital (31 janv. 1703). — L'affaire est entendue (9 août 1703). La Cour ordonne que l'on passe outre aux oppositions des parties ; les lettres patentes du Roi seront enregistrées au Parlement, et comme elles le portent, le Magistrat garde l'administration de l'Hôpital Général (p. 18-22). — Passeport délivré (31 mars 1713) par M. de Bernage, intendant de Picardie, aux administrateurs de l'Hôpital Général pour faire transporter à Calais, sans payer de droits, les pipes et filets fabriqués dans ledit hôpital (p. 23). — Réclamations des administrateurs de l'Hôpital au sujet de leur exemption des fermes de ville et de fortifications, de logement, tutelle, etc. (16 juillet 1717), renouvelées (juin 1767) ; ces immunités leur avaient été conférées par les lettres du Roi en 1702 (p. 24-25). — Sur leur demande, l'exemption des fermes de l'eau-de-vie leur est accordée (10 janv. 1760) jusqu'à concurrence de quinze pots par an, puis (29 nov. 1773), de vingt-cinq pots, à leur nouvelle requête (p. 26-27).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉ ET DROITS UTILES.

IV. B. 1. (Liasse.) — 183 pièces : 13 parchemin, 170 papier, 1 sceau.

1637-1792. — Legs et donations. — Legs (28 juin 1742) à l'Hôpital Général par François Barlo, chanoine de la cathédrale, d'une somme de 1,000 l. une fois donnée, à charge d'un obit annuel, chanté dans la chapelle dudit Hôpital (p. 1). — Testament (14 nov. 1780) de J.-B. Caboche, prêtre, directeur de l'Hôpital Général de Saint Omer et pièces y relatives, contenant legs universel à cet établissement, de son mobilier et d'un jardin situé au Nart à la charge de la constitution d'une rente de 300 l. qui sera distribuée chaque année aux maîtresses de l'Hôpital (p. 2-82).— Lettres patentes du Roi (mars 1783) autorisant la donation à l'Hôpital Général d'un jardin potager de 73 verges que se propose de faire le sieur Caboche, l'un des administrateurs de l'Hôpital (p. 83-84). — Pièces relatives au legs fait par le chanoine Dausque d'une rente de 4,900 l. au cours annuel de 350 l. à l'Hôpital Général et saisie des biens (2 juin 1713) du sieur Folquin Dausque, exécuteur testamentaire du chanoine à la requête de messire Bernard-Joseph de Neuville, receveur de cet Hôpital à cause du non-payement de cette rente (p. 85-94). — Testament (14 nov. 1757) de Nicolas-Louis de La Ben, écuyer, seigneur de La Haye, contenant donation de 2,000 l. de rente au profit de l'Hôpital Général (p. 95). — Testament (1er déc. 1706) de Louis Deslyons, chanoine de Saint-Omer, où il lègue à l'Hôpital Général, tout ce qui lui restera dû à sa mort des arrérages de ses prébendes (p. 96). — Legs (18 nov. 1780) par le sieur Dupuis, curé de Molinghem, de tous ses biens, fiefs, rotures nobles ou acquêts (p. 97-99).— Compte de succession (12 juillet 1779) contenant le testament de Pierre-Joseph de Fief, bénéficier de la cathédrale, où il est fait donation à l'Hôpital Général d'une somme de 100 l. (p. 100-107). — Legs (9 août 1762) de Jacques Florent, curé de Saint-Martin à Saint-Omer, de 2,500 l. à charge que les curés ses successeurs auront droit « à toujours » de présenter à l'Hôpital deux pauvres enfants de leur paroisse et de les y remplacer par d'autres à leur sortie (p. 108-109).— Testament (6 avril 1775)

de Nicolas-Étienne Fossé, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, qui donne à l'Hôpital Général le produit de la vente qui sera faite de son mobilier, de ses habits de chœur, vins et autres provisions de bouche, ainsi que les « bonis » de son canonicat et les arrérages de son bénéfice, à charge par ledit Hôpital de payer une rente annuelle de 40 l. à la communauté des Urbanistes de Saint-Omer, tant que la sœur du légataire y sera pensionnaire. Suivent l'inventaire et la vente des meubles trouvés en la maison mortuaire et le compte de succession rendu par Bonaventure Maës, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer (p. 110-176). — Donation de J.-B. de Fromensen, écuyer, par testament du 30 mars 1675, à l'Hôpital des Bluettes, de 9 quartiers de terre situés à Culem, paroisse de Nortbécourt, et difficultés au sujet de cette liquidation soulevées par le seigneur de Nortbécourt (p. 177-182). — Legs de la moitié du résidu de sa succession (9 mars 1751) fait par Pierre des Martins de Puilobier, chanoine de l'église de Saint-Omer et administrateur de l'Hôpital Général (p. 183).

IV. B. 2. (Liasse.) — 62 pièces : 3 parchemin, 59 papier.

1679-1781. — **Legs et donations** (suite). — Par testament du 24 sept. 1679, le sieur Martin-Emmanuel Gilliers avait disposé de ses biens en faveur des pauvres ou des fondations pieuses de Saint-Omer, son exécuteur testamentaire les céda (14 oct. 1704) à l'Hôpital Général (p. 1-4). — Transactions passées avec les familles de Harchies de Drinckam et du Boullart au sujet des difficultés survenues pour la succession de Gilliers ; l'Hôpital Général abandonne ses droits aux Harchies pour la somme de 2,250 l. (14 oct. 1723) et aux Boullart moyennant le payement de 750 l. (23 fév. 1724, p. 5 7). — Procès à l'occasion de la succession de dom Garcias-Joseph de Gonzales de Alveda. Sentence du Conseil d'Artois (1705) qui met l'Hôpital Général en possession des titres et papiers de la succession et fait la partie adverse dépositaire des biens et effets. L'Hôpital par crainte de frais trop grands de procédure abandonne ses droits et rembourse Marie Alexandre, les marguilliers de l'église Saint-Vaast, les Annonciades, tous de Béthune. — Bail de 10 bonniers de terre situés à Fresne (11 déc. 1713) et vente à Jacques-Joseph Rousseau, bourgeois de la ville de Valenciennes, par ledit Hôpital, d'une rente de 531 l. 15 s. provenant toujours de la succession de Gonzales (p. 8-25). — Legs (12 nov. 1709) de 3,500 l. par Lebrun, chanoine de la cathédrale (p. 26). — Autre par Leclercq, curé de Saint-Denis, des deux tiers de son mobilier (23 janv. 1771, p. 27). — Testament (27 mai 1774) et pièces y relatives, de M[lle] Marie-Anne Strabaut, veuve de M[e] Ignace Jean-Baptiste Daverdoingt, laquelle institue l'Hôpital Général son légataire universel (p. 28-45). — Compte de la succession de Jacqueline Verheyde contenant son testament (25 avril 1772) où elle ordonne que toutes les petites filles de l'Hôpital Général assistent à son convoi, et pour ce, il sera payé audit Hôpital la somme de 12 l. (p. 46). — Legs (6 fév. 1744) d'une somme de 6,000 l. par Mathieu de Mus, chevalier de Saint-Louis (p. 47). — **Fondations de lits.** — *Fondation Broucqsault.* — Acte notarié (16 déc. 1777) rendant exécutoire le testament de Charles-Louis-Léopold-Alexandre Broucqsault, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre d'Aire, par lequel il laissait trois années de revenus de ses biens à l'hôpital des Bluettes de la ville d'Aire, pour la fondation à perpétuité d'un lit réservé à une pauvre fille, à la nomination de la famille Broucqsault. L'Hôpital ayant refusé cette donation, elle fut offerte à l'Hôpital Général qui l'accepta avec les mêmes conditions. — Trois nominations (1778) de petites filles à la place fondée (p. 48-53). — *Fondations de Pan de Wisques.* — Acceptation (23 avril 1729) par Mgr de Valbelle, évêque de Saint-Omer, Pierre des Martins de Puilobier, chanoine de la cathédrale, M[e] Adrien-François Grardel, curé du Saint-Sépulcre, M[e] Dominique Rogier, avocat, Jacques-Augustin de Croisilles, sieur de La Blanche-Motte, M[e] Charles-Robert de Vyssery, avocat, M[e] Jean-Baptiste de France et Thomas-Joseph Enlart, sieur de Saint-Maurice, avocats, administrateurs de l'Hôpital Général, d'une rente de 30 l. par an, au rachat de 600 l. par Maximilien de Pan, sgr de Wisques, pour la fondation d'un lit en faveur d'une pauvre fille de Saint-Omer ou de Wisques, à remplacer au moins tous les trois ans. — Acte notarié (18 janvier 1757) portant la durée de séjour de la pauvre fille qui profitera de la fondation de Pan à six mois au lieu de trois (p. 54-58). — Autre fondation (3 août 1735) du même Maximilien de Pan de Wisques acceptée par l'Hôpital Général, après le refus de l'Hôpital du Brûle en faveur d'un enfant âgé de sept ans accomplis ou d'un vieillard de soixante ans, moyennant la somme de 2,000 l., une fois donnée (p. 59-60). — *Fondation Girardel.* — Acte d'acceptation (16 juin 1627) d'une somme de 1,250 l. pour la fondation à perpétuité d'un lit en faveur d'une pauvre

fille qui y restera jusqu'à ce qu'elle soit en état de gagner sa vie (p. 61). — *Fondation anonyme*, non datée, en faveur d'un garçon de sept à douze ans qui recevra à son entrée quatre chemises, une paire de souliers, une paire de bas. On attendra pour le remplacer que quatre ans se soient écoulés et ainsi de suite, à perpétuité (p. 62).

IV B. 3 (Registre.) — In-folio; 24 feuillets manuscrits sur 152, papier

1704-1754. — « Registre des fondations, dons et legs faits par testamens et autres dispositions en faveur de l'Hôpital Général en la ville de Saint-Omer. » — Copies des actes précédemment analysés. — Lettres patentes du Roi établissant l'Hôpital Général. — Acte de cession de la maison des Bluets (23 août 1704). — Testament de sire Martin Gilliers. — Création (anonyme) d'une rente de 150 l. au capital de 2,100 l. sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (22 juin 1705). — Cession (9 déc. 1705) par Mgr de Berquigny des deux tiers de la fondation de messire Philippe de La Cornhuse, sieur de Sambletun. — Testament (20 mai 1708) de messire Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, qui lègue à l'Hôpital Général tout ce qui lui sera dû à sa mort en fait de rentes, droits de lods et ventes, arrérages, casuels, ses meubles et son argent comptant, à charge par ledit Hôpital de supporter les frais de ses funérailles, d'acquitter ses dettes, et payer les réparations de l'hôtel épiscopal à son décès. — Testament de Lebrun, chanoine de la cathédrale, mort le 10 sept. 1713. — Acceptation du don de 500 l. (19 fév. 1716) fait par Rogier, l'un des administrateurs de l'Hôpital Général, pour faire célébrer une messe tous les lundis à son intention. — Autre don de 500 l. provenant du même, accepté par l'Hôpital Général (7 janv. 1718) entraînant la charge d'une messe tous les vendredis à perpétuité, à l'intention du fondateur. — Donation par noble dame Anne Delebecque, veuve d'Antoine Calonne de Courtebonne, faite par testament (12 déc. 1655) aux Pères Récollets, de treize mesures de terres dont la rente devait servir à la fondation d'une messe à perpétuité. Les Récollets étant empêchés par leur règle d'accepter cette fondation, qui resta toujours sans effet, le chanoine Veuglart l'offrit (9 mars 1718) à l'Hôpital Général qui l'accepta. — Testament (7 avril 1727) de Monseigneur François de Valbelle, de Tourves, des vicomtes de Marseille, évêque de Saint-Omer, abbé de N.-D. de Pontron, qui lègue à l'Hôpital Général le tiers de son revenu qui est de 480 l., le fonds de 24,000 l., « si on le rembourse » d'un contrat qu'il possède sur les États de Bretagne, 600 l. d'argent comptant, le produit de la vente de sa vaisselle d'argent (moins 30,000 l. léguées au séminaire), enfin 200 l. de rente à prendre sur une maison située à Saint-Omer. à charge d'une messe annuelle. — Testament (17 sept. 1744) de Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle qui donne le surplus de ses biens à partager entre l'Hôpital Général et le séminaire, sans charge aucune. — Testament de M. Desmartins de Puilobier (9 mars 1751), chanoine, archidiacre de l'église de Saint-Omer.

IV. B 4. (Liasse.) — 118 pièces : 27 parchemin, 91 papier.

1582-1783. — Biens en général. — *Acquin.* — Reconnaissance (1582) de la vente du bois Greba situé entre Acquin et Quercamp contenant 10 mesures 43 verges. — De 1701 à 1733, la propriété de ce bois est indivise entre le comte de Croix qui en possède la moitié, de Peneranda, les deux dixièmes, et Gilliers le reste qu'il légua à l'Hôpital Général. — Divers contrats (1733-1773) de ventes de coupes de bois dont les bénéfices sont partagés proportionnellement entre les trois propriétaires (p. 1-10). — *Audincthun.* — Titres de propriété, ventes, baux, quittances de droits seigneuriaux, etc. (1705-1726) de 9 mesures 1/2 de terres situées à Audincthun, dont il est fait cession à l'Hôpital Général (4 juillet 1726) par le sieur Duverger, capitaine des portes de Saint-Omer, et dame Petit, veuve du sieur Janot, pour se libérer d'un legs de 2,000 l. accordé par feu Janot, leur grand-oncle, à cet Hôpital (p. 11-26). — Déclaration de cette terre par le sieur Pierre Le Prêtre qui la tient en location (p. 27) et baux qui lui sont consentis par l'Hôpital Général de 1730 à 1763. Durant cet espace de temps le taux du bail s'élève progressivement de 38 l. à 60 l. — Droits seigneuriaux dûs par l'Hôpital dit « les Grises de Saint-Omer » à la seigneurie de la Fouacherie, terroir d'Audincthun (p. 28-33). — *Avroult.* — Baux de 8 mesures de terre, situées à Avroult, qui, avant de passer dans les mains de l'Hôpital Général, appartenaient à noble dame Anne-Marie-Jeanne de Winterfilt, douairière de messire Marie-Pierre de Raye, seigneur de Werp ; les locations sont consenties successivement à Jean Cuvilier, Marguerite Boudenot, sa veuve, Antoine Cuvilier de 1710 à 1775 (p. 34-40). — Dénombrement (18 juin 1774) fourni par l'Hôpital Général

pour ses biens d'Avroult à Joseph-Joachim-Charles Saudelin, seigneur de Delettes, Avroult et autres lieux. — Procès verbal d'arpentage (10 sept. 1785) de ces mêmes biens (p. 41-42). — *Blendecques.* — Arrentement (1727-1765) de 10 quartiers 16 verges, sis à Blendecques, au profit de Charles Merlier et sa femme, moyennant la redevance annuelle de 7 l. 10 s. (p 43-47). — Baux de trois parties de terres situées, trois mesures en la « vallée de le Croix » tenues de la sénéchaussée de Blendecques et 5 quartiers tenus foncièrement de la seigneurie de « Brouay » que l'Hôpital avait acquises de Mme de Werp et de Mme Bécourt. Les locataires en sont successivement Antoine Derain, fouleur de drap, sa veuve, Marie-Nicolle Payelle, Joseph Bétencourt (1711-1729). — Arrentement perpétuel de ces mêmes terres (9 nov. 1751) à Philippe-Joseph Robillart moyennant la redevance annuelle de 30 l. — Réduction grâcieuse (s. d.) à 20 sous par an de la rente seigneuriale qui est due pour les terres tenues de la sénéchaussée de Blendecques (p. 48-56) — *Boisdinghem.* — Reconnaissance (9 mai 1772) d'une redevance de 2 razières 1/2 d'avoine due par l'Hôpital Général pour 31 mesures de terre, en deux pièces, à Boisdinghem dans les cantons nommés le Vermetz et le Plachoux, provenant de la succession de Gilliers. — Les titres de propriété de cette terre remontent au 9 mai 1663 ; la famille Gilliers l'avait acquise de la demoiselle de La Houssoye, femme de Théodore Ekemadebrise, sieur de Bekerke. — Procès-verbal d'arpentage (30 mai 1776) et dénombrement fourni pour ces biens à Michel-André-Alexandre de Sépulcre, seigneur de Disque en Boisdinghem (p. 57-63). — Baux (1661-1777) des 31 mesures ci-dessus nommées, consentis successivement à Louis Lambriquet, Michel Guilbert, Pierre Ribreux, Michel du Hamel, Anne-Marguerite Lambriquet, sa veuve, et Jacques Saint-Maxin (p. 63-78). — *Bourbourg.* — Vente (texte flamand et traduction française) (1er déc. 1677) de la ferme appelée Reegersdaele, située en la paroisse de Bourbourg, « amanie » de Saint-Georges, par le sieur Cornille de Pierremont, seigneur de Bellincourt, Condecasteele, etc., au profit de Pierre-Ignace de Schot (p. 79-88). — Requêtes (10 mars 1740) de demoiselle Marie-Marguerite Desmons, veuve de François-Auguste Strabant, médecin, de demoiselle Anne Strabant, veuve Daverdoingt, et de Robert Pagart, prêtre, directeur de l'Hôpital Général de Saint-Omer, à l'effet d'être inscrits aux registres de bourgeoisie de la baronnie d'Esquelbecq (selon les ordonnances flamandes) avant la vente (12 mars 1740) que les premières consentent audit Pagart, de la ferme de Reegersdaele. Cette cense consiste en 110 mesures de terres à labour, prairies, pâtures, dont 28 sont tenues en cotterie de la seigneurie de Wroylande, moyennant la somme de 5,000 l. comptant et 700 l. de rente viagère à payer annuellement aux venderesses et à charge aussi au sieur Pagart de remettre à l'Hôpital Général à la mort des deux demoiselles, 7,000 l. dont elles disposent à cet intention (p. 89-93). — Acte émanant de Robert Pagart, prêtre, directeur de l'Hôpital, par lequel il remet aux mains de cet établissement la ferme de Reegersdaele qu'il a achetée en son nom. Acte d'acceptation (14 mars 1740) par l'Hôpital Général (p. 94-95). — Procès-verbal d'arpentage de ces biens (sept. 1742, p. 96). — Procès intenté à l'Hôpital Général par les héritiers d'Anne Strabant au sujet du legs des 7,000 l. dont elle avait disposé dans l'acte de vente du 12 mars 1740. L'Hôpital, pour s'éviter les frais d'un procès, abandonne (26 août 1745) ses droits à ce sujet et offre de rendre tout ce qu'il a reçu des 7,000 l. avec les comptes de gestion (p. 97). — Ratification (4 déc. 1748) de l'achat de la ferme de Reegersdaele par Augustin-François de Vyssery, prêtre, nouveau directeur de l'Hôpital Général (p. 98-100). — Série de baux de cette ferme consentis de 1724 à 1784, à treize fermiers successifs, moyennant une redevance s'élevant progressivement de 700 à 900 l. (p. 101-118).

IV. B. 5. (Liasse.) — 102 pièces : 14 parchemin, 88 papier.

1630-1787.— Biens en général (suite). — *Calonne-sur-la-Lys.* — Arrentement (1566) de 37 mesures de terre à Calonne-sur-la-Lys, consenti par messire Charles Gonffier, seigneur de Crévecœur, à Charles Rolland pour 40 florins de rente perpétuelle. Lettre de décharge de cet arrentement (1685) moyennant la somme de 680 florins payée par dom Garcias Gonzales de Alveda, écuyer, sieur de Sart, Beaucorroy, etc. (p. 1-2). — Dénombrement fourni (17 déc. 1722) à messire Albert-Joseph, comte d'Arbercq, par l'Hôpital Général pour trois mesures de terres sises à Calonne-sur-la-Lys tenues dudit seigneur à cause de son fief de la Viesville, ces terres provenant du legs de Gonzales. Fixation du droit d'indemnité à 6 l. par an (p. 3-4). — Série de baux de la ferme de Calonne-sur-la-Lys. Les propriétaires en sont, à partir de 1598 : demoiselle Jacqueline Rolland et demoiselle du Bosquet ; (1614) Jacqueline Rolland, veuve d'Antoine Desmazières, sieur de Sarteau, et remariée à Vander Camere, sieur

de Sart; (1641) Georges Desmazières, sieur du Bosquet, fils de Jacqueline; (1652) les enfants de Jean Desmazières; (1665) dom Garcias de Gonzales de Alveda; (1707) l'Hôpital Général, légataire de dom Garcias. — Les fermiers qui s'y succèdent depuis 1707 jusqu'en 1776, sont Jean Brassart, Antoine Guerry, Pierre-Antoine Guerry, Isabelle Habourdin, veuve de ce dernier et mariée en seconde noces à Laurent-Joseph Varlet; le taux de la location s'est élevé graduellement de 1598 à 1776 de 172 florins à 300 l. (p. 5-30). — *Campagne-les-Boulonnais.* — Achats (1665 à 1677) par Martin-Emmanuel Gilliers de 70 mesures de terres, pâtures, etc., situées à « Appe » (Happes), terroir de Campagne-les-Boulonnais, à Philippe de Nord, Jean Cadet, Florent Louchier (p. 31-36).— Série des baux de la ferme d'Happe (1686-1777) consentis successivement à Nicolas Hardy, Cornille Noel, Nicolas Liévin, Jean Ducrocq, Jacques Ducrocq (p. 37-54). — État des bâtiments occupés par Jean Ducrocq en 1748 (p. 55). — Déclarations, dénombrements, extraits de cœuilloirs, quittances des droits seigneuriaux (1664-1787) pour ces biens tenus : 1° du fief de Thubeauville, situé au village d'Happe, mouvant de la seigneurie du marquis de Renty, 2° de la chartreuse du Val Sainte-Aldegonde, 3° de la seigneurie de Lécuier, 4° du fief de Savary (p. 56-102).

IV. B. 6. (Liasse.) — 249 pièces : 30 parchemin, 219 papier.

1534-an V.— Biens en général (suite).— *Enguinegatte.* — Contrat d'acquisition pour la somme de 1,372 l. (8 août 1722), de 3 mesures, 3 quartiers, 15 verges de terre à Enguinegatte par Bernard-Joseph de Neuville, chanoine de la cathédrale, au nom de l'Hôpital Général (p. 1-3). — Rapports et dénombrements fournis par l'Hôpital Général pour ces biens, au comte de Ghistelles (19 juillet 1732) et aux religieux du prieuré de Saint-André-les-Aire (1777, p. 4-6). — Série de baux (1721--1775) de la même terre consentis à Jacques Galametz, Jacques Friquenet, Jean-François Devin (p. 7-13). — *Fauquembergues.* — Titres de biens situés à Fauquembergues qui devinrent la propriété de l'Hôpital Général par le legs de Gilliers. — Ventes (1568-1584) de plusieurs parties de terres à Louis Ducrocq et à Crespin de Gouy à qui Jean Gilliers, tanneur à Saint-Omer, et sa femme, Louise de Gouy, les achetèrent (1603-1613). Par succession (1649) ces biens passèrent dans les mains des enfants de Jean : Isabeau Gilliers, veuve de François de Hecques, et Jeanne Gilliers. — Procès intenté par Martin Gilliers, bailli et receveur de la dame de Drinckam, pour la libre possession des terres achetées à Denis Cappon (p. 14-40). — Dénombrements servis par l'Hôpital Général à la fabrique de l'église de Fauquembergues, seigneur du fief et seigneurie de Filliers, à Fauquembergues (s. d.); au comte d'Egmont, marquis de Renty, à cause de sa seigneurie du Hamel (1759) ; à Jacques Delforge pour son fief du Perin (1766) ; à Claude Lamoral, comte de Fauquembergues, de qui sont tenus en coterie les biens dudit Hôpital (p. 41-45). — Requête adressée au bailliage de Saint-Omer par l'Hôpital Général (1732), pour faire reconnaître ses droits de propriété sur une haie usurpée par Jacques Gontier (p. 46). — Baux (1684-1775) de cette terre d'une contenance de 8 mesures consentis successivement aux familles Bonnières, Guilbert et Grave pour un loyer variant de 30 à 64 l. (p. 47-56). — *Fouquières-lez-Béthune.* — Bail (1er août 1780) de 14 mesures de terre consenti par l'Hôpital Général à Martin Estienne, Raymont Blanquart et Élisabeth Quenel (p. 57). — *Hazebrouck.* — Prisée et évaluation (6 nov. 1662) de la seigneurie du Sart reconnue valoir 1,731 florins 8 sous (p. 58). — Rapport et dénombrement (2 avril 1681) de la seigneurie du Sart fournis par Garcias Gonsales de Alveda, sieur de Sarteau (p. 59). — Cession du quint du fief du Sart à Dominique-François de Coupigny, seigneur du Bel-Air (12 mars 1715, p. 60). — Relevé des personnes qui doivent des rentes foncières pour terres tenues de la seigneurie du Sart, consistant en 99 mesures (s. d., p. 61). — Pièces de procédure et correspondance relative à la cause intentée par l'Hôpital Général à son fermier refusant le payement du loyer avant d'en avoir connu les titres de propriété. Preuves apportées par l'Hôpital; la seigneurie lui appartenait, partie d'un tiers provenant de la succession de Gonsales et les deux autres tiers achetés (4 juillet 1722) au sieur Coupigny du Bel-Air. Mémoires et inventaires dressés à ce sujet (p. 62-73). — Série des comptes de la seigneurie du Sart tenue de la baronnie d'Haveskerque. La moyenne des recettes pour trois années était de 350 l. vers 1730; elle s'accroissait ensuite jusqu'à atteindre 511 l., également pour trois années en 1783 (p. 74-108). — Quittances des droits seigneuriaux d'indemnité dûs par l'Hôpital Général pour la seigneurie du Sart, relevant de la seigneurie de Merschelst, dénombrements (1745-1787) qui en sont fournis au seigneur (p. 109-129). — Liasse de pièces (1643-1750) en texte flamand (p. 130-163). —

Bail (19 janv. 1787) d'un manoir amazé de la paroisse d'Hazebrouck, consenti par Pierre-François de Cool, au nom de l'Hôpital Général dont il est receveur, à Marie-Thérèse Savate, veuve de Jean-Baptiste Amoureux (p. 164-165). — Quittances et correspondances (1787-an V) relatives à cette location (p. 166-171). — *Herbelles.* — Acquisition (5 juin 1720) de plusieurs pièces de terre par Marie-Michelle Bougard qui les lègue (14 fév. 1727) à l'Hôpital Général (p. 172-173). — Lettres de saisine de cette donation par ledit Hôpital, enregistrées les 19 et 22 septembre 1748 (p. 174-175). — Baux (1751-1769) consentis à Pierre Willin, de ces biens d'une contenance de 10 quartiers pour la somme de 10 l. (p. 176-178). — *Herreghem.* — Baux (1711-1741) d'une petite place et ferme amazée de maison et autres édifices contenant 11 mesures léguées à l'Hôpital Général par Emmanuel-Martin Gilliers ; les fermiers, Pierre Lassé et Jean Outerleys l'occupèrent moyennant un loyer de 90 l. (p. 179-182). — *Houlle.* — Acte d'arrentement (18 août 1534) par devant les officiers des francs alleux de Saint-Omer d'un manoir situé à Houlle, par Jean de Honvault qui le vendit (1551) à Jean de Lattre (p. 183). — Reconnaissances de rente (1614-1700) pour cette terre devenue par héritage la propriété de Jean-Baptiste-Dominique Rogier, avocat au Parlement, sieur d' « Houdeauville », qui en fit donation (30 mars 1721) à l'Hôpital Général (p. 184-192). — Titres de propriété (1619-1698) des 9 mesures 1 quartier de terre en quatre pièces situées à Houlle qui furent léguées à l'Hôpital Général par Martin-Emmanuel Gilliers (p. 193-201). — Rapport et déclaration (14 avril 1766) fournis par l'Hôpital Général pour ces biens à l'abbaye Saint-Bertin (p. 202). — Pièces (1695-1696) du procès soutenu par Me Drincqbierre, exécuteur testamentaire subrogé de Gilliers à propos de l'opposition à une mise de fait sur les terres d'Houlle et de Moulle (p. 202-203). — Série des baux de ces biens (1670-1705) consentis à Jean de Waurrem, Jean Fiolet, Nicaise Lampstas, Chrestien Vercoustre par Martin Emmanuel Gilliers ou son exécuteur testamentaire ; au même et à Hugues-François Lefort, Pierre Blanquart, Antoine Billiet, Michel Billiet par l'Hôpital Général (1714-1782), moyennant un loyer annuel s'élevant graduellement de 72 l. à 140 l. (p. 231-249).

IV. B. 7. (Liasse). — 71 pièces : 12 parchemin, 59 papier.

1501-1776. — **Biens en général** (suite). — *Longuenesse.* — Titres de propriété de terres situées à Longuenesse (1623-1660) qui devinrent à la suite du legs de la dame Vergelot, veuve Desmons, la propriété de l'Hôpital Général (p. 1-8). — *Looberghe.* — Baux (1686-1776) d'un manoir de 2 mesures 1/2 provenant du legs de sire Emmanuel Gilliers consentis successivement à Jean Barroux, Jean Victor, Pierre Verclitre, Adrien Harrau, Joseph-Jacques Lambert, moyennant un loyer montant progressivement de 20 à 50 l. (p. 9-17). — *Lysel.* — Titres de propriété (1654-1670) de 9 verges de terres maresques achetées par Flour Martel et situées au lieu dit Robarsdicq (p. 18-22). — Procès-verbal de mesurage (2 sept. 1709) dressé à la requête de M. Haffringues des terres de Lysel (p. 23). — Extrait du rapport de Danel, exécuteur testamentaire de Georges Martel (24 avril 1720), relatif aux pièces de terre léguées à l'Hôpital, 2 livrées au lieu nommé le Mouliart, 8 à la Grand'Rieppe, 4 au Wincle, pour lesquelles il est dû à l'Abbaye Saint-Bertin 15 s. 3 d. de Flandre (p. 24). — Déclaration (7 juin 1761) des 196 verges de terre appartenant à l'Hôpital et occupées par Jean Berteloot dans la « connetablery de Iselbrouck » (p. 25). — Procès (1769 1772) avec l'abbaye Saint-Bertin qui réclamait à l'Hôpital Général les droits exorbitants de 42 l. pour 31 verges 2/3 mouvantes de la seigneurie du Grand-Brouchuys et appartenant à Saint-Bertin. Cette réclamation était appuyée sur un acte d'arrentement passé en 1501 aux termes duquel l'Abbaye avait donné à Robert Caucheteur 134 mesures en plusieurs parties à charge d'une redevance annuelle de 30 l. parisis. L'Abbaye prétendant faire supporter la totalité de cette rente par les 31 verges occupées à Lysel par l'Hôpital Général, ce dernier se plaignit, plaida et eut gain de cause. Nombreux rapports, correspondances, mémoires, pièces justificatives diverses (1501-1772) relatifs à cette affaire (p. 26-48). — Baux de ces biens (1585-1776) consentis par l'Hôpital Général à Jehan Colin et Jehan Berteloot (p. 49-56) et quittances des droits seigneuriaux (1684-1701) qu'ils entraînent (p. 57-59). — *Moringhem.* — Titres de propriété de 39 mesures de terre sises à Brouxolles, paroisse de Moringhem, et d'une mesure de terre à Zudausque appartenant pour moitié à l'Hôpital Général et pour l'autre moitié à l'hôpital Saint-Louis, provenant de la succession de dame Vargelot, veuve Desmons. — Extrait du testament de ladite dame, du 28 mai 1675 (p. 60-61). — Accord (9 avril 1728) entre l'abbaye N.-D.-de-Licques d'une part et les administrateurs de l'Hôpital Général et de l'hôpital Saint-Louis, d'autre part, au sujet des rentes surcensières

d'une razière, 14 bicquets de blé, sur 6 mesures de terres situées à Moringhem (p. 62). — Baux (1721-1783) de ces biens consentis à la famille de Michel du Hamel de père en fils (p. 63-71).

IV. B. 8 (Liasse.) — 183 pièces : 31 parchemin, 152 papier.

1483-1791. — **Biens en général** (suite). — *Roquetoire.*— Titres de propriété (1668-1672) des biens achetés par Me Philibert Hannebin, prêtre, chapelain de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire et organiste de cette église (p. 1-4). — Testament dudit Hannebin (1er juin 1686) au profit de Robert Hannebin, qui, débile d'esprit, doit être placé dans un hôpital. Son héritière, Marie-Anne Hannebin, épouse de Jean-Philippe Bourgeois, dit la Violette, est autorisée par le Magistrat à faire donation (4 sept. 1721) à l'Hôpital Général du tiers de 7 mesures de terres sises à Roquetoire à charge pour cet établissement de recevoir Robert Hannebin, le nourrir et l'entretenir le reste de sa vie. Néanmoins la donatrice jouira des revenus de ces biens qui ne deviendront la propriété de l'Hôpital qu'à sa mort (p. 5). — Dénombrements servis (1722) par l'Hôpital Général à demoiselle Anne-Thérèse de La Hault, fille de messire Jean-François Chevalier, comte de Sedis, et (6 nov. 1785) à noble seigneur Louis-Dominique-Eustache de Lancquesaing, écuyer, sieur de Quiestède, Chocques, Meplau, etc., à cause de sa seigneurie de « Sopruic » (p. 6-11). — Baux (1730 1779) consentis à la famille de Jean Bruges, pour une somme variant de 15 à 24 l., monnaie de France (p. 12-17). — *Saint-Prix, Fouquières* et *Vaudricourt.* — Achats par Philippe de Wignacourt de 3 mesures de terres au terroir de Saint-Prix (1483), de 9 quartiers au terroir de Fouquières (1493) ; par Andrieu de Wignacourt d'une mencaudée de terre sise à Werquin tenue cottièrement du Roi à cause de sa seigneurie de Béthune (1527), de 9 quartiers au terroir de Werquigneul (1527). — Autres achats par le même (1530-1537) de 3 parties de terres à ces mêmes terroirs et tenues de la seigneurie de Fouquières (p. 18-26). — Partage (1565) des biens d'Andrieu de Wignacourt entre ses enfants, Ferry Janot, docteur en médecine, époux de Barbe de Wignacourt, Guy Regnier, apothicaire, époux de Marie de Wignacourt et Florence de Wignacourt, jeune fille à marier (p. 27). — Copie du contrat de mariage de Charles Janot, neveu de Ferry Janot, avec demoiselle Guislain Pinchon (p. 28). — Abandon que signe dom Garcias Gonzalès de Alveda (16 mars 1696) du quint d'aumônes que lui lègue son fils (p. 29). — Rapports et dénombrements (1702 1788) servis par l'Hôpital Général pour les 7 mesures de terre en 3 pièces provenant de la succession de dom Garcias Gonzalès de Alveda et adjugées audit Hôpital par arrêt du Parlement de Paris du 8 fév. 1706. Ces biens sont tenus en cotterie de diverses seigneuries ; 3 mesures situées au faubourg de Saint-Prix relèvent de messire Louis-Alexandre Chevalier, baron du Pire et d'Hinges, à cause de son fief de Fauvel (1702) ; 9 quartiers à Fouquières sont cottiers de la seigneurie de ce lieu appartenant à la dame comtesse douairière de Souastre (1704) ; d'autres, de Joseph de Genevières, écuyer, seigneur de la Vasserie, demeurant au château de la Vasserie et de dame de La Pairie de Poittevin, sa femme ; du prieuré de Saint-Prix ; du fief de la Planque à Vaudricourt ; de la seigneurie d'Auchinel à Fouquières, appartenant à Charles-François-Constant de Coupigny ; de la seigneurie de Vaudricourt, dite Marles-Montreuil, appartenant (1745) à messire Alexandre-Auguste de Beaulaincourt, comte de La Beuvrière, seigneur de Vaudricourt (p. 30-52). — Echange (6 juillet 1746) au terroir de Vaudricourt, de 3 quartiers de terres appartenant à l'Hôpital contre 1 mesure au sire de Beaulaincourt (p. 52). — Transaction (12 nov. 1767) passée entre le comte de Marles, maire de Béthune et J.-B. Caboche, directeur de l'Hôpital Général au sujet d'une expropriation de terres faite par la ville de Béthune pour la construction d'un chemin dans la banlieue de Saint-Prix à Verquin. — Pièces (1768-1789) relatives à cette transaction : nominations d'experts, ratification par l'échevinage, homologation de l'acte au Conseil d'Artois (p. 53-59). — Baux de ces biens (1707-1791), Saint-Pry, Vaudricourt ou Fouquières, signés entre l'Hôpital et de nombreux fermiers (p. 60-93). — Baux emphytéotiques consentis par l'Hôpital Général à Alexandre-Auguste-Joseph de Beaulaincourt de 7 quartiers de terres situées à Vaudricourt (27 oct. 1769), moyennant une redevance annuelle de 4 razières de blé, et de 6 autres quartiers (23 avril 1770), au rendage annuel de 4 razières. Reconnaissance de ces baux (8 messidor an VIII) par la veuve et les enfants de Beaulaincourt (p. 94-99). — Quittances des droits seigneuriaux de lods et ventes, d'indemnité, reliefs, rentes foncières pour tous ces biens de Saint-Prix, Fouquières et Vaudricourt (p. 100-104). — *Saint-Martin-au-Laërt.* — Achat (6 juin 1691) du château de « Scadembourg » et de ses dépendances, terroir de Saint-Martin-au-Laërt,

par dom Garcias de Gonzalès de Alveda (p. 105). — Vente (17 déc. 1791) de la ferme de Scadembourg par Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, Me François Marissal, avocat, Eustache-Pierre Hémon, Me Jean Drincqbier, tous administrateurs de l'Hôpital Général, à Martin Sonie, laboureur, moyennant la somme de 15,000 l. (p. 106). — *Seninghem.* — Achat (1616) du fief Cailleux, situé à Seninghem par Guillaume Danel. Dénombrements servis pour ce fief (1626) à Mme Anne de Croy, comtesse de Seninghem et (1695) à Jacques Blocquel, comte de Seninghem, receveur pour noble et illustre seigneur Julien-Joseph de La Tour-Saint-Quentin (p. 107-110). — Rapports et dénombrements servis (1634-1765) pour les terres tenues du fief Cailleux qui passa en propriété de Guillaume Danel à Georges Martel et à l'Hôpital Général en 1745 (p. 111-131). — Plan et mesurage du fief Cailleux, dressé le 7 août 1760 par Vigreux. Ce fief appartenant à l'Hôpital Général est reconnu contenir 10 mesures en 13 articles, il relève du comté de Seninghem à qui est payée annuellement la somme de 10 s. tournois par mesure, pour droits seigneuriaux (p. 132). — Différents cueilloirs de ce fief (1662-1709, p. 133-137). — *Tatinghem.* — Donation (17 mars 1723) par Marie-Alexandrine de Vandemberghe, veuve d'Antoine de Langainne, écuyer, seigneur de la Huberdry, d'une petite maison et héritage de quatre parties de terres cottièrement tenues du seigneur de Fontaine, Florent-Joseph de Hostron à cause de sa seigneurie de Tatinghem, tout le manoir estimé 6,000 l., monnaie courante ; elle s'en réserve cependant l'usufruit. Lettres de saisine (18 mars 1723) par l'Hôpital Général enregistrées pardevant François Toppin, bailli de la terre de Tatinghem et dénombrement servi (p. 138-140). — Engagement par l'Hôpital (27 mars 1723) de payer à Alexandrine de Vandenberghe, sa vie durant, 1,000 l., si elle le requiert, en reconnaissance de sa donation (p. 141). — Baux de ces biens d'une contenance de 17 mesures 1/2 consentis (1709-1783) à Jacques Lagaise, Philippe Stopin, Casimir Bocquet (p. 142-150). — *Watterdal.* — Achat (11 janv. 1590) pardevant les bailli et hommes de fief de la seigneurie de Crœuclu par Guillaume Le Harq à Jacques Dezombres, écuyer, moyennant la somme de 55 florins, de 2 mesures 3 quartiers de terre situés au terroir de Watterdal. — Achat (14 janv. 1590) au même par Guillaume de Beaurains d'une mesure et un demi-quartier au même terroir (p. 151-152). — Différents achats de terres (1663-1664) par Martin-Emmanuel Gilliers, échevin de Saint-Omer à Pierre Patinier et Jacqueline Beaurains, sa femme (p. 153-157). — Aveux et dénombrements (1665-1780) servis par le dit Gilliers et ensuite par l'Hôpital Général pour les biens de Watterdal au maïeur des francs alleux, au commandeur de Loyson, à cause de sa seigneurie de Cambremon et à demoiselle Thérèse-Joseph Parisis pour son fief « Nortfort » (p. 158-169). — Baux de ces biens (1662-1779) consentis à Marcq Tricquet, Thomas Bournonville, Louis Lozingier, Jacques du Chocquel, Jean Matringhem, Marie Chocquel, veuve de Jean Matringhem, Adrien Matringhem (p. 170-182). — *Zudausques.* — Bail (6 août 1783) consenti à Marie-Antoinette Lagaise d'une mesure de terre à labour indivise par moitié entre l'Hôpital Général et l'Hôpital Saint-Louis, moyennant 6 l. à chaque établissement (p. 183).

IV. B. 9. (Liasse.) — 71 pièces : 29 parchemin, 42 papier, 1 plan, 2 sceaux.

1670-1737. — Biens en général. — *Saint-Omer.* — Acte d'acquisition (7 juin 1704) par l'Hôpital Général pour les incorporer dans ses biens, à Jacques-Louis Loquety, boulanger de Saint-Omer, d'une grange et héritage situés devant le cimetière de l'église du Saint-Sépulcre, moyennant la somme de 1,100 l. — Titres de propriété de ces biens remontant à l'achat (9 mars 1670) par Loquety à sire André Loman, échevin de la ville de Saint-Omer (p. 1-4). — Copie du contrat d'achat par l'Hôpital Général (10 nov. 1705), d'une maison sise rue du Saint Sépulcre, appartenant au Séminaire, au prix de 1,500 l. ; ces deniers provenant, 640 l. 16 s., du compte de l'exécution testamentaire de demoiselle Debuisson et le reste d'une donation pieuse (p. 5). — Acte d'acquisition (13 sept. 1707) par l'Hôpital Général aux Chartreux du Val-Sainte-Aldegonde d'un jardin et trois petites maisons dans la rue nommée le cul-de-sac Saint-Bruno, pour la somme de 2,280 l. d'argent comptant (p. 6-8). — Titres d'acquisition (11 oct. 1707) des maison et jardin sis au bout de la ruelle d'Escout par l'Hôpital Général au sieur Nicolas Queval, moyennant 650 l. d'argent comptant au vendeur et reconnaissance d'une rente annuelle de 2. s. p. et 1 livre 3/4 de poivre fin aux pères Chartreux, anciens propriétaires (p. 9-12). — Acte d'échange (22 août 1720) de deux maisons contre deux autres maisons, consenti par l'Hôpital Sainte-Anne à l'Hôpital Général, ces immeubles étant tous situés dans la rue du Saint-Sépulcre. Les titres de propriété des maisons cédées par l'Hôpital Sainte-Anne

accompagnent cet acte (p. 13-17). — Donation (17 mars 1723) à l'Hôpital Général par dame Marie-Alexandrine de Vandenberghe, veuve d'Antoine de Langaine, écuyer, seigneur de la Huberdry, d'une maison rue du Saint-Sépulcre et de 9 mesures de terre situées à Tatinghem, le tout estimé 6,000 l. (p. 18-19). — Acte d'achat (25 avril 1731) par l'Hôpital Général d'une maison et héritage à usage de cabaret nommé « la boule » appartenant à Jacques-Charles Surelle, sergent à verges, moyennant la somme de 6,000 l. — Reconnaissance signée par de Valbelle (11 mars 1738) qu'il a acquis les biens des époux Surelle avec les deniers de l'Hôpital Général et que ces biens sont par conséquent la propriété de cet établissement. — Autre reconnaissance (5 fév. 1768) signée par de Vissery, relative à la propriété d'une autre maison acquise aux hoirs de Jacques Surelle et située cul de sac Saint-Bruno (p. 20-25). — Contrat d'acquisition (4 mai 1731) par messire Joseph-Alphonse de Valbelle, au nom de l'Hôpital Général, de deux petites maisons contiguës, rue du Saint-Sépulcre, et attenant au cabaret « la boule » ; ces immeubles appartenant aux héritiers d'André Gros (p. 26-28). — Acquisition (23 mai 1731) par l'Hôpital Général au séminaire de Saint-Omer d'une maison, qui lui appartenait, rue de la Basse Boulogne, autrement dite, ruelle des Carmes, moyennant 400 l. d'argent comptant et la constitution d'une rente de 12 l. (p. 29). — Acquisition (25 juillet 1743). à Jacques-François Lamotte par Robert Pagart, au nom de l'Hôpital Général, d'une maison et héritage sis en le petite rue des Carmes pour la somme de 1,550 l. et remise par ledit Pagart à l'Hôpital de son acquisition qu'il a faite avec les deniers de cet établissement (p. 30-33). — Acquisition aux enchères publiques (24 déc. 1743) par Libert, command de l'Hôpital Général, d'une maison sise rue Reperstaete, autrement dit des Corroyeurs et appartenant aux enfants mineurs Barrally (p. 34-35). — Acte d'acquisition (30 mai 1749) d'une petite maison et héritage, rue des Corroyeurs, par Jos. Roland, au nom de l'Hôpital Général à Leulieux qui lui-même les avait acquis de dame Marie-Anne-Joseph Godefroy, épouse de noble personne François de Tardy de Montravel de Grand Prey, écuyer, capitaine au régiment de Touraine (p. 36-40). — Plan de l'Hôpital Général dressé en 1754 avec ses dépendances et maisons avoisinantes que cet établissement se propose d'acquérir (p. 41). — Lettres patentes du Roi (janv. 1755) qui permettent à l'Hôpital Général d'acquérir plusieurs maisons et terrains pour les réunir à son emplacement. Enquête de *commodo vel incommodo* au sujet des acquisitions projetées et autorisation enregistrée au Parlement le 3 décembre 1756 (p. 42-51). — Acquisition (1er août 1754) de la maison de Jacques Neuville, située rue Saint-Sépulcre-Haute, par P. Lamoury, prêtre, qui en signe acte de rétrocession à l'Hôpital Général le 12 fév. 1757 (p. 52-53). — Autre acquisition par Thomas-Joseph Enlart, seigneur de Guémy, à Louis Chipart, de trois maisons sises rue des Carmes, suivie de la rétrocession (14 fév. 1757) à l'Hôpital Général de ces biens moyennant la somme de 6,783 l. Sont joints les titres de propriété de Louis Chipart sur les immeubles en question qu'il avait acquis de la famille Gamblin (p. 54-71).

IV. B. 10. (Liasse.) — 61 pièces : 10 parchemin, 51 papier.

1678-1791. — **Biens en général**. — *Saint-Omer* (suite). — Liasse de pièces relatives aux biens de l'Hôpital Général provenant de la succession de Georges Martel. — Titres de propriété consistant en quittances de droits seigneuriaux des biens possédés par Martel à Esquerdes. Vente de ces biens, après le décès de Martel, aux sieurs Tempère, curé de Cohem, et Danel (p. 1-30). — Acte de reconnaissance de propriété (oct. 1719) du sieur Tempère sur une maison, sise rue des Salines, à Saint-Omer, vis-à-vis le Pont des casernes de la cavalerie, tenant d'un côté à la « ville de Menin », maison qu'il a acquise de feu Martel (p. 31-32). — Acte de donation (2 août 1721) fait à l'Hôpital de la moitié des biens et de tous les droits de la maison mortuaire de Martel, par Jeanne-Jacqueline, Marie-Anne, Antoine et Anne Martel, cousin et cousines du défunt. — Traité signé (9 janv. 1726) entre Thérèse Debuisson et l'Hôpital Général par lequel la première fait donation au second des droits qu'elle a à exercer contre Me Jean-Baptiste Danel, pour la libre jouissance de sa part de succession dans l'héritage Martel. L'Hôpital se charge des poursuites. — Acte de cession et vente (23 oct. 1726) signé par les membres de la famille Martel au profit de l'Hôpital Général de la part d'héritage qu'il leur reste à chacun, et ratification de cet acte (27 janv. 1727) par Thérèse Debuisson (p. 34-37). — Acquisition (25 août 1742) par Pagart, prêtre, command de l'Hôpital Général, de la maison située, rue des Salines et nommée « la ville de Menin », provenant de la saisie opérée sur Dominique Carlier, aux fins d'obtenir le recouvrement de la rente annuelle de 150 l., au capital de 3,000 l. que Joseph Carlier avait constituée au profit de l'Hôpital

Général et qui n'avait pas été payée depuis seize années. — Rachat au sieur Gugelot, fondeur de cloches (9 mai 1746), des droits qu'il pouvait prétendre sur les profits de cette saisie (p. 38-39). — Baux (1745-1791) de cette maison consentis successivement par l'Hôpital Général à Mathurin-François Capron, Thomas Tempest, Jacques-Dominique Robert, brasseur, Arnoult Vast, Christophe-Michel Decq, Ch.-Antoine Leblond, Alexis Ducrocq, Jacques-Joseph Boulenger, Pierre Lantrain, François Duplouy, Nicolas Meunier, Joseph Carpentier, François Gournay, Aug. Delettre, Joseph Ribu, Antoine Sauchez, Joseph Leuillet (p. 40-61).

IV. B. 11. (Liasse.) — 40 pièces : 2 parchemin, 38 papier.

1705-1733. — Successions des Valbelle. — Succession de Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer. Copie de son testament (1er mai 1705) et du codicile (28 mai 1708) où il institue l'Hôpital Général légataire universel de son mobilier et des arrérages qui lui seront dus à sa mort dans la ville de Saint-Omer (p. 1). — Pièces d'un procès intenté (1708-1709) par l'Hôpital Général à messire Cosme-Alphonse de Valbelle, marquis de Montfuron pour se faire payer la somme de 13,390 l. 6 s. 5 d., prix auquel lui a été vendue la vaisselle d'argent provenant de la succession de l'Évêque. Inventaire de cette vaisselle (p. 2-35). — Compte de succession rendu (6 mai 1710) par Pierre Tissot, Charles-François Lebrun, Antoine Loubet, chanoines de la Cathédrale (p. 36). — Succession de messire François de Valbelle, évêque de Saint-Omer. Copie de son testament (7 août 1727). Inventaire en double de ses biens, archives, vêtements, linge, vaisselle, meubles, tapisseries, tableaux, dressé en présence de Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, tant en son nom qu'en qualité de procureur spécial de messire Cosme-Maximilien-Louis-Joseph de Valbelle, chevalier, comte de Saint-Hulle, son frère, tous deux héritiers dudit évêque (17 janv. 1828, p. 37-39). — Acte de fondation (3 juillet 1733) par les curés des six paroisses de Saint-Omer versant à l'Hôpital Général une somme totale de 12,000 l. qui leur avait été léguée par François de Valbelle pour l'entretien à perpétuité dans cet hôpital d'un enfant par paroisse à la nomination des curés (p. 40).

IV. B. 12 (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

1734-1735. — Succession de Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer. « Troisième compte que fait et rend Jean Pierens, greffier de la seigneurie de Pontramble Ballenbergh », des arrérages des rentes foncières et seigneuriales échus depuis la Saint-Jehan-Baptiste 1734 et 1735, appartenant à l'Évêché de Saint-Omer, sous le marquisat de Peene et sous la Vierschaere. — Somme des recettes, 5,754 l. 8 s. — Somme des dépenses, 4,650 l. 15 s.

IV. B. 13. (Registre.)— 119 feuillets, papier.

1737. — Quatrième compte du même des revenus de la même seigneurie. — Somme des recettes, 27,942 l. 1 s. 2 d. — Somme des dépenses, 14,382 l. 16 s. 6 d.

IV. B. 14. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1736-1753. — Revenus de la prévôté de Watten. — **1749.** Dix-neuvième compte présenté par Michel Itzweire à messire Joseph-Alphonse de Valbelle. — Recettes composées : 1° des dîmes de Merckighem, Houdighem, Blairinghem, Erny Saint-Julien, Polinchove, Recq, Éperlecque, Roubrouck, Nolkerinchove, au total 6,703 fl. 1 s. 8 d. ; — 2° des loyers des censes de Zuytpen, du moulin de Balimberg, des terres au pays de Langle, aux villages de Saint-Nicolas et de Sainte-Marie-Kerque, 1,565 fl. 12 s. ; — 3° du louage des terres dans la Châtellenie de Cassel à Bollezeele et à Broxele, 414 fl. ; — 4° des nombreux biens de Volkerinchove, 323 fl. 5 pat. ; — 5° et 6° enfin, de biens divers 219 fl. d'une part et 220 d'autre part. — Somme totale de la recette, 9,636 fl. 13 pat. 8 d. — Dépenses et mises : payements divers faits à l'Évêque, 4,870 fl. 8 pat. ; portions congrues payées aux curés des paroisses ci-dessus citées, travaux aux églises, 4,253 fl. 10 pat. 10 d. ; total des dépenses, 9,123 fl. 18 pat. 10 d. — **1750.** Compte du même présenté au sieur Louis-Jean Liger, directeur et receveur des droits d'Économat dans les diocèse d'Arras et Saint-Omer. — Somme des recettes, 9,836 fl. 10 pat. 2 d. — Somme des dépenses, 7,692 fl. 19 pat. — **1751.** Compte du même. — Somme des recettes, 9,800 fl. 13 pat. 3 d. — Somme des dépenses, 5,982 fl. 8 pat. 9 d. — **1752.** Compte du même. — Somme des recettes, 10,315 fl. 12 pat. — Somme des dépenses, 1,675 fl. 5 pat. 8 d. (p. 1-4). — **1753.** Compte rendu par Bernard Verquere « de la recette et administration par luy prise en vertu de commission à luy donné par feu Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, évêque de St-Omer ». — Recettes : dîmes des paroisses de Steene, Pitgam, Oost-Ernighem,

Nieuwlanott en Ernighem, Looberghe, Drinckam, Millamhaut, Millambas, Westvleteren, Oostvleteren : 16,914 fl. 6 p. ; — revenus des fermes, le Grand Prédembourg, située au village de Grande Synthe, de Cappellebrouck, de Westvleteren, les fermes du tiers de la dîme de sang de Pitgam : 1,497 fl. 7 p. — Somme totale des recettes, 18,411 fl. 13 pat. ; — Somme des dépenses, 6,113 fl. 15 pat. 9 s. (p. 5). — **1746-1753.** Compte pour huit années rendu au même par Guillaume Pierre, mayeur de la ville d'Audruicq. — Recette, tant en grains qu'en argent, 2,864 l. 17 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,539 l. 18 s. — Nombreuses quittances (p. 6-50). — **1740-1743.** Compte de rentes foncières de Buysscheur pour quatre années, rendu par Jean-Baptiste Banckaert, receveur de l'Évêché de Saint-Omer. — Somme des receveurs, 313 fl. 8 s. 1 d. — Somme des mises, 35 fl. 6 s. 4 d. — **1744-1753.** Comptes des rentes foncières du même lieu. — Somme des recettes, 972 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses, 122 l. 12 s. (p. 51-52). — **1740-1743.** Comptes des rentes foncières de Lederseele et Wultverdinghe rendu par Jean Banckaert, receveur. — Somme totale des recettes, 959 fl. 8 pat. 11 ob. — Somme des dépenses, 704 l. 14 pat. — **1744-1747.** Compte du même. — Somme des recettes, 1,142 fl. 14 p. 3 ob. — Somme des dépenses, 1,032 fl. 18 p. 9 d. — **1748-1753.** Compte du même. — Somme des recettes, 1,908 fl. 17 p. 10 d. — Somme des dépenses, 1,032 fl. 18 p. 9 d. (p. 53-55). — **1740-1743.** Compte par le même des rentes foncières de Volcherinchove.— Somme des recettes, 3,077 fl. 17 s. (*sic*).— Somme des dépenses, 2,945 fl. 6 s. 4 ob. — **1744-1747.** Compte du même pour le même lieu. — Somme des recettes, 3,475 fl. 16 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,364 fl. 11 p. 4 d. — **1748-1753.** Somme des recettes, 5,713 fl. 13 s. 9 d. — Somme des dépenses, 444 fl. 15 s. 10 d. (p. 56-58). — **1736-1738.** Compte de la prévoté de Watten au village de Zegherscappel. — Somme des recettes, 1,608 fl. 13 p. 5 ob. — Somme des dépenses, 1,607 fl. 13. 7 ob. — **1739-1741.** Compte pour le même lieu. — Somme des recettes, 1,707 fl. 6 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,693 fl. 6 s. — **1742-1747.** Compte pour le même lieu. — Somme des recettes, 3,042 fl. 11 s. 4 d. — Somme des dépenses, 3,053 fl. 5 s. — **1748-1753.** — Compte pour le même lieu. — Somme des recettes, 3,025 fl. 11 s. — Somme des dépenses, 332 fl. 11 s. — En 1736, la prisée du blé était 7 fl. 19 s. 7 d. la rasière ; l'avoine, 2 fl. 10 s. 10 d. ; en 1751, 11 fl. 17 s. la rasière pour le blé et 4 fl. 10 s. 9 d. pour l'avoine (p. 59-62).

IV. B. 15. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1739-1754. — Compte (1744-1753) que rend le sieur Jean-Baptiste-Joseph de France, receveur de défunt Messire Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, à Louis-Jean Liger, directeur et receveur des droits d'économat dans les diocèses d'Arras et de Saint-Omer pour messieurs Meny et Marchal, écuyers, économes généraux. — Recette des rentes foncières de la seigneurie *du Burque* appartenant à l'évêché de Saint-Omer. — Somme totale des recettes, 4,912 l. 15 s. 2 d. — Somme totale des dépenses, 806 l. 1 s. 2 d. (p. 1). — **1739.** Compte rendu à Messire Joseph-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer, seigneur de la terre, seigneurie et haute justice de Saint-Omer, s'étendant au village et terroir de *La Couture*, jadis dépendant de la prévôté de Saint-Omer, annexé à l'évêché de cette ville, par Pierre le Roy, bourgeois et ancien échevin de la ville de Béthune. — **1751-1753.** Compte pour la même seigneurie par le même à Louis-Jean Liger. — Somme totale des recettes, 420 l. 19 s. 9 d. — Somme totale des dépenses, 336 l. 8 s. 3 d. (p. 2-3). — Comptes de la terre et seigneurie de *Dohem*, Maisnil, Avroult, Cléty, Ouve et autres lieux et pièces y relatives ; saisies de biens pour non-payements de fermages, prisées des grains et chapons, quittances. — Comptes pour les années 1746 à 1751. — Somme des recettes, 4,602 l. 9 s. 10 d. — Somme des dépenses, 757 l. 16 s. 10 d. — Compte de la même seigneurie (1751-1753) par Jean-Baptiste Bonnier. — Somme totale de la recette, 925 l. 9 s. 1 d. — Somme totale des dépenses, 390 l. 12 s. (p. 4-16). — Comptes des rentes de la prévôté de Saint-Omer à *Lederzeele*. — **1740-1743.** Compte rendu par Jean Banckaert. — Somme des recettes, 1,885 fl. (*sic*) 11 s. 9 d. — Somme des dépenses, 1,783 fl. 1 s. — **1744-1747.** Compte du même. — Somme des recettes, 2,293 fl. 13 s. — Somme des dépenses, 1,998 fl. 7 s. 1 d. — **1748-1753.** Compte du même. — Somme des recettes, 3,544 fl. 11 s. 5 d. — Somme des dépenses, 367 fl. 8 s. 9 d. (p. 17-19). — Comptes des paroisses de *Roubrouck*, *Broxeele*, *Ochtezeele*, *Bollezeele*. — **1745-1747.** Dixième compte rendu par Michel Itzweire. — Somme totale des recettes, 2,904 fl. 16 s. 1 d. — Somme des dépenses, 444 fl. 12 s. — **1748-1750.** Onzième compte du même. — Somme des recettes, 2,592 fl. 11 s. 7 d. — Somme des dépenses, 308 fl. 13 s. 2 d. — **1751-1753.** Douzième compte du même. — Somme des recettes, 3,019 fl. 16 s. 7 d. — Somme des dépenses, 450 l. 14 s. (p. 20-22). — Comptes des rentes foncières et seigneuriales de l'évê-

ché de Saint-Omer à *Sercques*. — **1745-1750.** Compte rendu par Jean-Joseph Neuville, bourgeois demeurant en la ville de Saint-Omer. — Somme des recettes, 243 fl. 13 s. 9 d. — Somme des dépenses, 218 fl. 8 s. 3 d. — **1751-1753** Compte du même. — Somme totale des recettes, 139 fl. — Somme totale des dépenses, 15 fl. 3 s. 6 d. — **1745-1750.** Comptes pour les villages de *Tilques*, *Serques*, *Moulle*, *Disque et Bayenghem-lez-Éperlecque*. — Somme totale des recettes, 938 fl. 15 s. 9 d. — Somme totale des dépenses, 432 fl. 17 s. 9 d. — **1751-1753.** Comptes du même pour les mêmes lieux. — Somme totale des recettes, 560 fl. 15 s. 4 d. — Somme totale des dépenses, 40 fl. 1 s. (p. 23 26). — Comptes des revenus du « quart de Thérouanne ». — **1750.** Compte rendu par J.-B.-Joseph de France. — Chapitre des recettes, comprenant les dîmes de Busnes, Robecq, Bourecq, Cotte-Saint-Hilaire, Lespesse, Quernes, Wismes, le terrage de Wismes ; la terre et seigneurie de Thérouanne, la terre et seigneurie d'Alquines, la seigneurie d'Hardinghem, les rentes foncières de la seigneurie de Le Becq, près de Saint-Paul, les rentes foncières de Bourecq et de Lespesse ; les revenus concernant la prévôté de Saint-Omer ; les dîmes de Dohem, Liesderselle, Sancq ; nombreux biens au Nart, à Tatinghem, Salperwich, Serques, Moulle, Éperlecques, Arques, Dohem, Avroult. — Total des recettes, 16,743 fl. 10 s. 7 d. — Les mises comprennent les sommes versées à l'Évêque, les portions congrues payées aux curés des paroisses ci-dessus désignées, le vingtième denier, dépenses diverses et remises sur les fermages. — Somme totale des dépenses, 15,372 fl. 14 s. 1 d. — **1751.** Compte semblable du même. — Somme totale des recettes, 16,523 fl. 19 s. 8 d. — Somme totale de la dépense, 16,647 fl. 12 s. 1 d. — **1752.** Compte du même. — Somme totale des recettes, 17,531 fl. 14 s. 8 d. — Somme des dépenses, 14,766 fl. 19 s. 3 d. — **1753.** Compte du même. — Somme des recettes, 17,649 fl. 15 s. 4 d. — Somme des dépenses, 5,582 fl. 5 s. 11 d. (p. 27-30).

IV. B. 16. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1753. — Compte que fait et rend le sieur Bernard Verquere, échevin des ville et châtellenie de Bergues des rentes foncières et seigneuriales appartenant à l'Évêché de Saint-Omer, sur des terres situées dans la châtellenie de Bergues. — Recettes aux villages de Pitgam, Steene, Bierne, Crochte, Soex, village et baronnie d'Esquelbecq, villages de Wormhoudt, Brouckerque, Arentbouthcappel, Petite Synthe et Grande Synthe, au terroir de la ville de Dunkerque, seigneurie de Priembourg, au village de Grande Synthe, aux villages de Warhem, Thillem et Rexpoude, Westcappel sous la seigneurie de Prédembourg, au village de Teleghem sous la seigneurie de la prévôté du Nord, appartenant à cet évêché à cause de la prévôté de Saint-Omer réunie à l'Évêché. Somme totale des recettes, 31,496 fl. 3 s. 2 d. — Somme totale des dépenses, 23,878 fl. 0 s. 7 d.

IV. B. 17. (Registre.) — 145 feuillets, papier.

1756. — Compte rendu par le même de l'administration des arrérages des rentes foncières et seigneuriales appartenant à l'Évêché de Saint-Omer dans la châtellenie de Bourbourg, aux villages de Millam, Merckeghem ; sous la seigneurie d'Oleke, aux villages de Merckeghem et Bollezeele ; aux villages d'Erninghem, Drinckam, Looberghe, Saint-Pierrebroucq, Cappelbroucq, en la paroisse de Bourbourg, dans l'amanie de Saint-George, comprenant la ville et le canal de Mullegracht, en celle de Loon. — Somme totale des recettes, 38,911 fl. 3 s. 5 d. — Somme totale des dépenses, 26,219 fl. 14 s. 10 d.

IV. B. 18. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1742-1754. — Baux (1742-1753) des biens de l'Évêché de Saint Omer dans les lieux suivants : Blaringhem, Bollezeele, Buscheure, Busnes, Cappelbrouck, Dohem, Drynckam (p. 1-19), Erny-Saint-Julien, Éperlecques, Houdeghem, Lederzeele (p. 20-52), Lepesse, Looberghe, Merkeghem, Millam, Nieuwlandt, Oosteringhem, Oostleteren (p. 53-82), Pitgam, Polincove, Quernes, Recques, Robecq, Roubroucq, Saint-Martin-au-Laërt, Steene (p. 83-105), Grande Synthe, Thérouanne, Volkerinchove, Welsverdre, Wulverduighe, Zegerscappel (p. 106-161). — Quittances (1748-1754) des fermages reçus par de Valbelle, évêque de Saint-Omer (signées par lui-même), pour les biens aux lieux ci-dessus mentionnés (p. 162-191). — Dîme de Looberghe (1750), la recette se monte à 665 l. 4 s. 2 d. (p. 192). — Reconnaissance de dette envers l'Évêque. — Perception (1752) des rentes au village de La Couture (p. 193-199). — Prisée des grains (1750-1754) sous le régime desquelles sont payés les rendages (p. 200-208). — Compte rendu de la dépouille de 1752 par Silvestre Barlot, chanoine de la cathédrale de

Saint-Omer, 46,717 fl. 9 pat. 9 d. — Compte rendu (19 janv. 1754) à Louis-Jean Liger par François-Joseph Dehenne, prêtre, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer et secrétaire de Monseigneur de Valbelle, à l'occasion des collations de bénéfices, dispenses des empêchements de mariage, monitoires et toutes affaires relatives au secrétariat de l'Évêché de Saint-Omer, pour l'année 1753. La recette pour une collation est de 10 l. — Somme totale des recettes, 2,170 l. 15 s. — Mises : à M. Rifflart, vice-curé de la paroisse de Sainte-Aldegonde, pour avoir fait la *cartabelle* de l'année 1753, 15 l. ; payé 30 s. à chacun des douze prêtres qui ont assisté à la bénédiction des saintes huiles le Jeudi-Saint. — Somme totale des mises, 1,948 l. 16 s. 6 d. — État des prébendes des grandes bourses pour l'année et dépouille de 1753. — Somme des recettes, 1,631 fl. 7 s. 6 d. — A déduire pour les tailles, 141 fl. 4 s. 5 d. — État de la recette des anniversaires du 25 sept. 1752 au même jour de l'année suivante, 8,116 fl. 18 s. 4 d. — État des recettes et mises des grandes bourses de l'année 1754. — « Mémoire des devoirs faits par l'appariteur du diocèse de Saint-Omer pour l'année 1754, mandements, conférences, services solennels, etc. — Compte du secrétariat de l'évêché pour 1754, rendu par François-Joseph Dehenne. — Somme des recettes, 1,035 l. — Chapitre des mises : « Monseigneur étant malade n'a pu faire la bénédiction des saintes huilles, le rendant compte est allé à Arras pour y chercher les saintes huilles le jeudy saint, il est parti le lundy et est revenu le vendredi saint à Saint-Omer, pour frais de chaise, chevaux, nourriture, 52 l. » — Somme des mises, 784 l. 9 s. 3 d. (p. 209 218). — Compte (23 juin 1755) rendu par J. B. de France à Louis-Jean Liger des rentes assises sur différentes maisons de la ville de Saint-Omer (p. 219-225).

IV. B. 19. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1750-1755. — Quittances (1750-1755) des sommes payées par l'Évêché de Saint-Omer pour le vingtième denier, les portions congrues et les impositions ordinaires faites à la charge des dîmes (p. 1-110). — Réparations des moulins, fermes, églises, presbytères, achats d'ornements, etc., dont les frais incombent à l'Évêché de Saint-Omer. Moulin d'Alquines (p. 111-117) ; ornements de l'église de Bourrech ; presbytère de Drinckam (p. 118-121) ; clocher de l'église d'Erny-Saint-Julien ; ferme de Preembourg à Grande Synthe (p. 122-134) ; chœur de l'église de Lederzeele ; presbytères de Looberghe, de Oostvleteren, de Pitgam (p. 135-143) ; églises de Polincove, Rubroucq, Steene (p. 144-150) ; maison pastorale de Volkerinchove ; chœur de l'église de Wismes ; ferme de Wesvleteren (p. 151-170) ; — Dépenses diverses de l'Évêché, honoraires d'avocats dans les causes soutenues contre les fermiers, frais d'arpentage, requête des Frères Prêcheurs de la ville de Saint-Omer à l'effet d'être payés de leurs sermons dont ils font la déclaration, correspondance, remises ou demandes relatives aux modérations de rendages, etc. (p. 171-219). — Mémoires divers des travaux exécutés à la maison épiscopale, charronnage, menuiserie, plomberie, payements des gages des domestiques de Monseigneur pour la maison de Saint-Omer ou son château de Cléty (p. 220-236). — Frais des funérailles de Monseigneur de Valbelle ; pleureuses, service des chanoines, sonneries, grenadiers sous les armes, impressions des billets d'enterrements, 1,200 l. 10 s. 6 d. ; livraison d'armes, de pain aux pauvres, affiches pour la vente du mobilier du défunt, etc. (p. 237-255). — Délibération de l'Hôpital Général (5 oct. 1754) autorisant M. de Vissery à congédier les domestiques de M. de Valbelle, nourris dans le palais épiscopal aux frais de la succession de l'Évêque et à leur payer comme dédommagement, une année complète de leurs gages (p. 256-257). — État des frais du service anniversaire célébré pour Mgr de Valbelle en 1755, se montant à 522 l. 16 s. — Frais d'apposition des scellés, débours pour l'estimation des meubles et effets, vacations pour les inventaires et ventes, gages des gardiens des biens de l'Évêque (p. 258-271). — Quittance de 300 l. (6 nov. 1755), reconnue par Piette, sculpteur à Saint-Omer, en payement de la pierre sépulcrale de Monseig. de Valbelle (p. 272).

IV B. 20. (Liasse.) — 17 pièces papier, 2 imprimés.

1754-1755. — Scellés, inventaires, ventes des biens provenant de la succession de Joseph-Alphonse de Valbelle. Procès-verbal en double (15 juin 1754) de l'apposition des scellés sur les meubles de feu Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle, effectuée par Jean-François-Marie Mabille, écuyer, conseiller ordinaire du Roi en son conseil provincial d'Artois. L'opération terminée, Ligier, receveur, donne connaissance, à l'officier, de plusieurs faits relatifs à la mort de l'Évêque, sur lesquels il serait intéressant de faire une enquête et celui ci en particulier : « Aussitôt le décès de l'Évêque, la religieuse de l'Hôpital St-Louis, qui le gardait, se serait emparé de la culotte du prélat et

aurait voulu en tirer des poches les clefs qui y étaient pour les porter aux chanoines suivant leurs ordres, à quoi le sieur Aspelly se serait opposé, que, peu après, seraient survenus plusieurs chanoines qui se seraient fait donner les clefs et auraient pénétré dans le cabinet de l'Évêque... » (p. 1-2). — Arrêté du Conseil d'État (10 août 1754) remettant la succession de Joseph-Alphonse de Valbelle aux receveurs généraux des économats (p. 3). — Récolement (8 oct. 1754) rédigé en triple exemplaire par l'ordre des administrateurs du séminaire épiscopal et de l'Hôpital Général, des meubles, effets et argenterie appartenant à la succession de Monseig[r] François de Valbelle, dont ils sont légataires universels. On remarque surtout des tapisseries en points de Hongrie, des tapisseries de haute lisse, l'une représentant divers animaux et au milieu une danse de singes ; d'autres, des personnages (p. 3-6). — Vente (30 sept. 1754) des sept chevaux de carrosse et du cheval de monture de l'Évêque tous « sous poil noir et étoilés au front » au prix moyen de 200 l. la bête, cette vente produit 1,350 l. 13 s. (p. 7-8). — Inventaire (1[er] oct. 1754) des biens appartenant à la succession de Joseph-Alphonse de Valbelle. On y relève « une ceinture de soie noire avec sa boucle de caillou du Rain ; une croix d'or pectoralle avec son agneau pesant une once deux gros et demye, six grains, estimé 95 l. 2 s. ; une corbeille remplie de quatre pacquets de tabacq à fumer et quelques paires de boucles de touchacq ; deux tableaux sur toille à cadre doré représentant des combats navalles, 100 l. ; deux tableaux représentant des foires flamandes, 60 l. ; une crochette d'or et une canne de jong, 225 l. ; 4 pièces de tapisserie de verdure et petits personnages et animaux, haute lisse façon d'Oudenarde, 150 l. », etc. (p. 9). — Vente de ces biens (18 nov. 1754), produisant une somme totale de 36,376 l. 5 s. 6 d. (p. 10). — Vente (5 déc. 1754) des biens venant de la succession de François de Valbelle ; elle produit une somme totale de 20,784 l. 12 s. (p. 11). — Inventaire (24 avril 1755) des titres et papiers trouvés au palais épiscopal après le décès de Monseig[r] Joseph-Alphonse de Valbelle, titres qui sont laissés en la garde et possession de l'Évêque qui s'en est volontairement chargé (p. 12). — Vente (14 nov. 1755) d'une partie de livres et vêtements sacerdotaux dont le produit est de 2,796 l. 8 s. 6 d. — Estimation par François-Joseph, évêque de Saint-Omer, qui offre de les acheter, d'une croix pesant une once, deux gros et demi valant 107 l. 12 s. 6 d., d'une mître brodée en or, valant 60 l. et une autre en argent, 40 l. (p. 13-17).

IV. B. 21. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1754. — Inventaire estimatif (dressé en triple exemplaire, 24 sept. 1754) des meubles et objets divers trouvés au château de Cléty et provenant des successions de Joseph-Alphonse de Valbelle et François de Valbelle, son oncle : tapisseries de haute lisse, de Calmande, de Damas, d'Angleterre, de Lillers, de moquette ; quelques mauvais tableaux, des fayences de Rouen et nombreuse literie. L'Évêque n'étant point possesseur, mais seulement occupeur du château de Cléty et les objets ne devant pas être vendus avantageusement dans ce petit village, il est décidé que la vente s'en fera à Saint-Omer (p. 2-3). — Vente (26 sept. 1754) à Cléty de la bière et du bois de corde provenant du château (p. 4-5).

IV B 22. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1754-1755. — Papiers divers relatifs à la succession de M. de Valbelle. Lettres d'une nièce de l'Évêque, Madame de Valbelle, habitant la Provence, au sujet de la prise de possession de sa part de succession (p. 1-16). — État des mandats à l'occasion de la mort de M. de Valbelle (p. 17-20). — Affaire intentée par Madame de Valbelle contre la direction de l'Économat. Elle se refuse à payer quelque partie que ce soit de la liquidation testamentaire, prétendant que la volonté du légataire était d'en faire supporter tous les frais par les légataires universels, le séminaire et l'Hôpital Général (p. 21-32).

IV. B. 23. (Registre.) — In-folio ; 88 feuillets, papier.

1755. — Compte de la succession de M. Joseph-Alphonse de Valbelle rendu par Louis-Pierre-Sébastien Marchal, économe général du clergé de France à MM. les Administrateurs du Séminaire et de l'Hôpital Général de Saint-Omer, légataires universels. — Recette : 1° vente du mobilier, 64,046 l. 4 s. 9 d. ; 2° arrérages antérieurs à l'année 1754, 116,068 l. 11 s. 6 d. ; 3° revenus de l'année 1754, 53,547 l. 9 s. 5 d. ; ce chapitre contient un tableau détaillé de tous les lieux où l'Évêché a des biens, les noms des fermiers, les dates des baux et les prix des fermages ; 4° charges payées sur l'année 1754, 1,107 l. 7 s. 5 d. — Dépenses : 1° frais des funérailles et de justice, gages des domestiques, et autres sommes payées à la décharge de la succession 16,804 l. 3 s. 7 d. ; 2° charges de l'Evêché, antérieures à l'année 1754, portions congrues, sommes

payées pour le vingtième des dîmes, 1,023 l. 13 s. 11 d. ; 3° charges de l'année 1754, 6,256 l. 19 s. 9 d. ; 4° payements faits aux légataires universels, 1,541,718 l. 3 s. 9 d. ; 5° droits d'économat, 17,673 l. 19 s. 11 d. — Reprises, 4,391 l. 11 s. 11 d. — Somme totale de la recette, 205,318 l. 8 d. — Somme totale de la dépense, 196,887 l. 4 s. 9 d. — Compte de la gestion du sieur de Vissery, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, en qualité de procureur général et spécial des administrations du Séminaire et de l'Hôpital Général après le décès de Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle. Rapport circonstancié des faits qui suivirent la mort de l'Évêque, relatifs à sa succession : rappel des clauses du testament de François de Valbelle, et de l'inventaire des biens qu'il laissa à sa mort ; décès de Joseph-Alphonse de Valbelle, apposition des scellés de précaution, seconde apposition des scellés par les soins des commissaires du Conseil d'Artois, levée des scellés et inventaires tant au Séminaire qu'au Palais épiscopal et à Cléty, ventes des chevaux et du mobilier. — Somme totale des quatre chapitres de recettes : 121,888 l. 10 s. 11 d. — Mises et payements : 1° réparations et reconstructions tant au Palais épiscopal que des lieux dépendant de l'Évêché de Saint Omer dont les légataires de Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle sont chargés, 44,280 l. 15 s. ; 2° ornements et autres fournitures à la charge des légataires dans les églises dont feu Monseigneur de Valbelle était décimateur, 975 l. 12 s. 6 d. ; 3° payements faits à l'occasion du service anniversaire de Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle ; 4° sommes dont le compteur a tenu compte au sieur Grare, receveur de la vente de l'Évêque et qu'il a payées lui-même en acquit de la succession, 36,097 l. 13 s. 5 d. — Somme totale de la dépense, 81,877 l. 18 s. 8 d. — Liquidation des parts qui reviennent à chacune des deux administrations de l'Hôpital Général et du Séminaire : au Séminaire, 83,997 l. 3 s. 7 d. ; à l'Hôpital Général, 41,885 l. 11 s. 1 d. — Compte rendu par J.-B. Caboche, directeur de l'Hôpital Général, de la gestion des biens de la succession de Valbelle du 12 juin 1754 au 26 février 1760. — Somme totale des recettes, 119,658 l. 1 s. 2 d. — Somme totale des dépenses, 95,949 l. 18 s. 8 d. — La part de l'Hôpital doit être de 68,531 l. 16 s. 8 d. 1/2.

IV. B. 24 (Liasse.) — 130 pièces : 3 parchemin, 127 papier.

1745-1771. — Procès. Après le décès de Monseigneur Joseph-Alphonse de Valbelle, l'Économat, prenant en mains la succession de l'Évêque, poursuivit Marie-Aldegonde Faget, veuve de feu Charles-Léger Courtat, en son vivant maître d'hôtel et receveur des biens de l'Évêché, comme débitrice d'une somme de 6,967 l. 12 s. 7 d. envers les légataires. — Pièces diverses relatives à ce procès. — Acte (18 nov. 1745) par lequel il est reconnu que sur cette somme, 6,685 l. 18 s. 2 d. sont dûs par les enfants du receveur et le reste, 281 l. 14 s. 5 d., par la mère qui, le même jour, s'acquitte de sa dette. Décharge signée par M. de Valbelle (23 juin 1746) pour les derniers comptes que rend la veuve Courtat. C'est sur cet acte que s'appuie le comptable pour réclamer reconnaissance de l'entière libération de sa dette, prétendant que telle était l'intention de l'Évêque, d'autant plus que le Prélat, dans son testament, avait fait les enfants Courtat légataires d'une somme de 3,000 l. Longue procédure qui se termine par la condamnation (9 juin 1761) de la veuve Courtat, le Conseil considérant la décharge accordée par l'Évêque comme celle de la dette de Courtat en fonction de maître d'hôtel et non au titre de comptable (p. 1-43). — Procès-verbal (en triple expédition, 17 mai 1755) de visite au sujet des réparations à effectuer à la maison épiscopale de Saint-Omer, aux fermes, moulins, églises et presbytères et de la distribution des ornements et objets du culte aux paroisses à la charge des légataires de Mgr de Valbelle. Ce procès-verbal est dressé à la requête de Mgr François-Joseph de Brunes de Montlouet, évêque actuel de Saint-Omer par les soins de son expert et de celui des légataires, l'Hôpital Général et le Séminaire épiscopal. — Le devis des réparations aux bâtiments épiscopaux s'élève à 13,973 l. Des expertises sont aussi dressées pour le moulin d'Alquines, occupé par Adrien Bodart, pour les églises de Polincove, Recques, secours de Polincove, Éperlecques, Wismes, St-Pierre à Saintes, secours de Wismes, Fauquembergues, Saint-Martin-d'Hardinghem, Dohem, Robecq, Busnes, Lespesse, Borée, Saint-Hilaire-Cottes, Quiernes, Erny-Saint-Julien. Nota : « Qu'à l'égard du chœur de Therrouane, il n'est point à la charge de l'Évêché de Saint-Omer. » Églises et presbytères en Flandre aux villages de Blaringhem, Costuletre, Drinckam, Ereghem, Ledresse, Looberghe, Merquen, Millam, Nieurlet, Oostvleteren, Pitgam, Quienville, Roubroucq, Steene, Voclinchove, Westfletre, Zutpenne ; fermes de Westfletre, Préambourg, Cappelbrouck, Zutpenne, moulin de Balembergue (p. 44-49). — Mémoires et quittances des frais qu'entraînent les réparations et fournitures reprises au

procès-verbal de visite. Acte de récolement des travaux (1759-1761, p. 50-112). — Procédure ouverte par le procureur de l'Hôpital Général et du Séminaire contre Mgr de Montlouet pour obtenir la décharge des réparations qui ont été faites et reconnues ; l'arrêt du Parlement (9 mars 1761) donne gain de cause à ces établissements les déclarant bien et valablement déchargés des réparations dont il s'agit (p. 112-130).

IV. B. 25. (Liasse.) — 44 pièces : 4 parchemin, 40 papier, dont 1 imprimé.

1704-1756. — Pièces des procédures entreprises par les administrateurs de l'Hôpital Général contre le Chapitre de la cathédrale de Saint-Omer, pour se faire remettre les aumônes et les fondations qui revenaient à cet établissement en vertu des lettres patentes du Roi, et consistant dans le résidu des biens de Liber Galère, de Michels, chanoine, et des aumônes du sieur de Delattre, chantre, et de Longueval, doyen. — Arrêt du Parlement de Paris (23 mars 1707) rendu en faveur de l'Hôpital Général ordonnant la remise à cet établissement des aumônes avec les arrérages et les titres de propriété. — Acte de remise (25 avril 1707) passé par devant notaires (p. 1-34). — Transaction (30 juillet 1711) passée avec le Chapitre de la cathédrale pour le remboursement de la rente créée au profit de l'Hôpital Général par Philippe de la Cornhuse, sieur de Sambletun et diverses reconnaissances des payements partiels de cette rente (p. 35-38). — Déclaration des aumônes obituaires fondées en l'église cathédrale de Saint Omer dont doit profiter l'Hôpital Général : aumônes de Michels, legs de Suzanne Flajolet, aumônes de Galère, Delattre et Longueval, rentes du vicomte d'Armuide portant 120 l., de Marc Delcroix, toutes sommes remises par le Chapitre à l'Hôpital en considération de l'arrêt du Parlement. — Liste des aumônes qui doivent se distribuer aux obits ; obit de Mons. Wast, par testament du 6 juin 1575, 20 l. ; obit de Robert Cousyn, 7 lb., 10 s. ; de Louis Hemps, 25 l. ; de Monsgr Du Vernois, 36 l. ; de MM. de Wissocq, fondé en 1406, 4 lb. 7 s. 6 d. ; autres de Blondel, Melun, messire Eustache de Croix, Canis, Rosa, Tilly, Josse du Bois, Louis de Bersacques, Monsgr Blaseus, Mont Carré, Du Change. — Fondations de bourses par Jean de Remetz, Guillaume Camdavaine, du Wernois, Oudart de Bersaques, Philippe de la Cornhuse. Dans une conférence tenue entre l'Évêque et les députés du Chapitre les rentes dues à la célébration de ces obits sont modifiées. — État des obits auxquels doivent assister les pauvres de l'Hôpital Général et du nombre d'enfants qu'on y doit faire assister ; à l'obit de M. Wast, 20 enfants ; de Cousin, 15 enfants ; de Du Vernois, 72 enfants ; de Louis-Alphonse de Valbelle, toute la communauté etc. Index (imprimé 1720) des obits fondés dans la cathédrale et rédigé dans l'ordre chronologique de leur célébration (p. 39-44).

IV. B. 26. (Liasse). — 48 pièces : 2 parchemin, 46 papier.

1714-1768. — Quittances des droits d'amortissements et francs-fiefs payés par l'Hôpital Général pour les biens qu'il possède — Requête adressée par les administrateurs (16 août 1751) à l'intendant de Picardie à l'effet d'être à l'abri du droit d'amortissement que l'on voudrait exiger d'eux pour la construction d'une maison annexe qu'ils ont élevée rue des Corroyeurs pour servir d'infirmerie. Le plan de la maison en question est joint à cette supplique. — Autre ayant le même but adressée (décembre 1766) au même intendant au moment ou l'Hôpital se disposait à faire reconstruire une partie des bâtiments destinée au logement des vieillards et des différents ouvriers de l'Hôpital, le plan des travaux à effectuer est également joint à cette pièce (p. 1-48).

IV. B. 27. (Registre.) — In-folio; 91 feuillets, papier.

1700-1707. — « Cœuilloir des biens et revenues appartenants à l'Hôpital général de Saint-Omer et lieux en dépendants... » — Les principales rentes inscrites dans ce registre sont celles sur les postes de France et sur les aides et gabelles de France. Toutes les autres, assises sur des terres, sont dues en vertu de donations pour la plupart relevées plus haut. — En tête des registres est une table incomplète des noms de personnes et de lieux.

IV. B. 28. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1708-1713. — « Cœuilloir » faisant suite au précédent. — Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur les tables des pauvres de Saint-Omer, sur les États d'Artois etc. — Table des noms de lieux et de personnes par ordre alphabétique.

IV. B. 29. (Registre). — In-folio ; 203 feuillets, papier.

1714-1735.— « Cœuilloir » faisant suite aux précédents et plus détaillé qu'eux. — Table très incomplète, quoiqu'il entre beaucoup plus de noms de personnes et de lieux dans ce registre que dans ceux de date antérieure. Outre les rentes dues par les établissements publics ou les paroisses, beaucoup de dettes de particuliers y figurent.

IV. B. 30. (Registre.) — In-folio ; 212 feuillets, papier.

1730-1747. — « Livre journal ou cœuilloir des revenus annuels des biens de l'Hôpital Général à Saint-Omer, contenant les rentes, obligations, fondations, rendages des terres et autres biens appartenans audit hôpital comme aussi les donations, legs et aumônes pieuses qui lui ont estéz faites depuis l'an 1730, et tout ce qui concerne la recepte ordinaire et extraordinaire dudit hôpital avec le produit de la manufacture des retz ou fillets fabriqué dans le dit hôpital pour servir à maître Bernard-Joseph de Neufville, prestre, chanoine de l'église de Saint-Omer et receveur estably pour faire le recouvrement des biens, revenus et produits, le tout comme il sera annoté icy, après la table de ce qui est contenu dans ce présent cœuilloir. » — La table annoncée dans le titre est fort incomplète.

IV. B. 31. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1774-1787.— « Cœuilloir » semblable au précédent, mais dont la table est mieux dressée et paraît complète. — La moitié du registre à peine est occupée.

IV. B. 32. (Registre.) — In-folio ; 130 feuillets, papier.

1788-an V.— « Cœuilloir » faisant immédiatement suite au précédent. — Après les articles consacrés aux revenus habituels on trouve les suivants : dons et aumônes des particuliers ; produit de la couture du linge ; produit de la dentelle, recettes extraordinaires ; secours accordés à cet hospice par la nation ; état des fondations pour des pauvres enfants dans cet hôpital. — Le tiers du registre est blanc et la table est sommaire.

SÉRIE C

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES EN GÉNÉRAL.— CHAPELLES, AUMONERIES, CIMETIÈRES, NÉCROLOGES, OBITUAIRES, ETC., ETC.

IV. C. I. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1706-1730. — Fondations de messes et obits. — Attribution (24 février 1718) par ordonnance du vicariat de Saint-Omer à l'Hôpital Général d'une messe quotidienne fondée le 12 décembre 1655 par Anne Delebecque, veuve d'Antoine de Calloine (p. 1-4). — Fondation (14 février 1720) d'une messe basse chaque mois dans la chapelle de l'Hôpital par demoiselle Béatrice du Bois (p. 5-7). — Testament de Me de la Huberdery (6 mars 1727) portant fondation de deux obits par an et d'une récréation le jour de chaque obit (p. 8-9). — Copies d'actes de fondation (1706-1718) par M. Rogier d'une messe les lundi et vendredi de chaque semaine (p. 10-11). — Acte d'acceptation (19 juillet 1730) d'une fondation de dix messes par an, « les jours de vierge », en exécution des dispositions testamentaires de Me Taffin de Tigry (p. 12).

SÉRIE D

INVENTAIRES.

IV. D. I. (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1793. — « Inventaire des titres de l'Hôpital Général de Saint-Omer, arrêté par les administrateurs d'icelui le vingt-six juin 1793 ». Les titres relevés dans cet inventaire remontent à 1326. Ils sont divisés en douze sections et forment quarante-huit dossiers. Ils sont simplement énumérés et non analysés. (Ce registre est à trois exemplaires).

SÉRIE E

ADMINISTRATION, DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS, BUDGETS ET COMPTES, ETC.

IV. E. 1. (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

18 mars 1704-2 avril 1783. — Délibérations. — Première séance : « L'an 1704, le 18 de mars, messire Louis-Alphonse de Valbelle, conseiller du Roy en ses conseils, évesque de Saint-Omer, désirant mettre à exécution les lettres patentes qu'il at obtenu de sa Majesté pour l'établissement d'un hôpital général dans cette ville fait sçavoir aux sieurs Jean-Louis Deslions, chanoine de la cathédrale, maître Charles Cadart, prestre, curé de la paroisse du Saint-Sépulchre, Pierre de la Haye, chevalier, seigneur de Wespe, maïeur de cette ville, Robert le Vasseur, escuier, seigneur de Bambecq, maître Jean-François Denis, advocat en Parlement et Libert de Lattre, eschevins en année de cette ditte ville, Nicolas Taffin, escuier, seigneur de Vigries, Hiacinthe-Dominique de la Diennée, escuier, sieur de Prerobe, Hector Deslions, seigneur de Doeville, maître Joseph-Ignace Enlart, conseiller-pensionnaire, maître Jean Drincqbier, greffier criminel de cette ville et Jean Cardon à son tour eschevin d'icelle qui, conformément à l'article quattre desdites lettres patentes, ils avoient esté nomméz administrateurs dudit hôpital général et les fit prier de se rendre au palais épiscopal pour commercer les délibérations pour le bien et avantage de cet établissement ; s'y sont rendus... » Suivent les formalités des préséances, la lecture des lettres créant l'Hôpital Général, la fixation des réunions des administrateurs au mardi de chaque semaine, à neuf heures du matin, dans le palais épiscopal, la nomination d'Étienne dit Chenu comme receveur, « et finalement ayant esté représenté à l'assemblée qu'une des choses la plus nécessaire pour la commodité dudit hopital estoit d'y avoir de la bonne eau et en quantité suffisante pour l'usage d'iceluy, mons. Enlart at esté nomméz pour prier messieurs du Magistrat de vouloir faire la despence d'un conduit pour en amener audit hôpital de l'une des pippes ou fonteines de la ville » (f°s 1-2). — Nomination d'un receveur à Paris, le s^r de Fonteville, chargé de recevoir les arrérages de la rente de mille livres constituée sur la ferme des postes. On lui envoie (1er avril 1704) une procuration à cet effet (f° 3). — « Les quatre sergeants du petit Bailly ayant esté appellé leur at esté ordonné de veiller à ce qu'aucun pauvres, soit de la ville ou estrengers ne mandient dans les rues ny les églises, à commencer le huictiesme du mois de juin prochain ; que ceux qui seront trouvé mendier seront par eux conduit dans l'Hôpital Général et les pauvres passans dans celuy de St-Jean pour y recevoir l'hospitalité et estre le lendemain conduit hors de la ville, à quel effet ils devront marcher avec leurs hallebardes, pour lesquels debvoirs ils receveront onze livres cincq sols par mois dudit Hôpital Général » (26 mai 1704 ; f° 4 v°). — Quête (pourchapt) ordonnée dans toute la ville en faveur de l'Hôpital : les curés accompagneront les administrateurs (28 mai 1704). — Le sieur de Bambecq est prié « de s'abstenir dorénavant de la qualité d'administrateur » (19 août 1704 ; f° 5 v°). — Protestations du sieur de Bambecq et de messieurs du Magistrat à ce sujet (19-26 août 1704 ; f° 6). — Difficultés pour l'exécution des règlements sur l'interdiction de la mendicité (8 octobre 1704 ; f° 7). — « ...On donnera dix escus par an au nommé Vanbene pour enseingner à lire et escrire les enfans dans l'Hôpital Général tous les dimances et festes de l'année » ; règlement pour l'entrée des vieillards à l'Hôpital (6 mars 1705 ; f° 8). — Poursuites contre l'entrepreneur de la fabrique de pipes qui laisse les ouvriers sans travail et n'exécute pas son traité avec l'Hôpital (16 avril 1703 ; f° 8 v°). — Plusieurs délibérations sur l'enlèvement des titres et papiers de la maison des Bluets par plusieurs membres du Chapitre et du Magistrat, se terminant par une sommation à ces messieurs de restituer ces archives (novembre 1705 ; f°s 11-12). — Remise aux administrateurs des objets suivants donnés par testament à l'Hôpital par Don Garcias Gonzalès de Alvelda : « Un bassin d'argent pezant soixante-huit onces ; une esguïerre d'argent pezant trente et une onces ; une couppe d'argent dorée ; une soubcouppe d'argent pezant dix-huit onces et un quart ; neuf cuillières d'argent ; nœuf fourchettes d'argent ; deux petittes sallières d'argent ; une boette avec trois bagues d'or et diamans ; six autres bagues d'or compris deux à mettre aux oreilles ; un chef de St-Jean en or ; une petite platine d'or ; une paire de flambeaux d'argent ; plus 140 louis d'or à raison de 12 l. 5 s.... 1715 l. ; une double pistolle d'Espagne de... 27 l. soixante-treize escus blanc à raison de 3 l. 10 s... 255 l. ; vingt-neuf escus et un quart à 3 l. 16 s... 111 l. 3 s. ; quatre-vingt-dix-sept escus et demy à raison de 3 l. 17 s... 375 l. 7 s. 6 d. ; item trois louis d'or à 13 l. 10 s. faisant 40 l. 10 s... » (sept-oct. 1706 ; f°s 15-16).

— Nomination du sieur Guillaume Liévin, comme receveur, en remplacement de Libert-François de Lattre, démissionnaire (19 avril 1707 ; f° 18). — Règlement pour la distribution des pains (3 août 1707 ; f° 21 v°). — Don à l'Hôpital par le sieur Boucher de tous ses biens (28 mars 1708 ; f° 24 v°). — Règlements pour les garçons qui entreront à l'Hôpital Général et pour les filles qui entreront aux Bluettes (15 avril 1708 ; f° 25). — Nomination du sieur Joseph de Neuville comme receveur général de l'Hôpital (9 nov. 1709; f° 26 v°). — Nomination d'un procureur général et spécial pour recevoir au nom de l'Hôpital le legs de Mgr de Valbelle montant à « la somme de 15,999 l. 4 s. 5 d., sçavoir 13,399 l. 4 s. 5 d. pour l'importance de 419 marcs 6 onces 4 gros de la vaisselle d'argent de feu Monseigneur l'Evesque de St-Omer suivant l'évaluation en faite par le sr Leurs orpheuvre à Paris... 2,000 l. pour le prix d'un lict velours cramoisi et de douze chaises assortissant ledict lict, et 600 l. pour le pris de deux mulets et une littière provenant de la succession dud. feue seigneur évesque... » (29 janvier 1710 ; f° 28). — Traité entre les administrateurs et Adrien Cauché, maître pipier, par lequel ce dernier prend la gestion de la fabrique de pipes qui est dans l'Hôpital (13 nov. 1712 ; f° 31 v°). — « Il a été résolu de choisir Monsieur Dherbois et Monsieur Defrance, avocat, pour administrateur de cet Hôpital, attendu que Monseigneur de St-Omer a représenté à l'assemblée, que s'étant rendu plusieurs fois au bureau au jour ordinaire, il s'y étoit trouvé presque seul, plusieurs de ces messieurs n'y pouvant assister empeschez par leurs affaires particulières... » (4 mars 1716 ; f° 35). — Don par Nicolas Le Sergeant de deux mille livres pour « fonder deux bleuettes dans la maison des orphelines de cette ville (24 février 1719 ; f° 37). — Nomination de Mlle Macu, en remplacement de Mlle Doresmieulx, démissionnaire, comme économe des Bluettes (21 février 1720 ; f° 38 v°). — Longue délibération pour l'admission, définitivement prononcée, de quatre orphelins (février 1721 ; fos 40-42). — Décision imposant les mesures à prendre pour s'assurer que les garçons renvoyés de la maison des orphelins et les filles renvoyées des Bluettes sont capables de gagner leur vie (20 avril 1729; f° 43). — Nominations aux Bluettes : Mlle Jeanne d'Ailin dirigera la couture, Mlle Catherine Balbien la dentelle, et Mlle Canal la broderie (13 février 1732 ; f° 48 v°). — Inventaire « du fond de la boutique de la maison des Bluettes. » Ce fonds vaut 16,000 livres (10 mars 1732 ; f° 49). — Chacun des curés de la ville nomme une orpheline aux Bluettes, en vertu de son droit (juillet 1733 ; fos 91-92). — Fondation de deux lits par François-Joseph Depan (27 juillet 1735 ; fos 55-56). — « Le 5 janvier 1738, messieurs les administrateurs s'estants fait représenter les inventaires et prisées des marchandises composants la boutique et recognoissants que le profit n'est nullement proportionné au fond que led. hôpital a dans lad. boutique, et que par conséquent il luy est plus avantageux de placer ces deniers à autres usages, ont résolu d'abolir entièrement lad. boutique » (f° 61). — La vente de la susdite boutique, faite le 10 et le 11 avril 1738, produit 3,727 l. 6 s. 6 d. (f° 62). — « L'on a authorisé Mlle Balbien et on luy a permis d'aller à Arras et à Lille, si besoin est, pour y acheter du fil propre à faire des dentelles fines » (2 juillet 1738 ; f° 64 v°). — Legs de mille livres par le chanoine Barlot (6 mai 1743 ; f° 72). — État de la toile faite dans la maison pendant une année : la moyenne est de cent aunes par mois (23 juillet 1744 ; f° 73). — Lettres accordées à Mlle Thérèse-Natalie Wallart, « qui puissent être lües en plein réfectoir, lorsque toutes les demoiselles de la maison y seront assemblées, afin que personne ne puisse dans la suite prétendre ignorer que ladite delle Wallart soit maîtresse principale de ladite maison et qu'en cette qualité elle a authorité sur les demoiselles qui sont destinées à gouverner l'économie et sur celles qui tiennent ou tiendront les écoles de garçons » (11 août 1745 ; f° 76). — Établissement d'une école de filles sur la proposition de M. Grardel, curé du Saint-Sépulchre, « n'y ayant aucune de prochaine, où elles puissent être instruites tant à lire qu'à écrire que des principes de la religion... » (23 mars 1746 ; f° 77). — Nomination de Mlle Julia Streck pour succéder à Mlle Balbien, décédée (9 nov. 1746 ; f° 80). — État du personnel de l'Hôpital Général (15 mai 1748 ; f° 84 v°). — État du linge de la maison (26 nov. 1749 ; f° 87). — Nomination de Mlle Wallart comme économe, et de Mlle Marquant comme sa suppléante (25 nov. 1752 ; f° 90). — « Le maître cordonnier de l'Hôpital étant décédé, les maîtres du corps dudit métier ont présenté requette à Messieurs du Magistrat à effet d'empêcher la veuve de tenir boutique ouverte sous prétexte que son mary n'estoit pas de leur corps, mais qu'il avoit exercé ledit métier par privilège accordé aux élèves de l'Hôpital par les lettres patentes, art. 22, et prétendoient que sa veuve ne devoit pas jouir desdits privilèges. Messieurs du Magistrat ont répondu par apostille au blanc de la requette ce qui suit : « La veuve doit jouir des mêmes

priviléges que son mary et comme s'il avoit été reçu maître par les voies ordinaires. Fait à Saint-Omer le 8 aoust 1753. Signé, Gallion » (f° 92 v°). — Plusieurs délibérations relatives à l'entrée en jouissance et à la vente de meubles provenant de la succession de l'évêque de Valbelle (juin-octobre 1754 ; f°s 93-95). — Difficultés relatives à l'exécution du testament de cet Évêque (f°s 95-96 et *passim*). — « Règlement de journée pour ceux qui composent l'Hôpital Général de Saint-Omer » (10 nov. 1756 ; f° 102). — Résolution de poursuivre un négociant de Dunkerque qui a acheté ses filets pour la pêche aux harengs à l'Hôpital, et qui ne les paie point (24 déc. 1756; f° 103 v°). — Démission de Mlle Wallart que remplace Mlle Marquant (4 mai 1757 ; f° 104). — Démission de M. de Vissery, directeur et receveur, que remplace M. Caboche, curé d'Hallines (11 mai 1757 ; f° 105). — Difficultés entre l'Hôpital et la table des pauvres de la paroisse de Saint-Sépulchre au sujet d'arrérages de rentes (25 oct. 1757 ; f° 106).— Plusieurs délibérations relatives à une convention entre le maire de Béthune et l'Hôpital au sujet d'un chemin à ouvrir sur des terres qui appartiennent à ce dernier entre Saint-Prix et Verquin (nov. 1767-oct. 1769; f°s 130-136). — Autorisation au Directeur de placer l'argent disponible « à cour de rente sur les États de la province ou sur le Clergé de France... » cet argent ne pouvant être employé « à l'usage des manufactures comme par le passé, attendu la mauvaise réussite de la pesche aux harengs, et le déchet des autres ouvrages qui se faisoient dans cette maison à cause de la misère des temps » (13 oct. 1773 ; f° 144 v°). — Résolution par les administrateurs de presser les membres du Magistrat de réunir les maisons des Apôtres et de Sainte-Anne à l'Hôpital Général (26 janvier 1744 ; f° 145). — Fondation d'une deuxième école dans la paroisse du Saint-Sépulchre, en exécution du testament de feu Grardelle, curé de cette paroisse (21 mars 1781 ; f° 162 v°). — Nomination de Decamps fils, chirurgien, en remplacement de son père (18 juillet 1781 ; f° 164). — Nouveau règlement en vingt-quatre articles (6 juin 1782 ; f°s 168-173). — Remise à l'administration par l'un de ses membres du « tableau le plus clair et le plus étendu de tous les titres de cet Hôpital, pourquoi l'administration a résolut de remercier ledit sieur Muchembled du service important qu'il venoit de rendre à cette maison. Le même jour a été délibéré de clore le présent registre pour être déposé aux archives » (2 avril 1783 ; f° 177). — Ce registre contient encore beaucoup de délibérations relatives à des dons et legs, au mouvement du personnel, aux élections d'administrateurs renouvelées après chaque élection du Magistrat, et à toutes sortes d'actes d'administration courante.

IV. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier.

9 avril 1783-15 septembre 1796. — Délibérations (suite). — Résolution de ne plus prendre aucun enfant dans cet Hôpital sans qu'il apporte tout ce qu'il possède au profit de la maison (9 juillet 1783 ; f° 1 v°). — Nouveau projet de réunion des Bluets à l'Hôpital (27 janvier 1784 ; f° 1 v°). — Résolution de n'admettre d'enfants à l'Hôpital qu'après les avoir fait visiter par le chirurgien de la maison, « pour reconnaître s'ils n'ont aucun mal contagieux qui puisse se communiquer » (26 avril 1786 ; f° 10). — Acte de fondation d'une place pour un garçon pauvre, à la nomination de Mlle Verdevoy et de ses héritiers (17 juin 1788 ; f° 13 v°). — Protestation des administrateurs contre la nomination à leur place de quatre officiers municipaux, contrairement aux lettres patentes de fondation de l'Hôpital (3 février 1792 ; f° 20). — Évaluation de la dîme des biens de l'Hôpital (28 mars 1792 ; f° 24). — Projet d'établissement d'une « pipeterie » à l'Hôpital (18 avril 1792 ; f° 25). — Vente « d'une certaine quantité de paillettes et de clinquans d'or et d'argent servant autrefois à la broderie lors établie en led. hôpital, considérant que ces objets ne sont plus d'usage dans les circonstances... » (23 déc. 1792 ; f° 32).— Réunion « des biens, revenus et vieillards composant la maison dite des Apôtres audit Hôpital Général... (4 sept. 1793 ; f° 38). — Adresse des administrateurs au Conseil général de la commune, pour lui peindre la situation déplorable de l'Hôpital qui est sans ressources, « aux abois », malgré les avances faites par les citoyens Herman, Gomez, etc., et lui demander « de pourvoir sur-le-champ au maintien de cet établissement, sinon de reprendre les rênes de l'administration et statuer sur son sort ce qu'il appartiendra (6 nov. 1793 ; f° 38 v°). — Envoi des filets fabriqués à *Dunck libre* (Dunkerque) pour qu'ils y soient vendus (26 déc. 1793 ; f° 39). — Plusieurs délibérations relatives à la suppression des maisons du jardin N.-D. et des Bluets (germinal an II ; f°s 42-45). — Nouvelle pétition pour obtenir des secours pour l'Hôpital (21 vendémiaire an III ; f° 48 v°). — Embarras causés à l'administration par l'acte de la Convention qui déclare les hospices biens nationaux. Le représentant Florent Guyot est d'avis que la gestion n'en doit pas changer tant que les secours que

l'État doit accorder ne seront pas déterminés (16 brumaire an III ; f° 50). — Fermeture de la fabrique de pipes fautes de matières et de bois (1er messidor an III ; f° 51). — Demande de secours et adresse au représentant Barras pour lui exposer la détresse de l'Hôpital (3 thermidor an III ; f° 52). — Établissement d'une filature pour la draperie par les citoyens Masse, Tresca et Caffieri pour occuper les enfants à l'hospice (12 frimaire an IV ; f° 53). — Pétition à la commune pour être autorisés à louer les maisons des Bleuets et du jardin Notre-Dame (14 nivôse an IV ; f° 53 v°). — Détermination de ne plus recevoir d'enfans à l'hospice, jusqu'à ce qu'on recouvre les moyens de les nourrir et entretenir (2 thermidor an IV ; f° 56). — Le registre se termine par le récit long et détaillé des insolences d'un jardinier à l'égard du Directeur de l'Hôpital et de toutes les autorités (f° 58).

IV. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 33 feuillets, papier.

15 brumaire-12 floréal an V. — Délibérations (fin). — Organisation de la Commission administrative de l'hospice (15 brumaire an V ; f° 1). — Ce registre, dont quinze feuillets seulement sont occupés, ne contient que des délibérations portant sur des affaires d'ordre courant, et surtout des admissions de malades.

IV. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1705-1706. — « Compte deuxiesme que fait et rend Libert-François de Lattre, receveur de l'Hôpital Général de la ville de St-Omer à Messieurs les Administrateurs dudit hospital de la recepte et dépense qu'il a fait, savoir au nom du sr du Chesne, depuis le premier de janvier 1705 jusques et compris le dernier de mars 1706, et en son nom depuis le 1er d'avril dudit an jusqu'au dernier de décembre dudit an 1706 ». — Les recettes et les dépenses sont inscrites par mois ; les articles sont aussi sommaires que possible, portant le nom du créancier ou du débiteur et la somme, mais sans détails sur l'objet... Somme des recettes : 32,217 l. 6 d. — Somme des dépenses, 21,976 l. 14 s. 2 d.

IV. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1707. — Compte rendu par Guillaume-Liévin Hermet. — Ce compte, d'une autre disposition que le précédent, est divisé en chapitres, affectés chacun à une sorte de recette : I. Rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ; — II. Bourse commune et Table des pauvres des paroisses de Saint-Omer ; — III. Biens provenant de feu M. de Gonsalès ; — IV. Fermes et autres biens provenant de la même succession ; — V. Biens venant de Mlle Vargelot ; — VI. Biens venant de Mlle Adrienne Simon ; — VII. Biens cédés par le Chapitre de Saint-Omer ; — VIII. Rentes et biens divers ; — IX. Biens appartenant aux Bleuettes et venant de la succession Fromensart ; — X. Remboursements ; — XI. Deniers provenant d'aumônes et de charités. — Somme des recettes, 33,135 l. 10 s. 9 d. — De même pour les dépenses : I. Deniers employés en constitutions de rentes ; — II. Dépenses pour les besoins de l'Hôpital ; — III. Remises. — Somme des dépenses, 35,489 l. 14 s. 7 d.

IV. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1708. — Compte (rendu le 6 mars 1708) « et estat premier et final que fait rend Jean Drincqbier, greffier du crime de la ville de St-Omer, en qualité d'exécuteur du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunt noble et illustre seigneur messire Alexis de Fiennes, vivant chevalier, seigneur d'Héricourt, Quendal, etc., et à son trespas, anchien mayeur de cette ville et citté de St-Omer de tous ce qu'il a géré et administré des biens dudit deffunct depuis son trespas jusques au jour de la présentation de ce présent compte tant suivant qu'il se trouve nommé pour l'exécution dudit testament que suivant qu'il se trouve décretté ès bien d'icelluy... » Au début est inséré le testament d'Alexis de Fiennes dans toute sa teneur.

IV. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 106 feuillets, papier.

1708-1709. — Compte rendu par Bernard de Neufville. — Ce compte, comme les suivants, est disposé à peu près dans le même ordre que celui de 1707 (art. 5). — Somme des recettes, 42,761 l. 2 s. 5 d. — A la dépense, un chapitre spécial des frais de ports de lettres. Cette dépense monte ici à 10 l. 1 s. — Somme des dépenses, 36,479 l. 10 s. 10 d.

IV. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1710-1711. — Compte du même. — Somme des recettes, 53,804 l. 12 s. 4 d. — Aux dépenses, articles

concernant les achats de « filé pour faire des retz », les gages de tout le personnel, l'approvisionnement, etc. Les sergents gagnent 12 l. par mois, les maîtres d'école 15 l. — Somme des dépenses, 52,540 l. 1 s. 11 d.

IV. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1712-1715. — Compte du même. — Le nombre des chapitres de recettes augmente à chaque registre par suite de dons et legs faits à l'Hôpital Général. — Somme des recettes, 69,729 l. 17 s. 6 d. — Aux dépenses : « Paié à M. Jacob dix livres pour avoir appris les garçons de l'hôpital pendant deux mois à lire et écrire ». — Le receveur a 150 l. d'honoraires par an. — Les dépenses d'entretien ne sont pas détaillées ordinairement ; l'expression « pour les besoins de l'hôpital » revient dans presque chaque article où elles sont mentionnées. — Somme des dépenses, 75,407 l. 15 s. 3 d.

IV. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, papier.

1716-1728. — Compte du même. — Somme des recettes, 287,388 l. 17 s. 4 d. — Somme des dépenses, 282,634 l. 19 s. 5 d. — Aux dépenses, sont relevés beaucoup de travaux, mais les articles étant fort sommaires puisque ce registre contient treize années de comptes, on n'en peut extraire de mentions intéressantes. — Ce registre existe en double exemplaire.

IV. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1729. — Compte du même. — Somme des recettes, 38,212 l. 14 s. 4 d. — Somme des recettes, 25,132 l. 2 s. 4 d. — Sur la couverture du registre est écrite cette observation : « Pour la confection du compte 1730 et suivans, M. De Neuville aura le soin de suivre ce modelle cy et de se régler exactement sur les apostilles y insérées. Signé : de Valbelle, evesque de St-Omer. » — Ce registre existe en double exemplaire, comme presque tous ceux qui suivent.

IV. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 73 feuillets, papier.

1730. — Compte du même. — Aux recettes, un résumé de l'état de la manufacture de rubans de l'Hôpital.— Somme des recettes, 43,710 l. 7 s. 9 d. — Aux dépenses : « Au nommé Briffau, maître peintre en cette ville, a esté payé vingt livres par quittance du 16 octobre 1730 pour avoir doré l'inscription aux armes de feu Monseigneur, au dessous de la grande porte dudit hôpital. » — « Au sieur Baligan, sculpteur, la somme de 130 l. pour avoir fait les armes au frontispice du devant dudit hôpital. » Somme des dépenses, 25,685 l. 19 s. 6 d.

IV. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 71 feuillets, papier.

1731. — Compte du même. — Somme des recettes, 30,108 l. 5 s. 2 d. — Somme des dépenses, 23,279 l. 11 s. 11 d.

IV. E. 14. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

1732. — Compte du même. — Somme des recettes, 28,658 l. 8 s. 8 d. — Somme des dépenses, 28,610 l. 6 s. 9 d.

IV. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 152 feuillets, papier.

1733. — Compte du même. — Somme des recettes, 33,340 l. 1 s. 1 d. — Somme des dépenses, 32,345 l. 13 s. 8 d.

IV. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 104 feuillets, papier.

1734-1735. — Compte du même. — Somme des recettes, 59,153 l. 17 s. 10 d. — Somme des dépenses, 50,650 l. 16 s. 5 d.

IV. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 115 feuillets, papier.

1736-1737. — Compte rendu par Antoine-Robert Pagart, prêtre. — Somme des recettes, 39,243 l. 11 s. 4 d. — Somme des dépenses, 26,949 l. 3 s. 1 d.

IV. E. 18. (Registre.) — In-folio ; 97 feuillets, papier.

1738-1739. — Compte du même. — Somme des recettes, 49,117 l. 12 s. — Somme des dépenses, 45,928 l. 14 s. 1 d.

IV. E. 19. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1740-1741. — Compte du même. — Somme des recettes, 54,773 l. 1 s. 1 d. — Somme des dépenses, 49,167 l. 2 s. 6 d.

IV. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1742-1743. — Compte du même. — Somme des recettes, 47,656 l. 12 s. 5 d. — Somme des dépenses, 46,020 l. 7 s. 8 d.

IV. E. 21. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1744-1745. — Compte du même. — **1744.** Somme des recettes, 21,971 l. 11 s. 11 d.— Somme des dépenses, 44,865 l. 4 s. 10 d. — **1745.** Somme des recettes, 18,019 l. 17 s. 7 d. — Somme des dépenses, 16,334 l. 17 s. 6 d. — Dans ce registre et les suivants, les sommes sont portées par année et non plus sur tout le temps que le compte embrasse.

IV. E. 22. (Registre.) – In-folio ; 93 feuillets, papier.

1746-1747. — Compte du même. — **1746.** Somme des recettes, 23,786 l. 15 s. 11 d.— Somme des dépenses, 27,485 l. 5 s. 8 d. — **1747.** — Somme des recettes, 20,211 l. 4 s. 11 d. — Somme des dépenses, 18,491 l. 18 s. 6 d.

IV. E. 23. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1748-1749. — Compte rendu par Augustin-François Devyssery. — **1748.** Somme des recettes, 27,780 l. 2 s. 4 d. — Somme des dépenses, 27,969 l. 5 s. 10 d. — **1749.** Somme des recettes, 35,916 l. 8 s. 11 d. — Somme des dépenses, 32,446 l. 1 s. 8 d.

IV. E. 24. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1750-1751. — Compte du même. — **1750.** Somme des recettes, 41,075 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses, 32,901 l. 3 s. 7 d. — **1751.** Somme des recettes, 42,481 l. 1 s. 5 d. — Somme des dépenses, 43,117 l. 5 s. 6 d.

IV. E. 25. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1752-1756. — Compte du même. — **1752.** Somme des recettes, 51,326 l. 15 s. 2 d. — Somme des dépenses, 61,411 l. 15 s. 2 d. — **1753-1756.** Somme des recettes, 193,368 l. 18 s. 10 d. — Somme des dépenses, 211,378 l. 12 s. 7 d.

IV. E. 26. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1757-1758. — Compte rendu par Jean-Baptiste Caboche, prêtre. — **1757.** Somme des recettes, 37,219 l. 7 s. 5 d. — Somme des dépenses, 26,356 l. 17 s. 6 d. — **1758.** Somme des recettes, 57,302 l. 11 s. 8 d. — Somme des dépenses, 56,472 l. 5 s. 4 d.

IV. E. 27. (Registre.) — In-folio ; 53 feuillets, papier.

1759-1760. — Compte du même. — Pour les deux années. Somme des recettes, 71,492 l. 11 s. 1 d. — Somme des dépenses, 71,522 l. 18 s.

IV. E. 28. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1761-1762. — Compte du même. — Somme des recettes, 69,739 l. 9 s. 1 d. — Somme des dépenses, 85,129 l. 2 s. 3 d.

IV. E. 29. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1763. — Compte du même. — Somme des recettes, 35,230 l. 6 s. 6 d. — Somme des dépenses, 29,470 l. 2 s. 2 d. — On a relié au commencement de ce registre un exemplaire imprimé des lettres patentes instituant l'Hôpital général.

IV. E. 30. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1764-1765. — Compte du même. — Somme des recettes, 114,259 l. 13 s. 5 d. — Somme des dépenses, 115,231 l. 1 s. 10 d.

IV. E. 31. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1766-1767. — Compte du même. — Somme des recettes, 112,026 l. 6 s. 11 d. — Somme des dépenses, 110,271 l. 17 s.

IV. E. 32. (Registre) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1768. — Compte du même. — Somme des recettes, 82,815 l. 17 s. 2 d. — Somme des dépenses, 83,842 l. 5 s. 10 d.

IV. E. 33. (Registre.) — In-folio ; 53 feuillets, papier.

1769-1770. — Compte du même. — **1769.** Somme des recettes, 52,555 l. 19 s. 9 d. — Somme des dépenses, 62,420 l. 18 s. 11 d. — **1770.** Somme des dépenses, 119,658 l. 1 s. 2 d. — Somme des dépenses, 95,949 l. 18 s. 8 d.

IV. E. 34. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1771. — Compte du même. — Somme des recettes, 18,216 l. 5 s. 8 d. — Somme des dépenses, 26,096 l. 18 s. 9 d.

IV. E. 35. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1772. — Compte du même. — Somme des recettes, 25,443 l. 16 s. 7 d. — Somme des dépenses, 39,199 l. 6 s. 4 d.

IV. E. 36. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1773. — Compte du même. — Somme des recettes, 23,955 l. 15 s. 2 d. — Somme des dépenses, 21,204 l. 1 d.

IV. E. 37. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1774. — Compte du même. — Somme des recettes, 23,524 l. 17 s. 5 d. — Somme des dépenses, 26,289 l. 19 s. 3 d.

IV. E. 38. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1775. — Compte du même. — Somme des recettes, 38,839 l. 10 s. 1 d. — Somme des dépenses, 27,785 l. 7 s. 3 d.

IV. E. 39. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1776. — Compte du même. — Somme des recettes, 35,753 l. 1 s. 1 d. — Somme des dépenses, 39,210 l. 18 s. 8 d.

IV. E. 40. (Registre.) — In-folio ; 41 feuillets, papier.

1777-1778. — Compte du même. — Somme des recettes, 79,182 l. 14 s. 1 d. — Somme des dépenses, 86,642 l. 14 s. 2 d.

IV. E. 41. (Registre.) — In-folio ; 33 feuillets, papier.

1779-1780. — Compte du même. — Somme des recettes, 71,752 l. 18 s. 1 d. — Somme des dépenses, 96,623 l. 4 s. 7 d.

IV. E. 42. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1781.—Compte rendu par Jean-Dominique Lurette, prêtre. — Somme des recettes, 106,601 l. 16 s. 3. d. — Somme des dépenses, 78,001 l. 7 s. 9 d.

IV. E. 43. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1782. — Compte du même. — Somme des recettes, 100,252 l. 9 s. 4 d. — Somme des dépenses, 84,992 l. 9 s. 4 d.

IV. E. 44. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1783. — Compte du même. — Somme des recettes, 100,551 l. 13 s. 2 d. — Somme des dépenses, 89,374 l. 7 s. 4 d.

IV. E. 45. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1784. — Compte du même. — Somme des recettes, 96,179 l. 7 s. 3 d. — Somme des dépenses, 86,780 l. 2 s. 5 d.

IV. E. 46. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier

1785. — Compte du même. — Somme des recettes, 96,261 l. 6 s. 9 d. — Somme des dépenses, 93,657 l. 13 s. 10 d.

IV. E. 47. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1786. — Compte du même. — Somme des recettes, 65,510 l. 6 s. 7 d. — Somme des dépenses 59,421 l. 6 s. 10 d.

IV. E. 48. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1787. — Compte du même. — Somme des recettes, 77,520 l. 1 s. 6 d. — Somme des dépenses, 66,330 l. 14 s. 5 d.

IV. E. 49. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1788-1789. — Compte du même. — **1788.** Somme des recettes, 76,740 l. 19 s. 1 d. — Somme des dépenses, 69,673 l. 6 s. 1 d. — **1789.** Somme des recettes, 65,603 l. 3 s. 6 d. — Somme des dépenses, 63,770 l. 12 s. 9 d.

IV. E. 50. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1790-1792. — Compte du même. — **1790.** Somme des recettes, 58,681 l. 15 s. 11 d. — Somme des dépenses, 62,506 l. 7 s. 5 d. — **1791.** Somme des recettes, 62,166 l. 3 d. — Somme des dépenses, 61,181 l. 1 s. 6 d. — **1792.**

Somme des recettes, 71,140 l. 9 s. 5 d. — Somme des dépenses, 71,931 l. 15 s. 8 d.

IV. E. 51. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1793-an V. — Comptes rendus par Joseph Emmanuel Caron et Henri Alexandre Lanose. — **1793.** Somme des recettes, 93,465 l. 11 s. 1 d. — Somme des dépenses, 92,780 l. 6 s. 11 d. — **An II.** Somme des recettes, 60,949 l. 12 s. 7 d. — Somme des dépenses, 59,324 l. 8 s. 2 d. — **An III.** Somme des recettes, 108,180 l. 11 s. 11 d. — Somme des dépenses, 121,162 l. 18 s. 1 d. — **An IV-V.** Somme des recettes, 12,492 l. 13 s. 11 d. — Somme des dépenses 9,863 l. 5 s. 3 d.

IV. E. 52. (Registre.) — In-folio ; 373 feuillets, papier.

1782-1796. — « Registre de l'Hôpital Général contenant les articles de viande, bled, bois, charbon, beurre et autres choses achetées par le directeur receveur pour la consommation du dit Hôpital ». — La moitié du registre seulement est occupée.

IV. E. 53. (Registre.) — In-folio ; 94 feuillets, papier.

1707. — Etat de recettes et mises pour l'Hôpital Général. — Ce registre et ceux qui suivent sont des copies des comptes précédents faites pour le service de l'Économat et font double emploi avec ces comptes.

IV. E. 54. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1708-1712. — Registre faisant suite au précédent.

IV. E. 55. (Registre.) — In-folio ; 105 feuillets, papier.

1713-1718. — Registre faisant suite au précédent.

IV. E. 56. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1723-an IV. — Muniments des comptes. — Quittances (1723-1750) de remboursements de rentes par l'Hôpital (p. 1-4). — Quittances des rentes foncières et centièmes payés (1728) pour le terrain et les bâtiments de l'Hôpital (p. 5-7). — Minute de reconnaissance passée le 18 juillet 1774 par Pagart, pour une fenêtre donnant vue sur la cour de l'Hôpital (p. 8). — Quittances (1791) pour livraisons diverses et travaux aux bâtiments de l'Hôpital (p. 9-123). — Quittances (1792) : établissement de la fabrique de pipes ; payements faits au clergé du Saint Sépulcre pour célébration de messes ; dépenses alimentaires ; frais de chirurgie ; achats de laine, cuir, chanvre, etc. (p. 124-211). — Quittances (1793): impôts, nourriture, dépenses extraordinaires (p. 212-271). — Situation financière en l'an IV (p. 272-276).

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

IV. F. 1. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1748-1789. — Personnel assisté. — Conventions passées avec des vieillards pour leur entrée à l'Hôpital Général moyennant payement : Augustin Delannoy de Rémilly-Virquin pour 600 l., Colin, âgé de 60 ans, pour 500 l., les frères Greffier, pour 1000 l. ; Mathias Bricquet, pour 600 l., ses habillements et « linges servant à son corps » et tout héritage qu'il pourrait faire ; Louis Guilman ; Philippe Hernu ; François Flandrin ; Robert Canlers ; Thomas Coppens ; Antoine Joseph Six, connétable des « brouetteurs » de St-Omer ; Antoine Monsigny ; Guillaume Dominique Ernout.

SÉRIE H

PAPIERS ET CORRESPONDANCES DIVERSES, NE RENTRANT PAS DANS LES SÉRIES PRÉCÉDENTES.

IV. H. 1. (Liasse.) — 83 pièces, 1 parchemin, 82 papier.

1627-1792. — Papiers de diverses familles. — Papiers (1627-1638) provenant du sieur Aubron (p. 1-3). — Quittances (1655-1659) de payements faits sur l'héritage du sieur Pipelart (p. 4-6). — Titres (1687) provenant du sieur Boidart (p. 7-8). — Lettres de commerce (1791 et 1792) relatives à la vente de filets et ficelles confectionnés dans l'Hôpital (p. 9-75). Lettres particulières de 1792 (p. 76-83).

IV. H. 2. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1782-1791. — Enregistrement des recettes provenant de la vente des ouvrages de broderie faits dans

l'Hôpital, et dépenses des matières premières employées. Recettes pour l'année 1782 : 862 l. 8 s. 9 d. — Dépenses :139 l. 11 s. 3 d. — Le 14 août 1783 « brodée pour les sergeants de la ville huits armes à 4 l. la pièce reçu 32 l. » ; 30 novembre 1783, « festonnées en ôeuillez treize paires de manchette pour Monsieur le Mayeur à 20 sols la paire : 13 l. ». — 2 septembre 1786, « brodée une étolle en or a guipée pour Monsieur le curée d'Edin reçu à conte 72 l. ». Recette pour travaux du 1er janvier au 6 juin 1791 : 372 l.

IV. H. 3. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1782-an XII. — Enregistrement des achats de matière première faits pour alimenter les ateliers de filets et de pipes. La dépense du seul mois d'octobre 1783 porte 5,741 l. 12 s. 5 d. — Fournitures de tourbes, de souliers, livraisons de grains et farines par la commune de Saint-Omer « à l'Hospice de la Bienfaisance. »

IV. H. 4. (Liasse.) — 33 pièces, 11 parchemin, 22 papier.

1581-1696. — Pièces d'un procès jugé en l'échévinage de Calonne sur la Lys entre Prévost, fermier de Gonzalès de Alvéda Charles Cuvelier procureur de demoiselle Madeleine Accart, au sujet des arrentements de sa terre (p. 1-20). — Titres relatifs (1613-1620) aux biens de Van der Camere lieutenant de la ville et châtellenie de Bouchain qui devinrent par la suite la propriété de Gonzalès (p. 21-33).

IV. H. 5. (Liasse.) — 80 pièces, 3 parchemin, 77 papier.

1619-1681. — Procès de Gonzalès contre les de Bientque, François d'Esclaives, écuyer, sieur du Fay-Renty, veuf d'Antoinette de Calonne Courtebonne et Maximilien d'Aix, écuyer, sieur de Matringhem, au sujet de la distribution des deniers provenant de la vente des biens de demoiselle Louise de Hocquinghem.

IV. H. 6. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1646-1672. — Procès soutenu par Garcias Gonzalès de Alveda écuyer, sergent major de cavalerie, contre François Bourel, au sujet de la curatelle que celui-ci exerce sur les biens de Marie Michiels et dont 4 mes. 1/2 sises à Audruicq sont hypothéquées au profit dudit Gonzalès.

IV. H. 7. (Liasse.) — 88 pièces, 1 parchemin, 87 papier.

1667-1681. — Procès entre Gonzalès et Charles Ignace Le François, écuyer seigneur de Nielles, Maraut homme de fief de la châtellenie d'Audruicq, Albert Colen, échevin à son tour de la ville de Saint-Omer, Dolle Manessier de Nielles pour la propriété d'une terre de 10 quartiers sise à Audruicq.

IV. H. 8. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1680-1685. — Procès au sujet d'une revendication de donation soutenu par Ramery, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Denis en la cathédrale de Saint-Omer contre le sieur Gonzalès en qualité de tuteur de son fils héritier des biens de demoiselle Françoise Demazières, sa mère.

IV. H. 9. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1691-1696. — Procès intenté à Gonzalès procureur et doyen de la confrérie de Saint-Jean à Saint-Omer pour obtenir le recouvrement de la redevance annuelle que le sieur Gonzalès doit à cette confrérie.

IV. H. 10. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1693. — Procès de Gonzalès contre le seigneur de Longastre au sujet de la propriété de deux pièces de terre à Waudricourt.

IV. H. 11. (Liasse.) — 235 pièces, 2 parchemin, 233 papier.

1692-1695. — Procès soutenu par Gonzalès contre Leroy pour terres au quartier de Béthune.

IV. H. 12. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1692-1695. — Procès soutenu par le même pour les mêmes biens contre les héritiers directs de demoiselle Anne Josephe Jamot, sa cousine.

IV. H. 13. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1704-1722. — Procès entre l'Hôpital Général légataire universel des biens de Gonzalès d'une part et les religieuses Annonciades de Béthune, Marie Claire de Thieulaine, veuve d'André de Bassecourt et Hiérosme Ducamps, procureur d'Augustin Leroy, l'Hôpital refusant de prendre à sa charge les frais de succession et les dettes du légataire.

IV. H. 14. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1692-1717. — Procès de Gonzalès contre Jeanne Montacq, maîtresse seigneurialle de la maison dn Jardin Notre-Dame à Saint-Omer et Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint Omer, tendant à faire respecter les clauses d'une donation en faveur de la dite maison du Jardin N. D.

IV. H. 15. (Liasse.) — 275 pièces, 4 parchemin, 271 papier.

1706-1723. — Procès soutenu par l'Hôpital Général contre le baron de Worden, chevalier d'honneur à la cour du Parlement de Tournai, au sujet d'une rente de 531 l., 5 s. créée en 1643 par Jean Comte d'Ozemont et dont l'Hôpital Général a été mis en possession en 1706, par arrêt du Parlement.

IV. H. 16. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1963-1723. — Titres connexes à la donation faite par Gonzalès à l'Hôpital Général. Par son testament, ledit Gonzalès abandonne à ceux du surnom de Sénéchal, parents du côté maternel, les biens qui lui sont venus de sa mère; procès qui s'ensuivent.

IV. H. 17. (Liasse.) — 260 pièces, 2 parchemins, 258 papier.

1639-1732. — Procédure relative à l'affaire précédente.

IV. H. 18. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1639-1752. — Troisième liasse de procédure relative à l'affaire Sénéchal.

IV. H. 19. (Liasse.) — 213 pièces, 15 parchemin 198, papier.

1505-1692. — Procès avec Martel et Tempère-Titres concernant la famille Haffringues et se rapportant à cette affaire, en raison de la curatelle qu'elle eut des biens de Martel.

IV. H. 20. (Liasse.) — 246 pièces, 7 parchemin, 239 papier.

1689-1724. — Procès au sujet de la succession Martel entre les héritiers, Martel, Tempère, Thieullier, Brunet, Harache et l'Hôpital général.

IV. H. 21. (Liasse.) — 132 pièces, 11 parchemin, 121 papier.

1662-1713. — Procès soutenu par le sieur Gilliers et ensuite par l'Hôpital Général, son exécuteur testamentaire, contre le sieur de Cupère, seigneur de Drinckam.

IV. H. 22. (Liasse.) — 29 pièces 3 parchemin, 26 papier.

1667-1667. — Procès entre Guillaume le Coigne, brasseur, demeurant à Saint-Omer et Frédéric Guillemin, prêtre, au sujet de l'héritage de Thérèse Aldegonde le Coigne.

IV. H. 23. (Liasse.) — 62 pièces, 3 parchemin, 59 papier.

1689-1708. — Procès contre demoiselle Marie Liénard, veuve de Nicolas le Vasseur qui de son vivant fut chargé de la régie des biens de Fromessent.

IV. H. 24. (Liasse.) — 110 pièces, 3 parchemin, 107 papier.

1707-1708. — Procès soutenu contre l'abbaye Saint-Bertin par l'Hôpital Général demandant l'exécution de l'article 11 des lettres patentes de son institution où il est stipulé que les aumônes, fondations en argent, grains ou autre nature dont est chargée l'Abbaye au profit des pauvres seront remises à l'Hôpital Général.

IV. H. 25. (Liasse.) — 101 pièces, 1 parchemin, 100 papier.

1710-1716. — Procès intenté par l'Hôpital Général et M. Guillaume Liévin Hermel, chanoine de Saint-Omer, exécuteur testamentaire de Pierre-Paul Boucher, contre Alexandre Carpentier. « chamoiyer » demeurant à Saint-Omer.

IV. H. 26. (Liasse.) — 6 pièces, 1 parchemin, 5 papier.

1724. — Procès soutenu par l'Hôpital Général contre Rhimbert de Vassignac, chevalier, seigneur de Tailly-en-Champagne, Valigny etc, et dame Catherine Florence de Coupigny, son épouse au sujet des legs testamentaires de Gonzalès.

IV. H. 27. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1662-1768. — Prétentions soulevées (1715) par les héritiers de Jean-Baptiste Drincqbier, receveur de l'Hôpital Général contre ledit hôpital. — Engagement pris pour 9 ans (1743-1752) par Bony, Vandiesse et Caron de livrer annuellement 150 ras. de blé à l'Hôpital à 2 sols à la rasière de rabais. — Arrêt de la cour du Parlement de Tournai pour le soulagement des pauvres. — Pièces relatives (1762-an III) à l'acquisition Hesmond. — Papiers relatifs (1662-1670) à la famille Desmons-Vargelot. — Pièce relative à la fondation de Bersaque, contenant un tableau généalogique de Philippe de Bersacque, écuyer, seigneur de Welle gouverneur et capitaine du château d'Éperlecque allié à Jacqueline de Wailly, héritière de Monnecove. — Rentes et amortissements de rentes (1727-1768). — Modifications proposées dans la construction du bâtiment au fond de la cour. — Construction d'une grange.

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790

HOSPICES DE SAINT-OMER

V. — FONDS DIVERS. — § 1. JARDIN NOTRE-DAME.

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 1. A. 1. (Liasse.) — 16 pièces : 2 parchemin, 14 papier, 3 sceaux.

1615-an XIII. — Acte de fondation (28 novembre 1615) du Jardin Notre-Dame par Jacques Blasœus, évêque de Saint-Omer (1), pour y installer des écoles gratuites de jeunes filles et y recevoir, entretenir, habiller, nourrir et instruire les plus pauvres, âgées d'au moins quatorze ans. Les administrateurs de la maison sont l'évêque, l'archiprêtre et le plus proche parent des Aubron qui demeure dans la ville. L'évêque donne à l'établissement 1,400 florins. Il en nomme maîtresse principale Marie Aubron, qui a déjà fondé une maison analogue que la nouvelle continuera (p. 1). — Lettres d'amortissement (décembre 1686) par lesquelles le Roi dégrève le Jardin Notre-Dame des taxes montant à 987 l. 1 s. 7 d. qu'il doit à raison de ses propriétés foncières (p. 2). — Entérinement (15 mai 1687) des susdites lettres par le Conseil d'Artois (p. 3). — Exemption de l'impôt du guet (19 février 1700) accordée à l'établissement par le mayeur et les échevins (p. 4). — Concession d'un banc spécial (1738) dans l'église Saint-Jean, aux demoiselles du Jardin Notre-Dame, et autorisation de remplacer celui qui leur est désigné par un plus beau, l'autre étant « défiguré par sa construction gothique » ; lettres relatives à ce fait de l'abbesse de Wœstine (p. 5-8). — Pièces diverses (an IV-an IX) relatives à l'aliénation temporaire de la maison (p. 9-11). — Pièces relatives (an XII-XIII) à la désaffectation du Jardin-Notre-Dame et à l'installation d'une école de filles dans ses bâtiments (p. 12-16).

---

(1) Cet acte a été publié par M. Deschamps de Pas, op. cit. p. 473.

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

V. § 1. B 1 (Liasse.) — 11 pièces : 1 parchemin, 10 papier.

1691-1775. — **Fondations secondaires.** — Fondation d'une bourse par la demoiselle Marie-Antoinette Mulet (26 juillet 1691) d'une valeur de 600 l. (p. 1). — Id. (9 août 1709) de 1,800 fl., par Marie Patrice Vervalde (p. 2). — Id. (24 mars 1711) de 3,000 l., par Marie-Jeanne Montacque (p. 3-7). — Id. (26 mars 1746) de 2,500 l. par Marie-Ursule Stemmer (p. 8-10). — Id. (21 février 1775) de 2,000 fl. par Jean Le Roy, prêtre, et sa sœur utérine, Claire Dubuisson (p. 11).

V. § 1. B. 2. (Liasse) — 21 pièces : 2 parchemin, 19 papier.

1616-1764. — **Dons et legs.** — Legs testamentaire (21 octobre 1616) de Marie Aubron, qui donne au Jardin Notre-Dame la grande partie de ses biens, à charge d'une messe par semaine à son intention et d'une messe annuelle pour ses parents. Elle veut que sa cousine Marie Aubron vive le reste de ses jours dans la maison en continuant de s'acquitter des fonctions dont elle est chargée, et qu'on admette de préférence des filles de sa famille comme pensionnaires s'il s'en présente. Si l'établissement change de but, la donation sera révoquée et la somme qu'elle représente affectée à un autre établissement ayant le même objet (p. 1). — Le sieur Charles de Bloys, receveur du roi, par testament en date du 14 août 1623, laisse tous ses biens meubles et immeubles existant en Artois pour être employés en œuvres à l'honneur de la Sainte Vierge : le Jardin Notre-Dame reçoit de ce chef plusieurs rentes dont la valeur totale est de 387 fl. 2 s. 3 d. ; à charge d'une messe par semaine, tout simplement (p. 2). — Pièces diverses (1628-1632) relatives à l'exécution du susdit testament (p. 3-6). — Accord et partage entre le Jardin Notre-Dame et les religieuses Capucines (1er août 1685) des biens laissés par l'évêque de Saint-Omer, Morlet, le 27 mai 1633, à l'établissement, soit 1,500 fl. (p. 7-8). — Dans son testament en date du 2 juillet 1636, Marie de Holz laisse au Jardin Notre-Dame différentes rentes qu'il ne pourra recevoir qu'après le décès des personnes qui doivent d'abord en jouir toute leur vie (p. 9). — Transaction (9 juin 1598) entre l'établissement et les héritiers de Marie Aubron, sur la liquidation de la succession de celle-ci (p. 10). — Constitution (1er août 1702) de deux rentes, l'une de 4 l. 13 s. 9 d., l'autre de 6 l. 5 s., par Anne Pruvot, à condition d'être admise à passer le reste de ses jours dans la maison (p. 11). — Répartition (21 mars 1712) de la somme de 6,000 l. laissées par le sieur Leroy (p. 12). — Désistement (17 décembre 1732) signé par Ratfel, curé de Notre-Dame de Saint-Omer, de rien prétendre dans la succession de Marie-Jeanne Virou (p. 13). — Même acte (17 avril 1754) par divers pour la succession de Marguerite Duchâteau (p. 14). — Même acte (16 juillet 1764) pour la succession de Jeanne-Thérèse Duriez (p. 15). — Pensions faites à l'établissement (1700-1734) par les demoiselles de Rentré, Marcel, Catherine-Thérèse Dupont, Doyer, Blocquel et Lebrun, à condition d'y être reçues pour leur vie (p. 16-21).

V. § 1. B. 3. (Liasse.) — 49 pièces : 24 parchemin, 25 papier.

1605-1793. — **Rentes sur la ville de Saint-Omer.** — Constitution (23 avril 1609) d'une rente de 29 fl. 2 s. 10 d. par la ville de Saint-Omer au profit de Jean Richebé, « licencié ès-droictz, conseiller second de ladicte ville, » moyennant la somme de 466 fl. donnés « pour subvenir aulx frais de nettoiement et refossillaige de la rivière fluant de ceste ville vers Wattenes et Gravelinghes » (p. 1). — Constitution (16 août 1622) d'une rente de 100 fl. par la ville de Saint-Omer au profit de Jean Richebé et Marie Denis, sa femme, moyennant la somme de 1,600 fl. (p. 2.). — Constitution (12 novembre 1622) par la ville de Saint-Omer d'une rente de 115 fl. 2 s. 2 d. au profit du Jardin Notre-Dame, moyennant la somme de 2,072 fl. fournie par Antoine Aubron, au nom et comme légataire de feu « Jacque Blase », évêque de Saint-Omer (p. 3). — Même acte (4 mai 1627) par la même ville au profit encore de Jean Richebé, conseiller principal de ladite ville et de sa femme, pour une rente de 6 fl. 18 s. moyennant la somme de 125 fl. (p. 4). — Même acte (11 février 1633) par la même ville au profit du Jardin Notre-Dame, d'une rente de 50 fl. moyennant la somme de 800 fl. (p. 5). — Autre acte du même jour entre les mêmes, relatif à une rente de 50 fl. moyennant la somme de 800 fl. (p. 6). — Constitution (même jour) par la ville

de Saint-Omer, au profit de la demoiselle Charlotte Meldeman, veuve du capitaine Beaujan, d'une rente de 25 fl. moyennant la somme de 400 fl. (p. 7-9). — **Rentes sur des particuliers.** — Rente de 40 s. constituée (16 décembre 1605) par « Nicolas de le Wante » et sa femme au profit de Marie Aubron moyennant 28 fl. (p. 10). — Vidimus de l'acte précédent (8 mai 1608) avec confirmation (p. 11). — Rente de 40 fl. 15 s. constituée (15 juin 1627) par Catherine de Cassel, veuve de Charles Galopin, échevin de Saint-Omer, au profit d'Antoine Aubron, moyennant la somme de 652 fl. (p. 12). — Transport (3 mars 1635) de la même rente au Jardin Notre Dame (p. 13). — Rente de 28 fl. 11 s. constituée (13 mars 1632) par Walerand Thomas et Jeanne Escobart, sa femme, et Walerand Thomas, leur oncle, au profit des héritiers Macaire, moyennant la somme de 400 fl. (p. 14). — Rente de 4 fl. constituée (22 octobre 1633) par Marguerite Houbart, veuve de Pasquier Ducrocq, au profit de Jean Laurin, moyennant la somme de 56 fl. (p. 15-17). — Rente de 14 fl. 5 s. 9 d. constituée (9 octobre 1634) par Marie de Copehen, veuve de Robert du Bois, au profit de Marie Aubron moyennant la somme de 200 fl. (p. 18). — Transport (15 juillet 1676 de la même rente au Jardin Notre-Dame et pièces s'y rapportant (p. 19-24). — Lettres royaux (8 juin 1657) proclamant la validité de plusieurs des actes ci-dessus contestés par certains (p. 25). — Rente de 30 fl. reconnue (10 juin 1659) au Jardin Notre-Dame par Mathieu de Gay et abaissée à 10 fl. moyennant un versement de 100 fl. (p. 26). — Rente de 21 fl. 8 s. 7 d. constituée (4 janvier 1666) par Marie Longuenesse, veuve de Robert Cadart, moyennant la somme de 300 fl. (p. 27). — Acte (1er février 1666) par lequel certaines terres sont désignées pour garantir le paiement de la précédente rente (p. 28). — Pièces (1654-1679) relatives à une rente de 14 fl. 5 s. 9. d. constituée, le 18 février 1654, par Charles Bœvelaere, moyennant 200 fl., prises d'hypothèques, transactions, quittances, etc. (p. 29-42). — Rente de 11 l. 14 s. 6 d. constituée (mai-juillet 1679) par Jacques Pagart et sa femme, Jeanne Caron, moyennant 187 fl. 10 s. (p. 43-45). — Transport (30 décembre 1699) d'une rente de 8 l. 15 s. par Jacqueline Bontemps, veuve de Gaspard Ode, à Jeanne Virou, maîtresse du Jardin Notre-Dame (p. 46). — Amortissement (24 novembre 1749) d'une rente de 150 l. due par Le Caron « d'Eselbecq » à l'hospice (p. 47-48). — État dressé après 1793 des titres qui manquent à l'hôpital relativement à certaines rentes (p. 49).

V. B. 4. (Liasse.) — 31 pièces : 12 parchemin, 19 papier.

1498-1788. — **Biens en général.** — *Saint-Omer.* — Vente (29 octobre 1598) de 20 s. de rente sur une maison à Saint-Omer par Pierre Segam, chanoine de Saint-Quentin, à Jean de Clarques (p. 1). — Quittance (18 décembre 1598) du prix de la susdite vente (p. 2). — Vente (4 août 1578) d'un domaine à Saint-Omer par Antoine Pruvost, drapier, à Jean de Hazembergues pour 600 fl. comptant et 600 constitués en rente (p. 3). — Ratification (2 juillet 1579) d'une vente de 85 l. 14 s. 6 d. de rente faite par Louis Bernier à Antoine Pruvost (p. 4). — Transactions (1582) relatives aux actes précédents (p. 5-6). — Jugement (21 février 1606) condamnant Jean et Pierre de Hazembergues à payer à Antoine du Bois la rente de 90 fl. 10 s. qu'ils lui doivent (p. 7). — Vente (10 mai 1606) de 40 l. de rente par Jean et Pierre de Hazembergues à demoiselle Isabeau de Zurbiers, veuve de Denis Carré, échevin de Saint-Omer, moyennant 560 fl. (p. 8-9). — Vente (12 juin 1606) par le bailli de Saint-Omer à Jean de Hazembergues d'un petit jardin amasé de trois maisons, dans ladite ville (p. 10). — Pièces diverses (1609) pour autres acquisitions de maisons, jardins et héritages par Jean et Pierre de Hazembergues (p. 11-17). — Vente (17 avril 1610) d'un héritage situé au Haut-Pont par Antoine du Quesne à Jacques Blase, évêque de Saint-Omer (p. 18). — Tous les actes signalés jusqu'ici dans cet article sont des titres de propriétés échues à l'hospice par la fondation de cet évêque. — Don (13 janvier 1708) d'une maison, sise rue des Chapelets, par Marie Harache (p. 19). — Rétrocession (28 avril 1718) d'une maison sise rue du Jardin Notre-Dame par Paul-Joseph Catris (p. 20). — Pièces diverses (1718) relatives au même acte (p. 21-23). — Achat (3 mars 1745) par l'hospice, d'une maison située même rue et appartenant au sieur Herbout (p. 24 29). — Cession (22 octobre 1716) par Jeanne Virou d'une terre située près la Porte Neuve (p. 30-31). — Série de baux (1708-1788) de la maison provenant de Marie Harache. Le prix du loyer s'élève progressivement de 21 à 60 l. (p. 32-38). — Pièces diverses (1750-1761) relatives à un règlement de mitoyenneté entre la supérieure du Jardin Notre-Dame et le marquis de Beaufort de Mondicourt (p. 39-42).

V. § 1. B 5. (Liasse.) — 75 pièces : 23 parchemin, 52 papier.

1600-1792. — **Biens en général** (suite). — *Acquin.* — Rapports et dénombrements (17 octobre 1718 et

19 juin 1758) faits par les dames du Jardin Notre-Dame à Antoine de Disquenne, leur seigneur, pour des terres qu'elles ont à Acquin (p. 1-2). — Bail (28 janvier 1769) de cinq mesures de terre à Acquin consenti par la supérieure du Jardin Notre-Dame à Louis Leulieux (p. 3). — *Arques.* — Séries d'actes d'achat de terres à Arques par l'hospice : trois mesures de terre (13 février 1622) « soubz le Hocquet de Pierre et Geoffroy Longuenesse » (p. 4) ; — quatre mesures (23 décembre 1651) du sieur de Brandt (p. 5) ; — trois mesures et 83 verges (18 septembre 1652) de Michel de Pin (p. 6) ; — trois mesures trois quartiers sept verges « de manoir au Ophove » et dix quartiers de terre au Haut Arques de M. Antoine Marsilles (p. 7) ; — demie mesure (12 mars 1670) de Nicolas Belon (p. 8-9) ; six quartiers (3 mai 1670) de Jean Cadart (p. 10) ; — trois quartiers 19 verges et demie (8 avril 1675) du baron de Berneville (p. 11-13) ; — quatre mesures (mai-juillet 1685) des sieurs Cadart et Bacquelerone (p. 14-16). — Procès-verbaux d'arpentage (1734-1748) de diverses terres à Arques, appartenant au Jardin Notre-Dame (p. 17-19). — Série de baux (1758-1792) de plusieurs des terres visées dans les actes ci-dessus signalés (p. 20-50). — *Baudringhem.* — Série d'actes relatifs à l'achat de terres à Baudringhem, paroisse de Campagne-les-Wardrecques, par l'hospice : sept mesures (1600-1653) de Baudouin Hem (p. 51-56) ; — sept autres mesures (3 mars 1619) de Marand Bonneur ; — actes relatant qu'une rente de 11 fl. 5 s. de rente appartenant à la table des pauvres de l'église de Wardrecques est assise sur ces sept mesures de terre (p. 57-60) ; — quatre mesures (1662-1670) de Josse Carré (p. 61-64). — Rapports et dénombrements (1670-1703) faits par le Jardin Notre-Dame au mayeur des Francs-Alleux de la châtellenie de Saint-Omer (p. 65-67). — Série de baux (1696-1756) intéressant les terres possédées par l'hospice à Baudringhem (p. 68-75).

V. § 1. B. 6. (Liasse.) — 138 pièces : 44 parchemin, 94 papier.

1578-1787. — **Biens en général** (suite). — *Campagne-lès-Wardrecques.* — Titres relatifs à l'achat de terres à Campagne par l'hospice : six mesures (1624-1670) situées à la Barne (p. 1-4). — Baux (1694-1765) de ces trois mesures (p. 5-7). — *Coyecques.* — Achats de biens à Coyecques par l'hospice : deux mesures et demie de terre (13 juillet 1666, p. 8) ; — six quartiers de pâture (1668-1669, p. 9-11) ; — neuf mesures, trois quartiers neuf verges de terre (28 février 1668 ; p. 12) ; — dix quartiers, dix-sept verges de près et une demie mesure de terre (23 janvier 1675 ; p. 13) ; — trois quartiers de jardin (1659-1680) provenant du collège de Saint-Bertin (p. 14-15) ; — une mesure de pré (9 novembre 1742 ; p. 16) ; — six quartiers de terre (1743-1749, p. 17-18). — Rapports et dénombrements pour des terres possédées par l'hospice à Coyecques : à François-Marie de Harchie, seigneur de Comte, etc. (4 mars 1714 ; p. 19) ; — à Eugène Dominique de Béthune (15 novembre 1749 ; p. 20) ; — à Benoit de Béthune, abbé de Saint-Bertin (26 mai 1703, p. 21) ; — à « Jacques de le Val, escuier ; seigneur de la Marche » etc. (8 juin 1703 ; p. 22). — Série de baux (1700 1742) relatifs à une terre de 44 mesures avec ferme, à Coyecques (p. 23-34). — *Hautpont.* — Lettres du roi Philippe II (Bruxelles, 2 mai 1594) confirmant la vente faite à Simon de Monchy d'une maison située au Hautpont et ayant pour enseigne le *Cerf rouge* laquelle a appartenu jadis à Charles VI et est échue au souverain actuel par droit de confiscation (p. 35). — Nouvelles confirmations de la même vente (1594-1620 ; p. 36-38). — Rapport et dénombrement (1749) des biens possédés au Hautpont par l'hospice, en exécution de l'édit royal de la même année (p. 39). — Baux (1736-1751) de terres maresques possédées par l'hospice au Hautpont (p. 40-47). — *Longuenesse.* — Achats de terres à Longuenesse : deux mesures et demie de terre à labour (9 novembre 1668 ; p. 48) ; — trois mesures et trois quartiers (1678-1680, p. 49-51). — Rapports et dénombrements (1747-1769) à François de Mailly-Mametz pour des terres possédées par l'hospice à Longuenesse (p. 52-54). — Baux (1703-1745) des mêmes terres (p. 55-59). — *Merck-Saint-Liévin.* — Achat (23 avril 1652) de six mesures de terres à Warnecque, paroisse de Merck-Saint-Liévin (p. 60-61). — Rapport et dénombrement (30 octobre 1716) pour ce bien à Ferdinand-Gaston Lamoral, duc de Croy (p. 62). — Baux (1699-1752) du même bien (p. 63-70). — *Pihen.* — Achat (28 mai 1632) de vingt mesures de terre à Pihen (p. 71). — Rapports et dénombrements (1696-1762) au chapitre de Saint-Omer, à François Fléchin et à Simon-Joseph Marcotte, pour des terres possédées par l'hospice à Pihen (p. 72-78). — Baux (1701-1752) de cinq mesures de terre au même lieu (p. 79-83). — *Quercamp.* — Achat (30 juillet 1668) de six mesures de terre à Quercamp (p. 84). — Rapports et dénombrements (1682-1741) pour quatre mesures de terre situées à Quercamp, aux religieux de Licques, seigneurs de Moringhem (p. 85-87). — Baux (1695-1787)

de diverses terres situées à Quercamp (p. 88-97). — *Rebecques.* — Achats de terres à Rebecques : sept quartiers et demi (27 mai 1665 ; p. 98-101) ; — trois quartiers (13 novembre 1666) au terroir du Natoy, près Roquetoire (p. 102-103) ; — six verges (24 mai 1667 ; p. 104) ; — cinq quartiers 17 verges (19 mars 1668) au Natoy (p. 105-106) ; — deux mesures (10 février 1720 ; p. 107-108) ; — deux demies-mesures (17 février 1720 ; p. 109-112). — Pièces diverses (1723-1741) relatives aux droits payés au fisc pour les terres que l'hospice possède à Rebecques (p. 113-119). — Rapports et dénombrements (1699-1747) au duc de Croy, comme seigneur du Natoy (p. 120-123). — *Recques.* — Achat (5 septembre 1598) de dix-sept quartiers de terres à Recques (p. 124-126). — Rapports et dénombrements (1690-1740) pour les mêmes terres à Catherine de Guinegatte (p. 127-131). — Baux (1701-1756) des mêmes terres (p. 132-138).

V. § 1. B. 7. (Liasse.) — 152 pièces : 73 parchemin, 79 papier.

1654-1756. — **Biens en général** (suite). — *Roquetoire.* — Achats de biens à Roquetoire : trois mesures 12 verges (29 décembre 1644 ; p. 1-3) ; — quatre mesures un quartier de terre (3 février 1655 ; p. 4) ; — cinq quartiers situés à « Cocendal » (5 mars 1655 ; p. 5-6) ; — neuf quartiers et demi (16 février 1656 ; p. 7) ; — demie-mesure (3 mars 1656 ; p. 8) ; — trois mesures et trois quartiers (4 mars 1656 ; p. 9-10) ; — neuf quartiers et demi (16 juin 1657 ; p. 11) ; — trois quartiers (9 avril 1658 ; p. 12) ; — trois mesures (3 novembre 1660 ; p. 13-14) ; — deux enclos de superficie différente à « Cochendal » (1661 ; p. 15-20) ; — deux mesures (26 janvier 1662 ; p. 21) ; — trois mesures (15 avril 1665 ; p. 22) ; — trois quartiers (5 juin 1665 ; p. 23) ; — dix quartiers (12 décembre 1665 ; p. 24-25) ; — cinq quartiers situés à Camberny (16 janvier 1666 ; p. 26-27) ; — trois quartiers en deux pièces (25 février 1666 ; p. 28-30) ; — demi quartier neuf verges (17 avril 1666 ; p. 31-32) ; — demie mesure et demi quartier (14 janvier 1667 ; p. 33-34) ; — deux pièces (17 janvier 1667 ; p. 35-36) ; cinq quartiers (2-17 mai 1665 p. 37-38) ; — neuf quartiers (9-14 janvier 1669 ; p. 39-40) ; — trois mesures (18 janvier 1669 ; p. 41-45) ; — sept quartiers (20 décembre 1669 ; p. 46-48) ; — dix quartiers et une mesure de jardin (1670 ; p. 49-50) ; — demie mesure (21 mai 1671 ; p. 51-52) ; — cinq quartiers (15 janvier 1674 ; p. 53-54) ; — six quartiers neuf verges (30 janvier 1674 ; p. 55-56) ; — trois mesures et un quartier en quatre pièces (16 mars 1674 ; p. 57-58) ; — un quartier (15 novembre 1674 ; p. 59) ; — six quartiers (24 avril 1680 ; p. 60) ; — demie mesure de pré (1er juin 1680 ; p. 61-62) ; — deux mesures (22 décembre 1682 ; p. 63) ; — trois quartiers dix-huit verges (2 juin 1684 ; p. 64) ; — demie mesure sept verges (18 février 1787 ; p. 65) ; — demie mesure et un quartier (4 mai 1688 ; p. 66-67) ; — Pièces diverses : (1668-1721) saisines, transports, etc. (p. 68-73). — Extrait de cueilloir (1727) en deux feuillets (p. 74). — Rapports et dénombrements (1687-1754) pour les terres possédées par l'hospice à Roquetoire (p. 75 85). — Baux (1695-1756) pour les mêmes terres (p. 86-137). — *Malassise.* — Baux (1699-1752) relatifs au domaine de La Malassise possédé par l'hospice et comprenant vingt-trois mesures de terre (p. 138-146). — *Salperwick.* — Bail (23 novembre 1748 et pièce y relatives d'une terre de vingt verges possédée par l'hospice à Salperwick (p. 147-149). — *Wardrecques.* — Déclaration (12 avril 1669) des terres situées à Wardrecques que Mademoiselle Richebé lègue au Jardin Notre-Dame (p. 150-151). — Achat (24 décembre 1669) par l'hospice d'une terre située à Wardrecques contenant huit mesures (p. 152).

V. § 1. B. 8. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

1614-1674. — « Cœuilloir et déclaration faict le septiesme de janvier XVIe soixante huict de tous les biens appartenans à la maison du Jardin Notre-Dame, en la ville de Sainct-Omer, tant par donnation de Messire Jacques Blaseu, révérendissime Evesque de Sainct-Omer, fondateur dudict Jardin, que par légat universel des biens moeubles et rentes de damoiselle Marie Aubron, première maitresse et très grande bien faictrisse d'icelluy Jardin, et par autres donnations et légatz de diverses personnes mentionnez en ceste dicte déclaration. — Le susdict seigneur fondateur est décédé le 21 mars 1618 et est mis en sépulture en la chapelle de St-Jean l'Évangéliste en l'église cathédralle de St-Omer. — Et lacdite demoiselle Marie Aubron le 20 novembre 1616 et est mis en sépulture en la chapelle de Notre-Dame en l'église paroissialle de Saint-Jean dessoubz la bleue pierre où est posé le grand chandelier de ladicte chapelle. » — De la fondation de Blaseus, une rente de 600 florins sur la ville de Dunkerque, plusieurs autres de 100 florins sur les États d'Artois. — Rentes diverses de la fondation de Marie Aubron, à prendre sur les États d'Artois. — Legs du sieur Charles de

Bloys ; legs d'Antoine Aubron, licencié es droits, Marie le Moisne ; Marie Potier, Anne Pruvost ; Barbe Lefebvre ; Gabrielle Frambry ; Jacques de Brias, évêque de Saint-Omer ; Maurice Le Roy, seigneur d'Estrehem ; — Achat de biens de Philippe de Brant, écuyer, seigneur de Plumesart, etc. Ces articles ont été analysés plus haut.

V. § 1. B. 9. (Registre.) — In-folio ; 303 feuillets, papier.

1694-1769. — Cueilloir des biens de la maison du Jardin Notre-Dame provenant des donations de Mgr. Jacques Blaseus et de demoiselle Marie Aubron. 1° rentes sur les communautés ; sur les États d'Artois ; la ville de Saint-Omer ; la ville de Dunkerque ; la châtellenie de Cassel ; 2° sur les particuliers : Mgr. l'évêque de Saint-Omer ; M. Querwalle ; Desmarquetz ; Jean Bouton ; Jacques Pagart ; le conseiller Doré ; mademoiselle Delahaye ; 3° sur les fermiers des terres, Jacques Demol, Jean Collin, Pierre May, Hubert Brisbout, Omer Alexandre, Jacques Zunequin, Liévin Cardon, Pierre Mortier, Gilles Tuiller, Antoine de le Hedde, Pierre Dubois, le curé de Quiestède, Antoine Hambre, Bauduin du Castel, François Matissart, Jean Hermary, Adrien de Cranque. — Registre contenant le nom des personnes qui composent actuellement (1768) la maison du Jardin Notre-Dame ; personnel dirigeant, Jean-Thérèse Durietz, supérieure et douze autres dames ; personnel assisté composé « des pensionnaires à la petite table, des pensionnaires avec supplément, des pauvres boursières. »

V. § 1. B. 10. (Registre.) — In-folio ; 181 feuillets, papier.

1733-1769. — Cueilloir des rentes. — Rentes sur les États ; « il est à observer pour ces rentes que le cinquième de diminution énoncé n'a pas eu lieu pour cette maison parce que Mgr. de Saint-Omer a représenté à l'Assemblée générale desdits États tenue en novembre 1767 que c'était le cas de dispenser les maisons de Charité et d'Éducation de la réduction du cinquième ; il est à observer que malgré la résolution de l'Assemblée générale cy dessus énoncée qui ordonne la restitution, les députés ordinaires ont donné ordre aux receveurs des États de continuer à retenir le cinquième des rentes. » — Rentes sur la ville de Dunkerque, 384 l. d'une part et 160 l. d'autre part, la ville de Cassel, 103 l. ; Saint-Omer, 65 l. ; l'hôtel de ville de Paris 313 l. 2 s. 6 d. ; le clergé de France, 80 l. — Les autres rentes sont à cueillir dans les lieux suivants : Roquetoire, Malassize, Campagne, Saint-Liévin, Recques, Longuenesse, Pihem, Coyecques, Millam, Quercamps, Lart, Hautpont.

V. § 1. B. 11. (Registre.) — In-folio ; 161 feuillets, papier.

1768-1787. — Cueilloir des mêmes rentes. Une table des noms de lieux et de personnes se trouve à la fin du registre.

SÉRIE D

INVENTAIRES.

V. § 1. D. 1. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — « Inventaire et description de tous les titres de fondation, de propriété et de jouissance concernants les biens fonds et héritages, maisons et rentes appartenants à la maison nommée le Jardin Notre-Dame en la ville de Saint-Omer. » 1° Titres relatifs à la fondation et à la dotation de cette maison et de ses dépendances ; 2° titres de propriété et de jouissance des immeubles situés à la campagne ; 3° rentes diverses ; 4° rentes qui appartenaient autrefois au Jardin Notre-Dame et qui paraissent ne plus exister. — Ce registre n'est que l'analyse des pièces déjà vues dans les séries A. et B.

SÉRIE E

ADMINISTRATION, DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS, BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 1. E. 1. (Liasse.) 1 pièce, papier.

1714. — **Administration.** — Différend survenu entre Philippe Guislain Cuvelier, prêtre, seigneur d'Izel-lez-Avesnes-le-Comte, et Gérard-François Duval, réclamant tous deux le droit d'administrer la fondation de la famille Aubron ; un jugement de la halle échevinale tranche l'affaire en faveur dudit Cuvelier.

V. § 1. E. 2. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1770-1810. — **Délibérations.** — Séance du 5 avril 1770 ; le bureau d'administration, formé de Mgr Joachim-François-Mamert de Conzié, évêque de Saint-Omer, Jean-Baptiste Guedin, archiprêtre de la cathédrale, Jean-Baptiste de Lieuray d'Omonville, mayeur de la ville de Saint-Omer et Louis François de Genevières, « considérant que malgré l'attention qu'il a apportée dans le choix de la première maîtresse, leur zèle n'a produit tous les heureux effets qu'on aurait dû s'en promettre, que la régularité et l'enseignement n'y sont point parfaits, que la principale source du mal est que cette maison n'étant unie à aucune congrégation on ne peut éprouver les maîtresses par les changements de demeure », est d'avis d'affilier cette maison à la congrégation des sœurs des écoles charitables dites de la Providence. — Promotion de la sœur Marie Anne Ducatel, de la congrégation de la Providence, à la charge de maîtresse principale du Jardin Notre-Dame. — Délibération (12 novembre 1771) qui autorise le receveur à vendre plusieurs pièces d'argenterie « pour éteindre plusieurs dettes urgentes de la maison ». — Procès-verbal (17 octobre 1771) de l'ouverture du coffre-fort de la demoiselle Aubron. — Autorisation (11 avril 1775) donnée au receveur de payer annuellement à la maison-mère de la Providence de Rouen la somme de 20 l. pour chaque sœur qui entrera au Jardin Notre-Dame. — Établissement (10 juillet 1776) d'un bureau pour tous les premiers mercredis de chaque mois « seul moyen par lequel on puisse y connaître et s'instruire de toutes les affaires. » — Derniers arrangements à prendre avec M. Maresco, supérieur des Filles de la Providence, pour fixer le sort des sœurs qui doivent dorénavant desservir le Jardin Notre-Dame ; si l'on ne peut s'accorder, on leur substituera comme par le passé des demoiselles de la ville. — Remplacement (20 juillet 1777) des sœurs de la Providence par des demoiselles du pays. — Nomination (19 octobre 1779) d'Angélique Dolez en qualité de maîtresse principale. — Fixation de la pension viagère de Mad. Delaforge, ancienne supérieure. — Extraits mortuaires de d^elle^ Dupont, ancienne maîtresse (20 novembre 1780) ; d^elle^ Desther, ancienne maîtresse (26 juill. 1781) ; réception d'Augustine Lesieux (5 mai 1782), des d^elles^ Bollart (28 décembre 1782) ; extrait mortuaire d'Angélique Dolez (12 fév. 1783). — Organisation provisoire (25 sept. 1792) de « l'éducation gratuite attachée à la fondation de la maison du Jardin Notre-Dame ». — Installation (12 octobre 1792) des citoyennes Deroe, Lejosne, Canche, Mille et Doncker pour desservir la maison hospitalière. — Démission (5 juillet 1793) de la citoyenne Mille, soupçonnée d'incivisme. — Compte de l'an X, enregistrement des sommes payées par le gouvernement chaque mois. — Recette provenant de la vente des draps fabriqués pendant les cinq premiers mois de l'année 1806 ; — pendant l'an XIII et l'an XII, le total de la recette pour cette dernière année se monte à 1,860 l. — Dépenses relatives aux journées d'ouvriers, achats d'ustensiles, etc., à partir des jours complémentaires de l'an XII jusqu'en août 1806. — Enregistrement de l'entrée en magasin des pièces de draps confectionnées de vendémiaire an XIV jusqu'au 30 juillet 1810. — Quelques noms d'aspirantes aux bourses du Jardin Notre-Dame (vers 1790).

V. § 1. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1662-1672. — « Livre de la despense commenchant le 1 jour de janvier 1662 et aussy pour la recepte, en le nombres de filles et pris de leur table, et mémoire de ce qu'il touche les affaires de la maison du Jardin Notre-Dame. » Mises en blé du 27 janvier au 20 octobre 1663, 1,083 fl. 3 p. ; en viande, beurre, fromage, œufs, poissons, bois, charbons et braises, grains pour brasser et nourriture des bêtes, houblons, détaillées en autant de chapitres. Chapitre des mises pour les réfections de la maison, rentes, centièmes, impôts et autres dépenses ; mises pour les « accoustremens » fournitures de linge, vêtements, chaussures ; pour la chapelle, dépenses en vin de messe, 22 s. par mois ; pour confessions en mars, 51 s. ; en peintures pour la sacristie (1666), 30 s., en « caudreliers et pour parfurnir l'ornement rouge (même année), 50 l. ; mises pour les malades, l'année 1662 porte 29 l. 5 s., l'année 1663, 38 l. 15 s. ; mises pour diverses « menuties distinguez par mois sy comme succre, zieppe, vinaigre, fleur d'amidon, ramons, espicherys ». — Mémoire des recettes des fondations de 1662 à 1666 ; des recettes des pensionnaires pendant les mêmes années. — Mêmes chapitres des dépenses et recettes de 1667 à 1672.

V. § 1. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 79 feuillets, papier.

1709-1710. — Livre de la dépense dressé sur le même plan que le précédent, pour les années 1702 à 1710.

V. § 1. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets, papier.

1709-1718. — Livre de dépenses, pour les années 1709 à 1718.

V. § 1. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1711-1719. — Double du registre précédent.

V. § 1. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 192 feuillets, papier.

1719-1732. — Livre de dépenses pour les années 1719 à 1732.

V. § 1. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1723-1731. — Double du précédent.

V. § 1 E. 9. (Registre.) — In-folio ; 185 feuillets, papier.

1750-1767. — Journal de la dépense pour les années 1750 à 1767. — Dans ce registre les dépenses sont doublement enregistrées, par matières et par mois.

V. § 1. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 215 feuillets, papier.

1776-1788. — Journal de la dépense journalière à partir du 1er juillet 1776. — La dépense du mois d'octobre 1776 montant à 1,159 l. 4 s. 9 d. se divise ainsi : pour poissons, légumes, œufs, volailles, entretien des boursières, épiceries, 226 l. 18 s. 3 d. ; — 184 pièces de beurre, 410 l. 5 s. ; — 791 livres de viande de boucherie à 5 s. 6 d. la livre, 217 l. 10 s. 6 d. ; — 83 aunes de toile blanche, 91 l. 6 s. ; — 4 rasières de blé au prix de 16 l. 64 ; — pour chandelles et autres « menuties », 35 l. 7 s. ; — au sieur Andry, plombier de la maison, 113 l. 18 s. — Mémoire des sommes reçues de 1779 à 1782 du chanoine Lorthioy pour les dépenses de la maison. — Récapitulation des dépenses mensuelles de 1779 à 1786. — Recette des pensions.

V. § 1. E. 11. Registre. — In-folio ; 244 feuillets, papier.

1770-1788. — Livre-Journal des dépenses enregistrées mensuellement.— Les administrateurs ont accordé à Mlle Lebrun, ancienne maîtresse, une rente viagère de 300 l. par an à compter du jour de sa sortie, le 11 novembre 1771. — Dépenses de la chapelle : pour l'entretien de la chapelle, y compris un ornement violet, 77 l. 6 s. 3 d. ; — à Guilmant, facteur d'orgue, 150 l. pour remettre l'orgue en bon état (21 octobre 1789). — Dépenses extraordinaires (18 février 1778) pour un globe terrestre et quatre petits livres de géographie qu'on a fait venir de Lille, 29 l.

V. § 1. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1695-1696. — « Compte que fait et rend Marie-Jeanne Virou, maistresse principale de la maison du Jardin de Nostre-Dame, à Saint-Omer, à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Saint-Omer, conseiller du Roy en ses conseils d'états et prime maitre de son oratoire et administrateur de laditte maison, de tous les deniers qu'elle a perceus provenants du louage des immeubles, arrérages de rente des pensionnaires nourries dans la maison et de tous autres généralement quelconque, ensamble de la dépence tant pour la nourriture des maîtresse, pensionnaires et domestique que pour l'entretien des boursières et réparations de la maison, et ce pour la recepte desdits immoeubles depuis janvier 1695 jusque janvier 1697 et pour les autres recepte et dépences depuis le 23 juin 1695 jusque audit janvier 1697.» — I. Recettes concernant les censes et les immeubles d'Arques, de Campagne, de Blandecques, de Pihem, de la Motte Warnecque dit Saint-Liévin, Roquetoire, *Coçendal*, Quiestède, Quercamps, Millam, Longuenesse ; total, 2,284 l. 2 s. 6 d. — II. Recettes des rentes ; 26 inscriptions de rentes sur les États d'Artois, sur les villes de Dunkerque et Saint-Omer, sur la châtellenie de Cassel, sur l'Évêché de Saint-Omer et quelques particuliers ; au total, 9,519 l. 17 s. 3 d. — III. Recettes des pensionnaires, 5,083 l. 1 s. 3 d. — IV. Recette des « rembours et de l'argent qui fut mis en mains de la comptable à son établissement », 4,610 l. 3 d. — V. Recette extraordinaire et des pensionnaires et fermiers débiteurs, 1,306 l. 11 s. — VI. Dons faits à la chapelle, 100 l. 8 s. 6 d. — Le total des six chapitres des recettes se monte à 22,904 l. 9 d. — Dépenses. I. Rentes foncières et autres charges de la maison, 516 l. 11 s. — II. Procès et autres charges de la maison, 2,475 l. 14 s. — III. Mises pour la célébration de la sainte messe et les obits, 567 l. 11 s. 3 d. — Dépenses journalières de bouche, 4,015 l. 10 s. 1 d. — V. Entretien du personnel dirigeant et des boursières et mises pour les factures du cordonnier, 449 l. 6 s. — VI. Mises pour les meubles, réfections de la maison et payements des servantes, 518 l. 2 s. 8 d.

V. § 1. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1697. — Compte rendu par la même. — La facture en est la même que le compte précédent. — Somme des recettes, 10,550 l. 3 s. 7 d. — Somme des dépenses, 954 l. 1 s. 3 d.

V. § 1. E. 14. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

1698. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,808 l. 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 15,145 l. 10 s. 3 d.

V. § 1. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1699. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,510 l. 1 s. 4. d. — Somme des dépenses, 12,456 l. 5 d.

V. § 1. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1700. — Compte de la même. — Somme des recettes, 15,846 l. 12 s. 4 d. — Somme des dépenses, 14,212 l. 14 s.

V. § 1. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1701. — Compte de la même. — Somme des recettes, 14,165 l. 11 s. 10 d. — Somme de la dépense, 11,671 l. 5 s. 10 d.

V. § 1. E. 18. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1702. — Compte de la même. — Somme des recettes, 9,439 l. 2 s. 4 d. — Somme des dépenses, 8,163 l. 12 s. 3 d.

V. § 1. E. 19. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1703. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,239 l. 1 d. — Somme des dépenses, 9,633 l. 18 s.

V. § 1. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1704. — Compte de la même. — Somme des recettes, 8,363 l. 12 s. 5 d. — Somme de la dépense, 8,048 l, 19 s. 5 d.

V. § 1. E. 21. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1705. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,201 l. 18 s. 2 d. — Somme des dépenses, 11,946 l. 10 s. 8 d.

V. § 1. E. 22. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1706. — Compte de la même. — Somme des recettes, 9,134 l. 1 s. 2 d. — Somme des dépenses, 7,832 l. 2 s. 6 d.

V. § 1. E. 23. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1707. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,975 l. 7 s. 3. d. — Somme des dépenses, 10,955 l. 17 s. 1 d.

V. § 1. E. 24. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1710. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,608 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses 9,837 l. 19 s. 4 d.

V. § 1. E. 25. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1711. — Compte de la même. — Somme des recettes, 17,960 l. 13 s. 4 d. — Somme des dépenses, 9,729 l. 12 s. 9 d.

V. § 1. E. 26. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1712. — Compte de la même. — Somme des recettes, 15,056 l. 17 s. 5 d. — Somme des dépenses, 17,610 l. 8 s. 5 d.

V. § 1. E. 27. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1713. — Compte de la même. — Somme des recettes, 13,855 l. 11 s. 7 d. — Somme des dépenses, 11,034 l. 3 s. 8 d.

V. § 1. E. 28. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1714. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,473 l. 15 s. 11 d. — Somme des dépenses, 11,949 l. 19 s. 2 d.

V. § 1 E. 29. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1715. — Compte de la même. — Somme des recettes, 9,814 l. 6 s. 6 d. — Somme des dépenses, 11,001 l. 1 s. 8 d.

V. § 1. E. 30. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1716. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,116 l. 12 s. 1 d. — Somme des dépenses, 8,551 l. 7 s. 7 d.

V § 1 E. 31. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1717. — Compte de la même. — Somme des recettes, 8,996 l. 16 s. 6 d. — Somme des dépenses, 8,389 l. 18 s. 6 d.

V. § 1. E. 32. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1718. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,406 l. 2 s. 6 d. — Somme des dépenses, 8,414 l. 12 s. 3 d.

V. § 1. E. 33. (Registre.) — In-folio; 13 feuillets, papier.

1719. — Compte dont le titre manque. — Somme des recettes, 9,835 l. 17 s. 6 d. — Somme des dépenses, 9,514 l. 6 s. 5 d.

V. § 1. E. 34. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1724. — Compte que Marie-Jeanne Virou, maîtresse principale de la maison du Jardin Notre-Dame rend à l'Évêque de Saint-Omer et à M. de Willemot, archiprêtre de la cathédrale, le baron d'Hallines, mayeur et à M. de Croisilles comme le plus proche parent de la demoiselle Aubron. — Somme des recettes, 14,450 l. 7 s. 10 d. — Somme totale des mises, 14,500 l. 12 s. 3 d.

V. § 1. E. 35. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1727. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,284 l. 6. 5 d. — Somme des dépenses, 10,904 l. 15 s. 6 d.

V. § 1. E. 36. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1730. — Compte rendu par Robert-François Lesieu, prêtre, au nom de défunte Marie Jeanne Virou, à l'Évêque de Saint-Omer, Joseph-Alphonse de Valbelle de Tourves, des vicomtes de Marseille, à Me Dourlens. chanoine et archiprêtre, à Mr de Thienne, mayeur et à Mr de Saint-Martin comme plus proche parent de Mr Aubron. tous administrateurs de la maison du Jardin Notre-Dame. — Somme des recettes, 10,893 l. 17 s. 5 d. — Somme des dépenses, 9,752 l. 9 s. 6 d.

V. § 1. E. 37. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets. papier.

1731. — Compte rendu par le même Robert-François Lesieu, prêtre, au nom de défunte Marie-Jeanne Virou, aux mêmes. — Somme des recettes, 11,531 l. 13 s. 2 d. — Somme des dépenses, 11,206 l. 14 s. 8 d.

V. § 1. E. 38. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1732. — Compte rendu par le même au nom de défunte dame Virou. — Somme totale des recettes, 10,905 l. 5 s. — Somme totale des dépenses, 13,030 l. 16. s. 7 d.

V. § 1. E 39. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1733. — Compte rendu par Marie-Antoinette Mulet, maîtresse principale de la maison du Jardin Notre-Dame à Mgr Joseph-Alphonse de Valbelle, à M. Dourlens, chanoine, à M. de Thiennes, mayeur et à M. de Saint-Martin. — Somme des recettes, 19,531 l. 18 s. 2 d. — Dépenses, « pour capitation ou subside volontaire pour l'année 1732, 52 l. 5 s. ». — Somme des dépenses, 14,683 l. 12 s. 5 d. — Suivent les signatures des administrateurs et de Anne-Thérèse de Rantre, M. J. Graveau, J.-F. Blondel. M. A. Mulet.

V. § 1. E. 40. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets. papier.

1734. — Compte rendu par la même. — Somme des recettes, 13,604 l. 0 s. 4 d. — Somme des dépenses, 11,102 l. 13 s. 10 d.

V. § 1. E. 41. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1735. — Compte rendu par la même à J.-A. de Valbelle, Dourlens, M. le marquis de Mondicourt, mayeur de la ville et M. de Saint-Martin. — Somme des recettes, 12,481 l. 4 s. 5 d. — Dépenses, « à Charles Leroy pour 47 aunes de nappe à 21 sols l'aune et

27 aunes de serviette à 8 sols l'aune, 84 l. 3 s. ; — à Hendris van Verts 41 l. pour 4 couvertes d'Espagne à 10 l. 5 s. la pièce ». — Somme des dépenses, 10,463 l. 19 s. 4 d. — Suivent les signatures comme au registre précédent, celle de M. de Thiennes remplacée par celle du marquis de Beauffort-Mondicourt.

V. § 1. E. 42. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1736. — Compte de la même. — Somme des recettes, 13,164 l. 12 s. 4 d. — Dépenses, « payé à M. Cailleret, procureur à Arras pour une affaire indécise au sujet du procè pour la rivière de Sainte-Claire 4 l. 14 s., mais M[lle] de Mondicourt m'en a payé la moitié ; — j'ai débattu a Michels Gilliers pour les innodations de 1735 la somme de 10 l. ». — Autres remises pour le même sujet à Pierre Cadich, Castianne Bosch, François Fichaux. — Somme des dépenses, 12,723 l. 5 s. 9 d.

V. § 1. E. 43. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1737. — Compte de la même. — Somme de recettes, 11,813 l. 19 s. 11 d. — Somme des dépenses, 9,978 l. 8 s. 9 d.

V. § 1. E. 44. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1738. — Compte rendu aux mêmes, M. de Coupigny-Noyelles remplace de Mondicourt comme mayeur de la ville. — Somme des recettes, 10,840 l. 1 s. 11 d. — Somme des dépenses, 10,373 l. 9 d.

V. § 1. E. 45. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1739. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,639 l. 2 s. 11 d. — Dépenses, rentes foncières dues à la seigneurie de Ponce à Coyecques, la quittance est donnée par Delval, seigneur de Ponce. — Rentes seigneuriales pour terres situées à Longuenesse, à cause de la seigneurie de Tatinghem. — Rentes foncières dues à la seigneurie de Lépinoy, pour terres à Querquant. — Somme des dépenses, 10,496 l. 5 s. 6 d.

V. § 1. E. 46. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1740. — Compte rendu par Robert-François Lesieu, prêtre, au nom de feu Marie-Antoinette Mulet, aux mêmes. — Somme des recettes, 10,645 l. 16 s. 6 d. — Somme des dépenses, 10,435 l. 7 s. 10 d.

V. § 1. E. 47. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1741. — Compte rendu par le même au nom de feu Marie-Antoinette Mullet. — Somme de recettes, 11,384 l. 6 s. 2 d. — Somme des dépenses, 13,428 l. 5 s. 2 d.

V. § 1. E. 48. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1742. — Compte rendu par Anne-Thérèse de Rantre, maîtresse principale, aux mêmes. — Somme des recettes, 16,305 l. 11 s. — Somme des dépenses, 14,667 l. 11 s. 8 d., la comptable redoit 1,637 l. 9 s. 2 d. ; mais il y avait déjà en caisse 10,358 l. 3 s. 7 d., ce qui fait au total 11,995 l. 12 s. 10 d. — Suivent les signatures de J.-A. de Valbelle, évêque de Saint Omer ; Dourlens, archiprêtre ; Coupigny-Noyelles, mayeur ; Martinii de Saint-Martin, prêtre ; A.-T. de Rantre ; G. F. Dupont ; C.-T. Doyer ; J.-F. Blondel.

V. § 1. E. 49. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1743. — Compte de la même. — En note : « M. de Saint-Martin est mort il y a deux jours (ce compte est présenté le 31 juillet 1745) et M. de Croisilles a tenu sa place. » — Somme des recettes, 12,576 l. 6 s. 5 d. — Somme des dépenses, 14,180 l. 11 s. 1 d.

V. § 1. E. 50. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1744. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,503 l. 5 s. 5 d. — Somme des dépenses, 10,518 l. 15 s.

V. § 1. E. 51. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1745. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,776 l. 8 d. — Dépenses ; par contrat du 23 décembre 1745, a été acquise au profit de la maison une rente sur les États d'Artois portant par an la somme de 225 l., au principal 4,500 l. — Somme des dépenses, 11,305 l. 3 d.

V. § 1. E. 52. (Registre.) — In-folio; 17 feuillets, papier.

1746. — Compte de la même rendu à J.-A. de Valbelle, Pierre Van Vormhoudt, chanoine ; M. de Coupigny-Noyelles, mayeur ; M. de Croisilles. — Somme des recettes, 12,514 l. 19 s. 2 d. — Somme des dépenses, 12,978 l. 12 s. 2 d.

V. § 1. E. 53. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1747. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,125 l. 16 s. 11 d. — Somme des dépenses, 11,320 l. 3 s. 6 d.

V. § 1. E. 54. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1748. — Compte de la même rendu à J.-A. de Valbelle, Pierre Van Vormhoudt, le marquis de Beauffort de Mondicourt, mayeur et M. Taffin. comme plus proche parent de M. Aubron. — Somme des recettes, 11,742 l. 3 s. 11 d. — Somme des dépenses, 12,398 l. 13 s. 4 d.

V. § 1. E. 55. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1749. — Compte rendu par la même, M. de Taffin, est remplacé en sa qualité de plus proche parent de Aubron par M. Louis-François de « Geneviefve ». — Somme des recettes, 13,207 l. 13 s. 11 d. — Somme des dépenses, 12,747 l. 5 s. 5 d.

V. § 1. E. 56. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1750. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,149 l. 10 s. 7 d. — Somme des dépenses, 12,020 l. 1 s. 7 d.

V. § 1. E. 57. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1751. — Compte de la même rendu à François-Joseph de Brunes de Montlouet, évêque de Saint-Omer, Pierre Van Vormhoudt, chanoine et archiprêtre de Saint-Omer, M. le chevalier de Harchies, mayeur, Louis-François de Genevières. — Somme des recettes, 12,586 l. 13 s. 5 d. — Somme des dépenses, 12,586 l. 13 s. 5 d.

V. § 1. E. 58. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1752. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,193 l. 16 s. 8 d. — Somme des dépenses, 12,653 l. 13 s. 9 d. — Il y a en caisse 12,452 l. 10 s. 4 d.

V. § 1. E. 59. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1753. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,936 l. 10 s. — Somme des dépenses, 14,345 l. 19 s. 11 d.

V. § 1. E. 60. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1754. — Compte rendu par Marie-Bertine-Augustine Lebrun, maîtresse de la maison du Jardin Notre-Dame, au nom de Jeanne-Thérèse de Rantre, à Mgr Louis-François de Conzié, évêque de Saint-Omer, représenté par Aug.-Franç. de Vissery, chanoine de la Cathédrale, à J.-B. Guedin, chanoine; messire J.-B. Delieurray d'Omonville, mayeur et de Genevières. — Ce compte et le suivant sont présentés le 25 février 1768. — Somme des recettes, 11,688 l. 5 s. 2 d. — Somme des dépenses, 11,571 l. 7 s. 8 d.

V. § 1. E. 61. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier

1755. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,919 l. 10 s. 11 d. — Somme des dépenses, 11,924 l. 11 s. 1 d.

V. § 1. E. 62. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1756. — Compte de la même présenté le 26 février 1768. — Recettes, « il est tombé entre les mains de la comptable un extrait du premier compte rendu aux administrateurs des biens et revenus de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste en cette ville par Lamiraut leur receveur dans lequel il est énoncé que dom Garcias de Gonzalès de Alveda, écuyer, sieur de Scadembourg, suivant son testament du 8 novembre 1696 avait légué à cette église une rente héritière de 44 l. 8 s. 10 d. sur les États d'Artois pour fournir au vin nécessaire au sacrifice des messes qui se célèbrent dans la même église et dans la chapelle du Jardin Notre-Dame, la dernière quittance est de 1704. Les marguilliers ont voulu se prévaloir de la prescription, ensuite de réduction sur les arriérages ; comme ces deux voies de leur part n'étaient point spécieuses contre leur propre titre et une maison qui entretient tous les ornements et blanchit tout le linge de cette paroisse, la rendante leur a fait entendre qu'elle userait de ses droits et se déchargerait de l'entretien des ornements et du blanchissage du linge. Les marguilliers sont alors revenus sur leurs dires et ont reconnu la dette ». - Somme des recettes, 11,368 l. 6 d. — Somme des dépenses, 10,230 l. 16 s. 9 d.

V § 1. E. 63. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1757. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,844 l. 17 s. 5 d. — Somme des dépenses, 12,708 l. 14 s. 5 d.

V. § 1 E. 64. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1758. — Compte de la même présenté le 27 février 1768. — Somme des recettes, 11,237 l. 17 s. 11 d. — Somme des dépenses, 14,316 l. 18 s. 2 d.

V. § 1 E. 65. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1759. — Compte de la même rendu le 29 février 1768. — Somme des recettes, 11,565 l. 17 s. — Somme des dépenses, 10,542 l. 16 s. 11 d. — Il y a en caisse, 6,372 l. 4 s. 10 d.

V. § 1. E. 66. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1760. — Compte de la même rendu au nom de Jeanne-Thérèse Durietz, vivante maîtresse principale du Jardin Notre-Dame. — Ce compte, ainsi que le suivant sont présentés le 29 février 1768. — Somme des recettes, 11,111 l. 3 s. 1 d. — Somme des dépenses, 10,733 l. 11 s. 3 d.

V. § 1. E. 67. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1761. — Compte de la même. — Somme des recettes, 10,171 l. 19 s. 6 d. — Somme des dépenses, 11,288 l. 15 s. 8 d.

V. § 1. E. 68. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1762. — Compte de la même présenté le 1er mars 1768. — Somme des recettes, 10,759 l. 15 s. 7 d. — Somme des dépenses, 12,430 l. 16 s. 6 d.

V. § 1. E. 69. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1763. — Compte de la même présenté le 2 mars 1768. — Les comptes de 1764 et 1765 seront présentés le même jour. — Somme des recettes, 10,912 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 12,066 l. 2 s. 14 d.

V. § 1. E. 70. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1764. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,011 l. 4 s. 10 d. — Somme des dépenses, 11,508 l. 18 s.

V. § 1. E. 71. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1765. — Compte de la même. — Somme des recettes, 11,625 l. 17 s. 7 d ob. 1/2 p. — Somme des dépenses, 11,523 l. 9 s. 9 d. — Reste en caisse, 2,413 l. 16 s. 1 d.

V. § 1. E. 72. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1766. — Compte présenté le 15 octobre 1771 par M. Antoine-Marie Lorthioy, prêtre, économe du collège français de Saint-Omer, pour et au nom de feu demoiselle Jeanne-Thérèse Durietz, vivante maîtresse principale du Jardin Notre-Dame. Ce compte est reçu par Mgr Joachim-François Mamert de Conzié, évêque de Saint-Omer, représenté par François Vialles de la Sépouze, vicaire général ; Jacques-François Réant, archiprêtre, Emmanuel-François-Joseph Lesergeant, écuyer, sr du Plouich, Isbergue, Audrehem et autres lieux, mayeur de la ville et M. de Genevières. — Somme des recettes, 11.081 l. 9 s. 5 d. — Somme des dépenses, 13,659 l. 6 s. 10.

V. § 1. E. 73. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1767-1768. — Compte de la même. — Somme des recettes, 12,716 l. 13 s. 3 d. — Dépenses : — un huitième chapitre de dépenses est relatif à une erreur qui s'est glissée dans le compte de l'année 1762, au sujet d'une acquisition de rente sur les États d'Artois faite par Mlle Durietz. — Somme des dépenses, 11,962 l. 11 s. 11 d. — Ainsi la comptable pour avoir plus reçu que payé redoit 754 l. 1 s. 4 d. ; comme on lui devait 160 l. 1 s. 4 d., celle-ci n'est plus redevable que de 593 l. 7 s. ; c'est cette somme que la demoiselle Lollivier qui lui succède a trouvée en caisse.

V. § 1. E. 74. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1768-1769. — Compte rendu par Antoine-Marie Lorthioy, prêtre, économe du collège français de Saint-Omer, au nom de demoiselle Scholastique Lollivier. — Recettes : le premier chapitre concernant les

rentes se monte à 9,666 l. 7 s. 9 d. — Somme des recettes, 23,807 l. 2 s. 3 d. — Dépenses : huitième chapitre de dépense extraordinaire à l'occasion des deniers restés en caisse au départ de la demoiselle Lollivier, supérieure de cette maison, 65 l. 1 s. 3 d. — Somme des dépenses, 23,730 l. 6 s. 4 d.

V. § 1. E. 75. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1770-1771. — Compte pour deux années rendu par le même à Mgr de Conzié, représenté par messire Aimable Joseph d'Aumale, vicaire général du diocèse, Jacques-François Réant, archiprêtre, Maximilien-Louis-Joseph de Pan, écuyer, seigneur de Wisque, mayeur de la ville et Louis François de Genevières, écuyer, seigneur des terres vicomtières de Pointainne, Pollard, Wiers et Repelmond, représentant la dame son épouse comme plus proche parente de la famille Aubron. — Recettes ; sixième chapitre de recette extraordinaire : 65 l. 1 s. 3 d. que la demoiselle Dupont, maîtresse de la maison a remis au départ de la demoiselle Lollivier ; 73 l. données par Mgr de Conzié pour indemnité de voyage d'arrivée et de départ de la demoiselle Lollivier ; 739 l. 19 s. de vieilles espèces trouvées dans le coffre-fort ; 1,220 l. 12 s. 6 d. provenant de ventes d'argenteries faites au s[r] Carpentier, orfèvre, 193 l. 1 s., libéralité de Mgr de Conzié pour payer les frais d'établissement d'une école de dentelle. — Somme des recettes, 24,014 l. 12 s. 7 d. — Somme des dépenses, 24,800 l. 10 s. 10 d.

V. § 1. E. 76. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1772-1773. — Compte du même. — Somme des recettes, 26,491 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 23,929 l. 5 s. 6 d.

V. § 1 E. 77. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1774. — Compte du même rendu à Mgr Jean-Auguste de Chastenet de Puységur. — Somme des recettes, 16,825 l. 6 s. 9 d. — Dépenses : huitième chapitre, dépense extraordinaire pour défrichement de onze mesures de riez à Baudringhem 375 l. 18 s. 6 d. — Somme des dépenses, 16,432 l. 2 s. 6 d.

V. § 1. E. 78. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1775. — Compte du même. — Somme des recettes, 20,286 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses, 18,757 l. 3 s. 1 d. — Somme en caisse, 3,700 l. 17 s. 3 d. — Le compte est signé par d'Aumale, de Wisque, de Genevières, sœur Ducatel, Dupond, Deplantay, secrétaire.

V. § 1. E. 79. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1776. — Compte du même rendu à Mgr Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères Chalabre, évêque de Saint-Omer. — Somme des recettes, 16,191 l. 12 s. — Somme des dépenses, 14,047 l. 7 s. 9 d. — Suivent les signatures de l'abbé d'Aumale, de Wisques, de Genevières, M. Destert, Marie Le Brethon, Deleforge, Alexandre, secrétaire.

V. § 1. E. 80. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1777. — Compte du même (l'archiprêtré est vacant par la mort de M. Réant). — Somme des recettes, 16,778 l. 9 d. — — Somme des dépenses, 16,710 l. 17 s. 6 d.

V. § 1. E. 81. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1778. — Compte du même rendu à Mgr Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères Chalabre, évêque de Saint-Omer représenté par messire Raymond de Fabry, vicaire général, chanoine de la cathédrale, à Jean-François Joseph Coyecque, archiprêtre, à messire Gérard François-Adrien de Harchies, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mayeur de la ville, et à messire Guislain-François Taffin, écuyer, s[r] du Hocquet, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, au nom de sa femme, comme plus proche parente de la famille Aubron. — Somme des recettes, 15,293 l. 19 s. 3 d. — Somme des dépenses, 14,285 l. 3 s. 1 d. — Somme en caisse, 6,921 l. 10 d.

V. § 1. E. 82. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1779. — Compte du même. — Somme des recettes, 12,710 l. 14 s. — Somme des dépenses, 11,656 l. 9 s.

V. § 1. E. 83. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1780. — Compte du même. — Somme des recettes, 13,069 l. 18 s. d. — Somme des dépenses, 11,150 l. 12 s.

V. § 1. E. 84. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1781. — Compte du même. — Somme des recettes, 14,805 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 14,187 l. 14 s. — Somme restant en caisse, 10,512 l. 7 s. 7 d.

V. § 1. E. 85. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1782. — Compte du même rendu le 12 février 1788 à Mgr Joseph-Marie-Alexis de Bruyères Chalabre, évêque de Saint-Omer, représenté par Benoit Rollet, chanoine et official de la cathédrale, Jean-François-Joseph Coyecque, archiprêtre, Pierre-Louis-François de Lauretan, chevalier de Saint-Lazare, mayeur, et messire Guislain-François Taffin, seigneur du Hocquet. — Somme des recettes, 15,560 l. 11 d. — Somme des dépenses, 10,698 l. 13 s.

V. § 1. E. 86. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1783. — Compte du même. — Somme des recettes, 17,462 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses, 15,681 l. 7 s. 10 d.

V. § 1. E. 87. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1784. — Compte du même. — Somme des recettes, 34,418 l. 9 s. 8 d. — Somme des dépenses, 18,243 l. 10 s. 3 d.

V. § 1. E. 88. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1785. — Compte du même. — Somme des recettes, 34,960 l. 3 s. 11 d. — Dépenses ; quatrième chapitre, entretien des maîtresses et boursières, demoiselle Dolez, supérieure, pour son vestiaire, 160 l. ; demoiselles Lebrethon, Podevin, Detru, Lesieu, Cordonnier, Bollart, Deroo, toutes maîtresses, 40 l. chacune pour leur vestiaire ; demoiselle Bollart, l'aînée, dépensière, 90 l. ; Hanotte, maîtresse, 40 l. ; Lebrun, ancienne maîtresse, 200 l. ; dame Deleforge, ancienne supérieure 200 l. aussi pour leur vestiaire. Ce chapitre monte à 1,070 l. — Somme des dépenses, 18,756 l. 8 s. 3 d.

V. § 1. E. 89. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1786. — Compte du même. — Somme des recettes, 32,233 l. 15 s. 6 d. — Somme des dépenses, 19,247 l. 19 s. 3 d.

V. § 1. E. 90. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1787. — Compte du même; l'évêque de Saint-Omer est représenté par M. Frelaut, chevalier, gradué de la cathédrale. — Somme des recettes, 28,897 l. 1 s. 5 d. — Somme des dépenses, 15,964 l. 11 s.

V. § 1. E. 91. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1788. — Compte du même. — Recettes : I. Reliquat du compte précédent, 12,932 l. 10 s. 5 d. — II. Reprises du compte précédent, 270 l. — III. Rentes dues : 1° par les États d'Artois, 4,824 l. 7 s. 6 d. ; 2° par la ville de Dunkerque, 544 l. ; 3° par l'hôtel de ville de Paris, 310 l. 10 s. ; en tout, 5,678 l. 17 s. 6 d. — IV. Rendages des terres à loyer, 3,857 l. 15 s. 5 d. — V. Pensions, 9,128 l. 11 s. 9 d. — VI. Dons faits à la chapelle et autres recettes, 273 l. — Somme des recettes, 32,140 l. 14 s. 8 d. — Dépenses : I. Solde du présent compte, pour mémoire. — II. Rentes foncières, vingtièmes, centièmes et guet, 80 l. — III. Chapelle, 654 l. 15 s. — IV. Entretien des maîtresses et boursières, 950 l. — V. Blé, beurre, bois, charbon, chandelles, huile à brûler, savon, 5,538 l. 5 s. 6 d. — VI. Bières, vins et autres fermes, 1,164 l. 7 s. 9 d — VII. Dépenses journalières, 10,759 l. 15 s. — VIII. Réparations de la maison et autres biens qui en dépendent, 849 l. 10 s. — IX. Dépenses extraordinaires, 34 l. 1 s. — X. Dépenses à cause des reprises, 2,589 l. 8 s. 9 d. — Somme des dépenses, 22,620 l. 3 s. 6 d.

V. § 1. E. 92. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1789. — « Compte premier que rend demoiselle Angélique-Victoire-Constance Dolez, supérieure de la maison du Jardin Notre-Dame, présenté le 27 mars 1791 par demoiselle Marie Lebrethon, ancienne maîtresse, au nom de la rendante décédée depuis peu de jours, à Mgr de Bruyères Chalabre représenté par M. Rémond de Fabry, vicaire général, M. de Coyecque, archiprêtre, M. Rose, maire de la ville, et M. de Taffin, s^r du Hocquet. » — Somme des recettes, 22,485 l. 6 s. 10 d. — Somme des dépenses, 22,007 l. 13 s. 7 d.

V. § 1. E. 93. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1789-1790. — Compte rendu par M. Frelant. — Somme des recettes, 27,228 l. 13 s. 1 d. — Somme des dépenses, 25,011 l. 2 s. 9 d.

V. § 1. E. 94. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1790. — Compte deuxième que rend demoiselle Angélique Dolez, présenté le 23 mars 1791 par Marie Lebrethon. — Somme des recettes, 16,521 l. 13 s. 6 d. — Somme des dépenses, 15,362 l. 8 s.

V. § 1. E. 95. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1791. — Compte premier que rend demoiselle Reine-Joseph-Marine Annocque, supérieure de la maison du Jardin Notre-Dame à MM. les administrateurs de ladite maison le 17 août 1792. — Somme des recettes, 28,670 l. 17 s. 5 d. — Somme des dépenses, 27,104 l. 10 s. 5 d. — Suivent les signatures de Dupont, Lehoz, Michaud, Delattre, Legrand, Lery.

V. § 1. E. 96. (Registre.) — In-folio ; 9 feuillets, papier.

1792. — Compte deuxième de la même du 1er janvier au 5 octobre 1792. — Recettes : III. Chapitre des rentes, pour mémoire. — Somme des recettes, 7,091 l. 10 d. — Dépenses : I. Objets divers, 8,363 l. 2 s. 10 d. — II. Reprises, 1,119 l. 3 s. 10 d. — Somme des dépenses, 9,482 l. 3 s. 10 d. — La comptable fait remarquer que la disproportion de la recette à la dépense ne peut provenir que de quelque omission dans la recette.

V. § 1. E. 97. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1793. — Compte. *(Le premier feuillet est rongé à moitié).* — Somme des recettes, par les citoyens Delattre, 17,173 l. 10 s. ; par les supérieures, 18,068 l. 19 s. 3 d. — Somme des dépenses, par les citoyens Delattre, 16,453 l. 15 s. 7 d. ; par les supérieures, 17,186 l. 15 s. 3 d.

V. § 1. E. 98. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1792-1793. — Muniments des comptes. — Etats mensuels de recettes et dépenses accompagnés des mémoires de livreurs ou d'ouvriers. Quittances de contributions, etc.

V. § 1. E. 99. (Liasse.) — 12 pièces, 1 parchemin, 11 papier.

1681-1707. — Quittances des droits d'amortissement ; déclarations et arrêts relatifs à la perception de cet impôt.

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRE D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

V. § 1. F. 1. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillets, papier.

1771-1789. — Personnel assisté. — Ce registre contient les noms des pensionnaires avec l'enregistrement des sommes qu'elles ont payées ; le prix annuel de la pension est ordinaire de 120 livres ; le nombre approximatif des entrées du 12 février 1771 au 26 décembre 1788 est de 500.

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 2. A. 1. (Liasse.) — 21 pièces, 3 parchemin, 18 papier.

1599-1702. — Don fait (14 décembre 1599) par demoiselle Anne de Noyelle, fille de défunt messire Adrien de Noyelle, chevalier, seigneur de Croix, Boncourt et de noble dame Françoise de Lille de toutes les maisons et héritages qu'elle a en la rue de l'Avoyne près du cimetière de l'église Saint-Sépulcre et de la petite chapelle du Saint-Sacrement, pour servir après sa mort, d'hôpital « en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et de Madame Sainte Anne ». Y seront logées, accommodées, entretenues et nourries trois pauvres veuves ou filles débiles de la paroisse du Saint-Sépulcre. Le curé, « l'ancien maneglisier et l'ancien tablier des pauvres » de la paroisse pourvoiront aux places vacantes. Si une place devient déjà libre du vivant de messire Adrien de Noyelle, seigneur de Croix, gouverneur de la Motte-aux-Bois et frère de la donatrice, celui-ci aura le droit d'y nommer (p. 1-3). — Acte de donation (14 décembre 1599) par la même demoiselle Anne de Noyelle, qui, à sa précédente fondation, ajoute une ferme située à Cappellebrouck contenant 72 mesures de terre, et une autre contenant 67 mesures et située à Brouckerke (p. 4). — Testament (31 décembre 1605) de demoiselle Anne de Noyelle où elle confirme la fondation de l'Hôpital Sainte-Anne ; elle met comme clause que le salaire du chapelain qui dira deux messes par semaine à son intention dans la chapelle Sainte-Anne soit toujours pris, au préalable, sur les revenus de ses deux fermes. Si l'on vient à détourner sa donation, elle ordonne qu'on l'applique à l'entretien de pauvres étudiants en lettres latines au collège des Bons Enfants.— Codicille de ce testament (15 février 1606) où elle trace les détails de ses funérailles et fait diverses donations nouvelles : à l'église Saint-Sépulcre, deux tapis de « quennevas ouvré », un calice d'argent doré, « nappes, casubes, tuniques pour l'autel de la chapelle Sainte-Anne » ; à l'autel de la Vierge, un tableau « où est l'effigie de la descente de Notre Seigneur de sa croix » ; à son frère une croix d'argent avec le pied de bois doré ; à son fils Jacques un bénitier d'argent ; à sa sœur Marie, tous les tableaux représentant leurs ancêtres, à Marie Decherf demeurant chez elle, un tableau peint à l'huile représentant sainte Anne, avec un petit coffret de bois peint. Elle confirme encore la fondation de son hôpital et, « comme dès maintenant elle a retenu et collocqué trois pauvres, Jehenne Leuridon, Isabeau Vitriez, et Marie Ogier, filles que ne polront estre changées », elle veut en outre qu'avant de procéder à aucune vente de ses biens ces trois femmes soient pourvues de « licts accoustrements, linges et autres commoditées de mesnage et que son oratoire leur demeure en la forme qui se trouvera orné et paré au jour de son trespas ». — Deuxième codicille (16 décembre 1705, p. 5-11). — Réclamation (20 juillet 1607) d'Adrien de Noyelle contre le legs testamentaire de sa sœur ; il produit comme pièce à l'appui un extrait du partage que leur père a fait de ses biens (p. 12-17). — Copie des lettres patentes du Roi (février 1702) ordonnant la fondation de l'Hôpital Général dans lequel seront réunis le Refuge des Chartreux, l'établissement nouveau des Bluettes, la maison des Bluets et l'Hôpital Sainte-Anne, tout en observant religieusement les fondations de chacune. Notification de cette décision faite aux administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne. — Protestation (27 avril 1702) des administrateurs Cadart, pasteur du Saint-Sépulcre, Duval, Le François, Laurent Loissel contre cette réunion qui blesse les intentions de la fondatrice (p. 18-21).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

V. § 2. B. 1. (Liasse.) — 130 pièces, 10 parchemin, 120 papier.

1617-1788. — **Biens en général.** — *Brouckerke.* — Declaration de la ferme qui contient « 14 mes. 3 quart. 1/2 de terres à labour, 8 mes. 1/2 quart. de prairies, 10 mes. 1 quart. de terres à labour du midi de la ferme, compris une mesure de prairies, 5 mes. de pâtures, cour et jardin à légumes, 25 mes. 1 quartier de prairies à l'usage de mauvaise pâture, ensemble 63 mes. 1/2 quart ». — Pièces comptables (1735-1747) fournies par Jean-François de Schodt, fermier, pendant la gérance de sa ferme (p. 2-11). — Poursuites dirigées contre ce même fermier pour non payement de fermages. — Baux de cette ferme consentis (1677) à Charles Verhiese ; (1756) Jean-François Vercoutre (p. 12-51). — *Cappellebrouck.* — État des bâtiments des fermes de Cappellebrouck, Brouckerke et Saint-Folquin. — Vente « judiciele » (1719) des grains d'hiver croissant sur les terres de l'Hôpital Sainte-Anne. — Ordres donnés au fermier sur la manière d'opérer les plantis d'arbres montants. — Devoirs des fermiers de Cappellebrouck. — Quittances des redevances dues à la seigneurie de la Motte à Cappellebrouck. — Demande de main-levée des manoirs situés à Cappellebrouck et Brouckerke qui ont été confisqués à cause de la guerre (1677). — Constructions nouvelles et répations à la ferme. — Ventes d'arbres (1788) de la ferme de Cappellebrouck occupée par Jean et Antoine Wissocq (p. 52-125). — *Noortpeene.* — Bail emphytéotique (1715) de la ferme de Nortpeene consistant en 46 mesures, à Antoine Hollebecque (p. 126-127). — *Saint-Folquin.* — Commandement fait (1674) au s^r Gaspart Warins de payer les 500 livres de fermage qu'il doit pour occupation des terres de l'Hôpital Sainte-Anne à Saint-Folquin sous peine de saisie de ses biens (p. 128-129). — *Saint-Nicolas.* — Vente (3 juin 1704) par Guillaume-François de Boyaval, demeurant à Saint-Omer, à Augustin Meuriée demeurant à Ruminghem de plusieurs parties de terre (p. 130).

V. § 2. B. 2. (Liasse.) — 66 pièces, 3 parchemin, 63 papier.

1616-1748. — **Biens en général** (suite). — *Saint-Omer.* — Baux (1616-1748) d'une maison sise rue des Pauvres Clarisses ou de l'Avoine (p. 1-11). — Baux (1621-1702) de la maison de l'Hôpital Sainte-Anne, sise sur le cimetière de Saint-Sépulcre (p. 12-27). — Baux (1649-1662) des maisons qui sont incorporées dans les bâtiments de l'Hôpital Sainte-Anne (p. 28-33). — Baux (1674-1686) d'une maison de la Neuve-Rue touchant d'un côté au couvent des Pauvres Clarisses, d'autre à l'Hôpital (p. 34-37). — Acquisition (1719) par l'Hôpital Sainte-Anne d'une petite maison sise sur le cimetière Saint-Sépulcre attenant à celle qui appartient aux Bluettes (p. 38-39). — Contrat d'échange (22 octobre 1720) entre les administrateurs de l'Hôpital Général, d'une part et les administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne, d'autre part (p. 40-42). — Baux (1735-1741) de chambres de l'Hôpital aux pensionnaires (p. 42-45). — **Droits utiles.** — Ventes de biens ayant appartenu à des pensionnaires : — Chrétienne Bruxelles (1723), succession sur laquelle les héritiers directs de cette demoiselle mettent opposition ; — Martine Lefebvre, déclaration de ses meubles.

V. § 2. B. 3. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1676-1775. — **Rentes.** — Quittances anciennes (1676-1683). — Procès entre les administrateurs des tables des pauvres des églises de Saint-Denis, Sainte-Aldegonde d'une part et les administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne, tendant à faire ordonner aux derniers de renouveler une reconnaissance de rente ancienne et foncière de 14 s. 4 d. paris. — Quittance d'une rente (1726) de 7,257 l. 10 s. indivise entre l'Hôpital Sainte-Anne et la table des pauvres du Saint-Sépulcre. — Rente de 100 fl. au rachat de 1,800 fl. créée par les États d'Artois au profit de l'Hôpital Sainte-Anne le 2 octobre 1627. — Transport de rente de 200 fl. au capital de 5,000 fl. sur les États d'Artois par le s^r Grenet de Lille au profit : 1° de la maison de Charité dite du Bouillon pour 3,500 fl. ; 2° de l'Hôpital Sainte-Anne pour 1,200 fl. ; 3° de la fondation de demoiselle de Renty, pour 300 fl. — Rente de 60 fl. au rachat de 1,200 lb. due par la fondation Sainte-Anne. — Reconnaissance (21 mai 1775) par les administrateurs de

l'Hôpital Général d'une rente commune entre ledit Hôpital et l'Hôpital Sainte-Anne de 20 l. 10 s. qui est réduite à 2 l. 1/2 % du capital de 825 l. — État des rentes sur l'hôtel de ville de Paris dressé le 8 septembre 1706.

V. § 2. B. 4. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1674-1792. — Cueilloir des biens et revenus de l'Hôpital de Madame Sainte-Anne, dressé par J. Drincqbier, receveur (1674-1707). — État des biens de l'Hôpital Sainte-Anne, dressé en 1693, la somme des revenus se monte à 488 l. 18 s. 9 d. — État des revenus pour 1742-1743. — Observations sur le chapitre relatif au payement des obits dans le compte de 1700 à 1771 et sur les rentes anciennes sur la grande maison vendue aux Bluettes. — État (1781) des fermes de Saint-Folquin, Brouckerke et Cappellebrouck, d'après un procès-verbal de visite. — État de l'actif et du passif de l'hôpital dit de Sainte-Anne en l'an II ; actif 2,324 l. 12 s. ; passif, 2,248 l. 4 s.

V. § 2. B. 5. (Liasse.) — 146 pièces, 3 parchemin, 143 papier.

1675-1731. — Procès — *Procès Coppey* (1675-1683). — Sentence rendue par le magistrat de Berghes-Saint-Vinoc au profit de Jacques du Bois et consorts, tabliers de la paroisse Saint-Sépulcre et administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne contre Pierre Coppey, receveur de la paroisse de Broucquerque, pour mauvaise gestion de sa charge ; nombreux mémoires justificatifs de celui-ci (p. 1-29). — *Procès Scodt* (1690-1694). — Sentence du Conseil provincial d'Artois (8 mai 1694) déboutant de sa demande Josse Ignace de Scodt, propriétaire de la seigneurie de la Motte ; il réclamait un droit d'indemnité pour les trois fiefs que l'Hôpital Sainte-Anne possède dans la châtellenie de Bourbourg mouvants de sa seigneurie. — Nombreuses pièces produites par les deux parties, parmi lesquelles un dénombrement (20 octobre 1684) de ces fiefs fourni par Jean-Louis de Hamon, tablier de Saint-Sépulcre, à Charles Quentois, bailli de la Cour et seigneurie de la Motte (p. 30-83). — *Procès Delatre* (1707-1734). — Mise de fait décrétée (22 décembre 1734) sur les biens de Philippe Delattre, fermier de l'Hôpital Sainte-Anne à Saint-Folquin, pour défaut de payement des fermages (p. 84-101). — *Procès Drincqbier* (1727-1731). — Pièces de procédure relatives à l'affaire intentée à M. Laurent Drincqbier, greffier criminel de la ville de Saint Omer et receveur des biens de l'Hôpital Sainte-Anne, à qui les administrateurs réclament après la reddition de ses comptes de 1727-1730, 4,104 l. 12 s. de créances non recouvrées ; le receveur est accusé de négligence dans ses fonctions (p. 102-146).

V. § 2. B. 6. (Liasse.) — 130 pièces, 5 parchemin, 125 papier.

1742-1759. — *Procès Gambier* (1742-1743). — Les administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne intentent un procès à Jacques-Philippe Gambier qui, pour retarder la vente de ses biens saisis, en a réclamé une partie au nom de son fils mineur (p. 1-110). — *Procès de Pupp* (1755-1756). — L'Hôpital Sainte-Anne prend fait et cause pour son fermier de Codt contre Charles de Pupp dans une question de délimitation de propriété (p. 111-120). — *Procès des Tables des Pauvres de Saint-Denis et Sainte-Aldegonde* (1759). — Les administrateurs de ces pauvretés réclament à ceux de l'Hôpital Sainte-Anne le payement de rentes anciennes remontant à 40 ans, que ces derniers veulent voir frappées de prescription (p. 121-130).

SÉRIE C

MATIÈRES ECCLÉSIASTIQUES EN GÉNÉRAL. — CHAPELLE, AUMONERIE, CIMETIÈRE, NÉCROLOGES, OBITUAIRES, ETC., ETC.

V. § 2. C. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1590-1736. — Messes et obits fondés par la demoiselle Anne de Noyelle dans la chapelle Sainte-Anne de l'église du Saint-Sépulcre ; distribution pour les années 1632, 1633 et 1634. — Quittances des sommes reçues pour célébration de messes. — Différent survenu entre l'Evêché et les administrateurs de Sainte-Anne, le premier voulant faire respecter la clause suivante du testament de demoiselle Anne de Noyelle : « seront célébrées chaque semaine deux messes à l'autel Sainte-Anne dont l'honoraire se prendra sur les revenus de la dotation de l'hôpital ». Ordonnance des vicaires généraux du siège épiscopal de Saint-Omer (26 mars 1683)

de faire célébrer 2 messes basses, chaque semaine, en la chapelle de Sainte-Anne, à la rétribution de 8 sols chacune, 19 messes chantées y compris celle de Saint Thomas de « Cantorby » à la rétribution de 24 sols chacune, et 8 obits « sans vigilles et commendares » à la rétribution de 20 sols chacun, conformément à la disposition de la fondatrice. — Réduction de messes et obits approuvée par Mgr de Valbelle, le 26 avril 1736 (p. 1-12). — Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines accordée en 1590 par « Octavius », évêque et légat du pape dans la Germanie inférieure et la Belgique, aux visiteurs de la chapelle Sainte-Anne, à certaines époques (p. 13).

SÉRIE D

INVENTAIRES.

V. § 2. D. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1755. — Inventaire des titres de l'Hôpital Sainte-Anne, relevant les comptes de 1612 à 1753. registres de délibérations et liasses de baux. — Répertoires de baux, de 1616 à 1755.

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 2. E. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1677-an V. — **Administration.** — Certificat de résidence (28 juillet 1677) délivré aux administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne. — Action intentée (1730) par Laurent Drincqbier, receveur de l'Hôpital Sainte-Anne, contre les administrateurs de cette maison à l'effet de se faire rembourser le déficit des dépenses qu'il a avancé de ses deniers durant sa gestion. — Poursuites demandées (1744) par les administrateurs de Sainte-Anne contre Jean-Charles Visconti, ancien receveur de l'hospice qui, un an après avoir quitté sa charge, n'a pas encore purgé ses comptes. — Nomination (4 floréal an III) de Dévrière comme administrateur de l'Hôpital Sainte-Anne, en remplacement de Leroy père. — Extrait des registres aux délibérations de l'administration municipale de Saint-Omer portant suppression (2 floréal an V) du personnel d'administration de l'Hôpital Sainte-Anne ; « une seule commission de cinq membres sera nommée pour l'administration des quatre hospices civils de Saint-Omer » (p. 1-8). — Règlement élaboré (10 août 1696) par Mgr Louis-Alphonse de Valbelle sur la comptabilité de l'hospice Sainte-Anne. — Décision prise (22 octobre 1748) par les administrateurs de l'hospice de s'assembler le premier mardi de chaque mois pour délibérer. — Règle à observer à l'Hôpital de Sainte-Anne pour mettre fin aux contestations qui naissent fréquemment entre les pensionnaires « soit par leur langue, menace ou autrement ». — Minute de règlement (s. d.) sur la discipline intérieure, (elle n'est ni terminée ni signée). — Mémoire signé par de Vissery de Bonvoisin observant qu'il est statué dans le titre de fondation « que tout ce qui se trouvera appartenir aux pensionnaires au jour de leur mort appartiendra à l'hôpital ». — Questionnaire sur les hôpitaux du royaume envoyé à l'Évêque de Saint-Omer par M. Boulogne, conseiller d'État, le 27 août 1749 (p. 9-14).

V. § 2. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, papier.

1599-an V. — **Délibérations.** — Extrait des titres de fondation. — Projet de construction de l'hôpital (5 déc. 1728) « si ce serait par économie ou par adjudication ». — Projet de réunir les administrateurs le deuxième dimanche du mois. — Séance du 2 octobre

1732 : « les administrateurs seront tenus à l'avenir de se rendre en la chambre ordinaire tous les premiers dimanches du mois sous peine de 15 sols d'amende ». — On décide (7 mai 1733) de procéder à la visite des fermes appartenant à l'hôpital. — Procès-verbal de visite (8 mai 1735) de la ferme de Broucqkerke. — Sentence arbitrale (27 juillet 1748) jugeant un différend entre le curé du Saint-Sépulcre et le premier marguillier d'une part, et les administrateurs de la table des pauvres de l'autre, au sujet du droit exclusif que les premiers prétendent avoir de nommer aux places vacantes de l'hôpital ; les arbitres déclarent que les quatre administrateurs de la table des pauvres de la paroisse Saint-Sépulcre ont droit de nommer aux places vacantes avec le curé et le plus ancien marguillier. — Créances du fermier de Broucqkerke. — État des biens et revenus de l'Hôpital Sainte-Anne (1753) dressé « pour satisfaire aux ordres de M. le Garde des Sceaux ». — Nominations de pensionnaires. — Devis et conditions d'une grange à construire au village de Cappellebroucq. — Décision de l'assemblée que les « trois pauvres veuves, plus anciennes en date toucheront une somme de 6 l. au commencement de chaque mois pour se procurer leurs besoins ». — Délibération du 15 fructidor an III ; les administrateurs font observer qu'on a dû porter la rétribution mensuelle à 20 l. ; que les revenus de l'hospice ne sont que de 2,071 l. 10 s. ; que les cours des rentes des États d'Artois ne sont plus payés ; que la situation de l'hospice est précaire ; en conséquence ils demandent que la municipalité de Saint-Omer accorde un secours plus grand que celui qu'elle a déjà voté, 4,200 l. par trimestre. — Les administrateurs (10 brumaire an IV) défendent leur droit de propriété sur une terre à Brouckerke que leur contestent Depup et Gossiaux. — Copie de la loi (16 vendémiaire an V) qui conserve les hospices civils dans la jouissance de leurs biens et règle la manière dont ils seront administrés. — Nominations (2 floréal an V) d'une commission administrative commune aux quatre hospices civils ; Dupont est nommé président, Lafille, secrétaire.

V. § 2. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1612-1616. — Comptes — « Premier compte en forme d'estat général des biens et revenus de l'Hôpital Sainte-Anne lequel se rend par Jacques Brunet, tablier de Saint-Sépulcre, échevin de la ville », présenté le 20 décembre 1612 à Jean du Fresne, pasteur de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, Charles de Briggode, « merglisier », Nicolas Michiels, « échevin régnant », Jacques de Journy, greffier criminel. — Copies de la fondation, du testament et des codicilles de demoiselle Anne de Noyelle. — Les recettes sont dans l'ordre suivant : location des maisons situées en la ville de Saint-Omer désignées dans la fondation, 397 l. ; — rendages des terres pour dot et fondation de l'hôpital, 237 l. 15 s. ; — rentes à rachat données par demoiselle Anne de Noyelle, 13 l. ; — arrérages des terres patrimoniales retournés à messire Adrien de Noyelle, chevalier, seigneur de Croix, 320 l. 9 s. 9 d. et 37 rasières, 2 quarreaux de blé ; — recettes faites après le testament, du s[r] Briggode, exécuteur testamentaire, 402 l. 20 s. ; prisée de l'argenterie, 32 l. 14 s. ; valeur d'une petite croix d'or vendue à M[me] de Blendecque, 4 l. 18 s. 6 d. ; les meubles de la maison mortuaire, les ornements de la chapelle Sainte-Anne, pour mémoire ; — somme des recettes, 1,934 l. 12 s. 6 d. et 37 ras. 2 q. de blé, mesure d'Aire. — Mises et dépenses : réfection des maisons reprises au premier chapitre de recettes, 54 l. 7 s. 6 d. ; — payement du centième, 11 l. 4 s. ; — payement des rentes foncières, 74 l. 16 s. 11 d. ; — rentes foncières des terres de Brouckerke, 39 l. ; — rentes passives hypothéquées sur les mêmes biens, 463 l. 9 s. 1 d. ; — frais de voyages pour visite des fermes, 12 s. 6 d. ; — réfection des « places exposées au second chapitre des recettes », 81 l. 14 s. ; — payement du « service divin repris aux lettres de fondation », 231 l. 15 s. 9 d. ; — « nourriture, alimentation et entretenance de Jehenne Loridon, Isabeau Vitus, Marie Ogier, femmes et filles colloqués audit hospital » depuis le trépas de ladite demoiselle survenu le 7 mars 1607... ; — sommes dues par la maison mortuaire, 10 l. 1 s. 11 d. ; — remises, 184 l. 5 s. 4 d. et 37 ras. 1/2 de blé ; — autres mises pour causes particulières : « esclaircissemens des biens de la fondation embrouillés » etc., 33 l. 10 s. ; — somme des dépenses, 1,860 l. 3 d. — **1616.** Compte second du même. — Somme des recettes, 1,999 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,921 l. 21 s. 9 d.

V. § 2. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1615-1617. — Compte troisième du même pour deux années commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1615 finissant à pareil jour de l'année 1617. — Les recettes ne comprennent que les trois premiers chapitres détaillés au premier compte et portent au total, 1,300 l. 15 s. — Somme des dépenses, 814 l. 15 s. 11 d.

V. § 2. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte dix-huitième rendu par Jean Hanon l'un des tabliers de l'église Saint-Sépulcre et administrateur de l'Hôpital Sainte-Anne. — Somme des recettes, 862 l. 8 s. 2 d. — Somme des dépenses, 549 l. 13 s. 5 d.

V. § 2. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1638-1639. — Compte dix-neuvième rendu par le même. — Somme des recettes, 828 l. 8 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,111 l. 19 s. 11 d.

V. § 2. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1638-1639. — Double du compte précédent.

V. § 2. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 24 feuillets, papier.

1639-1641. — Compte vingtième rendu par le même. — Somme des recettes, 1,694 l. 14 s. 17 d. — Somme des dépenses, 2,966 l. 1 s.

V. § 2. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1641-1644. — Compte premier que rend Guislain Pruvost, marchand, bourgeois demeurant à Saint-Omer. — Recettes. 4e chapitre, vente faite à l'amiable au profit de l'hôpital de quelques meubles laissés par Jeanne De le Pierre décédée le 7 octobre 1642, « une clocq de saie noir et un accourcœul aussi de samblable estoffe, VI l., un lit de plume, VIII l. etc. » ; ce chapitre porte 32 l. 16 s. ; — somme des recettes, 2,482 l. 2 s. — Dépenses. A M. Antoine Hollewighe, pour célébration de messes, 147 l. 10 s., à M. Oudart Stallin, prêtre, l'un des grands « coustre » pour célébration de messes, 93 l. 12 s. ; à Georges Vigerie « escrinier, pour avoir besoignée de son stil », 10 l. ; à Benoît Lugiau, pour « livraison de 8 aulnes de passement d'argent pour la robbe de satin bleu faicte à l'honneur de Madame Sainte-Anne », 16 l. ; remises de rendages à Marie de Senicourt, Jean de Rœudre, censier de Cappellebrouck, Guillaume de Hentes, Jacques Drieux, Pasquier-Tassart, demeurant en la baronnie d'Esquelbecques ; — somme des dépenses, 2,500 l. 9 s.

V. § 2. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1641-1644. — Double du compte précédent.

V. § 2. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1645-1650. — Compte second du même, rendu à Jacques Jacob, pasteur de l'église du Saint-Sépulcre, Roberty, sieur d'Ocoche, marguillier, Louis Hourdel, « licentié es lois », Jacques Liot, avocat, tous administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne. — Somme des recettes, 860 l. 15 s. — Dépenses : à Thomas du Puie, verrier, pour travaux aux verrières, 70 s. ; — somme des dépenses, 1,023 l. 5 s. 4 d.

V. § 2. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1651-1661. — Compte troisième du même, rendu à M. Eloy de Sannois, curé du Saint-Sépulcre, Antoine Michiel, Jacques Liot, Allard Parisis et Herman Hendricq, échevins. — Recettes. Vente de meubles laissés par Anne Callart, morte pensionnaire de Sainte-Anne. — Somme des recettes, 1,618 l. 19 s 9 d. — Somme des dépenses, 1,595 l. 16 s. 9 d.

V. § 2. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1663-1672. — Compte quatrième du même. — Somme des recettes, 1,537 l. 14 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,701 l. 6 s. 5 d.

V. § 2. E. 14. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1672-1673. — Compte rendu par « Charles-François de Crespy, sgr. de Mont-Bolly des comté de Sainte-Aldegonde et baronnie de Noircarmes » en qualité de cousin et héritier de sire Guislain Pruvost, des biens et revenus de l'Hôpital Sainte-Anne, aux administrateurs M. Charles Cadart, pasteur du Saint-Sépulcre, Guillaume Le François, conseiller de la ville de Saint-Omer, Eustache Dubois, échevin et avocat, Jean Lamoury, argentier, Jean Hendricq et François du Val, sr de la Pierre tous deux échevins. — Somme des recettes, 95 fl. — Somme des dépenses, 99 fl. 1 s. 3 d.

V. § 2. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 45 feuillets, papier.

1674-1677. — Compte premier que rend Jean Drincqbier, receveur des biens de l'Hôpital Sainte-Anne. — Somme des recettes, 491 fl. 4 sous. — Somme des dépenses, 692 fl. 15 s. 1 d.

V. § 2. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 57 feuillets, papier.

1678-1683. — Compte deuxième du même. — Nouveaux administrateurs mentionnés : André Pascal, Jean-Louis Hanon, avocat et J.-B. Girardot, aussi avocat et procureur pensionnaire de Saint-Omer. — Somme des recettes, 3 293 l. 10 s. — Somme des dépenses, 3,439 l. 10 s. 7 d.

V. § 2. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 41 feuillets, papier.

1684-1689. — Compte troisième du même. — Somme des recettes, 3,698 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,940 l. 6 s. 5 d.

V. § 2. E. 18. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1689-1694. — Compte quatrième du même. — Somme des recettes, 4,000 l. — Somme des dépenses, 4,244 l. 13 s. 3 d.

V. § 2. E. 19 (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1694-1696. — Compte cinquième du même. — Comme nouveaux administrateurs cités, Gilles Maes et Laurent Loysel, tous deux échevins. — Somme des recettes, 1,787 l. 19 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,675 l. 6 s. 2 d.

V. § 2. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1697. — Compte sixième du même. — Somme des recettes, 662 l. 6 s. 9 d. — Somme des dépenses, 281 l. 7 s. 4 d.

V. § 2. E. 21. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1698. — Compte septième du même. — Somme des recettes, 668 l. 8 s. 9 d. — Somme des dépenses, 452 l. 5 s. 8 d.

V. § 2. E. 22. (Registre.) — In-folio ; 21 feuillets, papier.

1699. — Compte huitième du même. — Somme des recettes, 697 l. 3 s. 9 d. — Somme des dépenses, 584 l. 19 s. 6 d.

V. § 2. E. 23. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1700-1705. — Compte neuvième du même pour six années, du 1er janvier 1700 au 31 décembre 1705, rendu aux administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne et aux administrateurs de l'Hôpital Général, nouvellement établi et auquel se trouvent unis les biens de l'Hôpital Sainte-Anne. — Somme des recettes, 4,428 l. 16 s. 6 d. — Somme des dépenses, 316 l. 15 s. — Le compte finit par les signatures de l'abbé de Valbelle, vicaire général, Deslions, Taffin, Denis, de la Diennée, G. Marcotte, Cardon, Drincqbier, Hanon, de La Caucye, curé-doyen de Saint-Jean.

V. § 2. E. 24. (Registre.) — In-folio ; 43 feuillets, papier.

1706-1713. — Compte dixième du même présenté le 15 octobre 1714 à Grardel, curé de la paroisse du Saint-Sépulcre, Jacques Taffin, conseiller pensionnaire et premier marguillier de la paroisse, Gilles Maes, Gérard-François Duval, sr de la « Pier », Pierre Buret. Somme des recettes, 7,952 l. 2 s. 1 d. — Somme des dépenses, 6,709 l. 7 d. — Somme en caisse, 2,140 l. 9 s. 7 d.

V. § 2 E. 25. (Registre.) — In-folio ; 45 feuillets, papier.

1714-1718. — Compte purgatif et final que rend demoiselle Marie-Anne Bazin, veuve de Jean Drincqbier. — Recettes : « il n'est plus icy question de reprendre les grandes et les petittes maisons quy sont de l'ancienne fondation de laditte demoiselle d'autant qu'elles ont été alienez », une troisième maison est celle occupée par l'Hôpital Sainte-Anne ; — somme des recettes, 4,445 l. — Somme des dépenses, 6,448 l. 6 s. 5 d.

V. § 2. E. 26. (Registre.) — In-folio ; 64 feuillets, papier.

1719-1729. — Compte premier rendu par Laurent Drincqbier, greffier criminel de la ville de Saint-Omer, pour quatre années (1719-1722) à Charles Grardel, Me Joseph-Ignace Enlart, premier conseiller de Saint-

Omer, Gérard-François Du Val, s^{r} de la Pierre, Pierre Buret, Louis Levasseur. — Somme des recettes, 5,011 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,526 l. 7 s. 9 d. — Compte deuxième rendu pour quatre années (1723-1726). — Somme des recettes, 3,208 l. — Somme des dépenses, 1,575 l. 16 s. — Compte troisième du même pour trois années (1727-1729). — Somme des recettes, 2,576 l. 13 s. 3 d. — Somme des dépenses, 7,191 l. 4 s. 7 d.

V. § 2. E. 27. (Registre.) — In-folio ; 17 feuillets, papier.

1723-1726. — Double du précédent pour les années qu'il intéresse.

V. § 2. E. 28. (Registre.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1730-1735. — « Compte, estat et renseing premier que Jean Charles Visconti, procureur en ceste ville et bailliage de Saint-Omer » receveur de l'Hôpital Sainte-Anne, aux administrateurs de cette maison « de l'administration que le rendant a eut des biens et revenus de cette fondation pour le terme de six ans.... aux protestations d'y augmenter et diminuer s'il y eschet et à la charge de la reprise des sommes que le comptable n'a pu recevoir. Quoy que le comptable ait fait son possible pour mettre ce compte en meilleur ordre il n'y a point encore jusqu'à présent pu parvenir parfaitement, au reste non seulement la recette était en cahos mais aussi les règles et instituts de cette fondation estoient dans l'oublÿe par la perte des titres et muniments ». Suit la teneur du testament de demoiselle Anne de Noyelle. — Recettes : I. Produit des maisons léguées par la fondatrice, 1,148 l. 19 s. — II. « Rendage des censes et terres, » 4,368 l. — III. Vente d'effets après décès de pensionnaires, 501 l. 3 s. 9 d. — IV. Reprises faites au compte précédent.... ; — somme des recettes, 6,018 l. 7 s. 9 d. — Chapitre de reprises que le comptable a portées en recettes et qu'il n'a pu toucher, 555 l. 1 s. 6 d. — Dépenses : I. Obits fondés par demoiselle de Noyelle, 623 l. 5 s. — II. Centièmes et autres charges réelles, 75 l. 10 s. 6 d. — III. Aliments fournis aux hospitalisés, 226 l. — IV. Enterrements et maladies des hospitalisés, 65 l. 1 s. 3 d. — V. Réparations faites aux censes, 913 l. 3 s. 5 d. — VI. Dépenses extraordinaires (voyages, frais d'exécution, etc.), 3,008 l. 11 s. — VII. Frais d'audition du compte, 277 l. 10 s. ; — somme des dépenses, 5,776 l. 3 s. 3 d.

V. § 2. E. 29. (Registre.) — In-folio ; 22 feuillets, papier.

1736-1741. — Compte deuxième de J.-C. Visconti rendu en présence de Charles-François-Marie Lefebvre, s^{r} de Gouy, Pierre-François de Wausin, écuyer et échevin de Saint-Omer, Antoine-Joseph Dubois, clerc de Me Frévier. — Somme des recettes, 5,470 l. 16 s. — Chapitre de reprises ?, 1,790 l. 17 s. — Dépenses, « pour le procès soutenu contre le s^{r} Drincqbier à l'échevinage de Saint-Omer, 49 l. » ; — somme des dépenses, 5,658 l. 12 s. 9 d.

V § 2. E. 30. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1742-1747. — Compte rendu par Jean-Louis Chipart. — Somme des recettes, 5,611 l. — Somme des dépenses, 4,399 l. 15 s. 4 d.

V. § 2. E. 31. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1748-1753. — Compte deuxième du même. — Somme des recettes, 6,889 l. 10 s 2 d. — Somme des dépenses, 4,432 l. 15 s. 5 d. — Suivent les signatures de Chipart, Lejosne, curé du Saint-Sépulcre, Pelet, Cuvelier, Massy, De Wausin, Vallée.

V § 2. E. 32. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1754-1759. — Compte rendu par Jean-Louis Chipart, au lieu et place de son feu père. — Somme des recettes, 11,206 l. 13 s. 3 d. — Somme des dépenses, 10,833 l. 11 s. 10 d.

V. § 2. E. 33. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1760-1762. — Compte rendu par le même. — Somme des recettes, 4,472 l. 16 s. 5 d. — Somme des dépenses, 3,770 l. 19 s. 7 d.

V. § 2. E. 34. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1763-1770. — Compte du même. — Somme des recettes, 9,533 l. 16 s. 10 d. — Somme des dépenses, 8,231 l. 17 s.

V. § 2. E. 35. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1771-1773. — Compte du même. — Somme des recettes, 4,862 l. 9 s. — Somme des dépenses, 4,629 l. 18 s. 10 d.

V. § 2. E. 36. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1774. — Compte premier que rend Nicolas-Joseph Lanose, receveur des biens de l'Hôpital Sainte-Anne. — Copie de l'acte de nomination du receveur signé par Hermel, curé du Saint-Sépulcre, Pelet, Wisque, Le François-Defetel, Dinglebert, Cuvelier, Lanose, A.-F. Boulet, et comme notaire, Marchand et Bouret. — Recettes : I. Reliquat du compte précédent, pour mémoire. — II. Reprises du compte précédent, 1,299 l. 10 s. 3 d. — III. « Produit d'une chambre dans la maison faisant le chef-lieu de cet hôpital et des rentes héritières provenant tant des aliénations de quatre autres maisons que de l'emploi de deniers de cette administration », 53 l. 1 s. 8 d. — IV. « Censes » et terres appartenant à l'hôpital, 899 l. — Somme des recettes, 2,251 l. 11 s. 11 d. — Somme des dépenses, 1,346 l. 3 s.

V. § 2. E. 37. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

1775-1779. — Compte deuxième du même pour l'année 1775. — Recettes. Les censiers de l'Hôpital, P.-Ant. Merlen à Cappellebrouck, François Decods à Brouckerke, Larue et Bernaert à Saint-Folquin, payent au total 869 l. — Somme des recettes, 3,104 l. 1 s. 11 d. — Somme des dépenses, 2,266 l. 12 s. 9 d. — Compte troisième du même pour les années 1776-1777. — Somme des recettes, 3,623 l. 13 s. 2 d. — Dépenses, au III[e] chapitre, reliefs à cause de deux fiefs en la seigneurie de Vichtenste-Vandenvelde, paroisse de Capellebrouck, pour mémoire. — Somme des dépenses, 2,274 l. 15 s. 3 d. — Dans une lettre annexée à ce compte et adressée aux administrateurs, le s[r] Lanose se plaint de la modicité de son salaire de receveur, 149 l. 10 s. — Compte quatrième du même pour 1778 et 1779. — Somme des recettes, 4,036 l. 1 s. 11 d. — Somme des dépenses, 2,712 l. 11 s. 4 d.

V § 2. E. 38. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1780-1785. — Compte cinquième du même pour 1780-1781. — Somme des recettes, 4,162 l. 0 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,814 l. 7 s. 3 d. — Compte sixième du même pour 1782-1783. — Somme des recettes, 4 974 l. 3 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,950 l. 15 s. 6 d. — Compte septième du même pour 1784-1785. — Somme des recettes, 3,069 l. 18 s. — Somme des dépenses, 3,596 l. 10 s. 3 d.

V. § 2. E. 39. (Registre.) — In-folio ; 11 feuillets, papier.

1786-1787. — Compte huitième du même. — Somme des recettes, 8,511 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses, 6,586 l. 16 s. 3 d.

V. § 2. E. 40. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1788-1789. — Compte neuvième du même. — Somme des recettes, 8,400 l. 9 s. — Somme des dépenses, 14 l. 16 s.

V. § 2. E. 41. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1790-1791. — Compte dixième du même. — Somme des recettes, 7,883 l. 6 s. 11 d. — Somme des dépenses, 4,393 l. 4 s. 3 d.

V. § 2. E. 42. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1792-an II. — Compte onzième du même. — Somme des recettes, 8,295 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses, 7,424 l. 9 s. 8 d.

V. § 2. E. 43. (Registre.) — In-folio ; 79 feuillets, papier.

An IV. — Compte douzième du même. — Somme des recettes, 5,664 l. 16 s. — Somme des dépenses, 3,154 l. 4 s. 6 d.

V. § 2. E. 44. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

An IV-an V. — Compte treizième du même. — Somme des recettes, 50 livres en mandat, 12,050 l. 11 s. 6 d. en assignats et 3,097 l. en numéraire métallique. — Somme des dépenses, 50 l. en mandat ou 12,627 l. 7 s. en assignats et 2,920 l. 14 s. en numéraire.

V. § 2. E. 45. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1642-1689. — Muniments des comptes.

V. § 2. E. 46. (Liasse.) — 386 pièces, papier.

1699-1726. — Muniments des comptes.

V. § 2. E. 47. (Liasse.) — 335 pièces, papier.

1730-1770. — Muniments des comptes. — Les pièces 105 à 249 sont les muniments des comptes de réfection de la ferme de Brouckerke.

V. § 2. E. 48. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1772-1781. — Muniments des comptes.

V. § 2. E. 49. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1782-an V. — Muniments des comptes.

V. § 2. E. 50. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1704-1786. — **Entretien des bâtiments.** — Réfections (1704) de l'écurie et des étables, plans et devis (p. 1-5). — Mémoires des ouvriers employés pour la charpente et les travaux de plafonnage et l'approfondissement de la cave en 1729 (p. 6-25). — Expertise faite le 3 novembre 1750 du fonds et des bâtiments de l'hôpital reconnus valoir en vente 5,000 l. tout au plus et en location de 125 l. (p. 26). — Pièces comptables des travaux opérés aux bâtiments de l'hôpital en 1786 (p. 27-95). — Requête adressée (11 décembre 1785) à Mgr Esmangart, intendant de Flandre, par les administrateurs de l'Hôpital Sainte-Anne, pour faire exempter les nouveaux bâtiments de tous droits d'amortissement comme en ordonne l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 7 septembre 1785 : « les hopitaux, hotel-Dieu et maisons de charité des provinces de Flandre, Hainault et Artois seront exempts à l'avenir de tous droits d'amortissemens pour les maisons, constructions et reconstructions de batimens employés à l'habitation des pauvres et des malades et au logement gratuit des prêtres et desservans attachés à leur service » (p. 96-104). — **Mobilier.** — Pouvoir (13 janvier 1730) de faire faire une table à deux tiroirs et six chaises à l'usage de la chambre d'assemblée de l'Hôpital Sainte-Anne (p. 105).

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE.

V § 2. F. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1748-1761. — **Personnel dirigeant.** — Différend soulevé (7 juillet 1748) au sujet de la collation des places vacantes : les administrateurs de la table des pauvres du Saint-Sépulcre réclament, de par les clauses du testament de demoiselle de Noyelle, le droit d'y nommer concurremment avec le curé ; genèse de ce droit (p. 1-3). — **Personnel assisté.** — Nominations de Marie Bachelet (1744), Marie Talleu (1745), Marie Denec, la veuve Delhay (1755) et la veuve Bischop (1761), comme pensionnaires de l'Hôpital Sainte-Anne (p. 4-9).

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 3. A. 1. (Liasse.) — 10 pièces, 4 parchemin, 6 papier.

1602-1688. — Extraits de la fondation (11 mai 1602) par laquelle Jean Dubur, échevin de Saint-Omer, donne au Chapitre de la cathédrale 14,000 florins dont le revenu servira à entretenir chez eux treize enfants pauvres de la ville et banlieue de Saint-Omer, et à leur faire appprendre un métier (p. 1-2). — Copie du testament (1) (16 avril 1683) par lequel François du Chambge, archidiacre de Saint-Omer, fonde l'Hôpital des Bluets (p. 3). — Pièces diverses, saisines, contrats de cessions, etc., constituant les titres de propriété (1685-1688) remis à l'Hôpital à l'occasion de la fondation du Chambge (p. 4-10).

V. § 3. A. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1702-1755. — Lettres patentes établissant (février 1702) un hôpital général à Saint-Omer. L'article 2 réunit les Bluets à ce nouvel établissement (p. 1). — Consentement (23 avril 1704) donné par Adrienne du Chambge à la réunion des Bluets et de l'Hôpital Général (p. 2). — Consentement semblable (8 novembre 1704) donné par les autres héritiers du Chambge (p. 3). — Consultation juridique (s. d.) en faveur de la susdite réunion, combattue par le Magistrat (p. 4). — Protestation (21 novembre 1705) par les administrateurs de l'hospice contre l'enlèvement des archives des Bluets opéré par le Magistrat pour mettre obstacle à la réunion (p. 5). — Série de pièces de procédure (1705-1755) intéressant l'action pendante entre le Magistrat et l'Évêque à propos de la réunion : mémoires, lettres, états, etc (p. 6-19). — Sont jointes à ce dossier cinq pièces relatives à la réunion de la Bourse commune des pauvres de Lille à l'Hôpital Général de cette ville (p. 20-24).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

V. § 3. B. 1. (Liasse.) — 30 pièces, 4 parchemin, 26 papier.

1686-1760. — **Fondations secondaires** — Mathieu de Froom, curé de Thil, donne (26 février 1686) 80 florins de rentes pour entretenir aux Bluets un jeune garçon désigné tantôt par l'héritier du fondateur, tantôt par le Magistrat (2). On prendra donc alternativement un enfant de la ville, et un enfant de la paroisse du Thil (p. 1-2). — Herman Desgranges, rentier, fonde (21 janvier 1691) une rente de 100 florins pour entretenir aussi un jeune garçon aux Bluets (p. 3). — Transport d'arrérages de rentes (juin 1730) rappelant le legs de 50 florins de rente fait par Pierre-Antoine de Bétencourt, chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Omer, aux Bluets (p. 4-6). — Marie Delarre, par son testament (5 octobre 1706), laisse la moitié de ses biens aux Bluets pour contribuer à l'entretien d'un enfant aux Bluets (p. 7-8). — Nicolas Meurin, chanoine de Saint-Omer, affecte, par son

(1) Cet acte a été publié par M. Deschamps de Pas, *op. cit.* p. 441.

(2) Cet acte a été publié par M. Deschamps de Pas, *op. cit.* p. 446.

testament (21 août 1708), le produit de la vente de ses meubles à l'entretien d'un enfant (p. 9). — Codicille du même (9 janvier 1709) affectant encore aux Bluets les arrérages d'une rente de 100 livres (p. 10). — Demande en réduction (21 août 1751) des droits d'amortissement dus au fisc pour la rente ci-dessus (p. 11). — Extraits du testament d'Isabelle Hendricq, veuve de François Pipelart, qui laisse (28 septembre 1740) aux Bluets la somme de 2,000 livres dont l'intérêt servira à entretenir un garçon aux Bluets (p. 12). — Fondation de même valeur (12 mai 1739) par le chanoine Nolle, et titres (1618-1760) des propriétés sur lesquelles elle est assise (p. 13-30).

V. § 3. B. 2. (Liasse.) — 26 pièces, 1 parchemin, 25 papier.

1720-1767. — Rentes. — Pièces (février 1720) relatives au rachat d'une rente de 15 l. due par le sieur Guislain Benoit aux Bluets (p. 1-4). — Titres d'acquisition et de transport (1720-1721) d'une rente au denier 50 sur les tailles de la ville possédées par les Bluets (p. 5-12). — Constitution (17 février 1740) d'une rente de 100 l. au profit des Bluets par Michel Sénigot, directeur des postes à Aire et Antoine Bart (p. 13). — Constitution (1 avril 1748) d'une rente de 150 l. au profit des Bluets par François Gauthier, bourgeois (p. 14-15). — Acquisition (25 juin 1750) par François Duvivier, chanoine de Saint-Omer, de 978 l. de rentes sur les États d'Artois, dont 400 l. sont attribuées aux Bluets (p. 16-17). — Titres divers (1728-1767) relatifs à quatre rentes constituées par le sieur Allart Deschamps aux Bluets (p. 18-26).

V. § 3. B. 3. (Liasse.) — 44 pièces, 21 parchemin, 23 papier.

1657-1688. — **Biens en général.** — *Titres des propriétés comprises dans le legs du Chambge.* — Contrats d'acquisition (1664-1688) de terres diverses à Setques et à Lumbres par du Chambge (p. 1-9). — Contrats d'acquisition, lettres de saisine, partages, mesurages de terres, etc. (1657-1688) intéressant des terres situées à Audruicq (p. 10-42). — Copies (1685) des déclarations des terres données par du Chambge aux Bluets (p. 43-44).

V. § 3. B. 4. (Liasse.) — 51 pièces, 5 parchemin, 46 papier, dont 1 plan.

1691-1785. — **Biens en général** (suite). — *Saint-Omer.* — Plan d'une maison (s. d.) (p. 1.) — Pièces relatives à la mitoyenneté de cette maison (1730-1735) avec les Bluets (p. 2-3). — *Affringues.* — Bail (22 décembre 1758) d'une maison consenti par les Bluets (p. 4). — *Bollizeele.* — Vente d'arbres (25 février 1793) au profit de l'Hospice qui possède une ferme dans cette localité. Pièce traduite du flamand (p. 5). — *Fléchinelle.* — Acquisition (22 novembre 1714) d'une ferme à Fléchinelle (p. 6). — *La Planque.* — Copie (7 janvier 1780) d'un aveu fait par les Bluets pour quelques terres dépendant de la seigneurie de La Planque, près Nortkerque (p. 7). — *Pitgam.* — Prisée et vente (12 août 1750) d'une ferme située à Pitgam (p. 8-9). — Série de baux (1700-1783) intéressant la même ferme (p. 10-23). — *Audruick.* — Acquisition (13 novembre 1717) d'une maison et de terres à Audruick (p. 24). — Pièces relatives à une vente (29 mars 1718) d'arbres à Audruick (p. 25-27). — Acquisition, saisine et partage (1725-1749) de terres au même lieu (p. 28-33). — Extraits de terriers (1749) intéressant les mêmes propriétés (p. 34-40). — Série de baux (1691-1728) des mêmes terres (p. 41-51).

V. § 3. B. 5. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1687-1731. — Cueilloir en trois cahiers où sont relevés les revenus des Bluets à Audruick, Bollizelles, Lumbres, Setques et dans tous les endroits autres que Saint-Omer. Mentions très sommaires.

V. § 3. B. 6. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1739. — Cueilloir semblable au précédent mais qui n'est employé qu'à moitié. A la fin, inscription des « recettes touchant les pauvres des fondations de MM. Dubur et Deremetz, pour lesquels MM. du Chapitre paient 100 l. par an pour chacun ».

V. § 3. B. 7. (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

1769. — Cueilloir. — En tête : « Répertoire des biens fonds appartenants à la maison de charité dite des Bluets en cette ville de Saint-Omer, le tout selon l'ordre observé dans les comptes qui se rendent chaque année ». Le tiers à peine des feuillets de ce registre est occupé.

SÉRIE D

INVENTAIRES.

V. § 3. D. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1705-1755. — « Inventaire des meubles et autres effects appartenans à la maison de charité en la ville de Saint-Omer, que fait maître Florent Marcotte, prêtre, directeur et économe de ladite maison de charité ainsy que s'ensuit. » (17 novembre 1705), en triple exemplaire (p. 1-3). — Autre inventaire semblable du 31 décembre 1754 (p. 4). — Inventaire général fait (25 août 1713) après le décès du directeur, Florent Marcotte, en deux exemplaires (p. 5 6). — « Inventaire de tous et chacuns les titres, papiers et munimens appartenans à la maison de charité dite des Bleuets en la ville de Saint-Omer, trouvée au coffre concernant ce quy appartient à lad. fondation estant en la salle capitulaire de messieurs du Chapitre de la cathédralle de Saint-Omer, fait et tenu par messieurs les administrateurs de lad. maison ce jourd'huy cinq mars mil sept cent dix sept » (p. 7). — A cet inventaire général sont joints plusieurs petits inventaires de titres spéciaux (p. 8-13). — Autre inventaire général des titres, du 14 novembre 1745 (p. 14). — Autre du 14 novembre 1755, (p. 15).

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 3. E. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — « Réglement pour l'administration de la maison des pauvres en ceste ville fondé par monsieur l'Archidiacre du Chambge » du 29 septembre 1685 (1).

V. § 3. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 88 feuillets, papier.

1684-1689. — Comptes de recettes et de dépenses présentés par Omer Lejeune, directeur de la maison des Bluets. — **1684-1686.** Somme des recettes, 4,925 l. 5 s. 3 d. — Aux dépenses, détail des sommes payées pour la nourriture du personnel et l'entretien de la maison : fournitures et façon de la bière, blé, beurre, légumes, bois, menus objets de ménage, draps et autres étoffes, « peaux de chamois, gans, tabliers, peaux de veaux passées en chamois qui ont servi à faire des doublures et des culottes pour résister aux fatigues du travail », chapeaux, etc., etc. — Somme des dépenses, 4,925 l. 5 s. 3 d. « partant quitte et le compteur deschargé ». — **1687.** Parmi les recettes sont énumérées celles qui proviennent des attributions de bourses par le chapitre, les échevins, les administrateurs des tables des pauvres et quelques particuliers. — Somme des recettes, 2,497 l. 4 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,591 l. 11 s. 2 d. — **1688.** Somme des recettes, 2,213 l. 3 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,090 l. 13 s. — **1689.** Somme des recettes, 2,415 l. 13 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,414 l. 8 s. 9 d.

(1) Pièce publiée par M. Deschamps de Pas, *op. cit.* p. 259.

V. § 3. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1690-1695. — Comptes du même. — **1690-1692.** Somme des recettes, 1,535 l. 8 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,468 l. 4 s. 5 d. — **1691-1693.** Double du précédent pour deux années. — Somme des recettes, 7,262 l. 9 s. 7 d. — Somme des dépenses, 7,814 l. 1 s. 6. d. — **1694-1695.** Somme des recettes, 2,258 fl. 1 s. 1 d. — Somme des dépenses, 1,928 fl. 8 s. 11 d. (en double exemplaire). — Tous ces comptes et les suivants sont très sommaires.

V. § 3. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 64 feuillets, papier.

1696-1700. — Comptes rendus par Florent Marcotte, direcleur. — **1696.** Somme des recettes, 2,087 l. 5 s. — Somme des dépenses, 2,089 l. 9 s. 2 d. — **1697.**

Somme des recettes, 1,905 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,007 l. 15 s. 2 d. — **1698.** Somme des recettes, 2,384 l. 10 s. — Somme des dépenses, 2,543 l. 5 s. 5 d. — **1699.** Somme des recettes, 2,391 l. 16 s. 10 d. — Somme des dépenses, 2,460 l. 13 s. 6 d. — **1700.** Somme des recettes, 2,543 l. 10 s. — Somme des dépenses, 2,263 l. 4 s. 8 d.

V. § 3. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 68 feuillets, papier.

1701-1710. — Comptes du même. — **1701.** Somme des recettes, 2,942 l. 15 s. — Somme des dépenses, 2,126 l. 18 s. 6 d. — **1702.** Somme des recettes, 2,976 l. 10 s. — Somme des dépenses, 2,470 l. 1 s. 4 d. — **1703.** Somme des recettes, 2,521 l. 9 s. — Somme des dépenses, 2,219 l. 18 s. 6 d. — **1704.** — Somme des recettes, 1,845 l. 10 s. — Somme des dépenses, 2,386 l. 3 s. 9 d. — **1705.** Somme des recettes, 1,879 l. 11 s. — Somme des dépenses 1.524 l. 10 s. 10 d. — **1706.** Somme des recettes, 1,744 l. — Somme des dépenses, 1,501 l. 2 s. 9 d. — **1707.** Somme des recettes, 1,500 l. - Somme des dépenses, 1,622 l. 14 s. 10 d. — Autre compte spécial pour la même année « que fait et rend maistre Guillaume-Liévin Hermet, prêtre, des biens qu'il a reçus appartenants à la fondation des Bluets, comme aussi des mises faites pour la susditte fondation.. ». — Somme des recettes, 2,473 l. 4 s. 9 d. — Somme des dépenses, 729 l. 13 s. 9 d. — **1708-1709** Somme des recettes, 2,820 l. 1 d. — Somme des dépenses, 1,297 l. 9 s. 10 d. — **1710.** Somme des recettes, 2,135 l. — Somme des dépenses, 2,048 l. 18 s.

V. § 3. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1709-1710. — Comptes du même, beaucoup plus détaillés que les précédents pour les mêmes années. Ceux-ci sont rendus par mois. Ils ne contiennent cependant pas d'articles dignes d'être spécialement signalés : ce sont les recettes et dépenses courantes presque au jour le jour.

V. § 3. E 7. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

1710-1720. — Comptes rendus par divers directeurs et receveurs. — **1710-1712.** Compte de Louis Losvelde. — Somme des recettes, 4,199 l. 16 s. 2 d. — Somme des dépenses, 5,730 l. 16 s. 1 d. — **1713-1716.** Compte d'Armand-Léon Lefebvre. Somme des recettes, 5,338 l. 3 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,865 l. 6 s. — **1715-1718.** Compte de Jacques Allard Deschamps. Somme des recettes « et en boni », 4,152 l. 1 s. 5 d. — **1719.** Compte du même. Somme des recettes, 1,161 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,293 l. 5 s. 9 d. — **1720.** Compte du même. Somme des recettes, 1,339 l, 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,618 l. 4 s. 9 d. — Tous les comptes ci-dessus analysés sont ceux des directeurs ; les comptes des receveurs, leur sont joints. Il en est de même pour les articles suivants.

V. § 3. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1721-1725. — Comptes du même. — **1721.** Somme des recettes. 1,215 l. 19 s. 6 d. — Somme des mises, 1,155 l. 14 s. 6 d. — **1722.** Somme des recettes, 1,077 l. 10 s. — Somme des dépenses, 1,212 l. 4 s. — **1723.** Somme des recettes, 1,299 l. 14 s. — Somme des dépenses 1,250 l. 19 s. — **1724.** Somme des recettes, 1,291 l. 19 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,248 l. 3 s. 3 d. — **1725.** Somme des recettes, 1,283 l. 6 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,209 l. 2 s.

V. § 3. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1726-1730. — Comptes du même. — **1726.** Somme des recettes, 1,291 l. 13 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,247 l. 14 s. 4 d. — **1727.** Somme des recettes, 1,360 l. 4 s. 7 d. — Somme des dépenses, 1,348 l. 11 s. 11 d. — **1728.** Somme des recettes, 1,664 l. 17 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,520 l. 19 s. 2 d. — **1729.** Somme des recettes, 1,556 l. 19 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,626 l. 4 s. 3 d. — **1730.** Somme des recettes, 1,503 l. 7 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1484 l. 14 s. 6 d.

V. § 3. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1731-1735. — Comptes présentés par Allard Deschamps et Hyacinthe Wallart. — **1731.** Somme des recettes, 2,006 l. 16 s. — Somme des dépenses, 2,003 l. 11 s. 9 d. — **1732.** Somme des recettes, 2,934 l. 4 d. — Somme des dépenses, 2,537 l. 4 s. — **1733.** Somme des recettes, 2,138 l. 14 s. 5 d. — Sommes des dépenses, 1,862 l. 9 s. 3 d. — **1734.** Sommes des recettes, 2,558 l. 16 s. 4 d. — Somme des dépenses, 2,452 l. 3 s. 9 d. — **1735.** Somme des recettes, 2,137 l. 12 s. 4 d. — Somme des dépenses, 2,073 l. 19 s. 3 d.

V. § 3. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1736-1740. — Comptes rendus par Hyacinthe Wallart. — **1736.** Somme des recettes, 1,836 l. 8 s. 5 d. — Somme des dépenses, 1,867 l. 12 s. 6 d. — **1737.** Somme des recettes, 1,729 l. 3 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,934 l. 9 s. 9 d. — **1738.** Somme des recettes, 1,775 l. 17 s. 6 d. — Somme des dépenses, 1,677 l. 12 s. 9 d. — **1739.** Somme des recettes, 2,042 l. 4 s. 4 d. — Somme des dépenses, 1,873 l. 3 d. — **1740.** Somme des recettes, 7,541 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 9,342 l. 7 s. 6 d.

V. § 3. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1741-1745. — Comptes du même. — **1741.** Somme des recettes, 3,637 l. 10 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,378 l. 11 s. — **1742.** Somme des recettes, 3,583 l. 8 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,904 l. 2 s. — **1743.** Somme des recettes, 3,330 l. 13 s. 4 d. — Somme des dépenses, 3,068 l. 2 s. 3 d. — **1744.** Somme des recettes, 3,950 l. 19 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,290 l. 18 s. 9 d. — **1745.** Somme des recettes, 4,391 l. 13 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,667 l. 16 s. — A partir de cette époque, les fonctions de directeur et de receveur sont cumulées par le même homme qui rend un compte unique chaque année.

V. § 3. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 64 feuillets, papier.

1746-1750. — Comptes du même. — **1746.** Somme des recettes, 3,295 l. 11 s. 6 d. — Somme des dépenses, 2,627 l. 18 s. 3 d. — **1747.** — Somme des recettes, 5,144 l. 19 s. — Somme des dépenses, 3,133 l. 1 s. — **1748.** Somme des recettes, 3,483 l. 4 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,804 l. 11 s. 6 d. — **1749.** Somme des recettes, 6,593 l. 17 s. 6 d. — Somme des dépenses, 4,899 l. 1 s. — **1750.** Somme des recettes, 9,508 l. 3 s. 9 d. — Somme des dépenses, 14,083 l. 10 s. 9 d.

V. § 3 E. 14. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1751-1754. — Comptes du même. — **1751.** Somme des recettes, 3,833 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,901 l. 3 s. — **1572.** Somme des recettes, 3,818 l. 1 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,659 l. 2 s. 3 d. — **1753.** Somme des recettes, 3,806 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 2,798 l. 14 s. — **1754.** — Somme des recettes, 4,866 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,263 l. 14 s. 6 d.

V. § 3. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1755-1760. — Comptes rendus par Joseph Stappe, directeur et receveur. — **1755.** Somme des recettes, 12,927 l. 17 s — Somme des dépenses, 8,750 l. 2 s. 6 d. — **1756.** Somme des recettes, 4,492 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 5,817 l. 4 s. 8 d. — **1757.** Somme des recettes, 4,677 l. 6 s. 9 d. — Somme des dépenses, 4,966 l 7 s. 8 d. — **1758.** Somme des recettes, 4,662 l. 16 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,930 l. 3 s. 10 d. — **1759.** Somme des recettes, 4,933 l. 3 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,424 l. 11 s. 11 d. — **1760.** Somme des recettes, 10,400 l. 4 s. 3 d. — Somme des dépenses, 14,055 l. 1 s. 1 d.

V. § 3. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1761-1765. — Comptes du même. — **1761.** Sommes des recettes. 3,669 l. 3 d. — Somme des dépenses, 2,936 l. 14 s. 3 d. — **1762.** Somme des recettes, 3,876 l. 11 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,022 l. 7 s. — **1763.** Somme des recettes, 3,839 l. 1 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,696 l. 19 s. — **1764.** Somme des recettes, 3,872 l. 1 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,610 l. 9 s. 3 d. — **1765.** Somme des recettes, 3,826 l. 14 s. 3 d. — Somme des dépenses, 3,111 l. 18 s. 3 d.

V. § 3. E. 17. (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

1766-1770. — Comptes du même. — **1766.** Somme des recettes 7,701 l. 14 s. 5 d. — Somme des dépenses, 4,747 l. 4 s. — **1767.** Somme des recettes, 7,241 l. 4 s. 2 d. — Somme des dépenses, 3,901 l. 18 s. 3. d. — **1768.** Somme des recettes, 15,091 l. 9 s. 5 d. — Somme des dépenses, 14,035 l. 4 s. 6 d. — **1769.** Somme des recettes, 5,247 l. 2 s. 8 d. — Somme des dépenses, 3,938 l. 6 d. — **1770.** Somme des recettes, 5,336 l. 4 s. 2 d. — Somme des dépenses, 3,944 l. 14 s. 9 d.

V. § 3. E. 18. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

1771-1775. — Comptes du même. — **1771.** Somme des recettes, 5,445 l. 15 s. 3 d. — Somme des dépenses, 4.058 l. 11 s. 6 d. — **1772.** Somme des recettes, 5,682 l. 5 s. 11 d. — Somme des dépenses 3,661 l. 12 s. 1 d. — **1773.** Somme des recettes 6,688 l. 15 s. 10 d. — Somme des dépenses, 3,847 l. 2 s. 3 d. — **1774.** Somme des recettes, 7,886 l. 6 s. 4 d. — Somme des dépenses, 3,560 l. 11 s. 11 d. — **1775.** Somme

des recettes, 9,295 l. 16 s. 6 d. — Somme des dépenses, 3,729 l. 15 s. 10 d.

V. § 3. E. 19. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, papier.

1776-1780. — Comptes du même et de Dominique-Omer Rémond. — **1776.** Somme des recettes, 10,678 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses, 4,299 l. 9 s. 8 d. — **1777.** Somme des recettes, 12,864 l. 18 s. 4 d. — Somme des dépenses, 10,621 l. 3 s. — **1778.** Somme des recettes, 6,749 l. 13 s. 6 d. — Somme des dépenses, 4,062 l. 3 s. 6 d. — **1779.** Somme des recettes, 12,439 l. 16 s. 1 d. — Somme des dépenses, 8,489 l. 10 s. 9 d. — **1780.** Somme des recettes, 9,401 l. 6 s. 4 d. — Somme des dépenses, 5,992 l. 10 s. 3 d.

V. § 3. E. 20. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

1781-1793. — Comptes du même. — **1781.** Somme des recettes, 8,545 l. 17 s. 1 d. — Somme des dépenses, 4,123 l. 6 s. — **1782.** Somme des recettes, 9,789 l. 2 s. 1 d. — Somme des dépenses, 4,998 l. 19 s. 6 d. — **1783.** Somme des recettes, 10,239 l. 3 d. — Somme des dépenses, 5,839 l. 13 s. 6 d. — **1784.** Somme des recettes, 9,835 l. 16 s. 11 d. — Somme des dépenses, 6,491 l. 4 s. 3 d. — **1785.** Somme des recettes, 8,893 l. 10 s. 2 d. — Somme des dépenses, 5,736 l. 1 s. 6 d. — **1786.** Somme des recettes, 9,093 l. 19 s. 10 d. — Somme des dépenses, 6,341 l. 18 s. 3 d. — **1787-1793.** Somme des recettes, 39,729 l. 11 s. 5 d. — Somme des dépenses, 44,921 l. 4 s. 8. d.

V. § 3. E. 21. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1700-1780. — Pièces à l'appui des comptes : quittances diverses et muniments, mémoires de petits travaux d'entretien, quittances de droits d'amortissements, etc.

V. § 3. E. 22. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1781-1794. — Liasse faisant suite à la précédente et composée de pièces semblables (1).

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

V. § 3. F. 1. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1750-1781. — Collations de places aux Bluets par plusieurs membres de la famille de Polincove, comme héritiers et plus proches parents de feu l'archidiacre du Chambge. — Chaque pièce porte la désignation du titulaire et le cachet du collateur (p. 1-103). — Demandes d'admission (1755-1781) à l'hôpital et certificats d'aptitude à y être admis (p. 104-116). — Toutes ces pièces sont classées par années.

(1) Au fonds des Bluets se trouvent joints un registre de comptes des Bluettes de 1720 à 1731, et quelques pièces de 1699 à 1735.

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 4. A. 1. (Liasse.) — 8 pièces, 3 parchemin, 5 papier.

1619-1774. — Acte de fondation (20 septembre 1619) de l'hôpital des Apôtres par Antoine de Grenet, seigneur de Werp (p. 1, copie en double exemplaire) (1). — Accord du même avec les Dominicains qui se chargent de la direction et de l'administration de la maison (p. 2). — Testament du même (13 septembre 1619) prévoyant la création des Apôtres (p. 3). — Lettres patentes (13 février 1669) de Charles II ratifiant la fondation ci-dessus (p. 4). — Correspondance entre l'évêque de St Omer et la dame d'Hénin, héritière du fondateur (1774), relativement à la réunion des Apôtres à l'Hôpital général (p. 5-7).

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

V. § 4. B. 1. (Liasse.) — 55 pièces, 5 parchemin, 50 papier.

1616-1792. — Actes d'acquisition (14 novembre 1616) de la maison devant servir aux Apôtres par le sieur de Werp aux héritiers Franquevile, pour la somme de 2,760 florins (p. 1-2). — Série de baux (1616-1776) intéressant la même maison (p. 3-7). — Donation de 1,200 l. (16 octobre 1766) aux Apôtres par Valentin Vannehout, notaire (p. 8). — Série de titres de rentes (1617-1792) sur des particuliers, sur la confrérie des archers et sur les Etats d'Artois, léguées par divers (p. 9-55).

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V § 4 E. 1. (Liasse.) — 18 pièces, 2 parchemin, 16 papier.

1619-an XIV. — Règlement général (copie, 1619) de l'hôpital par Antoine de Grenet de Werp, accompagné d'un règlement particulier de la journée (p. 1). — Pièces (1683-1684) relatives à l'abandon de l'administration de la maison par les Dominicains (p. 2-3). — Correspondance et pièces diverses (1738-1766) relatives à la situation financière de la maison (p. 4-7). — Acte (1680) mentionnant l'obligation d'accomplir la cérémonie du lavement des pieds à douze pauvres le jeudi saint, à l'hôpital (p. 8). — Inventaire (1766-an XIV) du mobilier de l'hospice, auquel est joint un inventaire très sommaire des titres de 1664 (p. 9-12). —

(1) Acte publié, ainsi que le suivant, par M. Deschamps de Pas, *op. cit.* p. 423.

Mandement imprimé (24 juillet 1698) de l'évêque de St-Omer sur « la reddition des comptes des maisons pieuses » (p. 13). — Procès-verbaux (1743-1770) relatifs aux réparations à faire à la maison (p. 14-18).

V. § 4. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 64 feuillets, papier.

1619-1630. — Comptes rendus par divers receveurs. — Ces comptes sont on ne peut plus sommaires et n'occupent que quelques pages par chaque année. La somme des recettes et des dépenses y varie si peu d'un exercice à un autre qu'il suffit de la relever pour la première et pour la dernière année. — **1619.** Somme des recettes, 2,164 l. 9 s. 1 d. — Somme des dépenses, 2,041 l. 14 s. 2 d. — **1630.** Somme des recettes, 1,650 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses 1,607 l. 5 s. 2 d.

V. § 4. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1631-1638. — Comptes rendus par Guillaume d'Haffreingues. — **1631.** Somme des recettes, 1,650 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,611 l. 2 s. 8 d. — **1638.** — Somme des recettes, 595 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,159 l.

V. § 4. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier.

1638-1657. — Comptes du même. — **1638-1645.** Somme des recettes, 13,310 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 10,458 l. 12 s. 8 d. — **1645-1657.** Somme des recettes, 19,492 l. — Somme des dépenses, 21,223 l. 14 s. 8 d.

V. § 4. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1667-1676. — Comptes rendus par divers. — **1667-1669.** — Somme des recettes, 2,035 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses, 2,088 l. 17 s. 2 d. — **1674-1676.** Somme des recettes, 903 l. 11 s. 4 d. — Somme des dépenses, 894 l. 16 s. 4 d.

V. § 4. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1676-1688. — Comptes rendus par Simon Lamoury. **1676-1678.** — Somme des recettes, 1,762 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,725 l. 19 s. — **1685-1688.** Somme des recettes, 6,061 l. 19 s. 6 d. — Somme des dépenses, 6,003 l. 18 s. 10 d.

V. § 4. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, papier.

1689-1700. — Comptes du même. — **1689-1692.** Somme des recettes, 9,050 l. 10 d. — Somme des dépenses, 7,978 l. 8 s. — **1696-1700.** Somme des recettes, 9,828 l. 9 s. 10 d. — Somme des dépenses, 8,593 l. 18 s. 2 d.

V. § 4. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 110 feuillets, papier.

1700-1711. — Comptes du même. — **1700-1704.** Somme des recettes, 6,955 l. 12 s. 6 d. — Somme des dépenses, 6,172 l. 10 s. 2 d. — **1710-1711.** Somme des recettes, 444 l. 11 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,569 l. 18 s.

V. § 4. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 170 feuillets, papier.

1711-1725. — Comptes rendus par François Le Vasseur et Philippe Le Josne. — **1711-1713.** Somme des recettes, 6,248 l. 11 s. 8 d. — Somme des dépenses, 5,964 l. 15 s. 3 d. — **1722-1725.** Somme des recettes, 7,564 l. 18 s. 2 d. — Somme des dépenses, 4,694 l. 4 s. 9 d.

V. § 4. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1726-1736. — Comptes rendus par Laurent Gilles. — **1726-1730.** Somme des recettes, 6 083 l. 9 s. 6 d. — Somme des dépenses, 5,458 l. 16 s. 3 d. — **1735-1736.** Somme des recettes, 5,547 l. 11 s. 6 d. — Somme des dépenses. 4,515 l. 11 s. 9 d.

V. § 4. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1737-1746. — Comptes rendus par divers. — **1737.** Somme des recettes, 2,886 l. 9 s. 3 d. — Somme des dépenses, 1,886 l. 4 s. 3 d. — **1745-1746.** Somme des recettes, 7,933 l. 4 s. 9 d. — Somme des dépenses, 7,662 l. 12 s.

V. § 4. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1747-1765. — Comptes rendus par Pierre-François Lamoury. — **1747-1750.** Somme des recettes, 10,326 l. 9 s. — Somme des dépenses, 10,179 l. 8 s. 9 d. — **1765.** Somme des recettes, 2,570 l. 17 s. 3 d. — Somme des dépenses, 2,359 l. 46 s.

V. § 4. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1766-1775. — Comptes rendus par Antoine-Hubert Hiecq et Nicolas-Joseph Moulin. — **1766.** Somme des recettes, 8,136 l. 4 s. — Somme des dépenses, 7,673 l. 9 s. 3 d. — **1775.** Somme des recettes, 4,700 l. 15 s. 11 d. — Somme des dépenses, 2,568 l. 10 s. 6 d.

V. § 4. E. 14. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1776-1785. — Comptes rendus par Nicolas-Joseph Moulin. — **1776.** Somme des recettes, 4,696 l. 10 s. 4 d. — Somme des dépenses, 3,502 l. 3 s. 4 d. — **1785.** Somme des recettes, 5,627 l. 11 s. 10 d. — Somme des dépenses, 4,623 l. 18 s. 8 d.

V. § 4. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1786-1793. — Comptes du même. — **1786.** Somme des recettes, 5,229 l. 13 s. 5 d. — Somme des dépenses, 4,345 l. 1 s. 2 d. — **1793.** Somme des recettes, 25 l. *(sic)*. — Somme des dépenses, 2,609 l. 19 s. 8 d.

V. § 4. E. 16. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1766-1791. — Registre de recettes et dépenses journalières ne faisant pas double emploi avec les précédents comptes, mais tenu irrégulièrement et sans intérêt particulier. — En tête, notes sur la fondation de l'établissement et sa situation financière en 1766 et copie du règlement mentionné à l'article E. 1.

SÉRIE F

PERSONNEL DIRIGEANT. — PERSONNEL ASSISTÉ. — REGISTRES D'ENTRÉE ET DE SORTIE, ETC.

V. § 4. F 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Pièces diverses relatives à l'admission de certains vieillards à l'hospice : demandes d'admission, extraits de registres de baptême, certificats d'aptitude à être reçu.

V. — FONDS DIVERS. — § 5. HOPITAL DU BON-PASTEUR.

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 5. E. 1. (Registre.) — In-folio ; 210 feuillets, papier.

1762-1793. — Comptes rendus par Antoine-Marie Lorthioy, aussi sommaires et peu curieux que ceux du fonds précédent. — **1762-1766.** Somme des recettes, 30,316 l. 7 s. — Somme des dépenses, 24,973 l. 19 s. 2 d. — **1793.** Somme des recettes, 2,864 l. 1 s. 9 d. — Somme des dépenses, 3,596 l. 4 s. 9 d.

V. § 5. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 215 feuillets, papier.

1762-1771. — Livre-journal des recettes et dépenses, tenu très sommairement. La moitié du registre est blanche.

V. § 5. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

1762-1781. — « Livre-journal ou cueilloir des revenus annuels des biens de la maison du Bon Pasteur de la ville de Saint-Omer, contenant les rentes, obligations, fondations et autres biens appartenans à ladite maison, comme aussi les donations, aumônes, legs pieux qui lui ont été faits depuis le premier janvier 1762. »

V. § 5. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1782-1792. — Registre faisant suite au précédent auquel il est entièrement semblable, contenant, sans détails, les recettes et dépenses effectuées chaque mois.

V. — FONDS DIVERS. — § 6. LA CHARITÉ DU BOUILLON.

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 6. A. 1. (Liasse.) — 11 pièces, 3 parchemin, 8 papier.

1695-1783. — Acte de fondation (3 mars 1695) de la maison du Bouillon (1) pour le secours des pauvres à domicile, original et copies (p. 1 3). — Lettres-patentes (avril 1783) confirmant la susdite fondation et maintenant les sœurs dans la possession des biens et revenus qui sont affectés à l'établissement, original de copie (p. 4 5). — Arrêt du Parlement (2 avril 1784) ordonnant l'enregistrement des susdites lettres-patentes (p. 6). — Pièces contenant avis favorable (novembre 1783-janvier 1784) aux mêmes lettres-patentes (p. 7-8). — Pièces (1745-1754) relatives à l'exemption du vingtième accordée au Bouillon (p. 9-11).

(1) Cet acte a été publié par M. Deschamps de Pas, *op. cit.* p. 390.

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÈTÉS ET DROITS UTILES.

V. § 6. B. 1. (Liasse.) — 93 pièces, 6 parchemin, 87 papier.

1616-1798. — **Acquisitions et rentes.** — Contrat d'acquisition (4 février 1705) par l'évêque de Saint-Omer pour l'affecter au Bouillon, de la maison du *Tambour*, moyennant la somme de deux mille livres (p. 1). — Concession (19 août 1626) par le Roi, au Bouillon, d'une rente sur les cuirs de la ville d'Amiens (p. 2). — Correspondance (1765-1793) entre l'administration du Bouillon et diverses autorités financières sur le paiement des arrérages de la susdite rente (p. 3-59). — Bail (13 novembre 1752) et pièces à l'appui de l'office de contrôleur des cuirs de la ville d'Amiens au profit des marchands tanneurs de ladite ville (p. 60-62). — Extraits des comptes (1616-1648) de la vente et revente des offices des cuirs (p. 63-64). — Titres et correspondances (1609-1792) relatifs à diverses rentes sur la ville, les Etats d'Artois et des particuliers (p. 65-93).

V. § 6. B. 2. (Liasse.) — 28 pièces, 2 parchemin, 26 papier.

1693-1775. — **Legs et donations.** — Pièces relatives (1693-1743) à l'exécution du testament de la dame Davignon, veuve de la Roche de Varenne, qui a légué à l'établissement 525 l. de rente. Copie dudit testament du 16 mars 1693, est jointe (p. 1-8). — Don d'une rente de vingt florins (16 mai 1719) au Bouillon, par Gabriel Gaillet pour donner de la soupe aux malades. Pièces jointes (p. 9-11). — Don de cent livres (1er juillet 1749) par Thérèse de Mullet, pour acheter chemises et draps qu'on prêtera aux pauvres malades (p. 12). — Legs (24 janvier 1731) par le chanoine Delval de tout ce qu'il possède en « meubles, or et argent, équipage et tout ce qui peut lui appartenir de sa prébende » (p. 13-16). — Legs (2 juin 1720) par le chanoine Tissot de diverses sommes aux filles de la charité pour le Bouillon et pour d'autres établissements de Saint-Omer. Tissot laisse aussi aux sœurs « son Rodriguez en trois tomes in-4° » (p. 17-23). — Legs semblable (6 mars 1727) par la dame Vandenbergues, veuve d'Antoine de Langaigne (p. 24). — Paiement (1728) de droits d'amortissement pour un legs de la dame Girardot (p. 25). — Amortissement (1752) de la donation du chanoine Boucher (p. 26). — Don (5 janvier 1763) par M. Morage, curé de Saint-Jean, d'une rente de 80 l. sur les États d'Artois (p. 27). — Transaction (27 avril 1775) avec les héritiers de Guislain de Croix, au sujet de l'exécution du legs de ses biens, meubles et de 3,000 l. par celui-ci au Bouillon (p. 28).

V. § 6. B. 3. (Registre.) — In-folio ; 136 feuillets, papier.

1757-1785. — Cueilloir. — « Registre pour recevoir les revenus des biens apartenans à la maison de charité dite du Bouillon. »

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 6. E. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1752-1793. — Situation (1752) de la maison du Bouillon (p. 1).— Inventaires (1791-1793) du mobilier. Dans ces inventaires l'établissement est appelé « Maison du Tambour » (p. 2-6).— Joint un inventaire très court des archives en l'an II.

V. § 6. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1696-1715. — Comptes rendus par les trésoriers Hyacynthe de la Diennée, François Caron et Charles Capelle, très sommaires. — **1696.** Somme des recettes, 1663 l. 15 s. 5 d. — Somme des dépenses, 1,636 l. 14 s. 2 d. — **1715.** Somme des recettes, 1,423 l. 13 s. 2 d. — Somme des dépenses, 1,483 l. 11 s.

V. § 6. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1716-1730. — Comptes présentés par Charles Capelle, curé de Saint-Jean, trésorier de la Charité du Bouillon, toujours très sommaires. — **1716.** Somme des recettes, 1,543 l. 2 s. 11 d. — Somme des dépenses, 781 l. 4 s. 5 d — **1730.** Somme des recettes, 1,664 l. 10 s. 8 d. — Somme des dépenses, 1,830 l. 17 s. 6 d.

V. § 6 E. 4. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1785-1792. — Comptes présentés par les receveurs Lépine, François et Bulo. — **1785-1789.** Somme des recettes, 39,902 l. — Somme des dépenses, 37,509 l. 13 s. 11 d. — **1790-1792.** Somme des recettes, 25,431 l. 4 s. 4 d. — Somme des dépenses, 24,403 l. 1 s. 8 d.

SÉRIE A

ACTES DE FONDATION ET DE RÉUNION. — PRIVILÈGES, ETC.

V. § 7. A. 1. (Registre.) — In-folio ; 137 feuillets, parchemin.

XVe siècle. — Cartulaire d'une très belle écriture dont la rédaction a été commencée en 1406 et achevée après 1456. — Le titre en rouge est ainsi libellé : « A l'onneur de Dieu, de le beneoite vierge Marie et de toute le glorieuse compaignie celestiene et adfin que quant les aumosnes et ordenances des offices divins fais et ordennés par les trespassés demeurrent en vigueur et en mémoire perpétuelles entre les vivans, honnerable seigneur sire Lambert de Boulloingne, mayeur, et discretes personnes Miciel le Covreur, Jacque Sœn, Enguelram Le Mol et Jehan Donnet, tauliers et ayans le gouvernement des rentes et revenues de le taule des povres de le eglise parrochiale de Saint-Sépulchre, en le ville de Saint-Aumer, ont en cestui livre fait copier et registrer toutes les cirographes et chartres des rentes et héritages appartenans à ledite taule, desquelz ilz estoient en pasieble possession au jour qu'ilz ont esté registrés, de en recevoir chacun an les rentes et pourfis. Et ont ordenné iceuls tauliers que desoremais à tous jours les chartres et cirographes des rentes et héritages que ledicte taule acquerra chi après, seront pareillement en cestui livre registrées, adfin que se aucune d'icelles chartres et cirographes fust perdue ou desmanvée, que à le copie d'icelle ychi transcripte on puist avoir en temps advenir recours comme à escripture autentique ou comme à le chartre principale, se elle estoit en estre. Et quant bien que plusieurs chartres y soient registrées par lesquelles il ne appert point que les rentes ou héritages dont elles font mencion soient appartenans à ledite taule, si est il vérité que par escange, don, accat ou acqueste elles appartiennent et appartenoient à le dicte taule au jour que les dictes chartres ont esté ychi registrées. Et fu cestui livres fais, escrips et ordennés en l'an mil quatre cens et six. » — Les chartes sont classées en catégories désignées chacune par le nom de la rue ou autre endroit de Saint-Omer où se trouvent les biens intéressés. — *Le Tennerue.* Vente (20 septembre 1382) d'une rente de 11 sols assise sur un domaine de la Tennerue par Michel Lefoulon, dit d'Arques, à Louis le Covreur (f° 2). — Vente (5 décembre 1385) au profit de la Table de 51 s. 9 d. de rente par Baudin de Boulogne à Pierre de Torchies et Michel le Covreur (id.). — Vente (1307, « le dymanche devant le s. Jehan décollassé ») de 5 s. de rente par Simon et Josse de Wenle à Jean Kavin (id.). — Donation (28 mars 1394) de 36 s. de rente aux diverses tables des pauvres des paroisses de la ville, dont 6 s. à celle de Saint-Sépulcre par « Jacqueme de le Vaershast ». L'acte énumère les tabliers de chaque paroisse (f° 3). — Donations semblables (1337-1384) de diverses petites sommes par Jean Denier, Julienne de Bayenghem, Pierre le Tailleur, Gilles de Rexponde, Enguerrand Delepierre (f° 3-4). — Don (20 avril 1415) de 12 s. 6 d. par Jean Capsel, vicaire de Notre-Dame (f° 5). — Remise (17 octobre 1425) à la Table de trois maisons déterminées avec précision ; échevins présents : Jacques de Beutin, Tassart de Thiennes (id.). — Don (13 avril 1426) de trois maisons par Jean Capsel (f° 7). — *Plusieurs feuillets blancs ici comme après chaque série d'actes.* — *Listerue.* Remise (31 août 1429) d'une maison à Chrétien Colart, procureur de la Table. Échevins présents : Vauchet Parmentier, Jean de Houelt, Jean d'Eblinghem, Jean de Wisques, Guillaume Craye, « Aman du Marquet », Colart Le Fèvre (f° 11 v°). — Donations (11 mars 1379 a. s.) de « la Verde Maison » par « Tassart de le Vonne », Michel le Covreur et Raymond Paeldine, tabliers. Échevins présents : « Nicole de S. Aumer, Pires de le Fontaine, Willaume Caes, Jehan Goubert et Mahieu de Saint-Pol » (f° 12). — Bail (28 février 1407 a. s.) d'une maison consenti par les tabliers à Jean le Vinc. Échevins présents : Gui-

bert de Rexponde, Jean de Nielles, Jacques Wartel, Jean de Cassel et Jacquemart de Bazuel (f° 12 v°). — Saisie pour gage de rente (19 mars 1419 a. s.) de la maison du *Singe* par Chrétien Colart, procureur de la table. Échevins présents : Jacques de Beutin, Jean de Cassel, Jacques de le Vaestraet, Vincent le Parmentier et Jean de Houelt (id.). — Bail (29 janvier 1421) d'une maison consenti par les marguilliers, les tabliers et les avoués de la Table à « Jehan de le court » prêtre. Échevins présents : J. de Beutin, Jean de Morcamp, Jean de Maistre, Vincent le Parmentier et Pierre Joly (f° 13). — *Nichiet de Brebis.* Vente (12 octobre 1387) de trois maisons « estant au nikiet es brebis » à la Table. Échevins présents : Guillaume de le Latre, Jean Goulat, Michel Hapiete, etc. (f° 14). — Donations (1380-1401) de plusieurs maisons situées au même lieu par divers. Parmi les échevins cités : Guillaume Bayart, Jean de Cassel, Clay de Campines, Jacques de Leuvin, Robert Godernacht, Jean Widoit (f° 14 v°). — *Le Nœverue.* Bail (17 janvier 1402 a. s.) d'une « vuide plache et tout l'iritage qui y affiert ». Échevins présents : Gilles de Fauquembergues, Jean Picotin, Michel Gribedon, dit le Caron, etc. (f° 17 v°). — Baux (1327-1395) de maisons consentis par les tabliers. Échevins présents : Pierre de la Creuze, François Hangheboc, Michel le Blanc, Jean Darkes, Lambert Gherebode (f°s 17-18). — Saisie pour gage (21 janvier 1393 a. s.) d'une maison « en le nœve rue daval l'églize de S. Sépulcre ». Échevins présents : Nicole Cœwet, Jean de Cassel, Jean Arnouds, Jean Le Paveur, Jean de Sarcus (f° 18). — Vente (7 novembre 1328) d'une maison « en le ruelle straet ». Échevins présents : Jean Alem, Jacqueme Bollard, Jean Bonnenfant des Kertiaus, Gérard de Culam, Jean de Wissoc (id.). — Remise (31 mai 1396) d'une maison aux tabliers (id.). — Bail (1423, vendredi après Pâques, 9 avril) d'une « vuide masure o tout ce qui y affiert ». Échevins présents : Jean de Serques, Warin de Saint-Martin, etc. (f° 18 v°). — Bail (21 juin 1398) de deux maisons. Échevins présents : « Adenoffles Vasselin, Jean Marau, Lambert de Boulongne, Gille le Long », etc. (id.). — Prise de possession (5 août 1368) d'une maison. Échevins : Tassart de Morcamp, Jacques de Leuvines, George Mainabourse, Pierre Delefontaine, Laurent Wastel (id.). — Acte semblable (29 juillet 1409). Échevins : Jean de Nieles, Gille de Fauquembergue, etc. (f° 19). — Bail (5 février 1429 a. s.) d'une maison. Échevins : Wialin de Boulogne, Jean de May, Jean d'Eblinghem, Sylvestre Claissenne, Guillaume Craye (id.). — Bail (14 août 1423) d'une maison. Échevins : « Guillebert Divregny, Nicole de Wissoc, Baudin Le Paz, Jean Le Maistre et Lambert de Crombecque (f° 19 v°). — *Le porte de Berghes.* Bail (10 mai 1399) de deux maisons « estans dedans le porte Berghes ». Échevins : Tassart de Morcamp, Hue de le Capele, Jean de Nielles, Jean de Morcamps et Jean Arnout (f° 21 v°). — *Sur l'âtre de Saint-Sépulcre.* Bail (17 juillet 1420) de deux maisons et un jardin. Échevins : Jacquemart Couders, Gille le Gay, etc. (f° 22). — Bail (22 mai 1319) d'une maison « sous l'atre S. Sépulcre » consenti en commun par les tables des pauvres de la ville. Échevins : Gille Boullart, Nicole Capel, Joires Maran, Jean de Lisques, Jacques du Camp, Guillaume de Bourbourg (f° 22). — *Le Reper Rue.* Bail (25 mai 1404) de deux maisons « faisans le touket de le Reper straet ». Échevins : Jacquemart Bruel, Gilbert Bonnart, etc. (f° 25). — Bail (24 août 1400) d'une maison. Échevins : Jean le Ruede, Jacques Leuvin (id.). — Cessions (1370-1401) de rentes. Échevins déjà nommés (f° 25 v°). — Baux (1377-1399) de maisons où figurent les mêmes noms (f° 26). — Bail (31 mai 1382) d'une masure vide. Échevins : Baudin de le Deverne, Jean Neveline, Robert Bollart, Symon Lescot (*Le scot*) (f° 26 v°). — Autres baux (1369-1382) avec les noms déjà rencontrés pour les mêmes années (f° 26 v°-27). — Bail (9 décembre 1353) d'une maison. Échevins : Guilbert de Sainte-Aldegonde, Jean Delecourt, Clay Bollard, Jean de Linde, Jean Neveline (f° 27). — Nombreux actes semblables pour les mêmes dates avec les noms des mêmes échevins, dont l'analyse n'a pas d'intérêt. — Les lieux de la ville inscrits, après les précédents, en tête des séries de chartes et où la Table des pauvres de Saint-Sépulcre a des intérêts sont : *Le Rue Douve, Calchovenstraet, Le Rue d'Olivier, Salperwickstraet, Le Rue Danneboins, Coquinstraet, Le Crepel straet, Le Rivière d'Erboustade, Le Ruele de le Mauwe, Le Rue de Corlis, Le Ruele Thumas Fellemans, Le Bockerie, Le Rue des Bouchiers, Le Rue des Fruitiers, Le Grand Markiet, Le Vieux Markiet, A Sainte Audegonde, Le proche de S. Denys, en l'orfavirie, Le Rue Symon Hoghe, A Saint-Denis le Rue S. Bertin par d'amont, A S. Denis en le Rue S. Denis, A S. Denis, Le Viex Brûle, Ou Vincquebrouck, Le proche de Sainte Margrite, en le Hedin straet, A Sainte Margrite, Devant l'atre Sainte Margrite, En le Wyngard straet, Devans le moule Steninhaus, Le Stierstraet, Le Eyvenstraet, Le Beket straet, A Haultpond, En le Fresque Poissonnerie, Le proche de S. Jehan, Le proche de Saint Martin en l'isle, Le*

proche de Saint Martin dehors les murs. — Suivent les chapitres des rentes maresques, des rentes foraines et des rentes de blé. — Les noms d'échevins nommés dans les actes sont, outre ceux qui sont relevés plus haut, les suivants : Jean du Val et Jacques Sacquespée (1434, f° 28). — Clay Crayheer (1405, f° 30). — Jean Dochtisette, Michel Apiet, Jean le Broc (1376, f° 31). — Symon de le Nasse, Foulque de Rebecque dit Hustin (1407, id.). — Baudin Lomme, Jean de Lescope (1382, f° 33). — Jean le Cammakere, Jean Marau Dellanterne, Michel le Croec, Jean Le Lonc, taintellier (1350, f° 33). — Gérard Vivien, Eustache de Hocket, Jean Langardin, Mathieu le Roy (1338, f° 37). — Guillaume Baron, Nicole d'Alekine (1374, f° 38). — Henri de Millam, Tassart le Beyere (1381, f° 38 v°). — Wit du Fosoi, Jean de Hesdin, Jean de le Camme, Laurent le Bliekere, Ernoul Wadehoren (1309, f° 41). — Jean Bateman, Tassart du Fresne, Jacques le Waghe (1376, f° 41). — Henri le Wal, Gilles de Gand, Jean d'Ypre, Jean Quatrel, Pierre Dauske (1309, id.). — Jean L'Orfèvre, Jacques de Boninghes, François Hurone, Guillaume Giarnesay (1320, id.). — Henri David, Fauke Hanebart, Gille Rancœl, Symon Bonenfant, Jean Woulverie (1380, f° 45). — Guillaume Caze, Baude Folx (1386, f° 48). — Jean de Choquet, Jean le Cannier, Henri le Gay (1313, f° 54). — Jean de Boulogne, Guillaume Sanders, Jean d'Aire, Guillaume Batheman (1344, id.). — Jacques Platel, Gilbert Coquempot, aman du Marquiet (1407, id.). — Baudin Bourgois (1426, f° 55). — Guilbert Gamel, Baudin Oire (1410, f° 72). — Henlart Denle, Estevene de Lindes (1340, id.), Jean Foulque du Brûle, Gilles du Vivier, Jean de Watines, Jean Doctizele (1366, f° 73). — Jean Le Bloc, Jean Harlebecke (1385, f° 75). — Thomas de Fervacles, Jean Flourens, Melchior de le Vallée, Jean de Lyave (1456, f° 75), Guillaume Ernout, Jean Hacke, Baudouin de Boulles, Guillaume le Zaller et Pierre Dicreman (1324, f° 76). — Guillaume Sandre, Jean Delecourt (1340, f° 81). — Sandre Salavretin, Jean d'Eperlecques (*de Sperleke*), Jean de Hemeldale (1360, f° 87). — Baudin Le Pape, le jeune, Guillaume Jacquemin, peintre (1410, f° 101). — Jean Florent, Jean Rawecol (1299, f° 101). — Jean Snabbel (1325, f° 108). — Jean Penbouc, Mathieu de Stapels, Michel de Furnes, Baudouin le Kerl, Symon Maugier (1283, f° 112). — Nicole Capel, Antoine Cousin, Gilles d'Eblinghem (1318, f° 114). — Jean Hanghebouc, Baudin le Bels, Jean Nachtegale (1347, f° 114). — Jacquemart de Ynghelghem, Jean Delatre, drapier, Laurent Sagart, Guillaume Baron (1362, id.). — Michel Dudam, Michel Haver, Jean Bris, Pierre David, Jean le Caron (1317, f° 117). — Jean de Millerm, dit Zoettemont, Guillaume de la Drogherieuse (*alias* Drogherise), Guillaume Jacquemin, Jean le May, Pierre Monart (1435, f° 117). — Jean le Tolnare, Jacqueme Hanebart, Jean Brant, Clay Cœwet, Henri Buc, (1382, f° 118). — Dans un acte de donation du 12 juin 1333, on lit ce qui suit : « Che fu fait et werpi ban et loy par devant le loy du capitle de S. Omer de l'évêque. C'est assavoir Jehan le Borgne pour baillieu, Jean le Kien, Jacquemon Lolieue, Pierre le Foulon et Berte le Mont comme cherkemanans » (f° 119). — Au f° 120, un acte en flamand. — Le plus ancien acte rapporté dans ce cartulaire est de 1283 et le plus récent de 1456.

SÉRIE B

TITRES DE PROPRIÉTÉS ET DROITS UTILES.

V § 7. B. 1. (Liasse.) — 105 pièces, 12 parchemin, 93 papier.

1360-1789. — Legs et donations. — Testament (15 mai 1360) de Chrétienne, femme de Jean de Millam, par un article duquel elle laisse à la Table dix sous de rente assignés sur une maison du Hault-Pont (p. 1). — Testament (24 décembre 1370) de Béatrice, femme de Nicaise Buhy, qui fait le même don (p. 2). — Testament (9 mai 1379) de Simon Littelbout, laissant 7 sous de rente (p. 3). — Donation (4 mai 1387) par Jean d'Esquerde, prêtre, de 40 s. de rente (p. 4). — Donation (21 août 1407) par Eustache de Morcamps, de deux maisons (p. 5). — Bail (12 janvier 1424) de l'une de ces maisons (p. 6). — Donation (14 novembre 1588) par Jean Le Ketre, de six florins de rente (p. 7). — Pièces diverses (1584-1681) : inventaires, jugement, contrat de mariage, relatives au legs Thomas Hardin (p. 8-13). — Echange (1625) d'une maison provenant d'une donation faite par la dame Gamelle, contre une autre (p. 14-18). — Pièces diverses (1617-1789) :

comptes d'administration, accords, mémoires de procédure, relatives à la gestion des rentes laissées par le capitaine Jean de Beaujean pour l'entretien de boursiers aux écoles latines de Saint-Omer (p. 19-105).

V. § 7. B. 2. (Liasse) — 13 pièces, parchemin.

1306-1408. — Fondations d'anniversaires. — Donation (1306, vendredi avant Noël), de 20 s. de rente par la veuve de Jean Aloud pour une messe de requiem par an (p. 1). — Fondation (7 mai 1319) d'un anniversaire pour l'âme de son père par Claire Putal (p. 2-3, double). — Même acte (3 janvier 1325, a. s.) portant sur 8 s. de rente par la veuve de « Jakemon Drubroet » (p. 4). — Même acte (13 juin 1328) par Baudouin de Resty, curé de Saint-Martin hors les murs qui laisse 2 s. par an tant qu'il vivra et 30 s. après sa mort pour couvrir les frais de célébrations d'anniversaires en l'honneur de sa famille (p. 5). — Longue bande de parchemin écrite vers 1333 et contenant l'énumération des anniversaires que la Table doit faire célébrer. La liste est dressée par mois. Le nom de chaque mois est inscrit dans un double cercle et chaque paragraphe débute par les capitales B F écrites alternativement en bleu et en rouge. Des notes de la même époque récapitulant les anniversaires à célébrer à certaines époques sont cousues à ce parchemin. En tête du mois de février cette mention : « L'an M.CCC.XXXIII conte fait entre les curés de S. Sepulcre et les tauliers de le dicte eglize, ordenérent ensamble de conter pour le daerrain jour de janvier à tous jours de ore en avant » (p. 6). — Fondation (30 novembre 1347) par Agnès du Barissel d'une messe anniversaire pour son âme, celles de ses parents et de ses amis. Elle laisse pour cela 5 s. de rente (p. 7). — Semblable fondation (25 septembre 1366) par Catherine de la Vacquerie qui laisse 38 s. de rente (p. 8). — Legs (4 mai 1387) par Jean d'Esquerdes, prêtre, de 40 s. de rente pour divers anniversaires (p. 9). — Actes semblables par Jean de Wissoc (4 août 1395) laissant 60 s. de rente (p. 10). — Par Guillaume Gamel (24 août 1408) qui laisse 4 s. 4 d. (p. 11). — Petite liste d'anniversaires, sans date, du XIV s. (p. 12). — Note de la même époque sur divers anniversaires à la charge de la Table (p. 13).

V. § 7. B. 3. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin.

1283-1499. — Maisons à rentes. — Tous les titres suivants relatifs aux maisons à rentes, sont les originaux de ceux qui figurent en copie dans le cartulaire analysé sous la cote A 1 : 1283-1489, titres de la maison du Reperstraet (p. 1-11) ; — 1302-1490, maison de Coquinstraet (p. 12-15) ; — 1304-1399, maison de la rue qui va de la rue du Castel à la rue des Bouchers (p. 16-17) ; — 1313-1339, maison devant les Bons Enfants (p. 18-19) ; — 1315, maison de Stierstraet (p. 20) ; — 1330, maisons rue Vanneboise et rue S. Sépulchre (p. 21); — 1337, trois maisons « au touket de le Mauwe » (p. 22) ; — 1367, maison rue de la Boucherie (p. 23) ; — 1414, maison rue du Haut-Brulle (p. 24) ; — 1415, maison rue de la « Petite Boukerne » (p. 25) ; — 1427, maison « en le molin straet dit rue de le Belle » (p. 26) ; 1487-1490, maison ruelle Saint-Denis (p. 27-28) ; — 1489, maison rue de l'Aignel (p. 29) ; — 1489, maison devant l'âtre Saint-Sépulchre (p. 30) ; — 1489-1490, maisons du marché aux bêtes (p. 31-32) ; — 1499, maison « en la rue desoubz le chelier de Berghes » (p. 33) ; — 1315-1400, maisons diverses désignées d'une façon moins précise (p. 34-39).

V. § 7. B 4. (Liasse.) - 66 pièces, 8 parchemin, 58 papier.

1353-1776. — Biens en général. — *Blendecques.* Pièces diverses (1528-1763) : ventes, baux, déclarations et dénombrements, reconnaissance d'arrentement, etc., relatives à huit mesures de terres possédées par la Table à Blendecques (p. 1-10). — *Capelbrouck.* Lettre (9 janvier 1750) d'un fermier de Capelbrouck qui doit son vingtième denier (p. 11). — *Recques.* Rapports et dénombrements (1720-1731) de deux mesures de terre à Recques (p. 12-25). — *Séninghem.* Mêmes pièces (1742-1764) concernant une terre à Seninghem (p. 26-28). — **Baux.** Bail (16 mars 1353, a. s.) de plusieurs terres à Saint-Omer, consenti par la Table (p. 29). — Série de baux (1670-1776) de diverses terres appartenant à la Table et situées à Wins-en-Blendecques, Recques, Ecques, Etrehem, Saint Folquin, Saint-Nicolas (p. 30-55). — Quittances de droits d'amortissement (1703-1750) avec « la déclaration du roi de 1700 » (p. 56-66).

V. § 7. B. 5. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1373-1405. — Ventes et acquisitions. — Vente (16 juin 1373) d'une maison rue des Bouchers (p. 1). — Vente (11 mars 1379, a. s.) d'une maison située dans la Listerue (p. 2). — Actes semblables (1388-

1405) relatifs à diverses maisons plus ou moins désignées par leurs tenants et aboutissants (p. 3-13). — Ces actes figurent au cartulaire A. 1.

V. § 7. B. 6. (Liasse.) — 231 pièces, parchemin, 1 sceau.

1283-1492. — **Rentes.** — Série de titres de constitutions de rentes au profit de la Table. Les donateurs ou débiteurs sont : « Gilles Forcos Lefeuvre » (1283) ; — Robert « le Coureur » (1285) ; — les enfants de Jean Bodin (1299) ; — Etienne de Ruminghem (1301) ; — les frères de Weule (1307) ; — Lambert de Buskeure (1308) ; — Lambert Dufour (1312) ; — Jean Le Barbier et Hugues Waghen, tabliers (1318) ; — Mabille, veuve de Gillon d'Arques (1318) ; — Colart Louche (1323) ; Jean « de le Hofsteden (1323) ; — Gilles Broet (1325) ; — Etienne Lemort (1325) ; — Guillaume « Kokin » (1328) ; — Jean Denier (1331), etc., etc. (*Pour les noms de rues de Saint-Omer et les noms d'échevins qui figurent dans ces actes, voir l'article A. 1. consacré au cartulaire, où tous se trouvent transcrits.*)

V. § 7. B. 7. (Liasse.) — 150 pièces, 30 parchemin, 120 papier.

1502-1786. — **Rentes** (suite). — Titres faisant suite chronologiquement aux précédents et de même nature. Rentes : de 23 s. sur un domaine à Saint-Omer (1502) ; — sur diverses maisons des rues de la Clouterie et des Brouteurs et devant les Prêcheurs (1533) ; — de 96 florins transportée (1541) par les héritiers Bretelle, à charge d'un obit solennel ; — de 7 l. 10 s. sur une maison nommée « la Boule » (1568) ; — de 50 florins sur les États d'Artois (1594), réduite à 40 florins (1623) ; — de 25 florins par les Pomart et Nicolas Debusnes sur la maison de celui-ci en la Listerue (1598) ; — de 21 l. 11 s. sur le Domaine du roi (1598-1785) ; — de 7 fl. 3 s. sur des terres à Nielles-les-Thérouanne (1614) ; — de 23 fl. sur des terres à Arques (1617) ; — de 4 fl. 1 s. 3 d. sur des terres à Arques (1691-1637) ; — de 16 fl. sur des terres à Pihem (1625) ; — de 6 fl. sur deux maisons, l'une Grosse Rue Basse et l'autre rue de la Tasse (1626) ; — de 14 fl. 5 s. 9 d. par des cohéritiers qui sont condamnés par le Conseil d'Artois à fournir des domaines comme gage (1696) ; — de 7 fl. 2 s. 10 d. par Jean de Senicourt (1627) ; — de 18 fl. sur manoir amasé à Arques (1628) ; — de 18 fl. par plusieurs cohéritiers (1629) ; — de 6 fl. sur deux mesures de terre à Saint-Omer (1634) ; — de 13 fl. par les de Busnes à charge d'un obit (1638) ; — de 14 fl. sur une maison rue du Brulle (1663) ; — de 109 l. 13 s. 9 d. par la ville de Saint-Omer sur les impôts des casernes (1674). — Pièces (1730) relatives à l'acquisition par la Table d'une rente sur le Domaine du roi. — Création (9 mai 1740) d'une rente par la ville au capital de 262 l. 10 s. — Ordonnance (4 octobre 1757) par l'Intendant aux États d'Artois de payer la rente qu'ils doivent à la Table sans retenue du vingtième et de lui restituer ce qui a été retenu pour ce motif. — Pièces relatives à divers remboursements au XVIIIe siècle. — Mémoire de la même époque sur les rentes remboursées à la Table.

V. § 7. B 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

XIIIe et XIVe siècles. — États des rentes dues à la Table. — « Che sont les terres et les rentes de l'église de Saint Sépulcre à St-Omer ». Bande de parchemin du XIIIe siècle où sont énumérées des rentes dues par divers personnages, sans ordre de date ni autre (p. 1). — Fragment d'état analogue du XIVe siècle (p. 2). — Autre fragment de la même époque, mais d'une autre main (p. 3). — Longue bande de parchemin d'écriture très soignée, avec peinture, en toile, représentant la Crucifixion, assez grossière, mais curieuse, et où toutes les majuscules sont en rouge et en noir. La liste des rentes dues à la Table est précédée d'un préambule en latin sur la nécessité de faire l'aumône et aussi de consigner par écrit, pour les faire connaître à la postérité et les proposer en exemple, les actes de charité des gens miséricordieux (p. 4).

V § 7. B. 9. (Registre.) — In-quarto ; 18 feuillets, parchemin

1332. — **Rentes.** — « En cest livre sont contenu les rentes appartenans à le taule des povres de Saint Sépulcre escrites et registrées par Huon le Waghen, Jean le Barbier, Jakemes d'Arques, Mikiel le Koc et Denis d'Esperlecque adonc taulier de le dicte taule. En la (*sic*) nostre Seingneur mil ccc trente et deus le vintisme jour d'aoust ». — Dans ce registre l'énumération des rentes dues par les maisons est faite par paroisses. Les églises suivantes figurent successivement : Saint Sépulchre, Sainte-Marguerite, Saint-Martin, Saint Jean, Saint-Denis, Sainte-Croix, Sainte-Aldegonde, Saint-Martin-hors-les-Murs. — Puis vient l'énumération des rentes en blé et des rentes foraines.

V. § 7. B. 10. (Registre.) — In-quarto ; 15 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — « Ichest livre tesmoingne par escrit et nous monstre (*sic*) les rentes qui afièrent à la taule des povres de Saint Sépulcre en le vile de Saint Omer et dehors ». Suit le préambule latin qui se trouve déjà à la p. 4 de B. 8, puis : « Chi endroit vous ont racontéi no anchissour les biens fais des sains povres selonc l'escrit en latin, ore le vous dirons par cheaus ki ore sont en romans brivement : Pour chou ke li escripture tesmoingne nostre Sires aura pitié de ses povres, à l'example de chest meisme segneur, nous ne devons mie clore as bessoingneux les entrailles de misericorde, et pour chou ke en debonaire soustenance d'icheaus, li vrais maistres a delaisiet as peckeurs convenable remède, mais pour chou que les aumonnes faites et donées en lais en Sainte Église de boins hommes as usages des povres ne périsent mie par ignoranche ou par distraction, raisons requiert forme de droit ensegnant ke conissanche de ches meismes aumonnes soit demenée à le connissanche des ensuans par le benefisse d'escrit ; si ke li autre generation connoisse chou ki est fait en pitei as povres tans trespassez, ke li fiel (*sic*) ki naisteront et qui après venront ensengnent leur enfans les debonaire fais de cheaus ki ont estei devant icheaus et racontent à icheaus loialment pour le mérite de salut et à example de consequence en formechent à icheaus finaulement. — Ore commencherons à nomeir les persones et les biens qui doivent rentes à le taule de seins povres de l'église de Saint-Sépulcre ». — Manuscrit très soigné, avec majuscules ornées en bleu et en rouge. Les rentes y sont énumérées par paroisses.

V. § 7. B. 11. (Registre.) — In-quarto ; 43 feuillets, papier.

XIVe siècle. — « Che sont chil qui doivent rentes yritaules dedens le ville de Saint-Aumer à le taule des povres de Saint Sépulcre, contenans les paroches de le dessusdite ville ».

V. § 7. B. 12. (Registre.) — In-quarto ; 26 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — Cueilloir semblable au précédent, commençant par la même formule, mais plus sommaire.

V. § 7. B. 13. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

XIIIe siècle. — 1393. — Fragments de cueilloirs sur bandes de parchemin (le premier du XIIIe siècle, les autres des années 1319, 1320, 1345, 1346, 1350, 1393 et un sans date (p. 1-7). — Comptes d'arrérages en la même forme des années 1338, 1343, 1344 et 1346 (p. 8-11).

V. § 7. B. 14. (Liasse.) — 5 pièces ; 4 parchemin, 1 papier.

XIVe-XVe siècles. — Fragment de cueilloir (XIVe s.) sur bande de parchemin (p. 1). — Cueilloir de la même époque et en même forme qui paraît complet. Les rentes sont énumérées par rues (p. 2). — Fragment de cueilloir (XVe s.) en forme de cahier, rongé en grande partie et où les rentes sont énumérées dans le même ordre que le précédent (p. 3). — Court fragment de cueilloir, note de 1403 (p. 4). — Autre fragment un peu plus long du XVe s., sur bande de papier où les rentes sont encore énumérées par rues (p. 5).

V. § 7. B. 15. (Registre.) — In-quarto ; 16 feuillets, parchemin.

XVe siècle. — « Che sont les rentes hiritaules appartenans à le taule des pores de Saint-Sépulcre en Saint-Aumer ». — Dans ce registre, les rentes sont énumérées par rues. — On y retrouve le nom de toutes celles qui se rencontrent déjà dans le cartulaire de l'article A. 1.

V. § 7. B. 16. (Registre.) — In-quarto ; 28 feuillets, parchemin.

1429. — « S'ensuient les rentes héritables appartenans à le table des povres de l'église de Sans (*sic*) Sepulcre, desquelles elle a joissance, de présent mises par declaracion en l'an mil quatre cens et vinte nœf adfin de les entretenir et de savoir les tinemens et ceulz qui les doivent.. ». Registre semblable au précédent.

V. § 7. B. 17. (Registre.) — In-quarto ; 17 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Registre semblable aux précédents, dont le début manque et qui ne porte nulle trace de date précise.

V. § 7. B. 18. (Registre.) — 248 feuillets, papier.

1623-1679. — Cueilloir en quatre parties où sont inscrites, à la suite des articles de rentes, les recettes

effectuées chaque année. Mal tenu, ce registre a plutôt l'air d'un brouillon de compte.

V. § 7. B. 19. (Registre.) — In-quarto ; 49 feuillets, papier.

1669. — « Rentes héritières appartenans à la table des pauvres de l'église paroissiale de Saint Sépulcre deubz par les personnes denommez au présent callier ». — Journal des recettes de rentes par ordre de date.

V. § 7. B. 20. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1688-1694. — « Cueilloir des biens et revenus de la Table des pauvres de l'église de S. Sépulcre ». — Journal de recettes semblable au précédent.

V. § 7. B. 21. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1674-1745. — **Procès.** A. C. — Pièces de procédure d'une action soutenue par le Table contre Pierre Alloy (1745, p. 1-2) et contre François Bonnet (1674) ; — Jacques Barraly (1736-1737) ; — Nicolas Brecquet (1735, p. 3-42) ; — Joseph Cartier (1734) ; — Mathieu Clem (1732) ; — Mathias Copigny (1732-1733) ; — André Cousin, meunier, etc. (1734, p. 43-75).

V. § 7. B. 22. (Liasse.) — 150 pièces, 142 papier, 8 parchemin.

1404-1785. — **Procès** (suite). D. — Procédures contre : François Dacquin (1758) ; — Isabelle Danel (1773) ; — Joseph Denne (1783) ; — J.-B. Denis (1527-1732) ; — Descamps, vicaire de Sainte-Marguerite et les marguilliers de la même paroisse (1734-1739) ; — Descamps, chirurgien (1738) ; — Ducrocq, sergent à cheval (1734) et contre divers(1404-1485). — Dans cette dernière liasse il n'existe qu'une pièce sur chaque affaire.

V. § 7. B. 23. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1693-1775. — **Procès** (suite). G. L. — Procédures contre : Nicolas Gontier, curé de Saint-Sépulchre (1693-1706) ; — François Godefroy, sergeant à verges (1702-1704) ; — Geoffroy, curateur à la succession de Libert Darthée (1761-1762, p. 1-47) ; — Marie-Florence Hovelt (1769-1770) ; — Haiot, coutellier (1775, p. 48-72). — Loison, cabaretier à Arques (1762-1769) ; — Leroux, chaudronnier (1776) ; — Pierre Lambruck, jardinier (1775, p. 73-100).

V. § 7. B. 24. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1618-1741. — **Procès** (suite). M-R. — Procédures contre : Louis-Martin, bourgeois (1736, p. 1-8) ; — la dame Obert (p. 9) ; — Michel Queval (p. 10-17) ; — Isabelle Robin (1731-1740) ; — François Rosier, de Serques (1739-1741, p. 18-75).

V. § 7. B. 25. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1731-1778. — **Procès** (suite). S-V. — Procédure contre Soison (1734) ; — Sovelin (1775) ; — Stopin (1731, p. 1-20) ; — Teinart et autres (1775-1778, p. 21-39) ; — Jean-Charles Visconti, ci-devant receveur de la Table (1750, p. 40-52).

SÉRIE D

INVENTAIRES.

V. § 7. D. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1651-1728. — Quatre inventaires très courts et très sommaires des titres possédés par la Table aux dates suivantes : 1651, 1669, 1702 et 1728. Le dernier est un récolement des articles contenus dans les inventaires que les Hospices ne possèdent pas.

SÉRIE E

ADMINISTRATION. — DÉLIBÉRATIONS ET RÈGLEMENTS. — BUDGETS ET COMPTES, ETC.

V. § 7. E. 1. (Registre.) — In-quarto ; 48 feuillets, papier.

1451-1458. — Comptes « Vinchent de Laguine dit Le Pappe ». — **1451-1453.** Recette totale, 155 l. 4 d. — Dépense totale, 163 l. 7 s. 11 d. — **1457-1458.** Recette totale, 167 l. 6 s. 4 d. — Dépense totale, 124 l. 8 s. 4 d. — Tous ces comptes et les suivants sont sommaires. Les articles de la dépense ne relatent que des frais d'obits et de gestion.

V. § 7. E. 2. (Registre.) — In-folio ; 96 feuillets, papier.

1577-1593. — Comptes rendus par Nicaise Queuillart, Nicolas Michiels et Enguerrand Louchart. — **1577.** Recette tolale, 1,214 l. 19 s. 8 d. — Dépense totale, 323 l. 1 s. 10 d. — **1593.** Recette totale, 629 l. 15 s. 1 d. — Dépense totale, 748 l. 18 s. 1 d.

V. § 7. E. 3. (Registre.) — In-folio ; 260 feuillets, papier.

1594-1617. — Comptes rendus par Enguerrand Louchart, Beaudouin Peltier et Antoine Le Way. — **1594-1595.** Recette totale, 893 l. 1 s. et 8 d. — Dépense totale, 705 l. 2 d. — **1616-1617.** Recette totale, 609 l. 14 s. 3 d. — Dépense totale, 8 l. (*sic*) 3 s. 11 d.

V. § 7. E. 4. (Registre.) — In-folio ; 174 feuillets, papier.

1618-1640. — Comptes rendus par Antoine Le Way. — **1618-1619.** Recette totale, 1,414 l. 14 s. 8 d. — Dépense totale, 11 l. 11 s. 6 d. — Les totaux font défaut pour les dernières années.

V. § 7. E. 5. (Registre.) — In-folio ; 249 feuillets, papier.

1641-1664. — Comptes rendus par N... et Antoine Picq. — **1641-1644.** Recette totale, 1,223 l. 2 s. 10 d. — Dépense totale, 676 l. 15 s. — Les totaux font encore défaut à la fin.

V. § 7. E. 6. (Registre.) — In-folio ; 130 feuillets, papier.

1664-1669. — Compte rendu par Antoine Picq ou Picque. — Recette totale, 2,370 l. 4 s. 8 d. — Dépense totale, 2,988 l. 9 s. 7 d.

V. § 7. E. 7. (Registre.) — In-folio ; 442 feuillets, papier.

1669-1689. — Comptes rendus par Jean Drincqbier, en trois parties. — **1683-1689.** Recette totale, 5,438 l. 14 s. 5 d. — Dépense totale, 5,839 l. 1 d.

V. § 7. E. 8. (Registre.) — In-folio ; 170 feuillets, papier.

1690-1696. — Comptes rendus par Antoine Bazin et Claude-François Walens. — **1694-1696.** Recette totale, 2,541 l. 4 s. 1 d. — Dépense totale, 2,543 l. 4 s.

V. § 7. E. 9. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1705-1706. — Comptes rendus par Antoine de Fremantel. — Recette totale, 934 l. 19 s. 6 d. — Dépense totale, 668 l. 1 d.

V. § 7. E. 10. (Registre.) — In-folio ; 280 feuillets, papier.

1707-1727. — Comptes rendus par Philippe le Jeune (le Josne). — **1707-1710.** Recette totale, 3,622 l. 2 d. — Dépense totale, 2,851 l. 1 s. 11 d. — **1717-1727.** Recette totale, 1,121 l. 15 s. 6 d. — Dépense totale, 4,397 l. 4 s. 1 d.

V. § 7. E. 11. (Registre.) — In-folio ; 220 feuillets, papier.

1728-1739. — Comptes rendus par Charles Visconti. — **1728-1730.** Recette totale, 5,588 l. 17 s. — Dépense totale, 5,729 l. 13 s. 6 d. — **1734-1739.** Recette totale, 4,304 l. 6 s. 6 d. — Dépense totale, 3,512 l. 10 s.

V. § 7. E. 12. (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

1740-1757. — Comptes rendus par Louis Chipart. — **1740-1745.** Recette totale, 4,719 l. 11 s. 7 d. — Dépense totale, 3,941 l. 14 s. 5 d. — **1746-1757.** Recette totale, 10,385 l. 3 s. — Dépense totale, 10,721 l. 16 s. 4 d.

V. § 7. E. 13. (Registre.) — In-folio ; 280 feuillets, papier.

1758-1773. — Comptes rendus par le même. — **1758-1762.** Recette totale, 3,421 l. 8 s. 6 d. — Dépense totale, 4,077 l. 6 s. 8 d. — **1770-1773.** Recette totale, 5,699 l. 19 s. 1 d. — Dépense totale, 4,576 l. 13 s. 1 d.

V. § 7. E. 14. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1774-1786. — Comptes rendus par Joseph Lanose. — **1774-1782.** Recette totale, 9,002 l. 15 s. 10 d. — Dépense totale, 8,789 l. 15 s. 5 d. — **1783-1786.** Recette totale, 4,306 l. 1 s. 8 d. — Dépense totale, 3,833 l. 7 s. 1 d.

V. § 7. E. 15. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1406-1790. — Pièces à l'appui des comptes : états de dépenses, quittances, lettres diverses, etc. — Une seule pièce ancienne : quittance (12 mai 1406) donnée par les héritiers de Thierry Plinne pour avoir reçu 4 l. de la Table de Saint-Sépulcre en reliquat de payement sur une vente de terre. — Les autres pièces sont toutes du XVIII[e] siècle.

TABLE GÉNÉRALE

NOTA. — Les chiffres romains renvoient au fonds et les chiffres arabes à la page du fonds indiqué par le chiffre romain. — Les noms de personnes sont imprimés en caractères ordinaires, les noms de lieux en *italique*, et les noms de matières en **caractères gras.** On n'a fait entrer dans cette dernière catégorie aucun mot désignant une des matières qui font l'objet d'une division ou subdivision de l'inventaire, comme baux, donations, legs, personnel, etc. Toutes les fois que dans l'identification d'un nom de lieu français on n'a pas indiqué le département, c'est qu'il appartient au Pas-de-Calais. Lorsque les noms de personnes ne sont suivis d'aucune qualité, c'est que le texte du document analysé n'en porte pas. Lorsque ces qualités sont sans déterminatif spécial, comme bailli, échevin, maïeur, etc., on sous-entend *de Saint-Omer* (1).

A

Aa (l'), *L'Art*, *Lart* (rivière), II. 18, 40, 42, 43, 45-47, 49, 50, 54, 56.

Abbayes de *Beaupré*, I. 89.
- — de *Bonam*, I. 2.
- — de *Cappelle (la)*, II. 3.
- — de *Clairmarais*, I. 93. — II. 12.
- — de *Ham*, I. 35, 76.
- — de *Licques*, I. 66.
- — de Saint-Augustin, I. 58, 63.
- — de Saint-Bertin, I. 9, 10, 21, 55, 68, 75, 76, 128. — II. 18, 35.
- — de *Saint-Jean-au-Mont*, I. 54.

Ablain ou Abbellain (Robert d'), gouverneur de l'hôpital, maïeur, avoué de l'Ecoterie, I. 56. — II. 67, 68.

Aboval (Guillaume d'), huchier, II. 65.

Abreuvoir de Saint-Bertin, I. 64, 68, 76.

Acar ou Accas (sœur Marie-Jeanne-Rosalie), I. 94, 96, 118.

Accart (Madeleine), IV. 27.

Acq (seigneur d'), v. Le Sergeant (Em.-Fr.-Jos.).

Acquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV. 4. — V. 4.

Administrateurs (Election des), I. 94.
- — actes divers des, I. 9, 10, 14, 15, 21, 23, 27, 31, 32.
- — du district, II. 28.

Administration de l'hôpital dévolue à l'évêque de Saint-Omer, I. 101.

Adriaen (Jacque), I. 108. — II. 2.

Adrien (Robert, Jacques et Jennot), I. 11.

Adrien (Valentin), I. 93.

Adrienne (sœur), II. 68.

Aendeque, v. Vroilant (Pierre du).

Affringues (Pierre d'), échevin, II. 12, 28.

Agnès, femme de Jakemes Moran, I. 3.

Agnès, veuve de Martin Descamps, I. 9.

Agnès, femme de Tassard de Morcamp, I. 20.

Agnieux, v. Le May (Jean).

Agronsart (seigneur d'), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de).

Aguilette (Jean), couvreur, II. 44, 49.

Aides d'Artois, II. 22.

Aides et gabelles de France, I. 93, 95, 116. — II. 17, 22.

Aiguillon (duc d'), I. 90.

Ailin (Jeanne d'), directrice de la couture aux Bluettes, IV. 20.

Ailly (Georges d'), I. 9, 85.

Aire, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Omer, I. 14, 15, 22, 25, 36-38, 59, 68, 70, 73, 86, 92, 114, 124, 125, 126, 129, 130. — II. 16, 24, 25, 32, 45, 82, 96, 97. — III. 7, 13. — IV. 3, 8. — V. 21, 28.
- — (bailli d'), I. 70, 71, 76.
- — (bailliage d'), I. 39, 40, 76.
- — (château d'), I. 37, 38. — III. 1.
- — (collégiale d'), I. 40. — IV. 3, 8.
- — (échevin d'), I. 69.
- — (école dominicale d'), I. 38-40, 69, 87, 113.
- — (marché d'), I. 76.
- — (vicomté d'), I. 76.

Aire (Allart d'), I. 46.

Aire (Jean d'), le Barbier, échevin, I. 43. — V. 40.

Aire (Quentin d'), I. 48.

Aix (Antoine-Jacob d'), I. 19.

Aix (François d'), écuyer, I. 19.

Aix (Maximilien d'), écuyer, sieur de Matringhem, IV. 27.

Akenbronne (Jean d'), échevin, I. 43.

Alart, seigneur de Rabodenghes, bailli, II. 55.

Alein (Jean), échevin, avoué, I. 3, 44, 45.

Alem (Jean), échevin, V. 39.

Alembon, cant. de Guînes, arr. de Boulogne, I. 63.

Alembon (seigneur marquis d'), v. Roussé (Michel de).

Alequines ou Alckines (Clay d'), échevin, I. 4, 44-46.

Alekine (Nicole d'), V. 40.

Alexandre (N.), I. 59. — II. 76.

Alexandre (François), I. 11.

Alexandre (Jacques), bailli d'Herbelles, I. 67.

Alexandre (Marie), IV. 3.

Alexandre (Marie-Marguerite), I. 94, 98.

Alexandre (Nicolas-Charles-François), I. 19.

Alexandre (Omer), V. 6.

Alexandre (Pierre), chapelain de la Madeleine, III. 17.

Alexandre, secrétaire du jardin Notre-Dame, V. 14.

(1) M. Tison, employé aux Archives départementales, nous a utilement aidé dans la rédaction de quelques articles de cet inventaire et dans la revision de la table.

Alhoye (Julien), I. 67.
Allixandre (Jean), I. 11.
Aligre (M. d'), intendant, I. 70, 103.
Alis, femme de De le Deverne (Baudin), I. 4.
Alis (rente), II. 17.
Allard (Mgr), chevalier, échevin des Francs-Alleux, I. 32.
Allart (Bernard-Joseph), maïeur des Francs-Alleux, I. 11.
Allèche (P.-Fr.), II. 17.
Allemands, II. 71.
Alles (J.-Fr.), II. 21.
Allouagne, *Allewaigne*, (seigneurie d'), I. 55.
Allouagne, *Allewaingne*, (seigneur d'), v. d'Assignies (Ant.).
Alloy (Pierre), V. 44.
Alond (Jean), V. 41.
Alont (Simon), gouverneur de Saint-Louis, I. 44.
Alquines, (moulin d'), — cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV, 13, 14, 16.
Aman ou Amman, I. 4, 55, 84, 85.
— des Amanies, II. 15.
— du Brule, I. 8, 107.
— du fief de Saint-Bertin, I. 9.
— du Haulpont, I. 6, 10, 55, 56.
— du Marquiet, I. 3, 5, 10.
Ambulance des Sans-Culottes, I. 129.
Amiens, I. 130. — V. 37.
— (bailli d'), I. 54.
Amortissement (droits d'), II. 16, 17, 30. — V. 26.
Amouret (Jacquemart), II. 39.
Amoureux (Jean-Baptiste), IV. 7.
Amours (Nicaise), échevin, I. 5, 6, 45, 46.
Ancel, frère de Jean de Bambecque, I. 31.
Anchin, cant. de Marchiennes, arr. de Douai, II. 67.
Ancquier (Robert), II. 86.
André (J.), chirurgien-major, I. 117, 128, 129.
Andrieu (Antoine), I. 66.
Andrieu (Augustin), chapelain de l'hôpital, II. 70, 73.
Andrieu (Catherine), I. 58.
Andrieu (Claude), lieutenant de maïeur, I. 106. — III. 5.
Andrieu (Jeanne), femme de Nicolas Ganele, II. 87, 91.
Andrieu (Jeanne), veuve de Hochart Lambert, I. 60.
Andrieu (Pierre), I. 66.
Andrieu, v. Reinghier (Jehanne).
Andry (le sieur), V. 8.
Anesart (Willame), échevin, I. 50.
Ange gardien, v. Confréries.
Angervilliers (M. d'), I. 126.
Anisse (André), échevin, I. 54.
Annedouce (Marie-Jeanne), I. 16, 21.
Annocque (Reine-Joseph-Marine), supérieure du Jardin Notre-Dame, V. 16.
Ansart, receveur des maladreries d'Artois, I. 1. — III. 26.
Anseil (Chrestien), parmentier, II. 67.
Anseil (sœur Margot), II. 67.
Anthoine, meunier, II. 62.
Antoinette (sœur), mère-marthe, II. 69, 70, 73.
Anvers, II. 77.
Anvin (seigneur d'), v. Manetz (M. de).
Apiet (Michel), V. 40.
Apothicaires de l'hôpital, I. 96, 117.
Apôtres (hôpital des), II. 27, 29.
Arbalétriers, permission donnée aux arbalétriers de fréquenter la nuit comme le jour un jardin, I. 20.
Arbecq (messire Albert-Joseph, comte d'), IV. 5.
Arbostade (rivière d'), I. 4-6, 9, 44-46, 48, 51-53, 56, 58. — V. 39.
Archives de la ville, I. 1.
— des hôpitaux, I. 88, 89, 96, 102, 125. — II. 23, 25, 26, 31-33. — III. 8, 9.
Arcq (Joseph d'), laboureur, II. 16.
Arcques (André d'), chapelain de Sainte-Marguerite, I. 60.
Arcques (Martin d'), I. 60.
Ardere (Jacques d'), *desserveur*, I. 9.
Ardres (David d'), échevin, I. 50, 52-54, 82.
Ardres, (gouvernement d'), — ch. l. de cant., arr. de Saint-Omer, I. 19.
Ardres (Jacques d'), II. 38.
Ardres, *Arde*, (Jean d'), échevin, I. 10, 20.
Arentbouthcappel, IV. 13.
Argenson (comte d'), ministre de la guerre, I. 22, 70, 103, 127.
Argent placé à rentes, II. 15.
Argenterie de la chapelle, II. 25.
Arlem (Ricart d'), II. 5.
Armbouts-Cappel ou *Warmouts-Cappel*, I. 30.
Armes, I. 130.
Armoiries, I. 40, 41.
Armuide, *Armuyden*, *Arminden* (vicomte d'), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de).
Arnoul ou Ernoud (Jean), tanneur, échevin, maître de Saint-Louis, I. 5, 6, 46. — V. 39.
Arnoult (Mansart), II. 68.
Arnoult (sœur Marie-Jeanne), I. 125.
Aroult (Adrien), I. 58.
Arpentage (Procès-verbaux d'), II. 11, 89.
Arrentement perpétuel, II. 10,
Arrêtés du 1er Consul, II. 14.
— **du Département,** I. 25.
Arques, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 25, 31, 33, 55, 58, 60, 71, 94, 122. — II. 9, 10, 19, 20, 22, 24. — III. 7, 13. — IV. 13. — V. 4, 8, 42, 44.
— (comté d'), I. 33, 74. — II. 87.
— (terroirs d'), I. 75, 122.
Arques (Gillon d'), I. 42.
Arques (Jacques d'), I. 42.
Arques (Jean d'), avoué de Saint-Louis, I. 43.
Arques (Jean d'), brasseur, I. 101.
Arques (dit d'), v. Lefoulon (Michel).
Arquinghoult (sieur d'), v. Bersacques (Nicaise de).
Arquingoult, paroisse de Leulinghem, cant. de Marquise, arr. de Boulogne, I. 28.
— (seigneurie d'), I. 23.
Arquingoult (sieur d'), v. Vallehi (J. de).
Arquingout (dame d'), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Arras, I. 111, 124. — II. 17, 21, 22, 93. — III. 19. — IV. 11, 12, 14, 20.
Arrest (Antoinette-Lucie d'), I. 41, 42.
Artois, I. 1, 17, 64, 71, 127. — II. 15, 16, 88. — III 11, 13. — V. 2, 26.
— (comté d'), I. 57, 71. — II. 2, 87. — III. 1.
— (domaines et bois), I. 72 — II. 9.
— (place d'), I. 42. — V. aussi **Etats** et **Conseil d'Artois.**
Artois (comte d'), v. duc de Bourgogne.
Artois (madame d' ou comtesse d'), I. 1, 101. — V. aussi Mahaut.
Aspelly, apothicaire de l'hôpital, administrateur de la Fraternité, I. 96, 97, 99, 117. — II. 27, 28. — IV. 15.
Aspelly père, administrateur de l'hôpital, I. 94.
Assele (Willaume d'), échevin, I. 4, 5, 45.
Assènement, I. 8.
Assignats, II. 10, 28.
Assignies (Antoine d'), gouverneur de l'hôpital, maïeur, I. 105, 106, 118. — II. 75, 77.
Athies (seigneur d'), v. Palisot (Noël-Albert).
Athuel (sœur M.-Philippine d'), I. 124.
Atres ou cimetières, Saint-Denis, I. 6, 25, 33, 101. — II. 4, 18, 33, 54.
— de Saint-Jean, I. 43, 53. — II. 34.
— Saint-Sébastien, II. 37.
— de Saint-Sépulcre, I. 53.
— de Saint-Omer, I. 55.
— Sainte-Marguerite, I. 8, 9, 49, 54, 56. — II. 18.
Aubert (Henri), échevin, I. 44, 45.
Aubron, IV. 26. — V. 1, 6, 14.
Aubron (Antoine), V. 2, 3, 6.
Aubron (Charles), prêtre, II. 13.
Aubron (Françoise), II. 14.
Aubron (Gérard), procureur de la ville, II. 88.
Aubron (Jeanne), II. 14.
Aubron (Louise), femme de Guill. Dewincq, II. 14.
Aubron (Marie), femme de Fr. Duval de la Cressonnière, II. 14. — V. 1-3, 5-7, 10.

Aubron (Nicolas), I. 21.
Auchinel, (seigneurie d'),— com. de Fouquières-lès-Béthune, cant. et arr. de Béthune, IV. 8.
Auchy (Abbé d'), v. Frevier.
Audenfort (Alleaume d'), échevin, I. 49-52, 83.
Audenfort (Anthoine d'), II. 7, 72-74. — III. 7.
Audenfort (David d'), le jeune, I. 56. — II. 64.
Audenfort (Guillaume d'), maïeur, II. 53, 61.
Audenfort (Jehanne d'), I. 23.
Audenfort (Julien d'), échevin, gouverneur de l'Ecoterie, maïeur, I. 50, 52-55, 66, 83, 103. — II. 48, 58, 59. — III. 14-16.
Audenfort (Lamoral d'), écuyer, maïeur, gouverneur de Saint-Louis, I. 67, 80, 111. — II. 93.
Audenfort (Philippe-François-Joseph d'), maïeur, I. 116.
Audenfort (seigneur d'), v. Max. de Pau.
Audenoet (Jeanne), femme de Georges Valon, I. 57.
Audinclhum, *Audenthun*, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 11, 22-24, 73. — II. 25. — IV. 4.
— (seigneurie d'), I. 73.
— (terroir d'), I. 23.
Audinghem, cant. de Marquise, arr. de Boulogne, I. 59.
Audrehem (seigneur d'), v. Le Sergeant (Em.-Fer.-Jos.).
Audruicq, ch. l. de cant., arr. de Saint-Omer, I. 113. — IV. 12, 27, 28.
Audry (veuve), I. 98.
Aulnay-les-Bondy, *Aulnoy*, cant. de Gonesse, Seine-et-Oise, I. 54.
Auffretun (seigneur d'), v. La Pasture.
Aumale (abbé d'), vicaire général, administrateur de l'hôpital, I. 69, 81, 90, 92. — III. 8, 14.
Aumônier, IV. 9.
Ausques, com. de Tardinghem, cant. de Marquise, arr. de Boulogne, I. 74.
Ausque (Antoine d'), gouverneur de l'hôpital, maïeur, I. 104, 105. — II. 74. 75.
Ausque (Guillaume d'), laboureur, I. 17.
Ausque (sœur Mariette d'), I. 104.
Ausques (frère Jacques d'), ermite, I. 74.
Ausques (Jacqueline d'), I, 74.
Ausques (Jaquemes d'), dit Waymel, I. 44.
Aussy (monseigneur d'), II. 72.
Austin (château d'), auj. Anstaing, cant. de Lannoy, arr. de Lille, dép. du Nord, I. 18.
Austin (seigneur d'), v. Fiennes (Max. de).
Autel privilégié des trépassés, II. 13.
Autriche (archiducs d'), II. 87.
Auxi (abbé d'), v. Poullain (Adrien).
Avaux (sieur d'), v. La Houssaye (Fr.-Jos. de).
Avesart (Allard), échevin, I. 54.
Avion, cant. de Vimy, arr. d'Arras, I. 124.
Avignon (Willaume d'), I. 7.
Avroult, *Averhould*, *Arrehould*, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 3. — II. 11, 19, 20, 22. — IV. 4, 5, 12, 13. — V. 4. 5, 12, 13.
— *Averhoud* ou *Arrehoud* (David d'), échevin, I. 49, 50, 52, 82, 84.
— *Averhoud* ou *Arrehoud* (Guillaume d'), maïeur, avoué de l'Ecoterie, I. 56. — II. 65, 66.
— *Averhoud* (Jacques d'), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, I. 54.
— *Averhoud* (Jeanne d'), I. 52.
— *Averhoud* (Nicolas d'), échevin, I. 55, 103.
— *Averhoud* (Philippe d'), II. 61.
— *Averhoud* (sœur Marie-Austreberthe), I. 88, 125.
— *Averhoud* (Ysabel d'), femme de Jean d'Engoudessent, I. 48, 49.
— *Averoult* (Arthur d'), II. 75.
— *Arrehoud* (Aleaume d'), échevin, I. 47, 48.
— *Avroult* (seigneur d'), v. Saudelin (Joseph-Joachim-Charles).
Avrech (Jean d'), I. 113.
Avrecke (Fr.-Louis d'), écuyer, I. 41.
Ayeu, (fontaine), *au dimaige de Campagne*. I. 32.

B

Baccre (Robert), I. 58.
Bacheler (Bertrand), chapelain de Saint-Louis, I. 103.
Bachelet (Marie), V. 26.
Bacheller (Will.), II. 42, 58.
Bachterhaghe (rivière), I. 52, 83.
Backre (Jeanne), II. 91.
Bacqueleroue, V. 4.
Bacs, I. 19. — II. 28.
Badane (Mahieu), II. 48.
Baiart ou Bayaert (Tassart), échevin, I. 48, 49, 82.
Bailliage d'Aire, I. 39, 40.
Bailliage de Saint-Omer, II. 18, 40.
Baillart, lieudit, II. 10, 20.
Baillart (Clay et Gilles), I. 59.
Baillenguier (Nicole), échevin, I. 55.
Baillet (Ant.), échevin, I. 118.
Baillet (Mathieu), receveur de la Maladrerie, III. 8, 19.
Bailleul, ch. l. de cant., arr. d'Hazebrouck, Nord, I. 41, 80. — II. 62, 91.
Bailleul (sœur Catherine-Thérèse), I. 43, 87, 125.
Baillœul (sieur de), I. 37.
Bailly (François), fermier, III. 4.
Bailly (Pierre), II. 11.
Bailly (le petit), IV. 19.
Bainghem, cant. de Desvres, arr. de Boulogne, I. 26. — III. 4, 14.
Balbien (Mlle Catherine), IV. 20.
Bâle (concile de), I. 2.
Balenghem (Jeanne), II. 11.
Balenghem (Marie-Joseph de), II. 11.
Baligan, sculpteur, IV. 23.
Balimberg (moulin de), IV. 11, 16.
Balin (Jacques), chirurgien, II. 69.
Balinghem (Jean de), argentier, II. 78.
Balizant (Willaume), échevin, I. 48.
Balsa (sœur Isabelle ou Elisabeth), I. 35, 36, 115, 125.
Bambecque (famille et Jean de), I. 12, 17, 31, 32, 42, 43, 48-53, 55, 65, 67, 68, 76, 78, 84, 89, 101, 118. — II. 45.
Bambecque (seigneur de), v. Le Vasseur (M.).
Banckaert (Jean-Baptiste), receveur de l'Evêché de Saint-Omer, IV. 12.
Bar (Jeanne de), femme de Louis de Luxembourg, I. 65.
Barally ou Barraly (Jacques de), seigneur de la Comté, I. 13. — III. 4, 6, 8, 24, 25. — IV. 10. — V. 44.
Barally (Marie-Alexandrine), femme de Hurache (J.-Fr.), III. 25.
Barally (Marie-Anne-Louise), III. 24, 25.
Barbelle, II. 47.
Barboille, chirurgien, I. 117.
Barbouel ou Barbœl (sœur Marie-Claire), mère-marthe de Saint-Jean, II. 15, 17.
Bard (Florent-François), sieur de la Haye, bailli des terres de Bries, I. 13.
Bard (Guillaume), I. 15.
Barisel (Agnès du), V. 41.
Barisel (Jean), échevin, I. 56.
Barisel (Jean du), tablier de Sainte-Marguerite, I. 45.
Barisel (Nicole du), I. 3.
Barlinghem, hameau de la comm. de Moringhem, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 17.
Barlot (François), chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, III. 2. — IV. 2.
Barlot (Silvestre), chanoine, IV. 13, 20.
Baron (George), II. 64.
Baron (Gilles), échevin, I. 51.
Baron (Nicolas), apothicaire, II. 72, 74.
Baron (Robert), argentier, II. 70.
Baron (Tassart ou Stassart), échevin, I. 4, 31.
Baron (Wuillaume), échevin, I. 3, 31. — II. 3. — V. 40.
Barquem (Lambert de), huchier, II. 65.
Barras, IV. 22.
Barre (dame de), v. Hendricq (Is.), I. 42.
Barrière, II. 28.
Barroux, quartier-maître, trésorier du régiment de Provence, I. 128.
Barroux (Jean), fermier, IV. 7.
Bart (Antoine), I. 36. — V. 28.
Bart (Oudart), III. 6.

Bartheme (de), v. Dail (Ernoul du).
Barthenne (Jehan de), II. 3.
Bassecourt (André de), IV. 27.
Bast (Gilles), II. 63.
Bastart de Renty (Jean), chevalier, I. 31.
Bastion Sainte-Croix, I. 21, 25, 26.
Baston (Marguerite), II. 85.
Batemon (Jean), avoué, échevin, I. V. 40.
Batheman (Hues), échevin, I. 3, 31.
Batheman (Willaume), échevin, I. 4. — V. 40.
Bauchamp (Simon), *marissal*, I 58.
Bauchant (Baudin), I. 59.
Baude (Pascal), boucher, III. 9.
Baudelet (Jacques), soldat, I. 34,
Baudin (Regnault), *quartier*, II. 38.
Baudouin de Neuville (Jean), arpenteur, III. 4.
Baudringhem, hameau de Campagne-lez-Wardrecques, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 25-27, 32, 54, 55, 66, 68. — II. 10. — V. 4, 14.
Baudry, agent de la Commune, I 98.
Bauffremez (Thomas de), I. 48.
Baupain (Scolastique), II, 23.
Bauprez (seigneur de), v. E.-F.-D. Des Waziers.
Baussart (Pierre), charpentier, I 86,
Bauvin (sœur Marguerite), I. 33, 36, 37, 112, 126.
Bauwin (famille), I. 34.
Bauwin (Guillaume), boucher, II. 88.
Bavincove (sieur de), v. Hanon (Fr. de).
Bayart (J.-B.), laboureur. II. 17. — III. 4.
Bayart (Marguerite), veuve de Jean Oger, II. 95.
Bayart (Marie-Joseph), I. 95.
Bayart ou Beyart (Willame), échevin, I. 6, 45. — V. 39.
Bayenghem-lès-Eperlecques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer. I. 69. — IV. 13.
Bayenghem-lès-Herbinghem, hameau de Herbinghem, cant. de Guines, arr. de Boulogne, I. 74.
Bayenghem-lès-Seninghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 26, 27, 31, 63, 91. — II. 21. — III. 6.
Bayenghem (Julienne de), V 38.
Baziemont (Philippe de), II. 63.
Bazin (Antoine), receveur de la table de Saint-Sépulcre, V. 45.
Bazin (Louis), receveur de Saint-Louis, I. 74, 113, 122.
Bazin (Marie-Anne), veuve de Jean Drincqbier, I. 114. — III. 24. — V. 23.
Bazinghem (seigneur de), v. Depardieu.
Bazuel (Jacquemart de), échevin, I. 6, 8, 46-48, 83. — V. 39.
Béatrice, femme de Nicaise Buby, V. 40.
Beaucorroy (sieur de), v. Gonzales de Alveda (dom G. de).
Beaufilz (Etienne), échevin, I. 52. — II. 42.
Beauffort (Charles-Antoine de), chevalier, seigneur de Mondicourt, I. 115, 125. — V. 3.
Beauffort (Charles-Louis-Alexandre, marquis de), député des Etats d'Artois, I. 67, 89, 116.
Beauffort (Philippe-Louis de), I. 40.
Beauffort (Robert de), I. 40, 112.
Beauffort-Mondicourt (les), I. 40, 42.
Beaufort (comte de), I. 14.
Beaufort (Christophe-Louis de), II. 18.
Beaufort (Louis-Eugène-Marie, comte de), II. 18.
Beaufort (Robert de), chevalier, maïeur, II. 94.
Beaugheulle (Robert), tablier de Sainte-Marguerite, I. 49.
Beaujan (veuve du capitaine), v. Meldeman, V. 2, 41.
Beaulaincourt (Alexandre-Auguste de), comte de la Beuvrière, seigneur de Vandricourt, IV. 8.
Beaumetz (baron de), v. Canlers.
Beaumont (Augustine-Joseph. I. 94.
Beaumont (M. de), intendant, I. 79.
Beaupré (abbaye de), v. Marquettes (abbaye de) et **Abbayes.**
Beaurain (Gauvain de), receveur de l'Hôpital, II. 70.
Beaurains-la-Motte, I. 2.
Beaurains (George de), receveur de l'hôpital, II. 74, 75.
Beaurains (Guillaume de), IV. 9.
Beaurains (Jacqueline), femme de Pierre Patinier, IV. 9.
Beauricher (sœur Marie-Françoise), II. 23, 24.
Beauvais (Eloy-Alexandre de). II. 14.
Beauvais (Etienne de), laboureur, I. 58.
Beauvoir (madame de), II. 58.
Beauvoir (terroir de). I. 36.
Beauvois (Catherine), II. 23. — III. 8.
Beauvois (Ferdinand), II. 24.
Beccue (Marie et Antoinette), I. 37.
Beccue (Michel), receveur de l'hôpital, I. 59, 74, 109, 110, 120. — II. 82, 88.
Beclin (Robert), fermier, III. 3
Bécoud (madame de), II. 57, 64.
Bécourt, I. 94.
Bécourt (madame de), IV. 5.
Becquestraet (seigneur de), v. Rebecque (Liévin de).
Becquet (André-Joseph), administrateur de la Fraternité, II. 8, 23, 27-31.
Becquet (Gilles-Augustin), chanoine, chapelain de l'hôpital, I. 43, 74, 113.
Becquet (Jean-Baptiste), boucher, I. 20.
Beghinart (Andrieu), tablier de Sainte-Marguerite. I. 45.
Beghinstræm (de), I. 51, 82.
Béguinage (dispense de). I. 33.
Béguines de Saint-Omer, I. 2, 20, 46.
Béharel (Fr.-J.), I. 91. — II. 63.
Bébelle (Marguerite), I. 61.
Bekerke (sieur de), v. Ekenadebrise (Théod.).
Belain (Robert de), maïeur, gouverneur de l'hôpital, II. 69.
Bel-Air (seigneur du), v. Coupigny (Dom. Fr.).
Belanger (Philippe), II. 96.
Belgique, V. 20.
Belguise (Ant.-Aug.), I. 91.
Bellanger (le sieur), I. 64.
Bellannoy, commissaire des guerres, I. 95, 96, 129, 130.
Bellards ou Bellarts (Marguerite, dame de Waudringhem et de Nieles), I. 9, 49.
Belle (seigneur de), v. Trazegnies (Fr.-O.-J. de).
Bellefontaine, hameau de la com. de Mencas, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, I. 59, 90, 61.
Belleman (famille de), II. 99.
Bellenger (Antoine), I. 74.
Bellengier (Jean), cuvelier, I. — 106.
Bellincourt (seigneur de), v. Pierremont (Cornille de).
Belon (Nicolas), V. 4.
Bels (Willame), I. 6.
Beltrémieux, avocat, I. 69.
Beltrémieux (Josse-François), chapelain de l'Hôpital, I. 94, 117.
Belverdure. *Bele Verdure*, (Jean de), I. 43, 44.
Benavides (dom Loys de), gouverneur des Pays-Bas et de Bourgogne, I. 82.
Benoit (Guislain), V. 28.
Berghem ou Berquem (Jean de), échevin, I. 52, 54, 83.
Berghes (Adrien de), I. 66.
Berghes (Antoine de). gouverneur de l'hôpital, maïeur. I. 21, 33, 67, 108, 109. — II. 79-81, 86.
Bergues (Jacques de), II. 61.
Bergues (Jeanne de), femme de Louis de Créquy, I. 39.
Bergues (Marguerite de), III. 2.
Bergues-Saint-Winoc, ch. I. de cant., arr. de Dunkerque (Nord), I. 129, 130. — II. 47, 57, 69, 89. — IV. 13. — V. 19, 41.
— (district de), I. 99, 101.
Bériot (Crissart), échevin, I. 21.
Bernaert, V. 25.
Bernage (M. de, intendant), I. 64. — IV. 2.
Bernard (Ericq), *marescquier*, II. 90.
Bernard (Marand), II. 90.
Bernart ou Bernaert (Guilbert), échevin. I. 9, 21, 48, 49.
Bernemicourt (Charles de), chevalier du Conseil d'Artois, gouverneur de Bailleul, I. 80.
Bernemicourt (François de), I. 80.
Berneville (baron de), v. Lirées (Fr. de et Gilles de),

Bernier (Louis), greffier du bailliage, I. 22. — II. 79. — V. 3.

Bernissart (madame de), II. 63.

Bernoet (Jehan), marchand de pourceaux, II. 46.

Bernoud (Willame), II. 61.

Bernout (Jacques), procureur de l'Ecoterie, I. 85.

Beroel (Jehan), II. 58.

Berquem (Nicolas), I. 58.

Berquestraet (seigneur de), v. Rebecque (Lieuvin de).

Berquigny (Mgr de), IV. 4.

Bersacques (Denis de), maïeur, échevin, I. 21, 57, 66, 104. — II. 71, 73. — III. 5.

Bersacques ou Bersacquelz (Gautier de), *marchand de pacques*, II. 67, 71. 72.

Bersacques (Jacques de), échevin, I. 58. — II 68.

Bersacques (Jean de), curé de Saint-Denis, I. 85.

Bersacques (Louis de), prêtre, doyen de la cathédrale de Saint-Omer, I. 40. — IV. 17.

Bersacques (Margriette de), I. 40.

Bersacques (Nicaise de), écuyer, lieutenant de bailli, I. 66.

Bersacques (Oudart de), aumônier de Charles-Quint, 40. — IV. 17.

Bersacques (Philippe de), 85. — IV. 28.

Berteloit (Baudin), II. 64.

Berteloit (Castiaen), I. 62.

Berteloot (Jean), fermier, IV. 7.

Berthelot (Marc), III. 6.

Berthem (Jean de), échevin, I. 3.

Bertin (P.-Fr.), II. 19.

Bertoloet (Jean), I. 63.

Berton (Jean), I. 51.

Bertout (Jacques), procureur, I. 9.

Berwoet (Grielle), II. 50.

Besinghem. cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, I. 89.

Bétencourt (Antoine de), chanoine, V. 27.

Bétencourt (Joseph), IV. 5.

Béthune, I. 92. — IV. 3, 8, 12, 21, 27.

— (subdélégué de), I. 71.

— (seigneurie de), I. 8.

Béthune (Eugène-Dominique), V. 4.

Béthune (Benoit de), abbé de Saint-Bertin, V. 4.

Beugiez (Pasquier), cabaretier, I. 59.

Beugin (Anne de), II. 97.

Beugin (Me Pierre), III. 19.

Beurre (prix du), II. 39, 54.

Beurset (Jean), échevin, I. 25.

Beutin ou Bettin (Jacques de), échevin, maïeur, I. 5, 9, 10, 47-52, 83, 85. — II. 42-44. — III. 12, 13. — V. 38, 39.

Bevere, I. 80.

Bevercnbroeck (polder de), I. 80.

Bèze (Marie-Madeleine), veuve de J. Leviaz, II. 17.

Bianrains (Jacques de), échevin, I. 32, 54.

Bienfaisance (hospice de la), I. 98, 99, 102. — II. 22, 27.

Bienfaiteurs anonymes, I. — 20, 21.

Bientques, Biencques, Biennecques, Biequenes, com. de Pihen, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 2, 11-13, 17, 22, 26, 52, 57-59, 64, 66, 67, 69-71, 73, 76, 78, 84, 91, 103, 118. — II. 11, 25, 36, 45, 53, 55, 64, 75. — IV. 27.

— (bois de), I. 11.

— (seigneurie de), I. 13, 33, 59, 61, 78. — II. 76.

— (terroir de), I. 12, 114

Bientques (dame de), v. Fiennes (Marie-Phil. de).

Bientques (seigneur de), v. Bois (Charles du), Saudelin (Pierre et J.-J.-Charles), Fiennes (Guislain et Philippe), Pois (Pierre de).

Bière, I. 35, 41, 43, 79, 87, 92, 93, 95, 96, 99, 102, 128. — II. 27, 28, 41, 43, 44, 46. — III. 1. — V. 15, 29.

Bierne, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.

Bierop (Ernoul), pêcheur, III. 17.

Bieumont (Guillaume de), échevin, I. 56.

Bignon (Hierome), chevalier, conseiller du roi, III. 26.

Bilistin (vicomte de), v. Trazegnies (F.-O.-Y.).

Billau (Fr.), v. Billion. II.

Billeke (Loreus de), III. 2.

Billet de mort, I. 124.

Billetault (Pierre), meunier, II. 47.

Billiet (Antoine), fermier, IV. 7.

Billiet (Michel), fermier, IV. 7.

Billion (François), chanoine de Saint-Pierre d'Aire, II, 21, 97.

Billon (Laurent), II. 63.

Billy (baron de), v. Trazegnies (F.-O.-J.).

Bilques, com. d'Helfaut, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 26, 52, 58, 67, 68, 70, 72, 73. — II. 11. 19, 22, 25.

Bilques (seigneur de), v. Lens (Gérard-Antoine de) et Rabodenghes (Guillaume de).

Bin (Marie-Antoinette), I. 35.

Bindre ou Le Bindre (Gilles), I. 74.

Bindre ou Le Bindre (Jacques), 74.

Binet (sœur Marie-Françoise), mère-marthe, I. 116, 125.

Biron, officier de santé, I. 129.

Birou (Antoine), I. 62.

Bischop (veuve), V. 26.

Bissart (Martin), *bocquillon*, I. 58.

Bissot (Andrieu), II. 72.

Bissot (Olivier), I. 54.

Biterel (Casin), coupeur de vignes, II. 49, 50.

Bitrel (Jean), I. 55.

Blanc-Bourg (château du), III. 6.

Blanchemotte (sieur de), v. Gaultran (François) et Croisilles (J.-Aug. de).

Blanchon, directeur des amortissements, II. 30.

Blancquart (Jehan), II. 58.

Blancquemains (Jean de), II 68.

Blancs-Monts (les ou le), à Longuenesse, I. 28, 66.

Blangy, cant. du Parcq, arr. de Saint-Pol, I. 93.

Blanke (Jean), échevin, I. 17, 44.

Blan Mantel (Baudewins), I. 2.

Blanpain (Bernard), laboureur, II 17, 21.

Blanpain (Fr.-J), I. 95.

Blanpin (Eugénie), II. 24.

Blanquart (Pierre), fermier, IV. 7.

Blanquart (Raymond), fermier, IV. 6.

Blarel (Pierre et Jean), I. 11.

Blaret (Marguerite), I. 60.

Blaret (Pierre), I. 60.

Blaringhem, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), I. 13-16, 26, 30, 35, 37-39, 70-73, 79, 91, 94, 114. — II. 12, 73. — IV. 11, 13, 16.

— (bailli de), I. 69.

— (ferme de), I. 14, 26.

— (seigneurie de), I. 14, 64.

— (terroir de), I. 14, 67.

Blaringhem (comte de), v. Buisseret (Jean-Alb.-Jos. de).

Blaringhem-Artois, v. Blaringhem.

Blaringhem-Flandres, v. Blaringhem.

Blaringhem-Artois (seigneur de), v. Saluces-Bernemicourt.

Blaringhem-Flandres (seigneur de), v. Buisseret (François de).

Blarville (Françoise), veuve de Jean Sergent, I. 59.

Blaseus ou Blase, évêque de Saint-Omer, IV. 17. — V. 1-3, 5. 6.

Blendecques, Blendeke, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 3, 8, 16, 26, 30, 31, 35, 41, 58, 68, 71-74, 82, 93, 113, 125. — II. 11, 22. 79. — III. 3, 6, 7, 13. — IV. 5, 8. — V. 41.

— (bailli de), I. 21.

— (chemin de), I 17, 32.

— (dimage de), I. 56.

Blendecques (Andrieu de), échevin, I. 43, 44.

Blendecques (comte de), v. Lens (G.-Oth. de), I. 41, 42

Blendecques (Jean de), échevin, I. 4.

Blendecques (Madame de), V. 21.

Blendecques (seigneur de), v. Rebecque (Phil. de), Lens (Oudart et Robert de) et Fiennes (Max. de).

Blendeke (sire Eustace de), III. 2.

Bléquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, II. 10, 20, 22.

Blèquin (seigneur de), v. Guernoval (Julien de).

Blesel (le marquais de), I. 32.

Blessel, com. de Blessy, II. 16.

Blessy, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 36, 37, 53, 54. — II. 16.

Blissier (Gilles), échevin, I. 49.
Blocquel (demoiselle), V. 2.
Blocquel (Jacques), comte de Séninghem, IV. 9.
Blocquet (Antoine), III. 23.
Blondel, IV. 17.
Blondel (Georges), horloger, III. 5.
Blondel (Hughe), maçon, II. 47.
Blondel (Julien), II. 62
Blondel (Pétronille), II. 25.
Blonmart (Jean), II. 46-48.
Bloucrocq (Catherine), veuve de Boits (Gilles), I. 54.
Bloucrocq (Laurent), procureur de l'Ecoterie, I. 52, 54, 84.
Bloys (Charles de), receveur du roi, V. 2, 6.
Bluets (hôpital des), I. 76.
Bluettes, à Saint-Omer, V. 18.
Bluettes (hôpital des), à Aire, IV. 3.
Boclaere (sieur de), v. Cuper (Phil.-Oct. de).
Bocout (Baudin, seigneur de, I. 20, 49.
Bocquet (Casimir), fermier, IV. 9.
Bocquet, receveur de Saint-Jean, I. 96.
Bocquilon (J.-Fr.-J.), boulanger, II. 9, 18.
Bodart (Adrien), fermier, IV. 16.
Bodel (J.-B.), laboureur, II. 19, 20.
Boderlot (sieur), II. 21.
Bodin (Jean), V. 42.
Bodinghem, v. Ris (Jean de).
Bœnthun (Jehan de), II. 3.
Bœukre ou Beucre (Cornille de), vice-pasteur de Sainte-Marguerite, I. 16, 35, 43, 62, 63. — II. 12.
Bœuckre (Jeanne de), I. 62.
Bœukre (Julienne de), veuve de Louis Tonnoire, I. 34, 35, 62, 63.
Bœvelaere (Charles), V. 3.
Bœvroeulles (seigneur de), v. Beaurains (Georges de).
Boidart (le sieur), IV. 26.
Boidin (Jean), charpentier, II. 60.
Boidin (J.-B., Omer et Pierre), I. 77.
Boidin (le sieur), I. 73.
Boidin (Simon), échevin, I. 49.
Boieffle ou Boiffles (seigneur de), v. Berghes (Ant. de).
Boieffles (dame de), v. Bergues (Jeanne de).
Boilevin (Pierre), tablier de Saint-Denis et Sainte-Aldegonde, I. 47.
Boilleau, commissaire des guerres, I. 127, 128.
Boin Enfant (Simon), échevin, I. 43.
Boisdinghem, Boidinghem, Boisinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 14, 15, 17, 26, 39, 59, 66, 126. — II. 52. — IV. 5.
Boisson des hospitalisés, II. 27, 28.
Boistel (Gaspard), I. 33.
Boisvallé, v. Devissery (Ch.-Dom.).
Boitelle (Marie-Paschale), I. 92.
Boits (Gilles), I. 54.
Bollard (Clay), échevin, V. 39.
Bollard (Jacqueme), échevin, V. 39.
Bollart (demoiselles), maitresses du Jardin Notre-Dame, V. 7, 15.
Bollart (frère-Jacques), prêtre, III. 12.
Bollart (Jean), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 2, 4-6, 20, 45, 48, 49, 70, 82-85.
Bollart (Nicolas), *ceurher de la comté d'Arcques*, I. 33.
Bollart (Nicole), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 3, 4, 45, 83, 84.
Bollart (Robert), échevin, V. 39.
Bollarts (Marguerite), veuve de Vandringhem (Guillaume de), I. 51.
Bollezeelle, cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), II. 67. — IV. 11-13. — V. 28.
Bolquin (Willame), échevin, I. 8.
Bombert (Vincent), laboureur, I. 59.
Bommelle (Jehanne), veuve de Jacques Dourlay, I. 22, 43.
Bomy, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 10, 19, 20, 22, 24.
— (château de), I. 42. — II. 23, 25, 52.
— (rietz de), I. 20.
Bomy (Jacques-Philippe), III. 4.
Bomy (madame de), II. 80, 95.
Bomy (marquis de), v. Trazegnies.
Bomy (seigneur de), v. Wissoc et Poix.
Bonam (abbesse de), I. 2.
Boncoud (M. de), gouverneur de l'Hôpital, II. 70.
Boncoud (seigneur de), v. Bournel (Jean).
Boncourt, com. de Fléchin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 10.
Boncourt (Antoine de), II. 11.
Boncourt (madame de), II. 75, 79, 80.
Boncourt (seigneur de), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de), Bournel, Thiembronne, Carnin et Noyelle (Adrien de).
Bondy, cant. de Noisy-le-Sec, arr. de Saint-Denis (Seine), I. 54.
Bonegan (sieur de), v. Walleux (Jacques).
Bonnet (François), V. 44.
Bonnet (J.-P.), officier au 67e régiment d'infanterie, I. 129.
Bonneur (Marand), V. 4.
Bonnier (Jean-Baptiste), IV. 12.
Bonnier (Nicolas-Marie), marchand chamoiseur, I. 69.
Bonnières (famille), IV. 6.
Bontemps (Jacqueline), V. 3.
Bontout (Pierre), I. 60.
Bonvalet (sœur Cécile), I. 79, 125.
Bonvoisin (de), v. Vyssery.
Bonvoisin (Jean), receveur des impôts, I. 17. — II. 79.
Bony (sieur), IV. 28.
Bord (Simon), I. 32.
Borée, IV. 16.
Bosquelau (chemin de), I. 22.
Bosquet ou Bocquet (Philippe-Ignace), receveur de Saint-Jean, II. 9, 17, 19, 23, 25, 26, 32, 33, 98.
Bone (Gherart), dessevreur juré, I. 45, 84.
Bonenfant (Brisse), échevin, I. 3, 82.
Bonenfant (Symon), échevin, V. 40.
Boninghes (Jacques de), échevin, V. 40.
Boningue (Jean), I. 62.
Bonnart (Gilbert), échevin, V. 39.
Bonne (Henry), II. 4.
Bonnehem (sœur Marie de), supérieure de l'Hôpital, I. 15, 20, 37, 60, 112, 113.
Bonnenfant des Kertiaux (Jean), échevin, V. 39.
Bon-Pasteur (couvent du), I. 69.
Bons Enfants, *Boins Enfans*, II. 37. — IV. 1. — V. 17.
Bosquet (demoiselle du) v. Rolland (Jacqueline).
Bosquet (sieur du), v. Desmazières (Georges).
Boterpot (Legier), I. 49.
Boucher, IV. 20.
Boucher, chanoine, III. 2. — V. 37.
Boucher (Pierre-Paul), IV. 28.
Bouchier (Jehan), drapier, II. 91.
Bouchoud ou Beucourd (madame de), II. 34-36, 38, 40-43, 45, 52, 54, 55.
Bouchourt (Baudin, seigneur de), I. 46.
Bouchuert (seigneur de), v. Bournel (Jean).
Boudenot (Charles), II. 84.
Boudenot (Marguerite), veuve de Jean Cuvilier, IV. 4.
Boudenot (Simon), prêtre, chapelain de Saint-Jean, vicaire de la cathédrale, II. 78, 84, 87, 91.
Bouderanne (Jean), I. 65.
Boudeville, chirurgien aide-major, I. 117.
Bougard (Marie-Michelle), IV. 7.
Boulan (Jean), échevin, I. 83.
Boulanger (Pierre), I. 64.
Boulangerie de l'hopital, II. 31.
Boulart (sieur du), II. 11.
Boulenger (Jacques-Joseph), IV. 11.
Boulet (A.-F.), V. 25.
Boulet (J.-B.), II. 19, 20.
Boullart (Clay), échevin, I. 3.
Boullart (famille du), IV. 3.
Boullart (Gilles), échevin, I. 22. — V. 39.
Boullart (Guillaume), de Bientque, I. 57.
Boullart (Vinchent), échevin, I. 3.
Boullengier (Nicolas), échevin, I. 56.
Boulles (Baudouin de), échevin, V. 40.
Boullizelle, III. 14.
Boullongne (Lambert de), échevin, avoué de l'Ecoterie, mayeur, I. 5, 7-9, 45, 47, 84, 85. — II. 7. — V. 38, 39.
Boullongne (Mallin ou Wiallin de), échevin, I. 9, 10, 47-49, 51, 82. — II. 40, 42. — V. 39.
Boulnas (Antoine de), orfèvre, III. 18.

Boulogne (Baudin de), I. 4, 10. — V. 38.
Boulogne, conseiller d'Etat, V. 20.
Boulogne (évêques de), I. 61.
Boulogne (Ernoult de), échevin, I. 56.
Boulogne (Gilles de), échevin, I. 43.
Boulogne (Jacques de), échevin, I. 32. — II. 37, 58.
Boulogne (Jean de), échevin, I. 44. — II. 5, 42. — V. 40.
Boultz (Jacqueline), femme de Ant. de Boutry, II. 81.
Bouquillon (Marie-Thérèse), I. 94.
Bourberch (Monseigneur Guy de), dit d'Yvregny, chevalier, II. 1.
Bourbourg, ch. l. de canton, arr. de Dunkerque (Nord), I. 59, 65. — II. 42. — IV. 5, 13. — V. 19.
— (chatellenie de), I. 65.
— (couvent de), I. 32.
Bourbourg (abbesse du couvent de), v. Wissocq (Madame Anth. de).
Bourbourg (Guillaume de), échevin, V. 39.
Bourbourg (vicomte de), v. Croy (Ph. de)
Bourdrel (Fr.), laboureur, II. 16.
Bouré (Louis), fermier, I. 114.
Bourecq, *Bourrech*, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 26. — IV. 13, 14.
Bourel (Jean-François), laboureur, I. 14. — IV. 27.
Bouret, V. 25.
Bourgeois (Hubert), greffier du crime, I. 87.
Bourgeois (Jean-Philippe), dit la Violette, IV. 8.
Bourgeois (P.), I. 76.
Bourgogne (David de), évêque de Thérouanne, I. 53, 54.
Bourgogne (duc de), II. 21.
Bourgogne (gouverneur de), I. 82.
Bourgogne (Madame la duchesse de), I. 54.
Bourgogne (Philippe, duc de), I. 31, 51, 71.
Bourgois (Baudin), échevin, I. 48-52, 83. V. 40.
Bourgois (Ferd.), bailli de Bomy, II. 19, 20.
Bourgois (Willaume), échevin, I. 10, 48, 49.
Bourguignon, I. 55.
Bournel (Jean), chevalier, gouverneur de Saint-Jean, mayeur, I. 18. — II. 63, 65, 66.
Bournel, v. Thiembronne (Rolland).
Bournonville (Thomas), fermier, IV. 9.
Bournoville (seigneur de), v. Lamoral de Labuissière.
Bourse commune des pauvres, IV. 1. — V. 27.
Bourses d'étudiants ou d'écoliers, I. 40. — V. 2, 29, 41.
Boussemart, receveur des domaines du roi, I. 79.
Boutillier (Jean), II. 11.
Boutique (aux Bluettes), IV. 20.
Bouton (Jean), V. 6.
Boutrellier (Antoine), verrier, II. 60.
Boutry (Antoine de), I. 42, 79, 80. — II. 81.
Boutry (Mahieu), I. 56.
Bouvard (Pierre), laboureur, I. 76.
Bouvart (Jeanne), I. 76.
Bouveur (Baudouin), fermier, III. 3.
Bouveur (Louis), I. — 20.
Bouvigny (Jean de), *cousturier*, II. 72.
Bouye (Gilles), de Vaudringhem, I. 54.
Boyaval (Ferry de), chapelain, I. 105.
Boyaval (Guillaume-François de), V. 18.
Boyaval (J.-Fr.), laboureur, II. 16.
Boye (Gilles), marchand de draps, II. 87.
Boyeffle (seigneur de), v. Berghes (Ant. de), II.
Boyer (Claude), inspecteur général, chirurgien, I. 128.
Boys (Jehan), maronnier, II. 38.
Boyt, v. Quieret (Jean).
Boyvin (Pierre), II. 47.
Brabant (Jacques de), II. 45.
Brabant (Jean de), I. 51.
Bracœur (Mgr de), I. 49.
Bracpot (Jean), échevin, I. 55.
Bramme, I. 35.
Brandt (Jean de), licencié ès-lois, II. 78.
Brandt (sieur de), V. 4.
Branly (Marie-Anne), veuve d'Amadis Caulliez, I. 16.
Brant ou Brandt (Jean), échevin, I. 5, 21, 45, 46. — V. 40.
Brant (Philippe de), seigneur de Plumesart, V. 6.
Braquepot (Thomas), I. 32.
Brassart (Jean), fermier, IV. 6.
Brasserie de Hollande, I. 68.
— de Saint-Nicolas, I. 68.
— de Saint-Sébastien, I. 68.
— du Lion Blanc, II. 18.
— du Loup, I. 64.
— Saint-Jean, II. 18.
— Saint-Momelin, II. 18.
— Vinquay, II. 18.
Brasseur, directeur de la Fraternité, I. 99-101. — II. 27, 28.
Brasseur (François), III. 6.
Bray (sieur du), v. Ogier (Fr.).
Brecquet (Nicolas), V. 44.
Brecvelt (le), I. 78.
Brède de Micquem (la), II. 66.
Brèdenarde (Jacques de), parmentier, II. 62.
Brèdenarde (seigneur du pays de), v. Marcotte (Guill.).
Brehel Pierre), III. 3.
Bremerch, III. 7.
Bresmes (Tassart de), échevin, I. 52-54. — III. 15.
Bretaigne (seigneur de la), v. Ploich (Ph. du).
Bretant, peintre, III. 24.
Bretelle (héritier), V. 42.
Brethoit ou Brethof ou Bretboeft (Jacques), I. 10. — II. 39, 42, 58.
Breton (Jean), échevin, I. 57.
Breton (Nicolas), I. 11.
Brevet de chapelain, I. 67.
Briancourt (abbé de), I. 130.
Briancourt (J.), commissaire des guerres, I. 128, 129.
Brias (Jacques de), évêque de Saint-Omer, V. 6.
Brias (Madame de), femme d'Anthoine de Lens, I. 14.
Briche (P.-Fr.), I. 93.
Briche (P.-J.), I. 91.
Bricquet (Mathias), IV. 26.
Bridel (Cécile), II. 24.
Bridel (Marguerite), II. 23.
Brienne (comte de), v. Luxembourg (Louis de).
Brier (Gilles de), I. 62.
Bries (terres de), I. 13.
Briffau, maître peintre, IV. 23.
Brigittines, de Bruxelles, I. 60.
Brigodde (Charles de), lieutenant de maïeur, I. 109. — V. 21.
Brimeu (Guiotte de), I. 18.
Brimeux (cure de), I. 57.
Bris (Jean), échevin, I. 7. — V. 40.
Brisbout, I. 98.
Brisbout (Hubert), V. 6.
Brisegand, v. Du Breucq (Jehan).
Brisse (Gauwain), serrurier, II. 59.
Brisse (Willaume), I. 10.
Brissiot (Robert), prêtre, I. 21.
Brixe (Jehan), *pourpoinctier*, II. 2.
Brocus (sieur de), v. Walleyns (Fr.-Bernard).
Broet (Gilles), V. 42.
Brogniart (la dame), III. 4.
Brohebanc (Andrieu), I. 44.
Broide (Barbe de), I. 37.
Broide (Jacques de), I. 36.
Broigne (Guillaume), fermier de Saint-Folquin), I. 77, 115.
Brouay (seigneurie de), IV. 5.
Brouckerque, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13. — V. 17-19, 21, 25, 26.
Broucq, I. 16.
Broucq (Maximilien), administrateur de la Fraternité, I. 97, 100, 124. — II. 8, 27, 29.
Broucq (MM.), négociants, II. 19.
Broucqsault (Charles-Louis-Léopold-Alexandre), chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre d'Aire, IV. 3.
Broucquart (Honoré), II. 20.
Brouxolles, *Bruxelles*, *Brouczeele*, I. 17, 26, 60, 66. — IV. 7, 11, 12.
Broxele, IV. 11, 12.

Bruay (Clai de). I. 43, 44.
Bruel (Jacquemart), échevin, V. 39.
Bruges (Belgique), I. 38, 85. — III. 17. — IV. 8.
— (évêque de), v. Van des Bosch (Charles).
Bruges (Jean de), échevin, I. 46.
Bruges (Jehan de), tavernier, II. 4.
Brugnières, chirurgien, I. 117.
Brûlement de l'hopital, par les Anglais, I. 101.
Brulle (chemin du), à Wizernes, I. 82.
Brulle (N.-D. du), hôpital, v. Ecoterie.
Brunel (Wautier), échevin, I. 53.
Brunes de Montlouet (François-Joseph de), évêque de Saint-Omer. I. 22, 117. — IV. 15, 16.
Brunet. IV. 28.
Brunet (Baudin), II. 63.
Brunet (Jacques), échevin, II. 75. — V. 21.
Brunet (Jean), échevin, I. 55. — II. 66, 75.
Brunet (Jeanne-Josèphe), I. 94.
Brussel ou Bruchet (Jean), receveur de l'Ecoterie, I. 15, 20, 34, 39, 67, 70, 112, 113, 122.
Brussel (Louis), 107.
Bruwart (Jean), échevin, I. 45.
Bruxelles (Belgique), I. 86, 125. — II. 21. — III. 19. — V. 4.
Bruxelles (Chrétienne), V. 18.
Bruyères-Chalabre (Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de), évêque de Saint-Omer, I. 91, 93, 117. — V. 14. 15.
Bruymeur (Guillaume de), II. 64.
Bryart (Basse du), échevin, I. 3, 44, 45.
Buc (Clay), échevin, I. 51.
Buc (Henry), échevin, 4, 5, 45, 46. — V. 40.
Buel (Louise), II. 24.
Buffin de Chosal, administrateur de la Fraternité, I. 97, 98.
Bugnicourt (sire de), gouverneur d'Artois, III. 19.
Buhy (Nicaise), V. 40.
Buidin (André), I. 21.
Buidre (Gilles), fermier, III. 3.
Buisse (Willaume), 44.
Buisserel (François de), écuyer, seigneur de Blaringhem-Flandres, I. 13.
Buisseret (Jean-Albert-Joseph de), chevalier, comte de Thiennes, Steenbecque, Blaringhem, etc., I. 14, 71.
Buisson desus Waterdale, III. 2.
Bulles apostoliques, I. 1, 2, 96.
Bulo, receveur du Bouillon, V. 37.
Bultel (Josse), chapelain de l'hôpital, II. 77, 79, 91.
Bune (Clay), échevin, I. 49.
Bureau de conciliation, II. 26.
Bureau de la recette des casuel et enregistrement, I. 17.
Bureau des Finances, I. 76.
Buret (Pierre), V. 23, 24.
Burette (le sieur), I. 64.
Burque (seigneurie du), IV. 12.
Buscheure ou Buysscheur, III. 14. — IV. 12, 13.
Buscot (Jean), laboureur, I. 74.
Buserique (seigneur de), v. Croix (Rob. de).
Buserique (seigneurie de), I. 77.
Buslieure (Lambert de), V. 42.
Busnes, cant. de Lillers, arr. de Béthune, IV. 13, 16.
Busse (Jean), échevin, I. 46.
Butay (Antoine), II. 18, 22.
Butay (Pierre-Joseph), brasseur, II. 18.
Butterpot (Legier), I. 51.
Buymont (Willame de), II. 52, 54, 62.

C

Cabaret (Jean), receveur des rentes de Bambecque, I. 107, 119. — II. 78.
Caboche (Jacques), bourgeois de Saint-Omer, I. 64.
Caboche (J.-B.), prêtre, directeur de l'Hôpital général, I. 66. — IV. 2, 8, 16, 21, 24.
Cacri (Jean), 20.
Cadart (Antoine), arpenteur juré. I. 64.
Cadart (Charles), curé du Saint-Sépulchre, I. 17. — IV. 19. — V. 17, 22.
Cadart (François), I. 11.
Cadart (Jean), V. 4.
Cadart (J.-J.), I. 93.
Cadart (M.), curé de Sainte-Aldegonde, I. 41.
Cadart (Philippe), I. 59.
Cadart (Robert), V. 3.
Cadel (Liévin), cloqueman, II. 57.
Cadel (Mikiel), I. 10.
Cadet (Jean-Baptiste), fermier, III. 3. — IV. 6.
Caes (Willaume), II. 2.
Caese (Andrieu), échevin, I. 45.
Caesparen, lieudit de Westbroucq (Nord) II. 90.
Caeze ou Caze (Willaume, échevin, I, 4, 5, 45. — V. 38.
Café donné aux malades, II. 32.
Caffieri, IV. 22.
Caffiéri (Constant), I. 94.
Caffiéri-Masse, administrateur de l'Hôpital, I. 94, 97.
Caffiers (Denis de), I. 57.
Cahen (sieur de), v. Hanon (Anth. de).
Cahier des charges de l'entreprise des hôpitaux militaires, I. 127.
Cahier (Jean), II. 84.
Caillette (Jean), échevin, I. 55.
Cailleux (fief), situé à Seninghem, IV. 9.
Cailly (Jean), charpentier, I. 63.
Cajetan, mayeur, gouverneur de Saint-Jean, II. 15.
Calais, ch. l. de cant., arr. de Boulogne, I. 129, 130. — II. 86. — IV. 2.
Callart (Anne), V. 22.
Calloo, en Flandre, I. 80. — II. 87.
Calonne de Courtebonne (Antoine), IV. 4.
Calonne de Courtebonne (Antoinette de), IV. 27.
Calonne-sur-la-Lys, cant. de Lillers, arr. de Béthune, I. 37. — IV. 5, 27.
Cambellage, II. 53.
Camdavaine (Guillaume), IV. 17.
Camberny, com. de Roquetoire, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, V. 5.
Cambrai, ch. l. d'arr. (Nord), I. 124. — III. 19.
Cambremon (seigneurie de), auj. Cambremont, ham. de la com. d'Orgny, cant. de Hucqueliers, arr. de Montreuil, IV. 9.
Cambrésis (domaines et bois de), I. 72. — II. 9.
Camp (Pierre), tisserand, I. 57.
Campagne (Augustine), supérieure de Saint-Jean, I. 96. — II. 23-25, 30-33.
Campagne (Marie-Jeanne), II. 23.
Campagne (seigneur de), v. Palme (Philippe de), Depoix (Antoine, Jean et Védaste-Philippe), Sergeant (Thomas).
Campagne-les-Boulonnais, cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, IV. 6.
Campagne-lez-Wardrecques, arr. et cant. de Saint-Omer, I. 16, 22, 26, 27, 30, 32, 36, 66. — II. 10, 19, 20, 36, 45, 55, 59, 64, 65, 67, 72, 76, 82, 93, 96. — V. 4, 6, 8.
— (paroisse de), I. 66, 68.
— (terroir de), I. 19.
Campagne-lez-Wardrecques (seigneur de), v. Hoston (Fl.-Jos. de).
Camp Bidel, I. 32.
Campigneules, cant. et arr. de Montreuil, I. 16.
Campines (Clay de), échevin, I. 5, 6, 84. — V. 39.
Campines (Henri de), I. 47.
Campines (Pérone de), I. 46.
Camp de la Court, lieudit de Bientques, com. de Pihem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 11-13, 17, 58, 67, 73, 91.
Camp de Lomacques, vers Leulinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 12.
Camp des Coltelles, Escotelles, d'Escotelle, lieudit au terroir de Bientques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 11, 12, 57, 69.
Camp de Willerval, I. 12, 59.
Camp du Rietz, I. 12.
Camp Pourry (fief du), faubourg d'Aire (Pas-de-Calais), I. 37, 39.
Canal (mademoiselle), IV. 20.
Canche (citoyenne), V. 7.
Candas (Guillaume de), chapelain, I. 107, 108.
Canin (Fr.-Ign.), receveur des domaines, II. 11.
Canis (sieur), IV. 17.

Canlers, baron de Beaumetz, maïeur, administrateur de l'Hôpital, I. 67.
Canlers (baron de), v. Saluces-Bernemicourt.
Canlers (dame de), v. d'Héricourt (M.-Mad.).
Canlers (J.-B. de), bailli de la terre de Mametz, II. 16.
Canlers (P.-Fr.), I. 94.
Canlers (Pierre), laboureur, I. 23.
Canlers (Robert), IV. 26.
Canlers (Thérèse-Josèphe de), I. 93.
Canneau (Jeanne), femme de Marand Fontaine, I. 34.
Canteleu, I. 42.
Canteleu (Catherine), femme de H. Mathieu, I. 43.
Canteleu (Guillaume de), échevin, I. 57.
Canteleu (Jean de), II. 61.
Canteleu (Jeanne), femme de Jacques de Fauquembergues, I. 43.
Cantine à l'eau-de-vie, I. 64.
Capel (Clai), échevin, avoué de l'Hôpital, I. 3, 31, 43, 82, 83.
Capel (Nicole), échevin, I. 43. — V. 39, 40.
Capelin (Adrien),épicier, I. 64.
Capelle (Charles), trésorier du Bouillon, V. 37.
Capelle, marchand savonnier, I. 100. — II. 28.
Capelle (paroisse), cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 16, 29.
Capet (Jehan), II. 47, 50.
Cappe (Jorge), II. 3, 4.
Cappel, II. 24.
Cappel (André), I. 66.
Cappel (Jean), prêtre, I. 84.
Cappele (Raoul van), I. 3.
Cappelle (abbaye de la), II. 3.
Cappellebrouck, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), I. 16, 93. III. 14. — IV. 12, 13, 16. — V. 17-19, 21, 22, 25, 41.
Cappet (Antoine), I. 74.
Cappet (Jean), plombier, II. 60, 61.
Cappin (Philippe), I. 61.
Cappon (Denis), IV. 6.
Capron (Mathurin-François), IV. 11.
Capsel (Jean), vicaire de Notre-Dame, V. 38.
Capucins, I. 36, 86, 87, 102. — II. 12, 13.
Carmes, I. 60, 86, 87, 102. — II. 12, 13.
Carabel (sœur Marie de), supérieure de la Maladrerie, III. 27.
Caracena (marquis de), v. Benavides (L. de).
Cardevacque (de), administrateur de l'Hôpital, I. 128.
Cardock (Jacques), procureur et greffier de la subdélégation de l'Intendance, I. 24. — II. 13.
Cardon (Jean), mayeur, II. 97. — IV. 19. — V. 23.
Cardon (Liévin), V. 6.
Cardon (Philippine), II. 24.
Carette (Pierre), procureur de l'Ecoterie, I. 3, 50, 51, 65, 82, 83.
Carillo (dom Loys de), v. Benavides (L. de).
Carlier (Antoinette), II. 91.
Carlier, apothicaire à Dunkerque, I. 117.
Carlier (Dominique), IV. 10.
Carlier (Joseph), IV. 10.
Carlier (Joséphine), II. 24.
Carlier, receveur du chien d'avoine, I. 114.
Carnin (J.-B. de), chevalier, I. 18, 38.
Carnin de Lillers (de), chanoine, archidiacre d'Artois, III. 2.
Carnot, représentant de la nation, I. 129.
Caron, IV. 28.
Caron (Albertine), II. 24.
Caron (Bartolomé), I. 62.
Caron, directeur de la Bienfaisance, I. 94, 98.
Caron *(Extasse)*, I. 11, 57.
Caron (François), trésorier du Bouillon, V. 37.
Caron (Jacques), chapelain de l'hôpital, ancien curé de Tournehem, I. 66, 67, 86, 112, 126.
Caron (Jeanne), V. 3.
Caron (Joseph-Emmanuel), IV. 26.
Caron (Laurent), chapelain de Lumbres, I. 13.
Caron (Louis-Adrien-Emmanuel), avocat, I. 68.
Caron (Marie), I. 61. — II. 87.
Caron (Marie-Françoise), I. 94.
Carouille (Eustache et François), I. 74.
Carouille (Mathieu), I. 74.
Caroulle (Jean), I. 67.
Carpentier, II. 29, 29.
Carpentier (Adolphe), II. 84.
Carpentier (Alexandre), *chamoyer*, IV. 28.
Carpentier (héritiers), I. 67.
Carpentier (Jehan), conseiller de la ville, II. 7.
Carpentier (Joseph), IV. II.
Carpentier (J.-Ph.), I. 95.
Carpentier (Margueritte), veuve de Jean Fautrel, I. 59.
Carpentier, orfèvre, V. 14.
Carpentier (Pierre et Laurens), I. 20.
Carré (Denis), administrateur de l'hôpital, échevin, I. 107. — V. 3.
Carré (Josse), conseiller des Archiducs du bailliage de Saint-Omer, II. 91. — V. 4.
Carré (Willaume), I. 50.
Carriez (Jérôme), I. 80.
Carsteloit (Jean), échevin du chapitre, I. 44.
Cartier (Baudin), I. 57.
Cartier (Joseph), V. 44.
Carton (Denis-Bernard), I. 57.
Carton (François), payeur de rentes, II. 16.
Carton (Marie-Thérèse), veuve de Joseph Legrand, I. 16.
Carton (Pierre), échevin, receveur de la Fraternité, II. 10, 11, 13, 16, 21, 95, 96, 98.
Cartulaires, I. 82.
Caruel (Jean), prêtre, I. 105.
Casernes (rentes sur les), II. 17, 21, 22, 97. — V. 42.
Cassel, ch. l. de cant. de l'arr. d'Hazebrouck (Nord), II. 68. — III. 14. — IV. 11. — V. 6, 8.
Cassel (Anne de), femme de Jean Valcque et veuve de Jehan Pipelart, II. 86.
Cassel (Antoinette), veuve d'Ant. Le Roy, II. 12.
Cassel (Catherine de), V. 3.
Cassel (Jean de), échevin, I. 6, 9, 45, 48. — V. 39.
Cassel (Mahieu de), I. 55.
Cassel (Marie de), I. 8.
Castel (Baudouin du), V. 6.
Castelet (Jacquemart), II. 62.
Castellain (Guillaume), receveur de l'hôpital, II. 75, 76.
Castellan (Nicolas), II. 81.
Castellet (J. du), II. 42, 51, 58, 62.
Castian (Jeanne), I. 66.
Castien (Bauduin), laboureur, I. 67.
Castière, fermier, I. 101.
Castille (Mgr le prince de), I. 56.
Cateline, veuve de Clay Le Vech, II. 56.
Cateline, veuve de Fouke Hanebart, I. 44.
Catheline, femme de Mathis Le Vine, I. 8.
Catherine, femme de Gilles Bonye, I. 54.
Cathoir (citoyen), II. 28.
Cathoire (sieur), I. 97, 99.
Catris ou Catrice (Joseph), échevin des dix jurés, I. 18, 19, 21, 64. — V. 3.
Caucheteur (Albert), lieutenant de maïeur, II. 96.
Caucheteur (Eugène), I. 74.
Caucheteur (Eugène-Joseph), seigneur de Langle, I. 23.
Caucheteur (Pierre), échevin, I. 56.
Caucheteur (Robert), IV. 7.
Caucheteur (Rugenne), échevin, I. 35.
Cauchi (Adrien), maître pipier, IV. 20.
Cauchie (seigneur de), v. Lauretan (L.-Jos).
Cauchy (Gilles de), échevin, I. 54, 55.
Cauderon (père), II. 12.
Caudron (Hélène), II. 23.
Caudron (Pierre), I. 62.
Caulier, directeur de l'hospice de la Fraternité, des Infirmes, I. 95-97, 99, 117. — II. 26, 27.
Caulier (Adam), I. 85.
Caulier (Anne), I. 60.
Caulier (citoyenne), I. 98.

Caulier (Jean), vice-pasteur de Saint-Denis, I. 60.
Caulliez (Amadis), I. 16.
Caumartin (M. de), intendant, I. 79. — II. 30.
Caurel (Guillaume), échevin, I. 55.
Cauwe (Michel), échevin, I. 53, 54.
Cauwel (Simon), II. 71.
Cauwelin (Chrestien), échevin, I. 5, 6.
Cauwelin ou Caulin (Jacques), chirurgien, II. 65, 66.
Cauwelins ou Caweline (Jeanne). II. 58, 61.
Cauwet de Baly, receveur général des impôts, I. 70. — II. 17.
Cave (Inventaire de la), II, 31.
Cavinie (Louise), II. 24.
Cayer (Jacques), charpentier, II. 69.
Cayer (Jean), II. 42, 58.
Cayeu (Katherine de), veuve de Bauffremez (Thomas de), I. 48.
Caze (Andrieu), échevin, I. 6, 85.
Caze (Baudin), chapelain, II. 76.
Caze (Guillaume), échevin, V. 40.
Cécile (sœur), préposée à la pharmacie, I. 92.
Celers (sœur M. Pétronille), I. 124.
Cendres de l'hospice, I. 97.
Centième, II. 20.
Cerisier (Marie-Philippine), I. 93.
Cervoise, II. 38, 40, 42, 53.
César (Nicolas), chapelain, I. 109.
Chabé (H.-G.-J.), marchand, II. 10, 20, 28.
Chambre (Antoine), fermier, III. 3.
Chambre des hôtes, Inventaire du mobilier, II. 31.
Chambre des orphelins, I. 16, 54. — III. 4.
Champ de l'Hommage. I. 75.
Champmergy (Jean de), I. 54.
Chancelier de France, II. 40.
Chandeleur, (jour de), II. 55.
Chandelles fournies dans l'hôpital, II. 5.
Chanien (Henry), dessevreur-juré, I. 5.
Chanteraine, I. V.
Chantre et organistes, II. 35.
Chape (Jacques), échevin, I. 8.
Chapelain de l'hôpital, II. 5, 6, 25, 38, 39, 42, 43, 46, 52, 53, 55, 56. — V. 17.
Chapelle de l'hôpital, I. 1, 2, 98. — II. 5. — III. 7, 9.
Chapitre de Saint-Omer, I. 3, 5, 8, 33, 45, 46, 91. — II. 2. — IV. 1, 2, 17.
Chappe (Crestien), I. 48.
Charbon, I. 117, 127. — II. 39, 41-43, 55, 56.
Charles (Chrétien), II. 42, 58.
Charles (citoyen), I. 99.
Charles (Gilles), briseur de bois. II. 59.
Charles II, roi d'Espagne, V. 33.
Charles Quint, I. 40. — II. 21. — V. 4.
Charles VI, roi de France, III, 6.
Charpentier, administrateur de la Fraternité, I. 100, 124.
Chartreux, II. 4, 13, 19, 34, 36, 44, 45. — IV. 19. — V. 17.
Chastenet de Puységur (Jean-Auguste de), évêque de Saint-Omer, I. 90, 117. — III. 8, 14.
Château de Saint-Omer, I. 12, 47.
— d'Anstin, I. 18.
Château-Jolie (dame du), v. Wallehi (Ad.-Th. de).
Chateauvillain (Bernard de), chevalier, I. 78.
Chauchelin (Daniel), échevin, I. 6, 45.
Chauffage à l'hôpital, II. 26, 27, 38.
Chaumont (comte de), v. Sandelin.
Chauvelin (Jacques-Bernard), intendant, I. 71, 88, 127.
Chauvreul (Cl.-Jos.), écuyer, II. 17.
Chawellin (Pierre), sergent à cheval, I. 56.
Chemery (dame de), v. Coucy (Guill. de).
Chemi, v. Etienne, IV. 19.
Chermeur (Robert), I. 60.
Chermeux (François), cultivateur, II. 10.
Chermeux (Mathieu), I. 66.
Cheval d'Or (le), hôpital, II. 4, 45.
Chevalier (Jean-François), comte de Sedis, IV. 8.
Chevalier (Louis-Alexandre), baron du Pire et d'Hinges, IV. 8.
Chevalier (Thomas), I. 63.
Chevreuil, petit bailli de Saint-Omer, II. 8.
Chipart (Jean-Louis), arpenteur, I. 70. — V. 24.
Chipart (Louis), IV. 10. — V. 46.
Chirurgiens, I. 96, 98, 117, 126. — II. 8, 27. — III. 9, 27.
Chocquard (Jean), marchand, I. 20.
Chocquel (Agnieux), I. 66.
Chocquel (Germain), soldat, III. 22.
Chocquel (Jacques du), fermier, IV. 9.
Chocquel (Jean du), échevin, I. 57. — II. 11.
Chocquel (Marie), veuve de Jean Matringhem, IV. 9.
Chocques (maladrerie de), III 26.
Chocques (Pierre), fermier, III. 3.
Chocques (sieur de) v. Lancquesaing (L.-Dom.-Eust. de).
Chocquet (Staes), II. 59.
Choquart, I. 72, 73.
Choquart (Jean), I. 20.
Choquart (sœur M.-Alexis), I. 124.
Choquel (François), I. 59.
Choquet (Jean de), échevin, V. 40.
Chrestien (Guillemette), veuve de Robert Baccre, I. 58.
Chrestien (Michel), I. 66.
Chrestien (Omer), *recepveur commis du centieme*, II. 82.
Chrestienne, veuve de Sakespée (Jean), I. 5.
Chrétienne, femme de Jean de Millem. V. 40.
Christophe (Antoine), I. 35.
Cimetière, II. 49.
Clabaut (Christophe), II. 10.
Clabaut (Michel), II. 10.
Clabaut (Pierre), manouvrier, I. 16.
Clairbourdin (seigneur de), v. Des Waziers (E.-F.-D.).
Clairet (Guillaume). charpentier, I. 16.
Clairmarais (abbaye de), v. **Abbayes**.
Clais (Jean), tablier de Sainte-Marguerite, I. 54.
Claissoenne (Silvestre), échevin, I. 50. — V. 39.
Claiz (Jaquemart). censier, II. 45.
Claiz (Marguerite), veuve de Jehan Lescot, II. 44.
Clarisses, dames de Sainte-Claire, I. 60, 86, 87, 94, 102. — II. 12, 18. — V. 18.
Clarques (Bauderan de). échevin, I. 53, 54. — III. 16.
Clarques (Jean de). échevin. I. 55. — V. 3.
Clarques (Noël de), II. 73.
Clay (François-Joseph). II. 33.
Clays (Pierre), échevin, I. 32, 55.
Clem (Mathieu), V. 44.
Clément (Jean), vice-pasteur de Saint-Denis, I. 60.
Clément (vallée), I. 14.
Clément VIII, pape.
Clemine, veuve de Baudin Snout, I. 31.
Cléty, cant. d'Ardres. arr. de Saint-Omer, I. 22, 59, 87, 93. — II. 64. — IV. 12, 14-16.
— (bailli de), I. 60.
Cléty (seigneur de), v. J. Bastart de Renty.
Cléty (Valentin-Joseph de). I. 94, 96.
Cléty d'Aval (sieur de), v. Lhoste (Fr.-Jacques), I. 75.
Cleuel (Adélaïde), II. 24.
Cleuet (Margueritte), I. 59.
Cleuet ou Cleuwel (sœur Catheline), maîtresse de l'Ecoterie. I. 32, 33, 58, 85, 110, 111.
Clien ou Clier (Willame), charpentier, II, 57, 62.
Clinquette (chemin de la), à Difque. I. 22.
Cloches, I. 8, 12. — II. 35, 44, 45.
Cloqueman (Hector), tisserand, II. 42, 58.
Clouterie (Installation d'une). II. 28.
Clouterie pour la marine (dans l'église des Repenties), I. 97, 99.
Coap (Collette), maîtresse de l'Hôpital du Soleil, II. 65.
Cobert, I. 130.
Cochart (Jehan), parmentier. II. 66.
Cochendal ou *Cocendal*, com. de Quiestède ou de Roquetoire, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 35. — IV. 5, 8.

Cochet (Nicolle), prêtre, I. 22.
Cochet (sœur Colline), I. 22.
Cocquelin (veuve), I. 98.
Cocquempot (Jean), laboureur, II. 34, 35, 38, 73.
Cocquempot (Philippe de), II. 58.
Cocquempotte (Guillemette de), I. 57.
Cocquerel (François), I. 60.
Cocquillan (Antoine), argentier, II. 69.
Cocquillan (Guillaume), échevin, 55.
Cocquillan (Hue), II. 4.
Cocquillan (Jean), échevin, I. 52.
Coeboet, ou Coenet, ou Coevoet (Clay), échevin, marguillier de Sainte-Aldegonde, I. 4, 5, 10, 45. — V. 40.
Coelhof, I. 3, 5-7, 45, 46, 48, 49. — III. 5, 14, 15.
Coenart (Vincent), I. 83.
Coene (Jean), échevin, I. 5.
Cœurheers ou Coeurhiers (du pays de Laugle), I. 57, 65, 77.
Cœurlu (seigneur de), v. Renty (Loys de).
Cœvoet (Jehan), II. 4.
Cœwet (Nicole), échevin, V. 39.
Coffre ou caisse de l'hôpital, I. 94, 130. — II. 15. — V. 7.
Cohem, com. de Wites, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 74. — II. 16. — IV. 10.
— (castel de), I. 49.
— (prieuré de), I. 14.
— (seigneurie de), I. 13-15, 79.
Cohem (sr de), v. Grenet (Dom. de) et Saluces-Bermicourt.
Cohen (Mgr de), I. 32.
Cohen (seigneur de), v. Hanon (Ant. de).
Cohéritier (Jean), I. 60.
Coiecque (Jehan de), II. 4.
Colart (Chrétien), procureur de la Table de Saint-Sépulcre, V. 38, 39.
Colart (Simon), échevin, I. 43.
Coleu (Albert), échevin, IV. 27.
Colin, IV. 26.
Colin, conseiller de Malines, I. 81.
Colin (Henry) échevin, I. 5.
Colin (Jehan), fermier, IV. 7.
Coline (Christiaen), marguillier de Sainte-Aldegonde, I. 45.
Collart (François), I. 35.
Collart (Jacques), menuisier, II. 96.
Collecque (Déderiicq), verrier, II. 67, 68.
Collèges, des Jésuites, II. 18.
— des Pères Ecossais anglais, I. 69. — II. 18.
— des Ursulines, II. 17.
— Français, II. 21.
— Saint-Bertin, II. 14.
— Wallon, I. 79, 87.
Collin (Jean), V. 6.
Colne (Guill.), briseur de bois, II. 54.
Colombe (sœur), supérieure de la Maladrerie, III. 2.
Colombé (P.-Fr.), II. 19.
Colomby (Jeanne de), II. 66.
Columbi (châtelain de), v. Walo.
Colpier (Jean), I. 54.
Colpier (Tassart, I. 10.
Colzat (Mikiel), échevin, I. 43.
Comité de secours publics, I. 100, 102.
Comité de surveillance, II. 31.
Commensaux de l'hospice, II. 25.
Commines (Colart), chevalier, I. 48.
Commissaire des guerres, I. 95. — II. 8.
Commissaire des secours publics, II. 28.
Commissaire du District, II. 35.
Commission administrative des quatre hospices, V. 21.
Compère, v. Depresle (Marie-Jeanne).
Comte (ermitage de), I. 74.
Comte (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de) et Harchies (François-Marie).
Comte d'Ozemont (Jean), IV. 28.
Conceptionnistes ou Sœurs noires, v. Sœurs noires.
Condecasteele (seigneur de), v. Pierremont (Cornille de).
Condette (Claire de), femme de Ch. de Poix, I. 86. — III. 7.
Condettes (Guillaume de), échevin, I. 56.
Confesseur (privilège de choisir son), I. 2.
Confréries de Béthune, de l'Ange Gardien, I. 87.
— de la Sainte Famille de Jésus, II. 13.
— de Notre-Dame de Bonne Fin, I. 87.
— de Notre-Dame des Miracles, II. 13.
— de Notre-Dame des Sept-Douleurs, I. 87.
— des Trépassés, I. 87.
— du Cordon, I. 87.
— du Rosaire, I. 87.
— du Scapulaire, I. 87.
— Saint-Eloy, I. 87.
— Saint-Thibaut, I. 87.
Confréries de Saint-Omer, de la Trinité, I. 68, 86, 87. — II. 13.
— du Nom de Dieu, I. 86.
— Notre-Dame du Rosaire, I. 86. — II. 13.
— Saint-Adrien, I. 86.
— Saint-Bertin, I. 86.
— Saint-François, I. 86.
— Saint-Joseph, I. 86.
— Saint-Omer, I. 46.
— Saint-Pierre, martyr, I. 86.
— Saint-Roch, I. 86.
— Saint-Sacrement, I. 86. — II. 13.
— Saint-Thibaut, I. 86.
Conseil d'Artois, I. 37, 38. — II. 16, 87, 91. — IV. 8. — V. 1, 19, 42.
Conseil d'Etat (arrêts du), I. 64, 73, 79.
Conseil général de la commune de Saint-Omer, II. 9-27. — III. 23.
Conseil supérieur d'Arras, I. 102.
Constant (la veuve Pierre), II. 87.
Contagion en la ville d'Aire, I. 37.
Contingent civil, II. 28.
Conzié (Joachim-François-Mamert de), évêque de Saint-Omer, administrateur de Saint-Louis, I. 65, 70, 90, 116. — V. 7, 12-14.
Cool (Pierre-François de), receveur de l'hôpital général, IV. 7.
Coolen, administrateur des hospices, I. 101.
Coonmint (Baudin), I. 45.
Coopman, v. Huon Etaples.
Copigny (Mathias), V. 44.
Copin (Marie-Françoise, I. 92.
Copin (Y.), II. 7.
Coppehem (Jean de), II. 11.
Coppehen ou Copehen (Marie de), V. 3.
Coppens (Thomas), IV. 26.
Coppey (Pierre), receveur de Brouckerque, V. 19.
Coppin (Jacquemart, I. 46-48.
Coquempot (Gilbert), aman du Marquiet V. 49.
Coquillan (Jehan), II. 55.
Coquillart (Jean), chantre et chanoine, I. 50.
Corailles (le sieur), III. 6.
Corbeau (Nicolas), I. 91.
Corde (Jean), échevin, II. 12.
Cordeliers, I. 25, 62. — II. 13, 38, 39, 41, 42, 49, 51, 79.
Cordon, v. Confrérie.
Cordonnier (demoiselle) maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 15.
Cornehotte (Jean de), charpentier, II. 42, 44, 46, 52, 58, 59, 61.
Cornettes, com. de Zudausques, cant. de Zudausques, arr. de Saint-Omer, I. 72, 73.
Cornettes (seigneur de), v. Avrehoud (Guillaume d') et Le May (Jean).
Cornhuse (François de), II. 78.
Cornhuse (Nicolas de), maïeur, I. 106.
Corniquet de Villers (famille), II. 99.
Cornuet (Jean), peintre, III. 19.
Corswarem (comte de), v. Alexandre (Nic.-Ch.-Fr.).
Costervaert, *Costverloren* (rivière de), II. 64.
Costuletre, IV. 16.
Costvreloire (moulin de), I. 20.
Cotelle (madame), I. 43.
Cotènes (madame de), II. 5.
Cottenes (terre de), près Saint-Hilaire-Cottes, I. 36, 37.
Cottenes (seigneur de), v. Willerval (Philippe).
Cotte-Saint-Hilaire, v. *Saint-Hilaire-Cottes*.

Coubronne, paroisse d'Ecques, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 11.
Coubronne (Pierre de), I. 104.
Couchewaide (Simon de), échevin. I. 47.
Coucke (François), I. 58.
Couchant (canal du), II. 9.
Coucy (Guillemette de), I. 77.
Coudenhove (Jacqueline), femme de Depoix (Véd.-Phil), I. 61.
Couders (Jaquemart), prêtre, échevin, I. 2, 7-9, 46-48, 50, 83, 84. — V. 39.
Couders (Leurens), I. 50.
Couders (Willaume), écuyer, II. 2.
Coudscure (Renier), échevin, I. 43.
Coullarde (Mariette), II. 63.
Coulombé (P.-Fr.), laboureur, II. 20.
Coulomby, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 33.
Coulomby (François de), receveur de la Maladrerie, III. 5, 8.
Coupigny (Catherine-Florence de), épouse de Ph. de Vassignac, IV. 28.
Coupigny (Charles-François-Constant de), IV. 8.
Coupigny (Dominique-François de), seigneur du Bel-Aiq, IV. 6.
Coupigny-Noyelles (Philippe-François de), administrateur de l'Ecoterie, mayeur, I. 16, 89, 115, 116. — III 2.
Couppiole (Jehan), II. 2.
Cour spirituelle de Thérouanne, II. 45, 49.
Courbet (sœur M.-Françoise), I. 94, 118, 124.
Courcy (sœur Françoise), 129.
Courden (P.-J.), gardien de la Geôle, I. 97.
Courdent (P.-J.), geôlier des prisons, II. 9, 20, 99.
Cours de médecine et de chirurgie dans les hôpitaux de Metz, Lille, Strasbourg, Toulon, I. 126.
Courtat (Charles-Léger), maître d'hôtel de l'Evêché, IV. 16.
Courtebourne (Jean de), échevin, I. 45.
Courtehaine (Denis), II. 5.
Courteheuse (Jean), échevin, I. 55.
Courteheuse (Willaume), II. 58.
Courteville (Jaquemart), *plommier*, II. 36.
Courtil Bray (le), I. 12.
Courtin, administrateur de l'Ecole dominicale d'Aire, I. 113.
Courtin, chapelain, I. 114.
Courtin (François), médecin, I. 35.
Courtin (Pierre), couturier, II. 74.
Courtray (Belgique), I. 61.
Cousin (André), meunier, V. 44.
Cousin (Antoine), échevin, I. 43. V. 40.
Cousin (Gilles), échevin, I. 47.
Cousin (Jacques), II. 11.
Cousin (Robert), I. 60.
Cousin (Théodore-Gaspard), fermier, III. 4, 5.
Couswade (Pierre de), échevin, I. 6, 46.
Cousyn (Robert), IV. 17.
Coutances (diocèse de), III. 6.
Couversan (comte de), v. Luxembourg (Louis de).
Couvreur, administrateur de la Fraternité, II. 28, 29.
Couvreur (Charles), I. 58.
Couvreur (J.-J.-J.), filetier, administrateur de la Fraternité, I. 97.
Coyecque (Jean-François-Joseph), archiprêtre, V. 14, 15.
Coyecques, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 21, 60. — II. 66. — V. 4, 6.
Coyecques (M.), président du Séminaire, I. 91.
Crachet (sœur Joséphine ou Marie-Josèphe), supérieure de l'hôpital, I. 19, 35, 36, 87, 89, 113, 115, 124-126.
Craier (Jean), II. 61.
Cramaisnil (seigneur de), v. Le May (Jean).
Cranque (Adrien de), V. 6.
Crapet (Oudart), I. 56.
Crasset (Pierre), laboureur, II. 66, 67.
Craybeen (Robert), échevin, I. 52, 53. — II. 45.
Craye (Jacques), échevin, I. 7, 8, 46, 47. — II. 2, 45.
Craye (Jean), échevin, I. 52, 84.
Craye (Willame), échevin, I. 3, 48-51. — II. 44. — V. 38, 39.
Crayewicq, I. 66.
— (ferme de), I. 65, 104.
— (manoir de), I. 65, 103.
Crayheer (Clay), échevin, V. 40.
Craylen ou Crayebien (Clay), échevin, I. 6, 9, 46-48.
Crecq (Jean de), échevin, I. 56.
Crecquèle (sœur Marie), II. 81.
Crecques, hameau de la comm. de Mametz, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 71. — II. 10, 19, 20, 22.
Crehen (Noël de), bailli de l'Ecoterie, 11, 69.
Crekele (Hugues) ou Huc Le Crequel, dessevreur-juré, I. 5, 45, 84.
Crépin, administrateur de la Fraternité, II. 9, 28.
Crépin (Marie-Françoise), I. 41, 42.
Crépin (Ph.), II. 19, 20.
Crépy (Pasquier de), II. 83, 84.
Créquy, cant. de Fruges, arr. de Saint-Omer, II. 21.
Créquy (Ch. de), I. 77.
Créquy (Claire), II. 21.
Créquy (Louis de), chevalier, I. 39.
Crespin, administrateur de l'Hôpital, I. 100.
Crespy (Charles-François de), seigneur de Mont-Bolly, Sainte-Aldegonde et Noircarmes, V. 22.
Cressonnière, I. 37.
Crèvequeur (Mgr de), II. 39.
Crèvecœur-Blaringhem-Flandres (seigneurie de), hameau de Blaringhem, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), I. 13, 14.
Crèvecœur (seigneur de), v. Gouffier (Ch.).
Crèvecœur (sieur de), v. Labe (L. de).
Crochte, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Crœclu (seigneurie de), à Watterdal, IV. 9.
Croisades, II. 23, 38.
Croisilles (Jacques-Augustin de), lieutenant de mayeur, I. 41, 114. — IV. 3.
Croisilles (M. de), V. 10.
Croisilles de la Proye (famille), II. 14.
Croisilles de la Proye (Marie-Louise de), II. 14.
Croix (comte de), v. Beaufort (Christ.-Louis de).
Croix (D. de), I. 107.
Croix (Eustache de), IV. 17.
Croix (frère Pierre de), prieur des Jacobins, II. 80.
Croix (Guislain de), V. 37.
Croix (Jacques de), gouverneur de l'Ecoterie, administrateur de Saint-Louis et Saint-Jean, maïeur, I. 15, 80, 84, 112. — II. 11, 94. — III. 16.
Croix (Jeanne-Florence de), épouse de Philippe-Charles de Harlhies, I. 11.
Croix (Marie-Catherine de), veuve de Michel-Ange de Worden, I. 77.
Croix (Pierre de), I. 50. — II. 42.
Croix (Robert de), I. 77.
Croix (Roland de), écuyer, maïeur, gouverneur de Saint-Jean, I. 80, 111. — II. 92, 93.
Croix (seigneur de), v. Noyelle (Adrien de).
Croix (Walerand de), échevin, gouverneur de l'Hôpital, maïeur, I. 57, 58, 105-108, 118. — II. 75-78.
Croix des Pesqueurs, à Pecqueur, I. 39.
Crombecque (Lambert de), échevin, I. 49. — II. 42. — V. 39.
Crommint (Lambert), I. 3.
Croombacq (le), II. 68.
Crousel (Jehan), II. 82.
Croustes (Nicole de), chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Evangéliste, II. 64.
Croy (Anne de), comtesse de Seninghem, IV. 9.
Croy (Ch.-Cl. de), I. 77.
Croy (duc de)), seigneur du Natoy, V. 5.
Croy (duc de), v. Lamoral (Ferdinand-Gaston).
Croy (Eustache de), gouverneur de Saint-Omer, I. 2, 79, 80.
Croy (Mgr de), II. 38.
Croy (Ph. de), II. 77.
Cuhem (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Cuinghem (dame Marie-Alexis de), épouse de Alerain Delcarette, III. 2.

Cuinghem de Quincour (demoiselle-Marie-Thérèse de), III. 2.
Cuirs de la ville d'Amiens, V. 37.
Cuisine (Inventaire de la), II. 6, 16, 30.
Culam (Chrestien de), I. 4. — II. 42.
Culam (Gérard de), échevin, V. 39.
Culam (Jean de), échevin, I. 4.
Culem, com. de Mentque-Nordbécourt, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, IV. 3.
Cullem ou Cullans (Chrestien de), échevin, I. 3, 50, 51.
Cupere (Philippe-Octave de), écuyer, I. 59.
Cupere, seigneur de Drinckam, IV. 28.
Curés (salaire des), I. 34. — II. 37.
Curlu (M. de), gouverneur de l'Hôpital, II. 70, 71, 73.
Cuvelier (Charles), IV. 27.
Cuvelier (Guislain), V. 6, 24, 25.
Cuvelier (Laurent-Joseph), avocat et procureur du Roi, syndic de Saint-Omer, I. 68.
Cuvelier (P.), II. 79.
Cuvilier (Antoine), IV. 4.
Cuvilier (Jean), IV, 4.
Cuvillier (Jean), curé de Saint-Denis, I. 42.

D

Dacquin (C.), administrateur à l'Hôpital, I. 94.
Dacquin (François), V. 44.
Daens (Antoine), échevin, I. 57. — II. 90.
Daens (Nicolas), II. 91.
Daghe (W.), II. 42.
Dalle (Jean), bourgmestre de Saint-Omer, I. 66.
Dallongeville, fermier, III. 6.
Dally (Adrienne), veuve de Nicolas Corbeau, I. 71.
Daman (Françoise), femme de Thuillier, I. 14.
Daman (Jacques), I. 15.
Damane, médecin de l'Hôpital, I. 100.
Damane (Ch.-Augustin), commissaire de la Municipalité, I. 128.
Damart (Jean), I. 10.
Dambricourt (Mahieu), tisserand, II. 57, 60.
Damien (Mathieu), féronnier, II. 96.
Damiens (Jean), bourgeois de Saint-Omer, II. 87.
Dane (Alart), I. 6. — II. 2.
Dane (Brisse), échevin, I. 83.
Dane (Clay), II. 3.
Dane (Jean), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 3, 31, 44, 45, 83. — II. 2.
Dane (Nicole), échevin, I. 5.
Danel (E.-J.), administrateur de la Fraternité, I. 98, 100, 101, 124. — II. 8, 9, 27, 29.
Danel (G.-J.), laboureur, II. 19.
Danel (Guillaume), II. 67. — IV. 9.
Danel (Isabelle), V. 44.
Danel (Jacques), fermier, III. 3.
Danel (Jean), III. 6.
Danel (Jean-Baptiste), IV. 7, 10.
Danel (Jeanne-Françoise), I. 41, 42, 71.
Danel (Jeanne-Marguerite), I. 93.
Danel (la veuve de Jean), sage-femme, II. 74.
Danel (Pierre), III. 7.
Danman (J.), II. 42.
Dannel (Berton), peintre, III. 23.
Dannet (Jean), I. 32.
Dannet (Pierre), I. 70.
Danois (Claude), prêtre, II. 67.
Dantan (Robert), prévôt de Blessy, I. 53, 54.
Dantart (Jean), échevin, I. 50.
Danthin-Defontaines, II. 24.
Darcques (Barbe), I. 61.
Dard (David), III. 14, 15.
Darkes (Jean), échevin, V. 39.
Darry (Pierquin), receveur de l'Hôpital, II. 59, 60.
Dartey (Estienne), II. 52.
Darthe (Jacques), II. 81.
Darthe (Libert), V. 44.
Darthe (Robert), II. 63.
Darvar (Martin), II. 19, 20.
Daucart (Julienne), chaudronnier, II. 69.
Dauchel (Louis-François), écuyer, II. 13.
Daudricourt (Mahieu), tisserant, II. 57.
Dausque, chanoine, IV. 2.
Dausque (Folquin), IV. 2.
Dausque (Jacques), II. 82. — III. 21.
Dausque (Pierre), V. 40.
Davary (Adrienne), I. 59.
Davary (Anne), II. 14.
Davary (Jean), chapelain de Saint-Jean, II. 13, 82, 89, 91.
Daverdoingt (Me Ignace-Jean-Baptiste), IV. 3, 5.
Daverhoud (D.), II. 42.
Daverhoud (Perrus), échevin, III. 16, 17.
David (Henri), échevin, V. 40.
David (Jean), échevin, I. 3.
David (Philippe), échevin, I. 2.
David (Pierre), échevin, I. 5, 6. — V. 40.
Davie (Jeanne), I. 49.
Davignon (dame), veuve de La Roche de Varenne, V. 37.
Davits (Pierre), I. 45.
Davron (Jean-Cornil), cultivateur, I. 19.
Dawel (Jehan), serviteur, II. 52.
Dazin (Fr.-Ch.), clerc laïc, II. 19, 20.
Debette, chirurgien, I. 117.
Debeugin (Anne), II. 21.
Debrosse (Antoine), maréchal, I. 115.
Debuisson (demoiselle), IV. 9.
Debuisson (Thérèse), IV. 10.
Debusnes (famille), V. 42.
Debusnes (Nicolas), V. 42.
Decamps fils, chirurgien, IV. 21.
Decauchy, avocat, II. 9, 19, 21, 22.
Decherf (Marie), V. 17.
Décimateurs, II. 10.
Declerc (Clays), marchand, II. 89.
Declois (Jacques), *briseur de bois*, II. 71.
Decods (François), V. 25.
Decoms (Robert), dit Morlit, I. 55.
Decool, I. 14.
Decq (Christophes-Michel, IV. 11.
Decque, I. 96, 97. — 26, 27.
Decque (Jacques), manufacturier en drap, I. 68.
Decque (L.), administrateur de l'Hôpital, I. 94.
Decque (P.-Fr.), I. 93, 94.
Decquere (Oste le), boucher, II. 43.
Decroix (Bertin-Maximilien-Joseph), avocat à Saint-Omer, III. 2.
Decroix (Jacques), sr d'Estraselles, II. 87.
Decroix (Philippe), peintre, III. 21.
Decupper (Pierre), I. 78.
Dedericq, verrier, v. Folque.
Dederit ou Dederic (Jean), échevin, I. 43, 44.
Défense de la place, II. 98.
Deffresnes (Antoinette), I. 33.
Defrance, avocat, administrateur de l'hôpital général, IV. 20.
Defrance (Christophe), évêque de Saint-Omer, I. 67, 85.
Defrance (Jacqueline), femme en premières noces de Jacques Bouvart, I. 76.
Defrance (Jérôme), protonotaire apostolique, I. 40.
Déglise (Marie-Anne), II. 24.
Degouve, veuve Decauchy, II. 22.
Degrave (Martin), III. 6.
Deguillage, fermier, III. 3.
Dehelle (Pétronille), veuve Gagneur, II. 25.
Dehenne (François-Joseph), chanoine, secrétaire de l'évêché, IV. 14.
Dehenne (M. A.), I. 92.
Dekere (Jean), marchand, II. 88.
Delabarre, syndic des Récollets, I, 79.
Delacaucye, curé de Saint-Jean, V. 23.
Delachappelle (Andrieu), II. 85.
Delacourt (dame), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Delafolie (Philippe), receveur de la Maladrerie, III. 8, 20, 21.
Delafontaine (Catherine), maîtresse du Cheval d'Or, I. 10.
Delafontaine (Jean), I. 101.
Delafontaine (Robin), II. 38.
Delaforce (Denis), sergent à cheval, II. 91.
Delaforge (Mad.), ancienne supérieure du Jardin Saint-Vaast, V. 7.
Delahaye (demoisells), V. 6.
Delahaye (Jacques), fermier, III. 4.
Delahaye (Jean), I. 45
Delahaye (sieur), v. Bard.
Delehaie (Jean), échevin), I. 55.

Delehaie (Tassart), I. 3.
Delehaye (Ysabel), veuve de God. Du Moulin, I. 49.
Delaisnoy (Robert), religieux, gouverneur de Saint-Jean, II. 64.
Delane (Marie), III. 7.
Delaunois (J.-Alex.), chaufournier, II. 11.
Delannoy (Baudin), prêtre, II. 61.
Delannoy (frère Roland), gouverneur de l'hôpital de Watenes, II. 62, 67.
Delannoy (L.-J.), marchand, II. 9.
Delannoy (Léger), II. 11.
Delannoy de Rémilly-Virquin (Augustin), IV. 26.
Delarre, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, I. 13.
Delarre (Marie), I. 41, 76. — V. 27.
Delarsé (Philippe-Louis-Guislain), II. 98.
Delart (Mikiel), échevin, I. 44.
Delatour (Jacques), marchand, I. 35.
Delatre (Jean), drapier, échevin, V. 40.
Delattre, IV. 17. — V. 16.
Delattre (Antoinette), II. 12.
Delattre (Austreberthe), II. 18.
Delattre (Bernard-Joseph), administrateur de la Fraternité, II. 23, 26, 30-33.
Delattre (Charles), II. 85.
Delattre (Georges), fermier, III. 3.
Delattre (H.-B.), maire, administrateur de l'hôpital, I. 94, 128.
Delattre (Jacques), échevin, I. 8, 9, 47, 59, 83, 85.
Delattre (Jean), II. 17, 63.
Delattre (Jeanne), II. 61.
Delattre (le citoyen), III. 9.
Delattre (Libert), échevin, I. 19, 89, 114. — IV. 19, 20, 42.
Delattre (Péronne), femme de Jehan de Champmergy, puis de Jean de Salins, I. 54.
Delattre (Philippe), V. 19.
Delattre (Robert), dominicain, I. 86.
Delattre (sœur Dominique), I. 125.
Delattre (sœur Isabeau), mère-maîtresse de l'hôpital, I. 14, 43, 61, 86, 112, 126.
Delattre (Willaume), tablier de Sainte-Aldegonde, I. 83.
Delaulne, diacre, III. 6.
Delautel ou Delhostel (Jeanne), I. 60, 61.
Delavesne (May), escarvette, II, 51, 53, 54.
Delbecq (Marie), I. 42.
Delbour, médecin et apothicaire, I. 94, 117.
Delcarette (Alain), III. 2.
Delcroix (Marc), IV. 17.
Delcroix, marchand, I. 115.
Delcromme (Mikiel), I. 44.
Deleaune (Coppin), II. 44.
Delebarre (Jean), I. 55.
Delebarre (Jehan), III. 16.
Delebecque (Anne), veuve d'Antoine Calonne de Courtebonne, IV. 4, 18.
Delebecque (Hector), échevin, I. 52, 83.
Delebecque (Josse), III. 18.
Delebecque (Robert), II. 43, 44.
Delebecque (Victor), échevin, I. 51.
Delebonne (Tasse), échevin, I. 45. 84.
Deleboo (Françoise), femme de Cl. Stienhavre, I. 17.
Deleboo (Roland), I. 17.
Delebove (Roland), I. 66.
Delecanme (Jean), échevin, V. 40.
Delecappele (Hue), échevin, I. 6, 47, 83. — V. 39.
Delecappelle, v. Lartisien (Chrestien).
Delecourt (Camp), com. de Bientques, II. 25, 64, 70, 76.
Delecourt (Jean), échevin, bailli, I. 2, 4, 44, 48, 83, 84. — V. 39, 40.
Delecourt (Jean), tanneur, I. 31.
Delecourt (Lambert), échevin, I. 3.
Delecourt (Willaume), échevin, I. 31.
Delecousture (Chrestienne), dite Drinquebier, veuve de Guérard le Winctre, II. 50.
Delecreuze (Charles), II. 66.
Delecreuse (Pierre), échevin, I. 4, 5. — V. 39.
Delecreuse (Pierre), rentier, I. 6, 20, 84, 85.
Delecroix (Cl.), II. 42.
Delecusine (Robert), II. 43.
Deledersele (Jean), échevin, I. 43, 44.
Deledesvrêne (Baudin), II. 4.
Delederverne (Baudin), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 2, 4-7, 45, 82-85. — V. 39.
Deledeverne ou Deledevesne (Jacques), III. 11, 12.
Deledeverne ou Desvrene (Jacques), échevin, avoué de l'Ecoterie, I. 7, 9, 46-49, 82. — II. 7, 37, 39, 42, 58, 62.
Deledeverne ou Desvrene (Robert), échevin, I. 48, 84.
Deledrogueneuse (Martin), II. 48.
Delefaux (Jean et Pierre), I. 69.
Delefontaine (Pires ou Pierre), échevin, V. 38, 39.
Deleforge, dame, ancienne supérieure du Jardin Notre-Dame, V. 14, 15.
Deleforge (Nicaise), I. 22.
Delefosse (Marguerite), II. 43.
Delegarde (Willaume), boucher, II. 51-54, 57.
Delegarde (Willaume), receveur de Saint-Jean, II. 56, 59.
Deléglise (Ernoud), curé de Saint-Denis, I. 6, 84.
Delehaye (Jean), escarwette, II. 11, 65, 73.
Delehedde (Antoine), V. 6.
Deleheile (Pierre), I. 9.
Delelake (Willaume), échevin, I. 4.
Delelatre (Guillaume), échevin, V. 39.
Deleloc (Marie), femme de Jean du Bur, II. 87.
Delemelle (Françoise), I. 34.
Delemelle (Jean), laboureur, I. 39.
Delemer (Clay), II. 2.
Delemort (François), II. 99.
Delemotte (monseigneur), II. 61.
Delemotte (Pierre), *huchier*, II. 70.
Delenaquet (Henri), charpentier, II. 46.
Delenasse (Simon), échevin, II. 7. — V. 40.
Delenasse (Willame), échevin, II. 7.
Delenesse (Pierre), II. 43, 59.
Deleneuverne (Lambert), échevin, I. 53.
Delengaigne (Pierre), III. 4.
Delenort (Jean), laboureur, I. 58.
Delenort (Laurent), censier, II. 67.
Delenort (Martin), brasseur, I. 17.
Delenzeux (Antoine), brodeur, III. 18.
Delepierre (Cl.), II. 42.
Delepierre (Cornille), cordonnier, I. 61.
Delepierre (Enguerrand), V. 38.
Delepierre (Gilbert), échevin, I. 64, 76.
Delepierre (Jacques-Joseph), I. 22-24, 71.
Delepierre (Jean), fruitier, I. 83.
Delepierre (Jeanne), V. 22.
Delepierre (Loys), I. 50.
Delepierre (Marie-Marguerite), I. 61.
Delepierre (Philippe), I. 85.
Delepierre (Robert), peintre, II. 65.
Delepierre (sœur Marie-Ursule), I. 113.
Deleporte (Nicole), chapelain, II. 75.
Delepotterie (Enguerrand), chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, II. 64.
Delepouve (Jean), curé, II. 79.
Delerue (Jehan), II. 4.
Deleruelle (Nicole), chapelain de Saint-Jean, II. 46, 47, 51, 53-56, 59.
Delespine, administrateur de l'Hôpital, I. 94, 130.
Delet (Vast), II. 11.
Deletombe (Guillaume), I. 57.
Delettes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 16, 59.
— (curé de), I. 91.
Delettes (seigneur de), v. Saudelin (Joseph-Joachim-Charles).
Delettre (Aug.), IV. 11.
Deleval ou De Le Val (Jacques), seigneur de la Marche, V. 4.
Delevallée (Melchior), échevin, I. 3, 52, 53, 83. — 48, 49, 52, 53, 55. — V. 40.
Delevallée (Thomas), I. 53.
Delevante (Hélène), I. 35.
Delevart (Joseph), I. 82.
Delevate (Pierquin), II. 42.
Delevienne ou Delevonne (Tassart), échevin de l'Ecoterie, I. 3, 4. — V. 38.
Delevoir (Jean), échevin, I. 56.
Delevonne (Wistace), échevin, I. V.
Delevort (Oultre), II. 61.
Delevoye (Benoît), cordonnier, I. 16.
Delewante (Nicolas), V. 2.
Delewitte (Jean), III. 5.
Delezœde (Michel), couvreur, II. 71.
Delezoide (Agnieulx), I. 58.
Delezoide (Antoine), III. 3.

Delezoide (Pierre-Antoine), fermier, III. 3.
Delf (Jean de), échevin, I. 10, 21, 48, 49.
Delf (Pierre), échevin, I. 56.
Delforge (Jacques), IV. 6.
Delgéry (sœur Austreberthe), I. 94, 124, 127, 130.
Delhay (Jacques), I. 93.
Delhay (veuve), V. 26.
Delieurray (Jean-Baptiste), chevalier, mayeur, administrateur de Saint-Louis, I. 65, 67, 89. — V. 12.
Deligny (Célestine), II. 24.
Deligny (Jean), marchand, II. 87.
Delobel (Julien), soldat, I. 58.
Delobel (Pierre), II. 63.
Delobel (sœur Louise), I. 125.
Delois (Tristraen), parmentier, I. 47.
Delpierre, I. 19.
Delpierre (Guillaume), echevin, I. 65.
Delpierre (Joseph-Mathieu), brasseur, I. 93, 95.
Delval (chanoine), V. 37.
Demarte (Henry), fermier, I. 114.
Demarthe (Henry), fermier, III. 4.
Demarthe (Jacques), maréchal-ferrant, II. 19.
Demay (sœur Constance), directrice de Saint-Louis, I. 99, 118, 124, 128-130.
Demay (sœur M. Claire), I. 94, 96, 99.
Demazières (Françoise), IV. 27.
Déménagement des meubles de l'hôpital, I. 97.
Demerswale (Jean), échevin, I. 43.
Demol (Chrétienne-Thérése), I. 94.
Demol (Jacques), V. 6.
Demoulle (Robert), tisserand, II. 5.
Demus (François-Mathieu), chevalier, directeur des fortifications des places de Picardie et Artois, II. 15.
Denec (Marie), V. 26.
Deneuville (Bauduin), géomètre et arpenteur, I. 19.
Denier (Jean), V. 38, 42.
Deniers (distribution de), I. 15.
Denis (Antoine), manouvrier, I. 23, 64.
Denis (Charles-Antoine), III. 2.
Denis (J.-B.), V. 44.
Denis (Jean-François), avocat, échevin, administrateur de l'hôpital général, IV. 19. — V. 23.
Denis (Marie), V. 2.
Denne (Joseph), V. 44.
Dennebrœucq, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 78, 86.
Densart, v. Simencourt (Jean de).
Denunck (sœur Marie-Catherine-Joseph), infirmière de l'hospice, I. 101.
Denuncq (Marie-Adrienne), supérieure de l'hôpital, I. 94, 118.
Denuncq (sœur Thérèse), supérieure de l'hôpital, I. 94, 117, 124, 128, 129.
Denys (sœur Marie), II. 86.
Depan (François-Joseph), IV. 20.
Depan ou de Pan (Maximilien-Louis-Joseph), écuyer, mayeur, administrateur de Saint-Louis, I. 23, 70, 116, 117. V. 14.
Depardieu (Nicole), échevin, I. 20.
Depardieux (Valentin), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, I. 22, 107.
Deplantay, secrétaire du Jardin Notre-Dame, V. 14.
Depoix, chanoine, III. 6.
Depoix (Charles), receveur de la Maladrerie, III. 5, 8.
Depoix (veuve), v. Condette (Cl. de).
Deportre (Mahieu), I. 106.
Depottre (héritiers), I. 72.
Depresle (Marie-Jeanne), dite Compère, III. 2.
Depup (sr), V. 21.
Derain (Antoine), fouleur de drap, IV. 5.
Deremetz (Pierre), grand bailli de Saint-Bertin, I. 75.
Deremetz (sr), V. 28.
Deremetz (sœur Marie), supérieure de Saint-Jean, I. 126. — II. 12, 14.
Dericq (Jacques), prêtre, I. 110.
Dericq (Olivier), II. 78.
Dermenghem ou Deruminghem (Bernard-Alex.), II. 10.
Dermenghem ou Deruminghem (Martin-Alex.), II. 10, 20.
Dermesen (Jean), couvreur, II. 83, 84.
Derochefort, III. 1.
Deroo (la citoyenne), directrice de la Maladrerie, III. 9. — V. 15.
Deruminghem (Marie-Catherine), II. 19.
Derœ (citoyenne), V. 7.
Deron (des époux), I. 20.
Deron (pré), I. 13.
Derond (Antoine-Joseph), maître d'école, I. 20.
Derond (Joseph), praticien, I. 75.
Derond (Marie-Françoise), I. 64.
Deroo (Jacques), bailli de la seigneurie de Crèvecœur-Blaringhem-Flandres, I. 13.
Deroo (Jérôme), I. 75.
Deroot (sr), II. 28.
Derquindre (Jehan), II. 3.
Deruelle (sœur Anne-Marguerite, *oratoirière*, I. 94, 118, 124, 129.
Deruys (Charles), laboureur, I. 57.
Dervar (Nic.-Martin), II. 9.
Dervaux, II. 22.
Dervaux (Guislain), I. 73.
Desaulty (Sébastien), greffier du *Gros*, II. 91.
Desbarres (Gilles), dessevreur-juré, I. 84.
Descamps, chirurgien de l'hôpital, I. 96, 98, 117. — V. 44.
Descamps, vicaire de Sainte-Marguerite, V. 44.
Descamps (François), boucher, I. 21.
Descamps (Jean), I. 10.
Descamps (Jean-Baptiste-Joseph), III, 27.
Descamps (Martin), I. 9.
Descamps (Mlle), dite d'Inglebert, II. 24.
Deschamps, administrateur de l'hôpital, maire, I. 94, 96-98, 100.
Deschamps (Allart), V. 28, 30.
Deschamps (Louis-Joseph-Auguste), administrateur de la Fraternité, II. 23, 26-28, 30-33.
Desclimeu (Jehan), II. 4.
Descourtieux (Marie-Françoise), I. 43, 87.
Descourtieux (sœur Augustine), mère-marthe, I. 113, 124.
Descroustes (Nicolle), chapelain de Saint-Jean, II. 65, 67.
Desgranges (Gilles), II. 74.
Desgranges (Herman), V. 27.
Deslions (Adrien), procureur au Conseil d'Artois, II. 91.
Deslions (Hector), seigneur de Dœville, administrateur de l'hôpital général, IV. 19. — V. 23.
Deslions (Ignace), recteur du collège wallon, à Saint-Omer, I. 79.
Deslyons (Louis), chanoine de Saint-Omer, administrateur de l'Hôpital général, IV. 2, 19.
Desmailletz (Jean), I. 33.
Desmarais (Reine), II. 24.
Desmares (Guillaume), dessevreur, priseur, I. 55.
Desmares (Jean), I. 48.
Desmarés (Jean), *crassier*, II. 61.
Desmarquetz (sr), V. 6.
Desmarthe (L.-J), I. 93.
Desmazières (Antoine), sieur de Sarteau, IV. 5.
Desmazières (Georges), sieur du Bosquet, fils de Jacqueline Rolland, IV. 6.
Desmazières (Jean), écuyer, II. 14. — IV. 6.
Desmons (Charles), greffier de Saint-Omer, I. 17, 18, 40, 42, 86.
Desmons (Isabelle), I. 122, 124.
Desmons (Marie-Marguerite), veuve de Fr.-Aug. Strabant, IV. 5.
Desmons (veuve), v. Vergelot (dame), IV.
Desmons-Vargelot (famille), IV. 28.
Desomer (Guillaume), échevin, I. 41, 42.
Desomer (R.), I. 114.
Desoutter (Jean-Baptiste), I. 18, 79.
Despiez (Jean), II. 39.
Desplanques (Adrien), I. 61.
Desplanques (F.-J.), II. 20, 22.
Desplanques (François et Jacques), II. 11.
Dessein (B.), manufacturier, II. 19.
Dessevreurs jurés, I. 5, 9, 55. — III. 1.
Dessinges (Clay), II. 58.
Dessinges (Pierre), receveur de Saint-Omer, I. 65. — II. 42.
Destert (M.), V. 14.
Desther (demoiselle), ancienne maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 7.
Destru (demoiselle), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 15.
Deulle (J.-B.), maçon, I. 34.

Deux-Sauls (Jeanne), I. 8.
Devaux (Marie-Joseph), I. 92.
Devin (Jean-François), fermier, IV. 6.
Devissery de Boisvalé (Charles-Dominique), II. 18.
Devrière, administrateur de Saint-Omer, V. 29.
Dewavrans, laboureur, I. 85.
Dewert (J.), *faiseur de bateaux*, II. 74.
Dewincq (Guillaume), II. 14.
Dewisme (François), I. 73.
Dewoorm (Jean), I. 61.
Dey (Jean), échevin du chapitre, I. 45.
Dezombres (Jacques), écuyer, IV. 9.
Dezuart (Charles), I. 63.
Dezuart (François), laboureur, I. 83.
Dezwarte (Ansel), I. 33.
Dezwarte (Jacques), maraîcher, I. 33.
Dhénin (Philippine), II. 25.
Dherbois, administrateur de l'hôpital général, IV. 20.
Dicreman (Pierre), échevin, V. 40.
Didaveris (citoyenne), femme de Caulier, directrice de l'hôpital, I. 96, 97.
Diennée (Hyacinthe-Dominique de la), écuyer, sieur de Prerobe, administrateur de l'hôpital général, IV. 19. — V. 23. — V. 37.
Dieppe (Jean de), échevin, gouverneur de l'Ecoterie, maïeur, I. 6, 51-54. — II. 42, 48, 51, 56. — III. 15.
Dieppe (mademoiselle de), II. 44.
Dieppe (Marie de la), femme de Guill. de Doncqueur, I. 55.
Diéval (comte de), maïeur, I. 114.
Difque, lieudit de la commune de Maringhem, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 22, 27, 54, 72, 82, 114. — II. 22. — III. 3, 7. — IV. 13.
Difque (Jean de), I. 47.
Dîme champêtre, II. 10, 19.
Dîme des paroisses, II. 10, 45.
Dîme du sang, II. 10, 19. — IV. 12.
Dinglebert, V. 25.
Dinnart ou Dienuart (sœur Marie), I. 112, 126.
Directeur des amortissements, II. 30.
Directeur des fortifications, II. 15.
Directeur des places de Picardie, I. 42.
Directeur principal des hôpitaux, II. 8.
Directoire du Département, II. 25, 28.
Directoire du District, II. 28, 31.
Diricq (Jean), *bougonnier*, II. 72.
Disque, v. Difque.
Disque-en-Boisdinghem (seigneur de), v. Sépulcre (Mich.-And.-Alex. de).
Disquenne (Antoine de), V. 4.
District de Saint-Omer, I. 97, 98. — II. 23, 25-28, 32, 33.
Divion (de), tanneur, II. 45.
Dochtisette (Jean), échevin, V. 40.
Docquendal (bec du), I. 55.
Doem ou Doom (Jean), chapelain de Saint-Jean, II. 37, 41-44, 46, 47, 51-55, 57.
Dœstremoulle (Jean), notaire impérial, II. 1, 7, 72.
Doetizelle (Jean), échevin, I. 47. — V. 49.
Doetizelle (Pierre), I. 65.
Dohem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 70. — II. 24. — IV. 12, 13, 16.
Doleham (Hue), III. 17.
Dolez (Angélique), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 7, 15, 16.
Dolley (Guillaume), I. 59.
Dolliet (Quief), I. 67, 70.
Domaines, I. 65, 79. — II. 9, 11, 17, 21, 22.
Domin (Denys), censier de la Maladrerie, II. 87.
Dominicains, I. 13, 68, 75, 86, 87, 102. — II. 12, 13, 52, 53, 55, 93. — V. 33.
Domy (seigneur de), v. O. Lamoral de Labuissière.
Domyn (Engrand), II. 87.
Don gratuit, I. 79.
Doncker (citoyenne), V. 7.
Doncqhier (Jacques), receveur de la Maladrerie, III. 8.
Doncquerre (Guillaume de), I. 55. — II. 61, 64.
Doncqueu (Hubert), I. 62.
Doncre (P.-Fr.), infirmier, I. 129.
Donlieux, près d'*Estaires* (Nord).
Donne (Jake), échevin, I. 31.
Donnet (Jean), taulier, V. 38.
Donqueuvre (Mgr Guillaume de), dit Le Brun, chevalier, I. 54.
Doré (le conseiller), V. 6.
Doresmeaux (Marie), veuve de Mgr Guill. de Donqueuvre, I. 54.
Doresmieulx (Flour), I. 20, 21. — II. 81.
Doresmieulx (Mlle), économe des Bluettes, IV. 20.
Dorvart (Jean), marchand, I. 106.
Doscot (Jean), peintre, III. 21.
Dot de religieuses, II. 21.
Douanes du Roi, I. 65.
Douas (Pierre), II. 19.
Doublet (Allard), II. 87.
Doublet (Cl.), parmentier, II. 74, 87.
Doublet (Marie), II. 86, 87.
Doublet (sœur Marguerite), mère-maîtresse de Saint-Jean, II. 82, 83, 85-88, 91.
Douceurs aux malades, I. 36.
Dourlay (J.), II. 74.
Dourlay (Jacques), I. 22.
Dourlens (Koch), négociant, II. 9, 17.
Dousters (Pierre), maître de la Maladrerie, I. 86.
Douvie, Danvie ou Douve (Jean), échevin, I. 3, 43, 82.
Douvrin (seigneur de), v. Fr.-M. de Saluces-Bernemicourt.
Douvrin (sieur de), v. Charles de Bernemicourt.
Doyer (demoiselle), V. 2.
Draps fabriqués à l'hôpital, V. 7.
Drieux (Jacques), V. 22.
Drieux (Pierre), échevin, I. 55.
Drinchier (Jean), receveur du comte de Lumbres et de la Table du saint Sépulcre, I. 18. — III. 24. — V. 45.
Drinckam, auj. Drincham, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12-14, 16.
Drinckam (dame de), IV. 6.
Drinckam (sieur de), v. Phil.-Oct. de Cupère.
Drinckebier (Pierre), I. 40.
Drincqbier (Jean), greffier du crime, receveur de l'hôpital, I. 21, 64, 79, 113, 114, 122. — IV. 7, 9, 19, 22, 28. — V. 19, 22.
Drincqbier (Laurent), receveur de l'hôpital, greffier criminel, 19, 21, 77, 78, 89, 114, 115, 122. — V. 19, 20, 23, 24.
Drincqbier (Marie-Thérèse), veuve de Charles Vankempen, I. 114.
Drincquebier (Sandre), II. 2.
Drinquebier (Jehan), briseur de bois, II. 46, 50.
Drinquebier (X.), v. De le Cousture Chrestienne).
Drionville (seigneur de), v. Lenglart (Amé-Jos.).
Droit d'amortissement, II. 9, 11, 14-17, 30.
Droits seigneuriaux, II. 11.
Dronvin (seigneur de), v. Ant. de Néloncel.
Drubroet (Denis), échevin.
Drubroet (Jakemon), V. 41.
Druetz (P.), pain d'épicier, I. 77.
Druez (Pierre), I. 64.
Dubale (Ernoul), III. 4.
Dubiez (Jean), chapelain de Saint-Jean, II. 39, 41-44, 46, 47, 51.
Dublecq (seigneur de), v. Véd.-Phil. Depoix.
Dubois (Anne), I. 18.
Dubois (Antoine), V. 3, 24.
Dubois (Béatrice), IV. 18.
Dubois (Charles), II. 72.
Dubois, chirurgien, I. 98, 129.
Dubois (Eustache), échevin, I. 70. — V. 22.
Dubois (Fr.), II. 17.
Dubois (Jacques), II. 91. — V. 19.
Dubois (Jacques), *huchier*, II. 63, 67.
Dubois (Jehan), chevalier, I. 18. — II. 17, 64.
Dubois (Josse), IV. 17.
Dubois (Marguerite), I. 86.
Dubois (Pierre), V. 6.
Dubois (Robert), V. 2.
Dubois de Percheval (la veuve), III. 6.
Dubos (Antoine), échevin, I. 107.

Dubos (Catherine), femme de Jean de Seninghem, I. 56.
Dubos (Chrestienne), femme de Guill. Ubentz, I. 18.
Dubos (Jean), parcheminier, II. 72.
Dubos (Jehan), *voirrier*, I. 104.
Dubos (Mathias), charpentier, II. 71, 72.
Du Bos (Mathieu et Jacques), III. 3.
Dubos (Pierre), argentier, II. 74.
Dubos (Tassart), III. 11.
Dubos (Ysabel), I. 43.
Dubond (Jean), arbalétrier, II. 62.
Dubreucq (Baudin), écuyer, dîmeur de Campagne-lez-Wardrecques, II. 1, 65.
Dubreucq (Engheran), de Difque, I. 54, 82.
Dubreucq (Jehan), dit Brisegand), II. 51.
Dubreucq (Willaume, tisserand, II. 44, 46, 49, 50.
Dubrœ (Denis), échevin, I. 44.
Dubrœne (Henri), I. 49, 82.
Dubrœucq, greffier de la cité de Saint-Omer, I. 94.
Dubrœucq (Alleaume), II. 63.
Dubroucq ou Dubreuc (Abel), I. 51, 52.
Dubrulle (R. P.), du collége wallon de Saint-Omer, I. 115.
Dubuir (Robert), procureur, II. 74.
Dubuisson (Claire), V. 2.
Dubuisson (Jean), échevin, I. 55.
Dubuisson (Marie-Josèphe-Bernarde), I. 93.
Dubuisson (Pierre), échevin, I. 43, 44.
Dubur (Jacques), receveur de l'hôpital, I. 57, 106, 107, 119, 123.
Dubur (Jean), échevin, II. 87, 91. — V. 27, 28.
Dubur (Loys), receveur, II. 77, 78.
Dubur (M.), I. 87.
Dubur (Marie-Madeleine), I. 43.
Dubur (sœur Marguerite), I. 60.
Ducamp (Guillaume), bailli à Quelmes, I. 11.
Ducamp (Hiérome), IV. 27.
Ducamp (Jacques), échevin, V. 39.
Ducamp (Jean), échevin, I. 4, 5, 17, 84.
Ducamp (Pierre), laboureur au Val d'Aquin, I. 11, 72.
Ducastel (Robert), vice-curé de Saint-Denis, I. 59.
Ducatel (Marie-Anne), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 7, 14.
Ducelier (Jeanne), veuve de Jean Damis, II. 87.
Duchambge (Adrienne), V. 27.
Duchambge (François) archidiacre, V. 27, 29, 32.
Duchange, IV. 17.
Duchastel (Antoine), chapelain, I. 59, 109, 112.
Duchastel (sœur Loyse), I. 111.
Duchastel (Simon), II. 11.
Duchâteau (Cl.), domestique, I. 94.
Duchâteau (Marguerite), V. 2.
Duchâteau (Pierre-Joseph), I. 36, 90.
Duchelier (Pierre), II. 64.
Duchesne, IV. 22.
Duchocquel (B.), argentier, II. 77.
Duclos, membre du Comité de surveillance, II. 31.
Ducollet (Renauld), procureur de l'hôpital, II. 65.
Ducrocq, notaire, I. 114.
Ducrocq, sergent à cheval, V. 44.
Ducrocq (Alexis), IV. 11.
Ducrocq (Ch.-Ant.), II. 20.
Ducrocq (Charles et Guillaume), auditeurs royaux, I. 54.
Ducrocq (Jacques), IV. 6.
Ducrocq (Jean), chapelain de l'hôpital, II. 69.
Ducrocq (Jean), curé de la Maladrerie, III. 5 — IV. 6.
Ducrocq (Louis), IV. 6.
Ducrocq (Marie), II. 24.
Ducrocq (Pasquier), V. 3.
Ducrocq (P.-Fr.), II. 19.
Ducrocq (Philippe), I. 22.
Ducrocq (sœur Jeanne), maîtresse de l'hôpital, II. 69, 70.
Ducrocq (sœur Marie), I. 11.
Ducrocq (Willaume), échevin, I. 47.
Dudael (Brisse), échevin, I. 6.
Dudael (Ernoul), dit de Bartheme, I. 45.
Dudael (Mikiel), I. 6.
Dudal (Pierre), I. 39.
Dudam (Michel), échevin, V. 40.
Dudam (Pierre), chanoine, administrateur de la Maladrerie), III. 5.
Dudesne (Jacques), chapelier, I. 76.
Dufief (Jean), I. 31.
Duflos (sœur Marie-Louise), II. 17.
Dufour, greffier de la Chambre des Orphelins, I. 16.
Dufour, receveur de la Fraternité, II. 28.
Dufour (Hélène), I. 74.
Dufour (Jacques-Joseph), receveur de l'hôpital, I. 11, 12, 14, 65, 70, 72, 73, 89, 93, 116, 117, 123.
Dufour (Jehan), échevin du Coelhof, I. 3.
Dufour (Lambert), V. 42.
Dufour (Miquiel), cuvelier, II. 33, 44, 49.
Dufour (P.-Fr.-J), receveur de l'Hôpital, 93-97, 99, 117, 123, 129, 130.
Dufour (Pierre), I. 84.
Dufour (Valentin), I. 74.
Dufresne (Jean), pasteur de Saint-Sépulcre, V. 21.
Dufresne (Jean-François), I. 15.
Dufresne (Louise), II. 24.
Dufresne (sœur Isabelle), mère-maîtresse de Saint-Jean, II. 13, 16.
Dufresne (Tassart), échevin, I. 4, 45.
Dufresnoy (monseigneur), II. 62.
Dugardin (Flourens), I. 47.
Dugardin (Simon), I. 49.
Dugardin (Willaume), I. 49.
Duhamel (R.), II. 74.
Duhermel (Robert), serrurier, II. 72.
Duidreman (J.), *clercq de l'argenterie de la ville*, II. 74.
Duisant (P.-Fr.), II. 19, 20.
Dumaisnil (Jehan), chapelain de Saint-Jean, II. 59, 61.
Dumet (Marie-Marguerite), I. 93.
Dumetz (Ant.), maïeur, II. 69.
Dumetz (Gédéon), garde du Trésor royal, I. 71. — II. 11.
Dumetz (Liévin), II. 11.
Dumolin (Jean), échevin du Chapitre, I. 44.
Dumolin (Yvain), peintre, II. 37.
Dumont, commissaire des guerres, I. 129.
Dumont (François), *desserreur-priseur*, I. 55.
Dumont (Jean), I. 4, 45. — II. 5, 38, 43.
Dumont (Marguerite), I. 91.
Dumont (Robert), procureur, II. 45.
Dumoulin (Clay), *Clais dou Molin*, I. 2.
Dumoulin (Godefroy), I. 49.
Dumoulin (Jehan), II. 41.
Dunes (abbaye des), III. 6.
Dunkerque, ch.-l. d'arr. (Nord), I. 97, 106, 117, 130. — II. 16, 25, 68. — IV. 13, 21. — V. 5, 6, 8, 15.
Dunkerque (dame de), v. Jeanne de Bar.
Dupire (Willaume et Hue), II. 40.
Duploich (Antoinette), religieuse de Sainte-Claire, I. 23.
Duploich (Hubert), bailli de Cléty, I. 60.
Duploich (Jean), chanoine et archidiacre d'Artois, I. 23.
Duploich (Philippe) ou Du Plouich (Philibert), écuyer, maïeur, gouverneur de Saint-Louis, I. 23, 110, 111.
Duplouy (François), IV. 11.
Dupoil (Pierre), prêtre, II. 3.
Duponchel (Pierre), peintre, III. 22.
Dupond (Pasquier), fermier, III. 3.
Dupond (sœurs), V. 14.
Dupont, directeur principal des hôpitaux, II. 8.
Dupont (Catherine-Thérèse), V. 2.
Dupont (demoiselle), V. 7, 14, 16.
Dupont (Ghilebert), échevin, I. 6, 7.
Dupont (Guillaume), III. 6.
Dupont (Jean), I. 5.
Dupont (Noël), I. 63.
Dupont (Pierre), serviteur, II. 52-54.
Dupont (Robert), I. 89.
Dupont-Sevan, administrateur des hospices, I. 101. — V. 21.
Duport (Jeanne-Françoise), veuve de François Laisné, I. 78.
Duportail, ministre de la guerre, I. 128.
Dupré (Bernard), III. 5.
Dupré (Mahieu), receveur de l'Ecoterie, I. 103.
Duprey (Aingnieulx), II. 91.

Duprey (Alleaume), II. 63.
Duprey (Jean), chapelain de l'Hôpital, II. 58, 61, 69, 70.
Duprey (Jean), tablier de Saint-Michel, I. 56.
Duprey (Sulpice), chanoine, I. 57.
Dupuich (L.), II. 42.
Dupuie (Thomas), verrier, V. 22.
Dupuis, curé de Molinghem, IV. 2.
Dupuis (Fr.-J.), cordier, II. 9.
Duquesne (Jean), II. 61.
Duquesnoy, représentant de la Nation, I. 129.
Duquesnoy (Fr.-Th.), femme de Ph. Parent, II. 16.
Duquesnoy (Marie-Louise), femme de Jos. d'Arcq, II. 16.
Duquesnoy (Marie-Marg.), femme de J.-Fr. Boyaval, II. 16.
Duquesnoy (Pierre), I. 71.
Duquesnoy (Pierre), bailli de Rebecq, II. 16.
Duquesnoy (sœur Augustine), I. 94, 118.
Duquesnoy (sœur Bernardine), supérieure de l'Hôpital, I. 92, 117, 124, 129.
Durel (Arnoul), *huchier*, II. 63.
Duriez (Jeanne-Thérèse), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 2, 6, 13.
Duroch, chirurgien, I. 117.
Dusaultoir (Gilliette), I. 58.
Dusaultoir (Noël), charpentier, I. 58.
Dusaultoir (Pierre), II. 69.
Dusautoir (Tassart), I. 52. — II. 37.
Dusolier, v. J. Le Bunelier.
Dutertre (Jehan), lieutenant de maïeur, II. 73.
Duthilt (Pierre), doyen de chrétienté, II. 67.
Duval, administrateur de Sainte-Anne, V. 17.
Duval (Jacques), receveur de l'hôpital, II. 74. — III. 8, 19.
Duval (Jean), échevin, I. 51. — V. 40.
Duval (Jehanne de), dite Louffette, femme de Jacques de Hazembourg, II. 84.
Duval (Pierre), brasseur, I. 63.
Duval (Robert), I. 51, 53, 82.
Duval (Robert), receveur, II. 49, 56, 58, 59, 77, 90.
Duval (Willaume), I. 51, 83.
Duval de La Cressonnière (François), II. 14, 92.
Duval de La Pierre (François), II. 14.— V. 6, 22, 23, 24.
Duverger, capitaine des portes de Saint-Omer, IV. 4.
Duvernois (Mgr), IV. 17.
Duvivier (François), receveur de la Maladrerie, III. 1, 8, 25. — V. 28.
Duvivier (Gilles), échevin, V. 40.
Duvivier (Joseph), marchand, III. 25.
Duvivier (Pierre-Joseph), receveur de la Maladrerie, III. 8, 9.
Duwal (Jean), tablier de Saint-Martin, échevin, I. 31, 47, 49-52, 65, 82-84.
Duwael (David), dit Rivière, II. 63.
Duwast (Jakemars), barbier, I. 43.
Dyvregny (Guillebert), échevin, III 11. — V. 39.

E

Eau-de-Vie, III. 1.
Eaux et Forêts, v. Maîtrise.
Eblinghem (Gilles d'), échevin, V. 40.
Eblinghem (Jacquemart d'), I. 3, 48, 49, 85.
Eblinghem (Jean d'), échevin, I. 49-51, 83, 85. — V. 38, 39.
Echevinage, I. 10, 66, 75, 76, 81, 92, 123. — II. 115.
Ecoles des hôpitaux, I. 36, 40, 69, 87, 102, 113. — IV. 19, 21. — V. 1.
Ecoles des Ursulines, II. 17.
Econome, II. 23.
Ecossais-Anglais (Pères), II. 18.
Ecoterie ou Brulle, hôpital, II. 4, 12, 13, 40, 53, 90.
Ecques, Esques, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 16, 27, 54. — V. 41. — (paroisse d'), I. 11.
Ector, v. Morcamp (Lambert de).
Edequines, ham. de la com. de Wizernes, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 16, 27.
Edequines (madame d'), I. 55.
Edin (Hesdin ?), IV. 27.
Effets militaires, II. 8.
Eghele (Jean), échevin, I. 54.
Egle (Jean), III. 16.
Egmont (comte d'), marquis de Renty, IV. 6.
Ekemadebrise (Théodore), sieur de Bekerke, IV. 5.
Eloy (Fr.-J.), II. 20.
Eloy (L.-J.), II. 19, 20.
Elne (baron d'), v. Sandelin.
Elne (Elnaud d'), échevin, I. 3, 17.
Elne (Emond d'), échevin, I. 54.
Elne (Jean d'), échevin, I. 3, 85.
Embry, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 59.
Embry (sire d'), II. 79.
Emelin (Fremin), II. 62.
Emond (Loys), I. 50.
Enfant laissé sans garde, II. 42.
Enghien (seigneur d'), v. Louis de Luxembourg.
Enghuin (pour Enquin ?), cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 24.
Engoudessent (Jean d'), I. 48.
Engoudessent (Marie d'), II. 64.
Engoudessent (seigneur d'), v. Jean de Longvillers.
Enguéran, *bourrel de la ville*, II. 63.
Enguinegatte, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 27, 58. — II. 19, 22, 24. — IV. 6.
Enlart, subdélégué, I. 70, 73.
Enlart (Joseph-Ignace), conseiller, pensionnaire, administrateur de l'hôpital général, IV. 19. — V. 23.
Enlart (Thomas-Joseph), avocat au Conseil d'Artois, procureur syndic, seigneur de Guémy, I. 125. — IV. 3, 10.
Enlart de Guémy (M.), I. 42.
Enle (pour Elnes), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 33.
Enle (baronnie d'), I. 74.
Enle (Enlart d'), échevin, I. 3, 44, 83. — V. 40.
Enle (Jean d'), échevin, I. 55.
Enle (Isabelle d'), femme de Nicolas de Wissoc, II. 62.
Enquin (seigneur d'), v. Dauchel (L.-Fr.).
Enseignes, v. *Saint-Omer*, maisons hôtels, etc.
Entretien des bâtiments II. 33. — V. 8, 15.
Eperlecques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 16, 44, 60, 62, 63, 69, 91. — II. 10, 11, 19, 20, 36, 45, 47, 54-56, 59, 60, 67, 93. — III. 4. — IV. 11, 13, 16. 28.
Eperlecques (Clay d'), II. 58, 61.
Eperlecques (demoiselle d'), II. 40.
Eperlecques (Denis d'), tablier de Saint-Sépulchre, V. 42.
Eperlecques (Jean d'), échevin, I. 3, 16, 48, 50, 82, 83, 85. — V. 40.
Eperlecques (Lambert d'), échevin, I. 51, 54, 83.
Epinoy (sœur M.-Adrienne d'), I. 124.
Epreuve des lépreux, III. 16, 19, 27.
Erbostade ou *Erboustade*, v. Arbostade.
Erbostadt (rivière d'), III. 5.
Ereghem (pour Eringhem ?), cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 10, 16.
Erembault (Nicolas), II. 63. — III. 6.
Erenbout (Jean), dit Tollenau, échevin, I. 4, 45.
Erkinde (Olivier d'), I. 3.
Erkindre (Noffle d'), tailleur de vignes, II. 47.
Erme (pour Elnes?), I. 78, 125.
Erme (baron d'), v. Guislain de Fiennes.
Ermelinghem (baron d'), v. Michel de Roussé.
Erninghem, *Ernighem*, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord) IV. 11-13.
Ernoul (Philippe), maraîcher, I. 70.
Ernoult (Toussaint), I. 59.
Ernout (Guillaume-Dominique), échevin, IV. 26. — V. 40.
Ernouts (Hue), échevin, I. 43, 44.
Erny-Saint-Julien, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 24. — IV. 11, 13, 14, 16.
Escalles (Jacques d'), I. 66.
Escalles (Robert d'), I. 66.

Escarwettes de la ville, I. 103, 104. — II. 53, 54, 56, 60.

Esclaives (François d'), écuyer, sieur du Fay-Renty, veuf d'Antoinette de Calonne, IV. 27.

Esclemy (seigneur d'), v. Jean Du Tertre.

Escobart (Jeanne), V. 3.

Escœurdres (dame d'), v. J. de La Tremouille.

Escoubart (Pierre), laboureur, I. 21.

Escoult (sieur d'), v. Jacques de Croix.

Escoutendom (seigneur d'), v. E.-F.-D. Des Wasiers.

Eselbecq, v. Lecaron.

Esmangart, intendant de Flandre, I. 127. — V. 126.

Esmorval (seigneur d'), v. Saluces-Bernemicourt.

Espagne (Philippe, roi d'), I. 38.

Esque (Jean d'), I. 45.

Esquelbecques, auj. Esquelbecq, cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque, IV. 5, 13. — V. 22.

Esquelbecque ou Esclebecque (baron d'), v. Ph.M. de Quernoval ou Guernoval.

Esquerdes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 60, 76, 78, 81. — III. 3. — IV. 10.

— (bailli d'), I. 34.

— (chemin d'), I, 82.

— (curé d'), I. 20, 23, 72.

Esquerdes (Jean), prêtre, V. 40, 41.

Esquerdes (Laurent d'), avoué de l'hôpital, I. 3, 82, 83.

Esquerdes (M. d'), I. 21.

Esquerdes (seigneur d'), I. 76.

Esquerdes (seigneur d'), v. comte de Fruges, Bois (Charles et Jean), Fiennes (Eust. et Guislain de), Sandelin (Joseph et Pierre), Vallette (J. de), Wallehi (Adrienne de), Brimeu (Jeanne, dame) et Rey (Jeanne de).

Esquières (Guillaume d'), II. 64.

Esquire (Marant d'), II. 62.

Essars (Pierre des), lieutenant de bailli, I. 57.

Estaires, cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck (Nord), I. 60.

Estévenart (Willame), charpentier, II. 46.

Estienbecque (Clay d'), échevin, I. 55.

Estonne (baronne d'), v. Guill. de Concy.

Estienne (Martin), fermier, IV. 6.

Estouteville (Robert d'), prévôt de Paris, I. 54.

Estraselles (sr d'), v. Decroix (Jacques), II. 87.

Estrées (seigneur d'), v. Jacques d'Ongnies.

Estrées (seigneur d'), v. J.-F.-S. de Saluces-Bernemicourt.

Estrehem (seigneur d'), v. Le Roy (Maurice.

Etaples (Huon d'), dit Coopman, I. 4.

Etaples ou de Staple (Lambert d'), meunier du moulin du Lart, II. 45, 46.

Etaples (seigneur d'), v. Heuchin (Fr. et Jean d').

Etat (rivière d'), I. 20, 21, 50, 51, 57, 83, 85. — II. 2, 18, 34, 54. 63.

Etats d'Artois, I. 102. — II. 17, 20-23, 82. — III. 1. — V. 5, 6, 8, 12, 13, 15, 18, 21, 37, 42.

Etats de Bretagne (rente sur les), IV. 4.

Etats d'évacuation, I. 130.

Etienne, dit Chenu, receveur de l'hôpital général, IV. 19.

Etrehem, com. de Leulinghem-les-Etrehem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 27, 28, 30, 31, 58, 58, 59, 66, 67, 69. — II. 11, 19, 20, 22, 99. — V. 41.

Etudiants (v. aussi bourses), II. 12-14.

Eudes, notaire, administrateur de la Fraternité, I. 94, 97.

Eugène IV, pape, I. 2.

Eustace, III. 2.

Everard (Jean), I. 69.

F

Fabriques dans l'hôpital général, IV. 19-23, 26, 27.

Fabry (Raymond de), vicaire général, I. 101. — V. 14, 15.

Faget (Marie-Aldegonde), veuve de Ch.-Léger Courtat, IV. 16.

Faille (Jean), chapelain, II. 61, 62.

Faille (Richard), prêtre, I. 111.

Faille (Robert), échevin, I. 49. — III. 15.

Faine (Joseph), III. 4.

Fardel (Jeanne), veuve de J.-F. Vasseur, I. 76.

Fasquel (veuve), I. 72.

Fasques, ham. de la com. de Verchocq, cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, I. 16, 27.

Faucon (P.-A.), meunier, II. 20.

Fauconnier (André-Joseph), négociant, II. 16.

Faucqueur (J.-A.-Y.), éclusier, II. 9, 19, 20.

Faucquet (Jacques), I. 59.

Faudier, directeur de l'hôpital de l'Humanité, II. 8.

Faulquonier (Antoinette), II. 12.

Fauquembergues (*Faulk... Fauk...*), ch.-l. de canton, arr. de Saint-Omer, I. 86, 125. — II. 10, 22, 76. — III. 7, 13. — IV. 6, 16.

— (collégiale de), I. 16.

Fauquembergues (comte de), v. Lamoral (Cl.).

Fauquembergues (Gilles de), *dessevreur-juré*, échevin, I. 5-10, 47, 70, 84, 85. — V. 29.

Fauquembergues (Jacques de), receveur de l'Ecoterie, échevin, I. 3, 5, 20, 33, 43, 51, 55, 56, 103, 104.

Fauquembergues (Jean de), échevin, I. 50, 52, 83-85.

Fauquembergues (Jeanne de), I. 56.

Fauquembergues (Philippe de), *dessevreur-juré*, I. 5, 45, 84.

Fauquembergues (vicomte de), v. Croy (Ph. de).

Fautrel (Jean), I. 59.

Fautrel (Marand), curé de Loison, I. 59.

Fauvel (fief de), IV. 8.

Fayolle, II. 10.

Fayolle (rente), II. 17.

Fay-Renty (sieur du), v. Esclaives (Fr.).

Febvin (François), II. 86.

Féderic (Marie), veuve de Jean-Bapt. Gaquer, I. 81, 92.

Ferfague (Simon), échevin, I. 49.

Fermes des boissons, III. 1.

Fermier des droits et revenus de l'ordre militaire de Saint-Louis, II. 9.

Fernagut (And.), II. 82.

Fernagut (Jacques), I. 55.

Fernagut (Mahieu), *recepveur-commis* à Campagne, II. 82.

Féron (G.-J.), laboureur, II. 10, 19, 20.

Féron (Marie-Barbe), I. 93.

Ferques (Jean de), échevin, I. 10.

Ferrant, plommier, II. 38.

Ferrant (Jacques), II. 3, 42.

Fertel (Antoine), échevin, I. 14.

Fertel (D.), I. 73.

Fervacles (Thomas de), échevin, II. 39-41, 45, 48, 51, 53. — V. 40.

Feuwe (Jacques), tisserand et boucher, I. 67.

Fichau (Brisse), échevin du Coelhof, I. 3.

Fichau (Jean), échevin, I. 45.

Fichau (J.-J.), laboureur, II. 19.

Fichau (Noufle), couvreur, II. 37.

Fief (Pierre-Joseph de), bénéficier de la cathédrale, IV. 2.

Fiefs et aumônes du Domaine, II. 22.

Fiennes (A. de), I. 112-114. — II. 96. — IV. 22.

Fiennes (Barbe de), veuve de monsieur de Haurel ou Haurecq, II. 86, 88, 91.

Fiennes (Euxtasse de), II. 74.

Fiennes (Flour de), II. 107, 108. — II. 78, 80.

Fiennes (Guillaume de), maïeur, II. 96.

Fiennes (Guislain de), chevalier, I. 78. — II. 82, 92.

Fiennes (Joseph de), abbé de Notre-Dame d'Human, I. 75.

Fiennes (Marc-Antoine de), maïeur, gouverneur de Saint-Louis ou Ecoterie, I. 12, 17, 88, 89, 115. — III. 3.

Fiennes (Marie-Philippe de), I. 63.

Fiennes (Maximilien de), maréchal de camp, I. 18, 75.

Fiennes (Philippe de), II. 75-77, 79.

Fiennes (Pierre-Gilles de), chevalier, I. 22.

Fiennes (seigneur de), v. Luxembourg (Louis de).
Fiennes, Fiennez (Walran de), procureur de l'Ecoterie, I. 3, 51.
Fiermarc (Bernard), I. 42.
Filles hospitalières, II. 24, 25.
Filliers (fief et seigneurie de), à Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, IV. 6.
Fillièvres (fief), II. 10.
Filliévres (baron de), v. Saluces-Bernemicourt.
Finart (Jehan), II. 4.
Fiolet (sœur Marie-Anne), mère-marthe de Saint-Jean, II. 17.
Fiollet (Jean), fermier, IV. 7.
Fiollet (Nicolas), I. 58.
Firiesues (seigneur de), v. Donqueuvre (Guill. de).
Fivry, chirurgien, I. 117.
Flajolet (Suzanne), IV. 17.
Flamen (Guillaume), I. 60, 63.
Flamenchon, II. 16.
Flamencq (Guillaume), I. 11.
Flameng (Jean), vice-curé de Saint-Denis, I. 85.
Flandre (domaine et bois de), I. 72. — II. 9.
— (province de), I. 18, 71, 80. — II. 16, 21. — III. 7, 11, 14. — IV. 16, 26.
Flandre (comte de), v. duc de Bourgogne.
Flandre (comtesse de), v. Mahaut.
Flandrin (Baudin), II. 64.
Flandrin (François), IV. 26.
Flandrin (Michel), chanoine, I. 43.
Flatrel (Jean), chapelain, I. 108.
Fléchin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 24.
Fléchin (Anne de), II. 13, 14.
Fléchin (Charles de), chanoine, chantre de Notre-Dame de Saint-Omer, II. 13.
Fléchin (comte de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Fléchin (François), V. 4.
Fléchin (François-Edouard de), I. 15, 23.
Fléchin (Marie de), femme de Julien de Wissoc, II. 83.
Fléchin (Nicolas de), II. 13.
Fléchinelle, ham. de la com. d'Enquin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 72, 73. — V. 23.
Flecquières (madame de), II. 43.
Flétres (douairière de). v. Audenffort (J. d').
Flétres (seigneur de), v. Wignacourt (Jean de).
Fleurs (Robert), I. 48.
Florence (Italie), I. 2.
Florens (Clay), échevin, I. 4.
Florens (Jacques), curé de Saint-Martin, I. 10. — IV. 2.
Florent (Jean), échevin, V. 40.
Florenville, v. Lemaire (famille).
Flori (Florens), médecin, II. 42. — III. 14.
Flourens (Jacques de), échevin, I. 51, 52, 54.
Flourens (Jean), échevin, V. 40.
Flourens (Vincent), échevin, I. 46-48. — II. 2, 7.
Floyecques, ham. de la com. de Vaudringhem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 71. — II. 20.
Floyecques (seigneur de), v. Ausque (Antoine d'), II. 74.
Focquet (Jean), I. 60.
Fœmol (Pierre), I. 49.
Fœtemol (Jean), I. 54.
Foire de Saint-Remy, I. 111.
Folke (Jean), avoué de Saint-Louis, I. 45.
Folles, I. 96, 97, 100.
Follie (Philippe), receveur de Saint-Jean, II. 82.
Follie (Robert), I. 5, 85.
Folque (Dericq), II. 70.
Folx (Baude), échevin, V. 40.
Fondé de pouvoir, II. 16.
Fontaine, (de la Cloche-Borgne), I. 69.
— de la Grosse-Rue, I. 2.
— (des Six-Pipes), I. 64.
Fontaine (Marand), I. 34, 60.
Fontaine-Mionne, à Campagne, I. 26.
Fontaine (Paul), vicaire de la cathédrale, I. 21.
Fontaine (seigneur de), v. Wignacourt (Robert de) et Hostin (Fl.-Jos. de).
Fontaine (seigneurie de), dite Oudenfort, à Laeten en Blaringhem, I. 14.
Fontaine (sœur Elisabeth), ancienne, I. 124.
Fontaine (sœur Isabeau), I. 17, 34, 70.
Fontaines (Jean de), II. 61.
Fontaines-les-Boulant (le Boulant), auj. Fontaine-lez-boulans, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, I. 124, 125.
Fontenes (seigneur de), v. Flécin (Fr.-Ed. de).
Fonteville (de), receveur à Paris de l'hôpital général, IV. 19.
Foresmoutier (Benoit de), prêtre, II. 63, 68, 79.
Foresmoutier (Jacques de), II. 79.
Foresmoutier (Marie de), femme de Louis Bernier, II. 79.
Forestel (seigneur de), v. Croy (Eust. de).
Forment (Jacques), I. 22.
Forteresse de la ville de Saint-Omer, II. 25.
Fortifications de Saint-Omer, II. 90.
Fosoi (Wit du), échevin, V. 40.
Fosse d'aisance, I. 102.
Fosse (François), couvreur, I. 62.
Fossé (Marie), veuve de Noël Du Pond, I. 63.
Fossé (Nicolas-Etienne), chanoine de la cathédrale, IV. 3.
Fossée (Nicolas), maçon, I. 114.
Fossier, administrateur de la Fraternité, I. 100, 124.
Fossoyeur, I. 103.
Fouache (Antoine), I. 74.
Foucau (Jacques), I. 114.
Foucault (Michel), II. 9, 16.
Fouille (Anthoine), bailli, II. 86.
Fouke ou Fouque du Brulle (Jean), échevin, I. 4, 84. — V. 40.
Foulke (Simon), I. 4.
Foulke ou Folke (Willaume), échevin, 2, 5-8, 10, 20, 45-47, 82, 84.
Foulon (sœur Jeanne), I. 59.
Fouquière-lez-Béthune, cant. et arr. de Béthune, IV. 6, 8.
Fourcroy, chirurgien, I. 117.
Fourcroy (M. de), ingénieur du Roi, I. 103.
Fourmezele (Ghizelin de), échevin, I. 44.
Fournes, v. Valbelle.
Fournier (Catherine), I. 62.
Fournier (Marc-Jos.), II. 9.
Foyteman, v. Pietre Mans.
Frais d'entretien des religieuses, I. 89, 90, 92, 84.
Frambry (Gabrielle), V. 6.
Framecourt (fief de), com. de Lumbres, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 37.
France (Jean-Baptiste-Joseph de), receveur de Joseph-Alph. de Valbelle, IV. 3, 12-14.
Franc-fief (Droit de), v. amortissement, II. 14.
Franchise pour tanneur, II. 40.
Franchois (Jean), prêtre, II. 61.
François, receveur du Bouillon, V. 37.
François (A.), I. 94.
François (Guislain), I. 71.
François (Mariette), I. 33.
François (sœur Thérèse), supérieure de Saint-Jean, II. 17, 29.
Francqueville (J. de), échevin, I. 107.
Francs-Alleux, II. 37.
Francs-Alleux (chevalier des), v. Waudringhem (M. de).
Francs-Alleux (maire, échevins des), I. 3, 11, 16, 31, 32, 50, 54, 56, 66, 67.
Franquefeste (franc-marché), II. 51.
Franqueville (héritiers), V. 33.
Fraternité ou des Infirmes (hospice de la), ci-devant hôpital Saint-Jean, II. 8-10, 21, 26, 27, 30, 98, 99.
Frelaut, gradué de la cathédrale, V. 15.
Fremantel (Antoine de), receveur de la Table du Saint-Sépulcre, V. 45.
Frères de la doctrine chrétienne, I. 202.
Frères du Tiers Ordre de Saint-François, I. 53.
Frères Mineurs (monastère des), II. 48, 51-53, 55.
Frères Prêcheurs, v. Dominicains.

Fresne, auj. Le Fresne ?, ham. de Landrethun-les-Ardres, IV. 3.
Fresne (Tassart du), échevin, V. 40.
Fretin (Guillaume de), orfévre, III. 18.
Frevier, abbé d'Auchy, III. 1.
Frevier, notaire, V. 24.
Frévin (sieur de), v. Bernicourt (Charles de).
Frient (Jean), fondeur de cuivre, III. 17.
Friquenet (Jacques), fermier, IV. 6.
Frohart (Joires), mannier, II. 58.
Fromantel (Simon de), receveur de l'Ecoterie, I. 56.
Fromensart (sr), IV. 22.
Fromensen (J.-B. de), écuyer, IV. 3.
Fromentel (Marand), II. 11.
Fromessent, ham. de la com. d'Etaples, arr. de Montreuil, IV. 28.
Fromilta (marquis de), v. Benavides (L. de).
Froom (Mathieu de), curé de Thil, V. 27.
Fruges, ch.-l. de cant., arr. de Montreuil, II. 24, 25.
Fruges (comte de), I. 78. — II. 22.
Fruges (comtesse de), I. 14.
Fruges (douairière de), I. 76.
Fruges (seigneur de), I. 76.
Fruges (seigneur de), v. Willerval (Phil.).
Fruges (vicomte de), v. Sandelin (Pierre) et Fiennes (Guislain de).
Fruges (vicomtesse de), v. Fiennes (Marie-Phil. de).
Frume (Philippe), échevin de La Jumelle, I. 45, 46.
Furnes, ville de la province de Bruges (Belgique), I. 106.

G

Gabelles, v. Aides.
Gadifer (Chrétien), bourgeois de Saint-Omer, I. 56.
Gagneur, II. 25.
Gaillet (Gabriel), III. 2. — V. 37.
Gailliot (Charles), seigneur de La Jumelle, I. 11. — II. 17.
Galametz (Jacques), fermier, IV. 6.
Galand (Pierre), II. 42, 62.
Galbart (Jehan), II. 45.
Gale, III. 1.
Galère (Liber), IV. 17.
Gallant (Pierre), I. 83. — II. 58.
Gallet (Nicolas), trésorier et échevin d'Aire, I. 69.
Galleu (Libert), chanoine, chapelain de l'hôpital, I. 34, 67, 112, 113.
Gallion, IV. 21.
Galliot (Philippe-Alexis), receveur de Saint-Jean, II. 15, 98.
Galopin (Charles), échevin, V. 3.
Gambier (Jacques-Philippe), V. 19.
Gambier (Pierre), I. 61.
Gamblin (famille), IV. 10.
Gamel (Aleame ou Alleaume), échevin, gouverneur de l'Ecoterie, maïeur, I. 53, 54, 66, 103. — II. 57, 58, 60.
Gamel (Guilbert), échevin. I. 46. — V. 40.
Gamel (Guillaume), V. 41.
Gamelle (dame), V. 40.
Gand, chef-lieu de province de Belgique, I. 38.
Gand (Gilles de), échevin, V. 40.
Gand l'aîné (Jacques de), maître et receveur de la Madeleine, III. 7, 8, 19.
Gandoul (Jean), I. 57.
Ganele (Marguerite), II. 87.
Ganele (Nicolas), II. 87.
Ganet (Aman), II. 88.
Gapannes (M. de), gouverneur de l'hôpital, II. 67.
Gaquer (Jean-Baptiste), I. 81.
Garde du trésor royal, II. 11.
Garde (Jacques), écheviu, I. 48.
Garin (Robert), prêtre, I. 111.
Garitte (rivière de), II. 66.
Garnel (Alleaume), III. 16.
Garneville (Jacquemine de), sœur, I. 54, 65.
Garnezay (Willame), échevin, I. 83.
Garnisons de Saint-Omer, I. 64.
— de Thérouanne, I. 57.
Gaultran (Marie), sœur de François Gautrau, II. 83.
Gauthier (François), bourgeois de Saint-Omer, V. 28.
Gautrau (Antoine-Joseph), receveur des Etats d'Artois, III. 25.
Gautran (François), II. 83.
Gautran (Guillaume), crachier, I. 105.
Gautran (Philippe), portier de la porte Boullizienne, II. 85.
Gavelle (Marguerite), II. 20.
Gavelle (Nicolas), II. 91.
Gaverlot (Jacques), *escrauwette* du Magistrat, I. 61.
Gaverlot (sœur Jeanne-Françoise), supérieure de Saint-Jean, I. 116. — II. 15, 17, 21.
Gavrel (G.-B.), I. 93.
Gay (Mathieu de), V. 3.
Gazet (Chrétien-Charles), I. 69.
Geffroy (Thomas), II. 58, 61.
Généalogies, I. 42. — II. 10.
Genevières (de), V. 12, 13.
Genevières (Charles-François de), chevalier, I. 69.
Genevières (Joseph de), écuyer, seigneur de la Vasserie, IV. 8.
Genevières (Louis-François de), V. 7, 14.
Genièvre de Hollande, I. 117.
Gens de guerre, I. 2.
Geoffroy, curateur, V. 44.
Géographie (livres de), V. 8.
Géomètre, I. 11, 16.
Georges, évêque de Vicence, I. 2.
Gerbod, abbé de Saint-Wlmer, III. 2.
Gerigni (Jean de), tablier de Sainte-Aldegonde et de Saint-Denis, I. 53.
Gérin ou Garin (Gilles), escarwette, II. 50, 51, 53, 54.
Germain, percepteur de Tatinghem, I. 99.
Germanie inférieure, V. 20.
Gerneuille (Jacqueline de), I. 66.
Gésines, II. 46, 48.
Geudin (Jean-François), fermier, III. 3.
Geudin (Joseph), fils de Jean-Fr. Geudin, III. 3.
Gherbarts (Chrestien), II. 55, 56, 59.
Gherbarts (Willemine), fille de Chrest. Gherbarts, II. 55, 56.
Gherboits, Gherbode, Ghierboide (Marie), veuve de Jean de Wissoc, I. 7, 46. II. 1, 2, 7, 37, 38.
Ghere (Jean du), échevin, I. 4.
Gherebode (Lambert), échevin, I. 3. — V. 39.
Ghier (Jacques de), I. 65.
Ghines (Willame de), I. 6.
Ghis, I. 79. — II. 26.
Ghis (Clay), I. 5.
Ghis (Gilles), I. 5.
Ghis (Joseph), I. 18.
Ghis (Thomas), II. 84, 85.
Ghiselin (Robert), I. 32.
Ghistelle (Albert-Dominique de), I. 80.
Ghistelle (comte de), IV. 6.
Ghistelle (Jacques de), chevalier, maïeur, avoué de l'Ecoterie, I. 55.
Ghistelles (Jean de), chevalier, I. 80.
Ghistelles, Gystelle (Louise de), femme de Eust. de Croy, I. 79, 80. — II. 89, 90, 93.
Ghistelles (Marie de), I. 80.
Ghodin (Jaqueme), I. 44.
Ghœnt (Pierre de), III. 2.
Ghuizelin (Nicolas), II. 63.
Ghyle, femme de Jean Le Blond, I. 17.
Ghyselhuis, I. 18, 19.
Giarnesay (Guillaume), échevin, V. 40.
Gibelle (Mons. de), III. 17.
Gilleman (Gilles), écuyer, receveur de l'Empereur, II. 14, 71.
Gilles (Laurent), V. 34.
Gillet, sergent escarwette, II. 50.
Gilliers, IV. 28.
Gilliers (François), marchand, II. 88.
Gilliers (Isabeau), fille de Jean Gilliers, femme de Fr. de Hecques, IV. 6.
Gilliers (Jean), tanneur, IV. 6.
Gilliers (Jeanne), fille de Jean Gilliers, IV. 6.
Gilliers (Martin-Emmanuel), échevin de Saint-Omer, IV. 3-7, 9.
Gilliocq (Jacques), brasseur, I. 62.
Gilloc (Jean), brasseur, I. 59.
Gillocq, curé de Delettes, I. 91.
Gillon, v. Arques.
Girardel (fondation), IV. 3.
Girardot (Anne-Marie), III. 2.

Girardot (dame), V. 37.

Girardot (J.-B.), avocat, procureur de la ville, I. 88, 124. — V. 23.

Girardotte (Anne-Marie), I. 41, 42, 79, 87.

Glacis de la ville, II. 9, 19.

Glin, paroisse de Dennebreucq, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 86.

Glinel (Claude), archiviste des ordres hospitaliers, III. 8.

Glominghem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 81. — II. 16.

Glorian (rente), II. 17.

Gobert (Jean), échevin, I. 4. 5.

Gobert (Marie), I. 71.

Gobert (Nicolas), clerc, I. 63.

Goblet (Marand), collecteur des Tailles, I. 15.

Godart (François), I. 34.

Godart (Marguerite), femme de Jean Heveur, I. 34.

Godart (Marie), I. 61.

Goddet, médecin de l'hôpital, I. 94.

Goddetelled, médecin de l'hôpital militaire, I. 117.

Godefroy (François), sergent à verges, V. 44.

Godefroy (H.-F.), *missaire* des Frères-Prêcheurs, I. 79.

Godefroy (Marie-Anne-Joseph), épouse de Fr. de Tardy de Montravel de Grand-Prey, IV. 10.

Godel (Galoiz ou Jean), II. 45, 47.

Godel (Pierre), prêtre, II. 46, 47.

Godele (Jaquemart), I. 47.

Godermacht (Jean), échevin, I. 4, 31, 44. II. 42, 58.

Godermacht (Robert), échevin, I. 46-49, 84. — V. 39.

Godin (Vincent), II. 12.

Godriot (Jehan), II. 44, 47.

Goegibeur (Jacques), échevin, I. 50.

Gœssele (Laurent de), échevin, I. 49.

Goffette (Nicolle), conseiller principal de Saint-Omer, III. 3.

Goidon (Robert), fermier, III. 3.

Goidon (sœur Marie-Antoinette), I. 125.

Goidoux (Robert), bailli de Blendecques, I. 35.

Goidoux (Valentin), laboureur, I. 35.

Goigibœur (Andrieu), cuvelier. I. 46.

Gomez, IV. 21.

Gomez (Anthoine de), écuyer, II. 75, 76.

Gonaert (Charles), laboureur, I. 18.

Gondardenne, Gondardaine, Gondardenghes, com. de Wizernes, cant. de Saint-Omer, I. 71. — II. 11, 20. — III. 7, 13.

Gondisseur (Agnès), I. 71.

Gonesse (Foulque de), échevin, I. 49.

Gontier (Jacques), IV. 6.

Gontier (Nicolas), V. 44.

Gonzal (Silvin-Joseph de), II. 14.

Gonzales de Alveda (dom Garcias-Joseph de), écuyer, sieur de Bart, Beaucorroy, etc. IV. 3, 5, 6, 8, 9, 19, 22, 27, 28. — V. 12.

Gordaen (Denis), tailleur d'images, II. 68.

Gordoit (Robert), bailli de Blendecques, I. 21.

Gortsenne (Antoine), II. 40.

Gosse, receveur, II. 28.

Gosseau, portière de l'hôpital Républicain, I. 129.

Gossiau, V. 21.

Goubelet (P.), serviteur, II. 56.

Goubert (Jean), échevin. I. 45, 84, 85. — V. 38.

Gouche (Antoine), chanoine, administrateur de la Maladrerie, III. 5.

Gouffier (messire Charles), seigneur de Crèvecœur, IV. 5.

Gougibeur (Jacques), échevin, I. 51, 53, 54.

Gougibeur (Jean), II. 63.

Gougibeur (Thomas), I. 47.

Gougibus (Jean), maïeur, I. 55.

Goulat (Jean), échevin, V. 39.

Goumet (Mahieu), dit de Prentefain, procureur de l'Ecoterie, I. 9.

Gourgueson (seigneur de), v. Lamoral de Labuissière (O.).

Gournay, com. de Bezinghem (ou de Verchocq), cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, I. 16, 27. — II. 22, 73, 75.

Gournay (François), IV. 11.

Gournay (Jacques de), *partisseur* de la ville de Saint-Omer, I. 45.

Gouverneur de l'hôpital, II. 5, 7, 9, 11, 12, 44, 49-52.

Gouy (Crespin de), IV. 6.

Gouy (Louise de), femme de Jean Gilliers, IV. 6.

Gouy (seigneur de), v. Lefebvre (Ch.-Fr.-M.).

Govart (Jacques-Antoine), I. 74, 75.

Govart (Marie), I. 74.

Gowalle (Jean), briseur de bois, II. 61, 65.

Gozet, échevin, I. 77.

Gozet (Isabelle), femme de P. Druetz, I. 77.

Gozet (J.-B.), *pain d'épicier*, I. 77.

Gozet (M.-Françoise), femme de Nic. Vaillant, I. 77.

Grain (Antoinette), II. 14.

Graisses de la cuisine, I. 115.

Grand-Boval (seigneurie de), Renescure (?), cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), I. 18.

Grand-Brouchuys (seigneurie du), IV. 7.

Grand Conseil de Malines, II. 90, 93.

Grand-Fossé (allengage du), I. 64.

Grand-Livre, II. 22.

Grand-Marché (chapelle du), à Saint-Omer, II. 54.

Grand-Prédembourg (ferme du), à Grande-Synthe, cant. et arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12.

Grand'Rieppe, au faubourg de Lysel (Saint-Omer), IV. 7.

Grand Vivier, II. 64.

Grande-Synthe, cant. et arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12-14.

Grard (Jacques), échevin, I. 15.

Grardel (Adrien-François), curé du Saint-Sépulcre, IV. 3, 20, 21. — V. 23.

Grare, receveur, IV. 16.

Grave (famille), IV. 6.

Gravelines (Gravelingues), ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque (Nord), I. 114. — II. 50. — V. 2.

Gray (maître), II. 81.

Greba (bois), IV. 4.

Grebet (Jean), I. 23.

Grebet (René), I. 71.

Greffier (les frères), IV. 26.

Grendels (Marie de), I. 38.

Grenet, de Lille, V. 18.

Grenet (Antoine de), seigneur de Werp, V. 33.

Grenet (Charles de), I. 38.

Grenet (Dominique de), écuyer, I. 38.

Gribedon (Mikiel), dit Le Caron, échevin, I. 2, 6-8, 46, 84. — V. 39.

Griboval (Julien de), échevin, I. 55, 56.

Griette (Laurent), II. 47, 63.

Griette (sœur Mariette), II. 63.

Grigny (Bazille de), fille de Jehan de Grigny, II. 55, 56.

Grigny (G. de), II. 42.

Grigny (Jehan de), II. 55.

Grigoire (Loys), I. 20.

Gringny (sœur Mariette de), II. 68, 69.

Grisel (famille), I. 21.

Groffier (Pierre), inspecteur général, chirurgien, I. 128.

Gros (André), IV. 10.

Gros (greffier du), I. 115.

Grumet (Mahieu), dit Prestefain, procureur de la Madeleine, receveur de la Maladrerie, I. 85. — III. 11.

Gruson (seigneur de), v. Fiennes (Max. de).

Gruyn (Pierre), garde du Trésor royal, I. 64, 71. — II. 11.

Gualerc Bartholome, I. 2.

Guarbecques, cant. de Lillers, arr. de Béthune, I. 34, 125.

Guarbecques (seigneur de), v. Carnin (J.-B. de).

Guedin (Jean-Baptiste), archiprêtre de Saint-Omer, V. 7, 12.

Guehers (Jehan), II. 3.

Guémy (seigneur de), v. Enlart (Th.-Jos.).

Guerbart (Chrétien), II. 57.

Guerbart (Simon), II. 56.

Guerbart (Willemine), II. 57.

Guerbode (Charles de), abbé de Saint-Bertin, I. 19.

Guerbois, prêtre, III. 8.

Guernonval, com. d'Hestrus (?), cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, I. 18.

Guernonval (Alexand.-Julien de), maïeur, gouverneur et administrateur de l'hôpital, I. 35, 87, 115. — II. 97.
Guernonval (Catherine-Cécile de), femme de Max. de Fiennes, I. 18, 75.
Guernoval (Julien de), I. 77. — III. 2.
Guernoval ou Quernoval (Philippe-Maximilien de), chevalier, maïeur, administrateur de Saint-Louis, I. 19, 23, 77, 115. — III. 3.
Guernoval (sieur de), maïeur, II. 7.
Guerry (Antoine), fermier, IV. 6.
Guerry (Pierre-Antoine), fermier, IV. 6.
Gueuilliart (Jean), tanneur, I. 61.
Guffroy, II. 18.
Gugelot, fondeur de cloches, IV. 11.
Guilbaut (Guy), I. 71.
Guilbert (famille), IV. 6.
Guilbert (Michel), IV. 5.
Guilbert (Noël), I. 77.
Guilleman (Gordian), conseiller du Roi, I. 71.
Guillemin (Frédéric), prêtre, IV. 28.
Guilluy (André et Georges), I. 112, 122.
Guilluy (Pierre-Philippe), chanoine, receveur de l'hôpital, I. 35.
Guilluy (Philippe), échevin, receveur de l'hôpital, I. 61, 80, 86, 112. — II. 94, 95.
Guilman (Louis), IV. 26.
Guilmant (facteur d'orgue), V. 8.
Guimay (fief de), I. 15.
Guinegatte, auj. Enguinegatte, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, V. 5.
Guînes (connétable héréditaire du comté de), v. Roussé (Michel de).
Guînes (Jean de), échevin, gouverneur de l'hôpital, I. 56, 104.
Guinet, officier de santé, I. 129.
Guiselin (Jean), II. 71.
Guiselin (Nicolas), échevin, I. 56.
Guitton, I. 72.
Guyot (Florent), représentant du peuple, 27, 28. — IV. 21.
Guzelinghem, com. de Moringhem, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 17, 27, 34, 67, 71.
Guzelinghem (seigneur de), v. Liot (Nic.-Ferd.-Jos.).

H

Habart, I. 97.
Habart (Antoinette), II. 11.
Habart (Jeanne-Thérèse), I. 20.
Habourdin (Isabelle), veuve de P.-Ant. Guerry, femme de L.-Jos. Varlet, IV. 6.
Hacke (Jean), échevin, V. 40.
Hacque (Guillaume), II. 37.
Haffringues ou *Haffrenghes*, auj. Affringues, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 26, 27, 31. — III. 4, 14, 24, 25.
Haffringues (famille), IV. 28.
Haffringhes ou Haffrenghes (François), II. 92.
Haffringues (Guillaume d'), échevin, I. 35. — V. 34.
Haffringhes (J. de), II. 95.
Haffringhes (Michel d'), II. 75. — IV. 7.
Haffringhes (Nicolas de), peintre, III. 22.
Haffringues (Pierre de), lieutenant de maïeur, échevin, I. 35. — II. 72, 73.
Hainaut (pair de), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de).
— (province de), I. 71. — II. 76. — V. 26.
Hainin (le chanoine), I. 62.
Haist, coutelier, V. 44.
Hakart (Fauneb), échevin, V. 40.
Halewin (famille), II. 85.
Halle de Saint-Omer, I. 2. — II. 1, 44.
Halle des Cordewaniers, II. 2, 54.
Hallettes (Jean de), I. 6, 7.
Hallincbrouc, lieu où se réunissaient les échevins du chapitre de Saint-Omer, I. 5, 45, 46, 70.
— (seigneurie de), II. 90.
Hallines, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 14, 27, 31, 68, 70, 71, 82. — II. 32. — IV. 21.
— (baronnie d'), I. 14.
Hallines (André de), I. 60.
Hallines (baron d'), maïeur, V. 10.
Hallines (seigneur de), v. Rebecque (Philippe de), Sandelin, Ant.-Jos. de Lens, Oudart de Lens et G. Oth. de Lens.
Halluin (Marie-Madeleine), I. 93.
Ham cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 36.
— (abbaye de), v. abbayes.
Ham (Etienne), fournier, II. 62.
Hambitte (Jean), I. 74.
Hambre (Antoine), V. 6.
Hamel (Michel du), fermier, IV. 5, 8.
Hamel (seigneurie du), IV. 6.
Hamme (Jean de), échevin, I. 44.
Hams, ferme de la commune de Saint-Momelin, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), I. 19.
Hanche (Simon), II. 63.
Hancquier, administrateur de la Fraternité, II. 27, 28.
Hanebaert (Jacques), tablier de Saint-Martin, I. 45.
Hanebart (Fouke), I. 44.
Hanebart (Lambert), échevin, I. 4. 44.
Hanebaut (Gilles), I. 3.
Hangheboc (François), échevin, I. 17, 43, 44. — V. 39.
Hanghebouc (Jean), échevin, I. 44. — V. 40.
Hanicle (Jehan), II. 60.
Hanicot (Agnès), directrice de l'hôpital, I. 117, 118, 124, 125.
Hanicot (sœur Marie-Louise), I. 94.
Hanicotte (Jean), I. 37.
Hanicotte (sœur Louise), II. 99.
Hanicque (Jean), I. 54.
Haniers (Gilles), II. 44.
Hanique (Will.), serrurier, II. 44.
Hannart (Simon), tablier de Sainte-Aldegonde, I. 83.
Hanne (Jean de), échevin, I. 118.
Hannebin (Marie-Anne), femme de J.-Ph. Bourgeois, IV. 8.
Hannebin (Philibert), prêtre, chapelain de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire, IV. 8.
Hannebin (Robert), IV. 8.
Hannedouche (Jean-Robert), chevalier, I. 39.
Hannekin (Jehan), échevin du Coelhof, I. 3.
Hannocq (Adrien), I. 24.
Hanon (Antoine de), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, I. 22, 23, 57, 106, 107. — II. 77, 78.
Hanon (Eustache), II. 21.
Hanon (François de), écuyer, maïeur, I. 110. — II. 91, 92.
Hanon (Jacques), lieutenant de bailli, I. 54.
Hanon ou Hannon (Jean), chirurgien, I. 105. — II. 75.
Hanon (Jean), échevin, I. 61. — 22, 23.
Hanon (Joseph), greffier du crime, I. 87.
Hanot (Légier), II. 87.
Hanotte (demoiselle), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 15.
Hanquier (J.-F.), III. 6.
Hanscote (Jeanne), III. 4.
Hapiet (Mikiel), échevin, *desserreur-juré*, 4, 5, 45, 46, 84, 85. — V. 39.
Hapiette (Adrienne), veuve Hauwin, I. 33.
Hapiette (Jehan), *le josne*, I. 12.
Hapiette (Laurent), maréchal, I. 67.
Hapiette (sœur Marie), nièce de Catherine Cleuwet, I. 33, 111.
Happes (Appe), terroir de Campagne-les-Boulonnais, cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, IV. 6.
Harache, IV. 28.
Harache (Adrienne), I. 62.
Harache (Marie), V. 3.
Harchies, v. Lemaire (famille).
Harchies (François-Marie), seigneur de Comte, V. 4.
Harchies (Gérard-François-Adrien de), maïeur, administrateur de l'hôpital, 22, 81, 92, 93, 116, 117. — V. 14.
Harchies (Philippe-Charles de), I. 11.
Harchies de Drinckam (famille de), IV. 3.
Hardebolle (Jean), I. 22.
Hardepelser (Pasquin), échevin, I. 48.
Hardi (Jean), gouverneur, I. 3.
Hardin (Thomas), V. 40.
Hardinghem (seigneurie d'), IV. 13.
Harduin (Jean), chapelain de l'hôpital, I. 107.

Hardy (Nicolas), I. 35.
Harengs fournis aux pauvres, II. 5, 38-42, 44, 46-56.
— (Prix des), I. 36.
Harfrerdinghes, v. Affringues.
Harinc (Wit), procureur de l'Ecoterie, I. 9.
Harlebecke (Jean), échevin, V. 40.
Harpoul (Jacques), II. 63.
Harran (Adrien), fermier, IV. 7.
Hartebois (comte de), v. Flécin (Fr.-E. de).
Hattevielle, receveur des droits d'amortissement en Artois, II. 16.
Hatsoet, paroisse de Zudausque, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 23.
Hatut (Jean), I. 21.
Hauchel (Marie-Thérèse), II. 16.
Haudicourt (Michel de), tisserand, II. 53.
Haugrené (seigneur de), v. Lens (Gérard de).
Haulteclocque (Anthoine de), maïeur d'Aire, II. 82.
Haultefeuille (Anne de), II. 81, 91.
Haultefœuille (Eloy de), échevin, I. 58.
Haultgreve (seigneur de), v. Lens (Antoine et Gérard de).
Haultoie (Anthoine de), *routtier et machier de messieurs du chapitre*, II. 83.
Haultoie (Simon), chirurgien, I. 108.
Haulutte (Martine), I. 33.
Haurel ou Haurecq (M. de), II. 86, 88.
Hausoulier (Guillain), boulanger, I. 35.
Hausoulier (P.), I. 74.
Haussolier (Pierre), laboureur, I. 66.
Haut-Arques, ham. de la com. d'Arques, cant. et arr. de Saint-Omer, V. 4.
Hauteclocque (Hugues de), échevin, I. 58.
Hautmont, ham. de la com. de Moulle, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 33.
Hautpont, faubourg de Saint-Omer, I. 55.
Hautpont (rivière du), I. 55.
Hauvre (Hugues de), I. 18.
Hauwin, I. 33.
Havers (Jean), II. 64.
Havers (Mikiel), échevin, I. 44. — V. 40.
Haverquerque (Katerine de), femme de Colart de Commines, I. 48.
Haversquerque, *Havesquesque*, cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck (Nord). II. 51.
— (baronnie d'), IV. 6.
Havesart (Willame), échevin, I. 83.
Havrecq (Jean d'), écuyer, maïeur, administrateur de Saint-Jean et de Saint-Louis, I. 80, 96.
Havrel de la Rue (Jean de), II. 95.
Haye (Pierre de la), chevalier, seigneur de Wespe, maïeur, administrateur de l'hôpital général, I. 19.
Haynin (J.), I. 110, 111.
Haynin (Jean de), maïeur, II. 92.
Haze (Henri-Hubert), contrôleur des fortifications, I. 62.
Haze (Wallerand), II. 63.
Hazebroucq, ch.-l. d'arr. du dép. du Nord, II. 88-90. — IV. 6, 7.
Hazembergues (Jean de), V. 3.
Hazembergues (Pierre de), V. 3.
Hazembourg (Jacques de), II. 84, 85.
Hazequegrave, lieudit de Campagne-les-Wardrecques (?), cant. et arr. de Saint-Omer, I. 55.
Hebbinc (Pierre), III. 15.
Heblaincq (Michel), échevin, I. 56.
Hecbreucq, lieudit, paroisse d'Ouve-Wirquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, II. 20.
Hecques (François de), IV. 6.
Heghes (Jean de), I. 20.
Helfaut, *Hellefaut*, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 27, 124. — II. 36, 45, 55, 62, 64, 75. — III. 3.
Helge (Jean), receveur de la Maladrerie, III. 8.
Hellebroucq, dépendant d'Eperlecque, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, II. 10.
Helleman (Christian), meunier, II. 34.
Hellemans (Anne-Thérèse), veuve de Pierre Carton, II. 11.
Hellincq (Valentin), II. 42, 58.
Helly (seigneur d'), v. Wissocq (Fréd. de).
Hem (Baudouin), V. 4.
Hemeldale (Jean de), échevin, V. 40.
Hémon (Eustache-Pierre), administrateur de l'hôpital général, IV. 9.
Hemps (Louis), IV. 17.
Hénart (citoyen), II. 27.
Hendricq (Jean), échevin, V. 22.
Hendricq (demoiselle), veuve de Pipelart, III. 2.
Hendricq (Françoise-Aldegonde), veuve de Hubert Bourgeois, I. 87.
Hendricq (Herman), V. 22.
Hendricq (Isabelle), veuve de Dom.-Fr. Pipelaert, I. 42. — V. 28.
Hendricq, II. 17.
Hénin ou Hennin (Adrien de), prêtre, I. 34.
Hénin (dame d'), V. 33.
Henneveux (sœur Jeanne), I. 17, 34, 36, 37.
Hennin (Jacqueline), religieuse de Saint-Jésus, en Bergues-Saint-Winoc, I. 33.
Henrick (Jean de), II. 11.
Henry (sœur Julienne), mère-supérieure de Saint-Jean, II. 15.
Hentes (Guillaume de), V. 22.
Herbelles, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 11, 27, 33, 95-98. — II. 24, 26. — IV. 7.
— (bailli d'), I. 67.
— (bois d'), II. 26.
— (terroir d'), I. 75.
Herbelles (Clay de), II. 4.
Herbout (le sieur), V. 3.
Herdeghem, II. 25.
Hérenghuel (fief de), situé à Quernes cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 18, 37.
Héricourt (Antoine de), chevalier, I. 67, 111.
Héricourt (Jean de), écuyer, maïeur, administrateur de l'Ecoterie, I. 67, 111.
Héricourt (Marie-Madeleine d'), épouse de Joseph-François-Marie de Saluces-Bernemicourt, I. 13, 116.
Héricourt (seigneur de), v. Fiennes (Alex. de).
Herly (seigneur de), v. Wissocq (François de).
Herman, IV. 21.
Herman (Claude), I. 66.
Herman (Georges), laboureur, I. 22.
Herman ou Hereman (Jean), I. 44.
Hermant (Marie-Anne-Joseph), veuve de Cl.-J. Sellier, II. 10.
Hermary (Jean), V. 6.
Hermary (sœur Marie-Anne), I. 94, 118, 119.
Hermel, curé de Saint-Sépulchre, V. 25.
Hermel (Bartholomé), vice-pasteur de Saint-Denis, I. 75.
Hermel (Martin), I. 75.
Hermel (Mathieu), maçon, II. 11, 84, 85.
Hermel (Pierre), I. 75.
Hermet (Guillaume-Liévin), IV. 22, 28.
Hernel (Pierre), bourgeois, II. 88.
Hernu (Pierre), prêtre, II. 67.
Hernu (Philippe), IV. 26.
Herreghem, v. Heuringhem (?).
Hesdigneul (Jean de), tanneur, II. 40.
Hesdin, ch.-l. de cant., arr. de Montreuil I. 130. — II. 56, 58, 68, 89.
Hesdin (Jean de), échevin, V. 40.
Hesmond, IV. 28.
Heuchin (François de), écuyer, I. 105. — II. 24.
Heuchin (Jacques d'), écuyer, échevin, I. 104, 118. — III. 7.
Heuchin (Jean d'), maïeur, I. 104. — II. 72, 74. — III. 11.
Heuchin (Philippe de), III. 6.
Heurbelt (Benoît), *bastonnier*, III. 23.
Heuringhem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 67, 72. — II. 19, 20, 22. — IV. 7.
Heuringhem (seigneur de), v. Rebecque (Liévin de), II. 70.
Heurtette, I. 65.
Heuweur (Baudin), II. 68.
Heveur (Jean), bailli, I. 34.
Hewincq (Alleaume), II. 58.
Hiecq, chanoine.
Hiecq (Antoine-Hubert), V. 35.
Hildesheim, en Hanovre, II. 95.
Hinges-es-Calonne-sur-la-Lys, ou Les Bradelles, cant. et arr. de Béthune, I. 37.
Hinges (baron d'), v. Chevalier (L.-Alex.).

Hochart (Julienne), II. 24.
Hochart (Lambert), I. 60.
Hochart (Marie-Cécile), II. 23.
Hochedé (Guillaume), escarwette, II. 72.
Hochedé (Marie), veuve d'Oud. Richard, I. 76.
Hocket (Eustache de), échevin, V. 40.
Hocquinghem (Louise de), IV. 27.
Hœuble (Marie de), femme de Engrand Domyn, II. 87.
Hoffteghelt (paiement du), I. 6.
Hoket (Tassart du), échevin, I. 44.
Hollande (monseigneur de la), v. Jean de Wissoc.
Hollebecque (Antoine), V. 18.
Hollefort (Enguerrand de), I. 44.
Hollefort ou Holtfort (Jean de), I. 43.
Hollewighe (Antoine), prêtre, V. 22.
Holquin (P.-Fr.), II. 16.
Holz (Marie de), V. 2.
Hombourcq (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Honcourt (Jean de), prêtre, I. 109.
Honoré (François), II. 10.
Honvault (Jean de), IV. 7.
Hôpital de l'Humanité, II. 8. — III. 9.
Hôpital militaire, I. 90-92, 94, 98, 100, 102, 117, 125-129.
Hôpital Républicain (ci-devant Saint-Louis), I. 95, 96, 98, 103, 129, 130.
Horart (Pierre), I. 49.
Hore (Baudin), I. 7.
Host (Ghis de), échevin, I. 48.
Hoston ou Hostron (Florent-Joseph de), seigneur de Fontaine, I. 14, 16. — IV. 9.
Hostron (Florent-Joseph de), seigneur de Fontaine, IV. 9.
Hôtel de Ville de Paris, II. 22.
Hôtel-Dieu-le-Comte, à Lille, II. 50.
Houbart (Marguerite), V. 3.
Houblonnière des Pères Cordeliers, I. 25.
Houcart (sœur Marie-Jeanne), sacristine, I. 114, 115.
Houchin (comte de), II. 18.
Houchin (Jean de), échevin, I. 9, 46, 47.
Houchin (marquis de), I. 68.
Houdain, Housdain, ch.-l. de cant., arr. de Béthune, I. 12.
Houdeauville (sieur d'), v. (J.-Bapt.-Dom.).
Houdeghem, IV. 11, 13.
Houelt (Jean de), échevin, I. 44. — V. 38, 39.
Hougvigneul-lès-Saint-Pol, auj. com. d'Houvin-Houvigneul, cant. d'Avesnes-le-Comte, arr. de Saint-Pol, II. 47.
Houlle, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 28, 70, 123. — II. 19, 22. — IV. 7.
Houls ou Le Houls (Andrieu de), échevin, I. 5-7, 46.
Hourdais ou Hourdain (Martin), échevin, I. 52, 58.
Hourdel (Charles), conseiller au bailliage de Saint-Omer, IV. 2.
Hourdel (Louis), procureur pensionnaire de Saint-Omer, I. 80. — V. 22.
Houvault (Jean de), II. 65, 69.
Houves, v. Ouve.
Hovelle (Florent), capitaine du fort de Tatinghem, III. 22.
Hovelt ou Hovet (Jean de), échevin, I. 9, 10, 44, 47-50, 85.
Hovelt (Marie-Florence), V. 44.
Huberdery (Me de la), IV. 18.
Huberdry (seigneur de la), v. Langainne (Ant. de).
Hubert (Henry), III. 16.
Huchin (Jean de), échevin, I. 85.
Hudde (seigneur de), v. Marcotte (Guill.).
Hugues (Jehan), poissonnier, I. 107.
Huleux (Geneviève), mère-marthe, I. 92, 124.
Huleux (P.-Jean-Baptiste), procureur des Chartreux, I. 115.
Hulle (Jacques), échevin, I. 52.
Hulst (Raesse d'), *dessevreur*, I. 9.
Humanité, v. hôpital.
Humet (Marguerite), I. 60.
Humières, cant. et arr. de Saint-Pol, I. 124.
Hupy, v. Taffin (famille).
Hurache, curé de Quelmes, I. 68.
Hurache (Jean-François), greffier, III. 24, 25.
Hure (Jean), I. 51. — II. 47.
Hurone (François), échevin, V. 40.
Hurtère, v. Husque (Jehan).
Hurtevent (Miquiel), boulanger, II. 52, 58, 60.
Hurtevent (sœur Véronique de), I. 94.
Hurtevent (Ysabeau), veuve de Lambert Vincent, II. 63, 65.
Hurtrel (sœur Geneviève), I. 92.
Husque (Jehan), dit Hurtère, II. 41.
Hustin, v. Rebecque (Foulque de).
Huybert (Willaume), dit de Rycotte, I. 44.
Hydspotter (J.-Alb. de), II. 9.

I

Imbéciles d'esprit entretenus à l'hôpital, I. 35, 36.
Impôts, II. 21. — IV. 2.
Incursions de vagabonds, II. 28.
Indulgences accordées, I. 1, 2, 101.
Infirmerie des religieuses, II. 13, 31, 37-39, 43, 46.
Infirmes (hospice des), dit de la Fraternité, ci-devant hôpital Saint-Jean, v. Fraternité.
Infirmiers laïques, III. 9.
Inghelart (Jehan), serviteur, II. 49, 51.
Inghem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 94, 124.
Inglebert (d'), v. Descamps (mademoiselle).
Inglevert (N... d'), I. 95.
Ingligheem ou Inghughem (Jacquemart d'), échevin, I. 3, 31.
Instituteurs, II. 29.
Intendance, II. 9.
Intendant de la province, II. 102.
Isabelle, femme de Jean le Milre, II. 36.
Isbergue (seigneur d'), v. Le Sergeant (Em.-Fr.-Jos.) et Lières (Fr. de).
Isbergue (sœur), II. 9.
Iselbrouck (connetablery de), IV. 7.
Isenghem (Isabelle d'), II. 20.
Isques, cant. de Samer, arr. de Boulogne, III. 13.
Itzweire (Michel), IV. 11, 12.
Izel-les-Avesnes-le-Comte (Izel-les-Hameaux), cant. d'Aubigny, arr. de Saint-Pol, V. 6.

J

Jacob, IV. 23.
Jacob (Jacques), curé de Saint-Sépulchre, V. 22.
Jacob (Jean), I. 39.
Jacobins, II. 39, 41, 43, 51.
Jacquart (Abraham), I. 91.
Jacqueline, II. 85.
Jacquet (Anne-Marie), I. 94.
Jamot (Anne-Joseph), IV. 27.
Jannet (Eustache), I. 36.
Jannet (Michel-François), I. 36.
Janot, IV. 4.
Janot (Charles), neveu de Ferry Janot, IV. 8.
Janot (Ferry), docteur en médecine, gendre de Adrien de Wignacourt, IV. 8.
Jaquemart, varlet de Saint-Jean, II. 38.
Jaquemins (Willame), peintre, échevin, I. 7-9, 46, 47, 83, 84. — V. 40.
Jaquemont (François), II. 11.
Jardin Cappel, à Audenthum, paroisse de Zudausque, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 23.
Jardin de l'hôpital, II. 19.
Jean, seigneur de Seninghem, III. 2.
Jean II, roi de France, III. 1.
Jeanne, veuve de Jean Le Koc, I. 43.
Jeanne (noble dame), veuve de Baudin de Bouchourt, I. 46.
Jefroy (Pierre), curé de Saint-Denys, I. 6, 84.
Jehan, *faiseur de sarges*, II. 37.
Jehanne, femme de Jean Le Wachter, *priseresse jurée*, I. 46.
Jehenne *as escaches*, femme de Thomas Ghys, II. 84.
Jennequin (Catherine), II. 25.
Jésuites ou Compagnie de Jésus, I. 18, 36, 59, 60, 71, 102. — II. 13, 92.

— d'Aire, I. 37.
— Pères Wallons, I. 14, 86, 87, 115.
Joiel (Antoine), I. 59.
Jolly (A.), d'Euringhem, II. 20.
Jolly (Ad.), laboureur de Merck, II. 19, 20.
Jolly (Pierre et Jacques), II. 19.
Joly (Augustin), II. 23.
Joly (Brégitte), mère-marthe de Saint-Jean, II. 24.
Joly (Jacqueline), I. 64.
Joly (Jean), II. 11.
Joly (Marie-Madeleine), I. 93.
Joly (Pierre), échevin, I. 7, 9, 10, 46, 48, 49. — V. 39.
Jonckheere (Marand), laboureur, I. 63.
Jonge (Antoine de), I. 80.
Jonglet (Jehan), chanoine de Saint-Omer, II. 68.
Jonnart (Ladislas), évêque de Saint-Omer, I. 67.
Jorge, médecin, II. 52.
Jourdain (Pierre), I. 57.
Jourdan (Denis), *entertailleur d'ismaiges*, III. 18.
Journy (Jacques de), V. 21.
Joyart (Clay), I. 46.
Joyeux (Jean), I. 62.
Judas (Jeanne-Claire), dite sœur Marie-Elisabeth, sœur ancienne de l'hôpital, I. 76, 92, 124.
Jumelle (Jacques de la), maïeur, III. 3.
Juvenis (Josse), chapelain, I. 105.

K

Kane (Andrius), I. 45.
Kase (Willaume), échevin, I. 4.
Katelote, II. 48.
Katerine, femme de Simon Silvestre, *priseresse jurée*, I. 46.
Katerine, femme de Will. Du Breucq, II. 49.
Katerine, veuve de Jaquemart Godele, I. 47.
Kavin (Jean), V. 38.
Kebe (Georges), I. 5.
Kekrin (Jean), chapelier, I. 46.
Kelmes (Jean de), échevin, I. 44.
Kelvaire (Jehan), II. 58, 59.
Kendale (Nicole de), II. 43, 44.
Kendale ou Quendale (Simon de), II. 3.
Kernisse (Katherine), maîtresse de Saint-Jean, II. 37-39, 41, 42, 44, 46, 48-51.
Kerscamp (Cristoffle de), échevin, I. 51.
Kerscamp (Noffle de), II. 37, 42.
Kerstiene, veuve de Jean de Langage, I. 4.
Kerstienne, femme de Jean Le Bon, I. 2.
Ketele (Jean), argentier, II. 73.
Kiebe (Baudin), échevin, I. 9.
Kieldrecht, cant. de Beveren, arr. de Saint-Nicolas, province de Gand (Belgique), II. 87.
Kiele (Georges), I. 45.
Kienville, III. 14.
Kiewe (Michel), II. 42.
Knappegoet ou Kenappegout (Pierre), II. 2, 39.
Kokin (Guillaume), V. 42.
Kruit (Jean), maraîcher, II. 69.

L

Laban (Casin), tisserand, II. 41.
Laban (Pierre), I. 84.
Laban (Willame), tisserand, II. 42.
La Barne, com. de Campagne-les-Wardrecques, cant. de Saint-Omer, V. 4.
La Bassée, ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord), I. 86.
— (pauvreté de), I. 60.
Labe (Louis de), échevin, I. 35.
Labé (Pétronille), I. 41, 42.
Labbey (Jean), I. 4, 45.
Labbey (Wautier), échevin, I. 43, 44.
Labbey (Willaume), échevin du chapitre, I. 45.
Laben (Nicolas-Louis de), écuyer, seigneur de La Haye, IV. 2.
La Beuvrière (comte de), v. Beaulaincourt (Alex.-Aug. de).
Labite (Nicaise), échevin, I. 18, 55.
La Blanche-Motte (sieur de), v. Croisilles (Jacq.-Aug. de).
La Bruyère, com. de Racquinghem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 16.
La Buissière, v. Lamiral.
La Capelle (sieur de), v. André-Omer de Hanon.
La Carnoye (seigneurie), com. d'Enquin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 14.
La Cauchie-Regnault, I. 31, 32, 49, 65, 84.
La Chapelle (abbaye de), II. 72.
Lachelin, administrateur de la Fraternité, I. 100, 124.
La Clittre (dame de), v. Hendricq (Is.).
La Comté (seigneurie de), à Blaringhem, com. de Pernes, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, I. 13, 80.
La Comté (seigneur de), v. Barally.
La Comté (seigneur de), v. Quernoval (Ph.-Max. de).
La Comté (sieur de), v. Ghistelles (Jean de).
La Contadorie, I. 126.
La Cornhuse (messire Philippe de), sieur de Lambletun, IV. 4, 27.
La Cotterie, I. 54.
La Cousture (douairière de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
La Couture, à Cohem, com. de Wittes, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 13.
La Couture, lieudit de la prévôté de Saint-Omer, IV. 12.
La Couture (seigneur de), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de) et Wissocq (Fréd. de).
La Cressonnière, fief à Quernes, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 18, 37, 38.
La Cressonnière (de), v. Duval (Fr.).
La Cressonnière (sieur de), II. 18.
La Croix (vallée de), à Blendecques, cant. de Saint-Omer, IV. 5.
La Croix-Maresse, lieudit à Havesquerque, cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck (Nord), II. 51.
La Croix (Antoine de), chapelain, I. 108, 109.
Lacroix (seigneur de), v. Tramecourt (Ant.-F.-L. de).
La Cuisine (sire Robert de), prêtre, vicaire de l'église de Saint-Omer, I. 49, 50, 82.
La Dienné (Joseph-François de), écuyer, I. 32.
La Drogherieuse (Guillaume de), échevin, V. 40.
Lafille, secrétaire des hospices, V. 21.
Lafitte (Robert), administrateur de la Fraternité, I. 100, 101, 124.
La Folie (Antoine et Gilles de), II. 12.
La Folie (dom Mathieu de), religieux de Clairmarais, II. 12.
La Folie (Jeanne), II. 12.
La Fouacherie (seigneurie de la), IV. 4.
Lagache (J.), II. 76.
Lagaise (Jacques), fermier, IV. 9.
Lagaise (Marie-Antoinette), IV. 9.
Lagan (Julien), III. 8.
La Gave, à Cohem, com. de Wittes, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 13.
La Gloriette, I. 23.
La Gloriette (seigneur de), v. Pau (Max. de).
Lagniez (sœur Louise), I. 118, 129.
Lagniez (sœur Rosalie), I. 94.
Laguèze (Antoine), prêtre, I. 112.
Laguin (Vincent de), dit Le Paooe, V. 45.
La Hault (demoiselle Anne-Thérèse de), fille de Jean-Fr. Chevallier, IV. 8.
La Haye (seigneur de), v. La Ben (Nic. Louis de).
La Herlière (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
La Hernesse (seigneurie de), cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), I. 73.
La Hernesse (seigneur de), v. Des Wasiers (F.-J.-D).
La Hongrie ou *Hongherie*, lieudit à Leulinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 17.
La Houssoye (demoiselle de), femme de Th. Ekemadebrise, IV. 5.
La Houssoye (François-Joseph de), écuyer, I. 19.
Laigaice (sœur Péronne), II. 65.
Laignel (Pierre), I. 4.
Laignel (R. Père), procureur des Jésuites wallons, I. 114.
Laillier (Michel), II. 39.

Laires, Laeire, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 124. — II. 17, 21.
Laisné (François), I. 78.
Laisnoy (André de), II. 63.
Lait aux vieillards, II. 9.
La Jumelle (seigneurie de), à Tilques, cant. de Saint-Omer, I. 11, 23, 45, 47, 73.
La Jumelle (Gilles de), I. 44.
La Jumelle (seigneur de), v. Gailliot (Charles).
La Jumelle (seigneur de), v. Rebecque (Jacques de).
Lallart, receveur des Etats d'Artois, II. 17.
La Locque (seigneur de), v. Du Fresne (J.-F.).
Laloyaux (D.), administrateur de la Fraternité, II. 8, 9, 28, 29.
La Madeleine, près de Saint-Omer, II. 68, 79.
— (domaine de la), III. 5.
La Madeleine (hôpital de), I. 4, 85, 86.
La Mairie ou La Merye (seigneur de), v. Avrecke (Fr.-L. d'), I. 41, 42.
La Malassise ou *Malassise*, lieudit à Longuenesse, cant. de Saint-Omer, I. 17, 76, 89. — V. 5, 6.
La Malassise (seigneur de), v. Vanthoutsoorn (Ant.).
La Marche (seigneur de), v. Deleval (Jacques).
La Marlière (Willaume de), I. 48.
La Mayrie (seigneur de), v. La Dienné (Jos.-Fr. de).
Lambecq (Bertin), passementier, II. 9.
Lambert, curé de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, I. 69.
Lambert, évêque de Thérouanne, III. 4.
Lambert (Broyart), brasseur, II. 40.
Lambert (Joseph-Jacques), fermier, IV. 7.
Lambert (Pierre), échevin, I. 3, 50-52, 83, 84.
Lambert (Pierre), receveur de Saint-Jean, II. 51-53, 55.
Lambert (Robert), chapelain de l'hôpital, II. 64, 67.
Lambert-Cadet, administrateur de la Fraternité, I. 97. — II. 28.
Lambres, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 37, 39.
Lambriquet (Anne-Marguerite), veuve de Michel Du Hamel, IV. 5.
Lambriquet (Louis), IV. 5.
Lambruch (Pierre), V. 44.
Lamirant, receveur de Saint-Jean-Baptiste, V. 12.
Lamman (Pierre), maire des Francs-Alleux, I. 3.
Lamoral (Claude), comte de Fauquembergues, IV. 6.
Lamoral (Ferdinand-Gaston), duc de Croy.
Lamoral de Labuissière (Oudart), I. 22.
La Motte, seigneurie à Cappellebrouck, V. 17-19.
Lamotte (Jacques-François), IV. 10.
La Motte (Robert de), écuyer, I. 50.
La Motte (seigneur de), v. Hanon (Ant. de), écuyer, Ghistele (Jacques de), Pardieu (Val de) et Wasiers (E.-F.-D. des).
La-Motte-en-Sambre, I. 11.
La Motte-Warnague (terroir de), II. 11.
La Motte-Warnecque dit Saint-Liévin, com. de Merck-Saint-Liévin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, V. 8.
Lamoury, apothicaire, I. 99.
Lamoury (demoiselles), I. 13, 71.
Lamoury (Jean), argentier, I. 15. — V. 22.
Lamoury (Michel), potier, II. 96.
Lamoury (P.), prêtre, IV. 10.
Lamoury (Pierre-François), V. 34.
Lamoury (sieur), I. 13.
Lamoury (Simon), V. 34.
La Movardrie (seigneur de), v. Croix (Roland de).
Lampernesse, lieudit à la Madeleine de Saint-Omer, III. 5.
Lampstas (Nicaise), fermier, IV. 7.
Lanc Been (Jean), échevin, I. 43.
Lancquesaing (Louis-Dominique-Eustache de), écuyer, sieur de Quiestède, Chocques, Meplan, etc., IV. 8.
Landertun (Jacques de), échevin, I. 10, 46, 82.
Landertun (Jean de), échevin, I. 6.
Landrethum (Stas de), I. 3.
Langage (Jean de), I. 4.
Langainne (Antoine de), écuyer, seigneur de la Huberdry, IV. 9, 10. — V. 37.
Langhardin (Jean), échevin, I. 3. — V. 40.
Langhardin (Malin), échevin, I. 4.
Langheclus, marais à Saint-Omer, II. 68.
Langhetoc, I. 5.
Langlade (de), capitaine au régiment de Provence, I. 128.
Langle (pays de), I. 16, 18, 57, 71, 75, 77. — II. 82. — III. 7, 13. — IV. 11.
Langle (seigneur de), v. Tramecourt (Ant.-Fr.-L. de), Caucheteur (Eug.-Jos.), Vorden (A. et L.).
Langle (vicomte de), v. Croy (Ph. de).
La Nieppe (seigneurie de), I. 73.
La Nieppe (seigneur de), v. Presle (H. et Ch. de).
Laniez (M.-Rosalie), I. 96.
Lannoy, lieudit, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 43.
Lannoy (Charles de), chevalier, I. 68.
Lannoy (J. de), chanoine, I. 18.
Lannoy (Jacquemine de), femme de Guillaume, seigneur d'Ostove et Offrethun, etc., I. 31.
Lannoy (Jean de), laboureur, I. 18.
Lanose (Henri-Alexandre), IV. 26.
Lanose, l'aîné, II. 28.
Lanose (Nicolas-Joseph), receveur de la Fraternité, II. 98. — V. 25, 46.
Lanosse, directeur de la Bienfaisance, I. 98-100.
Lansbreigne (seigneur de), v. Des Wasiers (E.-F.-D.).
Lansbrigghe, (seigneurie de), I. 77.
Lansel (Philippe), charpentier, II. 83, 84.
Lanvin (dame), veuve de Michel Verrier, I. 77.
Lanzeulx (Anthoine de), brodeur, II. 64.
La Pairie de Poittevin (dame de), femme de Jos. de Genevières, IV. 8.
La Palme (fief et seigneurie de), II. 11.
La Panne, com. de Nordausques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 74.
La Pasture (Pierre-Antoine-François de), chevalier, I. 14.
La Payellette, com. d'Arques, cant. de Saint-Omer, I. 25.
La Pierre (de), v. Duval (François).
La Planque, com. de Nortkerque, cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer, V. 28.
— (fief de), com. de Vaudricourt, cant. d'Houdain, IV. 8.
La Porte (seigneurie de), I. 55.
La Potterie (seigneur de), v. Lamoral d'Audenfort.
La Prée (seigneur de), v. Lancquesaing et Mametz (M. de).
La Proye (de), v. Croisilles (famille).
Lapugnoy (paroisse de), cant. de Béthune, I. 69.
Lardeur (Charles), III. 5.
Lardeur (Cl.-André), laboureur, II. 19.
Lardeur (Jean), I. 70.
Lardeur (Jean-François), *garde-marteau*, I. 23.
Lardeur (Marie), femme de Denys Domin, II. 87.
Lardinois (Nicolas), I. 62.
La Roche de Varenne, V. 37.
La Rochelle (Jean de), curé de Saint-Louis, I. 43, 44.
Larsé, II. 32.
Lartisien (Chrestien), dit Delecappelle, II. 3.
Lartisien (Christiaen), échevin de La Jumelle, I. 45.
Lartisien (Jacques), II. 69.
Lartisien (sœur Isbergue), I. 81, 125.
Larue, V. 25.
La Rue (fief de), I. 14.
La Rue (Henri de), I. 91.
La Rue (Monsieur de), I. 107.
La Rue (seigneur de), v. La Pasture et Fiennes (Flour de).
La Rue (sieur de), v. Havrecq (Jean d').
La Selle ou *Le Picquendal*, à Etrehem, com. de Leulinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 27.
La Sépouze (de), v. Vialles.

Lassay (Marie-Jeanne), I. 75.
Lassé (Pierre), fermier, IV. 7.
Lassere, chirurgien aide-major, I. 117.
Lassus (sieur de), v. Vanhoutsorn (Ant.-Fr.).
Lataillant, II. 22.
Latalian (Bernard), II. 20.
La Tannerie ou des Tanneurs (rivière de), I. 58, 61.
La Thieulloye (vicomte de), v. Bernemicourt (Charles et François) et Saluces-Bernemicourt.
La Tour (Baudin), échevin, I. 45.
La Tour (Henri de), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, échevin, I. 53, 54.
La Tour (Julien-Joseph, comte de), I. 75, 89, 114.
La Tour-Saint-Quentin (Julien-Joseph de), IV. 9.
La Tramerie (madame de), II. 86, 89.
La Tramerie (seigneur de), II. 88.
La Tremouille (Jeanne de), I. 31.
La Trimouille (armes de), II. 85.
Latteur (Jean), prêtre, I. 109, 110.
Lattre (Jean de), IV. 7.
Lauches (Simon de), prêtre, vice-gérant du Sépulcre, II. 50.
Lauenzone (Jean), maître du Cheval d'Or, I. 10.
Lauman (Jean), échevin, I. 2.
Laurens (Jean), I. 58.
Lauretan de Cauchy (Louis-Joseph), maïeur, administrateur de Saint-Louis, I. 73, 93, 116.
Lauretan (Pierre-Louis-Joseph de), chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, maïeur, I. 117, 128. — V. 15.
Laurin (Jean), V. 3.
Lautrain (Pierre), IV. 11.
La Vacquerie (Catherine de), V. 41.
Lavaisne (Adam de), prêtre, II. 66.
Lauwardaige, II. 57.
Lauwers (Willame), II. 4.
La Vasserie (château de), IV. 8.
La Vasserie (seigneur de), v. Gennevières (Ch.-Fr. de).
La Vasserie (seigneur de), v. Genevières (Jos. de).
La Vaucelle (seigneur de), v. Tramecourt (Ant.-Fr.-L. de).
Lavement des pieds des pauvres, V. 33.
Lavenne (Hellin de), procureur de Saint-Louis, gouverneur de l'Ecoterie, I. 9, 10, 48-50, 65, 82, 84.
La Viefville (Collard de), femme de Jacques de Wissoc, I. 20.
La Viesville (fief de), IV. 5.
La Viesville (Eustache de), I. 108, 109. — II. 80.
La Viéville (Guislain de), chevalier, I. 70.
La Viexville (Collard de), femme de Jacques de Wissoc, II. 1.
La Violette, v. Bourgeois (J.-Ph.).
Lavisse (Jean), chanoine, I. 53.
Lawreyns, ingénieur, I. 98.
Lay (Guillaume), I. 50.
Lazin (Jacques), I. 3.
Le Aglise (Winnoch de), échevin, I. 48.
Leart (Mahieu du), I. 56.
L'Eaue ou Leauwe (Jean de), échevin, I. 52, 53, 84.
Leaue (Jernin de), *orfèvre*, III. 13.
Le Baillerie (Guillaume de), I. 48.
Le Bailleue (Jaquemine), femme de Jacq. Le Vasseur, II. 48.
Le Bailli (Jean), II. 42, 58.
Le Barbier (Jean), échevin, v. aussi Jean d'Aire, I. 43, 44. — V. 42.
Le Barlion (Jean), échevin, I. 44.
Le Barreteur (Pierre), I. 10.
Le Bart (Loy), I. 4.
Le Baudrain de Poix (Mgr de), v. Poix (Pierre de).
Le Bavelare (Olivier), II. 39.
Le Becq (seigneurie de), près Saint-Pol (sur Mer ? Nord), IV. 13.
Le Bels (Baudin), échevin, I. 44. — V. 40.
Le Beyere (François), I. 8.
Le Beyere (Jaqueme), *fresch pissonnier*, I. 45.
Le Beyere (Tassart), échevin, V. 40.
Le Biedere (Baudin), I. 54.
Le Biez, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, II. 24.
Le Bizère ou Le Bisers, ou Le Bissère, échevin, I. 4, 31.
Leblanc (J.-B.), fermier des droits d'amortissement d'Artois, Flandre et Hainaut, II. 14, 16.
Le Blanc (Michel), échevin, V. 39.
Le Blicq (Jehan), II. 58.
Le Bliekere (Laurent), échevin, V. 40.
Le Blienghere (Tristraen), II. 3.
Le Bloc (E.), II. 42.
Le Blocq (Jean), échevin, I. 56. — V. 40.
Le Blocq (Mahieu), II. 75.
Le Blœcre (Willaume), échevin, I. 55.
Leblond (Ch.-Antoine), IV. 11.
Le Blond (Nicaise), échevin, I. 53. — II. 48. — IV. 15, 16.
Le Blonde (Jean), I. 17.
Le Boin (Jean), I. 103.
Le Bon (Jean), I. 2.
Le Bon (Jean), laboureur, I. 85.
Leborgne (Denis), brasseur, I. 61.
Le Borgne (Jean), bailli, V. 40.
Le Borgne (Pierre), I. 32.
Le Borgnère (Gilles), I. 48.
Le Boucq (Jean), II. 62.
Le Bouf (Jean), maître de l'Ecoterie, prêtre, I. 5-8, 82-85.
Le Bouf (Pierre), tablier de Saint-Martin, I. 45.
Le Bouf (Simon) maître de l'Ecoterie, I. 4.
Le Boujonnier (Baudin), échevin, I. 43.
Le Boullenguier (Philippe), II. 61.
Le Bourgois (Grégoire), prêtre, I. 55.
Le Bourguignon (Jean), II. 78.
Le Boursier (Jacques), II. 62.
Le Boursier (Miquiel), échevin, I. 8.
Le Bourt (Bade), échevin, I. 5.
Le Bouvier (Enlard), le jeune), I. 52.
Le Bras, terres maresques, à Lizelbroucq, II. 90.
Le Brasseur (Jean), échevin, I. 5.
Le Breghe (Folke de), I. 55.
Le Brethon (Marie), V. 14-16.
Le Brime (Clay), meunier, II. 54.
Le Broc (Jean), échevin, I. 4, 5, 45. — II. 3. — V. 40.
Le Brouc (Bade), I. 84.
Le Brodeur (Robert), II. 41.
Le Brun, v. Donqueuvre (Guill. de).
Lebrun (Charles-François), chanoine, IV. 3, 4, 11.
Lebrun (demoiselle), ancienne maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 2, 8, 15.
Lebrun (J.-Jos.), I. 92.
Le Brun (Jean), I. 57.
Lebrun (Marie-Bertine-Augustine), V. 12.
Lebrun (P.-F.), I. 90.
Le Brune (Chrestienne), femme de G. Le Maréchal, I. 16.
Le Bunelier (Jean), dit Dusolier, I. 45.
Le Burrier (David), prévôt de Montreuil, I. 54.
Le Cafort, à Bourecq, I. 26.
Le Calmoere, II. 90.
Le Cammat, ou Le Kaumâtre, ou Le Kanmakere (Jean), échevin, I. 3, 31, 44, 84. — V. 40.
Le Cannier (Jean), échevin, V. 40.
Le Capuseur (Willaume), I. 44.
Le Cardinal (Martin), I. 53. — II. 49-51.
Le Cardonnal ou Le Cardinal (Willame), I. 6, 46, 84. — II. 4.
Le Caron (Chrétien), II. 43.
Le Caron (Etienne), II. 58.
Le Caron (Jean), échevin, V. 40.
Le Caron, v. Gribedon (Mikiel).
Lecaron d'Iselbecq, V. 3.
Le Carouve (Jehane), II. 4.
Le Castelain (Andrieu), frère du Tiers-Ordre, II. 50, 51.
Le Candellier (Jean), échevin, I. 44, 50.
Le Caucheteur (Jean), échevin, I. 52, 84.
Le Caucheteur (Mahieu), échevin, I. 56.
Le Caucheteur (Pierre), tablier de Sainte-Marguerite, I. 5.
Le Chevalier (Bazin), I. 70.
Le Chevalier (Charles), receveur de la Madeleine, II. 79. — III. 8. 20.
Le Chevalier (Guillaume), II. 63.
Le Chevalier (Jean), I. 3, 82.
Le Chevalier (Lambert), I. 21.
Le Chingledicq, II. 90.
Le Choquel, com. de Glominghem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, II. 16.
Le Cigne (sœur Austreberthe), *ancienne* de l'hôpital, I. 43, 87, 113, 124.

Le Clatre (Gilles), échevin, I. 48.
Le Clerc (Jacques), *escripvain et loieur de livres*, III. 12.
Le Clerc (Willame), échevin, I. 49.
Leclercq (André-Joseph), II. 19.
Le Clercq (Andrieu), merchier, I. 106.
Le Clercq (Charles-Bernard), I. 62.
Leclercq (Cologne), I. 43.
Leclercq (François), curé de Saint-Denis, I. 79, 125. — III. 2. — IV. 3.
Le Clercq (Fr.-J.), I. 91.
Le Clercq, *Li Clers* (Gilles), de Serques, I. 3.
Le Clercq (Guillaume et Alleaume), II. 63.
Le Clercq (Jacques), I. 57, 66.
Leclercq (Jean), échevin, I. 20, 48, 55. — II. 61, 63.
Le Clercq (Louis), argentier, II. 71.
Leclercq (Pierre), I. 39.
Le Cloetre (Jacques), I. 47.
Le Cloppère (Jean), II. 56.
Le Clud (Jean), échevin, I. 50. — II. 47.
Le Clue ou Le Clut (Robert), I. 5, 7, 84.
Le Cluit (Robert), boulanger, I. 9.
Le Clut (Clay), I. 55.
Le Cocq (Laurent), II. 4, 42, 58.
Le Coestrebbart, II. 61.
Le Coigne (Guillaume), brasseur, IV. 28.
Le Coigne (Thérèse-Aldegonde), IV. 28.
Le Coincte (sœur Mausette), maîtresse de l'hôpital, II. 65, 66.
Lecoingne (Alexis-Joseph), avocat au Conseil d'Artois, greffier, I. 125.
Le Cointe (Jean), peintre, III. 21.
Le Col (Rawel) ou Raoul Le Coul, échevin, I. 43, 44.
Le Colbrech, *Le Colbert*, à Moninghem, cant. de Saint-Omer, I. 28, 66.
Le Colne, I. 52.
Lecomte (Jacques), conseiller au bailliage de Saint-Omer, IV. 2.
Lecoq (Jean), prêtre d'Offrethun, III. 3.
Le Cordier (Baudin), échevin de La Jumelle, I. 45.
Le Cordier (Bertin), II. 48.
Le Cornehuse (Nicolas, écuyer, maïeur, II. 76.
Le Couppe (vallée de), I. 27, 82.
Le Coureur (Robert), V. 42.
Le Coustre (Clay), échevin, tablier de Saint-Sépulcre, I. 6, 46, 83.
Le Couvreur (Ansel), échevin, I. 44.
Le Covreur (Lauwyn), échevin, I. 46.
Le Covreur (Loy), échevin, I. 46, 47. — II. 7. — V. 38.
Le Covreur (Michel, Miriel), *taulier*, V. 38.
Le Covreur (Pierre), échevin, I. 51, 83.
Le Covreur (Simon), échevin, I. 53.
Le Cras (Allart), briseur de bois, II. 56.
Le Crok ou Crœc (Mikiel), échevin, I. 3. — V. 40.
Lécuier (seigneurie de), IV. 6.
Le Cuppen (Jean), censier, II. 67.
Le Cuvelier (Lambert), échevin du Coelhof, I. 3.
Le Day (Gilles et Maximilien), I. 39.
Le Deckere (Tassart), I. 6.
Le Decquere (Oste), boucher, II. 43.
Ledent (François), chirurgien, I. 105.— II. 74.
Lederzeele, *Lederseele*, *Lierderseele* (*Ledresselle*), cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), III. 14. — IV. 12-14.
Le Desverne (Jacques), II. 62.
Le Dier (Baudin), I. 31.
Le Diere ou Le Dieze (Clay), échevin, I. 10, 48, 49.
Le Donkre (Jean), échevin, I. 9.
Le Drawelare (Zeghen), I. 50, 82.
Ledresse, en Flandre, IV. 16.
Ledringhem, cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), III. 14.
Le Droguerieuse (Pierre), II. 40.
Le Duc (Guislain), I. 59.
Le Ducq, père, administrateur de la Fraternité, I. 97.
Le Dundre (Jean), foueur, II. 37.
Lefebvre, maçon, I. 98.
Lefebvre, vieillard de l'hospice, I. 98.
Lefebvre (Antoinette-Gertrude), II. 19, 20.
Lefebvre (Armand-Léon), V. 30.
Lefebvre (Barbe), V. 6.
Lefebvre (Bernard), I. 64.
Le Febvre (Bertin), prêtre et receveur de l'église Saint-Sépulchre, II. 73.
Le Febvre (David), I. 61.
Lefebvre (François-Bernard), II. 11.
Le Febvre (François-Marie, s[r] de Gouy, V. 24.
Le Febvre (Jacqueline), femme de Fr. Febvin et veuve de Robert Ancquier, II. 86.
Le Febvre (Jean), échevin, II. 63, 70, 73, 75.
Lefebvre (Josse), I. 87.
Lefebvre (M.), I. 94.
Lefebvre (sœur Marie-Françoise), I. 94.
Lefebvre (sœur Marie-Jeanne), sacristine de l'hôpital, I. 113, 114.
Le Febvre (Simon-Gabriel), bailli de Blaringhem-Flandres, I. 69, 80.
Le Feuvre, v. Simon Mans.
Le Feuvre (Ernoul), écrivain, III. 14.
Lefeuvre (Gilles-Forcos), V. 42.
Le Fevre (Colart), I. 7, 10, 49. — V. 38.
Lefèvre d'Elue (Clai), échevin, I. 43.
Lefèvre (Jacqueline), I. 43, 59.
Le Fèvre (Jaquemart), III. 11.
Le Fèvre (Jean), licencié ès arts, chapelain, I. 108.
Le Fèvre (Laurens), échevin, I. 10, 48.
Lefèvre (Marguerite), veuve de Fr. Dewisme, I. 73.
Lefèvre (Martine), V. 18.
Lefèvre (Tassart), tablier de Saint-Denis et Sainte-Aldegonde, I. 47.
Le Fiel (Laurens), I. 48.
Le Flagoleur, v. Rubestien (Staes).
Le Flameng (Guérard), II. 59.
Le Flameng (Jehan), II. 45.
Le Follon (Oudart), II. 67.
Le Fort, à Widebroucq, com. d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer, I. 13.
Lefort (Hugues-François), fermier, IV. 7.
Le Fort (Pierre), chanoine de Saint-Omer, II. 49.
Le Foulon (Baudin), I. 51.
Le Foulon (Jean), procureur de Sainte-Marguerite, I. 9.
Le Foulon (Michel), dit d'Arques, V. 38.
Le Foulon (Pierre), *cherkemanans*, V. 40.
Le François (Charles-Ignace), écuyer, seigneur de Nielles, IV. 27.
Le François (demoiselles), I. 70.
Le François (Guillaume), conseiller de la ville, administrateur de Sainte-Anne, III. 3. — V. 17, 22.
Lefrançois (R.-Aug.), lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts, II. 15. — — IV. 2.
Le François-Defetel, V. 25.
Lefrançois-Duclercq, II. 24, 25.
Le Franquart, lieudit à l'Oostbrouck, I. 16.
Le Furnes (Michel), échevin, V. 40.
Le Gay (Antoine), II. 11.
Le Gay ou Le Glay (Gilles), échevin, I. 9, 47-49, 83, 84. — V. 39.
Le Gay (Henri), échevin, V. 40.
Legay (Jacques), cordonnier, I. 61.
Le Gay (Jean), I. 74.
Le Gay (Jean), drapier, I. 10.
Legay (Jean-Baptiste), I. 60.
Le Gay (Mariette), II. 88.
Le Gay (Pierre), valet de l'hôpital, II. 59, 60.
Leghay (Miquiel), échevin, I. 8.
Le Gheis (Jean), I. 46.
Légier (Antoine), I. 66.
Légier (Jacques), I. 66.
Légier (Julien), II. 11.
Le Gimay, lieudit à Cohem (v. ce mot).
Legrand, V. 16.
Legrand, trésorier-payeur de la guerre, I. 100, 130. — II. 28.
Legrand (A.-J.), commissaire de la Municipalité, I. 94, 128.
Legrand (Albert-Guillaume), I. 77.
Legrand (Catherine), II. 24.
Le Grand (Jacobus), I. 22.
Legrand (Joseph), I. 16.
Legrand (J.-Ant.), bailli de la ville et du comté d'Arques, I. 122.
Le Grand (Louis), négociant, I. 16.
Legrand (demoiselle), II. 10.
Legrand (Marie-Claire), II. 23.

Le Grand de Castelle (François-Marie), I. 76.
Le Grave (Denis), tisserand, II. 40.
Le Grave (Gilles), II. 61.
Le Grave (Hubert), marchand graissier, I. 63.
Le Grave (Jean), receveur, chapelain, procureur, maître de l'Ecoterie, I. 2, 4-6, 9, 84.
Le Grave (Mahieu), maître de l'Ecoterie, 3, 4, 84.
Le Groete (Miquiel), II. 4.
Le Haep, à Westbrouck, v. ce mot.
Le Hai (Jean), échevin, I. 47.
Le Hamel (seigneur de), v. Croy (Eust. de).
Le Hamelet, à Widebrouck (v. ce mot), I. 13-15.
Le Hanc (Jaquemine), veuve de Baudin Le Ketelaire, II. 49.
Le Hap (Clay), II. 46.
Le Hap (Jean), échevin, I. 8, 48, 49, 82.
Le Hapecoustre, à Serques, cant. de Saint-Omer, I. 22.
Le Harcq (Guillaume), IV. 9.
Le Hardy (Marguerite), femme de Antoine Oudart, II. 83.
Le Hart (L.), II. 42.
Le Heere (Gillèque), II. 44.
Lehere (Louis), II. 38.
Le Hocq (Willay), II. 59.
Le Hocquère (Jean), II. 37.
Le Hocquet (seigneur de), à Blendecques (v. ce mot), V. 15.
Le Hoffeede (Willaume de), II. 3.
Le Hofftec (Nicaze de), I. 48.
Le Hofstede ou Hofsade (Julien de), prêtre, I. 51, 83.
Le Hofsteden (Jean de) V. 42.
Le Hollande (dame de), v. Gherboits (Marie).
Le Hollande (seigneur de), v. Bournel (Rollant) et Wissocq (Jean de).
Le Hostende (Julien de), II. 58.
Le Hourlon, ham. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 25, 31.
Le Hoyville (Pyrone de), I. 53.
Lehoz, administrateur, V. 16.
Le Hurdére (Stas), II. 45.
Le Jay (Robert), teinturier, I. 67.
Lejeune Omer, V. 28.
Le Joisne (Jehan), II. 67.
Le Jonquoy, lieudit á Relinghem, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 33.
Lejosne, II. 28.
Lejosne (citoyenne), V. 7.
Lejosne, curé de Saint-Sépulcre, V. 24.
Lejosne (Eustache), directeur-économe de l'hospice, I. 101, 124.
Lejosne (François-Philippe), avocat, I. 93.
Lejosne (Gérard-François), I. 93.
Le Josne (Philippe), V. 34, 45.
Le Kerl (Baudouin), échevin, V. 40.
Le Kerzere (Wautiers), I. 2.
Le Kesere (Jean), I. 5.
Le Ketelaire (Baudin), II.
Le Ketere (Jean), I. 58.
Le Ketre (Jean), V. 40.
Le Kieu (Jean), *cherkemanans*, V. 40.
Le Kien (Mais), I. 17.
Le Koc (Jean), I. 43.
Le Koc (Michel), V. 42.
Le Kokenare ou Coquenare (Jean), échevin, I. 6, 45, 47.
Le Lardeur (Gilles), huchier, II. 65.
Le Lardeur (Jehan), II. 59.
Le Lardeur (Pierre), fermier, II. 40, 45.
Le Lardeur (Simon), échevin, I. 55.
Le Lart, à Saint-Omer, II. 40.
— (moulin du), I. 41-43, 45, 47, 49, 50, 54, 56.
Le Ledeghe (Wyd), I. 45.
Leleu ou Le Lœu (Anne), I. 37, 38.
Leleu (Jean), I. 59.
Leleu (M.-Cécille sœur), I. 124.
Leleu (M.-Jeanne), I. 92.
Le Leu (Nicolas, André et Tassart), I. 57.
Lelinghem (Gilles de), échevin, I. 3, 43, 82, 83.
Le Londdre (Jean), I. 8.
Le Long (Gilles), échevin, I. 45, 46. — V. 39.
Le Long (Jean), échevin, *taintellier*, I. 44. — V. 40.
Le Lormier (Jean), I. 44.
Le Macequeliez (Willaume), I. 32.
Le Magrelant, II. 61, 64.
Lemaire, II. 15.
Lemaire, boucher, II. 27.
Lemaire, receveur des douanes du Roi, I. 65.
Lemaire (Etienne-Joseph), I. 93.
Le Maire (Jehan), avocat au Conseil d'Artois, II. 91.
Lemaire (Thérèse), II. 25.
Lemaire de Florenville et de Harchies (famille), II. 14.
Le Maistre (Amant), chapelain, II. 59, 61.
Le Maistre (Jean), échevin, I, 7-9, 46-48, 83, 84. — II. 46. — V. 39.
Lemaistre (Jean), trésorier général des fortifications, I. 70.
Le Maistre, Lemaître (Josse), I. 33, 61. — II. 85.
Lemaistre (Mansart), orfèvre, III. 7.
Le Maistre (Willaume), II. 42, 58.
Lemaître (sœur Marie), mère-marthe de Saint-Jean, II. 14.
Le Makere (Jean), échevin, I. 44.
Le Marichal (Guillaume), I. 16.
Le Marlière (François de), dit de Poix, II. 4, 46.
Le Masque, à Zudausques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 23.
Le Mattere, v. Tryu Trepelrose.
Le Mauwere (Nicaise), I. 7.
Le May (Agnieux), II. 58.
Le May (Ghilbert), chaudronnier, I. 2.
Le May (Jacques), II. 3.
Le May (Jean), échevin, V. 40.
Le May (Margueritte), I. 54.
Le May (Michel), I. 22.
Le Meldre (Jean), *desserreur-priseur*, I. 55.
Le Merchier (A.-F.), I. 71.
Le Merchier (Guérard), échevin, I. 51, 52, 83.
Le Mesemaere (Hoste), échevin, I. 55.
Le Meulledick, à Saint-Omer, I. 25.
Le Mey (Jean), curé de Bollezeelle, II. 67.
Le Mezemarre (Oste), teinturier, II. 40.
Le Milledicq, II. 68.
Le Mitre (Ernoul), I. 47.
Le Mitre (Jean), maître de Saint-Jean, II. 34-38.
Le Mire (Bertin).
Le Mire (Jeanne), maîtresse de l'hôpital, I. 55.
Le Mœutre (Jean), *chavelter*, II. 61.
Lemoine (Jacques), charpentier de l'hôpital, I. 95.
Le Moine (Thomas), I. 83.
Le Moir (Jean), *plommier*, II. 72.
Le Moisne (Jacques), II. 42, 58.
Le Moisne (Marie), V. 6.
Le Mol (Enguerrand), *taulier*, V. 38.
Lemol (Jacques), III. 3.
Le Mol (Willemigne), femme de Will. Carré.
Lémon (Jacques de), échevin, II. 7.
Le Mont (Berte), *cherkemanans*, V. 40.
Lemort (Etienne), V. 42.
Lencquesaing (Jean-Jacques de), bailli, I. 12.
Le Nart (v. aussi Saint-Martin-au-Laërt), I. 70. — II. 63, 64. — IV. 2, 13.
Le Nasse (Simon), échevin, I. 6, 8, 46-48, 84.
Le Nasse (Willaume de), échevin, I. 4.
Le Née (Jean de), I. 102.
Le Nesse (Aleaume de), I. 49.
Le Nesse (Foulque de) échevin, I. 10, 49, 51, 85.
Le Nesse (Jean de), I. 55.
Le Neu (Alexandre), maçon, II. 83.
Le Neufverue (Jean de), échevin des Francs-Alleux, I. 54.
Le Neve (Jean), échevin, I. 55.
Le Neve (Lamyne), femme de Jean Foctemol, I. 54.
Le Neve (Willaume), maïeur, I. 49.
Lengaingne (Guillaume), I. 56.
Lenglart (Amé-Joseph), II. 9, 20.
Lenglès (Jean), cuisinier, II. 71.
Le Nieuwerleet (seigneur de), v. Wissoc (Nicolas de).
Lenoir, officier de santé, I. 129.
Le Noir (Willaume), I. 45, 46.
Le Normant (Jean), receveur de l'Empereur, II. 75.

Le Nort (Laurent), fermier, II. 67.
Lens, cant. de l'arr. de Béthune, II. 8.
Lens (Antoine de), I. 14.
Lens (Antoine-Joseph de), maïeur, administrateur de Saint-Louis, I. 19, 23, 89.
Lens (Gérard de), maïeur, administrateur de l'hôpital, I. 21, 67, 109, 110.— 81, 88, 90.
Lens (Gilles-Othon de), I. 41.
Lens (Joseph de), maïeur, II. 97. — III. 2.
Lens (Oudart de), maïeur, administrateur de l'hôpital, I. 21, 33, 66, 108, 109, 112, 113. — II. 79-82, 88, 89.
Lens (Robert de), mayeur, I. 111, 112. — II. 93, 94.
Léon (Claudio de), I. 126.
Le Padehoucq, com. d'Heuringhem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 67.
Le Paintre (Guilbert, *nattier*, III. 12.
Le Paintre (Jean), manouvrier, II. 37.
Le Paintre (Tassart), couvreur, II. 37.
Le Pan (Jeanne), femme de Jacques Muselet, I. 65.
Le Pap (Baudin), échevin, I. 7-9, 46-50, 55, 82, 84. — III. 12. — V. 40.
Le Pap (Jean), *pottier de terre*, I. 52.
Le Pape (Jean), boucher, II. 60.
Lepape (Laurent), procureur de la Maladrerie, III. 5, 8, 17.
Le Pape (Pierre), I. 4.
Le Pape (Willaume), échevin, I. 49.
Le Pappe, v. Laguine (Vincent).
Le Parmentier ou Parmentier (Vincent), échevin, I. 2, 6-10, 47-49, 82, 84, 85. — V. 39.
Le Pau (Pierre), I. 4, 84.
Le Paveur (Jean), échevin, procureur de l'Ecoterie, *dessevreur-juré*, I. 5, 6, 82-85. — V. 39.
Le Paz (Baudin), échevin, V. 39.
Le Picquendal, v. *La Selte*.
Lepin (Jean), II. 62.
Lépine, receveur du Bouillon, V. 37.
Le Pippre (Jehan), I. 3.
Le Pippre (Robert), prêtre, I. 106, 107.
Le Plachoux, com. de Boisdinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV. 5.
Le Plouich, com. de Wavrans-sur-Aa, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, II. 19, 20.
Le Ploutre (Pasquier, II. 60.
Le Ponchel, à Arques, I. 25.
Le Popelierslicq, dans la banlieue de Saint-Omer, II. 68.
Le Porcq (P.), échevin, I. 107.
Le Porcq (Philippe), argentier, II. 78.
Le Potier (Gilles), échevin du Coelhof, I. 3.
Le Potier (Jean), valet de Saint-Jean, II. 39-44, 46.
Le Pottier (Pierre), I. 12.
Leprêtre (Gabriel), docteur en médecine, I. 62.
Le Prêtre (Pierre), IV. 4.
Le Prévost (Ernoul), échevin, I. 50.
Le Prévost (Gilles), échevin, I. 10.
Le Prévost ou Le Pruvost (Pierre), I. 11, 70.
Le Prévost (Willaume), I. 47.
Le Pric ou Le Priit (Jehan), II. 39, 42, 44.
Le Prieleghere, II. 64.
Le Pruvost (Antoinette), III. 7.
Le Pruvost (Jean), lieutenant de maïeur, II. 75.
Le Pud (Jaqueme), I. 17.
Le Putleghere, II. 61.
Le Querach (Jacques), II. 59.
Le Quettier (Jean), III. 5.
Le Quettu (Jehan), II. 91.
Lequien (A.), I. 94.
Le Ract (Barthélemy), II. 42, 58.
Le Ract (Guillaume), *sayetteur*, II. 72.
Le Rain (Loy), I. 70.
Le Ramemersech, près de Saint-Omer, I. 51, 83.
Le Rappe (Pierre), peintre, II. 70.
Le Rappere (Lyon), échevin, I. 55.
Le Rat, tenue de la terre d'Ausque, à Zudausques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 11.
Le Rat (Guillaume), lieutenant de monseigneur Bastart de Renty, I. 31.
Le Reude (Beatrix), veuve de Clay Scollin, I. 51.
Le Reude (Brice), II. 58.
Le Reude (Catheline), I. 47.
Le Reude (Clay), II. 4.
Le Reude (Jacques), échevin, I. 10, 48, 49.
Le Reude ou Ruede (Jean), échevin, I. 9. — V. 39.
Le Reude (Willame), échevin, I. 7, 47, 48.
Le Rœudre (Jean), receveur du guet, II. 91.
Le Rool (G.), II. 42.
Le Rouge-Homme, lieudit sis à Wizernes, I. 82.
Leroux, chaudronnier, V. 44.
Le Roux (André), escarwette, II. 72.
Le Roux (François), chaudronnier, I. 64.
Leroux (J.-N.), commandant militaire, I. 128.
Leroux (Marie-Elisabeth-Agnès), III. 27.
Le Rovere (Agnez), I. 6.
Le Rovere (Jakeme), échevin, I, 44.
Le Rovere (Lambert), I. 6.
Le Rozehof ou *Roshof*, terre près de Saint-Omer, II. 61, 64.
Leroy, père, administrateur de Sainte-Anne.
Le Roy (Antoine), II. 12.
Leroy (Augustin), IV. 27.
Le Roy (Firmin), I. 60, 61.
Le Roy (Guillaume), I. 123.
Le Roy (Hector), I. 60.
Le Roy (Jean), I. 60.
Le Roy (Jean), prêtre, V. 2.
Le Roy (Jean-Baptiste), I. 60.
Le Roy ou Leroi (Mahieu), échevin, I. 3, 31, 43, 44, 83. — V. 40.
Leroy (Marie), veuve de Ch. de Faniers, I. 39.
Le Roy (Maurice), seigneur d'Estrehem, V. 6.
Leroy (Philippe-Henry), administrateur de la Fraternité, II. 23, 26, 30-33.
Le Roy (Pierre), échevin de Béthune, IV. 12.
Le Roy (sœur Marie), maîtresse de l'Ecoterie, I. 20, 57.
Le Roy (Théry), chapelain, I. 107.
Le Roy (Willaumes), échevin du Coelhof, I. 3.
Le Rude (Nofle), II. 40.
Le Rue (Guiot de), I. 55, 56.
Le Rue (Philippe de), laboureur, I. 16.
Lery, administrateur, V. 16.
Lesage-Senault, représentant de la Nation, I. 129.
Lesaige (Jacques), I. 76.
Les Amuzoires, com. de Saint-Venant, cant. de Lillers, arr. de Béthune, II. 20.
Le Saige (Philippe), procureur, I. 111.
Le Sauvaige (Jehan), II. 4.
Les Boules, lieudit près de Saint-Omer, I. 43.
Les Bradelles, v. Hinges-ès-Calonne.
Les Bruyères, à Longuenesse, cant. de Saint-Omer, I. 28, 70.
Le Scelle (les frères de), I. 56.
Le Scoom (Collard), II. 4.
Lescop (Jean de), échevin, V. 40.
Lescot (Jacques), échevin, maïeur, I. 49-52, 83, 84. — II. 12, 13.
Le Scot (Jean), I. 48.
Lescot (Jean), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 3-6, 10, 44, 45, 83-85.
Lescot (Symon), échevin, V. 39.
Lescuier (Nicolas), prêtre, I. 110-112.
Le Secq (François), II. 50.
Le Sergeant (Emmanuel-François-Joseph), écuyer, administrateur de Saint-Louis, maïeur, I. 65, 70, 89, 91, 102, 116. — V. 13.
Le Sergeant (Nicolas), IV. 28.
Lesergent (demoiselle), III. 9.
Les Essarts, I. 32.
Lesieu (Robert-François), V. 10.
Le Sieurre (Pierre), *entailleur d'ymaiges*, III. 17.
Lesieux ou Lesieu (Augustine), sœur, V. 7, 15.
Le Smyt (Guillaume), II. 67.
Le Sot (Martin), I. 70.
Lespau Clerc (Jean), I. 5.
Lespesse ou *Lepesse*, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, IV. 13, 16.

L'Espinette, près du Haut-Pont, à Saint-Omer, II. 88.
L'Espinette ou du Grand-Fossé (allengage de), I. 64. — II. 88.
L'Espinoy (cense de), I. 33.
L'Espinoy (Anne de), I. 73.
Lespinoy (Charles de), conseiller du Grand Conseil de Gand, I. 22.
Lespinoy (dame de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
L'Espinoy (seigneur de), v. Croix (Wallerand de).
Le Spriet ou Lespriet (François), I. 7,8. — II. 4.
Lesquiefbroucq, II. 64.
Le Steenstraet (Gilles de), II. 3,
Le Steghelle (Jean de), charpentier, I. 55.
Lesthune (Jean de), II. 40.
Le Storin (Jean), brasseur, II. 34.
Lestrange (Pierre), III. 3.
Le Strude (Guerard), cordonnier, II. 61.
Les Vanchaux, I. 70.
Le Tailleur (Pierre), V. 38.
Le Tellier (Jean), bailli de Marquettes, II 54.
Le Thieullier (Adam), *maistre des Boins-Enfants*, chapelain de Saint-Jean, II. 37, 38.
Le Thil, paroisse, V. 27.
Le Tolnau (Jean), échevin, V. 40.
Le Tour (Jean de), I. 49.
Lets (Simon), gouverneur de Saint-Louis, I. 44.
Lettin (Jean), tablier de Saint-Jean, I. 4.
Le Turcq (Jacques), échevin, I. 20, 55, 56.
Le Turcq (Jean) marchand de poissons de mer, I. 52.
Leuillet (Joseph), IV. 11.
Leulenne (Leulinne), lieu dit à Zudausques (v. ce nom), I. 11, 22-24, 28, 33, 36, 73, 91. — II. 22.
— (chemin de), I. 23.
— (ferme de), I. 72.
— (petit jardin de), I. 23.
— (terroir de), I. 23.
Le Ulète, II. 64.
Leulieuy (Louis), IV. 10. — V. 4.
Leulinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 17, 18, 23, 28, 50, 58, 114. — II. 73. — III. 13.
Leulinielle (Willame de), I. 49.
Leulinne (seigneur de), v. Flécin (Fr.-Ed. de).
Leurchon (Jaqueme), I. 3, 4.
Leurense, femme de Pierre De Le Creuse, I. 20.
Leuridon (Jeanne), V. 17.
Leurs, orfèvre à Paris, IV. 20.
Leurs (Antoine), II. 63.
Leuvin (Jaqueme de), échevin, I. 4, 7, 45-47, 84, 85. — V. 39.
Leuvines (Jacques de), échevin, V. 39.
Le Vacque-Straet, ou Vaestrae, ou Bacquestraiet (Jacques de), échevin, I. 8, 9, 46, 47, 84.
Le Vaershast (Jacqueme de), V. 38.
Le Vaestraet (Jacques de), échevin, V. 39.
Le Vasseur (E.), II. 42.
Le Vasseur (Eustace), médecin, III. 16.
Le Vasseur (François), V. 34.
Le Vasseur (Guérard), censier, II. 45.
Le Vasseur (Hue), maçon, II. 37.
Le Vasseur (Jacquemart), I. 12. — II. 48.
Le Vasseur (Jacques), chapelain et gouverneur de l'Ecoterie, I. 3.
Le Vasseur (Jacques), échevin, I. 55.
Le Vasseur (Jean), receveur de la Maladrerie, I. 11, 52, 70, 82. — II. 58, 61, 63, 70. — III. 8, 20.
Levasseur (Louis), V. 23.
Le Vasseur (Nicolas), IV. 28.
Le Vasseur (P.), échevin, I. 118.
Le Vasseur (Philippe-Robert-Joseph), écuyer, I. 18, 32, 79.
Le Vasseur (Robert), seigneur de Bambecq, échevin, administrateur de l'hôpital général, IV. 19.
Le Vasseur (Symonnet), III. 16.
Le Vech (Clay), *voirier*, II. 56.
Le Veltre (Jean), échevin, I. 51. — II. 37.
Le Vent (Jean), I. 43.
Lévêque (Ant.-Joseph), chapelain de l'hôpital, I. 94, 98.
Lévêque (Joseph), aumônier de la Maladrerie, III. 9.
Lévêque (Marie-Anne-Joseph), II. 21.
Leverd, tourneur, administrateur de la Fraternité, I. 97.
Le Vermetz, lieudit situé à Boisdinghem, IV. 5.
Leviaz (Jacques), II. 17.
Levin ou Leuvin (Simon de), avoué de l'hôpital, échevin, I. 3, 31, 82.
Le Vinc (Jean), fromager, II. 43. — V. 38.
Le Vinc (Mathis), I. 8.
Le Vincq (Gilles), cuisinier, II. 69.
Le Virovincq, II. 56.
Le Voghel (Laurens), I. 9.
Le Vos ou Le Bos (Jean), tablier de Sainte-Marguerite, I. 54.
Le Vos (Mikiel), I. 43.
Le Vosquin, II. 5.
Le Vries (Willaume), I. 4.
Le Wachter (Jean), I. 46.
Le Waghe (Henri), échevin, V. 40.
Le Waghe (Jacques), échevin, V. 40.
Le Waghen (Huon), v. Waghen (Henri), V. 42.
Le Wale (Jean), manouvrier, II. 37.
Le Wale (Nicole), seigneur d'Avrehoud, I. 3, 44.
Le Watines (Jean), échevin, V. 40.
Le Wauwere (Jean), I. 65.
Le Way (Antoine), V. 45.
Le Way (Jean), échevin, I. 49. — II. 63.
Le Wict (Jean), marisal, II. 61.
Le Wilde (Willaumé), I. 4.
Le Wildebroucq, marais, II. 68.
Le Wilhe ou Le Wittre (Antoine), receveur de la Maladrerie, III. 8, 22.
Le Winctre (Guérard), II. 50.
Le Wincle, paroisse de Capelle, I. 16. — IV. 7.
Le Wingart, marais, II. 68.
Le Wintre (Jehenne), II. 50, 54, 55.
Le Witte de Cappon (Jean), I. 55.
Le Witte (Lyonnel), tablier de Sainte-Aldegonde, Saint-Denis et Saint-Sépulcre, I. 50.
Le Wittre (Gérardyne), femme de Charles Boudenot, II. 84, 85.
Le Wute (Flourens), échevin, I. 49.
Leye ou Lee (Mikiel), échevin, I. 6, 7, 46, 48.
Le Zaghere, v. Reuse (Jean).
Le Zaller (Guillaume), échevin, V. 40.
Le Zebèle, II. 74.
Le Zeecquèle, près de Lysel, II. 66.
Le Zolhof, marais, II. 68.
Le Zuinart, I. 21.
Lho Lhoat d'Arquengoud (seigneur de), v. Félicin (Fr.-Ed. de).
Lhoste (François-Jacques), écuyer, I. 75.
Lhoste (Jean), échevin, I. 43, 52, 54, 83.
Liauweline (Jehan de), II. 3.
Liber (la citoyenne), I. 101.
Libersart (H.-Fr.-T.), II. 9.
Libert, *command* de l'hôpital général, IV. 10.
Libessart (Jean de), II. 43.
Liborel (Ignace-François), procureur au Bailliage, II. 18.
Licques (abbaye ou religieux de), I. 66. — V. 4.
Licques (baron de), I. 66.
Licques (marquis de), I. 73.
Liége (sénéchal du pays de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Liénard, médecin de l'hôpital, I. 96, 100.
Liénard (Marie), veuve de Nic. Le Vasseur, IV. 28.
Lières (François de), maïeur, II. 11. 16, 97.
Lières (Gilles de), maïeur-juré au conseil, gouverneur de l'hôpital, I. 35, 69, 74, 87, 89, 114.
Liestres (dame de), v. Zombergues (Marie de).
Liettres, *Liestres*, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 37.
Lieuray-d'Omonville (Jean-Baptiste de), maïeur, V. 7.
Lieutenant général, IV. 8.
Lieuze, com. de Moringhem, cant. de Saint-Omer, I. 28.
Liéve (sœur), II. 66.
Liévin (Guillaume), receveur de l'hôpital général, IV. 20.
Liger (Louis-Jean), receveur des droits d'économat, IV. 11, 12, 14.
Ligne (seigneurie de). I. 12.

Lignes (dame de), v. M.-J. de Wetz de Guismes.
Lignes (seigneur de), v. Aix (Fr. d').
Lignes (seigneur de), v. Lespinoy (Ch. de).
Lignes (seigneur de), v. Marcotte (Guill.
Ligny-lès-Aire(Ligny), cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 71, 124.
Ligny (Adrienne de), femme de Nic. de Fléchin, II. 13.
Ligny (Balthazart de), I. 58.
Ligny (seigneur de), v. Carnin (J.-B. de).
Lille, I. 12, 125. — II. 150. — IV. 20. — V. 18, 27.
— (bureau des finances de), I. 12.
— (châtellenie de), I. 18.
— (généralité de), I. 12, 17.
— (hôpital de), I. 126.
Lille (châtelain de), v. Luxembourg (Louis de).
Lille (Françoise de), V. 17.
Lille (Mikiel de), *dessevreur-juré*, I. 5.
Lillers (cant. de), arr. de Béthune, I. 74.
— (église de), III. 8.
— (maladrerie de), III. 26.
Lillers (baron de), v. Carnin (J.-B. de).
Limousin (François), fermier, III. 3.
Limousin (Jeanne-Françoise), veuve de J.-F. Geudin, III. 3.
Linde (Jean de), échevin, V. 39.
Lindes (Estevène de), échevin, V. 40.
Liot (Anne), II. 12.
Liot (Jacques), avocat, administrateur de Sainte-Anne, V. 22.
Liot (Jean), receveur de l'hôpital, I. 57, 59, 110, 120. — II. 32, 72, 86, 90, 91, 94.
Liot (Loys), greffier du Gros, I. 111.
Liot (Nicolas-Ferdinand-Joseph), écuyer, I. 69, 91.
Liot (Thomas), III. 6.
Liot (Thomas-Louis), doyen de la cathédrale de Saint-Omer, III. 2.
Liot de Guzelinghem (Ernestine-Christine), I. 69, 91.
Lippins (Ernoul), receveur de Saint-Sépulcre, I. 55.
Lippins (Michel), II. 42, 58.
Lips (Pierre), I. 46.
Liques (sieur de), v. Vallehi (J. de).
Liquidation (Receveur de la), II. 17, 22.
Lisques (Jean de), échevin, V. 39.
Lisy (Jeanne de), I. 32, 53.
Lits, I. 1.— II. 5, 12, 15, 21, 24, 25.
Littelbout (Simon), V. 40.
Liudes (Jean de), avoué, I. 44.
Livray ou Lieurray (Jean-Bapt.), maïeur, administrateur de l'hôpital, I. 17, 116.
Lizebette, femme de Will. Le Cardinal, priseresse-jurée, I. 46.
Lizelbroucq, Liselbroucq, II. 90.
Lô (seigneur de), v. Cajetan.
Locquety (Louis), négociant, I. 21.
Locquin (Robert du), I. 55.
Lodeweuc (Jean), échevin, I. 43.
Lœulinghe (chemin de), v. Leulinghem.
Lœullinghem-lez-Etrehem, v. Leulinghem, I. 12, 66, 98.
Lohem (Antoine), II. 17, 21.
Lohem (Bauduin de), I. 93.
Lohes (seigneur de), v. Héricourt (Jean de).
Lohes (seigneur de), v. Ococh (Fr. d').
Lohier (Jean), aide-chapelain, prêtre, I. 108, 109.
Loileslare (Gilles), I. 43.
Loisel, père, administrateur de la Fraternité, I. 97. — II. 8, 9, 27-29.
Loison, cant. de Campagne, arr. de Montreuil-sur-Mer, I. 59.
Loison, cabaretier à Arques, V. 44.
Loissel (Laurent), administrateur de Sainte-Anne, V. 17, 23.
Loize (Anne-Josèphe), I. 93.
Lolieue (Jacquemon), *cherkemanans*, V. 40.
Lollivier (demoiselle Scholastique), V. 13, 14.
Loman (André), tuteur des enfants de Fr. Schotte, échevin, III. 23. — IV. 9.
Lombardie (moulin de), com. de Lottinghem, cant. de Desvres, arr. de Boulogne, II. 11.
Lombart (Pierre), II. 91.
Lomme (Baudin), échevin, avoué de Saint-Louis, I. 4, 10, 45. — V. 40.
Lomprey (J. de), II. 58.
Loncle (Antoine), I. 9.
Loncle ou L'Oncle (Guillebert), échevin, receveur de la Collégiale de Saint-Omer, I. 52, 53, 84, 103. — III. 15-17.
Longastre (seigneur de), IV. 27.
Longheval (madame de), I. 56.
Long Jardin (seigneur du), v. Gomez (Anth. de).
Longprey ou Lonprey (Aleame de), écuyer, gouverneur de Saint-Jean, maïeur, I. 46, 54. — II. 2, 37, 52-54.
Longue-Borne, à Tilques, cant. de Saint-Omer, I. 22, 74.
Longuenesse, cant. de Saint-Omer, I. 17, 23, 28, 30, 31. — II. 10, 11, 19, 20, 22. — III. 3, 4, 6, 7, 13. — IV. 7. — V. 4, 6, 8.
Longuenesse (Jean), V. 4.
Longuenesse (Pierre), V. 4.
Longuenesse (Marie), V. 3.
Longuenesse (Vincent de), échevin, I. 55.
Longueval (de), IV. 17.
Longueval (Jean-Charles), évêque de Saint-Omer, I. 22, 40-42.
Longvillers (Jacquemine de), veuve de Monseigneur Jean de Sainte-Aldegonde, I. 31.
Longvillers (Jean de), chevalier, I. 31.
Lonprey (Baudrain du), échevin, I. 56.
Looberghe, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 7, 12-14, 16.
Loocq (Jean), I. 63.
Loocres (seigneur de), v. Marcotte (Guill.).
Loon, auj. Loon-Plage, cant. de Gravelines, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
L'Oosterwatere, II. 90.
Loquel (Simon), I. 93.
Loquety (Jacques-Louis), boulanger, IV. 9.
L'Orfèvre (Jean), échevin, V. 40.
Loridon (Jeanne), V. 21.
Lornier (Pierre), II. 19, 20.
Lorraine, Loragne, II. 87.
Lorthioy (Antoine-Marie), chanoine, économe du collège français, V. 8, 13, 36.
Loste (Jacquemart), dit de Mussem, v. de Mussem (Jacq.).
Loste (Jehan), II. 48.
Lostizière (Jehan), II. 56.
Lostizière (Jehenne), fille de Jehan, II. 56.
Losvelde (Louis), chanoine de Saint-Omer, III. 2. — V. 30.
Lotestelrels (rivière de), I. 51, 83.
Lottinghem, L'Hotinghem-en-Boulonnois, cant. de Desvres, arr. de Boulogne-sur-Mer, II. 24.
Loubet (Antoine), chanoine, IV. 11.
Louchart (Enguerrand), receveur de l'hôpital, I. 59, 109. — II. 30, 80, 86. — V. 45.
Louchart (Jean), chanoine de l'église Saint-Omer, I. 20, 43, 85.
Louchart (Robert), chanoine, I. 57.
Louche (Colart), V. 42.
Louchiez (Nicole), veuve de Denis (Ch.-Ant.), IIII 2.
Louette (Jacques), I. 60.
Louffette, v. Du Val (Jehenne).
Louis, chirurgien, III. 27.
Louis XI, I. 102.
Louis XIV, IV. 1.
Louvain (Roland de), prieur de l'hôpital de Watenes, II. 53-55.
Louy (Louis), maçon, I. 36.
Lovre (Jean), marguillier de Sainte-Aldegonde, I. 45.
Loy (Gabrielle), II. 13.
Loy de Barne (Jean), potier de terre, I. 10.
Loyer de l'hôpital, I. 96.
Loyer (la femme), I, 99.
Loyson (commandeur de), IV. 9.
Lozeingot (Marie-Antoinette), II. 24.
Lozingier (Louis), fermier, IV. 9.
Luc (Jean).
Lucas, chirurgien aide-major, I. 117.
Lucas (François), prêtre, II. 90.
Lucas (Jacquemine), I. 16.
Lucas (Jean), I. 4. — II. 2.
Lucas (Nicolas), II. 86.
Lucas (René), faiseur de bas, II. 9.

Lugiau (Benoit), V. 22.
Lulem, lieudit à Eperlecques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, II. 10.
Lumbres, cant. de l'arr. de Saint-Omer, I. 17, 28, 72, 73, 76, 78, 118. — II. 22. — V. 28.
— (baron de), I. 77.
— (chapelain de), I. 13.
— (comte de), I. 77.
— (seigneurie de), I. 78.
Lumbres (comte de), v. Fiennes (M. de).
Lumbres (seigneur de), v. Sandelin.
Lumière (Indemnité de), III. 13.
Luminaire de la chapelle, II. 36, 46.
Lunne (demoiselle Barbe de), femme de H. de Hauvre, I. 18.
Lurent (Robert-Joseph), I. 93.
Lurette (Jean-Dominique), prêtre, IV. 25.
Lusey (seigneur de), v. Labuissière (O. Lamoral de).
Luxembourg (Louis de), mari de Jeanne de Bar, I. 65.
Luxembourg (Simon de), prévôt de la Collégiale de Saint-Omer, I. 84.
Lyave (Jean de), échevin, V. 40.
Lyeuwezelen, com. de Moringhem, cant. de Saint-Omer, I. 66.
Lys, rivière, I. 37.

M

Mabille, femme de Gillon d'Arques, V. 42.
Mabille, femme de Simon Foulke, I. 4.
Mabille (Jean-François-Marie), écuyer, conseiller du Roi, IV. 14.
Macaire (famille), V. 3.
Machon, v. Stevene (Jean).
Machon (Guiselin), I. 20.
Machonne (Péronne), veuve de Jehan Miquiel, II. 42.
Machue (Denis), échevin, I. 56.
Machue (Symphorian), marchand de drap de soie, III. 21.
Macquinghem (Jeanne-Blanche), I. 35, 41, 42, 73.
Macrel (Marguerite), I. 94.
Maen (M[lle]), économe des Bluettes, IV. 20.
Maerle (seigneur de), v. Lunne (B. de).
Maës (Bonaventure), chanoine de la cathédrale, IV. 3.
Maes (Gilles), V. 23.
Maes (Henry), I. 8.
Maes (Jean de), échevin, I. 50, 53.
Maes (Josse), I. 41.
Maes (Louis-Joseph), coadjuteur de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, I. 115.
Maës (veuve), III. 8.
Magistrat, I. 34, 58. — IV. 1, 2, 8, 19, 21. — V. 27.
Magny (Jean de), I. 59.
Magrite, *boiteuze*, II. 85.
Maguel (Simon), I. 51.
Mahaut, comtesse d'Artois, I. 1, 101.
Mahaut, comtesse de Flandre, I. 101.
Mahieu (Hughes), I. 56.
Mahieu (Jean), I. 56.
Maicke (sœur), II. 86.
Maillart (J.), II. 22.
Maillet (sieur), I. 39.
Mailly (régiment de), I. 11.
Mailly-Mametz (François de), V. 4.
Mainabourse (George), échevin, V. 39.
Mainabourse (Jean), I. 50, 84.
Mainabourse (Willemine), veuve de Varin de Saint-Martin, I. 7, 8.
Mainart (Clais), I. 43.
Mainbode ou Maineboid (Bauduin), échevin, I. 3, 4, 44, 45, 84.
Maineboide (Clay), I. 9.
Maioul (Guillaume-François), greffier du Conseil d'Artois, I. 21.
Maisnil, *Manil-Dohem*, com. de Dohem, cant. de Fauquembergues, II. 21, 22. — V. 12.
Maison d'arrêt de Saint-Pol, I. 97.
Maistre (Jean de), échevin, V. 39.
Maîtrise des Eaux et Forêts, I. 23. — II. 15.
Malades en ville, II. 23.
Maladies dangereuses, II. 48-50.
Malbrancque (Simon de), II. 72.
Malebrancque (Jacques), échevin, I. 58.
Malebrancque (Pierre), chapelain de Saint-Jean, II. 51, 53-56, 59-62, 64, 65, 70, 80.
Malbrenc (moulin), III. 2.
Malevaut (Miquiel de), II. 4.
Malin (Jacques), I. 65.
Malines, ch.-l. d'arr. de la province d'Anvers (Belgique), I. 80. — II. 77, 93.
— (archevêque de), I. 81.
Malines (Marie), II. 12.
Mallebrancque (Jacques), II. 91.
Malleghier (Tassart), II. 42, 58.
Mallemaison, v. Nielles (Jean de).
Mamès (Philippe), II. 11.
Mamet (Fr.), II. 9.
Mametz, cant. d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer, I. 70. — II. 19.
— (terre de), I. 16.
Mametz (Adr.), II. 19, 20.
Mametz (Ignace-Dominique de), échevin à Saint-Omer, I. 35.
Mametz (Jacques de), couvreur, I. 57.
Mametz (M. de), I. 32, 54.
Mametz (madame de), veuve de Guislain de la Viéville, I. 70.
Mametz (seigneur de), v. Mametz (M. de).
Mamez (seigneur de), v. Wendeville.
Manchon, ministre de la guerre, I. 128.
Manegond (Baudin), II. 60.
Manessier (Jacques), échevin, I, 70.
Manessier de Nielles (Dolle), IV. 27.
Maneville (Jean de), échevin, I. 50, 52, 54, 84. — III. 15.
Manier (Georges), receveur des chapelles de Notre-Dame-sous-le-Doxal et Saint-Blaise, I. 82.
Mannaert (Jacques), plombier, II. 71.
Mannequebeurre, *Moncquebœure*, com. de Saint-Folquin, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, II. 82.
Mans (Pietre), dit Foyteman, I. 48.
Mans (Simon), dit Le Feivre, échevin de La Jumelle, I. 45.
Mantel (Nicolas), I. 76.
Manufacture de drap, II. 18.
Manutention du savon, II. 28.
Marais, I. 17, 55.
— Beghimstroem, I. 51.
— de la Hongherie, I. 17.
— de la Madeleine, I. 21, 22.
— du Brulle, I. 25.
— Ramemersech, I. 51.
Maran ou Marau (Jean), échevin, avoué de l'Ecoterie, I. 3, 6, 7, 44, 46, 82, 83. — II. 5, 7. — III. 4. — V. 39.
Maran (Joires), échevin, V. 39.
Maranville (François de), prêtre, I. 36, 37.
Maranville (Jacques de), I. 36, 38, 39.
Maranville (Pierre-Jacques de), prêtre, I. 18, 36-40, 42, 58, 67, 69, 113.
Maranville (seigneurie de), I. 37.
Marau Dellanterne (Jean), échevin, V. 40.
Maraut, homme de fief d'Audruicq, IV. 27.
Marc, ci-devant de Saint-Pierre, I. 95. — II. 22.
Marcant (Jean), I. 7.
Marcel (demoiselle), V. 2.
Marchal (Louis-Pierre-Sébastien), économe général du clergé de France, IV. 12, 15.
Marchand, V. 25.
Marchés avec les régiments, I. 126-129.
Marck (sœur Marie-Catherine), I. 125.
Marcotte, I. 72.
Marcotte (Florent), V. 29.
Marcotte (Guillaume), conseiller secrétaire du Roi, I. 22.
Marcotte (Jacques), receveur de la baronnie d'Enle, I. 74.
Marcotte (Loys), capitaine de Tournehem, I. 108.
Marcotte (Nicolas), I. 62.
Marcotte (Philippe-Alexandre), I. 22.
Marcotte (Simon-Joseph), V. 4.
Marcotte-Thellier, administrateur de l'hôpital, I. 94, 97. — V. 23.
Marcqdicque (May de), II. 34.
Mardichouque (seigneurie de), paroisse de Saint-Folquin, I. 18.
Mardicq, auj. Mardyck, cant. et arr. de Dunkerque (Nord), I. 114.

Maréchal des camps et armées du Roi, II. 9.
Marés (Jehan des), II. 58.
Maresco (M.), supérieure de la Providence, V. 7.
Marette (Jean-Jacques), chanoine de la cathédrale, I. 20, 42.
Margart (Pierre), échevin, I. 9.
Margez (Isabelle), II. 25.
Margrie, abbesse de *Bonam*, I. 2.
Margrie, femme de Baudin de Bouloigne, I. 4.
Margritelle (sœur), maîtresse de Saint-Jean, II. 53, 54.
Marie, veuve de Monseigneur de Watenes, I. 4.
Marie-Denis (sœur), religieuse de l'hôpital Saint-Jean, III. 21.
Marie-Elisabeth, I. 42.
Marie-Marguerite-Ursule (sœur), v. Delepierre (M.-Marg.).
Mariembourg, cant. de Couvin, arr. de Philippeville, province de Namur (Belgique), I. 125.
Mariette (sœur) mère-marthe, II. 65-67.
Marigny (seigneur de), v. Châteauvillain (Bernard de), I. 78.
Marin (Tristan), III. 16.
Marine (sœur), maîtresse de Saint-Jean, II. 50-52.
Marischal (Nicolas), laboureur, I. 76.
Marissal (Alexandre), avocat, II. 97.
Marissal (Boucaddel), II. 87, 89, 90.
Marissal (François), avocat, administrateur de l'hôpital général, IV. 9.
Marissal (Jacques), I. 62.
Markais (Florence de), I. 80.
Marlage de terre, I. 114, 115.
Marles (comte de), maire de Béthune, IV. 7.
Marles (comtesse de), v. Bar (Jeanne de).
Marles-Montreuil, v. seigneurie de Vaudricourt.
Marmet (Fr.), II. 16.
Marne (extraction de la), I. 70.
Maroie, femme de Jean Lucas, I. 4.
Maroie, femme de Tassard de Nielles, *priseresse-jurée*, I. 46.
Maroie, veuve de Hue Le Cappele, I. 6.
Marotte (Robert), I. 57.
Maroy (Jeanne), sage-femme jurée, I. 101.
Marquant (Mlle), maîtresse de l'hôpital général, IV. 20, 21.
Marquant (Marie-Constance), supérieure de Saint-Louis, I. 36, 90, 92, 116, 124, 125.
Marquettes, cant. de Lille, I. 70.
— (abbaye de), I. 89.
— (bailli de), I. 54.
— (seigneurie de), I. 82.
Marquettes (prévôt de), v. Sainte-Croix (Th. de).
Marquillies (seigneur de), v. Cohen (Mgr de).
Marrois (Marie-Isabelle-Alexis), I. 81, 92.
Mars (Jean), I. 44.
Marseille (vicomtes de), v. Valbelle.
Marsilles (Antoine), V. 4.
Marsilles (Eustache), échevin, II. 12.
Marsilles (Pierre), III. 5, 6.
Martel, IV. 28.
Martel (André-Joseph), I. 82.
Martel (Catherine), II. 25.
Martel (Flour), II. 84. — IV. 87.
Martel (Georges), IV. 7, 9, 10.
Martel (Jacques), I. 58.
Martel (Jean), II. 84.
Martel (Jean), *le caudronnier*, I. 2.
Martel (Jeanne-Jacqueline, Marie-Anne, Antoine et Anne), cousin et cousines de Georges Martel, IV. 10.
Martel (Robert), I. 84.
Martelle, apothicaire, I. 117.
Marthes, com. de Mametz, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, II. 16.
Martin, marchand, I. 19.
Martin V, pape, I. 101.
Martin (Anthoine), chapelain de Saint-Jehan, II. 85.
Martin (Jacques), I. 37, 38.
Martin (Jehan), II. 79.
Martin (Jehan), *entailleur d'ymaiges*, III. 15, 16.
Martin (Louis), bourgeois, V. 44.
Martin (Pierre-François), II. 96.
Martin (veuve Jean), II. 91.
Martine, femme de Jean Delecourt, tanneur, I. 31.
Martiny, prêtre, I. 111.
Marty (Gilles de), brasseur, I. 106.
Mas (Pierre), I. 66.
Mas (Willaume), échevin, I. 55.
Masse (citoyen), IV. 22.
Masse (Cl.-Ant.), échevin, II. 15.
Massemin (Gilles), I. 62.
Massemin (Rose), II. 24.
Massenier (Jehan), gouverneur et maistre de Saint-Jean, II. 5, 6.
Masset (J.-J.), II. 19.
Massier (Mathieu), III. 6.
Massy, administrateur, V. 24.
Matenare (Jacques), *verrier de stil*, I. 86.
Mathieu (Hugues), I. 43.
Mathyosens (Antoine), peintre, III. 24.
Matissart (François), V. 6.
Matissart (Jeanne), I. 40.
Maton (Mathieu), notaire impérial, II. 1. 7.
Maton (Philippe), prêtre, I. 20. — II. 83.
Matringhem, cant. de Fruges, arr. de Montreuil-sur-Mer, II. 24.
Matringhem (Adrien), fermier, IV. 9.
Matringhem (Jean), fermier, IV. 9.
Matringhem (monseigneur de), I. 6.
Matringhem (sieur de), v. Aix (Max. d').
Mattance (Philippe-Charles), chevalier, I. 65.
Matton (Barbe), femme de Bauduin Peltier, II. 86, 89.
Matton (J.-Fr.), I. 94.
Maucler (Léon de), maïeur, I. 63, 88, 113.
Maugier (Symon), échevin, V. 40.
Maumez (de), II. 46.
Mauroy (M.), I. 12.
Maus (Robert), échevin, I. 46.
Mausenne (Henry), I. 49.
Mausette (sœur), maîtresse de l'hôpital, II. 65.
Max (Pierre), tisserand, II. 73.
May (Gilles de), I. 58.
May ou Le May (Jean, dit Agnieux), échevin, avoué de l'Ecoterie, I. 16, 42, 48, 49, 51, 52, 54, 103, 104. — V. 39.
May (Pierre), V. 6.
Mayant (Dominique), III. 5.
Mayèque, malade, II. 37, 39.
Mazinghem (seigneur de), v. Flécin (Fr.-Ed. de).
Médecins de l'hôpital, I. 90, 94, 96, 100, 117, 126. — II. 27.
Meisque (Marie), femme de Boucaddel Marissal, II. 87.
Meldeman (Charlotte), V. 2.
Mélian (Pierre), I. 46.
Meliot (Antoine), vice-curé de Saint-Denis, I. 118.
Méliot (Pierre), II. 91.
Melot, directeur de l'hôpital républicain, I. 96, 98.
Melun, IV. 17.
Mémoriaux et Délibérations (Registre des), II. 23.
Mencas, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, I. 60, 61.
Mendivil (Carlos de), commissaire de la Contadorie, I. 126.
Menreville ou *Meureville*, II. 39, 50, 51.
Meny, écuyer, économe général, IV. 12.
Meplan (sieur de), v. Lancquesaing (L.-Dom.-Eust. de).
Mercans (Pris), I. 9.
Merck-Saint-Liévin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 11, 19, 20, 22, 24. — V. 4.
— (château de), III. 1.
Merckeghem, com. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 11, 13, 16.
Mergart (Pierre), I. 49.
Merlen (P.-Ant.), V. 25.
Merlencq (Jehan), *cuvelier*, I. 106.
Merleng (Allard), II. 87.
Merlens (Jacques), charpentier, I. 58.
Merles (B. de), III. 2.
Merlier (Charles), IV. 5.
Merlin (A.-L.), I. 92.
Merlin (François), avocat, III. 2.
Merlin (Pierre), I. 32.
Merlot (Pierre), graveur, I. 64.
Merschelot (seigneurie de), IV. 6.
Merville, ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck (Nord), II. 63.
Mesnil-Boutry, com. de Ledinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 61, 71.

Messager entre Arras et Saint-Omer, I. 111.
Messes, v. **Obits**.
Messines, ch.-l. de cant., arr. d'Ypres, prov. de Bruges (Belgique), II. 69.
Mesurage et bornage des terres, I. 16, 19, 64, 70.
Mesure de Houdain, I. 12.
— de Saint-Omer, I. 6, 20.
Metz (hôpital de), I. 126.
Meunier (Nicolas), IV. 11.
Meuriche (Gilles), bailli de la vicomté d'Aire, Blessy, etc., II. 16.
Meuriée (Augustin), V. 18.
Meurille (Jean), échevin, I. 57.
Meurin (Nicolas), V. 27.
Meutin (Catherine), veuve de J. Desmailletz, I. 33.
Meze (Chrétien), I. 54.
Michaud, V. 16.
Michault (Pierre), chanoine, I. 57.
Michel, *cuvelier*, II. 34.
Michel (Antoine), greffier du livre des Orphelins, I. 111.
Michels, chanoine, III. 10. — IV. 17.
Michiel (Antoine), échevin, V. 22.
Michiels (Marie), IV. 27.
Michiels (Nicolas), I. 34, 43. — V. 21, 45,
Micquignon (Jean), I. 86.
Milan (seigneur de), v. Lunne (B. de).
Mildeberch, à Moulle, cant. de Saint-Omer, I. 33.
Miliot (Emélie), II. 24.
Militaires malades, v. Hôpital militaire.
Millam, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13, 16. — V. 6, 8.
Millam (Henri de), échevin, I. 4, 45. — V. 40.
Millam (Jean de), échevin, I. 44. — V. 40.
Millambas, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12.
Millamhaut (Id.), IV. 12.
Mille (citoyenne), V. 7.
Mille (Isabelle-Philippine), femme de J.-J. De Le Pierre, I. 23.
Mille (Jean-François), curé d'Esquerdes, I. 20, 23, 72.
Mille (Jeanne), I. 41, 42, 71.
Mille (Louis), mesureur de grains, I. 23.
Millerm (Jean de), échevin, V. 40.
Milliot (Henriette), II. 23.
Millon (M.), III. 9.
Minart (Jehan), messager, I. 111.
Miquiel (Georges), chaudronnier, II. 66.
Miquiel (Jehan), II. 42.
Miquielzœne (Lux), maçon, II. 37.
Miraumondt (Simon de), couvreur, II. 67.
Mise de fait sur des biens, I. 37, 55, 61. — II. 36, 37.
Mispleboll (Chrestien), II. 37.
Mobilier, III. 10.
Mœdreloiz ou Meudrelois (Robert), receveur de rentes, II. 39, 57, 59.
Mœndrieu (Jean), I. 5.
Moisniel (Loy), échevin, I. 10.
Molebecque (François de), brodeur, II. 72.
Molinghem, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, II. 24. — IV. 2.
Molle (Barbe de), veuve de Jacques Le Clercq, I. 66.
Molle (Charles), III. 3.
Molrem (le vriede du), II. 74.
Mombines (sieur de), II. 19, 21.
Monart (Pierre), échevin, V. 40.
Monbailly (Guillaume), I. 66.
Monbynes (Claude-Anne de), avocat au Parlement de Paris, II. 98.
Monchy (monseigneur de), II. 44.
Monchy (Simon de), V. 4.
Moncke (Guillaume), charpentier, II. 85.
Monclin (Jeanne), I. 62.
Mondicourt (marquis de), v. Beauffort (Ch.-Ant. de).
Mondrelase (Guillaume), échevin, I, 56.
Moncquebœure, v. Mannequebeurre.
Monkebreuc, I. 17.
Monnart (Jacquemart), I. 84.
Monnart (P.), II. 43.
Monnecove, com. de Bayenghem-les-Eperlecques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, IV. 28.
Monecove (Jean de), boucher, I. 118.
Monnecove (Mons. de), II. 81.
Monnecove (seigneur de), v. Bersaques (Denis de).
Monneville (Allard de), II. 58, 61.
Mompas (seigneur de), v. O. Lamoral de Labuissière.
Mons (Jehan de), brasseur, II. 3.
Mons (Monsieur de), I. 16.
Monsigny (Antoine), IV. 26.
Monsigny (Nicolas), régisseur de la cantine à l'eau-de-vie, I. 64.
Monstrelet (Magrin), II. 79.
Monstrelet (Pierre), II. 79.
Montacq (Jeanne), maîtresse de la maison du Jardin Notre-Dame, IV. 27.
Montacq (Michel), I. 85.
Montacque (Marie-Jeanne), V. 2.
Montagu (Angélique), II. 24.
Montbernanchon, *Monbarnenson*, cant. de Lillers, arr. de Béthune, I. 37.
Montbertaut (madame Enmelot de), femme de Pierre de Pois, I. 65.
Mont-Bolly (seigneur de), v. Crépy (Charles-François).
Mont-Carré, IV. 17.
Montchaux (Magdelaine), II. 25.
Mont d'Ableghem, à Renescure, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), I. 29.
Montfuron (marquis de), v. Valbelle (Cosme-Alph. de).
Montghillain (seigneurie de), II. 87.
Mont-Hulin, II. 10.
Montigny (seigneur de), v. Pau (Max. de).
Montlouet (Mgr de), IV. 17.
Montreuil-sur-Mer, ch.-l. d'arr., I. 54. — II. 51. — III. 6.
— (prévôté de), I. 32.
Mont-Saint-Eloy(Ch.du), grand conseiller de Malines, II. 77.
Morage, curé de Saint-Jean, V. 37.
Moran (Jakemes), I. 3.
Morandville (demoiselle), I. 14.
Morbecque, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), III. 14.
Morcamp (Alleame de), religieux de Saint-Bertin, I. 83.
Morcamp (Andrieu de), échevin, I. 44.
Morcamp (Arthur de), II. 43, 46.
Morcamp (Eustache, ou Extasse, ou Wistace de), écuyer, avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 7-9, 46-49, 84, 85. — II. 4, 7, 33, 34, 36. — III. 11. — V. 40.
Morcamp (George de), procureur de l'Ecoterie, I. 50.
Morcamp (Gilles de), échevin, I. 17.
Morcamp (Jean de), échevin, *taintelier*, I. 8, 20, 46, 48. — V. 39.
Morcamp (Jeanne), sœur supérieure de l'hôpital, I. 112.
Morcamp (Lambert de), dit Ector, II. 3, 4.
Morcamp (Pierre de), échevin, I. 49. — II. 58.
Morcamp (Tassart ou Stassard de), échevin, avoué de Sainte-Marie-Madeleine, I. 5, 6, 10, 20, 46, 47, 70, 84. — V. 39.
Moreau (sœur Marie-Anne), supérieure de la Maladrerie, III. 1.
Morée (Nicolas), fondeur, II. 72.
Moriaus (Jean), I. 2.
Moriencourt (le sieur), III. 10.
Moringhem, cant. de Saint-Omer, I. 17, 18, 27, 28, 31, 66, 72, 73, 82, 114. — II. 22. — IV. 7, 8. — V. 4.
— (paroisse de), I. 17, 34, 66.
— (terroir de), I. 17, 18.
Moringhem (Jacques de), I. 46.
Morin-la-Montagne (Saint-Omer), I. 129.
Morionval (M.), médecin, I. 42.
Morisse (Jacques), I. 52.
Morlet, évêque de Saint-Omer, V. 2.
Morlet, v. Coms (Robert de).
Moronval (Antoine de), prêtre, I. 109.
Moronval (Claude de), échevin, I. 56.
Moronval (François), I. 90.
Moronval (Gabriel), médecin, II. 15, 24.
Moronval (Marie-Anne), II. 24.
Moronval (Pierre), I. 90.
Morquines, com. de Serques, cant. de Saint-Omer, II. 12.
Mortier (Pierre), V. 6.
Morvillon (Denis), marchand, II. 8.
Mouille (Anselme), collecteur du centième, II. 91.
Moulard, II. 22.

Moulin-le-Comte, ham. d'Aire, arr. de Saint-Omer, II. 19, 20.
Moulin (Nicolas-Joseph), V. 35.
Moulle, cant. de Saint-Omer, I. 27, 33, 66, 70, 123. — II. 11, 19, 20, 36, 45, 62. — III. 4. — IV. 7, 13.
— (paroisse de), I. 34.
Moulle (seigneur de), v. Bournel (Rollant).
Moustier (Hubert du), I. 13.
Mouton de Pâques, de Pentecôte, I. 107, 108.
Moyfait ou Maufait (Bord), *escarwette*, II. 59, 60.
Muchembled, IV. 21.
Mulet (Marie-Antoinette), V. 2.
Mullegracht, IV. 13.
— (canal de), I. 13.
Mullet (Marie-Claire-Thérèse de), douairière de J.-Fr. de La Diennée, I. 42. V. 37.
Municipalité, I. 95-100, 128. — II. 8, 23, 24, 26, 27.
Municipalité de canton, II. 28.
Mus (M. de), chevalier de Saint-Louis, I. 42, 72. — 3.
Musebecque (Willaume), I. 9.
Musebegue (Gilles), I. 53.
Muselet (Jacques), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, I. 32, 52, 53, 65, 66, 83. — II. 39, 40, 42-44, 50. — III. 14, 15.
Muselet (Jaquotin), I. 31.
Mussem (Aigneron de), II. 40.
Mussem (Alleaume de), échevin, I. 55, 56. — II. 63.
Mussem (Jaquemart de), dit Oste ou Jaquemart Loste, II. 40-44.
Mussem (Jacques de), échevin. I. 51.
Mussem (Jean de), échevin, I. 54, 56. — II. 58.
Mussem (Jeanne de), femme de Nicase Picquet, I. 53.
Mussem (Pierre de), I. 49. — II. 39.
Mussem (seigneur de), v. Des Wazières (Cl.-Fr.-Jos.).
Mussem (sieur de), v. Gilleman (Gilles).
Mussent (Pierre de), III. 11, 12.

N

Nachtegale (Jean), échevin, V. 40.
Namur (évêché de), I. 81.
Natoy ou *Le Natoy*, com. de Rebecques, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, III. 7, 13. — V. 5.
Nattes d'ensevelissement, I. 103, 104.
Naus (dame de), v. Wissoc (Jehenne de).
Navaret (Guillaume), II. 63.
Navaret (Willequin), I. 55.
Navarre (régiment de), V. 14.
Navighu (Madeleine de), veuve de Hubert du Moustier, I. 13.
Nazart (Simon), II. 49.
Nédon, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, I. 59.
Nédonchel, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, I. 39.
Nédonchel (Anthoine de), écuyer, I. 32.
Nédonchel (seigneur de), v. Carnin (J.-B. de).
Nennès (Jacques), *sergant à verghe*, II. 76.
Nepveur (Pierre), I. 62.
Neudins (Jean), I. 10.
Neuduis (Jeanne), II. 42.
Neullette (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Neuville (Antoine de), II. 13.
Neuville (Bernard-Joseph de), receveur de l'hôpital général, chanoine, IV. 2, 6, 18, 20, 22, 23.
Neuville (Georges de), II. 13.
Neuville (Guillaume), II. 13.
Neuville (Jacques), IV. 10.
Neuville (Jean-Joseph), IV. 13.
Neuville (Ph.), boucher, II. 9.
Neveline (Jean), échevin, avoué de Saint-Louis, I. 4, 5, 45. — V. 39.
Nevelines (Maroie), veuve de David d'Avrehout, I. 20.
Neveu (Jean), I. 64.
Nevy (seigneur de), v. Salins (Jean de).
Nicaise (Marguerite), II. 91.
Nicolas, cardinal-légat, III. 7.
Nicole (Jean-Alexis), fermier, III. 3.
Nicolle (Antoine), marchand, I. 21.
Nicolle (François), vicaire de Wizernes, I. 21.
Nicolle (Jean-Alexis), maître des postes, I. 21.
Nièce ou Niepce (Marie-Augustine), supérieure de Saint-Louis, I. 11, 20, 36, 69, 79, 88, 102, 116, 125.
Nièce (sœur Marie-Bernardine), I. 125.
Nieles (dame de), v. Bellards (Margritte).
Nielles (Jean de), dit Mallemaison, échevin, I. 3, 4, 6, 45-47, 84. — V. 39.
Nielles (seigneur de), v. Will. de Waudringhem et Le François (Ch.-Ign.).
Nielles (Tassard de), I. 46.
Nielles-les-Thérouanne, V. 40.
Nieukerque, I. 80.
Nieurlet, *Nieuerlet*, com. de Muncq-Nieurlet, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 14, 19. — II. 46, 47. — III. 14. — IV. 16.
— (comté de), I. 19.
Nieurlet (comte de), v. Alexandre (Nic.-Ch.-Fr.).
Nieurlet (demoiselle de), v. Sainte-Audegonde (Jacquemine de).
Nieurlet (seigneur de), v. Wissoc (Georges de).
Nieuport, port de Belgique, II. 66.
Nieuwlandt-en-Ernighem, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12, 13.
Noël (Pierre), II. 58.
Noël (terme de), II. 33-39, 44, 45.
Nœux (André), chirurgien, III. 23.
Noircarmes, com. de Zudausques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 17. — V. 12.
Noircarmes (Jacques de), II. 2, 85.
Noircarmes (M. de), I. 21.
Noiroys (Andrieu de), fauconnier de Saint-Bertin, II. 68.
Nolle (Louis), chanoine, V. 28.
Nomart (Georges), échevin, I. 57.
Nomenclature de régiments, I. 126.
Noormant (Guillaume), II. 63.
Nord (Philippe de), IV. 6.
Nordpeene, *Noortpeene*, cant. de Cassel arr. d'Hazebrouck (Nord), V. 18.
Norem (madame de), II. 85.
Norrent, com. de Norrent-Fontes, cant. de l'arr. de Béthune, I. 124, 125.
Norrent (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J.).
Nortbécourt, com. de Mentque-Norbécourt, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, IV. 3.
Nortbécourt (seigneur de), IV. 3.
Nortdausques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 28, 34, 43, 71, 72, 114. — II. 11, 19, 20, 22. — III. 4.
— (paroisse de), I. 74.
Nortfort, fief à Watterdal (Nord), IV. 9.
Northouc (Martin de), I. 48.
Northoud, II. 44.
Northoud (Jean de), échevin, I. 50, 51, 53, 83. — III. 17.
Northoudt (monseigneur de), II. 63.
Northove (Martin de), I. 10, 51.
Nortkerque, cant. d'Audruick, arr. de Saint-Omer, V. 28.
Nortop, com. de Leulinghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 18.
Nortquelmes (Jacques de), échevin, avoué de Sainte-Marie-Madeleine, I. 45, 46, 83.
Nortquelmes (madame de), II. 2.
Nortquelmes (seigneur de), v. Jean-Jacques de Sainte-Audegonde.
Nortscot (Willaume de), II. 3.
Notre-Dame, chapelle, à l'église Saint-Denis, II. 13.
— de Bonne fin, I. 87.
— de la Charité, confrérie de l'église Sainte-Marguerite, II. 12.
— de Licques, v. **Abbayes**, IV. 7.
— de Lorette, II. 12.
— de Pontron, IV. 4.
— de Saint-Omer, II. 13.
— d'Heureux-Trépas, II. 13.
— d'Humau, I. 75.
— des Miracles, chapelle à Saint-Omer, I. 86. — II. 12, 13, 33.
— des Sept-Douleurs, v. **Confréries**,
— du Mortier, II. 72.
— du Rosaire, (chapelle et confrérie de), II. 12, 13.
— du Soleil, v. ce mot.
— Sous-le-Doxal (chapelle de), I. 82.

Nourriture des malades, I. 126. — II. 41. — III. 19. — IV. 8. — V. 15, 21, 29.
Nouvel-acquit (Droit d'amortissement ou de), II. 11.
Noyelle (Adrien de), seigneur de Croix et Boncourt, V. 17, 21.
Noyelle (Anne de), V. 17, 19, 21, 26.
Noyelle (Marie de), fille d'Anne, V. 17.
Noyelle (Jacques de), fils d'Anne, V. 17.
Noyelles (Ant. de), religieux d'Anchin, II. 67.
Noyelles (seigneur de), v. Coupigny (Ph.-Fr. de).
Noyelles-sous-Bellonne, cant. de Vitry, arr. d'Arras, I. 124.

O

Obert (Antoine), chirurgien, I. 109.
Obert (dame), V. 44.
Obin (Jean-Baptiste), I. 19.
Obin (Pierre), I. 19.
Obits, obituaires, I. 34, 36, 37, 41, 42, 57, 60, 79, 85-87, 101, 103-105, 118.— II. 12, 14, 25. — III. 7, 8. — V. 2, 8, 19, 20.
Objets du culte envoyés au District, I. 98.
Obrel (Alard), III. 21.
Ochtezeele, cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck (Nord), IV. 12.
Ococh (François d'), gouverneur de l'hôpital, I. 104.
Ocoche (seigneur de), v. Roberty.
Octavius, légat du pape, V. 20.
Ode (Gaspard), V. 3.
Oere (Baudin), échevin, II. 7, 40.
Offrethun, cant. de Marquise, arr. de Boulogne, III. 3.
Offrethun (Jaquemart d'), II. 39.
Offrethun (seigneur d'), v. Ostove (Guill.).
Oger (Gilles), II. 95.
Oger (Jean), II. 95.
Ogier (Allard), receveur de l'hôpital, I. 106, 119. — II. 76, 77.
Ogier (François), I. 15.
Ogier (Jean), échevin, I. 70.
Ogier (Marie), V. 17, 21.
Ogier (Philippe), chapelain, I. 107, 108.
Ogier (Tristraen), I. 44.
Oignies (Jean, seigneur d'), maïeur, avoué de l'hôpital, I. 103.
Oignies (sire d'), II. 79.
Oisy (dame d'), v. Bar (Jeanne de).
Oleke (seigneurie d'), IV. 13.
Olive (Gilles), II. 40.
Olive (Mathieu), échevin, I. 3, 50-52, 54.
Olive (Nicase), tanneur, II. 56.
Olivier, commissaire-ordonnateur, I. 129.
Ollehain (G. d'), II. 42.
Ollehain (Hue d'), échevin, I. 103. — II. 58, 62.
Ollehain (seigneur d'), v. Cohen (Mgr de).
Omonville (seigneur d'), v. Lieurray (J.-Bapt.).
Ongnies (Jacques d'), écuyer, conseiller et chambellan du Roi, I. 71.
Ongnies (monseigneur d'), II. 64.
Oost-Ernighem ou *Oosteringhem*, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 11, 13.
Oostvleteren ou *Oostleteren*, cant. d'Ypres, province de Bruges (Belgique), IV. 12-14, 16.
Ophove, com. d'Arques, cant. de Saint-Omer, V. 4.
Oppinghem (sieur d'), v. Ghistelles (Jean de).
Ordre de Saint-Lazare, I. 1.
Ordre militaire de Saint-Louis, II. 9, 15, 16. — V. 14.
Ordres mendiants, I. 60.
Ornements de la chapelle, II. 5.
Orphelins (chambre des), de Saint-Omer), I. 7, 44.
Ore (Baudin), échevin, I. 9, 47, 48. — III. 11. — V. 40.
Ostbroucq, I. 16.
Oste, v. Mussem (Jaquemart de).
Osterlincq (Hue d'), I. 47.
Ostove (Gilles d'), I. 55.
Ostove (Guillaume, seigneur d'), écuyer, I. 31, 32, 49, 84.
Ostove (Jacqueline d'), I. 32.
Ostove (Jacques d'), I. 55.
Oudart (Anthoine), II. 83.
Oudenarde (Belgique), IV. 15.
Oudenfort-Laeten-en-Blaringhem, v. Fontaine.
Ourson (allengage d'), à Blaringhem, I. 14.
Outerleys (Jean), fermier, IV. 7.
Outil en Flandre, I. 18, 70.
Outrebois (seigneurie d'), I. 15.
Outrebon (Thérèse), I. 78.
Ouve ou *Houves*, com. d'Ouve-Wirquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, II. 11, 19, 20, 22. — IV. 12.
Ouvrages d'art, I. 11-19, 21, 22, 24.
Ouvroir, I. 54.
Ouwels, I. 19.
Oye, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, III. 1.

P

Pache, ministre de la guerre, I. 128.
Paeldine (Raymond), tablier, V. 38.
Pagart, I. 102.
Pagart (Jacques), V. 3, 9.
Pagart (J.-B.), I. 78, 88. — III. 23.
Pagart (Robert), I. 41. — IV. 5, 10, 23, 26.
Pageot (Jean-Baptiste), receveur de la Maladrerie, III. 8.
Pahier (le citoyen), médecin de la Maladrerie, III. 9.
Paielle (Jean), échevin, I. 49.
Pain fourni aux pauvres, I. 4. — II. 5, 13, 14, 38, 41.
Paix des Pyrénées, I. 40.
Palerme, II. 70.
Palfart (Antoine), I. 59, 61.
Palioit (Jehan), II. 3.
Paliot (Jean), I. 48.
Palisot (Noël-Albert), chevalier, conseiller du Roi, I. 72. — II. 9, 17.
Palme (Philippe de), I. 59.
Pan (Ignace-François-Joseph de), avocat, II. 14.
Pan (Marie-Angélique de), veuve d'Eloy-Alex. de Beauvais, II. 14.
Pan (Maximilien de), seigneur de Wisques, IV. 3.
Pan-Montigny (M. de), II. 24.
Paons mâles (offerts aux fondateurs), I. 6, 7, 34, 36, 37, 39, 56.
Paradis (Guillaume de), médecin, III. 14.
Parcquel de Lavoie (seigneur du), v. Pan (Max. de) et Daens (Antoine).
Pardieu (Valentin de), maïeur, II. 77.
Parent (Philippe), laboureur, II. 16.
Parenty (P.), I. 79.
Paris, I. 65, 89, 95. — II. 44. — IV. 4, 19, 20.
— (prévôt de), I. 54, 102.
Paris (Charles), I. 93.
Pariset, I. 65, 90.
Pariset (Jean-Joseph), employé des Etats, I. 102.
Parisis (Allard), lieutenant de maïeur, I. 70. — V. 22.
Parisis (Thérèse-Joseph), IV. 9.
Parlement, I. 63, 74, 78. — II. 44. — V. 36.
Parmentier (le père), jésuite, I. 113.
Parmentier (Vauchel), échevin, V. 38.
Pas (Deschamps de), conseiller au Bailliage, I. 68.
Pascal (André), administrateur de Sainte-Anne, V. 23.
Pas-de-Calais (département du), I. 65. — II. 25, 27.
Paskine, veuve de Tassart Pourmoy, I. 16, 31.
Pasquier-Tassart, V. 22.
Passavant (Simon), fournier, II. 40.
Passeleur (Jacques), II. 12.
Pate (Jean), échevin, I. 3.
Patinier (Pierre), IV. 9.
Pativier (Joachim), fermier, III. 3.
Patte (Catherine), II. 12.
Pauchel (Nicolas), *clochemant* de Saint-Denis, I. 79.
Pauchet (Pierre), chanoine de Saint-Omer, II. 49.
Paulet (J.-P.), I. 93.
Paulguer (sœur Philippine), I. 94.
Pauline (demoiselle), II. 91,
Pauwels (Jehan), tisserand, II. 3.
Pauwels (Marguerite), *priseresse-jurée*, I. 46.

Pavement de Hollande, II. 40.
Payelle (Marie-Nicolle), veuve de Ant. Derain, IV. 5.
Payeur de la guerre à Saint-Omer, II. 28.
Pays-Bas (gouverneur des), I. 82.
Pêcherie de Watenes, II. 54.
Pecqueur,Pecqueur-les-Aire, com. d'Aire, cant. de l'arr. de Saint-Omer, I. 38.— II, 22.
Pecqueur (Philippe), marchand, I. 18.
Pélérinages changés, I. 2.
Pélerins (Réglement pour logement des), II. 5.
Pelet, fondateur de lits, II. 24, 25. — V. 24, 25.
Pellet de Norsart, I. 93.
Pelletier (Bertrand), docteur en médecine, I. 128.
Pelphe (Jaquemart), plommier, II. 37, 38.
Peltier (Baudouin), receveur de la Table de Saint-Sépulchre, II. 81, 86, 88, 89. — V. 45.
Penant (J.-J.), marchand, II. 15.
Penbruc (Jean), échevin, V. 40.
Penel (Baudin), I. 70.
Penel (Jacqueline), I. 42.
Peneranda (de), IV. 4.
Penes (Jakemes de), gouverneur de gouverneur de l'Ecoterie, I. 3, 83.
Pénin (Lambert), laboureur, II. 10.
Pénitents, I. 35, 59, 86, 87, 102.
Pensille (Jehan), II. 56.
Pensions et salaires, I. 103, 104.
Pépin (Péronne), I. 59.
Peppin (Gilles), II. 74.
Peppin (Louis), maître ès-arts, lieutenant de maïeur, I. 56.
Peppin (Marguerite), II. 89.
Perade (Guillaume de), III. 16.
Percheval (Georges), I. 47.
Percheval (M. de), II. 18, 90.
Percheval (seigneurie de), II. 90.
Perdu (Jean), *covrenr d'estrain*, I. 60.
Perdu (Leurens), I. 84.
Pères Ecossais Anglais (Collège des), II. 18.
Pères Prêcheurs, v. Dominicains.
Perin (fief du), IV. 6.
Périn (Liévin), maréchal, II. 19, 20.
Permeke (sœur Joseph), I. 129.
Pernes-en-Artois, cant. d'Heuchin, arr. de Saint-Pol, II. 21.
Péronne (garnison de), I. 57.
Péronne, veuve de Casin Laban, II. 41.
Péronne, veuve de Robert De Le Becque, II. 43.
Perret (sœur (M.-Josèphe), I. 124.
Perrin (Jean), receveur de l'hôpital, II. 75, 66.
Perriquet (Al.-Jos.), II. 15.
Perriquet (J.-Fr.), II. 15.
Persmeck (sœur Isabelle-Thérèse), I. 94, 118.
Peru (Daniel), fournier, II. 82.
Péru (Jean), prêtre, I. 59.
Pestiférés, Pestilence, I. 33. — II. 51.
Petit (Antoine), chapelain de l'hôpital, I. 106, 107.
Petit (dame), veuve du sieur Janot, IV. 4.
Petit (Gilles), orfèvre, III. 21.
Petit (Marc), prêtre, I. 112.
Petit (N.), II. 73.
Petit (Philippe), cordonnier, I. 21.
Petit (Philippe). *sergeant de bende*, I. 16.
Petit (Pierre), I. 40.
Petit (Viccart), bailli de Saint-Omer, I. 70.
Petit de Cocquel (L.-J.-E.), conseiller du Roi, procureur au Bailliage, I. 79.
Petit de Cocquel (M.-A.-Fr.), I. 79.
Petit-Estrehem, I. 23, 24.
Petit-Rœux (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Petite-Synthe, cant. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Pêtre (Jean), chirurgien, I. 107. — II. 78.
Peudesens (Willaume), II. 35.
Peuvrelle (la veuve), III. 6.
Pfilmon (Pietres), II. 4.
Pharmacie de l'hôpital, I. 102.
— Inventaire de, I. 117.
Philippe, duc de Bourgogne, I. 71.
Philippe II, roi d'Espagne, I. 38. — V. 4.
Picardie. I. 42, 127. — II. 15. — IV. 2.
Picavet (Marie-Barbe), *mère-marthe* de Saint-Louis, I. 87, 115, 125.
Picavet (Robert), II. 46, 47.
Picotin (Jean), échevin, I. 83. — V. 39.
Picq (Antoine), receveur de la Table de Saint-Sépulchre, V. 45.
Picqueboine (Crestiaen), I. 50.
Picquet (Nicase), I. 53.
Picquiny (butin de), II. 59.
Pienne (Albert de), maître de la Maladrerie, I. 86.
Pierelemps (Louis), I. 5, 51, 82.— II. 42, 58.
Pierens (Jean), greffier, IV. 11.
Pierlais (Jean), *desservreur*, I. 9.
Pierlay (Hamin), *entailleur d'images*, III. 22.
Pierlay (Thomas), *desserreur-juré*, I. 84.
Pierlemps (Loy), prêtre, v. Pierelemps.
Pierre, évêque de Thérouanne, III. 4.
Pierre (Alexandre), curé de Saint-Sépulcre, II. 67.
Pierre (Guillaume), maïeur d'Audruick, IV. 12.
Pierremont (Cornille de), seigneur de Bellincourt, Condecasteele, IV. 5.
Pierres funéraires, I. 36, 43.
Piers (Bernardine), I. 71.
Piers (Charles), chanoine, II. 74.
Piers (Jeanne), veuve de Georges de Neuville, II. 13.
Piers (Louis-Joseph), administrateur de la Fraternité, II. 23, 26, 30-33.
Pies (Charles), II. 24.
Piet (Chrestien), avoué de l'Ecoterie, I. 5.
Pietavaine ou Piet d'Avaine (Hue), échevin, I. 10, 48-50, 83. — II. 41.
Pietdauwe (Pierre), serrurier, II. 65.
Pietersonne (Jacqueline), I. 62.
Piette, sculpteur, IV. 14.
Pigace (Jacqueline), I. 34.
Pigace (Jean), III. 5.
Pigache (Willaume), *bennelier*, III, 15.
Pigne (Jean), III. 6.
Pigouche (Pierre), échevin, I. 57.
Pihem (Phihen), cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 28, 76, 85. — II. 22-34. — V. 6-8, 42.
— (paroisse de), I. 67.
— (curé de), I. 86.
Pihem (seigneur de), v. Sandelin (Jos.-Joach.-Ch.).
Pihen, cant. de Guines, arr. de Boulogne, I. 2, 64. — III. 4, 8. — V. 4.
Pihen (dame de), v. Fiennes (Marie-Phil. de).
Pille (Jean), I. 70.
Pin (Michel de), V. 4.
Pinchon (demoiselle Guislain), IV. 8.
Pinchon (Willame), II. 63.
Pingrenon (Etienne), I. 102.
Pinset (Amilie), religieuse de l'hôpital, I. 94.
Pinset (sœur Catherine), I. 129.
Pinto (comte de), v. Benavides (L. de).
Pipelaert (Dominique-François), I. 42.— V. 28.
Pipelart, IV. 26.
Pipelart (Jehan), II. 86. — III. 2.
Pipelart (Philippe), III. 6.
Piperoen (Mahieu), I. 4.
Pire (baron du), v. Chevalier (L.-Alex.).
Pissis (Jacques), chartreux, II. 49.
Pisson (Jean), I. 74.
Pisson (Marguerite), I. 74.
Pitgham, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), III. 14. — IV. 11-14, 16. — V. 28.
Places (Jacques), échevin, I. 46.
Plan de reconstruction, II. 30.
Planquette, II. 17.
Plans et Cartes, I. 11, 19, 21, 22.
Platel (Engheran), échevin, I. 4, 5, 84.
Platel (Feran), échevin, I. 84.
Platel (Jacques), échevin, I. 6, 9, 20, 84. II. 2, 5, 7. — V. 40.
Plays (Lambert), échevin, I. 6, 7, 46.
Plet (Jean), fermier, III. 4.
Pley, fils, II. 27.
Pley, père, administrateur de la Fraternité, I. 97, 99. — II. 8, 27-29.
Pline (Thierry), héritiers, V. 46.
Ploich (Philbert du), maïeur, II. 92.
Ploich (sieur du), v. Dewincq (Guillaume),

Plouyck (seigneur du), v. Sergeant (Em.-Fr.-Jos), I. 65.
Plumesart (seigneur de), v. Brant (Ph. de).
Podequeur (Jean), I. 53.
Podevin (demoiselle), maîtresse du Jardin Notre-Dame, V. 15.
Pointainne, V, 14.
Poiret (Renaud), *desserreur*, I. 9.
Poiry (Jean), laboureur, I. 59.
Poix (Antoine de), prêtre, écuyer, I. 61.
Poix (Antoine-François de), écuyer, I. 61.
Poix (Baudrain de), chevalier, I. 12, 71.
Poix (Charles de), échevin, I. 55, 56, 86.
Poix (Jean de), échevin, I. 55, 56.
Poix (Jean de), écuyer, capitaine de cavalerie, I. 61.
Poix (Philippe-Lamoral de), I. 61.
Poix (Pierre de), dit Le Baudrain, chevalier, I. 65. — II. 45.
Poix (Védaste-Philippe de), écuyer, I. 61.
Poix, v. Le Marlière (Franç. de).
Pol (Jean), verrier, I. 105, 106.
Pol (Mahieu), II. 37.
Pol (Pierre), peintre, III. 16.
Police réservée à MM. du Magistrat, I. 1.
Polinchove, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, IV. 11, 13, 14, 16.
Polincove (famille de), V. 32.
Pollard, V. 14.
Pollart (Guy), II. 4.
Pollart (Jean), *cangeur*, II. 2, 3.
Pollart (Jean), procureur de Saint-Bertin, I. 10.
Polle (Jaqueme), I. 44.
Pollet (Jean), II. 39.
Polliet (Jean), II. 63.
Pomart (famille), V. 42.
Poncel (Marie-Anne du), I. 62.
Ponche (Aélis), III. 4.
Ponche (Gamaind), II. 38.
Ponche (Guy), II. 2.
Poncheau (Gilles), doyen de la Collégiale de Saint-Pol, chapelain de Saint-Jean, I. 126.
Poncher (Porcher)-lez-Coyecque, com. de Coyecques, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, II. 75.
Ponches (seigneur de), v. Du Metz (Ant.), II. 69.
Pont-à-Ham (seigneurie de), com. de Quiestède, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 35.
Pontaigne (Jacotin), II. 59.
Pontaigne (Jacques), procureur de l'Ecoterie, I. 55.
Pontaigne (Lambert), procureur de la Maladrerie, III. 4, 8, 11, 13, 14.
Pont d'Ardres, à Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 29. — II. 11, 19.
Ponthus, II. 66.
Pontramble Ballenbergh (seigneurie de), com. de Rubrouck, cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck, IV. 11.
Poot (Jean), I. 63.
Poret (A.), II. 42.
Poret (Renaut), charpentier, II. 34, 36, 38, 58.
Port d'armes (Autorisations de), I. 2.
Portère (Marie et Péronne), II. 71.
Portois (M.), chapelain de l'hôpital, I. 73.
Posel (Jean), échevin, I. 55.
Pot de vin, II. 19, 34, 39, 43.
Potentier (Freminos), II. 63.
Potier (Marie), V. 6.
Potterie (Enguerrand), II. 66.
Pottier (Antoine-François), charpentier, I. 64.
Pottier (Charles), I. 74.
Pottier (Jean), chirurgien, I. 107. — II. 77, 78.
Pottier (Louis), teinturier, I. 57.
Poulin (Isabeau), I. 42.
Poullain (Adrien), abbé d'Auxi, II. 84, 86, 97, 91.
Poullain (Jacques), II. 91.
Poullain (Marie), femme de Jehan Martin, II. 79.
Poullain (Nicolas), pâtissier de Saint-Bertin, II. 74.
Poulle (Jehan), II. 4.
Pournoy (Tassart), I. 16, 31, 46.
Povillon (Pasquier), procureur de la Maladrerie, III. 5, 8, 17.
Pradelles (dame de), v. Hendricq (Is.).
Prébendes de la vicairie, I. 3.
Prédembourg, *Préembourg*, *Priembourg* (seigneurie de), com. de Grande-Synthe, cant. et arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13, 14, 16.
Predhomme, tonnelier, I. 118.
Prélat (Jean), I. 8.
Prelle (Charles de), écuyer, I. 23.
Premesart (dame de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Prerobe (sieur de), v. Diennée (Hiacinthe-Dom. de).
Préséances des fondateurs, II. 7.
Présentation (N.-D. de la), I. 36.
Presle (Hyacinthe de), I. 22.
Prestesain (Mahieu), II. 44.
Prestesain, v. Grumet (Mahieu).
Prêt à la ville, I. 89.
Prêtre constitutionnel, II. 25.
Prêts à l'hôpital, III. 9.
Prendhomme (Jeanne), I. 34.
Preudhomme (Marie), I. 33.
Prévost, fermier de Gonz. de Alveda, IV. 27.
Prevost (J.), parcheminier, II. 74.
Prévost (Jacques), brodeur, II. 75.
Prévost (Jean), échevin, I. 118.
Prévost (Philippe-Alexandre), I. 22.
Prévôté de Montreuil, I. 32.
— de Rebecq, I. 11.
— de Saint-Omer, I. 51.
Prey (seigneurie du), à Blaringhem ?, I. 79.
— (champ du), I. 79.
Prey (sieur du), v. Lefebvre (Sim.-Gab.).
Prime (Marie-Anne), I. 76.
Princhе, II. 61.
Priseurs et partisseurs jurés, I. 3.
Prisons de la ville de Saint-Omer, II. 9.
Privilèges des sœurs de l'hôpital, I. 1, 2.
Proussart (Ghis), manouvrier, II. 37.
Provence, IV. 15.
Provène (sieur de), v. Ghistelles (Jean de).
Provisions, I. 103-105.
Pruvost (Allard), receveur de l'hôpital, I. 58, 107, 108, 119. — II. 78, 91.
Pruvost (Anne), V. 2, 6.
Pruvost (Antoine), boucher et tisserand, I. 21.
Pruvost (Antoine), drapier, V. 3.
Pruvost (Antoine), sieur de Percheval, II. 90.
Pruvost (François), échevin, I. 35.
Pruvost (Fr.-L.), II. 22.
Pruvost (Guislain), échevin, I. 70. — V. 52.
Pruvost ou Prévost (Jeanne-Françoise), *mère-marthe* de l'hôpital, I. 87.
Pruvost (Jeanne-Thérèse), I. 87.
Pruvost (Marie-Adrienne), femme de Jos. Fauconnier, II. 16.
Pruvost (Marie-Catherine), II. 23.
Pruvost (P.-J.), charpentier, I. 94, 95.
Pruvot (Pauline), II. 24.
Psaultoir (Guy du), II. 42.
Pucheel (Jean), tablier de Sainte-Marguerite, I. 49.
Puilobier (Pierre des Martins de), chanoine, administrateur de l'hôpital général, IV. 3, 4.
Pupp (Charles de), V. 19.
Putal (Claire), V. 41.
Putal (Gilles), échevin, I. 43.

Q

Quaresme ou Caresme (Noël), *charetier*, I. 106.
Quatrel (Jean), échevin, V. 40.
Quelmes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 11, 18, 23, 29, 30, 35. — II. 45. — III. 13.
— (curé de), v. Hurache.
Queltre (Marie), I. 34.
Quendal (J.-J.-O.), curé de Bilques, II. 21, 22.
Quendal (seigneur de), v. Fiennes (Alex. de).
Quendale, v. Kendale.
Quenel (Elisabeth), fermière, IV. 6.
Quénivet (Pierre-François), laboureur, I. 16, 22.
Quentois (Charles), V. 19.

Quentois (Guillaume), pasteur de Sainte-Marguerite, I. 35.
Quercamps, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV. 4. — V. 4, 5, 6, 8.
Queresdeber (Jacques), III. 17.
Quernes, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 18, 37, 88. — IV. 13.
— (paroisse de), I. 36.
Quernes (seigneur de), v. Carnin (J.-B. de).
Quernisse, v. Kernisse.
Quernoval, v. Guernoval.
Querquant (Omer-Francois), ménager à Eperlecques, III. 4.
Querscamp (Jean), échevin des Francs-Alleux, I. 32, 54.
Querton (Marcquet), charpentier, II. 67.
Querwalle (M.), V. 6.
Quesne (Antoine de), V. 3.
Quesnoy (seigneur du), v. Nédoncel (Ant. de).
Quetelan (Augustin), II. 84, 85.
Quétrer (sœur Marie-Angélique), abbesse des Urbanistes, I. 114.
Queuillart (Nicaise), receveur de la Table de Saint-Sépulchre, V. 45.
Queval (Bauduin), prêtre, I. 20.
Queval (Gilles), I. 58.
Queval (Michel), V. 44.
Queval (Nicolas), IV. 9.
Quevelain, II. 61.
Quief d'Olliet, I. 12, 13.
Quiefdeber (Jacques), II. 58.
Quienville (Ch. de), II. 42.
Quier (seigneur de), v. Du Wez (Fr.).
Quieret (Jean), dit Boyt, chevalier, I. 55.
Quiérewalle (Nicaise), II. 82.
Quiernes, IV. 16.
Quiesne (Bertraem), II. 63.
Quiestède, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 18, 29, 35, 68, 84, 118. — III. 14, 25. — V. 6, 8.
Quiestède (sieur de), v. Lancquesaing (L.-Dom.-Eust. de).
Quignion (sœur Jeanne-Françoise), I. 125.
Quintoise (femme), I. 17, 42.
Quognet (Jehan), I. 106.

R

Rabache ou Rabaiz (Jehan), fournier, II. 38, 46-48.
Rabodenghes (Gilles de), I. 6, 82. — II. 3, 45.
Rabodenghes (Guillaume ou Willame de), échevin des Francs-Alleux, bailli de Saint-Omer, I. 32, 50, 51, 64. — II. 46.
Rabodenghes (Jean de), I. 47, 83.
Rabodenghes (Marguerite de), I. 46.
Rabodenghes ou Rabodingue (seigneur de), v. Alart et Max. de Pan.
Rache, seigneurie près Wardrecques ?, I. 55.
Racquinghem, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 32, 60. — II. 11, 19, 20, 22, 74. — III. 1, 7, 13.
Racquingoult (seigneur de), v. Walche (Jacques de), II. 95.
Radinghem, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, I. 85.
Raems (Micheline), *priseresse-jurée*, I. 46.
Ragot (Jean), chapelain de l'hôpital, II. 67-70, 73, 74.
Raismes Dezéry (M. de), commissaire des guerres au département de Béthune et Saint-Venant, I. 92.
Rambures (M. de), I. 18.
Ramery, chapelain de la chapelle de Saint-Denys en la cathédrale de Saint-Omer, IV. 27.
Ramoleur (François), tailleur, I. 63.
Rampère (seigneur de), v. O. Lamoral de Labuissière.
Ranteel ou Rancœl (Gilles), échevin, I. 44. — V. 40.
Rantre (Jeanne-Thérèse de), 5. 12.
Rapegher (Jean), I. 65.
Ratfel (curé de Notre-Dame), V. 2.
Raudin (M.), commissaire-ordonnateur de département, I. 92.
Rault (Marie-Thérèse), II. 25, 33.
Rawecol (Jean), échevin, V. 40.
Rawelin (Jean), échevin du chapitre, I. 45, 46.
Raye (Marie-Pierre de), seigneur de Werp, IV. 4.
Razoir (Augustin), III. 23.
Réant (Jacques-François), archiprêtre, V. 13, 14.
Réant (Jean), *cousturier*, I. 57.
Reaulme (Gilles), maraîcher, II. 88.
Rebecq ou *Rebecques*, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, II. 16. — V. 5.
— (prévôté de), I. 11.
Rebecque (Aleaume de), maïeur, gouverneur de Saint-Jean et de l'Ecoterie, I. 32, 49, 50, 52, 53, 83. — II. 39, 45, 47-49. — III. 14.
Rebecque ou Rebeke (Foulke de), dit Hustin, échevin, I. 2, 7, 8, 46-48, 84. — II. 7. — V. 40.
Rebecque (Jacques de), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, échevin, I. 18, 22, 54-56, 66, 103. — II. 63, 65, 67. — III. 15-17.
Rebecque (Liévin de), gouverneur de Saint-Jean, II. 11, 70-73. — III. 5.
Rebecque (Louis de), maïeur, avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 55, 56, 66. — III. 3.
Rebecque (Philippe de), maïeur, gouverneur de l'Ecoterie, I. 56. — II. 11, 70, 71, 73.
Rebecque (seigneur de), v. Hannedouche (J.-R.).
Rebergue (Jean de), *bourgrave* de Saint-Omer, I. 61.
Rebergue (seigneur de), v. Le Sergeant (Em.-Fr.-Jos.).
Rebestien (Louis de), I. 57.
Rebreuves (seigneur de), v. Saluces-Bernemicourt.
Receveur de l'hôpital, I. 93. — II. 9-11, 17, 70.
Receveur général des Domaines, etc., II. 9, 11, 17.
Receveur général des Etats d'Artois, II. 17.
Reclinghem, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 29, 31, 33, 59, 61.
Récollets, I. 86, 87, 102. — II. 12, 13.
Recq (Willaume), II. 58.
Recques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, I. 18. — IV. 11, 13, 16. — V. 5, 6, 41.
Récréation ou distribution d'argent, I. 42, 43, 105, 106. — II. 40.
Reez (Jean), maïeur des Francs-Alleux, I. 56.
Réfectoire (Inventaire du mobilier), I. 30.
Refuge de Saint-Augustin, I. 63.
— Saint-Brunon, I. 68.
Régent, chirurgien aide-major, I. 117.
Regersdaele, ferme située en la paroisse de Bourbourg (Nord), IV 5.
Régie des biens, (Règlement), I. 89.
Règlements d'administration, I. 1, 2, 88, 89, 91, 95, 98, 101, 102, 125. — II. 5, — III. 10. — IV. 20. — V. 17, 20, 29, 33.
Regnace (Pierre), chapelain de l'hôpital, I. 106.
Regnault (Charles), échevin, I. 58.
Regnier (Guy), apothicaire, gendre de Adrien de Wignacourt, IV. 8.
Reinghier-Andrieu, femme de P. Drinkebier, I. 40.
Relief à payer, I. 2, 3, 13, 32.
Religieuses, (Admission comme servantes de l'hôpital), I. 92.
— (Etat des), composant la communauté Saint-Louis, I. 124. — II. 7, 99.
Rély, com. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, II. 19, 20, 22.
Relz (Jean), III. 18.
Remetz (Jean de), IV. 17.
Remi (Jean), vice-curé de Sainte-Aldegonde, I. 118.
Remilly-Wirquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 67. — II. 20, 22.
— (paroisse de), I. 59. — II. 11, 19.
Remond (Antoine), I. 35.
Rémond (Dominique-Omer), V. 32.
Rempart (défense de passer ou faire paître sur les), I. 82.
Remuese (Willame de), *revendeur de pierres*, III. 14.
Renache (Pierre), I. 105.
Renescure, cant. d'Hazebrouck (Nord), I. 28, 29, 32, 58, 70, 74, 78, 79, 81, 118. — II. 19, 20, 22. — III. 7, 14.
Renescure (seigneur de), v. Taverne de Monthiver (J.-J.-N.), Taverne (N.) et Commines (Col. de).

Renier (Stassart), échevin du chapitre, I. 44.
Renonville (seigneur de), I. 18.
Rentes publiques, IV. 17.
Rentré (demoiselle de), V. 2.
Renty, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 59, 60, 124.
— (château de), II. 75.
Renty (de), administrateur de l'hôpital, I. 94, 130.
Renty (Anne et Marie-Madeleine de), I. 43.
Renty (demoiselle de), V. 18.
Renty (Loys de), maïeur, gouverneur de l'hôpital, II. 69-71.
Renty (marquis de), v. Croy (Ph. de) et Egmont (comte d'), IV. 6.
Renty (Philippe-Eugénie de), épouse du seigneur de Bientque, I. 114.
Renvoi de deux personnes scandaleuses, I. 38.
— d'une insulteuse, I. 91.
— d'un ivrogne, I. 91.
Repenties, I. 59, 86, 87, 95, 97, 99. — II. 8, 28.
Reppoude (Guilbert de), échevin, II. 3, 7.
Républicain (hôpital), II. 8.
Réquisition de chevaux, II. 10.
Restauration de l'hôpital, II. 29.
Resty (Baudouin de), V. 41.
Reuchon (Pierre), receveur de Saint-Bertin, I. 55.
Réunions d'hôpitaux, I. 25, 26, 95, 97, 101.
Reuse (Jean), dit Le Zaghere, II. 45-47.
Reux (Jaquemme), I. 31.
Réveillon (Nic.-J.), marchand, II. 9.
Revel (Jean), maçon, II. 37.
Reversé (Hercule de), lieutenant de maïeur, II. 76.
Rexpoëde, *Rexpoude*, cant. de Hondschootte, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Rexponde (Gilles de), V. 38.
Rexponde (Guilbert de), échevin, mayeur, I. 7-10, 46-49. — II. 40. — III. 11. — V. 39.
Rexponde (Jeanne de), femme de Jean d'Eblinghem, I. 50.
Rexponde (Pierre de), procureur de Saint-Louis, I. 47.
Rey (Jeanne de), femme de Bernard de Châteauvillain, I. 78.
Ribreux (Pierre), IV. 5.
Ribu (Joseph), IV. 11.
Ricaumetz (F. de), échevin, I. 107.
Richard (Oudart), grand portier de Saint-Bertin, I. 76.
Richart (Marie), I. 33.
Richebé (demoiselle), V. 5.
Richebé (Jean), V. 2.
Richelieu (la succession), II. 72.
Richelin, receveur, II. 72.
Ricouart (Pierre), manufacturier, II. 18.
Ricqbureulle, I. 34.
Ricquart (Jérôme), II. 84.
Ricquelin ou Ryckelin (Jean), receveur de Saint-Jean, II. 11, 63, 66, 69.
Ridoux (J.-Ph.-Fr.), manufacturier, II. 8.
Rielz (Jean), échevin, I. 55.
Ries (Jean), sergent, II. 62.
Riez (Martin), boucher, II. 44, 46.
Rifflart (M.), vice-curé de Sainte-Aldegonde, IV. 14.
Rihotte, seigneurie de Reclinghem, cant. de Fauquembergue, arr. de Saint-Omer, I. 78.
Rikier (Lambert), échevin, I. 44.
Rincq (paroisse de), cant. d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer, I. 81.
Ringo (Mathieu), II. 18.
Ripeemont (ruelle de), à Bléquin, II. 10.
Ripemont, *Repelmond*, ham. de la com. de Bléquin, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, V. 14.
Riquebart (Marguerite), liégeoise, II. 42.
Riquewart (Nicolas), sayeteur, I. 64.
Ris (Jean de), dit de Bodinghem, I. 44.
Ritte (Pierre), I. 46.
Rivière, v. Du Wael (David).
Robaisse (Jehan), fournier, II. 37.
Robarsdicq, com. de Lysel, IV. 7.
Robbe (sœur Euphrosine), I. 94.
Robbé (sœur M.-Florence), I. 124.
Robbie (Jacques), fermier, III. 3.
Robecq, *Robecq-lès-Amuzoires*, cant. de Lillers, arr. de Béthune, I. 125. — II. 19, 20, 22. — IV. 13, 16.
Robecq (comte de), v. Croy (Ph. de).
Robecq (prince de), I. 76.
Robecque (Jeanne de), veuve de François Godart, *maîtresse du Chevalier au Cigne*, I. 34.
Robecques, v. Robecq.
Robelin (Jean), procureur au Grand Conseil de Malines, I. 80.
Robert II, comte d'Artois, III. 1.
Robert (François), échevin, I. 40, 42.
Robert (Guill.), vice-curé de Sainte-Aldegonde, I. 118.
Robert (Jacques-Dominique), brasseur, IV. 11.
Robert (Jean), I. 66.
Robert (J.-B.), I. 63.
Robert (veuve), II. 91.
Roberty, sr d'Ocoche, V. 22.
Robes (Clay), échevin, I. 32.
Robes (Jacques), tisserand, II. 62.
Robes (Jean), maïeur des Francs-Alleux, I. 32, 54.
Robes (Pierre), I. 45.
Robillart (Philippe-Joseph), IV. 5.
Robilliart (J.-B.), II. 16.
Robin, clerc de Ph. de Sus-Saint-Légier, II. 36.
Robin (Isabelle), V. 44.
Robin (Jean), I. 69.
Robin (Jean-Jacques), I. 69.
Robine, femme de Gilles Li Clers, I. 3.
Robine, femme de Jean Du Pont, I. 5.
Robins (Gilles), I. 52. — II. 43.
Robins (Jacques), I. 64, 66, 83.
Robins (Ysabel), II. 43.
Robitaux (Jean), ancien cuisinier du Séminaire, I. 91.
Roche (Caroline), II. 23, 24.
Rocquetoire (Rokestor) ou *Roquetoire*, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 35. — III. 1, 4, 7, 13. — IV. 8. — V. 5, 6, 8.
Rocquetoire (Guillaume de), I. 70.
Rocquetoire, Roquestoir (seigneur de), v. Lamoral de Labuissière (O.).
Rocquetoire (seigneur de), v. Marcotte (Guill.).
Roelpot (Jean), I. 6.
Roels (Gilles), I. 40.
Rœudre (Jean), I. 11. — V. 22
Rœulx (comte de), II. 89-91.
Rœulx (comte de), v. Croy (Eust. de).
Rœulx (comtesse de), v. Gystelle (Loyse de).
Roez (Michel), II. 63.
Rogier, III. 11.
Rogier (Jean), tailleur d'images, III. 21.
Rogier (Jean-Baptiste-Dominique), sieur d'Houdeauville, avocat, administrateur de l'hôpital général, IV. 3, 4, 7, 18.
Rogier (Tassie), I. 71.
Rognion (prince de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Roi catholique, II. 21.
Roland (Jos.), IV. 10.
Roland (Nicolas), II. 9.
Rolland (Charles), IV. 5.
Rolland (demoiselle Jacqueline), veuve d'Ant. Desmazières, femme de Vander Camere, IV. 5, 6.
Rolland (J.-B.), laboureur, II. 19, 20.
Rollet (Benoît), vicaire général, I. 93.— V. 15.
Romblay (seigneur de), v. Ablain (Robert d').
Rome, I. 105. — II. 85. — III. 12.
Rommele (Adrien), prêtre, II. 69.
Rondel (David), II. 2.
Rosa, IV. 17.
Rosaire, v. Confréries.
Rose (le chevalier de), administrateur de l'hôpital, I. 128.
Rose, maire de Saint-Omer, V. 15.
Rose (Marcquet), échevin, I. 55.
Rosier (François), le seigneur, V. 44.
Rosny, fermier du sieur de Senlis, I. 88.
Rost (Pierre), échevin, I. 49.
Roubrouck, *Rubrouck*, cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck (Nord), IV. 11-14, 16.
Rouen, V. 7.
Roufmanne (Marie-Joseph), I. 92.

Rouillart (Nicolas-Joseph), cabaretier, I. 77.
Roullepot (Pierre), II. 82, 83.
Roulpot (Jean). III. 5.
Roupy (Louis de), I. 75.
Roupy (Thomas de), soldat, I. 75.
Roussé (Michel de), chevalier, maïeur, administrateur de Saint-Louis, I. 69.
Rousseau (Jacques-Joseph), IV. 3.
Rousseau (Jean), I. 130.
Roussel (Colart), II. 51.
Roussel (Jean), soldat, I. 34.
Roussel (Maroie), I. 16, 31.
Roussel (Thomasse), II. 51.
Rout (damoiselle de), v. Ostove (Jacq. d').
Rout (seigneur de), v. Ostove (Guill. d'), et Fiennes (P.-G. de).
Rouvrel (seigneur de), v. Créquy (Ch. de).
Royer (N.), I. 94.
Rozehof, II. 74.
Rozendal (moulin de), auj. *Rosendael*, com. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), II. 64, 89, 96.
Rubestien (Staes), dit Le Flagoleur, II. 61.
Rubroucq, cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck (Nord), III. 14.
Rucart (Ollivier), II. 66.
Ruffin, *receveur du chien d'avoine*, I. 114.
Ruffin (Jeanne-Joseph-Françoise), II. 10.
Rulz (Jean), échevin, I. 55.
Rumauville, I. 19.
Ruminghem, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 2. — II. 40. — V. 18.
Ruminghem (Amande de), femme de Clay Ruwelz, l'aîné, I. 18.
Ruminghem (Etienne de), V. 42.
Runescure (Jean de), *eschopier*, II. 42, 43.
Rupigny ou *Rupigni*, (ferme de), auj. Ruppigny, ham. de la com. de Bomy, I. 20. — II. 19, 87.
Ruteau (Jean), pasteur de Saint-Martin-au-Lart, I. 63.
Rutteau (Ignace), notaire royal, I. 62.
Ruwelz l'aîné (Clay), I. 18.
Rycotte, v. W. Huybert.
Rycq (Me Antoine-Bruno de), médecin de l'hôpital, I. 90, 117.
Rycquebusch (Henri), I. 74.

S

Sacq-Espée (seigneurie), en Blaringhem-sur-Artois, I. 13, 14.
Sacquespée (Jacques), échevin, I. 3, 50, 51, 83. — V. 40.
Sacquespée, *Sakespée* (Jean), I. 5.
Sacristie, (Inventaire du mobilier), II. 30.
Sadet (Guillaume), I. 94.
Sahurelle ou *Sahucelles*, fief situé à Quernes, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 18, 37, 38.
Sailly (Catherine), III. 5.
Sailly (Jacques), cabaretier, III. 24.
Sailly (sœur Lamberde de), mère-marthe de Saint-Jean, II. 86.
Sains (Yde de), femme de Jean de Houchin, I. 46.
Sainte Famille de Jésus (Confrérie de la), v. Confréries.
Saintus (maddame de), I. 3.
Saison (Claire), supérieure de l'hôpital, I. 92, 124, 125.
Saison (Fr.), II. 21. 22.
Saison (M.-Augustine, sœur), I. 124.
Saison (M.-C.-Br.), I. 92.
Saison (Nicolas), prêtre, I. 21.
Salaires, v. Pensions.
Salambier, I. 129.
Salavretin (Sandre), échevin, V. 40.
Saline (Maison à usage de), II. 18.
Salins (Jean de), maître d'hôtel de madame la duchesse de Bourgogne, I. 54.
Salles des malades (Inventaire du mobilier), III. 30.
Saloméz (P. de), greffier, II. 74.
Salperwic, cant. de Saint-Omer (Nord), I. 9, 11, 23, 49. — IV. 13. — V. 5.
Salperwic (Ernout de), échevin, I. 55.
Salperwicbrouch ou *Sauperwiicbrouc*, seigneurie près de la com. de Salperwic, I. 9, 51.
Salperwycq (Jacques de), II. 72.
Salpruycq (Louis de), échevin, I. 118.
Saluces-Bernemicourt (Joseph-François-Marie de), I. 13, 116.
Sambletum (sieur de), v. Le Cornhuse (Ph. de).
Sanche-la-Besage (dame de), v. Coucy (Guill. de).
Sanchez (Antoine), IV. 11.
Sancq, IV. 13.
Sandelin (Joseph-Joachim-Charles), chevalier, I. 11. — IV. 5.
Sandelin (la nommée), ci-devant de Fruges, I. 95.
Sandelin (Pierre), chevalier, I. 14, 81.
Sandelin (Pierre), dit de Fruges, II. 22.
Sandre ou Sanders (Willaume), échevin, I. 3. — V. 40.
Sangatte (Agnès de), II. 44.
Sangatte (Jean de), II 48.
Sanne (François), III. 3, 4.
Sannois (Eloi de), curé de Saint-Sépulchre, V. 22.
Sannoix (Jacques de), marchand, II. 87.
Sans-Culotte v. **Ambulance des.**
Sanson, directeur de l'hôpital des Sans-Culotte, I. 129.
Santes (madame de), II. 37, 50, 51.
Santes (sieur de), v. Gallet (Nic.).
Saradan (Jacques), II. 62.
Sarcus (Jean de), échevin, V. 39.
Sarre (Guillaume), faiseur de bateaux, II. 88.
Sart (seigneurie du), cant. d'Hazebrouck (Nord), IV. 6.
Sart (sieur de), v. Gonzales de Alveda (dom G. de) et Vander Camere.
Sarteau (sieur de), v. Desmazières (Jean et Antoine).
Saulty (Jacques de), procureur de l'Ecoterie, I. 123. — II. 76.
Sausse (Georges), bailli des évêques de Saint-Omer et de Boulogne, I. 61.
Sausse (Nicolas), brasseur, I. 61.
Sautricour (douairière de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Sauvage (Jacques), bailli de Boisinghem, I. 39.
Sauvin (Jehan), fondeur de cloches. III. 21.
Sauvin (sœur Marie), maîtresse de l'hôpital, I. 112.
Savary (fief de), IV. 6.
Savate (Marie-Thérèse), veuve de J.-Bapt. Amoureux, IV. 7.
Savoie, I. 102.
Savoie (Ernoul de), I. 53.
Scadembourg (château de), terroir de Saint-Martin-au-Laërt, IV. 8.
— (ferme de), I. 9.
Scaeembourg (seigneur de), v. Depoix (Antoine, Jean et Védaste) et Gonzalès de Alveda (Garcias-Joseph).
Scapulaire, V. Confréries.
Scauke (B.), II. 42.
Schatté (François), III. 8.
Scherpel (Carle), II. 42.
Schilt (H.), II. 42.
Schodt (François de), V. 18.
Schot (Pierre-Ignace de), IV. 5.
Schotiers de Saint-Omer, I. 78.
Schotte (François), III. 23.
Scitte (Willaume), échevin, I. 51.
Sclutteboursе (Pierre), II. 37, 38.
Scodt (Guillaume de), II. 82.
Scodt (Ignace de), V. 19.
Scolin (Betrison), filleule de Béatrix Le Rende, I. 51.
Scolin (Clay), échevin, I. 49, 51.
Scoudich (Lambert), échevin, I. 45.
Scouteman (Jaquemart), II. 58.
Sebourg (comte de), I. 68.
Sedis comte de), v. Chevalier (Jean-Fr.).
Segam (Pierre), chanoine de Saint-Quentin, V. 3.
Segard ou Sagard (Lorens), échevin, I. 45. — V. 40.
Seguier (Charles), I. 62.
Séguier (Jean), ardoisier, I. 20.
Ségur (Mgr le marquis de), maréchal, I. 92, 127.
Selinghe (Jehan), épicier, II. 46, 47, 51.
Selinghe (Nicolas), argentier, II. 67.
Selinghe (Tassart), échevin, I. 56.
Selinguart (Antoinette), I. 63.
Sellier, I. 98.
Sellier (Cl.-J.), laboureur, II. 10, 19, 20.

Sellier (Jacqueline), femme de Gaspard Boistel, I. 33.
Sellier (Jeanne), sœur de Jacqueline Sellier, I. 33,
Semachien (Marguerite), II. 89.
Semel (Colart), tablier de Sainte-Marguerite, I. 54.
Semel (Colinet), II. 44.
Semel (Folque), échevin, I. 55.
Semel ou Semmel (Pierre), échevin, I. 10, 51. — II. 44.
Semelingues (sieur de), v. Boutry (Ant. de).
Semerpont (Yolente de), I. 33.
Séminaire de Saint-Omer, IV. 4, 9, 10, 17.
Sénéchal, IV. 28.
Senescauville (seigneur de), v. Héricourt (Jean de).
Senicourt (Anthoine de), receveur du guet, II. 93.
Senicourt (Marie de), V. 22.
Sénigot (Michel), V. 28.
Seninghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 39, 31, 124. — II. 22, 54, 58. — III. 1, 2, 11, 14. — IV. 9. — V. 41, 42.
— (dîme de), I. 26, 29, 31, 88.
Seninghem (Christine de), III. 4.
Séninghem (comte de), v. Blocquel (Jacques).
Seninghem (comtesse de), v. Croy (Mme de).
Seninghem (Jean de), écuyer, I. 21, 56.
Seninghem (mademoiselle de), II. 48.
Séninghem (Pierre de), II. 59.
Seninghem (seigneur de), v. Jean de S.
Senlec (Marc et Antoine), II. 11.
Senlecq fils, secrétaire de l'hospice, I. 99.
Senlecq (Pierre-François), géomètre et arpenteur juré, I. 11, 19.
Senlecq, receveur de l'hôpital, I. 96, 99.
Senlecque (chemin de), II. 10.
Senlecque fils (L.-Fr.-J.), receveur de la Fraternité, II. 26-28.
Senlis (seigneur de), v. Tramecourt (Ant.-Fr.-L.) et Avrech (J. d').
Senlis (sieur de), I. 88.
Sentman (Robert), échevin du chapitre, I. 45.
Sépulcre (Michel-André-Alexandre de), seigneur de Disque-en-Boisdinghem, IV. 5.
Serbon ou Serban (Guillaume), laboureur, I. 17.
Sercques, v. *Serques*, cant. de Saint-Omer, IV. 13.
Sergeant (Thomas), chanoine, I. 64.
Sergent (Adrienne), I. 59.
Sergent (Jean), I. 59.
Séricourt (dame de), I. 68.
Séricourt (sieur de), v. Beauvais (Eloy-Alex. de).
Serpiers (Martin), I. 62.
Serpietre (Martin), tanneur, I. 86.
Serques, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 29, 31, 48, 68. — II. 11. — III. 7, 13. — V. 44.
— (moustier de), I. 3.
Serques (dame de la vicomté de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Serques ou Sercus (Jean de), échevin, I. 6, 45. — V. 39.
Serques (seigneur de la vicomté de), v. Marcotte (Guill.).
Sercques (vicomtesse de), v. Wetz de Guisnes (M.-J. de).
Serques (Willaume de), échevin, I. 9.
Sersimon (Jeannet), I. 66.
Servais (Maximilien), I. 58.
Setques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 29, 31, 58, 71. — II. 11, 19, 20, 22. — V. 28.
Sette (Jacques), cordier, I. 36.
Sette (Louise), directrice de l'hôpital, I. 92, 116, 124.
Sgraven (dame), II. 42.
Siége échevinal de Saint-Omer, II. 8.
Siennes (sœur Marie-Jeanne de Sainte-Catherine de), v. Willerca.
Silly (baron de), v. Trazegnies (Ferd.-Oct.-Jos. de).
Silly (Jehan de), religieux de Saint-Bertin, II. 86.
Silvestre (Simon), I. 46.
Simencourt (messire Jean, sire de), dit Densart, chevalier, IV. 1.
Simon (Adrienne), IV. 22.
Simon (Baudin), I. 59.
Simon (Robert), I. 67.
Singhem, peut-être *Sanghen*, cant. de Guines, arr. de Boulogne, I 19.
Siredieu (Jean), bourgeois de Saint-Omer, III. 19, 27.
Siredieu (Nicolas), II. 63.
Sirwillais (Jean), I. 65.
Six (Antoine-Joseph), IV. 26.
Six (Marie), II. 88, 91.
Slabbart (Jean), I. 45.
Slavertin (Sanders), échevin, I. 44.
Slinghe (Nicolas), administrateur de la Maladrerie, III. 5
Slinghe (Robert), receveur de l'hôpital, 104, 106, 118, 124.
Smalvoet (Jean), I. 49.
Snablel (Jean), échevin, V. 40.
Sobert (Jean), échevin, I. 4.
Société populaire, I. 99.
Sœn (Jacques), *taulier*, V 38.
Sœurs de l'hôpital, I. 1, 2, 89, 92, 94-96, 101, 102, 124, 125. — II. 23.— III. 19
Soex, IV. 13.
Sohier (Jehan), II. 5.
Soiercappelle, III. 14.
Soirte (Marie-Adr.), I. 77.
Soison, V. 44.
Soissons (comtesse de), v. Bar (Jeanne de).
Sold (Frédéric), fermier général des droits et revenus de l'Ordre militaire de Saint-Louis, II. 9, 16.
Soldallitez, *sodalité*, II. 13.
Soldat (don fait par un), I. 34.
Soleil (hôpital du), I,. 38, 65.
Solre (comtesse douairière de), v. Coucy (Guill. de).
Some (Guillaume), fermier, III. 3.
Sonie (Martin), laboureur, IV. 9.
Sopruic (seigneurie de), auj. Salperwick, IV. 8.
Sorelin, V. 44.
Sorets (prix des), I. 39. —II. 43, 46.
Souastre (comtesse douairière de), IV. 8.
Soudeman (Marie-Berthe), I. 93.
Spaniolle (François), II. 73.
Spannol (Will.), III. 2.
Spicquen (paroisse de), I 54.
Spollart (Jean), I 51, 52, 82. — II. 42.
Sporquin (Marie), veuve de Philippe de Willerval, I. 9.
Spranque (François), cordonnier, III. 4.
Staboin ou Stabbon (Clay), échevin, I. 54, 55.
Staboin ou Staboem (Gilles) échevin, I 48, 50, 51, 53 — II. 44.
Staden, lieudit, com. d'Eperlecques, cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer, II. 10.
Staes (Brisse), échevin, I. 48.
Stacz (Jean), fournier, II. 34.
Stakeron (Nicaise), II. 55, 56, 58.
Stalin (Jean), maçon), II. 37.
Stallin (Oudart), prêtre, V. 22.
Stanbaut (Jean), I. 50.
Stancque .(Jean), *couvreur de tieulez*. I. 4.
Stapels (Mathieu de), échevin, V. 40.
Staple, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord). III. 14.
Staple (Lambert de), v. Estaple (Lamb d').
Staple (seigneur de), v. Heuchin (Jean de).
Stappe (Joseph), V. 31.
Stassin (Jehan), II. 46, 58, 62.
Stemmer (messire), curé de Longuenesse, III. 3.
Steenbecque, cant. et arr. d'Hazebrouck (Nord), III. 14.
Steenbecques (comte de), v. Buisseret (J.-Alb -Jos. de).
Steenne, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), III. 6. — IV. 11, 13, 14, 16
Steenstraet (Gilles et ses enfants Hanneque, Julien, Moicque), I. 7.
Steenvoorde (*Stenfort*), ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck (Nord), III. 14.
Steenworde (hôpital de), I. 52, 53.
Stemer ou Stemmeer (Marie-Marguerite-Joseph), veuve de Josse Maes, I. 41-43.
Stemmer (Marie-Ursule), V. 2.
Sterbecque (Martin), *dessevreur-priseur*, I. 55.
Stevene (Jean), dit Machon, I. 46.

Stienhavre (Claude), I. 17.
Stigre (Paul), III. 6.
Stilt (Henri), II. 58.
Stivelghier (Michel), maître de l'Ecoterie, I. 83.
Stixbœtersbroucq (le), II. 61.
Stoclin (P.-J.), II. 10.
Stonin (Vincent), I. 3, 84. — II. 40, 41.
Stopin (Philippe), fermier, IV. 9. — V. 44.
Stoudeman (J.), II. 42.
Stove (Stas), échevin, V. 44.
Strabant (François-Auguste), médecin, IV. 5.
Strabant (Marie-Anne), veuve de Ign.-Jean-Bapt. Daverdoingt, IV. 3, 5.
Strasbourg (hôpital de), I. 126.
Streck Mlle Julia), IV. 20.
Strippe (Jacques), II. 58.
Strippe (Ysabel), I. 42.
Strize (Pierre), I. 39.
Stroibant (Henri), I. 7, 8.
Stuart, capitaine au régiment Ecossais d'Ogelvy, I. 130.
Sturline (Boudin), avoué de Saint-Louis, I. 43.
Suabel (Jean), échevin. I. 2.
Subdélégation de l'Intendance, II. 13.
Subdélégué de l'Intendance, II. 9.
Supérieure de l'hôpital, II. 7, 16, 17, 23-25, 30, 31.
Surelle (J.-Ch.), aman, II. 15. — IV. 10.
Surelle (veuve), II. 15.
Surkes (Lambert de), I. 44.
Surques (Thomas de), II. 5.
Sus-Saint-Léger (Philippe de), avoué de l'hôpital, I. 16, 31, 47, 48, 51, 65, 82. — II. 36, 47, 42.
Svardeghe (Catherine), I. 6.

SAINT

Saint-Adrien, église et hôpital de Saint-Omer, I. 63, 107.
Saint-Albin-en-Douay (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Saint-Amand (Jean de), II. 58.
Saint-Amand (Pierre de), échevin, I. 55.
Saint-Amand (veuve Colard de), II. 63.
Saint-André (collégiale de), à Hildesheim, II. 95.
Saint-André-les-Aire (prieuré de), IV. 6.
Saint-Andrieu, à Saint-Omer, II 71.
Saint-Asseu (Jacquemart de), II. 61.
Saint-Augustin, v. **Abbayes.**
Saint-Aumer (Nicole de), échevin, V. 38.
Saint-Bertin, abbaye, maison de, etc., I. 2, 9, 10, 19, 21, 48, 54, 55, 68, 75, 76, 82, 95, 129. — II. 28, 35, 65, 68, 69.
Saint-Bertin (collège de), I. 35. — II, 14, 63, 65, 74. — V. 4.
Saint-Bertin, église à Saint-Omer, II. 13, 18, 45.
Saint-Bertin (Mgr l'abbé de), II. 35, 69.
Saint-Bertin (*putel* de), II. 3, 34, 55.
Saint-Blaise (chapelle de), I. 82.
Saint-Christophele (le grand), terrain sis à Saint-Omer, I. 21, 45.
Saint-Denis, église à Saint-Omer, I. 6, 7, 21, 35, 47, 50, 53, 60, 79, 82, 83, 116. — II. 4, 12, 13, 18, 33, 54, 79, 84, 85, 90, 91. — V. 18, 19, 42.
— (curé de), I. 2, 20, 21, 36, 42, 59, 67, 79, 84, 85, 118, 125.
— (presbytère de), I. 82.
— (vice-pasteur de), I. 60, 75, 85.
Saint-Eloi (chapelle de), à Saint-Omer, II. 17, 74.
Saint-Folquin, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I 18, 19, 29, 72, 73, 77, 91, 92, 101, 114, 115. — II. 22. — V. 18, 19, 25, 41.
Saint-François, v. **Confréries.**
Saint-George (amanie de), IV. 13.
Saint-George, maison sise à Saint-Omer, II. 33.
Saint-George-de-Berne, en Savoie, I. 102.
Saint-Georges (vicomte de), v. Des Waziers (E.-F.-D.).
Saint-Hilaire, Saint-Hilaire-Cottes, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 36. — II. 24.
Saint-Hilaire-Cottes, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, IV. 16.
Saint-Hubert (confrérie de), I. 17.
Saint-Hulle (comte de), v. Valbelle (Cosme-Max.-Louis-Jos. de).
Saint-Jean, église à Saint-Omer, I. 43, 57, 116. — II. 3, 5, 34, 55, 70. — V. 37.
Saint-Jean-au-Mont (abbaye de), I. 54.
Saint-Jean-au-Mont (abbé de), I. 60.
Saint-Jean-Baptiste, chapelle à Saint-Omer. II. 64.
Saint-Jean-Baptiste (église), I. 85. — II. 3, 5, 18, 34-36, 45, 55. — V. 1, 12, 42.
Saint-Jean-Baptiste (jour de). II. 6, 7, 18, 34-37, 39, 40, 45, 53, 54, 60. — V. 21.
Saint-Jean-Baptiste (religieuses de), I. 102.
Saint-Jean-Chrysostome (jour de), II. 14.
Saint-Jean-Décolasse (terme de), II. 34, 35, 37, 62.
Saint-Jean-l'Evangéliste, chapelle à Saint-Omer, II. 64. — V. 5.
Saint-Jean-l'Evangéliste (Confrérie de), II. 90.
Saint-Jean-lez-Thérouanne (abbé de), II. 70.
Saint-Jésus-en-Bergues-Saint-Winoc (couvent de), I. 33.
Saint-Jorge (maison), II. 2, 4, 33, 54.
Saint-Joseph (autel), II. 13.
Saint-Joseph (Confrérie), II. 13.
Saint-Lazare (ordre de), I. 1.
Saint-Liévin, Merck-Saint-Liévin (?), V. 6.
Saint-Louis (chevalier de), v. Harchies (Ph.-Ch. de).
Saint-Martin, église, II. 14, 32, 63.
Saint-Martin (jour de la), II. 51.
Saint-Martin-au-Laërt, cant. de Saint-Omer, II. 10, 19, 20, 22, 28, 33. — IV. 8, 13.
Saint-Martin-au-Laërt (pasteur de), I. 63.
Saint-Martin-dehors-les-murs-de-Saint-Omer, I. 43, 45, 47. — V. 40-42.
Saint-Martin-dehors-les-murs (marguilliers de), I. 46.
Saint-Martin-d'Hardinghem, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. 86. — II. 19, 20, 22. — IV. 16.
— (seigneurie de), I. 61.
Saint-Martin-du-Lart, v. Saint-Martin-au-Laërt, I. 74. — III. 4.
Saint-Martin-lès-Aire, ham., com. d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer, I. 38.
Saint-Martin-les-Hesdin (seigneur de), v. Flécin (Fr.-Ed. de).
Saint-Martin (Varin de), échevin, I. 7, 8. — V. 39.
Saint-Maurice (sieur de), v. Enlart (Th.-Jos.).
Saint-Maxin (Jacques). IV. 5.
Saint-Michel, église à Saint-Omer, I. 56. — II. 34-36.
Saint-Michel (jour de), II. 39-41, 44, 49, 52, 60.
Saint-Michel-Archange (Confrérie de), II. 13.
Saint-Momelin, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), I. 19, 29, 101. — II. 82.
— (bac de), I. 19.
— (ferme de), I. 19, 20.
Saint-Momelin (brasserie), II. 18.
Saint-Nicolas, com. de Sainte-Marie-Kerque, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 29, 80. — IV. 11. — V. 18, 41.
Saint-Omer (bailliage de), I. 11, 12.
— (cathédrale ou collégiale de), I. 3, 13, 18, 20, 31, 34, 40, 41, 59, 82, 84, 112, 113. — II. 37, 42, 49, 55, 81, 87, 90.
— (chapitre), I. 8, 13, 33, 34, 54, 91.
— (château de), I. 12, 47. — II. 75, 76.
— (châtellenie de), I. 11, 12.
— (confrérie de), I. 21, 46.
— (conseil de), I. 39.
— (école dominicale de), I. 102.
— (église de), I. 6, 7, 50, 56, 82.
— (évêques de), I. 2, 12, 16, 17, 22, 34, 41, 61, 65, 67, 69, 70, 78, 85, 87-91, 93, 101, 113-117.
— (garnison de), I. 64.
— (prévôté de), I. 51, 82.
— (séminaire de), I. 67, 91, 95, 101.

Saint-Omer (ville de), **maisons et hôtelleries.**
— Agneau d'or (de l'), II. 18, 80, 82.
— Aigle d'or (de l'), II. 17.
— Allemande, II. 87.
— Ancre (de l'), II. 64.
— Angèle (de l'), II. 4, 63, 82.
— Annonciation (de l'), II. 33, 55, 60.
— Arbalète (de l'), II. 5, 17, 33, 54, 55, 60, 63, 73, 80.
— Arbre d'or (de l'), I, 69.
— Armes d'Autriche (aux), II. 18.
— Armes du Roy d'Espagne (aux), II. 17.
— Asne Aveugle (de l'), II. 18, 88.
— Bacque (du), II. 56.
— Balances (des), II. 17.
— Baleine (de la), I. 68.
— Bar (du), I. 45, 47.
— Barillet d'or (du), I. 69.
— Barisel (du), II. 3.
— Bayard, II. 54, 60, 63.
— Belle-Croix (de la, II. 74).
— Blanc Pignon ou Pignon Blanc (du), I. 20, 35, 67, 70.
— Blancq Bourg (du), II. 57.
— Blancq-Levrier (du), II. 5.
— Blanche Fleur de Lys (de la), I. 47.
— Blanche Kievre (de la), I. 45, 47.
— Blanche Manche (de la), I. 46, 47.
— Blanche-Notre-Dame, II. 79.
— *Blancque Connièrre* (de la), I. 55.
— Bleu Cappellet (du), II. 63.
— Bluet (du), II. 18.
— Bon Pasteur (du), I. 68.
— Bons Enfants (des), V. 41.
— Boucherie (de la), I. 45, 46, 50.
— Boule (de la), IV. 10. — V. 42.
— Bourse (de la), II. 54, 63.
— Camp (du), I. 51.
— Campion. I. 53.
— Canne, Casse (de la), II. 3, 33, 60, 63.
— Cappellet, II. 33, 54, 60.
— Cardinal dit du Plouc, I. 52.
— Cardinal (du), I. 51, 52, 68. — II. 33, 54.
— Caüe (de la), II. 18.
— Cerf (du), I. 50, 54.
— Cerf-Rouge (du), V. 4.
— Chapelet-Rouge (du), II. 17.
— Chat-Dormant (du), II. 18.
— Château de Versailles (du), I. 68, 69, 79.
— *Cherf-Volant* (du), II, 64.
— Cheval d'or (du), III. 5, 21.
— Chevalier Rouge (du), II. 18.
— Chevrette (de la), I. 68.
— *Chewinc* (du), II. 33.
— Chuynne (du), II. 5, 54, 60.
— Cloche (de la), II. 18.
— Coeboet (du), II. 54.

Saint-Omer (ville de), **maisons et hôtelleries** (suite).
— Coervoet (du), II. 3, 60.
— Cokeroelle (de), I. 7.
— Collecte ou l'Imparfaite, I. 64.
— Coquelet (du), I. 48.
— Couppe (le), II. 4.
— Cranekin (du), I. 45, 47. — II. 3.
— Croix (de la), I. 68.
— Cygne (du), I. 57.
— Damier (du), I. 69.
— *Déable* (du), II. 34, 55.
— Double-Croix (de la), I. 55, 69.
— Double-Croix-Noire (de la), II. 17.
— Duc de Bourgogne (du), II. 18.
— Echoppe (de l'), II. 5.
— Ecu de France (de l'), II. 45.
— Egle d'or (de l'), II. 5.
— Eglise d'or (de l'), II. 33.
— Epée (de l'), I. 58, 68. — II. 3, 55, 63.
— Eschiquier (de l'), I. 51, II. 63.
— Escu de Flandre (de l'), I. 7. — II. 4, 54.
— Espinette (de l'), I. 64.
— Esprignart ou Espaingnart (de l'), II. 33, 54, 60, 63, 80.
— Fagot (du), I. 46, 47, 68. — II. 54, 80.
— Faucille (de la), I. 53, 69.
— Faucon (du), I. 53.
— Faucon-Rouge (du), I. 68.
— Fin de la Guerre (de la), II. 18.
— Flayel (du), II. 2, 33, 46, 55.
— Flèche d'or (de la), II. 18.
— Fontaine (de la), I. 46.
— Garbe (du), II. 54.
— Gayole, II. 2, 39, 42, 45, 55, 59.
— Griffon (du), I. 52, 53, 64.
— Grue (de la), I. 68, 69. — II. 17, 63.
— *Hapeluisporte*, I. 6.
— Haute-Maison (de la), II. 71.
— Hermitage (de l'), II. 21.
— Hollande (la), II. 62.
— Horloge (de l'), II. 24.
— Hôtel d'Euon (de l'), II. 18.
— Hôtel Dieu le Comte (de l'), II. 50.
— Image de Sainte-Claire (de l'), II. 18.
— La Belle, II. 3.
— Le Loo, II. 64.
— Les Estuves, II. 18.
— Lévrier Blanc (du), I. 68.
— Licorne (de la), I. 62, 69.
— Lime (de la), II. 18.
— Lion Blanc (du), II. 18.
— Louange Notre-Dame (de la), I. 55.
— Madeleine (de la), II. 50.
— *Marminne*, I. 69.
— Monnoie (de la), II. 4.
— Mont-Cassel (du), I. 64.
— Mont-Colland (du), I. 68.

Saint-Omer (ville de), **maisons et hôtelleries** (suite).
— Mont d'Or (du), I. 68.
— Mont-Hulin (du), I. 68.
— Morien, II. 18.
— Mortier d'or (du), II. 86.
— Mouton d'or (du), I. 62.
— Nate (de la), I. 45, 47, 52, 62.
— Nef (de la), I. 46, 47.
— Noble (du), I. 108.
— Noire-Double-Croix (de la), II. 81.
— Noir-Lion (du), II. 63.
— Noir-Mouton (du), I. 55. — II. 87.
— Nom de Jésus (du), I. 69.
— Nomain, I. 47.
— *Obeau* (de l'), II. 90.
— Paon (du), I. 24, 34. — II. 33.
— — (du Grand et Petit), I. 24-34.
— Pélican (du), I. 56, 64, 69. — II. 18.
— Petit-Griffon (du), III. 5.
— Petit-Hereng (du), I. 62, 68.
— Petit-Poignart (du), II. 17.
— Petite-Vignette (de la), II. 18.
— Pied-de-Bœuf (du), II. 17, 63, 66, 80, 82.
— Plat-d'Etain (du), I. 24.
— Plate-Bourse (de la), I. 24.
— Plonc (du), II. 4.
— Poirier (du), I. 68.
— Pomme d'Or (de la), II. 80.
— Porc de mer (du), II. 2. 5, 33, 54, 60, 63, 74.
— Pot (du), 47, 52, 84.
— Pourceaulx (des), II. 43.
— Prêcheurs (des), V. 42.
— Queue de vache (de la) (autrefois l'Arbalète), II. 18.
— Rastel, I. 52. 53.
— Renard (du), II, 18.
— Rose (de la), I. 52, 53. — II. 54.
— *Rouche-Manche* (de la), II. 3, 33.
— Rouge-Bœuf (du), I. 69.
— Rouge-Chapelet (du), II. 79.
— Rouge-Chevalier (du), I. 62.
— Rouge-Clef (de la), II. 4.
— Saint-Adrien, I. 24.
— Saint-Christophe, II. 63.
— Saint-Georges, II. 2, 4, 33, 54, 60, 63.
— Saint-Martin, II. 2.
— Saint-Vaast, II. 81.
— Sainte-Barbe, II. 64.
— Sainte-Marie-Madeleine, I. 9, 46, 65.
— Saumon (du), I. 51. — II. 33, 54, 63.
— Scotquin, Stoquin, I. 33, 54, 60.
— Sept-Etoiles (des), I. 62, 69. — II. 18, 86.
— Sépulcre (du), I. 68.
— Singe (du), I. 48, 53. — V. 39.
— Tambour (du), V. 37.

Saint-Omer (ville de), **maisons et hôtelleries** (suite).
— Tête-d'Argent (de la), II. 17, 64.
— Tête-d'Or (de la), II. 17, 63, 80, 82.
— Tobbequin, II. 63.
— Trois-Agaches (des), I. 64, 68.
— *Trois-Estières* (des), I. 62.
— Trois-Etriers (des), II. 17.
— Trois-Martelets (des), I. 68.
— Trois-Pourcelets (des), II. 18.
— Trois-Rois (des), I. 69.
— Trompe (de la), II. 3, 18, 34, 55, 63.
— Trou-Glissoir (du), I. 64.
— Vaecstraet (du), I. 53. — II. 33.
— Vannequin-d'Or (du), II. 4, 33, 54, 60, 63, 80.
— Vel (du), II. 55.
— Verd-Tapis (du), II. 17.
— Verde-Maison, II. 82. — V. 38.
— Verde-Treille (de la), II. 18.
— Vigne (de la), II. 4.
— Vignette (de la), I. 56, 69.
— Ville-de-Bourbourg, II. 18.
— Ville-de-Dunkerque, I. 68.
— Ville-de-Gravelines, II. 18.
— Ville-de-Lille, I. 67.
— Ville-de-Menin, I. 68. — IV. 10.
— Ville-de-Mons, I. 69.
— Vinquay (du), II. 18.
— Willame Tasselin, II. 54.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins**, etc.
— Agnel (ruelle d'), I. 57. — V. 41.
— Aire (chemin d'), I. 22.
— Aire (porte d'), I. 22.
— Appelstraet, I. 54.
— Arbalétriers (jardin des), I. 20, 64, 67.
— Arcstrœm ou Artstrom, I. 51, 82.
— Art (ruelle de l'), I. 44.
— Avoine (rue de l'), I. 56, 62. — II. 18, 74. — V. 17, 18.
— Baraques (rue des), I. 24. — II. 9.
— Barissel (rue du), III. 5.
— Bas-Brûle (le, ou rue du), I. 4, 6, 8, 46, 47, 50, 82, 83. — II. 64, 82.
— Basse (rue), I. 24.
— Basse-Boulogne (rue de la), IV. 10.
— Basse de la Bienfaisance (rue), II. 9.
— Basse des Sans-Culottes (rue), II. 9.
— Beghinstraet, II. 3.
— Beketstraet, V. 39.
— Bel (rue du ou de le), II. 62. — V. 41.
— Belle-Croix (rue de), I. 51, 54. — II. 34, 74.
— Berghes (porte de), I. 4, 44. — V. 39.
— Blanche-Manche (rue de la), II. 22. — III. 5.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins**, etc. (suite).
— Boemstraet, I. 4.
— Boketstraet ou Bequetstraet, I. 4, 54.
— Bomytour ou Bomitier, I. 5, 6, 50, 83-85.
— Boucherie (la, et rue de la), *Bocquerie*, I. 44, 47, 50, 53, 58, 62. — II. 64. — V. 39, 41.
— Bouchers (rue des), I. 6, 10, 55, 62, 68. — V. 39, 41.
— Boulisienne (porte), II. 64, 85.
— Boulisienne (rue), I. 6, 31, 43-47.
— Boulogne (rue de), I. 56.
— Bourcq (rue du), I. 20. — II. 9.
— *Brauwerosendicq*, I. 82.
— *Brauwe Rozestraiet*, I. 52, 83.
— Brouteurs (rue des), V. 42.
— Brûle (le), I. 4, 6-8, 10, 20, 32, 53, 56. — II. 5, 34, 63, 91. — III. 5.
— Brûle (marais du), I. 25.
— Brûle (porte du) ou porte Saint-Michel, I. 21, 22, 25, 70, 102. — II. 9, 16, 19, 20, 22, 63, 77, 79. — III. 5, 6.
— Brûle (puits du), I. 7, 49.
— Brûle (rue du), I. 7, 10, 20, 24, 32, 34-36, 46, 48-50, 52, 53, 57, 63, 64, 67, 70, 72, 73, 75, 82, 84, 85, 88, 89. — II. 2-4, 46, 62. — III. 5. — V. 42.
— Brûle aux Carons (le), I. 9, 20, 52, 63.
— Brûle aux Carons (rue du), I. 7, 8, 20, 48. — II. 55.
— *Calchouenstraet*, V. 39.
— Calchovestraetque (ruelle), I. 53.
— Calcplache (pont de la), I. 5.
— *Caleplache*, I. 9.
— Caltre (rue du), I. 33.
— Cange ou Change (rue du), I. 53. II. 4, 33, 54, 82.
— Cappellet (rue du), I. 52, 53.
— Cardinal (rue du), I. 51.
— Carmes (petite rue des), IV. 10.
— Casernes de la cavalerie (pont des), IV. 10.
— Casernes Saint-Venant (rue des), v. Baraques (rue des).
— Castel (porte du), I. 44.
— Castel (rue du), II. 2, 33, 54. — V. 41.
— Chapelets (rue des), V. 3.
— Chartreux (chemin des), II. 9, 16.
— Chastelaine (place), II. 2, 33, 54, 63.
— Chengle (fosse du), I. 3.
— Chevalier-Rouge (rue du), I. 69. — II. 18.
— Chevaux (ruelle des), v. Tisserans (ruelle des).
— *Chine (le)*, I. 44.
— Chine ou Chisne, Chyne, Cygne (ruelle du), I. 50. — II. 3, 54, 63.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins**, etc. (suite).
— Clouterie ou Cleuterie (rue de la), I. 34, 52, 56, 62, 53. — II. 17. — V. 42.
— Coelhof, ou Coolhof, ou Coilhof, I. 10, 48. — II. 4, 34, 55, 71, 77.
— Coelhof (porte du), I. 5, 22, 49. — II. 4, 34, 55, 62.
— Cokeroelle, I. 7.
— Collège de Saint-Bertin (ruelle du), II. 7, 9.
— Collège français (rue du), II. 21.
— Colne, v. Reep.
— Commandant (rue du), I. 64. — II. 20.
— Constitution (rue de la), II. 22.
— Coppin le Crepel (rue), I. 31, 44.
— Coquinstraet, I. 46-48. — V. 39, 41.
— Cordonniers (halle des), II. 2, 54.
— Corlis (rue de), V. 39.
— Corroyeurs (rue des), IV. 10, 17.
— Crepel Straet, V. 39.
— Cuisiniers (rue des), I. 65. — II. 17.
— Damier (rue du), II. 18.
— Dannefoins (rue), V. 39.
— Demiselle de Cormont (rue de), I. 44.
— Ecritoire (rue de l'), II. 18.
— Epéers (rue des), I. 73.
— Ermite (rue de l'), I. 52, 62. — II. 64.
— Esboutemantelstraet, II. 73.
— Eschequier (l', et rue de l'), I. 52, 53. — II. 3, 34, 55, 63.
— Eschequier (porte de l'), II. 55.
— Escout (ruelle d'), IV. 9.
— Escucherie (l', et rue de l'), I. 43, 46, 52, 53. — II. 34, 55, 63, 64, 74, 82.
— Estival (ruelle de l'), I. 53.
— Estmal (rue de l'), I. 52.
— Estuve Godins (ruelle de l'), I. 46.
— Etat ou Séminaire (l'), I. 21, 35, 50, 52, 53, 55, 62, 83, 85.
— Etat (place de l'), I. 24.
— Etat (rue de l'), I. 20, 24, 62. — II. 55.
— Euon (place d'), II. 18.
— Eyvenstraet, V. 39.
— Faucon (rue du), I. 21, 24.
— Faucon-basse (rue du), I. 24.
— Fédération (rue de la), II. 9.
— Fil ou Filet (rue du), I. 24, 33, 34, 62, 71.
— Flayel (le), II. 46.
— Foucon (le), I. 53.
— Foullerie (la), I. 5, 48, 51, 82. — II. 3.
— Fraiche Poissonnerie (la), I. 44, 55, 68, 78. — III. 5. — V. 39.
— Fraternité-basse (rue de la), I. 98.
— Fruitiers (rue des), V. 39.
— *Ghiere (la)*, I. 62.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins,** etc. (suite).
— Gloire (rue de la), II. 8.
— Goedinstraeteque (ruelle), I. 8.
— Gouvernement (rue du), I. 9.
— Grand Marché, I. 45, 50, 51, 53, 56, 62. — II. 2-4, 12, 17, 33, 54, 63, 79, 82. — V. 39.
— Grand'Place, I. 79. — III. 2.
— Grande-Rue, I. 6, 51.
— Grosse-rue, I. 2, 3, 6, 50, 51, 62-64, 82-84. — II. 2, 4, 18, 33, 54, 63, 64, 74, 83, 84. — III. 5, 12.
— Grosse-rue-basse, I. 64. — II. 18. V. 42.
— Hanecocstraet ou Hanekoitstraet, I. 6.
— Haulte-Liches ou Hautelisses (rue des), I. 52, 53, 83, 84.
— Haultes-Liches (ruelle des), I. 53.
— Haut-Brûlé (le), I. 52. — II. 38, 55, 63.
— Haut-Brûle (rue du), I. 47, 49, 50, 52, 82. — II. 54. — V. 41.
— Hauteliste (rue), I. 7, 48. — II. 8, 13, 17, 18, 33, 54, 63.
— Hautpont (le), I. 2, 6, 10, 21, 31, 47, 48, 52, 53, 55, 56, 83, 108. — II. 3, 15, 10, 47, 55, 58, 60, 64-66, 68, 70. — V. 3, 4, 6, 39, 40.
— Hautpont (Entre deux portes du) I. 6, 51, 82.
— Hautpont (place du), I. 58, 62. — II. 18.
— Hautpont (porte du), I. 52, 82.
— Hautpont (rue du), I. 46.
— Hautpont (tour du), I. 7, 44.
— Haveskerke (cour de), I. 5, 6, 84.
— Heaulme (rue du), I. 62.
— Hedincstraet, I. 31, 44, 46.
— Hemphoucq ou Kemphouck, I. 51, 82.
— Hesdin (chaussée d'), I. 70.
— Hesdinstraet, V. 39.
— Hœuille (rue de l'), I. 62.
— Houzeel (ruelle du), I. 49.
— Huile (rue de l'), II. 90.
— Isle (l'), I. 51.
— Jésuites (rue des), v. Fil (rue du).
— Kebatstraet, I 46.
— Kempstraet, II. 55, 63.
— Kuappestraet ou Cuœpstraet, II. 3, 34.
— Laingniel (rue de), I. 63.
— Le Canne, II. 63.
— Leestraete, v. Mortier d'Or (rue du).
— Le Natte (rue), I. 53.
— Lestmale (ruelle de), I. 46.
— Leuliestraet, I. 45.
— Leulle ou Lœuille (rue de), III. 5, 6.
— Levinstraet, I. 7.
— Lille (rue de), II. 9.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins,** etc. (suite).
— Lion (rue du), I. 9, 85.
— Lions (ruelle des), I. 4, 56.
— Listerue, I. 3, 6, 10, 46, 48, 53, 56, 75. — II. 2, 5, 8, 33-36, 39, 45, 53, 55, 59, 63, 68, 69. — V. 38, 41, 42.
— Listerue-basse, I. 10. — II. 5, 18, 33, 54, 63.
— Lizelle, I. 82. — II. 63.
— Lizelle (porte de), II. 66, 74.
— Lombardie (ruelle de la), I. 53. — II. 5.
— Loubel, I. 44.
— Loye (rue de la), II. 18.
— Madeleine (la), I. 22, 56, 72, 100. II. 9, 26, 46, 50.
— Madeleine (marais de la), I. 21.
— Madeleine (pâture de la), II. 9.
— Madeleine (rue de la), I. 3, 5, 6, 45, 46, 49, 52, 53, 55.
— Malevant (fossé de), I. 82.
— Malevant (porte de), I. 51.
— Malhof, I. 45.
— Marché aux bêtes, I. 52.
— Marché aux bêtes à cornes, I. 53.
— Marché aux brebis, II. 33.
— Marché aux chevaux, II. 64, 78.
— Marché aux herbes (rue du), I. 100. — II. 29.
— Marché au poisson, I. 33, 68.
— Marché aux porcs (rue du), ou rue aux Pourceaux, I. 8, 21, 54, 57. — II. 46. — III. 6.
— Marché aux Pourceaux, II. 3, 34, 55, 63.
— Marché aux vaches (et rue du), I. 58. — II. 62.
— *Maselene* (rue *del*), I. 44.
— Mauvre (ruelle de le), V. 39, 41.
— Mesghem (rue de), II. 73.
— Missibruchg (ruelle), I. 48, 53.
— Mollinstraet, II. 3, 4, 33, 54, 63, 67. — V. 41.
— Mortier (rue du), I. 57, 64, 68.
— Mortier d'Or (rue du), I. 64.
— Motte Chastellaine, I. 50.
— Moulins de Saint-Bertin (rue des), III. 5.
— Napstraet (*touket del*), I. 44.
— Neuve rue ou Nœferue, I. 4, 7, 22, 25, 27. — II. 4, 34, 55, 62, 63, 79. — V. 39.
— Nichiet de Brebis, V. 39.
— Nollars (rue des), I. 50.
— Notre-Dame de Grâce (fortifications de), III. 5, 6.
— Nouvelle Place au bois, I. 64.
— Officier (place de l'), I. 64.
— Olivierstraetkin (rue d'Olivier), I. 6, 43. — V. 39.
— *Orfavirie* (l'), V. 39.
— Orfavrerie (rue de l'), I. 3, 4, 46, 52, 57, 82. — III. 4.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins,** etc. (suite).
— Paiellestraet, I. 9.
— Pauvres Clarisses (rue des), V. 18.
— Pecquerie ou du Lion Blanc (rue de la), II. 18.
— *Petite Boukerne* (rue de la), V. 41.
— Pippre, I. 50.
— Plouc (le et ruelle du), I. 6. — II. 4. — III. 12.
— Pont l'Evesque (ruelle du), II. 71.
— Porc de mer (rue du), II. 2, 5, 63, 74.
— Porte-Neuve, III. 8.
— Priic, II. 46.
— Reep, I. 52, 83.
— Reperstraete, I. 6, 44, 52, 53, 63, 64. — III. 10. — V. 39, 41.
— Rouge Manche, II. 33.
— Rue Douve, V. 39.
— Ruelle Straet, V. 39.
— Sabbestraet, I. 55.
— Salines (rue des), IV. 10.
— Saint-Adrien (cimetière), I. 21, 24, 25, 101. — III. 5.
— Saint-Adrien (flégard), I. 21.
— Saint-Adrien (jardin), I. 78.
— Saint-Adrien (pâture), I. 24.
— Saint-Adrien (rue), I. 78.
— Saint-Bertin (abreuvoir de), I. 64 68, 76.
— Saint-Bertin (moulin de), I. 25, 26.
— Saint-Bertin (pont de), II. 18.
— Saint-Bertin (rue), I. 3, 6, 43-45, 47, 48, 52, 53, 56, 57, 59, 62, 63, 73, 82. — II. 18, 21, 32, 55, 63, 73. — V. 39.
— Saint-Brune (cul de sac), IV. 9.
— Saint-Christophe (le grand), I. 21
— Saint-Denis (cimetière), I. 25, 33 101-106. — II. 18, 85.
— Saint-Denis (rue), I. 82. — V. 39.
— Saint-Denis (ruelle), I. 49, 51. — II. 55, 63. - V. 41.
— Saint-Michel (mont), I. 25.
— Saint-Michel (porte), v. Brûle (porte du).
— Saint-Sébastien (cimetière), I. 103. — II. 37.
— Saint-Sépulcre (cimetière ou âtre), II. 85. — V. 41.
— Saint-Sépulcre (rue du), I. 72. — II. 18. — IV. 9, 10. — V. 41.
— Saint-Sépulcre-basse (rue), I. 21, 25, 103.
— Saint-Sépulcre-haute (rue), IV. 10.
— Sainte-Claire (rue), I. 25, 33, 57.
— Sainte-Croix (bastion), I. 21, 25, 26. — II. 20, 57.
— Sainte-Croix (porte), I. 71, 72. — II. 11, 48, 49, 54-57, 64, 68, 71, 72, 77, 92.
— Sainte-Croix (rue), I. 45, 50, 56, 57, 71. — II. 18, 64.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins**, etc. (suite).
— Sainte-Croix-basse (rue), I. 21, 25, 36.
Sainte-Croix-haute (rue), II. 17.
Sainte-Marguerite (cimetière), II. 18, 86.
— Sainte-Marguerite (rue), I. 10, 25, 34, 70.
— Sainte-Omerenghe (rue), I. 57.
— Salperwick. ou Saupruic, ou Salpervic (rue de) ou Saupervicstraet I. 3, 44, 45, 48, 54. — V. 39.
— Scœurewich (touquet de), I. 44, 45.
— *Scotteplace en l'île,* I. 44, 45.
— Singledicq ou Chingledicq, I. 49, 68.
— Sithieu, I. 25.
— Sithieu (motte), I. 21.
— Six-Pipes (fontaine des), I. 63.
— Slapere, I. 83.
— Stenen Raghecolle (rue), I. 44.
— Steninhaus (le moule), V. 39.
— Stierstraet, V. 39, 41.
— Symon Hoghe (rue), plus tard rue du Fil, I. 45, 83. — V. 39.
— Tannerie ou Tennerie. I. 7, 58.
— Tannerie (la petite), I. 5, 49, 51, 56, 82.
— Tanneurs (place des), I. 56.
— Tanneurs (quai des), I. 64.
— Tanneurs (rue des), I. 62, 64. — II. 18.
— Tasse (rue de la), V. 42.
— Tenneplace, III. 5.
— Tennerue ou Tannerue, I. 45, 46, 48, 51, 53, 56-58, 64, 82. — II. 3, 19, 47, 55, 58, 60, 64-66, 68. 70. — V. 38.
— Tennerue (basse), I. 28, 41, 55, 56, 62, 70, 73, 89. — II. 18, 74.
— Tennerue (haute), I. 62. — II. 18.
— Tennerue (moyenne), I. 72.
— Tentures (rue des), II. 9.
— Thomas-Fellemans (rue), V. 39.
— Tisserands (place des), I. 4, 5, 8, 10, 50, 84. — II. 33, 55, 63, 64.
— Tisserands (ruelle des), I. 62.
— Vache (rue de la), II. 17, 71.
— Vacquerie (rue de la), I. 59.
— Vaestraet ou Baestraet, I. 48, 53. II. 2, 4.
— Val (rue du), II. 18, 34, 63, 73.
— Vanneboise, V. 41.
— Vaquestraet, II. 33.
— Veaux (rue des), I. 58.
— Viesmoutier, I. 51, 83.
— Vieux-Brûle (le, et rue du), I. 52, 64, 84. — II. 63, 73, 74, 79. — V. 39.
— Vieux-Etat, I. 53.
— Vieux-Marché, I. 48. — II. 2, 17, 54. 65. — II. 6. — V. 39.
— Vinquebrouc, I. 50, 83, 85. — V. 39.
— Vrauweroscudicq, I. 51.

Saint-Omer (ville de), **rues, ruelles, chemins**, etc. (suite).
— Watènes (porte de), II. 5.
— Wenreplache, II. 49.
— Wincle (cul du), I. 83.
— Wincq (rue du), I. 33.
— Winplache (*le vieuze*), I. 48. — II. 3, 34, 55.
— Winquay ou Winçay, I. 34, 55, 58, 62.
— Wyngardstraet, V. 39.
— Zurinstraetekin, I. 43.

Saint-Omer (Willaume de), II. 3.
Saint-Omerglise (Pierre de), échevin, I. 2.
Saint-Onuphre (autel), II. 13.
Saint-Paul, IV. 13.
Saint-Pierre (paroisse de), I. 37, 124. — II. 21.
Saint-Pierre (rue de), à Aire, I. 37.
Saint-Pierre (val), II. 66.
Saint-Pierre, v. Marcq, II. 22.
Saint-Pierre-à-Saintes, secours de Wismes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV. 16.
Saint-Pierre-aux-Liens (paroisse de), I. 124.
Saint-Pierre-d'Aire (église collégiale de), I. 36. — II. 97. — IV. 8.
Saint-Pierrebroucq, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Saint-Pol, ch.-l. d'arr. du Pas-de-Calais, II. 68.
— (collégiale de), I. 126.
Saint-Pol (comte de), v. Luxembourg (Louis de).
Saint-Pol (Mahieu de), échevin, I. 4-7, 10, 45, 46, 83, 85. — V. 38.
Saint-Pol (officiers de), I. 63.
Saint-Prix, faubourg de Béthune, IV. 8, 21.
— (prieuré de), I. 8.
Saint-Quentin (Aisne), V. 3.
Saint-Quentin, ham., com. d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer, II. 19, 20, 22.
Saint-Sacrement (chapelle du), V. 17.
Saint-Sébastien (cimetière), II. 37, 57, 65.
Saint-Sépulcre (curé de), I. 17, 89.
Saint-Sépulcre, église et cimetière à Saint-Omer, I. 8, 10, 21, 50, 53, 62, 83, 116. — II. 2, 3, 13, 18, 20, 25, 33, 35, 36, 42, 45, 63, 64, 67, 73, 80, 86. — V. 17-19, 21, 22, 26, 39, 41-48.
Saint-Sépulcre (monastère de), I. 3, 4, 46, 55, 86.
Saint-Sépulcre (presbytère de), II. 3.
Saint Thomas de Cantorbéry, V. 20.
Saint-Vaast, église à Béthune, IV. 3.
Saint-Venant, cant. de Lillers, arr. de Béthune, I. 124. — II. 18-20.
— (département de), I. 92.
Saint-Venant (maladrerie de), III. 26.
Saint-Wlmer (abbé de), v. Gerbod.

Sainte-Aldegonde (Adenouffle de), seigneur de Vert-Rewart, échevin, I. 3, 4, 44.
Sainte-Aldegonde ou Audegonde (Aliaume), échevin, avoué de l'hôpital, I. 5, 6, 9, 31, 46-49, 85. — II. 7. — III. 11.
Sainte-Aldegonde (curé de), I. 41, 89, 118.
Sainte-Aldegonde (David de), échevin, I. 46. — III. 7.
Sainte-Aldegonde, église à Saint-Omer, I. 6-8, 10, 21, 35, 40, 42, 45-47, 50, 50, 53, 55, 83, 84, 87, 116. — II. 6, 12-14, 35-37, 52, 53, 55, 60, 65, 69, 74, 76, 79, 80, 84, 85, 90. — V. 18, 19, 42.
Sainte-Aldegonde (Guilbert de), échevin I. 3. — V. 39.
Sainte-Aldegonde (Hue de), échevin, I. 32.
Sainte-Aldegonde (Jacquesme, Jaqueme de, seigneur de Nortquelmes), échevin, avoué de l'Ecoterie, etc. I. 4, 5, 7, 8, 50, 84. — II. 6, 7, 42. — III. 11.
Sainte-Aldegonde (Jaquemme de), femme de Nicole de Wissoc, I. 49. — II. 1.
Sainte-Aldegonde (Jean de), échevin, avoué de Saint-Denis, I. 46.
Sainte-Aldegonde (madame de), II. 44.
Sainte-Aldegonde (seigneur de), v. Crespy (Charles-François).
Sainte-Aldegonde (Ysabel de), femme de Jean de Dieppe, I. 53.
Sainte-Anne, V. 17-20, 22.
Sainte-Anne, hôpital, V. 18, 19, 21.
Sainte-Anne (chapelle et autel de), II. 13.
Sainte-Catherine-de-Sion (sœurs de), I. 102.
Sainte-Claire (abbaye de), v. Abbayes.
Sainte-Claire (rivière), II. 18.
Sainte-Croix (cardinal de), I. 2.
Sainte-Croix (moulin), I. 98, 115. — II. 28.
— (prés de),. II. 73, 75.
Sainte-Croix (Thomas de), prévôt de Marquettes, I. 54.
Sainte-Croix-hors-la-Ville (église), III. 7. — V. 42.
Sainte-Croix-Nœufrue, à Tatinghem, cant. de Saint-Omer, II. 19.
Sainte-Isbergue, *Isbergue*, cant. de Norrent-Fontes, arr. de Béthune, I. 39.
Sainte-Margrie ou Sainte-Marguerite, hôpital, I. 5. 7, 9, 10, 16, 34, 35, 45, 49, 56, 65, 90, 102. — II. 12, 13, 64, 71.
Sainte-Marguerite (chapelain de), I. 60.
Sainte-Marguerite, église à Saint-Omer, I. 16, 35, 43, 54, 87, 116. — II. 12, 18, 34-36, 45, 64, 71. — V. 42.
Sainte-Marguerite (religieuses de), I. 65, 68.
Sainte-Marie-Kerque, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 18, 19, 29, 31, 57, 72, 73. — II. 10, 22.. — IV. 11.
— (ferme de), I. 19, 29, 71, 73, 101, 115.
Sainte-Marie-Kerque (seigneur de), v. Des Waziers (E.-F.-D.).

Sainte-Trinité (confrérie ou chapelle de la Très), II. 13, 20.
Sainte Vierge (la), V. 17.

T

Tac (Willaume), maître de l'Ecoterie, I. 4, 5, 84, 85.
Tacon (Aldegonde, sœur), hospitalière de Saint-Jean, II. 12, 13.
Tacon (Marguerite), II. 12, 13.
Taffin (Charles), sieur de Vigry, IV. 2.
Taffin (Guislain-François), seigneur de Hocquet, V. 15.
Taffin (Jacques), premier marguillier de Saint-Sépulchre, V. 23.
Taffin (Jean-François), chantre, I. 41.
Taffin (Nicolas), écuyer, seigneur de Vigries, administrateur de l'hôpital général, IV. 19. — V. 23.
Taffin de Hupy (famille), II. 14, 23.
Taffin de Tigry (Me), IV. 18.
Tahon ou Tachon (M.), chanoine de la cathédrale, I. 22, 41, 42.
Tahon (Marie-Jeanne), femme de G. Desomer, I. 41.
Taillieh (Folque du), I. 55.
Taillieh (Jaquemart du), tablier de Sainte-Aldegonde et de Saint-Denis, I. 53.
Tailly-en-Champagne (seigneur de), v. Vassignac (Rhimbert de).
Tal (A.-Fr.), I. 92.
Tal (Ph.-A.), I. 92.
Talbart (Gilles), I. 50, 84.
Talbot (Jean), dit Lafleur, I. 129.
Talleu (Marie), V. 26.
Tannay (seigneur de), v. Wissoc (Jean de).
Tappe (Marie), supérieure de l'hôpital, I. 60, 111.
Tardy de Montravel de Grand Prey (François de), écuyer, capitaine au régiment de Touraine, IV. 10.
Tartarre (Antoinette), II. 24.
Tartarre (dame G.-Fr.), I. 91.
Tartarre (J.-Philippe), I. 91.
Tartarre (Maxime), III. 3.
Tartarre (Nicole), chapelain de l'hôpital, I. 106.
Tartas (le sieur), III. 10.
Tassard (Jacques), I. 57.
Tassarde (Maroye), I. 50, 85. — II. 48, 49, 53, 55, 60.
Tassart (J.), I. 56. — II. 42, 68, 71.
Tassart (Pierre), I. 103, 104.
Tassette (sœur), maîtresse de l'hôpital, II. 67.
Tassie (sœur), maîtresse de l'hôpital, II. 66, 69.
Tassoul (Baudin), chapelain de Saint-Jean, II. 34-36.
Tatinghem, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 28-31, 41, 88. — II. 11, 19, 22, 45, 62, 67, 73. — III. 4, 22. — IV. 9, 10, 13.
— (percepteur de), I. 99.
Tatinghem (monseigneur de), II. 73, 74.
Tatinghem (seigneur de), v. Audenfort (Anth. d') et Hoston (H.-Jos. de).
Taverne de Monthiver (Jacques-Joseph-Nicolas), écuyer, I. 18, 78.
Tavernier, II. 22.
Tavernier (Jossine), I. 34, 60.
Teinart, V. 44.
Teinture de drap, II. 50.
Teleghem, IV. 13.
Tempère, curé de Cohem, IV. 10, 28.
Tempest (Thomas), IV. 11.
Temple de la Raison (Inauguration), I. 97.
Teneur (J.-Fr.), laboureur, II. 9, 19, 20.
Terquespée (Lambert), *placqueur et couvreur de rosel*, III. 15.
Terriers, I. 13-15, 79.
Tertre (Jean du), gouverneur de l'Ecoterie, lieutenant de maïeur, échevin, I. 21, 66, 105, 118.
Testart (Guillaume), laboureur, I. 59.
Testart (Pasquier), religieux, I. 53.
Testart (Pierre), prêtre, chapelain de l'Ecoterie, I. 32, 53, 65.
Teuzègue (Jean), manouvrier, II. 37.
Tèvre (Adrienne), maîtresse de l'hôpital, I. 34, 61, 63, 82, 112, 113, 124.
Tèvre (Jacques), pasteur de Guarbecques, I. 34.
Tèvre (Jean), chapelier, I. 61.
Tèvre (Marie-Anne, sœur), I. 61.
Tévre ou Tévère (Marie-Thérèse), femme de Cornille Delepierre, I. 61.
Thellier (Catherine), I. 63.
Thellier (Charles-Henri-Grégoire), avocat, I. 68.
Thellier (Louis), échevin, I. 57.
Thellier (Marie), I. 63.
Thélu, négociant à Dunkerque, I. 117.
Théret (François), I. 20.
Thérouanne, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 60. — II. 6, 39, 43, 45, 48, 49, 52, 54, 55, 62, 65, 70, 75, 76. — III. 4, 12. — IV. 13, 16.
— (bailli de), I. 57.
— (évêque de), I. 53.
— (évêque de), v. David de Bourgogne.
— (garnison de), I. 57.
— (maladrerie de), III. 26.
Therri (Robert), II. 42, 58, 62.
Thers, v. Surques (Thomas de).
Thibault (Jean), I. 57.
Thibault (Simon), fermier, III. 4.
Thibaut, I. 86.
Thibaut, curé de Pihem, chapelain de la Maladrerie, I. 86. — III. 8.
Thielt (Gilles de), chapelain de Saint-Jean, II. 37-40, 42-44.
Thiembronne (Rolland de), gouverneur de Saint-Jean, maïeur, II. 67-70, 73.
Thienbronne (Noël de), I. 57.
Thiennes (Cajetan de), chevalier, maïeur-juré, I. 115-125.
Thiennes (comte de), v. Cajetan et Buisseret (J.-Alb.-Jos.).
Thiennes ou Thiennez (Tessart de), échevin, I. 9, 10, 21, 48-51, 82, 103, 104. — II. 39. — V. 38.
Thieulaine (Marie-Claire), veuve d'André de Bassecourt, IV. 27.
Thieullier, IV. 28.
Thillem, IV. 13.
Thilly (maître Martin), II. 91.
Thiret (François), laboureur, I. 63.
Thomas (Adrien), *voirier*, I. 104.
Thomas (Walerand), V. 3.
Thorins (Therry, et ses enfants Hanneque et Chretienne), I. 8.
Thubeauville (fief de), situé au village d'Happe, IV. 6.
Thuilier (Fr.), laboureur, II. 10.
Thuillier (Jean).
Thuillier (Marie-Fr.), II. 10.
Thuillier ou Thieullier (Martin), bourgeois de Saint-Omer, I. 14-16.
Thumas (Jean), échevin, I. 3.
Thy (seigneur de), v. Bernard de Châteauvillain.
Tibaut (frère Jean), *escripvain des frères mineurs*, III. 14.
Tielz (Jean), échevin, I. 56.
Tienbronne (Collin de), I. 56.
Tiercheul, II. 40, 42.
Tiers-Ordre (frère du), II. 50, 51.
Tiers-Ordre (religieuses du), I. 52, 53, 71.
Tieullier (Michel), peintre, II. 67.
Tilleghem (seigneur de), v. Mattance (Phil.-Ch. de).
Tilloy (Florent du), curé de Saint-Denis, I. 20, 42, 67.
Tilly, IV. 17.
Tilly (Martin de), chanoine-chantre, I. 57. — II. 79.
Tilques, cant. et arr. de Saint-Omer, I. 11, 22, 73, 74. — III. 7, 13. — IV. 13.
— (terroir de), I. 23.
Tissage de toile, II. 50.
Tisserands, II. 33, 55.
Tissot, chanoine, archidiacre d'Artois, III. 2, 8. — V. 37.
Tissot (Mgr), II. 97.
Tissot (Pierre), vicaire général, administrateur de l'hôpital, I. 35. — IV. 11.
Titelouze de Balinghem, II. 24, 25.
Toile pour l'usage des religieuses, II. 24, 34, 35, 40, 44, 53.
Toledo (dom L. de), v. Benavides (L. de).
Tollenare, v. Erenbout (J.), I. 4.
Tonnoire (Jacques), I. 35.
Tonnoire (Louis), I. 34.
Tonnoire (Marie), fille de Louis Tonnoire, I. 35.
Tonnoire (Pierre), II. 84.
Top (Eloy), échevin de Bailleul, I. 41.
Toppin (François), bailli de la terre de Tatinghem, IV. 9.

Torchies (Pierre de), V. 38.
Torchy (moulin de), à Créquy, II. 21, 22.
Torion (Ansel), couvreur, II. 67.
Tornoi (sire Boidin), III. 2.
Tossart (Pierre), I. 42.
Toulon (hôpital de), I. 126.
Toupenas (J.-B.), I. 130.
Touraine (régiment de), IV. 10.
Tourchy (Pierre de), II. 5.
Tourelle (Georges), meunier, I. 64.
Tournai (Belgique), IV. 28.
Tournehem (capitaine de), v. Marcotte (Loys).
— (maîtrise des eaux et forêts de), I. 23.
— (pasteur de), v. Caron (Jacques).
Toursel (Willaume), échevin, I. 44, 83.
Tourves (Mgr de), v. Valbelle (Mgr Franç. de).
Tramecourt (Antoine-François-Léonard, seigneur de), chevalier, I. 41.
Tramecourt (famille de), I. 41.
Tramecourt (M. de), II. 25.
Tramecourt (Marie de), abbesse de Sainte-Claire, I. 62.
Travers (Julien), échevin, I. 54.
Trazegnies ou Trazigny (Abel-Charles-Emmanuel-Joseph de), fondateur de Saint-Jean, I. 12.
Trazegnies (Albert-Louis-Antoine-Guislain de), II. 96, 97.
Trazegnies (Ferdinand-Octeve-Joseph de), administrateur de Saint-Jean, I. 42. — II. 8, 14, 15, 86, 95-98. — IV. 17,
Trazegnies (Gillion-Charles-Adrien-Joseph, marquis de), gouverneur de Saint-Jean, II. 9, 10, 21, 23, 25, 32, 33.
Trazegnies (Philippe-Albert-Joseph de), administrateur de Saint-Jean, II. 8, 16.
Trazegnies (sieur de), maïeur, II. 7.
Trépassés, v. Confréries de Béthune.
Trépassés (autel des), II, 12.
Trepelrose (Pérote), I. 51.
Trepelrose (Tryer), dit Le Mattere, échevin, I. 49, 51.
Tresca, IV. 22.
Tresca (Eloy), I. 39.
Tresca (Joseph), marchand, III. 23.
Trésorerie de la ville, II. 37, 44.
Trésoriers de France, etc., I. 12, 17, 76.
Tresse, chirurgien, I. 117.
Treunet (Gervais), II. 90.
Trevielle, fermier, III. 3.
Triboul ou Triboult (Allard), chirurgien, I. 20, 21, 104. — II. 71, 74.
Tribunal du District, II. 26.
Tricquet (Isabeau), I. 66.
Tricquet (Jacques), I. 67.
Tricquet (Jean), dit de Moringhem, I. 66.
Tricquet (Marcq), fermier, IV. 9.
Tricquet (Pasquier), laboureur, I. 66.
Tricquet (Pierre), I. 66.
Trinité, v. Confréries.
Tronquel (Anne), femme de Josse Lemaître, I. 61.
Troupes de passage, I. 114.
Troussel (Robert), mari de la veuve de Pierre Tricquet, I. 66.
Troyes (seigneur de), v. Marcotte (Guill.).
Trubert (Pierre), I. 32.
Trucquenart (Charles), I. 77.
Trucquenart (Pierre), laboureur, I. 77.
Truffult (Olivier), chapelain, II, 74, 75.
Trumerel (Pierre), I. 84.
Tuillier (Gilles), V. 6.
Tumerel, secrétaire de la Fraternité, II. 28.
Tummerel, fermier, III. 3.
Turbet (Florent), prêtre, I. 108.
Turbet (Paul), vice-curé de l'église Saint-Sépulchre, II. 86.
Tyman (Louis), II. 62.

U

Ubentz (Guillaume), I. 18.
Upen (Jean d'), bailli de Dennebrœucq, I. 86.
Urbanistes, I. 102, 114.
Ursulines, I. 61. 64. — II. 17.

V

Vacquet (Elisabeth), II. 24.
Vaillant (Nicolas), *tabacquier*, I. 77.
Valbelle (abbé de), vicaire général, V. 23.
Valbelle (Cosme-Alphonse de), marquis de Montfuron, IV. 11.
Valbelle (Cosme-Maximilien-Louis-Joseph de), chevalier, comte de Saint-Hulle, IV. 11.
Valbelle (François), évêque de Saint-Omer, administrateur de de Saint-Louis, I. 12. 17, 69, 87, 89, 105. — III. 2-4. — IV. 11, 15, 16.
Valbelle (Joseph-Alphonse de), évêque Saint-Omer, I. 16, 125. — IV. 4, 10-16. — V. 33.
Valbelle (Louis-Alphonse de), évêque de Saint-Omer, I. 88, 89, 101, 113. — II. 96, 97. — IV. 4, 9, 11, 17, 19-22, 27. — V. 20, 34, 37.
Valbelle (madame de), veuve de monseigneur Jos.-Alph. de Valbelle, IV. 10.
Valcque (Jean), II. 86.
Val d'Acquin, à Acquin (?), I. 11.
Val de Sainte-Aldegonde (chartreuse du), I. 115. — IV. 1, 6, 9.
Vale (Jacques), marchand, I. 14.
Valenciennes, ch.-l. d'arr. (Nord), II. 50. — IV. 3.
Valigny (seigneur de), v. Vassignac (Rhimbert de).
Vallée, V. 24.
Vallée (Jean), prêtre, I. 109.
Vallehe (Jacques de), sieur d'Arquingoult, gouverneur de l'Ecoterie, maïeur I. 15, 80.
Vallière (Pierre), II. 87.
Van Alpe ou Van Alque (Elisabeth), blanqueresse de toilles, II. 41, 42, 44.
Van Alpe (Woultre), II. 41.
Van Balleghen (Clay), maraîcher, I. 33.
Van Coolne (Pasquier), II. 56.
Van Cruyce (Jean), II. 16.
Vandalle (Albertine), I. 94.
Vandalle (sœur Marie-Joseph), I. 87, 125.
Vandaran (sieur de), v. Chauvreul (Cl.-Jos.).
Vandembosche (Anne-Françoise), et J.-Fr. et J.-Ald.-Marie-Thérèse, II. 15, 21.
Vandembosche père, administrateur de la Fraternité, I. 97, 100, 124. — II. 8, 9, 129.
Vandembosque (Jacques), fermier du don gratuit, I. 78, 79.
Vandenberghe (Marie-Alexandrine de), veuve d'Ant. de Langainne, IV. 9, 10. V. 37.
Van den Bosch (Charles), évêque de Bruges, I. 67.
Vandenbrouck (Louise), II. 24.
Van den Busche (Jehan), II. 46, 47.
Vandendriche (Jean-Dominique), chirurgien, I. 35, 64.
Van den Hille (Jean), cuisinier de Saint-Bertin, I. 54.
Van der Camere, lieutenant de la ville et châtellenie de Bouchain, IV. 27.
Vander Camere, sieur de Sart, IV. 5.
Vanderwecht (Clay), *voirier*, II. 47.
Vandiens (Joachim), I. 62.
Vandiesse, IV. 28.
Van Difque (Marie), veuve de Maurice Vereckin, I. 16, 63.
Van Dolre (Guillaume), licencié ès-lois, II. 78.
Vandosme (Marguerite), II. 11.
Vanecchout ou Van Ecout (J.), échevin des dix jurés, II. 15. — III. 6.
Vanechout (Valentin), notaire, II. 18. — V. 33.
Van Etten (Willaume), II. 63.
Van Heyghem (Jacqueline), II. 91.
Van Hoghuewene (Pietre), I. 106.
Vankempen (Charles), I. 114.
Vannabecle (Pieter), *hostelain*, II. 90.
Vannechoute, notaire, II. 15.
Vanost ou Vanos, chanoine, II. 90. — III. 90.
Van Outshoorn ou Vanhoutsorn (Antoine-François), écuyer, I. 76, 91. — II. 17.
Van Outshoorn de Lassus ou Vanhoutsorn (douairière), v. Walleyns (M.-Th.-Jos.).
Van Oy (François), procureur à Lille, I. 12.
Vantroyen, notaire, administrateur des hoshices, I. 101.
Varandoucq (Pierre), I. 80.
Vargelot, greffier principal de Saint-Omer, II. 85-87.

Vargelot ou Vergelot (Anne-Bertine de), femme de Ch. Desmons, I. 17, 18, 40, 43, 63, 66, 67, 86.
Vargelot (Charles de), I. 17.
Vargelot (Jeanne de), I. 17, 86.
Varlet, I. 79.
Varlet (Ch.-Fr.), ingénieur, II. 15.
Varlet (Joseph), fermier, I. 18, 70.
Varlet (Laurent-Joseph), IV. 6.
Varlet (Marie-Jeanne), veuve de Jacques Settes, I. 36, 42, 72, 92.
Varlet (veuve), II. 8.
Varnier (M.), archiviste de l'ordre de Saint-Lazare, III. 8.
Varrons (Jacques), receveur de Saint-Jean, II. 7, 10, 11.
Vasselin (Adenofíles), échevin, V. 39.
Vasseur (famille), I. 40.
Vasseur (Jean-François), I. 76. — III. 5.
Vasseur (Jean-Henry), notaire royal, échevin d'Aire, II. 21, 97.
Vasseur (N.), clerc, II. 20.
Vasseur (Pierre), I. 59.
Vasseur (Robert), *chauctier*, I. 58.
Vasseur, v. d'Houlle.
Vassignac (Rhimbert de), chevalier, seigneur de Tailly-en-Champagne, Valigny, etc., IV. 28.
Vast (Arnoult), IV. 11.
Vaubeuc, IV. 19.
Vaudricourt, cant. d'Houdain, arr. de Béthune, IV. 8.
— (seigneurie de), dite Marles-Montreuil, I. 8.
Vaudricourt (seigneur de), v. Beaulaincourt (Alex.-Aug. de).
Vaudringhem, com. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 23, 30, 54. — II, 19, 20, 22. — III. 4. 25.
— (dîme de), I. 26, 27. 30, 31.
Vaudringhem (Amanuel de), I. 8, 49.
Vaudringhem (dame de), v. Bellards (Margritte).
Vaudringhem (Willaume, seigneur de), I. 46, 47, 51.
Vaulx (Jacquemine de), II. 63.
Vaux (M. de), II. 24.
Venant (Jacques), receveur de Sainte-Aldegonde, échevin, I. 10, 50.
Vencque-lez-Pihen, près Pihen, cant. de Guînes, arr. de Boulogne, II. 80.
Verbier (demoiselle), III. 2.
Verborgh (Jacques), meunier et fermier, II. 19, 20.
Verbregues (Jean), I. 62.
Verbrigghe (Josse), I. 58.
Verbrouck, en Flandre, I. 80.
Vercanteren (Josse), I. 80.
Verchin, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, I. 37, 124.
— (cense de), I. 37, 39.
— (fermier de), I. 38.
— (paroisse de), I. 36.
Verchocq, cant. d'Hucqueliers, arr. de Montreuil, II. 25.
Verchocques (seigneur de), v. La Pasture.
Verclitre (Pierre), fermier, IV. 7.
Vercoustre (Chrestien), fermier, IV. 7.
Vercoutre (Jean-Francois), V. 18.
Vercuere (Philippe), I. 15.
Verde-Ecuelle, II. 22.
Verdevoy (Mlle), IV. 21.
Verdevoye (P.-Fr.), receveur de Saint-Jean, I. 11. — II. 10, 17, 32, 98.
Verecken (Maurice), I. 16, 63.
Verfleux (Marie-Bertine), prieure, I. 65.
Vergelot (dame), veuve Desmons, IV. 7, 22.
Verheyde (Jacqueline), IV. 3.
Verhiese (Charles), V. 18.
Verly, chirurgien, I. 117.
Verquere (Bernard), échevin de Bergues, IV. 11, 13.
Verrebroucq, arr. de Saint-Nicolas, province de Gand (Belgique), II. 87.
Verrier (Michel), médecin, I. 77.
Verron (Herman-Joseph), notaire, I. 79.
Vert Rewart, I. 3.
Verva (Jean-Baptiste), fermier, III. 4.
Vervalde (Guillaume), I. 61.
Vervalde (Marie-Patrice), V. 2.
Vestenavent (Jeanne, sœur), I. 47.
Vestenavent (Lux), I. 47.
Vestenavent (Thomas), I. 47.
Vestrove ou *Vestrouve*, com. d'Eperlecques, cant. de Saint-Omer, II. 10, 20, 67.
Vêtements des pauvres, II. 41. — V. 29.
Vêture, (admission à la), I. 33.
— Droit de la conférer appartenant à l'évêque, I. 2.
Veuglart, chanoine, IV. 4.
Vialles de la Sépouze, V. 13.
Viande, augmentation, I. 95. — II. 17.
Vicairie de Saint-Omer, I. 3.
Vicence (Georges, évêque de), I. 2.
Vichtenste-Vandenvelde (seigneurie de), com. de Cappelle-Broucq, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), V. 25.
Viconte (Guillaume), prêtre, I. 56.
Victor (Jean), fermier, IV. 7.
Videlaine (Jean), II. 58,
Vieillards de la Bienfaisance (hôpital des), II. 27.
Vieillards infirmes (Hôpital des), II. 27.
Vieillart (Jacques), II. 11.
Vieillebietz (seigneur de), v. Tramecourt (Ant.-Fr.-L.).
Vieille-Eglise, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 77.
Vierdinc (Baudin), échevin de La Jumelle, I. 45.
Viere (seigneur de), v. La Pasture.
Vierskaires, I. 9, 15, 39, 55, 56, 64, 74, 107.
Vieux-Prés, lieudit sis à Bientques, I. 65.
Vigerie (Georges), V. 22.
Vignes de l'hôpital, II. 38, 39, 46, 49, 50, 52, 53, 56.
Vigoureux (Nicolas), joueur de violon, I. 21.
Vigreux, arpenteur, IV. 9.
Vigreux (Noël), arpenteur, I. 16.
Vigry (sieur de), v. Taffin (Ch.).
Villain (Arthur), I. 59.
Villain (Jean), argentier, II. 78.
Villain (Pierre), I. 63.
Villemont (comte de), v. Trazegnies (Ferd -Oct.-Jos. de).
Villers (Claire), femme de Chr. Gherbarts, II. 55.
Villers (Géry de), II. 14.
Villers (Giles de), échevin, I. 3.
Villiers de l'Isle-Adam (Jacques de), prévôt de Paris, I. 102.
Villiers (Robert (seigneur de), v. Salins (Jean de), I. 54.
Vilquin (Marie-Liévine), II. 20.
Vin bastard, I. 103, 184.
— de Bordeaux, I. 117. — III. 1.
Vin aux militaires malades, I. 126-129.
Vin de Pâques, du Jeudi-Saint, etc., I. 103-106.
Vin fourni, II. 13, 14, 19.
Vincent (Jacques), brasseur, II. 41, 43, 46.
Vincent (Jean), échevin, I. 49, 51, 52.
Vincent (Lambert), II. 65.
Vincly, cant. de Fruges, arr. de Montreuil, II. 24.
Vincque (Henry), curé de Racquinghem, II. 74.
Vincre (R. P.), du collège wallon de Saint-Omer, I. 115.
Vinet (capitaine), I. 34.
Vinkebrouc, près Saint-Omer, I. 5.
Viron (Marie-Jeanne), V. 2, 3, 8, 10.
Viron (Noël), soldat, I. 58.
Viscart (Adr.), ménager, II. 19, 10.
Viscomti (Jean-Charles), receveur de la Table de Saint-Sépulchre, V. 20, 24, 44.
Visse (Jean), échevin, I. 107.
Vitriez (Ysabeau), V. 17.
Vitus (Isabeau), V. 21.
Vivien (Aman), III. 6.
Vivien (Liévin), prêtre, I. 35.
Viviien ou Vivien (Ghérart), échevin, I. 3, 17, 31, 83. — V. 40.
Vlishier (Gilles), échevin, I. 9.
Voclinchove, v. Volkerinkove, IV. 16.
Voet (Guillaume), poissonnier, II. 5.
Voetghelt (paiement du), I. 7, 9.
Volkerinchove ou *Volcherinchove*, cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord), III. 14. — IV. 11-14.
Vologhe (Stas), échevin, I. 44.
Vols de bois, II. 9, 25.
— de lingerie de l'hôpital, I. 99.
— de palissades, I. 100.

Volquerincove ou Wolwincove (Gilles de), échevin, I. 10, 21, 49.
Vordon (Louis, baron de), I. 18.
Vorons (Jacques), II. 97.
Vregarde, boucher, II. 47.
Vrélant (sieur du), v. Crecquy (Louis de).
Vriginne-au-Bois (dame de), v. Concy (Guill. de).
Vroilant (Pierre du), dit Aendeque, I. 55.
Vroillant (demoiselle du), II. 40.
Vrollant (Mgr du), I. 56.
Vromelinck (Cornille), veuve de Louis de Roupy, I. 75.
Vy (seigneur de), v. Donqueuvre (Guill. de).
Vye (Jacques), prêtre, II. 2.
Vyssery ou Vissery (Augustin-François de), prêtre, directeur de l'hôpital général, IV. 5, 10, 14, 16, 22, 24. — V. 12.
Vyssery (Me Charles-Robert de), avocat, IV. 3.
Vyssery de Bonvoisin (de), V. 20.

W

Wachtendouck (Jean de), maître des requêtes de l'hôtel, I. 80, 81.
Wacquet (Robert), charpentier, I. 64.
Wadehoren (Ernoul), échevin, V. 40.
Waghen (Hugues) ou Huon Le Waghen, V. 41, 42.
Waigneville (J. de), II. 42.
Waille ou Wail (Luc), ménager, II. 19, 20.
Wailly (Jacqueline de), épouse de Ph. de Bersaque, IV. 28.
Waittier (sire), III. 2.
Wal (manoir du), I. 65.
Walens (Claude-François), receveur de la Table de Saint-Sépulchre, V. 45.
Waleran, canonne de l'église de Saint-Omer, II. 37.
Wallart, I. 40.
Wallart (Hyacinthe), V. 30, 31.
Wallart (Jacques), I. 39.
Wallart (Jacqueline), I. 58.
Wallart (Jean), lieutenant de prévôt, I. 53.
Wallart (Jeanne), veuve de Jacques de Maranville, I. 36-39.
Wallart (Louis), I. 39.
Wallart (Thérèse-Natalie), maître de l'hôpital général, IV. 20, 21.
Wallecque (sœur Marie), mère-marthe, II. 67.
Wallehe (Jacques de), II. 95.
Wallehe (Robert), II. 11.
Wallehet ou Walhey (Antoine), échevin, I. 55, 56.
Wallehi (Adrienne-Thérèse de), I. 23.
Walleur ou Walleux (Jean), échevin, lieutenant de maïeur, avoué de l'Ecoterie, I. 55.
Walleux, charpentier, II. 39.
Walleux (J.-F.-J.), administrateur de la Fraternité, II. 27, 28.
Walleux (Jacques), v. de Bouegan, II. 86, 92.
Walleyns (Fr.-Bernard), I. 79.
Walleyns (Marie-Thérèse-Joseph), douairière d'Ant.-Fr. Vanhoutsoorn, I. 41, 79, 90.
Walo, châtelaine de Columbi, III. 4.
Walon (Adrienne), femme de Charles Deruys, I. 57.
Walon (Georges), de Sainte-Marie-Kerque I. 57.
Walon-Capelle (Henri de), échevin, I. 43, 44.
Walspit ou *Walspet*, I. 56.
Walté (Marguerite), II. 24.
Wamin (marquis de), v. Flécin (E.-F. de).
Wamnes (seigneur de), v. Assignies (Anth. d').
Wançay (Enguerrand de), II. 81.
Wan Ethen (Jaquemine), *faiseres de capiaulx*, III. 18.
Warcheville (Jehan de), II. 2.
Wardrecques ou *Warduecques*, cant. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 22, 26, 27, 30-32, 49, 66, 68, 72, 89, 102, 118. — II. 22, 36, 55, 64, 78, 93. — III. 7, 13. — V. 4, 5.
— (paroisse de), I. 31, 65.
— (seigneurie de), I. 31, 55.
Wardrecques (damoiselle de), v. Ostove (Jacq.).
Wardrecques (seigneur de), v. Ostove (Guillaume d').
Warhem, cant. d'Hondschoote, arr. de Dunkerque, IV. 13.
Warigny (sieur de), v. Croix (Wallerand de).
Warin (Engrand), I. 37.
Warin (Jean), I. 10.
Warin (Will), échevin, I. 6, 45-47.
Warins (Gaspart), V. 18.
Warméjanville, commissaire des guerres, II. 8.
Warmoust (vicomte de), v. Flécin (Fr.-Ed. de).
Warmouts-Cappel, v. Armbouts-Cappel.
Warnecque, com. de Merck-Saint-Liévin, cant. de Fauquembergues, arr. de Saint-Omer, I. — II. 10. — V. 4.
Warne-Roquetoire, auj. Warnes-d'Amont, ferme de la com. de Roquetoire, arr. de Saint-Omer, II. 24.
Warneston (Guislain de), II. 40.
Wartel (Jacques), échevin, V. 39.
Wasselin (Adenoffles), échevin, I. 45.
Wasselin (Baudin), échevin, I. 10, 44, 45. — II. 3.
Wasselin (Coppin), II. 3.
Wasselin (Jacques) II 10.
Wasselin (Jean), échevin, I. 3.
Wasselin (Lotin), I. 45.
Wasselin (Simon), échevin, I. 2.
Wasselin (Willaumes), échevin, I. 2.
Wast (Mons.), IV. 17.
Wastel (Baudin). I. 8.
Wastel (Fleurens), échevin, I. 3, 4.
Wastel (Jacques), II. 5.
Wastel (Jacques), échevin, I. 5, 6, 8, 45-47, 70, 82-84.
Wastel (Laurent), échevin, V. 39.
Wastel (Simon), échevin, I. 2, 3, 82.
Wastoen (Jehan), II. 47.
Waterporte, près Saint-Omer, I. 43.
Wattelau ou *Wasselau*, paroisse de Saint-Pierre, près d'Aire, I, 37-39.
Wattelot-lez-Pecqueur, près d'Aire, I. 25.
Watten, *Watenes*, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), II. 54, 55, 62. — V. 2.
— (hôpital de), II. 53-55, 62, 68.
— (madame de), II. 4.
— (prévôt de), II. 55.
— (prévôté de), IV. 11, 12.
— (seigneur de), v. Comines (Col. de).
Watterdal, com. de Seninghem, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, IV. 9.
Wattringues (Toussaint), II. 8.
Waudricourt, v. Vaudricourt.
Waudringhem, v. Vaudringhem.
Waudringhem (monsieur de), II. 2, 37.
Waudripont (Autoine de), conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, I. 71.
Waurrem (Jean de), fermier, IV. 7.
Wausin (Pierre-François), échevin, V. 24.
Wautier (Jacqueline), I. 33.
Wavrans, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 30, 33, 34, 61, 78, 86. — II. 19, 20, 25.
— (seigneurie de), I. 78.
Wavrans (Adrien de), argentier de Saint-Omer, I. 80.
Wavrans (Claudine de).
Wavrans (dame de), v. Fiennes (Marie-Phil. de).
Wavrans (Denis de), argentier, II. 79.
Wavrans (François de), I. 33.
Wavrans (Julien de), I. 36.
Wavrans ou Waweran (Marie de), maîtresse de l'Ecoterie, I. 57.
Wavrans (Marie-Marguerite de), veuve de J.-B. Hannedouche, I. 39.
Wavrans (Philippe de), II. 11.
Wavrans (seigneur de), v. Sandelin.
Wavrans (Vincent de), II. 11.
Wavrin (dame de), v. Wallehi (Adr.-Th. de).
Wavrin (Jeanne de), dite du Pen, I. 50.
Waymel, v. Ausque (Jaq. d').
Wazier (seigneur de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Wel (sieur de). v. Lardeur (J.-Fr.).
Wellart (Josse), II. 89.
Wellemackere (Jean), libraire, II. 79.
Welsverdre, IV. 13.
Wendeville (M. de), seigneur de Mametz, II. 82.
Wendin (Jacques), I. 66.

Wenle (Simon et Josse de), V. 38.
Werbier (Jean), Receveur de la Table des pauvres de Sainte-Aldegonde et Saint-Denis, II. 79,
Werchin (seigneur de), v. Tramecourt (A.-Fr.-L. de).
Wernier (Jehan), II. 4.
Werp (madame de), IV. 5.
Werp (seigneur de), v. Grenet (Antoine de).
Werp (seigneur de), v. Raye (Marie-Pierre de).
Werquigneul, cant. de Béthune, IV. 8.
Werquin, cant. de Béthune, IV. 8, 21.
Werquin (Baudin de), prêtre, II. 58, 60.
Wervicq, canton de Quesnoy-sur-Deule, arr. de Lille (Nord), I. 73.
Wespe (seigneur de), v. Haye (Pierre de le).
Westbrouc, au Haep, I. 4, 5, 58. — II. 90.
Westcappel, cant. de Bergues, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Westfletre, canton de Bailleul, arr. d'Hazebrouck (Nord), IV. 16.
Westove, com. de Blendecques, cant. de Saint-Omer, II. 78.
Westrediic, près de Tatinghem, II. 45.
Westrove, v. Vestrouve.
Westvleteren arr. d'Ypres, prov. de Bruges (Belgique), IV. 12, 14.
Wetsoinne (sœur Nicolle), mère supérieure de Saint-Jean, I. 16.
Wetz de Guisnes (dame Marie-Jacqueline) femme de Oudart Lamoral de Labuissière, I. 22.
Weule (les frères de), V. 42.
Weulf (Pierre de), I. 19.
Wez (François du), maïeur, I. 105, 106, — II. 76.
Wichart (Nicole), tablier de St-Sépulcre.
Widebien (Philippe), II. 82.
Widebroucq, com. d'Aire, arr. de Saint-Omer, I. 13-15, 22, 30, 34, 37, 39, 89.
— (cense de), I. 38, 39.
— (vierscaire de), I. 15, 39.
Widebroucq-Flandres, v. Widebroucq.
Widehem, boucher, II. 27.
Widehem (Théodore), boucher, I. 92, 93, 95.
Widelaine (M.-J.-Aug.), I. 91.
Widelaine (Pierre), d'Esque, I. 54.
Widoit (Clay), échevin, I. 49, 50.
Widoit (Jean), échevin, I. 6, 8, 20, 46, 48, 84. — III. 15. — V. 39.
Widoit (Nicole), échevin, I. 50-54, 83.
Wiernet (Gilles), échevin, I. 55.
Wierre (Simon de), cordier, I. 44.
Wiers, cant. de Peruwelz, arr. de Tournai (Hainaut-Belge), V. 14.
Wignacourt (Andrieu de), IV. 8.
Wignacourt (Barbe de), fille d'Andrieu de Wignacourt, femme de Ferry Janot, IV. 8.
Wignacourt (Florence de), fille d'Andrieu de Wignacourt, IV. 8.
Wignacourt (Jean de), chevalier, I. 23.
Wignacourt (Marie de), fille de Andrieu de Wignacourt, femme de Guy Regnier, IV. 8.
Wignacourt (Philippe de), IV. 8.
Wignacourt (Robert de), I. 23.
Wildebroucq (rivière du), II. 68.
Willebus (Baudin), échevin, I. 43.
Willemer (Pierre), II. 58, 59, 62.
Willemine, femme de Jean Le Broc, I. 4.
Willemont (comte de), v. Trazegnies (F.-O.-J. de).
Willemot (de), archiprêtre de St-Omer.
Willemssone (Diecrich), I. 65.
Willers (Clais), échevin, I. 9.
Willers (Jean), III. 5.
Willerval (Philippe de), chevalier, seigneur de *Cottenes* et de Fruges, I. 9, 13.
Willerwa, lieudit entre Cléty et Bientque, I. 22.
Willierca (Marie-Jeanne), ou sœur Marie-Jeanne de Sainte-Catherine-de-Siennes, I. 60, 124.
Willin, greffier d'Inghem, I. 94.
Willin (Pierre), fermier, IV. 7.
Willin (sœur Anne-Bertine), I. 124, 129.
Willin (sœur Marie-Philippine), I. 94, 118.
Wilquin (Bertin), III. 6.
Wincle (François du), procureur, maître de l'Ecoterie, I. 3, 8, 9, 83.
Winocq (héritiers), I. 63.
Winocq (Martin de), poissonnier, II. 68.
Winquay-en-le-Foullerie, II. 3.
Wins-en-Blendecques, près Blendecques, V. 41.
Winterben (Jegenne), II. 57.
Winter-Berg, lieu sis à Renescure, I. 18.
Winterbroucq, à Campagne, I. 27.
Winterfilt (dame Anne-Marie-Jeanne de), douairière de Marie-Pierre de Raye, IV. 4.
Wintre (Jeanne de), II. 56, 59..
Wintre (Gilles de), I. 10.
Wintrebert (Louis), III. 3.
Wintrefeld (Frédéric de), III. 6.
Wintrefelt (capitaine), I. 75.
Wismes, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 86. — II. 14-16.
Wisques, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 28, 30, 31, 58, 74. — II. 20, 22. — IV. 3.
Wisques, V. 25.
Wisques (François de), chevalier, II. 3.
Wisques (Jean de), échevin. I. 10, 48-50. 83. — II. 38. — V. 38.
Wisques (Pierre de), échevin, I. 32, 53.
Wisques (M. de), maïeur, administrateur de l'hôpital, I. 69, 91, 93.
Wisques (seigneur de), v. Sainte-Aldegonde (Jacques et Jean de) et Depan Jos. et Max.).
Wissoc ou Wissocq (Adrien de), I. 104.
Wissoc (Adrienne de), veuve de Gauvain de Beaurain, II. 70.
Wissoc (Anthoine de), licencié en loys, gouverneur de Saint-Jean, II. 1, 34, 36, 39-50, 55, 64.
Wissoc (Antoine), fermier, V. 18.
Wissoc (Antoine de), chapelain de l'hôpital, II. 66-68.
Wissoc (Clay de), I. 6, 20, 47, 83. — II. 56.
Wissoc (David de), II. 46, 48, 59.
Wissoc (Denis de), II. 39.
Wissoc (Jehan de), doyen et chanoine de Thérouanne, gouverneur de Saint-Jean, II. 1, 34, 36, 37, 39, 40, 45, 48, 49, 52, 54-56, 62.
Wissoc (Jehenne de), dame de Naus, II. 59.
Wissoc (Jehenne de), veuve de Baudin de Bocourt, I. 20, 43, 49.
Wissoc (Jehenne de), veuve de Guy de Bourberch, II. 1.
Wissoc (Jehenne de), veuve de Guy d'Ivregny, I. 47, 65, 71.
Wissoc (Julien de), chevalier, gouverneur de Saint-Jean, II. 78-83, 85.
Wissoc (Lambert de), avoué de Saint-Louis, I. 45, 46. — II. 2.
Wissoc (M. de), IV. 17.
Wissoc (madame Anthoine de), sœur de Julien de Wissoc, abbesse du couvent de Bourbourg, II. 85.
Wissoc (Marie de), femme du seigneur de la Tramerie, II. 88.
Wissoc (Maroie de), femme de Baud. du Breucq, II. 1.
Wissoc (Martin de), chevalier, fondateur de Saint-Jean, I. 80.
Wissoc (Martin de), écuyer, gouverneur de l'hôpital, II. 64-66, 74, 88-93.
Wissoc (Martin de), fils de Julien, filleul de M. de Tilly, II. 79.
Wissoc (Marye), veuve de Pierre de Seninghem, II. 59.
Wissoc (Nicolas de), écuyer. avoué de Saint-Jean, I. 3, 4, 7, 8, 10, 45-51, 84. — II. 1, 5, 33-37, 39-43, 45, 48, 57-62, 64. — III. 11, 12.
Wissoc (Nicole de), échevin, V. 39.
Wissoc (Octavie-Anne-Françoise de), II. 96.
Wissoc (Pierre de), procureur, I. 3.
Wissoc (Symon de), avoué de l'Ecoterie, échevin, I. 3, 44, 46, 83,
Wissoc (Tassart de), I. 46.
Wissoc (Victor de), échevin, I. 49-51, 53. — II. 43, 44, 64, 71.
Wissoc (Vincent de), II. 38, 75.
Wissoc (Willaume de), I. 45.
Wissocq (Estevène de), I. 4, 20, 46. — II. 3-5, 42, 55.
Wissocq (François de), II. 77.
Wissocq (François-Antoine de), chanoine de la cathédrale, II. 95.
Wissocq (Frédéric de), chevalier, II. 76-78.
Wissocq (Gabriel de), II. 94, 95.

Wissocq (Georges de), écuyer, gouver-verneur de Saint-Jean, II. 37, 45, 47-54.
Wissocq (Jacques de), échevin, I. 20, 46, 47. — II. 1.
Wissocq (Jean), fermier, V. 18.
Wissocq (Jean de), chevalier et seigneur de la Hollande, procureur de l'hôpital, I. 3, 4-7, 20, 45-47, 83, 84. — II. 1, 5, 7, 23, 33, 35-37, 42, 48, 62, 64. — V. 39.
Wissocq (Jean de), fils d'Etienne, II. 55, 58. — V. 41.
Witeffèvre (frère Pierre), de l'ordre de Saint-Dominique, III. 20.
Wizernes, cant. de Saint-Omer, I. 13, 30, 31, 82. — II. 10, 12, 19, 20, 22, 49, 73. — III. 4, 7, 13.
— (vicaire de), I. 21.
Wizernes (seigneur de), v. Croy (Eust. de) et Lens (J -Oth.).
Wœstine (abbesse de), V. 1.
Wolricq. près Saint-Omer, I. 55.
Wolveric (Lambert) échevin, I. 31.
Wolverie ou Woulwerie (Jean), échevin, tablier de Saint-Martin, I. 2, 43, 47.— V. 40.
Wolvric (Jeanne), I. 83.
Wontesome (Gherquin), escarwette, I. 59, 60.
Woosque (Jean de), greffier, pensionnaire d'Ypres, I. 87.
Worden (Michel-Ange, baron de), I. 77, 89. — IV. 28.
Wormhoudt, ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque (Nord), IV. 13.
Woulric ou Woultre (Andrieu), peintre, III. 11, 12.
Wounnart (Clay), échevin, I. 8.
Wounnart (Pierre), lieutenant du bailli, I. 8.
Wourdartenghes, I. 16.
Wouteron (Lambert), I. 45.
Wouters (Willame), I. 6.
Woutres (Pierre), I. 10.
Woutz (Henri), I. 57.
Wultverdinghe ou *Wultverduighe*, cant. de Bourbourg, arr. de Dunkerque (Nord), IV. 12, 13.
Wylant (Jean), I. 83.
Wynnel (Jean), II. 68.

X

Xanctes (monseigneur de), II. 45.
Xantes (madame de), v. Santes.
Xrestien (Baudin), fermier, II. 54.

Y

Ydron, II. 49.
Ynghelghem (Jacquemart de), échevin, V. 40.
Yplincq (Clay), I. 55.
Ypres, *Ipres*, province de Bruges (Belgique), I. 14, 87. — II. 16, 21.
Ypres (Jean d'), échevin, V. 40.
Ysabel, veuve de Jean Le Milre, II. 38.
Yvain (Baudin), peintre, II. 64.
Yvregny, ou Yvergny, ou Ivergni, ou Ivrigni (Guilbert d'), échevin, I. 7-10, 46-49, 82, 84. — II. 7.
Yvregny, v. aussi Bourbech (Guy de), I. 65.

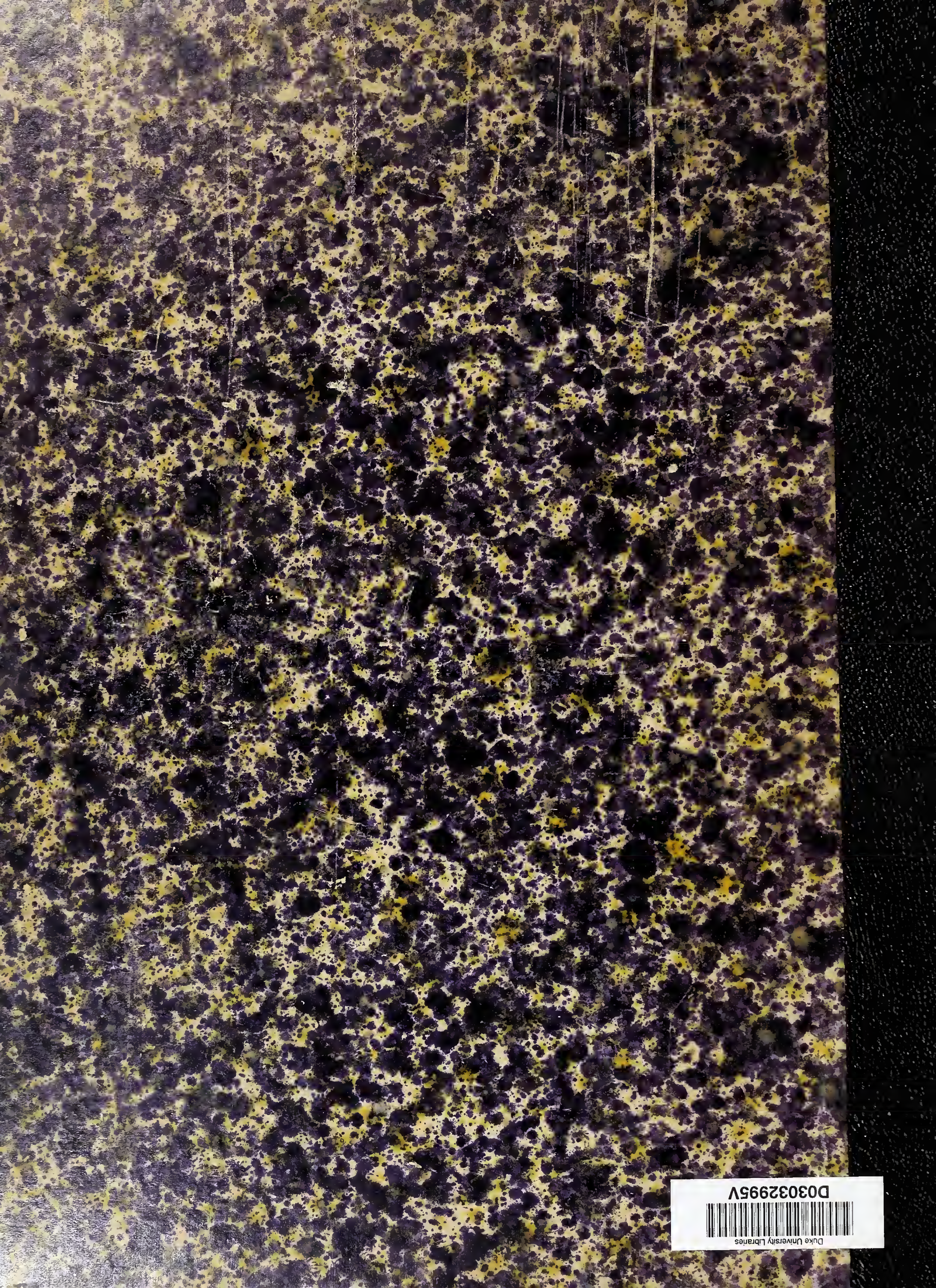
Z

Zawinghem (Pierre de), I. 43.
Zedevalle (Jeanne), veuve de P. Monnart, II. 43.
Zeghers-Cappel ou *Zegerscappele*, cant. de Wormhoudt, arr. de Dunherque (Nord), I. 18. — IV. 12, 13.
Zeunecque (Clay), I. 70.
Zercle (Jean de), I. 6.
Zerghelanc (Baudin de), I. 44.
Zernappegoet (Pierre), II. 5.
Zeure (Jacques de), I. 13.
Zeure (Jean de), I. 58.
Zevenschelewael, marais, I. 45.
Zevenstlelewael, marais, I. 5.
Zewale (Jacquemart), tisserand, II. 43, 44.
Zoettemont, v. Millerm (Jean de), V.
Zombergues (Marie de), I. 39.
Zuart Charles, François et Nicolas, I. 63.
Zudausques, *Zut Ausque*, cant. de Lumbres, arr. de Saint-Omer, I. 11, 22-24, 30, 66, 71, 73, 98. — II. 17, 22. — IV. 7, 9.
Zudhove (seigneur de), v. Le Cornehuse (Nic. de).
Zunequin (Jacques), V. 6.
Zurbiers (Isabeau de), V. 3.
Zurliers (Antoine), brasseur, II. 71.
Zutkerque, *Zutquerque*, cant. d'Audruicq, arr. de Saint-Omer, I. 59, 63. — II. 13.
Zutpenne, *Zuytpeene*, cant. de Cassel, arr. d'Hazebrouck (Nord), IV. 16.
Zuydpeene (Zutpene), III. 13. — IV. 11.

TABLE DES FONDS

		Pages
I. —	Hôpital Saint-Louis	1-139
II. —	Hôpital Saint-Jean	1- 99
III. —	La Madeleine ou Maladrerie	1- 27
IV. —	Hôpital général	1- 28
V. —	Fonds divers.	
	§ 1. Jardin Notre-Dame	1- 16
	§ 2. Hospice Sainte-Anne	17- 26
	§ 3. Hôpital des Bluets	27- 32
	§ 4. Hôpital des Apôtres	33- 35
	§ 5. Hôpital du Bon-Pasteur	36
	§ 6. La Charité du Bouillon	36- 37
	§ 7. Table du Saint-Sépulcre	38- 46

ARRAS. — RÉPESSÉ-CRÉPEL ET FILS, IMPRIMEURS


D03032995V
Duke University Libraries